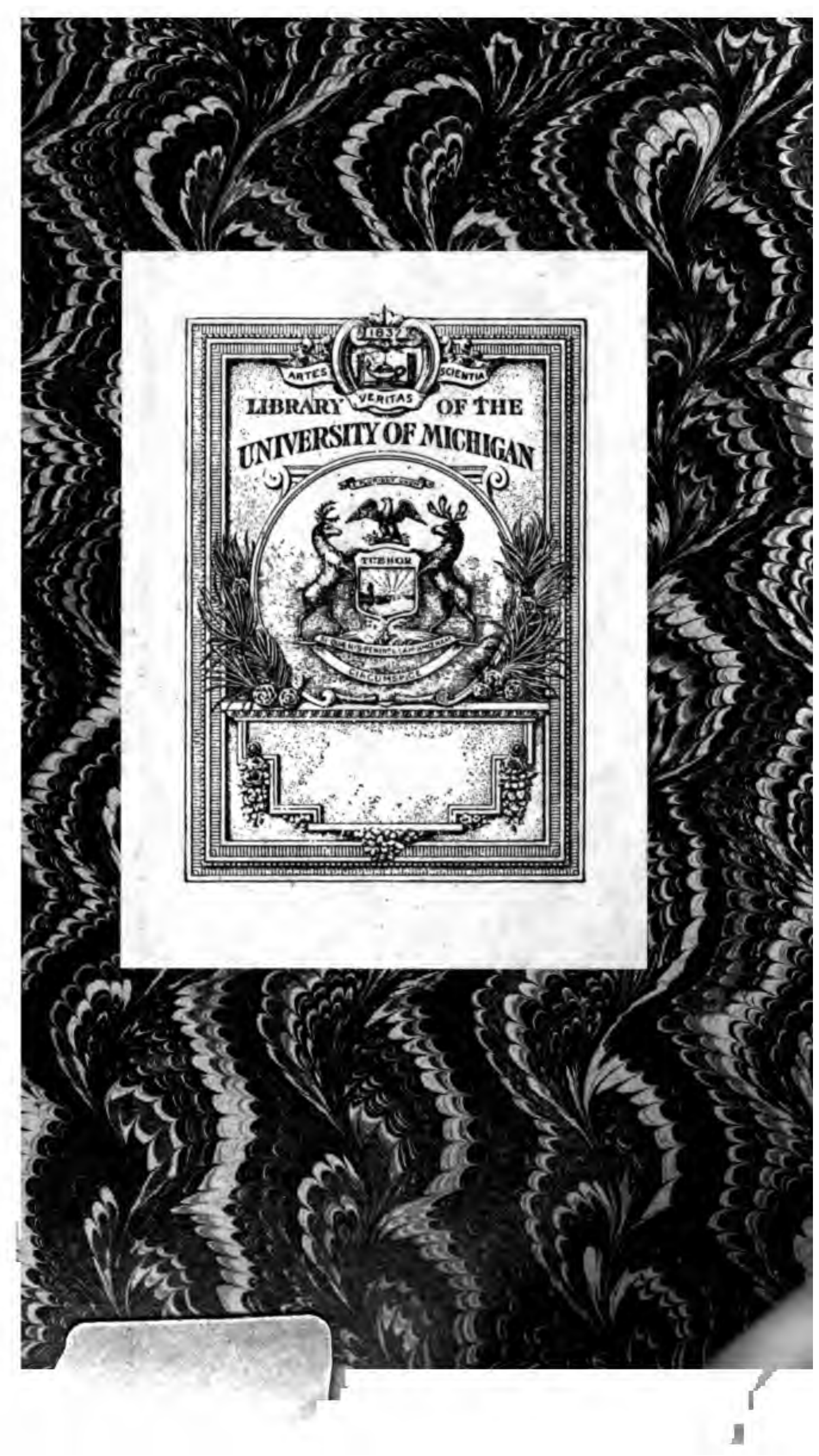



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE


162
.B728a

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes.*

L'Académie a décidé que l'insertion au compte rendu de ses séances devra être considérée comme un *accusé de réception* des envois faits à la Compagnie.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

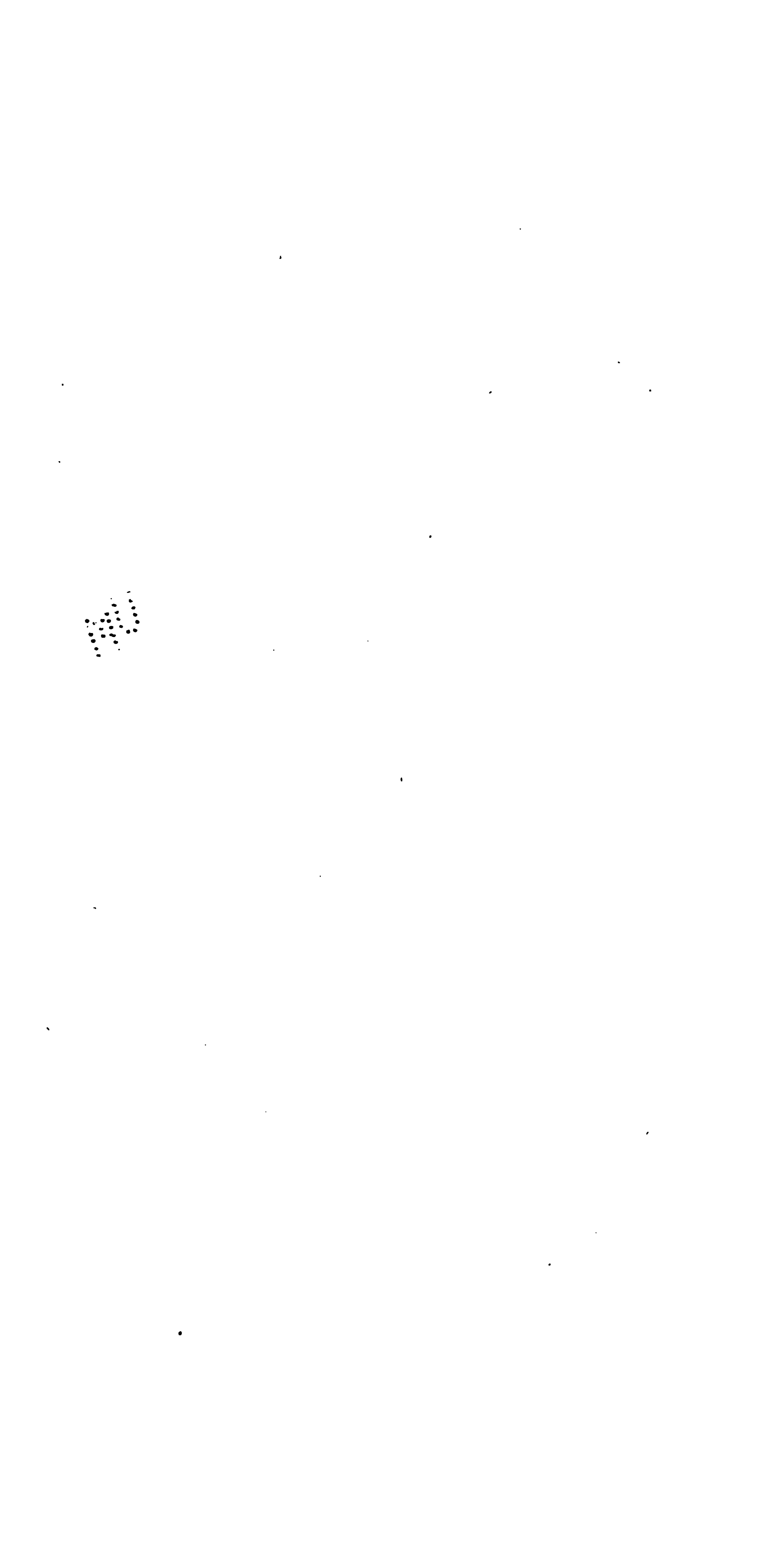
DE BORDEAUX

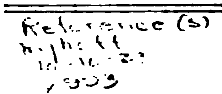
L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 58e ANNÉE. — 1896.

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13

1896





MOLIÈRE A BORDEAUX

PAR M. ANATOLE LOQUIN

(Suite et fin.)

XXXIV. — Les dix-huit premières années de mise au secret du mystérieux prisonnier de Saint-Mars (1673-1691). [*Suite et fin.*] — Un an presque entier venait encore de s'écouler quand Saint-Mars écrivit de l'île Sainte-Marguerite, à Louvois, la curieuse lettre suivante :

« Monseigneur, — Je me donneray lhonneur de vous dire comme j'ay mis mon prisonnier quy est toujours valtudinaire à son ordinaire dans l'unne des deux nouvelles prisons que j'ay fait faire suivant vos commandemant. Elles sont grandes, belles et claire, et pour leur bonté je ne croy pas qu'il y en ait de plus fortes ny de plus asseurés dans l'urope, et maismemant pour tout ce que peut regarder les nouvelles de vive voix de prets et de loing, se quy ne se peut trouver dans tous les lieux ou j'ay esté à la garde de feu monsieur Fouquet depuis le moment qui fut aresté. Avec peu de précaution, lon peut maisme faire promener des prisonniers dans tout l'isle, sans crainte qu'ils se puissent sauver, n'y donner n'y resevoir auqunes nouvelles. Je prends la liberté, Monseigneur, de vous marquer en détail la bontté de se lieu, pour quand vous auriés des prisonniers à vouloir mettre en toute seureté avec un honneste liberté.

» *Dans toute sette province lon dit que le mien est Monsieur de Baufort, et dautres dissent que cest le fils de feu Cronvel.*

» Voisy sy ioint un petit mémoire de la dépance que j'ay faite pour luy l'année dernière. Je ne le met pas en détail, pour que personne par qui il passe puisse pénétrer autre chose que ce quils croyent.

» Jay fait excequter, Monseigneur, les santances du conseil de guerre que le major d'isy c'est donné lhonneur de vous envoier.

» Mon lieutenant nommé Laprade prend la liberté, Monseigneur, de

vous suplier très humblement, par sa lettre sy jointe, de luy vouloir accorder un congé de deux mois pour aller en *Gasconnie* vaquer à ces afferes, ou davoir la bonté de luy faire donner un *committimus*, pour faire venir les parties qu'il le plaides au parlement d'Aix, ce quy feroit quil sacomoderoient plutost que de passer de leur province en sellesy. Je vous demande en grâce la permission de me dire avec tout le respect et la soumition possible, — Monseigneur, — Votre tres-humble, tres-obéissant et tres-obligé serviteur, — DE SAINT-MARS. — Aux Isles, ce 8e janvier 1688. »

Après avoir publié cette lettre, pages 298 et 299 de ses *Trois Énigmes historiques*, M. Jules Loiseleur la fait suivre d'un commentaire tellement clair et tellement remarquable que nous n'hésitons pas à le reproduire presque en son entier. Le voici donc :

« Je le demande à tout lecteur de bonne foi : cette lettre n'est-elle pas décisive? Saint-Mars parle de son prisonnier comme s'il était l'unique, le prisonnier par excellence; il dit : *mon prisonnier*. On a fait faire de nouvelles prisons où on le loge. Elles sont grandes, belles et claires; il n'y en a pas de plus fortes en Europe. J'appelle surtout l'attention sur cette phrase : « Dans toute cette province, on dit que le mien (mon prisonnier) » est M. de Beaufort, et d'autres disent que c'est le fils de feu Cromwell. » Et Saint-Mars ajoute qu'il envoie un petit mémoire de la dépense faite pour ce prisonnier l'année précédente. Le mémoire est petit, ce qui montre bien que si le prisonnier est important à garder, il n'occupe pas un rang social fort élevé; mais le mystère qui l'entoure est tel, que le gouverneur n'ose pas mentionner le détail des dépenses, « pour que ceux entre les » mains de qui ce mémoire peut passer ne puissent soupçonner autre » chose que ce qu'ils croient. »

» Voilà, certes, un prisonnier à la garde duquel le gouvernement tient autant, pour le moins, qu'à celle de Mattioli. C'est bien l'homme sur qui s'exerce déjà l'imagination populaire : c'est lui qui va devenir le héros de la légende qu'elle brodera plus tard. Saint-Mars s'ingénie à dérouter l'opinion et à ne point la détourner de la voie fausse où elle se jette.

» Si donc le mystérieux captif réside dès 1688 aux îles Sainte-Marguerite, il n'est pas le même que Mattioli, qui... était encore à Pignerol au 27 décembre 1693, et qui n'y serait arrivé qu'après le 20 mars 1694. La démonstration est tellement claire et irrésistible qu'il est inutile d'insister... Enfin, et ceci est tout autrement grave, il y avait aux îles un inconnu bien plus mystérieux que Mattioli, et sur lequel la curiosité s'exerçait déjà quand ce dernier était encore à Pignerol.

» ... J'ai montré que *ce prisonnier, d'abord renfermé à Pignerol, avait suivi Saint-Mars dans tous ses changements de résidence* [y compris Exiles par conséquent]. Il était arrivé aux îles Honorat et Sainte-Marguerite en même temps que son gardien, le 30 avril 1687, après un voyage de douze jours, pendant lequel le malheureux, déjà très souffrant à son

départ, avait toujours été malade par suite du défaut d'air : il voyageait enfermé dans une chaise de toile cirée. En donnant avis au ministre de cette arrivée, Saint-Mars ajoutait : « Je puis vous assurer, Monseigneur, que » personne au monde ne l'a vu, et que la manière dont je l'ai gardé et » conduit *fait que chacun cherche à savoir qui peut être mon prison-* » *nier.* » (Lettre du 3 mai 1687.)

» On a vu, par la lettre du 8 janvier 1688, textuellement reproduite plus haut, que les commentaires continuèrent après l'arrivée du maladif et mystérieux personnage : on supposa qu'il n'était rien moins que le fils de Cromwell ou le duc de Beaufort. La curiosité déjà éveillée ne s'endormira plus : la légende qui se précisera plus tard est déjà formée; on en saisit ici les premiers contours. En 1688, le prisonnier est *toujours valétudinaire,* ce sont les termes mêmes du gouverneur; ce qui montre clairement que ce captif est bien celui qui est arrivé aux îles l'année précédente, déjà très souffrant, et dont il est question dans la lettre du 3 mai 1687.

» Cette dernière lettre... prouve que, quelques jours avant la date de cette dépêche, Saint-Mars avait amené un prisonnier mystérieux d'Exiles aux îles Sainte-Marguerite. J'insiste sur ces mots qui la terminent : « La » manière dont je l'ai gardé et conduit fait que chacun cherche à savoir » qui peut être mon prisonnier. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques,* p. 299, 300, 301, 302.

Le remarquable commentaire de M. Loiseleur, que nous venons de donner ci-dessus, est d'une telle logique, d'une telle force, d'une telle clarté, d'une telle évidence, qu'il donne au lecteur attentif certitude complète, absolue, sur l'*identité parfaite de personnalité* qui existe en effet jusqu'à la fin pour le prisonnier de Pignerol, que l'on suit tour à tour à Exiles, à Sainte-Marguerite, prisonnier que nous verrons arriver finalement, en 1698, à la Bastille, ainsi que nous l'indique à l'avance le précieux et très exact petit tableau d'ensemble de M. le major Th. Iung, que nous avons commencé par offrir plus haut à nos lecteurs. (Tome Ier, p. 636.)

Je n'ai exprimé et je ne conserve aucun doute sur l'authenticité de la lettre du 8 janvier 1688, qui vient d'être commentée, et que j'ai eu soin de reproduire plus haut (p. 1 et 2), d'après le livre de M. Loiseleur. Et cependant, elle ne nous est pas parvenue par la filière ordinaire, elle ne provient pas des papiers d'État, des archives du ministère de la guerre, d'une source officielle en un mot : elle a été communiquée officieusement au savant bibliothécaire orléanais par M. Mauge du Bois des Entes, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans.

Mais comment est-elle tombée entre les mains de ce dernier? Je l'ignore. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'elle émane bien de Saint-Mars, qu'elle est écrite dans son style, avec son orthographe, et enfin que son contenu ne nous donne aucune raison sérieuse de la suspecter.

Trois ans et quelques mois après que cette lettre a été écrite, le 13 août 1691, le marquis de Barbezieux, qui a perdu son père depuis moins d'un mois, et qui se trouve être son successeur comme ministre d'État, envoie en réponse à Saint-Mars la fameuse lettre au sujet *du prisonnier qui est sous* [sa] *garde depuis vingt ans*, — c'est-à-dire, en réalité depuis dix-huit ans et demi (de 1673 à 1691). — Cette lettre, nous la connaissons, nous avons commencé par la placer (tome Ier, p. 630) sous les yeux de nos lecteurs. C'est elle qui a été tout d'abord notre point de départ, et qui se trouve être en même temps le point d'arrivée du présent article XXXIV.

Mais avant de continuer et d'achever notre récit, — constamment appuyé par les dépêches officielles et autres pièces authentiques de l'époque, — de la vie solitaire, inactive et monotone du mystérieux prisonnier, il nous semble nécessaire de revenir auparavant à Armande, la « veuve » de Molière, que le procès Guichard et la publication de *la Fameuse Comédienne* nous ont déjà empêché de perdre complètement de vue ; et de conduire l'exposé du reste de son existence, depuis la disparition si subite de son mari et soutien Molière, dans la nuit du 17 février 1673, jusqu'à la date du 30 novembre 1700, qui fut celle de sa mort.

Retournons donc sur nos pas, et voyons quelles furent les péripéties dernières de l'existence de la pauvre comédienne, si soupçonnée, si insultée, si avilie par ses cruels contemporains.

XXXV. Les vingt-huit dernières années de la vie d'Armande, « la veuve de Molière » (1673-1700). — Ne connaître « la veuve de Molière » que par les *factums* Guichard et *la Fameuse Comédienne* serait en vérité s'exposer très fort à n'avoir de la pauvre Armande qu'une idée des plus fâcheuses, et surtout bien inexacte et bien erronée! Il importe beaucoup de s'informer, — rapidement et sans avoir besoin de pousser jusqu'au détail, — des événements qui se sont accom-

plis dans son monde et autour d'elle, depuis le soir de la disparition de Molière jusqu'à sa mort à elle sous le nom d'« Armande Guérin ».

Je n'ai pas évidemment à rechercher ici, en l'absence de tout document, *ce qui arriva exactement* à Molière à sa sortie de la quatrième représentation du *Malade imaginaire* (1). Un carrosse attendant dans la rue, non loin de la sortie, escorté par des gens de police porteurs d'une lettre de cachet, rien de plus facile à supposer; mais les détails nous demeurent ignorés. Si Baron, ainsi qu'il s'en est vanté auprès de Grimarest trente et un ans plus tard, accompagna Molière à sa sortie, il dut voir *des choses* qu'il ne fut pas tenté d'ébruiter! Aussi n'était-il certainement pas là, on peut en être convaincu. Mais on sait combien généralement il aimait à se donner de l'importance!

Comment Armande fut-elle instruite de *ces choses?* Par qui fut-elle endoctrinée, avant l'enterrement et après la représentation? Que veulent dire, d'une part, la lettre qu'on a publiée d'elle si tard, par l'intermédiaire très suspect de François de Neufchâteau; de l'autre, cette démarche désespérée auprès de Louis XIV, lettre et démarche qui semblent avoir été inventées tout exprès pour remplir et boucher certaines lacunes et solutions de continuité trop apparentes, et qu'on a fidèlement rapportées dans tous les récits modernes, non sans gaucheries ni contradictions de toute sorte? Nous ne chercherons pas plus à les expliquer que le lugubre enterrement qui eut lieu le 21 février au soir (2). Que se passa-t-il exactement, dans la maison de la rue de Richelieu, pendant la nuit du 17 et les quatre jours suivants? *On ne le saura jamais.* On ne peut photographier que *le présent;* et je suis, certes, de ceux qui doutent bien fort que l'on puisse jamais en faire de même pour *le passé,* c'est-à-dire que l'on parvienne à découvrir un jour le moyen, *pratique* et *possible*, de reproduire fidèlement, sur une plaque ou sur un carton, ce qui a pu avoir lieu autrefois!... (3).

(1) « *On sait trop bien ce qui suivit,* » s'écrie (p. 97) M. Bazin...! Pas si bien que cela, hélas! Aussi la phrase est-elle piquante, et nous empressons-nous de la reproduire ici comme rencontre singulière et assertion qui fait longuement songer! Le sort vrai de Molière, s'il a été réellement tel que nous cherchons à l'établir, ne défiait-il pas à l'avance toute pénétration?

(2) « Précédé de deux prêtres *muets,* » dit éloquemment (p. 98) M. Bazin...

(3) Jean Reynaud a cependant sérieusement agité, dans ses *Lectures variées*

L'accaparement de la salle du Palais-Royal, avec l'autorisation du Roi, par le brigand Lully, eut lieu d'une façon si prompte et si régulière tout à la fois, qu'il ne serait pas trop téméraire de croire qu'il avait été prémédité, et comme préparé à l'avance. On n'attendit seulement pas six semaines entières pour déposséder les comédiens!...

« La Grange dit, dans son *Registre* (p. 140), que la troupe se trouva dans le désordre après la perte irréparable qu'elle avait faite, et que *le Roi eut dessein de la réunir à celle de l'hôtel de Bourgogne.* Louis XIV doutait que, privée de son illustre chef, elle fût en état de se soutenir. Dans cette défiance de son avenir, il parut vouloir la sacrifier... » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 449.

Le 1er avril 1673, *la salle fut fermée par ordre.* C'est-à-dire, en bon français, les artistes de la troupe de Molière en furent chassés; et les représentations de *Cadmus* et d'*Alceste* y succédèrent bientôt à celles des *Femmes sçavantes* et du *Malade imaginaire.*

Deux mois après, la salle Guénégaud [où se trouve aujourd'hui le passage du Pont-Neuf], demeurée en gage aux deux bailleurs de fonds de Perrin et de Cambert (Sourdéac et Champeron), fut achetée par Mlle Molière et ses associés. C'est là que ces derniers, déjà fort désagrégés par de nombreuses défections, s'établirent enfin le 23 mai 1673.

« Le Roi, apprenant ces arrangements, déclara qu'*il voulait* qu'il n'y eût plus à Paris que deux troupes de comédiens français, l'une à l'hôtel de Bourgogne, l'autre à la salle de Guénégaud. En conséquence Colbert se fit donner un état des acteurs et des actrices du théâtre du Marais, et

(Paris, Furne, 1866, 1 vol. gr. in-8°, pp. 549-550), la possibilité *théorique* des faits de l'espèce!! Et il n'est pas le seul. Je signalerai aussi ce que dit à ce sujet Ernest Renan, *Feuilles détachées,* Paris, 1892, page 393...! Voici, du reste, le texte positif de chacun de ces deux auteurs :

1. *Jean Reynaud :* « Il existe... grâce aux lois de la lumière, une telle relation entre les choses de l'espace et celles du temps, que, pour remonter dans les grandeurs du temps, il suffit de s'éloigner dans celles de l'espace... Choisissons des stations de plus en plus reculées, et nous nous élèverons dans l'échelle des âges aussi loin que nous le voudrons et au delà même de l'établissement des premiers hommes au sein des antiques forêts... Les siècles, à notre appel, comparaîtront devant nous en toute vérité, comme présents, dans les moindres accidents de leurs annales, et, maîtres de l'espace, nous pourrons nous dire maîtres du temps. »

2. *Ernest Renan :* « Il faut songer que tout ce qui a existé existe encore quelque part en une image qui peut être ranimée. Les clichés de toutes choses sont gardés. Les astres de l'extrémité de l'univers reçoivent, à l'heure qu'il est, l'image de faits qui se sont passés il y a des siècles. Les empreintes de tout ce qui a existé vivent, échelonnées aux diverses zones de l'espace infini. Il s'agit pour le photographe suprême d'en tirer de nouvelles épreuves. »

il les incorpora, sauf deux, dans l'ancienne troupe du Palais-Royal. Le 23 juin 1673, un arrêté de M. de la Reynie autorisa l'établissement du nouveau théâtre et *cassa la compagnie du Marais.* » LOUIS MOLAND, *Histoire posthume de Molière,* p. 370-371.

Le Roi déclara qu'*il voulait...* — Colbert se fit donner un état des acteurs..., et *il les incorpora...* — Un arrêté de M. de la Reynie *cassa la compagnie du Marais...* — En ce temps de despotisme et de bon plaisir, ce n'était pas plus difficile que cela. Le nouveau théâtre de comédie de la rue Guénégaud fut donc ainsi composé :

ARTISTES DU PALAIS-ROYAL.		ARTISTES DU MARAIS.	
Les sieurs	La Grange,	*Les sieurs*	Rosimond,
	Debrie,		La Roque,
	Du Croisy,		Dauvilliers,
	Hubert,		Dupin,
Mesdemoiselles	Molière,		Verneuil,
	La Grange,		Guérin d'Estriché,
	Debrie,	*Mesdemoiselles*	Dauvilliers,
	Aubry-Béjart,		Dupin,
	Angélique du Croisy.		Dumont (Ozillon).
			Guyot.

MACHINISTES : *les sieurs* Sourdéac et Champeron.

Soit, en tout, vingt et un sociétaires.

En août 1680, la fusion de cette nouvelle troupe avec celle de l'hôtel de Bourgogne, par ordre de Louis XIV (le roi tenait à ses idées !), devint un fait accompli (1).

(1) « Sa Majesté ayant estimé à propos de réunir les deux troupes de comédiens établies à l'hôtel de Bourgogne et dans l'hôtel de Guénégaud, à Paris, pour n'en faire à l'avenir qu'une seule, afin de rendre les représentations des comédies plus parfaites par le moyen des acteurs et actrices auxquels elle a donné place dans ladite troupe : Sa Majesté a ordonné et *ordonne* qu'à l'avenir lesdites deux troupes de comédiens français seront réunies pour n'en faire qu'une seule et même troupe. et sera composée des acteurs et actrices dont la liste est ci-dessus *arrestée par Sa Majesté* (*a*); et pour leur donner moyen de se perfectionner de plus en plus, Sa Majesté *veut* que ladite seule troupe puisse représenter des comédies dans Paris, *faisant défense* à tous autres comédiens françois de s'établir dans ladite ville de Paris et fauxbourgs sans *ordre exprès* de Sa dite Majesté. *Enjoint* Sa Majesté au sieur de La Reynie, etc. Fait à Versailles, le 21 octobre 1680. *Signé :* LOUIS, et au bas COLBERT. »

« Cette jonction fut *décidée par le Roi.* L'ordre fut signé par le duc de Créqui le 18 août 1680, et signifié le 22 aux deux théâtres, avec la liste des acteurs que le

(*a*) Voici cette liste « arrestée par Sa Majesté » : *Les sieurs* Champmeslé, Baron, Poisson, La Grange, Beauval, Dauvilliers, La Thuillerie, Guérin d'Estriché, Hubert, Rosimond, Raisin, Du Villiers, Verneuil, Hauteroche, Du Croisy. — *Mesdemoiselles* Champmeslé, Baron-La Thorillière, Beauval, Molière, La Grange, Bellonde, Debrie, Dennebaut, Dupin, Guyot, Angélique Du Croisy, Raisin. — Soit en tout : *quinze* acteurs et *douze* actrices (27 sociétaires).

« C'est ainsi qu'en bien peu d'années la troupe de Molière eut absorbé les deux théâtres qu'à son arrivée à Paris elle avait trouvés en possession de la faveur publique. » REGNIER, *Histoire du Théâtre en France,* dans *Patria* de J.-J. Dubochet, colonne 2340.

M. Paul Mesnard reconnaît (*Notice...,* p. 452) que, « dans ce » que l'on sait d'Armande Béjart, depuis la mort de Molière,... » *rien ne confirme sérieusement les plus graves des accusa-* » *tions répandues par ses ennemis sur sa conduite avant* » *son veuvage...* » Quelles que soient les réflexions — qui ne sont pas restrictives — dont M. Mesnard accompagne et fait suivre ces lignes remarquables, je considère ces dernières comme bien et définitivement acquises à l'Histoire. Voyons maintenant quels furent les différents événements qui advinrent dans la vie d'Armande une fois que la pauvre créature fut privée de son mari et livrée à elle-même.

Le premier en date de ces événements, c'est l'histoire du président de Grenoble, Lescot, de l'entremetteuse Jeanne Ledoux, et de l'aventurière La Tourelle, qui ressemble *si furieusement* (dirait Molière) à celle [l'histoire] du cardinal de Rohan, de l'aventurière d'Oliva, de la comtesse de la Motte-Valois et de la reine Marie-Antoinette (1786), qu'en la lisant on est presque tenté de se croire le jouet d'une effrayante hallucination. Là aussi il s'agit d'*un collier,* d'un homme de haut rang, dupé, et d'une fille de rien ayant une étrange et fatale ressemblance avec la femme mise en accusation. Ce sont les mêmes faits, ce sont les mêmes circonstances, les mêmes personnages; et c'est la veuve de Molière qui, cent neuf ans à l'avance, se trouve remplir ici le rôle de Marie-Antoinette.

Cette histoire, nous ne la reproduirons pas ici. Elle est racontée tout au long dans *la Fameuse Comédienne,* où le libelliste, dit avec très juste raison M. Moland (p. 359), fait « tout son possible pour présenter au désavantage de *la Molière* » des traits *qui ne sauraient, en somme, tourner qu'à sa*

Roi voulait garder à son service. Dès le dimanche 25 [août 1680], la *troupe du Roi,* composée comme il était prescrit par l'ordre de jonction, commença les représentations par *Phèdre* et *les Carrosses d'Orléans,* petite pièce du sieur de Champmeslé. Une lettre de cachet, signée par le Roi, à la date du 21 octobre [c'est celle que nous venons de placer, plus haut, sous les yeux de nos lecteurs], régla définitivement l'organisation de l'*unique* COMÉDIE FRANÇAISE, *qui se glorifie aujourd'hui d'être établie sur les fondements qu'avait solidement assis la main de Molière.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 452.

» *justification* », et « dont les registres du Parlement, » dit encore (deux lignes plus haut) le même auteur, « ont confirmé » les singuliers détails. »

Cette affaire fit un bruit considérable, mais ne tourna pas au préjudice de Mademoiselle Molière, bien au contraire : une sentence du Parlement, du 17 septembre 1675, lui donna complètement raison, condamnant « messire François Lescot, con- » seiller du Roi, président au parlement de Grenoble, à faire » une réparation verbale à Mlle Molière en présence de témoins, » et à payer deux cents livres pour dommages-intérêts et » dépens ; et Jeanne Ledoux, et Marie Simonnet se disant » femme de Hervé de la Tourelle [cette dernière parvint à » s'échapper], à être fustigées, nues, de verges, devant la prin- » cipale porte du Châtelet et devant la porte de ladite Molière ; » et, ce fait, à être bannies pour trois ans de la ville, prévôté » et vicomté de Paris, etc. (1). » La Molière fut donc non seulement innocentée et disculpée, mais encore vengée ; et l'affaire du président Lescot, loin de lui nuire, lui fit au contraire le plus grand honneur. On ne se contenta pas même d'en parler :

« Aux odieuses machinations de la Tourelle dont avait été dupe le président Lescot, et qui furent déjouées, Thomas Corneille et de Visé (2) firent allusion dans des vers du troisième acte de leur comédie de *l'Inconnu* (3) représentée pour la première fois, le 17 novembre 1675, à l'hôtel Guénégaud, et dans laquelle joua Mlle Molière. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 455.

(1) C'est Beffara qui a retrouvé les trois jugements relatifs à cette affaire :

1° Du 17 octobre 1675. Arrêt de la Cour du Parlement de Paris. A la requête de Mme veuve Molière. Minute sur papier timbré aux archives, section judiciaire, au Palais ;

2° Du 25 octobre 1675. Vu par la Chambre des vacations la requeste présentée par Jeanne Ledoux. Minutes aux archives du Palais ;

3° Du 26 octobre 1675. Arrest de la Cour du Parlement, qui ordonne qu'il sera informé de l'évasion de Marie Simonnet, femme de Hervé de la Tourelle, des prisons du Nouveau-Châtelet, la nuit du 15 au 16 août 1675. Minutes aux archives du Palais.

Nous ne reproduisons pas ces divers jugements, qui seraient un peu longs, par la raison que le lecteur, désireux d'en prendre connaissance, les trouvera, reproduits *in extenso*, p. 262, 263 et 264 de *l'Histoire de la vie et des ouvrages de Molière* de J. Taschereau, troisième édition (1844).

(2) « ... *L'Inconnu*... est de Donneau de Visé, sous le nom de Thomas Corneille, » au dire de Germain Brice... » (CH.-L. LIVET, *Les Intrigues de Molière*, p. 209.) — La comédie de *L'Inconnu*, avec des changements, figure aussi dans le *Théâtre de Dancourt*. Rien de moins clair que la paternité de cette pièce !...

(3) On écrivit aussi, nous apprend M. Moland (p. 365) une pièce sur cette aventure, intitulée *la Fausse Clélie*. Mais elle ne fut pas représentée, et on en ignore l'auteur.

Voici quelques-uns de ces vers adressés (acte III, scène VI) à la comtesse, que fait Mlle Molière, par La Montagne, valet de chambre du marquis, représentant une bohémienne disant la bonne aventure :

Dans vos plus grands projets vous serez traversée ;
Mais en vain contre vous la brigue emploira tout,
Vous aurez le plaisir de la voir renversée,
Et d'en venir toujours à bout.
. . . .
Cette ligne qui croise avec celle de vie
Marque pour votre gloire un moment très fatal ;
Sur des traits ressemblants on en parlera mal,
Et vous aurez une copie.
. . . .
N'en prenez pas trop de chagrin ;
Si votre gaillarde figure
Contre vous quelque temps cause un fâcheux murmure,
Un *tour de ville* y mettra fin
Et vous rirez de l'aventure.

En juillet 1676, parut le terrible *factum* de Guichard, dont nous avons reproduit, à l'article XXXII, les épouvantables qualifications à l'égard d'Armande. Les plus douces que Me Vaultier (nous n'osons accuser Guichard des unes ni des autres) emploie à l'égard de « la veuve de Molière », c'est de la traiter de *créature publique de toutes les manières* (*Response du sieur Guichard...*, p. 20), et de lui donner pour « amant dévoüé » (*Requeste servant de factum,* etc., p. 20-26) Jean Donneau de Visé (1).

Guichard obtint réparation finalement contre Lully, en per-

(1) C'est bien de Jean Donneau de Visé, 1638-1710, historiographe du Roi, qu'il s'agit ici. M. Pougin, dans *les Vrais Créateurs de l'opéra français*, page 233, note 1, dit que Visé était « effectivement l'*amant reconnu* d'Armande Béjart, veuve de Molière. » Un peu ébranlé par cette assertion d'un biographe qui a l'excellente habitude de recourir toujours aux sources, j'ai cherché dans *la Fameuse Comédienne* des détails sur cette liaison « reconnue ». Non seulement l'odieux pamphlet *n'en dit pas un mot*, ce qui est bien significatif, mais j'ai trouvé au contraire *la même remarque que je viens de faire*, formulée à l'avance en termes excellents par M. Ch.-L. Livet, page 172 de son édition de 1877 de *la Fameuse Comédienne*.

« Si J. de Visé avait été réellement un des amants de Mlle Molière, il est pro- » bable que l'auteur du libelle que nous publions ne l'aurait pas oublié : on ne » peut guère admettre, en effet, qu'il ait cité les noms de ses prétendus amants » en 1664, et qu'il en ait oublié un qui aurait eu ses faveurs en 1672, c'est-à-dire à » une époque plus rapprochée. »

En vérité l'on ne saurait mieux dire, et nous sommes fier d'avoir rencontré chez M. Ch.-L. Livet une confirmation si complète de nos justes soupçons. Non, la Molière n'a pas eu pour *amant reconnu* J. de Visé!!...

dant en même temps le privilège que lui avait octroyé le Roi : Singulière manière de triompher ! — « Acquitter Guichard, » s'écrie M. Loiseleur (*Molière...*, p. 47), c'était déclarer celle » qui avait déposé contre lui convaincue d'accusation calom- » nieuse, acte d'autant plus répréhensible que cette accusation » frappait un ancien ami. Il s'en faut de tout, comme on voit, » qu'Armande soit sortie de cette affaire à son honneur et sur- » tout qu'elle ait obtenu aucune réparation des injures qui lui » avaient été prodiguées. » Mais ces injures n'étaient-elles pas souverainement injustes ? Armande pouvait-elle être à la fois *la sœur* de Mademoiselle Aubry et *la fille* de Molière ? Les deux assertions n'étaient-elles pas en flagrante contradiction l'une avec l'autre (1) ? Mais M. Loiseleur n'est pas tendre, toutes les fois qu'il s'agit d'Armande, au sujet de laquelle on dirait qu'il éprouve vraiment une haine instinctive (2). Il se montre, dans toute occasion, profondément injuste à son égard.

(1) On voit facilement pourquoi et comment la calomnie, qui n'était *pas encore mûre* du temps des contemporains d'Armande, et alors que tant de monde à Paris connaissait les Béjart et les différents membres de leur famille qui vivaient encore, a été ensuite acceptée de confiance et sans objections par la postérité mal instruite, ou plutôt *pas instruite du tout*, et ne pouvant plus rien rapprocher.

(2) Parfois même cette haine l'emporte au delà de toutes les bornes. Un exemple bien frappant : Une sentence du Châtelet, du 17 septembre 1675, rend complètement l'honneur à Mlle Molière. Le président Lescot lui fait des excuses. Les deux intrigantes sont condamnées à être fustigées nues devant la maison de Mlle Molière. Savez-vous ce que M. Loiseleur trouve à dire à ce sujet ; vous allez le lire, vous n'y croirez pas :

« Je sais bien qu'il est *de mode* de voir dans cette scandaleuse aventure un triomphe pour l'honneur de la belle veuve et un hommage rendu par la justice à sa bonne réputation. — *Tout dépend ici de la manière de voir :* la mienne diffère un peu de celle-là... :

» Assurément la réparation était éclatante ; mais je reprendrai ici une idée déjà exprimée plus haut : *les honnêtes femmes, celles dont la renommée est intacte, n'ont jamais à en réclamer de pareilles*. On ne répare que ce qui périclite. Ne fallait-il pas que la réputation de Mlle Molière fût bien compromise pour qu'un libertin trouvât tout simple d'acheter ses faveurs ? » J. Loiseleur, *Molière...*, p. 55 et 57.

Pas de réflexions. Une simple constatation : ce n'est pas seulement *la reine du théâtre* qu'ici M. Loiseleur *offense*, et gravement : C'est aussi la reine Marie-Antoinette ; puisque, c'est lui qui nous le dit, p. 56, entre le procès de 1675 et celui de 1686, « *rien ne manque à l'exactitude du parallèle*, pas même le collier. »

A la question posée en quelque sorte par M. Loiseleur, M. Ch.-L. Livet répond du reste, sans le prévoir et *à l'avance*, d'une manière qui ne laisse absolument rien à désirer, page 202 de son édition de *la Fameuse Comédienne :*

« Si Mademoiselle Molière eût eu la réputation que l'auteur lui prête, *J.-F. de* » *Lescot aurait bien su faire ses affaires lui-même.* »

Pourquoi, en effet, s'adresser à La Ledoux ? Vis-à-vis d'une femme facile, la chose devenait absolument superflue...

Avant d'avoir lu ce passage du livre de M. Ch.-L. Livet, nous avions fait — et combien nous en sommes fier — la même réflexion que lui ; et elle a dû frapper encore, par son évidence, bien d'autres personnes parmi celles qui ont consulté, en toute bonne foi et sans parti pris aucun à l'avance, les pièces de ce stupéfiant

Le 12 février 1677, salle de l'hôtel Guénégaud, eut lieu la première représentation du *Festin de Pierre* mis en vers par Thomas Corneille, auteur dont Molière se moqua, en 1662, dans ces vers de *l'École des Femmes* (acte I, scène I) :

Quel abus de quitter le vrai nom de ses pères
Pour en vouloir prendre un bâti sur des chimères!
De la plupart des gens c'est la démangeaison;
Et sans vous embrasser dans la comparaison,
Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de *Monsieur de l'Isle* en prit le nom pompeux.

(Et l'on sait que Thomas Corneille se faisait appeler Corneille *de l'Isle* pour se distinguer de son frère...) — Le bibliophile Jacob n'était pas, du reste, de cet avis [1].

procès. Si Mademoiselle Molière, comme dit M. Loiseleur, avait été si « compromise » que cela, « un libertin » aurait trouvé tellement « simple d'acheter ses faveurs » qu'il n'aurait certainement pas recouru, dans ce but, aux services intéressés et toujours indiscrets d'une intermédiaire.

(1) « Plusieurs historiens ont prétendu, *sans aucune raison valable*, que Thomas Corneille s'était brouillé avec Molière, à l'occasion de *trois* vers [*quatre :* 179-182] de *l'École des Femmes*, dans lesquels Arnolphe cite le fait d'un paysan qui, voulant s'anoblir, avait entouré son champ d'un fossé : « Et de Monsieur de l'Ile, *il (sic)* prit le nom pompeux. » Or, Thomas Corneille, pour se distinguer de son frère, se qualifiait du nom de M. de l'Isle. Le motif de la brouille paraissait donc assez plausible, car certainement la critique s'attaquait à cette espèce d'usurpation de noblesse. *Nous avons découvert que Molière*, en effet, *avait visé*, dans sa critique, non pas Thomas Corneille, mais *un avocat au Parlement, nommé Louis Bertelin, sieur de Lisle*, à qui Madeleine Béjart avait prêté, pendant ses voyages dans le midi de la France, une somme assez importante, qu'elle ne put jamais se faire rembourser. Il est vrai que, du vivant de Molière, Thomas Corneille faisait représenter toutes ses pièces au théâtre de l'Hôtel de Bourgogne et qu'il n'en eut pas une seule jouée au théâtre du Palais-Royal, où son frère donna plusieurs tragédies nouvelles; mais ce n'est pas là une preuve de mésintelligence entre lui et Molière, d'autant plus qu'ils se trouvaient ensemble chez Pierre Corneille et chez leurs amis communs... » BIBLIOPHILE JACOB, *Iconographie moliéresque*, 301, p. 109 et 110.

« ... Molière a-t-il voulu ici faire allusion à Thomas Corneille? Ce qu'il y a de sûr, c'est que le nom de Corneille de Lisle étant fort connu, il est impossible qu'il n'ait pas au moins songé à l'application qu'on ferait de ces vers... Thomas Corneille dut conserver *ses* préventions contre la troupe de Molière, et c'était assez les manifester que de porter toutes ses pièces, même ses comédies, aux deux autres théâtres. Mais aussitôt après la mort de Molière, Thomas Corneille, au contraire, les donna à cette troupe qu'il avait si longtemps dédaignée, *ce qui semblerait indiquer une animosité personnelle contre Molière...* Selon le P. Niceron, Charles Sorel aurait aussi porté le nom de sieur *de l'Isle...* Il n'en est pas moins évident que peu de gens alors, en entendant les vers de Molière, pouvaient s'aviser de songer à Sorel, qui ne portait pas au moins le nom de M. de l'Isle en tête de ses livres, et que tous, au contraire, devaient penser au nom, beaucoup plus connu, au théâtre surtout, de Corneille de l'Isle. » EUGÈNE DESROIS, *Molière-Hachette*, t. III, p. 171, note 1 continuée à la page 172.

Voyez, tome Ier, page 180, la note 3 concernant Louis Bertelin, sieur de Lisle.

« Le grand succès de cette pièce [*le Festin de Pierre*] est un » effet de la prudence de M. de Corneille le jeune, qui en a fait » les vers, et qui n'y a mis que des scènes agréables en la » place de celles qu'il en a retranchées. » Qui parle ainsi? Eh! c'est, dans le *Nouveau Mercure galant* (t. I, année 1677, p. 33-35), un autre ancien ennemi de Molière, Donneau de Visé, l'auteur de *la Vengeance des Marquis* (1663), des *Nouvelles nouvelles (id.)* et de *Zélinde (id.)*, celui que Guichard vient de désigner, dans son *factum* de 1676, comme étant « l'amant dévoüé de la Molière »... Singuliers parrains que Molière se trouve avoir là pour son *Dom Juan* édulcoré !...

C'est la « veuve » de Molière qui aurait fait faire cette traduction en vers, du moins elle s'en vante en ces termes : « la » pièce du *Festin de Pierre* qui m'appartenoit, *que j'ai fait* » *mettre en vers* par ledit sieur de Corneille, » dans *la quittance autographe, encadrée, qui orne aujourd'hui le cabinet de M. l'archiviste de la Comédie-Française*, quittance déjà connue et citée par les frères Parfaict, tome XII, page 61, de leur *Histoire du Théâtre-François* (1).

M. Despois, page 42, note 1 de son *Théâtre français sous Louis XIV,* a cité le premier la délibération suivante de la troupe de la rue Guénégaud, inscrite tout au long sur le *Registre de La Grange :*

« Cejourd'hui lundi 8e mars 1677, la troupe s'est assemblée à la chambre commune, dans la résolution d'achever de payer *le Festin de Pierre* qu'elle a acheté de la veuve du sieur P. de Molière et du sieur de Corneille, qui l'a mise en vers ; cet achat fait moyennant deux cents louis d'or. A cause que ce dit *Festin de Pierre* n'a pu être représenté que le

(1) En voici le texte donné par M. Paul Mesnard, *Molière-Hachette,* tome V, pages 30-31:

« Je soussignée confesse avoir reçu de la Troupe, en deux payements, la somme » de deux mille deux cents livres, tant pour moi que pour M. de Corneille, laquelle » somme je suis convenue avec ladite Troupe, et dont elle est demeurée d'accord » pour l'achat de la pièce du *Festin de Pierre*, qui m'appartenoit, que j'ai fait » mettre en vers par ledit sieur de Corneille... : dont je quitte la Troupe et tous » autres. Fait à Paris, ce 3e juillet 1677. *Signé :* Armande-Grésinde-Claire-Élisa- » beth BÉJART. »

« Mlle Molière, on l'aura remarqué, parle comme si elle eût fait la commande des vers ; mais nous ne pensons pas qu'on doive supposer de sa part quelque chose de plus qu'une permission rendue nécessaire par son droit de propriété. Quand Thomas Corneille disait avoir *obéi* à quelques personnes qui avaient *tout pouvoir* sur lui, il ne pouvait parler de son obéissance à la comédienne. D'après ses expressions mêmes, il est *clair* que l'encouragement ou l'ordre lui était venu *de plus haut.* » PAUL MESNARD, *Notice sur Dom Juan*, p. 51. — Cf. la note 1, p. 14.

12 février de ladite année, quoiqu'il le dût être six semaines entières auparavant, ce que la Troupe a trouvé avantageux, à l'occasion de la concurrence des deux *Phèdres*, et d'autant qu'il n'a été payé sur les représentations dudit *Festin de Pierre* que neuf cent douze livres douze sous, ainsi qu'il se voit par le registre, la Troupe a délibéré de payer, des deniers qui sont entre les mains du sieur La Grange à elle appartenant, la somme de douze cent quatre-vingt-sept livres huit sous, pour parfaire lesdits deux cents louis d'or. Lequel sieur de La Grange a désiré pour sa décharge que la présente délibération fût écrite sur le présent registre. — DE LA GRANGE, D'AUVILLIERS, GUERIN, ROSIMOND, HUBERT. »

Le succès fut grand : la recette atteignit, le soir de la première représentation, la somme de 1,273 livres 10 sous, et se maintint à un taux considérable. On se rappelait, à Paris, l'ancien *Dom Juan*, qui fit tant de bruit en 1665, et qui disparut tout à coup si brusquement. [Voyez tome Ier, p. 263-264.]

« *Ce que l'on a remplacé,* dit M. Paul Mesnard (V. p. 47), » *on peut le croire bien tué.* » L'observation est judicieuse; elle est profonde. Mais qui eut l'idée d'expurger, d'édulcorer la prose de Molière (1)? Voilà ce que nous ne savons pas, ce que nous risquons bien fort d'ignorer toujours. S'il n'avait existé qu'un seul manuscrit du *Dom Juan* de Molière, ce chef-d'œuvre eût sans doute été perdu à tout jamais pour la postérité, — comme l'ont été définitivement *le Docteur amoureux* et la *traduction* de Lucrèce...

« Si Molière eut des ennemis, il semble que sa femme en ait eu davantage; et que cette jalousie effroyable, cette haine sans nom, qui est propre aux coulisses des théâtres, ait sévi contre elle avec une rage particulière. On peut jusqu'à un certain point l'expliquer. Molière tenait sa troupe sous son autorité par l'ascendant du génie et par l'énergie du caractère; et encore l'on aperçoit bien des traces de résistance et de révolte. Quand Armande Béjart se trouva seule, héritière en partie des droits de son mari et cherchant à maintenir ses prétentions, quelle âpre opposition ne dut-elle pas rencontrer ! On lui fit payer cher sans doute la supériorité que lui avait value le nom qu'elle portait; et l'éclat de ce nom multipliait autour d'elle les périls, en aiguisant la malignité et en redoublant les scandales. » LOUIS MOLAND, *Histoire posthume de Molière,* p. 359.

Un second mariage s'imposait donc en quelque sorte à elle : *son premier mari était mort,* d'après tous les actes publics.

(1) « Cette pièce, dit Thomas Corneille dans sa *préface*..., est la même que feu » M. de Molière fit jouer en prose peu de temps *(sic)* avant sa mort. Quelques » personnes *qui ont tout pouvoir sur moi* m'ayant engagé à la mettre en vers, *je me*

Elle avait *la certitude absolue* qu'elle ne le reverrait JAMAIS, elle ne se sentait donc bigame en aucune manière ni à aucun point de vue en convolant à de nouvelles noces. Et *personne*, du reste, remarquons-le bien, *ne put s'y opposer* (¹). Elle épousa donc le comédien Guérin d'Estriché, le 31 mai 1677. Qu'était ce comédien? Grâce à l'admirable *Dictionnaire* de M. Jal, nous sommes à même, à ce sujet, de renseigner complètement nos lecteurs :

« GUÉRIN, s^r D'ETRICHÉ *(Isaac-François)*, 1636 (?)-1728. — Le Mazurier, dans sa *Galerie des acteurs du Théâtre-Français*, nomme ce comédien « Eustache-François Guérin »; erreur, il se nommait Isaac et non Eustache. Guérin naquit de Charles Guérin et de Françoise d'Etriché de Bradane, vers 1636. Je n'ai pu voir l'acte de son baptême. On dit qu'il vint au monde à Paris. Son père, comédien, appartint à une des troupes subventionnées par le Roi... Après s'être essayé dans quelques troupes de campagne, Isaac débuta au théâtre du Marais en 1672... Il fit preuve d'assez de talent pendant une année qu'il joua au Marais, pour qu'après la mort de Molière on lui donnât une place dans la troupe qu'on reformait et que l'on complétait, troupe qui, en juillet 1673, ouvrit à l'hôtel Guénégaud le théâtre qui allait remplacer l'opéra établi dans le jeu de paume de M. de Laffemas, rue Mazarinie, comme le dit La Grange. Isaac Guérin, qui avait pris un des noms de sa mère pour paraître sur le théâtre, et que cependant on nommait plus souvent Guérin que d'Etriché, grandit assez vite en talent et en réputation. On le compta bientôt parmi les meilleurs acteurs de la troupe... Ses mérites personnels, le succès qu'il obtenait chaque jour, peut-être aussi sa bonne mine (?)... firent impression sur une femme que son talent recommandait, et qui s'appelait encore Mlle Molière. Armande Béjart plut à Guérin, qui s'éprit de la veuve du grand comique, et leur union se décida dans les premiers jours de l'année 1677. Elle s'accomplit à la fin du mois de mai, et La Grange écrivit sur son Mémorial les deux lignes suivantes : « Le dernier may 1677, M. Guérin d'Estriché » a espousé la veuve de Monsr de Molière (²), à la Sainte-Chapelle basse, » à Paris. »

» Je ne sais si ce mariage fut reproché à Guérin, mais les épigrammes

» *réservai la liberté* (!) d'adoucir certaines expressions qui avoient blessé les scru» puleux. » — Voir la note précédente, page 13.

(¹) Voir ci-dessus, tome Ier, pages 580 et 581.

(²) M. Eudore Soulié a retrouvé, dans les minutes de Me Dufresne, notaire à Paris, le contrat de mariage des deux époux, rédigé le 29 mai 1677. Nous en détachons, ci-dessous, *les deux premiers* paragraphes et *le dernier* :

« Par-devant les conseillers du Roi, notaires gardes-notes de Sa Majesté au Châtelet de Paris, soussignés, furent présents Isaac-François Guérin, officier de la maison du Roi et bourgeois de Paris, y demeurant cour du Palais, paroisse de la basse Sainte-Chapelle, fils de défunt Charles Guérin, vivant aussi officier du Roi, et de damoiselle Françoise Destrichey de Bradam, à présent sa veuve, de laquelle il a le consentement à l'effet des présentes, ainsi qu'il a fait apparoir par acte qu'il a représenté, passé par-devant Audier et Gourdan, notaires royaux à Marseille, le

ne manquèrent pas, adressées à la veuve de Molière, qu'on disait heureuse d'avoir perdu un « mari d'esprit » pour trouver un « mari de chair » (1). *Il y avait bien de la rigueur dans ces reproches...* — La Grange dit que Guérin se maria à la Ste-Chapelle basse. Voici, en effet, ce qu'on lit au registre de cette église : « Le lundy 31e jour de mai (1677), après les fian» çailles et la publication de trois bans, je soussigné curé de la paroisse de » la Sainte-Chapelle de Paris, ay, en l'église de la basse Sainte-Chapelle » interrogé M. Isaac-François Guérin, officier du Roy, fils de feu Charles » Guérin et de Françoise de Bradane, ses père et mère, d'une part, et Gré» sinde Béjart, fille de feu Joseph Béjart et de Marie Hervé, ses père et » mère défunts, et veuve de Jean Pocquelin, officier du Roy, tous deux de » cette paroisse; et leur consentement mutuel par moi pris, les ay solen» nellement, par paroles de présents, conjoints en mariage, puis dit la » messe des espouzailles, en laquelle je leur ay donné la bénédiction nup» tiale » (ce dernier membre de phrase a été raturé) « selon la forme de

vingt-troisième de mars dernier, demeuré annexé à ces présentes (a), après avoir été paraphé *ne varietur* par ledit sieur Guérin et par les notaires soussignés, d'une part; et damoiselle Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjard, veuve de défunt Jean-Baptiste Poquelin de Molière, valet de chambre ordinaire du Roi, demeurant dite cour du Palais, en la même paroisse de la basse Sainte-Chapelle d'autre part.

» Lesquelles parties, volontairement et en la présence et par l'avis et conseil d'Anne Guérin, tante paternelle dudit Guérin, veuve de Jean Ancelin, bourgeois de Paris; de Marie Ancelin, veuve de Antoine Poussepré, marchand franger à Paris, sa cousine germaine; Jean-Baptiste Aubry, paveur du Roi, beau-frère de ladite future épouse à cause de Geneviève Béjard, sa femme, et de Me Jacques Baudelot, conseiller du Roi, commissaire enquêteur et examinateur audit Châtelet, et de Jean Gandouin, marchand bourgeois de Paris, ami de ladite demoiselle; damoiselle Anne-Marie Martin, femme dudit sieur Aubry: et d'Anne Thomas, femme dudit sieur Gandouin, ont reconnu et confessé avoir fait entièrement de bonne foi les traité et conventions de mariage qui ensuivent: c'est à savoir que lesdits sieur Guérin et damoiselle Molière ont respectivement promis se prendre en foi et loi de mariage, etc., pour être, comme en effet lesdits sieur et damoiselle futurs époux seront communs de biens meubles et conquêts immeubles, suivant la coutume de cette ville, prévôté et vicomté de Paris, etc.

. . . .

« Fait et passé à Paris, en la maison de ladite damoiselle future épouse, le vingt-neuvième jour de mai, après midi, l'an mil six cent soixante-dix-sept, et ont signé, sauf ladite Anne Guérin, qui a déclaré ne savoir écrire ni signer :

» IZAAC-FRANÇOIS GUÉRIN.	ANNE THOMAS.
ARMANDE-GRÉSINDE-CLAIRE-ESLISABET BÉJARD.	JULLIEN.
MARIE ANCELIN.	BAUDELOT.
GANDOUIN.	AUBRY.
ANNE MARTIN (b).	LEMAISTRE. »

(*Recherches sur Molière et sur sa famille*, par EUDORE SOULIÉ. Documents, p. 300-303.)

(1) Voici le quatrain auquel M. Jal fait allusion; il est tiré des *Portraits des comédiennes de l'Hôtel Guénégaud*, imprimés à la suite de *la Fameuse Comédienne :*

Les grâces et les ris brillent sur son visage;
Elle a l'air tout charmant et l'esprit tout de feu.
Elle avoit un mari d'esprit qu'elle aimoit peu;
Elle en a un *(sic)* de chair qu'elle aime davantage.

(a) « Cet acte est, en effet, annexé au contrat de mariage. La mère de Guérin y est nommée Fran» çoise de Trichet de Bradam. » (*Note de M. Eudore Soulié.*)

(b) Nous pourrions croire, ce qui n'est pas, qu'il s'agit ici de la femme de Foulle Martin ou Faure Martin, retrouvée *vingt et un ans* après le baptême, à Bordeaux, de son fils Jean-Baptiste. Ce serait faire bel et bien confusion. Ceci soit dit comme *erratum* de la notule *a* (à effacer), tome Ier, p. 388, *tout au bas de la page*.

» notre mère sainte Église, le tout en présence des parents et amis soussi-» gnés, assavoir. (Signé) : et après « GRÉSINDE BÉJARD, AUBRY », etc. — Dans le courant de l'année qui suivit ce mariage, Armande Béjart donna à son mari un fils qui fut nommé Nicolas-Armand-Martial. » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2e édition, 1872, pp. 662 et 663.

Désormais en possession de mari, Armande songea enfin à publier l'édition complète et *définitive* des *Œuvres* de son premier époux, « revues, corrigées et augmentées. » Ce fut une très grosse affaire. C'est à La Grange qu'elle s'adressa pour ce, et combien elle eut raison !

C'est en 1682 que parut enfin, chez Denys Thierry, « mar-» chand libraire imprimeur, et ancien consul de *la*... ville de » Paris » (associé aux sieurs Claude Barbin et Pierre Trabouillet), cette très importante édition, en 8 volumes in-12, sous le titre : *les Œuvres de M. de Molière* pour les six premiers ; *les Œuvres posthumes de M. de Molière* pour les tomes VII et VIII.

Ces dernières [les posthumes], qui comprennent sept comédies *(Dom Garcie de Navarre, l'Impromptu de Versailles, Dom Juan, Mélicerte, les Amants magnifiques, la Comtesse d'Escarbagnas, le Malade imaginaire)*, sont accompagnées d'un privilège spécial, daté de Chaville le 20 août 1682, et où se trouvent ces lignes : « Denis Thierry... nous a fait remon-» trer qu'il a traité avec la veuve de feu Jean-Baptiste Poclin » de Molière d'un manuscrit intitulé *Recueil des œuvres* » *posthumes de I.-B. P. de Molière*... »

M. Arthur Desfeuilles (t. XI, p. 69, en note, du *Molière-Hachette*) nous renseigne à ce sujet de la façon suivante : « Les » anecdotiers du temps croyaient savoir à quelles conditions ; » Tralage a consigné dans ses cahiers et Bordelon rapporté au » public que Thierry paya le manuscrit quinze cents livres. » Au surplus, voici le témoignage de l'un et de l'autre :

« Ceux qui ont eu soin de la nouvelle édition des *Œuvres de Molière* faite à Paris, chez Thierry, l'an 1682, en huit volumes in-12, sont M. Vivot et M. de La Grange... *La Préface qui est au commencement de ce livre est de leur composition.* Le sieur Thierry a payé CINQ CENTS ÉCUS OU 1500lt *(livres)* à la veuve de Molière pour les pièces qui n'avoient pas été imprimées du vivant de l'auteur... — Le sieur Thierry n'a point voulu imprimer ce que Molière avoit traduit de Lucrèce ; cela étoit trop fort

contre l'immortalité de l'âme, à ce qu'il dit (1)... » JEAN-NICOLAS DE TRALAGE (2), *Collection manuscrite conservée à l'Arsenal*, t. IV, folio 240 verso.

« Quelque autre vous a-t-il dit aussi bien qu'à moi que le sieur T[hierry], libraire de la rue Saint-Jacques, a donné quinze cents livres à la veuve de M[olière] pour les pièces qui n'avaient pas été imprimées du vivant de l'auteur? Si cela est vrai, il y a longtemps qu'il a retiré son argent; il y gagnera encore de quoi bâtir un appartement des plus magnifiques dans le Ch. T., si l'envie lui en prend. Les auteurs ne vont pas jusque-là; les libraires leur taillent les morceaux trop petits; mais pour les consoler ils leur promettent de la gloire. » BORDELON, *Diversités curieuses en plusieurs lettres*, t. Ier, 1698, p. 104, — passage cité par M. Georges Monval : *le Moliériste*, t. II, p. 47.

C'est à partir de cette date : 1682, que disparurent à jamais les autres manuscrits de Molière, ses premières farces, *le Docteur amoureux* (pour lequel il avait pris lui-même un privilège en 1660) (3), la traduction du poème de Lucrèce : *De Natura Rerum, le Feint Lourdaud,* le prologue du *Favori, l'Homme de Cour,* et toute sa correspondance, lettres, billets, notes, fragments de pièces, etc., etc. Je ne sais rien de spécial à cet égard, à peine ai-je besoin de le dire; je me contente de constater le fait. Je ne me mettrai pas surtout à la recherche — bien inutile — de tous ces manuscrits, qui ne sont évidemment restés ni chez Mademoiselle Guérin d'Estriché, ni chez l'honnête et intelligent La Grange, ni encore moins dans des archives du Théâtre-Français brûlées au siècle dernier. M. J. Loiseleur a dit le vrai mot sur ce naufrage complet, sur cette disparition (lisez *destruction*) désolante, étonnante, mais parfaitement réelle. Les ennemis de Molière ont tout annihilé,

(1) « Le sieur Molière a traduit quelques endroits du poète Lucrèce en beaux vers françois; on les vouloit joindre à la nouvelle édition de ses œuvres faite à Paris l'an 1683 [*lisez :* 1682], en huit volumes in-douze, chez Thierry; mais le libraire les ayant trouvé *(sic)* trop forts contre l'immortalité de l'âme, ne les a pas voulu imprimer. La comédie du *Festin de Pierre* du même est retranchée en plusieurs endroits; on y a fait des cartons. » JEAN-NICOLAS DE TRALAGE, *Collection manuscrite conservée à l'Arsenal*, t. IV, folio 226 verso.

(2) « C'était, comme on le voit dans le *Dictionnaire* de Moréri (édition de 1759), à l'article NICOLAS (Gabriel), seigneur DE LA REYNIE, un neveu du lieutenant général de police, à qui est due la conservation de l'un des exemplaires non cartonnés de ce recueil même de 1682. JEAN-NICOLAS DE TRALAGE mourut, dit le Dictionnaire, le 12 novembre 1698..... Ce qui reste *de son* recueil litteraire ou anecdotique est actuellement rassemblé en cinq volumes cotés 6541-6545, parmi les manuscrits français de la bibliothèque de l'Arsenal. » ARTHUR DESFEUILLES, *Notice bibliographique*, p. 72, note 2.

(3) Voyez la *Notice* de M. Paul Mesnard, page 236. Mais ce dernier n'aurait-il pas confondu *le Dépit amoureux* avec *le Docteur amoureux?*

tout anéanti, dans l'intervalle qui sépare l'édition de 1682 — qu'ils ont fait châtrer et « cartonner » *après coup* le mieux et le plus qu'ils ont pu — et la mort de Mlle Guérin en 1700. C'est pendant ces dix-huit années qu'avec la volonté, la patience, la persistance, la ténacité et la haute habileté qui les caractérise, ils ont eu définitivement raison de tous les papiers du grand homme. Jamais fait plus singulier, plus mystérieux et en même temps plus absolument certain ne s'est accompli. En fait d'autographes de Molière, cet auteur immortel qui a tant écrit ! il ne reste, depuis deux siècles, que *deux quittances* et *quelques signatures* (1).....!

(1) « Il est une portion de l'héritage de Molière dont il serait bien précieux de pouvoir suivre la trace : ce sont les papiers, les manuscrits qu'il laissa. Que sont-ils devenus ? Il n'est pas douteux que la veuve de Molière n'en ait mis une partie au moins à la disposition de La Grange et de Vinot [Vivot], pour la publication des *Œuvres posthumes* en 1682. Restèrent-ils entre les mains du premier ? et par suite Mlle La Grange, sa veuve, les vendit-elle avec la bibliothèque de son mari, comme le pretend Grimarest ?...

« Armande Béjart les aurait-elle gardés en sa possession, et les aurait-elle transmis à la fille de Molière ? Non, sans doute ; le mari de cette dernière, homme d'ordre, ne les aurait pas égarés ; et nous les apercevrions, avec de nombreux restes du mobilier de Molière, dans l'inventaire fait à Argenteuil après le décès de M. de Montalant.

« Auraient-ils donc été recueillis par Nicolas Guérin, le fils qu'eut Armande Béjart de son second mariage ? On pourrait le conjecturer d'après quelques mots de la préface que ce Guérin mit, en 1699, à la pastorale de *Mélicerte*, qu'il avait voulu refaire et terminer : « J'avouerai, en tremblant, que le troisième acte est « mon ouvrage, et que j'ai travaillé sans avoir trouvé dans *ses papiers* (les papiers « de Molière) ni le moindre fragment, ni la moindre idée. » Il ne paraît pas toutefois, à en juger par cet aveu même, que ce que possedait Guérin fils fût bien complet ni bien considérable. Dans les dispositions où il était, on peut croire qu'il se fût empressé d'en tirer parti. Quoi qu'il en soit, ces papiers ne se seraient pas mieux conservés entre ses mains qu'en celles des autres héritiers. Il n'en est pas resté de vestiges ; et, circonstance vraiment bizarre, l'on ne connaît pas deux lignes absolument authentiques de l'écriture de Molière. » LOUIS MOLAND, *Histoire posthume de Molière*, p. 368-369.

« C'est pourtant en cherchant et en conjecturant... qu'on parviendra peut-être à retrouver (j'en doute après plus de deux siècles) les fragments dispersés des œuvres inédites de Molière, par exemple de cette comédie de *l'Homme de cour*, — son chef-d'œuvre, disait-il, — que la mort ne lui a pas permis d'achever.

« On recherche à la fois, et à cette heure, toutes les reliques de Molière pour en composer un musée spécial qu'il sera curieux d'étudier. Et les autographes du grand comique, ces autographes si rares et si précieux, on leur fait la chasse, et quelle joie si on parvenait à en découvrir encore quelqu'un d'inédit, comme vient de le faire le directeur des Archives de Montpellier ! On sait que Beffara, le commissaire de police érudit, grand admirateur, admirateur passionné de Molière, demanda un jour, par lettre rendue publique, si on ne pouvait le mettre sur la trace des manuscrits perdus de Molière. Après le décès de Molière, disait-il, sa veuve remit au comédien La Grange (mort en 1692) des manuscrits, des papiers que celui-ci dut sans doute laisser à sa veuve. La veuve de La Grange, qui ne mourut qu'en 1727, vendit sa bibliothèque et ses manuscrits aussi, on n'en peut douter. Mais La Grange avait un gendre, M. Musnier de Troheou, payeur des États de Bretagne ; ne serait-il point, demandait Beffara, devenu propriétaire de ces manus-

On aurait pu croire au moins leur courroux apaisé et leur haine enfin assouvie!.... Molière disparu depuis tant d'années,

crits? *Un vieillard, ne parlant que par tradition*, assurait que M. Musnier de Troheou avait déposé tous ses papiers (et, par conséquent, les manuscrits de Molière, s'il en possédait) dans un château situé en Normandie et dépendant d'un endroit qui s'appelait Ferrière ou La Ferrière. « Y seraient-ils restés jusqu'à présent, » disait encore Beffara, « sans que personne les fit connaitre? »

» Depuis que Beffara adressait cette question au public (*a*), bien des années se sont passées et les manuscrits de Molière n'ont pas été découverts. Peut-être la célébration du deux centième anniversaire de sa mort appellera-t-elle l'attention sur des recherches nouvelles; il est permis d'en douter, et cependant ne vient-on pas de découvrir à Montauban, dans un coin du musée, un portrait authentique, dit-on, de Molière, de Molière jeune et courant la France à la tête de *l'illustre Théâtre?* M. Michelet, il y a longtemps, visitant le musée de Montauban, s'était arrêté devant ce portrait et avait deviné que c'était Moliere.

» Et puisque le hasard nous remet ainsi sur la trace des images de nos grands hommes, pourquoi ne nous ferait-il pas découvrir aussi quelque jour une page inconnue et tombée de leur plume, un cahier de papier jauni contenant une œuvre dont le titre seul a survécu, des lambeaux déchirés, maculés et plus précieux cent fois que les plus purs vélins? Qui sait s'il n'y a pas, dans l'angle poudreux de quelque vieille bibliothèque, un rouleau sali dont on ne toucherait les feuillets qu'avec respect et dont tout ce qui pense au monde étudierait avec fièvre les lignes à demi illisibles? Qu'est devenu ce travail dont nous parlions tout à l'heure (*b*), cette traduction de *Lucrèce*, entreprise par Molière, qui traduisait Lucrèce comme Victor Hugo a traduit Lucain? Qu'est devenue la comédie du *Docteur amoureux* et celle du *Maître d'école*, et celle des *Trois Docteurs rivaux* que Molière, jeune, improvisait en route sur les grands chemins du « roman comique » et de « l'art en voyage »?

» Ce ne sont point d'ailleurs les seules œuvres de sa jeunesse qu'on pourrait souhaiter de retrouver aujourd'hui. Ne devinerait-on pas une sorte de Molière en fleur, si je puis dire, dans ces farces ignorées, *le Fagoteux*, *le Médecin par force* (*c*), *Gorgibus dans le sac*, *le Grand benêt de fils* (*d*), dont on ne connait, en somme, que les étiquettes.....

» Sans doute la découverte de ces essais et de ces œuvres de la première heure n'ajouterait rien à la gloire, à la physionomie litteraire de Molière, mais on aime à connaître le génie jusque dans ses balbutiements. Ces *reliquiæ* et ces fragments sont comme les hochets de l'enfant que la mère conserve avec piété et

(*a*) *Lettre à MM. les maires des communes de Ferrière et La Ferrière pour la recherche des manuscrits de Molière*, signée « Beffara », datée du 20 juin 1828, in-8°. — Paul Lacroix, dans sa *Bibliographie moliéresque*, a laissé échapper au sujet de la date de cette *Lettre*, n° 1643, page 337, la monstrueuse faute d'impression : 1848 au lieu de 1828!

(*b*) Voici en quels termes : « Quelques vers de cette pièce [*le Ballet des Incompatibles*] sembleraient » indiquer que Molière a placé là des fragments de sa traduction de Lucrèce, mais je doute que ce » ballet des *Incompatibles* soit son œuvre. » (P. 63.)

(*c*) Bossuet cite ce titre de comédie, estropiant celui du *Médecin malgré lui*, ou plutôt rétablissant son premier nom oublié, dans sa virulente et inexcusable sortie contre Molière.

(*d*) « Le *Registre de La Grange*, que les frères Parfaict n'ont pas eu entre les mains, nous apprend » que cette comédie N'ÉTAIT PAS DE MOLIÈRE ; on lit dans ce registre, à la date du 17 janvier 1661 : « *Le grand benêt de fils aussi sot que son père*, pièce nouvelle de M. DE BRÉCOURT. » Cette » pièce était une comédie en plusieurs actes, et non une farce en un acte ; car, suivant le même » registre, elle compose à elle seule les spectacles des 1er, 3 et 5 février 1661. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. I, p. 9. — M. Édouard Thierry a découvert un fait fort curieux ; c'est que *ce titre*, de la comédie de Brécourt (*Le Moliériste*, X, p. 226), appartient originairement à Molière : c'est un vers [le vers 501] des *Fâcheux :*

....Un franc campagnard, avec longue rapière,
Montant superbement sa jument poulinière,
Qu'il honoroit du nom de sa bonne jument,
S'en est venu nous faire un mauvais compliment,
Nous présentant ainsi, par surcroît de colere,
Un grand benêt de fils aussi sot que son père.

Acte II, scène VI.

sa veuve remariée, que pouvaient-ils désirer de plus? — Quelle erreur! Que l'on se rappelle donc le fameux passage (acte V, scène II) de *Dom Juan :* « Je m'érigerai en censeur des actions » d'autrui, jugerai mal de tout le monde, et n'aurai bonne » opinion que de moi. Dès qu'une fois on m'aura choqué tant » soit peu, *je ne pardonnerai jamais et garderai tout douce- » ment une haine irréconciliable.* Je... saurai déchaîner contre » eux des zélés indiscrets, qui, sans connaissance de cause, » crieront en public contre eux, qui les accableront d'injures, » et les damneront hautement de leur autorité privée. » Le tableau est exact, Molière avait été prophète, puisqu'en 1688, tant d'années (onze) après le mariage de sa veuve, parut en effet à Francfort le hideux pamphlet de *la Fameuse Comédienne.* — C'est à n'y pas croire.

Son effet fut certain et dure encore. Ceux qui le firent imprimer avaient vu juste. Il fut lu, il fut reproduit, et *l'on en tint compte,* malgré ses méchancetés odieuses et ses invraisemblances plus que choquantes. *Même de notre temps,* les Moliéristes en font usage : timidement, sans doute, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, et alléguant que c'est un document *de l'époque,* et que l'on n'en a pas d'autre de date aussi reculée; mais en ne taisant pas ce que ce libelle dit, bien au contraire, en faisant de son texte prétexte à conjectures et matière à examen, et en atteignant complètement, de fait, le

qu'elle regarde encore quelquefois, lorsque l'enfant est devenu un homme. Il faut tout aimer dans ceux qu'on aime, et c'est pourquoi les recherches des érudits, les patientes études des amoureux de Molière ne pourront, même si elles aboutissent seulement à demi, que servir utilement à la littérature entière de tous les pays et de tous les temps en augmentant la renommée du grand comique français. » JULES CLARETIE, *Molière, sa vie et ses œuvres*, p. 63-67.

C'est par complet acquit de conscience que nous rassemblons ici ces renseignements sur les prétendues pistes des manuscrits de Molière que l'on espère toujours découvrir (*a*). Les chercheurs, les fureteurs de bibliothèques et d'archives auront beau prodiguer tous leurs efforts. Ce qui est détruit, et bien détruit, ne reparait jamais.

Nous reviendrons, du reste, spécialement sur tous ces points au CHAPITRE NEUVIÈME, § 8.

(*a*) Dans son *Iconographie moliéresque* (n° 426, p. 182), le bibliophile Jacob parle, d'après Guy Patin, d'une comédie que Molière aurait faite, en 1669, à propos de l'affaire entre le médecin Cressé, parent de Molière, et le barbier Griselle, comédie qui aurait été intitulée : *le Médecin fouetté et le Barbier cocu.* « Réveillé-Parise, le dernier éditeur des *Lettres de Guy Patin* (Paris, Baillière, 1846, 3 vol. in-8°), » *s'était laissé dire que la comédie de Molière venait d'être retrouvée.* » (P. 182.)

Déjà, dans sa *Bibliographie moliéresque* [n° 1667, p. 314], Paul Lacroix avait cité d'autres paroles du même éditeur au sujet de la même pièce. Nous laissons parler le bibliophile : « L'éditeur de Guy Patin ajoute dans une note : « Cette comédie n'a point été faite : on a cru l'avoir retrouvée, dans ces derniers temps, mais ce n'était qu'un pastiche. » « Nous n'avons, — ajoute Paul Lacroix, — aucune connaissance de ce pastiche. »

but voulu par ceux qui ont présidé, il y a deux cent neuf ou dix ans, à sa première publication.

Nous sommes le premier, et nous nous en vantons, qui ayons fait du livre de *la Fameuse Comédienne* le seul usage que son caractère et son contenu comportent. Nous l'avons examiné à sa date et *séparément,* le traitant constamment comme livre haineux et mensonger, et nous gardant bien, surtout, de jamais faire intervenir son témoignage empoisonné dans le récit des faits et gestes du grand poète et de sa compagne, tous deux par lui si indignement calomniés.

« Elle [Armande] paraît, dit M. Paul Mesnard (p. 455), » n'avoir point fait parler d'elle au temps de son second » mariage, et s'être alors attachée à son ménage. » Et, après avoir cité à ce sujet le témoignage toujours intéressé et méchant du pamphlet de Francfort, il ajoute : « Soit que la sympathie » ait été plus facile entre elle et un mari dont l'élévation d'es» prit et de caractère était moins gênante (p. 455-456)..., etc. » M. Taschereau (3e édition, p. 193) constate, lui aussi, d'après l'*Histoire du Théâtre Français,* sa « conduite exemplaire » après son second mariage, mais après avoir cité, dans l'alinéa précédent, une phrase de *la Fameuse Comédienne* qui lui ôterait personnellement, à cet égard, tout son mérite. Il semble qu'il soit impossible de parler de cette pauvre femme sans lui jeter la pierre. Et M. Taschereau ajoute encore, toujours en citant le pamphlet nommé ci-dessus : « Retour tardif sur elle» même, auquel ses quarante-neuf ans ôtaient malheureu» sement de son mérite (p. 193). » C'est peu édifiant... de la part de M. Taschereau.

« Armande Béjart, — dit à son tour M. Moland, — qui n'était plus Mlle Molière, mais Mlle Guérin, eut encore de brillants succès au théâtre, ainsi que le constate notamment l'auteur des *Entretiens galants* à la date de 1681. Elle restait inimitable dans les pièces de son premier mari. *Elle prit sa retraite, avec une pension de mille livres, le 14 octobre 1694.* — ... Elle était tout entière attachée à son ménage, et les auteurs de *l'Histoire du Théâtre-Français* ajoutent que, retirée habituellement dans sa maison de Meudon (1), elle y menait une vie exemplaire.

(1) « Cette maison, avec jardin, avait été achetée par Mlle Molière pendant son veuvage, par deux contrats du 30 mars 1676 et du 25 mai 1677... Cette maison, située rue des Pierres, numéro onze, a été achetée, dans le courant de mars 1876, par M. Dulaurier, membre de l'Institut. » CH.-L. LIVET, édition de *la Fameuse Comédienne*, p. 220.

Il n'entre aucunement dans notre intention de tenter une réhabilitation d'Armande Béjart, mais *nous n'avons pas jugé à propos de suivre pas à pas l'auteur d'un roman graveleux avec autant de* COMPLAISANCE *et de* ZÈLE *que l'ont fait la plupart des biographes de Molière....* » LOUIS MOLAND, *Histoire posthume de Molière*, p. 366.

Armande Béjart — Mademoiselle Guérin d'Estriché — mourut le 30 novembre 1700, dans sa maison à Paris, rue de Touraine. Son acte de décès — que nous avons donné plus haut (t. Ier, ch. II, § 5, p. 158), — inscrit à Paris le 2 décembre 1700, jour de l'enterrement, sur les registres de la paroisse de Saint-Sulpice, *indique pour elle trois ans de moins qu'elle n'avait réellement*. Il fallait que la calomnie que l'on sait, à l'égard de sa naissance, restât possible. Cet acte, en effet, fut souvent cité, et sa date, *erronée ou volontairement falsifiée*, grandement prise en considération. Jusqu'après sa mort, cette charmante femme devait être poursuivie par les implacables ennemis de Molière et par leurs lâches calomnies.

Avant de revenir au mystérieux prisonnier de Saint-Mars, je tiens à placer sous les yeux de mes lecteurs une épitaphe bien curieuse qui courut très peu de jours après que se répandit dans Paris, en février 1673, la nouvelle de la mort subite et si peu attendue de l'immortel comique :

Ci-gît un grand acteur, que l'on dit être mort;
Je ne sais s'il l'est, ou s'il dort;
Sa maladie imaginaire
Ne sauroit l'avoir fait mourir;
C'est un tour qu'il joue à plaisir,
Car il aimoit à contrefaire.
Quoi qu'il en soit, ci-gît Molière :
Comme il étoit grand comédien,
S'il fait le mort, il le fait bien.

Il y a des hasards qui donnent la chair de poule!!..... Car *ce n'en est qu'un*, ici, *évidemment*, mais il est bien frappant, et Louis XIV a dû le trouver tel si l'épitaphe lui est jamais tombée entre les mains.

Je terminerai cet article par deux citations que je considère COMME D'UNE HAUTE IMPORTANCE (1). — La première est tirée

(1) On verra plus tard pourquoi.... ou plutôt, tous ceux qui connaissent l'histoire du Masque de fer ne l'ont-ils pas déjà deviné?...

du portrait à la plume de Molière, dû à Mme Paul Poisson, née Du Croisy (1) :

« Molière n'étoit ni trop gras ni trop maigre; il avoit la taille plus *grande* que petite, *le port noble,* la jambe belle. *Il marchoit gravement,* avoit l'air très sérieux, le nez gros, la bouche grande, les lèvres épaisses, *le teint brun,* les sourcils noirs et forts..... » (*Mercure de France,* mai 1740, p. 840-843.)

Voici maintenant la seconde, qui n'est pas la moins significative ni la moins imprévue :

« Comme la plupart des hommes de génie, Molière tenait... surtout de sa mère. Il n'avait que onze ans quand elle mourut, mais déjà alors, à côté de la transmission du sang, l'influence morale avait eu le temps de se produire tout entière. On retrouve les tendances maternelles jusque dans *son amour* du luxe, *du linge fin* (2), des meubles somptueux, et, sur ce point, l'inventaire fait, l'an 1633, en la rue Saint-Honoré, annonce et prépare celui qui se devait faire, l'an 1673, dans la rue Richelieu. » VICTOR FOURNEL, *De Malherbe à Bossuet,* étude, p. 75-76.

De ces deux citations ressortent les cinq faits suivants que je prie le lecteur de bien retenir : *Molière avait le port noble. Molière marchait gravement. Molière était assez grand. Molière avait le teint brun. Molière aimait le linge fin.*

XXXVI. Les douze dernières années de captivité du prisonnier masqué de la Bastille (1692-19 novembre 1703). — Louis XIV, dans ses palais dorés et ses demeures somptueuses, entouré des grandeurs, du faste, de tous les biens périssables de ce bas monde, pensait souvent, sans doute, au détenu de 1673 ! à cet homme qu'une lettre de cachet, brutale et arbitraire, avait séparé désormais et par son ordre du séjour des humains et du monde des vivants, pour le reléguer à jamais, ignoré de tous, entre les murs d'une prison ! La conscience de celui qu'on appelait le Grand Roi, avant les dernières années de vieillesse prolongée qui clôturèrent sa longue existence, ne fut sans doute pas sans lui rappeler, à bien des reprises et pendant ses insomnies, un acte d'autorité qu'il était, fort heureusement, seul dans l'univers avec celui qui en

(1) Cf. ARTHUR DESFEUILLES, page 290 du tome XI du *Molière-Hachette.*
(2) Même page 75, M. V. Fournel dit : « Marie Cressé aime le beau linge... »

avait été l'objet, à parfaitement connaître; acte dont il devait redouter, oh! plus que bien des choses au monde, la révélation.

Et le prisonnier ne mourait pas! On avait beau le changer de prison, le transporter en Savoie, en Dauphiné, en Provence (et finalement, ainsi que nous le verrons, à Paris même et à la Bastille, plus à portée, et pour éviter désormais toute espèce de correspondance à son sujet), il s'obstinait en quelque sorte à durer! Dans le calme de sa conscience de juste, voué au repos le plus absolu, et malgré son état toujours maladif, le captif en somme restait le même. Les années avaient beau succéder aux années, les lustres aux lustres, aucun changement notable n'était apporté dans sa monotone et triste situation.

C'est ce que ne voulait pas, c'est ce que ne pouvait pas, dans son for intérieur troublé, comprendre Louis XIV. Le prisonnier le gênait et était devenu pour lui l'objet d'une vive, d'une incessante appréhension mêlée d'effroi; et sans être ici trop téméraire, on peut croire que ses rêves le lui représentaient, souvent, s'échappant de sa prison de l'île Sainte-Marguerite, et, une fois à l'étranger, chez ses pires ennemis à lui Louis XIV, se faisant connaître à tous, dévoilant ce mystère d'iniquité, et le monde entier s'en indignant et maudissant le roi de France, auteur d'un si monstrueux attentat...

Cette pensée obstinée agitait et troublait si souvent le monarque, et pas seulement peut-être pendant son sommeil, qu'à la fin il ne put y tenir, il lui fallut des explications à tout prix, il en demanda, et Barbezieux fut chargé par lui d'écrire à Saint-Mars, le rude geôlier de la prison de l'île Sainte-Marguerite, pour apprendre comment ce dernier en usait envers les captifs placés sous sa garde, et s'il n'y avait réellement, de leur part, à redouter aucune tentative sérieuse d'évasion. Une lettre fut donc rédigée dans ce but par le ministre d'État lui-même [1], et envoyée sur l'ordre de Louis XIV à Saint-Mars. Nous avons la réponse de ce dernier, datée des Iles, le 6 janvier 1696. L'original de cette lettre de Saint-Mars appartient à M[lle] Mathilde

(1) Cette lettre du marquis de Barbezieux *existe* : on la trouve aux Archives de la guerre, à sa date (20 decembre 1695), volume 1303, folio 108 (*a*).

(*a*) La voici : « *Barbezieux à Saint-Mars*, 20 décembre 1695. — Comme il est quelquefois arrivé » que, par maladie ou autrement, vous n'avez pu visiter les prisonniers qui ont été commis à votre » garde, je vous prie de me mander qui a été chargé de ce soin à votre défaut, comment l'on en a usé » en ces temps-là, afin que le Roi puisse donner ses ordres en conformité lorsque le cas arrivera. » [P. 108, v. 1303, mss. Dépôt de la guerre.] MAJOR IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 415.

de Thury [1]. Il a été confié par cette dernière à son cousin M. Mauge du Bois des Entes, conseiller honoraire à la Cour d'Orléans, qui a communiqué cette pièce à M. Jules Loiseleur; et c'est au livre du bibliothécaire orléanais, qui la reproduit, que nous devons aujourd'hui de la connaître. La voici [2] :

« Monseigneur, — Vous me commandes de vous dire commant l'on en euze quand je suis apsent, ou malade, pour les visites et précautions qui se font iournellement aux prisonniers qui sont commis à ma garde.

» Mes deux lieutenant[s] servent à manjer aux heures réglées, insy qu'ils me l'ont veu pratiquer, et que je fais encore très souvent lorsque ie me porte bien; et voisy commant, Monseigneur. Le premier venu de mes lieutenant[s] quy prand les clefs de la prison de mon *ensien prisonnier* par ou lon commance, il ouvre les trois portes et entre dans la chambre du prisonnier quy luy remet honnestement les plats et assiettes qu'il a mises les unnes [3] sur les autres, pour les donner entre les mains du lieutenant quy ne fait que de sortir deux portes pour les remettre à un de mes sergents qui les resoit pour les porter sur une table à deux pas de là, ou est le segond lieutenant qui visite tout ce quy entre et sort de la prison, et voir s'il n'y a rien d'ecrit sur les vaisselles; et après que lon luy a tout donné lé nésésaire, l'on fait la visite dedant et des[s]ous son lit, et de là aux grilles des fenestres de sa chambre, et aux lieux, insy que par toute sa chambre, et fort souvent sur luy; apres luy avoir demandé fort sivilement s'il na pas besoin d'autre chose, lon ferme les portes pour aller en faire tout autant aux autres prisonniers.

» Deux fois la semaine, lon leurs fait changer de linge de table, insy que de chemise et linges dont ils se servent, que l'on leurs donne et retire par compte après les avoir tous bien visités.

» Lon peut estre fort atrapé seur le linge qu'on sort et entre pour le service des prisonniers qui sont de considération, comme i'en ay eu qui ont vouleu corompre par argen les blanchiseuze qui m'ont avoué quels navoit peu faire ce que lon leurs avoit dit, attandu que je fesois moullier tout leurs linge en sortant de leurs chambre, et lorsqu'il étoit blanc et

(1) « On ne peut s'expliquer comment cette lettre originale de Saint-Mars se trouve dans des mains particulières au lieu d'être aux archives du Dépôt de la guerre.

» L'authenticité en parait incontestable; c'est bien le style et l'orthographe que l'on connait. De plus, elle répond à une demande de Barbezieux du 20 décembre 1695, enregistrée volume 1303, folio 108, et est visée par Barbezieux, dans la réponse qu'il lui fait le 15 janvier et qui est donnée plus loin. » ÉMILE BURGAUD ET COMMANDANT BAZERIES, *Le Masque de fer* [gr. in-18, Paris, Firmin-Didot, 1893], p. 143.

(2) Publiée par M. J. Loiseleur, pages 310-311 de son livre : *Trois Énigmes historiques* [gr. in-18, Paris, E. Plon et Cie, 1882]. C'est sur ce texte que nous la reproduisons, et non d'après les deux, moins exacts, de M. Iung et de MM. E. Burgaud et commandant Bazeries.

(3) VARIANTE du livre de MM. Émile Burgaud et commandant Bazeries : « lui-même », au lieu de : « les unnes » (p. 140). — Cette variante, qui est bel et bien une faute d'impression, existait aussi *précédemment* dans le livre de M. le major Th. Iung, page 416, d'où elle vient sans doute.

demy sec, la blansicheuse venoit le passer et detirer chez moy en présence d'un de mes lieutenant quy enfermoit les paniers dans un coffre iesque a se que l'on le remit aux vallets de messieurs les prisonniers. Dans des bougies il y a beaucoup à se méfier : ien ay trouvé ou il avoit du papier au lieu de mèche en la rompant, ou quand lon s'en sert. J'en envoies [envoyais] ageter à Turin à des boutiques non affectée. Il est aussy tres dangereux de sortir du ruban de ches un prisonnier seur lequel il écrit comme seur du linge sans quon sen apersoive.

» Feu monsieur Fouquet fesoit de beau et bon papier, seur lequel ie luy laisois ecrire, et apres jalois le prendre la nuit dans un petil sacchet qu'il avoit couseu au fond de son au de chose que j'envoies à feu monseigneur votre père.

» (Le commencement de la seconde feuille a été déchiré par inadvertance; il ne reste que ce qui suit :)

en

l'hon

quy

il y a

quy a leurs

des prisons, dont je ne veux pas q... on entende une voix (1).

» Pour dernière précausion, l'on visite de temps à autre les prisonniers de iour et de nuit à des eures non reglees, ou souvent l'on leur trouve quil ont écrit sur de mauvais linge quy ny a queux qui le saures lire, comme vous aves veu par ceux que ie eu l'honneur de vous adresser. — S'il faut que je face, Monseigneur, autre choze pour mieux remplir mon devoir, je feray gloire toute ma vie de vous obéir avec le maime respect et soumission que je suis, — Monseigneur, — Votre tres humble, tres obéissant et tres obligé serviteur. DE SAINT-MARS. — Aux Isles, ce 6e janvier 1696 (2). »

(1) Cette lettre, ainsi déchirée, ne rappelle-t-elle pas celle, — donnée par Alexandre Dumas dans son roman du *Comte de Monte-Cristo*, — que l'abbé Faria communiqua à Edmond Dantès, dans la prison du château d'If?... — Voici, du reste, ce que nous dit M. Loiseleur au sujet de ces déchirures au premier abord fort singulières :

« Le haut de la seconde feuille de la lettre de 1696 a été déchiré par inadvertance, et probablement par un domestique, qui, voyant ce papier sur le bureau de son maitre *(sic)* et le jugeant sans importance, en a pris un morceau pour allumer une bougie. [Toujours comme dans *Monte-Cristo!*] *Ce fait m'a été attesté par feu M. Mauge.* Il n'y a pas d'autre mystère dans cette lacune. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 311, fin de la note 1.

C'est égal! le hasard s'entend parfois à merveille pour ajouter de l'imprévu, du piquant et du romanesque aux faits de la vie les plus simples et les plus naturels.

(2) « Les originaux de cette lettre et de celle de janvier 1688 qui précède m'ont été communiqués par M. Mauge-du Bois-des Entes, conseiller honoraire à la cour d'appel d'Orléans [qui les tient de sa cousine, Mademoiselle Mathilde de Thury (a)]. Avant de me les soumettre, il les avait fait connaitre déjà à M. de Monmerqué, qui les avait imprimés au tome III des *Documents historiques tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale et des Archives.* » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 311, commencement de la note 1.

(a) Le passage entre crochets est donné par M. Th. Iung, page 415 de son livre, probablement d'après un texte de M. Loiseleur antérieur à celui que nous reproduisons ici, et nous n'avons pas voulu, comme de juste, en priver nos lecteurs.

Louis XIV fut-il rassuré? Se déclara-t-il satisfait? Oui, et *il se trouve,* le fait est curieux, *que nous le savons,* que nous sommes renseignés sur ce point!...

Nous lisons, en effet, dans le livre : *Trois Énigmes historiques,* par M. Loiseleur, page 311, et à la suite de la transcription de la lettre du 6 janvier 1696 :

« Dans le haut de la lettre, une plume très fine a tracé le sommaire de la réponse qui devait être faite à Saint-Mars : « Le Roy a esté bien aise de » sçavoir les mesures qu'il [Saint-Mars] prend, auxquelles S. M. n'a pas » jugé à propos de rien adjouter, et S. M. lui recommande de les faire » observer. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques,* p. 311

C'est merveilleux! et ce qui l'est bien plus encore, c'est que la réponse du marquis de Barbezieux à Saint-Mars, *conçue précisément dans les termes indiqués* par la « plume très fine » dont parle M. Loiseleur, *existe réellement* aux archives de l'État, P. 122, v. 1339, Mss. Dépôt de la guerre. De fait, c'est extraordinaire comme concordance!... Elle a été publiée par M. le major Th. Iung, pages 417-418 de son livre si important : *la Vérité sur le Masque de fer,* et je la reproduis, cidessous, à mon tour :

« *Barbezieux à Saint-Mars,* 15 janvier 1696. — J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 6 de ce mois, sur la manière dont vous gouvernez les prisonniers qui sont commis à votre garde. J'en ai rendu compte au Roi, qui a été bien aise de savoir les mesures et les précautions que vous prenez sur cela, à quoi Sa Majesté n'a pas jugé à propos de rien ajouter, et Elle vous recommande seulement de continuer à les faire observer. »

Et maintenant, comment la dépêche de Saint-Mars, renvoyée de la cour de Louis XIV, revêtue de l'annotation indiquant *les ordres du Roi,* ordres suivis au pied de la lettre ainsi qu'on vient de le voir, — comment cette lettre a-t-elle pu voler du bureau du ministre d'État, le marquis de Barbezieux, où elle devait être cependant soigneusement enfermée, pour parvenir, *près de trois siècles après,* en la possession de Mlle Mathilde de Thury : non sans avoir bien manqué, dans l'intervalle, être détruite misérablement par le fait de l'inadvertance d'un valet?...

Et que l'on ne soupçonne aucune ironie dans mes paroles, bien au contraire : *Je m'étonne et j'admire,* voilà tout. J'ad-

mire donc cet étrange concours de circonstances. C'est un quine; et les quines sortent quelquefois, dans « la réalité ». Je crois à *la malice des choses*, parce que plusieurs fois, dans ma vie, j'ai été payé pour y croire. Je l'ai souvent dit, et j'aurai sans doute l'occasion de le répéter plus d'une fois encore : certains faits réputés impossibles arrivent cependant, quoique très rarement. Au surplus, Boileau ne l'a-t-il pas dit, bien avant moi, et sans jamais rencontrer depuis un seul contradicteur sérieux :

Le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable.

Le 17 novembre 1697, Barbezieux envoie à Saint-Mars la dépêche suivante :

« Versailles, le 17 novembre 1697. — Monsieur, j'ay receu, avec vostre lettre du 10 de ce mois, la copie de celle que mons[ieur] de Pontchartrain vous a escrite, concernant les prisonniers qui sont aux îles Sainte-Marguerite sur des ordres du Roy signés de lui ou de feu mons[ieur] de Seignelay. Vous n'avez point d'autre conduite à tenir à l'esgard de tous ceux qui sont confiés à vostre garde que de continuer à veiller à leur seureté, *sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait vostre ancien prisonnier* (1). »

« Cette fameuse dépêche, dont un lambeau a été timidement cité, il y a quelques années, dans un ouvrage d'où il a été supprimé ensuite (2), cette dépêche à l'existence de laquelle la critique avait fini par ne plus croire et dont l'importance est capitale, elle existe, elle est authentique, elle a été dictée par Barbezieux et adressée à Saint-Mars au moment où il avait sous sa garde le prisonnier qu'il conduira à la Bastille et qui y mourra en 1703. » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, p. 66-67.

MM. Émile Burgaud et commandant Bazeries ne se sont pas contentés, eux, — comme leurs prédécesseurs, — de reproduire simplement cette dépêche fameuse; ils ont fait beaucoup mieux : ils en ont donné (p. 146-147 de leur livre) le *fac-similé* « photo-typique ». Or cette dépêche, ou plutôt son

(1) « P. 171, v. 1392, mss. Dépôt de la guerre. » [TH. IUNG, *La Vérité*..., p. 418, note 3.]

Cette dépêche a été citée, soit par fragments, soit en son entier : par M. Loiseleur, page 260; par M. Marius Topin, pages 67 et 352; par M. Th. Iung, page 418; par MM. Émile Burgaud et commandant Bazeries, pages 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 190, 191, etc., etc. Nous aurions peut-être plus vite fait de dire : par tous ceux qui se sont occupés du prisonnier mystérieux. — Seulement, et l'on devait s'y attendre, presque chaque auteur voit, dans *l'ancien prisonnier*, un personnage différent !!...

(2) « *Biographie universelle de Michaud*, article de *l'Homme au masque de fer*, par Weiss. La seconde édition ne donne plus l'extrait de cette dépêche relatée dans la première. » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, p. 66, note 3.

brouillon, présente trois ratures. Les deux premières sont de peu d'importance et méritent à peine une mention. Mais ce que ces messieurs croient voir dans la troisième!!.....

« La troisième rature, disent-ils (p. 147-148), n'est pas surchargée; elle annule tout simplement les mots raturés. — Quels sont ces mots raturés? — A première vue nous avons lu : « général » comme on l'écrit en abrégé : « g^{al} ». Cela nous a sauté aux yeux. Avant le mot « général » il y a le mot « du » ou plutôt les mots « de ce », car l'espace compris entre le « d » et le « g » est trop grand pour qu'il n'y ait que la syllabe « du ». D'ailleurs la façon d'écrire « de ce » est toute particulière. Les mots : « de ce » sont trois fois reproduits dans cette page. (Suivent les exemples.)..... — En les examinant, on reste convaincu que la partie de la rature qui précède la lettre « g » porte sur les mots : « de ce ». — C'est au lecteur qu'il appartient de se prononcer. Il a sous les yeux la copie fidèle de l'original; qu'il l'examine à loisir. — Pour nous, *notre conviction est faite;* nous lisons : « de ce général ».

A ces mots, *notre conviction est faite,* rien à répliquer; il n'y a que la foi qui sauve (1). Prêcher un converti, ou plutôt un homme fermement convaincu, a toujours été, en effet, la plus grande des inutilités comme la plus vaine des entreprises. « ... Cette page photographiée, ajoutent ces messieurs (p. 149), » n'est qu'un simple brouillon écrit sous la dictée de Barbezieux. » — La lettre officielle signée du ministre aurait sans doute » porté, si la rectification n'eût pas été faite : *sans vous expli-* » *quer à qui que ce soit de M. le lieutenant général.* » — Ceci est un simple exemple des imaginations de toute espèce que l'on rencontre si souvent dans l'examen des questions mystérieuses du genre de celle qui nous occupe...

Mais revenons au texte réel de la dépêche du 17 novembre 1697 :

« ... *Sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a* » *fait votre ancien prisonnier,* » s'écrie à son tour (p. 260) M. Loiseleur : « Le prisonnier, a-t-on dit, avait donc fait » quelque chose : sa naissance n'était pas son seul crime. Le » ministre ne se serait pas servi de cette locution précise : *ce* » *qu'a fait votre prisonnier,* dans le cas où l'inconnu n'aurait

(1) Voici, en toute loyauté, à quel endroit, juste, du brouillon de la dépêche, se trouve la dite rature, et ce que les trois mots qu'elle cacherait, selon la lecture de ces deux auteurs, ajouteraient au dit brouillon :

« Que de continuer de veiller à leur seureté, sans vous expliquer à qui que ce soit *de ce gl* de ce qu'a fait vostre ancien prisonnier. »

» eu que sa naissance à expier. » — Et M. Marius Topin, de son côté, se livre à des considérations tout à fait du même ordre : « Or, dit-il (p. 67 de son livre), quel crime aurait » commis ce prétendu frère de Louis XIV, si ce n'est celui de » naître? Objectera-t-on qu'il peut s'agir d'une faute légère » commise dans la prison et que Barbezieux ne fait, dans la » dépêche, allusion qu'à un passé fort peu éloigné? Mais s'il » recommande à Saint-Mars *de ne s'expliquer à qui que ce* » *soit,* c'est évidemment que la curiosité a été excitée, et que » chacun, dans l'île, essayant de la satisfaire, le ministre croit » devoir recommander, plus énergiquement que jamais, une » discrétion absolue. Cette discrétion aurait-elle été nécessaire, » et Saint-Mars aurait-il été interrogé s'il ne s'était agi que » d'un manquement insignifiant aux règles intérieures de la » prison? » Mais ce dernier, mais Saint-Mars, n'avait-il pas parlé aux gens dont la curiosité était surexcitée, *et précisément à propos de son prisonnier,* du duc de Beaufort et du fils de Cromwell? Je doute que ces « contes jaunes », au moins inutiles, aient fait plaisir à Louis XIV, en attirant forcément l'attention des curieux sur l'homme dont il aurait certainement désiré que personne au monde n'entendît jamais parler; de là le silence absolu et très significatif que Barbezieux impose, cette fois, à Saint-Mars. Et ce pourrait bien être, à mon avis, la véritable interprétation de ces mots de sa dépêche : « *sans* » *vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait votre* » *ancien prisonnier.* » Les plaisanteries de Saint-Mars avaient impatienté, avaient déplu en haut lieu, et on le lui faisait sentir.

« Louis XIV et Barbezieux se préoccupaient depuis quelque temps du choix d'un successeur au gouverneur de la Bastille. — Ce poste important et lucratif était occupé depuis le 10 avril 1658 par M. de Besmaus de Montlesun, ancien capitaine des gardes du cardinal. — Le ministre n'avait pas attendu la mort de Besmaus, survenue le 18 décembre 1697, pour arrêter son choix et le faire agréer au Roi. Personne ne pouvait être surpris que Sa Majesté eût distingué Saint-Mars. — Celui-ci, déjà âgé et habitué au climat de la Provence, n'avait pas manifesté un très grand empressement à se rendre à Paris. — Mais après la mort de Besmaus, les instances devinrent plus pressantes et, le 1er mai 1698, Barbezieux écrivait au gouverneur de Sainte-Marguerite une longue lettre pour l'engager à accepter définitivement l'emploi qui lui était offert. » ÉMILE BURGAUD et COMMANDANT BAZERIES, *Le Masque de fer*, p. 155-156.

Voici cette lettre de Barbezieux, que MM. Burgaud et Bazeries ne donnent pas, mais dont, du moins, ils indiquent le gisement : *Archives du dépôt de la guerre,* mss., volume 1430, folio 1. Elle est du reste reproduite tout au long par M. Th. Iung, pages 177 et 178 de son important volume : *la Vérité sur le Masque de fer :*

« 1er mai 1698. — Comme Dufresnoy [1] vous avoit écrit sur la proposition d'échanger votre gouvernement des îles Sainte-Marguerite contre celui de la Bastille, la réponse que vous lui avez faite m'a été remise depuis sa mort ; le revenu de ce gouvernement consiste sur les états du Roi en quinze mille cent soixante-huit livres, outre six mille livres que M. de Besmaus retiroit des boutiques qui sont autour de la Bastille, des fossés du dehors et des bateaux du passage qui dépend du gouverneur. Il est vrai que sur cela M. de Besmaus étoit obligé de payer un nombre de sergents et de soldats pour la garde des prisonniers et le service ; mais vous savez par ce que vous retirez de votre compagnie à quoi ces dépenses montent ; après vous avoir fait une énumération de ce que vaut le gouvernement, je vous dirai que c'est à vous à connaître vos intérêts, que le Roi *ne vous force point à l'accepter s'il ne vous convient pas ;* et en même temps je ne doute point que vous ne regardiez sans compter *le profit qui se fait ordinairement sur ce qu'il en donne pour l'entretien des prisonniers, qui est tel que l'on sait, ce qui ne laisse pas d'être considérable, enfin le plaisir d'être à Paris, assemblé avec sa famille et ses amis, au lieu que vous êtes confiné au bout du royaume.* Si je puis vous dire mon sentiment, cela me paroît avantageux et je crois que vous ne perdrez pas à l'échange pour toutes les raisons ci-dessus.

» Je vous prie cependant de me mander sur cela naturellement votre avis. »

Saint-Mars répondit à Barbezieux à la date du 8 mai 1698. Nous n'avons pas sa lettre : elle n'a pas été retrouvée jusqu'ici aux Archives de la guerre, mais nous savons par la réponse du ministre, que nous reproduisons ci-dessous, qu'elle contenait l'acceptation définitive des fonctions lucratives et de la superbe place qu'on lui offrait :

« Versailles, le 17 juin 1698. — J'ay esté longtemps, sans respondre à la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 8 du mois passé, parce que le Roy ne m'a pas expliqué plus tost ses intentions.

» Présentement, je vous diray que Sa Majesté a veu avec plaisir que vous vous soyez déterminé à venir à la Bastille pour en estre gouverneur.

» Vous pourrez disposer toutes choses pour estre prêt à partir lorsque je

[1] Dufresnoy était le beau-frère de Saint-Mars, chef du troisième bureau du secrétariat, patentes et commissions. — Cf. TH. IUNG, p. 119.

vous le manderay, *et emmener avec vous, en toute seureté, vostre ancien prisonnier.*

» Je suis convenu avec M. Saumery qu'il vous donneroit deux mil escus pour vostre desdommagement du transport de vos meubles. » (*Archives du Dépôt de la guerre,* mss., volume 1431, folio 126, deuxième partie.)

Le 9 juillet 1698, Saint-Mars écrit à Barbezieux une lettre que l'on n'a pas retrouvée, mais à laquelle ce dernier répond en ces termes :

« A Marly, le 19 juillet 1698. — J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 9e de ce mois.

» Le Roy trouve bon que vous partiez des isles de Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille, *avec vostre ancien prisonnier,* prenant vos précautions pour *empescher qu'il ne soit veu ny connu de personne.*

» Vous pouvez (1) escrire par avance au lieutenant de Sa Majesté de ce chasteau (2), *de tenir une chambre preste pour pouvoir mettre ce prisonnier à votre arrivée.* » (*Archives du Dépôt de la guerre,* mss., p. 129, volume 1432.)

« Le lieutenant de Sa Majesté, » à la Bastille, mérite bien, ne fût-ce (et l'on verra pourquoi) que *par reconnaissance,* que nous parlions très spécialement de lui :

« *M. Du Junca,* que Mme de Sévigné traite d'*ami,* avait, ce semble, des qualités humaines et sociales qu'on n'appréciait guère chez un lieutenant de Roi à la Bastille : « Ses bonnes qualités l'emportaient beaucoup sur » les autres : il était officieux, affable, doux, honnête ; mais ceux qui se » plaignaient de lui l'accusaient d'être inquiet, vif, remuant, d'une sévérité » outrée et de ne dire jamais la vérité. » M. Du Junca avait consigné sur son journal l'entrée du *Masque de fer* à la Bastille (3). » Bibliophile Jacob, *L'Homme au masque de fer,* p. 321.

(1) Variante : « Vous *pourrez* ». [Th. Iung, p. 419.]

(2) Variante : « Du chasteau de la Bastille ». [Th. Iung, p. 419.]

(3) Nous renonçons à donner dans notre texte, comme étant *par trop fantaisiste,* la fin de cet article du bon bibliophile ; mais nous tenons néanmoins à la reproduire en note, car il serait très utile d'aller aux informations, dans le but de rectifier, comme je pense bien qu'il y a lieu, les renseignements abracadabrants qu'elle contient. La voici donc :

« Peut-être chercha-t-il [Du Junca] à pénétrer ce secret d'État qui avait été mortel à plusieurs personnes indiscrètes.

» Le 29 septembre 1706, il fut, nous apprend Renneville, attaqué brusquement *des douleurs de la mort, que l'on feignit être causée par une colique.* « Corbé (Blain- » villiers ou Formanoir) ne permit jamais que personne parlât à ce malade, qui » mourut sans administration de sacremens et sans aucune consolation...

» Renneville revient ailleurs sur cette mort, qu'il attribue à Corbé, lequel aurait voulu s'emparer d'une somme considérable reçue par M. Du Junca peu de jours avant sa soudaine maladie. « Ru disait hautement à tous les prisonniers que c'était » Corbé qui avait fait empoisonner M. Du Junca. M. d'Argenson, soit qu'il se » doutât du sujet d'une mort si inopinée, ordonna qu'on fit l'ouverture du corps ;

« Le lieutenant de Roi, le sieur du Junca, était un gentilhomme des environs de Bordeaux. Exempt aux gardes du corps de M. de Duras, il fut choisi pour aider dans les devoirs de sa charge M. de Besmaus, alors âgé de soixante-quinze ans et fort infirme. De moyenne taille, mais bien fait, obligeant, mais sévère, ce Du Junca, qui pouvait avoir cinquante-six ans à l'arrivée de Saint-Mars, était homme d'ordre avant tout. C'est à lui qu'on doit le fameux registre où s'est trouvée retracée la fin de la légende de l'Homme dit au Masque de fer... » TH. IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 176.

Ce Du Junca, d'après ce que nous connaissons de lui, nous rappelle beaucoup La Grange. C'était, comme le comédien de la troupe de Molière, un parfait honnête homme, rangé, consciencieux, et *très exact* dans tout ce qu'il faisait. Lui aussi a tenu un *Journal* de tout ce qui se passait autour de lui, fait assurément que Louis XIV était loin de soupçonner (1)! Lui aussi a tenu note au jour le jour de tout ce qui avait lieu à la Bastille, exactement comme La Grange de tout ce qui se passait dans la troupe de Molière.

C'est vraiment quelquefois bénédiction pour la postérité qu'il existe de pareils hommes!

« De tout ce qui a été dit ou écrit sur cet homme au masque, — dit avec raison le P. Griffet [cité par M. Loiseleur, *Trois Énigmes*, p. 256], — *rien ne peut être comparé, pour la certitude, à l'autorité de ce journal.* C'est une pièce authentique, c'est un homme en place, *un témoin oculaire* qui rapporte ce qu'il a vu, dans *un journal* écrit tout entier de sa main, *où il marquait chaque jour ce qui se passait sous ses yeux.* »

» mais pas un des parents n'y fut appelé, et l'opération fut faite par le même chi-
» rurgien (Reilh, sans doute) que Ru protestait avoir préparé la médecine fatale (a). »

» On pourrait penser que M. Du Junca avait reconnu [*le prisonnier* (b)] sous le masque de velours noir, et confié ce terrible mystère à Mme de Sévigné, qui alla elle-même voir le lieutenant du Roi à la Bastille, le 6 août 1703, trois mois avant la mort de *Marchialy!* » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer*, p. 321-322.

(1) « Il n'existe nulle part, on le pense bien, un dossier de *l'Homme au masque de fer*. Louis XIV avait un trop grand intérêt à entourer d'incertitude et d'obscurité ce personnage pour qu'il se soit complu *à réunir et à laisser des preuves certaines de son identité*. Cet intérêt *à dissimuler l'existence de ce captif* était... beaucoup plus grand au moment de son transport à la Bastille... » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, 3e édition, p. 326.

Cette très judicieuse remarque de M. Marius Topin annihile simplement par le fait le fameux *feuillet du registre de la Bastille*, écrit véritablement *cinquante ans* environ APRÈS la mort de l'homme au masque de fer par le major Godillon, chevalier, feuillet si complaisamment reproduit (quoiqu'il n'ait historiquement aucune authenticité) par le bibliophile Jacob (p. 135), par le major Iung (p. 54) et par MM. Burgaud et Bazeries (p. 172) dans leurs livres sur l'Homme au Masque!...

(a) « *L'Inquisition française*, t. I, p. 77 et 78; t. II, p. 351, et t. IV, p. 212. »

(b) Le bibliophile Jacob écrit ici en toutes lettres *Fouquet*, qui, pour lui, était l'homme au masqu de fer.

Ce journal a été déposé, et est conservé aujourd'hui encore, à Paris, à la Bibliothèque de l'Arsenal. *Il est divisé en* DEUX *parties :*

« Première partie : *Estat de prisonnies qui sont envoies par l'ordre du roy à la Bastille à commenser du mescredy honsiesme du mois d'octobre que je suis entré en possession de la charge de lieutenant du roy en l'année 1690.* »

« Seconde partie : *Estat de prisonnies qui sortet de la Bastille à commenser du honsiesme du mois d'octobre que je suis entré en possession en l'année 1690.* »

« La parfaite authenticité du *journal de Du Junca* ressort de bien des preuves. Il suffit de l'avoir lu, de s'être assuré qu'il n'est point composé de feuilles détachées et reliées ensuite, et qu'il a été écrit tout entier de la même plume incorrecte et naïve, pour se convaincre de l'impossibilité matérielle de la moindre altération. Ou il est faux d'un bout à l'autre, ou les pages relatives au *Masque de fer* ont pour auteur cette espèce de surveillant général de la Bastille, tantôt trop pompeusement nommé lieutenant de Roi, tantôt remplissant les humbles fonctions de porte-clefs, dévoué à ses devoirs multiples, et qui doit être cru pour son ignorance de certaines choses, autant que pour sa connaissance parfaite d'autres, pour la naïveté non simulée de son langage et le ton de sincère assurance qui est uniforme dans le journal tout entier. Non seulement, d'ailleurs, tout ce qui y concerne les autres prisonniers y est *corroboré par des dépêches indiscutables*, et déposées dans d'autres archives, mais encore *les documents les plus certains confirment d'une manière absolue* les dates et même quelques-uns des points indiqués dans les relations que nous venons de citer. » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, 3e édition, p. 180, 181, 182 (1).

Cinq jours après avoir reçu du ministre Barbezieux la lettre du 19 juillet que nous avons reproduite plus haut, Saint-Mars, se conformant à l'ordre que cette lettre contenait, écrivit donc au dit Du Junca, lieutenant de la Bastille, pour lui enjoindre de préparer *la troisième chambre de la tour Bertaudière* pour pouvoir y installer son mystérieux prisonnier.

Saint-Mars envoya en même temps, le même jour [le 24 juillet], une lettre à Barbezieux pour lui exposer les précautions

(1) « J'ai trouvé dans les Archives de l'Arsenal un autre document émané de la même plume de Du Junca, dont on ne connaissait jusqu'ici que le *Journal*. Ce sont des notes où il énumère les lourdes occupations qui pesaient sur lui ; ce document jette une certaine lumière sur le régime intérieur de la Bastille. C'est la même grosse écriture que celle du *Journal*, les mêmes fautes de langage, la mêm naïveté... » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, 3e édition, p. 180, note 1.

qu'il comptait prendre pour le transport, des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, du dit prisonnier d'État. Nous n'avons pas cette lettre, mais nous possédons la réponse qu'y fit le ministre :

« A Versailles, 4 août 1698. — J'ai receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 24 du mois passé, par laquelle vous me marquez *les précautions* que vous devez prendre pour *la conduite de vostre prisonnier*.

» J'en ai rendu compte au Roy, qui *les a approuvées* et *trouve bon* que vous partiez avec luy, ainsy que je vous l'ay mandé par une de mes précédentes, que je ne doute pas que vous n'ayez reçue présentement.

» Sa Majesté n'a pas jugé nécessaire de faire expédier l'ordre que vous demandez pour avoir des logements sur votre route jusqu'à Paris (1), et il suffira que vous logiez, en payant, le plus commodément et le plus seurement qu'il vous sera possible, dans les lieux où vous jugerez à propos de rester. » (*Archives du Département de la guerre,* mss., volume 1432, folio 56, 2e partie.)

Saint-Mars reçut cette dépêche le 10 août 1698, et se prépara tout aussitôt à partir. Il se mit en route dès les derniers jours du mois, laissant le commandement des îles de Lérins [Sainte-Marguerite et Saint-Honorat] à M. de la Motte-Guérin. Il amenait avec lui son petit-neveu, Formanoir de Palteau, le major Jacques de Rosarges, et son porte-clefs, le provençal Antoine Ru, qui le suivaient à son nouveau gouvernement.

« Saint-Mars avait alors soixante-douze ans ; il voyagea par » petites journées en remontant le Rhône, s'arrêta à Lyon » (IUNG, p. 420) — où il déposa dans la prison de Pierre-en-» Cise un prisonnier dont la personnalité nous importe peu, » puisqu'il est au-dessus de toute discussion que ce prisonnier » n'était pas l'homme au masque » (BURGAUD et BAZERIES, p. 167). Nous sommes informés de son existence et de son dépôt à mi-route par un témoignage auquel nous ne nous attendions guère : par *la Gazette d'Amsterdam,* qui ne se gêne nullement pour nous parler de l'arrivée de Saint-Mars à la Bastille, ni même de son fameux prisonnier (2). Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point. « Après la halte de Lyon (conti-» nuent, même page 167, MM. Burgaud et Bazeries), l'escorte

(1) On le voit : Louis XIV évite désormais avec le plus grand soin tout ce qui peut *attirer l'attention* du public *sur le prisonnier*. Il ne veut pas de commentaires.
(2) IUNG, p. 422.

» s'arrêta au domaine de Palteau, où Saint-Mars donna l'hospi-
» talité à son prisonnier. — Il était là sur une de ses terres; il
» mettait à profit pour la visiter, tout au moins pour y faire
» acte de présence au milieu de ses tenanciers, la circonstance
» qui le faisait passer à proximité de son domaine. » De ce passage, de Saint-Mars et de son prisonnier devenu son hôte, à la terre de Palteau, nous n'avons, notons-le bien, aucun témoignage *contemporain*. Sans négliger donc le narré qu'en a fait, *soixante ans plus tard*, à Fréron, M. Formanoir de Palteau, nous ne devons pas le placer sur le même pied de véracité que les pièces parfaitement authentiques dont nous nous servons dans le présent récit; il contient d'ailleurs, on l'a souvent dit, d'évidentes exagérations et des détails *à effet*, auxquels on aurait tort d'accorder foi complète. Nous nous contenterons donc de le donner ici *en note*, ce qui conciliera tout, et de laisser ainsi le lecteur lui-même juge du degré de confiance, *relatif*, qu'il doit accorder à ce document, qu'il serait peu sage, d'un autre côté, de négliger absolument et de passer complètement sous silence (1).

Saint-Mars et son escorte approchent de Paris; bientôt ils vont arriver à la Bastille... Quelques mots sur cette célèbre prison d'État ne sembleront pas, sans doute, inutiles à nos lecteurs :

« L'entrée de la Bastille se trouvoit à droite de l'extrémité de la rue Saint-Antoine. Au-dessus de la première porte étoit un magasin considérable d'armes de différentes espèces et d'armures anciennes; à côté de cette porte étoit un corps de garde où l'on plaçoit chaque nuit deux sentinelles pour répondre et ouvrir aux personnes qui se présentoient. Cette

(1) « Monsieur de Saint-Mars séjourna avec son prisonnier à sa terre de Palteau, près de Villeneuve-le-Roi. L'homme au masque arriva dans une litière qui précédoit celle de M. de Saint-Mars; ils étoient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans alloient au-devant de leur seigneur. M. de Saint-Mars mangea avec son prisonnier, qui avoit le dos opposé aux croisées de la salle à manger qui donnent sur la cour : les paysans que j'ai interrogés ne purent voir s'il mangeoit avec son masque; mais ils observèrent très-bien que M. de Saint-Mars, qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'avoient pour les servir qu'un seul valet de chambre qui alloit chercher les plats qu'on lui apportoit dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversoit la cour, il avoit toujours son masque noir sur son visage. Les paysans remarquèrent qu'on lui voyoit les dents et les lèvres; qu'il étoit grand et avoit les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on avoit dressé auprès de celui de l'homme au masque. Je n'ai pas ouï dire qu'il eût aucun accent étranger... » MAJOR TH. IUNG, p. 421-422; ÉMILE BURGAUD ET COMMANDANT BAZERIES, p. 168-169.

porte conduisoit à une première cour extérieure dans laquelle étoient les casernes des invalides, les écuries et les remises du gouverneur. L'on pouvoit également arriver à cette cour par l'arsenal. Elle étoit séparée d'une seconde cour par une porte à côté de laquelle étoit un autre corps de garde, puis un fossé et un pont-levis. C'est dans cette seconde cour, à droite, que s'élevoit l'hôtel du gouverneur. Vis-à-vis de cet hôtel étoit une avenue longue de quinze toises, dont le côté droit étoit bordé par un bâtiment servant de cuisine.

» Le tout étoit construit sur un pont dormant traversant le grand fossé et sur lequel s'abaissoit un pont-levis. Au delà étoit un autre corps de garde. Enfin, pour arriver à la grande cour intérieure, il falloit passer une forte grille de fer servant de retranchement à la sentinelle, qui avoit ordre de ne laisser approcher d'elle les prisonniers qu'à une distance de trois pas. Cette grande cour avoit cent deux pieds de long sur soixante-douze de large; elle étoit environnée des tours dites de la *Liberté*, de la *Bertaudière*, de la *Bazinière* (1663), de la *Comté*, du *Trésor*, de la *Chapelle*, ainsi que des massifs qui joignoient ces six tours. Presque toutes les prisons des étages moyens étoient des polygones irréguliers de quinze à seize pieds de diamètre. Elles avaient quinze à vingt pieds de haut. Chaque prison fermoit par deux portes de l'épaisseur de deux à trois pouces. Les cachots étaient enfoncés de dix-neuf pieds au-dessous du niveau de la cour, cinq pieds environ au-dessus du niveau du fossé. Ils n'avoient d'ouverture qu'une étroite barbacane sur le fossé. Excepté les cachots, toutes les prisons avoient ou des poêles ou des cheminées. Celles-ci étoient étroites, fermées dans le bas, au haut, et quelquefois de distance en distance par des barres de fer. » LINGUET, *La Bastille*, p. 229.

Telle est la prison d'État, à bon droit célèbre, où, le jeudi 18 septembre 1698, fit son entrée le nouveau gouverneur Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars. « Il avait avec lui, nous » dit M. Th. Iung (p. 180), *son ancien prisonnier* [lisez : » *l'homme au masque de fer*], le sieur Rosarges, son neveu le » sieur de Formanoir, le futur capitaine des portes Lécuyer, » l'abbé Giraut et le sieur Antoine Ru. *Du Junca, qui avait* » *fait l'intérim depuis la mort de Besmaus, continua à* » *exercer son service de lieutenant de Roi.* » Il fit plus, il fit bien mieux encore, ce brave Du Junca : il prit sa plume, avec laquelle il avait écrit auparavant tant de menus renseignements futiles et sans intérêt, ouvrit son fameux registre des entrées et y inscrivit les lignes, — mémorables, celles-là! et dignes du plus vif intérêt! — dont la double teneur suit :

TEXTE AUTHENTIQUE

J. Loiseleur, p. 256, note 1 de son livre : *Trois Enigmes historiques* (1).

« Du judy 18me de septembre (1698), à trois heures après midy, monsieur de Saint-Mars, gouuerneur du château de la Bastille, est ariué, pour la premièro entrée, venant de son gouuernement des illes St-Marguerite honorat, aient mene avec queluy *(sic)* dans sa litière *un ensien prisonnier qu'il auet a pignerol, lequel il fait tenir toujours masqué*, DONT LE NOM NE SE DIT PAS, et laient fait mettre en de sendant de la litière dans la première chambre de la tour de la basinnière, en atendant la nuit pour le metre et mener moy mesme, a neuf hures du soir, avec Mr de rosarges un des sergens que monsieur le gouuerneur a mené, dans la troisiesme chambre seud de la tour de la bretaudière, que j'aues fait mubler de toutte[s] choses quelques jours auant son arrivez, en aient reseu lhordre de M. de St-Mars, le quel prisonnier sura seruy et sounié par Mr de rosarge que monsieur le gouuerneur norira. »

Extrait du 1er registre folio 37.

TEXTE RAJEUNI

Th. Iung, p. 421 de son livre : *La Vérité sur le Masque de fer.*

« Jeudi 18 septembre 1698, à trois heures après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé, pour sa première entrée, venant des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, ayant amené avec lui, dans sa litière, *un ancien prisonnier qu'il avoit à Pignerol*, DONT LE NOM NE SE DIT PAS; lequel on fait tenir toujours masqué et qui fut d'abord mis dans la tour de la Basinière en attendant la nuit, et que je conduisis ensuite moi-même, sur les neuf heures du soir, dans la troisième chambre de la tour Bertaudière, laquelle chambre j'avois eu soin de faire meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars...

» En le conduisant dans ladite chambre, j'étois accompagné du sieur Rosarges que M. de Saint-Mars avoit aussi amené avec lui et lequel étoit chargé de servir et de soigner ledit prisonnier, qui étoit nourri par le gouverneur. » Du Junca, *État des prisonniers qui sont envoyés par l'ordre du Roi à la Bastille...*

Folio 37 verso, Archives de l'Arsenal.

Le 29 septembre 1698, *la Gazette d'Amsterdam* publiait, sous la rubrique Paris, l'entrefilet suivant :

« M. de Saint-Mars, qui était gouverneur des îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, est arrivé ici depuis quelques jours pour prendre possession du gouvernement de la Bastille, dont il a été pourvu par Sa Majesté. »

Jusqu'ici, rien que de très naturel et de très correct. Mais dans son numéro suivant, daté du 3 octobre 1698, la même *Gazette d'Amsterdam* entre dans les détails, et, il faut l'avouer, paraît singulièrement bien informée :

« M. de Saint-Mars a pris possession du gouvernement de la Bastille, *où il a fait mettre un prisonnier qu'il avait amené avec lui*, et il en a laissé un autre à Pierre-Cise, en passant par Lyon. »

Si Louis XIV, comme il est fort possible, a lu ces deux alinéas, je doute que le second, celui du 3 octobre, ne lui ait

(1) Collationné sur le *fac-similé* héliographique donné (p. 174-175) par MM. Burgaud et Bazeries.

pas fait froncer le sourcil, et qu'il ne se soit pas demandé de quoi s'occupaient ces insolents journalistes de Hollande. Un gazetier ne peut pas toujours contenter à la fois ses lecteurs... et le roi de France.

« Saint-Mars n'en hésita pas moins cinq mois à venir, car sa fortune était déjà faite ; il avait soixante-douze ans, et n'éprouvait guère la nécessité, depuis la mort de ses enfants, d'aller accroître une richesse déjà considérable qu'il devait voir passer entre les mains de ses neveux (1). Ce ne fut que sur les instances de sa famille (2), qui voyait dans la possession de ce poste une nouvelle source de faveurs, qu'il se décida à partir dans le

(1) « Aux îles Sainte-Marguerite, Saint-Mars se trouva relativement libre. En 1688, à la suite des assurances qu'il donna à Louvois pour la sûreté de ses prisonniers, il obtint l'autorisation de s'absenter deux jours par mois pour aller à Nice, Antibes ou Cannes (*a*). Son caractère (*b*), du reste, parut se ressentir de l'influence du climat et de cette sorte de latitude laissée à ses actions ; il se montra plus affable pour tout le monde, ce dont personne ne se plaignit. » TH. IUNG, p. 172-173.

(2) « En 1693, probablement à propos de la mort de son fils. Il se rendit à Paris et vit M. de Barbezieux, l'héritier de son ancien protecteur, M. de Louvois (*c*). Enfin, sur les sollicitations du ministre et de sa famille, particulièrement des Dufresnoy et des Desgranges, il accepta la place de gouverneur du château de la Bastille, le 8 avril 1698. Mais ce séjour dans le beau pays de Provence parut lui tenir au cœur ; il se décida avec peine à changer de position, et fit de grandes difficultés pour partir. Son successeur, M. de La Motte-Guérin, était déjà aux îles que Saint-Mars s'y trouvait encore. Il ne les quitta définitivement qu'à la fin de l'été, dans les derniers jours du mois d'août, *en compagnie de son inséparable prisonnier de Pignerol et d'Exiles*, pour se trouver à Paris dans le courant de septembre. » TH. IUNG, p. 173.

(*a*) « P. 64, v. 806, Mss. Dépôt de la guerre. » [TH. IUNG.]

(*b*) « Le caractère de Saint-Mars a été jugé diversement, selon les temps et les personnes. « On dit » que celui qui gardera M. Fouquet à Pignerol est un fort honnête homme, » écrivait Mme de Sévigné, le 25 janvier 1665. « C'était un homme sage et exact dans le service, » disent les *Mémoires de d'Artagnan*. « On jeta les yeux sur lui, dit Constantin de Renneville qui ne pouvait qu'être partial au » sortir de la Bastille, parce qu'on crut ne pouvoir pas trouver d'homme, dans tout le royaume, plus » dur et plus inexorable. La férocité brutale avec laquelle ce tyran traita cet illustre malheureux a » quelque chose de si terrible, qu'elle serait capable de faire rougir les Denis et les Néron. » Il faut avouer que ce portrait est bien loin de ressembler à celui qu'on peut extraire des correspondances de Louvois. Saint-Mars était, ce me semble, d'une humeur sombre, froide, silencieuse, d'une défiance continuelle et d'une fermeté inflexible : un secret d'État ne courait aucun risque avec un pareil homme. » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer*, p. 313 et 314.

(*c*) « Saint-Mars correspondait directement avec Louvois... Quand il avait à faire connaître des choses tout à fait secrètes, et qu'il ne voulait pas confier à la poste..., il en faisait l'objet de dépêches qu'il remettait à Blainvilliers, lequel les portait à Versailles. Ce dernier le suppléait dans les rares voyages que lui-même faisait à Paris. C'est dans un de ces voyages que Saint-Mars connut et épousa Mademoiselle de Moresant [Damoresan, dit page 207, note 1, M. Marius Topin], *sœur* du commissaire des guerres de Pignerol et *de Madame Dufresnoy, maîtresse du marquis de Louvois* et femme du premier commis au département de la guerre. *Saint-Mars acquit ainsi un soutien puissant près du ministre de qui son sort dépendait.* [P. 236.] — La correspondance de Saint-Mars prouve qu'il fut un administrateur scrupuleux, mais traitable, et qui cherchait à procurer à ses malheureux hôtes toutes les commodités compatibles avec la surveillance sévère qui lui était recommandée. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 236 et 237.

« Il fit une *fortune prodigieuse* dans ses différents commandements, où il avait, *sans compter le tour du bâton*, des appointements considérables. « Certains prisonniers, qui avaient été enfermés aux » îles Sainte-Marguerite, l'accusaient d'avoir poussé la fureur jusqu'à laisser mourir de faim et même » faire étouffer plusieurs de ses prisonniers, dont il ne laissait pas de toucher la pension, comme s'ils » eussent été vivans, long-temps après leur mort. » Quelles que fussent les sources de ses richesses *immenses*, elles lui permirent d'acheter en Champagne plusieurs terres seigneuriales, entre autres celles de Dimon et de Palteau. Il fut nommé chevalier des ordres du Roi, bailli et gouverneur de Sens. Ces honneurs, ces dignités, ces richesses, récompensaient le geôlier de Fouquet et du *Masque de fer*. » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer*, p. 314 et 315.

courant du mois d'août de l'année 1698. Il n'arriva à la Bastille que le 18 septembre... Telle fut *l'entrée en fonctions* de ce fameux Saint-Mars, qui trouva moyen de vivre encore dix ans comme gouverneur de la forteresse (¹). » TH. IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 180.

« Saint-Mars, en se rendant à la Bastille, avait obéi à contre-cœur, comme s'il craignait de perdre bientôt *son* prisonnier, qui ne survécut que quatre années et demie à sa translation, et Saint-Mars, qui avait plus de quatre-vingts ans à cette époque, resta gouverneur jusqu'à sa mort. Quand elle arriva, le 26 septembre 1708, il était entièrement oublié du monde... » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer*, p. 313.

Après avoir parlé de « l'entrée en fonctions » de Saint-Mars, il nous faut maintenant aborder un sujet, pour nous, bien autrement intéressant : l'installation et la vie du prisonnier inconnu à la Bastille.

Le *texte authentique* du *Journal* de Du Junca (texte un peu différent de *son rajeunissement*, reproduit également ci-dessus par nous, d'après M. Iung, et *en regard du premier, du seul qui compte*), a donné lieu, de la part du Père Griffet, à l'observation suivante : « En disant que ce dernier était nourri par » M. le Gouverneur, M. Du Junca a voulu faire entendre ou » que le gouverneur mangeait avec lui, ou que sa table était » servie comme celle du gouverneur, car, du reste, *il n'y a* » *aucun prisonnier à la Bastille qui ne soit nourri par le* » *gouverneur;* cet usage était établi dès le temps de Louis XI, » comme on peut le voir dans les *Observations* de M. Godefroy » *sur l'histoire de Charles VI*. M. Du Junca a donc voulu » donner à entendre par cette expression que *ce prisonnier* » *avait, à l'égard de sa nourriture, des avantages et des* » *distinctions particulières que les autres n'avaient pas.* » Or, pour M. Loiseleur, ces *conjectures* du Père Griffet, qui *reposent*, dit-il (p. 277) *sur le texte mal interprété de Du Junca*, sont « erronées, » et voici quelle est son argumentation à cet égard :

« Dans les prisons d'État, c'était le Roi qui payait la nourriture, le blanchissage et la lumière, et, en général, il ne payait que cela... Il y avait à la Bastille un tarif spécial qui réglait l'allocation due au gouverneur pour la dépense de chaque prisonnier... Ce tarif était assez élevé : le lieutenant

(¹) « Il fut remplacé par son collègue du château de Vincennes, Charles Le Fournier, chevalier de Bernaville, le 18 novembre 1708, décédé le 18 décembre 1718. » TH. IUNG, p. 180, note 1.

de Roi, logé dans la forteresse, veillait à ce que l'allocation ne fût point détournée de sa destination et fût intégralement dépensée pour le prisonnier auquel elle était affectée... cela refrénait les abus, sans les entraver absolument. Presque tous les gouverneurs des prisons d'État, et Saint-Mars en particulier, acquirent de grosses fortunes. Il résultait toutefois de cet état de choses que la nourriture des détenus était non seulement abondante, mais recherchée... L'abondance était telle et la nourriture si délicate, que certains captifs peu riches s'entendaient avec le gouverneur pour être traités plus simplement et pour partager avec lui la différence entre la dépense réellement nécessaire et l'allocation payée par le Roi. « Lorsque l'emprisonnement durait longtemps, cela montait à des » sommes considérables, et plus d'un prisonnier, entré pauvre et misérable, sortait beaucoup plus riche qu'il ne l'eût jamais été... Cette abon- » dance fut la même de tout temps (1). »

» Nous avons dit que la grande majorité des prisonniers étaient nourris aux frais du Roi : quelques-uns pourtant subvenaient eux-mêmes à leurs besoins...

» En expliquant, dans son *Journal*, que le prisonnier masqué était nourri par le gouverneur, Du Junca a donc simplement voulu constater que ce prisonnier appartenait à la catégorie la plus ordinaire, à celle dont le Roi défrayait la subsistance, et non à celle qui se nourrissait à ses propres dépens. Il suit de là que le P. Griffet a mal interprété la phrase très simple de Du Junca.

» Cette phrase est du reste fort mal conçue : « lequel prisonnier sera » servy et soinie [soigné] par M. de Rosarge, que monsieur le gouverneur » norira (2). » *Il semble que ce soit le sergent Rosarge qui doive être nourri* par le gouverneur. L'interprétation du P. Griffet, qui applique ces derniers mots au prisonnier, nous semble la seule qui soit admissible.

» Son erreur [du Père Griffet] toutefois peut s'expliquer par un usage observé à la Bastille. Lorsqu'un prisonnier tombait malade ou entrait en convalescence, c'est de la table même du gouverneur qu'il recevait ses aliments (3). Or..., dès 1685, le captif inconnu était sans cesse malade et « dans les remèdes ». Il est donc possible qu'à la Bastille il reçût sa nourriture de la table du gouverneur, sans être pour cela l'objet de soins exceptionnels, puisque cette mesure était commune à tous les prisonniers malades...

» ... A la Bastille, le soin de servir le prisonnier fut confié au sergent Rosarges, que Saint-Mars éleva bientôt au grade de major ; homme brutal,

(1) « RAVAISSON, *Introduction* [*aux Archives de La Bastille*, documents inédits, t. I,] p. XXI [Paris, 1866]. »

(2) L'amphibologie n'existe ici que dans *le texte authentique*. L'autre, celui donné par M. Th. Iung (p. 421 de *la Vérité*...), la fait disparaître et la supprime : « En le » conduisant dans ladite chambre, j'étois accompagné du sieur Rosarges, que » M. de Saint-Mars avait aussi amené avec lui et lequel était chargé de servir et de » soigner *ledit prisonnier*, QUI *étoit nourri par le gouverneur.* » Que dire d'un texte aussi complètement modifié et *arrangé ?* Et que MM. Émile Burgaud et commandant Bazeries ont donc bien fait de publier l'héliographie de cette page autographe de Du Junca !

(3) « M. RAVAISSON, *Introduction*, p. XXII. »

au dire de Renneville (1), et fort adonné à la boisson. Il fut l'un des témoins qui signèrent l'acte de décès du malheureux reclus... » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes*, p. 277, 278, 279, 280, 281.

Ceci dit et élucidé pour *la nourriture* — le prisonnier était bien nourri, c'est là surtout ce qui ressort de plus clair, — occupons-nous du *logement* qu'occupa, à la Bastille, le mystérieux détenu qui nous occupe. Voici donc ce que dit, à cet égard, le texte *authentique* de Du Junca :

« ... L'aient [l'ayant] fait mettre en descendant de la litière dans la premiére chambre de la tour de la basinnière, en atendant la nuit pour le mettre et mener moy mesme, à neuf heures du soir, avec Mr de rosarges, un des sergens que monsieur le gouverneur a mené, dans la troisiesme chambre (2) seud de la tour de la bretaudière (3)... »

Ces détails si précis, de Du Junca, sont encore éclaircis par les considérations suivantes du savant bibliothécaire d'Orléans, M. J. Loiseleur :

« Lorsqu'un nouveau détenu arrivait à la Bastille, il n'était pas introduit tout de suite dans son logement définitif. « Si c'était un personnage de » distinction, dit M. Ravaisson, il logeait dans une chambre des apparte- » ments ; dans les tours, si c'était un pauvre diable (4). » Or, le Masque de

(1) Constant de Renneville « payé par le ministre français pour surveiller le » prince d'Orange... fut convaincu d'avoir reçu de l'argent de ce dernier. A la Bas- » tille, il était la mouche du gouverneur... » M. LOISELEUR, *Trois Énigmes*, p. 291, note 2.

(2) « *Les chambres avaient toutes*, en effet, *leur numéro*. Elles portaient le nom du degré de leur élévation, *suivant que leur porte se présentait à droite ou à gauche en montant*. Ainsi la première Bertaudière était la première chambre de la tour de ce nom, au-dessus du cachot ; puis venait la seconde Bertaudière, la troisième, *celle du Masque*, la quatrième et la calotte Bertaudière. » TH. IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 180.

(3) « Ces tours portaient en général soit le nom de leurs architectes, soit le nom des anciens prisonniers qui les avaient habitées. Elles servaient à une même série de prisonniers, pour un genre de crimes identiques. Ainsi la tour Bertaudière, d'après les noms inscrits sur les murs et les recherches de M. Ravaisson, semblait avoir été affectée aux prisonniers d'État convaincus d'espionnage ou de relations avec l'étranger (a). Du reste, la troisième Bertaudière n'était pas différente des autres chambres... » TH. IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 180, 181.

« La tour de la Bertaudière avait six étages : chacun de ces étages renfermait une seule chambre de forme octogone, ayant une grande cheminée, et une douzaine de pieds de large. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 275.

(4) « Introduction aux *Archives de la Bastille*, documents inédits, t. I, p. XVII, Paris, 1866. On appelait appartement les chambres pratiquées dans le mur qui reliait les six donjons : elles étaient au nombre de cinq. » JULES LOISELEUR, même ouvrage, p. 275, note 1.

(a) « Les hôtes de la Bastille étaient répartis dans les tours suivant la nature de leurs crimes. *On mettait ensemble*, dit M. Ravaisson [*Introduction aux Archives de la Bastille*, p. XVIII], *les espions avec les espions, les voleurs avec les voleurs, les empoisonneurs avec les empoisonneurs*. Or, le Masque de fer était logé à la Bastille dans la tour qu'habita un instant, en même temps que lui, Constantin de Renneville, et à l'étage immédiatement supérieur. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 291.

fer fut traité comme un pauvre diable (1). Il fut mis d'abord, non dans les appartements, mais dans la tour de la Basinière. Sur les neuf heures du soir, le lieutenant Du Junca le conduisit dans la troisième chambre sud (2) de la tour de la Bertaudière : c'était celle qu'il avait fait meubler. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 275.

La dernière phrase de cette citation nous fait arriver à la question de *l'ameublement de la troisième chambre sud de la tour Bertaudière,* question qui a bien aussi son intérêt.

Du Junca nous dit, en effet, — et il faut toujours en revenir à son *Journal* — : « ... dans la troisiesme chambre seud » de la tour de la bretaudière que j'aues fait meubler *de toutte* » *choses* quelques jours avant son arrivez, en aient [ayant] » reseu l'ordre de M. de St Mars,..... » Impossible de nier, ni même d'*atténuer* cette citation.

Aussi trouve-t-on parfaitement juste cette remarque du Père Griffet, « que la chambre de l'homme au masque était mieux » meublée que celle des autres prisonniers, PUISQU'IL Y AVAIT » EU DES ORDRES DE LA MEUBLER *envoyés par M. de Saint-* » *Mars;* ce qui ne peut s'entendre que d'un ameublement plus » riche et plus recherché que celui des autres chambres, *sans* » *quoi il n'eût pas été nécessaire d'envoyer pour cela des* » *ordres exprès, puisque les chambres du château sont tou-* » *jours meublées,* mais simplement. » Mais M. Loiseleur s'élève avec force contre ce dernier membre de phrase, qu'il ne peut pas, qu'il ne *veut* pas admettre. Entendons-le s'expliquer catégoriquement à cet égard :

« ... Il est bien vrai qu'en 1745, époque où il [le P. Griffet] devint confesseur des prisonniers de la Bastille, certaines chambres du château (non

(1) Le ministre, ou plutôt le Roi, tenait à l'*incognito* du prisonnier, et voulait éviter tout ce qui pouvait attirer l'attention sur son compte. Ce n'était pas le cas de lui donner une chambre d'honneur ! Il ne fallait *s'expliquer à qui que ce soit de ce qu'avait fait l'ancien prisonnier* [Lettre de Versailles, du 17 novembre 1697], ni de ce qu'il pouvait être. On ne pouvait donc pas tenir, à son égard, une conduite autre que celle qu'on a tenue. Quant à bien le loger, comme à bien le nourrir, c'est autre chose, et l'on a pris, à cet égard, *des soins très particulièrement spécifiés.*

(2) « Ces mots du journal de Du Junca : *la troisième chambre sud de la Tour de la Bertaudière* donneraient lieu de supposer qu'il y avait à chaque étage deux chambres, l'une au sud, l'autre au nord. Il n'en est rien; nous supposons que les fenêtres des étages successifs étaient alternativement percées à l'une et à l'autre exposition. *Il n'y avait en tout que trente-sept chambres dans les tours, et le total des étages des huit tours donne exactement ce chiffre trente-sept.* La tour de la Liberté avait sept étages; celle de la Bertaudière, six; celles de la Comté, de la Basinière, du Puits et du Coin, cinq; celles du Trésor et de la Chapelle, deux seulement. [Voir RAVAISSON, *Introduction*, p. XVIII.] » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 275, note 2.

pas toutes, mais un très petit nombre seulement) avaient un ameublement; mais en 1698, quand le Masque de fer arriva à Paris, il en était tout différemment. A cette époque les chambres n'étaient pas garnies de mobilier... C'est seulement en 1709 que le Roi fit un fonds spécial pour garnir cinq ou six chambres d'un mobilier très sommaire : un lit, une table et deux chaises. Cependant il fallait bien que le gouvernement vînt en aide aux détenus qui n'avaient ni argent pour payer le loyer de leur mobilier, ni parents pour leur en fournir un. C'est ce qui explique pourquoi Saint-Mars donna l'ordre de meubler, avant son arrivée, la chambre destinée au prisonnier qu'il amenait. *Rien, absolument rien, n'indique* que ce mobilier ait été plus luxueux que celui que le Roi fournissait aux pauvres gens (¹) qui n'avaient pas le moyen de se meubler à leurs frais (²). » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 274-275.

(¹) M. Loiseleur indique (p. 276) quel fut le mobilier de Constantin de Renneville, qui habita *un moment* le deuxième étage de la tour Bertaudière à la même époque où l'homme au masque de fer était enfermé un étage au-dessus :

« Pour tout meuble, il n'y avait qu'une petite table pliante, très vieille et rompue, et une petite chaise enfoncée de paille, si disloquée, qu'à peine pouvait-on s'asseoir dessus... Sur les sept heures, on m'apporta un petit lit de camp de sangle, un petit matelas, un travers de lit gardé de plumes, une méchante couverture verte toute percée, et si pleine d'une épouvantable vermine, que j'ai eu bien de la peine à l'en purger. » CONSTANTIN DE RENNEVILLE, *L'Inquisition française, ou l'Histoire de la Bastille*, t. I, p. 105.

« Voilà, s'écrie M. Loiseleur (p. 276) après avoir cité ce passage, voilà, selon toute vraisemblance, quel fut le luxueux ameublement du masque de fer... »

(²) Qui veut trop prouver prouve souvent contre soi. L'évidence est là parfois qui vient remettre les faits à leur véritable place et redresser les exagérations par trop manifestes. Nous répondrons donc à M. Loiseleur que si Du Junca dit expressément dans son *Journal* qu'ayant à faire préparer la chambre du prisonnier à la Bastille d'après l'ordre qu'il en avait reçu de Saint-Mars, IL L'AVAIT FAIT MEUBLER DE TOUTE CHOSE AVANT SON ARRIVÉE, ces trois mots : *de toute chose*, impossibles à effacer, indiquent plus et mieux que *la petite table pliante très vieille et rompue*, la chaise, le lit et la couverture *habitée* dont nous parle Renneville !... « Rien, absolument rien, n'indique que ce mobilier ait été plus luxueux que celui que le Roi fournissait aux pauvres gens...! » J'en demande mille pardons à M. Loiseleur : mais une chambre qu'on a pris le soin *de faire meubler à l'avance* DE TOUTE CHOSE doit être d'un tout autre confortable que celle habitée « *un moment* » par un vulgaire espion, pour lequel aucun soin spécial n'a jamais été pris.

Nous n'avons malheureusement pas la lettre du 24 juillet 1698 par laquelle Saint-Mars enjoignait au lieutenant de Roi Du Junca de préparer la troisième chambre de la tour Bertaudière. Mais les termes *faire meubler à l'avance* DE TOUTE CHOSE n'en disent-ils pas assez ? La chambre du prisonnier n'était pas luxueuse : oh ! loin, bien loin de là, mais elle ne ressemblait guère, par contre, à celle de l'espion Renneville, dont nous avons spécifié, dans la note précédente et d'après lui-même, l'ameublement par trop sommaire.

Il est vrai que M. Loiseleur cite (p. 276) *une lettre très significative*, écrite par Saint-Mars à Louvois le 3 mai 1687, lors de son départ d'Exiles pour les îles Sainte-Marguerite, et contenant ce passage : « Le lit de mon prisonnier était si vieux et si rompu, que tout ce dont il se servait, tant linge que table et meubles, qu'il ne valait pas la peine d'apporter ici, l'on n'en a eu que treize écus. » Cette phrase très incorrecte, mais fort compréhensible, prouve en effet, je le confesse, que le prisonnier, à Exiles, n'était pas brillamment logé. Saint-Mars a eu raison de faire renouveler les meubles de l'homme au masque en arrivant à l'île Sainte-Marguerite; mais il a eu plus raison encore de lui faire préparer sa demeure à la Bastille et de *la faire meubler à l'avance* DE TOUTE CHOSE par le lieutenant de Roi Du Junca. Un fait ne détruit pas l'autre; et « l'homme au masque de fer » a fort bien pu,

« Au début, dit M. Th. Iung, le prisonnier fut assez rigoureusement surveillé. Il fallait traverser la grande cour pour se rendre de la troisième Bertaudière à la chapelle; or, la consigne de tenir le prisonnier au secret le plus absolu était trop constante pour que Saint-Mars se crût permis d'y contredire. Ce ne fut qu'à partir du 3 novembre 1698, sur le reçu d'une dépêche de M. le comte de Pontchartrain ainsi conçue : « Le Roi trouve » bon que *votre prisonnier de Provence* se confesse et communie toutes » les fois que vous le jugerez à propos, » qu'on modifia le régime d'emprisonnement du malheureux. C'est donc probablement pour cette simple cause, conséquence d'une détention de tant d'années, et *dans la crainte de laisser reconnaître le prisonnier de 1673,* qu'on mit *un masque sur la figure du malheureux* lorsqu'il traversait les vastes cours du château.

» Dans cette célèbre prison [il] recommença pendant cinq nouvelles années une existence de tristesse et de silence. Il y fut gardé, comme il l'avait été à Pignerol, à Exiles et aux îles, par de Rosarges et le porte-clefs Ru. Qu'il y eût été traité avec plus d'attention que les autres détenus, il n'y a là rien de surprenant. Quand on est resté trente années avec un individu, aussi prisonnier que lui en réalité, le voyant, lui parlant chaque jour, quelque dur geôlier qu'on puisse être, on finit par s'attacher à sa victime, comme on le ferait pour le premier animal venu, et *l'on est en droit de lui procurer les douceurs et les facilités qu'on a en son pouvoir,* surtout si elles rapportent de jolis bénéfices. » TH. IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 422-423.

Quelles douceurs, quelles facilités lui procurait-on donc? Une grande, au dire de M. Iung, et en vérité nous aurions tort de l'oublier, et de ne pas la spécifier, de ne pas nous étendre sur elle de la manière la plus complète : on lui permettait la lecture, on mettait des livres à sa disposition! C'était énorme. Voici, au reste, ce que dit expressément M. Th. Iung à cet égard :

« *Il avait des livres,* voyait seulement le gouverneur et Rosarges, qui lui portait les plats après les avoir reçus du porte-clefs Ru. Comme pour aller entendre la messe ou se rendre chez le gouverneur il était obligé de traverser la grande cour de quarante-deux pieds de long, dont j'ai parlé, la grille, le pont-levis, le pont dormant et une autre cour, on lui mettait un masque sur le visage afin de dérober sa figure à tous les regards... Une fois rentré à la troisième Bertaudière, le prisonnier se débarrassait de son masque et *reprenait le cours de ses lectures* et de ses tristes réflexions, qui ne devaient avoir qu'un terme, *la mort.* » TH. IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 181.

malgré la lettre du 3 mai 1687, — *dont je ne nie pas cependant l'importance,* — être traité, dans sa prison de la Bastille, tout autrement, dans tous les cas, que ne l'avait été avant lui, à un autre étage, un vil espion. Insister davantage sur ces points serait, de ma part, vouloir épiloguer sur des pointes d'aiguille.

On respire un peu en apprenant que le prisonnier mystérieux avait du moins, dans sa solitude, des livres à sa disposition. Mais la chose est-elle bien certaine? Comment s'en procurait-il? Il y en avait donc à la Bastille? On en prêtait donc parfois aux prisonniers? M. Loiseleur va nous renseigner très exactement à cet égard :

« Cette faculté d'entendre la messe et de se promener, celle d'être servi par un domestique à soi, *de lire des livres empruntés à la bibliothèque du château*, d'écrire sur des feuilles de papier soigneusement comptées, et qui toutes devaient être représentées, toutes ces permissions faisaient partie de ce qu'on appelait *les libertés de la Bastille.* » (P. 283-284.)

Nous tenons notre renseignement. Mais il est vrai, maintenant, que M. Loiseleur ajoute tout aussitôt, faisant tomber du même coup notre enthousiasme :

« Mais il y avait une catégorie de détenus auxquels ces douceurs étaient *refusées* : c'était ceux qu'on tenait *au secret absolu*... Bien que l'usage ordinaire fût que l'aumônier visitât souvent les détenus et leur apportât librement les secours de la religion, les registres du secrétariat de la maison du Roi prouvent que *les prisonniers tenus au secret ne jouissaient pas de ces faveurs.* Il fallait une permission du Roi pour que ces malheureux pussent se confesser; il en fallait une aussi pour qu'ils pussent se promener en cas de maladie... » (P. 284-285.)

Ces deux permissions, nous savons déjà que le mystérieux prisonnier les obtint spécialement. M. Topin, page 356, note 1, M. Iung, page 423, nous ont fait connaître les termes de la dépêche du 3 novembre 1698, émanant de M. le comte de Pontchartrain, et permettant au *prisonnier de Provence* de se confesser et de communier, ce qu'il ne pouvait faire qu'en se rendant, *toujours masqué*, à la chapelle du château. Quant à la permission de faire des promenades dans les cours, elle lui fut également octroyée, et M. Loiseleur explique très bien pourquoi. Ici encore, nous ne pouvons mieux faire que de le citer :

« Mais il [l'homme au masque de fer] était souffrant depuis plusieurs années quand il arriva à la Bastille; il ne pouvait endurer la privation du grand air, puisqu'il avait été malade pour en avoir manqué dans la chaise revêtue de toile cirée où il avait voyagé en 1682 (1). On dut donc chercher

(1) Faute d'impression évidente du livre de M. Loiseleur : il faut ici, non pas « en 1682 », mais *en 1687* !...

un moyen de concilier les égards qu'exigeait sa position avec les règles sévères qui s'appliquaient aux prisonniers tenus au secret. Il était arrivé avec un masque de velours. Rien n'était plus naturel que de lui faire porter ce masque toutes les fois qu'il se promènerait dans les cours ou qu'il recevrait la visite du médecin. Au fond, c'était là une faveur et non un redoublement de sévérité, puisque ce moyen si simple et si peu gênant permettait de donner chaque jour au prisonnier un exercice que sa santé réclamait. » J. LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 285.

Nous sommes donc parfaitement renseignés sur les deux points suivants : le prisonnier put se confesser et communier; le prisonnier put traverser la grande cour, y faire même des promenades, mais à la condition *sine qua non* d'avoir, sur le visage, non pas le fameux masque de fer avec visière de la légende, qui n'a jamais existé que dans l'imagination de certaines bonnes gens, mais le simple masque de velours noir avec lequel, déjà, il était venu des îles de Lérins à Lyon, de Lyon à la terre de Palteau, et finalement de la terre de Palteau à la Bastille. Tout cela est acquis, et il n'y a plus aucun doute à conserver définitivement à cet égard.

Mais *lui prêta-t-on aussi des livres?* comme l'affirme, *par quatre fois* (p. 42, 46, 181), M. Th. Iung, qui ne nous apprend pas, malheureusement, où il a pris ce renseignement, que je n'ai vu corroborer nulle part. M. Loiseleur ne nous dit absolument rien à cet égard, si ce n'est (p. 284), et je l'ai déjà relaté, que cette *douceur* était *refusée* aux prisonniers tenus, comme l'homme au masque de fer, *au secret absolu*. Le mystérieux prisonnier n'aurait donc pas eu de livres.....

Tout a une fin. Après être resté trente ans de sa vie en prison, sans livres, sans papiers, sans compagnon, sans société, abandonné conséquemment à ses seules réflexions qui durent assurément être fort tristes et fort étranges, le prisonnier mystérieux de Pignerol, d'Exiles, de l'île Sainte-Marguerite, enfermé finalement dans la troisième chambre sud de la tour Bertaudière de la Bastille, ce prisonnier finit par mourir... Et le lieutenant de Roi, Du Junca (qui fut un peu pour l'homme au masque ce que La Grange avait été jusqu'en février 1673 pour Molière), d'écrire, cette fois sur son *second* registre, l'annotation suivante dont je n'ai pas besoin de faire ressortir l'extrême importance et l'immense intérêt :

TEXTE AUTHENTIQUE

J. Loiseleur, page 257, en note, de son livre : *Trois Énigmes historiques*(1).

« Du mesme jour lundy 19me de nouembre 1703 — le prisonnier *inconeu touiours* masque dun *masque de uelours noir* que monsieur de St mars gouuerneur a mene auec que luy en uenant des illes St marguerite quil gardet depuis lontamps lequel setant trouue hier un peu mal en sortant de la messe il est mort se jour duy sur les dix hures du soir sans auoir eu unne grende maladie. Il ne se put *(sic)* pas moins mr giraut nottre homonier le comfessa hier sur pris de sa mort il na point reseu les sacremens et nottre homonier la exorte un momant auend que de mourir et *se prisonnier inconeu garde de puis silontamps* a esté enteré le mardy a quattre hures dela pres midy 20me novembre dans le semetiere St paul nottre paroisse. Sur le registre mortuel *on a doune un nom aussy inconeu* ╫ que monsieu de rosarges maior et mr reil sieurgien qui hont signe sur le registre

» ╫ Je apris du depuis conlauet nome sur le registre mr de marshiel que on a paié 40lt *(livres)* danteremant »

Extrait du 2ème registre, Fo 80.

TEXTE RAJEUNI

Th. Iung, page 424 de son livre : *la Vérité sur le Masque de fer.*

« Du même jour lundy 19e de novembre 1703, le prisonnier *inconeu, touiours* masqué *d'un masque de velours noir*, que M. de Saint-Mars, gouverneur, a mené avecque luy en venant des isles Sainte-Marguerite, qu'il gardet depuis lontamps, lequel s'étant trouvé hier un peu mal en sortant de la messe, il est mort cejourd'huy, sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut pas moins. M. Girant, notre homonier, le confessa hier; surpris de sa mort, il n'a point reseu les sacrements, et notre homonier l'a exorté un moment avant que de mourir. Et *se prisonnier inconeu, gardé depuis si lontamps*, a esté entere le mardy, a quatre heures de la pres-midy 20eme novembre, dans le semetière Saint-Paul, nottre paroisse. Sur le registre mortuer ┼, *on a done un nom aussy inconeu* que monsieur de Rosarges, maior, et Mr Reil, sieurgien, qui hont signe sur le registre.

» ┼ *Je apris du depuis qu'on l'avet nome sur le registre Mr de Marchiel; que l'on a paie 40 liv. d'enterement.* » Du Junca, *Estat de prisonnies qui sortet de la Bastille...*

Fo 80 verso, Archives de l'Arsenal.

« On ignorait que Du Junca tînt son *journal*, et, plus tard seulement, ce n'est que guidé par sa lecture qu'*on a songé à rechercher, dans les registres de l'église Saint-Paul, la date du 20 novembre 1703* assignée par lui à l'enterrement du détenu masqué. » Marius Topin, *L'Homme au masque de fer*, p. 369.

Voici le texte de l'acte inscrit au folio 50 du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Paul [§ 1703 à 1705, t. II, no 166] acte détruit dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, à Paris, en 1871, mais reproduit auparavant, en photographie (2), en tête d'une des éditions du livre de M. Marius Topin :

« Le 19me Marchialy âgé de quarante-cinq ans ou environ est décédé dans La Bastile, du quel le corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-

(1) Collationné sur le *fac-similé* héliographique donné (p. 178-179) par MM. Burgaud et Bazeries.

(2) Cf. le livre de MM. Émile Burgaud et commandant Bazeries, page 178, note 1.

Paul, sa paroisse, le 20me du present en presence de Monsieur Rosa[r]ge majeur (*sic*) de la bastile et de M. Reglhe (*sic*) chirurgien majeur de la Bastile qui ont signés *(sic)*. — ROSARGE. REILHE. »

Collationné à la minute et délivré par nous et soussignés, bachelier en théologie et vicaire de Saint-Paul à Paris, le mardi 19 février 1750. Signé : POITEVIN.

« *La fausseté voulue de ce document,* » s'écrient avec très juste raison MM. Burgaud et Bazeries (p. 178), « *est » reconnue... par tous les écrivains.* » — Il existe, en effet, dans cette pièce, *deux assertions absolument contraires à la vérité,* et dont il est extrêmement facile de prouver la profonde et complète inexactitude : l'*âge* du prisonnier et son *nom :*

1° SON AGE D'ABORD : Mort en 1703, entré dans sa première prison en février 1673, le prisonnier mystérieux, s'il n'avait eu que *quarante-cinq ans ou environ* à l'époque de son décès, serait donc né en 1658. Les chiffres sont là, impossible de les contester. Il aurait donc été mis en prison à l'âge de QUINZE ANS. Que pouvait-il donc, grand Dieu, *avoir fait* à cet âge ([1]) pour mériter la détention perpétuelle, la mise au secret pendant toute sa vie?

2° SON NOM ENSUITE : Ce nom : *Marchialy,* nous le reconnaissons à merveille. C'est celui d'un ministre italien, appelé tour à tour dans les dépêches *Matthioly, Marthioly* [de ce nom à celui de *Marchialy* il n'y a qu'un pas], et dont le véritable nom était MATTIOLI. Ce dernier, ministre du duc de Mantoue, a été, en effet, le prisonnier de Saint-Mars, concurremment avec le Masque de fer, à Pignerol, mais à partir seulement de 1679. *Il est mort le 27 ou le 28 avril 1694 aux îles Sainte-Marguerite,* où il n'arriva que dans la dernière année même de sa vie, lorsqu'on fut obligé d'évacuer Pignerol. *Mattioli ne vint jamais à Exiles,* où Saint-Mars était précisément, avec son mystérieux prisonnier, depuis octobre 1681 jusqu'au 18 avril 1687. Or, pendant les années 1681, 82, 83, 84, 85, 86, 87 et suivantes, Mattioli ne quitta pas Pignerol, et nous venons de voir qu'il mourut en 1694 aux îles Sainte-Marguerite. *Ce n'est donc pas lui qui a pu être enterré au cimetière Saint-Paul en 1703!...*

([1]) « *Ce qu'a fait* votre ancien prisonnier... » [BARBEZIEUX, 17 novembre 1697.]

Voulant dérouter toutes recherches postérieures, Louis XIV, son ministre d'État et son gouverneur de la Bastille imaginèrent le bon tour de donner par écrit, sur l'acte de décès, au mystérieux détenu, *le nom d'un ancien prisonnier décédé depuis neuf ans aux îles Sainte-Marguerite,* indiquant du même coup, aux chercheurs futurs, au cas d'ailleurs improbable [1] où ils arriveraient jusqu'au registre mortuaire de la paroisse Saint-Paul, une fausse piste... *qu'ils ne manquèrent pas de suivre en effet,* lâchant la proie pour l'ombre, et se fiant au renseignement inespéré qu'ils découvraient et qui n'était qu'un leurre... Mais un leurre, en tout cas, fort habilement disposé et préparé, et qui fait le plus grand honneur à la malice inventive de celui, — Roi, premier ministre ou gouverneur de prison, — qui en a eu, d'abord, la très ingénieuse idée.

XXXVII. Publication de LA VIE DE M. DE MOLIÈRE par Grimarest (1704-1705). — Louis XIV regrette Molière. — La mort du prisonnier masqué de la Bastille dut être considérée par Louis XIV comme une véritable délivrance pour sa tranquillité intérieure à lui et pour sa conscience de Roi, quelle qu'ait été, d'ailleurs, la personnalité réelle de ce prisonnier. Il avait bien d'autres préoccupations sans doute, comme tout homme puissant dont la ligne de conduite est souvent l'arbitraire. Mais le monarque était sûr, au moins, de ne plus être hanté, la nuit, par ce fantôme à masque noir qui lui était si souvent apparu dans ses rêves, et dont la pensée obstinée préoccupait et troublait trop souvent ses longues insomnies.

Pendant longtemps, il dut craindre sa fuite, bien qu'il l'eût rendue manifestement impossible, et surtout sa réapparition à l'étranger, aux yeux de tous! Se représente-t-on ce coup de théâtre : l'Europe apprenant tout à coup que Molière n'est pas mort ! qu'il est parfaitement vivant à l'étranger, à la cour de tel souverain, ennemi de la France; et qu'il publie et répand, sous son propre nom, et en l'envoyant de toutes parts dans un écrit, rédigé avec son style à lui, impossible à méconnaître, le récit fidèle et circonstancié de l'incarcération si manifestement injuste que vient de lui faire subir le despote Louis XIV?

[1] Car tout le monde ignorait l'existence du journal de Du Junca!...

Avec les années, ces cauchemars d'évasion durent le préoccuper de moins en moins : Saint-Mars répondait si bien de lui! Captif et geôlier étaient maintenant en plein cœur de Paris, à la Bastille, bien loin désormais de la frontière. Mais c'est cette durée obstinée du prisonnier qui dut surtout impressionner le Roi. Quelle santé de fer, malgré son état continuellement maladif et souffreteux! La Grange avait eu raison, dans sa *préface* de 1682 avec Vivot (seul flambeau qui éclaire, un instant, par une destinée extraordinaire, pour les Moliéristes, une nuit profonde de plus de trente années), quand il disait, d'une manière manifestement prophétique : « Il étoit, d'ailleurs, » d'une très bonne constitution; et sans l'accident qui laissa » son mal sans aucun remède, il n'eût pas manqué de forces » pour le surmonter [1]. »

Un prisonnier âgé de cinquante ans qui vit jusqu'à quatre-vingts ans! C'est encore La Grange qui a eu raison, quand il a laissé tomber de sa plume cette phrase si remarquable : *Cette toux a abrégé sa vie de plus de vingt ans.* Et il ne pensait alors, remarquez-le bien, qu'au Molière de cette époque (1673), occupé du matin au soir! qu'à l'homme, directeur de spectacle, artiste créateur, auteur et acteur tout à la fois, et l'époux passionné, qui plus est, de la jeune et séduisante Armande; et non au prisonnier toujours calme et au repos forcé de la tour Bertaudière. Chose curieuse : les éditions faites à Paris, à partir de 1710, suppriment cette petite phrase, que nous venons de mettre huit lignes plus haut en italique! *Il y a une cause à tout, même à cette suppression significative, qui n'est certainement pas l'effet du hasard.*

(1) Cette phrase est curieuse et étrange. Elle n'a pas dû cependant avoir maille à partir avec la censure et est restée telle quelle. Surmonter quoi? l'accident ou le mal! — Le mal, évidemment! Mais quelle rédaction bizarre! quelle construction de phrase insolite et singulière! Ce *d'ailleurs* et cette *très bonne constitution* d'un homme mort dans la force de l'âge donnent considérablement à penser. Il y a là des réticences et des *raisons contre* que l'on ne pouvait pas faire supprimer, et auxquelles La Grange et Vivot eux-mêmes n'entendaient pas malice en les hasardant : *c'est la force de la vérité* qui leur suggère ces remarques. Et qui donc, parmi les censeurs, aurait été s'aviser de suspecter cette phrase? C'est après l'impression qu'en cette même année 1682 on a commandé les cartons de *Dom Juan*. Mais Louis XIV, s'il lut cette préface, ce que je regarde comme extrêmement probable, aurait excité de bien singuliers soupçons chez les deux auteurs et chez les censeurs eux-mêmes s'il avait fait exiger la suppression de *ces lignes*. Le remède alors aurait été pire que le mal. — Mais plus tard, nous le verrons bientôt, à partir de 1710, *on se gêna moins*.

Louis XIV vieillissait de jour en jour, tout comme le prisonnier, et craignait beaucoup de mourir avant lui. Si son successeur au trône — *et quel serait ce successeur?* — voulait savoir quel était le captif si mystérieux, dont on parlait déjà beaucoup trop à la Bastille, et au sujet duquel le ministre d'État ne manquerait certainement pas de demander des ordres au nouveau monarque? Un secret d'État de cette importance ne se confie à personne, si l'on ne veut pas qu'il transpire de quelque côté. Ce fut donc certainement avec joie que Louis XIV apprit la mort de « l'homme au masque de fer » après trente années et demie de détention, — de la bouche même de Saint-Mars sans doute, qu'il avait nommé à Paris gouverneur de la Bastille tout exprès pour l'avoir mieux à sa portée. Le décès était bien réel, cette fois. L'homme qui avait tant préoccupé le roi de France était mort dans son cachot, inconnu de tous. Mais il fallait qu'il conservât, même après sa mort, son *incognito*.

Louis XIV ne devait alors penser qu'à une chose, puisque fort heureusement cette chose lui était possible : dérouter tous les soupçons futurs : il y parvint. Ce fut lui, sans aucun doute, qui donna L'ORDRE d'inscrire, sur le registre de Saint-Paul, le nom de *Marchiali* ou *Marthioli*, que l'on chercha bien inutilement, plus tard, dans les dossiers, antérieurs à 1703, de la Bastille, — mais qui figurait autrefois dans les dépêches échangées entre Saint-Mars et le ministre d'État. *Tromperie à double fond!* Précaution excellente pour dépayser absolument les chercheurs — et il y en aura! — pour les jeter sur une fausse piste! *Et c'est bien là ce qui est arrivé, en effet :* en 1770, au baron de Weiss! en 1786, à Fantuzzi! en 1789, à Dutens! en 1795, à Chambrier et à Sénac de Meilhan! en 1800, à Roux-Fazillac! en 1802, à Reith! en 1825, à Delort! en 1830, à Ellis! en 1860, à M. Depping! en 1864, à M. Rousset! en 1869, à M. Marius Topin! Ces fouilleurs d'archives, dont il est superflu de vanter ici l'intelligence et la sagacité, se sont tous laissé prendre, jusqu'au dernier, au traquenard, savamment disposé — *à tout hasard* — par le génie préventif et merveilleux du plus grand de nos rois de France.

A partir de ce jour-là, et à l'égard de ce secret, Louis XIV put achever de vivre tranquille, — il l'emporta vraiment dans la tombe.

Mon illustre compatriote, M. Loiseleur, eut la gloire, car c'en est bien une véritable, de démontrer victorieusement, pièces en mains, que le Masque de fer ne pouvait pas être Mattioli. *Avec les pièces,* il ne pouvait malheureusement pas (je dis mal : *on ne pouvait pas*) *aller plus loin.* C'est alors qu'il s'écria : *C'est une légende!* Affirmation *a priori* trop facile à réfuter : le prisonnier a bel et bien existé, en chair et en os, et il est le seul qu'on ait contraint de porter un masque, et il est le seul DONT LE DOSSIER N'EXISTE NULLE PART! *Ces faits* résistent à tout et à tous, même à M. Loiseleur, le plus fin et le plus ingénieux de nos critiques contemporains.

Il ne s'agissait plus que d'*être jeté tout à coup sur la vraie piste,* par le plus prodigieux des hasards. C'est l'amour aux yeux bandés qui se chargea de la chose, ainsi que je l'indiquerai très rapidement en son lieu et place (CHAPITRE SEPTIÈME, § 4). Les preuves intellectuelles et par simple rapprochement sont si curieuses et si étranges qu'elles consolent presque d'être obligé de se passer des autres, des *positives,* des *matérielles.* Celles-là ne reparaîtront jamais, on en est bien sûr et il faut en prendre son parti, car Louis XIV a eu grand soin d'y mettre bon ordre.

Rien ne s'opposait plus dès lors (en 1703) à ce que l'on publiât une *Vie de Molière.* Au contraire! Il était devenu nécessaire qu'il en parût une, ne fût-ce que pour pouvoir donner le ton général et les renseignements très principaux à celles qui viendraient par la suite. Il fallait ôter envie à personne de faire des recherches, pour suppléer ainsi à une lacune qui, mieux considérée, aurait paru de plus en plus étrange. Il fallait éviter l'étonnement qu'aurait certainement excité chez les chercheurs l'extrême pénurie de renseignements subsistants au sujet du grand homme trente ans après « sa mort », et leur caractère bizarre et singulier. Les pamphlets avaient agi à leur heure; *Élomire,* les *factums* pseudo-Guichard avaient fait leur œuvre; *la Fameuse Comédienne* avait paru pour contrebalancer l'effet de la *Préface* inattendue de la Grange et Vivot, anodine et peu dangereuse, mais franche et sincère. Toute la correspondance, tous les papiers de Molière avaient disparu; quatre assertions absolument fausses : l'inconduite d'Armande, son inceste avec Molière, la

conduite infamante de ce dernier, et enfin l'opinion, savamment répandue et *qui dure encore,* qu'Armande était *la fille* et non LA SŒUR de Madeleine; ces chefs d'accusation étaient dès lors pour tout le monde des faits certains, avérés, prouvés. Louis XIV, trouvant, outre les raisons données plus haut, que les ennemis de Molière s'étaient suffisamment vengés de la publicité de *Tartuffe* au sujet de laquelle il était devenu impossible de réagir, voulut, en fin de compte, qu'il parût un livre un peu sérieux, généralement demandé alors, et destiné à retracer la vie de Molière comme il voulait qu'elle le fût, et à devenir en même temps le fondement, — hélas! hélas! — ce qui arriva *à la lettre* [jusqu'à l'admirable publication de M. Anaïs Bazin (1845) et les recherches si étonnantes de M. Eudore Soulié (1863)], — de toutes les productions postérieures, du même genre et sur le même sujet, qui ne manqueraient nécessairement pas de surgir, la renommée et la popularité de Molière grandissant tous les jours et de plus en plus, — dernier fait que Louis XIV, lui, n'avait pas prévu.

Ce qui fut fait; et l'on n'attendit pas longtemps : *l'Homme au masque de fer est mort le 19 novembre 1703.* Eh bien! le 15 décembre 1704, Fontenelle signait l'approbation de *la Vie de M. de Molière,* par Jean-Léonor Le Gallois, sieur de Grimarest; le privilège du livre était accordé le 11 janvier 1705, l'ouvrage paraissait à Paris, peu de jours après, chez l'éditeur Jacques Le Febvre. Tant il suffisait que Louis XIV s'intéressât à une chose pour qu'elle s'accomplit bien vite!

Grimarest paraît avoir été un fort honnête homme, mais de bonne composition ([1]), très docile aux ordres venus de haut, ainsi qu'en témoigne assez sa lettre de la fin de 1704, écrite au premier président de Harlay, reproduite par nous plus haut (tome Ier, article XVI, p. 344 et 345), et que Taschereau pensait être adressée au beau-père, Guillaume de La Moignon. Baron donna à Grimarest des renseignements utiles, peut-être même des conseils de stricte prudence, en accaparant pour lui, dans

([1]) Il n'était pas fort, surtout, lorsqu'il lui fallait recourir aux témoignages historiques et aux pièces justificatives. Il est vrai de dire que les détails authentiques lui importaient si peu! Je lis, page 153 de son livre, édition Isidore Liseux : « Le » jour que l'on devoit donner LA TROISIÈME REPRÉSENTATION du *Malade imagi-» naire*..., etc. » [au lieu de *la quatrième*]!!... Il ne se serait peut-être seulement pas donné la peine de corriger son *lapsus*, si on le lui avait fait remarquer...!

les événements, une place de premier ordre, et qu'il n'eut sans doute pas, dans ce qu'on est convenu d'appeler « les derniers » moments de Molière », agissant, on peut le penser, d'après des suggestions sur lesquelles nous avons d'autant moins à nous expliquer que nous ne les soupçonnons que par conjecture, et qu'il nous serait impossible de les appuyer de la moindre preuve directe. Le nom de Fontenelle, signataire de l'approbation, montre assez que rien ne fut livré au hasard dans cette publication, devenue indispensable, et qui ne pouvait plus absolument, désormais, être retardée.

Nous avons rapporté, dans notre CHAPITRE PREMIER (t. Ier, p. 29-33), les meilleurs jugements exprimés sur cette *Vie de Molière,* trop louée et trop rabaissée tour à tour par nos meilleurs critiques. Nous avons même appuyé particulièrement sur la singularité des deux plaquettes auxquelles l'œuvre de Grimarest a donné lieu, et dont la première (la *Lettre critique,* 1705) pourrait bien, et comme la seconde (l'*Addition,* 1706), être de Grimarest lui-même, ainsi que le témoignage de son propre fils le donnerait assez à entendre.

Ainsi fut rompu le silence étrange qui régnait depuis si longtemps au sujet de la vie et du caractère de l'homme qui fut non seulement l'auteur du *Tartuffe,* mais encore l'une des plus belles intelligences et l'un des plus grands cœurs de tout le règne. La notice de La Grange et de Vivot existait bien, depuis 1682, mais elle était absolument *officieuse,* et contenait même quelques mots dangereux, QUE L'ON FIT BIEN VITE DISPARAITRE, ainsi que nous l'avons déjà signalé plus haut, tome II, page 52 [1].

Reléguer La Grange et Vivot au second plan, établir ostensiblement Grimarest au premier, ce fut l'affaire... d'une nouvelle édition des *Œuvres,* celle parue en 1710, à Paris, toujours sous le règne de Louis XIV, avec approbation de Danchet et privilège du Roi, publiée par la Compagnie des libraires associés. En tête de cette nouvelle édition, en effet, se lisent, en second alinéa, ces lignes remarquables :

« La Préface qui est à la tête de ce premier volume a tenu lieu jusqu'à présent d'*Abrégé de la vie de M. de Molière,* elle a même été copiée mot

[1] A notre avis, *ceci n'a pas été assez indiqué.* [Cf. *Mol.-Hach.*, I, XVII, n. 3.]

pour mot et donnée sous ce titre dans quelques éditions faites dans les pays étrangers. Mais, *quoiqu*'elle contienne plusieurs circonstances de la vie de cet Auteur, et quelques Remarques sur les temps et les occasions dans lesquelles il a donné quelques-unes de ses pièces, CET ABRÉGÉ EST FORT IMPARFAIT (1) : c'est pourquoi l'on a joint à cette Préface *la Vie de M. de Molière* composée depuis peu par M. de Grimarest, laquelle a été reçue favorablement du public, etc. » *(Avis sur cette nouvelle édition.)*

Le jugement de M. Jal sur le livre de Grimarest est court, mais substantiel et très exact dans sa sévérité. Il complétera ce que nous avions à dire sur *la valeur* intrinsèque et réelle de cette publication, qui vint remplacer bien malencontreusement, et *pour cause,* l'excellente Notice de La Grange et Vivot, si injustement traitée, par les éditeurs de 1710, d' « abrégé imparfait ». Voici ce jugement :

« GRIMAREST (JEAN-LÉONOR LE GALLOIS DE), 1650-1713. — La *Biographie Michaud* a consacré un article à ce Grimarest et à son fils, Charles-Honoré, assez méchants écrivains, dont le nom serait tout à fait oublié si Jean-Léonor n'avait publié une « *Vie de M. de Molière* », ouvrage dont Boileau ne faisait aucun cas, mais toujours cité par les historiens de l'auteur du *Misanthrope*, et qu'il ne faut consulter qu'avec défiance, bien que Grimarest ait déclaré tenir de Baron une partie considérable des choses qu'il a imprimées sur le poète comique et le comédien. » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 660.

J'ai dit (t. Ier, ch. I, § 5, p. 32-33) qu'il se pourrait fort bien que la *Lettre critique à M. de...* (1705-1706) fût de Grimarest lui-même. Mais quelle responsabilité ce dernier n'endossait-il pas au cas où ce secret, dévoilé plus tard par son fils, aurait été, sur le moment, découvert? Pensant bien qu'on pourrait faire des recherches à ce sujet, et ne voulant pas exciter les soupçons, Grimarest nous dit lui-même : « J'avoue » que je suis dépaysé, j'ignore à qui j'ai affaire » (p. 202 de l'édition Liseux) (2).

(1) La Grange était mort depuis 1692. On pouvait donc gloser maintenant sur sa préface et même y faire, sournoisement et sans avertir, des suppressions. — Grimarest lui-même devait mourir bien peu d'années après, en sa maison, à Paris, rue de Vaugirard, le 23 août 1713.

(2) Grimarest dit encore, touchant cette question : « Tout ce dont je suis fâché, c'est de n'avoir pu découvrir qui est mon censeur... A juger de lui par son ouvrage, je ne puis me dispenser de dire qu'il a de l'esprit et qu'il écrit bien, mais qu'il a peu d'ordre et de retenue. » GRIMAREST, *Réponse à la critique de la Vie de Molière*, p. 244 du *Grimarest-Liseux*. — C'est bien là ce qui pourrait s'appeler donner le change !...

Je ne doute pas que l'apparition si significative du livre de Grimarest, surgissant juste à son heure un an après la mort de l'homme au masque (le temps d'écrire et de faire imprimer le petit volume), pour suppléer et remplacer les documents sur Molière à jamais disparus, et pour donner enfin *la note* aux futurs historiens du grand homme [1], ne frappe spécialement bien des lecteurs nous ayant suivi auparavant *avec une certaine défiance bien naturelle.* A voir tant de hasards apparents arrivant les uns après les autres et s'échafaudant pour soutenir et étayer de plus en plus solidement, en s'ajustant également bien, la thèse, si invraisemblable qu'elle soit, dont il est question dans ces pages, on ne peut tout au moins que s'étonner d'un tel concours de circonstances imprévues, dont une date, une seule, si elle venait à ne pas se trouver juste et à détonner dans l'ensemble, suffirait pour renverser, pour annihiler tout le système.

Nous allons indiquer encore de nouveaux faits, bien convaincants, eux aussi, mais d'un tout autre genre, qui viennent on ne peut plus heureusement à la rescousse, et que l'on ne nous accusera certainement pas d'avoir inventés, puisque nous avons

(1) Brossette, l'ami et le commentateur de Boileau, avait écrit, très postérieurement à Grimarest, une *Vie de Molière* qui n'a jamais paru. Voici tout ce que nous avons pu recueillir au sujet de cet ouvrage :

« Brossette écrivait à Boileau en 1706 (*a*): « Une deuxième édition [de Grimarest], » *corrigée pour le style et augmentée pour les faits*, serait bien agréable. »

« Voilà ce que Brossette voulait faire. Voilà ce que M. Taschereau a fait, et nous lui en savons tant de gré, que nous cherchons à compléter son œuvre, en glanant çà et là quelques faits qui s'y rapportent et qui n'avaient jamais été recueillis ou expliqués. Décembre 1851. » BIBLIOPHILE JACOB, Préface de *la Jeunesse de Molière* (*b*), p. 28.

Les origines du Théâtre de Lyon : *Molière*, par C. Brouchoud, 1865. « Ils sont suivis [les actes notariés] d'une Dissertation au sujet du *Commentaire* des *Œuvres de Molière*, par l'avocat lyonnais Claude Brossette, commentaire qui a été perdu ou détruit après la mort de l'auteur (1743). » BIBLIOPHILE JACOB, *Bibliographie Moliéresque*, nº 1103 (p. 232).

« 1539. Éclaircissements historiques sur les Œuvres de Molière, par Claude Brossette, de Lyon.

» Ce commentaire, qui devait faire le pendant de celui que Brossette avait publié sur les *Œuvres de Boileau* en 1716, était entièrement achevé, lorsque l'auteur mourut à Lyon, le 16 juin 1743; malheureusement il ne s'est pas retrouvé parmi ses papiers. On en reconnaît (?) seulement quelques fragments dans les *Récréations littéraires* ou Anecdotes et remarques sur différents sujets, recueillies par M. C.-R. (Cizeron-Rival). Paris, Dessaint, 1765, in-12, pages 1-26. » BIBLIOPHILE JACOB, *Bibliographie Moliéresque*, p. 320.

(*a*) Juste l'époque à laquelle nous sommes en ce moment-ci arrivés !

(*b*) 1 volume in-18 de 211 pages, avec une *Lettre au bibliophile Jacob*, par Félix Delhasse, collection Schnée, Bruxelles, 1858, avec l'adresse parisienne d'Adolphe Delahays.

soin d'indiquer très exactement, au fur et à mesure, les sources d'où nous les tirons et où nous les avons découverts.

Tous les historiens impartiaux de nos jours, en s'accordant à reprocher à Louis XIV sa personnalité excessive, tranchons le mot : son égoïsme débordant, reconnaissent hautement chez ce Roi, resté Grand malgré tout dans la mémoire des hommes, de belles qualités et une noblesse de caractère que l'on chercherait vainement, par exemple, chez son successeur — trop calomnié cependant, j'aime à le croire. Boileau, Racine, Mme de Sévigné, que dis-je! Molière lui-même, étaient bien moins des flatteurs que des esprits élevés et équitables quand ils faisaient l'éloge de Louis XIV, et s'ils mêlaient parfois à leurs louanges un peu d'exagération et d'hyperbole, c'était chose alors tellement naturelle! Aimant, honorant, respectant profondément leur Souverain, ils se plaisaient à l'idéaliser tant soit peu en lui rendant justice.

Louis XIV a certainement commis de très grandes fautes, on peut dire *des crimes,* contre le droit des gens. Mais pour essayer de le juger, reportons-nous surtout à son époque! On peut affirmer que sur le moment il ne se rendait pas toujours compte de la gravité de la situation; plus tard, le mal lui semblait irréparable. On pourrait surtout faire valoir en sa faveur tant de circonstances atténuantes! Être entouré d'intéressés, de parasites et de flatteurs rend trop souvent la conduite des princes singulièrement difficile, et il faut toujours, pour être juste, leur tenir compte de leurs bons mouvements, les seuls, la plupart du temps, qui leur appartiennent en propre.

Lorsque, après la brouille de Molière et de Lully (au sujet de laquelle, de quelque manière que nous nous ingéniions, nous ne connaîtrons jamais le dernier mot), Louis XIV, contraint et forcé par certain entourage, — le même qui devait *lui faire révoquer plus tard (1685) l'Édit de Nantes,* — Louis XIV, dis-je, résolut d'en finir à jamais avec Molière, convaincu, au dire trop intéressé de ses implacables ennemis, du crime le plus épouvantable et le plus monstrueux; *il se détacha complètement de son théâtre* pour s'abandonner avec passion à son goût pour la musique. Ceci est un fait qui n'a pas été remarqué et qui est cependant de premier ordre! *Les Femmes savantes,* dans leur nouveauté, ne furent représentées

qu'une seule fois devant lui. *Le Malade imaginaire* ne le fut pas du tout. Résolu de perdre Molière, Louis XIV, pour rien au monde, n'aurait voulu prendre quelque plaisir à ses comédies.

Il y a plus. Sans l'avoir consulté, la chose est évidente, on voulut, au milieu d'une fête, — à laquelle il ne s'attendait pas, et dont on n'avait pas pu, à cause de son éloignement antérieur, lui soumettre à l'avance le programme, — on voulut donc lui donner le divertissement de la dernière comédie de Molière *(le Malade imaginaire)*. A la date du 21 août 1674, eut lieu à Versailles un intermède au milieu duquel elle fut intercalée. Entendre, à son retour de la Franche-Comté, et encore enivré de gloire, les lugubres scènes de cette comédie, à l'heure où leur auteur, à l'insu de tous, excepté du Roi, gémissait au fond d'une prison d'État, dut sembler singulièrement dur et pénible à Louis XIV. Il y a parfois de la malice, on l'a justement remarqué, dans les faits les plus inoffensifs qui se passent autour de nous. Si la chose arriva ainsi une fois, le grand Roi, pris à l'improviste à son retour de conquête, s'arrangea du moins pour qu'elle ne se renouvelât plus désormais. Durant un long laps de temps, il ne voulut plus entendre parler, sous aucun prétexte, des comédies de Molière, jusque-là si fréquemment représentées à la cour (1).

M. Eugène Despois, à la fin du premier volume (p. 557) du *Molière-Hachette,* a eu la très heureuse idée de recueillir, à l'aide principalement du *Registre* en quelque sorte officiel *de La Grange,* pour chacune des trente pièces de Molière, le nombre de fois qu'elles furent représentées à la cour, sous Louis XIV, et pendant les quatre périodes suivantes de son règne :

1° de 1659 à 1673;
2° de 1673 à 1680;
3° de 1680 à 1700;
4° de 1700 à 1715.

(1) Nous croyons surtout devoir reproduire ici, et le lecteur devinera pourquoi, ce que dit, numéro 251, page 80, de son *Iconographie Moliéresque*, M. Paul Lacroix, au sujet de L'UNIQUE représentation « posthume » du *Malade imaginaire* devant le Roi, dans *les huit premières années* qui suivirent la disparition de Molière :

« Molière était mort depuis dix-sept mois lorsque cette représentation du *Malade imaginaire* eut lieu à Versailles, *sur le théâtre où il eût lui-même fait repré-*

C'est là un excellent *criterium,* et bien inattendu surtout, que M. Despois nous fournit sans s'en douter! Un témoignage secret d'une force et d'une portée à nulles autres pareilles. Raisonnons plutôt.

De deux choses l'une, en effet : si Molière est réellement mort dans son lit, chez lui et rue de Richelieu, le 17 février 1673 au soir, ainsi que nous l'apprennent, que nous le racontent, que nous le certifient tous ses biographes sans exception, nous ne trouverons rien absolument d'anormal dans la seconde colonne de l'état formé par M. Despois, celle qui énumère les représentations de ses pièces à la cour, de 1673 à 1680, c'est-à-dire pendant les *huit années* bien comptées qui ont suivi « la mort » de Molière.

Si, au contraire, Molière, par ordre de Louis XIV, gît, vivant, au fond d'une prison d'État, oh! je réponds bien d'une chose, c'est que le Roi, quelque despote, orgueilleux, sec de cœur, personnel et égoïste que veulent bien nous le dépeindre ses détracteurs et ses critiques, N'A PAS PU faire représenter dans ces toutes premières années, ne fût-ce que par simple pudeur vis-à-vis de lui-même, les comédies de sa victime et s'en donner, non pas le divertissement, mais *le douloureux spectacle.* Ne voulant pas de remords, Louis XIV n'a pas pu s'exposer à s'en donner si bénévolement. Eh quoi! Reconnaître pendant toute une soirée le style, les exclamations, les joyeuses plaisanteries, les jeux de scène, la personnalité exubérante et unique, *le génie* enfin de celui qui a dit :

Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude (1),

senter sa pièce devant le Roi s'il avait vécu seulement quelques jours de plus (!...). On doit imaginer que, pendant cette représentation, pour ainsi dire posthume *(sic)*, le souvenir de l'illustre comédien S'IMPOSAIT à *tous* les spectateurs, surtout au moment de la cérémonie *pendant laquelle (sic)* IL AVAIT ÉTÉ FRAPPÉ A MORT. » (!....) [BIBLIOPHILE JACOB.]

Il y a de singuliers hasards en ce monde, et ces lignes mêmes en fournissent la preuve...!

(1) De celui qui a écrit, dans la préface de *Georges Dandin :* « ... Le Roi est un grand Roi en tout, et nous ne voyons point que sa gloire soit retranchée à quelques qualités hors desquelles il tombe dans le commun des hommes. Tout se soutient d'égale force en lui; *il n'y a point d'endroit par où il lui soit désavantageux d'être regardé*, et de quelque vue que vous le preniez, même grandeur, même éclat se rencontre; c'est un roi de tous les côtés : nul emploi ne l'abaisse, aucune action ne le défigure, il est toujours lui-même, et partout on le reconnaît. *Il y a du héros dans toutes les choses qu'il fait;* et jusques aux affaires de plaisir, il y fait éclater une grandeur qui passe tout ce qui a été vu jusques ici... » [MOLIÈRE.]

dans les ouvrages expressément écrits et composés pour lui, Louis XIV, n'aurait-ce pas été là se donner volontairement le supplice le plus poignant et le plus cruel? Si Molière est à Pignerol, vivant et prisonnier à l'insu de tous, oh! que ses pièces ne viennent pas du moins, à Versailles ou à Saint-Germain, raviver, comme un véritable fer rouge, un souvenir qui ne pouvait qu'être à Louis XIV si profondément pénible, et qu'il cherchait, mais en vain, à chasser de sa pensée!...

En consultant le remarquable tableau de M. Eugène Despois, et du premier coup d'œil, nous avons de suite appris ce que nous tenions tant à savoir : cette seconde colonne de son état, qui embrasse huit années, est vierge de tout chiffre. Elle est absolument blanche; ou plutôt, il y a *une* représentation, une seule, d'indiquée, tout au bas de la page, et c'est celle précisément du *Malade imaginaire,* de 1674, dont nous avons parlé plus haut, que le Roi n'avait certainement pas commandée, qu'on lui a offerte à son retour de la Franche-Comté, *et qu'il n'a voulu, à aucun prix, voir se renouveler!...*

Je n'ai pas besoin de dire quelle émotion m'a causée la vue de ce chiffre *si parlant :* 1, nombre total des représentations, données à la cour, des comédies de Molière, pendant les huit années *entières* ayant suivi, immédiatement, la disparition de ce grand homme. C'est une preuve unique et absolument inespérée, mais *c'en est bien une enfin et irrécusable,* de l'identité de Molière avec l'homme au masque.

Tout effet suppose une cause. Et quelle serait celle de cette cessation, si subite, d'interprétation à la cour des comédies de Molière? On n'abandonne pas si absolument, du jour au lendemain, d'une manière si complète et si marquée, tout un répertoire magnifique, un des plus grands éclats littéraires du règne, si l'on n'a pas pour cela de hautes et graves raisons. Insister à cet égard est inutile.

Cet ostracisme, des pièces de Molière à la cour, ne dura pas, ne pouvait pas durer jusqu'au bout, je veux dire jusqu'en 1703! On aurait fini par le remarquer dans l'entourage du Maître, alors que la source des opéras de Lully qui l'absorbaient d'abord fut à jamais tarie par la mort (1687) du Florentin. La révocation de l'édit de Nantes (1685), et les terribles événements qui la suivirent et que nous ne connaissons pas

tous (¹), détournèrent sans doute l'esprit du Roi de certaines pensées auxquelles, d'ailleurs, cela est triste à dire, il eut tout le temps de s'habituer (²).

Et le prisonnier au masque vivait toujours! et il continuait à durer, au fond de son cachot! Mais tout a une fin ici-bas.

« ... Le mardi 20 novembre 1703, à quatre heures du soir, le pont-levis de la redoutable forteresse [la Bastille] s'abaissait et donnait passage à un triste et funèbre convoi. Quelques hommes portant un mort, et, pour seule escorte, deux employés subalternes de la Bastille, sortaient silencieusement et se dirigeaient vers le cimetière de l'église Saint-Paul. Rien de plus saisissant que la vue de ce groupe semblant se glisser furtivement à l'abri de la nuit tombante. Rien de plus abandonné, et en apparence de plus obscur, que ces dépouilles inconnues que suivaient deux étrangers se hâtant de remplir une tâche. Autour de la fosse, comme la veille près du lit du mourant, nulle douleur, nuls regrets. Le prisonnier de Provence était tombé malade le dimanche. Le mal s'étant tout à coup aggravé le lundi, l'aumônier de la Bastille avait été appelé trop tard pour qu'il eût le temps d'aller chercher les derniers sacrements, assez tôt néanmoins pour adresser au moribond quelques rapides et banales exhortations. Sur le registre de l'église Saint-Paul, on l'inscrivit sous le nom de *Marchialy*. A la Bastille, on l'avait toujours nommé *le prisonnier de Provence*. » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, 3ᵉ édition, p. 2-3 (³).

(¹) Les Dragonnades, disons-le aussi, furent comme une sorte de grossissement épouvantable et à très haute puissance du crime précédent du grand Roi, c'est-à-dire de l'incarcération de Molière et de sa mise au secret perpétuelle. A l'avance, et à la marche que prenaient les choses, on aurait pu les prévoir et presque les annoncer. Remarquez-le bien : dans la Révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, *nous retrouvons les mêmes hommes, les mêmes complices, les mêmes conseillers funestes* qu'en 1673, s'enhardissant de plus en plus, poursuivant toujours et opiniâtrément au fond le même but, et parvenant encore, de la même manière, mais cette fois sur une échelle immense, à *se faire écouter* du Roi Louis XIV, et à *le faire consentir*, finalement, à ce qu'ils désiraient tant obtenir de lui.

Oh ! que Racine a donc raison, quand il fait dire à Hippolyte :

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes.
Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
Peut violer enfin les droits les plus sacrés ;
Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés.
(*Phèdre*, Acte IV, Scène 2.)

(²) N'importe ! Cela n'empêche que pendant les *vingt années* qui suivirent les huit ans indiqués plus haut, — c'est-à-dire de 1680 à 1700, on ne rejoua en tout qu'une seule et unique fois, à la cour, *le Malade imaginaire...!*

(³) A ce tableau, *effet de nuit* des mieux réussis, opposons maintenant un *effet de grand jour*, dû à la plume d'un homme de génie de premier ordre, une véritable apothéose ; l'impression produite par l'un et par l'autre n'en sera que plus saisissante :

« Molière est si grand, que chaque fois qu'on le relit on éprouve un nouvel étonnement. C'est un homme unique ; ses pièces touchent à la tragédie, elles saisissent et personne en cela n'ose l'imiter... Tous les ans, je lis quelques pièces de Molière, de même que de temps en temps je contemple les gravures d'après de grands maîtres italiens. Car de petits êtres comme nous ne sont pas capables de

Après la mort (1703) de « l'homme au masque de fer », Louis XIV vécut encore douze ans (1703-1715), ayant recouvré désormais toute sa liberté d'esprit vis-à-vis de Molière, dont le génie semble en même temps, chose remarquable, lui avoir été de plus en plus révélé.

« Grimarest, dit Taschereau (p. 203), écrivait en 1706 [1705], » dans son *Addition à la Vie de Molière* [1] : « IL N'Y A PAS » UN AN que le Roi eut occasion de dire qu'il avait perdu deux » hommes qu'il ne recouvreroit jamais, Molière et Lully. » (P. 62.) » — Et Taschereau ajoute : « C'était aussi vrai pour » l'un qu'exagéré pour l'autre. » Ce qui prouve seulement une chose : c'est que mon compatriote Jules Taschereau, l'ancien camarade de mon père, à Orléans, à la pension Lucas, et devenu ensuite un des plus remarquables biographes de Molière à une époque où il était si difficile de bien se renseigner sur l'ami de Boileau et le collaborateur de Corneille et de Lully, *n'entendait rien à la musique*. Jean-Baptiste de Lully est, dans son genre, pour qui a suffisamment étudié les deux hommes, un artiste de même trempe et de même ordre que Molière dans le sien. Il doit être placé sur la même ligne, artistiquement, *esthétiquement* parlant. Il lui manquait, *simplement...*, sa noblesse de caractère et sa valeur morale.

Le mot de Louis XIV reste donc à la fois digne et *juste*.

« Un souvenir bien... significatif fut donné à Molière par le grand Roi, qui, ayant vu jouer dans sa jeunesse les pièces de Molière par l'auteur et

garder en eux la grandeur de pareilles œuvres; il faut que de temps en temps nous retournions vers elles pour rafraîchir nos impressions (12 mai 1825).

» ... Quel homme que Molière! quelle âme grande et pure! — Oui, c'est là le vrai mot que l'on doit dire sur lui : *C'était une âme pure!* En lui rien de caché, rien de difforme. Et quelle grandeur! Il gouvernait les mœurs de son temps; au contraire, Iffland et Kotzebue se laissaient gouverner par les mœurs du leur; ils n'ont pas su les franchir et s'élancer au delà. Molière montrait aux hommes ce qu'ils sont pour les châtier (29 janvier 1826).

» ... Je connais et j'aime Molière depuis ma jeunesse, et pendant toute ma vie j'ai appris de lui... Ce n'est pas seulement une expérience d'artiste achevé qui me ravit en lui; c'est surtout *l'aimable naturel*, c'est *la haute culture de l'âme du poète*. Il y a en lui une grâce, un tact des convenances, un ton délicat de bonne compagnie que pouvait seule atteindre une nature comme la sienne, qui, *étant née belle par elle-même*, a joui du commerce journalier des hommes les plus remarquables de son siècle. De Ménandre je ne connais que quelques fragments; mais ils me donnent de lui une si haute idée que je tiens ce grand Grec pour le seul homme qui puisse être comparé à Molière. (28 mars 1827.) » GŒTHE (*a*).

(1) GRIMAREST, *Réponse à la critique de la Vie de Molière*, p. 241 du *Grimarest-Liseux*.

(a) Nous reproduisons ces trois extraits d'après la Préface (p. 6 et 7) du charmant petit livre de M. Jules Claretie : *Molière, sa vie et ses œuvres*.

son incomparable troupe, ne pouvait, dans sa vieillesse, supporter le jeu de leurs successeurs. Dangeau rapporte que Louis XIV prit lui-même le soin de styler les musiciens de la chambre à représenter les comédies de Molière. » GEORGES MONVAL, *Le Moliériste,* février 1885, p. 344.

« Ce fut bien la comédie du *Bourgeois gentilhomme,* ce furent d'autres comédies entières, PLUSIEURS MÊME DE CELLES OU IL N'Y AVAIT AUCUN INTERMÈDE DE MUSIQUE OU DE DANSE, que, *dans ses dernières années,* le Roi fit jouer devant lui par ses musiciens; il n'y a nullement lieu d'en douter : voyez dans le *Journal de Dangeau* (dont la table rend les recherches faciles) les mentions concernant les pièces qui vont être indiquées... Voici, d'ailleurs, les plus intéressantes de ces notes de Dangeau (1) : « Le soir, chez Mme de Maintenon *(à Versailles),* il y eut grande musique, » et le Roi fit jouer par quelques-uns de ses musiciens des scènes du » *Bourgeois gentilhomme.* Ils étoient même vêtus en habits de théâtre » comme des comédiens, et le Roi trouva qu'ils jouoient fort bien. » (21 décembre 1712). — « Le soir, chez Mme de Maintenon *(à Marly), le Roi* » fit jouer par ses comédiens TOUTE LA COMÉDIE du *Bourgeois gentil-* » *homme,* et il trouva qu'ils l'avoient fort bien jouée; il s'y divertit fort » (13 janvier 1713) (2). — « Le soir, chez Mme de Maintenon *(à Versailles),* » les musiciens jouèrent la comédie de *Georges Dandin;* le Roi et les » dames qui les voient jouer les trouvent quasi aussi bons acteurs que » bons musiciens » (10 février 1713). — « Le soir *(à Versailles),* les musi- » ciens du Roi jouèrent toute la comédie de *l'Avare,* et il y avoit de la » symphonie dans les entr'actes; c'étoit chez Mme de Maintenon, comme » à l'ordinaire » (17 mars 1713). — « Le soir, chez Mme de Maintenon » *(à Fontainebleau),* on joua la comédie des *Fâcheux :* Ce sont toujours » des musiciens du Roi qui jouent les comédies chez Mme de Maintenon, ce » ne sont point les comédiens » (14 septembre 1714). — « Le soir, on joua » chez Mme de Maintenon *(à Fontainebleau),* la comédie de *l'Étourdi* » (5 octobre 1714). — « Le soir, on joua chez Mme de Maintenon la comédie » de *l'École des maris* » (12 octobre 1714). — Ainsi, et toujours dans l'appartement de Mme de Maintenon, furent encore représentés *le Mariage forcé, Monsieur de Pourceaugnac, la Comtesse d'Escarbagnas.* » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette,* t. XI, p. 311.

Ces témoignages du *Journal de Dangeau,* recueillis curieusement par M. Arthur Desfeuilles et reproduits ci-dessus, nous paraissent extrêmement importants et de la plus haute portée.

Le mystérieux prisonnier de la Bastille une fois mort, et bien mort, Louis XIV ayant désormais le droit, *vis-à-vis de lui-même,* d'attacher sa pensée intérieure sur Molière sans se sentir en même temps tourmenté de remords et glacé d'épouvante, — tout étant désormais consommé, et les grands

(1) *Molière-Hachette,* t. XI, p. 310-311.
(2) *Molière-Hachette,* t. VIII, p. 241.

(il paraîtrait en être ainsi) étant habitués à accommoder leur propre conscience aux résultats qui ne sauraient plus être changés, — le Roi, disons-nous, éprouve le vif désir de se faire jouer, *pour lui-même,* ces comédies immortelles, jugées désormais comme constituant les plus grands chefs-d'œuvre littéraires de son règne.

En un mot, — et c'est là où nous voulons en venir, — tout près de la tombe (il est mort à Versailles le 1er septembre 1715), Louis XIV ressent comme un besoin intellectuel très vif de réentendre toutes les comédies impérissables de cet homme qu'il crut devoir traiter, trente ans auparavant et « par raison d'État », d'une façon dont le souvenir ne laisse pas que de préoccuper encore ses derniers moments. Est-ce donc une sorte de réparation qu'en faisant cela il croit leur accorder? Il en fait l'éloge, il les admire, *il les vante hautement.*

Le Masque de fer une fois mort et ne l'inquiétant plus *ici-bas,* Louis XIV, comme nous l'avons annoncé plus haut dans notre intitulé d'article XXXVII, et comme M. Arthur Desfeuilles vient de nous aider à le prouver victorieusement, — Louis XIV, à la fin de sa vie, en vint... *à regretter Molière.*

La Grange est mort en 1692; Armande Béjart, en 1700; Barbezieux, en 1701; *l'homme au masque,* en 1703; Saint-Mars, en 1708; Grimarest, en 1713; Louis XIV, en 1715... Ce dernier, en mourant, n'avait plus rien à craindre; il emportait définitivement dans la tombe un secret qui ne pouvait plus être soupçonné, — pour me servir d'une expression de M. Ernest Renan, — par « *une conscience présente à* » *elle-même* », et que le hasard seul (oh! un hasard à l'avance bien improbable) pouvait désormais dévoiler.

XXXVIII. Retentissement postérieur et célébrité posthume du prisonnier mystérieux de Saint-Mars. — Le secret concernant la personnalité réelle, le nom et les actes de celui qui fut *l'homme au masque de fer,* fut singulièrement bien gardé (preuve qu'il y avait alors péril à le répandre) par ceux, en très petit nombre sans aucun doute, qui le possédaient en même temps que Louis XIV, dans les dernières années de son règne. Mais on sut ensuite de très bonne heure, dans le public, qu'il y avait eu à la Bastille un prisonnier

masqué, ayant été antérieurement à Pignerol, à Exiles, aux îles Sainte-Marguerite ; et ce que dit de lui Du Junca dans son *Journal*, ignoré de tous, prouve assez la vive impression de curiosité que ce prisonnier excitait déjà dans les dernières années de sa vie et pendant son séjour dans la trop célèbre prison d'État.

« ... Il fallait maintenir, dit M. Marius Topin, *le secret absolu* auquel celui-ci [l'homme au masque] était condamné. Saint-Mars en avait à sa disposition le moyen, moyen exceptionnel... On lui couvrit donc le visage d'un masque, et si cette singulière particularité a frappé à un si haut degré les esprits à la Bastille, cela a tenu surtout à ce que le prisonnier y a pénétré avec le nouveau gouverneur; que déjà l'attention était excitée par l'arrivée prochaine de Saint-Mars, probablement précédé d'une réputation de sévérité rigoureuse et, dans tous les cas, attendu avec cette impatience qu'ont tous les subordonnés de connaître un chef nouveau. Voilà ce qui a contribué à rendre *si vive chez Du Junca l'impression de surprise que nous retrouvons dans son naïf journal*. Cette impression ainsi reçue, Du Junca l'a communiquée à d'autres officiers de la Bastille. *Le souvenir mystérieux s'est d'abord perpétué entre les murailles de la redoutable forteresse*. On s'en entretenait encore lorsque, dans la première moitié du XVIIIe siècle, de nombreux gens de lettres y ont été enfermés. Ceux-ci y ont certainement entendu raconter ce qui, ayant passé par plusieurs bouches, était encore un peu de l'histoire et déjà beaucoup de la légende. *Ils ont conservé, profondément gravé dans leur esprit, ce récit d'autant plus saisissant qu'il leur avait été fait sur le théâtre même de l'événement, et, une fois libres, ils l'ont ensuite répandu dans le public, et bientôt dans le monde entier*. L'imagination, vivement excitée, s'est donné carrière. Diverses explications ont été proposées, soutenues, contestées. De grands écrivains se sont mêlés à cette controverse et lui ont prêté l'éclat de leur talent. Afin d'alimenter la curiosité publique, on s'est complu dans l'extraordinaire et le merveilleux, et c'est ainsi que peu à peu la question de *l'homme au masque de fer* est entièrement sortie du grave domaine de l'histoire, pour entrer tout à fait dans les séduisantes régions de la légende. » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, p. 362-363.

« Le souvenir du prisonnier masqué s'était conservé parmi les officiers, les soldats et les domestiques de cette prison [la Bastille]; et nombre de témoins oculaires l'avaient *vu passer dans la cour* pour se rendre à la messe. Dès qu'il fut mort, on avait brûlé *généralement tout ce qui était à son usage*, comme linge, habits, matelas, couvertures, etc.; on avait regratté et reblanchi les murailles de sa chambre, changé les carreaux et fait disparaître les traces de son séjour, de peur qu'il n'eût caché *quelque billet ou quelque marque* qui eût fait *connaître son nom*. Enfin, longtemps après, le lieutenant de police, Voyer d'Argenson, qui visitait souvent la Bastille, soumise à son inspection, ayant appris qu'on s'y entretenait

encore de ce prisonnier, voulut savoir ce qu'on en pensait, et le demanda aux officiers; mais, sur les vagues conjectures auxquelles ils se livraient entre eux, il se contenta de répondre : « ON NE SAURA JAMAIS CELA ! » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer*, p. 76 et 77.

Barbezieux, a-t-*on* dit [le marquis de Luchet], révéla à Mlle de Saint-Quentin, sa maîtresse, morte à Chartres dans un âge avancé, vers le milieu du XVIIIe siècle, le secret du Masque de fer, que son père, Louvois, connaissait incontestablement, car il avait joué un rôle dans l'affaire. Mais son fils Barbezieux, lui-même, savait-il bien qui était le mystérieux prisonnier [1]? Pourquoi, dans quel but Louis XIV le lui aurait-il révélé, lui si peu désireux d'ébruiter un semblable mystère? C'était bien assez de lui avoir fait connaître, comme ministre d'État, que ce prisonnier lui-même existait...

« Certes, dit Paul Lacroix, Barbezieux avait un caractère léger et dissipé, bien différent de la fermeté et de l'esprit politique de Louvois son père; mais il n'eût point osé divulguer à une maîtresse ce formidable secret d'État, qui ne transpirait pas même dans les indiscrets libelles de Hollande, avant la mort de l'homme au masque; Barbezieux mourut en 1701 et *Marchialy* en 1703. Le marquis de Luchet n'était-il pas bien capable de supposer cette demoiselle de Saint-Quentin [2], comme il supposait un fils de Buckingham, etc...? » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer*, p. 103.

Saint-Mars eut, lui, très certainement, le secret de l'homme au masque, qui fut son prisonnier pendant trente ans, et qu'il visitait, et avec qui il causait, tous les jours, à sa convenance. Mais il ne laissa absolument rien échapper à ce sujet, et personne ne l'a jamais accusé d'une aussi invraisemblable faute. Louis XIV avait raison d'être sûr du terrible geôlier, et de toutes les manières.

« M. de Chamillart fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de la Feuillade, son gendre, *m'a dit* qu'à la mort de son beau-père (1721) il le conjura, à genoux, de lui dire ce que c'était que cet

(1) On verra, du reste, à l'article suivant (XXXIX), 6e *hypothèse*, de quelle nature était la confidence que Barbezieux aurait faite à sa maîtresse, et quel personnage aurait été, d'après le marquis de Luchet, *l'Homme au masque de fer*.

(2) « Les auteurs de *la Bastille dévoilée* voulurent constater par un *procès-verbal* » le séjour de la demoiselle de Saint-Quentin à Chartres, et l'anecdote racontée par » elle à plusieurs personnes de cette ville encore vivantes en 1790; mais ILS NE » PURENT OBTENIR CE PROCÈS-VERBAL et attestèrent seulement la *notoriété* du fait. » P. LACROIX, p. 103, note 2.

homme qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'Homme au masque de fer*. Chamillart lui répondit que c'était le secret de l'État, et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais. Enfin, il reste encore beaucoup de nos contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, *et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire, ni mieux constaté.* » VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, chapitre XXV.

« ... Une note, dont l'authenticité semble d'autant plus incontestable que Soulavie n'y attache presque pas d'importance,... c'est le résumé d'un entretien de l'auteur avec le maréchal de Richelieu, qui avait toujours été *très réservé* sur le secret du prisonnier masqué. Soulavie, dans un entretien particulier, lui demande *ce qu'on doit croire du Masque de fer* et lui dit : « Il serait bien intéressant de laisser dans vos mémoires ce » grand secret à la postérité! Vos liaisons avec le feu Roi, avec les » favorites, toujours fort curieuses de secrets, et avec toute l'ancienne » Cour qui le fut sans cesse sur le mystérieux prisonnier, ont pu vous » l'apprendre... » ...Ces questions embarrassèrent visiblement le vieux courtisan, qui se jeta dans une réponse évasive : il avoua que *le Masque de fer* n'était ni le frère adultérin de Louis XIV, ni le duc de Montmouth, ni le comte de Vermandois, ni le duc de Beaufort; il appela *rêveries* ces différents systèmes, quoique leurs auteurs eussent relaté des anecdotes *très véritables*, et convint qu'il y avait ordre de tuer le prisonnier s'il essayait de se faire connaître. « Tout ce que je puis vous dire, monsieur » l'abbé, continua-t-il, *c'est que ce prisonnier n'était plus aussi intéres-* » *sant, quand il mourut, au commencement de ce siècle*, TRÈS AVANCÉ » EN AGE; *mais qu'il l'avait été beaucoup quand, au commencement du* » *règne de Louis XIV par lui-même, il fut renfermé pour de grandes* » *raisons d'État.* »

» Cette réponse remarquable fut recueillie par Soulavie qui l'écrivit sous les yeux du maréchal et qui lui en soumit la rédaction ; M. de Richelieu corrigea seulement quelques expressions et ajouta de vive voix cette observation plus énigmatique : « Lisez ce que M. de Voltaire a publié en » dernier lieu sur ce *masque*, ses dernières paroles surtout, et réflé- » chissez! » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer*, p. 157 et 158.

Je croirais volontiers, pour ma part, que ces *dernières* paroles de Voltaire, s'il faut ajouter foi à la confidence qu'aurait faite le maréchal de Richelieu à Soulavie, seraient simplement celles-ci : « Ce qui redouble l'étonnement, c'est qu'*en* » *ce temps-là* IL N'A DISPARU *de l'Europe aucun personnage* » *important*, » qui m'ont toujours, pour ma part, considérablement frappé, et qui sont certainement ce qu'on a écrit de plus fort et de plus juste au sujet de l'apparition subite au donjon de Pignerol en février 1673, et de la continuité d'emprisonnement, pendant trente ans et demi, du mystérieux prisonnier

de Saint-Mars. Le malin courtisan ne se compromettait pas, en donnant à Soulavie une indication d'ailleurs si vague, et il se trouvait, en même temps, dire une grande vérité sans rien dévoiler ni indiquer de particulier.

« Le secret du prisonnier masqué, » dit M. Loiseleur (p. 288-289), « *fut toujours transmis du Roi au Roi et à* » *nul autre;* » nous copions les paroles de M. Michelet. Com- » ment l'illustre historien a-t-il pu prêter l'autorité de son » talent à de pareils contes? *Louis XV n'avait que cinq ans à* » *la mort de son aïeul :* ce n'est donc pas de ce dernier qu'il a » pu tenir le secret. » Il se donnait pourtant, Louis XV, comme le sachant, et nous allons voir tout à l'heure les réponses qu'il faisait à cet égard au duc de Choiseul et à son valet de chambre Benjamin de la Borde. — Ce secret, continue (p. 289) M. Jules Loiseleur, « *il l'avait,* dira-t-on, *appris du Régent.* » Mais de qui ce dernier le tenait-il? Ce n'est pas apparem- » ment de Louis XIV, qui avait nommé à la Régence, non » pas Philippe d'Orléans, mais le duc du Maine, et qui n'a » pu prévoir que le Parlement ne tiendrait pas compte de ses » dernières dispositions. » M. Marius Topin, lui, tient un tout autre langage : sans croire au secret transmis *de Roi à Roi,* il croit que Louis XIV a pu confier celui du *Masque* au Régent. Mais citons du reste ses paroles (p. 363-364) : « Quant à la » transmission du secret, devenant ainsi en quelque sorte un » attribut de la royauté, *rien ne prouve qu'elle ait eu lieu* » *lorsqu'elle a été possible, et il est indubitable qu'elle ne l'a* » *pas toujours été.* SANS DOUTE, Louis XIV, à son lit de mort, » *a eu une conversation particulière avec le duc d'Orléans,* » et M. Topin, pour appuyer cette assertion, cite les *Mémoires de Saint-Simon* (tome VIII, page 66). Il admet donc que Louis XIV a pu instruire le Régent de *certains actes exorbitants,* parmi lesquels il cite nommément l'enlèvement de Mattioli et celui du patriarche arménien Avedick. Il va même beaucoup plus loin : « Plus tard, dit-il (p. 364), la question de » *l'homme au masque de fer* ayant été soulevée tout à coup, » il est vraisemblable que le duc d'Orléans ou le cardinal de » Fleury en auront donné le mot à Louis XV [1]. »

[1] « Soulavie raconte que Louis XV était impatient de savoir les aventures du » *Masque de fer,* et que le régent lui répondait toujours que *Sa Majesté ne pouvait*

« *Le Masque de fer,* qui occupait avec tant d'ardeur les bureaux d'esprit, les journaux et les cafés, avait fait aussi l'entretien de la cour, où les mystères des lettres de cachet et des prisons d'État divertissaient quotidiennement le petit lever du Roi et de ses maîtresses. Le régent Philippe d'Orléans avait, disait-on, refusé la confidence de ce grand secret aux instances les plus assidues de ses favoris et de ses compagnons de table: jamais le nom du prisonnier masqué n'était sorti de ses lèvres, même au milieu des plus étourdissantes orgies de la Muette. Louis XV ne se montra point aussi discret, assure-t-on, et les caresses de Madame de Pompadour eurent tout l'empire qu'elle leur savait; mais la spirituelle marquise, qui laissait le censeur Jolyot de Crébillon s'asseoir sur son lit, et le gentilhomme de la chambre Voltaire se mettre à ses genoux, garda peut-être[1] ce secret mieux que son rang dans la compagnie des gens de lettres qu'elle aimait...

» Louis XV fut souvent questionné par ses courtisans sur un sujet qu'il abordait sans répugnance, et qu'il entendait en souriant approfondir devant lui. Mais à l'occasion des deux systèmes débattus avec une égale probabilité par Saint-Foix et le père Griffet, Louis XV hocha la tête et dit : « *Laissez-les disputer; personne n'a dit encore la vérité sur* LE MASQUE DE FER. »

» Une autre fois, le premier valet de chambre du Roi, M. de la Borde, essayant de mettre à profit un moment d'abandon et de familiarité de son maître, pour s'approprier sans péril *(sic)* ce secret qui avait causé la mort de plusieurs personnes *(sic!!)*, Louis XV l'arrêta dans ses conjectures par ces mots non moins énigmatiques que *le Masque de fer* lui-même: « Vous voudriez que je vous dise quelque chose à ce sujet? Ce que vous » saurez de plus que les autres, c'est que *la prison de cet infortuné n'a* » *fait de tort à personne qu'à lui.* » BIBLIOPHILE JACOB, *Le Masque de fer,* p. 105, 106 et 107. — Voir plus loin, p. 72, note 2.

« Sénac de Meilhan, un émigré qui, à l'âge de cinquante-neuf ans, à Mayence, s'occupe de cette question historique, dit positivement : « Je » crois devoir faire précéder mon sentiment de quelques circonstances. La » première est ce que me dit, en 1754, *M. le Dauphin, père de Louis XVI.* » Il me parlait un jour de Voltaire et de son amour pour le merveilleux, » qui discréditait son histoire. L'homme au masque de fer, me dit-il, lui a » donné lieu de hasarder bien des conjectures. Je lui représentai que ce » fait était bien propre à exciter l'imagination. Je l'ai pensé aussi, me » répondit M. le Dauphin; *mais le Roi m'a dit deux ou trois fois: Si vous*

» *en être instruite qu'à sa majorité;* la veille même du jour où cette majorité devait » être déclarée en parlement, le duc d'Orléans refusa encore de dévoiler ce secret, » en prétextant qu'*il manquerait à son devoir*, s'il parlait avant le terme fixé. » C'est M. Paul Lacroix, page 156 du *Masque de fer*, qui rapporte textuellement ces lignes. Mais nous supprimons le reste du « racontar » de Soulavie, beaucoup trop invraisemblable pour qu'on puisse y ajouter foi: Si Louis XV a réellement reçu du régent une confidence, au sujet du secret d'État le plus extraordinaire et le mieux gardé du règne de Louis XIV, ce n'est pas certainement en présence des seigneurs de la cour, tenus seulement un peu à l'écart, et sous leurs yeux mêmes!...

(1) Le bibliophile Jacob a raison de dire *peut-être*. Nous verrons plus loin (p. 72) que l'on sait aujourd'hui *ce que Louis XV*, interrogé par elle, *lui répondit réellement*, preuve qu'elle en fit ensuite à quelqu'un la confidence.

» *saviez ce que c'est, vous verriez que c'est bien peu intéressant. — M. de* » *Choiseul m'a dit que le Roi s'était expliqué à ce sujet dans les mêmes* » *termes, et avec l'air dont on parle de choses indifférentes* (1). » TH. IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 48 et 49.

« M. Giraud (de l'Institut) a souvent entendu raconter par Madame de Boigne et nous a autorisé à reproduire l'anecdote suivante. On sait que Madame de Boigne était la fille du marquis d'Osmond, qui avait une grande situation à la cour de Louis XVI. Dans une de ses conversations avec le marquis d'Osmond, Madame Adélaïde raconte l'échec reçu par sa curiosité au sujet du Masque de fer. Elle avait engagé son frère, M. le Dauphin, à interroger le Roi sur ce qui concernait le fameux prisonnier, afin d'être instruite elle-même ensuite. Mais, au premier mot du Dauphin, alors tout jeune : « Qui vous a chargé de m'adresser cette question? » dit Louis XV en souriant. Le Dauphin avoua que c'était sa sœur. Le Roi se refusa à une réponse complète, mais il fit observer que *ce secret n'avait jamais été d'une grande importance et n'avait plus alors aucun intérêt.* — Cette anecdote nous a été racontée à peu près dans les mêmes termes par M. Guillaume Guizot, qui la tient aussi de Madame de Boigne. » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, p. 364, note 1 continuée à la page 365.

N'oublions pas surtout une anecdote de Dutens, relatée également par M. Marius Topin dans la note 1 qui précède, et d'après laquelle « Madame de Pompadour pressa le Roi de » s'expliquer à ce sujet, et... *Louis XV lui dit qu'il croyait* » *que c'était un ministre d'un prince italien.* »

Cette réponse mérite bien que nous nous arrêtions à elle un moment. Interrogé par Madame de Pompadour (et nous avons vu en effet plus haut qu'on dit qu'il l'a été), Louis XV ne pouvait, en vérité, faire à la marquise une de ces réponses banales bonnes tout au plus pour le duc de Choiseul et surtout pour Benjamin La Borde (2). Il lui dit donc... ce qu'il savait, ce que lui avait appris le Régent, et ce qu'il croyait bien être la vérité : il lui nomma Mattioli, le ministre italien, le seul per-

(1) « Dutens, dans sa *Correspondance interceptée*, raconte que « Louis XV dit un » jour au duc de Choiseul qu'il était instruit de l'histoire du prisonnier au masque. » Le duc pria le Roi de lui découvrir qui il était. Mais il ne put en obtenir d'autre » réponse, sinon *que toutes les conjectures qu'on avait faites jusqu'alors sur ce prison-* » *nier étaient fausses.* » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, p. 364, note 1.

(2) Voici sous quelle forme — il ne faut rien négliger — je trouve encore la réponse de Louis XV à l'auteur futur des *Essais sur la musique*, reponse donnée déjà plus haut (p. 71), d'après le bibliophile Jacob : « *Je le plains, mais sa détention* » n'a fait de tort qu'à lui *et a prévenu de grands malheurs*; *tu ne peux pas le savoir.* » Tout ce qui est ici nouveau est imprimé en italiques. C'est aux *Curiosités biographiques* de M. Ludovic Lalanne, page 283, que j'emprunte cette version plus complète.

sonnage que les successeurs de Louis XIV aient jamais eu en vue dans leurs réponses, celui dont le nom figure, un peu estropié, sur le registre de la paroisse Saint-Paul, le seul dont le Grand Roi ait sans doute jamais parlé au duc d'Orléans. On verra comment plus tard les chercheurs de tous les temps et de tous les pays se sont jetés avec enthousiasme et frénésie sur cette prétendue piste.

Quant au *nom réel* du prisonnier, ce nom que ne donne aucune dépêche, aucun registre, aucun document, ce nom que Louis XIV, dans les dernières années de sa vie, était resté définitivement le seul à savoir, on verra qu'il n'a jamais été prononcé, indiqué ni mis en avant par personne, au sujet de l'homme au masque de fer, avant l'année 1882. Il défiait toute pénétration, il ne pouvait venir à l'idée de qui que ce soit....

« Que Louis XV, dit M. Marius Topin (p. 364-365), ait » transmis le secret à son petit-fils, c'est encore possible, bien » que rien ne l'établisse. » Mais M. Loiseleur n'est pas à beaucoup près aussi coulant sur ce point que le partisan de Mattioli, et ce n'est pas moi, surtout, qui l'en blâmerai! Voici, du reste, ce qu'il dit à cet égard :

« Enfin, il est prouvé que Louis XVI ignorait le mot de l'énigme. Ses efforts pour le connaître, ses promesses à la Reine à ce sujet, ses recherches infructueuses dans les papiers secrets de son prédécesseur, tout cela est raconté par Madame Campan, témoin oculaire, avec un air de vérité qui ne se contrefait pas. Il est vrai que M. Michelet met en doute la véracité de Louis XVI. « Si ce prince dit à Marie-Antoinette qu'on n'en savait » plus rien, c'est que, la connaissant bien, il se souciait peu d'envoyer ce » secret à Vienne. » Quel intérêt y avait-il, vers 1775, à empêcher Marie-Antoinette d'apprendre à sa mère ce qu'était un prisonnier d'État mort soixante-douze ans auparavant? Quel avantage l'impératrice pouvait-elle retirer d'une telle confidence? En quoi et comment pouvait-elle s'en servir pour nuire à la France? Si le Masque était un aîné de Louis XIV, qu'il fût bâtard ou non, il n'avait point évidemment laissé de postérité, et, dès lors, le trône appartenait sans conteste aux descendants du grand Roi. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 289.

« Les ministres de Louis XVI n'étaient pas, comme ceux de Louis XIV, confidents du secret de leur maître; car le vertueux Malesherbes, pendant son premier ministère, qui ne dura que neuf mois, s'imposa le devoir de tirer la vérité du tombeau de *Marchialy* et de venger la mémoire de cet infortuné, seule réparation que pût inventer l'humanité du ministre insatiable de faire le bien; mais ses recherches, secondées par Amelot, minis-

tre de Paris [1], ses visites à la Bastille, ses enquêtes dans les papiers de la police [2] demeurèrent sans résultat. » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer*, p. 107.

« C'était sous les décombres de la Bastille qu'on espérait retrouver les preuves de cette iniquité du *grand Roi,* et quand la vieille prison féodale s'écroula sous le marteau du peuple, le 14 juillet 1789, le premier prisonnier qu'on chercha parmi les cachots, livrés au jour éclatant de la justice et de l'humanité, pour délivrer au moins son nom encore captif dans ces ténèbres *(sic!)*, ce devait être *le Masque de fer!*

» Dès que la Bastille tomba au pouvoir du peuple, les portes des prisons furent brisées à coups de hache; mais on ne trouva que huit personnes à délivrer au lieu des innombrables victimes qu'on supposait ensevelies au fond de cette sinistre forteresse; on prétendit [3] que, peu de jours auparavant, la plupart des détenus avaient été transportés ailleurs secrètement.

» Les souvenirs de plusieurs captivités célèbres planaient au-dessus des ruines, qu'on avait hâte de faire disparaître pour placer cette inscription : *Ici l'on danse,* à l'endroit même où tant de larmes avaient coulé depuis des siècles; le fantôme du *Masque de fer* était sans doute présent aux yeux des démolisseurs patriotes, et quand un des *vainqueurs* apporta en trophée au bout d'une baïonnette le grand registre de la Bastille, l'assemblée municipale de l'Hôtel-de-Ville attendit dans un silence solennel que le secret du despotisme royal tombât de ces pages sanglantes *(sic!)* : le folio 120, correspondant à l'année 1698 et à l'arrivée du prisonnier masqué venu des îles Sainte-Marguerite, avait été enlevé et remplacé par un feuillet d'une écriture récente! » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer*, p. 113, 114 et 115.

Il n'y a pas la moindre critique historique, il n'y a (oserai-je le dire?) aucune bonne foi ni vraisemblance, dans les pages ampoulées et romanesques qui précèdent, écrites dans le but très évident de faire de l'effet et de plaire à une certaine classe de lecteurs. Raisonnons plutôt : *le Registre de la Bastille* divisé en colonnes, dont il s'agit ici, de l'aveu même de l'auteur des *Remarques historiques sur la Bastille*, 1774, est « de l'invention du sieur Chevalier, major actuel ». La page consacrée à Marchialy, enlevée, retrouvée, rajustée, n'a et ne peut donc posséder, dans sa rédaction, aucune espèce de valeur spéciale et nouvelle, aucune espèce d'authenticité d'époque : elle a été *composée de toutes pièces* par ledit major Chevalier,

(1) « On voit par une lettre du major Chevalier à M. Amelot, imprimée dans la 9e livraison de *la Bastille dévoilée*, page 28, que cet officier lui avait envoyé, dès le 30 septembre 1775, les mêmes extraits historiques qu'il adressa ensuite à Malesherbes. » BIBLIOPHILE JACOB.

(2) « Voy. *la Bastille dévoilée*, 1re livraison, p. 54. » LE MÊME.

(3) Que ne *prétend* pas l'imagination populaire, et la plume de certains gazetiers à court de nouvelles?

à l'aide du journal de Du Junca, des anciennes notes du Père Griffet, *de ce qu'on savait*, en un mot, *à l'époque où on l'a rédigée*. C'est bel et bien une pièce apocryphe. « Comment » aurait-on écrit, s'écrie (p. 136) le bibliophile Jacob lui-même ; » comment aurait-on écrit, au commencement du XVIIIe siècle : » *C'est le fameux homme au masque*, tandis que cet homme » ne devint *fameux* qu'en 1751, après la publication du *Siècle* » *de Louis XIV?* » — Mais alors, aurait-on été en droit de répondre en cette occasion au bibliophile Jacob, mais alors, à quoi bon toutes les pages que vous avez données précédemment? — Il y a très loin, hâtons-nous de le dire, de l'écrivain mi-romancier, mi-historien de l'époque romantique de 1830-40 au savant bibliothécaire de l'Arsenal, à l'auteur, surtout, de la *Bibliographie Moliéresque!...*

La vérité pure, c'est que jamais, au grand jamais, il n'a existé, sous Louis XIV et à la Bastille, de registres, états ou documents *officiels* où il ait été question, de près ou de loin, du mystérieux prisonnier de la troisième chambre sud de la tour Bertaudière. Ce prisonnier était affaire secrète et toute spéciale entre Louis XIV, le ministre d'État et Saint-Mars, et il n'y eut onc, dans la trop célèbre prison d'État, ni dossier, ni archives quelconques le concernant.

— Mais le registre de Du Junca?

— C'était un document *particulier* et *privé* dont personne alors ne soupçonnait l'existence même possible. On l'aurait sûrement détruit si on l'avait découvert. Si nous ne l'avions pas, de fait, si nous ne possédions pas les précieux renseignements que lui seul donne, que saurions-nous présentement de certain sur l'homme au masque? Nous ne connaîtrions même pas la date de sa mort; et on n'aurait jamais eu la possibilité d'aller chercher comme on l'a fait, à coup sûr et tout droit, sur le registre de la paroisse Saint-Paul, aujourd'hui détruit, l'acte de décès le concernant. En aurait-on eu le désir et la volonté, on n'aurait su ni *à quelle date*, ni *sous quel nom* l'y découvrir.

« Napoléon, qui lisait parfois des romans, et des plus mauvais, entre deux victoires, puisa peut-être dans *l'Homme au masque de fer*, de M. Regnault-Warin (1804, 4 vol. in-12), une vive impatience de connaître le secret de Louis XIV; il ordonna même de grandes recherches qui

demeurèrent sans résultat, malgré le zèle des courtisans empressés à satisfaire la volonté impériale. Durant plusieurs années, le secrétaire de M. de Talleyrand fureta dans les archives des Affaires étrangères, et M. le duc de Bassano appliqua toutes les lumières de son esprit judicieux à éclaircir les abords de ce ténébreux mystère historique (1). Ils ne trouvèrent l'un et l'autre que des suppositions à mettre sous les yeux du grand homme qui exprima tout haut son dépit, en songeant qu'il serait maître de l'Europe sans jamais le devenir d'un secret enseveli dans le tombeau de ses prédécesseurs. *Il comprit alors que la puissance avait des bornes.* — Madame la duchesse d'Abrantès nous a communiqué ces détails; elle se souvient de plusieurs conversations qui eurent lieu sur ce sujet à la Malmaison en présence de l'Empereur, et auxquelles chacun prenait part. *Napoléon était sombre et pensif* pendant ces débats qui l'intéressaient vivement. » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer,* p. 169-170, et note 1 de la page 170.

Napoléon n'avait pu cependant, par une intuition de génie, ni deviner Molière..., ni pressentir Sainte-Hélène!...

« Si Louis XVI n'a pu savoir ce qu'était le Masque de fer, s'il a dû recourir, pour s'en informer, au petit-fils de Pontchartrain, qui lui-même, très probablement, ne l'avait jamais su, à plus forte raison Louis XVIII l'a-t-il ignoré. Le mot qu'on lui prête, et qui prouverait que, dans sa pensée, le prisonnier était un frère aîné de Louis XIV [*Revue rétrospective* d'avril 1864], est en opposition formelle avec une confidence que Louis XV aurait faite à Madame de Pompadour, à laquelle il aurait avoué que le Masque de fer était un agent du duc de Mantoue. Les deux anecdotes sont contradictoires et s'enlèvent mutuellement toute autorité (2). » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques,* p. 289-290.

« Que Louis XV ait transmis le secret à son petit-fils, c'est encore possible, bien que rien ne l'établisse. Mais comment Louis XVIII, que l'on a dit l'avoir connu, aurait-il pu l'apprendre? Lorsque le comte de Provence a quitté Paris, Louis XVI ne prévoyait pas une catastrophe si prochaine. Dira-t-on que, du fond de sa prison, le malheureux Roi ait songé à la transmission obligée et se soit alors préoccupé d'instruire son frère? Mais, dans tous les cas, Louis XVII vivait encore (3). Si donc Louis XVIII

(1) On sait qu'*on a voulu faire descendre Napoléon de « l'Homme au masque de fer »*, tant il est vrai de dire que le papier souffre tout. On s'y est pris du reste bien ridiculement. Cf. les *Curiosités biographiques* de M. Ludovic Lalanne, pages 275-276. A qui fera-t-on croire que « le gouverneur des îles Sainte-Marguerite » s'appelait *M. de Bonpart?* etc., etc.

(2) M. Loiseleur se comprend, mais je dois avouer que dans la presente occasion je ne le comprends pas. *Deux anecdotes peuvent être contradictoires;* et, en ce cas, elles ne sauraient être vraies toutes les deux, d'accord; mais il n'y a en revanche aucune impossibilité à ce que, sur les deux, il y en ait une de vraie!...

(3) En se plaçant à ce point de vue ultra-romanesque de M. Topin, on peut parfaitement répondre à l'ingénieux écrivain que Louis XVI, quand il a vu son fils pour la dernière fois, lui a confié le fameux secret, et que Louis XVII l'a fait parvenir au comte de Provence en chargeant de cette communication d'outre-tombe sa sœur la duchesse d'Angoulême.

a, par des réponses habilement obscures, donné à entendre que lui aussi était informé, c'est uniquement pour ne pas paraître dépouillé d'un privilège que quelques-uns considéraient encore comme *une prérogative de la couronne.* » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer,* p. 364-365.

« ... Louis XVIII disait, en causant du *Masque de fer :* « Je sais le mot » de cette énigme, comme mes successeurs le sauront; C'EST L'HONNEUR » DE NOTRE AÏEUL LOUIS XIV QUE NOUS AVONS A GARDER. » — Plusieurs personnes dignes de foi nous ont attesté cette réponse que Louis XVIII eut peut-être la malice de faire pour tenir en haleine la curiosité des courtisans : le secret du *Masque de fer* lui semblait sans doute *une condition aussi nécessaire que le sacre de Reims* (1) *pour sa royauté!* » BIBLIOPHILE JACOB, *L'Homme au masque de fer,* p. 211 et note 1 de la même page.

On disait souvent, sous la Restauration, que si la branche d'Orléans arrivait au trône, on connaîtrait, enfin, le secret du fameux prisonnier masqué.

Louis-Philippe est devenu roi des Français en 1830, qu'a-t-on su de plus qu'auparavant (2)?

Afin d'être sûr que son secret serait bien gardé, Louis XIV ne l'avait confié à aucun membre, direct ou éloigné, de sa famille. Il ne l'avait fait relater sur aucune pièce, lettre, registre ou archive quelconque. N'avait-il pas, d'ailleurs, sa réponse toute prête, au cas où quelqu'un, par impossible, eût jamais possédé un *droit* (!) quelconque de l'interroger à cet égard : Mais c'est *Mattioli, Mathioly, Marthioly, Marchiali...?*

XXXIX. Les Recherches et les Systèmes.

« *Cinquante-deux écrivains,* » disait, en 1869, M. Marius Topin (*l'Homme au masque de fer,* 3e édition, p. 5), — « cinquante-deux écri- » vains ont tour à tour essayé d'éclairer cette question [du captif de Pi- » gnerol, d'Exiles, de l'île Sainte-Marguerite et de la Bastille], mais *sans » que la lumière ait été faite,* et l'on peut affirmer qu'UN SIÈCLE DE CON- » TROVERSES ET D'EFFORTS n'a pas encore dissipé l'ombre mystérieuse dont » le prisonnier de Saint-Mars est enveloppé. »

(1) Au fait, n'avait-on pas *retrouvé* la sainte ampoule?...

(2) Et le fameux prétendu dauphin, le sieur Naündorf-Louis XVII, avait-il, lui aussi, la prétention de savoir pertinemment, par droit de naissance, qui avait été l'homme au masque de fer, et est-il resté de ceci quelque tradition parmi les membres actuels de sa famille? C'est à ces derniers à nous le dire; mais voilà, je l'avoue, ce que je serais encore assez curieux d'apprendre.

Ces cinquante-deux écrivains, M. Marius Topin donne leurs noms, à la note 1 de la même page, et nous lui empruntons cette curieuse liste pour l'édification de nos lecteurs :

« Voltaire, Prosper Marchand, le baron de Crunyngen, Armand de la Chapelle, chevalier de Mouhy, duc de Nivernais, La Beaumelle, Lenglet-Dufresnoy, Lagrange-Chancel, Fréron, Saint-Foix, le P. Griffet, l'historien anglais Hume, de Palteau, Sandraz de Courtilz, Constantin de Renneville, le baron d'Heiss, Sénac de Meilhan, de la Borde, Soulavie, Linguet, le marquis de Luchet, Anquetil, le P. Papon, Malesherbes, Dulaure, chevalier de Taulès, chevalier de Cubières, Carra, Louis Dutens, l'abbé Barthélemy, Quentin Crawfurd, de Saint-Mihiel, Bouche, Chamfort, Millin, Spittler, Roux-Fazillac, Regnault-Warin, Weiss, Delort, Georges Ellis, Gibbon, Auguste Billiard, Dufay, bibliophile Jacob, M. Paul Lecointre, M. Letourneur, M. Jules Loiseleur, M. de Bellecombe, M. Mérimée, M. Sardou, sans compter les auteurs d'histoire générale, comme MM. S. Sismondi, Henri Martin, Michelet, Camille Rousset, Depping, et tous ceux qui ont écrit sur cette question des articles de dictionnaires. »

Sans compter non plus les écrivains qui, depuis 1869, ont traité la question, à commencer par M. Marius Topin lui-même, dont le livre, qui plus est, a été couronné par l'Académie française.

C'est-à-dire que si nous consacrions un chapitre à chacun de ces auteurs de toutes paroisses, de toute valeur et de toute opinion, nous aurions au moins *cinquante-deux chapitres*, ce qui serait beaucoup... trop, assurément, surtout si l'on songe que *nous ne serions pas ensuite réellement plus avancés*, quant au fond même de la question qu'ils se sont tous assujettis à traiter, car aucun d'eux n'est parvenu, finalement, sinon à l'élucider quelque peu, du moins à la résoudre.

L'homme au masque de fer a été pris, tour à tour, pour :

1° Le comte de Vermandois;
2° Le duc de Beaufort;
3° Le duc de Montmouth;
4° Mattioli;
5° Un enfant adultérin d'Anne d'Autriche;
6° Un fils de Buckingham et d'Anne d'Autriche;
7° Le surintendant Foucquet;
8° Un fils du cardinal de Mazarin et d'Anne d'Autriche;
9° Un frère jumeau de Louis XIV;
10° Le patriarche arménien Avedick;

11° Un chef de complot impliqué dans l'affaire des poisons;
12° Le lieutenant général de Bulonde.

Nous pourrions glaner d'autres noms, encore, dans certains ouvrages peu connus. Mais à quoi bon? Douze nous paraissent, ici, amplement suffisants.

Or, voici ce que nous allons maintenant faire :

Pour chacun des douze chefs repris ci-dessus, nous allons DÉMONTRER que l'homme qu'il concerne, considéré à part, *ne peut pas avoir été* le prisonnier de Saint-Mars, pour telle ou telle raison péremptoire et à laquelle il ne peut y avoir rien de sérieux à répondre. Nous serons finalement aussi avancés, après ce chapitre, que le serait l'homme qui aurait patiemment lu, les uns après les autres, dans le seul but d'apprendre la vérité au sujet de l'homme au masque, les cinquante et quelques auteurs qui ont traité, avant nous, cette question aussi obscure que complexe.

1° LE COMTE DE VERMANDOIS.

C'est la fameuse hypothèse adoptée et soutenue en 1745 par l'auteur des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse;* en 1768, par Fréron, dans *l'Année littéraire;* en 1789, par l'auteur de l'*Histoire du fils d'un Roi, prisonnier à la Bastille.*

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de Mademoiselle de La Vallière, a disparu de la scène du monde le 18 novembre 1683. Or, le prisonnier mystérieux, à cette époque, est déjà sous la surveillance et la garde de Saint-Mars depuis *dix ans.* C'est « vingt ans environ avant » 1601 », d'après la lettre de Barbezieux, — et non huit ans, — que nous voyons apparaître à Pignerol celui qu'on appellera plus tard *le prisonnier de Provence.*

2° LE DUC DE BEAUFORT.

C'est l'hypothèse défendue tour à tour en 1754 par l'abbé Lenglet-Dufresnoy, dans son *Plan de la Monarchie françoise;* en 1759, par Lagrange-Chancel, dans *l'Année littéraire;* en 1789, par Anquetil, dans son livre *Louis XIV, sa Cour et le Régent.*

François de Vendôme, duc de Beaufort, n'a jamais reparu depuis l'expédition de Candie, en juin 1669. Mais ce n'est qu'en 1673, près de *quatre ans après* la sortie du 25 juin, que

nous voyons apparaître, pour la première fois, à Pignerol, celui qui devait être *l'homme au masque de fer.*

3° LE DUC DE MONTMOUTH.

C'est l'hypothèse mise en avant par Poullain de Saint-Foix, en 1768 dans plusieurs journaux, en 1770, dans une réponse au Père Griffet, et rééditée, bien des années après, dans la *Biographie universelle* des frères Michaud par de Sévelinges.

Le duc de Montmouth, fils de Charles II et de Lucie Walthers, décapité le 16 juillet 1685, ne pouvait pas être, *douze ans auparavant,* pour le moins, enfermé à Pignerol sous la garde de Saint-Mars...! Car on le suit jusqu'à la date de sa mort sur l'échafaud.

4° MATTIOLI.

C'est l'hypothèse qui trouva généralement le plus de crédit auprès des chercheurs. Elle a été mise en avant et très sérieusement défendue par douze écrivains au moins : en 1770, par le baron de Weiss; en 1786, par Fantuzzi; en 1789, par Dutens; en 1795, par Chambrier et par Sénac de Meilhan; en 1800, par Roux-Fazillac; en 1802, par Reith; en 1825, par Delort; en 1830, par Ellis; en 1860, par Depping; en 1864, par Rousset; en 1869, enfin, par M. Marius Topin.

Ercole-Antonio-Maria Mattioli, agent du duc de Mantoue, arrêté le 2 mai 1679, *six ans après* le prisonnier qui mourut en 1703 à la Bastille, fut placé à Pignerol sous la garde sévère de Saint-Mars, et y resta treize ans après lui, pour être expédié en 1694 aux îles Sainte-Marguerite, où il mourut le 27 ou 28 avril de la même année.

Cet Italien, dont le nom apparaît souvent dans les dépêches, a été mis en avant très ostensiblement, dans le but d'égarer les recherches, par Louis XIV, et indiqué de bonne foi et à mots couverts par Louis XV à ses intimes.

C'est bien son nom, écrit la plupart du temps *Matthioly, Marthioly* dans les papiers, qui figure sous cette forme : *Marchialy,* sur le registre de décès de la paroisse Saint-Paul [1].

[1] « ... Sur le registre des sépultures, on l'[le prisonnier masqué] appela *Marchiali,* nom de pure invention, selon toute vraisemblance. C'était le caprice du gouverneur et quelquefois d'un étranger, qui déterminait le nom qu'on imposait au condamné mis au secret à son entrée dans la prison... Et, pour le dire en passant, si le Masque de fer eût été Matthioli, c'eût été faire preuve d'une grande maladresse que de lui donner, sur un registre public, un nom si approchant du véritable. L'imprudence eût été d'autant plus grande qu'au moment du

C'est bien lui que Louis XIV a nommé au Régent, et le Régent à son tour à Louis XV, comme ayant été *l'homme au masque*

décès de l'inconnu, l'ancien maître de Matthioli, le duc de Mantoue, était attendu à Paris, où il passa l'hiver de 1703-1704. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 286-287.

« Par une coïncidence étrange, au moment même de cette mort arrivait à Paris le maître de Matthioly, Charles IV, duc de Mantoue... On [M. Loiseleur] a dit que l'imprudence eût été grande d'inscrire sur les registres de Saint-Paul le nom réel de Matthioly, à l'époque où le duc, arrivant à Paris, pouvait ainsi apprendre sa mort. Nous savons ce qu'il faut penser de l'intérêt que portait Charles IV à son ancien confident... Loin donc de la lui cacher, il est possible qu'on l'ait instruit de cette mort, afin de dissiper tout à fait ses craintes. » MARIUS TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, p. 373-374.

« J'examinerai, en terminant, un dernier argument invoqué par ceux qui identifient le ministre mantouan et le Masque de fer. Le nom même de Matthioli, légèrement altéré par erreur ou négligence, figure, dit-on, sur le registre mortuaire de l'église Saint-Paul, où le service funèbre du prisonnier masqué fut célébré (a) le 20 novembre 1703. On sait que le nom inscrit sur ce registre est *Marchialy*, nom qui ne diffère pas beaucoup, en effet, de l'orthographe qu'ont adoptée, je ne sais trop pourquoi (b), la plupart des écrivains qui ont parlé du ministre mantouan, car la véritable orthographe italienne est Mattioli.

» Dans l'étude qui précède, j'ai déjà fait remarquer combien l'imprudence eût été grande d'inscrire sur les registres de la paroisse dont dépendait la Bastille un nom aussi approchant du véritable, si, en effet, le Masque de fer n'eût été autre que l'ancien ministre du duc de Mantoue, et cela, à l'époque où ce prince, arrivant à Paris, pouvait ainsi apprendre l'horrible vengeance exercée contre son ancien agent. M. Topin objecte que Charles IV était aussi désireux d'être débarrassé de son complice que pouvait l'être Louis XIV lui-même. Je le veux bien; mais il n'en reste pas moins évident que l'inscription naïvement révélatrice du registre mortuaire est en contradiction avec toutes les précautions précédemment prises. La contradiction n'est qu'apparente, reprend M. Topin, et voici pourquoi. Lorsque l'Homme au masque mourut, on ignorait que Du Junca, le lieutenant de Roi à la Bastille, tint un journal, ce même journal qui a guidé les recherches faites par le P. Griffet sur les registres de la paroisse Saint-Paul. On pensait que les missives racontant l'enlèvement de Matthioli resteraient à jamais impénétrables dans les archives de Versailles. D'ailleurs, le nom du ministre de Charles IV avait disparu dans les dépêches depuis la fin de 1693, et tout lien entre ce ministre et l'homme dont le décès était enregistré le 20 novembre 1703 semblait rompu.

» Quoi! voilà sur quels futiles motifs le cabinet de Versailles s'est fondé pour inscrire le nom de sa victime sur un registre public! Voilà de quelles naïves illusions il s'est bercé! Quoi! tant d'imprudence après tant de précautions! On n'a pas prévu que la disparition de Matthioli, disparition qui devait avoir causé une certaine émotion en Savoie, inspirerait l'idée de chercher ce qu'il était devenu! On avait pris tant de soins pour abuser les contemporains, et l'on n'en aurait pris aucun pour dérouter l'histoire et la postérité! Ce nom qui avait fait un certain bruit en Piémont, où il était fort connu, on l'a laissé écrire sur un registre que tout le monde pouvait lire, que les curés et les vicaires successifs chargés de tenir l'état civil de la paroisse feuilletaient chaque jour! Le duc de Mantoue, dit-on, ne portait plus aucun intérêt à son ancien ministre. Mais Matthioli laissait des parents : à l'époque de son arrestation, il avait un père, sa femme, deux fils; plusieurs membres de cette famille vivaient encore en 1703. Elle avait, cette famille, grand intérêt à savoir ce qu'était devenu son chef, ne fût-ce qu'afin de pouvoir se mettre en possession de ses biens. Ajoutons qu'il était d'usage, c'est un fait connu, de donner sur les registres mortuaires un faux nom aux prisonniers condamnés

(a) Nous savons que le corps du prisonnier a *été inhumé* dans *le cimetière* Saint-Paul, avec le secours du clergé, bien entendu. Quant au *service funèbre* qui aurait été *célébré* en son honneur *en l'église Saint-Paul*, c'est la première fois, nous l'avouons, que nous en entendons parler.

(b) Mais, *cette orthographe*, M. Loiseleur ne l'a-t-il pas, auparavant, *adoptée* lui-même?

de fer, ce qui explique à merveille toutes les réponses de Louis XV, que j'ai données dans le précédent article (« Si vous

au secret absolu et morts dans les prisons d'État (*a*); et c'est justement pour celui dont on avait soigneusement dissimulé le sort terrible (*b*) qu'on aurait fait une exception; c'est pour lui qu'on aurait commis cette imprudence révélatrice qui contredit si étrangement les précautions antérieures! Loin de corroborer le système qui voit dans Matthioli l'homme au masque, je dis que l'inscription sur un registre public d'un nom si rapproché du sien est au contraire l'un des arguments les plus décisifs contre ce système. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 313, 314, 315, 316.

Décidément, M. Loiseleur, dans la polémique, — où il est d'ailleurs passé maître quant à ce qui est de l'art de faire ressortir les côtés faibles de son adversaire, — ne conserve ni la même logique serrée, ni les mêmes avantages de raisonnement invincible qui sont, tout le monde le reconnaît, dans la critique des faits proprement dits, son heureux partage. Il lui arrive même de commettre des imprudences d'habile avocat, plus préoccupé de sa cause que de la vérité absolue quelle qu'elle puisse être.

Il fait une différence, que pour ma part j'avoue ne pas apercevoir, entre l'effet produit tour à tour par l'inscription au registre du nom de *Marchialy*, selon que le ministre du duc de Mantoue serait réellement mort en 1694 à l'île Sainte-Marguerite, ou qu'il serait décédé seulement en 1703 à la Bastille.

L'inscription du nom *Marchialy* est certaine, on ne peut la mettre en doute, et elle seule importe au demeurant. Mais je voudrais bien savoir *pourquoi* elle se trouverait être dans le premier cas [Mattioli mort en 1694] *innocente* et toute naturelle, et *pourquoi*, dans le second [Mattioli mort en 1703] elle constituerait *une imprudence capitale*. Voilà, je l'avoue humblement, ce qu'il m'est absolument impossible de comprendre. Vis-à-vis le duc de Mantoue, ignorant la date de la mort de son ministre, l'inscription du registre Saint-Paul, au cas où elle serait venue à sa connaissance, était destinée à produire toujours le même effet, et à le préoccuper de la même manière. *L'imprudence*, s'il y en eut une, existerait la même dans les deux cas; elle n'est pas conditionnelle, puisque le fait est indéniable, puisque l'inscription du nom de *Marchiali* a bel et bien été apposée sur le registre de Saint-Paul, quel qu'ait été le prisonnier auquel on ait cru devoir l'appliquer.

Le nom de Mattioli, comme nous le faisons ressortir dans la notule *b*, n'est jamais resté si caché que cela : il figure dans les lettres, dans les dépêches, dans les archives, *de l'aveu même* (p. 312, 314, etc.) *de M. Loiseleur*. On le divulguait, ce nom, on n'en a pas eu peur, du vivant du prisonnier auquel il appartenait, et, raison de plus, neuf ans après sa mort! Ç'a été un acte de véritable habileté, de la part de Louis XIV, de le faire appliquer finalement à l'homme au masque. On le fait resservir une fois de plus, et voilà tout. Qui se retrouvera jamais à travers un pareil *triple-fond* historique et biographique?

Le nom véritable — car il en avait bien un — du prisonnier mystérieux, *on ne le retrouve nulle part*, il ne doit pas paraître — *il ne se dit pas*, comme nous raconte le bon et honnête Du Junca. — Sous aucune espèce de prétexte on ne devait le faire figurer *de nouveau* sur un registre mortuaire. Je dis de nouveau : n'était-il pas déjà inscrit, à Paris même, depuis trente ans et demi (1773), sur le registre des décès et inhumations de la paroisse de Saint-Eustache? Imprudence pour imprudence, on conviendra que celle-là eût été autrement forte que l'autre!!...

(*a*) « Voltaire, dit M. Paul Lacroix (*Histoire de l'homme au masque de fer*, p. 78), n'eût pas été intrigué du nom italien de Marchialy s'il avait lu ce passage des *Remarques historiques sur le château de la Bastille*, imprimées quatre ans plus tard : « Le ministère n'aime pas que les gens connus meurent » à la Bastille. Si un prisonnier meurt, on le fait inhumer à la paroisse de Saint-Paul, sous le nom » d'un domestique, et ce mensonge est écrit sur le registre mortuaire, pour tromper la postérité. Il y a » un autre registre où le nom véritable des morts est inscrit. » Ce registre n'a point été retrouvé dans les archives de la Bastille. » J. LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 315, note 1.

Eût-il existé à la Bastille, — ce dont il est permis de douter — un registre *secret*, on peut être bien tranquille : jamais le nom du prisonnier mystérieux n'y a été inscrit!!...

(*b*) *Où et quand*, s'il vous plaît? Le nom de Mattioli n'existe-t-il donc pas dans les dépêches? [Voir encore *à la fin de cette note*.]

saviez ce que c'est, vous verriez que c'est bien peu intéressant », etc., etc.), et surtout celle qu'il fit expressément à la marquise de Pompadour : *c'était un agent du duc de Mantoue.*

Pendant ce temps-là, le secret de Louis XIV continuait à être bien gardé, — ou plutôt (car c'est devenu ma conviction de plus en plus intime), *était enfin complètement éteint,* emporté qu'il avait été dans la tombe par ses derniers possesseurs.

5° UN ENFANT ADULTÉRIN D'ANNE D'AUTRICHE.

C'est l'opinion soutenue par Voltaire (1771), par Linguet (1783), par Quentin Crawfurd (1789), par Millin (1790).

« Cette opinion, mise en avant par Voltaire, comme pour servir d'explication et de suite à son appréciation dans *le Siècle de Louis XIV*, n'a pu s'étayer sur aucune pièce sérieuse, par l'impossibilité toute naturelle d'ailleurs de faire concorder les dates avec les différentes phases de l'existence du geôlier, M. de Saint-Mars. Elle n'a donc pu être acceptée qu'à une époque où les documents officiels faisaient absolument défaut ; c'est dire qu'elle devait s'éteindre avec la Révolution. Je ne la discuterai donc pas. » TH. IUNG, *La Vérité sur le masque de fer*, p. 95.

M. J. Loiseleur ne traite pas à beaucoup près cette hypothèse aussi dédaigneusement que M. le major Iung : il lui fait l'honneur de l'examiner, de la discuter fort longuement, pages 254 à 271 de son excellent livre : *Trois Énigmes historiques*, et je dois signaler ce travail à mes lecteurs comme extrêmement curieux et instructif, comme donnant, surtout, considérablement à réfléchir.

6° UN FILS DE BUCKINGHAM ET D'ANNE D'AUTRICHE.

Cette hypothèse est, au fond, la même que la précédente, avec précision, seulement, pour l'indication du nom du père. Le marquis de Luchet en 1783, Du Hume en 1785, Regnault-Varin en 1804, Dufay en 1834, l'ont tour à tour mise en avant.

« Le marquis de Luchet, dit M. Iung (p. 96), appuyait son dire du prétendu déshonneur de la reine Anne d'Autriche et de la disparition de l'enfant adultérin qui en aurait été la conséquence en 1625, sur une déposition de Mademoiselle de Saint-Quentin, ancienne maîtresse du petit-fils [du fils !] du marquis de Louvois, le marquis de Barbezieux ; mais ce fut en vain que, sur l'indication du marquis, on rechercha la déposition de Mademoiselle de Saint-Quentin, qui devait habiter Chartres ; on ne trouva naturellement trace ni de la personne ni de sa déposition. »

Nous avons déjà vu, dans l'article précédent [XXXVIII], page 68 et note 2, intervenir la mystérieuse Mademoiselle de Saint-Quentin et sa prétendue déposition par trop fantaisiste. Nous avons constaté, en outre, ce que ce soi-disant témoignage valait. Ah! si l'on allait ainsi, comme les auteurs de *la Bastille dévoilée,* au fond de tous les *on dit* et de tous les *racontars!* que resterait-il, de la plupart de ces dépositions passablement audacieuses, en dernier lieu et comme *résidu* suprême?

7° LE SURINTENDANT FOUCQUET.

C'est dans le numéro du 13 août 1789 des *Loisirs d'un patriote français* que, pour la première fois, fut mise en avant et soutenue l'hypothèse que *l'homme au masque de fer* n'était autre que le surintendant Foucquet. Le bibliophile Jacob, faisant sienne cette opinion par l'importance qu'il lui a donnée, le talent qu'il a mis à la soutenir, lui a consacré tout un volume publié à Paris en 1837, in-8°, chez l'éditeur Victor Magen, imprimé chez Veuve Dondey-Dupré, et dont il a paru une seconde édition grand in-18, trois ans après, dans la *Bibliothèque choisie* de H.-L. Delloye.

L'Homme au masque de fer n'a pas été le surintendant Nicolas Foucquet, et cela par la trop bonne raison que ce dernier est certainement mort le 22 mars 1680, et que de 1673 à 1680 (années pendant lesquelles le mystérieux prisonnier était à Pignerol), on suit parfaitement les diverses péripéties de l'existence de l'ex-surintendant Foucquet...!

8° UN FILS DU CARDINAL DE MAZARIN ET D'ANNE D'AUTRICHE.

Toujours Anne d'Autriche! Toujours la pauvre reine, la femme de Louis XIII et la mère de Louis XIV, mise en accusation! Cette fois-ci cependant son enfant aurait été légitime; la princesse Palatine, duchesse d'Orléans, n'a-t-elle pas dit qu'il y avait eu un mariage secret entre la reine Anne d'Autriche et le cardinal de Mazarin?

Le baron de Veltheim, en 1789, M. de Saint-Mihiel, dans un livre publié à Strasbourg en 1791, ont soutenu cette invraisemblable hypothèse [1].

[1] « Actuellement, avec les exigences de judicieux examen qui commencent à former peu à peu le fond de l'esprit des nations modernes, il faut plus que des légendes ou des visions d'enfants malades pour faire accepter du public une opinion aussi hasardée que celle du baron de Veltheim, basée sur les récits littéraires d'une princesse électorale allemande en quête de romans intéressants pour ses

On va voir dans la neuvième hypothèse que ce fut encore, et pour la quatrième fois, Anne d'Autriche que l'on désigna comme ayant été, — en état de mariage cette fois et par le fait de Louis XIII, — la mère de *l'homme au masque de fer*.

9° Un frère jumeau de Louis XIV.

C'est là l'hypothèse la plus populaire, la plus chère aux imaginations romanesques, « la plus vivement acceptée, dit (p. 106) » M. Th. Iung, par le public élégant mais ignorant, par le » clergé et les romanciers. » Ce fut Jean-Louis-Giraud Soulavie, tour à tour prêtre catholique, ministre à Genève, membre de la Société des amis de la Constitution (1752-1813), qui la mit, le premier [1], en avant, et avec quel succès! Le théâtre, le roman s'en sont tour à tour emparés. Émise seulement en 1790, on peut dire avec raison qu'elle a éclipsé et fait oublier toutes les autres. Soulavie, Cubières, Carra, Chamfort, Dulaure, Sismondi, Levasseur, Michelet l'ont soutenue tour à tour; Fournier et Arnould (1834), sans oublier surtout Victor Hugo (dans *les Jumeaux,* 1839), l'ont mise en drames; Masini, en romance *(Toujours seul! ou le Masque de fer);* Alexandre Dumas, en roman, et quel roman! *le Vicomte de Bragelonne,* que nous avons tous dévoré, pendant notre adolescence! Le nommé L. Letourneur — dernier, suprême triomphe! — n'a-t-il pas raconté l'historiette des deux enfants dans un petit volume publié à Nancy, par « la Société de Saint-Victor, nous dit » M. Iung, pour la propagation des bons livres et des arts » catholiques,... avec l'approbation de Mgr l'évêque de Châlons » (Marie-Joseph-François-Victor Mayer de Prilly). Ce fut la » péroraison, dit très spirituellement (p. 109) M. le major » Iung, et ce sera ma conclusion. »

On pense bien que je ne vais pas raconter de nouveau une histoire si connue... dont celle du *faux Louis XVII* (Naündorf) n'atteindra jamais elle-même l'immense, l'incomparable popularité. — Quel dommage, pourtant, que ce ne soit qu'une légende!

10° Le patriarche arménien Avedick n'a jamais pu être le prisonnier mort à la Bastille en 1703. Il a bien été à la Bastille,

correspondants d'au delà du Rhin, avides de tout ce qui se passe de scandaleux en France. » Th. Iung, *La Vérité sur le masque de fer*, p. 106.

(1) Dans ses prétendus *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

lui aussi, c'est vrai. — Mais il est mort à Paris, rue Férou [où demeurait Athos, dans *les Trois Mousquetaires*], aux environs du Luxembourg, le 21 juillet 1711, c'est-à-dire, en réalité, *huit ans après le Masque de fer!*..... Il fut enterré au cimetière de Saint-Sulpice, et non pas à celui de la paroisse Saint-Paul.

C'est M. le chevalier de Taulès qui, en 1825, fit de cette dixième hypothèse l'objet de son livre : *Du Masque de fer* (1 volume in-8°, Paris, Peytieux, éditeur), ainsi que nous apprend (p. 109) M. Iung. On trouve sur Avedick de très curieux renseignements dans *l'Homme au masque de fer* de M. Marius Topin, 3e édition (1870), pages 184-201 et 375-410.

11° UN CHEF DE COMPLOT IMPLIQUÉ DANS L'AFFAIRE DES POISONS, et dont M. Th. Iung, l'auteur de cette hypothèse, ne nous dit pas, finalement, le véritable nom. Je remarquerai que chaque fois que le très remarquable érudit, que l'éminent historien militaire nous parle, dans son livre, de *celui qui en est le héros*, il quitte tout à coup la méthode expérimentale et *a posteriori*, qu'il pratique en maître dans toutes les autres pages de *la Vérité sur le Masque de fer*, pour devenir soudain *affirmatif* et faire de l'*a priori* — le tout sans explication.

Rien de moins net ni de moins précis, d'ailleurs, que cet aventurier de Péronne, dont on ne connaît, dont on n'apprend ni le nom ni l'histoire réelle, et qui serait ainsi devenu, pendant les trente dernières années de sa vie, de la part de Louis XIV, l'objet et le motif des précautions les plus extraordinaires, et, en apparence, les moins motivées.

« L'homme au masque aurait été, selon lui [M. Iung], arrêté près de Péronne, comme impliqué dans *la* grande affaire des poisons, [comme] le chef ou l'un des chefs d'un vaste complot dirigé contre le gouvernement de Louis XIV. Après avoir successivement donné à cet énigmatique personnage quantité de noms différents, l'auteur finissait par lui attribuer, sans motifs suffisamment probants, celui de Marchiel, qu'il prétendait lire, au lieu de Marchialy, sur l'acte de décès [1] du prisonnier mort à la Bastille en 1703; il ne parvenait point à établir de liaison évidente entre l'affaire des empoisonneurs et le drame du Masque, entre le prisonnier de Péronne et celui de Pignerol. » J. LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 321.

[1] Ce n'est pas sur *l'acte de décès*, mais bien sur *le registre de Du Junca*, que ce nom de Marchiel se trouve : il est bon de ne pas le perdre de vue.

Mais le prisonnier de Péronne, même après les explications de M. Th. Iung, est et reste le plus inconnu des hommes. Il n'a jamais été un personnage très en évidence, un homme *célèbre*. On ne s'explique pas le mystère absolu dont l'aurait entouré Louis XIV, ni encore moins, surtout, le masque en velours noir dont il aurait été condamné à couvrir son visage, sa vie durant, et qui fut évidemment destiné à cacher à jamais, aux yeux de ceux qui purent l'apercevoir traversant une cour de prison, une physionomie trop connue de tous, surtout à Paris.

12° Le lieutenant général de Bulonde.

Cette hypothèse, par laquelle nous terminerons notre revue des personnages dans lesquels on a cru reconnaître *l'Homme au masque de fer*, est celle mise en avant par MM. Émile Burgaud et commandant Bazeries, dans leur volume intitulé *le Masque de fer, Révélation de la correspondance chiffrée de Louis XIV*, publié à Paris, en 1893, par la librairie de MM. Firmin-Didot et Ce.

Cet ouvrage, qui a rendu le très grand service, à ceux qui étudient ce difficile problème, de mettre sous leurs yeux les deux pages du *Journal* de Du Junca exactement reproduites par l'héliographie, donne des résultats très nouveaux : la découverte et la révélation, par M. le commandant Bazeries, du grand chiffre de Louis XIV, et sa reconstitution très fidèle et très complète par cet officier.

Si réellement les dépêches écrites avec « le grand chiffre de 1691 » avaient contenu le secret et le nom de *l'Homme au masque de fer*, nous posséderions aujourd'hui, à n'en pas douter, ce qu'ont tant et inutilement cherché les fouilleurs et les travailleurs les plus intelligents, les plus sagaces et les plus opiniâtres.

Par malheur, ces dépêches ne concernent pas, ne peuvent pas concerner le fameux prisonnier, et voici pourquoi : en 1691, le vrai masque de fer, le prisonnier de Pignerol, d'Exiles, de l'île Sainte-Marguerite et de la Bastille, est *depuis* DIX-HUIT ANS ET DEMI *déjà* sous les verrous ; — *depuis vingt ans*, s'il fallait [mais il ne le faut pas] prendre exactement au pied de la lettre la fameuse dépêche du marquis de Barbezieux à Saint-Mars après la mort de Louvois, *la seule imprudence commise*

par le ministère d'État dans toute cette affaire, — car *les écrits restent.*

Et puis, le personnage tant cherché, et si peu trouvé, ne peut pas avoir été le lieutenant général Vivien Labbé, seigneur de Bulonde, par la raison évidente que, outre qu'il n'a été prisonnier qu'à partir de 1691 (1), Bulonde est parfaitement inconnu de la postérité, et que son visage n'était, à proprement parler, ni connu de tous, ni facilement reconnaissable pour les hommes de son temps. Il n'a jamais paru sur aucune scène autre que celle de la guerre, et couvrir son visage d'un masque aurait été la plus grande des inutilités. On aurait aperçu sa figure! Eh bien! après? Qui donc aurait été à même de le reconnaître, — et qu'aurait-il bien pu résulter même de la constatation de son identité véritable?

On peut être tranquille, d'ailleurs. Le nom de l'homme au masque de fer, nous ne nous lasserons pas de le répéter, n'a jamais été écrit sur aucune pièce officielle se rapportant à lui. Aurait-on, et c'est un point important à bien spécifier, toutes les pièces, *toutes*, échangées, à propos de ce personnage, et avant son transfert à la Bastille, entre Saint-Mars, le ministre d'État et même Louis XIV, alors qu'il était à Pignerol, à Exiles, aux îles Sainte-Marguerite, ainsi que la clef et la transcription spéciale des dépêches écrites en chiffres, on ne serait pas, en réalité, beaucoup plus avancé qu'on ne l'est aujourd'hui. On n'arriverait jamais jusqu'au *nom réel* de ce mystérieux prisonnier, par la raison qu'à part Louis XIV et deux ou trois confidents forcés et d'une discrétion à toute épreuve, ce nom, *personne ne l'a jamais su!* Tandis qu'on a parfaitement appris en temps et lieu ceux de *Mattioli*, d'*Avedick*, et même de nos jours celui de *Bulonde*, sauvegardé cependant par « le grand chiffre »!!

La raison de ce fait trop évident, raison à laquelle il n'y a rien à opposer, c'est que le grand Roi, désirant que ce nom ne fût pas connu après lui, n'a pas permis qu'il figurât une seule fois dans la correspondance. Le seul nom qu'il a laissé mettre *secrètement* en avant à propos du mystérieux prisonnier mort

(1) « Le personnage (disent, p. 194, MM. Burgaud et Bazeries) que l'Histoire a » baptisé du nom de *masque de fer*, EST *l'ancien prisonnier* de la dépêche de Bar- » bezieux... » — Ce n'est pas nous qui faisons dire cela à ces messieurs!... DONC, CE N'EST PAS BULONDE!!!

à la Bastille, et cela sur le registre mortuaire, c'est celui de Marchialy, Marthioly, Matthioly, Mattioli, personnage très réel, mais décédé, neuf ans avant le fameux prisonnier, aux îles Sainte-Marguerite.

Le secret a donc été d'autant mieux gardé, que pendant les dernières années de la vie de Louis XIV, lui seul en est resté l'unique dépositaire et le maître absolu; et que ce secret, qui n'avait pas été divulgué, n'a plus été, désormais, confié à personne.

XL. La fin de non-recevoir imaginée par M. Jules Loiseleur. — Il nous reste, avant de conclure, à examiner le système — *tout négatif* celui-là — imaginé au sujet du masque de fer, par le très ingénieux et très sagace M. Jules Loiseleur, le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans, ma patrie.

Aussi bien ce système est-il *le seul* qui ait résisté jusqu'ici aux efforts réitérés des critiques. Il paraît difficile, en effet, de réfuter l'homme dont la manière de voir spéciale est précisément de n'en avoir aucune, dont le but réel et avoué est de nier, de détruire toutes les théories qui ont été mises en avant jusqu'à lui.

M. Loiseleur, passé maître dans l'art difficile de la discussion, est bien résolu à ne s'incliner que devant de bonnes et solides preuves. Sa critique, à propos du masque de fer, a été surtout un véritable dissolvant. Il ne faut pas nous y tromper: cet écrivain, ainsi que nous le disions tout à l'heure, n'est pas plus en réalité pour un système que pour un autre, il n'est pour aucun. En essayant aujourd'hui d'offrir ces preuves que M. Loiseleur n'a jamais eues, lui, en sa possession, astreignons-nous, surtout, à ne pas changer la question de place, et à ne jamais faire dire à l'érudit Orléanais, tout en examinant de très près ses raisons, que ce qu'il a vraiment dit. En un mot, citons-le, lui-même, le plus que nous pourrons; et, sans nous flatter d'y toujours réussir, — car la tâche est ardue! — attachons-nous à répondre directement et sans ambages, autant que faire se peut, à ses propres objections et raisonnements.

« Le mystère était d'autant plus impossible à percer qu'il n'y avait jamais eu de mystère, pas d'autre du moins que celui qui pesait indis-

tinctement sur tous les prisonniers mis au secret absolu [1]. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 292.

En un mot, la thèse qui forme le pivot solide de la théorie Loiseleur, thèse contenue dans les lignes qui précèdent, peut être amplifiée et précisée de la manière suivante : *Parmi les prisonniers mis au secret absolu sous Louis XIV, il n'y en a pas eu un, plus mystérieux, et qui ressorte, comme tel, plus particulièrement que les autres* [2]. Eh bien ! acquiescer à cette proposition, c'est nier l'évidence, et il va m'être, je l'espère, possible de le démontrer.

La lettre de Barbezieux, qui date de 1691, est *la seule imprudence,* je l'ai déjà dit, — aussi provient-elle d'un jeune homme, — qui ait été commise par le ministère d'État à l'égard du *prisonnier* que je m'obstine à trouver plus mystérieux que tous les autres *mis,* comme lui, *au secret absolu* [3]. Cette dépêche, en effet, est *une trace;* elle constitue *une preuve.* Elle justifie, en un mot, sans les éclairer autrement, *dix-huit années et demie d'emprisonnement antérieur.*

Une différence bien certaine et bien remarquable qui existe entre *ce prisonnier* et les autres, c'est le silence constant gardé sur son nom. Mattioli (voir Loiseleur, p. 211), Avedick (voir Topin, chapitre XIV), nous sont connus sous leurs noms véritables, grâce aux dépêches. *Le prisonnier de Provence, le prisonnier de Pignerol, l'ancien prisonnier,* oh ! que non pas. Du Junca nous dira dans son *Journal,* en 1698 : « un » ensien prisonnier qu'il [Saint-Mars] avet à Pignerol, *lequel* » *il feit tenir touiours masqué,* DONT LE NOM NE SE DIT PAS. » Est-ce assez clair? Et ceci encore en 1703, lors du décès : « *le prisonnier inconnu, touiours masqué d'un masque de* » *velours noir...* » Voilà *le prisonnier au secret absolu* qui, pour moi, ne ressemble à *aucun des autres,* et doit être mis absolument à part. *Les autres ont un nom, celui-là n'en a pas.* Si on lui en donne un, sur le registre de décès, on a soin de l'emprunter à un autre prisonnier mort, neuf ans avant

[1] [2] *Avant tout :* la différence *capitale* (en laissant, bien entendu, *le masque* de côté) qui existe entre l'homme au masque de fer et les autres prisonniers de la Bastille mis comme lui au secret absolu, c'est que lui seul n'est NOMMÉ par son nom dans aucune dépêche, sur aucun registre, ET NE POSSÈDE AUCUN DOSSIER SPÉCIAL.

[3] *Je souligne,* dans cette phrase, les expressions mêmes de M. Loiseleur.

lui, à l'île Sainte-Marguerite. Je ne parle pas encore du masque, le réservant pour bientôt.

Pendant que Mattioli, lui, est resté à Pignerol, « il y a » toujours à Exiles, pendant qu'il est dans la première de ces » citadelles, *un captif mystérieux*, PLUS MYSTÉRIEUX QU'IL » NE L'A JAMAIS ÉTÉ, un inconnu, sur qui l'imagination publi- » que s'exerce... » Qui dit cela? — M. Loiseleur, pages 248 et 249.

Saint-Mars, après cinq ans de séjour à Exiles, est nommé aux îles Sainte-Marguerite, et il écrit à Louvois le 20 janvier 1687 : « Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de » *mon prisonnier*, que je puis bien vous en répondre, Monsei- » gneur, pour son entière sûreté... » *Mon prisonnier!* pas autre chose : c'est ce dernier qui arrive aux îles le 30 avril 1687 avec Saint-Mars, enfermé dans une chaise de toile cirée. *Il ne fallait pas qu'on le voie.*

Et c'est M. Loiseleur lui-même qui nous dit ensuite (p. 253) : « *Les vraisemblances les plus pressantes* ÉTABLISSENT que » le prisonnier qui fut transféré des îles Sainte-Marguerite à la » Bastille, en 1698, n'était point l'ancien ministre du duc de » Mantoue, mais l'inconnu amené aux îles en avril 1687, et » sur qui l'attention publique est dès lors éveillée par le mys- » tère dont on l'entoure; celui que les ordres adressés à Saint- » Mars par le cabinet du Roi désignent toujours par ces vagues » expressions : « *votre prisonnier* », ou « *votre prisonnier de* » *Provence* ». Pour réfuter plus solidement M. Topin, on le voit, M. Loiseleur se découvre lui-même. Nous avons déjà cité toute cette argumentation excellente, mais il était bon, mais il était utile de la donner de nouveau : car *M. Loiseleur parle d'or*, en cette occasion comme en tant d'autres. Continuons donc avec empressement à le citer :

« Arrivé à ce point, le lecteur sera sans doute amené à réfléchir sur l'explication donnée par Voltaire au problème du Masque de fer, et à se dire que *tant de précautions devaient avoir pour but de couvrir un important secret d'État*. Cet incognito *si scrupuleusement maintenu*, L'ABSENCE dans la correspondance ministérielle et sur les registres du secrétariat D'UNE DÉNOMINATION PRÉCISE pour désigner le malheureux prisonnier, la manière dont on le fit voyager, l'espèce de mystère dont il fut entouré, tant en Provence qu'à la Bastille, *le masque qu'on va bientôt lui voir imposer*, toutes ces particularités semblent autant d'arguments

en faveur du système de Voltaire. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 253, 254.

Mais M. Loiseleur s'aperçoit vite de ses imprudences! Il cherche tout aussitôt à se ressaisir : « Qu'on ne se hâte pas » toutefois de prononcer. Pour le faire avec fondement, il faut, » préalablement, connaître *le régime intérieur des prisons* » *d'État* sous Louis XIV, et en particulier celui de la Bas- » tille. » (P. 254.) M. Loiseleur aura beau faire : avec son admirable talent de discussion auquel je suis le premier à rendre hommage, il n'arrivera jamais à expliquer à ses lecteurs même par *à peu près*, à plus forte raison à les convaincre et à leur faire admettre que si l'inconnu n'est *nommé* nulle part, dans aucune dépêche, sur aucun registre; que si le mystère l'environne *partout et toujours;* que si ce prisonnier est obligatoirement tenu, LUI SEUL, de *porter un masque* dans les escaliers, la cour et les corridors de la Bastille, cela tient... *au régime intérieur de cette prison d'État* (1)!!...

(1) Je viens de dire que M. Loiseleur, s'apercevant de ses imprudences, *cherchait* à se ressaisir. Il ne l'a jamais plus *cherché* que dans la page suivante, que je ne dois pas oublier de citer, et que, comme on va voir, je n'ai pas été le seul à remarquer :

« ... Il y a eu aux îles Sainte-Marguerite, dès 1687, quand Matthioli était encore à Pignerol, un prisonnier plus mystérieux que lui, *captif depuis longtemps*, et dans lequel l'imagination populaire voyait déjà le fils de Cromwell ou le duc de Beaufort. *Est-ce cet inconnu, est-ce Matthioli, est-ce un troisième captif* (?) qui fut, en 1698, transféré à la Bastille? PERSONNE NE LE POURRAIT DIRE. Le fil qui lie le masque de fer, soit au prisonnier transporté d'Exiles aux îles Sainte-Marguerite en 1687, soit à l'un des prisonniers transférés de Pignerol dans ces îles au cours de 1694, *ce fil se rompt pendant le séjour de l'un et de l'autre en Provence, sans qu'il soit possible d'en rattacher les deux extrémités.* Pour opérer la jonction, on n'a plus d'autre lumière que ces mots employés par Barbezieux : « votre ancien prisonnier, » mots qui s'appliquent aussi bien à l'un qu'à l'autre des deux captifs dont il vient d'être question, *quoiqu'ils paraissent mieux convenir* au captif venu d'Exiles qu'à Matthioli. » J. LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 317.

Ce dernier membre de phrase : *quoiqu'ils paraissent mieux convenir...*, c'est l'irrésistible vérité qui éclate, qui fait soudain irruption, et que M. Loiseleur ne peut pas retenir. Sa logique, son bon sens, sa droiture, son caractère tout entier l'en empêchent!... Mais alors... à quoi bon sa remarque précédente, puisqu'elle ne sert plus à rien? Si les mots employés par Barbezieux *paraissent mieux convenir*, c'est M. Loiseleur lui-même qui l'avoue, *au captif venu d'Exiles qu'à Matthioli* (a), il faut féliciter l'honorable bibliothécaire; il faut vanter bien haut, ce ne sera que justice, sa franchise, qui le porte à avouer la vérité *quand même*, lui en savoir un véritable gré. Qu'il nous dise après cela (p. 317) que le masque que porte le prisonnier *ne prouve pas grand'chose*, nous sommes désormais tranquille : l'importance à nulle autre pareille du masque, son exceptionnelle étrangeté, sont au-dessus de toute

(a) Le *troisième captif*, dont j'ai signalé plus haut le rapide passage par un timide point d'interrogation, s'évanouit du coup! Il n'en est plus question! J'aurais cependant tenu à faire sa connaissance.

Arrivons maintenant à cette question du masque :

« Pourquoi ce masque? Pourquoi cette mesure singulière, et *en apparence* (?) exceptionnelle? Avait-elle pour but, comme Voltaire le pensait, *d'empêcher qu'on ne reconnût, dans les traits de l'infortuné, quelque ressemblance trop frappante?* La question vaut la peine qu'on s'y arrête. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 281.

Après avoir établi que ce fut dans un but d'humanité que, lors de la translation du prisonnier des îles à la Bastille (1698), on ne renouvela pas pour lui l'usage de la chaise couverte de toile cirée, qui l'avait si fort fatigué, lui, toujours malade, pendant le trajet d'Exiles aux îles (1687), M. Loiseleur nous dit :

« Voilà pour l'adoption du masque pendant le voyage : *Voyons maintenant pourquoi* l'inconnu continua de le porter à la Bastille toutes les fois qu'il paraissait dans les cours ou à la chapelle. » (P. 282.)

L'explication est longue, elle dure quatre pages. Elle est, de plus, difficile à suivre. Rien surtout de *clair*, de *catégorique*. Enfin, elle n'aboutit définitivement à rien autre chose qu'à ceci : « Il [le prisonnier] ne pouvait endurer la privation du grand » air... Il était arrivé avec un masque de velours. Rien n'était » plus naturel que de lui faire porter ce masque [1] toutes les fois » qu'il se promènerait dans les cours ou *qu'il recevrait la visite » du médecin.* » (P. 285.) Mais M. Loiseleur est un homme de trop d'esprit et de finesse pour croire que ces quelques lignes seraient suffisantes pour satisfaire et convaincre tous ses lec-

attaque et n'ont pas besoin qu'on rehausse leur frappante singularité *qui saute aux yeux ;* elles constituent l'évidence même.

« C'est à Sainte-Marguerite, disent à leur tour (p. 134-135), *en citant le bibliothécaire orléanais*, MM. Burgaud et Bazeries, que se fait la confusion sur l'identité du prisonnier masqué. — M. Loiseleur dans son judicieux et remarquable travail, le fait ressortir d'une façon particulièrement saisissante... — Il est *facile*, croyons-nous, DE RATTACHER LES DEUX EXTRÉMITÉS DU FIL. — Aucun ordre de mise en liberté n'a trait aux prisonniers de Sainte-Marguerite pendant la période de trois années qui a suivi le transfèrement des détenus de Pignerol en Provence..... »

L'un des deux prisonniers meurt, et *c'est Mattioli...* Il est facile, en effet, et MM. Burgaud et Bazeries ont raison de le dire, de tirer la conclusion.

(1) Mais *il est entendu,* — et il n'y a plus besoin de revenir là-dessus, — que l'usage du masque est un excellent moyen, bien supérieur à celui de la chaise couverte de toile cirée de 1687, pour permettre au prisonnier de respirer et de prendre l'air dans la cour sans que l'on voie son visage. LA VRAIE QUESTION, celle que M. Loiseleur semble ne pas vouloir aborder, est toujours celle-ci : *Pourquoi Louis XIV ne voulait-il pas que l'on aperçût les traits de la physionomie de cet homme?* Voilà, voilà, ce qui différencie ce dernier de tous les autres prisonniers, *tenus ou non au secret*, que renfermait alors la Bastille.

teurs [1]. Il les entremêle donc, il les fait précéder et suivre d'une foule de considérations sur M[lle] de Launay, Lauzun, Foucquet, l'usage du masque en Italie, — et surtout, et toujours, le régime particulier des prisons d'État, parfaitement insuffisant à nous expliquer *pourquoi le fameux prisonnier avait un masque et pourquoi les autres n'en avaient pas.*

« Pour être d'un usage *fort rare* (?) à la Bastille, la précaution dont le prisonnier de Saint-Mars fut l'objet *ne constituait pas,* SELON TOUTE VRAISEMBLANCE, *un fait unique et sans précédents.* IL EST PROBABLE qu'il y a eu plusieurs masques de fer, et que le dernier en date, celui qui mourut en 1703, hérita, par une synthèse qui s'opère aisément dans l'esprit public, de toutes les particularités propres à ses prédécesseurs. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 286.

On va loin, très loin, quand on se permet l'emploi des locutions telles que : *selon toute vraisemblance,* et : *il est probable,* que je m'étonne de trouver sous la plume d'un érudit aussi sérieux que l'est M. Loiseleur, ou plutôt, il n'y a plus de motif alors pour s'arrêter... Tout s'avance hardiment, tout s'assure, tout s'affirme à haute et intelligible voix, tout se certifie... j'allais presque dire tout se prouve. Qu'on relise les quelques lignes de M. Loiseleur que nous venons de citer, et qui précèdent immédiatement le présent alinéa. Nous professons une haute estime pour celui qui les a écrites : aussi lui ferons-nous l'honneur de ne pas les discuter, car, en vérité, à cela nous aurions trop beau jeu.

Voici maintenant les conclusions de l'auteur :

« Le prisonnier fut traité exactement comme l'étaient tous ceux qui étaient condamnés au secret absolu... [2] (p. 290). — Les hôtes de la Bastille étaient répartis dans les tours suivant la nature de leurs crimes... Or, le masque de fer était logé à la Bastille dans la tour qu'habita un instant... l'espion Constantin de Renneville...; on peut donc *conjecturer, avec une*

(1) *Elles expliquent bien comment,* sans recourir à la chaise couverte de toile cirée, *on réussit à empêcher de voir les traits du prisonnier,* en lui mettant simplement un masque sur la figure; mais ELLES N'EXPLIQUENT PAS LE PRINCIPAL, ce que l'on voudrait tant savoir et *ce qui fait surtout question ici, quoi que M. Loiseleur dise et fasse :* elles ne disent pas (elles n'essayent même pas de poser la question) *pourquoi Louis XIV tenait tant et d'une manière si particulière à ce qu'on n'aperçût pas la physionomie de l'inconnu.* Elle était donc grandement reconnaissable, cette physionomie? Elle était donc familière à tous? Encore une fois, *voilà la vraie question,* celle que se garde bien de poser M. Loiseleur.

(2) Mais *non,* puisque l'on retrouve leurs noms, à eux, dans la correspondance! mais *non,* puisqu'on ne leur couvrait pas le visage d'un masque pour empêcher d'apercevoir et de reconnaître leurs traits !!...

grande vraisemblance, qu'il était puni pour fait d'espionnage. *On peut admettre* de plus qu'il était dépositaire de graves secrets intéressant le gouvernement français, soit qu'il les eût surpris, soit qu'on les lui eût confiés. *Ainsi s'expliquerait* le secret rigoureux auquel il fut soumis dans ses diverses prisons : mais *il n'était certes* [ceci est un *a priori* !] ni plus important à garder ni de plus haute extraction que le moine également inconnu qui habita, lui aussi, le donjon de Pignerol et qui, comme lui, fut jusqu'à sa mort soumis au secret absolu. *C'est son obscurité même qui a épaissi les ténèbres qui couvrent son origine, son crime et son nom véritable.* » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 290-291.

Que la fable, que l'imagination populaire aient fait des leurs au sujet de l'histoire du prisonnier de la Bastille, qui en doute ? Rien n'est plus clair, rien n'est plus évident, et tout le monde, je pense, est parfaitement d'accord sur ce point. Mais il reste un fonds solide, qui n'a rien de légendaire, lui ; qu'il est impossible de nier, et qui résiste victorieusement à toutes les critiques, à toutes les réfutations des incrédules.

En résumé, Louis XIV ne voulait ni *que l'on sache le nom du prisonnier*, ni *que l'on voie ses traits*. Son nom était donc bien populaire ? Ses traits étaient donc bien connus ? VOILA CE A QUOI IL FAUDRAIT RÉPONDRE. Et ces deux particularités sont plus que suffisantes pour que l'on ne puisse confondre *l'homme au masque de fer* avec aucun autre détenu, au secret ou pas au secret, quel qu'il soit.

Le prisonnier a existé. On le suit, dans toutes ses prisons et jusqu'à sa mort, sans solution aucune de continuité. Son existence et sa mise au secret préoccupaient vivement Louis XIV, et aussi, par suite de l'importance que le Roi y mettait, son ministre d'État. Jamais nulle part, sur aucun document, lettre, compte ou registre, ce mystérieux inconnu ne fut nommé, ne fut désigné autrement que par des périphrases vagues, incapables de mettre sur la voie de ce qu'il avait été, de ce qu'il avait fait. Partout où il passa, il excita la plus vive curiosité. On craignait tellement de laisser voir les traits de son visage, de nature sans aucun doute à déceler ceux d'une personnalité connue et bien marquante, qu'on lui couvrait la figure d'un masque en velours noir, *ce qui est sans autre exemple*. On lui donna, quand il mourut, sur le registre de Saint-Paul, *le nom d'un prisonnier décédé depuis neuf ans aux îles Sainte-Marguerite*. Quel ensemble extraordinaire de précautions !

Il y a eu un mystère, enfin, mystère très réel, et dont Louis XIV, mort après Louvois, mort après Saint-Mars, mort après Barbezieux, mort après Armande, a sans doute et définitivement emporté le secret dans la tombe, car il ne semble pas qu'il ait eu besoin de le confier, depuis, à personne autre. Ce secret a donc été éteint à tout jamais. Sur le registre de Saint-Paul, le Roi a fait inscrire le nom défiguré de Mattioli. Au régent, il a parlé seulement et malignement du ministre italien, dont Philippe d'Orléans a transmis le nom à Louis XV, lequel le confia à Madame de Pompadour sur ses vives instances, laquelle l'ébruita comme on devait bien s'y attendre... ! Et que d'érudits de bonne foi, instruits par une filière de vieux courtisans, furent absolument dupes de cette ruse royale et, pleins d'ardeur et d'enthousiasme, se lancèrent à qui mieux mieux sur cette fausse piste, laquelle obtint, *jusqu'à nos jours* et de nos jours même, un succès si complet!

Ce qu'il y a de certain, ce qui ressort de ce que nous savons *positivement,* c'est que l'hôte successif de Pignerol, d'Exiles, de l'île Sainte-Marguerite et de la Bastille, qui préoccupait si fort Louis XIV, n'était ni un vulgaire espion, ni le premier venu. « Il n'y a pas de fumée sans feu! »

Tout ce que dit M. Loiseleur contre le système Mattioli est absolument irréfutable. L'hypothèse chère à M. Topin, sournoisement jetée en pâture à tout hasard aux futurs chercheurs par Louis XIV lui-même, a été enterrée définitivement par M. Loiseleur, qui n'en a cependant pas aperçu les origines. Elle ne ressuscitera plus désormais, et c'est *à juste titre* (cf. Burgaud et Bazeries, p. 134) que M. Th. Iung l'a *qualifiée d'absolument discréditée.*

Avec une rare originalité, avec une sagacité hors ligne et une force de raisonnement contre lesquelles rien ne saurait prévaloir, M. Loiseleur a clôturé à jamais, par une fin de non-recevoir, *les recherches personnelles et par les moyens ordinaires* concernant le fameux homme au masque. Il s'est aisément convaincu que la solution du problème était désespérée. — Quand le dernier possesseur d'un secret *qui n'est inscrit nulle part* meurt sans l'avoir divulgué à personne, on doit considérer ce secret comme *à jamais perdu.* TOUT, DU MOINS, LE DONNE A PENSER.

Comme le renard si fin de la fable, l'auteur des *Trois Énigmes historiques* a tourné le dos aux raisins, quelque mûrs qu'ils lui eussent peut-être paru tout d'abord. Mais il a imité ensuite *l'autre* renard de La Fontaine, celui dont l'appendice caudal était resté au piège. En renonçant, il a voulu en même temps faire renoncer les autres ; et il a convaincu, ma foi, bien des gens sérieux, n'ayant pas de système et ne se préoccupant pas d'en avoir un. — Il n'y a pas eu d'homme au masque de fer, s'est-il écrié, ou plutôt il y en a eu plusieurs. *C'est une légende...*

— Mille pardons, oserons-nous dire à notre illustre compatriote. Il y a eu un prisonnier mort à la Bastille, troisième chambre sud de la tour Bertaudière, le 19 novembre 1703, et enterré au cimetière Saint-Paul le 20 novembre.

Un acte authentique, signé Rosarge et Reilhe, inscrit au folio 50 du registre de la paroisse Saint-Paul, témoigne victorieusement *pour l'enterrement.*

Le folio 80 de l'*État* authentique *des prisonniers qui sortent de la Bastille,* tenu par le lieutenant de roi Du Junca, témoigne victorieusement *pour la mort.*

Ce prisonnier, mort le 19, enterré le 20 novembre 1703, était arrivé à la Bastille le visage recouvert d'un masque en velours noir, sous la conduite de Saint-Mars, le nouveau gouverneur, le jeudi 18 septembre 1698 ; il venait des îles Sainte-Marguerite-Honorat ; c'était « un ancien prisonnier que » Saint-Mars avait eu *à Pignerol,* lequel il fait tenir *toujours* » *masqué, dont le nom ne se dit pas.* »

Le folio 87 verso de l'*État des prisonniers qui sont envoyés par l'ordre du Roi à la Bastille,* tenu par le lieutenant de roi Du Junca, témoigne victorieusement *pour l'entrée à la Bastille* et pour la quadruple identité que nous venons de relater expressément.

La correspondance sans interruption entre le ministre d'État et Saint-Mars, suivie à reculons, sur tout son parcours, nous fait arriver, *sans solution de continuité aucune* (1), au pri-

(1) Nous ne comptons pas celle invoquée par M. Loiseleur, dans la longue note que nous avons donnée plus haut (p. 92) dans le présent article XL, solution de continuité *qui ne saurait être admise*, et nous avons développé pourquoi, *en collaboration même avec M. Loiseleur*, et avec l'acquiescement précieux de MM. Burgaud et Bazeries.

sonnier mystérieux mis en état d'arrestation, puis d'incarcération, *pendant le premier trimestre 1673.*

Eh bien! c'est ce prisonnier, — que nous suivons, sans le perdre de vue un seul instant, de 1673 à 1703, pendant *les trente dernières années de sa vie,* — dont M. Loiseleur a voulu faire un homme *obscur, puni pour fait d'espionnage,* ni *plus important à garder,* ni *de plus haute extraction* que tout autre prisonnier *soumis* comme lui *au secret absolu.*

Je terminerai cet article par la citation déjà donnée en commençant, et qui a fait très spécialement l'objet de mon argumentation. On la lira maintenant avec satisfaction et beaucoup plus de profit :

« Le mystère était d'autant plus impossible à percer qu'*il n'y avait jamais eu de mystère,* pas d'autres du moins que celui qui pesait *indistinctement* sur *tous* les prisonniers mis au secret absolu. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques,* p. 292.

Le travail de M. J. Loiseleur sur *l'Homme au masque de fer* n'en est pas moins très remarquable, et son apparition a produit un effet considérable, et que l'on ne saurait nier. Il fait penser, dans un tout autre genre, au fameux *Discours* de J.-J. Rousseau *sur* (ou plutôt *contre*) *les lettres et les arts,* qui obtint en 1749 le prix à l'Académie de Dijon, et que personne, à proprement parler, ne parvint à réfuter...

M. Loiseleur a accompli en quelque sorte un tour de force qui rappelle vivement celui du citoyen de Genève : comme ce dernier, en effet, il a déployé le plus vif talent, la logique la plus serrée, le raisonnement le plus pressant... contre l'irrésistible évidence. *E pur si muove!...*

XLI. — On ne saura jamais qui fut l'homme au masque de fer; une solution possible cependant, quoique très inattendue, de ce mystérieux problème. — « L'histoire du *Masque de fer* restera probablement à jamais obscure, » a dit Michelet (*Histoire de France,* t. XII, p. 435); « *l'Homme au masque de fer* sera toujours vrai» semblablement un problème insoluble, » ont dit de leur côté les Bénédictins, auteurs de *l'Art de vérifier les dates* (t. VI, p. 292); « l'Histoire n'a pas le droit de se prononcer sur ce qui

» ne sortira jamais du domaine des conjectures, » a dit à son tour Henri Martin (t. XIV, p. 564 de son *Histoire de France*).

Michelet n'a pas chassé tout espoir : son *probablement* reste après tout une dernière porte ouverte vers l'avenir. *Sûrement* eût été de sa part bien autrement significatif, et il n'a pas osé prononcer ce mot. — Les Bénédictins ont un adverbe bien plus remarquable encore et plus sage tout à la fois : *vraisemblablement,* qui est le vrai mot de la situation. Évidemment, si un jour et *malgré tout* la découverte avait lieu, ce serait absolument anormal, ce serait le grand triomphe du vers de Boileau : « Le vrai peut quelquefois... » — Henri Martin, lui, ne fait aucune de ces concessions cependant bien faibles. Il est rigoureux dans son affirmation, il ose prononcer le mot sacerdotal *jamais!* Comme Dante, il n'admet pas de moyen terme, il rend un arrêt terrible : « *Lasciate ogni speranza...* » — Mais ce qui est vraiment remarquable, ce qui frappe le plus, c'est que chacun de ces trois auteurs, dans des livres destinés à offrir le résumé de ce qui compte le plus dans l'histoire de notre Passé national, n'ait pas cru devoir négliger et laisser de côté *l'Homme au masque.* Pour eux, ce sombre personnage, quel qu'il soit, fait donc bien partie de l'Histoire de France au XVIIe siècle et du règne de Louis XIV. Et c'est celui-là même, cependant, que M. Jules Loiseleur voudrait faire passer pour un espion obscur, pour un personnage sans portée aucune, pour un homme de rien dont on avait même fini par oublier le nom dans les anciennes dépêches... *où il n'avait cependant jamais figuré!!...*

Rassemblés et cités par M. Marius Topin, pages 5 et 6 de son livre si intéressant couronné par l'Académie française, les trois témoignages significatifs que nous venons d'offrir à notre tour à nos lecteurs sont l'expression d'une vérité qui ne trouvera plus désormais de contradicteurs : ON NE SAURA JAMAIS QUI FUT L'HOMME AU MASQUE DE FER. Louis XIV est mort, seul et unique possesseur d'un secret d'État terrible, qui s'est éteint avec lui. Les princes, les seigneurs, les gens haut placés qui, au XVIIIe siècle, croyaient connaître ce secret et en avoir eu communication, n'avaient reçu à tout prendre qu'une fausse confidence; car l'homme au masque de fer n'était pas un ministre italien; car il ne s'appelait pas Mattioli.



Quelque plausible, quelque probable que puisse paraître, dans l'avenir, telle ou telle conjecture qui n'aurait pas encore été mise en avant, il n'est que trop certain que la preuve intrinsèque, certaine, officielle, *matérielle* de ce que fut le prisonnier de Saint-Mars, n'existe plus *nulle part* à l'heure qu'il est. On peut dire avec justesse qu'*elle a été rejoindre les manuscrits, les lettres, les papiers de Molière, depuis si longtemps détruits, et vers la même époque :* de l'écriture de Molière, on n'a plus en effet que de simples signatures; par rapport à la personnalité du Masque de fer, on ne possède également que des hypothèses. Or, *les signatures* de l'un, *les hypothèses* sur l'autre, n'ont pas TOUTES, il s'en faut, la même valeur intrinsèque. Parmi elles, il en est qui donnent lieu à certains doutes plus ou moins accentués : il s'en trouve d'improbables, d'invraisemblables, — *d'inadmissibles.*

Redisons-le encore une fois, et ce ne sera probablement pas la dernière : Voltaire a énoncé une profonde vérité, quand il a dit que ce qui étonne le plus dans le fait du *Masque de fer,* c'est qu'à l'époque où a commencé sa détention *il n'a disparu de l'Europe aucun personnage important.* Le mot est remarquable, il est troublant, il donne considérablement à réfléchir.

Le Masque a frappé tout le monde, à l'exception du seul M. Loiseleur. Puisque, tout en voulant faire passer le prisonnier aussi inaperçu que possible, on s'est cru cependant obligé de lui couvrir le visage de ce masque, c'est *pour qu'il ne soit pas reconnu.* Il ne faut pas en douter, l'homme au masque est donc un personnage célèbre, bien connu de tous, ayant *dans ses traits une ressemblance « révélatrice de son origine »* (M. Topin, p. 360). CELA SEMBLE INCONTESTABLE.

« Son plus grand goût, dit encore Voltaire, était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles... Sa peau était un peu brune. » *Siècle de Louis XIV,* ch. XXV (1).

(1) Je relève ces deux traits, fournis par Voltaire, parce qu'ils me semblent *hautement significatifs.* Ce sont deux lueurs au milieu d'une profonde nuit. Mais tout ce qu'avance avec une superbe assurance le chantre de *Mérope* et de *la Henriade* ne saurait en somme être accueilli comme parole d'évangile. *« Il jouait de la » guitare, »* nous dit-il encore au sujet de l'homme au masque de fer. Qu'en sait-il, et comment, je le demande, aurait-on jamais pu constater chez le prisonnier semblable talent? Mais il est incontestable, et je l'ai déjà fait remarquer, tome II, page 24, à la fin de l'article XXXV: d'une part, que *Molière avait la peau brune :* « Molière, dit Mlle Poisson, avoit... le teint brun » (*Molière-Hachette*, t. X,

Nous venons de le dire, nous le répétons, *on ne parviendra jamais à découvrir qui il était.* Le prisonnier masqué a réellement existé. Il est arrivé à Pignerol, sa première prison, et placé sous la surveillance de Saint-Mars, au commencement et dans les premiers mois de l'année 1673. Il avait bien, cela est évident, — car tous les témoignages concordent (les précautions, *l'incognito* absolu, les recommandations, spéciales et expresses, qui se sont toujours continuées et sans se relâcher une seule fois pendant trente ans et sept mois (1673-1703) et qui nous permettent de le suivre dans toutes ses prisons, et surtout son masque, son fameux masque, sans lequel personne ne le vit jamais) — il avait bien, disons-nous, l'importance extrême qu'on lui a donnée au XVIIIe siècle, et qu'on lui a continuée de nos jours. Le *Journal* de Du Junca, le faux nom inscrit sur le registre de l'église Saint-Paul, en disent long à cet égard.

Nous avons épuisé tous les moyens, tous, de nous renseigner sur son compte. Nous avons rapporté (en indiquant très exactement *pourquoi* et *comment* chacune d'elles était inadmissible) *les douze principales hypothèses* émises sur lui par les esprits les plus ingénieux et les plus remplis d'imagination à coup sûr qui aient jamais existé; nous n'avons plus à y revenir, et une nouvelle hypothèse, après tant d'autres, n'ajouterait rien à nos connaissances *positives,* c'est-à-dire les seules qui comptent, sur ce sujet. *Nous ne savons, nous ne saurons rien de plus par rapport à l'homme au masque, il faut nous y résigner.*

. . . .

Si, donc, nous ne traçons pas encore un trait final pour terminer le présent article XLI, c'est que nous désirons maintenant aborder, rien que pour voir, un sujet nouveau, qui a inspiré jadis à feu Boucher de Perthes, — l'esprit original et profond qui a PROUVÉ, contre tous les savants réunis de son temps, l'existence de *l'homme fossile,* — de si ingénieuses et si charmantes pages.

p. 352); d'autre part, que *Molière aimait le linge fin :* « On retrouve, dit M. Victor » Fournel (*De Malherbe à Bossuet*, p. 75), les tendances maternelles de Molière » jusque dans son amour du luxe, du linge fin »; et page 74, le même auteur avait dit : « *Marie Cressé aime le beau linge...* » — « Il était grand, » nous dit de son côté M. Formanoir de Palteau *en parlant du prisonnier.* « Il avait la taille plus grande » que petite, » disait Mlle Poisson *en parlant de Molière*, etc., etc.

Je veux parler de « la malice des choses ».

C'est dans un vieil article de journal qui m'est tombé *par hasard* entre les mains, il y a très longtemps, et qui m'a beaucoup frappé, que j'ai trouvé jadis l'exposition de cette théorie très singulière. Cet article de Boucher de Perthes, j'ai eu le tort de ne pas le mettre de côté, et je ne le possède pas pardevers moi; il serait, je pense, facile à retrouver. Dans tous les cas, je suis parfaitement sûr de l'avoir lu. Je vais exposer purement et simplement ce qu'il contient, tel que je me le rappelle.

L'aimable directeur des douanes en question se trouvait donc certain jour à Paris — sur congé régulier de son administration, je ne le mets pas en doute. — Ravi de n'avoir ce jour-là ni lettres à signer, ni courrier à faire expédier, il flânait délicieusement, ne songeant pour le moment à rien autre chose qu'à

Fouler le bitume
Du boulevard, charmant séjour,

comme dit la chanson des *Bohémiens de Paris,* d'Amédée Artus, qui obtint tant de succès en l'an de grâce 1843, et qu'il fredonnait peut-être dans le moment, sur le boulevard Poissonnière ou Bonne-Nouvelle, je ne vous dirai pas bien lequel. Il avait à la main une charmante petite canne, qu'il avait sans doute achetée dans la matinée au Palais-Royal, et il se demandait fort gaiement à quel théâtre, après avoir dîné dans les environs chez Notta ou chez Marguery, il irait bien passer sa soirée. Tout à coup, il se sentit arrêté brusquement par une force inattendue. Il tourna la tête.

Sa canne venait de s'engager dans un trou de l'asphalte.

La tirer, l'arracher avec force, fut l'affaire d'un moment. — « Ce trottoir, pensa-t-il, est rempli de trous. » Et regardant machinalement à ses pieds, il vit au contraire une surface unie comme une glace; et ce n'est qu'en cherchant avec une certaine attention qu'il finit par retrouver dans l'asphalte le trou, fort petit, où venait de s'arrêter, de se loger sa canne; et il n'en aperçut aucun autre. — « Parbleu, se dit-il, voilà qui est trop fort. Comment! il n'y a qu'un trou, un seul, et si petit!... et ma canne va précisément s'y nicher! Je voudrais maintenant le faire moi-même que je n'y arriverais peut-être pas. »

Il recommença, en effet, le même mouvement que tout à l'heure. Ah! bien oui! il s'obstina, huit fois, dix fois, à loger de toutes manières sa canne dans l'interstice à peine visible; et ce n'est qu'en se donnant toutes les peines du monde, en appuyant, et en le faisant exprès, que finalement il y parvint.

Un autre eût dit : c'est le hasard. Boucher de Perthes ne ressemblait pas à tout le monde. « C'est *la malice des choses*, » pensa-t-il en lui-même. Et, preuve que le petit fait l'avait frappé, il le coucha par écrit avec ladite étiquette, et le raconta plus tard dans un article — que je lus en son temps et que je n'ai jamais oublié.

La malice des choses! le mot est original; il est aussi fort juste. En d'autres termes, c'est le hasard, « ce pseudonyme de » la Providence, » comme disait Théophile Gautier. Le hasard à qui rien n'est impossible : « Al çar, » mot arabe qui signifie *le dé*, nous indique le *Dictionnaire* de Littré. Aussi bien, n'est-ce pas lui, le hasard, qui nous met tout à coup sur les pistes les plus invraisemblables? Par exemple, voyez son rôle dans les Sciences humaines. N'est-ce pas à lui que nous sommes redevables, en somme, des plus belles découvertes? Nous parlions de Boucher de Perthes! Eh bien! Ce dernier, un beau jour — c'est toujours par un beau jour que *ces choses-là* se passent — rencontra des silex, taillés d'une certaine façon, et auxquels personne, avant lui, n'avait fait la plus petite attention. Ce fut assez! et quelques années après, la Science Préhistorique était définitivement créée. Ne vous y trompez pas, il n'y a pas à le nier, c'est Boucher de Perthes, le directeur des douanes, homme fort aimable, paraît-il, littérateur à ses heures et sans aucune prétention, tournant fort agréablement l'acrostiche et le madrigal, pas « savant » du tout, mais esprit observateur et pénétrant, ayant surtout l'immense qualité de se placer au-dessus du *quand dira-t-on :* je veux dire des moqueries niaises qui ont toujours accueilli les novateurs, les propagateurs d'idées nouvelles, inaccessibles au vulgaire; c'est Boucher de Perthes, c'est bien lui, c'est lui avant tous les autres, qui a été le créateur sans conteste de cette science toute moderne, *la Préhistoire,* destinée à un si incroyable, à un si incalculable avenir (1).

(1) « Dès 1840, Boucher de Perthes découvrait dans les dépôts quaternaires de

Celui qui cherche, en effet, n'est pas toujours celui qui découvre, et l'imprévu joue un rôle immense dans l'Histoire des Sciences.

Eh bien! D'après cela, je le demande à tous mes lecteurs : *toute preuve matérielle* de L'IDENTITÉ de l'homme au masque *ayant à jamais disparu,* faut-il nécessairement et forcément en conclure qu'un secret, placé dans ces conditions vraiment négatives, mais qu'on sait cependant avoir réellement existé, et dont on peut préciser la chronologie et quelques-uns des éléments, défie désormais *toute pénétration,* et ne saurait plus être découvert *dans aucun cas?*

En un mot, le fait lui-même ayant cessé à jamais d'être vérifiable en tant que réalité historique, *la preuve directe* ne pouvant plus en être fournie, la solution de cette question doit-elle être considérée pour toujours comme définitivement DÉSESPÉRÉE ?

Si le hasard n'existait pas, *oui, mille fois oui,* et il y aurait inutilité absolue à s'en occuper désormais. Mais *la malice des choses* est toujours là, hors de toute portée et de toute prescience, malgré tout, et en dépit de tout. On ne commande pas au hasard, on ne lui ménage pas soi-même sa part, pas plus qu'on ne lui fait signe de venir : il arrive quand on ne l'attend pas. Il vous surprend, et vous le subissez, et vous recevez sa loi inattendue.

la vallée de la Somme, à Abbeville, des silex taillés prouvant l'existence de l'homme. Il publia ces découvertes en 1847..., mais elles reçurent le plus froid accueil... Les défenseurs des soi-disant saines doctrines trouvèrent la nouveauté dangereuse et la repoussèrent comme ils avaient déjà repoussé toutes les découvertes du même genre. Personne ne mit en doute la bonne foi de Boucher de Perthes, mais on l'accusa de se faire d'étranges illusions... Sur ce, on se permit quelques plaisanteries, et tout fut dit; comme toujours, en pareil cas, on en revint au silence.

» Boucher de Perthes n'était pas homme à se laisser décourager. Éclairé par ses recherches, il reconnut bientôt à sa découverte une portée plus grande qu'il ne l'avait cru tout d'abord... L'horizon, en s'élargissant, ne fit qu'enflammer davantage son ardeur, et, justement fier du resultat qu'il avait obtenu, l'heureux inventeur se voua tout entier à la propagation et à la vulgarisation de son importante découverte (*a*). Après des efforts obstinés et de nombreuses luttes, il eut enfin la satisfaction d'entendre, avant sa mort, tous ses contemporains lui rendre justice. Ce fut surtout à l'intervention, en 1859, de savants anglais, MM. Joseph Prestwich et John Evans, que le savant français dut de voir sa découverte généralement admise.

» Cette fois, un élan irrésistible était donné. » GABRIEL DE MORTILLET, *Le Préhistorique, Antiquité de homme*, gr. in-18, 1883. Reinwald, éditeur, p. 13-14.

(*a*) Ce sont ses collègues à l'administration des douanes qui devaient « faire une tête ...

Eh bien! *la malice des choses,* — le hasard donc, si vous aimez mieux, — a placé, en 1882, un homme qui ne cherchait nullement à résoudre la question qui nous préoccupe (il n'y pensait même pas!) sur une piste *à laquelle jamais personne au monde n'avait certainement pensé*, et cette piste, suivie et vérifiée, oh! PAR PUR CAPRICE et sans y attacher aucune importance, a donné des résultats extraordinaires.

Je rappelle une fois encore (que l'on me pardonne de tant la répéter) la fameuse phrase de Voltaire QUE L'ON NE PEUT SE LASSER DE CITER : « Ce qui redouble l'étonnement, c'est qu'*il* » *ne disparut* à cette époque, en Europe, *aucun personnage* » *important.* »

Le mot *disparaître,* appliqué à un être humain, a des significations très différentes. Si, comme il faut bien le croire, l'homme au masque de fer a été réellement un personnage célèbre, important, et si d'un autre côté il n'a, vers cette époque (1673), disparu subitement et sans laisser de trace connue, en Europe, aucun homme de ce genre, ne serait-il donc pas permis de penser d'après cela que, cet homme, *on l'aurait fait passer pour mort,* de manière à ce que personne ne s'occupât *de ce qu'il avait bien pu devenir* — puisqu'on le croyait enterré — pendant qu'on l'enfermait, pour sa vie durant, et au secret, dans une prison d'État, ignoré, inconnu de tous?

Établir d'abord cette donnée, d'ailleurs très admissible, et se demander ensuite quels sont, les uns après les autres, tous les hommes auxquels on pourrait l'appliquer, serait en vérité tenter la recherche la plus fastidieuse, la plus longue, *la moins pratique*, la plus inutile du monde. En somme, c'est ce qu'on a fait, dans la majorité des cas : on a pris *des morts,* ou des hommes regardés comme tels : on a été chercher le comte de Vermandois, le duc de Beaufort, le duc de Montmouth, le surintendant Foucquet... et les autres! Et l'on n'est arrivé finalement à aucun résultat convaincant. Tous ces personnages étaient-ils, d'ailleurs, *si connus que cela?* Aurait-on donc *placé* si facilement *leur nom sur leur physionomie* en les rencontrant? Il est parfaitement permis de ne pas en être persuadé! Les traits de l'homme au masque de fer étaient donc *bien plus reconnaissables* que les leurs, IL N'EN FAUT PAS DOUTER.

Je raconterai en son lieu, au § 4 du CHAPITRE SEPTIÈME, *dans quelles circonstances précises et spéciales de sa vie* un homme, « Ubalde, » qui pensait alors à bien autre chose, a été *servi* à ce sujet par le hasard d'une façon tout exceptionnelle. Je ne veux exposer, pour le moment, que la manière dont *la suggestion* dont je parle lui est venue. On conviendra que c'est bien là le principal.

Un de ses amis lui demandait des nouvelles d'une brochure philosophique, dont j'indiquerai le titre et le sujet, qu'il avait publiée l'année précédente, et sur laquelle, je dirai pourquoi, il comptait beaucoup.

— J'en ai vendu, répondit-il, un certain nombre, à la grande surprise de mon libraire; mais, hélas! cela ne peut pas s'appeler un succès. Ah! mon pauvre ami, je ne sais pas ce qu'il faudrait trouver pour plaire au public. Ah! si l'on pouvait découvrir la chose du monde la plus impossible, la plus folle et la plus extraordinaire! Si l'on pouvait prouver, tenez, par exemple, que l'homme au masque de fer, c'était comme qui dirait... *Molière!* Quel succès, quel triomphe n'obtiendrait-on pas? Par malheur, et c'est dommage, le plus simple examen...

Et Ubalde (l'auteur futur de la brochure) et son interlocuteur partirent tous les deux d'un joyeux, et franc, et bruyant éclat de rire. Il y avait de quoi, avouez-le!

— ... Il est seulement fâcheux que la plus superficielle vérification, que le plus simple rapprochement de dates...

Et prenant, en souriant, une petite *Biographie universelle* placée à sa portée, oh! sans y attacher la moindre importance, mais simplement pour corroborer son dire et un peu aussi pour alimenter, pour varier la conversation, Ubalde y chercha le nom de *Molière...*

— Oh! que c'est curieux, que c'est bizarre! eh! eh! les dates concorderaient, en effet!... Quel dommage que ce ne soit là qu'une simple rencontre en l'air, une coïncidence tout à fait isolée et sans portée aucune... N'importe! c'est particulier, c'est étrange!

Et l'on parla d'autre chose.

J'exposerai par la suite (toujours au § 4 du CHAPITRE SEPTIÈME), comment le même Ubalde, plutôt par désœuvrement que par une autre cause, et sans y attacher d'importance

sérieuse, se remit quelques jours plus tard sur la même piste; et éprouva un peu de surprise d'abord, puis une émotion de plus en plus vive, en rencontrant de bien autres concordances encore, et singulièrement frappantes : les rapports les plus directs, les ressemblances les plus significatives, les synchronismes les plus évidents, les « assonances » les plus inattendues...

Mais ce qui contribua le plus à ébranler, puis à détruire finalement son pyrrhonisme (bien naturel!), ce fut l'acte de décès de Molière, avec son orthographe plus que négligée, libellé en courant, sans attestation aucune, sans signatures de témoins, ni d'ecclésiastique, sans rien, en un mot, de ce qui rend un acte de ce genre bon et valable, et *utile* surtout pour des héritiers. Devant cette pièce si singulière, qu'il lut avec un véritable battement de cœur, il essaya en vain de se raidir, de se défendre contre la conviction qui grandissait soudain dans son esprit, et qui l'envahissait tout entier. C'est lui-même, notez bien, pour détruire de suite et pour effacer l'impression qu'il commençait à subir; ce fut lui, Ubalde, qui chercha, qui voulut voir le libellé de cette pièce, dont l'effet sur son imagination fut *le contraire même* de ce qu'il en attendait à l'avance.

— Ah! mon Dieu! Comment! Ce serait donc Molière... (1).

Et Ubalde ne fit pas ce qu'il aurait dû faire en cette occasion. Il alla trop vite. Il ne sut pas *attendre*, chose parfois plus difficile qu'on ne serait tenté de le croire. Disons-le aussi : dans sa situation, que nous raconterons le plus brièvement possible, ou plutôt dans son état d'esprit, qui dépendait surtout alors d'une cause bien puissante, la plus forte de toutes, il ne le pouvait pas, cela lui était impossible. Plein de conviction, il écrivit d'un trait une brochure, oh! bien mauvaise, à ne pas le flatter; et qui n'obtint nullement le grand succès dont il parlait à l'avance à son ami quelques jours auparavant : on crut généralement, dans le public, à une mauvaise plaisanterie, à une simple fantaisie (je n'ose dire : « fumisterie ») de la part d'un original, et il n'en fut bientôt plus question.

(1) Ubalde s'est trouvé exactement dans la situation d'un homme qui, n'ayant jamais touché un pistolet de sa vie et *voulant railler*, presse, *machinalement et au hasard*, la détente de l'arme en ayant l'air de viser, et *atteint* d'un seul coup *le but* manqué précédemment par les meilleurs tireurs. C'est bien là toujours l'histoire de la canne de Boucher de Perthes ou bien encore celle de sa rencontre des silex. O puissance mystérieusement *irrationnelle* du HASARD!...

Nous devons cependant quelque attention à son hypothèse, et nous allons la lui accorder : fournie par un hasard flagrant, et que l'on peut qualifier d'étonnant, elle doit, d'autant, donner plus de confiance. Elle diffère en effet essentiellement, par cette cause même, de toutes les hypothèses que l'on a proposées jusqu'ici ; et qui ont été suggérées, elles, par des imaginations *humaines* et *personnelles*, à l'avance excitées et mises en éveil.

Voici donc comment l'hypothèse « Ubaldienne », en cherchant à la placer, bien entendu, dans son cadre historique et *à son vrai point,* me porterait spécialement à envisager, DANS LA RÉALITÉ, les faits qui auraient précédé et accompagné la disparition de Molière :

La mort de Magdeleine Béjart, *la sœur aînée* (et non la mère) d'Armande, femme de Molière, me semble bien, je l'ai déjà dit, établir une véritable ligne de démarcation, évidente et très reconnaissable, entre l'époque de la fortune et de la pleine faveur de Molière auprès du Roi, et celle où, le vent changeant et tournant subitement du côté opposé, Louis XIV ne montra plus, vis-à-vis son tapissier valet de chambre, qu'indifférence, froideur et sourde animosité.

La cause *première* et secrète d'un pareil et si brusque changement d'humeur de la part du grand Roi, *au fond,* soyons-en bien sûrs, c'est encore, c'est toujours la mise et le maintien à la scène et la publication de la comédie du *Tartuffe,* que n'ont *jamais* pardonnée à Molière ses implacables ennemis. Le motif, mis par eux en avant pour perdre à jamais Molière, le chef d'accusation terrible, lancé contre lui, ce fut, à n'en pouvoir douter, celui-là même, toujours renaissant, qui, dix ans auparavant (1663-1673), avait déjà été porté au pied du trône par le comédien Montfleury, lequel, nous a dit Racine, n'était *pas écouté à la cour.*

L'accusation, cette fois, était directe, formelle, et elle devait être appuyée autant qu'elle pouvait l'être. On avait pris le temps de la préparer et de la rendre foudroyante. On reprochait à Molière d'avoir épousé sa propre fille, *née en 1645.* Et la calomnie fut si hautement publiée et propagée après la disparition (quelle qu'elle ait été) de Molière, on l'a tellement fait ressortir de tous les côtés, qu'*elle est venue,* malgré tout et

en dépit de tout, *jusqu'à notre siècle*, propagée par la rumeur publique, et à peine mitigée par des réticences et des adoucissements auxquels, d'ailleurs, bien des personnes n'ont même pas cru.

Fondée, l'accusation ne l'était certainement *sous aucune espèce de rapport*, nous le savons aujourd'hui à n'en pouvoir douter. *La petite non baptisée*, mentionnée fort heureusement sur l'acte de renonciation ([1]) de Marie Hervé (bien plus jeune elle-même, cela est prouvé, que l'on ne voulait bien le dire), est la pierre d'achoppement victorieuse, *est le rocher de Gibraltar* qui interrompt et arrête net la marche de la calomnie et prouve la naissance légitime de la jeune sœur et *filleule* de Magdeleine Béjart, ce qui réduit à tout jamais à néant la soi-disant maternité de cette dernière par rapport à Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth.

Une *prétendue* preuve, cependant, a dû être placée sous les yeux du Roi; un témoignage *apparent*, dont il n'y avait pas à tenir compte, lui a sans doute été fourni, mais il nous est impossible de dire lequel. Je supposerais volontiers un acte de baptême, authentique d'ailleurs, où les noms du père [J.-B. Poquelin] et de la mère [Magdeleine Béjart] auraient été réellement apposés, et qu'on aurait voulu faire passer pour *celui d'Armande*, lequel, comme chacun sait, n'a jamais été retrouvé. (Ne l'aurait-on pas fait disparaître?) J'ai toujours cru, pour ma part, et je l'ai déjà dit (tome Ier, p. 410, note 2) que, vivant maritalement ensemble pendant leurs premières courses en province, Magdeleine Béjart et Jean-Baptiste Poquelin, vers 1645, avaient fort bien pu avoir un enfant. C'est une supposition, mais qui n'a rien après tout que de très vraisemblable ([2]).

Toujours est-il que Louis XIV fut convaincu, tout semble l'attester, puisqu'il agit exactement comme s'il l'était. Mais ce ne fut pas tout : le temps pressait singulièrement, et ne laissait pas même au Roi son entière sérénité d'esprit; car le terrain, de toute manière, devenait brûlant. Les ennemis de Molière menacèrent hautement, dans l'intérêt de la religion et

([1]) Nous reproduirons cet acte de si haute importance au § 3 de notre CHAPITRE TROISIÈME.

([2]) Comment les ennemis de Molière auraient-ils appris ce dernier fait? Par la confession *in extremis* de Magdeleine Béjart. Cf. ci-dessus, tome I, page 490, et, du reste, tout l'article XXVIII : *la Revanche des Tartuffes*.

de la morale — et le Roi y pouvait-il mais? — de citer et de faire comparaître en justice, de faire mettre publiquement en accusation, au nom de la Loi et de l'Église, le comédien *du Roi* coupable du plus grand des crimes, et sa complice Armande *que Molière venait de reprendre précisément chez lui,* au vu et au su de tous, à la face de Dieu et des hommes, comme son épouse légitime — qu'elle était en effet (1). Et l'on sait quelle était la peine effroyable, exécutoire contre les incestueux : celle précisément que Pierre Roullé avait réclamée contre Molière avec tant d'instances et de férocité.

Tout Roi volontaire et despote qu'il était, Louis XIV fut terrifié du coup. Il voulut tout empêcher, tout arrêter. Ne parlait-on pas déjà de brûler Molière, sinon Armande ; et, *selon l'usage,* en même temps que toutes les pièces du procès motivant la condamnation imminente? Le Roi prit donc peur, tout maître puissant et absolu qu'il était, comme il devait prendre peur sept ans plus tard, ainsi que M. Loiseleur nous le raconte dans la seconde de ses *Trois Énigmes historiques* où il s'agit de Madame de Montespan, impliquée dans l'affaire des poisons. On fit entrevoir à Louis XIV le retentissement immense, le scandale déplorable que susciterait l'affaire de Molière et de sa femme, les deux comédiens de sa troupe et ses protégés au vu et au su de tous, lorsque leur cause serait — et elle allait l'être — une fois ébruitée et portée en justice. Quel effet, remontant presque jusqu'au Roi, allait produire le procès de ces deux acteurs, leur jugement, leur condamnation, sans parler de la terrible exécution en place de Grève! Il eut pitié d'eux... et surtout *de lui-même*. En pareille occasion, devant une telle animosité et une pareille fureur, pas de demi-mesure ni de temps perdu. Pour empêcher un semblable éclat, il fallait, de toute nécessité, faire disparaître Molière. Le Roi n'avait plus que ce parti à prendre, il s'y décida sans explication. Armande au fond n'était coupable qu'à son insu et malgré elle. Ce n'était pas elle, d'ailleurs, que les ennemis de Molière visaient! On la laisserait vivre, elle se remarierait...

— Mais c'est un véritable roman, que vous nous racontez là?

(1) Et le jeudi 15 septembre 1672 naquit même Pierre-Jean-Baptiste-Armand Poquelin de Molière, dont nous avons, ci-dessus, reproduit l'acte de baptême, tome Ier, page 182, note 1.

— J'en conviens tout le premier. Mais voyons : Édouard Fournier, M. Jules Loiseleur, à propos de Molière, n'ont-ils pas tous deux aussi et chacun de son côté bâti le leur, *en l'annonçant, en le spécifiant à l'avance?* On leur a accordé ce droit sans difficulté; je revendique à mon tour et pour moi-même semblable bénéfice. Peut-on me le refuser?

Privé désormais de tout appui auprès du Roi, n'ayant plus de protection à espérer de Louis XIV, dont il avait tant servi les plaisirs (mais auquel, car il faut tout dire, les nouveaux projets de Lully souriaient beaucoup), le pauvre Molière, sortant de son théâtre, le soir de la quatrième représentation du *Malade imaginaire,* et au moment où, dans la rue, il se disposait à rejoindre sa chaise à porteurs, fut brusquement appréhendé au corps, saisi, bâillonné, mis en carrosse, par des agents de la police de Louis XIV, et sur l'autorité d'une lettre de cachet émanant du *Prince ennemi de la fraude* (1). Par un cruel raffinement, par un terrible et bien inattendu *retour des choses d'ici-bas,* Molière fut conduit *dans la prison* que ses ennemis réussirent à *lui donner pour demeure.* Les chevaux partirent, le carrosse s'ébranla... Le trajet fut long, si du moins l'on se rendit de suite en Savoie, ce que, comme on le pense bien, j'ignore absolument. Quelques jours plus tard (et en février 1673, selon toute probabilité), Saint-Mars recevait, dans le donjon de Pignerol dont il était gouverneur, le mystérieux prisonnier, TOUJOURS VALÉTUDINAIRE, au visage *brun,* aux traits si connus, au beau linge, le même homme en un mot qu'il devait, dans la suite des années, accompagner plus tard à Exiles, à l'île Sainte-Marguerite, puis finalement, quand beaucoup d'eau aura passé sous les ponts, quand plus d'un quart de siècle sera déjà écoulé, dans la troisième chambre

(1) Un prince dont les yeux se font jour dans les cœurs,
Et que ne peut tromper tout l'art des imposteurs.
D'un fin discernement sa grande âme pourvue
Sur les choses toujours jette une droite vue;
Chez elle jamais rien ne surprend trop d'accès,
Et sa ferme raison ne tombe en nul excès.

Cette confiance de Molière dans le Roi n'est-elle pas touchante? Et comment, si nos *suppositions* sont vraies, en aurait-il été récompensé?... De ces magnifiques vers sur *l'honnêteté clairvoyante* de Louis XIV, que l'on redit à chaque nouvelle représentation du *Tartuffe* (on est destiné à les dire longtemps), rapprochez le passage en prose de la Préface de *Georges Dandin,* reproduit par nous tome II, page 61, note 1.

sud de la tour de la Bertaudière, à la Bastille : en plein Paris, cette ville où il était autrefois si populaire et si connu de tous, que l'on sera bien obligé de lui couvrir la figure avec un masque de velours noir, ne laissant distinguer que *sa peau brune* et ses cheveux blancs.

Les historiens de Molière, qui déjà forment légion, ont tous remarqué le rapprochement étrange qu'offre la date de la mort de Magdeleine Béjart quand on la compare à celle de la disparition de Molière : *17 février 1672. — 17 février 1673.* C'est non seulement *le même mois,* mais encore *le même quantième,* que ces deux adieux à la vie et au soleil se trouvent avoir eu lieu, juste à une année de distance. PURE COÏNCIDENCE, *sans aucun doute,* mais qui n'a pas dû peu surprendre, troubler, contrarier et faire réfléchir tel et tel, le jour où ils auront eu la pensée de rapprocher *ceci* de *cela.* Toujours *la malice des choses !*

Je ne crois pas que l'on puisse m'accuser d'être un homme à système. Je n'adopte une opinion qu'après l'avoir longtemps examinée et pesée, et ce n'est jamais, même, d'une manière absolue. Je sais *douter, écouter mon adversaire,* et bien plus *lui donner raison* à l'occasion.

Je ne suis donc nullement sûr, je tiens à l'avouer, et en toutes lettres, que Molière ne soit pas mort réellement chez lui, le 17 février 1673 au soir, dans la maison indiquée par M. Auguste Vitu, comme tout le monde en semble généralement persuadé.

Je ne suis nullement sûr non plus, *par conséquent,* que le Masque de fer (de l'existence et de *l'importance* duquel il ne me semble pas permis de douter), ait été précisément l'homme que l'on considère à si juste titre comme le plus grand de nos auteurs dramatiques, comme le plus profond, comme le plus incomparable des poètes comiques de tous les temps et du monde entier.

Mais *il serait bien plus extraordinaire encore,* à mon humble avis, étant donnés tous les tenants et tous les aboutissants que je viens d'énumérer, et qui se répondent et s'adaptent entre eux d'une manière si curieuse, si complète et si inattendue ; — mais il serait bien plus *inexplicable,* en un mot, que Molière fût tout simplement et très réellement mort chez lui, le

17 février 1673, — et non pas à la Bastille, troisième chambre, sud, de la tour Bertaudière, le 19 novembre 1703.

Tant de choses, des deux côtés, resteraient alors PLUS OBSCURES !

Évidemment, c'est *ceci* ou c'est *cela*. Mais *lequel des deux ?* J'ai présenté toutes les pièces du procès. Au public, maintenant, à prononcer le jugement définitif.

Un dernier mot.

Louis XIV a bien pris ses mesures. — Nous ne connaîtrons jamais *les fins dernières* de Molière. — Nous ne saurons jamais la vérité sur *l'Homme au masque de fer*. — Maintenant, ces deux mystères, qui coïncident si bien dans le Temps et dans l'Espace, se rattachent-ils directement et mutuellement l'un à l'autre, pour n'en former définitivement qu'un seul ? — PEUT-ÊTRE !...

XLII. Conditions, nécessités, possibilités et probabilités de l'hypothèse Ubaldienne. — Je ne suis nullement persuadé, je l'ai déjà dit, que Molière ait été bien réellement *l'Homme au masque de fer*. Pour que j'en fusse absolument sûr, il me faudrait en posséder, de toute nécessité, *une preuve directe* qui n'existe plus nulle part.

Je trouve seulement l'hypothèse d'Ubalde plus vraisemblable et mieux appuyée que toutes les autres ; j'ai dit pourquoi, et avec détails, en faisant ressortir le hasard étrange et la marche en quelque sorte *inverse* qui l'ont fournie et introduite dans le débat ; *on ne l'a pas faite,* cette hypothèse, *elle est venue* s'offrir ; je demande maintenant la permission de revenir plus spécialement sur un point capital, que je n'ai pas établi et développé plus haut à mon entière satisfaction : *la puissance incroyable du hasard.*

Toutes les hypothèses, — et il y en a douze principales ! — rapportées dans notre article XXXIX (tome II, p. 78-79), sont suggérées très naturellement par l'examen *direct* de la question historique posée. Leurs auteurs, jusqu'au dernier, se sont tous ingéniés à choisir eux-mêmes dans l'Histoire, à présenter ensuite, *le personnage réel et bien connu* à assimiler, par comparaison, avec *le personnage réel mais inconnu,* désigné sous le nom de *l'Homme au masque de fer*, étant admis à

l'avance que ce personnage a dû laisser, avant sa disparition subite et son emprisonnement, un certain nom dans l'Histoire des Hommes. Il tombe sous le sens qu'il n'y aurait pas à chercher à résoudre un problème dont tous les termes seraient inconnus.

Tomber juste immédiatement, en pareille occasion, SEMBLE *impossible*. On ne peut espérer d'arriver que par tâtonnement. Un fait de ce genre, fait nécessairement unique, ne se *devine* pas, surtout quand les principales vraisemblances, celles qui frappent le plus tout d'abord, ont déjà été, semble-t-il, épuisées à son sujet. Un hasard extraordinaire, un véritable *a priori*, est ce qui existe de plus chanceux au monde, puisque la plus simple recherche, dirigée par une imagination, une volonté humaine, semble avoir pour premier effet d'éliminer à l'instant le soupçon que vous veniez d'avoir! Et combien il est improbable, d'un autre côté, que le véritable résultat, *sans occasion à naître*, vienne lui-même vous trouver!

Or, il est arrivé précisément à Ubalde ce qui est arrivé à Boucher de Perthes pour sa canne et aussi un peu pour ses silex. Remarquez qu'il n'était nullement question, entre Ubalde et son interlocuteur, de l'homme au masque : ils parlaient de tout autre chose, ils causaient d'une brochure, d'une *profession de foi* philosophique, n'ayant aucune espèce de rapport soit direct, soit détourné, avec le fameux prisonnier de la Bastille. Ce dernier est arrivé dans leur conversation aussi opinément que Molière, immédiatement après, dont Ubalde, voulant dire une grosse invraisemblance, une impossibilité bien caractérisée, a lancé le nom, oh! sans chercher du tout, instantanément, et le plus naturellement du monde, en un mot, sans y penser. Il a agi en cela comme Boucher de Perthes, appuyant légèrement, posant *machinalement* sa canne sur le trottoir du boulevard, et la logeant *par hasard* dans un trou; ou bien, se promenant loin de la ville, regardant inconsciemment à ses pieds, et apercevant, *par hasard* encore, un silex taillé d'une certaine manière.

Le fait étonnant, c'est que Boucher de Perthes ait pensé, dans la première occasion, à chercher d'autres trous dans l'asphalte; c'est que, dans la seconde, il n'ait pas dédaigné de se baisser nonchalamment pour ramasser le silex et pour ensuite l'examiner avec une certaine attention.

Un fait plus étonnant encore, c'est qu'Ubalde ait songé sur le moment à ouvrir un *dictionnaire biographique*, qui semblait placé là tout à fait à sa portée (*deux hasards*, remarquez-le bien, *pour un*), dans le but de constater *pour la forme*, et quoi donc? le saugrenu, VOULU PAR LUI, de sa proposition soudaine et tout humoristique; ce qui l'a amené à s'apercevoir au contraire, non sans un léger tremblement intérieur j'en suis sûr, qu'il venait d'*atteindre inconsciemment* le but qu'il n'avait voulu que dépasser par plaisanterie et sans y attacher bien entendu la moindre importance ni la plus légère intention.

Le hasard, dans certains cas *fort rares* et tout à fait « infinitésimaux », servirait-il donc mieux que la réflexion?.... Louis XIV mort, sans qu'aucune parcelle de vérité ait jamais transpiré du secret emporté par lui dans la tombe, il est *parfaitement certain* que rien, qu'absolument rien au monde ne pouvait faire arriver les chercheurs à la solution du problème historique qui nous occupe : rien,... que *la malice des choses* (1).

(1) Une seule et même opération, en mathématiques, peut être alternativement *directe* ou *inverse*, selon la place qu'y occupe le terme qui forme l'inconnu, et qui peut être un *total* ou une des deux *différences*, un *produit* ou un des deux *quotients*. Il y a même certains genres d'opérations qui ont *deux inverses*: « l'élévation aux » puissances », par exemple, où *l'inconnu* peut être alternativement soit la *racine* (premier résultat *inverse*), soit le *logarithme* (second résultat *inverse*), soit la *puissance* (résultat *direct*).

Dieu me garde d'avoir la prétention vaine et absurde de vouloir comparer entre elles les méthodes employées pour les opérations de nombres, de lignes, de figures, de formes, de forces, de probabilités, de combinaisons et de fonctions, à celles par lesquelles l'on dirigerait et l'on éclairerait telles et telles opérations intellectuelles de l'esprit humain. Mais il me paraît en tout cas fort remarquable que certaines vérités cachées *d'un tout autre ordre* n'aient été découvertes finalement qu'en prenant le contre-pied exact de la marche et de la méthode de recherche adoptées dans les cas ordinaires. L'analyse à rebours, si l'on me permet de m'exprimer ainsi, — ou mieux, la méthode *a priori*, qui dans l'immense majorité des cas *mène perdre*, substituée pour une fois dans tel cas spécial à la méthode *a posteriori*, n'aurait-elle donc pas dit, encore ni tout à fait, son dernier mot? — On ne peut approfondir certains faits ni certaines méthodes générales, que l'on croit cependant à l'avance très bien connaître, qu'en ne se fiant pas aux prétendues certitudes que l'on s'imagine posséder sur leur compte, et en se donnant, au contraire, sérieusement la peine de les vérifier, sans négliger surtout *aucune des faces de la question*. Qu'importe, que l'on commence par la fin, si c'est réellement le vrai et l'unique moyen de finir *sûrement* par le commencement, et de connaître ainsi successivement *tous les termes* du *problème?*

Ubalde, dans sa brochure écrite en 1882 : *Le Secret du Masque de fer*, a un chapitre fort curieux intitulé : *Mise en équation du problème*, dont je dois donner ici au moins un extrait :

« Posons donc nettement le problème, maintenant que nous en possédons tous les éléments, afin d'arriver directement et rapidement à sa solution :

» *Trouver un homme célèbre, extrêmement en vue, aux traits bien connus, passant auprès du public pour être mort, subitement selon toute probabilité, après 1670 et*

Pour en revenir à l'hypothèse Ubaldienne — celle qui offre, concernant la solution de ce problème, les garanties de vraisemblance à la fois les plus sérieuses et les plus inattendues, — on peut accorder à Louis XIV, si c'est réellement à l'époque même où Magdeleine Béjart venait de mourir qu'il a reçu, et accepté, et accueilli cette fois la terrible dénonciation concernant Molière et Armande; on peut lui accorder, dis-je, qu'il a pris son temps — *un an complet,* — pour *préparer* et *assurer* la disparition absolue de Molière du commerce journalier des vivants.

Une lettre de cachet, un enlèvement, une prison perpétuelle, voilà trois actes consécutifs comme il a dû y en avoir beaucoup de semblables — on en citerait plusieurs cas! — sous le règne si mouvementé, parfois si orageux du grand Roi. Mais on a dû rencontrer, pour ce cas spécial et qui devait être tenu absolument secret, de février 1673, de très grosses difficultés. Tout

vant 1674, et dont les agissements auraient excité des haines et des craintes assez vives, assez puissantes, pour le faire rayer définitivement et à tout jamais, sinon du livre de vie, du moins du monde et de la fréquentation des vivants.

» Évidemment, il ne doit pas, il ne peut pas avoir existé *deux hommes* réunissant parfaitement toutes ces conditions, très exceptionnelles, on en conviendra; et dont surtout la disparition ait eu lieu précisément *entre un laps de temps aussi court et aussi déterminé.* » UBALDE, *Le Secret du Masque de fer*, p. 20.

L'équation est bien posée si l'on veut, mais elle nous fait retomber directement à l'opération du tâtonnement dont nous parlions tout à l'heure, et que nous regardions avec raison comme *la seule* manière de pouvoir arriver en l'occasion à un résultat quelque peu vraisemblable. Cette « équation » (terme singulièrement ambitieux!), c'est *a posteriori*, d'ailleurs, et sachant ce qu'il fait, qu'Ubalde la pose; et il avait certainement Molière, d'abord et avant tout dans l'idée, quand il a écrit le passage, pour *mieux faire valoir* ce que l'on nous permettra d'appeler *sa découverte.* Nous avons raconté comme quoi *ce n'est nullement par le raisonnement mathématique ou autre* qu'il était arrivé à ce nom de Molière, mais *au contraire* grâce au hasard le plus franc et le plus imprévu. Sa prétendue recherche n'a consisté, somme toute, qu'à vérifier son *a priori*, et rien en vérité en autre chose. En dernière analyse, nous trouvons donc toujours *le hasard*, rien que *le hasard*.

Et si la fameuse « mise en équation » n'avait produit aucun résultat?... Cela ne pouvait pas, en aucun cas, arriver à Ubalde, puisque ce n'est qu'*après coup*, et le *résultat tout trouvé*, qu'il a imaginé de la poser [ce que, surtout, il se garde bien de nous dire!] Ce n'est pas UNE OPÉRATION, c'est simplement UNE PREUVE une fois l'opération terminée, dont il s'agit ici. Mais il n'y a pas eu, dans le présent cas, d'autre *opération* que le hasard le plus pur et le plus évident; et plus on y réfléchira, plus on en sera convaincu.

La solution voulue à l'avance, -- ou plutôt lancée négligemment et sans y croire, — *à l'examen s'est trouvée être vraie*. Tout le prétendu échafaudage, imaginé ensuite pour y arriver « scientifiquement », doit donc être considéré à bon droit comme inutile et établi *après-coup*. Il est extrêmement rare que l'on devine juste; mais dans la présente occasion, *Ubalde n'a véritablement pas fait autre chose*, et il n'en avait guère, sur le moment, l'intention! Qu'importe, au demeurant, s'il a véritablement *atteint le but?* Toute la question est maintenant de savoir s'il l'a réellement atteint, ce que diront seulement ceux qui viendront après nous.

n'a donc pas dû se faire à la fois, et il y a eu des préparations nécessaires. Le plus important, c'était dès l'abord de dépayser complètement le prisonnier, de le placer dans une forteresse absolument sûre, sous la garde et la surveillance d'un geôlier hors ligne. A ces divers égards, le donjon de Pignerol et son digne gouverneur Saint-Mars offraient vraiment à Louis XIV toutes les garanties voulues et désirables.

A l'avance, donc, le geôlier une fois trouvé, la prison fut préparée pour recevoir son captif; et *le guet-apens*, — c'est le vrai mot, je crois, — fut disposé, dans le plus grand secret, avec tout l'art, tout le talent, toute l'ingéniosité indispensables. On évita tout faux mouvement: rien ne fut laissé à l'inconnu. *On dut attendre plusieurs soirs de suite*, cela me paraît probable, avec l'aide indispensable d'une police muette, sourde et aveugle, pour pouvoir réussir à effectuer, sans bruit, l'enlèvement. Si l'on admettait, en effet, sur le dire formel de Grimarest, que le jeune Baron se fût donné, le 17, mission d'accompagner la chaise à porteurs de Molière jusqu'à sa demeure de la rue de Richelieu, le projet devenait encore, pour ce jour-là, absolument inexécutable, à moins de supposer Baron dans le complot, ce à quoi je me refuse absolument : c'est trop compliqué sous tous les rapports. Une fois Molière bâillonné et mis dans le carrosse, le reste va tout seul.

Mais ce qui *ne va pas tout seul*, c'est ce qui dut se passer [ET QUE NOUS NE CONNAISSONS PAS], le 17 au soir et jours suivants dans la maison de Molière; c'est le silence trop significatif de la *Gazette* et des contemporains; c'est la postériorité de date, parfois la rédaction amphigourique, de toutes les pièces se rapportant à la « mort » de Molière, et qu'on dirait fabriquées longtemps après; c'est l'étonnant enterrement officiel, dont les principales, dont les plus simples circonstances sont si loin, aujourd'hui, d'être tirées à clair; c'est la publication continue d'ignominieux pamphlets, de livres infâmes, qu'on laissait librement circuler au grand jour, contre le grand homme et sa « veuve »; c'est la disparition mystérieuse, complète, absolue, *effrayante*, inouïe, de *tous* les papiers et de *toutes* les lettres concernant Molière. VOILA DES FAITS QUI PARLENT, certes, et dont le rapprochement éclaire d'une manière mystérieusement sinistre les trente ans et neuf mois qui séparent ce

que l'on appelle le convoi de Molière du décès de Marchialy à la Bastille et de la publication si étrangement tardive, mais arrivant historiquement *juste à son heure*, du sieur Le Gallois de Grimarest.

Non, je ne crois pas émettre un paradoxe indigne d'examen, non, il ne me semble pas que je fais une hypothèse trop hardie et absolument injustifiable, en pensant et en avançant que Tartuffe, *peut-être*, arriva à avoir un jour sa revanche; et que s'il lui fut impossible, en temps voulu, d'empêcher Molière de faire jouer d'abord, puis de publier son suprême chef-d'œuvre, il parvint, du moins *tout semble l'indiquer*, à arrêter l'auteur instantanément, lui vivant, au milieu de son éclatante et triomphale carrière, et à lui dire fièrement *in petto*, (sûr qu'en cette occasion l'effet suivrait le commandement), comme le Dieu de Job dit à la mer : « Tu n'iras pas plus loin. »

Si l'homme *au teint brun, au port noble, au beau linge, à la démarche grave, aux traits accentués* et *à la taille plus grande que petite*, qui resta trente ans et neuf mois de sa vie claquemuré dans une prison d'État, fut réellement Molière, — et, dans ce dernier cas, comme on s'explique bien son masque! — si le mystérieux détenu de Pignerol, d'Exiles, de l'île Sainte-Marguerite et de la troisième chambre, sud, de la tour Bertaudière à la Bastille ne fit réellement qu'*un* avec l'auteur à jamais immortel de *l'École des Femmes*, du *Tartuffe*, du *Misanthrope*, des *Femmes savantes* et de *la traduction de Lucrèce*, nous pouvons constater, d'après renseignements authentiques, qu'il garda jusqu'à son dernier jour son tempérament maladif, qu'il resta valétudinaire toute sa vie comme il l'était déjà en 1673. Combien il dut être en proie, dans les premiers temps de sa détention, à une sombre mélancolie, à une sourde rage contre ses implacables ennemis! *Bien joué!* a-t-il dû s'écrier plus d'une fois en lui-même, les dents serrées et les poings fermés... Comme il a dû se prendre lui-même en pitié, en repassant dans son esprit ses années antérieures, en songeant à son respect naïf, à son dévouement sans bornes, à son admiration si sincère, si noble et si touchante envers Louis XIV!...

Mais les années passent plus vite qu'on ne le croirait d'abord, même en prison, surtout en prison. Exempt désormais de tout

souci accidentel et de passage, plongé dans un calme et dans un repos qui durent sembler bien nouveaux, parfois même assez doux, à cette organisation d'élite, il atteignit doucement, sans les dépasser, les vraies limites de la vie humaine ordinaire : il mourut à quatre-vingt-un ans. Sa pensée était libre; sa conscience pure et tranquille. Il en vint sans aucun doute à songer à l'Idéal beaucoup plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Son génie transcendant dut lui donner conscience claire de l'*au-delà*, qu'il n'aurait peut-être pas eue à ce degré, lui, l'ancien élève de Gassendi... et de Lucrèce, s'il était resté constamment livré à toutes les vicissitudes de la vie d'auteur, de comédien et d'époux passionné qui avaient été son lot principal sur cette terre jusqu'à l'âge de cinquante et un ans.

Souffrir améliore toujours la pauvre Humanité, — *celle* pour « l'amour » de laquelle Dom Juan ne pouvait s'empêcher de lancer, en fin de compte, son louis au Pauvre sublime et transfiguré. — Napoléon fut très grand, certes, dans ses victoires et sa vie active. Il est resté l'homme par excellence du XIXe siècle, et on le reconnaîtra de plus en plus quand on en arrivera enfin à le juger avec complète et sérieuse impartialité; mais il fut peut-être *plus grand encore* — et combien n'est-ce pas dire? — dans les dernières années de sa vie, à Sainte-Hélène!... Cette petite île perdue au milieu de l'Océan immense et la dure captivité que le grand homme y a endurée contribueront définitivement, dans l'avenir, à faire briller, autour du front de « *l'Empereur* », l'auréole suprême du génie.

Je n'achève pas la comparaison, — *elle s'impose.*

[Cambo (Basses-Pyrénées), mai 1896.]

§ 10.— *Retour sur nos pas. — Le jeune Poquelin fait connaissance des Béjart (1642). — La famille Béjart.*

Il est temps de reprendre notre récit chronologique et suivi, — si longtemps interrompu, et pour cause bien motivée, — où nous l'avons laissé avant de commencer le § 9. La naissance d'Armande Béjart vient d'avoir lieu, dans les premiers mois de 1642. Le jeune Poquelin a vingt ans tout juste, — les vingt années précisément qu'il aura

de plus que sa future femme. Il vient de faire, au lieu et place de son père, le voyage du Roussillon, vraie tournée de plaisir qui, à cet âge, et avec son organisation probablement déjà bouillonnante, a dû, sans doute, lui donner beaucoup et longuement à réfléchir.

Nous sommes en juillet 1642. Il est revenu à Paris, avec sa figure brune, ses traits fortement caractérisés, ses petites moustaches, sa physionomie tantôt éveillée, tantôt rêveuse, mais toujours observatrice. Les études de droit lui sourient peu; il aurait au contraire du goût pour le théâtre. Voici, du reste, ce que nous apprend l'excellente préface de 1682 à cet égard :

« Au sortir des écoles de droit, il choisit la profession de comédien, par *l'invincible penchant* qu'il se sentait pour la comédie. *Toute son étude et son application ne furent que pour le théâtre.* On sait de quelle manière il y a excellé, non-seulement comme acteur, par des talents extraordinaires, mais comme auteur, par le grand nombre d'ouvrages qu'il nous a laissés, et qui ont tous leurs beautés proportionnées aux sujets qu'il a choisis. » LA GRANGE ET VIVOT, dans le *Molière-Hachette*, tome Ier, p. XIII.

Après avoir dit quelques mots du voyage de Narbonne, Grimarest ajoute un peu laconiquement (Éd. Panthéon, p. 2, col. 2) : « La Cour [de Louis XIII] ne lui [à Molière] » fit pas perdre le goût qu'il avait pris dès sa jeunesse » pour la Comédie; ses études n'avoient même servi qu'à » l'y entretenir. C'étoit assez la coutume dans ce temps-là » de représenter des pièces entre amis. Quelques bourgeois » de Paris formèrent une troupe dont Molière étoit; ils » jouèrent plusieurs fois pour se divertir. Mais ces bour- » geois aïant suffisamment rempli leur plaisir, et s'ima- » ginant être de bons acteurs, s'avisèrent de tirer du profit » de leurs représentations. Ils pensèrent bien sérieusement » aux moyens d'exécuter leur dessein, etc... », et Grimarest passe de suite aux représentations de *l'Illustre Théâtre,* n'ayant pas l'air de se douter qu'entre le retour

de Narbonne (juillet 1642) et les préparatifs de débuts, à Paris, de la célèbre troupe (28 décembre 1643), il s'est écoulé pour le moins dix-sept grands mois. Qu'a fait Molière pendant tout ce laps de temps? Grimarest ne le dit pas, et sans doute il l'ignore...

Uniquement renseigné par les deux témoignages de la préface de 1682 et de Grimarest, Taschereau, cent vingt ans après ce dernier, brode du mieux qu'il peut sur l'époque où nous sommes arrivés, en se servant tour à tour, en outre, du *Menagiana* de La Monnoie (1715, t. II, p. 404), de la *Vie de Scaramouche* par Mezzetin (Angelo Constantini) et des *Anecdotes dramatiques* (t. III, p. 129); piètres autorités, qui lui fournissent encore quelques lignes de plus :

« Après son retour à Paris, dit-il, Poquelin s'abandonna avec ardeur à son goût pour les spectacles. Fidèle habitué de Bary, de l'Orviétan, dont le Pont-Neuf voyait s'élever les tréteaux, il se montra, *dit-on,* spectateur également assidu du fameux Scaramouche ; *on a même été jusqu'à dire* qu'il prit des leçons de ce farceur napolitain [1]. *Cette tradition est aussi incertaine que les autres faits trop peu nombreux qui nous sont parvenus sur la jeunesse de notre auteur.* Ce qu'il y a de constant, c'est qu'au commencement de la régence d'Anne d'Autriche, régence annoncée sous d'heureux auspices, trop tôt démentis, le goût du théâtre, loin de s'affaiblir par la mort du cardinal de Richelieu, son partisan enthousiaste, n'avait fait que s'accroître et s'étendre jusqu'aux classes moyennes de la société. Le jeune Poquelin se mit à la tête d'une de ces réunions de comédiens bourgeois dont Paris comptait alors un assez grand nombre. Cette troupe, après avoir joué la comédie par amusement, la joua par spéculation. » J. Taschereau, *Histoire de Molière,* p. 7 et 8.

Et nous retombons, comme on voit, dans le récit de Grimarest, que M. A. Bazin se donne bien de garde de copier, lui, son ennemi intime! Voici, du reste, ce que

(1) « Cette tradition, dit J. Taschereau (p. 212, note 17), se trouve consignée dans le quatrain placé au bas du portrait de Scaramouche :

Cet excellent comédien
Atteignit de son art l'agréable manière;
Il fut le maître de Molière,
Et la nature fut le sien.

(*Le Poëte sans fard ou Discours satiriques*, par le sieur G. [Gacon]. Cologne, 1696, p. 162, in-12.) »

dit ce juge éclairé au sujet de cette période assez obscure de la vie de notre jeune héros :

« Quoi qu'il en soit du voyage de Narbonne, cette date de 1642, que nous rétablissons, nous a fait arriver au temps où Molière venait d'achever sa vingtième année. Ses classes finies, il étudia en droit; Lagrange et Vinot [Vivot] nous le disent... Ce qui est absolument certain, c'est que sa naissance, son éducation, la condition de ses parents... semblaient tout naturellement le destiner à ce que nous appelons les professions libérales... Dès 1663, l'auteur des *Nouvelles nouvelles,* Donneau de Visé, écrivait ce qui suit au sujet de Molière : « Le fameux auteur de *l'École des Maris,* » ayant eu dès sa jeunesse une inclination toute particulière pour le » théâtre, se jeta dans la comédie, quoiqu'il se pût bien passer de cette » occupation et qu'il eût assez de bien pour vivre honorablement dans le » monde. » Or, il faut remarquer que ce bien lui venait... de sa mère, morte en 1632; que la succession de celle-ci avait été partagée entre plusieurs enfants, et que la part de l'un d'eux le faisait passer pour riche, dans Paris où il était né, où mille gens l'avaient connu enfant, écolier et jeune homme. » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 10 et 11.

« Jusqu'à la date où nous sommes parvenus, dit à son tour M. Louis Moland, c'est-à-dire jusqu'à la seconde moitié de l'année 1642, nous ne découvrons aucune manifestation sérieuse de la vocation comique qui allait éclater chez Jean-Baptiste Poquelin... Nul doute cependant que cette vocation ne se fût déjà révélée, car on n'en vient pas brusquement à monter sur la scène et à embrasser résolument la vie de théâtre, sans avoir donné quelques signes du penchant dont on est tourmenté. (P. 35.)

» ... Jean Poquelin le tapissier avait deux loges et demie en la halle couverte de la foire Saint-Germain. Là, pendant la durée de la foire, Molière put faire connaissance avec l'Orviétan et Bary (1), ou du moins manifester pour leur parade une admiration excessive. (P. 36.)

» La Grange, dans la préface de l'édition de 1682, a constaté l'inclination que Molière eut, dès ses humanités, pour le poète Térence, et l'étude assidue qu'il en fit. Il n'est pas sans intérêt de reconnaître, suivant des conjectures plausibles, que les parades des tréteaux l'attiraient en même temps. Il n'était pas exclusif dans le choix de ses modèles, et il embrassait, dès le principe, dans toute son étendue, ce domaine dont Boileau aurait voulu plus tard lui supprimer la moitié. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 36.

Sur les représentations que Molière aurait d'abord données avec *plusieurs enfants de famille,* M. Paul Mesnard dit fort ingénieusement :

(1) Il nous faut bien avouer que c'est dans *Élomire hypocondre* que J. Taschereau — *source de M. Louis Moland* — trouve ce renseignement, que ce dernier n'admet, avec raison, que d'une façon très dubitative : « Molière *put faire connaissance......* »

« C'est assurément *sur la foi de Grimarest* (1) et *sans avoir rencontré d'autres témoignages*, que, dans un livre imprimé en 1752 (2), on dit : « Il [Molière] s'amusa avec quelques autres bourgeois, selon le goût de ce » temps-là, à représenter des pièces de théâtre en bourgeoisie, c'est-à-dire » gratis, dans les maisons de quelques particuliers, mais ses camarades et » lui se croyant bons acteurs, ils se mirent à jouer la comédie pour de » l'argent. » On a cru trouver la confirmation de ces commencements innocemment *bourgeois* dans la remarque que les jeunes camarades, avant d'avoir formé une troupe régulière, paraîtraient avoir déjà donné quelque part des représentations... Mais, quand il serait certain que déjà ils avaient joué..., il resterait à savoir si les représentations, où ils s'étaient exercés, avaient été celles de *comédiens de société*, selon l'expression de M. Taschereau (*Histoire*..., p. 8). Quelques-uns ont conjecturé qu'ils avaient pris pour premier théâtre un certain *tripot de la Perle*, dans le quartier qu'habitaient les associés... *Aucun témoignage n'est produit à l'appui de cette supposition*... Fut-il d'ailleurs moins *douteux* que Molière et ses camarades aient commencé par jouer dans ce tripot *si mal connu*, est-ce bien là qu'ils se seraient réunis pour un simple divertissement d' « enfants de famille » ? Que l'on ait ou non des objections à un tripot quelconque, *ce premier dessein de se contenter d'un amusement* « *entre amis* » *est tout à fait invraisemblable*... Croira qui voudra aux Béjart *simples amateurs des jeux du théâtre*, n'ayant songé dans les commencements qu'à *des passe-temps de bons bourgeois*... » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 74 et 75.

M. Paul Mesnard vient de nommer les Béjart auxquels il nous faut bien arriver, et qui initièrent certainement le jeune Poquelin, tout l'indique, au monde factice du théâtre, à la connaissance des planches, à la vie de coulisses, enfin, qui n'est pas du tout la même que la vie réelle, mais qui s'y substitue si facilement chez les jeunes organisations. Comment connut-il les Béjart? *Nous l'ignorons*. Depuis quand, à partir de quelle époque la corde *théâtre* vibra-t-elle enfin chez lui de manière à lui faire cesser toute autre étude, à lui faire abandonner toute autre voie? *Nous n'en savons rien*, et nous l'avouons en toute franchise.

(1) « On ne peut se défendre de le [Grimarest] soupçonner d'avoir voulu *arranger les choses*... » P. MESNARD, *Notice*, p. 74.

(2) « *Variétés historiques, physiques et littéraires*, tome I, IIe partie, page 537. Ce » recueil, qui a pour sous-titre *Recherches d'un savant*, est attribué au jurisconsulte Boucher d'Argis. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 74.

Cette famille Béjart, nous avons déjà donné, dans notre troisième paragraphe (t. Ier, p. 136), tous les renseignements que nous avons pu nous procurer sur le père et la mère, qui vivaient encore tous les deux, entourés d'une nombreuse — trop nombreuse — famille. Nous sommes également entré (§ 3) dans des détails abondants et précis au sujet d'une de leurs enfants, la fameuse Magdeleine, « la belle comédienne, » qui fera bientôt invasion, irruption (c'est le cas de le dire) dans notre récit.

Combien Joseph Béjart père, écuyer, sieur de Belleville, et sa femme Marie Hervé, eurent-ils d'enfants de leur mariage? L'établir avec assurance serait chose aujourd'hui impossible, depuis la destruction, en 1871, des actes de paroisse de la ville de Paris et de la banlieue. Mais, après tout, *les cinq encore vivants en 1642* sont surtout ceux qui doivent nécessairement nous intéresser. Néanmoins, pour être plus complet, nous allons profiter des trouvailles, faites par les chercheurs, — en tête desquels il convient de nommer M. A. Jal, — pour essayer de dresser ici le tableau de tous les enfants Béjart frères et sœurs; en avertissant cependant que les *dix*, qui suivent, pourraient bien en réalité se réduire à *neuf*, si, comme nous le pensons fort, le Joseph Béjart fils qui est en tête de la liste et le Jacques Béjart *dit l'aîné* qui ne vient qu'en quatrième ne constituent vraiment qu'un seul et même personnage. — Sous cette réserve, voici notre liste :

I. JOSEPH BÉJART, né en 1616 ou 1617. [Voir, en réalité : IV, JACQUES BÉJART.]

« Joseph Béjart fils, qui est *certainement l'aîné* (?) des enfants de Marie Hervé, *puisqu'il est nommé le premier (sic)* dans l'acte de comparution devant le lieutenant civil et qu'*il porte, suivant l'usage, le prénom de son père,* était probablement né en 1616 ou 1617, un an ou deux avant sa sœur Magdeleine (?); *ni Beffara, ni M. Jal n'ont trouvé son acte de baptême.*

On a toujours donné à *l'aîné* des comédiens de cette famille *le prénom de Jacques*, mais *tous les documents qui le concernent*, y compris son acte de décès, *le nomment Joseph*. Béjart l'aîné paraît avoir quitté momentanément les associés de l'Illustre Théâtre pendant l'année 1644, mais il s'était de nouveau réuni à eux l'année suivante, peu de temps avant leur départ pour la province. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 32.

« Son frère [de Magdeleine] prénommé Joseph comme le père défunt, était plus âgé qu'elle d'un an environ et avait ainsi vingt-six ans au 10 mars 1643, jour où sa mère le représentait encore comme mineur aux yeux abusés du lieutenant civil. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 242-243.

« L'aîné des Béjart, Joseph, ... né... en 1616 ou 1617,... fut un des comédiens de l'Illustre Théâtre, et prit part à toutes les pérégrinations de la troupe entre les années 1646 et 1658... A Montpellier, aux états de 1654-1655, il représentait un peintre et un ivrogne dans le *Ballet des Incompatibles*... [il est l'auteur] du *Recueil des titres, qualités, blasons et armes des seigneurs barons des états de Languedoc, tenus en 1654*, ouvrage... dédié au prince de Conti et imprimé à Lyon en 1655.

» Joseph Béjart n'assista qu'aux débuts de la carrière comique de ce glorieux compagnon d'aventures à qui il doit qu'on se souvienne de lui. Il ne put jouer que dans *l'Étourdi* et dans *le Dépit amoureux*. Il ne fit partie de la troupe de Monsieur que pendant quelques mois ; il tomba malade le 11 mai 1659, dans une représentation de *l'Étourdi* donnée au Louvre, et il mourut le 21 du même mois. Les comédiens interrompirent le spectacle du 20 mai au 2 juin à cause de la perte de ce camarade. Il s'était enrichi à courir la province, puisque, si l'on en croit Guy Patin ([1]), il laissa 24,000 écus d'or.

« Voici la mention qui le concerne relevée par M. Jal sur le registre de Saint-Germain-l'Auxerrois : « Du dit jour [26 mai 1659] convoi de cinquante » [prêtres] et quatre [porteurs], vespres de Joseph Beygar *(sic)*, comédien, » pris sur le quay de l'Eschelle et porté en carrosse à Saint-Paul. Reçu » 20 livres. »

» On manque de renseignements sur le mérite de cet acteur, qui joua fort peu de temps à Paris. Il avait un défaut de prononciation : il bégayait. Pour le corriger de ce défaut, sa mère Marie Hervé traita, le 14 avril 1644, avec un médecin d'Angers nommé Alexandre Sorin, qui s'engageait à le

([1]) « Gui Patin, dans une lettre écrite le 27 mai [1659], nomme Béjart l'aîné parmi ceux qui étaient morts « depuis trois jours ». Il laissait, dit-il, vingt-quatre mille écus d'or ; ce qui lui remet en mémoire les vers de Juvénal (*Satire* III, vers 58-65) sur la lie asiatique et les vils histrions, en grande faveur dans Rome corrompue :

Jam pridem Syrus in Tiberim defluxit Orontes.

Voilà son oraison funèbre. Gui Patin s'y est mis en dépense inutile d'indignation. Cette prodigieuse fortune, que Joseph Béjart n'avait pu gagner ni au théâtre ni par son Recueil de titres, est un conte ridicule. Marie Hervé, sa mère, fit faire, le 10 juillet 1659, l'inventaire de ses biens meubles, dont elle était héritière, et qui étaient, suivant sa déclaration, « *tout ce qu'elle savoit de sa succession* ». Ils furent prisés 346 livres 7 sous. — Voyez *le Moliériste* de juillet 1885, pages 119-122. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 213, note 1. — Cf. M. Loiseleur, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 248, note 1.

guérir et qui, paraît-il, n'y réussit pas... » LOUIS MOLAND, *Le Théâtre et la troupe de Molière,* tome Ier du *Molière-Garnier,* p. 428-429.

M. Auguste Baluffe, au tome Ier de *Molière inconnu,* agite la très intéressante question de savoir si Joseph Béjart l'aîné était *majeur* ou *mineur* lorsque, après la mort de son père, le 10 mars 1643, Marie Hervé introduisit requête auprès du lieutenant-civil, Antoine Perraud, au nom de *ses cinq enfants mineurs.* Il y a des choses excellentes, dans ce plaidoyer un peu vif qui aurait porté davantage encore si l'auteur l'avait un peu adouci, et dont nous allons reproduire ici quelques passages :

« Une certaine érudition est d'humeur soupçonneuse. Elle a vu dans la requête de Marie Hervé une fraude, un mensonge, enfin je ne sais quelle diabolique supercherie!... Il en résulterait que deux des enfants déclarés mineurs ne le sont pas, et que *la petite non baptisée* est bien Armande-Grésinde, mais qu'elle est la fille de Madeleine Béjart, non la fille de Marie Hervé. [Je vais m'occuper] d'exposer, et, j'ose le croire, d'anéantir, une bonne fois pour toutes, les imaginations rocambolesques *(sic)* qui se sont donné carrière sur ce chapitre — si important par ses conséquences dans la vie de Molière — ... (P. 153 et 154.)

» C'est à M. Eudore Soulié qu'on doit la découverte de l'acte en question. Même en y relevant une erreur matérielle sur le prénom de Béjart (*Georges* pour Joseph), M. Eudore Soulié et d'autres moliéristes, peu préoccupés de chercher chicane, n'ont pas mis en doute la déclaration de Marie Hervé. *Mais allez donc déraciner une tradition deux fois séculaire! Pour elle, possession vaut titre...* (P. 155.)

» Un chercheur sérieux et judicieux qui a rendu de grands services à la biographie et à la science historique, Jal, s'était du moins borné à noter, sans commentaire, une double erreur dans l'âge des enfants. L'acte étant du 10 mars 1643, et Magdeleine ayant été baptisée le 8 janvier 1618, Magdeleine n'était pas rigoureusement « mineure ». Elle avait en effet vingt-cinq ans et deux mois. Ici, l'observation de Jal était juste, — sous bénéfice d'inventaire... (P. 156.)

» Mais Jal, imprudent par excès de zèle et sortant de ses scrupules ordinaires, avait encore cru pouvoir supposer que Joseph Béjart, l'un des frères de Magdeleine, *dont l'acte de naissance n'a pas été découvert,* était « *l'aîné* » *de la famille.* Hypothèse aussi dangereuse que gratuite! On s'en est emparé comme d'une arme terrible; on l'a retournée contre ce malheureux acte qu'on ne savait guère, sans cela, par où prendre et reprendre... Mais où est donc le baptistaire de « Joseph Béjart » fils, et

pourquoi faut-il considérer ce Joseph Béjart comme l'ainé des cinq enfants? Le baptistaire est à découvrir toujours (1). Jal a pensé (*Dictionnaire...*, p. 185) que Joseph Béjart devait être « *l'aîné* », savez-vous pourquoi? Admirez la logique : parce que Joseph Béjart est « *mentionné le premier* sur la liste des enfants qui figurent dans l'acte du 10 mars. Il n'en a pas fallu davantage aux assembleurs de nuages pour tout mettre au plus noir. Vous n'ôteriez pas de la tête [de] ces braves gens que Joseph Béjart était bien effectivement « l'aîné »! Et vous devinez les suites... Mais où est, encore une fois, l'acte de baptême nécessaire pour échafauder cette affirmation, — et pourquoi, après tout, une erreur d'âge tirerait-elle plus à conséquence qu'une erreur de prénom (*Georges* pour Joseph), celle-ci pouvant entraîner une grave équivoque sur l'identité du père mort? (P. 156 et 157.)

»... L'acte essentiel, indispensable, fait défaut. Jal, quand il a supposé que Joseph Béjart était peut-être né vers « 1617 », Jal n'en savait pas plus que moi qui récuse énergiquement son assertion gratuite. *Je n'ai pas, pour le contredire, à soutenir que Joseph et « Jacques »*, celui-ci né après Madeleine, [et Élisabeth,] *étaient un seul et même enfant, comme le soutiennent, par conjecture, un nombre respectable d'érudits sérieux. Je suis de leur avis, mais sans aucune certitude positive.* Or une opinion n'est pas une preuve — et en si délicat sujet je ne remplace pas les hypothèses des autres par les miennes, si plausibles et logiques que les miennes me paraissent. Je ne suppose donc rien — parce que je dénie, à quiconque, en pareil chapitre, le droit de rien conclure par supposition. Dans le doute — et il y a doute, — il est d'usage de s'abstenir... » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 158.

Ici, du moins à notre avis, M. Baluffe a absolument raison, et son argumentation, à laquelle on serait en droit de demander une forme plus... calme (nous nous accusons de l'avoir plus d'une fois édulcorée par des points), est absolument victorieuse, et constitue ce qu'on a écrit de plus fort et de plus sensé au sujet de cette fameuse requête au lieutenant-civil, tant attaquée et tant défendue.

(1) A mon humble avis il a été découvert depuis longtemps par Beffara : Jacques Béjart (l'aîné), *dit* Joseph pour lui conserver, comme il était de tradition, le nom de son père, est né le 11 février 1622 en la paroisse Saint-Gervais. C'était, en effet, l'aîné *des garçons*.

On remarque des faits semblables dans la famille des Poquelin : notre héros, *Jean-Baptiste*, s'appela *Jean* tout simplement jusqu'à la naissance de son frère *Jean* dit le jeune, baptisé le 1er octobre 1624; la seconde *Marie* Poquelin, baptisée sous ce nom le 13 juin 1628, a toujours été appelée *Magdeleine*; — par exemple dans l'inventaire de leur mère Marie Cressé, dressé les 19-31 janvier 1633, et tiré des minutes de Me Thomas.

II. MAGDELEINE BÉJART, baptisée le 8 janvier 1618 à Paris, à la paroisse Saint-Paul.

« Le premier enfant de lui [Joseph père] dont j'ai pu trouver le baptistaire fut une fille qu'on baptisa le 8 janvier 1618 sous le nom de « *Magde-* » *leine,* fille de Joseph Béjart, huissier au Palais, et de Marie Herué sa » femme. » Le parrain fut « Charles Béjard, bourgeois de Paris », celui que nous savons frère de Pierre Béjart, et qui était peut-être l'aîné de Pierre, de Nicolas et de Joseph. » A. JAL, *Dictionnaire critique,* p. 177.

C'est la belle Comédienne, celle qui fut successivement la maîtresse du comte de Modène et celle du jeune Molière, la mère de la petite Françoise, la marraine probablement et en tout cas la sœur aînée de la très jeune Armande-Grésinde.

« On tient, dit Jal, que Magdeleine Béjart fut une reine tragique, digne précurseur de la Champmeslé, et une soubrette de comédie d'une verve et d'une gaieté charmantes. Sa carrière fut longue; elle ne resta guère moins de trente-cinq ans au théâtre. Elle avait cinquante-cinq ans accomplis depuis neuf jours quand elle mourut, le dix-sept février mil six cent soixante et douze, dans sa maison vis-à-vis du Palais-Royal. Née sur le territoire de Saint-Paul, elle voulut être enterrée près de l'église qu'enfant elle avait fréquentée. Le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, pas plus que celui de Saint-Paul, ne mit obstacle à ses dernières volontés, bien que son exécuteur testamentaire la déclarât « comédienne ». (P. 181.)

» Voici les actes que j'extrais des registres des deux paroisses :

» Le dit jour (vendredi dix-neuf février seize cent soixante et douze) le » corps de feüe demoiselle Marie-Magdeleine Béjart, comédienne de la » troupe du Roy, prise hier place du Palais Royal et portée en convoy » à cette église par permission de Mgr l'Archevesque, a esté portée en » carrosse en l'église Saint-Paul, le samedi vingtiesme. (Signé) Cardé, » exécuteur testamentaire. De Voulyes. » *(Registre de Saint-Germain L'Auxerrois.)*

« Le dix-septième (février 1672), demoiselle Magdeleinne *(sic)* Beiart » est décédée paroisse Saint-Germain L'Auxerrois, de laquelle le corps a » esté apporté à l'église Saint-Paul et ensuite inhumé dans le charnier de » la dicte église, le dix-neuf du dict mois. (Signé) Béjart Léguisé. J. B. » Poquelin Molière. » *(Regist. de Saint-Paul.)*

» On aura remarqué que le premier de ces deux actes nomme la Béjart « *Marie Magdeleine.* » C'est la seule pièce où je l'ai vu nommer ainsi. Elle figure sous les noms de « *Magdeleine-Gresuindre* » (sic) dans le baptistaire d'un enfant de Marie Prevost, le vingt novembre mil six cent soixante et un. Elle fut marraine ce jour-là, ayant pour compère Jean-Baptiste Poquelin Molière, qui signa ainsi : J.-B. POQUELIN-MOLIÈRE.

« *Marie* », pas plus que « *Grésinde* » ne figure dans le baptistaire de la Béjart, rapporté ci-dessus. Ce nom de Grésinde, qu'elle prit pour une raison qui m'échappe, et que me fait connaître l'acte du 19 février 1672, m'autorise à penser que Madeleine Béjard fut la marraine, à la campagne, de cette dernière sœur, cette Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth qu'elle aima toujours beaucoup. » A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* p. 181.

Nous avons précédemment, à l'article XXVII du paragraphe 9 du présent chapitre II, parlé avec détails de la mort de Magdeleine Béjart, et des conséquences qu'elle semble bien avoir eues sur les fins dernières de son camarade d'autrefois, de son ancien amant resté son ami, Jean-Baptiste Poquelin de Molière.

III. Élisabeth Béjart, baptisée le 1er octobre 1620 à Paris, à la paroisse Saint-Paul. Voici ce que dit de ce troisième enfant des Béjart M. A. Jal, page 177 de son précieux *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire :*

« A Magdeleine succéda *Élisabeth,* baptisée le 1er octobre 1620 à Saint-Paul, fille de Joseph Béiart, huissier ordinaire du Roy ès eaux et forêts de France, au Palais, demeurant rue et Couture Saincte Catherine. »

Beffara, Taschereau n'en disent pas davantage sur son compte, non plus qu'Eudore Soulié, qui la cite (*Recherches,* p. 33, note 1) à propos d'Armande-Grésinde-Claire-*Élisabeth* Béjart, pour faire remarquer que « parmi les » autres enfants de Joseph Béjart et de Marie Hervé, il y » avait déjà une Élisabeth, née en 1620, ce qui prouve, » ajoute-t-il, que c'était un prénom de famille. »

IV. Jacques Béjart, baptisé le 11 février 1622, à Paris, à la paroisse Saint-Gervais.

Il est extrêmement probable, pour ne pas dire absolument certain, que ce *Jacques* Béjart, généralement désigné comme l'aîné des *fils* Béjart, n'est autre que le *Joseph* placé ci-dessus sous le n° 1, et dont l'acte de baptême n'a jamais été retrouvé. Nommé Jacques à son

baptême, on l'aura désigné plus tard en famille sous le nom de *Joseph,* et c'est même *sous ce dernier nom* qu'il a été déclaré à sa mort et qu'il figure, nous l'avons vu tout à l'heure (p. 125), sur le registre de décès de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois (¹).

« Le quatrième enfant de J. Béjart fut *Jacques*, baptisé le « unziesme du » mois de feburier 1622 à l'église Saint-Gervais. Le parrain de Jacques fut » Mᵉ Nicolas de Malebranche, secrétaire de la chambre du Roy [le père du » célèbre Malebranche]. » A. JAL, *Dictionnaire...*, p. 177.

« Jacques (l'aîné) », dit Taschereau (p. 215) en le portant baptisé « paroisse Saint-Merry » et non paroisse Saint-Gervais, et le « *quinze* février 1622 » au lieu du onze.

V. ANNE BÉJART, baptisée le 15 mars 1623, à Paris, à la paroisse Saint-Paul.

« Béjart, qui changeait souvent de logis, demeurait rue de Jouy en 1623, quand, le 15 mars, on baptisa sa fille *Anne*. Le baptistaire qualifie Béjart « huissier ord. du Roy ès eaux et forêts de France, au Palais »... Les parrain et marraine d'Anne Béjart furent Alexandre Vachot, conseiller du Roy, et Jeanne Berenger, que l'acte placé sous mes yeux nomme *Jehanne Bésanger*. » A. JAL, *Dictionnaire...*, p. 177.

VI. GENEVIÈVE BÉJART, baptisée le 2 juillet 1624, à Paris, à la paroisse Saint-Paul.

« Marie Hervé donna à son mari une quatrième fille, qui, le 2 juillet 1624, reçut le nom de *Geneviève,* bien qu'elle eût pour marraine Jeanne Fosset, femme de Nicolas Béjart. En 1624, J. Béjart demeurait rue Neuve Saint-Paul, *ce que m'apprend le baptistaire de Geneviève.* » A. JAL, *Dictionnaire...*, p. 177.

« La quatrième de ces filles fut connue sous le nom de *mademoiselle Hervé* (nom de sa mère). Elle était dans la troupe de Molière à son retour à Paris [1658]; il est également probable [c'est aujourd'hui *prouvé*] qu'elle faisait partie de la troupe do *l'illustre théâtre* [1643] avec ses frères [Joseph et Louis] et sa sœur aînée [Magdeleine]. — Cette actrice était si peu connue que son nom a échappé aux recherches de plusieurs historiens du théâtre. » JULES TASCHEREAU, *Histoire de la Vie, etc.*, p. 215.

« Geneviève Béjart se maria deux fois; elle épousa, le jeudi 27 no-

(¹) Il était donc *mineur* en 1643! Ce qui détruit complètement une assertion de M. Loiseleur fécondc en conséquences fâcheuses.

vembre 1664, Léonard de Loménie, qualifié quelquefois sr de la Ville-Aubrun (1). Elle se remaria le lundi 19 septembre 1672, à l'âge de quarante-huit ans [l'acte de mariage ne lui en donne que quarante], avec Jean-Baptiste Aubry, âgé de trente-six ans, paveur ordinaire des bâtiments du Roi (2). Aubry composa une tragédie de *Démétrius*, jouée le 10 juin 1689 et non imprimée. *Il a pris* une part principale aux démarches qui suivirent la mort de son illustre beau-frère. » LOUIS MOLAND, t. I du *Molière-Garnier*, p. 432.

« Il est à remarquer que Geneviève Béjard ne figure ni dans *le* contrat de mariage *de Molière* [1662], ni dans la cérémonie religieuse célébrée un mois après à Saint-Germain-l'Auxerrois, et que, restée fille jusqu'à l'âge de quarante ans, elle ne se maria que deux ans après sa sœur cadette [1664]. Bien qu'on n'ait jamais parlé de relations entre Molière et la seconde [*quatrième!*] fille de Marie Hervé, ces circonstances donneraient lieu de penser que l'opposition faite, suivant Grimarest, au mariage de Molière, pût venir de Geneviève et non de Madeleine (!). Peut-être même la liaison de Molière avec Geneviève (!!) remontait-elle jusqu'à son parti pris de se faire comédien, et ne fut-il jamais l'amant de Madeleine? (!!!) Geneviève Béjard, désignée au théâtre sous le nom de Mlle Hervé, était à peine connue avant les découvertes de Beffara, et les biographes de Molière ont pu la confondre avec sa sœur aînée; mais *c'est là* UNE HYPOTHÈSE *dont il serait bien difficile de trouver des preuves.* » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 58.

« [*Eudore Soulié*] montre... ne pas tenir beaucoup à sa *singulière hypothèse*, qui aurait, il est vrai, l'avantage de ne plus faire voir dans Molière l'ancien amant de celle dont on l'a soupçonné d'avoir épousé la fille. On comprendrait mal comment, dans l'histoire de ses amours, les contemporains auraient ainsi pris le change. Et quelle vraisemblance qu'il se soit attaché à une personne aussi insignifiante que paraît l'avoir été cette Geneviève? Mlle Hervé (on l'appelait ainsi) est la plus effacée des cinq actrices que Molière a fait paraître sous leur nom dans *l'Impromptu de Versailles*. Elle y est supposée chargée dans la pièce qu'on répète d'un rôle où elle déclare qu'elle n'aura pas grand'chose à dire; et quand Molière lui adresse la parole, à elle la dernière : « Pour vous, lui » dit-il, vous êtes la soubrette de la précieuse, qui se mêle de temps en » temps dans la conversation, et attrape, comme elle peut, tous les termes » de sa maîtresse. » Plus que vraisemblablement, c'est une malice de Molière, qui, sous prétexte de lui expliquer son rôle, s'est amusé à peindre son vrai caractère, celui d'une sotte qui ne sait pas dire quatre mots. Est-ce bien à Molière qu'on a jamais pu dire :

Une femme stupide est donc votre marotte?

(1) « Lorsque *Geneviève* épousa, en 1664, Léonard de Loménie, elle apporta quatre mille livres tournois, dont la plus grande partie (trois mille cinq cents livres) était en habits, linge et meubles; et les cinq cents livres d'argent comptant, le contrat ne dit... pas qu'elles étaient données par la mère. » P. MESNARD, *Notice*, p. 258.

(2) [*Elle épousa*] « le fils de ce Léonard Aubry, paveur des bâtiments du Roi, qui » s'était chargé [1643] de rendre accessibles les abords du jeu de paume des » Métayers. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches*, p. 33.

Si la bouderie de Mlle Hervé, lors du mariage de sa sœur Armande, n'a pas eu pour cause quelque querelle de comédienne avec Madeleine, on y pourrait trouver un indice de l'irrégulier arrangement de famille bien fait pour la blesser. Il lui aurait déplu de... [*voir sa sœur Armande*] tellement favorisée... dans son contrat qu'elle-même allait paraître, dans le sien, une aînée mise au-dessous de sa cadette. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 259, 260.

« Geneviève Béjart est fort inconnue : on ne peut dire quels rôles lui étaient attribués, ni si elle avait de la beauté ou du talent. — Elle partagea depuis 1643 les destinées de la troupe, tant en province qu'à Paris. Lorsqu'après la mort de Molière la troupe du Palais-Royal fut réunie à celle du Marais, Geneviève (Mlle Hervé-Aubry) figure dans la nouvelle troupe pour une demi-part. Elle mourut deux ans après. La Grange inscrit sur son registre : « Le troisiesme juillet 1675, Mlle Aubry mourut ; l'on ne joua » point le vendredi cinquiesme. » Le registre mortuaire de Saint-Sulpice contient l'acte que voici : « Le quatrième jour de juillet 1675 a esté faict le » convoi, service et enterrement de Geneviesve Béjart, aagée de *quarante-* » *quatre* ans [elle en avait en réalité *cinquante et un,* étant née le » 2 juillet 1624], femme de M. Aubry, paveur ordinaire du roy et l'un des » entrepreneurs du pavé de Paris, morte le 3e du présent mois, rue de » Seyne, à l'hostel d'Arras, et ont assisté audict enterrement Jean-Baptiste » Aubry, son mary, et Louis Béjard Lesguizé, lieutenant au régiment de » la Ferté, son frère, et plusieurs autres amis de la deffuncte. *Signé :* » AUBRY. » LOUIS MOLAND, tome Ier du *Molière-Garnier,* p. 432 et 433 [interverties].

Entre VI et VII :

M. Jal perd ici la trace de Joseph Béjard père : « Où » alla-t-il ensuite? Je n'ai pu suivre sa marche du 2 juillet » 1624 à la fin de l'année 1630. » (*Dictionnaire,* p. 177.) — Sa femme ne lui donna-t-elle aucun enfant pendant ces six ans? C'est peu probable.

VII. LOUIS BÉJART, baptisé le 4 décembre 1630, à Paris, à la paroisse Saint-Gervais.

« A ce moment (1630), il [Joseph Béjart père] demeurait sur le territoire paroissial de Saint-Gervais. C'est là que le 14 ou le 15 novembre Marie Hervé donna à son mari un fils, dont voici le baptistaire :

« Le mesme jour (4 décembre 1630) a esté baptisé *Louis,* aagé de trois » semaines, fils de Joseph Beiart et de Marie Herué, sa femme. » *(Reg. de Saint-Gervais.) Un lapsus calami* échappé à Beffara dans ses notes lui a fait dire que Louis Béjart avait été baptisé à Saint-Méry [1], ce qui a été

[1] La même inadvertance avait été commise précédemment pour *Jacques* Béjart. [Voyez ci-dessus : IV.

répété par M. Taschereau dans une édition récente de son *Histoire de la vie de Molière.* » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* page 177.

En effet, page 215 de sa troisième édition (1844), J. Taschereau dit : « 4 décembre 1630, *Louis* (le cadet). » Paroisse Saint-Merry » [pour paroisse Saint-Gervais]. Je reproduis cette ligne à cause de la mention remarquable : (le cadet), qui fait pendant, dans son tableau des enfants Béjart, à celle-ci : (l'aîné), appliquée à *Jacques*. Il n'est nullement question dans ce tableau d'un *Joseph* dont la naissance aurait précédé celle de *Madeleine,* baptisée le 8 janvier 1618!

« Louis Béjart, le plus jeune des fils de l'huissier Béjart et de Marie Hervé, boiteux, depuis une blessure; comme il jouait dans *l'Avare* le rôle de la Flèche, Harpagon l'appelle *ce chien de boiteux-là* (¹). » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* page 494, à la table.

« Louis Béjart, dit *L'Éguisé*... était devenu boiteux... à la suite d'un événement dont les détails nous sont connus... il n'avait que treize ans lorsque fut fondé l'Illustre Théâtre. *On ne sait à quel moment précis il fut incorporé dans la troupe formée par ses frères et sœurs.* Sociétaire de la troupe de Monsieur, il joua avec succès, disent les frères Parfaict, dans le comique les pères et les seconds valets, et dans le tragique les troisièmes et quatrièmes rôles.

» Il avait de la bravoure et du sang-froid. On en a vu une preuve (²) dans le récit [d'après Grimarest] de l'invasion du théâtre du Palais-Royal par les soldats de la maison du roi. Ce fut peu de temps après qu'eut lieu l'accident qui le rendit boiteux. Se trouvant sur la place du Palais-Royal, il aperçut deux de ses amis qui venaient de mettre l'épée à la main l'un contre l'autre. Il voulut les séparer, et en rabattant avec son arme celle d'un des adversaires, il en fut blessé au pied si grièvement qu'il ne put complètement se guérir. (*Hist. Th. Fr.,* t. XI, p. 305.) Il avait été blessé assez souvent pour en garder des traces. M. Campardon a publié une plainte de Louis Béjart (³), à la date du 31 mai 1661, contre un nommé Gené, autrement dit Grand-Maison, qui lui avait fait, d'un coup d'épée,

(¹) « Lorsqu'en 1668 Molière donna *l'Avare,* il fit dire à Harpagon, parlant du valet de son fils : « Je ne me plais point à voir ce chien de boiteux-là. » Louis jouait ce personnage de La Flèche. Grâce à cette précaution, l'infirmité de l'acteur devint, pour ainsi dire, une partie du rôle; tous ceux qui jouaient ce même personnage boitèrent comme Béjard. Bien plus, à en croire Cizeron-Rival, ils boitèrent, par esprit d'imitation, dans tous les autres rôles qui appartenaient à ce comédien. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier,* t. I, p. 434.

(²) Voir LOUIS MOLAND, *Molière...,* p. 239.

(³) *Nouvelles pièces sur Molière et sur quelques comédiens de sa troupe,* p. 178.

une large blessure à la cuisse droite, qu'il avait déjà blessée. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier*, t. Ier, p. 433-434.

Une charmante histoire, qui montre Louis Béjart L'Éguisé sous le meilleur jour, est racontée par Charles Coypeau Dassoucy, de retour de Rome, à l'âge de soixante-dix ans, lorsqu'il fut (en mars 1673) arrêté et incarcéré au petit Châtelet. Nous tenons à la reproduire ici, car elle fait le plus grand honneur à Béjart L'Éguisé :

« Là [au petit châtelet], dit Dassoucy, je me couchai sur un peu de paille, que je regardai non pas comme mon lit, mais comme mon tombeau. J'y restai étendu comme un homme frappé de la foudre, et y demeurai quatre jours sans remuer ni prendre aucun aliment. A moins d'un coup du ciel, c'étoit fait de ma vie. Mais enfin la Providence, qui ne m'abandonna jamais d'un seul pas, me secourut à point nommé. Lorsque j'y pensois le moins, je vis entrer dans mon cachot une bouteille de vin, un pain de Ségovie avec un plat d'épinards, et un homme qui portoit tout cela me dit, *de la part de mon ami Béjart* et de toute sa généreuse famille, *que je prisse cœur, que je me consolasse; et que je ne manquerois d'aucune chose;* et certes je puis dire que, sans ce prompt secours, la mort... m'étoit inévitable. » CHARLES COYPEAU DASSOUCY, *La Prison de M. Dassoucy*. Paris, Quenel, 1678.

« Le *Béjart Léguisé* dont on vient de lire les noms à côté de ceux de Molière [acte de St-Paul, décès Magdeleine Béjart] était Béjart le cadet, dont le prénom était Louis et qui construisait le B initial de sa signature sur un jambage façonné en L pour indiquer ce prénom. *D'où lui venait ce nom de Léguisé?* D'où venaient ceux de Belle-Rose et de Floridor que portaient Pierre le Messier et Josias de Soulas? Ceux de Lafleur et de Molière que portaient Juvenon et Jean-Baptiste Poquelin? Léguisé était le nom qu'avait pris pour le théâtre Béjart le jeune, afin de se distinguer de son frère Joseph. Dans un acte que j'ai sous les yeux il est dit : « *Béjart sr de l'Éguisé.* » C'était le style des comédiens. La Grange, par habitude, ne lui donna jamais que le nom de Béjart, dans son registre, lorsqu'il eut occasion de le citer. Dans un registre de La Thorillière, — celui-ci avait gardé son nom de gentilhomme, — à la date du 28 octobre 1663 (vingt-huit oct. seize cent soixante-trois), je lis : « A Mr Lesguisier *(sic)* du reste » d'une pistolle fausse, etc. » [*Arch. de la Comédie Française.*] A. JAL, *Dictionnaire...*, p. 181.

« Il y a eu du changement dans la troupe. Le sr Béjard, par délibération de toute la troupe, a été mis à la pension de 1,000 livres et est sorty de la troupe. Cette pension a esté la première establie à l'exemple de celles qu'on donne aux acteurs de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne. Le contrat en a esté passé par-devant Me Levasseur, notaire, rue St-Honoré, près de

la barrière des Sergens [1]. » LA GRANGE, *Registre* [Extrait des recettes et des affaires de la comédie], sous la date de 1670.

« Louis Béjart quitta un moment le théâtre pour entrer dans l'armée, faisant justement le contraire de ce qu'avait fait Le Noir de la Thorillière; *il ne laissa point son surnom dans les coulisses*. Ni les biographes de Molière, ni les historiens du Théâtre-Français n'ont connu cette particularité de la vie de L. Béjart que le comédien... qui devint boiteux en repoussant sur la scène l'épée d'un duelliste désarmé, le comédien qui avait pris tout jeune le théâtre et le quitta à l'âge de trente-sept ans, devint, son rouge à peine essuyé, officier du Roi dans un régiment d'infanterie [2]. Louis XIV le gratifia-t-il d'un grade, et pourquoi? *Je l'ignore*. Les archives du corps où servit Béjard n'existent plus au ministère de la guerre et tout moyen d'élucider la question m'est interdit. » JAL, *Dictionnaire...*, p. 181 et 182.

« Sous la date du jeudi 29 septembre 1678, je lis dans le registre de La Grange : « Monsr Béjard, pensionnaire depuis le 16 avril 1670, par contrat passé par Me Levasseur, notaire, rue Saint-Honoré, par lequel la compagnie lui avoit accordé 1,000 livres par an sa vie durant, est mort et ladite pension a été esteinte. » Ici, La Grange fut trompé par sa mémoire; *Béjart ne mourut pas le 29 septembre, mais le 13 octobre 1678* [3]. Je trouve, en effet, sur *le registre mortuaire de Saint-Sulpice*, la mention suivante : « *Le quatorze octobre*, Louis Béjart, s^r de Léguisé, officier au » régiment de cavalerie de la Ferté, âgé d'environ quarante-cinq ans, » *mort le treize*, rue Guénégaud, au logis du s^r Mécard, marchand chan- » delier, et ont assisté audit enterrement Jean-Baptiste Aubry, et Isaac- » François Guérin, beaux-frères du deffunct (signé) AUBRY, GUÉRIN. »

» Ce n'est pas seulement dans l'acte que je viens de reproduire que je vois Louis Béjart qualifié d'officier au régiment de la Ferté et nommé Léguisé. En 1675, lui-même avait pris ces noms et qualité le jour de l'inhumation de sa sœur Geneviève, la femme de Jean-Baptiste Aubry. » A. JAL, *Dictionnaire...*, p. 182.

Entre VII et VIII :

Entre la naissance de Louis Béjart (1630) et celle de Charlotte Béjart (1632), se placerait, d'après M. Jal, une seconde Geneviève Béjart, « qui serait née vers 1631 »

[1] « La minute sur parchemin du brevet de la pension faite à Louis Béjart est conservée dans les archives de M. Lelu, successeur de Lefer, demeurant rue Saint-Honoré, près de l'église Saint-Roch et vis-à-vis la rue des Pyramides. » A. JAL, *Dictionnaire...*, p. 182.

[2] « Nous avons... vu Louis Béjart prendre *la* qualité de lieutenant au régiment de la Ferté dans l'acte mortuaire de sa sœur Geneviève, en 1675. On ignore quand ni comment il avait pu acquérir ce titre. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier*, t. I, p. 434.

[3] M. Louis Moland donne (*Molière*, p. 434) la fausse date fournie par le *Journal de La Grange*, mais il la fait suivre immédiatement par l'acte mortuaire de Béjart-Léguisé, *qui, de fait, l'annule*.

(A. JAL, *Dictionnaire...*, p. 182), et c'est à elle qu'il attribuerait les deux mariages de 1664 et de 1672, et l'acte mortuaire de 1675, considérés par nous plus haut (p. 130-132) comme se rapportant à Geneviève Béjart, VI, baptisée le 2 juillet 1624. La vérité est, je crois, qu'il n'y a eu qu'une seule et unique Geneviève Béjart, qui, comme tant d'autres femmes, avait pris *la douce habitude de se rajeunir*.

Examinons plutôt : de la première, nous ne posséderions que l'acte de naissance! de la seconde, que l'acte de décès! Que serait devenue l'une? D'où serait venue l'autre?...

VIII. CHARLOTTE BÉJART. Baptisée le 19 août 1632, à Paris, à la paroisse Saint-Gervais.

« Le 19 août 1632, « Joseph Beiart, huissier », fit baptiser une fille à St-Gervais, qui reçut le nom de Charlotte. » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire...*, p. 177.

J. Taschereau (page 215) porte, à tort, Charlotte Béjart comme baptisée à la paroisse Saint-Merry [au lieu de Saint-Gervais] d'après une note que lui avait remise Beffara.

Entre VIII et IX :

Plusieurs enfants, remarque Jal (page 177 de son *Dictionnaire*) « manquent à la liste que je viens de produire » des fruits de la très féconde Marie Hervé; » et il ajoute expressément : « *Il n'est guère probable que de 1632 à » 1639 elle n'ait pas eu une ou plusieurs couches* » (p. 177).

IX. BÉNIGNE-MAGDELEINE BÉJART. Baptisée le 20 novembre 1639, à Paris, à la paroisse Saint-Sauveur.

« Après juillet 1632, je perds encore de vue Joseph Béjard, qu'en 1639 je trouve sur le territoire de Saint-Sauveur, où le 20 novembre il fit baptiser Bénigne Magdeleine, tenue par « Magdeleine Béjart, fille dud sr Béiart (*sic*). » A. JAL, *Dictionnaire*, p. 177.

Jal nous parle ensuite des filles Béjard, nommées plus haut, et qui nous sont restées finalement inconnues, et il est très remarquable qu'il n'y joint pas *la première* Geneviève, qui, nous nous sommes expliqué là-dessus [Entre VII et VIII], est considérée par nous (p. 136) comme étant *la seule et l'unique :*

« La première Élisabeth, Anne, Charlotte et Bénigne-Madeleine, sont restées inconnues aux biographes; il ne paraît pas qu'aucune de ces quatre sœurs ait abordé le théâtre. Probablement elles moururent assez jeunes. Aucune ne fut enterrée à Saint-Paul, peut-être furent-elles inhumées à Saint-Gervais; l'état des registres mortuaires de cette église ne m'a pas permis de m'en assurer. On peut présumer (1) qu'elles avaient cessé de vivre en 1662, ou du moins en 1664, car on ne les voit figurer ni au mariage de Molière, ni à celui de Geneviève Béjart. Cependant, on ne saurait induire d'une manière absolue leur mort de leur absence, car au mariage de Geneviève on ne voit figurer ni Molière ni Armande, lorsque Madeleine et Louis y figurent avec Marie Hervé. Il y avait je ne sais quelle raison de refroidissement entre Molière et Geneviève. » JAL, *Dictionnaire...*, p. 178.

X. ARMANDE-GRÉSINDE-CLAIRE-ÉLISABETH BÉJART, née au commencement de 1642. Baptisée en mars ou avril 1643. L'acte de baptême n'a pas été retrouvé.

« Comment Marie Hervé, âgée de soixante et douze ans en 1662 (2), se serait-elle déclarée mère d'une fille de vingt ans, si elle n'avait produit aux yeux de tous l'acte de naissance de cette fille? Aurait-on cru sur parole une vieille femme présentant à l'église un enfant, et s'en disant hardiment la mère, au risque du plus sérieux démenti? Non; *Marie Hervé était bien la mère d'Armande Béjart,* je n'en saurais douter, quant à moi. *Les actes ne mentent pas,* comme on l'a supposé; seulement, la naissance d'Armande, sa mère ayant cinquante-trois ans environ (3), doit être rangée parmi les cas rares que peut citer la médecine, et la médecine en cite plus d'un, si j'en crois d'honorables praticiens à qui j'ai communiqué mes conclusions sur cette affaire longtemps controversée, et j'espère aujourd'hui jugée. » A. JAL, *Dictionnaire...*, p. 178.

(1) Comment, *on peut présumer?* Mais *on en est absolument sûr*, puisque au commencement de 1643, à la mort du père Béjart, ses enfants étaient, en tout, au nombre de cinq. CECI EST UNE FORTE DISTRACTION DE M. JAL; à moins, cependant, que ces lignes fussent écrites avant qu'il eût appris l'heureuse découverte [l'acte de renonciation de Marie Hervé] de son ami, M. Eudore Soulié, et qu'il ait oublié, ensuite, de les effacer.

(2) Née vers 1595, elle n'avait en 1662 qu'environ soixante-sept ans; *elle avait donc eu Armande vers quarante-sept ans.* Voir, ci-dessus, chapitre II, § 7.

(3) Mais non! *quarante-sept ans environ.*

« Mon ami M. Soulié ne doute pas plus que n'en a douté M. Taschereau qu'*Armande était fille de Marie Hervé,* et non de Magdeleine Béjart; il tient, comme Taschereau, comme M. Beffara [comme M. Louis Moland], comme moi, pour *très sérieuse* et *très sincère* la déclaration de l'acte du mariage de Molière en ce qui touche la naissance d'Armande de *(sic)* Béjart. » A. JAL, *Dictionnaire...*, p. 184 et 185.

J'ai terminé la longue liste des enfants Béjart-Hervé, et je crois n'avoir rien négligé pour y porter toute l'exactitude et toute la clarté possibles, étant donnés les seuls documents placés à notre disposition.

Au moment où Molière revenait à Paris, en juillet 1642, après son fameux voyage dans le Midi à la suite du roi Louis XIII, le père Joseph Béjart existait encore, ainsi que sa femme Marie Hervé, âgée alors de quarante-sept ans ou environ (elle était née vers 1595).

Autour d'eux et avec eux étaient au moins, vivants, cinq de leurs enfants : Magdeleine Béjart, née en 1618; Joseph Béjart [ou Jacques Béjart], né en 1622; Geneviève Béjart, née en 1624; Louis Béjart dit *L'éguisé,* né en 1630; Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart, n'ayant pas tout à fait six mois (1).

En juillet 1642, Magdeleine se trouvait-elle encore dans le Midi? *On ne le sait.* Le jeune Poquelin, voulant se mettre au théâtre, fit-il la connaissance de la famille Béjart avant le retour de la belle comédienne dans sa ville natale? *On l'ignore.*

Mais ce que l'*on n'ignore pas,* mais ce que l'*on sait très bien,* c'est que, *tout à la fin de cette même année 1642,* Jean-Baptiste Poquelin, alors âgé de vingt et un ans moins quelques jours, *très décidé à se faire comédien,* était déjà l'amant de Magdeleine Béjart, et qui plus est le successeur et le remplaçant en titre du comte de Modène,

(1) Quant aux autres enfants Béjart, Élisabeth, Anne, Charlotte et Bénigne-Madeleine (nous ne parlons pas de *Jacques,* qui ne fait qu'*un* avec Joseph), SANS DOUTE *qu'en mars 1643, ils n'existaient déjà plus.*

(ce dernier ayant peut-être jeté déjà son dévolu sur Marie Courtin de la Dehors, épouse de Jean-Baptiste de l'Harmite, sieur de Vauselle).

Quant à indiquer très exactement si ce fut tout d'abord sa vive attraction pour le théâtre qui conduisit Molière chez les Béjart et qui lui fit connaître la belle comédienne, ou bien tout au contraire si c'est réellement à Magdeleine directement que la France doit Molière, cette question, longuement controversée, jamais résolue, me semble tout simplement insoluble, puisque ***nous manquons absolument, à cet égard, de toute espèce de renseignement.***

§ 11. — *Le retour de Magdeleine Béjart à Paris.*

Magdeleine Béjart ne paraît pas s'être trouvée à Paris pendant l'année 1641 ni les huit ou neuf premiers mois de 1642. ***Rien de positif, cependant, à cet égard.***

« Quant à la vraisemblance..., dit M. Paul Mesnard, que la Béjart avait fait partie, en 1642, d'une troupe appelée à jouer devant le Roi, ceux qui l'ont proposée n'ont fait qu'*une conjecture*. Plusieurs, *sans déterminer l'époque,* ont paru ne pas douter qu'*avant* « l'Illustre Théâtre » elle n'ait été *vue sur quelques scènes dans le Languedoc et le Comtat :* c'est encore *une supposition* un peu affaiblie, mais non démentie absolument par la constatation, découverte dans différents actes, de sa présence à Paris à certaines dates (1636, 1638, 1639 et 1640). » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 76-77.

Mais que devenait cependant le père de sa fille Françoise, le seigneur de Modène?

« Engagé dans un grand complot formé contre Richelieu et dans la » fameuse ligue *confédérée pour le repos de la chrétienté,* » M. de Modène, en 1640, abandonna Paris et sa maîtresse [les dates, comme on voit, concordent bien], et suivit le duc de Guise pour se joindre à l'armée rebelle commandée par le comte de Soissons. Il leva à ses frais une compagnie de cavalerie, avec laquelle il prit part au combat de la Marfée, où le comte de Soissons fut mortellement frappé (6 juillet 1641); il se retira alors à Bruxelles avec le duc de Guise, et un arrêt du Parlement, en date du 6 septembre, le condamna à mort. Contrainte d'user de ses talents pour

vivre et *élever son enfant,* Madeleine se rejeta alors dans le tripot comique; mais jusqu'à ce jour *aucun document n'établit avec certitude qu'elle fit partie de la troupe qui suivit Louis XIII pendant la conquête du Roussillon.* » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 105-106.

« M. de Modène... se tint coi d'abord à Sédan en 1641, *puis dans le Comtat,* où l'on a découvert une preuve non douteuse de sa présence en 1642... On le trouve dans le Comtat en octobre 1643, en février 1644 et en janvier 1645. Il peut être dit sans doute que les actes et circonstances que l'on a cités ne supposent sa présence pendant ces années-là qu'à certains moments; il y a néanmoins une circonspection peut-être excessive à ne pas admettre, d'après de si fortes présomptions, que *cette résidence a été continuée dans toute la seconde* [1644] *et prolongée jusque dans la troisième* [1645]. Il faut d'ailleurs remarquer qu'un des actes de février 1644, celui du 13, est relatif à la vente d'une grange et de terres faite par le seigneur de Modène à Jean-Baptiste l'Hermite et à sa femme. Si cette vente ne fut, comme il semble, qu'une libéralité déguisée dont il gratifia une nouvelle maîtresse, il ne vaut vraiment pas la peine de chercher l'infidèle à Paris, près de la Béjart... » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 93, 94, 95.

De vives clartés semblent se dégager du rapprochement de tous ces faits. Essayons plutôt de bien nous rendre compte.

Le séjour de Magdeleine à Paris cesse d'être établi et prouvé à partir de l'année 1641. On est assez d'accord pour croire qu'elle fit, vers cette époque, une excursion dans le Midi. Les motifs, pour ce voyage, ne lui manquent pas : le théâtre, son enfant, le père de sa fille. Quant à ce qui est d'abord de ses représentations en Provence, aux eaux de Montfrin, dans le Comtat-Venaissin, etc., *nous ne savons rien de certain à cet égard.* Nous serions très disposé à croire qu'elle a voulu revoir sa fille Françoise, emmenée à « la Souquette », dans le Comtat, cinq ans auparavant (cette *supposition* est nôtre), par Jean-Baptiste l'Hermite, qui l'avait tenue sur les fonts, et par sa femme. La conjecture, on l'avouera, est assez vraisemblable. Ce bien de la Souquette, situé sur le territoire de Saint-Pierre-de-Vassol, appartenait alors,

notez-le bien, au seigneur de Modène lui-même. La petite Françoise aurait donc été *chez son père*. Les probabilités augmentent bien plus encore en apprenant que ***M. de Modène habite précisément le Comtat*** en 1642, 1643 et années suivantes. C'est donc à la Souquette que Magdeleine aura été, là où résidait sa fille, morte sans doute bientôt après son arrivée, sinon avant, car nul n'en a jamais plus entendu parler.

Magdeleine aura revu son séducteur... Que s'est-il passé entre eux deux? Rien sans doute que de très naturel, le seul motif qui les reliait peut-être l'un à l'autre se trouvant une fois brisé. Elle aura trouvé sa place prise par son amie, à laquelle Modène vendra la Souquette, que rachètera un jour elle-même Magdeleine. Il n'y a plus désormais dans la grange de Saint-Pierre-de-Vassol qu'une seule petite fille, Magdelon, l'enfant du couple L'Hermite de Vauselle, enfant qu'épousera un jour de Modène, quoique ayant vécu avec la mère... Quel triste et singulier monde!... Mais rien n'indique qu'il y ait eu la moindre brouille entre de Modène et Magdeleine Béjart; au contraire, elle est venue personnellement plus d'une fois à son aide, et ils seront dans la suite parrain et marraine d'un enfant de Molière et d'Armande (1665), plusieurs années après que nous aurons retrouvé L'Hermite lui-même, sa femme, et Magdelon, la future comtesse, tous trois sur les mêmes planches d'un théâtre de province (1) où jouent aussi Molière, Magdeleine, et « Mlle Menou » (Armande-Grésinde Béjart). C'est une vraie fantasmagorie.

Quand Magdeleine Béjart revint à Paris, en automne 1642, elle n'avait plus d'enfant, elle n'avait plus d'amant, elle était absolument libre d'elle-même, dans toute la

(1) Voyez, tome Ier, pages 205 et 206.

force du terme. Elle va assister à la mort de son père, trouver chez sa mère une petite sœur qu'elle ne connaissait pas et qu'elle se mettra à aimer comme sa propre fille, et enfin, faire la connaissance du jeune Jean-Baptiste Poquelin, de quatre ans moins âgé qu'elle, ce qui ne l'empêchera pas de le trouver et charmant et aimable, de lui plaire et de ne pas trop le faire languir. « La malice des choses » ne semble-t-elle pas avoir tout prévu, tout arrangé à l'avance? Toute réalité est une possibilité passée à l'état d'acte.

§ 12. — *Commencement des amours de J.-B. Poquelin et de Magdeleine Béjart.*

Molière, à vingt ans, eut donc une maîtresse, une très belle et très intelligente femme, qui restera ensuite son amie pour la vie. Il « lia, nous dit Grimarest (Éd. Pan- » théon, p. 3, col. 2), une *forte amitié* avec la Béjart ». C'est un peu prendre le roman par la fin, mais c'est en même temps émettre ***un fait scrupuleusement exact*** :

« La vérité est qu'*elle était belle*, séduisante par son esprit, dangereuse par la liberté de ses mœurs. Molière, plus jeune qu'elle de quatre ans et dans l'âge des passions, ne devait pas être fort en garde contre les entraînements... N'exigeons donc pas de lui une parfaite sagesse; mais on voudrait trouver l'objet de son premier amour plus digne d'une vie qui, *au témoignage des contemporains, autre que les diffamateurs*, fut, dans sa maturité, réglée par des sentiments élevés. Souvenons-nous, sans chercher une excuse pour Molière, que l'on ne trouve, hélas! rien de plus délicat dans les amours de Racine, autrement élevé que le compagnon de jeunesse des Chapelle et des Cyrano, et qui ne fut exposé que par les soins donnés à la représentation de ses pièces aux séductions des comédiennes. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 80 et 81.

Ces amours, il est impossible de les nier. Elles sont attestées par les témoignages les plus sérieux. « Cette » *forte amitié*, dit encore M. Paul Mesnard (p. 66), à quelque » moment qu'on la fasse commencer, *ne saurait être mise*

» *en doute, et il n'est pas téméraire de lui donner un autre* » *nom*. Boileau devait être bien informé lorsqu'il disait à » Brossette que Molière avait été amoureux de la Béjart, » sans donner d'ailleurs de date à cet amour. » M. Loiseleur fait seulement commencer les relations intimes entre Molière et la belle comédienne singulièrement tôt. Nous croyons être dans le vrai, et nous insistons sur ce point, en en plaçant l'origine tout à la fin de l'année 1642. Ces relations intimes sont, du reste, l'explication la plus simple et la plus naturelle de ce fait: l'engagement volontaire et formel du jeune fils de famille, Jean-Baptiste Poquelin, dans une troupe de comédiens. Il ne faut pas douter qu'elles ne reculèrent, qu'elles ne retardèrent les premières manifestations de son libre génie créateur. Ses débuts dans la carrière littéraire proprement dite furent singulièrement lents. La gestion, l'administration d'une troupe, les rôles de tragédie, les mauvaises affaires, les rebutants accueils du public, ses folles amours avec une belle actrice à laquelle il arriva très vite à tout sacrifier, voilà, il faut bien l'avouer, un régime qui n'est pas précisément fait pour inspirer à un jeune homme sans expérience, manquant de temps pour chercher sa voie, une production vivace de la première heure.

Lorsque, un certain nombre d'années après, il adressa ses hommages à la Duparc, qui, dit-on, se montra d'abord pour lui dédaigneuse et hautaine; à la De Brie, qui fut, au contraire, paraît-il, à son égard bonne et compatissante, il avait donc reconnu que l'on peut finir par se lasser d'une maîtresse un peu mûre. Mais cela ne l'éclaira pas suffisamment; et lui aussi il voulut enfin, à son tour, avoir de jeunes, de trop jeunes amours, en épousant une toute jeune fille, n'ayant que la moitié de ses années à lui. On sait ce qui lui arriva.

Il eut donc un double tort, d'abord en formant, trop jeune, une liaison sérieuse avec une femme plus âgée que lui, et en n'épousant pas, ensuite, vers trente ans, une jeune fille honnête, de famille bourgeoise, et dont l'âge se serait assorti au sien. Mais, quel jeune homme de vingt ans aurait résisté à tentation si vive, et quel homme de quarante ans, en son lieu et place, ne se serait pas marié comme il le fit? On obéit presque toujours, dans la vie, au ***plus fort motif,*** qui n'est malheureusement pas toujours le meilleur, et c'est là, cependant, ce qu'on appelle si plaisamment « le libre-arbitre »!... Charles Fourier, sur ce point, a toujours raison : ***les attractions sont proportionnelles aux destinées!*** Et Quinault avait raison aussi, j'en ai bien peur, quand il disait, quarante-quatre ans après le millésime 1642, dans ces vers d'*Armide,* que tour à tour la musique de Lully et celle de Gluck ont rendus immortels :

On s'étonnerait moins que la saison nouvelle
Revînt sans ramener les fleurs et les zéphirs,
Que de voir de nos ans la saison la plus belle
Sans l'Amour et sans les plaisirs.
Laissons au tendre Amour la jeunesse en partage;
La sagesse a son tems, il ne vient que trop tôt:
Ce n'est pas être sage
D'être plus sage qu'il ne faut.
Ah! quelle erreur! quelle folie!
De ne pas jouir de la vie!
C'est aux jeux, c'est aux amours,
Qu'il faut donner les beaux jours.
(QUINAULT, *Armide,* acte II, scène IV.)

— *Morale lubrique,* tant que vous voudrez, mon cher Boileau; mais si vous-même aviez rencontré, à l'âge de Racine une Champmeslé, à l'âge de Molière une Magdeleine Béjart, eh bien!... vous auriez peut-être fait, avec votre Dulcinée à vous, le troisième couple!...

« On s'est généralement accordé à dire qu'il [Molière] eut d'abord des liaisons avec Madeleine Béjart... Le caractère aimant et facile de notre auteur et l'âme peu cruelle de mademoiselle Béjart, qui se vantait, dit-on, de n'avoir jamais eu jusque-là des faiblesses que pour des gentilshommes[1], nous portent assez à le croire... Quoi qu'il en soit, il paraît constant qu'il succéda dans les bonnes grâces de cette comédienne au comte de Modène. » J. TASCHEREAU [livre Ier], p. 15.

Ce fut un épouvantable malheur pour Molière, et dont les conséquences durèrent toute sa vie, que de faire connaissance à vingt ans avec cette triste famille des Béjart, gens sans grande moralité, intrigants, besogneux, tirant toujours, comme on dit vulgairement, le diable par la queue, et se précipitant sur le pauvre jeune homme et sur sa bourse comme sur une riche proie, l'accaparant, l'endoctrinant, laissant agir sur lui les séductions irrésistibles de Magdeleine, l'amenant pieds et poings liés, avec le bandeau de l'amour sur les yeux, à faire association avec eux, à leur apporter son argent (n'oublions pas), à vivre de leur vie bohême, à se mettre du rouge, à recevoir des coups de bâton en public, à se faire histrion, à paraître sur des tréteaux forains, à faire rire un parterre grossier, à se faire siffler, huer, et à recevoir en plein visage des pommes que l'on ne se donnait pas toujours la peine de faire cuire!...

On croit que j'exagère? Qu'on se détrompe : au temps même de la plus belle vogue de Molière et de sa plus grande considération à Paris, on jouait, nous raconte (p. 241) M. Louis Moland, « *l'Amour médecin* ». Pendant que Molière était en scène, « dans cette dernière pièce, il » fut lancé sur la scène des pierres et le gros bout d'une » pipe à fumer, ce qui interrompit le dialogue pendant

(1) Seule et unique référence : le pamphlet de *la Fameuse Comédienne!*... Oh ! la calomnie, la calomnie... Si, donc, nous reproduisons ici cette phrase : « Le caractère..... à le croire » de M. Jules Taschereau, c'est en avertissant bien et dûment nos lecteurs DE NE PAS Y CROIRE.

» quelques instants ». Après cette citation, il faut tirer l'échelle ([1])!

Qu'on se figure d'une part le fils de famille, honnête et candide, rempli de bonne volonté et d'illusions, sorti tout récemment des bancs de l'école, belle et noble intelligence, croyant au bien, à l'honnêteté, ayant tout étudié, les humanités, la rhétorique, la philosophie (et avec Gassendi!), le droit, — et peut-être « toi aussi (comme dit » Gœthe : commencement de *Faust*), triste théologie, » — vivant précisément à l'époque où se prépare, en France, toute une pépinière de grands hommes, et ayant doublement besoin, comme honnête Parisien ayant pignon sur rue et comme génie créateur dans sa fleur première, d'un milieu inspirateur et vraiment digne de lui, d'un entourage sain et respectable.

Et de l'autre côté, ce ramassis de bohêmes, de saltimbanques, de pitres de foire, bons enfants si l'on veut, mais dont la mère n'en signe pas moins (le 11 juillet 1638), en qualité de marraine, l'acte du baptême de la bâtarde de sa fille, et voit tranquillement, près de quatre ans après, cette dernière prendre un nouvel amant, un tout jeune homme...!

Et c'est dans une pareille toile d'araignée que va se jeter cette pauvre mouche, ce *roseau pensant* qui sera un jour Molière! C'est parmi ces gens sans élévation d'esprit qu'il va passer ses plus belles années, celles précisément qui ont le plus d'influence, ensuite, sur tout le reste de l'existence, désolant son pauvre père, déshonorant presque ses frères et sœurs, se faisant montrer du doigt, faisant ricaner tous les gens de son quartier, parmi lesquels, du reste, bien des jaloux et des hypocrites : « Vous savez » bien, le petit Jean-Baptiste, le fils du tapissier Poquelin?

([1]) Cf. CAMPARDON, *Nouvelles pièces sur Molière*, p. 178.

» il vit maritalement au su de tous avec une comédienne : » une belle fille, ma foi, mais une femme de théâtre, une » excommuniée, qui est à tout le monde, et qui a je ne » sais combien d'années de plus que lui. On dit qu'il veut » l'épouser, si cè n'est pas encore déjà fait à l'heure qu'il » est. » Et les bonnes langues de continuer en allant leur train.

Le théâtre, pour un tout jeune homme n'ayant pas une idée bien réelle de la vie, et même pour l'homme fait ayant conservé toutes les idées et toutes les illusions du jeune âge (voyez Gérard de Nerval!), est l'école la plus dangereuse, la plus décevante et la plus immorale qui existe au monde. Rien n'y est récl, tout y est faux, frelaté, tout y repose sur des semblants, des conventions sans rapport direct avec rien de ce qui existe ici-bas. Que d'esprits sérieux, que d'hommes aimants n'a-t-il pas conduits au désespoir et au suicide?

Il est certain, et je le reconnais hautement, que Molière pouvait beaucoup plus mal rencontrer que cela ne lui est arrivé. Magdeleine Béjart, belle, attrayante et plantureuse créature, à la ruisselante chevelure blond-fauve aux reflets d'or, en 1642 dans toute la force, la fraîcheur et l'éclat de son riche développement, avec cela femme de tête, à la vive intelligence, au bon cœur et à l'incontestable talent, semble bien avoir été ce qu'on peut appeler une bonne fille et une excellente amie. Nous savons d'elle des traits qui l'honorent : venant, avec son argent, personnellement au secours de Modène, qui l'avait trompée et remplacée après l'avoir rendue mère; fermant les yeux, plus tard, sur les infidélités, les passades amoureuses de Molière, en ne les considérant que comme de simples peccadilles; ayant conservé pour lui, Molière, une bonne, une solide, une profonde affection; aimant, pro-

tégeant, traitant sa jeune sœur et filleule Armande absolument comme elle aurait traité sa propre enfant, si bien que ceux qui l'entouraient, qui ne le sait? s'y sont absolument trompés; mariant ensemble son ancien amant [Molière] et sa petite sœur [Armande], les dotant indirectement et par-dessous main, et leur laissant plus tard toute la fortune qu'elle avait su amasser, Magdeleine n'était certainement pas une femme ordinaire ni un cœur sec, et il n'est que juste de lui reconnaître d'excellents côtés.

Mais elle étouffa tout à fait chez Molière, sans surtout s'en être jamais doutée, cette fine fleur d'exquise délicatesse, ces sentiments d'aspiration vers l'idéal qui se développent si puissamment, avec le temps, chez un jeune homme bien doué, et qui rejaillissent plus tard si heureusement sur son caractère et toute sa personne.

CHAPITRE TROISIÈME

LES RECHERCHES : MOLIÈRE ET LES BÉJART EN 1643

§ 1. Jean-Baptiste Poquelin annonce à son père qu'il veut se faire comédien. — § 2. Le maître d'écriture Georges Pinel. — § 3. Mort du père Joseph Béjart; renonciation à sa succession faite par sa veuve au nom de ses cinq enfants survivants. — § 4. Baptême d'Armande-Grésinde Béjart. — § 5. Jean-Baptiste Poquelin prend le nom de Molière. — § 6. Fondation de *l'Illustre Théâtre*. (30 juin 1643.) — § 7. Les répétitions de la nouvelle association; le répertoire tragique. — § 8. Le jeu de paume des Mestayers. — § 9. Séjour à Rouen de la nouvelle troupe. — § 10. Retour à Paris; transformation du jeu de paume des Mestayers en salle de spectacle; préparatifs pour l'inauguration de « l'Illustre Théâtre ». (Fin décembre 1643.)

---

§ 1. — *Jean-Baptiste Poquelin annonce à son père qu'il veut se faire comédien.*

« L'année 1643 fait époque dans la vie de Molière; il la commence en se séparant de sa famille, se lie... avec les Béjard, dont l'existence sera désormais inséparable de la sienne, et la termine en paraissant pour la première fois sur un théâtre. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches*..., p. 29-30.

« ... Dès la fin de décembre [1642], le jeune étudiant, qui allait bientôt quitter le nom de son père pour prendre celui qu'il a rendu si célèbre, entrait définitivement dans la carrière dramatique. La preuve en est dans un acte, en date du 6 janvier 1643, par lequel Jean-Baptiste Poquelin reçoit de son père une somme de 630 livres, tant en avancement d'hoirie que sur ce qui lui revenait de la succession maternelle, et lui rétrocède ses droits à la charge de valet de chambre tapissier du Roi, le priant d'en assurer la survivance à tel autre de ses enfants qu'il lui plairait choisir. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs...*, p. 111.

« Tout imparfaite qu'elle est, la rétrocession du 6 janvier 1643 n'en décèle pas moins une rupture définitive avec les projets antérieurs et l'adoption d'une autre voie que celle du barreau. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs...*, p. 113.

« C'est à l'âge de vingt et un ans, qui n'était pas alors celui de la majorité, que Molière, déjà lié sans doute avec les « enfants de famille » qui allaient être ses camarades de théâtre, renonce à la profession et à la charge de son père. Le 6 janvier 1643, il reconnaît par une lettre et par une quittance avoir reçu de son père, « pour l'employer à l'effet y mentionné, » la somme de six cent trente livres en avance « tant de ce qui » lui pouvoit appartenir de la succession de sa mère qu'en avancement » d'hoirie future de sondit père, qu'il auroit prié et requis de faire pour- » voir de ladite charge de tapissier du Roi dont il avoit la survivance tel » autre de ses enfants qu'il lui plairoit, et se seroit démis de tout droit » qu'il y pourroit prétendre, pour en disposer par sondit père ainsi qu'il » verroit bon être (1). » EUDORE SOULIÉ, *Recherches...*, p. 28.

« Si la quittance elle-même nous avait été conservée, au lieu de l'analyse qu'on en trouve dans l'inventaire fait après la mort de Jean Poquelin, il est difficile de mettre en doute que la mention de l'emploi de la somme y indiquât les dépenses à faire pour une entreprise, sinon désignée en termes formels, au moins connue du père, comme devant être l'établissement d'une troupe comique. Le démissionnaire de l'avantageuse et honorable charge n'avait pu expliquer sa renonciation que par l'aveu du choix de la nouvelle carrière où il se jetait. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 68.

Grimarest nous dit (*la Vie de M. de Molière*, p. 18) « que » les parents de Molière essayèrent, par toutes sortes de » voies, de le détourner de sa résolution » de se faire comédien; mais, ajoute-t-il, « ce fut inutilement : sa

(1) « Document n° XXXVII, cote quatre, page 227. Molière avait retrouvé dans les papiers de son père cette quittance et d'autres pièces relatives à sa démission; elles sont indiquées dans la cote dix de son inventaire. [Document n° XLV.] » EUDORE SOULIÉ, *Recherches...*, p. 28-29, note 4.

Cette quittance, passée par-devant Desprez et Levasseur, notaires, le sixième janvier mil six cent quarante-trois, n'a pas été retrouvée. (Cf. note 2 de la page 227 des *Recherches sur Molière* d'Eudore Soulié.)

» passion pour la comédie l'emportait sur toutes leurs » raisons. » Taschereau nous montre aussi, mais cent vingt-cinq ans après Grimarest, « ses parents, désolés de » ne pouvoir soustraire leur nom au mépris attaché alors » à la profession de comédien par un préjugé qui existait » presque avec la même force longtemps encore après » sa mort. » (*Histoire de Molière*, p. 8.)

« La famille de Molière ne fit pas moins d'efforts pour le détourner de cette carrière qu'elle n'en avait fait naguère (??...) pour le déterminer à rester ignorant. Si elle avait vu sa perte dans le premier parti, elle voyait sa damnation dans le second... — La vanité de ses parents avait été vivement blessée, leur ressentiment fut long. Hormis son père et son beau-frère, aucun d'eux, en 1662, ne signa son acte de mariage. Vainement, quand il fut établi à Paris avec sa troupe, donna-t-il aux Poquelin leurs entrées : nul n'en voulut profiter. Il fut exclu de l'arbre généalogique qu'un d'eux fit dresser. Aveugle empire du préjugé! Le grand poète, l'homme de génie ne put faire absoudre le comédien. Vaine sottise! Que serait aujourd'hui le nom de Poquelin séparé de celui de Molière (1)? (P. 9-10.)

» Si, au moment de monter sur la scène, il sut résister aux sollicitations qu'on lui adressa pour l'en détourner... il n'en fut pas moins cruellement affligé de la conduite de sa famille à son égard. Mais l'amour de son art, l'inspiration de son génie l'avaient guidé dans sa... démarche... Il ne fallait rien moins que ces considérations pour l'empêcher de se rendre aux vœux des siens, quelque insolente (?...) que fût la manière dont ils les exprimèrent. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, 3e édition, p. 10.

Dans les dernières années de sa vie, s'il faut en croire Grimarest, Molière aurait fortement détourné un jeune homme ayant la vocation du théâtre, et, mieux que cela, d'excellentes dispositions, et dont le père était un avocat ayant une certaine fortune, de monter sur les planches et de se faire comédien. Nous ne reproduirons pas cette scène, peut-être fantaisiste, et dans laquelle figure aussi Chapelle, que raconte (p. 233 et suivantes) Grimarest et

(1) « *Œuvres de Molière*, avec les remarques de Bret, 1773, tome I, pages 52 et 75. — *Molière*, drame en cinq actes, imité de Goldoni, par Mercier, 1776, page 193, note. Les faits rapportés dans cet alinéa, — ajoute Taschereau (p. 10, note 1), — sont presque textuellement empruntées à Bret et à Mercier. » — Ce n'est pas ce qui les rend plus vraisemblables!

qu'abrège (p. 10-11) J. Taschereau; mais nous allons donner seulement la tirade caractéristique que Grimarest, en cette occasion, attribue à Molière, et dans laquelle, sous une rédaction sans doute très embellie, peuvent cependant se retrouver quelques propos réellement tenus par l'auteur du *Misanthrope :*

« Je vous conseille, lui dit Molière, de prendre la profession de votre père : la nôtre ne vous convient point; c'est la dernière ressource de ceux qui ne sauraient mieux faire, ou des libertins qui veulent se soustraire au travail. D'ailleurs, *c'est enfoncer le poignard dans le cœur de vos parents* que de monter sur le théâtre; vous en savez les raisons : *je me suis toujours reproché d'avoir donné ce déplaisir à ma famille;* et je vous avoue que si c'était à recommencer, je ne choisirais jamais cette profession. Vous croyez peut-être, ajouta-t-il, qu'elle a ses agréments; vous vous trompez. Il est vrai que nous sommes en apparence recherchés des grands seigneurs, mais ils nous assujettissent à leurs plaisirs, et c'est la plus triste de toutes les situations que d'être l'esclave de leur fantaisie. *Le reste du monde nous regarde comme des gens perdus, et nous méprise.* Ainsi, monsieur, quittez *un dessein si contraire à votre bonheur et à votre repos.* Si vous étiez dans le besoin, je pourrais vous rendre mes services; mais, je ne vous le cèle point, je vous serais plutôt un obstacle. » [GRIMAREST.]

« Quoique l'on ait peine à ne croire à aucun mécontentement du père de Molière, les documents authentiques laissent à ce sujet des doutes. Ils engagent tout au moins à ne pas s'imaginer que la résistance paternelle ait été très ferme. La somme avancée par Jean Poquelin à son fils, et dont le refus eût été une tentative sérieuse d'empêchement, dénonce une assez prompte complaisance; et des transactions ultérieures auxquelles il se prêta montrent que cette complaisance ne fut pas la dernière. Soulié a fait remarquer que Molière, en 1643, n'avait que vingt et un ans (et même, le 6 janvier, il s'en fallait de quelques jours), et qu'en ce temps-là on n'était pas encore majeur à cet âge. Pour la majorité parfaite, il fallait l'âge de vingt-cinq ans. Molière paraît donc avoir eu un bonhomme de père indulgent jusqu'à la faiblesse, on pourrait même dire un peu Géronte, à qui auraient suffi quelques vaines objections et remontrances. On avait eu déjà une preuve, non sans doute de sa faiblesse, mais de sa grande bonté (1), dans la forte instruction qu'il fit ou laissa donner à son fils. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 70.

(1) « Un excès de cette bonté, dans un grave relâchement de son autorité paternelle, est plus probable que son insouciance du sort de l'obstiné jeune homme... S'il eût plus énergiquement soutenu son opposition, comme on sait par l'événement ce que l'avenir réservait à Molière, on pourrait la trouver regrettable. Rien cependant n'aurait dû lui paraître plus prudent, plus conforme à son devoir... (P. 70.)

» En dépit donc des traces, qui sont restées, de l'indulgence de Jean Poquelin, nous comprendrions mal que la famille de Molière ne lui en ait pas du tout voulu

§ 2. — *Le maître d'écriture Georges Pinel.*

« Perrault, dit M. Jules Loiseleur (*les Points obscurs*, p. 113-114), nous a conservé le souvenir de ces luttes intérieures... *qui avaient*... précédé cet acte décisif; de ces efforts désespérés qui furent mis en œuvre par Jean Poquelin pour détourner son fils aîné du parti périlleux qu'il prenait. C'est le moment où l'ancien maître du jeune Jean-Baptiste, ce Georges Pinel qui avait des obligations envers Poquelin père, car il lui avait emprunté le 25 juin 1641 une somme de cent douze livres, c'est le moment, disons-nous, où Pinel est requis par ce père désolé de faire fléchir la détermination du fils insoumis, et, loin d'y réussir, se fait lui-même l'auxiliaire de ses projets et se laisse enrôler dans la nouvelle troupe. »

Voici le récit de l'auteur des *Contes des Fées :*

« Son père lui envoya le maître chez qui il l'avoit mis en pension, pendant les premières années de ses études, espérant que par l'autorité que ce maître avoit eue sur lui pendant ces temps-là, il pourroit le ramener à son devoir. Mais bien loin que le maître lui persuadât de quitter la profession de comédien, le jeune Molière lui persuada d'embrasser la même profession, et d'être le docteur de leur comédie, lui ayant représenté que le peu de latin qu'il savoit le rendroit capable d'en bien faire le personnage, et que la vie qu'ils mèneroient seroit bien plus agréable que celle d'un homme qui tient des pensionnaires. » CHARLES PERRAULT, *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, 1696, in-f°, t. Ier, p. 79 (1).

« Ces enjolivements sont suspects, sans doute, dit » M. Louis Moland (p. 40); mais *le fond*, selon toute ap-

de son équipée. C'était vraiment une chute. Le génie qui l'en a relevé, et très haut, ne se prévoyait pas... (P. 71.)

» Il est probable que Jean Poquelin ne fut pas satisfait, et que, s'il céda, ce fut seulement après quelque essai, si peu énergique qu'il ait été, de résistance à une résolution opiniâtre. Ce qui ne devait pas lui coûter le moins, c'était de renoncer à l'espoir de transmettre à son fils aîné sa charge dans la maison du Roi. Peut-être se flattait-il cependant que dans la désertion de ce fils il n'y avait rien d'irrévocable. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 71.

(1) Grimarest nous dit à ce sujet, page 3, colonne 1, de l'édition *Panthéon :*

« Un auteur grave nous fait un conte au sujet du parti que Molière avait pris de jouer la comédie. Il avance que sa famille, alarmée de ce dangereux dessein, lui envoya un ecclésiastique *(sic)* pour lui représenter qu'il perdait entièrement l'honneur de sa famille; qu'il plongeait ses parents dans de douloureux déplaisirs, et qu'enfin il risquoit son salut d'embrasser une profession contre les bonnes mœurs, et condamnée par l'Église; mais, qu'après avoir écouté tranquillement l'ecclésiastique, Molière parla à son tour avec tant de force en faveur du théâtre qu'il séduisit l'esprit de celui qui le vouloit convertir, et l'emmena avec lui pour jouer la comédie. Ce fait est absolument inventé par les personnes de qui M. Perrault peut l'avoir pris pour nous le donner; et quand je n'en aurais pas de certitude, le lecteur, à la première réflexion, présumera avec moi que ce fait n'a

» parence, est véritable. » Et M. Paul Mesnard dit (p. 68) qu'« il est probable » que Perrault avait recueilli une tradition « en parlant » expressément de l'opposition du père, qui, « *fâché du parti que son fils avoit pris, le* » *fit solliciter par tout ce qu'il avoit d'amis de quitter cette* » *pensée, promettant, s'il vouloit revenir chez lui, de lui* » *acheter une charge telle qu'il la souhaiteroit, pourvu* » *qu'elle n'excédât pas ses forces.* » — « Cette circons- » tance d'une promesse si engageante, Perrault ne l'avait » sans doute pas inventée. »

Mais cette « tradition », M. Paul Mesnard, « sans oser » dire qu'elle fût entièrement fausse, » ne consentirait pas à l'accepter « sans faire de réserves sur... l'anecdote » du maître chez qui Molière avait été mis en pension » pendant les premières années de ses études » (p. 68).

« Georges Pinel, qui prit pour le théâtre le nom de la Cousture, était maître écrivain. Comme il pouvait avoir donné à Molière *les leçons, soit de belle écriture, soit de comptes, dont les jeunes gens, leurs études terminées, avaient souvent besoin pour leur profession,* on a cru reconnaître en lui le maître de pension dont Perrault a fait le héros de la plaisante et peu vraisemblable histoire du négociateur, mal choisi par Jean Poquelin. — M. Auguste Vitu, dans *le Jeu de paume des Mestayers* (Paris, A. Lemerre, 1883), pages 47-49, a très bien établi que *de telles leçons étaient données par les maîtres experts et jurés écrivains arithméticiens, qui admettaient des pensionnaires internes.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* p. 79 et note 2.

« Grâce à l'inventaire fait après le décès du père de Molière, nous avons sur ce personnage — Georges Pinel — un renseignement bien curieux. Le 25 juin 1641, Georges Pinel (1), maître écrivain à Paris, reconnaît

aucune vrai-semblance. Il est vrai que les parents de Molière essayèrent, par toutes sortes de voies, de le détourner de sa résolution; mais ce fut inutilement. Sa passion pour la comédie l'emportait sur toutes leurs raisons. »

Aimé-Martin, en note de ladite page de l'édition *Panthéon*, est d'un avis contraire à celui de Grimarest. Il dit à ce sujet :

« Perrault, qui raconte cette anecdote, parle d'un maître de pension, et non d'un *ecclésiastique*. Le fait ainsi rétabli n'a rien d'invraisemblable. On peut croire que Molière composa *le Maître d'école*, *le Docteur amoureux*, *les Trois Docteurs rivaux*, et le rôle de *Métaphraste* pour son maître de pension. On sait avec quel soin il appropriait ses rôles au caractère de ses acteurs. »

(1) Je retrouve ce nom de Pinel dans une des branches de ma propre généalogie, — car *j'ai fait ma généalogie.* Plusieurs années avant l'incendie de 1871, je les ai parcourues, moi aussi, ces vastes salles de l'avenue Victoria, à la préfecture de la

devoir à Jean Poquelin une somme de cent soixante-douze livres, et le 1er août 1643, le même Pinel et Anne Pernay, sa femme, souscrivent une obligation de cent soixante livres, également au profit du père de Molière (Document XXXVII, cote neuf). Cette profession de maître écrivain exercée par Georges Pinel cinq mois avant de se trouver parmi les comédiens

Seine, renfermant ces archives si précieuses que personne, hélas! ne pourra jamais plus consulter. Je les ai eus entre les mains, ces registres de Saint-Sulpice, de Saint-Étienne-du-Mont, etc., contenant *les signatures tracées par mes ancêtres*. J'ai fait prendre copie de tous les actes qui m'intéressaient directement, et depuis le double incendie qui nous a privés de tant de richesses historiques et familiales, *moi seul au monde* je les possède.

Avant qu'ils soient perdus, dispersés, anéantis, comme ils le seront certainement après ma mort, je ne crois pas (moi qui fournis et reproduis dans les présentes pages tant d'actes de baptêmes, de mariages, de décès) que l'on trouve mauvais de me voir donner, dans cette simple note, *la ligne directe*, qu'il serait aujourd'hui impossible de reconstituer en dehors de mes propres archives, de tous mes ascendants et ascendantes depuis l'origine de l'état civil en « France » (a) et en Valois jusqu'à nos jours. Si je n'ai pas pu remonter plus haut que mon *septième* ascendant, c'est uniquement parce que, au XVIe siècle, les registres de Fontenay-en-France (aujourd'hui Fontenay-les-Louvres) se contentent de donner les noms de chaque enfant baptisé sans y ajouter ceux de leurs père et mère. Sans cela, il m'aurait été possible d'ajouter plusieurs nouveaux termes supérieurs à cette curieuse échelle généalogique.

VIII. — Loquin (Mathurin), époux de Bonnefoy (Mathurine), mariés tous deux à Fontenay-en-France (auj. Seine-et-Oise) en 1602.

VII. — Loquin (Nicolas), *fils des précédents*, baptisé paroisse de Fontenay-en-France (auj. Seine-et-Oise), le 18 novembre 1614; époux de Sendrin (Marie), baptisée à Luzarches (auj. Seine-et-Oise), du diocèse de Paris, le 31 aoust 1616. — Mariés tous deux à Luzarches (auj. Seine-et-Oise), du diocèse de Paris, en 1645.

VI. — Loquin (Charles), *fils des précédents*, baptisé à Luzarches (auj. Seine-et-Oise), du diocèse de Paris, le 30 may 1666; époux de Hudde (Marie), baptisée à Luzarches (auj. Seine-et-Oise), du diocèse de Paris, le 30 mai 1666. — Mariés tous deux à Luzarches (auj. Seine-et-Oise), du diocèse de Paris, le 9 janvier 1685.

V. — Loquin (Charles), *fils des précédents*, né à Luzarches (auj. Seine-et-Oise), du diocèse de Paris, le 5 janvier 1690; époux de Pinel (Louise-Nicole), veuve de Remond (Gilles), née à Paris en 1690. — Mariés tous deux à Paris, paroisse Saint-Sulpice, le 8 février 1721.

IV. — Loquin (Jacques), *fils des précédents*, baptisé à Paris, à l'église Saint-Sulpice, le 30 mars 1727; époux de Robert (Marie-Françoise), née à Paris, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, le 22 février 1729. — Mariés tous deux à Paris, à l'église Saint-Étienne-du-Mont, le 9 février 1750.

III. — Loquin (René-Antoine), *fils des précédents*, né le 6 décembre 1761, à Paris, rue Montagne-Sainte-Geneviève, paroisse de Saint-Étienne-du-Mont; époux de du Crocq (Magdeleine-Julie), née à Campeaux (auj. Oise), le 12 juin 1769. — Mariés tous deux à Paris, division du Panthéon, 12e arrondissement, le 4 ventôse an VI de la République.

II. — Loquin (François-Paul), *fils des précédents*, né le XXVI thermidor, an VII de la République, à Paris, rue Feydeau, n° 235; époux de Lavigne (Félicie-Joséphine), née le 20 janvier 1812, à Paris, division des Tuileries, 1er arrondissement, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 4. — Mariés tous deux à Orléans (Loiret), le 3 octobre 1832.

I. — Loquin (Anatole), *fils des précédents*, né le 22 février 1834, à Orléans (Loiret), faubourg Saint-Marceau, rue Dauphine, n° 2; époux de Rigondet (Hermance-Rosalie-Philomène), née le 18 janvier 1837, en la commune de la Tour-de-Carol (Pyrénées-Orientales). — Mariés tous deux à Lorient (Morbihan), le 27 octobre 1856.

(a) On sait ce qu'on entendait autrefois par ce mot de *France* : un petit pays contenant Fontenay *en France*, Mareil *en France*, Chastenay *en France*, et quelques autres communes. C'est la contrée qu'avait habitée Gérard de Nerval pendant sa première jeunesse.

de l'Illustre Théâtre, fait tout de suite penser à l'anecdote racontée par Charles Perrault et dénaturée par Grimarest... Au lieu d'un maître de pension on a dans l'Illustre Théâtre un maître écrivain, et le récit de Perrault devient très vraisemblable. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 35 et 36 (1).

Après avoir quitté *l'Illustre Théâtre*, Georges Pinel — fait très exact quoique assez peu connu — continua de jouer la comédie. Nous trouvons dans le petit volume : *Molière jugé par ses contemporains*, publié en 1877 par l'éditeur Isidore Liseux, les lignes suivantes — qui ne font pas tout à fait double emploi avec la fin de la note [cf. ci-dessous] du précédent alinéa qu'elles corroborent, car elles nous donnent un nom un peu différent pour le directeur de théâtre de Georges Pinel à Lyon :

« Ce premier maître de Molière serait Georges Pinel, qui fut en effet l'un des fondateurs de *l'Illustre Théâtre*. Il se sépara de la troupe dès 1645; mais on le retrouve à Lyon quatre ans plus tard, dans une troupe rivale de celle de Molière, dirigée par Sabran Mitarat, dit *La Source;* son nom de théâtre était *La Couture*. A.-P. MALASSIS. Note des pages 142-143 de la *Notice* de Charles Perrault *sur Molière*.

§ 3. — *Mort du père Joseph Béjart. — Renonciation à sa succession faite, par sa veuve, au nom de ses cinq enfants survivants.*

Le père Joseph Béjart, « sieur de Belleville, » est mort, peut-être à la campagne, très probablement au commencement de 1643. Il ne laissait que *cinq enfants;* et la preuve de ce fait, que nous allons donner tout à l'heure, anéantit en même temps l'utilité de la remarque faite

(1) « Seulement, — ajoute ici Eudore Soulié, — Georges Pinel dut se dégoûter bien vite du théâtre et en revenir à ses leçons d'écriture, car on ne le retrouve plus en 1645 parmi les associés de Molière. » (*Recherches...*, p. 36.) — On a cependant retrouvé son nom depuis parmi les artistes d'une autre troupe :

« Parmi les troupes qui étaient à Lyon en 1653 dans le même temps que celle-*ci* [de Molière], la moins indigne de rivaliser avec elle paraît avoir été celle qui..... avait pour chef Abraham Mitallat, dit la Source, qui l'avait établie en 1644 à Lyon, où il la maintint plusieurs années avec succès. Un des premiers camarades de Molière, Georges Pinel de la Cousture, avait passé dans ses rangs. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 131-132. — Voir ci-dessus, dans notre texte, une autre citation sur la seconde troupe dans laquelle s'engagea ensuite Georges Pinel.

par Jal, page 178 de son *Dictionnaire,* qu'*on ne saurait induire d'une manière absolue la mort des autres enfants de ne pas les voir figurer sur les actes de mariage d'Armande ni de Geneviève.* Déjà morts tous les quatre en 1643, il y avait de trop bonnes raisons en effet pour ne plus pouvoir les retrouver vivants en 1662, en 1664, en 1672!...

« La date de la mort de Joseph Béjart, dit M. A. Jal, m'est restée inconnue; je l'ai cherchée dans les registres de toutes les paroisses de Paris sans en trouver la mention, et cette absence de l'acte mortuaire du père de la « petite non baptisée », coïncidant avec celle du baptême de cette enfant, m'a suggéré une idée qu'on trouvera, je crois, vraisemblable. Armande, qui n'est inscrite aux registres d'aucune des paroisses de Paris, naquit *probablement à la campagne, dans quelque village voisin de Paris où son père avait un logis.* Joseph Béjart y mourut,... il y fut enterré. » A. JAL, *Dictionnaire...* p. 185.

Ce village voisin de Paris, M. Loiseleur le connaît, il le nomme (*Points obscurs*, p. 384) : « Selon nos conjectures, » ce serait dans *une* maisonnette du bourg *Saint-Antoine-* » *des-Champs* [sur le chemin de Picpus] qu'Armande aurait » vu le jour et que Joseph Béjart serait passé de vie à » trépas. » — Il faut surtout se garder de confondre l'église du bourg *Saint-Antoine-des-Champs* et l'église parisienne de *Saint-Nicolas-des-Champs,* dont le registre des baptêmes avait été compulsé par Jal, et où ce dernier a même découvert deux actes se rapportant à des collatéraux des Béjart ([1]).

Nous arrivons au fameux acte de renonciation (10 mars et 10 juin 1643) qui nous prouve que « la petite non bap- » tisée » était née déjà « avant que, dit M. Jal (*Diction-* » *naire...*, p. 185), — par les conseils de Pierre Béjart, le » procureur, son beau frère, — Marie Hervé » s'occupât de le faire dresser. « Fort probablement, » ajoute M. Jal, « Marie Hervé avait dû se hâter, de peur de se voir assié-

([1]) Charles Béjart, parrain en 1618 (JAL, p. 177); Claude de la Bruyère, tenu sur les fonts par Nicolas Béjart le 18 septembre 1619 (JAL, p. 177).

» ger par les créanciers de son époux, *mort, par consé-
» quent, très peu de temps avant le 10 mars.* » Cette pièce si importante, découverte aux Archives de l'Empire, Minutes du Châtelet, Y 3912, par M. Eudore Soulié, a été publiée par lui dans ses *Recherches sur Molière*, pages 172 et 173, dont elle forme le document VIII. En voici le texte :

« *Renonciation de Marie Hervé, pour ses enfants, à la succession de Joseph Béjard, leur père.*

» L'an mil six cent quarante-trois, le mardi dixième mars, par devant nous Antoine Ferrand, etc. (1), est comparue Marie Hervé, veuve de feu Georges (2) Béjart, vivant huissier des eaux et forêts de France à la table de marbre à Paris, au nom et comme tutrice de Joseph (3), Magdeleine (4), Geneviève (5), Louis (6) et une petite non baptisée (7), mineurs (8) dudit

(1) « Ses titres, d'après d'autres actes émanant de ce magistrat, sont : « conseiller » du Roi et lieutenant particulier civil et assesseur criminel en la ville, prévôté et » vicomté de Paris ; » son hôtel était rue Serpente. » Eudore Soulié, *Recherches*..., p. 172, note 1.

(2) « *Ce prénom est une erreur*, ainsi que le prouvent tous les autres actes relatifs à *Joseph Béjart*, entre autres celui passé devant le lieutenant civil Moreau, et dont voici un extrait : « L'an mil six cent trente-six, le jeudi dixième janvier, vu par » nous, Michel Moreau, etc., la requête à nous présentée et baillée par écrit par » Magdeleine Bejart, fille émancipée d'âge, procédant sous l'autorité de Simon » Courtin, bourgeois de Paris, dépositive qu'elle se seroit rendue adjudicataire *d'une* » *petite maison et jardin*, sise au *cul de sac de la rue de Thorigny*, moyennant la » somme de quatre mille dix livres, etc., laquelle somme ladite exposante n'a » quant à présent et lui convient de trouver la somme de deux mille livres pour » payer le prix de l'adjudication de la dite maison et jardin ; mais d'autant qu'elle » trouve personnes qui lui veulent prêter ladite somme en le faisant consentir de » ses parents et amis, elle auroit requis notre ordonnance pour faire appeler » devant nous ses parents et amis ; laquelle nous lui aurions octroyée, etc., sui- » vant laquelle sont comparus : *sieur Joseph Béjard, huissier ordinaire du Roi, père,* » Pierre Béjard, oncle paternel, Raoul du Guerner, chef du gobelet du Roi, allié, Denis Cordelle, avocat en Parlement, Pierre Baret, bourgeois de Paris, Antoine Grumière, fourrier du corps du Roi, Simon Bedeau, amis, auxquels nous avons fait faire le serment de nous donner avis sur le contenu ci-dessus, lesquels, après serment, « sont d'avis que ladite Magdeleine Béjart, assistée de son curateur, » emprunte la somme de deux mille livres, etc. » [*Archives de l'Empire, Minutes du Châtelet*, Y, 3903,] Eudore Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 172, note 2.

(3) *Jacques* [dit Joseph] *Béjart*, baptisé le 11 février 1622. — Il a été enterré le 26 mai 1659 *sous le nom de Joseph*. Au surplus, ne venons-nous pas de voir Joseph Béjart le père appelé très inexactement « Georges Béjart » ? — Jacques Béjart était parfaitement *mineur* en 1643.

(4) *Magdeleine Béjart*, baptisée le 8 janvier 1618.

(5) *Geneviève Béjart*, baptisée le 2 juillet 1624, *et non pas surtout vers 1631*.

(6) *Louis Béjart*, baptisé le 4 décembre 1630.

(7) *Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart*, née au commencement de 1642, baptisée en mars ou avril 1643, ainsi que nous l'établirons tout à l'heure dans notre § 4.

(8) Tous sont mineurs, à l'exception de *Magdeleine*, baptisée tout au commence-

défunt et elle; laquelle nous a dit et remontré que la succession dudit défunt son mari est chargée de grandes dettes et que n'y a aucuns biens en icelle pour les acquitter, et craint que si elle appréhende icelle pour sesdits enfants qu'elle ne leur soit plus onéreuse que profitable, icelle désireroit de y renoncer pour sesdits enfants, ce qu'elle doute pouvoir valablement faire sans l'avis des parents et amis desdits mineurs qu'elle a requis s'assembler pour donner [*sic*] sur ladite renonciation; suivant laquelle requête est comparu Gabriel Renard, sieur de Sainte Marie, Mᵉ Pierre Pillon, procureur au châtelet, Mᵉ ..... Bérenger (¹), procureur audit châtelet, Mᵉ Pierre Béjart, procureur audit châtelet, oncle paternel, Simon Bedeau, maître sellier lormier (²), à Paris, subrogé tuteur desdits mineurs, Mᵉˢ Jacques Buyars? Jean Freyal, maître tailleurs d'habits, Jean Fourault, bourgeois de Paris, amis, auxquels avons fait faire le serment de donner bon et fidèle avis sur ladite renonciation, lesquels, après serment par eux fait ont dit qu'*ils sont d'avis que ladite veuve renonce pour lesdits mineurs à la succession dudit défunt leur père, comme leur étant icelle plus onéreuse que profitable.*

» Sur quoi nous ordonnons qu'il en sera fait rapport au conseil.

» Il sera dit par délibération du conseil qu'il est permis à ladite veuve, audit nom de tutrice desdits mineurs, de *renoncer pour eux à la succession dudit défunt leur père, comme leur étant icelle plus onéreuse que profitable, attendu les dettes dont elle est chargée, et ce suivant l'avis desdits parens et amis;* la renonciation qui sera faite avons approuvé et homologué. A. FERRAND.

» Et le mercredi 10 juin audit an 1643 est comparue ladite Hervé, laquelle, audit nom de tutrice des enfants mineurs dudit défunt et d'elle, après avoir pris le consentement ci-dessus, *a renoncé à la succession dudit défunt, leur père,* comme *leur étant icelle plus onéreuse que profitable.* MARIE HERUÉ. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille,* p. 172 et 173.

On sait tout ce qu'a dit, tout ce qu'a fait valoir M. J. Loiseleur contre la validité de l'acte que nous venons de transcrire. Deux simples phrases déjà citées par nous, de M. Louis Moland, à mon avis réduisent à néant toutes ces ingénieuses critiques. Voici la première :

« Renoncer à une succession où il n'y a que des dettes » est un acte qu'on simplifie autant que possible. Sur

ment de l'année 1618 [le 8 janvier]. L'aîné des garçons, — en réalité le cadet de Magdeleine, — est placé adroitement *en tête de la liste*. Lui est certainement mineur, si, comme tout tend à le faire croire, *Joseph* et *Jacques* ne forment bien, en réalité, qu'un seul et même personnage.

(¹) « Son prénom n'est pas rempli. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 173, note 1.

(²) « Maître sellier *lormier*, carrossier. » FURETIÈRE.

7

» cinq enfants il y avait trois mineurs; cela suffisait pour » que tous les enfants fussent désignés comme tels, du » moment où l'on était assuré qu'il ne s'élèverait de pro» testation d'aucune part. » (P. 183.) — Mais il n'y avait pas seulement *trois* mineurs sur *cinq*, il y en avait bel et bien *quatre : Jacques* Béjart, l'aîné des garçons, appelé plus tard *Joseph*, ayant été baptisé le 11 février 1622!...

Voici la seconde phrase de M. Moland qui réfute victorieusement, selon nous, les raisons données par M. J. Loiseleur pour contester la validité de l'acte que nous venons de reproduire : « Marie Hervé avait eu une fille en 1639 [Bénigne-Magdeleine Béjart, « baptisée à Paris, » paroisse Saint-Sauveur, le 20 novembre 1639!...], c'est» à-dire *trois ans avant de donner le jour à Armande, ce* » *qui montre que chez elle la fécondité n'avait pas été inter-* » *rompue,* et ce qui rendrait le cas moins surprenant. » (P. 185.)

Et puis, n'est-il pas établi qu'au mois de février ou de mars 1642, Marie Hervé, femme de Joseph Béjard père, n'avait que *quarante-sept ans?* Le *Recueil des épitaphes de l'église, charniers et cimetière de l'église Saint-Paul,* cité par M. l'abbé Valentin Dufour dans *le Moliériste,* mai 1883, page 51, ne le prouve-t-il pas jusqu'à la dernière évidence?...

§ 4. — *Baptême d'Armande-Grésinde Béjart.*

Magdeleine Béjart avait tenu, sur les fonts de baptême de l'église Saint-Sauveur à Paris, en qualité de marraine, une petite sœur [Bénigne-Magdeleine] que venaient de lui donner ses parents.

L'enfant, baptisée le 20 novembre 1639, ne vécut pas.

Au moment où Magdeleine partit de Paris, dans le cours de l'année 1641, pour aller dans le Midi, probablement

dans cette propriété de la Souquette qu'elle devait acquérir un jour, sa mère, Marie Hervé, se trouvait déjà de nouveau enceinte.

Quant elle revint à Paris, Magdeleine Béjart n'avait plus ni filleule ni enfant : Bénigne et Françoise étaient mortes; elle n'avait plus d'amant : Modène était devenu celui de son amie Marie Courtin de la Dehors, en attendant que plus tard il épousât la fille de cette dernière.

Il est certain que Magdeleine avait un bon cœur. Elle tint à servir de marraine à sa nouvelle petite sœur. Elle s'était déjà consolée de l'infidélité du comte de Modène en devenant tout d'abord la maîtresse du jeune Poquelin, dont la vive intelligence n'était pas pour lui rester cachée, et en demeurant plus tard son amie sérieuse pour la vie.

Nous avons vu que ses premières relations avec Molière datent des derniers mois tout à fait de 1642, c'est-à-dire de bien peu de temps après l'époque où elle revint à Paris.

Un événement vint retarder le baptême de la petite Armande, c'est-à-dire de celle qui devait devenir en 1662 la femme de Molière; la mort de Joseph Béjart le père, qui fait précisément le sujet du précédent paragraphe. L'enfant avait un an environ quand arriva ce dernier événement. On l'avait ondoyée à sa naissance, en attendant le retour de Magdeleine qui avait probablement annoncé qu'elle lui servirait de marraine, et qui tint amplement sa parole en devenant en outre plus tard sa bienfaitrice et comme sa seconde mère.

Répondons de suite à une objection que certains ne sauraient manquer de nous faire : attendre un an et plus avant de baptiser un enfant? Est-ce probable? Est-ce seulement possible? Oui, certes, et nous allons en fournir

des preuves qui deviendront d'autant plus évidentes pour tous nos lecteurs qu'elles ne viennent pas de nous.

On a soutenu, en effet, mais dans une tout autre occasion, que « la déclaration du long intervalle de temps » entre l'ondoiement et le baptême *eût été un scandale et » un crime grave !* » Or, voici ce que répond Jal à ce sujet :

« Qu'un laïque, peu familier avec les usages de l'Église, eût allégué une telle raison, on le lui pardonnerait ; mais un prêtre ! L'abbé Du Vernet ne devait pas ignorer qu'un enfant ondoyé peut être définitivement baptisé *longtemps après son ondoiement ;* il devait savoir qu'*un temps plus ou moins long* entre la première cérémonie et la seconde ne constitue pas un *crime* et ne saurait constituer un scandale. (P. 1285.)

» A la date du 8 mai 1683 [eut lieu] le baptême d'Anne, fille de Jean Racine, le grand poëte, ondoyée le 29 juin 1682. Rien n'était plus ordinaire. que *ces longs espaces de temps entre l'ondoiement et le supplément des cérémonies du baptême ;* j'en pourrais citer bien des exemples. (P. 1285.)

» Ce fut seulement *deux ans et demi après sa naissance* que Louis de Saint-Simon, porté de Paris à Versailles par ordre du Roy, reçut le baptême dans la chapelle du château. » JAL, *Dictionnaire...*, p. 1136.

On ne doit donc plus s'étonner, d'après cela, que la jeune Armande-Grésinde Béjart, *qui avait vingt ans ou environ le 23 janvier 1662,* — et qui est née par conséquent au commencement de l'année 1642, — ne fût pas encore baptisée le 10 mars 1643, par suite du double retard causé, coup sur coup, d'abord par l'absence de sa future marraine, ensuite par la mort du père Joseph Béjart.

Ce fut sans doute peu après, peut-être dans le même mois de mars 1643, qu'eut lieu enfin le baptême de celle qui devait devenir un jour la femme de Molière. Magdeleine servit de marraine à sa petite sœur, et lui donna son prénom de *Grésinde,* comme elle avait donné son autre prénom de *Magdeleine* à sa précédente filleule. Elle fit plus encore ; elle s'attacha fortement à la nouvelle baptisée et lui voua dans la suite la plus vraie, la plus touchante affection.

Où ce baptême eut-il lieu? Il est probable que ce fut à l'église du bourg de *Saint-Antoine-des-Champs,* où eurent lieu aussi, selon toute apparence, la mort et le service funèbre de l'huissier Joseph Béjart. Il est de fait que l'on n'a jamais pu retrouver ni l'acte de baptême d'*Armande* ni l'acte de décès de *Joseph* père, bien que l'on ait fouillé et compulsé à cet égard les registres de toutes les paroisses de Paris. L'absence de l'un, qui ne cache aucun mystère, fait assez supposer que celle de l'autre ne provient pas d'une suppression volontaire et postérieure : on ne peut, cependant, *rien assurer* à ce sujet...

Une question maintenant : Molière ne tint-il pas cette enfant sur les fonts baptismaux avec Magdeleine? Et pour prévoir l'objection que de suite l'on sera tenté de me faire, je ferai remarquer que Modène, qui avait eu avec Magdeleine des relations (attestées, qui plus est, par la naissance de la jeune Françoise), tint cependant un enfant avec elle à Saint-Eustache le mardi 4e août 1665.

Dans quel monde de réflexions ne nous jette pas cette supposition, *que je crois être le premier à faire!...*

§ 5. — *Jean-Baptiste Poquelin prend le nom de Molière.*

Le jeune Poquelin allait donc être comédien! il allait donc enfin monter sur les planches, avec des camarades et des amies, et y réciter de beaux (?) vers de tragédie! Ah! que M. Paul Mesnard, s'éloignant en cela de la plupart des biographes, a donc raison, lui, de considérer le père Poquelin comme ayant été bon, excellent, et surtout rempli d'indulgence pour son fils aîné! Car n'avait-il pas eu en quelque sorte avec lui ce fameux dialogue que trente-six ans plus tard le grand poète populaire, Laurent Durand, dans ses *Cantiques de l'âme dévote* publiés à

Marseille en 1678, mettra (livre IX) dans la bouche de l'enfant prodigue et de son père ([1])?

Jean Poquelin — eut-il tort? — permit donc à son fils aîné de réaliser son désir, son rêve de jeune homme, bien peu raisonnable, ou plutôt pas raisonnable du tout: au fond, un rêve comme nous en avons eu tous, tant que nous sommes, dans notre première jeunesse, si folle, si aveugle, mais aussi si généreuse et si enthousiaste, à l'âge des aspirations idéales et des grandes illusions. Tous ceux qui, en 1830, se faisaient saint-simoniens à Ménilmontant; tous ceux qui, en 1845, rêvaient de fonder un phalanstère en Algérie, dans la province du Sig, n'avaient-ils pas, au fond, la même sincérité d'imagination et la même force d'entraînement?...

L'ancien élève de Gassendi, épris d'art, de littérature, surtout d'existence libre et enivrante, et d'ailleurs n'ayant que vingt et un ans et étant alors dans toute la fougue, dans toute la violence de ses passions, se trouvait bien autrement dans son milieu naturel, parmi tous ces jeunes gens effervescents et sans préjugés, parmi ces jeunes femmes si attirantes, aux mœurs faciles, et qui lui paraissaient si bonnes filles, que dans la maison de son père, que dans cet intérieur honnête et sain, mais bourgeois et sévère, où son libre esprit ne se sentait pas à son aise, où sa vive et spontanée intelligence ne trouvait pas à se développer et ne pouvait, en fin de compte, que s'étioler...

« La passion du jeune Poquelin, comme celle de ses camarades, ne tendait pas alors à quelque chose de plus qu'à jouer des rôles sur un

([1]) LE PRODIGUE DÉBAUCHÉ.

Je suis enfin résolu
D'être en mes mœurs absolu:
Donnez-moi vite, mon père,
Ce qui revient à ma part;
Vous aurez mon autre frère,
Consentez à mon départ.

LE PÈRE.

Pourquoi veux-tu, mon enfant,
Faire ce que Dieu défend?
Veux-tu désoler mon âme,
Nos parents et nos amis?
Je serois digne de blâme
Si je te l'avois permis.

théâtre, et non à composer des pièces comiques, héroïques ou tragiques. Elle se contentait... d'un personnage dans l'*Artaxerce* du sieur Magnon *Cette passion* pourtant *était-elle la seule* qui entraînât notre apprenti légiste hors de la carrière que semblaient lui ouvrir sa condition et ses études? *Il serait assez facile d'en soupçonner une autre, plus puissante encore sur un cœur de jeune homme...* »

Ainsi s'exprime M. A. Bazin, page 12 de ses très remarquables *Notes historiques sur la vie de Molière,* auxquelles il faut constamment revenir. Notre héros fut en effet, nous l'avons vu, dès la fin de l'année 1642, l'amant bien en titre de la belle Magdeleine Béjart. On peut se demander, maintenant, — et l'on s'est demandé en effet, — qui l'attirait le plus, dans la carrière qu'il s'était librement choisie, de l'art dramatique ou de la comédienne.

« Molière ne demeurait plus chez son père lorsqu'il signa le contrat du 30 juin 1643. Son domicile y était indiqué *rue de Thorigny* (1), dans le très proche voisinage de Madeleine Béjart, qui, d'après le même acte, demeurait avec sa sœur rue de la Perle, dans la maison de Marie Hervé. Des demeures si rapprochées, voire l'habitation sous le même toit (2), sont assez naturelles pour des comédiens, ayant à se concerter chaque jour, appelés d'ailleurs à vivre dans une grande familiarité; et il n'en était pas besoin pour donner à gloser sur les relations qui s'établirent entre Molière et la principale actrice de la troupe, *celle qui en fut, à côté de lui, la fondatrice.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* p. 80.

On a beaucoup cité, et on a eu raison, les remarquables lignes que, *longtemps après*, Tallemant des Réaux a consacrées à nos deux amoureux, et qui prouveraient amplement, s'il en était besoin, combien leurs tendres

(1) Nos lecteurs savent déjà — nous leur avons placé l'acte sous les yeux — que le 10 janvier 1636 Magdeleine Béjart, *fille émancipée d'âge* (et pas d'âge seulement !...) avait acheté *une petite maison et jardin* sise au *cul de sac de la rue de Thorigny*. C'est donc *chez elle* qu'elle recevait son nouvel et jeune ami Jean-Baptiste Poquelin et qu'elle vivait librement et joyeusement avec lui. On ne saurait élever, à ce sujet, même le plus léger doute.

(2) « Dans le bail du 12 septembre 1643 pour la location de la première salle de l'Illustre Théâtre (voyez *le Jeu de paume des Mestayers*, p. 65), les Béjart et Molière, ainsi que Beys et Bonnenfant, sont dits « demeurants rue de la Perle ». Toutefois cette élection de domicile dans la maison de la mere des Béjart ne prouve pas qu'ils y fussent logés en effet. » P. MESNARD, *Notice biographique*, p. 80, note 2.

Cette élection de domicile commun prouve, en tout cas, que ni l'un ni l'autre des deux amants ne trouvait mauvais ou dangereux de se reconnaître vivant tous deux sous le même toit.

relations, très ébruitées, devinrent bien vite à Paris le secret de Polichinelle. Nous ne pouvons nous refuser de les reproduire à notre tour, car elles sont vraiment typiques; les voici :

« Je n'ai jamais vu jouer la Béjart [Madeleine]; mais on dit que c'est la meilleure de toutes [nos actrices]. Elle est dans une troupe de campagne. Elle a été [à Paris] dans une troisième troupe qui n'y fut que quelque temps. Un garçon, nommé Molière, quitta les bancs de la Sorbonne pour *la suivre. Il en fut longtemps amoureux,* donnait des avis à la troupe, et enfin *s'en mit* et l'épousa. » *Les Historiettes* de TALLEMANT DES RÉAUX, 3e édition donnée par MM. de Monmerqué et Paulin Paris, t. VII, p. 177.

Ce témoignage d'un contemporain, dont M. Paul Lacroix (le Bibliophile Jacob) n'a évidemment compris ni le vrai sens ni la valeur [1], est extrêmement précieux comme *racontar* ayant couru les rues; A. Bazin l'a bien reconnu, quand il dit :

« Il ne faut certainement pas demander une exactitude complète l'homme qui déclare seulement ramasser des ouï-dire, et l'on s'explique facilement que, dans ce souvenir tiré de loin, la Faculté de Droit soit devenue la Sorbonne [2] et *la liaison publique de l'acteur avec l'actrice un mariage;* mais il en reste toujours ceci, que Madeleine Béjart avait joué quelque temps à Paris avec succès, et qu'*il y avait été bruit de cette conquête qui lui avait donné un camarade, sinon un mari.* » A. BAZIN, *Notes historiques,* p. 12 et 13.

N'oublions pas surtout cette observation excellente de M. Jules Loiseleur :

« Il est clair qu'à l'époque où ce passage fut écrit [1657 ou 1658], l'auteur du « *Dépit amoureux* » *vivait encore maritalement avec Madeleine :*

(1) « Nous ne pensons pas avec M. Paul Lacroix (*Iconographie moliéresque*, p. 199) que cette note relative à Molière n'ait été ajoutée par Tallement (*a*) à la marge de son manuscrit qu'*en 1663 ou 1664, après le mariage du poète avec Armande Béjart* (!!...). Nous la croyons plutôt de 1657 ou 1658, et tel paraît être aussi le sentiment de M. de Monmerqué, éditeur des *Historiettes*. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs...,* p. 54.

(2) M. Édouard Fournier, lui, a cru aux études théologiques de Molière; et si nous ne reproduisons pas ici les conjectures qu'il a faites à ce sujet, c'est pour ne pas embarrasser notre narration de détails, en somme, assez inutiles.

(*a*) « Tallemant avait là... de bons renseignements, par un poète associé à l'Illustre Théâtre, Desfontaines... Au reste, la note relative à Molière n'a été écrite sur les marges du manuscrit de Tallemant des Réaux qu'en 1663 ou 1664, après le mariage de Molière. » PAUL LACROIX, *Iconographie Moliéresque*, n° 464, p. 199.

ceux-là seuls qui pénétraient dans leur étroite familiarité pouvaient soupçonner qu'ils s'étaient passés du sacrement. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs...*, p. 54.

« Il est... constant que le jeune Poquelin prit..., lorsqu'il monta sur les planches de l'Illustre-Théâtre (1) *le nom qu'il porta toujours depuis*. Il ne faisait en cela que se conformer à un usage de son temps, usage qui n'est pas encore, aujourd'hui, entièrement perdu... Quant au *motif qui lui fit choisir ce nom parmi tant d'autres*, qu'il pouvait emprunter ou composer, personne ne l'a su, et, grâce à Dieu, on n'a pas cherché à le savoir, ce qui nous a probablement épargné encore quelque sottise. » A. BAZIN, *Notes historiques...*, p. 14.

« Ce fut alors que Poquelin, qui devait dire un jour:

Quel abus de quitter le vrai nom de ses pères!

changea le sien en celui de MOLIÈRE, le seul qu'illustrèrent les applaudissements des contemporains, la haine des sots et l'admiration de la postérité (2). Grimarest a prétendu qu'*il ne voulut jamais faire connaître les motifs qui le déterminèrent à se donner un nouveau nom*. Toutefois, il est facile de deviner que ce ne fut pas par une folle vanité, que ce ne fut pas

Pour en vouloir prendre un bâti sur des chimères;

mais bien évidemment pour soustraire le nom de ses parents, désolés de ses nouvelles résolutions, au mépris attaché alors à la profession de comédien par un préjugé qui existait presque avec la même force longtemps encore après sa mort. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, liv. Ier, p. 8.

Après avoir constaté qu'un acte d'engagement d'un danseur de Rouen, Daniel Mallet, acte daté du 28 juin 1644, «était le premier où nous trouvons notre poète » désigné sous le nom de théâtre qu'il a immortalisé, » M. Paul Mesnard ajoute :

« Il l'a signé : DE MOLIÈRE. La particule *de* ne signifiait aucune prétention à la noblesse. Elle était en usage chez les comédiens devant *le nom de leur seigneurie comique. Pourquoi le jeune Poquelin a-t-il donné le nom de* MOLIÈRE *à la sienne?* Peut-être a-t-il pris le premier venu. Si le hasard a été son parrain, il n'a jamais eu un plus glorieux filleul. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 86.

Tout nom propre, soit de famille, soit de lieu, hameau, village, ville, etc., a *une signification*. J'ai voulu savoir,

(1) Son nom de théâtre : « Molière, » paraît pour la *première fois* dans l'acte du 28 juin 1644. (Cf. Eudore Soulié, p. 38 et 175; Paul Mesnard, p. 79 et 80.)

(2) « Grimarest, page 16. — Voltaire, *Vie de Molière*, 1739, page 9. — *Mémoires sur » la vie et les ouvrages de Molière*, page XXIX. — Petitot, page 4. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, p. 8, note 3.

moi qui parle, quelle était celle du mien, et j'ai trouvé qu'il voulait dire très exactement, en celtique-morin, « trou humide ». C'est, en effet, dans le département du Pas-de-Calais, dans l'antique Morinie, que l'on trouve les villages de *Haut-Loquin* et de *Bas-Loquin,* ne formant à eux deux qu'une seule et même commune, et dont l'aspect (j'ai été les visiter) justifie en effet, complètement, le nom qui leur a été conservé à tous les deux.

Mais *Molière,* que veut dire ce nom, et qu'est-ce qu'il peut bien signifier? Nous avons cherché cette étymologie avec soin et nous croyons l'avoir rencontrée. Ce qu'il y a de curieux, c'est que le mot *Molière* a fortuitement une signification qui ressemble beaucoup à celle du mot celtique-morin que nous venons d'indiquer.

Voici au surplus ce que je trouve, à ce sujet, au tome I, pages 149-150, du *Molière musicien* de Castil-Blaze, livre qui renferme un peu de tout, même d'excellentes choses :

« *Molière, la Molière, les Molières* viennent de *Molearia,* au pluriel *Moleariæ,* lieux où l'on rencontre des carrières de pierres à meules, meulières. Voyez le *Glossaire* de Du Cange pour ces mots de basse latinité.

« Un terrain marécageux, mou, sur lequel on ne pourrait s'aventurer sans risquer de s'y planter comme un saule, est appelé *molière.* — « L'après » dîner, le roi alla tirer. Son cheval s'enfonça jusqu'au ventre dans une » molière, une de ses jambes fut pressée sous son cheval ; mais les cour- » tisans qui suivaient le roi le dégagèrent promptement. » DANGEAU, *Mémoires,* 3 septembre 1702.

Mais voici, au sujet du nom : *Molière,* ce que dit expressément, *le premier* à notre connaissance, un des plus grands « moliéristes » qui aient jamais existé, A. Bazin :

« Pour le nom en lui-même, il avait bien *les conditions* de l'emploi auquel on le destinait ; *il sonnait agréablement à l'oreille et se plaçait sans peine dans la mémoire.* Il appartenait et il appartient encore à huit ou dix villages de France, parmi lesquels il y avait eu des seigneuries (1). » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 14 et 15.

(1) Huit ou dix ! M. Bazin est modeste ! Il y en a bien quinze :
« MOLIÈRE, village, commune de Saint-Quentin (Isère). — MOLIÈRE, village, com-

Plusieurs auteurs, autres que Jean-Baptiste Poquelin, ont porté le nom de Molière.

« [*Ce nom*] avait été récemment porté, non sans gloire, par l'auteur de deux romans ayant pour titre, l'un *la Semaine amoureuse*, l'autre *Polixène*, dont le dernier surtout avait obtenu tous les honneurs réservés à ces sortes d'ouvrages, plusieurs éditions et des suites posthumes de différentes mains. En 1640, Antoine Oudin signalait parmi les bons livres quatre romans : *l'Astrée, Polexandre, Ariane* et *Polixène*; en 1646..., le sieur Molière... était si bien un écrivain de renom, que Puget de la Serre donnait, dans son *Secrétaire à la mode*, comme exemple de style, une lettre de cet auteur avec celles des Malherbe, des du Perron et des du Vair. Il faut dire en passant que Voltaire, par une de ces étourderies dont il était trop coutumier, a pris *Polixène* pour une tragédie, et lui a donné pour auteur un second Molière, qu'il fait comédien (1). » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 15.

Le Molière dont nous parle ici Bazin, n'est autre que François Picardet, sieur d'Essertine et de Molière, qui vivait à la cour et fut assassiné vers 1623. Baillet, Bayle en parlent : le premier [Baillet], dans les *Jugements des*

mune de Chemazé (Mayenne). — MOLIÈRE (la), village, commune d'Yronde (Puy-de-Dôme). — MOLIÈRE, village, commune de Pomayrols (Aveyron). — MOLIÈRES, village du Languedoc (Aude). — MOLIÈRES, village du Périgord (Dordogne). — MOLIÈRES, village du Dauphiné (Drôme). — MOLIÈRES, village du Languedoc (Gard). — MOLIÈRES, village du Quercy (Lot). — MOLIÈRES, petite ville du Quercy (Tarn-et-Garonne). — MOLIÈRES (les), village, commune de Saint-Pierre-la-Roche (Ardèche). — MOLIÈRES (les), village de l'Ile-de-France (Seine-et-Oise). — MOLIÈRES (les grandes et petites), village (Seine-et-Oise). — MOLIERRE, village, commune de Meyrannes (Gard). — MORIÈRES, village, commune d'Avignon (Vaucluse). Toujours empressés d'enlever les aspérités de langage, les Vauclusiens prononcent *Mouiera* en provençal, et *Molière* en français..... (P. 149.)

» Voilà quinze villes, bourgs ou villages de France portant le nom de *Molière*, qui le présentent à l'œil ou le font sonner à l'oreille. Jean-Baptiste Poquelin n'a jamais fait connaître la raison qui lui fit choisir, adopter le surnom de *Molière*, qu'un auteur comédien avait déjà porté. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. I, p. 150.

(1) « Le nom de MOLIÈRE — avait dit M. Taschereau avant M. Bazin — avait déjà été porté par l'auteur d'un roman en un volume in-8°, publié en 1620, intitulé *la Semaine amoureuse* (par François Molière, sieur d'Essertines), et par celui d'un autre roman [cela ferait deux autres !] ayant pour titre *Polixène*, publié en trois volumes, dans la même année, et réimprimé plusieurs fois, notamment en 1635, en deux volumes. On lit dans la *Vie de Molière*, par Voltaire, et dans plusieurs *Dictionnaires et Histoires du Théâtre-Français* que ce dernier [il y tient !] homonyme de notre auteur était comédien, et qu'il fit une tragédie intitulée *Polixène*; comme on n'y mentionne pas son roman du même titre, il nous paraît constant qu'il y aura eu erreur de la part de ces historiens, qui auront fait un tragique de ce romancier. Cette opinion est celle de M. Beuchot (*a*). » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, p. 212.

(*a*) « Voir l'article MOLIÈRE [d'Essertines] dans la *Biographie universelle*. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, p. 212.

savants, nous apprend « que ce furent MM. de Gomber-
» ville, de Coulomby, Faret et Molière qui, les premiers,
» écrivirent avec une extrême pureté; comme étant des
» principaux de ceux qui s'étaient heureusement dégagés
» de l'ignorance ancienne, M. de Molière traduisit un
» livre espagnol de Guévare, du *Mépris de la cour* (1621,
» in-8°), fit *la Semaine amoureuse* et la première partie de
» *Polyxène* (1). — Le second auteur [Bayle] dit que « Mo-
» lière, traducteur du *Menosprecio* de Guevara, est moins
» connu par cette version que par le roman de *Polyxène*...
» [et que par] le livre intitulé *la Semaine amoureuse*, [ainsi
» que par] quelques lettres (sept) qui se trouvent impri-
» mées dans des recueils (celui de Faret) publiés au com-
» mencement du XVIIe siècle. » Bayle ajoute que, contrairement à ce que dit Moréri, ledit Molière n'a fait *aucune pièce de théâtre*. Ceci est clair et catégorique. (Cf. Castil-Blaze, *Molière musicien*, t. I, p. 143, 144, 145). Donc, la *Polyxène* « de Molière » n'est nullement une pièce de théâtre; ce n'est pas une tragédie : c'est un roman.

Mais Castil-Blaze insiste sur l'existence réelle d'un *Molière le tragique*, distinct de *Molière le romancier* et de Molière... de Molière, enfin, le seul dont se souviendra à coup sûr la Postérité!... Reproduisons donc ici sa note sur ce troisième Molière :

« MOLIÈRE, comédien, auteur de plusieurs drames sérieux, non imprimés, oubliés maintenant, et qui l'avaient fait surnommer *le Tragique*, afin de le distinguer du brillant homonyme qui lui vaut un numéro dans la dynastie des Molières. Cet émule d'Alexandre Hardy, ce tragique, puisqu'il faut le désigner par son ambitieux sobriquet, vivait encore en 1620. Maupoint, en sa *Bibliothèque des théâtres*, et Léris, Voltaire, ses copistes, attribuent à ce Molière, comédien, une tragédie intitulée *Polixène*... » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, tome Ier, p. 141-142.

(1) Après la mort de Molières d'Essertines, on fit deux suites à son roman de *Polyxène* : l'une de Pomeray (1635, in-8°), chez Toussaint du Bray; l'autre, sans nom d'auteur (1634, in-8°), chez Ant. de Sommaville.

Et après avoir cité l'épigramme de Racan :

A LA POLYXÈNE DE MOLIÈRE,
Épigramme pour mettre au commencement de son livre.

Belle princesse, tu te trompes
De quitter la cour et ses pompes,
Pour rendre ton désir content.
Celui qui t'a si bien chantée
Fait qu'on ne t'y vit jamais tant
Que depuis que tu l'as quittée.

et avoir *trouvé* que les vers de ce poète [Racan] ne pouvaient se rapporter qu'au roman, Castil-Blaze, qui ne se relisait pas toujours, après plusieurs phrases de citations qui ne se rejoignent pas facilement, conclut (p. 145) brusquement en ces termes : « Ce qui n'empêche pas que » *Molière le tragique* n'ait mis en scène les infortunes de » la fille de Priam en faisant représenter une tragédie de » *Polixène.* » Mais la preuve, s'il vous plaît? Castil-Blaze néglige de la donner, et depuis lui elle n'a pu être fournie !... (1).

M. Révérend Du Mesnil a publié un article sur *François de Molière d'Essertines,* dans *le Moliériste* de juin 1881. Plus tard, en 1888, il a fait paraître une étude complète sur le même homonyme de Molière, étude intitulée : LES AUTEURS DU BRIONNAIS; *François de Molière, seigneur d'Essertines, Anne Picardet sa femme, et leur famille, d'après les documents authentiques,* un volume in-8° de 97 pages, Charolles, imp. Ve Lamborot. En annonçant ce travail important, dans le numéro du *Moliériste* de mars 1889 (p. 360-361), M. Du Monceau [pseudonyme de M. Georges Monval] présente les très judicieuses observations qui suivent :

« M. Du Mesnil a-t-il suffisamment établi... que François de Molière d'Essertines était bien le fils de François Molière, fermier de la seigneurie

(1) « Maupoint dans sa *Bibliothèque des théâtres* (1733), parle, à la page 254, d'un *Molière le tragique* et de sa tragédie de *Polixène,* qu'il croit avoir été représentée souvent à la cour. L'existence de cette pièce a été généralement mise en

de Sancenay? Qu'il est l'auteur de *la Semaine amoureuse*, du *Mépris de la cour* et de la *Polyxène,* publiés après sa mort par les soins de son fils François-Hugues?

» Pourrait-il affirmer que ce fils, mort à vingt-deux ans, ait été comédien, qu'il ait épousé une musicienne du nom de Giraut, qu'il ait même été marié et pu être, comme il le suppose, le père de Louis de Mollier, le musicien-danseur des ballets de cour?

» La madame Le Grand, à laquelle sont dédiées les *Odes spirituelles* d'Anne Picardet, était-elle bien la mère de Turlupin? Ne serait-elle pas plutôt la duchesse de Bellegarde (femme de M. Le Grand, gouverneur de Bourgogne et de Bresse), Anne de Bueil, la cousine-germaine de Racan, dont M. du Mesnil a cité les vers sur *Polyxène?*

» Ce que je vois clairement dans le livre de M. du Mesnil, c'est que François de Molière d'Essertines, époux d'Anne Picardet, décéda le 27 décembre 1612, laissant un fils âgé de dix ans, qui mourut lui-même le 14 mars 1624 (1).

» Mais ce qui m'intéresserait davantage, ce serait de savoir d'une manière certaine quel fut l'auteur des trois ouvrages cités plus haut, et des quelques *Lettres* publiées dans le *Recueil* de Faret (1627 ou 1638), et c'est ce qu'il est malaisé de décider, faute de documents précis. — N'y a-t-il pas eu un troisième Molière, dit *le Tragique,* comédien poète, auteur d'une *Polixène* introuvable, qui aurait été représentée vers 1620? C'est ce que j'ose prier M. du Mesnil de rechercher avec la patience et la conscience qu'il apporte à tous ses travaux. » Du Monceau, *Le Moliériste,* tome X, p. 360-361.

Ces lignes de M. Georges Monval ont le grand mérite de résumer les points définitivement établis par M. Révérend Du Mesnil, et de signaler en même temps les *desiderata* de son livre, — Cf. le *Molière-Hachette,* tome IX, page 237 et en note.

Nous venons de rapporter tout ce que nous savions au sujet du *Molière romancier* et du *Molière tragique* (ce der-

doute. C'est évidemment sur la foi de Maupoint que Voltaire, dans sa *Vie de Molière,* a dit (t. XXXVIII des *Œuvres*, p. 191): « Il y avait déjà eu un comédien appelé Molière, auteur de la tragédie de *Polixène.* » Paul Mesnard, *Molière-Hachette,* t. IX, p. 237, note 3.

(1) Castil-Blaze signale (*Molière musicien*, t. I, p. 147) de cet auteur le volume suivant qui doit être assurément fort curieux: « *Odes spirituelles sur l'air des chansons de* » *ce temps*, du sieur de Molière, 1623, in-8°, publiées par sa veuve (a), ce qui prouve » que l'auteur fut assassiné vers 1623, tandis que Bayle place en 1630 ce funeste » événement. » Castil-Blaze donne encore, au sujet de *Molière romancier*, une citation des lettres publiées par Faret en 1634 chez Toussaint Quinet, et trente-six vers des *Visions* de Saint-Amand, deplorant la mort de l'auteur de *Polyxène :*

O belle *Polyxène*, amante infortunée, etc.

(a) Attribué à cette veuve [Anne Picardel, vefve du... sieur de *Moulières* et d'Essartines — 1619] par M. Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IX, p. 237, note 3. — Castil-Blaze confond le père et le fils!...

nier bien douteux à cause de cette identité singulière du nom d'œuvre : *Polixène*). Nous négligerons donc, en raison de leur peu d'importance, — tout en les mentionnant cependant avec rapidité dans une note ([1]), — quelques

([1]) « MOLIÈRE (Juigné, sieur de la Broissinière et sieur de), auteur d'un *Dictionnaire théologique, historique, poétique et cosmographique*, etc., ouvrage plus que médiocre, mais dont le succès fut immense et prolongé. C'était le premier livre de ce genre que l'on eût écrit en français; la septième édition porte la date de 1614, in-4°; la dixième fut publiée en moins de trente ans. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. I, p. 148 *(a)*.

« MOLIÈRES (Joseph Privat, abbé de), mathématicien, né à Tarascon (Provence) en 1677, ne devrait point figurer ici, puisque son nom diffère de celui de son illustre prédécesseur.

» Ce Molières se plaisait à travailler dans son lit. Sa nièce et sa cuisinière étant sorties, un voleur se glissa dans son appartement du Collège Royal. — Monsieur, à qui en voulez-vous? — A votre bourse. — Mon argent est dans le tiroir à gauche de ce bureau. Ouvrez-le, prenez l'argent; mais de grâce ne dérangez pas mes papiers. — N'avez-vous que cela? — Cherchez tant qu'il vous plaira, mais je vous en supplie, monsieur, ne dérangez pas mes papiers.

» La recherche faite et le vol consommé, le voleur se retire, mais il néglige de fermer la porte; c'était en hiver. — Monsieur, monsieur, avez-vous laissé mes papiers en ordre? — Oui. — Eh bien! veuillez me rendre encore un service, en tirant la porte sur vous. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. I, p. 148-149.

Cette histoire de *l'abbé de Molière[s] volé* figure, antérieurement, dans *le Magasin pittoresque*, t. IV, année 1836.

M. Paul d'Estrée, t. VIII, p. 145-148 du *Moliériste*, donne un sonnet « A l'honneur » de Sainte-Madelène pour une guérison, obtenuë en beuvant de l'eau de la fontaine » qui est dans la caverne », et dont voici par curiosité les quatre premiers vers:

Exemple de vertu, miroir de pénitence,
Que cet antre autrefois enferma dans son sein,
Femme dont les deux yeux icy firent un bain,
Où paraît ton crédit, ta force et ta puissance;

ce sonnet est signé : Georges de MOLIÈRES, *de la ville de Pézénas*.

« L'écrin, dit M. Paul d'Estrée, où nous avons cueilli cette perle, porte l'inscription suivante :

» *Recueil de plusieurs pièces faites à l'honneur de Sainte-Madeleine et de la Sainte-Baume, lieu de sa pénitence.*

» *A Aix, chez Guillaume Le Grand, imprimeur, vis-à-vis du Palais.*

» Comme on voit, la date manque; mais après avoir dressé un minutieux inventaire de toutes les pièces... grotesques qui composent ce recueil, et après avoir lu, ligne par ligne, les « divers sonnets composés par des poètes très célèbres » parmi lesquels j'en remarque précisément un de Scudéry, j'en retrouve un autre qui est daté de 1669.

» Il est fort probable que le recueil a dû paraître vers cette époque.

» Quoi qu'il en soit, si ma découverte a piqué, comme je le désire, la curiosité du lecteur, dois-je espérer qu'elle stimulera également sa sagacité et qu'il me sera donné de connaître l'état civil de *Gaspard de Molières, de la ville de Pézénas?* » PAUL D'ESTRÉE, *le Moliériste*, t. VIII, p. 147-148.

Enfin, on cite une comédie en un acte et en vers, intitulée *Le mari malade*, dont l'éditeur Petitot a eu un exemplaire sous les yeux, et qui « porte, dit-il, le nom » de *Molières* » *(b)*. — Voyez, au reste, le *Molière-Hachette*, t. IX, p. 237.

(a) M. A. Duvau, dans *le Moliériste*, tome VIII, page 187, signale aussi « D. de Juigné-Broissinière, sieur de Molières », au nom duquel, comme on voit, il ajoute, lui, une *s*, et qu'il qualifie de « gentilhomme angevin ».

(b) « Ce Molières, dont il écrit ainsi le nom, était, selon lui, un comédien de l'hôtel de Bourgogne [erreur !] qui avait composé d'autres pièces de théâtre, entre autres une tragédie de *Polyxène* (?...). » PAUL MESNARD.

autres homonymes de notre grand comique pour arriver de suite à celui, son contemporain, ayant acquis quelque réputation : nous voulons parler du ***Molière danseur, chanteur et poète***, — que plus d'une fois l'on a confondu avec le vrai Molière, le grand, le seul qui compte aujourd'hui, — et dont pour cette raison même nous devons spécialement nous occuper.

« Nous ne sommes pas les premiers à dire qu'il y avait surtout danger de confondre notre poète avec Louis de *Mollier* ou de *Molière* (les contemporains donnaient à son nom tantôt l'une, tantôt l'autre orthographe),

Lequel, outre le beau talent
Qu'il a de danseur excellent,
Met heureusement en pratique
La poésie et la musique.

Dans le passage de *la Muse historique* [Lettre en vers du 9 septembre 1656] où Loret parle ainsi de lui (1), il le nomme *le sieur de Molière* (2).

» Les homonymes quelquefois sont gens à causer des ennuis. Nous ne croyons pas cependant que notre poëte ait jamais senti, de son vivant, le besoin de dire au sien :

Qui de t'appeler de ce nom
A pu te donner la licence (3)?

(1) « ... *Il* chantait et dansait en 1656, quand son homonyme, si glorieux maintenant, courait obscurément la province. » A. Bazin, *Notes historiques*, p. 94. — Nous compléterons, plus loin, et les vers de Loret, et la citation de Bazin.

En 1656, précisément, en été et en automne, cet homonyme, glorieux entre tous, *était à Bordeaux* avec sa troupe !...

(2) Par contre, Loret appellera longtemps du nom de *Molier* notre grand J.-B. Poquelin.

« C'est, du reste, l'occasion de remarquer que ceux qui écrivaient alors le nom de cette dernière façon étaient plus excusables qu'il ne semblerait d'abord ; ils ne l'altéraient pas pour l'oreille : *Molier* ou *Mollier* et *Molière*, *Ylier* et *Ylière* se prononçaient de même. On a des preuves certaines que le musicien Louis de Mollier, qui signait ainsi, était pour les contemporains un homonyme parfait de Molière : Voyez le *Dictionnaire de Jal*. » Eugène Despois, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 5, note 1.

Dans la première édition de *Sganarelle ou le Cocu imaginaire*, publiée chez Jean Ribou, 1660, la pièce, imprimée subrepticement avec commentaires d'un nommé Neuf-Villenaine ou Neufvillaine, à l'insu et au préjudice de Molière, est mise sous le nom du *sieur Molier* ou *de Mollier*. La dédicace du second tirage est adressée *à M. de Molier*. Nouvelles preuves que la prononciation de ce nom influait, dans ces premiers temps, sur son orthographe. « Un exemplaire, dit M. Arthur Desfeuilles (*Molière-Hachette*, t. XI, p. 5), de l'édition de Paris, 1665, in-12, accompagnée... du privilège *au sieur de Molier*... à l'adresse d'Étienne Loyson, signalé dans le catalogue Rochebilière, porte sur le titre même le nom de *J.-B. de Molier*. »

(3) « *Amphitryon*, acte III, scène VI, vers 1754 et 1755. » (*Molière-Hachette*, t. IX, p. 567, note 4.)

C'est devant la postérité seulement, et lorsqu'on s'est mis en quête de ses moindres bluettes poétiques, que s'est trouvé incommode pour lui ce second *moi*, célèbre en son temps par sa danse, par sa musique, par la poésie même dont il ornait les ballets de cour, avant la grande réputation de Bensserade. On trouvait de l'agrément à ses vers, à ses chansons; et il est naturel qu'on en ait souvent inséré dans les Recueils imprimés ou manuscrits. Quand on rencontre là de petites pièces signées du nom de *Molière*, mais non précédées des initiales J. B. P. (Jean-Baptiste Poquelin), on doit y regarder de près et ne pas se hâter de les donner à notre auteur. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IX, p. 567-568.

« Louis de Mollier est un musicien et danseur célèbre, que l'on voit figurer souvent dans les livrets de ballet, et dont Loret parle assez fréquemment dans sa *Muse historique*. Bazin a donné sur lui des détails fort exacts (1) que Jal a précisés et complétés à l'aide de pièces authenti-

(1) « Dans la vérité, nous ne connaissons, avant notre grand comique, qu'un sieur de Molière [le romancier] qui ait eu de la réputation; mais ce qui est beaucoup plus singulier, c'est que, dans le même temps où Jean-Baptiste Poquelin venait de prendre à Paris et portait dans une troupe de comédiens de campagne ce nom d'un auteur de romans presque contemporain, il y avait réellement un autre sieur de Molière, non pas obscurément perdu dans la foule, mais d'une incontestable notoriété, un de ces hommes dont il n'est pas permis d'ignorer l'existence, un musicien, un danseur! Ce Molière-là, employé constamment dans les plus célèbres divertissements de la cour, avait une fille douée des mêmes talents, de sorte que la rencontre de ces deux noms dans les ballets du Roi, de 1654 à 1657, a trompé de nos jours un grave historien, prompt dans ses recherches, qui avait cru avoir mis le doigt sur notre Molière et sur sa femme. Au sujet de ce troisième Molière, nous ne citerons ici, sauf à y revenir, qu'un passage du gazetier en vers, Jean Loret, le précieux témoin des petites choses de ce temps; il s'agit de la réception faite à la reine Christine, en 1656, dans le château de Chante-Merle, près d'Essonne:

Le lendemain, à son réveil,
Hesselin, esprit sans pareil,
Pour mieux féliciter sans cesse
Sa noble et glorieuse hostesse,
Lui fit ouïr de jolis vers
Animés par de fort beaux airs,
Que, d'une façon singulière,
Avait fait le sieur de Molière,
Lequel, outre le beau talent
Qu'il a de danseur excellent,
Met heureusement en pratique
La poésie et la musique.

[1656. Lettre 36, 9 septembre.] » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 15 et 16.

« Mais pendant que nous recueillons soigneusement tout ce qui se rapporte à Jean-Baptiste Poquelin de Molière, dans le temps où ce nom de Molière a toute sa célébrité, lorsque personne assurément ne peut se méprendre sur la personne qu'il désigne, voilà que le hasard fait reparaître à nos yeux l'autre Molière, celui qui chantait et dansait en 1656, quand son homonyme, si glorieux maintenant, courait obscurément la province. Nous recommandons ceci aux savants hasardeux qui ont voulu faire de l'auteur et du musicien un seul homme. Le 7 janvier 1672, une pièce héroïque fut jouée sur le théâtre du Marais, avec des machines, des ballets et des airs. Elle avait pour titre *Le Mariage de Bacchus et d'Ariane*. Les paroles étaient du sieur de Visé, la musique du sieur de Molière, et c'est ce que nous apprend le même de Visé, auteur dramatique et journaliste, en louant sa pièce dans son *Mercure galant* : « Les chansons en ont paru fort agréables, et les

ques : Mollier, dit ce dernier, « beau danseur, bon musicien, et, à ce qu'il » paraît, un peu versificateur, » était un habile joueur de luth. Il est sur l'état du Roi comme *luthiste.* » En 1642, étant gentilhomme servant de la comtesse de Soissons, il épousa la fille d'un avocat au Conseil. A la mort de la comtesse, en 1644, il « se tourna du côté de la cour, et en 1646 par- » tagea avec François Richard la charge de joueur de luth de la chambre... » Alors il s'adonna à la danse... *Il* figura dès 1651 dans les ballets où le

» airs en sont faits par ce fameux monsieur de Molière, dont le mérite est si » connu, et qui a travaillé tant d'années aux airs des ballets du Roi. » Ainsi, de 1656 à 1672, le musicien, autrefois recherché à la cour, s'était vu déchoir au point de ne plus trouver d'emploi que sur un théâtre subalterne; Lully, après Lambert, avait pris sa place. Pour cette fois, nous ne pouvons refuser un peu de biographie à la mémoire de cet homme qui avait eu ses jours de réputation. *Son véritable nom était Louis de Mollier.* En 1642, il était gentilhomme servant ou écuyer de la comtesse de Soissons, mère du comte tué à la Marfée. A cette époque, il se maria, et, deux ans après, il eut une fille nommée Marie-Blanche. La mort de la comtesse de Soissons (1644) l'ayant obligé à prendre service ailleurs, il usa de ses talents pour se faire connaître à la cour, où il eut le titre de « musicien ordinaire de la chambre » du Roi ». En 1664, il maria sa fille au sieur Ytier, musicien comme lui et ayant même emploi dans la maison royale. *Il mourut à Paris le 18 avril 1688.* » A. Bazin, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 94-95.

Castil-Blaze, dans *Molière musicien*, ajoute quelques renseignements à ceux contenus dans les lignes qui précèdent :

« Je sais bien qu'un autre Molière (Mollier *dit*), musicien, danseur et maître de ballets, contemporain de notre illustre poète, a fait beaucoup de musique pour le théâtre. Loret, annonçant la représentation d'*Alcidiane*, ballet, dit :

Bensserade en a fait les vers,
Boësset et Molière les airs.

Et dans la lettre du 27 juillet 1658:

Dix hommes, qui suivaient ces belles,
S'introduisirent avec elles,
Dont monsieur Molier était l'un,
Homme qui n'est pas du commun,
Mais dans son art un franc illustre,
Et jugé tel dans maint balustre [ruelle],
Ayant entre ses bras un luth,
A qui je fis humble salut.
Que vous dirai-je davantage ?
Cet agréable personnage
Entonna lors une chanson
Admirable et de sa façon. »

Castil-Blaze, *Molière musicien*, t. I, p. 131-132.

Autant Castil-Blaze est léger, inexact, sans critique, quand il ne tire ses renseignements que de sa mémoire, de ses recherches personnelles, de son propre fonds enfin, autant au contraire il est merveilleusement documenté quand il les emprunte directement (et sans le dire), comme ce doit être ici le cas, aux précieux recueils manuscrits de Beffara, conservés à la Bibliothèque nationale. C'est Fétis, dans son article sur Castil-Blaze de la *Biographie des musiciens* (2e édition), qui nous a mis sur cette piste.

« Nous voyons, — dit encore Castil-Blaze — Molière et Louis de Mollier figurer ensemble, le 7 mai 1664, dans *les Plaisirs de l'Ile enchantée*; Molière y représentait Lyciscas et Moron de *la Princesse d'Élide*, et Mollier un des huit Maures qui dansent la seconde entrée du *Palais d'Alcine*, ballet. Voici les noms de ces Maures : MM. d'Heureux, Beauchamp, Mollier, La Marre, les sieurs Le Chantre, de Gan, du Pron et Mercier. Louis de Mollier est casé parmi les messieurs; on rencontre son nom et celui de sa fille dans les plus célèbres divertissements de la cour. » Castil-Blaze, *Molière musicien*, t. I, p. 133.

» jeune Roi dansait; en 1671 il y parut encore. Le 29 avril 1664 il avait » donné sa fille, « Marie-Blanche Molière *(sic)* à Léonard Ithiere *(sic)*, » musicien ordinaire de la chambre du Roi ». Mme de Sévigné, au 5 février 1674, parle d'un petit opéra de lui (1) dont elle disait la musique « très » parfaite ». Il mourut en avril 1668. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 225, note 2.

« Mollier avait obtenu la charge de maître de musique du Dauphin, en la demandant au Roi par un placet en vers, qu'il chanta sur un air de sa composition, en s'accompagnant du luth (2). » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. Ier, p. 132-133.

Louis de Mollier a eu, bien des années après sa mort, un honneur insigne. Des pièces de poésie, dont il était le seul et unique auteur (car ce diable d'homme était à la fois danseur, chorégraphe, joueur d'instruments, chanteur, compositeur de musique, librettiste et... poète!...), ont été *attribuées à Jean-Baptiste Poquelin*, et qui plus est *imprimées dans les œuvres de ce dernier*. La chose ne fait aucun doute, ainsi que nous allons fidèlement l'exposer en nous appuyant bien entendu sur qui de droit.

« Le discernement n'est sans doute pas aussi facile dans ces bagatelles que s'il s'agissait d'ouvrages plus sérieux; il nous paraît néanmoins qu'une erreur d'attribution est souvent impossible. C'est ce que nous devrons appuyer de quelques exemples. Mais il serait long et vraiment superflu d'examiner une à une les nombreuses poésies que l'on a, sans indices sérieux, prêtées à Molière; et il suffira de citer celles dont bien des personnes pourraient s'étonner qu'il ne fût tenu aucun compte, celles qu'au premier abord quelque chose semble recommander à l'attention.

» Dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, M. P. Lacroix a trouvé signées du nom de *Mollier* des *Stances irrégulières sur les conquêtes du Roi, en 1667* (3). Ce sujet convenait bien au vrai Molière, l'auteur de ces autres vers *au Roi sur la conquête de la Franche-*

(1) « Loret nous présente ce Molière composant les danses et la musique des ballets, dans lesquels il figurait au premier rang; Mme de Sévigné nous le montrera musicien lyrique: « Je vais à un petit opéra de Molière, beau-père d'Ytier, » qui se chante chez Pélissari; c'est une musique très parfaite; M. le Prince, M. le » Duc et Mme la Duchesse y seront. » 5 février 1674. CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. I, p. 133.

(2) « Tribou, premier ténor de l'Académie royale de musique, renouvela cette facétie en 1720. Il dit en prose, puis en vers, chanta, dansa même le placet qu'il remettait au duc d'Orléans, régent, et ne fut pas moins heureux que son prédécesseur. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. I, p. 133.

(3) Le bibliophile Jacob n'a pas manqué de les insérer, pages 85-88, de son étrange livre: *Poésies diverses attribuées à Molière* (Paris, Lemerre, 1869, in-12),

Comté (1), ceux-là *très authentiques et d'une noble simplicité*. Mais pour célébrer les victoires du Roi, personne n'avait de privilège; et comment croire de la même main les deux compliments? L'auteur du premier plaisante très lourdement, et l'on n'a jamais fait plus méchantes pointes. Laissons ces stances au baladin. *Le Moliériste* d'ailleurs nous a appris (2) que, dans une vente faite cette année de *Lettres autographes et pièces historiques* ayant appartenu à M. Monmerqué, se trouvait un volume manuscrit de Tallemant des Réaux (3) qui contient des vers de Molière « de la musique du Roy » sur les conquêtes en Flandres (1667 et 1668). Ce sont sans doute les mêmes que M. Paul Lacroix a tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale; et dès lors plus la moindre incertitude. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IX, p. 568-569.

Une « chanson faite par feu Molière sur l'air: *Je suis » épris d'une brune Qui tient mon âme en langueur* (4) » a

dans lequel on trouve un peu de tout..., excepté du Molière.— Voyez aussi la *Revue des Provinces* du 15 mai 1864, pages 342 à 345 (*a*).

(1) M. Paul Mesnard parle ici du superbe sonnet:

Ce sont faits inouïs, GRAND ROI, que tes victoires! (*b*)

« Publié pour la première fois, — nous apprend le même M. Mesnard, — en tête d'une réimpression, datée de Paris, 1670 (*c*), de la comédie d'*Amphitryon*..... Aime-Martin le premier l'a réuni aux œuvres dans son édition de 1824-1826. » (*Molière-Hachette*, t. IX, p. 584-585, en note.)

(2) C'est M. Du Monceau [Lisez Georges Monval] qui est l'auteur de l'entrefilets: « Mercredi 30 avril [1884] a eu lieu la vente d'une précieuse collection de *Lettres » autographes et pièces historiques* provenant de M. Monmerqué; dans un volume » manuscrit de Tallemant des Réaux (nº 161) se trouvent des vers de Molière » *de la musique du Roy* sur les conquêtes en Flandres (1667-1668) et un sonnet du » même sur la conquête de la Franche-Comté. Ne faut-il pas définitivement resti- » tuer à Louis de Mollier ce qu'on a trop souvent attribué à notre Molière? » DU MONCEAU, *Le Moliériste*, t. VI, p. 61 [livraison de mai 1884].

Notez bien qu'il y a deux pièces: *des vers* sur les conquêtes *en Flandres*, *un sonnet* DU MÊME sur la conquête de *la Franche-Comté*. Sans ces mots: DU MÊME, nous croirions volontiers qu'il s'agit ici de l'incomparable sonnet de J.-B. P. Molière.

(3) « Nous n'avons pu savoir en quelles mains est aujourd'hui ce volume, dont n'aurions voulu parler qu'après l'avoir vu. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IX, p. 569, note 2.

(4) Nous étant longuement et très spécialement occupé des chants, chansons, mélodies et timbres populaires de notre pays, sur lesquels on sait que nous préparons depuis notre enfance un grand ouvrage (*Histoire naturelle des chants de la France*) que nous espérons bien pouvoir publier avant notre extrême vieillesse, nous devons nécessairement à nos lecteurs quelques détails sur cet air.

La chanson elle-même se trouve, avec sa musique, *Brunetes*, 1703, Christophe Ballard, t. I, p. 16. — L'air est cité sous ce titre: Bransle de Rivière de Frény [Du Fresny], auteur de la petite comédie: « L'esprit de contradiction, » pour la chanson de 1704: « Mère dont la fille est jeunette » donnée par *Maurepas*, t. 38, mss., et imprimée dans *Leyde* [pièces libres], t. V, p. 187. — Musique et pre-

(*a*) « Il y a deux manuscrits: Ms. Bibl. Ste-Genev., Y f; Ms. Bibl. nat. suppl. fr. 686, p. 38. C'est » cette dernière copie qui est signée *Molier*. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier*, t. XII, p. 236, note 1.

(*b*) Que l'on compare, à ce premier vers de la pièce de Molière, le premier vers de la pièce correspondante de Louis de Mollier; on sera de suite fixé sur le mérite respectif de chacune d'elles:

Que vous dépêchez de besogne!

(*c*) « Il a été imprimé deux ans plus tôt, dès la fin de mars 1668. » A. DESFEUILLES, Cf. *Molière Hachette*, t. XI, p. 29, 30 et 317.

été « trouvée au milieu d'un recueil de poésies autogra-
» phes de Mlle Caumont de la Force, manuscrit acquis
» par M. le baron Stassart à la vente des livres du roi
» Louis-Philippe en mars 1852 ». M. Louis Moland, qui reproduit lui-même cette indication (*Bibliographie*, p. 523) à propos du n° 7 de *la Valise de Molière* d'Édouard Fournier, comédie en un acte, en prose, avec des fragments peu connus *attribués* à Molière (Th. Français, 15 janvier 1868, 246e anniversaire de la naissance de Molière. — Paris, Dentu, éditeur, 1868, in-12), nous signale en outre le « *Bulletin du Bibliophile*, 1852-1854, page 365,
» article A. Dinaux. Il y a onze couplets; le manuscrit en
» a douze, un couplet a été omis par M. Dinaux. »

M. Louis Moland nous dit encore :

« M. Fournier a *légèrement modifié le refrain, et pour cause.*

» ... A supposer que ce morceau soit bien du temps, nous l'attribuerions, *non pas au poète comique, mais au poète musicien Louis de Mollier*, qui vivait à la même époque.

» M. Ed. Fournier insiste : « Le poète musicien ne faisait des chansons
» que pour les mettre en musique lui-même, dit-il, et se gardait bien par
» conséquent des airs populaires (1). » On ne saurait accepter une affirmation aussi absolue. Un musicien rimailleur peut fort bien s'emparer d'un vieil air pour y appliquer des paroles de sa façon (2). Nous continuons à penser que le poète comique n'a rien à voir dans ces couplets. Ceux qui les liront *dans leur vrai texte*, non dans celui *arrangé par M. Fournier*, seront de cet avis. » LOUIS MOLAND, *Bibliographie*, tome Ier du *Molière-Garnier*, p. 524 et 525.

En résumé donc, la chanson :

Au penchant qui nous engage

mier couplet se trouvent dans *la Clef des chansonniers*, 1717, Christophe Ballard, t. II, p. 10 et 11. L'air se trouve, sur les paroles : « L'autre jour, dedans la plaine, » *Chansons à danser*, Ballard, 1724, t. II, p. 18. — La musique est gravée dans *le Théâtre de la Foire*, 1724, t. I, p. 52; dans les *Nouvelles Parodies du Théâtre Italien*, t. I, II, III, n° 55, Briasson, 1731; et enfin, dans les *Parodies et Vaudevilles inconnus*, de Ballard, 1732, livre III, p. 112. Inutile d'aller plus loin.

(1) Je doute que cet air, qui a été attribué à Dufresny (1684-1724), existât déjà du temps de Louis de Mollier, mort, nous l'avons vu, en 1688. Je ne l'ai pas encore rencontré pour ma part avant 1703. Ce n'est cependant pas une raison : sans nous lasser, cherchons toujours.

(2) M. Louis Moland a mille fois raison !... — Témoin, *parmi nos contemporains*, Louis Festeau, Gustave Nadaud, Paul Avenel et tant d'autres.

n'est certainement pas de Molière, et pourrait ne pas être non plus de Louis de Mollier. Mais l'attribution de Mlle de Caumont-La Force reste inexplicable (1).

Une pièce réellement de Louis de Mollier, les *Stances galantes*, dont voici la première :

Souffrez qu'Amour cette nuit vous réveille,
Par mes soupirs laissez-vous enflammer ;
Vous dormez trop, adorable merveille,
Car c'est dormir que de ne point aimer,

a eu la chance singulièrement imméritée de figurer, grâce à Aimé-Martin, parmi les *Poésies diverses* de notre grand poète comique.

Elles ont été publiées dans les *Délices de la poésie galante* de Jean Ribou, parues en 1666 (première partie, p. 201), et y sont signées Molière. Mais on ne les trouve plus dans les réimpressions de ce recueil.

« Ces stances, qui flattent l'oreille, peuvent d'abord faire quelque illusion, et leur galanterie précieuse a un certain air agréable; mais notre poète était ennemi de la préciosité et des fausses gentillesses dont le sens net échappe lorsqu'on prend la peine de le chercher. Nous ne pouvons croire qu'il eût jamais écrit :

Et lorsqu'on aime et que le cœur soupire,
Son propre mal souvent le satisfait.
Le mal d'aimer, c'est de le vouloir taire.
. . . .
Qu'étant des cœurs l'unique souveraine,
Dessus le vôtre Amour agisse en Roi.

» N'est-ce point prétentieux, alambiqué, peu intelligible (2) ? » Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IX, p. 573.

(1) En se refusant à publier cette chanson, M. Paul Mesnard dit :
« Comme les plaisanteries, lestement tournées, y sont au fond très grossières, nous devions souhaiter que le peu attrayant devoir nous fût épargné de ne pas refuser une place dans une édition complète à cette production d'une muse trop libre. Ce n'est point cependant notre scrupule, quelque naturel qu'il fût, qui nous a suggéré la conviction que si les licencieux couplets sont en effet d'un Molière, ce *feu Molière* doit être, cette fois encore, le danseur chansonnier. Il y a là une recherche du bel esprit qui ne fut jamais le défaut de notre Molière. » (*Molière-Hachette*, t. IX, p. 572-573.)
Reste à savoir si l'air : *Je suis aimé d'une brune* n'est pas postérieur à la mort de Louis de Mollier, c'est-à-dire à l'année 1688.
(2) « Dans les comédies qui lui étaient demandées pour les fêtes galantes de Ver-

Eh bien! telle n'est pas l'opinion de tout le monde. La pièce attribuée pour la première fois à Molière par Aimé-Martin, introduite en 1845 dans son édition des *Œuvres*, et insérée ensuite dans les éditions de MM. Taschereau, Philarète Chasles, Hillemacher, Louis Moland, et même (nous verrons pourquoi) Paul Mesnard, nous la trouvons dans *le Moliériste* (t. IV, p. 311 à 317), sous le nom de notre auteur, accompagnée d'un commentaire de près de sept pages, dont nous tenons à reproduire ici au moins quelques extraits :

« Le morceau qui fait l'objet de cet article n'est pas inédit, mais il est *presque complètement ignoré. Aucun des éditeurs de Molière ne l'a publié*... (P. 311.)

».... Si Racine, si Corneille ont tant produit en dehors et à côté du théâtre, à plus forte raison *Molière a*-t-il *dû* semer aux quatre vents de Paris les fleurs de sa muse primesautière... Or, jusqu'à présent les dévots de Molière *ne se sont pas assez appliqués à les rassembler*... » (P. 312.)

Ceci est tout simplement prodigieux! Comment! ces strophes qui, depuis 1845, se trouvent dans tant d'éditions modernes des Œuvres de Molière, ce morceau si connu, *aucun éditeur de Molière*, entendez-vous bien, *ne l'a publié!* Son authenticité a eu beau être tour à tour attaquée et défendue par les maîtres, *il* n'en *est* pas moins *presque complètement ignoré*. Tous les éditeurs et les critiques de Molière ont beau tomber d'accord pour reconnaître qu'on a fait les recherches les plus grandes, les plus minutieuses, les mieux dirigées, pour retrouver quelques pièces détachées de Molière : « Les moindres traces des *Poésies diverses* de Molière, — dit excellem-

sailles ou de Saint-Germain, dans des intermèdes pastoraux ou mythologiques, Molière a quelquefois écrit des vers où quelque fadeur était inévitable; mais qu'on les compare à ceux de ces *stances!*... Il ne s'agit donc pas de chercher là des beautés de premier ordre; c'est du moins d'une langue claire et franche, sans faux brillants, sans entortillement; et l'on reconnait l'écrivain de bon goût jusque dans ces lieux communs de morale galante, nous ne dirions pas aujourd'hui comme Boileau « de morale lubrique », dont il fallait payer le tribut à la musique des *Divertissements*. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IX, p. 573-574.

» ment (t. IX, p. 567) M. Paul Mesnard, — avaient été, » avant nous, patiemment cherchées; et l'on n'avait pas » toujours assez craint d'en suivre de trompeuses. » Eh bien! non : *Jusqu'à présent, les dévots de Molière ne se sont pas assez appliqués à les rassembler!* Voilà ce que nous dit, en janvier 1883, le collaborateur du *Moliériste* qui vient de retrouver les stances *à Amaranthe* dans le recueil de Jean Ribou, *les Délices de la poésie galante des plus célèbres autheurs de ce temps*. Mais continuons de citer les passages les plus piquants de ce curieux article :

« Nous croyons que ces strophes sont *rigoureusement authentiques*. Et *cette certitude s'imposera*, croyons-nous, *à l'esprit de nos lecteurs*, s'ils veulent bien nous suivre dans cet examen. (P. 313.)

» Et tout d'abord, *on admettra sans doute* que les « Stances galantes » ne sont *nullement indignes de Molière*. Elles sont écrites dans le goût du temps, les rimes en sont riches. Elles sont jolies; elles ont de la grâce. Si elles ne sont point exemptes de quelque fadeur, c'est un reproche qui s'adresse au ton et à l'esprit du siècle bien plutôt qu'à l'auteur lui-même. *Toutes ces considérations*, nous le savons, *ne constituent pas des preuves*. Mais il en est d'autres *qui sont décisives*. » (P. 314.)

Suivent de longues considérations pour établir que Jean Ribou, « l'éditeur ordinaire de Molière, » n'avait pas besoin de *recourir à l'apocryphe* quand il pouvait *avoir le réel*.

« Ces relations incessantes entre libraire et poète expliquent justement la présence de la signature de Molière au bas de ces stances. Ribou n'ignorait pas le poids et l'autorité que quelques noms illustres donnent à un livre. Il demanda le sien à Molière, qui ne le lui refusera pas... (P. 314.)

» *Les stances sont de Molière. Nous n'en pouvons douter.* Quand furent-elles composées? quelle occasion les fit naître? A qui s'adressaient-elles? Voilà qui est plus délicat à déterminer. Sur ce terrain, les inductions sont très hasardeuses, et ne peuvent aboutir, si elles aboutissent, qu'à des probabilités... (P. 316.)

» Au reste, peu importe. Nous voulions surtout démontrer *l'authenticité du morceau*. Au lecteur de juger si nous avons réussi. Aucun détail n'est indifférent, dès qu'il concerne Molière; aucun vers n'est à dédaigner, s'il est sorti de sa plume. M. Paul Mesnard achève en ce moment une édition définitive du grand comique. S'il croit que les *Stances galantes* méritent d'y trouver place, les dévots de Molière lui en sauront gré. » ADOLPHE BRISSON, *Le Moliériste*, t. IV, p. 317.

Mais, dans le numéro suivant (t. IV, p. 349), un « *Erratum important* », dicté de vrai par « une petite note, » insérée au *Figaro* du 22 janvier [1883], » et signée Bous d'Anty, vient remettre les choses à leur place, et *foudroye impitoyablement* les *pauvres* « Strophes galantes », en démontrant d'ailleurs qu'elles ne sont rien moins qu'inédites, ce que l'on savait de reste.

S'il est un coupable dans l'affaire, ce n'est assurément pas M. Adolphe Brisson, dont l'article en fin de compte est charmant, en apparence fort bien déduit, plein de bonne foi, fort vraisemblable *à certains égards*, et respire un enthousiasme très naturel. Il ne faut pas exiger d'un homme qui croit avoir découvert une pièce inconnue, paraissant émaner vraiment de Molière, le calme, la froideur et la sévérité d'examen d'un savant en *us* et *ex professo*. Le « coupable » (et le mot, disons-le, est même beaucoup trop fort), s'il fallait absolument en trouver un, serait bien plutôt ce moliériste raffiné qui, ne reconnaissant pas au premier abord une pièce si souvent publiée, et (sans circonstances atténuantes) ne se donnant pas la peine d'examiner la question, a fait paraître ledit article dans sa revue comme fruit nouveau sans au moins l'accompagner d'une simple note de réserves ou de doute...

Chose curieuse! le vœu de M. Adolphe Brisson a été complètement exaucé. Les *Strophes galantes* ont été admises et publiées dans l'admirable et précieux recueil de M. Paul Mesnard, tome IX, page 586. Mais l'intelligent et très sagace éditeur fait à ce sujet les justes réflexions suivantes :

« Notre avis est... de *rejeter décidément* les « Stances ». Quelques personnes cependant, habituées à les lire dans les éditions de grande autorité [1],

[1] C'est-à-dire, redisons-le, celles d'Aimé-Martin, de Jules Taschereau, de Philarète Charles, de M. F. Hillemacher, de M. Louis Moland.... Ce ne sont pas là, que diable, des éditions de pacotille !....

pourraient regretter de ne pas les trouver ici. Par cette seule raison, et par *une déférence peut-être excessive* à des précédents qui risqueraient de nous être objectés, nous les donnons ci-après, mais seulement parmi les *Poésies diverses attribuées.* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IX, p. 574.

M. Paul Mesnard avait vu singulièrement juste, en développant, comme il le dit (t. IX, p. 587, en note au bas de la page), « *les raisons qui ne permettent guère de* » *croire qu'elles soient de notre auteur.* »

Les *Stances* l'ont échappé belle! Un moment de plus, elles n'avaient pas l'honneur d'entrer dans les *Poésies diverses* même « *attribuées* » ! — Voici ce que nous lisons, en effet, page 317 du tome XI du *Molière-Hachette :* « Il » est aujourd'hui *absolument certain* que l'auteur de cette » pièce, qui a été imprimée dès 1661, sous le titre de » *Sérénade pour le Roi,* est Louis de Mollier! » — Au surplus, voici des détails :

« Elles n'auraient certainement pas été réimprimées aux pages 586 et 587 de notre très mince recueil des *Poésies attribuées,* si nous avions remarqué à temps les renseignements donnés sur la pièce galante dans *le Moliériste* de décembre 1884, page 283 : elle est intitulée *Sérénade pour le Roi, Sarabande de M. de Mollier,* et signée de ce même nom *M. de Mollier,* dans la *Suite de la première partie,* pages 483 et 484, d'un *Recueil des plus beaux vers qui ont été mis en chant, avec les noms des auteurs, tant des airs que des paroles :* Paris, Charles de Sercy, 1661 (achevé du 18 juin), en 2 tomes d'une seule pagination. Il est certain que l'unique auteur désigné là est le musicien-poète Louis de Mollier; si un autre avait fait les paroles, il eût été également nommé. » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette,* t. XI, p. 51-52.

En somme, victoire complète pour le danseur Louis de Mollier, qui ne fut décidément pas un artiste ordinaire! Sa meilleure œuvre littéraire a été trouvée, malgré de vives critiques, digne d'entrer en ligne de comparaison avec les vers authentiques de notre grand Molière; sa pièce *Stances galantes* est finalement reconnue comme ayant été réellement composée par lui, et comme appar-

tenant exclusivement à ses propres œuvres. On ne la joindra plus, désormais, aux écrits immortels de l'auteur du *Tartuffe* et du *Misanthrope,* mais on ne peut détruire le passé, ni empêcher la *Sérénade pour le Roi* (1) d'avoir figuré pendant cinquante ans consécutifs (tout un demi-siècle!) parmi les œuvres de Jean-Baptiste Poquelin. C'est une double gloire pour Louis de Mollier d'avoir eu une pièce jugée digne, jusqu'à un certain point, par son mérite, d'un tel honneur, et reconnue ensuite, par le fait surtout de sa publication première, comme lui appartenant légitimement.

Nous en avons fini avec le dernier, qui est en même temps le plus célèbre, des homonymes de Molière (2). Car nous ne pouvons songer à parler maintenant de tous les acteurs et actrices qui, aux XVIIIe et XIXe siècles, ont pris, comme nom de guerre, le plus grand et le plus illustre des noms de théâtre : en effet, à quoi bon? Sous

(1) Sous ces trois noms : 1° *Stances galantes ;* 2° *A Amaranthe ;* 3° *Sérénade pour le Roi*, il s'agit toujours, bien entendu, de la même pièce.

(2) Je ne veux cependant pas terminer ce cinquième paragraphe sans mentionner un fait bien imprévu, et qui m'a, quant à moi, considérablement surpris : c'est que le nom de MOLIÈRE, au XVIe et au XVIIe siècle, se rencontrait de temps à autre, *comme nom de famille*, à Bordeaux et dans la Gironde. C'est ce qui ressort très évidemment des indications suivantes, qui sont *inédites*, et qu'a bien voulu me communiquer M. Dast de Boisville :

Bordeaux, 22 avril 1564, *Paroisse Saint-André*, *Baptême* Jehan [fils de Me Pierre de MOLIÈRE, avocat en Parlement et de De Ysabeau Gosson], de la Paroisse Saint-Pierre. *Né hier*. Parrain, etc. Marraine, etc.

Bordeaux, 24 mai 1624, *Bouhet Notaire*, fo 501 de l'année 1624. Attestation pour le mariage de noble Pierre de MOLLIÈRES, avocat au Parlement de Bordeaux [fils de feu noble Antoine de MOLLIÈRES, commissaire du Roy et magistrat présidial en la ville de Cahors, et de damoyselle Marie d'Uzech], et damoyselle Béatrix du Freytet, etc.

État civil *Cadaujac*, 18 janvier 1635, Naissance. — *Baptême* 26 octobre 1636, à *Cadaujac*, Louis de MOLIÈRES [fils de Me Pierre de MOLIÈRES, avocat en la Cour, et de Beatrix Freytet]. Parrain : Louis de MOLIÈRES, avocat en la Cour de Parlement de Paris ; marraine : Marie de MOLIÈRES, demoiselle.

Bordeaux, 8 janvier 1656, *Belbédé*, *notaire royal*. Ex. 55, l. 4, se trouve annexé un acte du 25 avril 1639, relatif aux Galatheau. — Cet acte fut fait en présence de « M. Me Pierre MOLIÈRES, avocat au Parlement de Bordeaux ». Il signe MOLIÈRE présent.

Bordeaux, 25 août 1656, *Belbédé, notaire royal*. Acte pour V. Pèce Dom Antoine MOLIÈRES, religieux courrier (*sic*) et sindic de la chartreuse de Vauclaire, de passage à Bordeaux.

tous les rapports, à tous les points de vue, rien pourrait-il nous éloigner davantage de Molière?

Dans *le Moliériste* de septembre 1886, tome VIII, page 187, M. A. Duvau a posé la question suivante :

« Sait-on pourquoi le grand comique a pris ce pseudonyme [Molière] en montant sur la scène? Posée dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* en 1869, elle [cette question] n'a reçu aucune réponse; j'espère être plus heureux auprès des spécialistes. »

M. Louis-Achille Duvau, juge de paix du canton de Vendôme, est décédé le 1er juillet 1887 sans avoir vu personne répondre à sa question, car c'est une de celles qu'on peut appeler à bon droit insolubles. Pourquoi aussi Arouet a-t-il choisi le nom de Voltaire? Ce qui a été le secret exclusif et bien gardé d'un homme ne saurait avoir aucune chance d'être découvert plusieurs siècles après sa mort...

§ 6. — *Fondation de* L'ILLUSTRE THÉATRE *(30 juin 1643).*

Cette date du 30 juin 1643 est restée et doit rester célèbre. C'est cependant, il ne faut pas le nier, celle de la fondation du théâtre le plus ignoré, le plus complètement passé inaperçu, qui ait jamais existé à Paris; mais aussi, c'est en même temps celle du *premier pas dans la carrière,* à l'âge presque invraisemblable de vingt et un ans, de l'artiste, comédien et auteur dramatique immortel, à bon droit réputé comme le plus illustre, le plus grand, le plus célèbre, le mieux doué et le plus justement populaire de tous les comiques du monde entier : *Jean-Baptiste* POQUELIN DE MOLIÈRE.

L'acte qui relate cette fondation, d'abord ignorée, et plus tard devenue si grosse de conséquences, n'est connu que depuis un certain nombre d'années.

« Cette pièce, dit M. Louis Moland, a été publiée pour la première fois par M. Eudore Soulié dans la *Correspondance littéraire* du 25 janvier 1865. En 1875, un clerc de l'étude de Mᵉ Biesta, notaire à Paris, rue Louis-le-Grand, nº 11, avec qui je me trouvais en relations, me signala l'existence de cette pièce dans les archives de son étude. Sur ma demande, il en fit une copie très exacte avec les signatures en *fac-simile.* Je la publiai comme inédite dans le journal *le Français* du 16 janvier 1876, la publication de la *Correspondance littéraire* ayant échappé à mon attention. En comparant les deux textes publiés, il est aisé, du reste, de constater que la copie que j'ai suivie et que je reproduis ci-dessus a été bien réellement faite sur la minute. M. E. Soulié n'avait pas donné l'acte dans toute son étendue, avait rajeuni l'orthographe, supprimé les signatures. Je ne regrette donc pas la publication que j'ai faite il y a dix ans, mais je regrette d'avoir ignoré la publication précédente et de n'avoir pas, comme il eût été juste, déféré à M. Soulié l'honneur de la découverte. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 42, note 2.

Avant toute chose, donnons la copie complète et exacte de cet acte, précieux entre tous, avant d'analyser les renseignements qu'il contient, et d'indiquer, en les commentant, leur importance extrême. Nous collationnons, pour ce, le texte fourni par M. Louis Moland, tome Iᵉʳ, pages 43, 44 et 45 du *Molière-Garnier;* et celui donné par M. Paul Mesnard parmi les pièces justificatives [III] de sa *Notice biographique sur Molière,* pages 462 et 463 du tome X du *Molière-Hachette.*

1643. — 30 juin. — *Contrat de société entre les comédiens de l'Illustre Théâtre.*

« Furent présents en leurs personnes : Denis Beys, Germain Clerin, Jean-Baptiste Poquelin, Joseph Béjart [fils], Nicolas Bonnenfant, Georges Pinel, Magdelaine Béjart, Magdelaine Malingre, Catherine de Surlis et Geneviève Béjart, tous demeurant, sçavoir :

» Led[it] Beïs rue de la Perle, par[oi]s[s]e S[ain]t Gervais;

» Led[it] Clerin rue S[ain]t Antoine, paroisse S[ain]t Paul;

» Led[it] Pocquelin rue de Torigny, par[oi]s[s]e susdite;

» Lesd[its] Bejart [Joseph Bejart fils], Magdelaine et Genevieſve Bejart en lad[ite] rue de la Perle, en la maison de madame leur mère, par[oiss]e susd[ite];

» Led[it] Bonnenfant en ladite rue S[ain]t Paul;

» Led[it] Pinel, rue Jean-de-Lespine, par[oisse] S[ain]t Jean en Grève;

» Lad[ite] Magdelaine Malingre, vieille rue du Temple, par[oisse] S[ain]t Jean en Grève;

» Et lad[ite] De Surlis, rue de Poictou, par[oiss]e Saint-Nicolas des champs;

» Lesquelz ont faict et accordé volontairement entre eulx les articles qui ensuivent soubz lesquelz ilz s'unissent et se lient ensemble pour l'exercice de la comédie, affin de conservation de leur trouppe soubz le titre de l'Illustre Théâtre (¹); c'est à sçavoir :

» Que, pour n'oster la liberté raisonnable à personne d'entre eulx, aucun ne pourra se retirer de la trouppe sans en advertir quatre mois auparavant, comme pareillement la trouppe n'en poura congédier aucun sans luy en donner advis les quatre mois auparavant.

» *Item* que les pièces nouvelles de théâtre qui viendront à la trouppe seront disposées (²) sans contredit par les autheurs, sans qu'aucun puisse se plaindre du rolle qui lui sera donné; que les pièces qui seront imprimées, si l'autheur n'en dispose, seront disposées par la trouppe mesmes à la pluralité des voix, sy l'on ne s'arreste à l'accord qui en est pour ce faict envers lesd. Clerin, Pocquelin et Joseph Bejart qui doivent choisir alternativement les Héros, sans préjudice de la prérogative que tous les susd[its] accordent à lad. Magdelaine Bejart de choisir de roolle qui luy plaira.

» *Item* que toutes les choses qui concerneront leur théâtre et les affaires qui surviendront, tant de celles que l'on prévoit que de celles qu'on ne prévoit point, la troupe les décidera à la pluralité des voix sans que personne d'entre eulx y puisse contredire.

» *Item* que ceulx ou celles qui sortiront de la trouppe à l'amiable suivant lad. clause des quatre mois tireront leurs partz contingentes de tous les fraiz, décorations (³) et autres choses généralement quelzconques qui auront esté faictes depuis le jour qu'ilz seront entrez dans ladicte trouppe jusques à leur sortie, selon l'apprétiation de leur valeur presente qui sera faicte par des gens expers dont tous conviendront ensemble.

» *Item* ceulx qui sortiront de la trouppe pour vouloir des choses qu'elle ne voudra, ou que lad. trouppe sera obligée de mettre dehors faulte de faire leur devoir, en ce cas ilz ne pourront prétendre à aucun partage et desdommagement des frais communs.

» *Item* que ceulx ou celles qui sortiront de la trouppe et malicieusement ne voudront suivre aucun des articles presens, seront obligez à tous

(¹) « La troupe, avec la présomption de la jeunesse, prenait le nom de l'Illustre Théâtre, l'adjectif *illustre* étant alors fort à la mode. » LOUIS MOLAND, *Molière*, p. 42.

« Le nom d'*Illustre Théâtre* ne paraissait guère justifié. S'il ne prête pas à rire, c'est que l'*Illustre*, étant fort à la mode, n'était pas pris à la lettre; c'est surtout qu'aujourd'hui nous ne voyons plus ses humbles commencements que devenus vraiment illustres par la gloire, très postérieure en date, de son fondateur. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 80.

(²) « Le mot *disposer* était alors le mot technique pour distribuer, partager les rôles. Nous avons reproduit ailleurs ces lignes du procès-verbal de l'assemblée des comédiens français à la date du 26 juillet 1693 : « M. de Champmeslé a disposé » le rôle de Josselin dans *la Coupe enchantée* à M. de La Thorillère... » Voyez notre édition des *Œuvres complètes de La Fontaine*, t. V, p. XXXIV. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier*, t. I, p. 43, note 1.

(³) *Mot difficile à lire.*

les desdommagemens des fraiz de lad. trouppe et pour cet effet seront ypotecquez leurs equipages et généralement tous et chacuns leurs biens presens et advenir en quelque lieu et en quelque temps qu'ilz puissent estre trouvez.

» A l'entretennement duquel article toutes les parties s'obligent comme s'ils estoient majeurs pour la nécessité de la société contractée par tous les articles cy dessus.

» Et de plus il a esté accordé entre tous les dessus ditz que, sy aucuns d'eux vouloit auparavant qu'ilz commenceront à monter leur théâtre se retirer de lad[ite] société, qu'il sera tenu de bailler et payer au profit des autres de la trouppe la somme de trois mil livres tournois pour les desdommager incontinent et dès qu'il se sera retiré de lad. trouppe, sans que lad. somme puisse estre censée peine comminatoire, car ainsi a esté accordé entre lesd[ites] parties promettant obligeant chacun.

» Faict et passé à Paris en la présence de noble homme André Mareschal advocat en Parlement, Marie Hervé, veuve de feu Joseph Bejart vivant bourgeois de Paris, mère desd. Bejart, et Françoise Lesguillon, femme d'Étienne de Surlis, bourgeois de Paris, père et mère de lad. de Surlis, en la maison de lad. veufve Bejart devant déclarée. L'an mil six cent quarante trois le trent[ièm]e et dernier jour de juin après midy et ont tous signé les présentes subjectes au scel soubz les peines de l'édict.

» Beys,	G. Clerin,
Jean-Baptiste Poquelin,	J. Bejart,
Bonnenfant,	George Pinel,
M. Beiart,	Magdale Malingre,
Geneviefve Bejart,	Catherine Desurlis,
A. Mareschal,	Marie Hervé,
Françoise Lesguillon,	
Duchesne.	Fieffé. »

M. Louis Moland fait, au sujet de cette pièce de premier ordre, de très justes remarques dont nous tenons à lui laisser tout l'honneur :

« Cet acte, dit-il (p. 45-56), est *du plus haut intérêt* pour la biographie de Molière. *Il fixe le moment où commence réellement la carrière théâtrale du grand comique*. Cependant il ressort de l'acte lui-même que *ces jeunes gens s'étaient exercés déjà à jouer la comédie* : « Les contractants, y est-il dit, s'unissent et se lient ensemble pour l'exercice de la » comédie, affin de conservation de leur troupe sous le titre de l'Illustre » Théâtre. » *La troupe était* donc *constituée* depuis quelque temps et *s'était déjà exercée*, probablement dans des représentations de société (1). J.-B. Poquelin s'était distingué parmi eux, puisqu'*on lui reconnait le*

(1) Ceci détruirait donc complètement, absolument, ce que dit M. Paul Mesnard, *Notice*, p. 74 et 75 : passage reproduit ci-dessus par nous, tome II, page 123, tout à la fin de la citation.

droit de remplir alternativement, avec Germain Clerin et Joseph Béjart, *le rôle du héros* dans chaque pièce. »

Après donc s'être plusieurs fois réunis, essayés, concertés, les dix artistes en herbe en question se rassemblèrent définitivement chez Marie Hervé, la veuve de Joseph Béjart le père, âgée alors (née vers 1595) de *quarante-huit ans* environ, et demeurant avec ses enfants dans le quartier du Temple, dans la *rue de la Perle,* cette voie traversée perpendiculairement par cette *rue de Thorigny,* où sa fille Magdeleine possédait, dans le cul-de-sac, une petite maison et jardin; maison où Molière, qui avait quitté la demeure paternelle, demeurait alors... pas trop isolé on peut le croire!...

Examinons maintenant l'un après l'autre, dans l'ordre des signatures, chacun des futurs comédiens dont la réunion compose, le 30 juin 1643, l'association de *l'Illustre Théâtre :*

I. Beys.

« Le premier nom qui, dans le marché du 28 décembre 1643, se présente à la tête des associés de l'Illustre Théâtre, est celui de Denis Beys. On connaissait jusqu'à présent, sous les noms de Charles Beys ou de Beys, l'auteur de deux tragi-comédies données en 1653 à l'hôtel de Bourgogne, et d'une comédie, *l'Hôpital des Fous,* jouée l'année suivante sur le même théâtre, et reprise en 1658 sous le titre des *Illustres Fous* (1). Il est impossible que ce Charles Beys ne soit pas le même que le Denis Beys de l'Illustre Théâtre. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 34.

« Bien qu'il fût le promoteur et le boute-en-train de l'entreprise, Jean-Baptiste avait encore trop peu d'âge et d'expérience pour que ses associés l'acceptassent comme chef et directeur : il fallait un *impresario* moins jeune et de sens plus rassis. On fit choix de Denis Beys, qui, dans l'opinion de M. Eudore Soulié, serait certainement le même que Charles de Beys, poëte dramatique, auteur de plusieurs comédies, parmi lesquelles *L'Hôpital des Fous* et *Le Jaloux sans sujet,* jouées en 1635, *Céline* ou *Les Fous rivaux,* représentée l'année suivante, et *Les Fous illustres,* qui virent le feu de la rampe en 1652. Charles de Beys était né à Paris en 1610 et mourut le 26 septembre 1659. Scarron lui a adressé une épître où il

(1) « *Histoire du Théâtre François,* par les frères Parfaict, t. V, p. 123. » E. SOULIÉ, p. 34, note 2.

le compare à Malherbe, et, comme ce dernier écrivain, il avait composé un poëme à la louange de Louis XIII, qui parut, en 1649, dans *Les Triomphes de Louis le Juste*. Dix ans auparavant il avait été enfermé à la Bastille comme auteur de la satire dirigée contre Richelieu et intitulée *La Miliade*. (P. 115.)

» Mais M. Soulié et tous ceux qui l'ont copié sont-ils assurés que Denys Beys et Charles de Beys soient un seul et même personnage? On a dit [1], pour le prouver, que Beys, le poëte, aimait les titres pompeux et que, de même que plusieurs autres auteurs du temps, il avait prouvé sa prédilection pour le qualificatif *illustre*. Il écrivit *Les Fous illustres* et donna à son théâtre un titre analogue, en faisant des *Enfants de famille, l'Illustre Théâtre*. La preuve est légère assurément : il se pourrait fort bien que Denis et Charles fussent simplement de la même famille. Dans tous les actes relatifs à *l'Illustre Théâtre*, la signature de Beys est toujours précédée d'un D seulement. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 115 et 116.

« Denis Beys est considéré généralement comme ne faisant qu'une seule et même personne avec l'auteur de *l'Hôpital des Fous* et de trois ou quatre autres pièces... Les frères Parfaict nomment Charles Beys l'auteur en question. Mais les contemporains ne donnent pas de prénom, et l'on peut croire que le poëte et l'acteur ne font qu'un. Beys était, à ce qu'il paraît, un bon ivrogne, et c'est le vin qui le tua. Loret, dans sa lettre du 4 octobre 1659, lui fait cette épitaphe :

Beys, qui n'eut jamais vaillant un jacobus,
Courtisa Bacchus et Phœbus,
Et leurs lois voulut toujours suivre.
Bacchus en usa mal, Phœbus en usa bien.
Mais en ce divers sort Beys ne perdit rien :
Si l'un l'a fait mourir, l'autre l'a fait revivre. »

LOUIS MOLAND, *Molière*, p. 46.

« Denys Beys est pour quelques-uns le même que Charles Beys... Il aurait été, avec Georges Pinel, un des doyens d'âge de la troupe ; mais il est probable que l'on a fait, à tort, une seule personne des deux Beys, qui étaient parents. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 79.

Si, en effet, D. Beys était bien le même que le poète dramatique né en 1610, il aurait donc eu trente-trois ans en 1643. — Nous avons vu qu'il demeurait rue de la Perle.

II. **Jean-Baptiste Poquelin.** — C'est Molière! c'est Molière *à vingt et un ans et demi!* C'est Molière, heureux, au milieu de ces jeunes garçons et de ces jeunes filles,

[1] « M. E. GOSSELIN, *Molière à Rouen en 1643*, p. 10. »

de réaliser enfin son vœu, de voir s'accomplir son plus grand désir, le rêve de toute son adolescence! De jouer la comédie, de monter sur le théâtre, de paraître en public, en beaux costumes, avec *du linge fin*, et d'exprimer en vers des sentiments nobles, chevaleresques, amoureux! Et n'est-ce pas la belle Magdeleine qui guide et surveille ses premiers pas sur cette scène dont il sera un jour, un peu grâce à elle, une des plus grandes gloires? N'est-elle pas doublement sa « maîtresse »?

III. Bonenfant ou **Bonnenfant.**

« Nicolas Bonenfant, jeune clerc de procureur encore en tutelle. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs*, p. 116.

« Nicolas Bonenfant, le sixième des *enfants de famille* associés avec Molière, était un jeune clerc de procureur qui avait perdu son père et dont la mère s'était remariée à un maître fourbisseur (1). Le 26 juin 1642, ses tuteurs avaient convoqué une assemblée de parents dans laquelle ils avaient exposé qu'après l'avoir mis en pension chez le procureur Bérenger le même qui figure dans l'avis des parents Béjard (Document n° VIII)], ils l'avaient employé « au recouvrement de quelques droits ». Le conseil de famille avait décidé que Nicolas Bonenfant retournerait en pension chez un autre procureur; mais il avait quitté son étude ponr se joindre un moment à la troupe de l'Illustre Théâtre; six mois après ses débuts, il n'en faisait déjà plus partie. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 36 et 37.

MM. Moland et P. Mesnard ne nous apprennent rien de plus que leur devancier sur le compte de Nicolas Bonenfant, qui signe BONNENFANT; qui n'a fait que paraître et disparaître dans la troupe de l'Illustre Théâtre, et qui demeurait rue Saint-Paul, paroisse Saint-Paul.

IV. M. Beiart. — C'est-à-dire Magdeleine Béjart, la belle comédienne, alors dans toute la fleur de la beauté, de l'intelligence et de sa seconde jeunesse, en d'autres termes de ses *vingt-cinq ans*, demeurant... rue de la Perle, chez madame sa mère, vous n'en doutez pas ni

(1) « *Archives de l'Empire, minutes du Châtelet, Y 3910.* » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 36, note 2.

moi non plus; et louant à Molière sa petite maison et jardin, au cul-de-sac de la rue Thorigny, c'est-à-dire à deux pas.

V. **Geneviefve Bejart.** — C'est la future épouse de Léonard de Loménie, puis de Jean-Baptiste Aubry, née en juillet 1624, sur la paroisse Saint-Paul, et aimant tellement à se rajeunir dans toutes les occasions où elle a eu à décliner son âge, que cela a causé une perturbation complète chez les dépouilleurs d'actes, et a engagé même Jal à supposer qu'il y aurait eu une seconde Geneviève, née vers 1631!... ce que l'acte de renonciation prouve inexact; et que c'est cette seconde qui aurait été mariée deux fois; elle ne se rajeunissait que de *sept* petites années. On sait quel malicieux compliment Molière lui adressera plus tard dans *l'Impromptu de Versailles*. C'est elle qu'on appelait mademoiselle Hervé (du nom de sa mère), et au sujet de laquelle M. Eudore Soulié avait fait un instant une si singulière hypothèse.

« Geneviève Béjart ne faisait probablement qu'aborder la carrière (p. 47). Si l'on s'en réfère à l'acte de mariage du 19 septembre 1672, [elle] n'aurait eu que onze ans, et, si l'on s'en rapporte à l'acte d'inhumation de juillet 1675, que douze ans à cette date de 1643. Une erreur semble bien probable dans ces deux actes, car à onze ou douze ans on ne l'aurait point fait figurer parmi les actrices de l'Illustre Théâtre. C'est elle, *sans doute*, qui était née le 2 juillet 1624 (*Voyez* Jal, p. 177), et elle avait alors *dix-neuf ans*. » LOUIS MOLAND, *Molière*, p. 42, note 1. — Cf. ci-dessus, t. II, p. 130-132.

VI. **G. Clerin.**

« Le nom de famille de Germain Clérin, qui vient après Beys, est celui d'une comédienne du théâtre du Marais, Élisabeth-Edmée Clérin, femme de Henri Cotton; suivant les frères Parfaict (*Hist. Th. Fr.*, XI, 301), cette comédienne se retira en 1670; elle devait être parente, peut-être sœur de *Germain Clérin, qui se trouve encore parmi les associés de l'Illustre Théâtre en 1645, et dut suivre Molière en province.* » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 35.

« Germain Clerin est fort peu connu; il est nommé ailleurs *sieur de Villars*, probablement un nom de théâtre. » LOUIS MOLAND, *Molière*, p. 47.

VII. **J. Béjart.** — Joseph Béjart le fils serait, d'après nous — et nous nous sommes déjà expliqué à ce sujet ([1]), — non pas un frère *aîné*, mais un frère *cadet* de Magdeleine, baptisé sous le nom de *Jacques*, à la paroisse Saint-Gervais, le 11 février 1622, ayant à peu près l'âge de Molière, c'est-à-dire n'ayant pas tout à fait atteint, le 30 juin 1643, *vingt et un ans et demi*. Nous ne sommes donc pas ici de l'avis de M. Louis Moland, quand il nous dit :

« Joseph Béjart avait vingt-six ou vingt-sept ans. Il était l'aîné de Magdeleine, qui était née en 1618, et Joseph Béjart, le père, avait épousé Marie Hervé en 1615. Il était déjà engagé dans le parti de la comédie et avait fait, dit-on (?...), une tournée en Languedoc avec sa sœur Magdeleine. » Louis Moland, *Molière-Garnier*, t. I, p. 47.

Nous avons déjà fait remarquer que l'on n'avait jamais pu découvrir ni l'acte de baptême de *Joseph* Béjart, ni l'acte de décès de *Jacques* Béjart. — Et cependant, l'un est bien mort,... puisqu'il a été baptisé! Et l'autre a bien été baptisé,... puisqu'il est mort!

L'acte mortuaire de « Joseph Beygar » (26 may 1659), relevé par Jal sur le registre de Saint-Germain-l'Auxerrois ([2]), ne donne malheureusement pas son âge. — Pour nous, en juin 1643, il n'avait pas encore tout à fait *vingt et un ans et demi;* il avait quatre ans de moins, par conséquent, que sa sœur Magdeleine.

VIII. **Georges Pinel.** — Nous reviendrons d'autant moins sur son compte que nous lui avons déjà consacré le § 2 tout entier du présent chapitre III [cf. t. II, p. 152-155]. Le 30 juin 1643, il demeurait rue Jean-de-Lespine, paroisse Saint-Jean en Grève.

IX. **Magdale Malingre.** — Nous copions très exacte-

([1]) Cf. t. II, p. 129-130.
([2]) Cf. t. II, p. 125.

ment la signature; mais en tête de l'acte [t. II, p. 186] nous lisons bien, et par deux fois : ***Magdelaine Malingre,*** dont l'adresse est même indiquée vieille rue du Temple, paroisse Saint-Jean en Grève.

Nous ne possédons pas de longs renseignements sur son compte : « Madeleine Malingre, nous dit M. Eudore » Soulié (p. 37), était très probablement la fille d'un » maître menuisier nommé Adrien Malingre qui demeu- » rait, en 1643, rue des Vieux-Augustins, paroisse Saint- » Eustache [Minutes de Me Turquet, à la date du 17 mai » 1643]; *elle avait dû se trouver entraînée par le double » voisinage de l'hôtel de Bourgogne et de la boutique de » Jean Poquelin.* En 1645, Madeleine Malingre ne faisait » plus partie de la troupe de Molière (p. 37). » — Et M. Moland (p. 48) nous en apprend bien moins long encore : « Madeleine, ou, comme elle signe, Magdale » Malingre, est inconnue ! » — M. Paul Mesnard (p. 79 de sa *Notice*) avoue n'en pas savoir davantage à l'égard de cette jeune fille, et voilà tout ce que nous nous trouvons à même de dire à son sujet (1).

X. **Catherine Desurlis**, « issue, nous apprend M. Baluffe (*Molière inconnu*, t. I, p. 176), d'une famille origi- » naire de Montargis. » — Ici, du moins, nous sommes mieux renseignés par MM. E. Soulié, Georges Monval, Moland, Mesnard :

« Catherine des Urlis, qui n'apparait qu'une fois parmi les associés de l'Illustre Théâtre, s'engagea ensuite dans la troupe du Marais où, disent les frères Parfaict, elle resta jusqu'en 1673. Tallemant des Réaux parle

(1) N'oublions pas cependant le renseignement que M. Auguste Baluffe (*Molière inconnu*, t. I, p. 176) nous fournit sur son compte : « Madeleine Malingre, selon la plupart des Moliéristes, serait la fille d'un menuisier de la paroisse Saint-Eustache; mais il se pourrait bien que son père fût, non le menuisier, mais l'écrivain Malingré, né à Sens, lié avec Dassoucy et Beys et autres. Une énorme production en tout genre ne l'avait pas enrichi ; son dernier ouvrage fut le *Journal de Louis XIII*. L'identité de Madeleine Malingre est trop difficile à établir pour qu'entre les deux généalogies, la plus voisine du monde des lettres et du théâtre ne me paraisse pas préférable. » AUGUSTE BALUFFE.

incidemmment de cette comédienne, qui passe pour avoir eu un duel sur la scène avec la Beaupré; mais Sauval, spectateur de ce duel, ne les nomme ni l'une ni l'autre. « J'étois, dit-il seulement, aux petits comédiens du » Marais, lorsque deux comédiennes se battirent tout de même sur le » théâtre après s'être querellées à la farce. » Jean des Urlis, frère de Catherine, fit aussi partie de la troupe du Marais, et prenait en 1661 le titre de comédien de l'électeur prince de Liège; sa sœur Étiennette des Urlis fut *la femme* de Brécourt. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 37.

« Catherine de Surlis ou Desurlis, fille ainée d'Estienne de Surlis, commis au greffe du Conseil privé du Roi, et de Françoise Lesguillon, devait être fort jeune en 1643. — *Elle avait quinze ou seize ans.* Voyez *le Moliériste* (1), novembre 1883, page 241. — C'est pour cela sans doute que sa mère signe avec elle le contrat de l'Illustre Théâtre. Elle entra plus tard au théâtre du Marais. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier,* t. I, p. 48 et note 1.

« Catherine était donc mineure et dans toute la fleur de sa beauté, que l'on a beaucoup louée. » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* p. 79.

Tels étaient les *dix* sujets qui composaient à l'origine, et sur le *contrat* même *de société,* la troupe de « l'Illustre Théâtre ».

Nous avons vu qu'il y avait, sur cette pièce notariée, encore cinq autres signatures : *A. Mareschal, Françoise Lesguillon, Marie Hervé, Duchesne* et *Fieffé.*

La première est celle de noble homme André Mareschal, qui est avocat en parlement. — Françoise Lesguillon, c'est la mère de Catherine des Urlis, qui « dut » signer avec elle l'acte d'association de l'Illustre » Théâtre » (Mesnard, p. 79). — Marie Hervé « signe » l'acte, comme Françoise Lesguillon, non en qualité » d'actrice, mais comme mère de mineurs, et pour corro- » borer l'engagement de ses enfants et particulièrement » celui de Geneviève » (Moland, p. 48). — Duchesne, Fieffé sont des hommes de loi.

Il est d'un très grand intérêt de voir, par exemple, dans

(1) Il s'agit d'un article très curieux et très intéressant, bourré de faits et de documents, de M. Georges Monval, article intitulé : *les Camarades de Molière, Brécourt et les de Surlis.* — On y voit que la dite Catherine de Surlis est morte à Paris, « cul-de-sac Saint-Sauveur, le 2 janvier 1679, âgée d'environ cinquante-deux ans. » — Cf. plus loin, chapitre VIII, § 1, vers la fin, au milieu de détails concernant spécialement la ville de Montargis.

le livre de M. Louis Moland, la reproduction fidèle de toutes ces signatures rangées par ordre de bataille. Sauf Beys, Georges Pinel, les hommes de loi et les deux mamans, ceux qui les ont tracées, garçons et filles, sont de tout jeunes gens, à l'aurore de la vie... et du plaisir!

« L'acte par lequel Jean-Baptiste Poquelin et ses associés se lièrent pour une entreprise théâtrale fut [donc] passé le 30 juin 1643. Cette pièce, conservée dans les archives d'un des notaires de Paris, est très curieuse par les renseignements qu'elle fournit [on vient d'en juger], et parce que le théâtre qui tient à honneur d'être toujours *la Maison de Molière* pourrait la regarder comme son plus ancien titre; sa fondation du moins devait un jour en sortir. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 73.

« [Cet acte est]... du plus haut intérêt pour l'histoire des origines de la Comédie-Française. La Comédie-Française fut définitivement fondée, comme elle-même le constate sur son sceau et sur ses affiches, le 25 août 1680 par la jonction des deux troupes de l'hôtel de Bourgogne et de l'hôtel de Guénégaud. L'un de ces affluents, la troupe de Guénégaud, n'était autre que *la troupe formée par Molière*, et qui, après la mort de son créateur, avait été forcée d'émigrer du Palais-Royal à la rue des Fossés-de-Nesle, en face de la rue de Guénégaud (où se trouve aujourd'hui le passage du Pont-Neuf). Or, l'origine de cette troupe de Molière ne peut être fixée ni à son installation dans la salle du Palais-Royal, le 20 janvier 1661, ni à son installation dans la salle du Petit-Bourbon, le 3 novembre 1658, ni à la représentation qu'elle avait donnée au Louvre devant le Roi, le 24 octobre précédent. Elle arrivait là toute constituée; elle avait une longue existence antérieure, elle jouissait d'une réputation déjà étendue. Il faut donc en poursuivre *l'origine* au delà, à travers ses pérégrinations provinciales, et en arriver finalement à *son véritable point de départ*, à L'ACTE DE CONSTITUTION DU 30 JUIN 1643. C'est l'une des sources d'un grand fleuve, source bien humble, mais aujourd'hui bien constatée et vérifiée. » LOUIS MOLAND, *Molière*, p. 45, note 1 se continuant à la page suivante.

Tout ce que viennent de dire, en termes si clairs et si précis, MM. Paul Mesnard et Louis Moland, est scrupuleusement exact. Mais il n'en est pas moins de la dernière évidence que *la Comédie-Française* ne s'est rigoureusement et véritablement constituée qu'à partir du jour où les deux troupes, celle de l'Hôtel de Bourgogne et celle de Molière, ont enfin opéré leur jonction, c'est-à-dire à partir du 25 août 1680. Des artistes *formés par*

Molière et ayant figuré dans sa troupe, en d'autres termes ayant joué avec lui, ont réellement fait partie de la Comédie-Française à sa formation. Mais Molière, lui, n'a jamais fait partie de la Comédie-Française. L'établissement de premier ordre, et dont la France s'honore à si juste titre, est né le jour précis de la fusion des deux troupes rivales et ennemies; il n'existait pas auparavant. Le théâtre, qui se fait gloire de s'appeler *la Maison de Molière*, n'a été fondé qu'après la disparition de Molière du monde des vivants.

Ces considérations, au reste, qui songerait à en nier l'exactitude? La Comédie-Française n'a jamais possédé dans son sein ni Magdeleine Béjart ni Jean-Baptiste Molière, ni surtout les jeunes artisans à peine dégrossis qui formaient la plus grande partie de « l'Illustre Théâtre ». Elle n'a eu en un mot

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité,

pour citer précisément ici un alexandrin (vers 610 de *Britannicus*) ouï pour la première fois — en 1669 — sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, cette scène ayant, après tout, autant de titres que l'autre pour revendiquer une part de premier ordre dans la fondation, à jamais mémorable, de cette institution admirable et à si bon droit nationale que l'on nomme « la Comédie-Française ».

Mais revenons à la troupe de *l'Illustre Théâtre*. Nous venons de faire connaître, dans le plus grand détail, quels étaient les *dix* sujets (nous n'osons dire les dix « artistes ») qui formaient son noyau primitif le 30 juin 1643. Nous les avons même *numérotés* l'un après l'autre. Nous nous applaudissons de cette dernière innovation, *que nous continuerons* dans tout le cours de l'ouvrage, afin que l'on distingue bien, par la suite, anciens et nou-

veaux venus : la composition de la troupe va changer si souvent, ainsi que nous allons avoir occasion de le constater !...

§ 7. — *Les répétitions de la nouvelle association. Le répertoire tragique.*

La troupe est désormais constituée. Ses dix sujets sont réunis, pleins d'entente et d'espoir. D'abord et avant toute chose, ils ont à s'occuper de trouver un théâtre disponible, ou bien de s'en faire préparer un, ce qui ne saurait avoir lieu du jour au lendemain. Une salle ! il va falloir en effet laisser s'écouler trois grands mois avant de pouvoir en arrêter une définitivement. ***Car c'est à Paris même,*** remarquez-le bien, ***que la troupe compte s'installer !*** c'est à Paris que Molière a la prétention de faire ses premiers pas dans la carrière dramatique.

« Il tâcha dans ses premières années de s'établir à Paris avec plusieurs enfants de famille, qui, par son exemple, s'engagèrent comme lui dans le parti de la comédie sous le titre de *l'Illustre théâtre...* » LA GRANGE ET VIVOT, *Préface de 1682, Molière-Hachette,* t. I, p. XIII.

Tout est exact, dans ces lignes du premier document *de bonne foi* se rapportant à notre grand Molière, en tant que comédien; mais quel laconisme [1] ! Ah ! si les actes de notaire, si les anciennes minutes n'existaient pas !...

« Molière et ses associés se proposaient hardiment de jouer à Paris [2], où cependant laissaient peu de place l'Hôtel de Bourgogne et le théâtre

(1) Et rien absolument à glaner, à ce sujet et à cette date, dans le livre de Grimarest.

(2) Comme le remarque fort bien M. Paul Mesnard, *six mois pleins* s'écoulèrent tout d'abord [pour être suivis de six autres mois aussi peu employés avant l'ouverture définitive du théâtre *parisien*], entre la renonciation du jeune Jean-Baptiste et la fondation *officielle* de « l'Illustre Théâtre » :

« De cette date du 30 juin il résulte que l'association ne fut réglée que *six mois après* la quittance citée plus haut, *qui nous a paru l'annoncer assez clairement*, et qui est des premiers jours de la même année. Cette quittance nous ayant montré l'opposition du père désarmée, de nouveaux efforts de sa part pour renouveler la lutte ne sont pas vraisemblables, et mieux vaut essayer comme on [M. J. Loiseleur] l'a fait, d'expliquer le retard de six mois par un événement qui mit en deuil les

du Marais, dont l'un, fier du titre de troupe royale, semblait défier les rivaux, et l'autre, grâce à l'acteur Mondory, à Corneille surtout, avait montré que toute concurrence avec les Grands Comédiens n'était pas impossible. Malgré la confiance téméraire de la jeunesse, il est probable que les nouveaux acteurs espéraient moins égaler des fortunes si bien établies, que mériter, dès ces commencements, quelque estime et piquer la curiosité. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 81.

Que nous voudrions donc maintenant nous trouver tout à coup transportés en arrière, dans le troisième trimestre de l'année 1643, à Paris, en plein quartier du Temple. Nous assisterions à toutes ces répétitions charmantes de ces jeunes gens et de ces jeunes filles. La belle chose, morbleu, que la jeunesse en fleur, qui donne espérance et foi! qui fait ne douter de rien, avoir créance absolue dans ses désirs, et employer des forces surhumaines à soulever d'inutiles fardeaux!... Plus tard, mais toujours trop tôt, hélas! on en arrive à penser comme l'auteur de *l'Ecclésiaste*, à reconnaître que tout, ici-bas, n'est que vanité, et que telle tâche, qui sourit à la jeunesse, ne vaut pas, la plupart du temps, la peine que l'on aura employée à son accomplissement!...

Béjart, principaux associés de Molière, la mort, sans date précise, mais vers ce temps (avant le 10 mars, cependant!), du chef de leur famille, Joseph Béjart. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 73.

Jusqu'ici j'acquiesce et je signe des deux mains, — ne voulant pas surtout m'approprier et démarquer l'opinion d'autrui exprimée en d'aussi excellents termes. — Mais à peine ai-je besoin de faire mes réserves et d'établir que je ne suis plus du tout de l'avis de M. Mesnard, lorsqu'il ajoute immédiatement, même page : « On » pourrait entrevoir aussi, comme explication, non pas une mort, mais une nais» sance, qui aurait forcé la première comédienne à quelque repos... (*a*). »

Armande Béjart est née très naturellement, nous le savons, au commencement de l'année 1642, du légitime mariage de Joseph Béjart père, ayant encore devant lui un an à vivre à cette époque, et de la très féconde Marie Hervé, née vers 1595 [c'est une inscription ecclésiastique qui l'atteste et le certifie], et âgée conséquemment, au commencement de 1642, de *quarante-sept ans* au plus, ce qui n'est pas après tout un âge terrible pour avoir un enfant, surtout quand on vient d'en avoir eu un autre, une petite fille, *Bénigne-Magdeleine Béjart*, baptisée le 20 novembre 1639, c'est-à-dire deux ans et quelques mois auparavant, et à l'âge de quarante-quatre ou quarante-cinq ans.

Qu'il est donc bon, utile, moral, consolant, convaincant, de rapprocher les uns des autres et les faits et les dates!.....

(*a*) Pour être juste, donnons *toute la fin de cette phrase* : « ... si l'on savait mieux *la date de cette* » *naissance*, et s'il y avait quelque chose de plus que *des conjectures, très contestées, sur la véritable* » *mère de l'enfant*, conjectures dont nous aurons trop à parler » — et avouons que ces dernières lignes de réticences font le plus grand honneur à celui qui les a écrites.

Quelles pièces répétaient-ils donc, ces jeunes artistes en herbe, avec tant d'application et d'enthousiasme? Des tragédies, il n'en faut pas douter.

« Les renseignements, il est vrai, sont incomplets. Il est cependant probable que des succès d'acteurs tragiques ont été d'abord la principale ambition de ce théâtre, dont la comédie devait un jour faire la fortune et la célébrité. Il est remarquable que l'acte de fondation de la société donne une importance particulière aux rôles de héros. La mention y est faite d'un accord entre « Clérin, Poquelin et Joseph Béjart, qui doivent choisir » alternativement les héros, sans préjudice de la prérogative que tous les » susdits *(tous les associés)* accordent à Magdelaine Béjart de choisir le » rôle qui lui plaira. » Nous ne croyons pas que *les héros* puissent simplement signifier les premiers rôles comiques aussi bien que tragiques. Nous avons déjà noté chez Molière la faiblesse qu'il eut longtemps d'aimer à représenter des personnages héroïques. Quant à Madeleine Béjart, on paraît lui avoir reconnu dès ce temps un véritable talent de tragédienne. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 87 et 88.

Oui, ce devait être un spectacle à nul autre pareil que celui de Molière, âgé de vingt et un ans et demi, ne doutant de rien, avec ses grands traits si caractérisés et ses moustaches, cachant en partie son jeune visage brun, aux lèvres rouges et sensuelles, au regard si vif et si intelligent, sous le casque — ou plutôt rappelons-nous la curieuse couleur locale de l'époque! sous le feutre à plumes — d'un héros exprimant fièrement, et en alexandrins, de grands sentiments chevaleresques, sous la direction passionnée et les yeux amoureux de la belle Magdeleine, déjà grande tragédienne, et épiant en lui chaque geste, chaque intonation, chaque intention scénique, en le couvant constamment du regard, et en faisant de l'existence de son amant comme une vie artistique, comme une leçon continuelle.

Byron, le fier lord, disait avec quelque raison que le meilleur moyen pour un homme d'apprendre une langue étrangère, c'était de vivre seul à seul et en douce familiarité avec une maîtresse parlant cette langue. Comment

Molière, à semblable école, et avec son intelligence hors ligne, n'aurait-il pas appris *le théâtre*, qu'il montra plus tard connaître si bien ?

Les premières années, même difficiles, — je serais presque tenté d'écrire « *surtout* difficiles », — sont toujours celles que l'on se rappelle plus tard avec le plus de plaisir et d'émotion. Il est parfois si doux, quand on est jeune, de manger de la vache enragée ! Molière, arrivé au faîte de la gloire et de la fortune, pressé par ses amis, — par Boileau, entre autres — de quitter le théâtre, de renoncer à être acteur, ne voulut jamais y consentir. Le point d'honneur l'arrêtait, disait-il, et aussi la crainte de mettre tant de pauvres gens sur la paille ; les souvenirs du passé, n'en doutons pas, entraient pour beaucoup dans la persistance de ses refus. La vie réelle, après tout, la vie bourgeoise et prosaïque de tous les jours aurait-elle vraiment valu pour lui, homme de génie, cet enchantement perpétuel ? Je veux dire cette vie active, agitée, accidentée, factice sans doute en réalité, mais *ainsi commencée* à l'âge de l'effervescence des passions, et restée pleine de grands souvenirs, malgré tous les déboires par lesquels il lui avait fallu passer ? Renan a très bien fait remarquer combien les Saints-Simoniens qui avaient été à Ménilmontant avaient toujours regretté cette époque, unique dans leur existence, où leur âme s'ouvrait à toutes les illusions généreuses et fécondes. Elles ont beau s'envoler à tire-d'ailes, ces belles et enivrantes imaginations ! Les déceptions ont beau les suivre ; le souvenir, au fond du cœur, n'en reste pas moins doux et ineffaçable.

L'âge des enchantements empêche de voir bien des choses, ou plutôt les fait voir *d'une autre manière*. Et c'est seulement de cette sorte de vision ineffable que l'on conserve ensuite la pensée délicieuse et attendrie. Molière, ne

nous y trompons pas, était alors au comble de ses vœux : Il faisait du théâtre! Il était son maître! Avec tous ces jeunes gens de son âge et de ses goûts, sa vie avait comme doublé, tant elle était, alors, heureusement assaisonnée! Stendhal a raison, dans sa classification des passions amoureuses. Molière, l'amant d'une grande et véritable artiste, aussi remarquable par son talent que par son enjouement, son intelligence et sa beauté, cultivait, à la fois et avec délices, l'amour-vanité et l'amour-goût. L'amour physique, nous n'en parlons pas. Il était très naturellement et comme inconsciemment de la partie.

L'amour-passion, seul, n'existait pas encore chez Molière. Mais patience! C'est à quarante ans que, ce sentiment, notre héros le verra régner chez lui en maître, et pour son malheur! Mais nous n'en sommes pas encore là! En 1643, Jean-Baptiste Poquelin est jeune, ardent, rempli d'enthousiasme et de génie, il a vingt et un ans, il est livré à lui-même, il est facile à tous les entraînements, il voit devant lui le plus bel horizon, les illusions sont là qui décuplent son bonheur, il est le plus heureux des hommes.

§ 8. — *Le jeu de paume des Mestayers.*

Nous avons laissé nos dix artistes, constitués en société, à la recherche d'une salle de spectacle destinée à recevoir la troupe de *l'Illustre Théâtre*, et qu'en cherchant bien ils ne tardèrent pas à trouver, ***sur l'emplacement précis*** — nous apprend M. Auguste Vitu dans la publication spéciale qu'il a fait paraître en 1883 sur cette salle — ***où se trouvent, de nos jours, les nos 10, 12, 14 sur la rue Mazarine, les nos 11 et 13 sur la rue de Seine.***

Jusque-là, les répétitions avaient eu lieu dans le quar-

tier du Temple, où demeuraient presque tous les artistes, — peut-être dans un *Tripot de la Perle*, avoisinant la demeure de la veuve Béjart et celle de Madeleine, et sur lequel on paraît manquer de renseignements. — « Rien » ne convenait mieux, dit M. Paul Mesnard (p. 81), *pour* » l'emplacement de leur théâtre qu'un de ces tripots où » l'on jouait à la courte paume. C'était dans de tels tri- » pots que les troupes ambulantes donnaient volontiers » leurs représentations; et il y en avait un à Paris, au » Marais, qui était devenu le théâtre de Mondory. » Celui qui devint bientôt après *l'Illustre Théâtre* était, dit M. Louis Moland (p. 49), « un jeu de paume situé au fossé de Nesle » (depuis rue Mazarine), appelé de ses premiers proprié- » taires *le jeu de paume du Mestayer ou des Mestayers*. Par » bail du 12 septembre 1643, le maître paumier Noël » Gallois leur loua ce jeu de paume moyennant un loyer » annuel de 1,900 livres. C'était alors une grosse somme. » Ces jeunes gens, s'écrie M. Louis Moland (p. 49), ne » doutaient de rien! » Ils prirent un engagement de trois années, et le signèrent gaiement et bravement, comptant sur leur bonne fortune, leur heureuse étoile, le talent dont ils allaient faire preuve, le succès qu'ils allaient obtenir! — « Marie Hervé, dit encore M. Paul Mesnard » (p. 81-82), se portait principal prenant et caution, hypo- » théquant ses biens personnels, spécialement sa maison » de la rue de la Perle. Bien que tous les associés fussent » engagés solidairement au payement du loyer, on voit » que les Béjart, qui s'étaient rendus caution, étaient » réellement à la tête de l'entreprise. » La minute de cet acte a été retrouvée dans les papiers des successeurs du notaire Legay. En voici un extrait [1] :

[1] Tiré des *Points obscurs* de M. J. Loiseleur, notes et pièces justificatives, p. 375-376.

1643. — 12 septembre. — *Bail par Noël Gallois, maître paumier, du jeu de paume dit des mestayers.*

Minutes du notaire Legay, étude de M. Lamy.

Noël Gallois loue aux comédiens, pour trois ans, « ledit jeu de paume, couvert de tuile... ; plus la totalité de la maison et dépendances dudit jeu de paume, appartenances et dépendances d'iceux... pour par eux en jouir audit titre, ledit temps durant, à commencer du jour que lesdits preneurs auront commencé de faire porter du bois audit jeu pour faire faire leur théâtre, galeries et loges, pour faire la comédie durant ledit temps audit jeu de paume, ce qu'ils pourront faire quand bon leur semblera, avec toutes les autres commodités qu'ils aviseront bon estre, tant à l'entour dudit jeu dehors que dedans, sans pouvoir par eux incommoder les voisins ; et, en fin du présent bail seront solidairement tenus de rétablir ledit jeu en pareil état qu'il est à présent, prêt à jouer, et en payer le loyer à la raison ci-dessous, jusques à ce qu'il soit entièrement rétabli et prêt à jouer à la paume en icelui.

» Garniront lesdits preneurs lesdits lieux de biens meubles exploitables, pour sûreté dudit loyer sortissant nature d'icelui ; entretiendront les lieux de toutes menues réparations locatives et nécessaires à faire, durant ledit temps, et en fin d'icelui les rendre et délaisser en bon état ; d'icelles même remporteront en ladite fin dudit bail tous leurs théâtres, loges et galeries, et tout ce qu'ils auront fait faire ès dits lieux et jeu, avec le moins de fractures que faire se pourra, et de rétablissement par eux desdits lieux en l'état que dessus est dit.

» En outre, moyennant le prix et somme de dix-neuf cents livres tournois de louer pour et par chacune desdites trois années, que lesdits preneurs seront tenus et obligés, etc..., bailler et payer audit bailleur ou au porteur de mois en mois, montant chacun à cent cinquante-huit livres, six sols, huit deniers, à savoir, le premier mois desdites trois années, sitôt que lesdits bailleurs auront fait porter du bois audit jeu et en empescheront les joueurs de paume, et le second mois desdits trois ans, à la troisième fois qu'ils représenteront sur leur théâtre et feront comédie ; et, de ladite troisième fois en avant, continuer de mois en mois à payer ledit loyer par avance durant ledit temps du présent bail, duquel lesdits preneurs se pourront désister en avertissant le bailleur trois mois auparavant (1). »

(1) « *Nota.* — Nous omettons les autres clauses du bail, lequel se termine par l'intervention de Marie Hervé, veuve de Joseph Béjart ; elle cautionne les nouveaux locataires, se déclare même « principale preneure », et hypothèque, à la garantie du loyer, ses biens personnels, y compris la maison de la rue de la Perle, où elle demeure à ce moment. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs...*, p. 376.

« L'historien du *Jeu de paume des Mestayers*, M. Auguste Vitu, a fait (p. 45-46) la remarque curieuse que nos comédiens étaient tenus à payer le plus tôt possible une somme de cent cinquante-huit livres six sols huit deniers pour le dernier mois de leur location de trois années, et que Jean Poquelin, *cinq semaines avant la signature du bail*, avait, *le 1er août 1643 (a)*, prêté à Georges Pinel la somme de cent

(a) « Inventaire fait après le décès de Jean Poquelin, cote neuf. — Voyez les *Recherches sur Molière*, p. 229. » — PAUL MESNARD, *Notice*, p. 82, note 2.

Ce n'est pas du jour au lendemain, on le devine, que le tripot du Métayer fut changé en salle de spectacle. Nos dix associés s'abouchèrent, par l'intermédiaire de Noël Gallois, leur propriétaire, avec un maître charpentier : le sieur Claude Michault, un menuisier : le sieur Jean Duplessis, pour transformer le jeu de paume en théâtre, et les ouvriers se mirent à l'œuvre.

Les susdits associés s'occupèrent enfin de *l'engagement de leur orchestre;* et cette pièce, du 31 octobre 1643, vaut bien la peine que nous la reproduisions ci-dessous; la voici :

1643. — 31 octobre. — *Acte d'engagement de l'orchestre de l'Illustre Théâtre.*

Minutes Fieffé, étude de Me Bicsta.

Claude Godard, Michel Tisse, Adrian Lefebvre, demeurans à Saint-Germain-des-Prés lès Paris, paroisse St-Sulpice, et Laurent Gaburet, demeurant à Saint-Marcel, aussi lès Paris, rue Mouffetard, paroisse Saint-Médard, tous maîtres joueurs d'instruments à Paris, promettent aux comédiens de l'Illustre Théâtre « de servir lesdits sieurs comédiens pendant trois années qui commenceront à avoir cours du premier jour qu'ils rendront service à iceux comédiens, et toutes et quantes fois qu'ils en seront avertis par chacun jour, durant lesdits trois ans, soit pour la comédie ou pour les visites que lesdits comédiens pourront faire et pour répétition de ballet, sans que pendant lesdites trois années aucun desdits Godart et consors puisse aller rendre service à autres personnes, sinon dans les temps que lesdits comédiens n'auront pas besoin d'eux.

» Ces promesse et marché faits moyennant et à raison de quatre livres par chacun jour durant les dits Godart et consorts vingt sols, soit qu'ils soient employés au service desdits comédiens ou non, etc.

» Et advenant que pendant lesdites trois années iceux comédiens vinssent à sortir *(quitter)* la ville de Paris et aller demeurer ailleurs, lesdits Godart et consors ne seront tenus ni obligés de les suivre, ains demeureront en cette dite ville si bon leur semble, etc.

» Et pourront néanmoins lesdits comédiens congédier les dits Godart et

soixante livres, qui est, en compte rond, celle dont il vient d'être parlé. Voilà une nouvelle preuve, et elle n'a pas échappé à M. Vitu, que la résistance du père de Molière à l'engagement de son fils dans une entreprise théâtrale n'a pas été très forte, tout au moins très persistante... (P. 82.)

» ... Il reste... ceci que, dans la voie indirecte prise par le secourable prêt, on croit reconnaître la grande indulgence d'un père qui tint cependant à éviter l'apparence d'un consentement formel et d'une complicité. » Paul Mesnard, *Notice*, p. 82.

consors de leur dit service, en les avertissant huit jours auparavant, comme au semblable pourront les dits Godart et consors se départir dudit service et aller ailleurs servir, en avertissant lesdits comédiens un mois auparavant, etc. »

Nous reproduisons la pièce qui précède d'après *les Points obscurs* de M. J. Loiseleur, pages 376 et 377.

§ 9. — *Séjour à Rouen de la nouvelle troupe.*

En attendant que leur salle de spectacle fût prête, les nouveaux associés et apprentis comédiens résolurent de ne pas rester oisifs, à Paris, et, puisqu'ils avaient déjà répété et qu'ils étaient sûrs d'eux, d'aller s'essayer en Province.

« Sans prévoir, dit M. Paul Mesnard, qu'il faudrait bientôt se résigner à devenir une troupe de campagne, on résolut d'essayer ses forces et de se faire connaître dans une ville peu éloignée. La troupe du Marais avait donné l'exemple de ne pas dédaigner *Rouen*, où, dit Chappuzeau (1), « elle » alloit quelquefois passer l'été » ; Mondory l'avait habituée à en prendre le chemin depuis qu'il en avait rapporté *Mélite*. Ce fut là que *l'Illustre Théâtre* alluma ses premières chandelles (2). La destinée, qui a parfois de ces traits d'esprit, a placé dans la ville natale de Corneille le début de Molière. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 82-83.

A partir de ce voyage, qui eut lieu tout au commencement de novembre 1643 (ils avaient engagé leur orchestre *le 31 octobre*), les artistes ne furent plus seulement *dix*, mais onze, par suite de l'engagement d'une nouvelle actrice, à laquelle nous allons, bien entendu, donner un numéro d'ordre :

(1) « *Le Théâtre-François*, livre III, chapitre XXXVI. » P. MESNARD, *Notice*, p. 83, note 1.

(2) « Charles Perrault avait entendu parler de ce fait intéressant qu'ont longtemps omis les autres biographes de notre poète. « Sa troupe étant formée, dit-il, » il alla jouer à Rouen. » (*Les Hommes illustres*, p. 79.) On n'avait pas assez pris garde à cette indication... Cependant Rouen nommé d'abord ne laisse pas douter que l'auteur des *Hommes illustres* ne connût le souvenir, conservé par la tradition, du séjour de la troupe dans cette ville en 1643. La preuve de ce sejour a été découverte par M. Gosselin, archiviste de Rouen, dans un registre qui y est conservé au greffe du palais de justice. Là se trouve un acte authentique [dont nous allons avoir à parler]... » P. MESNARD, *Notice*, p. 83.

XI. **Catherine Bourgeois**. — Elle « paraît, dit » M. Paul Mesnard (p. 83), avoir passé plusieurs années » dans la troupe, mais ne nous est pas autrement con- » nue. » De son côté, M. Moland la désigne (p. 49) comme « une nouvelle recrue qui signe *Chaterine* ou *Catherine* » *Bourgeois* », et n'en dit pas plus long sur son compte. — M. Eudore Soulié, qui trouve son nom sur le marché du 28 décembre 1643, la première de toutes ces pièces qu'il ait d'abord connue, dit d'elle, page 37 de ses *Recherches sur Molière :* « Catherine Bourgeois figure » jusqu'en 1645 dans la troupe de *l'Illustre Théâtre,* et » dut la suivre en province; elle était fille d'un Robert » Bourgeois, dont la profession n'est pas indiquée, et que » l'on voit toujours demeurer avec elle. »

Nous sommes maintenant au courant.

« Les nouveaux comédiens partirent [donc] pour Rouen. La première chose qu'ils font en arrivant dans cette ville, c'est de signer, par-devant maître Cavé, notaire à Rouen, un acte de procuration donnant tout pouvoir à un mandataire non nommé de contraindre par toutes voies Noël Gallois, maître du jeu de paume du Mettayer ou des Mestayers, Michault, charpentier, et Duplessis, menuisier, à activer les travaux de la salle de Paris, afin qu'elle soit prête à leur retour. » Louis Moland, *Molière,* p. 49.

« M. Eudore Soulié, qui a trouvé à Paris tant de pièces du plus haut intérêt pour l'histoire de Molière, n'a pas eu la bonne fortune de découvrir celle-là, lorsqu'en août 1863, en vertu d'une mission scientifique à lui confiée par le ministère de l'instruction publique, il fit des recherches dans les minutes des notaires de Rouen et de diverses autres villes où Molière a séjourné. C'est à M. Gosselin [1] que revient l'honneur de cette découverte. » Jules Loiseleur, *Les Points obscurs,* p. 120, note 1.

1643. — 3 novembre. — *Procuration par les comédiens de l'Illustre Théâtre.*

Minutes de Cavé, notaire à Rouen.

« Du mardy après midy trois[ièm]e jour de novembre XVI quarante-trois, devant Me Cavé, notaire à Rouen,

» Furent présents Denis Beys, Jean-Baptiste Poquelin, Germain Clerin,

[1] « Publié dans le *Musée des archives départementales* (Paris, Imprimerie natio- » nale, MDCCCLXXVIII), pages 372 et 373. — Dans le *Recueil de fac-similés héliogra-* » *phiques* qui accompagne cette publication, on en trouve le fac-similé sous le » numéro 159, planche LVIII. » P. Mesnard, *Notice*, p. 83, note 3.

Joseph Bejart, Nicollas Bonenfant, Georges Pinel, Magdelaine [Béjart, Magdelaine] (¹) Malingre, Catherine des Urleis *(sic)*, Geneviève Béjart, Catherine Bourgeois, tous associez pour faire la comédie sous le tiltre de *l'Illustre téatre (sic)*.

» Lesquelz, de leur bon gré, ont faict et constitué leur procureur général [le nom du mandataire est resté en blanc].

» Auquel, portant la présente, lesdits s[ieu]rs et dames constituants luy ont donné et donnent plain pouvoir, puissance et authorité de, pour eux et en leurs noms poursuivre, par toutes voies deues et raisonnables, les personnes de Noël Gallois, m[aîtr]e du jeu de paulme du Mestayer, et Claude Michault, m[aîtr]e charpentier, et Jean Duplessis, menuisier, et autres associez ensemble pour les ouvrages par eux entreprins à faire pour les dits s[ieu]rs et dames constituants, et suivant l'accord et concordat fait avec les dits s[ieu]rs et dames constituants, d'une part, et les dits Gallois du Mettayer, et Michault, d'autre; icelluy accord faire mettre à exécution par le dit procureur, pour et au nom des dits s[ieu]rs constituants; et faute par les dits Gallois-Mettayer et Michault de ne vouloir travailler et mettre les maisons et jeux de paulme en estat de jouer *à leur retour*, comme ils se sont soubmis par icelluy, les y faire contraindre par toutes veoies de justice deues et raisonnables, mesme par corps, au retardement de leur structure et de respondre des dommages, frais et intherets qui pourroient estre faicts par leur retardement, et d'advertir les dessus dits Gallois, Michault et Duplessis qu'ils aient à faire mettre et entrer le bois dans le dit jeu de paulme et y travailler et faire travailler à ce que tout soit rendu prest et en estat de jouer, comme ils se sont obligez par leur dit concordat dont le dict procureur est saisy.

» Et, pour l'effect susdict, plaider, opposer, appeler, eslire domicile, jurer et faire au surplus tout ce qui au faict et stil de plaiderie appartient, et généralement promettent et obligent leurs biens.

» Présents Louis Dubois et Nicollas Lefebvre, demeurant à Rouen. »

Du séjour de la troupe des Béjart et de Molière à Rouen, M. Eudore Soulié ne nous dit pas un traître mot, par une raison trop naturelle: n'ayant pas eu l'heureuse chance de mettre la main sur l'acte rédigé par le notaire rouennais maître Cavé, outre qu'il n'avait pas prêté (ce qui est peu étonnant) attention à la trop brève mention faite en courant par Perrault (²), ce voyage de Molière à

(¹) Magdelaine Malingre, depuis le 30 juin, a-t-elle donc pris des leçons d'écriture de son camarade Georges Pinel? C'est bien *Madelaine* [et non plus *Magdale*] qu'elle signe cette fois au bas du dit acte *du 3 novembre 1643*, à en juger par le *fac-similé*, donné par M. F. Bouquet dans son ouvrage *la Troupe de Molière et les deux Corneille, à Rouen, en 1658* (Paris, Claudin, 1880), et reproduit par M. Louis Moland dans *le Molière-Garnier*, tome Iᵉʳ, en regard de la page 46.

(²) Voir ci-dessus, page 206, note 2.

Rouen lui est resté inconnu. C'est M. Loiseleur qui, dans ses *Points obscurs*, s'empresse de publier le document découvert par M. Gosselin, et d'enregistrer bon premier ce séjour du grand comique et de ses jeunes camarades dans la vieille cité Normande :

« Comme la salle ne devait être prête qu'à la fin de l'année et qu'il fallait vivre jusque-là, la troupe résolut d'aller s'essayer à Rouen, *où elle n'était pas fâchée de présenter ses respects à l'illustre auteur du « Cid » et d'« Horace »*. Ce fait, qu'un acte authentique confirme aujourd'hui, avait déjà été affirmé par Perrault, dans ses *Hommes illustres*. Il se trouva justement que *la famille Métayer possédait un jeu de paume dans la patrie de Corneille. Ce fut là que la troupe*, augmentée de Catherine Bourgeois, *alla s'établir*. » J. Loiseleur, *Les Points obscurs*, p. 119-120.

Cette idée de M. Loiseleur, que les deux futurs collaborateurs de *Psyché*, Pierre Corneille et Molière, se virent pour la première fois à Rouen dans les derniers mois de 1643, a fait son chemin dans le monde, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. C'est qu'elle est vraiment séduisante; et il est fâcheux que l'on ne puisse la considérer, du moins jusqu'ici, que comme une simple conjecture. — Les deux renseignements qui terminent l'alinéa ci-dessus nous feraient assez croire que les artistes seraient venus à Rouen sur la recommandation spéciale de Noël Gallois du Métayer lui-même. Sachant le jeu de paume rouennais tout prêt à recevoir des comédiens, et en attendant d'avoir eu le temps de transformer son jeu de paume à lui de la même manière, pourquoi le propriétaire parisien n'aurait-il pas adressé et recommandé la troupe à ses parents de Rouen? Le départ s'est même fait si vite qu'ayant engagé leur orchestre à Paris le 31 octobre, c'est à Rouen même que les onze artistes rédigent, le 3 novembre, leur procuration pour faire hâter les travaux au fossé de Nesles.

« La foire du Pardon ou de Saint-Romain s'ouvre le 23 octobre et se continue par delà la fête de la Toussaint. Les jeunes acteurs auraient donc établi leurs tréteaux à Rouen vers la fin de cette foire renommée. *On manque d'autres renseignements sur leur séjour dans cette ville, où la présence de Pierre Corneille* (1), *alors dans toute sa gloire, devait les attirer. Le Menteur* avait paru l'année précédente; ce seul fait a mis aux champs l'imagination des érudits trop prompts aux conjectures. M. Ed. Fournier, dans son *Corneille à la butte Saint-Roch* (scène VI), fait jouer le rôle de Dorante par Molière à Rouen; et d'autres après lui ont été plus affirmatifs encore sur ce point... (P. 49-50.)

» Tout ce qu'on peut considérer comme *probable,* c'est que le jeune acteur noua *à cette époque quelques relations* avec l'auteur du *Cid,* s'il lui fut possible, et qu'il en obtint *peut-être* des encouragements. (P. 51.)

» On ignore la durée de leur séjour dans la capitale normande. Ils étaient de retour à la fin de décembre. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 51.

« Nous ne savons pas quelles pièces les acteurs de *l'Illustre Théâtre* représentèrent à Rouen, si ce fut *Pompée* ou *Cinna,* qui auraient été là comme chez eux. On aimerait encore mieux imaginer Molière y jouant dans *le Menteur;* mais longtemps il eut le goût des rôles tragiques, où ne fut pas cependant son plus grand succès... On a fait remarquer combien il est probable que Molière et ses camarades avaient trouvé dans *les* fêtes [de la célèbre foire de cette ville, dite *Foire du Pardon,* ou *foire de Saint-Romain*], où les jeux du théâtre tenaient une grande place, l'occasion de leurs premiers débuts. — La troupe s'arrêta peu à Rouen. Le jour où elle revint ne saurait être fixé... » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 83-84.

« Cette excursion à Rouen était pour *l'Illustre Théâtre* un moyen de se tenir en haleine et un prétexte à répétitions générales. La Normandie s'ouvrait devant lui comme un champ de manœuvres à souhait pour une jeune troupe impatiente de s'essayer... Quelques moliéristes ont imaginé que cette « visite » de *l'Illustre Théâtre* à Rouen était motivée peut-être

(1) Né en 1606, à Rouen, Pierre Corneille, en 1643, était donc un homme de trente-sept ans, dans toute la force de l'âge et du génie. Voici, à cette époque, quelle était la liste de ses productions dramatiques :
Mélite ou les Fausses lettres, comédie (1629).
Clitandre ou l'Innocence délivrée, tragi-comédie (1632).
La Vefve ou le Traistre trahy, comédie (1633).
La Galerie du Palais ou l'Amie rivalle, comédie (1634).
La Suivante, comédie (1634).
La Place royale ou l'Amoureux extravagant, comédie (1635).
Médée, tragédie (1635).
L'Illusion comique, comédie (1636).
Le Cid, tragédie (1636).
Horace, tragédie (1640).
Cinna, tragédie (1640).
Polyeucte, martyr, tragédie chrestienne (1640).
La Mort de Pompée, tragédie (1641).
Le Menteur, comédie (1642).
La Suite du Menteur, comédie (1643).

par le désir de rendre hommage à l'auteur du *Cid,* qui, selon le mot de Voltaire, « élevait le génie de la nation. » Au lendemain du *Menteur,* la démarche n'est peut-être pas invraisemblable de la part de jeunes artistes pleins d'enthousiasme... (P. 181.)

» Or, combien... la patriarcale simplicité de mœurs du grand Corneille, et surtout sa paternelle bonté n'invitent-elles pas Molière jeune à se présenter à l'auteur applaudi du *Menteur?* Toutes les probabilités sont pour *un commencement de rapports* entre le maître tragique et le futur maître comique... (P. 183.)

» Donc, l'occasion s'y prêtant à merveille, et Molière n'étant pas susceptible d'indifférence envers le souverain maître de la scène française, on pourrait *ne pas considérer comme invraisemblable* une démarche respectueuse de Molière auprès de Corneille, durant le séjour de *l'Illustre Théâtre* à Rouen. Pour la jeune troupe, il était de grand intérêt de se bien faire valoir des auteurs dramatiques ayant influence et succès... (P. 184.)

» On tâtonne dans l'ombre; on cherche la bonne voie qui, à travers tant d'obscurités, pourrait mener à la vérité. Mais comment, et où s'orienter? L'ancienne critique littéraire, peu tourmentée par le souci de l'exactitude, se complaisait à substituer de charmantes légendes à la réalité inconnue. Elle avait imaginé, par exemple, d'attribuer à l'apparition du *Menteur* une influence décisive et dirigeante sur l'esprit de Molière (1). *Le Menteur*

(1) « *Le Menteur* de Corneille, dit Voltaire, n'est qu'une traduction; mais c'est » probablement à cette traduction que nous devons Molière. Il est impossible, en » effet, que l'inimitable Molière ait vu cette pièce sans voir tout d'un coup la pro» digieuse supériorité que ce genre a sur les autres, et sans s'y livrer entiè» rement. »

« L'illustre commentateur, — dit M. Charles Louandre, — donne, en parlant ainsi, le plus éclatant témoignage de son exquise sagacité; car ce qui n'était dans sa pensée qu'une conjecture, une vraisemblance, *se trouve être un fait positif.* La preuve en est fournie *par Molière lui-même* (!!!...). Voici *comment il s'exprime* dans une lettre à Boileau citée par Martinez de la Rosa, et que Voltaire ne connaissait point : « Je dois beaucoup au *Menteur;* quand on le représenta, j'avois déjà le désir » d'écrire, mais j'étois en doute sur ce que j'écrirois. Mes idées étoient encore con» fuses, et cet ouvrage les fixa... Enfin, sans *le Menteur,* j'aurois composé sans » doute des comédies d'intrigue, *l'Étourdi, le Dépit amoureux;* mais peut-être n'au» rois-je pas fait *le Misanthrope.* » CHARLES LOUANDRE, *Œuvres complètes de Molière,* édition *variorum,* t. Ier, p. 34.

Une lettre inédite de Molière !!... une *seconde* épître à ajouter au billet, si significatif et si éloquent, adressé à la Mothe Le Vayer, et nous revenant, celle-là, par l'Espagne, par le canal de Martinez de la Rosa!... Une lettre *à Boileau,* qui plus est! Mais c'est un miracle! Et si l'existence de cette lettre est bien, ainsi que l'affirme M. Charles Louandre, *un fait positif,* elle devient un trésor, une trouvaille inespérée, et l'on doit l'inscrire *en n° 2* dans la collection, jusqu'ici embryonnaire, des lettres de notre grand comique. En y mettant même un peu de bonne volonté, en y joignant les très rares épîtres de ses comédies, la fameuse lettre *à Chapelle* d'un des libelles publiés contre lui, les lettres *adressées à lui* par Chapelle et par Coypeau d'Assoucy, les trois placets au roy Louis XIV à propos du *Tartuffe,* et vous verrez qu'on finira par faire à Molière toute une correspondance!...

Comment M. Charles Louandre, qui communique au public cette *lettre à Boileau* comme parfaitement authentique, ne nous dit-il pas en même temps comment elle est arrivée en la possession de Martinez de la Rosa? Cette particularité, sérieusement, nous paraîtrait pourtant importante à tirer au clair; cependant, pourquoi

aurait fixé les idées de Molière sur le genre comique à adopter, et l'aurait définitivement poussé vers la comédie de caractère, au lieu de la comédie d'intrigue... (P. 185.)

« En vile prose et pour en revenir aux sentiers plus ou moins battus, il ne paraît *guère probable* que *l'Illustre Théâtre* allât à Rouen *sans voir Corneille*. Il était de retour à Paris dans la seconde quinzaine de décembre. Avait-il passé à Rouen tout le temps écoulé depuis les premiers jours de novembre? C'est ce qu'il est difficile de dire. Une excursion à Caen ou

M. Louandre nous en parle-t-il comme de la chose la plus ordinaire, la plus naturelle du monde? *Une lettre de Molière!* Ne serait-ce donc pas aujourd'hui un fait rare, curieux, absolument anormal?

M. Louandre ne nous donne que la translation en français du XIXe siècle *d'une traduction espagnole*, d'où nous pourrions conclure jusqu'à un certain point que l'original traduit directement par Martinez de la Rosa, était réellement *du français du temps de Molière*. Mais, hélas! le texte en question n'est pas et *ne peut pas être* de Molière. Il émane directement de François de Neufchâteau. Dans *l'Esprit du grand Corneille*, nous dit M. Louis Moland (p. 50), cet auteur « a arrangé et développé la » réflexion de Voltaire en une anecdote qu'il prétend tirée du *Bolæana*, mais QUI NE » SE TROUVE DANS AUCUN DES DEUX OUVRAGES QUE L'ON CONNAIT SOUS CE TITRE ».

TEXTE DE FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU
Soi-disant tiré du *Bolæana*.

« Oui, mon cher Despréaux, je dois » beaucoup au *Menteur*. Lorsqu'il pa- » rut... j'avois bien l'envie d'écrire, » mais j'étois incertain de ce que j'écri- » rois; mes idées étoient confuses: cet » ouvrage vint les fixer..... Enfin, sans » *le Menteur*, j'aurois sans doute fait » quelques pièces d'intrigue, *l'Étourdi*, » *le Dépit amoureux*, mais peut-être » n'aurois-je pas fait *le Misanthrope*. »

TEXTE DE M. CHARLES LOUANDRE
Traduit de l'espagnol de Martinez de la Rosa.

« Je dois beaucoup au *Menteur*; quand » on le représenta, j'avois déjà le désir » d'écrire, mais j'étois en doute sur ce » que j'écrirois. Mes idées étoient en- » core confuses, et cet ouvrage les fixa... » Enfin, sans *le Menteur*, j'aurois com- » posé sans doute des comédies d'intri- » gue, *l'Étourdi*, *le Dépit amoureux*; » mais peut-être n'aurois-je pas fait *le* » *Misanthrope*. »

Il est curieux de voir les petites différences que la traduction en espagnol et la retraduction en français ont introduites dans la prétendue lettre de Molière écrite *de toutes pièces* par le trop imaginatif François de Neufchâteau (*a*)!...

« Cette anecdote a le caractère d'une pure invention (*b*). Ne dirait-on pas, en la lisant, que Molière s'est mis à écrire ses grandes comédies au lendemain de la représentation du *Menteur*? Mieux instruits des commencements du poète comique, nous savons maintenant que c'est l'acteur qui s'éveille en lui le premier et non pas l'acteur comique, mais l'acteur tragique. Les grands rôles de tragédie, les rôles de héros le tentèrent d'abord. Et il est probable que s'il avait joué à Rouen dans quelque pièce de Corneille il eût fait non pas Dorante, mais Pompée, César, Auguste, Cinna. Sans doute *le Menteur* fut pour lui un sujet d'admiration et d'étude, mais quand il composa *le Misanthrope*, la comédie de Corneille ne pouvait plus avoir sur lui cet effet d'une révélation qu'on lui attribue. Molière s'était élevé lui-même, par degrés, au même niveau, et l'avait dépassé. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier*, p. 51.

(*a*) Qu'on ne perde pas de vue surtout que c'est à ce même François de Neufchâteau que nous devons la *Requeste à l'archevesque de Paris* et l'*Ordonnance* de ce dernier, publiées dans *le Conservateur*, an VIII, et qui lui auraient été communiquées [à François de Neufchâteau] « par le citoyen Palissot ». La fausseté *constatée* de la prétendue citation du *Bolæana* n'est pas précisément un bon garant à l'égard de l'intervention réelle de Palissot ni de l'authenticité des deux pièces dont ce dernier aurait donné communication à François de Neufchâteau. Qui a imaginé la *lettre de Molière à Boileau* a fort bien pu inventer aussi la *Requeste à l'archevesque de Paris* et l'*Ordonnance* pour l'enterrement de Molière.

(*b*) Ce n'est pas nous, surtout, qui contredirons M. Louis Moland sur ce point! Mais alors, *si cette pièce est fausse*, ce qui est acquis, et *les deux autres*, celles signalées dans *la précédente notule*, ne pourraient-elles donc pas bien l'être aussi? *Elles ont la même origine!!*...

ailleurs *ne serait pas invraisemblable; cependant, aucun signe ne la laisse deviner...* » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 187.

§ 10. — *Retour à Paris. — Transformation du jeu de paume des Mestayers en salle de spectacle. — Préparatifs pour l'inauguration de « l'Illustre Théâtre ». (Fin décembre 1643.)*

La troupe de *l'Illustre Théâtre*, dès la fin de décembre 1643, était revenue à Paris : nous en avons la preuve irrécusable dans la pièce suivante, signée le 28 dudit mois de décembre, et que nous nous empressons de reproduire *in extenso* :

1643. — 28 décembre [1]. — *Marché passé entre Léonard Aubry et les comédiens de l'Illustre Théâtre.*

Minutes de Me Durant [2].

« Fut présent Léonard Aubry, paveur ordinaire des bâtiments du Roi, demeurant à Paris, rue Champ-Fleury, paroisse Saint-Germain de l'Auxerrois [3], lequel a promis, promet et sera tenu à et envers Denis Beys, Germain Clérin, Jean-Baptiste Poquelin, Joseph Béjard, Georges Pinel et Nicolas Bonenfant, damoiselles Madeleine Béjard, Madeleine Malingre, Catherine des Urlis, Geneviève Béjard et Catherine Bourgeois [4], tous associés pour faire la comédie sous le titre de *l'Illustre théâtre*, demeurant faux-bourgs Saint-Germain des Prés lès Paris, proche la porte de Nesle, à ce présents et acceptants, de faire et parfaire bien et dûment, comme il appartient, douze toises de long sur trois toises de large de

(1) « Le 28 décembre 1643, *les réparations étaient* sans doute *terminées*, car on les voit [les comédiens], ce jour-là, passer un marché avec le paveur des bâtiments du roi, Léonard Aubry, *chargé de paver les abords de la nouvelle salle de spectacle.* » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 120-121.

(2) Pièce découverte et publiée sous le n° IX, par M. Eudore Soulié, en 1863. *Recherches sur Molière et sur sa famille*, Documents, p. 173, 174, 175.

(3) « Ce Léonard Aubry eut un fils prénommé Jean-Baptiste, qui fut auteur dramatique et devint le beau-frère de Molière, en épousant Geneviève Béjart, veuve, en premières noces, de Léonard de Loménie de la Villaubrun. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 121.

« Nous retrouverons ce brave Aubry qui n'a pas seulement fait rouler avec facilité sur ses pavés les carrosses des spectateurs dans les avenues du tripot, mais, en un sens très différent et meilleur encore, a, comme très utile ami, aplani le chemin à la comédie. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 84.

« On peut s'en rapporter à sa diligence et à son bon vouloir, car c'est un brave et digne homme... Léonard Aubry,... du reste, jouera un rôle honorable dans l'histoire de Molière. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. I, p. 187-188.

(4) Les voilà bien tous les *onze*, — *six hommes* et *cinq femmes*, — les artistes en herbe dont la réunion forme la troupe de « l'Illustre Théâtre » à ses commencements. Que n'avons-nous ses premières affiches, et les distributions des tragédies qu'elle représenta tout d'abord sur son premier théâtre (jeu de paume des Mestayers) !...

pavé, revenant à trente-six toises, et pour cet effet fournir par ledit Aubry tout le pavé neuf qu'il conviendra, après qu'il aura employé le vieil qui y est à présent, le tout au-devant du jeu de paume où il vont jouer ladite comédie, sis aux-dits faux-bourgs Saint-Germain, proche la porte de Nesle (1), et ôter par ledit Aubry les terres qui se trouveront de trop dans toute la superficie d'icelui, et esplanader celles qui se trouveront de trop dans les avenues dudit pavé, afin que les carrosses y puissent aller facilement; à commencer à travailler auxdits ouvrages dès demain et y travailler et faire travailler sans discontinuer, et le tout rendre bien et dûment fait et parfait dans jeudi prochain venant, pourvu que le temps le permette. Cet présent marché fait moyennant le prix et somme de deux cents livres tournois, que lesdits Beys, Clérin et consorts ont promis et promettent l'un pour l'autre, chacun d'eux seul et pour le tout, sans division ne discussion, renonçant aux bénéfices et exceptions desdits droits, bailler et payer audit sieur Aubry ou au porteur, savoir: moitié au jour et fête de la Chandeleur prochain venant, et l'autre moitié dans le jour de la mi-carême ensuivant aussi prochain venant, élisant lesdits Beys et consorts leur domicile irrévocable audit tripot susdéclaré, auquel lieu ils veulent, consentent et accordent que tous actes de justice qui seront contre eux faits soient de tel effet, force et vertu, comme si faits étoient parlant à leurs propres personnes et vrais domiciles ordinaires, nonobstant toutes choses à ce contraires; car ainsi promettant, obligeant, etc. Fait et passé à Paris, ès-maisons des parties, l'an mil six cent quarante-trois, le vingt-huitième jour de décembre avant midi, et ont signé:

» M. Beiart.	Aubry.
Madelaine Malingre.	
G. Clérin.	D. Beys.
Bonnenfant.	
Geneuiefue Béjart.	
Catherine des Urlis.	Chaterine Bourgeois.
Georges Pinel.	J.-B. Poquelin.
Morel.	Levasseur. »

(1) « Ce local [cf. ci-dessus page 202, pour voir *où il était situé*] est nommé *jeu de paume des Métayers* dans les documents suivants, nos XIII, XIV et XV. Il appartenait en partie à deux frères, Nicolas et Louis Métayer, dont le premier était entrepreneur général de la terre et seigneurie de Palaiseau. Le 20 mars 1641, Louis Métayer. « émancipé d'âge sous l'autorité de Nicolas Métayer, son frère, » adresse une requête au lieutenant civil pour être autorisé à vendre, avec l'assistance de son curateur, « un dixième qu'il a en un jeu de paume situé aux faux-» bourgs Saint-Germain, entre les portes de Nesle et de Bucy, appolé *le Mestayer*, » et deux dixièmes à lui appartenant en deux maisons sises auxdits faux-bourgs, » l'une sur les fossés, où pend pour enseigne la Ville de Lyon, et l'autre rue de » Seine, qui a pour enseigne le Lion noir ». (*Archives de l'Empire*, *Minutes du Châtelet*, Y 3909.) Dans cet article figure comme parent un Martin Métayer, qui dans une autre minute du Châtelet, datée du 12 août 1642, est appelé « défunt Martin » Métayer, vivant maître paumier, et propriétaire de la maison et jeu de paume » où ledit défunt étoit demeurant. » (*Idem*, Y 3911.) Enfin, le 13 mars 1643, les deux frères Nicolas et Louis Métayer louent une maison et jeu de paume dont ils sont propriétaires « sis rue des Deux-Portes, paroisse Saint-Sauveur, appelé *la Sala-» mandre » (Minutes de Me Turquet).* » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sa famille*, Documents, p. 174, note 1.

On remarquera ces différences d'orthographe dans les signatures : Magdeleine, la belle comédienne, signe *M. Beiart*, et c'est ainsi qu'elle signera toujours; sa sœur « Geneuiefue » signe *Bejart;* M[lle] des Urlis signe *Catherine* de son nom de baptême, et M[lle] Bourgeois *Chaterine*. Ce sont là de curieuses habitudes du temps, prises sur le fait; enfin, et après tout, ces belles princesses de la rampe *savaient signer*, c'était beaucoup, à leur époque, pour des femmes de théâtre; et bien des bonnes bourgeoises, mères de famille, ne possédaient même pas ce talent-là.

Nous approchons enfin de l'ouverture. « Le pavage con- » venu n'exigea que trois jours, dit M. J. Loiseleur (p. 121), » et *l'Illustre Théâtre* put enfin ouvrir ses portes LE 31 DÉ- » CEMBRE. » — « Le 28 décembre 1643, » dit M. Louis Moland (p. 51), « était un lundi; le jeudi suivant était le 31. » Si le temps le permit, l'inauguration de *l'Illustre Théâtre* » put avoir lieu LE PREMIER JOUR DE L'ANNÉE 1644! » — « La date que fixait le traité fait avec lui [Léonard Aubry] », dit à son tour M. Paul Mesnard (p. 84), « indique » l'intention d'inaugurer la salle DÈS LE COMMENCEMENT de » l'année suivante, dont on était bien près. Il ne paraît » pas douteux que LE MOIS DE JANVIER 1644 n'ait vu s'ou- » vrir le petit théâtre qui portait Molière et sa fortune. » — Au dernier les bons : « Léonard Aubry, » dit M. Auguste Baluffe (I, p. 188), « fut-il expéditif et sa promesse » fut-elle tenue? Dans cette hypothèse *l'Illustre Théâtre* » pouvait enfin recevoir le public, non le « premier jan- » vier », qui était un vendredi, mais très probablement » LE 3 JANVIER, jour des Rois et premier dimanche du » Carnaval. » — En tous cas, ce fut un de ces quatre jours qu'eut lieu cette inauguration, et c'est être exactement fixé sur sa date que de l'être, en somme, à si peu de jours près.

On le voit, malgré le manque de documents le plus étrange et le mieux caractérisé, nous venons de pouvoir raconter l'histoire des Béjart, de Molière et de leur troupe, pendant cette curieuse année 1643 tout entière, avec une exactitude chronologique absolument rigoureuse.

Ne cherchons pas surtout à le nier : nous ne connaissons malheureusement que les faits en gros, sans aucun détail *autre que conjectural*...! Mais n'est-ce pas déjà beaucoup que de pouvoir certifier, et *dater* qui plus est, tous ces événements? Nous n'avons que le squelette de cette année si importante de la vie de Molière. Mais que l'on ne s'y trompe pas, c'est déjà là un résultat considérable. Que l'on se reporte, par exemple, à l'*Histoire de la la vie et des ouvrages de Molière* de J. Taschereau. Que nous dit-il, lui, de l'année 1643? Nous engageons nos lecteurs à ouvrir son livre pour bien s'en rendre compte...

Certes, Taschereau était un des hommes les mieux préparés à l'avance pour recueillir et coordonner les éléments d'une biographie, les faire valoir jusqu'au dernier, et savoir en tirer tout le parti possible. Par malheur, ces éléments eux-mêmes lui manquaient à ce point, qu'il dut s'ingénier à exagérer la portée des très maigres renseignements que le seul et unique Grimarest mettait à sa disposition, se faisant une loi de ne rien perdre absolument, mais au contraire de tout faire servir, de tout utiliser, jusqu'au dernier fètu, et coûte que coûte. D'où il résulte que pour certains chapitres Grimarest tout seul, c'est-à-dire tel quel, vaut infiniment mieux — et on se rend bien compte pourquoi — que Grimarest délayé et allongé par Taschereau.

Si, comme je tends de plus en plus à le croire, une main occulte, atteignant de bien des côtés à la fois, a pu

faire disparaître jusqu'au dernier tous les papiers concernant Molière, ses relations privées, et les événements plus ou moins importants de sa vie soit publique, soit intime, il n'est nullement étonnant que Taschereau nous ait appris si peu de chose concernant *les origines* de l'incomparable auteur. Beffara, Bazin, Jal et Soulié, en dirigeant spécialement les recherches d'après une méthode d'investigation puissante et sur des données nouvelles auxquelles personne n'avait pensé jusque-là, et dont on n'avait même pas l'idée, ont positivement *renouvelé* nos *éléments d'information* au sujet de Molière.

Taschereau a très bien vu quels éléments précieux les travaux de Beffara, le premier grand « Moliériste » du XIXe siècle, allaient apporter à la généalogie et à l'histoire familiale de Jean-Baptiste Poquelin. Mais combien ce même Taschereau aurait-il donc été étonné si on lui avait prédit et certifié qu'avant soixante ans on pourrait consacrer des chapitres très longs, très documentés et bourrés de faits, à l'histoire de Molière pendant chacune de ces années 1642, 1643, 1644, 1645,... représentées, dans son livre si sincère et si consciencieux, par quelques lignes à peine!...

Mais revenons précisément à ces dernières années, dont M. Louis Moland nous présente, dans les lignes qui suivent, un tableau si réussi et si magistralement remarquable :

« On touchait à un moment remarquable de notre histoire, à une époque pleine d'effervescence et d'élan. Le cardinal Richelieu était mort le 5 décembre 1642, précédant de moins d'une année le roi Louis XIII dans la tombe. Le cardinal-ministre avait rendu son nom redoutable et son joug pesant. La France respira à l'aise lorsqu'il ne fut plus. Le règne d'un roi de cinq ans s'ouvrait par des victoires : les batailles de Rocroy (1643), de Fribourg (1644), de Nordlingen (1645), préparaient le traité de Westphalie. Les triomphes littéraires égalaient les triomphes guerriers. L'année 1640 avait vu représenter coup sur coup *Horace, Cinna,*

Polyeucte; l'année 1642, *la Mort de Pompée* et *le Menteur;* l'année 1644, *Rodogune*. Le grand Corneille, âgé de trente-huit ans, était dans toute sa gloire, et, comme dit Voltaire, il élevait le génie de la nation. La génération qui se formait comptait dans ses rangs La Fontaine, qui avait vingt-quatre ans, Pascal, qui avait vingt-deux ans, Bossuet qui avait dix-huit ans, lorsque Molière en avait vingt-trois. Marie de Rabutin-Chantal venait d'épouser, à l'âge de dix-huit ans, le marquis de Sévigné. C'est la première phalange des illustres écrivains du siècle de Louis XIV, la plus forte et la plus originale.

» Jean-Baptiste Poquelin fit, en l'année 1643, le pas décisif dans la voie où son génie le poussait. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier,* p. 37.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES RECHERCHES : MOLIÈRE ET LES BÉJART EN 1644

§ 1. Les commencements de *l'Illustre Théâtre*. — § 2. Le répertoire de *l'Illustre Théâtre*. — § 3. La protection de Gaston d'Orléans et les présents du duc de Guise. — § 4. *L'Illustre Théâtre* en juin et en juillet 1644. — § 5. Une partie de la troupe se détache et va jouer en Champagne (été 1644). — § 6. Ballets et mascarades. — § 7. *L'Illustre Théâtre* fait de mauvaises affaires. — § 8. Le jeu de paume de la Croix-Noire. — § 9. Conclusions de l'année 1644.

§ 1. — *Les commencements de* L'ILLUSTRE THÉATRE.

L'ouverture de *l'Illustre Théâtre*, sis à Paris au jeu de paume des Mestayers, eut lieu enfin... le jeudi 31 décembre 1643, nous dit (*Points obscurs*, p. 121) M. Jules Loiseleur; le vendredi 1er janvier 1644, nous assure (*Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 51) M. Louis Moland; le dimanche 3 janvier 1644, nous affirme à son tour (*Molière inconnu*, t. Ier, p. 188) M. Auguste Baluffe. Vous pouvez choisir. Peu importe, après tout, le jour absolument exact; la date approximative est certaine, et c'est là tout ce qu'il nous faut.

« Si l'on s'en rapporte à Charles Perrault, les frais de décoration et de mise en scène ne devaient pas être considérables. On n'avait pas encore accoutumé le public à de coûteuses magnificences. Des tapisseries formaient tout le décor et laissaient beaucoup à faire à l'imagination. « Ces

» tapisseries, dit Perrault en parlant de ce qu'était le théâtre dans les souvenirs des vieilles gens de son temps, ces tapisseries donnoient des » entrées et des sorties aux acteurs par l'endroit où elles se joignoient » l'une à l'autre. Ces entrées et ces sorties étaient fort incommodes et » mettaient souvent en désordre les coiffures des comédiens parce que, ne » s'ouvrant que fort peu en haut, elles retomboient rudement sur eux » quand ils entroient ou quand ils sortoient. Toute la lumière consistoit » d'abord en quelques chandelles dans des plaques de fer-blanc attachées » aux tapisseries; mais comme elles n'éclairoient les acteurs que par derrière et un peu sur les côtés, ce qui les rendoit presque tout noirs, on » s'avisa de faire des chandeliers avec deux lattes mises en croix, portant » chacun quatre chandelles, pour mettre au-devant du théâtre. Ces chandeliers, suspendus grossièrement avec des cordes et des poulies apparentes, se haussoient et se baissoient sans artifice et par main d'homme, » pour les allumer et les moucher. La symphonie étoit d'une flûte et d'un » tambour (1) ou de deux violons au plus. » Telle était la scène; figurez-vous maintenant la salle: une galerie courant de chaque côté et formant les loges où le prix des places était de dix sols; le parterre debout où l'on payait cinq sols; voilà à peu près dans quelles conditions on jouait alors la comédie. Les représentations, quoiqu'elles fussent éclairées par les chandelles, avaient lieu l'après-midi, et non le soir. La porte était ouverte à une heure, on commençait à deux heures, et l'on finissait entre quatre et cinq. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 51 et 52.

Nous voudrions avoir des détails précis sur la représentation d'ouverture. Ne voulant pas les imaginer nous-même, nous les empruntons à M. Auguste Baluffe, qui, ainsi qu'on va le voir, ne se compromet pas beaucoup, en restant dans les probabilités :

« Il y eut foule à cette première. Les « carrosses » y vinrent-ils, comme on l'espérait et par égard pour le mal qu'on s'était donné à leur intention? Beau monde ou non, il y eut du monde. Voilà qui est certain. Quant à connaître le programme du spectacle, il a fallu y renoncer jusqu'à présent. Titre oblige, et ce n'est pas s'aventurer trop que de mettre une tragédie sur l'affiche probable du jour. *L'Illustre Théâtre* ne pouvait pas faire moins. La tragédie anonyme fut-elle précédée d'une « farce » à la parade? Peut-être. C'était l'usage. Le grand monde et le petit monde s'en délectaient. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. I, p. 189.

(1) Nous avons reproduit ci-dessus (page 205), d'après *les Points obscurs* de M. J. Loiseleur, l'acte d'engagement des *quatre* musiciens de *l'Illustre Théâtre* : MM. Claude Godard, Michel Tisse, Adrian Lefebvre et Laurent Gaburet.

« Le tambour, en 1644, était déjà une hérésie; et dans une troupe qui avait pour amis Lambert, et D'Assoucy, et Nyert,... il n'était ni permis d'ignorer qu'il fallait un théorbe ou un luth, ni difficile de le trouver. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. I, p. 190.

« Il ne paraît pas douteux que le mois de janvier 1644 n'ait vu s'ouvrir le petit théâtre qui portait Molière et sa fortune. — Il grandira, ce petit théâtre, mais plus tard et à une meilleure place dans Paris. Les commencements auraient pu décourager; *des embarras d'argent sont ce qui nous reste surtout de leur histoire...* Ce temps a laissé peu d'autres traces que celles des dettes dont on ne tarda pas à être accablé... » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 84-85.

Si la représentation d'ouverture sembla pleine de promesses, les recettes devinrent bientôt nulles, et les dépenses de s'accroître... « Malgré *les* facilités d'entrée » données au public, dit M. Édouard Fournier, il n'entra » pas. La gêne se fait bientôt sentir, et les actes en » témoignent. » (*Études*, page 13.) Le même auteur dit encore, et c'est à notre avis une de ses meilleures pages :

« La troupe alors n'était pas heureuse, et je jurerais que, si le talent de Molière était nécessaire dans les représentations, son petit avoir ne l'était pas moins, pour suppléer, dans les mauvais jours, aux défaillances de la recette. *C'est ainsi* qu'il devint intéressé dans la direction, comme on dirait aujourd'hui, et *que dut commencer, entre la Béjard et lui, une association* qui semble avoir existé pendant toute la durée de leurs courses en province... (P. 60.)

» Les jours les plus mauvais pour la fortune ont souvent de bonnes heures pour l'amant, lorsque, s'oubliant lui-même, il transforme, en dévouement pour celle qu'il aime, tous les sentiments qu'il éprouve. Il me semble que Molière eut de ces heures-là, dans le temps dont nous parlons... » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les Œuvres de Molière*, p. 60.

Mais, ce sur quoi nous devons surtout insister, c'est sur le talent, réel et très remarquable, de Magdeleine. « Je ne l'ai jamais vue jouer, disait Tallemant des » Réaux (1), mais on dit que *c'est la meilleure actrice de* » *toutes...* Elle a joué *à Paris*, mais ç'a été *dans une* » *troupe qui n'y fut que quelque temps*. Son chef-d'œuvre, » c'était le personnage d'Epicharis, à qui Néron venoit de » faire donner la question (2). » — M. Moland cite aussi

(1) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiette de Mondory*, t. VII, p. 177 des HISTORIETTES.
(2) « Il suffit de lire la *Mort de Sénèque* (a), par Tristan l'Hermite, pour y recon-

(a) « La *Mort de Sénèque*, par le sieur Tristan l'Hermite. A Paris, chez Toussaint Quinet,

(p. 53) au sujet de Magdeleine Béjart ces deux vers de La Fontaine :

> Nymphe excellente dans son art,
> Et que pas une ne surpasse.

Quelle époque, pour Molière, âgé de vingt-deux ans, et sortant à peine de l'adolescence ! Être artiste, être comédien, ce qu'il avait toujours désiré, et jouer avec cette belle femme, cette admirable artiste, dont il était l'heureux possesseur. Après cela, que lui faisaient les déboires, la mauvaise fortune, les épreuves de toute sorte?...

« Molière ne trouva... point la voie facile, unie et fleurie : il fut dès les premiers temps rudement averti de l'âpreté de la route où il s'engageait. Il connut immédiatement ces premières blessures qu'infligent presque également la moquerie ou l'indifférence du public. Mais il n'était pas de ceux qui se découragent et se rebutent. *Il n'avait pas fait*, comme on le dit d'ordinaire, *un de ces coups de tête qui sont toujours suivis d'un prompt repentir*. Une telle conduite n'est pas dans son caractère ; Molière est l'homme qui sait où il va et qui ne livre rien au hasard. En entrant dans la carrière du théâtre, *il y portait une volonté arrêtée et une ambition résolue ;* rien ne devait le faire reculer. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 59.

Cette époque fut certainement le plus heureux temps de toute la vie de Molière. Rempli d'amour, d'espoir,

naître la tragédie où la Béjart avait si fort brillé ;... elle fut certainement représentée en 1644... Cette Epicharis, que nous nous garderons de donner pour l'égale des plus grandes héroïnes de Corneille, est cependant de leur famille, surtout lorsque, au sortir de la torture, elle brave Néron et insulte Sabine (Poppée) dans la forte scène (a) où le jeu de l'actrice avait frappé Tallemant. *On ignore si Molière faisait le personnage de Lucain, épris des charmes d'Epicharis.* Il semble que Tristan, très galant, soit pour son propre compte, soit pour celui du jeune comédien, ait voulu rendre un flatteur hommage à l'interprète du rôle de la séduisante affranchie, lorsqu'il lui a fait dire par Lucain :

> Fille égale à Minerve, en beauté de visage,
> Divine Epicharis. . . . .
> . . . . ô beauté sans seconde.

« Pour être tout à fait une Minerve, si ce n'était pas le beau visage, c'était une autre ressemblance avec la sage déesse qui manquait aussi bien à l'Epicharis de la troupe de *l'Illustre Théâtre* (b) qu'à celle de l'histoire. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 88-89.

MDCLXV. — L'achevé d'imprimer est du 10 janvier 1645, le privilège du 19 octobre 1644. — La pièce est dédiée au comte de Saint-Aignan. »

(a) « La scène III de l'acte V. »

(b) Assurément, je ne suppose pas que ce fut Molière qui s'en plaignit !...

d'une noble ambition, du plaisir de vivre et de « faire du théâtre » à côté de la femme dont il admirait le grand talent et qui lui rendait la vie si douce et si heureuse, le reste était-il donc quelque chose pour lui?

Et cependant, Dieu sait si les affaires allaient déjà mal, quelques semaines après l'ouverture, à *l'Illustre Théâtre!...*

§ 2. — *Le répertoire de* L'ILLUSTRE THÉATRE.

Et puisque nous venons de parler, dans le paragraphe précédent, d'une des pièces représentées par *l'Illustre Théâtre : la Mort de Sénèque* de Tristan l'Hermite, — qui a laissé un souvenir tout spécial dans la mémoire des contemporains, grâce au talent hors ligne déployé par sa principale interprète : Magdeleine Béjart, souvenir plein de retentissement, et dont l'écho est même arrivé jusqu'à nous, — nous allons profiter de l'occasion pour réunir et comme englober dans le présent paragraphe, en devançant toutefois un peu l'ordre des temps, les titres de tous les ouvrages qui paraissent avoir été représentés sur *l'Illustre Théâtre,* et avoir formé conséquemment le fonds du répertoire de la première troupe de Molière.

Et il y a d'autant moins à nous occuper ici de chronologie rigoureuse pour dresser une semblable liste, que *l'Illustre Théâtre* n'a pas eu une si longue existence : sa durée parisienne *active* n'a certainement pas dépassé une vingtaine de mois.

On sera donc bien aise d'avoir, offerts une fois pour toutes, les titres de toutes ces œuvres, aujourd'hui si profondément oubliées; mais qui eurent alors, et c'est pour nous leur meilleur titre, l'avantage d'occuper les premiers mois de théâtre de Molière, de Magdeleine, et

de leurs jeunes compagnons, associés et émules. Comme telles, ces tragédies devaient avoir une place, si minime fût-elle, dans l'histoire de leurs nobles efforts, pour nous d'un si grand intérêt. Elles ne furent d'ailleurs point sans influence, soyons-en bien sûrs (ne fût-ce la plupart du temps que *par réminiscences vagues*), sur le répertoire futur et tout personnel de notre grand Molière. Et en cherchant bien, j'imagine que l'on pourrait même parfois s'en apercevoir, et signaler au passage bien des *éclairs de souvenir* de ce genre dans ses *Œuvres*.

On est assez d'accord sur les noms des auteurs qui auraient eu des œuvres représentées sur *l'Illustre Théâtre :* ce seraient, jusqu'à nouvelles découvertes, Tristan l'Hermite, Nicolas Desfontaines, Magnon et Du Ryer.

La Mort de Sénèque, de Tristan, nous en avons parlé avec détails dans le paragraphe précédent. On aimerait à croire que ce serait cette tragédie, où Magdeleine Béjart était si belle et si remarquable, qui aurait constitué la pièce de résistance du spectacle d'ouverture dont M. Baluffe regrettait fort, tout à l'heure (p. 219), de ne pas connaître le menu. On ne peut rien affirmer à cet égard, la chose est seulement *possible.* Nous avons vu que le privilège de cette tragédie, pour l'impression, était du 19 octobre 1644.

Inférieure de tout point à l'ouvrage que nous venons de nommer, *la Mort de Chrispe,* du même auteur, fut également jouée, dès l'année 1644, par la troupe de *l'Illustre Théâtre* : « *La Mort de Chrispe ou les Malheurs » domestiques du grand Constantin,* par le sieur Tristan » l'Hermite. A Paris, chez Cardin Besongne. MDCXXXXV. » La tragédie est dédiée à la duchesse de Chaulnes, dont » la présence à la représentation est constatée par l'Épître » de Tristan. — L'achevé d'imprimer est du 20 juillet 1645. »

« Le nom de l'auteur de *Marianne*, dit M. Paul Mesnard (p. 88), suffisait pour recommander une tragédie. Les moins heureux de ses ouvrages, ceux qui le laissent le plus loin des maîtres de notre scène, s'élevaient au-dessus de la médiocrité de la plupart des pièces de ce temps. Telle fut *la Mort de Chrispe*... (1). »

Une autre tragédie sur le même sujet : *L'Innocence malheureuse ou la Mort de Chrispe,* par Grenaille, un Limousin, venait d'être jouée depuis peu. C'est M. Auguste Baluffe (*Molière inconnu*, I, p. 214) qui nous apprend cette particularité. Et il ajoute : « Rien n'est plus fréquent » en ce temps-là que le choix des mêmes titres de pièces » par les auteurs rivaux. On ne considérait pas ces em- » prunts comme des procédés de concurrence déloyale. » — Et puisque nous citons M. Baluffe, empruntons-lui encore quelques détails sur Tristan :

« Il n'est pas certain que Tristan L'Hermite se fit payer sa collaboration à *l'Illustre théâtre*. On l'a toujours dit pauvre ; mais quand il mourut, dix ans plus tard, *à l'hôtel de Guise,* il était loin d'être dans un hôpital. *Il y était logé en 1644*, et c'est même dans l'appartement qu'il y occupait alors, qu'il avait invité à l'y venir voir « M. Bourdon, gentilhomme de la » maison de M. le comte de Saint-Aignan », — c'est-à-dire Sébastien Bourdon. L'objet de la visite était de jeter un coup d'œil sur la petite mais précieuse collection de tableaux du poète.

Tes yeux seront régalés
De dix tableaux étalés
Qui montrent par aventure
Que j'ai du bien en peinture.

Danc ce petit nombre étaient des fleurs de Picard et plusieurs toiles « du Poussin ». Que ces relations de Tristan L'Hermite avec Sébastien

(1) « Le sujet a de grandes ressemblances avec celui de *Phèdre*. Fauste, marâtre de Chrispe, est, comme la marâtre d'Hippolyte, « perfide, incestueuse », et jalouse d'une rivale. On se demande si Racine n'a pas fait l'honneur à Tristan d'avoir gardé quelque souvenir de sa tragédie, par exemple dans ce beau vers :

Je sentis tout mon corps et transir et brûler (a),

que rappelle, malgré sa faiblesse, celui du rôle de Fauste :

Je m'en sens tour à tour et brûler et glacer (b).

» Il est d'ailleurs trop évident que toute comparaison avec le chef-d'œuvre de Racine serait écrasante pour *la Mort de Chrispe*. Et néanmoins, dans cette tragédie, quelques passages ne sont pas à dédaigner. Le rôle de Fauste dut permettre à Madeleine Béjart de faire preuve de son talent. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 88-89.

(a) « *Phèdre*, acte I, scène III, vers 276. »
(b) « *La Mort de Chrispe*, acte I, scène I. »

Bourdon ne surprennent pas trop. Le beau-père du peintre était l'ami d'enfance du poète. C'est Du Guernier qui a gravé le portrait de Tristan L'Hermite, placé en tête des vers héroïques du sieur Tristan. D'autre part, Sébastien Bourdon avait un oncle « avocat au parlement » qui fut en relations contentieuses avec le prince de Conti. — Tous ces amis et connaissances de Molière ont l'air d'être coude à coude. A combien de relations, tôt ou tard utiles à la fortune de Molière, le poète Tristan L'Hermite n'a-t-il pas alors contribué et présidé? » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, p. 215.

Nicolas Desfontaines, le second auteur tragique dont les pièces figurèrent au répertoire de *l'Illustre Théâtre*, fit lui-même partie de la troupe et nous aurons tout à l'heure à le signaler à nos lecteurs au nombre de ses comédiens de 1644.

« Nicolas Desfontaines était un auteur qui avait déjà composé plusieurs tragi-comédies, dont l'une était *Eurymédon, ou l'Illustre Pirate* [composée dès 1637]. Celles de ses pièces auxquelles les frères Parfait donnent les dates de 1644 et de 1645 ne peuvent avoir été jouées que sur le théâtre dont il faisait partie, et il aurait suffi de leurs titres pour le faire conjecturer. C'étaient *Perside ou la Suite de l'Illustre Bassa* (1), *Saint Alexis ou l'Illustre Olympie*, l'une et l'autre de 1644 (2); *l'Illustre Comédien ou le Martyre de Saint-Genest* (1645), sujet qui l'année suivante a si bien inspiré Rotrou. Les fondateurs de l'Illustre théâtre, lorsqu'ils le nommèrent si pompeusement, avaient-ils pris conseil de Desfontaines, possédé de la manie de *l'Illustre* (3)? Au reste, il n'était pas le seul qui, à cette époque, en mît partout. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 86.

M. Eudore Soulié remarque (*Recherches*, p. 38) que Nicolas Desfontaines était *plus fécond* que Beys (4), et

(1) « D'IBRAHIM *Bassa*, tragi-comédie, » dit M. Moland (p. 54).

(2) M. Paul Mesnard ne cite pas ici *le Martyre de Saint-Eustache*, tragédie, 1645, mentionnée par M. Louis Moland (*Molière*, p. 54). — Il est vrai qu'il n'y a pas d'*Illustre* dans le nom de cette pièce, non plus du reste que dans celui de *Perside* [*ou la suite* D'IBRAHIM *Bassa*], toujours d'après M. Moland (p. 54) : *Voir la note précédente*.

(3) « Ainsi s'explique ce nom d'*Illustre Théâtre; le mot était alors à la mode* et la qualification d'*illustre* s'employait surtout à la scène. Le nom de Molière lui-même n'a peut-être pas d'autre origine que celle d'être un nom à la mode. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 38-39.

Inutile de faire remarquer que le nom d'*Illustre Théâtre* avait été choisi par l'association bien avant que Nicolas Desfontaines y entrât.

(4) En admettant que Beys, l'acteur de *l'Illustre Théâtre*, fût le même que Ch. Beys, c'est-à-dire que l'auteur de *l'Hôpital des Fous*, du *Jaloux sans sujet*, de *Céline ou les Fous rivaux*, des *Fous illustres*, etc., etc.; il serait fort étonnant que l'on n'eût représenté aucune tragédie de lui sur *l'Illustre Théâtre*. Rappelons-nous que, comme le dit si bien (p. 87 de sa *Notice*) M. Paul Mesnard, *les renseignements* qui nous sont parvenus *sont incomplets*.

cependant ***moins connu encore : On n'a même pas,*** **dit-il,** ***pris la peine de lui fabriquer un faux prénom.*** **— Nous reviendrons sur lui, § 4, page 232, en signalant son entrée dans la troupe.**

« On connaît, sans avoir besoin d'une conjecture, d'autres pièces jouées par nos comédiens dans ces mêmes années. Le titre de l'*Artaxerce*, tragédie de Magnon, imprimée en 1645 (1), porte cette indication, qui n'était pas ordinaire alors, du théâtre sur lequel elle avait paru : « Représentée par *l'Illustre théâtre.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* p. 86.

Joignons-y une dernière pièce : le *Scévole* (2) de Du Ryer, joué dès l'année 1644, la même année que ***la Mort de Chrispe*** de Tristan.

« Si nous savons avec certitude qu'elles [ces deux pièces] furent jouées par elle [l'association de *l'Illustre Théâtre*], et dès l'année 1644, c'est qu'elles sont nommées dans la reconnaissance, datée du 9 septembre de cette année [nous la donnerons à cette date], d'un emprunt de onze cents livres fait à Louis Baulot, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi. On les y mentionne parmi les dépenses qui, jointes au loyer du jeu de paume, forçaient à consacrer cette dette. Le prix auquel elles avaient été payées avait été sans doute un peu élevé (3) pour les faibles ressources des associés; mais elles avaient dû leur faire un honneur dont Molière se souvenait, lorsqu'il les fit représenter de nouveau, en 1659, au Petit-Bourbon (4). » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* p. 87.

» En tout huit pièces (5); c'est *un aperçu du répertoire* des compagnons de Molière. Ce sont, comme vous voyez, toutes grandes tragédies. La tra-

(1) « A Paris, chez Cardin Besongne, MDCXLV (*a*). Achevé d'imprimer pour la première fois le 20 juillet 1645. — Le privilège donné à Paris, le 11 juillet 1645. »

(2) « *Scévole*, tragédie de M. du Ryer, à Paris, chez Antoine de Sommaville, MDCXLVII. — Achevé d'imprimer pour la première fois le 2e janvier 1647. — Le privilège du Roi donné à Paris le dernier août 1647. »

(3) Ce n'est pas ce que dit *(au contraire!)* M. Auguste Baluffe, tome 1er, pages 214-215 de son *Molière inconnu :*

» Est-ce en partie pour acheter *la Mort de Crispe* ou *la Mort de Sénèque* que l'on avait eu recours au crédit de Louis Baulot? Il n'est pas certain que Tristan l'Hermite se fit payer sa collaboration à *l'Illustre Théâtre.* »

(4) « Quinze ans plus tard, la troupe, établie au Petit-Bourbon, jouait encore les deux tragédies mentionnées dans l'acte de 1644, ainsi qu'on le voit par le registre de La Grange, à la date des 5, 7, 18 juin, 15 juillet, 7, 9 octobre 1659, etc. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 54.

« Le *Scévole* fut encore joué le jeudi 1er janvier de l'année suivante (1660). On le joua ce jour-là avec *les Précieuses ridicules.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 87, note 4.

(5) Il y en a bien *huit*, en effet. Au surplus, voici leurs noms :

1. *La Mort de Sénèque* (Tristan l'Hermite).

(*a*) « Les frères Parfait rendent compte de cette pièce, tome VI, page 371, de leur *Histoire du Théâtre français.* » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, p. 8, note 2.

gédie était alors en plus grand honneur que la comédie. Pierre Corneille avait fait paraître tous ses chefs-d'œuvre : *Le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte, la Mort de Pompée*. Ces grandes œuvres dominaient l'esprit public ([1]). Les poètes du second ordre renchérissaient tant qu'ils pouvaient sur l'emphase cornélienne. Ces rôles de héros, que se partageaient Joseph Béjart, Germain Clérin et Molière, étaient des rôles pompeux, solennels, boursouflés. Molière s'efforçait d'y plier sa nature en dépit d'elle-même. Pour dompter la volubilité de sa parole, si contraire à la déclamation des tirades ampoulées, il fit de tels efforts qu'il lui en resta une sorte de hoquet qu'il garda jusqu'à la fin de ses jours. On aurait droit de s'étonner que le futur auteur de *Sganarelle* et du *Médecin malgré lui* eût été entraîné d'abord si loin de son génie véritable, si l'on ne savait combien c'est là une méprise fréquente et commune. Bien difficilement il renonça à son illusion, et ce n'est qu'à force de chutes, de tentatives douloureuses, de rebuts et d'insuccès, qu'il fut contraint d'arracher le laurier tragique de son front, et qu'il consentit à entrer dans la voie où la gloire l'attendait. » Louis Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 55.

§ 3. — *La protection de Gaston d'Orléans et les présents du duc de Guise.*

En 1644, la nouvelle troupe obtint l'autorisation de se dire « entretenue par son Altesse Royale » Gaston d'Orléans. D'où lui vint cette protection? Du comte de Modène, dit (p. 53) M. Louis Moland ; de Tristan l'Hermite, assure (p. 89, 95) M. Paul Mesnard. Le comte de Modène était gentilhomme de Gaston d'Orléans; Tristan l'Hermite l'était également.

« *Gaston d'Orléans* fut le premier des divers patrons sous lesquels elle [la troupe] se plaça avant de devenir la troupe du Roi. Elle fut sans doute maigrement entretenue par ce prince, et ce titre honorable ne lui fut pas d'une grande utilité. » Louis Moland, *Molière...*, p. 53.

« Ce n'est pas aux bons offices de Modène qu'il faut attribuer la protection accordée à *l'Illustre Théâtre* par l'Altesse Royale [Gaston d'Orléans],

2. *La Mort de Chrispe ou les Malheurs domestiques du grand Constantin* (Tristan l'Hermite).
3. *Perside ou la Suite d'Ibrahim Bassa* (Nicolas Desfontaines).
4. *Saint Alexis ou l'Illustre Olympie* (Nicolas Desfontaines).
5. *Le Martyre de saint Eustache* (Nicolas Desfontaines).
6. *L'Illustre Comédien ou le Martyre de saint Genest* (Nicolas Desfontaines).
7. *Artaxerce* (Magnon).
8. *Scévole* (Du Ryer).

([1]) Nous avons donné ci-dessus, chapitre III, § 9, page 210, *note 1*, le répertoire complet de Pierre Corneille jusqu'à la fin de 1643, de *Mélite* à la *Suite du Menteur*.

dont s'était d'ailleurs détaché son chambellan [le comte de Modène] depuis les événements de Sedan; c'est bien plutôt, comme nous l'avons déjà dit (1), au crédit du poète Tristan. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 95.

« M. Paulin Paris a retrouvé dans un *Recueil de diverses poésies*, imprimé en 1646, et a communiqué à M. Bazin des *Stances adressées à monseigneur le duc de Guise sur les présents qu'il a faits de ses habits aux comédiens de toutes les troupes.* L'auteur anonyme de ces stances finit, dit M. Bazin, « par demander pour lui-même une part de la glo-» rieuse défroque, » et, après avoir nommé « ceux qui en avaient été déjà » nantis, savoir: de la troupe du Marais, Floridor; de celle du Petit-» Bourbon (la troupe italienne), le Capitan; de celle de l'hôtel de Bour-» gogne, Beauchâteau, » il passe à une quatrième troupe qu'il ne désigne pas, et termine ainsi ses stances:

La Béjart, Beys et Molière
Brillants de pareille lumière (2)
M'en paroissent plus orgueilleux,
Et depuis cette gloire extrême
Je n'ose plus m'approcher d'eux
Si ta rare bonté ne me pare de même.

« M. Paul Lacroix a publié deux strophes de cette pièce de vers dans *La jeunesse de Molière*, 1859, in-16, p. 56 (3).

» La circonstance à laquelle ces vers font allusion ne doit pas être postérieure à l'année 1644, car en 1645 Denis Beys ne faisait plus partie de *l'Illustre Théâtre.* » EUDORE SOULIÉ, *Recherches...*, p. 34, 35 et en note.

« On trouverait étonnant aujourd'hui que les principaux acteurs de Paris se trouvassent si honorés d'avoir part à une distribution d'habits (4).

(1) « Tristan, qui faisait aux nouveaux comédiens la faveur de leur confier ses tragédies, peut leur avoir rendu encore d'autres services. Il était gentilhomme ordinaire de la suite de Gaston de France... *L'Illustre Théâtre* avait obtenu du poète renomme sa *Mort de Chrispe;* ce fut assez vraisemblablement au même poète qu'il dut la protection du prince. On s'explique assez l'intérêt que portait Tristan à la nouvelle troupe. Son frère, Jean-Baptiste l'Hermite de Vauselle, était très ami des Béjart, mieux encore, comme on le soupçonnait depuis longtemps, et qu'on l'a récemment mis hors de doute, leur parent, plus exactement leur allié. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 89. — Voyez, *même ouvrage*, page 90, la note 1 très importante de M. Paul Mesnard à cet égard.

(2) Voici, pour plus de clarté, les vers qui précèdent immédiatement:

Déjà dans la troupe royale
Beauchâteau, devenu plus vain,
S'impatiente, s'il n'étale
Le présent qu'il a de ta main.

(3) « On a cité deux Recueils, imprimés en 1646, qui ont donné ces vers: *Recueil de diverses poésies*, Paris. Toussaint du Bray, et *Nouveau Recueil des bons vers de ce temps*, Paris. Cardin Besongne. Dans aucune des bibliothèques publiques de Paris nous ne les avons trouvés. On peut s'en passer pour la date de la libéralité de Guise, qui est certainement antérieure à celle de ces impressions. Beys, comme l'a fait remarquer M. Soulié, n'était plus, au mois d'août 1645, un des comédiens de la troupe. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 95, note 1.

(4) Voyez ce que dit à cet égard M. Auguste Baluffe, dans le long passage cité à la fin du présent paragraphe 3, page 230.

Mais alors les habits des grands seigneurs avaient un prix considérable, et ces sortes de libéralités étaient d'ailleurs, depuis les temps féodaux, le moyen le plus usuel de récompenser les artistes ou les poètes qui avaient plu. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 56.

Qui avait recommandé spécialement les artistes de *l'Illustre Théâtre* à la libéralité du duc de Guise? Pour M. Louis Moland, c'est encore le comte de Modène; pour M. Paul Mesnard, c'est encore le poète Tristan l'Hermite. — Témoin les deux citations suivantes :

« On s'explique aisément la part que Molière et ses compagnons avaient eue dans la distribution. Le comte de Modène, dont on sait les relations avec Madeleine Béjard, était premier gentilhomme du duc de Guise. » LOUIS MOLAND, *Molière*..., p. 56.

« Il est probable que ce fut le même Tristan qui recommanda nos comédiens au duc de Guise, étant attaché à la maison de ce prince lorrain. Ils furent compris, avec ceux de l'hôtel de Bourgogne et du Marais, dans une distribution que fit le duc de ses riches habits, au printemps... de 1644,... lorsqu'il suivit Gaston dans ses campagnes. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 95.

Maintenant, de qui sont les vers cités plus haut? « L'auteur anonyme, dit M. Auguste Baluffe (I, p. 206), » *n'est sans doute que J.-B. L'Hermite* (1). » Et il ajoute, en homme que l'on ne prend pas sans verd, pour appuyer cette assertion assez inattendue, les considérations suivantes :

Je n'ose plus m'approcher d'eux,
Si ta rare bonté ne me pare de même.

« Le poète est évidemment de l'entourage de la Béjart, Beys et Molière — puisque d'ordinaire il s'approche d'eux. Pourquoi serait-ce J.-B. L'Hermite, comme je l'ai dit, plutôt qu'un autre? Parce que, en cette année 1644, il fut plus que jamais « attaché à la maison du duc de Guise »... Son frère et lui ne discontinuaient pas d'adresser des vers à leurs protecteurs. Que d'odes, et de stances, et de sonnets, et d'épigrammes au duc et à la duchesse sa mère sur les moindres incidents de leur vie! Quel est le poète alors en pied chez les Guise et en intimes rapports avec la Béjart, Beys et Molière, qui le soit plus que J.-B. L'Hermite? Et notez l'exceptionnelle participation de Molière, Beys et la Béjart aux libéralités que vient de

(1) Jean-Baptiste de l'Hermite, sieur de Vauselle, celui qui a tenu sur les fonts, pour Gaston d'Orléans, la fille du comte de Modène et de Magdeleine Béjart, c'est-à-dire la petite Françoise, etc., etc., etc...!

faire le duc. Un seul acteur par troupe est honoré de ses présents; ils sont de la même troupe tous les trois: d'où vient cette différence de faveur? *On sait* (?...) l'histoire de la Béjart, élevée presque chez les Guise. Les liens d'autrefois se sont encore resserrés depuis que le duc d'Orléans accorde son patronage honorifique à *l'Illustre Théâtre.* Si Molière et ses camarades ont été appelés en visite quelque part, durant le dernier Carnaval, c'est bien à l'hôtel de Guise, n'en doutez pas. La douairière de Guise est une des hautes patronnesses de la comédie contemporaine, et quel grand seigneur de France et de Navarre regarde-t-il moins à la dépense que le duc son fils, chez qui bals et ballets, comédies et divertissements se succèdent sans interruption? L'un n'y attend pas l'autre. Ils se suivent comme les jours, — et ne se ressemblent pas davantage. Il a distribué, non pas sa défroque personnelle, mais sa magnifique garde-robe du dernier Carnaval, sa collection variée de costumes travestis en disponibilité. Ceux qui trouveraient étonnant [1] que les plus célèbres comédiens du temps s'honorassent de recevoir en présent les habits d'un illustre gentilhomme,... ceux-là tiendront pour assez naturel *que des costumes faits pour des pièces de théâtre revinssent par destination aux gens de théâtre:* ce qui est le cas. En comédiens plus spécialement de la maison, la Béjart, Beys et Molière furent les mieux partagés. C'était de droit. (P. 207, 208.)

» Maintenant, et ne fût-ce que pour faire ressortir — à l'appui de ma méthode systématique, l'intérêt qu'a offert il y a quarante ans et qu'offre encore aujourd'hui une pièce de vers pour servir à l'histoire; maintenant, *dégageons la date exacte, authentique de ces « Stances ».* M. Bazin... fixe à l'année « 1646 » la date de la distribution des habits du duc de Guise, dans laquelle Molière ne fut pas oublié... (P. 208, 209.)

» M. Moland, dans son dernier ouvrage (p. 56), estime « qu'on peut hésiter », entre les années 1644 et 1645. Mais *il y a présomption absolue en faveur de 1644* si, comme le fait M. Moland, on est d'avis que la distribution des habits put être faite « avant de suivre le duc d'Orléans » dans l'une des deux successives campagnes de Flandre, en 1644 et en 1645. Il n'est pas certain que le duc de Guise ait suivi le duc d'Orléans en 1645. La *Gazette* n'en dit rien. Au contraire, elle annonce... le départ pour le siège de Gravelines. Pour cette campagne de 1644, il y a... à ne pas douter que le duc de Guise y soit allé... » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 210.

§ 4. — L'ILLUSTRE THÉATRE *en juin et en juillet 1644.*

« Six mois après l'ouverture de *l'Illustre Théâtre,* Molière est déjà le chef de cette troupe; désormais son nom précède toujours ceux de ses associés, et l'on verra bientôt que cet honneur n'était pas sans inconvénients. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 38.

(1) Comparez ces réflexions avec celles (reproduites ci-dessus, même paragraphe 3, p. 228-229), un peu moins précises, il est vrai, faites par M. Moland, *le premier*, dans le meme sens.

« Ce temps a laissé peu d'autres traces que celles des dettes dont on ne tarda pas à être accablé. Cependant, quoique les documents que nous avons soient *des papiers d'affaires*, où l'on n'avait à traiter que des questions d'argent, ils nous fournissent *un petit nombre de renseignements d'une autre nature*. (P. 85.)

» On croirait d'abord de peu d'intérêt l'acte d'engagement d'un danseur de Rouen, Daniel Mallet, que les comédiens, très vraisemblablement durant leur séjour en cette ville, avaient assisté dans une maladie, et qui s'obligeait à servir chez eux « tant en comédie que ballets ». (P. 85-86.)

» Mais cet acte est celui que, par sa date (28 juin 1644) nous... *jugeons* digne d'être cité comme étant le premier où nous trouvons notre poète désigné sous le nom de théâtre qu'il a immortalisé. Il l'a signé : De Molière. La particule *de* ne signifiait aucune prétention à la noblesse. Elle était en usage chez les comédiens devant le nom de leur seigneurie comique... » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 85-86.

1644-28 juin. — *Promesse de Daniel Mallet aux Comédiens de* l'Illustre Théâtre.

Minutes de Me Durant.

« Fut présent Daniel Mallet, danseur, demeurant ordinairement à la ville de Rouen, étant de présent à Paris, logé aux faux-bourgs de Saint-Germain, lequel a promis et s'est obligé envers la troupe des comédiens de *l'Illustre Théâtre*, ce acceptant par Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière, Germain Clérin, Nicolas Desfontaines, Georges Pinel et Magdeleine Malingre, tous acteurs de ladite troupe, de servir en icelle, tant en comédie que ballets, tous les jours qu'ils la représenteront, à commencer dès cejourd'hui et continuer tant et si longuement que ledit théâtre sera ouvert, et les suivre partout où ils iront, tant en visite que campagne, et les y servir au mieux qui lui sera possible, sans qu'il les puisse quitter en façon quelconque ni pour quelque cause et occasion que ce soit, le tout moyennant et à raison de trente-cinq sols tournois pour chacun jour jouant ou non, et les jours que l'on lui commandera de jouer et assister à la comédie, soit pour représenter ou jouer rôle, lui sera payé quarante sols, qui sera cinq sols de plus que lesdits trente-cinq sols, lequel prix lui sera payé tous les jours qu'il assistera et qu'il jouera rôle à ladite comédie ; et en cas que ledit Mallet fût recherché ou inquiété par le nommé Cardelin, lesdits comparants promettent le protéger, reconnaissant ledit Mallet qu'il est extrêmement obligé de servir ladite troupe, en considération des services et grandes assistances qu'il a reçus d'eux en ses extrémités et maladies, car ainsi promettant, obligeant, etc. Fait et passé à Paris, ès études des notaires soussignés, l'an mil six cent quarante-quatre, le vingt-huitième jour de juin après midi, et ont signé :

» G. Clérin. — De Molière.
N. Desfontaines.
G. Pinel. — Daniel Mallet.
Madelaine Malingre. — Levasseur. »
Chapellain.

Eudore Soulié. *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 175-176.

Nous trouvons sur ce document le nom d'un nouvel associé : Nicolas Desfontaines, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, au § 2 (p. 225-226), à propos du répertoire tragique de *l'Illustre Théâtre* dont ont fait partie très certainement quelques-unes de ses pièces. Enregistrons-le donc, *comme artiste,* sous le n° XII :

XII. **Nicolas Desfontaines** (1).

« Il était acteur-auteur, et avait un fils également « du parti de la » comédie ». Les historiens du Théâtre-Français ne lui attribuent pas moins d'une douzaine de tragi-comédies ou tragédies avant 1644. Directeur de troupe ou pensionnaire, ou « gagiste », il avait couru les provinces, sans acquérir la fortune ni conquérir la célébrité. Acteur estimable, auteur estimé, il avait une double manière d'être froid. En vingt années de théâtre, il n'avait pas eu le temps de démentir le proverbe qui veut qu'il n'y ait pas de fumée sans feu — pas de formes de gloire sans feu sacré. Nicolas Desfontaines était comme on dit aujourd'hui « une grande utilité ». Avait-on à espérer qu'il relèverait la fortune chancelante de *l'Illustre Théâtre?* Ni son talent d'acteur expérimenté, ni la valeur de ses médiocres pièces n'étaient susceptibles d'un tel prodige. La noire déveine s'acharnait contre l'entreprise. Et Desfontaines ne conjura pas le sort implacable. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu,* t. Ier, p. 217.

Si nous ne trouvons pas, sur l'acte reproduit plus haut, les noms de D. Beys, de Magdeleine Béjart, de Geneviève Béjart, de Joseph Béjart, c'est qu'ils étaient absents de Paris, ainsi que nous le verrons plus loin au § 5 (p. 234-236) : ils étaient allés faire un tour en Champagne.

» Pour soutenir la troupe dans sa très lourde entreprise, ce ne put être assez ni des tragédies d'auteurs célèbres, représentées dans leur nouveauté, ni de l'avantage, probablement plus honorable que lucratif, d'être entretenue par Gaston. La gêne se fait déjà sentir dans un acte du 1er juillet 1644. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 96-97.

1644. 1er juillet. — *Modifications à l'acte de société de l'Illustre Théâtre.*

Minutes de Me Biesta, notaire à Paris.

« Philippe Millot, comédien nouvellement engagé dans la troupe de *l'Illustre Théâtre,* signe avec Molière, Madeleine et Geneviève Béjard,

(1) « Nicolas-Marie Desfontaines, demeurant rue Neuve-Dauphine. » (Document du 9 septembre 1644.)

Madeleine Malingre, Nicolas Desfontaines et Georges Pinel, tous « faisant » et représentant *la plus grande partie de la troupe,* » un acte notarié modifiant une des clauses apposées au contrat de société du 30 juin 1643. « Attendu les dettes que la compagnie a contractées pour faire mettre le » théâtre ainsi qu'il est à présent, il est convenu qu'à l'avenir nul ne » pourra prétendre aucun remboursement des frais qu'ils ont faits ou » feront faire ci-après pour les décorations et autres choses généralement » quelconques à faire audit théâtre. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 378.

Cette nouvelle pièce, dont nous ne reproduisons que l'analyse fournie par M. J. Loiseleur, mentionne pour la première fois un autre sociétaire :

XIII. **Philippe Millot.** — Nous ne connaissons que son nom, — et son titre, bien entendu, de comédien associé sous le titre de *l'Illustre Théâtre* entretenu par Son Altesse Royale. C'est peu (1).

Sur un acte passé le 3 septembre 1644, et dont nous nous occuperons, à sa date, au § 6, nous trouvons encore le nom d'un nouvel associé :

XIV. **Pierre Dubois.** — Il est désigné comme maître brodeur, à Paris, et c'est tout ce que nous savons sur son compte.

« Il ne sera pas toujours utile, dit M. Paul Mesnard » (p. 37, note 1), de nommer ceux des camarades de » Molière qui n'ont fait que passer dans la troupe, et n'y » ont marqué d'aucune façon. » J'avoue que je ne partage nullement cette opinion du très remarquable biographe de Molière, et que bien au contraire je m'inscris absolument contre. Ne nous appauvrissons pas! Nous savons actuellement si peu de chose sur ces années de début du grand homme que mon avis est au contraire de ne rien absolument laisser de côté : qui sait si tel nom propre qui nous

(1) Notons cependant que M. Auguste Baluffe nous dit (*Molière inconnu*, t. I, p. 205): « Nicolas Bonnenfant s'est retiré.... par acte du 1er juillet (1644),... Philippe Millot, de Dijon,... entre dans les rangs. *Philippe Millot fabrique et exhibe » des inventions merveilleuses.* » Voilà toujours un renseignement !

paraît insignifiant, et qui pour le moment ne nous dit absolument rien, n'acquerra pas dans l'avenir pour les Moliéristes, par suite de nouvelles découvertes, une importance très inattendue et toute spéciale?

Nous trouvons deux Dubois sur une liste de noms, du 26 août 1659, presque entièrement composée d'acteurs de la troupe de Molière [voyez CHAPITRE HUITIÈME, § 1]; mais le premier est « bourgeois de Paris », le second « Huissier des tailles ».

« La saison, à Paris, promettait de n'être pas trop mauvaise pour Molière. En juillet, fêtes à l'hôtel de Schomberg : le maréchal est à Paris pour prêter serment comme lieutenant-général du Languedoc... Fêtes à la cour en l'honneur du nouvel ambassadeur d'Angleterre, reçu au nom du Roi par « le marquis de Chandenier », compatriote et protecteur de Magnon : la tragédie d'*Artaxerce*, « représentée par *l'Illustre Théâtre*, » et peut-être en cette circonstance, lui est dédiée. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 212.

§ 5. — *Une partie de la troupe se détache et va jouer en Champagne (Été 1644).*

« Où sont les Béjart ? » se demande (p. 205) M. Auguste Baluffe en étudiant, au premier volume de son *Molière inconnu*, les actes que nous venons de présenter à nos lecteurs? Et voici sa réponse à la question que lui-même vient de poser; elle est extrêmement intéressante et curieuse :

« Où sont les Béjart? Par acte du 14 avril de cette même année, Alexandre Sorin, médecin d'Angers, s'engage à guérir Joseph Béjart, qui est « bègue », de « la difficulté de parler », dans l'espace de « vingt jours », au prix de « 200 livres ». Guéri ou non, *Joseph Béjart,* qui a suivi son traitement à Paris, *a formé* très probablement, *dans les premiers jours de juin, en compagnie de Beys, de Magdeleine et du reste de sa famille, le détachement comique qui va visiter la Champagne,* en profitant des carrosses du duc de Guise dirigés vers les Flandres. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 205-206.

C'est à ce sujet, c'est-à-dire à celui de l'absence du nom de Joseph Béjart de certains actes, que M. Eudore

Soulié nous dit, page 32 de ses *Recherches sur Molière :* « Béjard l'aîné paraît avoir quitté momentanément les » associés de *l'Illustre Théâtre* pendant l'année 1644, mais » il s'était de nouveau réuni à eux l'année suivante, peu » de temps avant leur départ pour la province. » M. J. Loiseleur a fait attention à cette remarque, puisqu'il la reproduit, en citant Eudore Soulié, p. 124 de ses *Points obscurs*. La vérité, c'est que Joseph Béjart n'avait pas plus quitté l'association que Denis Beys, que Magdeleine Béjart, que Geneviève Béjart, qui avaient été simplement en Champagne tenter la fortune. Nous retrouverons leurs noms dans les actes postérieurs.

M. Baluffe a découvert un sonnet fort curieux de Beys, daté précisément de 1644 (1), et qui confirme le départ en carrosse des comédiens, profitant des magnifiques équipages du duc de Guise après avoir reçu de lui, en cadeau, ses superbes costumes de théâtre (2). Voici le début de ce sonnet :

Dans un char bien doré, sur la rase campagne,
Exposés aux rayons du plus ardent soleil,
Avec un magnifique et pompeux appareil,
Nous allons visiter les bourgs de la Champagne.

« C'était assez la coutume des comédiens en campagne de voyager dans les « carrosses » des grands seigneurs, qui n'y voyaient pas d'inconvénient. Dassoucy eut maintes fois cet avantage, et il s'en vante :

Grand Séguier me fîtes l'honneur
De me renvoyer en carrosse !

» Il n'y avait pas d'indiscrétion à Beys, Joseph, Louis (3), Magdeleine et Geneviève Béjart à demander la permission de monter dans l'un des « chars dorés » — style noble — du duc de Guise, qui n'en faisait rien. En été, les troupes de théâtre de Paris se dédoublaient pour faire

(1) Voir cependant, ci-après, page 236, note 1.
(2) Voir, ci-dessus, § 3, pages 228 et suivantes.
(3) Louis Béjard, dit *l'Éguisé*, et qui était boiteux, baptisé à Paris le 4 décembre 1630, à la paroisse Saint-Gervais, *n'avait donc pas encore quatorze ans en juin 1644*. Il ne faisait donc pas encore partie de la troupe proprement dite de *l'Illustre Théâtre*. *On ignore*, ainsi que le fait remarquer M. Louis Moland (p. 433), *à quel moment précis il s'en mit ;* textuellement : « On ne sait à quel moment précis il fut incorporé » dans la troupe formée par ses frères et sœurs. »

« une sortie » en province... la Champagne offrait l'agrément de la nouveauté comme aussi le plaisir probable de quelques bonnes aubaines productives. Une partie de *l'Illustre Théâtre* avait donc été détachée du gros de la troupe pour faire dans « les bourgs de Champagne » une excursion d'été. Et les détails datent bien de l'été de 1644 ce sonnet de Beys, qui d'ailleurs [1] ne l'a pas daté autrement. (P. 211.)

» Voilà donc longuement expliquée l'absence des Béjart et de Beys, qui ne figurent pas sur l'acte du 28 juin 1644. *Ils ont été détachés en province, en Champagne,* tandis que *l'Illustre Théâtre* garde la place et tire parti de la situation à Paris. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 212.

Revenant une dernière fois au sonnet de Beys, M. Auguste Baluffe (p. 216-217) s'écrie avec juste raison : « Ce « n'est pourtant pas à nous à faire bon marché de ce » médiocre sonnet... Il nous apprend... *les motifs de l'ab» sence de Beys et des Béjart, constatée d'après l'acte du » 28 juin, et qui était restée inexpliquée jusqu'à présent.* » Preuve à ajouter à tant d'autres que rien n'est à dédaigner, en Histoire, — pas même parfois une simple pièce de poésie, sonnet, chanson ou épigramme!...

§ 6. — *Ballets et mascarades.*

Nous avons donné, au § 4 (p. 231), la *promesse* de Daniel Mallet, danseur, aux comédiens de *l'Illustre Théâtre*. M. Auguste Baluffe nous offre quelques détails intéressants sur le compte de cet artiste :

« Le 28 juin (1644), pour parer à l'insuffisance manifeste des machines et des phénomènes, le danseur-gymnasiarque Daniel Mallet, élève et pensionnaire du fameux Cardelin [2], est engagé, d'urgence, avec dédit et en dépit de son directeur et maître. On l'a fait venir de Rouen, où il était domicilié et où, lors de la récente excursion de *l'Illustre Théâtre,*

(1) En relisant attentivement cette citation, je m'aperçois qu'il y a ici amphibologie : « Et les détails datent bien de l'été de 1644 ce sonnet de Beys, *qui d'ailleurs* » [Beys] *ne l'a pas daté autrement.* » Ce dernier membre de phrase de M. Auguste Baluffe pourrait être plus clair : Le sonnet de Beys *est-il daté de 1644* EXPRESSÉMENT, ainsi que je l'ai indiqué moi-même plus haut (page 235) peut-être à tort, — ou bien est-il daté *sans l'être* et par le fait *seul* qu'il se rapporterait bien à certains événements [le départ en carrosse des comédiens, etc.] qui se sont passés précisément pendant cette année-là (1644)?...

(2) « Il y avait à compter avec Cardelin..., car c'était presque un personnage en son genre. En 1641, il avait représenté la Victoire, en dansant sur une corde, envi-

Molière et ses camarades l'avaient « assisté dans ses extrémités et » maladies ». Molière fut toujours charitable [1] (p. 202-203).

» Dans la troupe de Molière, Daniel Mallet était appelé à rendre plus d'un service : moyennant une rétribution de « 45 sols », il figurerait « tant en comédie que ballet ». Les ballets, à *l'Illustre Théâtre,* laissaient à désirer jusque-là : il n'était guère permis de les retrancher d'un programme attrayant et bien ordonné [2]; certains théâtres même ne coupaient pas seulement les pièces d'intermèdes chorégraphiques et musicaux, la gymnastique y était introduite de force pour ses tours d'adresse. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu,* t. Ier, p. 203-204.

« Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, frère du feu roi Louis XIII et oncle du jeune Louis XIV, était parti de Paris le 16 mai précédent pour aller commander l'armée de Picardie, et, le 29 juillet, s'était emparé de Gravelines. Cette conquête avait été célébrée, le 10 août, au palais du Luxembourg, sa résidence, par un feu d'artifice accompagné d'une pantomime dont la *Gazette* [de 1644, pages 658-660], nous a conservé tous les détails. La troupe de *l'Illustre Théâtre* établie au faubourg Saint-Germain fournit *peut-être* (!...) pour cette pantomime *quelques* comparses, le danseur Daniel Mallet *entre autres.* Lors du retour de Gaston à Paris, vers la fin d'août, *elle put* (!...) donner des représentations au Luxembourg — c'est ce que les comédiens appelaient aller en visite — et obtenir ainsi la protection du prince... » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille,* p. 39.

« En août, dit à son tour M. Baluffe, fêtes au Luxembourg et dans tout Paris, à propos de la prise de Gravelines. La ville s'est rendue le 29 juillet; Gaston d'Orléans de retour de l'armée est l'objet d'universelles démonstrations et de réjouissances. Le 11, « grands et petits » sont reçus

ronné de nuages, dans le ballet de *la Prospérité des armes de France.* Il était d'une agilité vertigineuse et d'une sveltesse aérienne. Comme voltigeur, son pareil était à trouver; et ses grâces légères étaient passées en proverbe. Bachaumont, dans la jolie réponse *A la Lerrette des comtesses,* fait dire au Levrau :

Je saute mieux que Cardelin.

» En un mot, Cardelin était un des artistes célèbres du Paris pittoresque. Daniel Mallet, qui lui servait de second, le quitta pour devenir son émule. Pourtant, il n'avait point pour unique spécialité la gymnastique et l'acrobatie. Il « dansait » habilement. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu,* t. I, p. 203.

(1) « Les comédiens malheureux éprouvèrent sa généreuse bienfaisance. Le danseur Mallet est un des premiers, le premier peut-être, sur la longue liste de ceux qu'il se fit un devoir d'obliger. Dans sa reconnaissance envers Molière, Mallet avait-il oublié le traité qui le liait déjà avec Cardelin? Un article de son nouvel engagement le donnerait à croire... » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu,* t. I, p. 203.

(2) A l'affût de renseignements sur cette époque, faisant flèche de tout bois, et ne voulant négliger aucune menue broutille, je ne puis cependant m'empêcher de faire remarquer qu'ici M. Auguste Baluffe en dit trop... ou trop peu. « Les ballets, à *l'Illustre Théâtre,* laissaient à désirer *jusque-là* » Il y en avait donc, et qui contentaient médiocrement les habitués de la salle des Métayers? Qui peut l'avoir appris à l'ingénieux Moliériste? où a-t-il vu cela? qu'en sait-il? qui l'a mis sur une pareille voie? « Il n'était guère permis de les retrancher d'un programme, etc. » Il y a loin de là à une démonstration en règle. Que de choses pourraient être, devraient être, qui ne sont pas, qui n'ont jamais été! De ce qu'un fait n'est pas signalé, j'accorde qu'il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pas existé; mais *il s'ensuit encore bien moins qu'il ait eu lieu!!...*

au palais du Luxembourg. Les « 24 violons du Roi y jouent » toute la soirée. M. Eudore Soulié a supposé que Molière et ses camarades avaient dû être chargés des divertissements, bal, ballet ou comédie. C'est possible, quoique le compte-rendu de la soirée publié par la *Gazette* ne dise rien qui le fasse soupçonner. On a prétendu, et M. Eudore Soulié n'y est pour rien, que le ballet de *la Fontaine de Jouvence* et celui de *la Sibylle de Pansoust* avaient été représentés alors au Luxembourg par la troupe de Molière. C'est peu probable. Mais les hypothèses ont été plus loin. Les deux ballets auraient pour auteur Molière lui-même. Sur quoi se base cette dernière opinion? Il faut se résoudre à l'ignorer. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 212-213.

La troupe de Molière se rendit-elle au Luxembourg pour les fêtes données par Son Altesse Royale? Nous n'en possédons aucune preuve. Quant aux deux ballets cités plus haut par M. Baluffe, ce dernier a pleinement raison de considérer comme *peu probable* qu'ils aient été représentés le 10 août : le premier, *la Fontaine de Jouvence*, est *antérieur* d'une année à 1644; le second, *la Sibylle de Pansoust*, lui est *postérieur* d'une année.

La Fontaine de Jouvence, ballet divisé en deux parties, à Paris, 1643, in-4° de 8 pages, non cité par le duc de la Vallière, a été inséré, *sans attribution d'aucune espèce*, par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), pages 73-89 du tome VI des *Ballets et Mascarades de Cour* publiés à Turin, en 1870, chez J. Gay et fils, éditeurs (1).

Le *Balet de l'oracle de la Sibylle de Pansoust* « dansé au » Palais Royal et à l'hostel de Luxembourg » a été inséré, par le même Paul Lacroix, pages 103 à 117 du tome VI

(1) En 1643, ayant son théâtre à fonder, ses tragédies à apprendre, ses répétitions à faire... et sa Magdeleine à aimer, Molière ne s'occupait guère, évidemment, d'écrire le ballet mi-français, mi-espagnol, mi-italien de *la Fontaine de Jouvence*!... Voici, comme échantillon, une strophe de ce ballet, qui très évidemment n'a jamais pu être composé par Molière!!

Vieux penarts à l'antique face,
Petits cœurs, tendrons innocens,
Mères-grands à laide grimace
Et vous, jeunes adolescens,
Qui voulez maintenir vos ans
Dans une longue et douce vie,
En voicy les moyens plaisans,
Il n'est que faire la folie.

du même recueil. Il y est accompagné de la note suivante :

« Ce ballet, que les connaisseurs attribuent à Molière *(sic)*, fut dansé en 1645 par les gentilshommes et les officiers de Gaston d'Orléans. Il est imprimé de format in-4°, sans nom et sans date, comme la plupart des ballets du répertoire de Monsieur, et il forme 12 pages. Le duc de La Vallière ne l'a pas connu. L'exemplaire que nous avons sous les yeux présente les noms des danseurs, écrits en marge : nous n'avons pas manqué de les recueillir. Un de ces noms, qu'il n'était pas facile de déchiffrer, peut être lu : *Ralière* ou *Molière* (1). » Paul Lacroix, *Ballets et Mascarades de Cour,* t. VI, p. 102, note 1.

Édouard Fournier fit représenter au Théâtre-Français, le 15 janvier 1868, pour le 246e anniversaire de la naissance de Molière, une pièce intitulée : *La Valise de Molière,* comédie en un acte et en prose, avec des fragments peu connus attribués à Molière; [« précédée d'une introduc- » tion historique et suivie de notes d'après des docu- » ments nouveaux inédits, » par Édouard Fournier]. Paris, Dentu, éditeur, 1868, in-12.

Sous le n° 3°, figure la strophe suivante, que nous reproduisons ci-dessous d'après le recueil cité plus haut de M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), tome VI, p. 106 :

Quatriesme entrée.

« Panurge, avec deux de ses compagnons, consultant les docteurs s'il se doit marier, ou non. »

Monsieur de Saincte-Frique, les sieurs Souville, Balon.

Je ne sçay si le mariage
Est le party qu'il me faudroit,
Les uns l'appellent une cage,
D'autres le nomment tout à droit
Le grand chemin du cocüage;
Il n'est rien tel que le ménage,
Dit l'un; l'autre : romps-toy le cou
Plutost que d'entrer en servage;
Si je me lie ou me dégage,
A vostre avis, seray-je fou?
A vostre avis, seray-je sage?

(1) En admettant qu'il y ait réellement *Molière*, et sachant très bien que J.-B. Poquelin n'a jamais *dansé de ballet*, il s'agirait donc ici de son homonyme Louis

« Extrait du ballet de *l'Oracle de la Sybile de Pansoust,* IVe entrée. Le ballet de *l'Oracle de la Sybile de Pansoust* fut dansé au palais du Luxembourg, occupé alors par Gaston d'Orléans, et publié à Paris, chez Jean Beslin, en 1645. *L'Illustre Théâtre,* dont Molière fut l'un des premiers associés, jouit, il est vrai, de la protection honoraire de Gaston d'Orléans et s'intitula « la troupe de l'Illustre Théâtre entretenue par » Son Altesse Royale ». Mais Molière, âgé de 23 ans, n'était pas en situation de composer et diriger un grand ballet comme celui-là, qui n'a pas moins de dix-huit entrées; et s'il l'avait fait, cela eût paru assez rare et extraordinaire pour que le bruit en fût arrivé jusqu'à nous. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier,* t. Ier, p. 523.

... « S'il faut en croire MM. Paul Lacroix et Édouard Fournier, le chef de la troupe [Molière] avait fait tous ses efforts pour captiver la bienveillance de Son Altesse [Gaston duc d'Orléans]. Il aurait composé, dans cette intention, deux ballets: *la Fontaine de Jouvence* et *l'Oracle de la Sibylle de Pansoust.* Ce dernier ballet fut dansé en 1644 ou 1645 par les gentilshommes et les officiers du duc. Mais qui ne connaît le faible des bibliophiles et des collectionneurs, de ceux surtout qu'enflamme, à l'égard d'un écrivain célèbre, une passion de tous les instants? Ils n'hésitent pas à grossir le plus possible son bagage littéraire, en lui attribuant des œuvres d'origine suspecte, et qui, souvent, seraient plutôt propres à amoindrir qu'à augmenter sa réputation. Un excellent juge, M. Victor Fournel, a réimprimé *le ballet de la Sibylle* dans le second volume de ses *Contemporains de Molière,* mais il n'a pas songé à l'attribuer à l'auteur du *Misanthrope.*

» Ce ballet [*l'Oracle de la Sibylle de Pansoust*] a été imprimé à Paris chez J. Bessin, en 1645, in-4o de 12 pages. Après M. Victor Fournel, M. Paul Lacroix, qui incline à attribuer ce ballet à Molière, l'a réimprimé aussi au tome VI des *Ballets et Mascarades de Cour sous Henri IV et Louis XIII.* Enfin, M. Ed. Fournier en a inséré des vers dans sa comédie intitulée: *La Valise de Molière,* représentée au Théâtre-Français le 15 janvier 1860 [lisez : 1868]. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs de la Vie de Molière,* p. 127 et note 1 au bas de la même page.

de Mollier ou Molière (a). Mais le bibliophile Jacob, un peu plus loin, en donnant la strophe suivante — dont nous ne voulons pas priver nos lecteurs — la reproduit définitivement (p. 107-108) comme dite par « Messieurs de Luynes, de Rouenes, Saint-Agnan, d'Aluy, et — *Balière* » :

Ha, que la desbauche est funeste;
Nous avons, sans nous en vanter,
Dévoré tout, et ne nous reste
Rien que le dessein d'emprunter :
De sçavoir où s'est dispersée
La somme trop tost despensée,
Ce n'est pas un trop grand secret :
La moitie de nostre escarcelle
Est demeurée au cabaret,
Et l'autre chez la Damoiselle.

(a) Mais l'on peut me répondre — *et l'on aura raison,* — que *notre* Molière, c'est-à-dire Jean-Baptiste Poquelin, a, sans danser lui-même, figuré plus tard dans des « balets », par exemple (1655) dans le ballet des *Incompatibles.*

Terminons ce paragraphe, — qui renferme, « *de vrai* », bien peu de chose, tout en ayant l'air cependant de contenir beaucoup, — par une citation, un peu longue peut-être, mais bien nécessaire, empruntée à M. Victor Fournel : il s'agit du *culte de Molière*.

« Je souris des exagérations de ce culte et du fanatisme de certains Moliéristes, qui dépasse peut-être celui des Napolitains pour saint Janvier; mais je les comprends. Sans avoir jamais été l'un des *dévots* de Molière, j'ai mérité, et suis loin de m'en défendre, d'être rangé parmi ses fidèles. Admirer, aimer Molière, rien de plus naturel, je dirais presque : rien de plus inévitable. Le mettre non seulement au premier rang, mais dans une place à part, bien au-dessus de tous nos écrivains, l'hyperbole est flagrante, mais elle peut se soutenir néanmoins par des arguments spécieux, elle s'explique par certaines natures d'esprit, moins ouvertes à des beautés d'un ordre plus noble, plus sensibles à tout ce qu'il y a de vérité, de naturel, de connaissance du cœur humain, de force comique et d'observation pénétrante dans Molière. Ce qu'il est permis de demander seulement, c'est qu'on garde dans l'admiration cette mesure qui est une question de goût et dont l'oubli conduirait à l'un de ces ridicules raillés par Molière lui-même dans *les Femmes savantes;* c'est de n'en pas parler comme d'un patriarche et d'un saint; de ne pas vouloir en faire, parce qu'il fut un homme de génie, le type accompli de toutes les vertus publiques et privées; de ne pas changer la critique en une fade apothéose; de ne point rabaisser son culte par des superstitions puériles et idolâtriques. Qu'on élève le piédestal aussi haut qu'on voudra; mais que ce piédestal ne soit pas un autel et que, pour apprécier l'auteur de *Tartuffe,* on n'aille point prendre le ton onctueux et mystique d'un prédicateur de village prononçant le panégyrique d'un bienheureux. Rien de plus insupportable pour les vrais admirateurs de Molière que ces homélies (1) : la première condition qu'impose l'étude d'un génie si large et si franc, c'est la sincérité.

» On trouve des traces de cette idolâtrie dans les titres mêmes de quelques-uns des ouvrages enregistrés par la *Bibliographie moliéresque* de M. Lacroix. Ce livre fait connaître, en son ensemble comme en ses détails, le mouvement prodigieux de travaux de tout genre qui s'est produit depuis deux siècles autour du nom et des écrits de Molière... En feuilletant ce copieux répertoire, on verra combien, en dépit de son apparente aridité, la bibliographie peut devenir une science amusante sans rien perdre de sa précision, comme l'avait déjà prouvé Quérard; quelle piquante variété de renseignements elle embrasse sous la plume d'un ingénieux écrivain qui anime tout ce qu'il touche, et à quel point même l'imagination peut s'y donner carrière.

(1) *A bon entendeur salut!* Il est facile de deviner quel est le « Moliériste » intolérant et exclusif visé par M. Fournel dans ces lignes si réussies!!...

» Car M. Paul Lacroix, homme d'imagination autant que de savoir, abonde en rapprochements, en inductions, en hypothèses, surtout dans les chapitres qui traitent des ouvrages divers attribués à Molière, des farces anonymes et inédites, généralement jouées par sa troupe et mentionnées dans le registre de La Grange. Qu'il s'agisse du ballet des *Incompatibles*, de *la Sibylle de Pansoust*, ou de la pastorale de *Mélisse*, nous persistons à penser qu'on appauvrit un écrivain comme Molière en cherchant à grossir son catalogue de pièces médiocres. Nous croyons qu'on ne saurait être trop difficile en pareil sujet, et nous demanderions plutôt deux preuves que de nous contenter d'une conjecture, quand il s'agit de lui prêter un ouvrage à peu près sans valeur. » VICTOR FOURNEL, *De Malherbe à Bossuet*, p. 117, 118, 119, 120.

Nous arrêtons ici le présent paragraphe, que nous compléterons *en lui empruntant même beaucoup* au § 2 du CHAPITRE IX, qui portera textuellement le même titre que lui : *Ballets et mascarades*, et pour lequel il est bien naturel que nous gardions quelque chose à dire.

§ 7. — L'ILLUSTRE THÉATRE *fait de mauvaises affaires*.

M. J. Loiseleur publie, page 379 de ses *Points obscurs*, l'abrégé suivant d'une pièce, datée du 9 septembre 1644, tirée des minutes de Mes Biesta et Lamy, et reproduite d'ailleurs en entier dans *le Correspondant littéraire :*

Prêt par Louis Baulot aux comédiens de L'ILLUSTRE THÉATRE.

Marie Hervé, veuve de Joseph Béjard, Madeleine et Geneviève Béjard, ses filles, Jean-Baptiste Poquelin, « demeurant à Saint-Germain-des-Prés, » entre les portes Dauphine et Nesle, au jeu de paume appelé le Mestayer », Nicolas-Marie Desfontaines, demeurant rue Neuve-Dauphine, Germain Clérin, sieur de Villars, Georges Pinel, Catherine Bourgeois, Denis Beys, Philippe Millot et « Pierre Dubois, maître brodeur » à Paris, « tous comé- » diens associés sous le titre de *l'Illustre Théâtre* entretenu par son » Altesse Royale », confessent devoir à « Messire Louis Baulot, seigneur » d'Acigny, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi », la somme de onze cents livres pour prêt d'argent destiné « tant au payement des pièces » qu'ils ont achetées des auteurs du *Scevolle, la Mort de Crispe* et autres, » pour servir à leurdit théâtre, que pour le payement du jeu de paume où » ils font la comédie et autres affaires de leurdit théâtre ». La veuve Béjard donne encore pour caution sa maison de la rue de la Perle, mais depuis un an cette propriété se trouve grevée d'une hypothèque de deux mille quatre cents livres. »

Un acte beaucoup moins important, c'est l'obligation de Germain Clérin à Sébastien Chanteloup, tirée des minutes de Mᵉ Durand, datée de huit jours après : du 17 septembre 1644; aussi nous contentons-nous de la donner *en note* (1).

Nous sommes arrivés à l'époque où *l'Illustre Théâtre* passa, comme nous dit M. Paul Mesnard (p. 96), par « de rudes épreuves ».

« Pour soutenir la troupe dans sa très lourde entreprise, ce ne put être assez ni des tragédies d'auteurs célèbres, représentées dans leur nouveauté, ni de l'avantage, problablement plus honorable que lucratif, d'être entretenue par Gaston. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 96-97.

« Ce qui est en harmonie avec les révélations contenues dans l'acte notarié du 9 septembre 1644, c'est l'état de détresse où se trouvait l'association quinze mois après sa formation... Elle avait obtenu le permission de se dire « entretenue par son Altesse Royale ». Ce haut patronage et la faible subvention qui en était la conséquence ne suffirent poinf à assurer la prospérité de l'entreprise. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 121-125.

« Le Jeu de paume des Mestayers n'avait pas été favorable aux débutants. Comme toujours, ils attribuèrent leur mauvaise chance à la situation du local qu'ils avaient choisi. » LOUIS MOLAND, *Molière*, p. 56.

« Tout va de mal en pis. L'argent manque, le crédit s'épuise, et « le » maître brodeur » Pierre Dubois, en posant de beaux galons d'or et d'argent aux costumes, n'aura bientôt plus travaillé que pour les prêteurs sur gages, les premiers confidents habituels des déconfitures comiques! On lutte cependant, on lutte contre la mauvaise fortune. Mais les emprunts usuraires ne font qu'aggraver le mal. Le présent n'est plus seul engagé, l'avenir l'est aussi. Des gens dont c'est le métier grèvent de frais l'exploitation aux abois. Bien heureux s'estiment encore les infortunés comédiens que la complaisance coûteuse de quelque usurier leur permette d'apaiser les créanciers trop récalcitrants! » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, I, p. 225-226.

Tous les biographes de Molière, tous les historiens de *l'Illustre Théâtre*, on le voit, sont bien d'accord entre eux et arrivent finalement au même résultat... On entre en mauvaises affaires, l'entreprise est en pleine déconfiture...!

(1) « Fut présent Germain Clérin, comédien de la troupe de *l'Illustre Théâtre*, entretenue par Son Altesse Royale, demeurant à Paris, rue et proche la porte Dauphine, paroisse Saint-Sulpice, lequel confesse devoir en gage à Sébastien Chanteloup, maître paveur à Paris, y demeurant rue Neuve-Saint-Roch, absent,

§ 8. — *Le Jeu de Paume de la Croix-Noire.*

« La protection de Gaston ne put compenser le peu de succès de *l'Illustre Théâtre* dans le faubourg Saint-Germain (1); Molière et ses associés ne tardèrent pas à tenter la fortune dans un autre quartier, mais ils avaient des dettes auxquelles il fallait parer avant de déménager.

» Le 17 décembre 1644 (2) les comédiens reconnaissent d'abord, par une première obligation notariée, devoir à un sieur François Pommier la

la somme de cent vingt livres tournois, pour cause de pur et loyal prêt d'argent fait par ledit sieur créancier audit detteur, etc.

» Fait et passé à Paris, ès études, l'an mil six cent quarante-quatre, le dix-septième jour de septembre après midi, et a signé :

» G. Clérin.
Ogier. Morel. »

Recherches sur Molière et sur sa famille, par Eudore Soulié, page 176.)

(1) « Il faut bientôt aviser aux grands moyens, quitter ce quartier, où le voisinage du palais de Gaston, le Luxembourg, n'a valu à la troupe qu'un titre dérisoire et pas une recette. Le Marais vaudra mieux : les Béjard y sont nés, et Magdeleine y a laissé de nombreuses connaissances, dans le temps où, menant joyeuse vie en sa petite maison du cul-de-sac Thorigny, elle s'est fait un nom parmi ces aimables filles qu'on appelait « les demoiselles du Marais ». ÉDOUARD FOURNIER, *Étude sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 14.

Rien de plus inexact, rien de plus injuste, rien de moins prouvé que ces simples allégations d'Édouard Fournier, dont chaque ligne aurait tant besoin de *pièces justificatives !*

« ... Il faut bien du monde, pour faire une belle recette, à cinq sous par personne ! La troupe, en effet, ne comptant que comme troupe de campagne, ne fait pas payer davantage. » ÉDOUARD FOURNIER, même ouvrage, p. 15.

« C'est en hiver, triste saison pour déloger, mais excellent moment pour tâter un nouveau public. Il faut deux choses indispensables : une salle, c'est-à-dire un jeu de paume, et de l'argent. On trouve l'un et l'autre. » ÉDOUARD FOURNIER, même ouvrage, p. 14.

(2) « Par deux obligations datées du 17 décembre 1644, les comédiens reconnaissent devoir *deux mille livres* à un sieur Pommier, *trois cents* par la première, *mille sept cents* par la seconde. Pour le payement, les débiteurs consentent que tout ce qui peut revenir aux créanciers sur les recettes des représentations ordinaires et des visites, les frais du théâtre préalablement payés, soit retenu par eux jusqu'à concurrence de leur dû, et même qu'ils payent desdits deniers la somme de *six cents livres* non encore remboursée au sieur Baulot. On devait donc à ce moment *deux mille six cents livres.* Marie Hervé donne de nouveau sa garantie, mais seulement pour ses filles *et pour Molière, qui ainsi a quelque peu l'air d'être entré dans la famille.* D'autres comédiens ont, de leur côté, leurs répondants. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 97.

« L'hiver est rude, les recettes sont rares : il n'y a plus à espérer dans cette salle des Mestayers dont une année de sacrifices n'a pas appris le chemin au public. Réflexions faites, conseil pris, on se résout à déménager. On ira tenter fortune dans un autre quartier. Une combinaison financière leur permet de réaliser ce dessein. Un manieur de fonds, un homme d'affaires, le sieur F. Pommier, prête à la Société de *l'Illustre Théâtre* une somme totale de « 2,000 livres » en deux contrats, l'un de 1,700 livres, l'autre de 300, sous la caution expresse de Marie Hervé, *qui garantit particulièrement* pour 300 livres *ses deux filles et Molière.* F. Pommier sait qu'il a affaire à « des enfants de famille » pour la plupart, mais il ne juge pas superflu de se réserver un droit de mainmise sur les recettes : le remboursement n'en sera que moins aléatoire pour lui, et, de plus, *l'Illustre Théâtre* sera à sa discretion et merci en cas d'insuccès trop persistant. C'est le 17 décembre qu'a lieu la passation de l'acte en vertu duquel, et contre un pret de 2,000 livres, *l'Illustre Théâtre*, outre une hypothèque sur les biens de Marie Hervé, s'engage envers

somme de trois cents livres, remboursable sur « les premiers deniers qui leur reviendront de la comédie, tant des chambrées, visites que autrement (1); puis, par une seconde obligation du même jour (2), ils lui

F. Pommier à le désintéresser graduellement et même « avec les premiers deniers qui lui reviendront de la comédie, tant « en chambrées, visites, que autrement, « en quelque sorte et manière que ce soit ». Comment vivra donc la troupe, désormais, sous le coup de cette aliénation de ses ressources éventuelles? L'espoir confiant de réussir ailleurs lui fait voir, avant tout, dans la disponibilité de ces 2,000 livres, le moyen d'une libération immédiate. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. I, p. 226.

(1) 1644. — 17 décembre. — *Première obligation des comédiens de* L'ILLUSTRE THÉATRE *à François Pommier.*

Minutes de Mᵉ Durant.

« Furent présents Jean-Baptiste Poquelin, Germain Clérin, Nicolas Desfontaines, Denis Beys, Georges Pinel, damoiselles Magdeleine Béjard, Magdeleine Malingre, Catherine Bourgeois et Geneviève Béjard, tous associés pour faire la comédie sous le titre de *l'Illustre Théâtre*, entretenue par Son Altesse Royale, lesquels confessen devoir bien et loyaument l'un pour l'autre, chacun d'eux seul et pour le tout, sans division ne discussion, renonçant aux bénéfices et exceptions desdits droits, à François Pommier, bourgeois de Paris (a), et Catherine Gauvin, sa femme, qu'il autorise pour l'effet des présentes, à ce présents et acceptants, *la somme de trois cents livres tournois*, pour cause de pur et loyal prêt d'argent fait par lesdits créanciers auxdits detteurs pour survenir à leurs urgentes affaires, si comme dont à payer et rendre *ladite somme de trois cents livres tournois* auxdits créanciers ou au porteur, en cette ville de Paris, à la volonté et première requête desdits créanciers, sans préjudice d'autres dûs; pour faciliter le payement de ladite somme, lesdits detteurs ont consenti et accordé que lesdits créanciers les prennent et reçoivent des premiers deniers qui leur reviendront de la comédie, tant des chambrées, visites que autrement, en quelque *(sic)* sorte et matière que ce soit, desquels il leur font dès à présent cession et transport jusques à la concurrence desdites trois cents livres tournois; et pour l'exécution des présentes et dépendances, lesdits detteurs ont élu leur domicile irrévocable en cette ville de Paris, en la maison de Mᵉ ... Triton *(son prénom manque dans l'original)*, procureur au Châtelet de Paris, sise rue Neuve-Saint-Martin, auquel lieu promettant, obligeant l'un pour l'autre, chacun d'eux seul et pour le tout, sans division ne discussion, corps et biens, renonçant, etc. Fait et passé à Paris, ès études, l'an mil six cent quarante-quatre, le dix-septième jour de décembre avant midi, et ont signé, fors ladite Gauvin, qui a déclaré ne savoir signer :

» G. Clérin.	Desfontaines.
J.-B. Poquelin.	M. Béiart.
Geneuiefue Béjart.	D. Beys.
Malingre.	Catherine Bourgeois.
Georges Pinel.	Pommier.
Morel.	Levasseur. »

(*Recherches sur Molière et sur sa famille*, par Eudore Soulié. Documents, p. 177-178.)

(2) 1644. — 17 décembre. — *Deuxième obligation des comédiens de* L'ILLUSTRE THÉATRE *à François Pommier.*

Minutes de Mᵉ Durant.

« Furent présents Jean-Baptiste Poquelin, Germain Clérin, Nicolas Desfontaines, Denys Beys, Georges Pinel, damoiselles Magdeleine Béjard, Magdeleine Malingre, Catherine Bourgeois et Geneviève Béjard, tous associés pour faire la comédie, sous le nom de *l'Illustre Théâtre*, entretenue par Son Altesse Royale, demeurant faux-bourgs Saint-Germain-des-Prés lès Paris, paroisse Saint-Sulpice, lesquels confessent devoir bien et loyaument l'un pour l'autre, chacun d'eux seul pour le tout,

(a) « La profession de Pommier n'est indiquée dans aucun des documents qui suivent; il demeure en 1644, rue Comtesse-d'Artois (*Document n° XV*), et, en 1646, rue Mauconseil (*Document n° XXIII*), c'est-à-dire toujours à proximité de l'hôtel de Bourgogne. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 177, note 2.

empruntent dix-sept cents livres payables « dans le jour de la mi-carême prochain venant », c'est-à-dire le 23 mars suivant. Pour faciliter le payement de cette somme, les comédiens autorisent Pommier à percevoir leurs bénéfices « tous les jours de comédies ou visites qu'ils feront, les frais préalablement payés, » jusqu'à concurrence, non seulement de ces *dix-sept cents livres,* mais en outre de « *la somme de six cents livres* » qui est due au sieur Baulot, restant de plus grande somme. » A cette date, les comédiens devaient donc en tout aux sieurs Pommier et Baulot *deux mille six cents francs,* et ce n'étaient pas là leurs seuls créanciers,

sans division ne discussion, renonçant aux bénéfices et exceptions desdits droits, à François Pommier, bourgeois de Paris, et Catherine Gauvin, sa femme, qu'il autorise, à ce présents et acceptants, *la somme de dix-sept cents livres tournois* pour cause de pur et loyal prêt d'argent fait par lesdits créanciers auxdits detteurs pour subvenir à leurs urgentes affaires, si comme dont à payer et à rendre *ladite somme de dix-sept cents livres tournois* auxdits créanciers ou au porteur, en cette ville de Paris, dans le jour de la mi-carême prochain venant; pour faciliter le payement de laquelle somme lesdits detteurs ont consenti et accordé que lesdits créanciers prennent et reçoivent, tous les jours de comédies ou visites qu'ils feront, les frais préalablement payés, ce qu'il leur en pourra revenir, jusques à la concurrence de leur dû, même qu'ils payent desdits deniers concurremment *la somme de six cents livres* qui est due au sieur Baulot, restant de plus grande somme, des deniers qu'ils recevront desdites chambrées et visites, sans qu'ils puissent prétendre rien partager que les sommes ci-dessus n'aient été entièrement payées, et sans que l'acceptation de ce que dessus (dont, en tant que besoin est ou seroit, lesdits detteurs font cession et transport auxdits créanciers) puisse empêcher l'exécution de la présente obligation à l'encontre et sur les biens desdits detteurs, ainsi que lesdits créanciers verront bon être. A ce faire étoient présents et sont intervenus : damoiselle Marie Hervé, veuve de feu Joseph Béjard, vivant bourgeois de Paris, demeurant èsdits faux-bourgs, laquelle s'est rendue et constituée caution envers lesdits créanciers de *la somme de trois cent soixante livres tournois*, de laquelle elle répond, s'oblige et fait son propre fait et dette *pour lesdits Poquelin et damoiselles Magdeleine et Geneviève Béjard seulement*, l'un pour l'autre, par constitut, sans division ne discussion, et sans garder la forme de fidéjussion, à quoi elle renonce envers lesdits créanciers, auxquels elle promet en son propre et privé nom payer *lesdites trois cent soixante livres tournois* dans ledit jour de la mi-carême prochain venant, en cas qu'elle n'ait été reçue par lesdits créanciers des chambrées et visites de comédies comme dessus est dit; et encore sont intervenus honorables hommes Jacques Picquet, bourgeois de Paris, demeurant rue et près la porte Dauphine, Charles Prieur, commis de M. le Musnier, demeurant rue des Quatre-Fils, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, lesquels se sont rendus et constitués cautions envers lesdits créanciers, savoir, ledit Picquet *pour ladite damoiselle Malingre*, ledit Prieur *pour ladite Bourgeois*, et ledit Dubois *pour ledit Pinel*, chacun à leur égard, envers lesdits créanciers, de *la somme de cent vingt livres tournois*, dont ils font leur propre fait et dette, auxquels ils promettent, chacun à leur égard, pour ladite somme, dont ils sont chacun caution, dans ledit jour de la mi-carême prochain venant, et sans que lesdits cauteurs puissent empêcher l'exécution de la présente obligation à l'encontre desdits detteurs, ainsi que lesdits créanciers verront bon être; reconnaissant lesdits créanciers que ladite damoiselle Marie Hervé leur a mis ès mains, pour sûreté et nantissement de ce que dessus, un contrat portant vente et obligation à son profit de *la somme de cinq cents livres tournois* par François Pothonnier, bourgeois de Paris, passée par devant Bauldry et Le Roy, notaires, le vingt-sept août mil six cent quarante-trois, de laquelle, en tant que besoin est ou seroit, elle fait cession et transport, et promet garantir, fournir et faire valoir auxdits Pommier et sa femme, ce acceptant, pour en disposer comme à eux appartenant, et sera néanmoins rendue à ladite damoiselle Hervé lorsque lesdits créanciers auront été payés de toute *la susdite somme de dix-sept cents livres tournois*, et ont lesdits detteurs obligé, affecté et hypothéqué au payement de *ladite*

comme on en aura bientôt la preuve. Afin de donner plus de garantie à Pommier, les associés cherchèrent des répondants. Marie Hervé, mère de Madeleine et de Geneviève Béjard, se rend caution pour ses deux filles et pour Molière, et dépose comme nantissement une obligation de *cinq cents livres* à son nom; Clérin, Pinel, les demoiselles Malingre et Bourgeois ont également leurs répondants; Desfontaines et Beys sont les seuls qui ne fournissent pas de caution. En outre, comme dernière sûreté, exigée sans doute par Pommier, les comédiens passent entre eux un «accord» par lequel ils s'engagent mutuellement à ne rien partager de leurs bénéfices jusqu'à ce que leurs dettes soient entièrement payées (1). Enfin le

somme ci-dessus tous et chacuns les bois des loges et galeries qui leur appartiennent, ensemble les toiles et autres choses concernant leur théâtre, loges et parterre; et pour l'exécution des présentes lesdits detteurs ont élu leurs domiciles irrévocables en cette ville de Paris, en la maison de Me *Trélon* [le premier acte dit *Triton*], procureur au Châtelet de Paris, sise rue Saint-Martin, auquel lieu promettant, etc. Fait et passé au jeu de paume des Métayers, faux-bourgs Saint-Germain, l'an mil six cent quarante-quatre, le dix-septième jour de décembre après midi, et ont signé :

« J-B. Poquelin.	Desfontaines.
Georges Pinel.	G. Clérin.
M. Béiart.	Geneuiefue Bejart.
Catherine Bourgeois.	
Madelaine Malingre.	
D. Beys.	Marie Herué.
Priéur.	Pommier.
Jacques Picquet, pour *cent vingt livres* pour ladicte Malingre.	
Morel.	Levasseur. »

(*Recherches sur Molière et sur sa famille*, par Eud. Soulié. Documents, p. 178-180.)

(1) 1644. — 17 décembre. — *Accord entre les comédiens de* L'ILLUSTRE THÉATRE.

Minutes de Me Durant.

« Furent présents en leurs personnes Jean-Baptiste Poquelin, Germain Clérin, Nicolas Desfontaines, Denis Beys, Georges Pinel, damoiselles Magdeleine Béjard, Magdeleine Malingre, Catherine Bourgeois et Geneviève Béjard, tous associés pour faire la comédie, sous le titre de *l'Illustre Théâtre*, entretenue par Son Altesse Royale, demeurant faux-bourgs Saint-Germain-des-Prés lès Paris, paroisse Saint-Sulpice; lesquels sont demeurés d'accord de ce qui ensuit : c'est à savoir qu'ils ont tous consenti et accordé, consentent et accordent par ces présentes, que tous les deniers qui leur pourront revenir à cause de ladite comédie, tant du jeu que des visites, soient entièrement employés au payement de ce qu'ils peuvent devoir généralement quelconques, à cause de leur troupe, et où ils voudroient pendant ledit temps quelques choses partager *(sic)*, ils partageront tous chacun pour part également jusques à ce que lesdites dettes soient entièrement payées, et, jusques à ce, ne pourront lesdits dessus nommés faire manquer le théâtre pour quelques *(sic)* causes que ce soit, à peine de *cinq cents livres tournois*, payables par celui qui se voudroit désister, incontinent le cas advenu, et lesdites dettes étant payées le présent écrit demeurera nul; promettant, obligeant, etc., l'un envers l'autre, corps et biens, renonçant, etc. Fait et passé au jeu de paume des Métayers, l'an mil six cent quarante-quatre, le dix-septième jour de décembre, après midi, et ont signé :

« J.-B. Poquelin.	Desfontaines.
G. Pinel.	G. Clérin.
M. Béiart.	Catherine Bourgeois.
G. Béjart.	Madelene Malingre.
	D. Beys.
Morel.	Levasseur. »

(*Recherches sur Molière et sur sa famille*, par Eud. Soulié. Documents, p. 181-182.)

même jour, François Pommier emprunte *dix-huit cents livres* à Louis Baulot, déjà créancier des comédiens, en donnant à son tour pour garantie l'obligation de *dix-sept cents livres* souscrite par Molière et ses associés, celle de *cinq cents livres* appartenant à Marie Hervé, et en outre la caution de Jean Buot, écuyer (¹). *En cherchant à éclaircir tous ces actes passés le même jour, on se rappelle involontairement ce que dit la Flèche à Cléante :* « Mais comme ledit prêteur n'a pas chez lui la somme dont il » est question, et que pour faire plaisir à l'emprunteur il est contraint lui-» même de l'emprunter d'un autre sur le pied du denier cinq, il con-» viendra que ledit premier emprunteur paye cet intérêt, sans préjudice

(¹) 1644. — 17 décembre. — Obligation de François Pommier à Louis Baulot.

Minutes de Mᵉ Durant.

« Furent présents François Pommier, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Comtesse-d'Artois, paroisse Saint-Sauveur, et Catherine Gauvin, sa femme, qu'il autorise pour l'effet des présentes, lequels confessent devoir bien et loyaument l'un pour l'autre, chacun d'eux seul et pour le tout sans division, etc., à Louis Baulot, écuyer, seigneur d'Arcigny ? en partie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue et paroisse Sainte-Croix en la Cité, à ce présent et acceptant, *la somme de dix-huit cents livres tournois* pour cause de pur et loyal prêt d'argent fait par ledit sieur créancier auxdits detteurs pour subvenir à leurs urgentes affaires et nécessités, et qui leur a ladite somme baillée et payée par les notaires soussignés, en louis, pistoles et monnoie, le tout bon, si comme dont à payer et rendre ladite somme de dix-huit cents livres audit sieur créancier ou au porteur, savoir : *huit cents livres tournois* dans le jour de mardi-gras prochain venant, et le surplus, montant à *mille livres tournois*, dedans d'hui en un an prochain venant, et où faute y auroit du premier payement, lesdits detteurs consentent être contraints pour le tout ; et pour sûreté et nantissement de *ladite somme de dix-huit livres tournois*, lesdits detteurs ont présentement mis ès mains dudit sieur créancier une obligation de *la somme de dix-sept cents livres tournois* passée à leur profit par les comédiens de la troupe de *l'Illustre Théâtre*, entretenue par Son Altesse Royale, passée par devant les notaires soussignés ce jourd'hui, avec un contrat de vente portant obligation de *la somme de cinq cents livres tournois*, due par Laurent Pothonnier, bourgeois de Paris, qui a été mis ès mains dudit Pommier, aussi pour nantissement de leurdite obligation, en faisant ledit créancier porteur et le subrogeant en leur lieu, etc., promettant lesdits detteurs payer auxdits créanciers, des deniers qu'ils auront des chambrées et visites de leur troupe de *l'Illustre Théâtre, la somme de six cents livres tournois* restant de plus grande somme qu'ils lui devoient, auparavant que ladite troupe puisse partager autre chose et des premiers deniers que ledit Pommier recevra desdites visites ou chambrées, ainsi qu'elle l'a consenti par l'obligation par eux faite auxdits Pommier et sa femme, et sans que toutes les conditions ci-dessus puissent empêcher l'exécution de la présente obligation, etc. A ce faire étoit présent et est intervenu Jean Buot, écuyer, contrôleur clerc du guet des gardes du corps du Roi, demeurant à Paris, rue de Montmartre, paroisse Saint-Eustache, lequel s'est volontairement rendu et constitué pleine caution, répondant et principal detteur, et payeur pour et avec lesdits Pommier et sa femme, etc., de ladite somme de *dix-huit cents livres tournois ci-dessus* dont il répond, etc. ; et pour l'exécution des présentes lesdits detteurs et caution ont élu leur domicile irrévocable en cette ville de Paris, en la maison où lesdits detteurs sont demeurants, susdite rue comtesse-d'Artois, où est pour enseigne *le Sauvage*, auquel lieu promettant, etc. Fait et passé à Paris, en la maison où lesdits detteurs sont demeurants, l'an mil six cent quarante-quatre, le dix-septième jour de décembre, après-midi, et ont signé fors ladite Gauvin, qui a dit ne savoir signer.

» J. Buot. L. Baulot. Pommier.
Morel. Levasseur. »

(*Recherches sur Molière et sur sa famille*, par Eud. Soulié. Documents, p. 182-183.)

» du reste, attendu que ce n'est que pour l'obliger que ledit prêteur s'en-» gage à cet emprunt. » (MOLIÈRE, *L'Avare*, acte II, scène II.) Les documents qui suivent [*ceux mêmes que nous venons de donner en notes*] *semblent*, en effet, *indiquer une entente usuraire* entre Pommier et Louis Baulot, bien que ce dernier ait le titre d'écuyer et la charge de maître d'hôtel ordinaire du Roi. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 40-41.

» L'Histoire des vicissitudes de *l'Illustre Théâtre* au jeu de paume des Métayers se termine le 19 décembre 1644 par le désistement du bail passé avec Noël Gallois le 12 septembre 1643. Ce désistement est signé par Jean-Baptiste Poquelin, seul, *tant en son nom que comme se faisant fort de la compagnie de l'Illustre Théâtre.* » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 379.

» Noël Gallois, le propriétaire du jeu de paume des Mestayers, est désintéressé du loyer : il consent à une amiable résiliation du bail, qui devait être d'une durée de trois ans ; — et le départ suit le congé. Gallois est réglé le 19 décembre (1). Le lendemain même, par marché conclu avec le maître charpentier Girault, la salle de *la Croix Noire*, qu'ils avaient en vue, rue des Barrés, et qu'ils ont louée de suite pour un an, est mise en réparation. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. I, p. 226-227.

» Leur séjour d'une année au faubourg Saint-Germain se réglait par une dette de deux mille six cents livres... — Molière et ses compagnons ne se découragèrent pas. Ils louèrent un autre jeu de paume, celui de la Croix Noire, situé rue des Barrés, ayant issue sur le quai des Ormes, au port Saint-Paul (2). » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 56-57.

1644. — 20 décembre. — *Marché passé entre Antoine Girault et les comédiens de l'Illustre Théâtre.*

Minutes de Mᵉ Durant.

« Fut présent Antoine Girault maître charpentier à Paris, y demeurant, rue et paroisse Saint-Paul, lequel a promis et promet par ces présentes à [et] envers Jean-Baptiste Poquelin, Germain Clérin, Nicolas Desfontaines, Denis Beys, Georges Pinel, damoiselles Madeleine Béjard, Madeleine Malingre, Catherine Bourgeois et Geneviève Béjard, tous associés pour faire la comédie sous le nom de *l'Illustre Théâtre*, entretenue par son Altesse Royale, à ce présents et acceptants, de faire faire, faire et parfaire bien et dûment, ainsi qu'il appartient, toutes et chacunes les ouvrages de charpenterie, menuiserie, serrurerie et maçonnerie, voitures et autres choses

(1) L'acte de résiliation, publié par M. Eud. Soulié dans la *Correspondance littéraire* (9ᵉ année), page 84, note 5, donne la date du 19 décembre. On trouve celle du 14 dans *le Jeu de paume des Métayers*, d'Auguste Vitu, page 69, et dans la *Notice biographique* de M. Paul Mesnard, page 98.

(2) « *La Salle de Théâtre de Molière*, au port Saint-Paul, avec le plan du Jeu de Paume de la Croix-Noire, celui de l'hôtel Boileau et des autres propriétés détruites, par Ph. Colardeau. 1876, broch. gr. in-8°. » LOUIS MOLAND, *Molière*, etc., p. 57, note 2.

généralement quelconques, nécessaires pour transporter et rassembler, et faire dresser des loges, portes et barrières en un jeu de paume sis rue des Barrés, ayant issue sur le quai des Ormes [1], et pour cet effet fournir tout ce qu'il conviendra de plus que ce qui est à présent au jeu de paume des Métayers d'où il fera démolir et enlever lesdits bois, fermer le jour dudit jeu de maçonnerie ou charpenterie, en sorte que lesdites fermetures puissent subsister, faire deux rangs de loges de telle quantité qui lui sera commandé et de la façon de celles du Marais, les ais du plafond et devant lesquelles loges seront à doubles joints; remonter le théâtre audit jeu de la Croix-Noire et y faire la quantité des loges telles et semblables qu'elles sont à présent audit jeu des Métayers; lesdites loges garnies de sièges et barres comme elles sont à présent, faire rétablir le jeu de paume desdits Métayers, tant du toit [2], charpenterie que maçonnerie, et des vieilles démolitions, reboucher les vieilles ouvertures et en r'ouvrir s'il convient; à commencer à travailler aux susdits ouvrages dans jeudi prochain, vingt-deuxième du présent mois et le tout rendre bien et dûment fait et parfait dans le huitième janvier prochain venant (1645), à peine de tous dépens, dommages et intérêts; ces marchés ainsi faits, moyennant le prix et la somme de *six cents livres tournois*, tant pour tout ce que dessus que de tout ce qu'il pouvait prétendre contre eux pour autres ouvrages qu'il a ci-devant faits pour eux, laquelle somme lesdits comédiens promettent l'un pour l'autre, sans division ne discussion, renonçant aux bénéfices et exceptions desdits droits, bailler et payer audit Girault, savoir: *deux cents livres* dans demain prochain, et les *quatre cents livres* restant : savoir : *cent livres tournois* dans le premier février prochain venant et les autres *trois cents livres*, cinquante livres quinze jours après et ainsi continuer de quinze jours en quinze jours pareilles cinquante livres jusques en fin de payement; et pour faciliter le payement desquelles sommes lesdits Poquelin et consorts ont consenti et accordé que ledit Girault prenne et reçoive des mains de François Pommier, tant des deniers qu'il a en ses mains à eux appartenant que de ceux qu'il recevra pour eux de leurs comédies, chambrées et visites, aux termes comme il est dit ci-dessus, et que ledit Pommier en retire quittance et qu'il en demeure déchargé ; car ainsi promettant, etc. Fait et passé à Paris, ès études l'an mil six cent

(1) « D'après le document n° XXII, ce jeu de paume est » rue de la Barée, proche l'*Ave Maria*. L'avocat Pierre Bouquet, dans les comptes imprimés à la fin de son *Mémoire historique sur la topographie de Paris*, 1772, in-4°, page 213, mentionne un jeu de paume *de la Croix-Noire*, près la *Pollerie de la Beguignere* (poterne des Béguines). Ce jeu, ajoute M. Bonnardot, à qui je dois ce renseignement, était probablement situé le long du gros mur de l'enceinte de Philippe-Auguste; une tour de cette enceinte existe encore dans la caserne de l'*Ave Maria*, rue des Barrés. « En août 1850, dit encore M. Bonnardot (a), on démolissait l'ilot de maisons placé entre le quai Saint-Paul et la rue des Barrés. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 181, note 1.

(2) « L'intérieur d'un jeu de paume est garni sur trois côtés d'un petit toit sur lequel roule la balle. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 181, note 2.

(a) « *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, 1853, in-4°, page 77. »

quarante-quatre, le vingtième jour de décembre, avant midi, et ont **signé** :

» Desfontaines.	G. Clérin.
	Girault.
J. B. Poquelin.	M. Beiart.
Geneuiefue Béjart.	D. Beys.
Georges Pinel.	Malingre.
Morel.	Levasseur. »

(*Recherches sur Molière et sur sa famille,* par Eud. Soulié. Documents, p. 183, 184, 185.)

« Le même charpentier avait déjà été employé à l'installation de leur premier théâtre, car dans le prix de six cents livres stipulé par le marché du 20 décembre 1644 se trouve compris ce qu'Antoine Girault pouvait prétendre contre les comédiens *pour autres ouvrages qu'il a ci-devant faits pour eux*. C'est encore François Pommier qui est chargé de payer cette dépense, *tant des deniers qu'il a en ses mains, à eux appartenant, que de ceux qu'il recevra pour eux, de leurs comédies, chambrées et visites.* » Eudore Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 41.

§ 9. — *Conclusions de l'année 1644.*

Les derniers jours de l'année 1644, pour nos comédiens, ressemblent beaucoup à ceux de 1643. Une salle de spectacle leur est préparée, ils vont commencer une campagne... mais ils ont, en plus, de terribles dettes, et l'année qui va s'ouvrir ne se présente pas absolument pour eux, il s'en faut, sous les meilleurs auspices.

Remarquez bien que cette année qui arrive — 1645 — est précisément celle où nous devons rencontrer Molière *à Bordeaux,* s'il y a du moins quelque chose de vrai dans la tradition rapportée et exposée par nous, tome Ier, pages 11, 12 et 13, au commencement de notre premier chapitre.

Rendons-nous cette justice que nous connaîtrons alors notre Molière, — âgé des *vingt-trois ans* qu'il va prendre le 15 janvier prochain, et entré conséquemment, à partir de cette date, dans sa vingt-quatrième année, — aussi bien, aussi complètement que le permettent les rares, *mais précieux et très exacts* documents, que l'on est par-

venu jusqu'ici, en cherchant bien, à rencontrer et à réunir sur son compte.

Mais, hélas! nous ne saurons jusqu'à nouvel ordre, de ces années de sa vie, que l'extérieur, que les dates et les lieux; nous ne connaîtrons que la partie, si nous pouvons nous exprimer ainsi, *tout officielle* de l'époque à coup sûr la plus attrayante et la plus curieuse de sa libre et pittoresque existence... Nous suivons le jeune Poquelin mois par mois, parfois jour par jour, mais sans jamais le voir agir ni penser par lui-même, sans assister à ses faits et gestes, sans avoir surtout la consolation de lire une seule de ses lettres, n'eût-elle que quelques lignes (1), ou seulement d'entendre parler de lui par ses contemporains. Il faut bien nous y résoudre : il sera encore, en 1645, le plus inconnu, le plus ignoré des hommes; et si les actes des notaires ou d'état civil n'existaient pas, nous ne saurions rien, absolument rien le concernant...

Mais nous aurions tort de récriminer, quand nous devons, au contraire, nous réjouir de voir du moins notre désir d'apprendre et de connaître partiellement satisfait, grâce aux découvertes de détail les plus étonnantes et les plus inattendues, et qui tiennent vraiment du miracle; nous devons nous féliciter, et hautement, de vivre à une époque curieuse du passé, et où les recherches historiques sont poussées à un point, poursuivies et conduites avec une méthode, une sagacité, une divination, dont, au commencement même du XIXe siècle, on n'avait pas, on peut le dire, la plus légère idée.

(1) La chose a cependant failli arriver une fois: En consultant *l'inventaire* de Jean Poquelin père, on y trouve mention d' « *une lettre missive dudit sieur Molière,* » *fils aîné audit défunt son père, non datée*, par laquelle il [Molière] le [Jean Poque- » lin] prioit de payer pour lui une somme y mentionnée, etc. » Cf. EUDORE SOULIÉ, *Recherches*, etc., p. 47, note 3. Cette *lettre de Molière*, DE SON ÉCRITURE (!!), n'a pas plus été retrouvée que les autres...! Véritable fantasmagorie, que cette disparition inouïe de *tous* les autographes du grand homme!....

Que l'on se rappelle ce que, à l'époque (1825) où Taschereau écrivit son *Histoire de Molière*, si remarquable cependant pour le temps où elle a paru, l'on savait uniquement, au sujet des jeunes années de son héros; que l'on se reporte à ce que cet auteur a pu bien trouver à nous dire en ce qui regarde les deux années 1643 et 1644, à chacune desquelles nous venons de consacrer un long chapitre si bien rempli! Le fait est que c'est à n'y pas croire, lorsqu'on se rend compte surtout de quelle manière cet auteur ne voulant, n'osant rien perdre, embellissait et amplifiait de son mieux toutes les conjectures invraisemblables ou absurdes de ses prédécesseurs!...

Je prends donc sa *Table des matières* (3e édition, 1844), si détaillée et si bien faite, et où tous les faits sont rangés par ordre chronologique; et je constate (p. 301) qu'entre l'année 1641, où Molière eut dix-neuf ans, et l'année 1645, où il eut vingt-trois ans..., c'est-à-dire dans l'espace de quatre ans bien comptés, *il n'y a rien :* PAS UNE TRAITRESSE LIGNE!!!...

CHAPITRE CINQUIÈME

LES RECHERCHES : MOLIÈRE ET LES BÉJART PENDANT LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1645

§ 1. Installation de *l'Illustre Théâtre* à la salle de la Croix-Noire. — § 2. Soirée du Luxembourg (7 février 1645); engagement d'un nouvel artiste. — § 3. Entrée en déconfiture de *l'Illustre Théâtre*; Molière fait un nouvel emprunt (31 mars 1645). — § 4. Molière en prison. — § 5. Départ pour la province.

---

§ 1. — *Installation de* L'ILLUSTRE THÉATRE *à la Salle de la Croix-Noire.*

Eudore Soulié, M. Loiseleur, M. Moland, M. Baluffe, nous parlent (plus brièvement que nous ne le désirerions

pour notre part) de l'installation de la troupe Molière-Béjart dans son nouveau local. Nous voudrions avoir des détails nombreux, précis, bien prouvés surtout; contentons-nous, simplement, de ceux qui nous sont fournis.

« Au commencement de 1645, nous dit (page 41) » M. Eudore Soulié, la troupe était installée dans sa » nouvelle salle, et, malgré son changement de quartier, » continuait à être entretenue par Gaston. » Nous avons vu que le maître charpentier Girault s'était engagé, dans son marché passé à la date du 20 décembre 1644, à livrer la nouvelle salle le 8 janvier suivant. « *C'est donc* » *vers cette époque,* nous dit simplement M. Louis » Moland (p. 57), *si le charpentier fut exact* » [that is the question], « que les représentations de « l'Illustre Théâ- » tre » *purent* commencer. » Mais le fut-il, exact? C'est là ce que nous désirerions savoir, c'est ce que M. Moland, n'ayant pas pu le découvrir, se trouve dans l'impossibilité de nous apprendre. « Le spectacle, continue-t-il » (même page), se trouvait ainsi dans le voisinage du » quartier de la place Royale, qui était alors le quartier » aristocratique, et dans le voisinage du quartier de » l'Arsenal. » L'ouverture eut *donc* lieu *vers cette époque,* les représentations *purent* commencer vers le 8 janvier 1645, mais encore faut-il que *le charpentier* ait été *exact*... ce que nous ignorons!...

« Voisin de la place Royale, ce quartier était alors celui des beaux esprits et des gens du bel air, et comme le centre de l'aristocratie. Ce n'était donc pas seulement, comme on l'a dit, sur les mariniers du port Saint-Paul, mais sur les gentilshommes qui se piquaient de littérature, que Molière avait compté pour remplir son théâtre. Et, de fait, il eut là tout d'abord de nobles protecteurs, parmi lesquels le grand-maître de l'artillerie, Charles de La Porte, duc de la Meilleraye, qui exerçait une sorte de juridiction sur le quartier de l'Arsenal (1). » J. LOISELEUR, *les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 125-126.

(1) « *Iconographie Moliéresque*, p. 220. »

M. Baluffe, selon ses habitudes, est moins laconique! Il a de la peine à se résoudre à ne dire que ce qu'il sait,... lorsqu'en somme il ne sait presque rien! Il y a de bons aperçus, somme toute, dans son livre, sur cette réouverture de *l'Illustre Théâtre,* opérée dans une seconde salle, et force nous est bien d'en tenir compte, ne fût-ce que « pour tenir place », jusqu'à ce qu'une découverte imprévue, — comme il y en a tant eu, au sujet de Molière, pendant ces derniers cinquante ans [1], — nous renvoie tout à coup bien loin et ouvre de tout autres horizons aux historiens et aux biographes futurs du grand homme!...

« La salle de la *Croix-Noire,* située à proximité du Marais ou de la place Royale, confine au port Saint-Paul. Elle appartient à « dame Denise » Philippe, épouse du sieur Philippe de Parade, contrôleur des gages de » MM. du Parlement », et domicilié rue des Barrés. Comme d'ordinaire, le nouveau théâtre est un jeu de paume, et c'est avec le maître paumier qui l'occupe qu'on a traité pour l'avoir. (P. 228.)

» Du fait de ce déménagement général, la famille des Béjart est revenue dans son ancien quartier. On rentre dans le mouvement parisien; car la vie de Paris est intense et active vers la rue du Temple. Là-bas, d'où l'on revient, c'était le désert, en comparaison. Et la de[s] Urlis s'en était bien vite aperçue. Aussi plus que personne avait-elle eu hâte d'en déloger! — Elle n'était pas faite pour les ermitages, — ayant le diable au corps. Au Marais, elle était dans son élément, et, comme elle, allaient y être les actrices galantes que *l'Illustre Théâtre* pouvait ou pourrait compter dans ses rangs. Catherine Bourgeois était-elle « une demoiselle du Marais »? On l'a dit — mais que n'a-t-on pas dit? — de Mad[el]eine Béjart [2], et c'est bien la moindre des choses. On sait ce que cela signifiait... (P. 228-229.)

» Au Marais, l'esprit y avait la liberté des mœurs. Scarron y était bien chez lui. Il y donnait le ton — même au théâtre. Et c'est dans l'endroit le plus joyeux de Paris que le fils de Jean Poquelin, dont la vie est pleine de douloureux contrastes, allait passer par la phase la plus critique de sa carrière. — La misère l'attendait là pour le prendre corps à corps et pour

(1) « On a plus d'une fois la surprise de voir les faits les mieux attestés être mis en doute par la découverte inattendue de nouveaux documents. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 318.

(2) « Magdeleine a laissé [au Marais] de nombreuses connaissances, dans le temps » où, menant joyeuse vie en sa petite maison du cul-de-sac Thorigny, elle s'est fait » un nom parmi ces aimables filles qu'on appelait *les demoiselles du Marais.* » Ainsi parle Edouard Fournier! Nous l'avons déjà relevé à ce sujet. Cf. ci-dessus, page 244, note 1.

savoir enfin s'il était capable de se moquer de tout et d'être Molière quand même! » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 229.

Quittant son domicile *officiel* de la salle des Mestayers, où alla demeurer Molière? Nous avons, sur ce point, jusqu'à sept auteurs pour nous renseigner :

1° « Molière logeait alors au coin de la rue des Jardins-Saint-Paul, en la maison où *est demeurant* un mercier. » E. SOULIÉ, p. 42.

2° « Il habitait alors, au coin de la rue des Jardins-Saint-Paul, *dans une maison encore debout;*... Rabelais... mourut dans cette même rue. » ÉDOUARD FOURNIER, p. 41.

3° « Molière.. était venu loger au coin de la rue des Jardins-Saint-Paul, dans une maison qui subsiste encore. » PAUL LACROIX, *Iconographie Moliéresque*, p. 220.

4° « Molière, pour se rapprocher de sa nouvelle salle, alla habiter au coin de la rue des Jardins-Saint-Paul. » LOUIS MOLAND, p. 57.

5° « Il prit gîte à côté de son théâtre, dans une maison qu'habitait un mercier et *qui* « *subsiste encore* », au coin de la rue des Jardins-Saint-Paul. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 125.

6° « Un acte nous apprend qu'il est maintenant logé en la maison où est demeurant un mercier, au coin de la rue des Jardins, paroisse de Saint-Paul. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 98-99.

7° « L'entrée [de *la Croix Noire*] donne sur le quai des Ormes, au coin de la rue des Jardins-Saint-Paul : la rue même où Molière prend son domicile personnel dès ce jour, en la maison d'un mercier. » A. BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 228.

Il est difficile, on le voit, d'être mieux d'accord! Reste à savoir si, au moment où nous traçons ces lignes (octobre 1897), la maison qui servait de demeure à Molière au commencement de 1645, *existe encore*. Les années passent si vite, et elles amènent tant de changements!...

§ 2. — *Soirée du Luxembourg, 7 février 1645. Engagement d'un nouvel artiste.*

« *L'Illustre Théâtre* dut figurer le 7 février 1645 dans « la grande assemblée en l'hôtel du Luxembourg où » Mgr le duc d'Orléans donna la comédie, le bal et ensuite » une superbe collation à tous les princes, princesses, » grands seigneurs et dames de la cour. » Ainsi s'ex-

prime, d'après la *Gazette* de 1645, page 124, M. Eudore Soulié, pages 41-42 de ses *Recherches sur Molière et sur sa famille.* La nouvelle n'est pas considérée par lui comme bien certaine, puisqu'il insinue seulement que le théâtre de Molière *dut figurer!...* M. Auguste Baluffe, remarquons-le bien, n'est pas à ce sujet beaucoup plus affirmatif que M. Eudore Soulié, quand il nous dit, tome Ier, page 233 de son *Molière inconnu :*

« A la *Croix Noire,* comme à la salle des Mestayers, il va sans dire que Tristan L'Hermite n'abandonna pas ses amis, et s'il est vrai que *l'Illustre Théâtre,* comme on l'a cru et écrit, fut mis ou se maintint dans les bonnes grâces — platoniques trop souvent — d'un certain monde et du grand monde, à coup sûr Tristan L'Hermite y était pour sa légitime contribution d'influence. Chez le duc d'Orléans, Molière était en pied. Le 7 février, il y eut bal et ballet au palais du Luxembourg. *L'Illustre Théâtre* y fut de service PEUT-ÊTRE BIEN. Mais qu'était-ce que le bénéfice d'une soirée, plus ou moins payée, pour solder l'arriéré et combler le déficit? » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu,* t. Ier, p. 233.

« En changeant de quartier, *l'Illustre Théâtre* a-t-il rien changé à ses conditions et à ses moyens d'existence? Le personnel et le répertoire, comme le public, sont-ils différents? Il n'y paraît pas. Il traîne ici le boulet de ses engagements récents. Le droit de percevoir les recettes accordé à François Pommier paralyse sa liberté, annule son crédit. Le présent et l'avenir sont rivés au passé, Molière a les mains liées par la main de fer d'un usurier. Comment payer les fournisseurs et les gagistes? — *Le personnel est le même, à un nom près, celui de Georges Rabel* (1)... » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu,* t. Ier, p. 229.

Ce Georges [ou plutôt ce *Germain* (2)] Rabel, nous devons le cataloguer parmi les artistes de *l'Illustre Théâtre,* par la raison qu'*il figure,* dans un acte du 13 août 1645 que nous donnerons à sa date, *parmi les comédiens de la Compagnie.* Si nous n'avons pas accordé

(1) « Nicolas Desfontaines est sorti des rangs, au retour de Beys, dont il avait rempli les fonctions de lecteur et de conseiller littéraire, par intérim et l'espace d'une saison. Comme beaucoup d'autres comédiens de campagne, il était venu passer l'été à Paris. Molière et ses camarades feront ainsi plus tard. Nicolas Desfontaines, si vous tenez à le savoir, est sans doute allé rejoindre la troupe privilégiée du duc d'Épernon, dirigée par Ch. Du Fresne, à laquelle il appartenait sûrement en 1643, et avec laquelle *l'Illustre Théâtre* fusionnera prochainement. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu,* t. I, p. 229-230.

(2) « *Germain* Rabel » : l'acte du 13 août 1645 est formel à cet égard.

plus haut une place semblable à Daniel Mallet, ***danseur comme lui***, c'est uniquement parce que le nom de Mallet ne se trouve, en qualité de comédien de ***l'Illustre Théâtre***, sur aucun acte de notaire, sur aucune pièce officielle. Nous en avons conclu que c'était un simple gagiste, et non pas un membre proprement dit de l'association, et nous avons agi pour lui exactement comme pour les trois musiciens composant l'orchestre, les sieurs Claude Godart, Michel Tisse et Adrian Lefebvre, auxquels nous n'avons pas donné de numéros d'ordre.

XV. **Germain Rabel.** — « Un nouveau camarade, du » nom de Germain Rabel, » voilà tout ce que nous dit (*Notice*, p. 101) M. Paul Mesnard sur son compte; M. Auguste Baluffe, au contraire, entre, au sujet du nouveau venu, dans des détails qui paraissent fort précis :

« G. Rabel, le nouvel engagé, n'est pas précisément un comédien. C'est un danseur. Plus tard, on le retrouvera dans le ballet de Lully et de Molière, car, tôt ou tard, ces artistes qui vont et viennent, reviennent aussi. Ce Rabel remplace Daniel Mallet (1)... La dispersion des artistes nomades n'est jamais telle qu'ils aient à désespérer de se revoir jamais, et c'est ce qui fait attacher aux noms des artistes d'alors, même aux « moucheurs de chandelle », comme Ragueneau, une importance documentaire et justificative pour l'histoire de Molière. On a sans doute remarqué l'époque où *l'Illustre Théâtre* s'installe à *la Croix-Noire*, et la date (8 janvier) où la salle doit être entièrement mise à sa disposition. L'engagement d'un danseur était commandé par les circonstances, puisqu'on est aux premiers jours du Carnaval. Encore et toujours, les ballets, l'acrobatie et la gymnastique, avec accompagnement de machines et de musique, sont une nécessité du programme. — La tragédie (2) seule, même signée de Corneille, ne suffit pas à la consommation publique. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 230-231.

(1) « Vous intéressez-vous à Daniel Mallet? Il figurera aux états de Pézenas (1650-51) aux côtés du musicien Jacques Boisset, pour les concerts, et dans la troupe encore de Molière. Rapprochement singulier! Ce Mallet, objet du premier témoignage connu de la bonté de Molière pour les comédiens malheureux, devait être également l'objet, en la personne de sa fille, de la dernière preuve de confraternité de Molière envers les membres de la grande corporation comique. Six jours avant sa mort, *le 11 février 1673*, Molière tiendra sur les fonts baptismaux de Saint-Sauveur une fille de « Claudine Mallet », épouse de Jean Uscet de Beauchamp. Et ce Beauchamp sera le partenaire de La Pierre dans le *Ballet des Muses* de Lully. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 230.

(2) « Quelles tragédies allait-on jouer? On a cité *Artaxerce;* mais la pièce fut

« Les recettes, dit M. Louis Moland (p. 57), ne furent » pas plus brillantes au port Saint-Paul qu'au faubourg » Saint-Germain. » « Il avait bien fallu, » dit de son côté (p. 99) M. Paul Mesnard, « emporter avec soi le fardeau des dettes. » Et M. Auguste Baluffe (p. 232) complète ainsi cet affligeant tableau :

« ... *L'Illustre Théâtre* ne faisait pas mieux ses frais à la nouvelle salle qu'à l'ancienne. Là le public ne venait pas. Pourquoi? Cet hiver encore la misère était grande et le froid était rigoureux. Dassoucy... en perdit son « luth fracassé ». Le carnaval eut un entrain médiocre. La chronique de la vie parisienne, telle qu'on peut vaguement la reconstituer par les menues indications de la *Gazette de France* et par les Mémoires du temps, la chronique mondaine de janvier et février 1645, n'offre qu'un maigre relevé de prétextes aux « visites » des comédiens. Dès le 10 février, le duc d'Orléans part pour les eaux de Bourbon, d'où il ne revient que le 12 mars, après une absence de « cinq semaines ». *L'Illustre Théâtre* est en plus triste position que jamais. La ruine s'achève — et le désastre à courte échéance est fatal. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 233.

§ 3. — *Entrée en déconfiture de* L'ILLUSTRE THÉATRE; *Molière fait un nouvel emprunt (31 mars 1645).*

C'est au livre de M. Édouard Fournier : *Étude sur la vie et les œuvres de Molière,* ouvrage publié après la mort de mon spirituel compatriote [1], que je m'adresse cette

imprimée en cette année 1645, et c'est une raison pour en croire la mise à la scène antérieure. C'est aux frais de *l'Illustre Théâtre* qu'elle fut éditée, pour la vente en librairie et la ferme des droits de représentation aux troupes de campagne. Les pièces n'étaient mises dans le commerce qu'après épuisement de succès par la troupe qui en avait l'exclusive propriété. Ce n'est donc pas sans toute sorte de motifs que nous avons rapporté la mise en scène d'*Artaxerce* à l'année précédente. La date d'impression d'*Artaxerce* indique seulement que le poète Magnon était de plus en plus attaché à *l'Illustre Théâtre* comme fournisseur ordinaire et extraordinaire. *Josaphat* et *Séjanus*, qui vont se produire en 1646, attesteront la continuation de son concours. Mais aucun des auteurs habituels, payés ou non, ne fait défaut, probablement. » AUGUSTE BALUFFE, t. Ier, p. 231.

M. Eudore Soulié (p. 42), arrivé à la même date, parle aussi d'*Artaxerce* : « C'est » à la même époque, dans la salle du port Saint-Paul, qui avait dû être choisie par » Magdeleine Béjart comme ayant longtemps habité ce quartier, que dut être joué » l'*Artaxerce* de Magnon, imprimé pour la première fois le 20 juillet 1643 et représenté sur l'illustre théâtre. » Et M. Soulié, par une note, renvoie à l'*Histoire du Théâtre françois*, par les frères Parfaict, tome VI, page 376. — On le voit, en avançant pas à pas et en consultant les divers auteurs, nous retrouvons toujours à peu près les mêmes renseignements.

(1) *Études sur la vie et les œuvres de Molière*, par M. Édouard Fournier, revues et mises en ordre par M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), et précédées d'une préface

fois pour obtenir des détails particulièrement piquants sur un fait, hélas! qui par lui-même ne l'est guère : un emprunt fait par Molière à une marchande publique du nom de Jeanne Levé :

« Trois mois après [la réouverture], tout va de mal en pis. *On doit beaucoup, il faut emprunter encore;* c'est Molière, cette fois, qui emprunte seul. Le 31 mars 1645, il est dans la maison de la Barre du Temple, signant une obligation de deux cent quatre-vingt-onze livres à Jeanne Levé, « marchande publique », entre les mains de laquelle il laisse, comme nantissement, deux magnifiques rubans de broderie d'or fin.

» Il est gêné, mais fait le grand seigneur; il donne des gages de roi de théâtre (1). Pendant sa dernière détresse, il n'avait plus signé que « Poquelin »; maintenant, il reprend son nom d'emprunt, il signe : « Sieur de Molière, » ce qui est un grand effort de vanité comparé à ce qu'il signait encore sur quelques-uns des actes des années précédentes, où souvent il mettait seulement : « Poquelin, *dit* Molière. »

» Il veut éblouir sa prêteuse. Non content de ses rubans d'or fin, il fait briller ses titres. Il ne se donne pas la triste caution de celui de comédien, il le cache même; il signe : « Sieur de Molière, tapissier et valet de chambre du roi! » ÉDOUARD FOURNIER, *Étude sur... Molière,* p. 40 et 41.

Voici, du reste, le texte même de cette *obligation*, tel qu'il a été publié par M. Eudore Soulié, pages 185-186 (Documents) de son précieux livre : *Recherches sur Molière et sur sa famille :*

1645. — 31 mars. — *Obligation de Molière à Jeanne Levé.*

Minutes de Me Aumont-Thiéville.

« Fut présent Jean-Baptiste Poquelin, sieur de Molière, tapissier et valet de chambre du Roi, demeurant à Paris en la maison où est demeurant un

par M. Auguste Vitu. Paris, Laplace, Sanchez et Ce, éditeurs, 3, rue Séguier, 1885. — 1 vol. gr. in-18 de XIV-464 pages.

(1) « Ces rubans d'une si grande valeur provenaient sans doute de la part que Molière avait eue dans les présents faits par le duc de Guise aux comédiens de Paris, et dont il a été question à propos de Denis Beys. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches...*, p. 42. — Cf. t. II, p. 228-229.

« Peut-être avaient-ils cette origine, en effet; mais il faut croire aussi que dès la création de *l'Illustre Théâtre,...* Molière, en fils de sa mère qui avait le goût des beaux habits et des bijoux rares, Molière avait pu se monter une riche garde-robe. Toujours il se piqua d'avoir de superbes costumes... Des magnificences du premier jour, Molière, au 31 mars, devait avoir de beaux restes, même sans compter les présents du duc de Guise. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 234.

« Molière... donnait en nantissement deux rubans en broderie or et argent, que l'on a supposés avec plus ou moins de vraisemblance être un des affiquets dus à la libéralité du duc de Guise. Étant un emprunteur plus honnête que le prêteur de sa comédie, l'homme à la peau de lézard remplie de foin, il est probable que son gage n'était pas sans valeur. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 99.

mercier, au coin de la rue des Jardins, paroisse de Saint-Paul, lequel a reconnu et confessé volontairement que Jeanne Levé, marchande publique, lui a fait prêt ci-devant de la somme de *deux cent quatre-vingt-onze livres tournois,* pour nantissement et sûreté de laquelle il lui auroit déposé deux rubans en broderie d'or et argent, l'un de satin et l'autre de drap vert; et, attendu l'échéance du payement passée, ledit sieur Poquelin a promis et s'est obligé, ladite Levé ce acceptant, qu'au cas que par la vente qui en pourroit être faite, faute d'avoir fait ledit payement des dits ii^{c} iiii^{xx} xi^{lt}, ils ne soient délivrés moyennant ladite somme, les frais préalablement déduits, de lui bailler et payer à sa volonté ou au porteur ce qui s'en défaudra, et a ledit sieur Poquelin élu domicile en ladite maison où il est demeurant, devant déclarée, auquel lieu nonobstant, obligeant, etc., corps et biens, etc. Fait et passé à Paris, en la maison de la Barre-Royale, rue du Temple, l'an mil six cent quarante-cinq, le dernier jour de mars, après midi, et a ladite Levé déclaré ne savoir écrire ne signer, et ledit sieur Poquelin a signé :

» J.-B. Poquelin.

» Colas. Manchon. »

» Combien d'autres actes sans nul doute que l'obligation à Jeanne Levé, — s'écrie (p. 99) M. Paul Mesnard, — révéleraient dans le même temps, s'ils étaient retrouvés, la triste pénurie ! Mais la voilà déjà très suffisamment attestée. » *(Notice.)*

Ce n'est que le 13 mai 1659 — *quatorze ans un mois et treize jours après* — que Jeanne Levé donnera quittance à Molière de son obligation ! On trouve cette pièce intéressante dans le livre de M. Eudore Soulié, p. 201, n° XXVIII. C'est là que nous apprenons que la susdite « marchande publique », femme de Michel Lecomte, maître paumier, demeurait à Paris, rue Tireboudin, paroisse Saint-Sauveur. Dans ce dernier acte, notre héros est ainsi désigné : « Jean-Baptiste Poquelin, sieur de » Molière, comédien de la troupe de Monsieur, frère unique » du Roi, et ci-devant valet de chambre du Roi. » Ladite quittance est passée à Paris en la maison de l'image Saint-Germain, sise sur le quai de l'École, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il est difficile, par exemple, de réprimer un léger sourire en prenant maintenant connaissance des commentaires sans fin que motive chez M. Baluffe cette *obligation.*

Citons-en seulement les premières lignes : « Par le harcèle-» ment de quel cruel besoin était-il amené là? Lui fallait-» il d'urgence quelques écus pour calmer les exigences » inexorables du farouche créancier Pommier? Avait-il, » et sans retard, à donner du pain aux camarades dans » la gêne? Ou bien réalisait-il quelques fonds pour une » nouvelle expédition provinciale, etc., etc.? Les trois » hypothèses, et d'autres encore, sont possibles et plau-» sibles (p. 235). » Soit! mais tout cela est un peu du remplissage, et le sagace, et souvent *profond* Moliériste, M. Auguste Baluffe, nous a habitués, Dieu merci! à beaucoup mieux qu'à de telles considérations! ***Molière et sa troupe avaient cruellement besoin d'argent,*** on ne le sait que de reste, et pas n'est besoin de chercher ni de développer pour quels motifs les comédiens cherchaient à s'en procurer; et à quoi surtout ils destinaient plus particulièrement celui qu'ils empruntaient tous les jours, comblant un trou pour en ouvrir en même temps un nouveau...! La situation est là, elle n'est que trop visible, et en vérité elle dit tout... et le reste!...

§ 4. — *Molière en prison.*

L'état de choses devient de plus en plus critique et alarmant. « Le 2 août suivant, dit Éd. Fournier (p. 41), Molière » ne rit plus : il est au Châtelet... » Tout n'est pas roses dans la vie d'un directeur de spectacle poursuivi, pourchassé par de nombreux créanciers [1]. « Nous n'avons

[1] « En devenant le chef des comédiens de *l'Illustre Théâtre*, en signant le premier les obligations souscrites par eux, et nous n'en connaissons encore qu'un petit nombre, Molière assumait sur lui une lourde responsabilité. Les recettes étaient insuffisantes, les fournisseurs n'étaient pas payés, les obligations n'étaient pas remboursées au terme stipulé, et Molière, répondant pour tous, se vit un jour saisi et emprisonné au grand Châtelet. Cette épreuve, subie par le poète au commencement de sa carrière, semble avoir été pressentie, et, s'il en était besoin, justifiée à l'avance par M. Sainte-Beuve qui a dit (*a*), en citant comme des génies

(*a*) « *Critiques et portraits littéraires*, 1836, in-8°, tome III, page 132. »

» pas cependant encore tout dit, fait remarquer M. Paul » Mesnard (p. 99), sur la sévérité de la destinée, qui, » dans les difficiles débuts d'un homme de génie, lui a » imposé d'humiliantes années d'apprentissage. L'ironie » du sort a été poussée loin. » Qu'on en juge par les détails suivants, que nous empruntons tour à tour et directement, pour ne pas avoir à résumer autrui, aux livres de M. Mesnard, de M. Soulié et de M. Fournier :

« Voici qu'un des plus humbles fournisseurs, celui dont les chandelles éclairaient le théâtre où s'essayait un si magnifique avenir, le maître chandelier Fausser, faute du paiement d'une somme, d'ailleurs contestée, de *cent quarante-deux livres,* fait arrêter Molière et le recommande aux prisons du Châtelet. » P. MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 99.

« Le 2 août, Molière était au grand Châtelet en vertu d'une sentence donnée par les juges consuls, par défaut, contre lui, « au profit de Antoine » Fausser, maître chandelier, faute de payement de la somme de *cent » quinze livres* d'une part et *vingt-sept livres* d'autre. » C'est évidemment le fournisseur de chandelles de *l'Illustre Théâtre* qui avait fait saisir le chef des comédiens, et ce détail jette un peu de comique sur la pénible situation dans laquelle nous le trouvons. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 43-44.

« Il est au Châtelet, où l'a fait mettre en geôle Antoine Fausser, marchand chandelier, pour *cent quinze livres* qu'il lui doit, puis pour *vingt-sept autres* encore, qui ont comblé la mesure ; il s'est lassé d'éclairer le théâtre gratis, et, faute de mieux, la liberté du chef de la bande lui paiera ses chandelles.

» Molière adresse une requête au lieutenant civil, qui était alors M. d'Aubray, père de la Brinvilliers : il fait sonner bien haut son titre de comédien de *l'Illustre Théâtre* entretenu par Son Altesse Royale ; mais il oublie, cette fois, prudemment de se nommer sieur de Molière. » ÉDOUARD FOURNIER, *Étude sur la vie et les œuvres de Molière,* p. 41.

Le père de la Brinvilliers? Eh! oui : tout se tient, tout s'enchaîne, dans l'Histoire véritable et authentique; et mieux on connaît une époque, plus on y retrouve des points de repère!...

exceptionnels, Shakspeare, Cervantes, Rabelais, Molière : « Ces hommes ont des » destinées directes, traversées ; ils souffrent, ils combattent, ils aiment. Soldats, » médecins, comédiens, captifs, ils ont peine à vivre ; ils subissent la misère, les » passions, les tracas, la gêne des entreprises. Mais leur génie surmonte les liens, » et, sans se ressentir des étroitesses de la lutte, il garde le collier franc, les cou- » dées franches. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 43.

1645. — 2 août. — *Première requête de Molière au lieutenant civil Dreux d'Aubray.*

Archives de l'Empire. Minutes du Châtelet. Y, 3915.

« A Monsieur le lieutenant civil,

» Supplie humblement Jean-Baptiste Poquelin, comédien de *l'Illustre Théâtre,* entretenu par Son Altesse Royale, disant que en vertu des sentences données par les juges consuls, par défaut contre ledit suppliant qui n'est leur justiciable, au profit de Antoine Fausser, maître chandelier, faute de payement de la somme de *cent quinze livres* d'une part, *vingt-sept livres* d'autre, le suppliant a été arrêté et recommandé èsdites prisons du Châtelet, et d'autant qu'il ne doit les sommes, désireroit lui être sur ce pourvu.

» Ce considéré, Monsieur, et attendu ce que dessus, il vous plaise, joint la modicité de la somme, ordonner que le suppliant aura provision de sa personne et sera mis hors des prisons pour trois mois, joint qu'il ne doit rien, nonobstant opposition ou appellation quelconque, et vous ferez bien.

» DE LAMARRE (1).

» Mis hors des prisons à sa caution juratoire pour six mois, en cas qu'il ne soit détenu que pour *cent quinze livres* d'une part et *vingt-sept livres* d'autre. » DAUBRAY. »

» Fait ce 2 août 1645.

(*Recherches sur Molière et sur sa famille,* par Eudore Soulié; Documents, p. 186.)

« Ordre est donné de le relâcher, quand survient Pommier, qui a obtenu contre lui sentence, le 19 mai précédent, pour les sommes à lui prêtées, et qui le fait retenir (2). Léonard Aubry accourt alors au secours

(1) « *Cette* requête, présentée au lieutenant civil Dreux d'Aubray par André de Lamarre, procureur des comédiens, décline la compétence du tribunal devant lequel Molière avait été condamné par défaut et nie en son nom la dette qui sans doute existait, mais dont il ne devait pas être seul responsable. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 44.

(2) « Les obligations souscrites envers Pommier, et dont la principale avait été remise par lui comme nantissement à Louis Baulot, n'avaient pas été payées; les bénéfices abandonnés d'avance par les comédiens avaient été nuls ou à peu près, et Pommier n'avait pu à son tour tenir ses engagements vis-à-vis de Baulot avec qui il s'entendait peut-être pour exploiter par l'usure l'état de gêne des comédiens et pour les poursuivre à outrance. Dès le 19 mai il y avait eu « sentence donnée par les sieurs des requêtes du Palais » pour ordonner une comparution des parties, dans laquelle Pommier avait affirmé qu'il n'avait reçu « aucunes choses sur lesdites obligations »; le lendemain les comédiens avaient, sur leur demande, obtenu du lieutenant civil des lettres de répit et le 24 mai des « défenses » de ce magistrat contre les poursuites exercées contre Molière. Enfin le 2 août le procureur de Lamarre, qui ce jour même avait rédigé la requête de Molière relative au marchand de chandelles, comparaît devant le lieutenant civil en son hôtel « sis rue » des Petits-Champs », au nom des « comédiens de Son Altesse Royale, sous le titre » de *l'Illustre Théâtre* », pour demander que « Jean-Baptiste Poquelin dit Molière » soit mis hors des Prisons à sa caution juratoire. » De son côté, le procureur de François Pommier soutient au nom de son client « qu'à la prière desdits comé- » diens, il s'est obligé pour eux envers le sieur Baulot d'une somme de *deux mille* » *livres*, faute de payement de laquelle il a fait arrêter et recommander ledit » Poquelin, pour laquelle somme il soutient qu'il doit tenir prison jusques en fin

du malheureux aux abois (1). Une caution de quarante livres par semaine, pendant deux mois, suffirait à Pommier; Aubry la donne (2).

» Molière est libre! Non, pas encore. Le Châtelet ne veut pas sitôt lâcher une si belle proie. Un « linger », le sieur Dubourg, à qui Molière doit *cent cinquante livres,* l'a, comme on dit, recommandé, et, faisant droit à cette recommandation, le Châtelet le garde, mais, cette fois, sans sévérité. » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les œuvres de Molière,* p. 41-42.

« La requête porte que le « suppliant ne doit et n'est pas seul obligé par » corps » et qu'il demande, vu la modicité de la somme, à être « mis hors » des prisons pour trois mois, à sa caution juratoire ». Le lieutenant civil fait droit à cette nouvelle requête « en cas qu'il ne soit détenu que pour » *cent cinquante livres.* » On peut espérer que c'était, en effet, la dernière dette qui retenait Molière en prison, car neuf jours après cet arrêt il était réuni à ses associés. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 45-46.

Après avoir seulement fourni le résumé de MM. Édouard Fournier et Eudore Soulié pour les actes qui précèdent, dont la reproduction nous aurait entraîné beaucoup trop loin, et que l'on lira, si l'on ne se juge pas suffisamment renseigné, dans les *Recherches sur Molière et sur sa famille,* nous tenons au contraire à fournir *in extenso,* car elle est pleine de renseignements précieux en tout genre, l'*obligation des comédiens de* L'ILLUSTRE THÉATRE à *Léonard Aubry,* tirée des minutes de Me Durant, et rédigée le 13 août 1645. La voici (3) :

» de payement de ladite somme, ou lui apporter acquit et décharge dudit Baulot. » Les parties entendues le lieutenant civil réduit la demande de Pommier de *deux milles livres* à *trois cent vingt* (Document n° XXII) et ordonne « qu'en baillant par » ledit Poquelin bonne et suffisante caution de payer par semaine quarante livres » pendant deux mois, il sera mis hors des prisons. » Ce n'était plus sur le serment de représenter sa personne que cette fois Molière pouvait être rendu à la liberté; il fallait trouver un répondant solvable. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 44-45.

(1) « Léonard Aubry, ce paveur des bâtiments du Roi que l'on a vu employé dès les débuts de *l'Illustre Théâtre,* lui rendit ce service en comparaissant le même jour au greffe de la chambre civile du Châtelet et en se rendant (Document n° XX) » pleige caution répondant pour Jean-Baptiste Poquelin de Molière, prisonnier ès » prisons du grand Châtelet. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 45.

(2) « Les Frères Parfaict nous ont conservé (*a*), sur ce paveur des bâtiments du Roi, l'inestimable témoignage d'un contemporain qui a dit de Léonard Aubry « qu'il avoit toujours fait paroître beaucoup de probité dans son emploi, qu'il a » vécu avec assez d'honneur selon sa condition, et qu'il est mort dans l'estime de » tous ceux de sa connaissance. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 46.

(3) « La reconnaissance des comédiens pour celui qui les avait aidés à sortir d'un si grand embarras et leur affection pour Molière se font jour à travers les foi

(*a*) « LES FRÈRES PARFAICT, *Histoire du Théâtre François,* tome XIII, page 175. »

« Aujourd'hui [13 août 1645], sont comparus par devant les notaires au châtelet de Paris soussignés, Jean-Baptiste Poquelin, Joseph Béjard (1), Germain Clérin, Germain Rabel (2), Magdeleine Béjard, Catherine Bourgeois et Geneviève Béjard (3), tous faisant et représentant la comédie sous le titre de *l'Illustre Théâtre,* demeurant à Paris, tous assemblés au jeu de paume de la Croix-Noire. sis rue de la Barée, proche l'*Ave Maria*, pour faire et passer ce qui ensuit : lesquels ont promis et se sont obligés l'un pour l'autre, chacun d'eux seul et pour le tout, sans division ne discussion, renonçant aux bénéfices et exceptions desdits droits, à et envers honorable homme Léonard Aubry, paveur ordinaire des bâtiments du Roi, à ce présent et acceptant, de l'acquitter, garantir et indemniser de l'événement et issue du cautionnement par lui pour eux fait envers le nommé Pommier de la somme de *trois cent vingt livres* payable de semaine en semaine, *quarante livres* chacune d'icelles, jusqu'en fin de payement, laquelle somme ils promettent solidairement payer de terme en terme et en acquitter ledit Aubry, ensemble de toutes pertes, dépens, dommages et intérêts ; auquel en outre ils promettent solidairement comme dessus rendre et payer tout ce que payé, frayé, mis et déboursé en auroit, ou ce pour quoi poursuivi et contraint en seroit, incontinent le cas paradvenu, par les mêmes peines, à sa volonté, *d'autant que ce qu'en a fait ledit sieur Aubry n'a été qu'à leur pure requête et pour leur faire plaisir, et pour tirer hors des prisons du grand Châtelet ledit Poquelin,* consentant que faute de payer par eux lesdites quarante livres de semaine en semaine, ledit sieur Aubry les contraigne ou fasse contraindre pour ce qu'ils pourront devoir desdites *trois cent vingt livres ;* élisant leur domicile irrévocable en la maison de Me [André] de Lamarre, procureur au Châtelet de Paris, y demeurant rue des Jardins, auquel lieu promettant, etc. Fait et passé au jeu de paume de la Croix-Noire, l'an mil six cent quarante-cinq, le treizième août, et ont signé :

» M. Beiart.	J.-P. Poquelin.
C. Bourgeois.	G. Rabel.
Geneuiefue Béjart.	G. Clerin.
Béjart.	Aubry.
Morel.	Levasseur. »

mules inséparables d'un acte notarié ; mais malgré leur bonne volonté, on verra qu'ils ne purent tenir immédiatement ce nouvel engagement (a) et que Léonard Aubry n'en resta pas moins en bonnes relations avec eux jusqu'à la fin de sa vie. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 46.

(1) « Qui, depuis 1643, n'a pas figuré parmi les comédiens. » E. SOULIÉ, p. 46.

(2) « Qui paraît pour la première fois. » E. SOULIÉ, p. 46.

(3) ... « Des onze fondateurs de *l'Illustre Théâtre*, il ne restait plus après le découragement qu'avait dû produire la détention de leur chef,... que sept [*comédiens en tout*]... en y comprenant Germain Rabel, récemment engagé dans la troupe ; Denis Beys, Georges Pinel, Nicolas Bonenfant, Nicolas Desfontaines, Catherine des Urlis, Madeleine Malingre, les avaient successivement quittés ; leur protecteur Gaston leur faisait peut-être aussi défaut, car... *les comédiens ne se disent plus entretenus par Son Altesse Royale.* » E. SOULIÉ, p. 47.

(a) « La dette contractée envers cet homme fut complètement remboursée trois ans après, ainsi que le reste des obligations faites à Pommier qui fut probablement payé à sa veuve. L'inventaire de Jean Poquelin mentionne la quittance de Léonard Aubry, en date du 1er juin 1649... » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 47, note 3.

Voici donc Molière bien et duement sorti de prison. La captivité au Grand-Châtelet, dans le cours de son existence, sera-t-elle ***la seule qu'il aura à subir?***

§ 5. — *Départ pour la province.*

L'acte du 13 août 1645, que nous venons de reproduire dans le paragraphe précédent à cause de son extrême importance, est notre dernière fenêtre ouverte sur la troupe de ***l'Illustre Théâtre*** et ses faits et gestes.

« Il est triste de ne pouvoir finir l'histoire de *l'Illustre Théâtre* que par le récit, trop peu littéraire, de ces embarras d'argent. La croissante menace d'nne complète ruine avait... découragé la moitié des comédiens de l'époque de la fondation... — Dans sa requête de prisonnier adressée au lieutenant civil, Moliére avait encore pris le titre de *Comédien de son Altesse Royale*. L'acte du 13 août *ne fait plus mention de la protection de Gaston*. Ou l'on avait senti que l'on ne faisait plus assez d'honneur à cette haute protection, ou il avait paru au protecteur lui-même qu'une troupe devenue insolvable compromettait son nom; et il lui eût été désagréable d'entendre dire, probablement avec quelque vérité, que ses comédiens, mis au Châtelet, devaient n'avoir pas été trop bien entretenus par lui. — Le même acte, qui nous avertit de cette déchéance,... est... le dernier qui les dise *assemblés au jeu de paume de la Croix-Noire.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* p. 101.

« Les pauvres comédiens de *l'Illustre Théâtre* repassèrent-ils la Seine, comme on le dit communément (1) et retournèrent-ils jouer au faubourg

(1) « Vers la fin de l'année (1645), Molière, un moment tiré d'embarras par Léonard Aubry, retourne dans le faubourg S[t] Germain *(sic)*: il s'établit au jeu de paume de la Croix-Blanche *(sic)*, situé rue de Buci, sur l'emplacement occupé depuis par le café connu longtemps sous le nom de café de France, dont la façade est en retrait sur la rue de Buci, près de celle de Grégoire-de-Tours (a). La rive gauche de la Seine ne lui est pas plus favorable que la rive droite *(sic)*; il y resta pourtant, se débattant contre la malechance jusqu'à la fin de 1646 *(sic)*, époque où il se détermine à tenter la fortune en province. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 130-131.

« Combien de temps Molière et ses associés restèrent-ils au jeu de paume de la Croix-Noire et à Paris? Est-ce à la fin de 1645 qu'ils quittèrent le port Saint-Paul pour retourner de nouveau dans le faubourg Saint-Germain, au jeu de paume de la Croix-Blanche, rue de Buci? *Nos documents ne nous apprennent rien à cet égard.* » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 46-47.

« Il n'est resté de trace dans aucun document relatif à nos comédiens d'un autre jeu de paume, dit de la Croix-Blanche, dont a parlé Grimarest, et qu'avec l'espoir opiniâtre d'y relever sa fortune, la troupe, s'éloignant du port Saint-Paul, aurait été chercher au faubourg Saint-Germain, mal recommandé cependant par une première épreuve... Ce qui, même à première vue, fait croire à une erreur de Grima-

(a) « M. Collardeau : *La Salle de Théâtre de Molière.* »

Saint-Germain, carrefour Buci, dans un jeu de paume dit de *la Croix-Blanche*? Grimarest cite le jeu de paume de la Croix-Blanche ([1]), mais sans parler du jeu de paume des Mestayers ni du jeu de paume de la Croix-Noire, de sorte qu'on peut supposer une erreur de nom... — M. A. Vitu pense que *cette troisième station n'a point existé,* et M. Eudore Soulié avoue *n'avoir rien trouvé,* dans les documents, *de relatif à ce troisième séjour.* » LOUIS MOLAND, *Molière,* etc., p. 58-59.

C'est à partir de la fin d'août 1645 que nous n'entendons plus parler de Molière ni de sa troupe : c'est à cette époque, n'en doutons pas, qu'ils quittèrent la capitale après vingt mois de vie théâtrale, douze au faubourg Saint-Germain, huit au port Saint-Paul. « La jeune troupe,

rest, c'est qu'il a passé sous silence le jeu de paume des Métayers et celui de la Croix-Noire. Il était donc bien mal informé et aura confondu les deux Croix. M. Vitu (*Jeu de paume*, p. 7) dit avoir constaté que la maison de la Croix-Blanche, rue de Bucy, ne renfermait pas un jeu de paume, mais un jeu de boules, lequel ne se prêtait pas à l'établissement d'un théâtre...

» En vérité, le moment aurait été bien choisi pour faire *les frais d'une nouvelle installation*, lorsqu'*il était si clair que l'on succombait sous les dettes, et que la ruine ne pouvait plus, sans miracle, être conjurée!* Il n'est pas même vraisemblable que l'on ait trouvé moyen de se soutenir longtemps à la Croix-Noire. Soulié a pensé que la troupe y avait prolongé jusqu'à la fin de 1646 une vie devenue si difficile. C'est faire singulièrement durer l'agonie. Du 13 août 1645 aux derniers jours de 1646, *il y a seize grands mois, pendant lesquels les affaires des comédiens avec leurs créanciers et avec leurs prêteurs auraient certainement donné lieu à des actes nombreux*, et il n'en a pas été découvert *un seul*, de ce temps-là, qui constate clairement la continuation *à Paris* de l'existence de *l'Illustre Théâtre* (a)...

» ..... Tout annonçait alors qu'à bout d'efforts dans sa lutte contre sa mauvaise fortune, *la troupe était sur ses fins*... Si après le 13 août il y eut encore des représentations, elles durent être en très petit nombre... » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 101, 102 et 103.

(1) « Quelques bourgeois de Paris formèrent une troupe dont Molière était..... Ils s'établirent dans le jeu de paume de la Croix-Blanche, au faubourg Saint-Germain. »

Et voilà tout ce que dit Grimarest (*b*)!

Dans l'édition Panthéon de *la Vie de M. de Molière*, Aimé-Martin ajoute en note : « Cette troupe.., débuta sur les fossés de la porte de Nesle, aujourd'hui la rue Mazarine. N'ayant obtenu aucun succès, elle traversa la Seine, et ouvrit un théâtre au port Saint-Paul (*c*). De là elle revint au faubourg Saint-Germain, et c'est alors seulement qu'elle s'établit au jeu de paume de la Croix-Blanche. » Il est plus que certain que Grimarest a écrit la croix Blanche au lieu et place de la croix Noire, sans se douter des commentaires futurs, sans fin, que ce simple *lapsus* de sa part était destiné à causer ! !...

(*a*) « Soulié cite deux documents qui la lui ont fait supposer : D'abord une quittance de François Pommier à Catherine Bourgeois, en date du 4 novembre 1646... Puis c'est une promesse, signée le 24 décembre de la même année, faite par Jean Poquelin... *pour* son fils... Mais de la présence de Catherine Bourgeois à Paris, il n'y a rien à conclure. Elle était probablement alors séparée de ses associés : on ne la retrouve plus parmi eux. Quant à la promesse de Jean Poquelin, Molière a pu la solliciter de loin... » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 102-103.

(*b*) Confondant la station du faubourg Saint-Germain [Le Mestayer] et celle de la Croix-Noire, Grimarest, de ces deux stations, n'en fait qu'une seule, et remplace *la Croix-Noire*, qui n'était pas dans ledit faubourg, par *la Croix-Blanche*, qui s'y trouvait en effet.

(*c*) Ce sont précisément les deux *seules* stations indiquées par Chappuzeau, liv. III, chap. XXXVIII de son *Théâtre Français*; et, au surplus, ce sont les bonnes.

» dit M. Moland (p. 59), prit bravement son parti. Paris » ne voulait pas d'elle; elle quitta Paris et alla demander » à la province, moins exigeante, un plus favorable » accueil. » Le même auteur rappelle les noms des sept artistes qui ont signé, seuls, l'acte du 13 août 1645, et il ajoute (p. 60) : « De Germain Rabel et de Germain » Clérin, nous n'entendrons jamais plus parler, de Cathe» rine Bourgeois [1] non plus. » Cette dernière affirmation est de trop : Nous savons, par le Document nº XXIII publié par M. Eudore Soulié (p. 191) que Catherine Bourgeois était à Paris le 4 novembre 1646, où elle reçut quittance de François Pommier; ce qui prouve, du reste, ainsi que le pensait avec juste raison M. Louis Moland, qu'elle ne faisait plus partie de la troupe, réduite à son départ à sa plus simple expression.

« Pour préciser les faits qui se rapportent à cette période de la vie de Molière, il faudra rechercher dans les départements des documents analogues à ceux que renferment les études de Paris; en effet, la troupe de Molière a dû semer sur son passage des obligations et des quittances, des marchés avec des entrepreneurs et des fournisseurs, des baux pour la location des salles, des contrats d'associations entre comédiens, etc. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 48.

« A partir de ce moment, il [Molière] disparaît de Paris. Où est-il? Partout, sans qu'on puisse bien le saisir nulle part. Il fait des courses sans fin, à travers la province. Son corps s'y fatigue, mais son cœur s'y relève, son esprit s'y mûrit. Il ne laisse que sa vie aux ronces du rude chemin, où sa pensée, en revanche, se fait plus forte, son âme plus haute. — Aussi, quelle transformation, lorsque Paris le retrouve, plus de douze ans après! Il est parti vagabond, il revient grand homme! » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 42.

[1] « Le 12 janvier 1645, Robert Bourgeois, bourgeois de Paris, y demeurant, sur le fossé d'entre les portes de Bussy et Nesle, faubourg Saint-Germain, confesse devoir en gage à M. Charles Prieur, commis de M. le Musnier, *la somme de cinquante livres tournois*. Le 7 juillet 1645, Robert Bourgeois demeurait rue des Nonaindières, paroisse Saint-Paul *(Minutes de Mᵉ Durant)*. On voit que Robert Bourgeois demeurait avec sa fille, puisque ses domiciles se trouvent successivement à proximité des jeux de paume des Métayers et de la Croix-Noire. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches*..., p. 191, note 2. — Nous nous empressons de donner ce petit supplément à la notice sur notre nº XI [cf. t. II, p. 207].

CHAPITRE SIXIÈME

MOLIÈRE ET SA TROUPE, EN PROVINCE, DU 1er SEPTEMBRE 1645 AU 23 AVRIL 1648

§ 1. Préambule de ce sixième chapitre. — § 2. Molière est-il venu à Bordeaux en 1645? — § 3. Les commencements de l'exode Moliéresque. — § 4. La dédicace de la tragédie de *Josaphat*, de Magnon (1646). — § 5. La troupe du duc d'Épernon (1645-1646). — § 6. Molière et ses comédiens, de janvier 1647 au 23 avril 1648. — § 7. Un dernier mot sur ces époques.

---

§ 1. — *Préambule de ce sixième chapitre.*

Nous venons de terminer nos *Recherches* préliminaires. Elles ont occupé *quatre* chapitres entiers (chap. II à V), nous pouvons bien dire la plus grande partie de notre livre. C'est en 1645, ainsi que nous l'ont répété à l'envi — nous l'avons constaté avec détails dans notre premier chapitre — la grande majorité des auteurs qui se sont occupés de notre héros : *c'est en 1645 que Molière vint à Bordeaux.* — Fort bien! et dans le but de l'y trouver, de l'y rencontrer à cette date précise (chose qui nous a paru tout d'abord assez difficile, à premier et rapide examen), nous nous sommes résolu à prendre *le chemin le plus long,* mais, à vrai dire, *le seul sûr.* Molière, en 1645, n'ayant que vingt-trois ans, et sa vie, à cette date, ne devant pas être beaucoup chargée d'événements, nous avons voulu, d'abord et avant tout, faire connaissance (autant que possible) avec ce jeune homme; et nous l'avons étudié... depuis sa naissance.

Et voilà que nous avons rencontré sur notre route une question mystérieuse et attachante entre toutes : celle de la naissance d'Armande Béjart, la future femme de ce comédien bordelais de vingt-trois ans, ayant juste vingt ans de moins que lui, et par conséquent *déjà née* et

âgée de trois ans, à l'époque où nous devons rencontrer pour la première fois Molière dans la capitale de la Guienne.

L'historien qui retrace la vie de Molière ne s'occupe jamais — et bien à tort, selon nous, — d'étudier, en les plaçant *à leur date,* les véritables origines de cette enfant; origines qu'il est cependant d'une si haute importance de bien connaître, pour peu du moins que l'on s'intéresse à la droiture, à la dignité de caractère, à *l'honneur,* enfin, du grand homme dont on cherche à retracer la vie. Nous avons donc essayé d'accomplir cette longue étude, en ayant soin de toujours remonter aux *vraies* sources.

Mais, ce faisant, nous avons retrouvé les traces fort évidentes d'un complot qui n'a jamais été tiré à clair, ou, pour mieux dire, dont l'existence a été à peine soupçonnée; complot dirigé contre les deux époux Molière et Armande. Nous avons reconnu de suite que cette question, traitée en son entier, et qui nous mettait directement aux prises avec un secret d'État, très célèbre, et qui a fait répandre bien des flots d'encre et noircir bien des centaines de rames de papier; nous avons reconnu, disons-nous, que cette question nous amènerait à son tour à des développements considérables, et *hors de toute proportion* avec le reste de notre livre. Mais qu'importait, au demeurant? Nous n'avons pas cru devoir nous soustraire aux recherches difficiles et épineuses qui se présentaient devant nous, étant donnés les résultats nouveaux et extrêmement curieux qu'elles semblaient nous promettre, et qu'elles nous ont donnés en effet; et de gaieté de cœur nous nous sommes lancé courageusement dans un travail colossal... Après quoi, nous avons rejoint la vie de Molière sortant de l'adolescence à l'endroit même où nous l'avions laissée, très satisfait d'avoir traité à notre gré et à notre

apaisement des questions qui, avant nous, avaient été partiellement l'objet de tant de recherches longues et opiniâtres : d'une part, la naissance d'Armande Béjart; de l'autre, l'identité du prisonnier généralement désigné sous le nom de *l'Homme au masque de fer.*

— Mais, me dira-t-on, c'est vous éloigner complètement de votre sujet : *Molière à Bordeaux.*

— Eh bien ! non, *ce n'est pas m'éloigner de mon sujet;* c'est au contraire y rester strictement. Je m'explique :

Dans une lettre, rendue publique, et dans laquelle, me désignant à sa manière et sans me nommer, *mais de manière à ce que chacun me reconnaisse,* il m'attaque avec la dernière violence (on en jugera au CHAPITRE SEPTIÈME), M. Georges Monval, l'archiviste de la Comédie-Française, a fait intervenir une publication BORDELAISE qui n'avait que faire en apparence dans la question : *Le secret de l'Homme au masque de fer* (publiée en 1883), et cela à propos de BORDEAUX, au sujet d'une découverte faite à BORDEAUX, et concernant le séjour de MOLIÈRE toujours à BORDEAUX.

Il m'était impossible de rester sous le coup d'une pareille attaque, et de ne pas répondre à M. Monval, de ma meilleure encre (je n'ose dire de « la bonne »), en y mettant le temps (hélas!...), élément indispensable, et en faisant *forcément* intervenir dans cette réponse une question que lui, M. Georges Monval, a tenu à rendre « bordelaise » : lorsqu'il a spécifié, nettement, *qu'elle avait été posée* A BORDEAUX, et *qu'elle avait* précisément MOLIÈRE *pour objet.* Je devais donc faire ce que j'ai fait.

Je me vante conséquemment, pour les raisons mêmes que je viens d'exposer, de ne pas avoir, dans mes longues pages du CHAPITRE II, § 9, sur le fameux secret d'État sous Louis XIV; je me vante donc, dis-je, de ne pas avoir

une seule fois perdu de vue mon sujet : MOLIÈRE A BORDEAUX. Agir autrement que je n'ai fait eût été fuir la discussion, et renoncer à ma défense; ce à quoi il m'a été impossible de consentir. Au reste, *la ville de Bordeaux elle-même* était engagée dans la question, de par les termes mêmes dont s'est servi M. le secrétaire de la Comédie-Française.

M. Monval m'a pris à partie lorsque j'étais bien loin de l'attaquer; je lui réponds : longuement, car il me paraît impossible de faire autrement. Je le lui devais, je me le devais à moi-même.

Mais revenons vite à nos recherches.

En reprenant le récit des premières années de Molière aux paragraphes suivants du CHAPITRE DEUXIÈME, et en le continuant pendant les trois CHAPITRES III, IV et V, nous n'avons guère appris de la vie du grand homme, je suis le premier à le reconnaître, que la partie tout extérieure. Nous constatons qu'il est ici, puis là, mais voilà tout, et nous désirerions davantage. Mais n'est-ce pas, néanmoins, chose véritablement étonnante que le nombre de documents de toute espèce, le concernant, qui ont été retrouvés ou découverts, en France, de tous les côtés, pendant ces cinquante dernières années? Ah! qu'auraient donc dit ceux qui ont cru, il y a deux cent vingt-cinq ou deux cent trente ans, avoir fait disparaître absolument tous les papiers pouvant instruire la postérité sur le compte de Molière, s'ils avaient pu, par impossible, assister à une pareille moisson, si inespérée, de trouvailles en tout genre?

En remontant *aussi haut que possible,* c'est-à-dire en prenant, comme nous l'avons fait, Molière *à sa naissance même* et en arrivant enfin, enfin, à l'année 1645, nous croyions fermement, en commençant le premier para-

graphe du CHAPITRE CINQUIÈME, avoir bientôt atteint son premier séjour à Bordeaux, et le cœur nous battait un peu. Avec de la patience, nous disions-nous, on arrive à tout. Mais non ! Nous avons trouvé, à cette date, Molière à Paris, établi avec sa troupe à la Croix-Noire, et y donnant des représentations. Puis, les cartes se sont brouillées... Nous l'avons suivi en prison, au Grand Châtelet, jusqu'à la fin d'août...

Mais que nous disaient donc, alors, ses biographes?

Impossible de douter de tous ces événements qui nous sont fournis, avec leurs dates, par les pièces les plus authentiques. Minutes des notaires Aumont-Thiéville et Durant, minutes du Châtelet, aucun doute à avoir au sujet de ces documents qui nous montrent les comédiens de *l'Illustre Théâtre* établis à Paris, et leur chef, Jean-Baptiste Poquelin de Molière, mis en prison, et ne se retrouvant avec ses camarades, réduits alors à leur plus simple expression, que le 12 août 1645. Ainsi, à cette date, *l'Illustre Théâtre* n'a jamais côtoyé les rives de la Garonne, et il aurait été très étonnant, en effet, qu'en consultant les archives bordelaises, Arnaud Detcheverry y eût trouvé ses comédiens !...

Si nous écoutions surtout, maintenant, M. Eudore Soulié, le départ de la troupe pour la province serait définitivement remis aux calendes grecques. « *L'Illustre* » *Théâtre,* nous dit-il (*Recherches*..., p. 47), dut cependant » rester à Paris jusqu'à la fin de 1646...! » Et pourquoi, grand Dieu? — A cause simplement d'une obligation (dont nous avons parlé plus haut dans une notule, CHAPITRE V, § 5), payée, le 4 novembre 1646, par Catherine Bourgeois !!... Et qu'auraient-ils fait à Paris pendant ces quinze mois, les pauvres comédiens? Mettez la simple obligation de Catherine Bourgeois et les quinze mois sans

travail de la troupe dans chacun des deux plateaux de la balance, et vous verrez de quel côté elle penchera!

Voici, au moment de son départ pour la province, quelle était la composition de *l'Illustre Théâtre.* Nous avons soin, pour plus de clarté et pour faciliter les recherches, *d'accompagner le nom de chaque artiste de son numéro d'ordre :*

Jean-Baptiste Poquelin de Molière. (II.)
Joseph Béjart. (VII.)
Germain Clerin. (VI.)
Germain Rabel. (XV.)
Magdeleine Béjart. (IV.)
Catherine Bourgeois. (XI.)
Geneviève Béjart. (V.)
Sept artistes sont restés... sur quinze (1)!

C'est bien à partir de la fin d'août 1645 que nous manquons absolument de renseignements positifs sur Molière et sur ses compagnons. Nous sommes donc portés à croire, du moins jusqu'ici, que pendant *les quatre derniers mois* de l'année où tous les anciens biographes du jeune Poquelin le font venir à Bordeaux, il n'était pas à Paris, mais il courait la province avec ses six compagnons. Seulement cette dernière idée, toute *a priori,* et qui vient très naturellement à l'imagination, est-elle bien exacte?... *C'est ce que la suite nous apprendra.*

Voici maintenant ce que nous dit M. Detcheverry :

« Si l'on admettait que, contrairement au récit des historiens de Molière, celui-ci ne fût arrivé à Bordeaux qu'en 1646 et non en 1645, nous objec-

(1) Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de pouvoir embrasser d'un coup d'œil tout l'ensemble des artistes qui firent partie de *l'Illustre Théâtre* depuis sa fondation le 30 juin 1643 jusqu'à son départ pour la province. Les noms des artistes n'en faisant plus partie le 13 août 1645 *sont imprimés en italiques :*
I. *Beys.* — II. Jean-Baptiste Poquelin. — III. *Bonenfant.* — IV. M[agdeleine] Béjart. — V. Genevicfve Béjart. — VI. G. Clerin. — VII. J. Béjart. — VIII. *Georges Pinel.* — IX. *Magdale (sic) Malingre.* — X. *Catherine Desurlis.* — XI. Catherine Bourgeois. — XII. *Nicolas Desfontaines.* — XIII. *Philippe Millot.* — XIV. *Pierre Dubois.* — XV. Germain Rabel.

terions les ravages que la peste faisait alors dans cette ville. Les années 1644 et 1645 n'en avaient pas été exemptes. Quant à l'année 1646, la peste dura dix mois, de janvier à octobre, et, par suite de ce fléau, notre ville se trouvant abandonnée, on comprend que Molière et sa troupe durent s'en éloigner au plus vite, si du moins ils avaient eu l'intention de s'y arrêter. » ARNAUD DETCHEVERRY, *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 15, note 1.

Cette note est de la plus haute importance, et ne saurait passer inaperçue! S'il faut en croire M. Detcheverry, ***Molière,*** dans cette période de sa vie, ***n'a donc pu venir à Bordeaux qu'avant 1646.*** Ceci est parfaitement clair et ressort forcément de son texte. Et voilà que, d'un autre côté, nous savons, à n'en pouvoir douter, que Molière était encore à Paris vers le milieu du mois d'août 1645.

Si, conséquemment, Molière est venu à Bordeaux dans l'année 1645, ***ce n'a pu être que pendant les quatre derniers mois.*** Au mois de janvier 1646, il lui est défendu d'y séjourner :

Un mal qui répand la terreur...

l'en empêche absolument. Le théâtre, à Bordeaux, est devenu impossible, et l'on ne saurait rencontrer en janvier 1646, dans cette grande ville, ni spectateurs, ni acteurs!...

Nous sommes donc circonscrits, pour le premier séjour de Molière à Bordeaux, à ces quatre mois : septembre, octobre, novembre, décembre 1645. Y a-t-il vraiment fait apparition? D'après quelles autorités, sur quels indices pourrait-on établir pareil fait?

C'est ce que nous allons avoir à examiner dans le paragraphe qui va suivre.

§ 2. — *Molière est-il venu à Bordeaux en 1645?*

« Rien de plus incertain, dit M. Eudore Soulié (p. 47-» 48), que la date de son départ [de Molière] pour la pro-

» vince, la composition de sa troupe, et l'itinéraire qu'elle » suivit pendant douze années. » Au sujet de la composition de sa troupe, nous ne sommes pas tout à fait sans renseignements, on l'a vu au précédent paragraphe; nous connaissons les sept artistes qui en formaient définitivement le noyau. Enfin, en fixant le départ de ladite troupe à la fin d'août ou au commencement de septembre 1645, nous ne devons pas nous éloigner beaucoup de la réalité.

« A cette époque, nous dit Aimé-Martin (p. 3, note 2, » de l'édition *Panthéon littéraire* de Grimarest), c'est-à- » dire en 1645, Molière quitta Paris, et parcourut la pro- » vince avec sa troupe. Il y resta quatre ou cinq ans *(sic)* » pour se perfectionner dans son art. Dans ce *long* » intervalle, on le retrouve *une seule fois* à Bordeaux, » favorablement accueilli par le duc d'Épernon, fameux » sous les règnes de Henri III et de Henri IV *(textuel)*. » Confondre le duc d'Épernon, Bernard de Nogaret, le nouveau gouverneur de la Guienne, réhabilité par arrêt du Parlement en date du 16 juillet 1643 (1), avec son prédé-

(1) On lira, j'en suis sûr, avec satisfaction, au sujet de ces événements si essentiellement bordelais, l'extrait suivant du *Supplément des chroniques de la Noble Ville et Cité de Bourdeaux* par IEAN DARNAL (à Bourdeavx, par Iac. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy, MDCLXVI):

(Page 61.) « En cette année 1643, Monsieur le Duc d'Espernon étant de retour d'Angleterre où il avoit demeuré depuis le mois de septembre 1639, supplia Sa Majesté qu'il luy pleût luy permettre de se justifier en plain Parlement de certains chefs d'accusation qu'on avoit sus citez contre luy touchant la déroute arrivée au Siege de Fontarabie; cela luy fut accordé, et en execution des ordres du Roy, il se presenta et se mit en l'estat au Parlement de Paris; ou après que toutes les formalitez en tel cas prescrites par l'ordonnance eurent esté rigoureusement observées, il fut rendu arrest qui le déclara absoubs comme innocent de toutes les choses dont il avoit esté chargé. Et en conséquence fut restably au gouvernement de cette Province, duquel il avoit esté pourveu par le deffunct Roi Loys XIII, en suruiuence de deffunct Monsieur le Duc d'Espernon son pere, et dans toutes ses charges. De sorte qu'il se rendit bien-tost après dans la ville d'Agen, d'où il fit sçavoir à Messieurs les Jurats qu'il désiroit faire son Entrée dans Bourdeaux, avec la mesme solennité qui avoit été obseruée en l'Entrée de deffunct Monsieur d'Espernon son pere, et leur assigna le iour d'icelle au 24 de ianvier 1644. De sorte que les dits sieurs iurats si estant preparez, il y fut reçeu ledit iour avec toute la joye et magnificence possible, et entra par la porte du Caillau, comme avoient fait Messieurs les Ducs de Mayenne et d'Espernon ses devanciers..... » (Page 62.)

Nous avons donné, d'après Bernadau, dans une notule du § 2 de notre CHAPITRE PREMIER (voyez notre tome Ier, page 15), la liste chronologique des gouverneurs de la province de Guienne de 1618 à 1658.

cesseur J.-L. de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon, d'abord connu sous le nom de Caumont, né en Languedoc en 1554, et qui, s'il n'était pas mort à Loches en 1642, n'aurait eu rien moins, en 1645, que quatre-vingt-onze ans, assurément, ce n'est pas précisément faire preuve d'une bien solide érudition historique! Mais passons sur ce léger détail. Où Aimé-Martin avait-il pris le détail de la réception de Molière à Bordeaux par le duc d'Épernon? Voilà ce que nous désirerions savoir! voilà ce qu'il nous faut rechercher! Vrai ou faux, le renseignement a une source. Cette source, quelle est-elle?

Au premier abord, J. Taschereau semble n'être que l'écho d'Aimé-Martin, ou tout au moins de l'auteur que ce dernier a pris pour guide, lorsqu'il nous dit, livre Ier, page 13: « On sait seulement... qu'il [Molière] se rendit » *d'abord* à Bordeaux, où *le fameux* [on y tient!] duc » d'Épernon, alors gouverneur de la Guienne, l'accueillit » avec une grande bienveillance. » *Favorablement accueilli*, dit Aimé-Martin; *accueilli avec une grande bienveillance*, dit Taschereau, cela est tellement vague, et en même temps se ressemble tellement qu'il n'est pas difficile de voir qu'il y a ici un des deux auteurs qui copie l'autre. Poursuivons nos recherches.

» ... La troupe infortunée de *l'Illustre Théâtre* avait quitté Paris pour *courir par les provinces du royaume*, comme disent Lagrange et Vinot [Vivot], et elle courut si bien, que, pendant sept ans, elle ne laissa aucune trace. Ni Grimarest, ni ses abréviateurs, Voltaire et La Serre de Langlade, n'ont trouvé à placer, dans cet intervalle, une seule indication de fait ou de lieu... Celui [le séjour] de Guyenne n'est pas daté, et la courte mention qu'en donnent les biographies contient une singulière bévue. Les frères Parfaict avaient cité un manuscrit du sieur de Tralage, où on lisait que la troupe de Molière avait fait son coup d'essai à Bordeaux, et que M. d'Épernon, qui était alors gouverneur de Guienne, *l'avait fort goûtée*. « M. D'Épernon » était bien dit; car le gouverneur de Guyenne, depuis 1643 jusqu'à 1651, s'appelait en effet Bernard de Nogaret, duc d'Épernon. Survint un biographe [*Taschereau*, nous venons de le voir] qui, pour se montrer plus connaisseur en fait de gens, écrivit, en copiant ce passage :

« le fameux duc d'Épernon ». Ceci devenait différent, car le plus fameux des deux seuls ducs d'Épernon qui soient dans l'histoire est, sans contredit, le père du second, Jean-Louis de Nogaret. Enfin, le dernier commentateur de Molière [*Aimé-Martin*], se déclarant encore plus savant que ses devanciers, désigna clairement ce protecteur de la troupe comique en Guyenne, « le duc d'Épernon, si fameux sous les règnes de Henri III et de » Henri IV. » Or, ce duc était mort, à quatre-vingt-huit ans, le 13 janvier 1642; c'est là un exemple, entre mille, du danger où l'on se met et où l'on entraîne les autres en faisant entrer *incidemment*, dans une phrase *qu'on emprunte*, des faits historiques dont la mémoire ne fournit qu'une notion confuse, sans se donner la peine de les vérifier. Au reste, il est certain que le second duc d'Épernon, celui dont *on a voulu parler*, avait à son service une troupe de comédiens qui ne manquait pas de réputation. *Le Roman comique* en fait foi. « Notre troupe, dit Destin (Ire partie, chap. II), est aussi complète que celle du prince d'Orange ou de son » altesse d'Épernon. » Peut-être était-ce celle de Molière (1). En tout cas, le duc n'aurait pu l'employer que jusqu'au commencement de 1649, époque des troubles de Bordeaux, qui finirent par le mettre hors de son gouvernement. » ANAÏS BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 17 et 18.

Nous sommes donc bien fixés désormais sur un point : c'est *Taschereau* qui est le premier en date, et c'est *Aimé-Martin*, que nous avons cité tout d'abord, *qui l'a copié* en l'enjolivant.

Nous voyons en outre apparaître, dans le récit si piquant de M. Bazin, le nom de Trallage, et surtout l'indication de son *manuscrit*, qui nous semble importante. Mais patience! Nous venons de reproduire les témoignages de MM. Taschereau, Aimé-Martin et Bazin, voyons maintenant ceux de MM. Loiseleur, Moland et Paul Mesnard.

« Au début de cette odyssée, le *premier* point de relâche où il soit jusqu'ici *possible de les saisir* [M. Loiseleur est bien heureux!] est Bordeaux,

(1) « M. Henri Chardon... (*la Troupe du Roman comique*..., Champion, 1876) a mon- » tré par des preuves concluantes qu'il faut remonter... à une période comprise » entre 1634 et 1641, pour trouver les véritables origines du *Roman comique*... » (P. 139.)

» *Le Roman comique*, dont la première partie parut, non en 1654, mais en 1651, » *était déjà composé depuis cinq ans au moins* quand Molière et ses camarades entre- » prirent de courir la campagne. » (P. 140.) JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*.

Si le livre de Scarron était déjà composé depuis cinq ans au moins *en 1645*, la troupe « de Son Altesse d'Épernon », dont parle *le Roman comique*, aurait donc fort bien pu être celle du *fameux* duc d'Épernon, mort en 1642, et non celle où se serait trouvé Molière : car le second d'Épernon n'a été réhabilité, lui, qu'en 1643.

qui *paraît* [déjà une restriction !] les avoir *accueillis avec faveur* [toujours les mêmes termes vagues], car ils y obtinrent la protection du duc d'Épernon, Bernard de Nogaret, gouverneur de la Guyenne. » J. LOISELEUR, *les Points obscurs...*, p. 140.

« Du Mans, si elle y passa, l'ex-troupe de l'Illustre Théâtre se dirigea *sans doute* vers Bordeaux... (p. 66). Il y a des objections. Rien, dans les archives de Bordeaux, ne révèle leur présence. La correspondance administrative du duc d'Épernon avec les jurats, compulsée avec soin par M. Arnaud Detcheverry, n'en contient aucune trace. De plus, Bordeaux pendant la plus grande partie de cette année (1646), de janvier à octobre, fut désolé par la peste. — On peut répliquer que la troupe fut employée *peut-être* à divertir la petite cour du gouverneur dans quelque château (¹), qu'elle ne fit point grand séjour à Bordeaux, et y passa inaperçue. Aussi n'accueillerons-nous point, *au moins pour ce moment* (²), la tradition relative à une tragédie de *la Thébaïde* ou *Etéocle et Polynice* (³) que Molière aurait fait jouer dans cette ville. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 67.

« Si, après le 13 août [1645], il y eut encore des représentations [à Paris], elles durent être en très petit nombre. Notre résistance à la supposition faite par l'auteur des *Recherches* [M. Eudore Soulié], guide d'ordinaire si sûr, nous paraît justifiée par ce qui suit. (P. 103.)

« On lit dans les *papiers de Trallage* [nous y sommes enfin !...] (⁴) : « Le Sʳ Molière commença à jouer la comédie à Bourdeaux en 1644 ou 1645. » M. d'Épernon étoit pour lors gouverneur de Guienne. *Il estimoit cet acteur qui lui paroissoit avoir de l'esprit.* » Les faits précédemment exposés rendent la date de 1644 impossible. Celle de 1645 ne l'est pas, mais à condition de n'admettre que les derniers mois de cette année, comme l'ont fait les frères Parfaict (⁵), dans une citation, d'ailleurs peu exacte, du renseignement donné par Trallage. Ce renseignement approchait beaucoup de la vérité, et Trallage, bien qu'il hésitât sur la date précise, n'était pas trop mal informé. Il avait bien su vers quel temps à peu près la troupe de Molière et de ses camarades, perdant le nom d'*Illustre Théâtre*, devint celle du duc d'Épernon. Son témoignage confirme ceux

(¹) « On n'a pas trouvé traces de représentations données [à Bordeaux] en 1646 » par les comédiens du duc d'Épernon. Ce doit être, ainsi que la remarque en a été » faite [par M. Louis Moland, p. 67], qu'ils ne jouèrent pas dans cette ville, mais » vraisemblablement dans quelque autre du même gouvernement ou dans un château du gouverneur. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, page 109.

(²) Ceci me paraît très sage. *Seulement*, comme Bernard Nogaret n'est resté gouverneur de la Guyenne que jusqu'en 1651, *ce ne serait pas devant lui*, s'il faut avancer l'apparition de *la Thébaïde* jusqu'en 1656 (ce qui est encore une question), *qu'elle aurait été représentée*.

(³) C'est le bibliophile Jacob (*Bibliographie Moliéresque*, nº 1241, page 270) qui emploie, le premier, ce sous-titre de son invention. — Voir plus loin, CHAPITRE IX, § 1, en note, l'article de la *Bibliographie* que consacre le bibliophile Jacob à la comédie : *Molière à Bordeaux*, de M. Hippolyte Minier.

(⁴) « Voyez au folio 238 *recto* du tome IV de ces papiers, conservés à la biblio» thèque de l'Arsenal. » (*Note de M. Paul Mesnard.*)

(⁵) « *Histoire du Théâtre François*, tome X, page 74, à la note. » (*Note de M. Paul Mesnard.*)

que nous allons rencontrer, de même qu'il est confirmé par eux. Ceux-ci ont, il est vrai, besoin d'être interprétés; mais on jugera de l'extrême vraisemblance de l'interprétation, et combien est peu douteuse *la réunion de nos comédiens, vers le commencement de 1646, sinon un peu plus tôt, à ceux du duc d'Épernon.* (P. 103-104...)

» On ne sait pas au juste à quelle date Scarron a écrit cette phrase qu'il met dans la bouche d'un des comédiens de son *Roman comique :* « Notre » troupe est aussi complète que celle du prince d'Orange et de son Altesse » d'Épernon. » Était-ce avant que Molière et les Béjart fissent partie de cette dernière troupe, ou depuis qu'ils se furent associés à Charles du Fresne? Nous ignorons aussi quand ce Du Fresne, qui avait donné des représentations à Lyon en 1643 avec Desfontaines devenu, l'année suivante [1644], un des comédiens de *l'Illustre Théâtre* (1), commença d'être le chef, ou, si l'on veut, le principal acteur de la troupe entretenue par Bernard de Nogaret : de bonne heure, à ce qu'il semble; car il faut faire remonter assez haut la protection dont il fut honoré par les ducs d'Épernon, dont l'un (nous croyons qu'il s'agit de l'ancien, Jean-Louis, père de Bernard) le recommanda en 1632 aux échevins de Bordeaux (2). » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 107.

Nous avons donc enfin notre texte du ***manuscrit*** de Jean-Nicolas de Tralage (neveu du lieutenant de police Gabriel Nicolas seigneur de la Reynie), mort le 12 novembre 1698! Nous sommes au fait de son contenu; mais ***un détail nous manque encore,*** et **IL EST IMPORTANT** : Page 232, note 1, de ses ***Points obscurs,*** M. Loiseleur, citant l'***Iconographie Moliéresque,*** pages 119 et 224, nous dit :

« Nicolas de Trallage [avec deux *l*], dans son *manuscrit,* prétend que Molière joua la comédie devant le duc d'Épernon, à Bordeaux, en 1644 ou 1645; mais ailleurs *le même manuscrit reporte le fait à l'année* 1647. » JULES LOISELEUR.

Nous voilà donc retombés encore une fois dans l'incertitude! Nous ne pouvons plus certifier, pièces à l'appui, que Molière est venu à Bordeaux, — ou simplement qu'il a fait partie de la troupe du ***second*** duc d'Épernon, — ***pendant l'année 1645...!***

(1) C'est notre n° XII. — Voir, ci-dessus, CHAPITRE IV, § 4 : tome II, page 232.
(2) Nous avons donné ci-dessus ces lettres de recommandation (il y en a deux) CHAPITRE Ier, § 2 : Voyez tome Ier, page 15, note 1.

§ 3. — *Les commencements de l'exode moliéresque.*

« Les comédiens, — dit M. Moland, — durent quitter » Paris dans les derniers mois de 1645 ou au commence- » ment de 1646. On n'a point la date précise. On ne sait » non plus quels étaient les acteurs qui composaient la » troupe au moment de ce départ (p. 60). » Et après avoir nommé les sept acteurs ayant souscrit en commun le dernier acte du 13 août 1645, dont nous nous sommes spécialement enquis au § 1er du présent CHAPITRE SIXIÈME, et dont nous avons même inscrit, en regard de chacun, les numéros d'ordre respectifs, M. Moland ajoute : « De » Germain Rabel et de Germaine Clérin, nous n'enten- » drons jamais plus parler, de Catherine Bourgeois non » plus. Furent-ils du premier voyage? ou furent-ils rem- » placés par d'autres? On n'en peut rien dire. »

Ajoutons qu'on ne peut même pas assurer s'il y eut *voyage* proprement dit, du moins dès le début. S'il fallait surtout en croire M. Auguste Baluffe (un fouilleur étonnant qui, émettant une foule d'idées nouvelles, en rencontre parfois sur son chemin de très vraisemblables), la troupe n'aurait pas été composée simplement de *sept* personnes, réduites encore par M. Moland à *quatre* seulement — et que pourraient, sur un théâtre de province, essayer de représenter quatre artistes réduits à leurs seules forces? — : non seulement il n'y aurait pas eu de défections dans la compagnie de *l'Illustre Théâtre,* mais simplement un partage volontaire et tout momentané en deux sections (1). Seulement, et c'est une demande que

(1) Écoutons sur ce point M. Baluffe, sans cependant nous attacher plus que de raison à des suppositions agrémentées de *très probablement*, de *selon toute apparence*, et autres circonlocutions qui nous montrent assez que nous sommes loin d'être sur un terrain parfaitement solide :

« A la réunion des sociétaires de *l'Illustre Théâtre*, quelque plénière qu'elle vou-

l'on a bien le droit de se faire, si, comme le veut M. Baluffe, tous ces sujets faisaient encore partie, quand même et plus que jamais, de la compagnie, d'où vient que nous ne les revoyons plus par la suite? D'où vient donc que nous n'en entendons plus jamais parler?

La Grange et Vivot, dans la *Préface* de 1682, sont singulièrement sobres de renseignements sur les pérégrinations de Molière en province. Ils disent qu'à Paris son entreprise « ayant manqué de succès, il fut obligé de » courir par les provinces du royaume, où il commença » de s'acquérir une grande réputation ». Puis ils citent en courant Lyon, le Languedoc, Béziers, Grenoble, Rouen... et c'est tout!

Grimarest, lui, va bien plus vite encore : « Molière » partit avec sa troupe, qui eut bien de l'applaudissement » en passant à Lyon en 1653... » Huit ans sautés à pieds joints, l'écrivain de la rue du Four-Saint-Germain, le biographe Jean-Léonor le Gallois, sieur de Grimarest, n'y regarde pas de si près! Que lui importent les voyages de son héros? Et qui aurait pu, du reste, le renseigner sur

lût être, n'avaient pas assisté tous les artistes de la troupe. Ceux qui formaient la compagnie franche détachée en province — *très probablement* encore sous les ordres de Ch. Beys, — étaient dans l'impossibilité de s'y rendre. Ils étaient, *selon toute apparence*, à Orléans, où l'on s'apprêtait à baptiser une fille du second mariage de son Altesse Royale. Les comparants étaient : Germain Clérin, Joseph Béjart, G. Rabel, Madeleine et Geneviève Béjart, Catherine Bourgeois, — et Molière, cela va de soi. Marie Hervé ne paraît pas; il est vrai que depuis l'acte du « 30 juin 1643 », elle est toujours invisible, quoique présente. *A ce compte*, Ch. Beys aurait amené avec lui Georges Pinel et Madeleine Malingre, plus quelques recrues faites à la fin du carême parmi les comédiens de province sans engagement à Paris. Si Beys s'était trouvé à Paris, il n'aurait pas manqué de se montrer aux côtés de Molière à *la Croix Noire*. Il était incapable de défection ou de désertion en pareilles circonstances (a). On a cru qu'il n'appartenait plus à la troupe; mais on l'avait cru de même l'année précédente, faute de savoir le fin mot de ces fausses sorties. Ch. Beys ne soupçonnait *peut-être* pas le dramatique épisode qui venait de mettre en si grand émoi les camarades restés à Paris, et *sans doute* ne l'apprit-il à Orléans que par le baron Blot, rappelé pour son service auprès de son Altesse vers le 23 août. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 254 et 255.

(a) M. Baluffe parle avec une telle assurance que continuellement on est vraiment tenté de se demander comment et pourquoi il ne nous fait pas part des pièces et des témoignages qu'il possède sans doute par devers lui, et qui établissent et *prouvent* tout ce qu'il nous raconte avec un si grand sang-froid.

ce point? A coup sûr ce n'est pas Baron, ***né précisément en 1653!***

Nous en savons aujourd'hui bien plus que La Grange et Vivot, et surtout que Grimarest! On a cherché, on est arrivé à des résultats inespérés — et ce n'est pas fini [1]!

(1) « Lorsque nous avons écrit l'introduction de notre première édition des *Œuvres de Molière*, on ne savait presque rien sur les pérégrinations de Molière en province. Depuis lors, l'érudition a pris à tâche de rechercher partout les traces de la troupe nomade, et déjà elle en a reconstitué en partie l'itinéraire capricieux. Deux sortes d'actes ont servi particulièrement dans ces recherches: d'abord les requêtes ou permissions enregistrées par le bureau des villes; car avant d'installer leur théâtre dans quelque jeu de paume, manège ou grange, les comédiens étaient obligés de demander permission aux autorités municipales. Celles-ci leur imposaient d'ordinaire certaines conditions: un maximum pour le prix des places, fixé le plus souvent à cinq sous pour le parterre et dix sous pour la galerie; puis une représentation au profit des hospices.

» Une autre sorte d'actes n'a pas été moins utile pour suivre les comédiens à la trace; ce sont les actes de baptême. Les comédiennes de la troupe étaient d'une singulière fécondité. L'enfant était baptisé où il naissait, et les camarades étaient parrains ou témoins. On constate ainsi, grâce aux registres de paroisse, la présence de la troupe dans la ville. *Ce sont les cailloux blancs que le Petit-Poucet semait le long de sa route pour retrouver la maison paternelle*. Au moyen de ces deux sortes de documents exhumés des archives des principales villes du Midi, *nous pouvons suivre la troupe ou du moins ne pas la perdre de vue trop longtemps*. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 60-61.

« Nous croyons... légitime la curiosité d'aujourd'hui... Elle nous invite à suivre moins rapidement Molière dans ses pérégrinations, dans les progrès qu'elles ont fait faire à son expérience du théâtre, surtout à son étude des mœurs et des caractères, favorisée alors par tant d'occasions d'observations variées. Souvent un intérêt d'une autre nature s'est attaché à une connaissance plus exacte de son itinéraire. *Toute ville qu'il a visitée est fière de relever dans ses murs quelque trace de son passage*. De là ces enquêtes faites à l'envi de tous côtés. Nous ne saurions avoir ce genre de préoccupation; il le faut laisser à l'amour-propre local, *qui a souvent rendu le service de mettre sur la bonne voie*, mais souvent aussi a soulevé, sans les résoudre clairement, de petits problèmes, que nous ne voudrions pas être trop entraîné à discuter. On approuvera que dans notre voyage à la poursuite de Molière nous nous bornions à l'essentiel. Il ne faut pas d'ailleurs se flatter de ne jamais perdre le poète de vue, quelque soin qu'on ait mis de nos jours à s'informer de toutes ses allées et venues. Nous profiterons beaucoup sans doute d'un grand nombre de patientes investigations, en reconnaissant à qui le mérite en appartient (a): mais nous nous défierons de *ce qui n'est pas assez prouvé*. Des indices, trop facilement acceptés, ont dû plus d'une fois tromper, par exemple lorsqu'on a oublié que *la composition des troupes de comédiens ambulants était changeante*. Elles se faisaient mutuellement *des emprunts* de leurs acteurs. Quelquefois *on s'associait un moment, puis on se quittait*. Nous pouvons donc rencontrer quelque part tels ou tels comédiens, sans savoir sûrement *à quelle troupe ils appartiennent*. En outre, la présence dans une ville d'un camarade *non douteux* de Molière n'y rend pas toujours incontestable celle de *toute la troupe* au même moment. De là bien des incertitudes dont il n'y a pas d'ailleurs à se beaucoup chagriner. Quelques lacunes qui restent à combler, ce que nous savons aujourd'hui suffit pour que le tableau d'ensemble des voyages de Molière laisse peu à désirer et puisse au moins être présenté dans ses grands traits. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 110-111.

(a) « *En reconnaissant à qui le mérite en appartient...!* » Que cela est bien dit! — Hélas! hélas!... Les Paul Mesnard sont rares, malheureusement, et nous en disons tout autant des Louis Moland...!

« C'est le commencement, — dit M. Louis Moland, — qui est le plus obscur. Elle (la troupe) devait être en médiocre état, lorsqu'elle se résolut à courir la province. Son jeune chef notamment, criblé de dettes, dut faire le plongeon, se dissimuler, s'éclipser pour un temps. *On peut croire qu'on ne se parait plus du nom* d'ILLUSTRE THÉATRE. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 61.

Je ne crois pas, pour ma part, que la troupe, quittant Paris, se soit mise en marche *officiellement*, d'abord pour le Mans (1), ensuite pour Bordeaux. Je pense, avec M. Mesnard (p. 104), que la réunion de nos comédiens avec ceux du duc d'Épernon eut lieu de fort bonne heure : en 1545, par exemple : seulement, et c'est là le point important, *est-ce en Guienne qu'elle s'opéra?* On rêve toujours de rencontrer, d'abord et avant tout, Molière à Bordeaux : désir bien naturel, surtout quand on a le bonheur d'habiter cette belle ville. D'après M. Auguste Baluffe, qui a souvent des idées bien hardies, mais parfois aussi d'autres singulièrement heureuses, sortes d'échappées lumineuses vers de séduisants horizons, Molière aurait d'abord connu le duc d'Épernon *à Paris même.* Quelques extraits, à ce sujet, ne paraîtront sans doute pas de trop, car je ne voudrais pas faire dire à M. Baluffe (qui n'est pas toujours des plus faciles à suivre à travers ses réticences et ses sous-entendus), ce qui ne serait réellement pas dans sa pensée :

« ... Molière a repris confiance, et non sans raison. Il s'est produit autour de lui un réveil de sympathies chaleureuses, et sa fortune semble prendre une face nouvelle. *Il est appelé en visite à l'hôtel d'Epernon*

(1) « Pour se rendre plus ou moins directement de Paris à Bordeaux, ils *durent* passer par le Mans; *la route est presque indiquée.* » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 61.

« Avant qu'elle fût arrivée à Bordeaux, on a cru qu'elle s'était arrêtée au Mans. Cette *supposition hasardée* est une de celles *que l'on passerait volontiers sous silence,* si elle n'avait suggéré l'idée que l'on a dans *le Roman comique* de Scarron une peinture de notre troupe; ce qui vraiment serait très curieux. Mais... on chercherait en vain dans la burlesque épopée ce qu'on nous fait espérer d'y trouver... *Jamais peintre n'aurait mieux déguisé ses modèles...* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 111. — Voir, ci-dessus, page 279, note 1.

d'abord (?), puis à Fontainebleau, où la Cour réside. Lambert, son ami (?), est entré au service de Mademoiselle, et les bons offices de sa cordiale camaraderie *ont amené la duchesse d'Epernon à choisir Molière pour organisateur de ses fêtes et concerts* (?). — « L'hostel d'Espernon », d'après *La Guide* [sic] *de Paris*, de Chuyes (1646), était situé « rue » Plastrière », entre « la rue Montmartre, devant la rue Quinquetonne », et la rue « de Grenelle. » Molière revenait ainsi dans son quartier natal. Convaincu de se suffire à lui-même, et quoique l'affection paternelle ne lui ait jamais manqué, il garde pour lui seul le secret de ses préoccupations d'argent. Il se sent, *il se sait à la veille d'être le comédien privilégié du duc d'Epernon en sa cour de Guyenne.* » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, p. 241.

Si véritablement Molière en *sait* aussi long que cela, nous n'avons plus à être inquiets sur son compte ni sur son avenir.

« Bernard d'Épernon, avec ses hautes qualités comme avec ses vices brillants, était le véritable type du grand seigneur, au milieu du XVIIe siècle. — Pour lui, « pair de France » était bien près de signifier « égal de Roi ». — Nous le retrouverons à Bordeaux ; et nous l'y connaîtrons mieux. Dès à présent, la note des *Manuscrits*, de Trallage, qui le concerne, mettra en pleine lumière le rôle que sa protection réservait à Molière. *Les documents originaux sur Molière sont très rares, mais ce n'est pas une raison pour qu'on les lise plus attentivement*. La reproduction intégrale — que je n'ai trouvée nulle part — est d'autant plus significative, au moment où *Molière commence d'être agréé par le duc et la duchesse d'Epernon pour leurs fêtes Parisiennes* — à Paris ces fêtes relevaient encore plus de la duchesse que de son mari, car *elle n'habitait guère Bordeaux, et à Paris elle était censément chez elle* — cette reproduction textuelle et complète est d'autant plus caractéristique et frappante que, dans la pensée de Nicolas de Trallage, et par transition naturelle, Molière passa *des fêtes de Bordeaux à celles de Versailles;* il aurait préludé à *celles-ci* par *celles-là*. Louis XIV serait redevable à d'Epernon de Molière, tout au moins au point de vue des divertissements de cour. Faute de comprendre ainsi cette note, on n'y a vu qu'un cailletage abstrus. Je copie (t. IV, p. 238) :

« Le sieur Molière commença à jouer la comédie à Bordeaux en 1644 » ou 1645. M. d'Epernon estoit pour lors gouverneur de Guienne; il esti- » moit cet acteur qui lui paroissoit avoir de l'esprit. La suite a fait voir » qu'il ne se trompoit pas. Lorsque le roy estoit le plus amoureux de » Mlle de La Vallière, il la vouloit régaler de temps en temps de quelque » nouveau spectacle. C'est pourquoi il prisoit fort extraordinairement » Molière qui travailloit nuit et jour. »

« Le duc d'Epernon eut aussi sa La Vallière : elle avait nom Mlle de Lartigue. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, p. 242-243.

Sans considérer ces textes de M. Baluffe, — qui nous font au moins connaître le passage tout entier du *manuscrit de Tralage,* — comme ne contenant absolument que des vérités évidentes, mais après avoir eu au contraire grand soin d'y semer en plusieurs endroits d'utiles points d'interrogation, nous ne pouvons leur refuser d'offrir un grand et singulier avantage en nous fournissant une hypothèse, bien supérieure à toutes les autres, sur *l'époque* et *la contrée* où se sont rencontrés et connus le duc d'Épernon et la troupe de Molière.

On s'est ingénié, mais en vain, pour retrouver, *en 1545,* le passage de Molière et de sa troupe à Bordeaux. Et cependant, nous sommes aujourd'hui de plus en plus certain que les artistes de *l'Illustre Théâtre,* Molière y compris, se sont réunis et fondus, de fort bonne heure (avant 1546), avec ceux du duc d'Épernon. Nous verrons, dans les paragraphes suivants, les textes sans réplique qui le prouvent.

Les allées et venues du duc *à Paris, à l'hôtel d'Épernon,* les fêtes qu'il y aurait données, sembleraient bien nous mettre enfin sur la voie et nous fournir une excellente solution du problème; ce serait *à Paris* que le duc d'Épernon aurait tout d'abord connu et apprécié Molière, et qu'il aurait songé à l'engager dans sa propre troupe, chose bientôt faite, sans doute, après la sortie de Molière de prison et l'obligation des comédiens de *l'Illustre Théâtre* envers Léonard Aubry, en date du 13 août 1645. Adieu donc cette hégire pittoresque, à l'instar de celle du *Roman comique,* ces longues voitures de comédiens, défilant sur les chemins avec hardes et décors, conduites l'une par Magdeleine, l'autre par Geneviefve, sur les routes du Mans et de Bordeaux! Et l'on en vient, enfin, à comprendre ce dont, auparavant, il était si difficile de se

rendre compte : comment Molière, inconnu et invisible à Bordeaux et dont on ne retrouve, en 1545-1546, aucune espèce de trace dans la capitale de la Guienne, était cependant, déjà et de fort bonne heure, engagé définitivement, avec ses compagnons et compagnes, dans la troupe du second duc d'Épernon ; troupe dont nous allons parler maintenant dans les plus immédiats paragraphes.

§ 4. — *La dédicace de la tragédie de* JOSAPHAT, *de Magnon (1646).*

En 1646 parut à Paris, chez Antoine de Sommaville, en format in-quarto, une tragi-comédie de M. Magnon (1), intitulée *Josaphat,* et dont l'achevé d'imprimer pour la première fois est du 12 octobre 1646 ; le privilège est donné à Paris le dernier août précédent.

Josaphat est dédié au duc d'Épernon, Bernard de Nogaret, comte de Foix, gouverneur de la Guienne (2).

L'Épître dédicatoire de cette tragédie offre certains passages qui ont été l'objet de très significatifs commen-

(1) « L'auteur est ce Magnon dont nous avons cité la tragédie antérieure d'*Artaxerce*, représentée par *l'Illustre Théâtre*, auquel il avait ainsi témoigné son bon vouloir et son estime. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 104.

» Le titre de l'*Artaxerce*, tragédie de Magnon, imprimée en 1645, porte cette indication, qui n'était pas ordinaire alors, du théâtre sur laquelle elle avait paru : « Représentée par *l'Illustre Théâtre.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 86. [Paris, Cardon Besongne, 1645. — Achevé du 20 juillet, privilège du 11. ARTHUR DESFEUILLES, *Notice bibliographique*, p. 175.]

(2) « La dédicace de la tragédie de *Josaphat* avait été déjà beaucoup remarquée. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 104.

« Parmi les poètes, tombés aujourd'hui dans l'oubli, dont Molière et les Béjart avaient représenté les ouvrages pendant leur établissement à Paris, il faut citer Jean Magnon ; M. Magnon, un des favoris du Parnasse, comme dit Loret, un auteur alors estimé, qui avait fait jouer sur *l'Illustre Théâtre* son *Artaxerce*, qui n'est pas une tragédie à dédaigner. Cela créa entre Molière, les Béjart et le poète bourguignon, des relations qui furent très durables puisque quatorze ans plus tard les mêmes comédiens, de retour à Paris, représentèrent de lui une *Zénobie* qui fut sa dernière œuvre tragique.

» Or, ce Magnon, dont l'*Artaxerce* avait été imprimé en 1645, fit imprimer en 1646 une tragi-comédie de *Josaphat* dont l'épître dédicatoire est adressée au gouverneur de Guyenne, au deuxième duc d'Épernon. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 66.

« Il y a un autre *Josaphat* dédié également à Mgr le duc d'Épernon, par D.-L.-J.-A. Tolose, chez François Budé, 1646, in-12. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 66.

taires. — Nous allons reproduire ces passages de l'Épître, en ayant soin d'y ajouter en notes les commentaires :

« Les cœurs de toute la Guyenne sont des biens successifs dans votre famille. Je pourrais encore vous louer par un autre avantage. N'estes-vous pas aussi glorieux père qu'heureux mary (1)?

» Mais je n'entreprends pas de faire icy le Panégyrique de toute vostre maison; et je laisse à quelqu'autre bouche à discourir de ce bonheur, outre que je ne dirois que des choses trop connues, elles paraissent trop pour estre montrées. Ce n'est point par là que je veux vous glorifier (2).

» Je veux choisir la dernière de toutes vos belles qualités. Cette protection et ce secours, Monseigneur (3), que vous avez donné[s] à la plus malheureuse et à l'une des mieux méritantes des comédiennes de France, n'est pas la moindre action de votre vie. Et si j'ose entrer dans vos sentiments, je veux croire que cette générosité ne vous déplaît pas (4).

» Tout le Parnasse vous en est redevable, et vous rend grâces par ma bouche (5) : vous avez tiré cette infortunée d'un précipice où son mérite l'avoit jetée, et vous avez remis sur le théâtre un des plus beaux personnages qu'il ait jamais portés (6).

(1) « Je souligne surtout *heureux mary*, car une correspondance secrète du duc d'Épernon va nous apprendre qu'il attache du prix à paraître tel... » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 259.

(2) « Ici le duc, fausse modestie à part, dut un peu s'interroger, pour savoir ce qu'il avait fait de si mémorable en 1645 : vingt ans plus tard il eût trouvé la réponse de suite et tout seul; mais en 1645 était-ce une chose si glorieuse que de « protéger » des comédiens, même les comédiens qu'on préférait? » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 259.

(3) « Et Magnon en a des larmes dans le style! » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 259.

(4) « *Cette* phrase pourrait suggérer quelques conjectures; on les trouverait d'accord avec ce que nous savons de la Béjart, dont la coquetterie n'aimait pas à déroger, et était surtout encourageante pour les gens de qualité. [Mais c'est *la Fameuse Comédienne*, qui dit cela!!...] » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 105.

« Le trait porte, car en effet, et je l'ai dit, le duc d'Épernon pouvait faire beaucoup de bien, *être généreux* avant de commencer à s'en apercevoir. L'importance du bienfait est ici trop en raison inverse de la fortune. Magnon, un an après l'événement et quand le duc d'Épernon a pu juger encore mieux du mérite de la Béjart et de Molière, Magnon a raison de penser qu'il ne le regrette pas. Il pouvait ne pas s'en rendre un compte exact, mais ce qu'ajoute Magnon était susceptible de *lui ouvrir les idées là-dessus*, suivant un mot de Molière. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 259-260.

(5) « *Tout le Parnasse*, ce n'est pas trop dire, et Corneille, en souriant à Rotrou, eût souscrit à la légitime exagération de l'auteur de *Josaphat*. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 260.

(6) « On s'est demandé quelle était cette actrice que le duc d'Épernon avait tirée d'un précipice, et la réponse presque unanime des écrivains qui ont cherché le mot de cette énigme a été qu'il s'agissait ici, selon toute vraisemblance, de Madeleine Béjart. Mais quand le duc d'Épernon eut-il l'occasion de venir au secours de Madeleine? Cela se rapporte-t-il à des aventures plus anciennes que la fondation de *l'Illustre Théâtre*, à des infortunes qui auraient marqué les courses de la Béjart antérieures à 1643? ou bien la protection du duc se serait-elle manifestée un peu avant l'impression de *Josaphat*, c'est-à-dire en 1646? (P. 67.)

« A bien lire le passage de Magnon, c'est ce dernier cas qui paraît probable :

» Elle n'y est remontée, Monseigneur (¹), qu'avec cette belle espérance de jouer un jour dignement son rôle dans cette illustre pièce (²), où, sous des noms empruntés, l'on va représenter une partie de votre vie (³). »
MAGNON, *Épître dédicatoire de la tragédie de « Josaphat »*.

Cette épître dédicatoire du sieur Magnon, parfaitement claire, sans doute, pour les comédiens et les amateurs de spectacle de l'époque, est devenue pour nous, après

« *Tout le Parnasse vous en rend grâce... Elle n'y est remontée*, etc. » sont des expressions qui n'indiquent pas des faits éloignés de plusieurs années. Ce serait donc dans la première année des pérégrinations de la troupe [1645? 1646?...], que le duc aurait *secouru* (?) la comédienne. Madeleine Béjart, Molière par conséquent, et les autres Béjart, auraient été *à Bordeaux* [Pourquoi à Bordeaux, où la peste régnait, et non pas à Paris?] pendant cette année. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie, et ses ouvrages*, p. 67.

« Il nous semble moins facile d'expliquer le « *précipice où son mérite l'avoit* « *jetée*. » IL Y A LA UNE ALLUSION QUI, N'ÉTANT PAS TRÈS CLAIRE POUR NOUS, EST SEULE UN PEU GÊNANTE. Malgré tout, *on peut tenir pour évident qu'il s'agit bien de la Béjart*, et que la voici engagée dans la troupe du duc d'Épernon, avec l'espérance d'un rôle *dans une pièce toute pleine d'allusions aux aventures du gouverneur de la Guyenne*. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 105.

(¹) « On a, *sans grand danger de se tromper*, reconnu dans cette comédienne singulièrement distinguée que le duc d'Épernon avait tirée de l'abîme, celle qui était, puisqu'il ne s'agit pas de l'autre sexe, *la plus brillante épave* du naufrage de *l'Illustre Théâtre*, et que l'on ne pouvait secourir plus efficacement qu'en la faisant remonter sur la scène. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 105.

« Et quand, enfin, Magnon, moins tenu à la discrétion que Magdeleine Béjart et Molière, et tout *l'Illustre Théâtre*, reporte sur le duc d'Épernon l'honneur d'avoir sauvé, tiré du « *précipice* » la belle et noble actrice, ne sentez-vous pas que cela est plus juste, et plus vrai, ainsi formulé par un poète, que si le notaire y avait passé?...

» Quant à la chute dans le « précipice », que Magnon attribue « *au mérite* » même de Magdeleine Béjart, cela se peut traduire de deux sortes, quoique les moliéristes soient embarrassés pour le traduire d'une seule. Cela signifie: ou que la supériorité de son talent a fait compter sur des résultats pécuniaires qui ne se sont pas réalisés, et dans ce cas les dépenses en rapport avec sa valeur ont été d'autant plus ruineuses qu'on avait escompté, pour les faire, des recettes extraordinaires...; ou bien, cela signifie encore que Madeleine Béjart a été simplement victime de quelque cabale qui a fait le vide autour de *l'Illustre Théâtre*, à cause de sa bonne tenue et de sa résistance aux « *blondins tant coins et si jolis*. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Iᵉʳ, p. 260-261.

(²) « Évidemment, ce n'est pas de la veille que l'actrice est remontée sur les planches pour jouer cette pièce le lendemain. En août 1645, quand *l'Illustre Théâtre* se fut un peu remis de sa terrible secousse, la pensée vint naturellement à tous et à chacun d'acquitter envers le duc d'Épernon la dette de la reconnaissance. La pièce — une pièce toute à son intention — fut projetée: Magnon en eut la commande sur la mesure de leur gratitude; et Magdeleine Bejart, qui avait « *le choix de ses rôles* », s'y promit d'y jouer le sien « *dignement* », de son mieux, mieux que personne, devant leur commun protecteur — c'est-à-dire leur bienfaiteur. Ainsi tout se place, se classe et s'éclaire à vif dans cette page prétendue amph[ig]ourique de Magnon. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Iᵉʳ, p. 262.

(³) « Dans *Josaphat*, en effet, Bernard de Nogaret est facile à reconnaître, lorsqu'il n'était encore que duc de la Valette, et que Louis XIII, après le siège de Fontarabie, le frappa si vivement. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 105.

deux siècles et demi, d'une obscurité profonde. Aussi avons-nous cru devoir reproduire en notes, après chacune de ses phrases, les commentaires nombreux auxquels elle a donné lieu de nos jours de la part de MM. Louis Moland, Auguste Baluffe, Paul Mesnard.

La scène, d'abord, est bien à Paris. De Bordeaux, ici, il n'est nullement question. Le « haut et puissant prince » Bernard de Foix, duc d'Espernon, de la Valette et de » Candalle, pair et colonel général de France, chevalier » des ordres du Roy et de la Jarretière, prince et captal » de Buch, comte de Foix, d'Astarac, sieur de Lesparre, » gouverneur et lieutenant général pour le Roy en » Guienne », se garde bien, en l'an de grâce 1646, de faire son séjour habituel d'une ville — c'est M. Arnaud Detcheverry qui nous l'a appris — en ce moment-là ravagée par la peste. Le duc était donc bien tranquille à Paris, en son hôtel de la rue Plastrière. C'est à Paris que s'imprime la tragédie de *Josaphat*. C'est à Paris qu'il a rencontré, et secouru, et fait remonter sur la scène cette artiste si belle, si remarquable, si sympathique, dans laquelle tous les commentateurs ont cru reconnaître Magdeleine Béjart. Il est possible, en effet, que ce soit elle. Mais si l'on se rappelle que les ducs d'Espernon, de père en fils, avaient une troupe placée sous leur protection et portant leur nom, la chose ne nous semblera plus déjà si certaine; Magnon, il est vrai, est l'auteur d'*Artaxerce* représenté par *l'Illustre Théâtre*. Mais tout cela n'équivaut pas à une certitude. Mettons cependant que cette certitude existe. Acceptons la comédienne dont parle le poète Magnon comme appartenant bien à la compagnie dirigée par Molière, et comme étant effectivement Magdeleine Béjart.

M. Baluffe a beau nous dire qu'il ne trouve rien d'*am-*

phigourique dans la lettre au duc, nous sommes complètement, nous, de l'avis de M. Mesnard : *il y a là une allusion*, nous le reconnaissons comme lui, *qui n'est pas très claire pour nous ;* quelle est cette protection, quel est ce secours donnés à *la plus malheureuse,* à *l'une des plus méritantes comédiennes de France?* De quel *précipice* le duc l'a-t-il retirée? Comment *le mérite* de *cette infortunée* l'y avait-il jetée? Qui l'empêchait de *remonter sur le théâtre* d'où une circonstance, que l'on ne nous dit pas, mais que nous serions curieux de connaître, l'avait précédemment fait descendre?

Puisque nous en sommes aux hypothèses, je présenterai la mienne, moi aussi, sous simple bénéfice d'inventaire. Cette cause, qui a fait descendre la comédienne du théâtre, ce précipice, où son mérite l'avait jetée, et qui a interrompu si inopinément sa carrière dramatique, ne serait-ce pas... une simple grossesse? Nous sommes une année avant l'impression de *Josaphat,* c'est-à-dire en 1645, faites bien attention à cette date! Molière, âgé de vingt-trois ans, vivait maritalement avec Magdeleine, son aînée de quelques années. Si, comme nous le supposons, Magdeleine, contrainte et forcée, s'est trouvée obligée de s'arrêter et de suspendre ses représentations, la chose, dans ce moment-là, était donc connue et archiconnue dans le monde des coulisses; elle était devenue le secret de Polichinelle. Tout le monde alors sut donc l'aventure; et il en a si bien transpiré quelque chose, que l'on en vint, plus tard, à attribuer à Magdeleine la maternité de sa petite sœur Armande, née cependant, elle, *au commencement de 1642*... On savait, on avait retenu, au théâtre, que Magdeleine, en 1645, avait eu un enfant avec Molière. De là des cancans sans fin lors du mariage de ce dernier, de là naturellement, aussi, l'horrible

accusation de Montfleury. Et voilà enfin pourquoi, sur l'acte de décès d'Armande, en 1700, on porta cette dernière, à tort, ou plutôt *à faux,* comme âgée de *cinquante-cinq ans,* ce qui la faisait naître juste en 1645. La vérité, c'est qu'Armande avait trois bonnes années de plus, et ne pouvait être, dans aucun cas, l'enfant dont *je suppose* ici la naissance (1). Je ne tiens nullement à mon hypothèse; je la présente cependant (2).

Tel est ce que nous avions à dire au sujet de *Josaphat*

(1) Mais cet enfant, où serait son acte de baptême? — Et celui d'Armande, demanderai-je à mon tour, où peut-on le découvrir? La disparition de l'un est le juste corollaire de la disparition de l'autre, et les ennemis jurés de Molière avaient de trop bonnes raisons pour anéantir à la fois ces deux actes, dont la destruction permettait de *laisser confondre les deux enfants entre eux et de n'en faire qu'un seul.*

En tous cas, nous n'avons plus la pièce que l'on montra très probablement en 1672 à Louis XIV [Cf. t. I, p. 492].

(2) « Lorsque Magnon écrivit l'épître où il parle de *la comédienne rendue au théâtre* par le duc d'Épernon, non seulement la pièce n'était pas encore représentée, mais on n'avait même pas arrêté la distribution des rôles, puisque la nouvelle recrue n'en était alors qu'à l'espérance d'en obtenir un; or, comme l'impression d'une pièce n'en suivait pas immédiatement la première représentation, l'achevé d'imprimer, daté du mois d'octobre, ne paraît pas permettre de faire reculer plus tard que vers Pâques 1646 l'admission dans la troupe, entretenue par le duc, de l'actrice, sa protégée. — La dédicace d'une autre tragédie, *Le Dictateur romain* (a), a été signalée par M. Chardon comme faisant faire un nouveau pas, un pas décisif. L'épître, signée A. Maréchal, est, comme celle de *Josaphat*, adressée au duc d'Épernon; on y trouve également un remarquable passage sur sa troupe. Avec respect et crainte, l'auteur lui dédie sa tragédie, « pour la faire passer, heu» reusement, lui dit-il, de vos mains libérales en la bouche de ces comédiens des» tinés seulement aux plaisirs de Votre Grandeur, et dont la troupe, que vous » avez enrichie par des présents magnifiques *autant que par d'illustres acteurs*, se va » rendre, sous vos faveurs et sous l'appui de votre nom, si pompeuse et célèbre » qu'on ne la pourra juger indigne d'être à vous. »..... C'est la Béjard seule que l'on trouve dans l'épître de Magnon; dans celle de l'auteur du *Dictateur romain*, ce sont, avec elle, ses camarades. Si en examinant à part, pour les interpréter, chacune des deux dédicaces, on pouvait hésiter sur le sens à leur donner, on prend confiance lorsqu'on les rapproche et les met en regard. Il serait étrange qu'elles fussent si bien d'accord pour nous faire la même illusion sur *la réunion, dès 1646, de la troupe de* l'Illustre Théâtre *à celle de d'Épernon*. Les allusions de Magnon sont donc éclaircies, s'il en est besoin, par celles de Mareschal, et réciproquement. Dès que l'on pense ainsi, l'épître dédicatoire du *Dictateur romain* est celle qui, par sa date, fournit le renseignement le plus curieux. L'impression de cette tragédie a précédé celle du *Josaphat*. L'achevé d'imprimer est du 28 avril 1646; mais le privilège avait été donné à Paris le 19 février. *La pièce avait donc « passé dans la bouche d'illustres acteurs » avant le mois de février*, ce qui suppose que *ceux-ci avaient contracté leur engagement tout au moins au commencement de l'année* (1646); *la fin même de 1645*, une des années nommées par Trallage, *devient assez probable;* et il ne faudrait plus parler, comme nous l'avons fait tout à l'heure, de Pâques 1646. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 105-107.

(a) « *Le Dictateur romain. Tragédie dédiée à Monseigneur le duc d'Épernon.* A Paris, chez Toussainct Quinet, 1647. » *Note de M. Paul Mesnard.*

et de sa mystérieuse épître dédicatoire au duc d'Espernon.

§ 5. — *La troupe du duc d'Espernon (1645-1646).*

Molière, la Béjart et les autres débris de la Compagnie de *l'Illustre Théâtre* sont parfaitement entrés, *le fait est exact,* dans la troupe du duc d'Espernon, Bernard de Nogaret, en 1646, et *peut-être dès 1645* (d'après M. Paul Mesnard), et en font, désormais, bel et bien partie. Seulement, *ce n'est nullement à Bordeaux* que cette fusion s'est opérée; *ce n'est nullement à Bordeaux* que résidait alors le duc d'Espernon, fuyant la peste; *ce n'est nullement à Bordeaux* que paraissent avoir été représentés, pour la première fois, le *Josaphat* de Magnon et *le Dictateur romain* de Mareschal ([1]): ce fut selon toute probabilité à Paris même.

C'est, en effet, à son hostel de la rue Platrière, et non à Bordeaux, et non en Guienne, que se trouvait Bernard de Nogaret ([2]) lorsqu'il fit, pour la première fois, la connaissance de Molière et de la Béjart; c'est à Paris, qu'il *tira* cette dernière — pour parler comme le sieur Magnon — du *précipice* où son *mérite* l'avait *jetée.* C'est M. Auguste Baluffe, en somme, qui nous a mis sous tous ces rapports dans la bonne voie (bien que nous ne

([1]) « ... Mareschal était, au moins autant que Magnon, un ancien ami de *l'Illustre Théâtre,* DONT IL AVAIT SIGNÉ L'ACTE DE NAISSANCE. En effet, dans le contrat de société du 30 juin 1643, il est nommé le premier : « Faict et passé à Paris, en présence du » noble homme André (*a*) Mareschal, advocat en parlement, etc. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 106.

([2]) « M. Le Monnyer, notaire, garde, parmi les anciennes minutes de son étude, un acte de « Bernard de Foix et de la Valette duc d'Espernon (*sic*) et de Candalle, » pair et colonel de France, gouverneur et lieutenant général des Provinces de » Bourgogne et de Bresse, demeurant à Paris, en son hostel, rue Platrière; » 23 juin 1654. » Il signait : « *Bernard de Foix et de la Valette.* » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* colonne 537, article : ÉPERNON (D').

(*a*) « Il a signé de même qu'à la fin de l'épître du *Dictateur romain,* A. MARESCHAL ; son prénom n'était pas *Antoine,* comme on l'a dit, en accusant d'erreur l'acte de 1643, mais bien *André.* » *Note de M. Paul Mesnard.*

soyons pas tout à fait d'accord avec lui au sujet de la parfaite clarté de l'épître dédicatoire dudit Magnon), et nous n'hésitons pas surtout à le reconnaître! Nous y perdons une légende, c'est vrai, et le voyage du Mans, et celui de Bordeaux, et les deux femmes, Magdeleine et Genevièfve, conduisant les grandes voitures de comédiens sur les routes vers un avenir encore inconnu et très incertain! Mais nous y gagnons de ne pas perdre pied, au moment où les pièces découvertes par M. Eudore Soulié cessent tout à fait de nous éclairer, et de rester au contraire sur un terrain parfaitement solide. Honneur, donc, à M. Baluffe!

Quelle était, à la fin de 1645 et au commencement de 1646, la composition de la troupe du duc d'Espernon? Nous n'avons en mains aucun document complet ni tant soit peu précis à cet égard.

Nous allons continuer, pour la troupe d'Espernon, à employer la méthode qui nous a si bien réussi pour *l'Illustre Théâtre,* dont la Compagnie, portant le nom du noble Duc, forme en quelque sorte, désormais, la ***continuation*** naturelle; méthode qui consiste à donner ***un numéro d'ordre*** à chaque artiste, au fur et à mesure que nous le verrons apparaître pour la première fois dans nos recherches.

« Avec la réunion, *opérée beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait longtemps supposé,* de la troupe de nos acteurs à celle de Du Fresne, nous sommes entré dans une période de la vie de Molière qui ne va être que la continuation de ses années d'apprentissage au jeu de paume des Mestayers et au port Saint-Paul, mais dans des conditions toutes nouvelles. Elles lui donnaient beaucoup à lutter encore, mais avec moins de difficultés, et lui permirent de s'avancer chaque jour plus près du but où il devait atteindre. » PAUL MESNARD, *Notice biogr. sur Molière,* p. 109-110.

Ce Du Fresne, dont parle ici M. Mesnard, était ***le premier dans Rome*** avant l'arrivée et l'incorporation, dans la troupe du duc, de Molière et de la Béjart. Nous l'avons

déjà vu, dans notre CHAPITRE PREMIER (1), protégé par le premier duc d'Espernon, l'ancien ami d'Henri III et d'Henri IV, en 1632, et alors que Molière n'avait encore que dix ans. Donnons-lui donc un numéro, — ce sera le n° XVI — dans notre nomenclature.

XVI. Du Fresne (Charles). — « Nous ignorons... » quand ce Du Fresne, qui avait donné des représenta- » tions à Lyon en 1643 avec Desfontaines — devenu, » l'année suivante, un des comédiens de *l'Illustre Théâtre* » [c'est notre n° XII] — commença d'être le chef, ou, si » l'on veut, le principal acteur de la troupe entretenue » par Bernard de Nogaret : de bonne heure à ce qu'il » semble... » Nous avons déjà donné (p. 281) ces lignes, très bonnes à reproduire ici, et qui émanent de M. Paul Mesnard, au § 2 du présent CHAPITRE SIXIÈME où elles ont également leur raison d'être (2).

« De père en fils, depuis longues années déjà, les d'Épernon avaient leurs comédiens ordinaires sous la direction de Charles Dufresne. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, p. 270.

« L'année 1646, dit M. Louis Moland (p. 64), est main- » tenant la seule qui reste tout à fait muette à l'égard de » Molière, la seule qui ne fournisse aucune donnée, si » mince soit-elle, à la biographie du poète. » M. Baluffe bondit à cette lecture, il prend sa plume des meilleurs jours, et il répond au remarquable Molièriste :

« Mais d'abord, les dates du privilège et de l'achevé d'imprimer de *Josaphat*, dédié au duc d'Épernon (31 août et 12 octobre 1646) et les dates identiques du privilège et de l'achevé d'imprimer du *Séjanus*, dédié à

(1) Cf. tome Ier, p. 15 et 16.

(2) « Dufresne, qui va prendre dans la troupe le rôle de directeur ou tout au moins de régisseur, était d'Argentan. » Il appartenait, dit M. Henri Chardon, à la » famille des Dufresne, peintres d'Argentan, dont on retrouve encore aujourd'hui » des tableaux dans les églises du Maine. » Madeleine du Freigne qu'il avait mariée à Lyon, en 1613, à François de La Cour, était sans doute sa fille [Brouchoud, Document VIII]. Il avait donc un certain âge. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 71.

Magnus de la Gardie, ambassadeur extraordinaire de la reine de Suède (31 août et 12 octobre 1646), sont des indications à noter et à porter à l'actif de cette année 1646. — *Nous avons pu nous convaincre que Molière n'avait pas joué devant le duc d'Epernon à Bordeaux.* Dès le commencement de mars le duc d'Épernon, qui, du reste, avait passé *l'hiver à Agen*, est de retour à Paris, où il va demeurer jusqu'aux premiers jours d'août. Pour nous rendre compte de ses faits et gestes quotidiens, nous avons un moyen d'informations et de contrôle un peu compliqué, mais d'une efficacité irréprochable et certaine : la correspondance, tant inédite que publiée et aussi complète que possible, de son administration. Jour par jour, elle renseigne sur ses actes et sur ses voyages. La *Gazette* du 3 mars autorise à supposer qu'il est à Paris : deux lettres des jurats, des 26 mars et 11 avril, viennent confirmer cette supposition. Le jeune et brillant duc de Candalle y est aussi — et déjà, sa beauté, son élégance incomparable et son esprit font de lui

L'astre des galants de la cour.

» L'Hostel d'Espernon ne va pas rester silencieux et fermé en ces mois de mars, avril, mai, juin et juillet. Comme l'an dernier, plus que l'an dernier peut-être, les réceptions et les concerts vont attirer la brillante société parisienne. Benserade ne se demande pas cette fois si la cour est rue Plastrière ou à Fontainebleau, mais il ne pourrait s'y méprendre « car tout le monde » est chez le duc d'Espernon. N'est-ce pas à la reprise de ces fêtes splendides que *l'Illustre Théâtre*, appelé comme précédemment à y apporter son concours, a pu, pour acquitter sa dette de reconnaissance, offrir au duc d'Espernon l'hommage de la tragédie que l'on « va représenter »? A la date où le privilège est accordé, *Josaphat* aura été joué certainement. Il l'aura été même avant le mois d'aoust, car *le duc d'Espernon sera de retour en Guienne...* C'est du commencement de mars à la fin de juillet que *Josaphat* dut être joué devant le duc d'Espernon; mais quelle circonstance particulière a-t-elle déterminé de préférence le choix d'une date pour la représentation? Je ne saurais le dire avec une rigoureuse exactitude. Mais ici le champ est restreint, et quelques recherches... ne tarderont peut-être pas à aboutir. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu*, t. Ier, p. 293-295.

Pour introduire, si faire se peut, une certaine clarté dans notre récit, si souvent entrecoupé de citations et de renvois de toute espèce, et mettre un peu d'ordre et de méthode dans tous les menus faits contenus jusqu'ici dans ce SIXIÈME CHAPITRE, classons chronologiquement ces faits, les uns après les autres, aux dates que nous indiquent les trois historiens contemporains qui se sont occupés avec le plus de suite et de fruit des deux

années 1645 et 1646 : MM. Louis Moland, Paul Mesnard et Auguste Baluffe.

Fin 1645.........	Le duc d'Espernon *tire* une artiste d'un *précipice*....................	Fait indiqué par Magnon, commenté par MM. Moland, Mesnard et Baluffe.
Fin 1645.........	Réunion de la troupe de Molière (*Illustre Théâtre*) et de celle de Charles Du Fresne (Protecteur : duc d'Épernon).................	D'après M. P. Mesnard.
Hiver de 1645-1646.	Le duc d'Espernon est à Agen......	Documents officiels.
1646.............	Année sur laquelle nous ne savons rien.........................	D'après M. L. Moland.
Avant le mois de février 1646....	*Le Dictateur romain*, de Mareschal, est représenté à Paris	D'après M. P. Mesnard.
19 février 1646...	Privilège du *Dictateur romain*........	Documents officiels.
3 mars 1646......	Le duc d'Espernon est de retour à Paris.........................	Documents officiels.
Mars-Juillet 1646.	Représentations de *Josaphat*, de Magnon, à Paris, à l'hôtel d'Espernon.	D'après M. A. Baluffe.
28 avril 1646.....	Achevé d'imprimer du *Dictateur romain*	Documents officiels.
Août 1646........	Le duc d'Espernon retourne en Guienne où il tombe malade......	Documents officiels.
31 août 1646.....	Privilège de *Josaphat* et de *Séjanus*..	Documents officiels.
12 octobre 1646 .	Achevé d'imprimer de *Josaphat* et de *Séjanus*......................	Documents officiels.

Des cinq premiers paragraphes du présent CHAPITRE SIXIÈME et du tableau ci-dessus qui les résume, il ressort clairement un fait bien inattendu, et qui vient porter un terrible coup à la tradition : c'est que, étant donnés les seuls documents placés à notre disposition, ***Molière et sa troupe ne seraient venus à Bordeaux***, ni dans les quatre derniers mois de 1645, ni pendant l'année 1646 où la peste y régna, du mois de janvier au mois d'octobre.

§ 6. — *Molière et ses comédiens, de janvier 1647 au 23 avril 1648.*

Après avoir indiqué dans son ***manuscrit*** que ***le sieur Molière commença à jouer la comédie à Bordeaux en 1644 ou 1645***, Nicolas Tralage se ravise, il n'est plus si sûr de

son fait; et place définitivement en 1647 la venue de notre grand comique dans la capitale de la Guienne. Il est exact, en effet, que pendant cette dernière année la troupe Molière-Du Fresne, ou, si l'on aime mieux, les comédiens du duc d'Espernon, visitèrent le Sud-Ouest et le Midi; et laissèrent même, de-ci de-là, quelques traces de leur passage. Ce sont ces traces mêmes que nous allons rechercher, maintenant, avec curiosité.

« Dès les premiers débuts en province de la troupe de Molière et des Béjart, réunie à celle de Charles du Fresne, le service auquel elle était engagée auprès du duc d'Épernon ne pouvait la laisser confondre avec la plupart des troupes de campagne. *Il est vraisemblable,* nous l'avons dit, *qu'elle ne fit pas ce service à Bordeaux même;* on présume que ce fut tantôt *au château de Cadillac,* vraie demeure royale, tantôt *à Agen,* où le duc n'étalait pas une moindre magnificence et donnait, en apparence à la duchesse, mais réellement à sa maîtresse, la fameuse Nanon de Lartigue, des fêtes très somptueuses. Nous ignorons jusqu'à quel point ce fastueux gouverneur de la Guyenne était généreux pour ses comédiens; il leur procurait du moins l'avantage de jouer leurs pièces au milieu de splendeurs dont un théâtre ne se passe qu'à regret. *Le protecteur n'avait pas toujours besoin de sa troupe,* QU'IL LAISSAIT LIBRE D'ALLER SE MONTRER DANS DIFFÉRENTES VILLES... » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 113.

La dernière phrase de cette citation de M. Paul Mesnard a de l'importance. Si elle relate un fait vrai, elle explique bien des choses et nous donne particulièrement la clef de ce qui va suivre.

Molière fut certainement à Toulouse en 1647. Un auteur dramatique toulousain, le sieur Pellet des Barreaux, dit même expressément, dans l'*avertissement* de sa comédie en vers: *Molière à Toulouse,* représentée dans cette dernière ville en 1787, que Molière *fit ses premières armes* à Toulouse *en 1646.* C'est « vers le mois de juillet (1647) » que M. Louis Moland place (p. 71) les représentations de la troupe du duc d'Épernon à Toulouse, c'est pendant ce séjour et non à une autre époque que Molière y fit

connaissance avec le vieux troubadour Pierre Goudouly. « Si cette tradition n'est confirmée par aucun document » positif, dit avec juste raison (p. 109) M. Paul Mesnard, » elle n'est pas sans valeur, dès que la date du passage de » Du Fresne ne lui donne pas de démenti. » Est-ce, maintenant, en 1647 — ou en 1646 — que Molière et ses camarades sont venus à Toulouse? C'est là un petit détail qui n'est pas tiré à clair. Nous avons vu (§ 5) qu'en août 1646, le duc d'Espernon était retourné en Guienne, et qu'il y était tombé malade. On pourrait donc placer le passage et les représentations de la troupe à Toulouse tout à la fin de 1646. Mais elle serait alors restée dans la capitale du Languedoc un temps considérable, ce qui expliquerait assez le vif souvenir qu'elle y a laissé.

Je ne puis présenter ici que *des à peu près*, puisque c'est tout ce qu'on est parvenu à découvrir au sujet des origines de la carrière dramatique de Molière en province.

Deux documents du plus haut intérêt, se rapportant tous les deux à l'année 1647, et nous montrant successivement les comédiens à *Toulouse* en effet, puis à *Albi*, et enfin à *Carcassonne*, ont été publiés par M. Jules Rolland dans l'*Histoire littéraire de la ville d'Albi* (p. 205 à 216), 1 volume in-8°, Toulouse, Ed. Privat, 1879. L'un est une lettre datée de Carcassonne, le 9 octobre 1647; l'autre est une pièce de comptabilité, une quittance, datée du 24 octobre 1647.

Voici d'abord la lettre :

Lettre adressée aux consuls d'Albi par le comte de Breteuil, intendant de la province du Languedoc.

« Messieurs, — Estant arrivé en nostre ville [Carcassonne], j'ay trouvé la troupe des comédiens de M. le duc d'Épernon, qui m'ont dit que votre ville [Albi] les avoit mandés pour donner la comédie pendant que M. le comte d'Aubijoux y a demeuré, ce qu'ils ont fait sans qu'on leur ayt tenu la promesse qu'on leur avoit faite, qui est qu'on leur avoit promis une

somme de six cents livres et le port et la conduite de leurs bagages. *Ceste troupe est remplie de fort honnêtes gens et de très bons artistes*, qui méritent d'être récompensés de leurs peines. Ils ont cru qu'à ma considération ils pourroient obtenir vostre grâce et que vous leur ferez donner satisfaction. C'est de quoy je vous prie, et de faire en sorte qu'ils puissent être payés. Je vous en aurai obligation en mon particulier, après vous avoir assuré que je suis, messieurs, votre bien affectionné serviteur.

» *Signé :* DE BRETEUIL.

» Carcassonne, neuvième octobre 1647. »

Voici maintenant la quittance :

Extrait du *Compte des frais de l'entrée de monseigneur le comte d'Aubijoux, lieutenant général pour le roy en la province du Languedoc :*

« La troupe des comédiens de Mgr le duc d'Espernon estant venue exprès de la ville de Tholoze [Toulouse] en ceste ville (Albi) avec leurs [h]ardes et demeurée pendant le séjour de Mgr le comte, il leur fust accordé pour le dédommagement la somme de 500 livres payées et avancées par la susdite ville d'Alby, résultant de la quittance concédée par sieurs Charles du Fresne, René Berthelot et Pierre Rebelhon [Réveillon], retenue par M. Bernard Bruel, notaire, le 24e octobre dudit an 1647. »

Ces deux pièces prouvent trois faits bien importants. Occupons-nous de les spécifier :

1° La troupe du duc d'Espernon se trouvait à Toulouse vers le mois de juillet 1647. « Elle était *venue exprès* » *de la ville de Tholoze...* »

2° La troupe était à Albi en août et en septembre 1647 ; elle y avait été mandée pour le 27 juillet 1647, à l'occasion des fêtes de l'entrée du *comte d'Aubijoux, lieutenant général pour le roy en la province du Languedoc.*

3° Au mois d'octobre 1647, la troupe était à Carcassonne, où elle fit une démarche auprès du *comte de Breteuil, intendant de la province du Languedoc.*

« D'Aubijoux, qui aimait les gens d'esprit, a montré dans diverses occasions en quelle estime il tenait Molière. Ce ne fut sans doute pas sa faute si la ville d'Albi qui le fêtait, et que regardaient par conséquent les frais des réjouissances publiques, fit beaucoup de difficultés pour payer les comédiens. » PAUL MESNARD, *Notice...*, p. 113-114.

« Ainsi l'intervention de l'intendant de la province du Languedoc avait été immédiatement efficace : les consuls d'Albi s'étaient contentés de

réduire d'une centaine de livres la somme réclamée par les comédiens. » LOUIS MOLAND, *Molière...*, p. 70.

« Cette quittance était bien dite *concédée*, les consuls ayant lésiné sur la somme promise. Le consentement de la troupe était d'ailleurs forcé. En général nous trouverons la magistrature urbaine moins empressée à honorer les comédiens que ne l'ont été les grands seigneurs; mais il se peut bien que ceux-ci aient quelquefois été prodigues surtout d'égards et d'affable familiarité, tandis que les villes ne trouvaient pas très bon qu'ils rejetassent sur elles la charge de leurs libéralités. » PAUL MESNARD, *Notice...*, p. 115.

Deux nouveaux artistes viennent de nous apparaître dans la troupe du duc d'Épernon (1). Nous devons, dès lors, leur assigner aussi à chacun un numéro d'ordre.

XVII. **René Berthelot.** — C'est le fameux DU PARC.

« Le comique dont le premier surnom fut celui de Gros-René, et qui prit ensuite celui de Du Parc, se nommait René Berthelot. Dès sa jeunesse, il avait beaucoup d'embonpoint et tirait de cette qualité ou de ce

(1) « Les noms des acteurs qui ont signé la quittance du 24 octobre 1647 vont nous devenir bientôt familiers. René Berthelot, c'est Duparc, le futur Gros-René. C'est ici, croyons-nous, qu'il apparaît pour la première fois. Charles Dufresne et Pierre Rebelhon (lisez Reveillon) avaient déjà fait partie, à Lyon, en 1643, d'une même troupe comique qui comptait aussi parmi ses membres le poète Nicolas Desfontaines [notre n° XII], celui qui s'était agrégé à *l'Illustre Théâtre* en 1644. S'ils étaient devenus « comédiens du duc d'Épernon », ce ne pouvait être que par suite de la protection accordée à Madeleine Béjart, et parce qu'ils étaient associés aux Béjart et à Molière.

« Mais cela n'est pas sûr, objecte M. Brunetière (*Études critiques*, p. 162), peut-» être leur réunion n'eut-elle lieu que l'année suivante. » Nous verrons tout à l'heure que l'année suivante *Dufresne, Berthelot, Reveillon, Molière, Madeleine Béjart*, constituent *une même troupe;* nous verrons encore que *cette troupe est bien celle de son Altesse d'Épernon*, l'une des deux troupes provinciales qui passaient pour les plus complètes, et que Scarron cite au commencement de son *Roman*. Cet ensemble de faits connus : *la protection accordée à une actrice qui peut bien être la Béjart, le titre porté par la troupe en passage à Albi, l'association indubitable de ces acteurs à une année de là*, tout cela, sans produire la certitude, s'enchaîne assez bien et prend ainsi quelque consistance et quelque valeur. Voici donc ce que nous croyons apercevoir: Madeleine Béjart, *forte de l'appui trouvé auprès du gouverneur de la Guyenne en 1646*, aurait, au printemps de 1647, époque où les troupes provinciales se reformaient à Paris, *renforcé sa compagnie de ces artistes déjà habitués au train de la comédie errante.* » LOUIS MOLAND, *Molière...*, p. 70-71.

« Les documents cités, dit de son côté M. Mesnard, viennent de nous donner *la certitude de la présence des comédiens du duc d'Épernon à Toulouse, à Albi, à Carcassonne, en 1647;* mais plusieurs n'ont pas cru pouvoir en conclure sans hésitation *celle de Molière* dans cette dernière ville, *la quittance n'étant pas signée par lui, non plus que par les Béjart.* S'il fallait douter qu'il ait été plus que tout autre désigné par le comte de Breteuil comme un de ces TRÈS BONS ARTISTES, ET FORT HONNÊTES GENS, on serait désappointé. Heureusement, *le scrupule paraît excessif.* Il est difficile de penser que la troupe n'ait pas été au complet dans une occasion telle que les fêtes de l'entrée du lieutenant général; et il n'y a jamais lieu de s'étonner quand les comédiens ne sont pas tous nommés dans les quittances, baptistaires et autres pièces. » PAUL MESNARD, *Notice...*, p. 115.

défaut physique des effets qui provoquaient toujours le rire du parterre. Molière ne manqua pas de se servir de ce moyen pour égayer le rôle du valet d'Éraste *(le Dépit amoureux)*, personnage dont il composa le nom du prénom de Berthelot et de l'adjectif qui caractérisait sa taille; il fit Gros-René, et lui mit dans la bouche ces vers :

» Je suis homme tout rond de toutes les manières...
Moi jaloux! Dieu m'en garde et d'être assez badin
Pour m'aller emmaigrir avec un tel chagrin...

» ... Il épousa Marquise-Thérèse de Gorle, qui fut une femme de talent dans la tragédie et la comédie... » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, colonne 936, article : *Parc (Du)*.

René Berthelot, nous apprend en outre M. Jal (même page, colonne 2e), mourut le mardi 28 octobre 1664 et fut enterré le lendemain 29 : « Conuoy de 20 [prêtres], » vespres, de feu René Du Parc, viuant comédien de Mon- » sieur le duc d'Orléans, pris rue St-Thomas-du-Louvre. » (St-Germain l'Auxerrois.) — « Mardy *quatre* nouembre on » ne joua point à cause de la mort de M. Du Parc. » *(Journal de La Grange.)* — 4 nouembre, fait remarquer M. Jal, est une faute que corrige l'acte du 29.

« René Berthelot, dit Duparc, dit Gros-René, était Nantais. Il était, dit son contrat de mariage, « filz naturel et légitime de Pierre Berthellot, » bourgeois de Nantes en Bretagne, et de damoiselle Perrine l'Evesque ». La présence de René Berthelot dans la troupe des comédiens de Mgr le duc d'Épernon est constatée au mois d'octobre 1647.

» Duparc, à partir de cette époque, ne quitta plus la troupe, sauf une absence d'une année, de Pâques 1659 à Pâques 1660, qu'il passa au Marais...

» Duparc paraît avoir été l'un des acteurs français qui s'exercèrent le plus heureusement à suivre les Italiens sur le terrain de la farce improvisée. On voit qu'il continua à Paris ce qu'il avait sans doute commencé en Languedoc; on lit sur le registre de La Grange plusieurs titres de farces qu'il remplissait probablement de son exubérante personnalité: *La Jalousie de Gros-René; Gros-René petit enfant; Gros-René écolier.* » LOUIS MOLAND, *Le Théâtre et la troupe de Molière*, p. 437 à 439.

XVIII. **Pierre Réveillon.** — Trouvant ce nom sur l'acte de mariage de Foulle Martin et de Anne Reynes [célébré à Lyon, à l'église de Ste-Croix, le 29 avril 1655] : les deux époux ***dont nous verrons baptiser le fils à Bordeaux en***

1656, M. Jal dit à ce propos : « Je ne connais point » Pierre Reveillon, *qui n'était peut-être pas comédien.* » (*Dictionnaire*, p. 846-847). Nous sommes plus avancés à ce sujet, aujourd'hui, que l'éminent historiographe et archiviste de la marine, puisque nous venons de trouver ce Pierre Reveillon signant la quittance du *Compte des frais de l'entrée de Monseigneur le comte d'Aubijoux à Albi*, en 1647, en qualité de comédien de la troupe de Mgr le duc d'Espernon [1], et il avait déjà fait partie à Lyon, en 1643, d'une autre troupe comique avec Charles Dufresne (notre n° XVI) et Nicolas Desfontaines (notre n° XII).

Une grande lacune, de près de six mois, existe, maintenant, dans la vie de Molière, à partir de son séjour *très probable* à Carcassonne, en 1647, jusqu'à son séjour *très certain*, à Nantes, en 1648 [2].

Voici ce que nous lisons sur les *Registres de l'hôtel de ville de Nantes :*

« Du jeudy 23e jour d'apvril mil six cent quarante-huit... Ce jour est venu au Bureau le sieur MORLIERRE, l'un des comédiens de la troupe du sr Dufresne, qui a remonstré que le reste de lad[ite] troupe doit ar[r]iver ced[it] jour en ceste ville et a supplyé tresheumblement Messieurs leur

(1) M. J. Loiseleur nous dit, page 133 des *Points obscurs*, que « Pierre Reveillon... » n'entra dans la compagnie qu'en 1648, à Nantes. » On voit cependant que Reveillon, en 1647 et à Albi, faisait déjà partie de la troupe du duc d'Épernon.

(2) « ... Pour trouver la troupe à Nantes, nous avons... à franchir une grande distance depuis Carcassonne, et aussi un assez long temps, d'octobre 1647 à la seconde quinzaine d'avril 1648. Cette lacune dans nos informations ne serait pas entièrement comblée si l'on admettait la conjecture, *pour laquelle manquent d'ailleurs les preuves*, que les comédiens, lorsqu'ils arrivèrent à Nantes, venaient *de Paris, où ils auraient passé la plus grande partie du carême de 1648*, comme faisaient souvent les troupes de campagne. Il vaut mieux reconnaître que TOUTE INDICATION FAIT DÉFAUT. Ce qui est certain, c'est que, en 1648, Molière est loin du duc d'Épernon; il n'y a pas à s'en étonner. Épernon n'avait plus guère le loisir de réclamer le service de sa troupe. Les luttes de son insolent despotisme avec les Bordelais l'avaient engagé dans de moins agréables distractions (*a*). *Rien ne retenait donc ses comédiens dans son gouvernement ou même dans les provinces voisines.* Tout leur conseillait au contraire de s'en tenir éloignés. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p, 117-118.

(*a*) Nous trouvons cependant les lignes suivantes : « Et que de souffrances... LES REPRÉSENTATIONS A BORDEAUX EN PLEINE GUERRE CIVILE », page 41 du mignon volume de M. Jules Claretie, publié en 1873 à Paris par l'éditeur Alphonse Lemerre : *Molière, sa vie et ses œuvres*. M. Jules Claretie posséderait-il donc à ce sujet des renseignements que personne ne connait ou du moins que je n'ai vus nulle part, ou bien, ce que je répugne à croire, aurait-il écrit ce passage dans le simple but d'arrondir une période ?

permettre de monter sur le t[h]éâtre pour représenter leurs commédyes... »

. . . .

La date du 23 avril 1648 est celle à laquelle nous sommes convenus à l'avance de nous arrêter. Nous terminons donc ici nos recherches au sujet des premières pérégrinations de Molière et de sa troupe en province. Nous n'écrivons pas une vie de Molière. Nous ne retrouverons maintenant le grand homme qu'à Bordeaux, *où il vint très positivement en 1656.*

§ 7. — *Un dernier mot sur ces époques.*

Molière vint très certainement à Bordeaux, comme il vint aussi à Agen, à Cadillac, à Paris, en sa qualité d'acteur de la troupe du duc d'Épernon. La date 1647, fournie pour un de ses passages à Bordeaux par Nicolas de Tralage, doit être exacte, du moment où le neveu de la Reynie s'est donné la peine de l'indiquer après coup, en corrigeant de fait « 1544 ou 1545 » marqué par lui auparavant.

Rien n'était plus ordinaire au duc que de faire venir ses comédiens dans les résidences qu'il occupait, et l'on conçoit que personne ne se soit occupé alors de noter ces occasions ni même de les faire quelquefois remarquer au passage. Vers cette époque, et comme l'a si bien dit M. Hippolyte Minier (1), « Molière n'avait pas la moindre » notoriété : c'était un simple acteur de la troupe de la » Béjart, qui l'avait amené avec elle — et l'on sait pour- » quoi [oh! Monsieur Minier!]. — Est-il donc étonnant » que le silence, à ce moment-là, se soit fait sur un nom » qui ne devint célèbre que plus tard? » Mais le duc

(1) *Le Théâtre à Bordeaux*, étude historique par Hippolyte Minier (Bordeaux, in-8°, 1883), page 20, note 1.

d'Épernon le remarqua particulièrement, et ce fut beaucoup (1). « La capitale de la Guienne, dit en outre M. Hippolyte Minier (*même ouvrage*, p. 21), n'en sera pas moins » toujours fière d'avoir vu poindre l'aurore d'un incomparable génie... » Mais pas seule! Mais avec Paris, Toulouse, Albi, Carcassonne, Agen, Cadillac, Nantes..... Que sais-je encore? Tant il est vrai que chacun prêche pour son saint, plaide pour sa paroisse...!

Le duc d'Épernon quitta son gouvernement de Guyenne le 25 juillet 1650 (2). « La protection d'un homme qui » affectait la puissance d'un prince n'avait pas été inutile, » au temps surtout où, en pleine détresse des naufragés » de *l'Illustre Théâtre*, elle leur avait donné un titre qui » les relevait. L'avantage de pouvoir s'en parer avait fini » par être contestable, lorsque le nom du Mécène était » devenu si justement abhorré dans la province où il » régnait (3). » (PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 121.)

(1) « Molière dut renoncer à diriger la compagnie, soit à cause de son jeune âge et des tristes résultats qu'avait eus sa gestion, soit par crainte des créanciers que *l'Illustre Théâtre* laissait à Paris, et qui auraient pu faire main basse sur les recettes. — Mais la suprématie de Du Fresne fut purement nominale, et personne ne s'y trompa : la troupe... était connue sous le nom de *troupe de Molière et de la Béjart*. Madeleine en était l'âme; femme de tête, esprit plein de ressources, Madeleine calculait tout, voyait tout, veillait aux intérêts communs aussi bien qu'à ses propres intérêts, et parfois les défendait en justice... C'était par elle encore, par son esprit d'ordre et d'économie que l'abondance régnait dans l'association, quand tant d'autres [compagnies nomades] manquaient du nécessaire. » JULES LOISELEUR, *les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 134-135.

(2) « Épernon, qui avait fait venir ses comédiens à Agen [en 1650], les y retint peut-être longtemps. Il y fit lui-même un séjour de plusieurs mois. C'est à cette époque que se rapporte sans doute le passage des *Mémoires* de Pierre Lenet (collection Michaud, t. XXVI, p. 267), où il est dit que la haine de ceux d'Agen pour le duc augmentait fort, et que, s'il sortait de cette ville, on pensait qu'il n'y rentrerait jamais. Ce moment d'impopularité croissante est celui où les mêmes *Mémoires* parlent de la folle passion du gouverneur pour sa Nanon. On nous les représente alors tous deux dans leur retraite du manoir de Malconte, menacés par les malédictions publiques, et, comme ils cherchaient dans les plaisirs une distraction à leurs ennemis, gardant peut-être près d'eux la troupe comique. Ceci n'est qu'une conjecture, mais une des plus acceptables. La Cour pressait le duc de s'éloigner de la Guyenne; *il s'y décida le 25 juillet, pour ne plus reprendre son gouvernement*, dont la paix de Bordeaux, conclue le 29 septembre, promettait aux Bordelais de les débarrasser. ON PEUT REGARDER SON DÉPART D'AGEN COMME AYANT MIS FIN A L'ENGAGEMENT QUI LIAIT LES COMÉDIENS A SON SERVICE. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 121.

(3) « Et puis, être protégés aussi bien par Nanon de Lartigue que par le duc

Pourquoi sa troupe, hélas! ne possédait-elle pas un La Grange, se chargeant de tenir ***registre*** spécial de ses représentations, distributions, échanges et déplacements?

La légende, de la venue à Bordeaux de la troupe nomade de Molière et de la Béjart en 1645, et de sa réception dans cette ville par le duc d'Épernon, Bernard de Nogaret, est désormais évanouie, et à toujours. Je me trompe : elle existe, elle brille dans le monde de l'Art, d'où elle n'est pas près d'être chassée. Sont-ce donc les choses les plus *vraies* qui sont les plus célèbres? La véritable Athalie, c'est celle de Racine. Le véritable Cinna, c'est celui de Corneille. Le véritable Louis XI, c'est celui de Casimir Delavigne. Le véritable François Ier, c'est celui de Victor Hugo. Le véritable Henri III, c'est celui d'Alexandre Dumas. Ceux de l'Histoire les laissent vivre à côté d'eux; je veux dire : ne viennent que bien après dans les pensées et dans l'imagination de la foule.

Et nous ne voulons pas terminer ce CHAPITRE SIXIÈME sans reproduire, ici, au moins quelques vers de la comédie de M. Hippolyte Minier (1865) : ***Molière à Bordeaux.***

LE DUC D'ÉPERNON.

Ne me supposez pas une pitié vulgaire;
Vous me haïssez. Moi, je ne vous aime guère...
Si je cède, par vous follement menacé,
(Montrant Molière.)
C'est qu'entre vous et moi un homme s'est placé;
C'est que, par ce billet, son bon cœur me vient dire :
(Lisant le billet écrit par Molière.)
« En face du malheur je ne sus jamais rire;
» Que Bordeaux ait du pain, ou je pars à l'instant. »
Moi, le laisser partir, l'homme à qui je tiens tant!...

d'Épernon, pouvait paraître un médiocre honneur. Il semblerait que Molière dût être homme à le sentir et à *trouver qu'il gagnait quelque chose le jour où sa troupe cessa d'appartenir à un protecteur si mal famé.* Sa profession, cependant, rendait peut-être difficile trop de délicatesse, particulièrement sur l'article des scandaleuses maîtresses; et d'ailleurs, en ces temps-là, on était tellement habitué aux désordres, publiquement étalés, des grands, qu'on ne pensait guère à en être choqué. PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 121 et 122.

Non... Messieurs les jurats, que tout grenier se vide!
Si quelque farinier, accapareur avide,
Voulait vendre son grain au-delà du tarif,
Qu'on l'appréhende au corps et qu'il soit roué vif!

PREMIER HOMME DU PEUPLE.

Vive le duc!

LE DUC.

Criez plutôt : Vive Molière!

JACQUES DE LESTRILLES.

Quoi! cet acteur fameux, dont la province est fière?...

LE DUC.

Le voilà!

MOLIÈRE, *au duc,*

Ménagez votre hôte, s'il vous plaît.

(Entre Oronte, qui reste inaperçu.)

LE DUC.

Non... Il faut à Molière un triomphe complet.
C'est pour moi que ce soir vous jouez; mais j'ordonne
Qu'à Montméjean, demain, un spectacle se donne
Gratis... J'en fais les frais.

(Le duc donne une bourse à Molière.)

MOLIÈRE.

J'accepte... Seulement,
J'y mettrai, Monseigneur, avec votre agrément,
Une condition.

LE DUC.

Laquelle?

MOLIÈRE.

Que la somme
Pour les pauvres se change en pain.

PREMIER HOMME DU PEUPLE.

Excellent homme!

MADELEINE BÉJART, *avec exaltation.*

Grand génie et grand cœur!

MOLIÈRE.

Messieurs, c'est entendu.

(Mettant la bourse dans les mains du premier jurat.)

Qu'aux indigents cet or soit par vous répandu.

ORONTE, *se faisant voir, et battant des mains.*

Bravo!

LE DUC, *étonné, à Oronte.*

Saint-Aignan... vous, ici... l'homme à la mode?

ORONTE, *pressant la main du duc d'Épernon.*

Un mystère.
(A Molière.)
Avec vous cela me raccommode.
Vous jugez mal les vers, mais votre cœur est bon..
(Tirant son manuscrit de sa poche.)
Et puis j'ai très mal lu les miens... Je veux...

MOLIÈRE, *reculant, avec un effroi comique.*

Pardon.
Demain... Plus tard... Mon rôle à l'instant me réclame...
Je vais devant le Duc...
(Désignant Madeleine Béjart.)
Jouer avec Madame.

ORONTE, *saluant Madeleine Béjart.*

La Grésinde [1]!

LE DUC.

Messieurs, ne vous éloignez pas.
Déjà mes invités sont réunis en bas.
C'est l'heure du spectacle, et je vous y convie
Tous...
(Aux hommes du peuple.)
Vous aussi... ce jour marquera dans ma vie.
Oui, nos petits-neveux, fiers de leurs devanciers,
Diront : « Le vieux Bordeaux a vu, l'un des premiers,
» Rayonner dans Molière un moderne Térence,
» La gloire du théâtre et l'honneur de la France! »

(1) « J'ai confondu les deux Béjart! » m'a dit, à propos de ce passage, le poëte Hippolyte Minier. — Non, cher maître, vous avez été devin, sorcier, tout ce que vous voudrez, mais *vous avez dit la vérité*, à preuve les lignes suivantes (p. 181) du *Dictionnaire* de JAL :

« Elle figure [Magdeleine Béjart] sous les noms de « *Magdelaine-Gresaindre* » *(sic)* dans le baptistaire d'un enfant de Marie Prevost, le 20 novembre 1661. *Elle fut marraine ce jour-là, ayant pour compère Jean-Baptiste Poquelin Molière.....* Ce nom de Grésinde, qu'elle prit pour une raison qui m'échappe et que me fait connaître l'acte du 19 février 1672, m'autorise à penser que Madeleine Béjart fut *la marraine, à la campagne*, de sa dernière sœur, cette Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth qu'elle aima toujours beaucoup. » J'avais fait moi-même cette supposition avant d'avoir lu les lignes de M. Jal que je viens de citer.

CHAPITRE SEPTIÈME

LA DÉCOUVERTE DE M. DAST DE BOISVILLE

§ 1. La première annonce de la découverte. — § 2. L'article de *la Gironde*. — § 3. La première lettre de M. Georges Monval. — § 4. Premier grief de M. Monval : *le Secret du Masque de fer*. — § 5. Second grief de M. Monval : le prétendu manuscrit de Molière. — § 6. Troisième grief de M. Monval : la fausse piste de la traduction de Lucrèce. — § 7. Les réponses à la première lettre de M. Monval. — § 8. La seconde lettre de M. Georges Monval. — § 9. Témoignages divers en faveur de M. Dast de Boisville.

---

§ 1. — *La première annonce de la découverte.*

Le mercredi 30 octobre 1895, je me trouvais à mon poste de journaliste au Grand-Théâtre de Bordeaux (1). On jouait *Carmen*. Et voilà que dans un entr'acte, mon voisin de stalle, M. Gabriel Routurier, mon collègue à *la Gironde*, me dit tout à coup : « A propos, M. Loquin! oh! » j'ai quelque chose de très important à vous dire! une » communication que je suis chargé de vous faire : » *on vient de découvrir les traces certaines, positives, du* » *passage de Molière à Bordeaux*. »

Il y a des choses, comme on dit un peu vulgairement, qui vous coupent la respiration! Non, ce n'est pas avec tranquillité qu'un fervent à Molière, ayant en même temps pour « la bonne ville » de Bordeaux une vive sympathie, apprend tout à coup une pareille nouvelle!... Mais je passe sur mon étonnement, mon émotion, mon saisissement, etc., etc.

— « Ce n'est pas possible!

(1) N'ayant Dieu merci l'intention de poser aucune énigme à ceux qui liront ce livre ailleurs qu'à Bordeaux, ou bien encore dans un avenir relativement éloigné, je suis bien forcé d'indiquer, dans cette courte note, que depuis l'année 1862 je suis collaborateur musical au journal *la Gironde*. Depuis trente-six ans, sans aucune interruption, j'y rends compte du mouvement lyrique de la région. J'y signe mes articles « Paul Lavigne », nom de guerre qui n'est pas tout à fait un pseudonyme, en ce sens que *Paul* est le nom de baptême de mon père, et *Lavigne* le nom de famille de ma mère.

— » Rien n'est plus réel, et en voici même la preuve. » Et tirant de ses tablettes un papier, M. Routurier me fit voir en effet une copie d'acte qui était bien, ainsi qu'il me l'annonçait, la preuve irrécusable, jusque-là tant cherchée et si peu trouvée, de la venue de Molière en nos murs, *en l'an 1656.*

— « Mais qui vous a donné cela?

— » C'est le bibliothécaire de la ville de Bordeaux, » M. Raymond Céleste, qui m'a chargé de vous le commu- » niquer.

— » Et c'est lui qui a fait la découverte?

— » Non, c'est un de ses collègues de la Société des » Archives historiques, c'est M. Dast de Boisville qui, se » trouvant aux Archives de la Ville, et faisant des recher- » ches dans un vieux baptistaire de la paroisse Saint- » André, est tombé inopinément sur cet acte; et vous » pensez bien qu'il n'a refermé le vénérable registre » qu'après avoir pris soigneusement copie d'une pareille » pièce. »

On comprendra mon indicible émotion pour peu que l'on se soit livré à des recherches de ce genre.

— « Mais il faut publier cela dans *la Gironde,* et le » plus tôt possible...

— » Précisément, et c'est pour cela que je viens vous » en parler. Nous avons tous décidé, au bureau, qu'en » votre qualité de moliériste militant ce serait vous qui » alliez être chargé d'annoncer, *urbi et orbi,* cette grande » découverte.

— » Vous me flattez...

— » M. Céleste vous attend, demain matin jeudi, dans » son cabinet, à la bibliothèque, pour vous mettre plus » complètement au courant. »

Après avoir reçu une telle annonce, presque à bout

portant, on comprend bien que, ce soir-là, les sémillantes Mercédès et Frasquita, que dis-je! les terribles *dissonances attractives* du troisième acte de la musique de Bizet, elles-mêmes, eurent tort vis-à-vis de moi, et complètement. Après une nuit agitée et sans sommeil, j'écrivis fiévreusement mon entrefilet sur *Carmen* et je le fis, ce jour-là, le plus court possible.

En attendant l'heure d'ouverture de la Bibliothèque, j'eus la bonne chance, sur Tourny, de voir venir à moi M. Céleste. — « Arrivez donc vite, me dit-il; M. Routu-» rier a dû vous mettre au fait. Je vais vous faire part » moi-même de quelques observations qui me sont per-» sonnelles. »

Nous entrâmes dans le cabinet réservé. Sur une table se trouvaient, tout ouverts, deux ou trois volumes du *Moliériste*, le premier volume du *Molière-Moland*, l'admirable *Notice* de M. Paul Mesnard, les trois plaquettes Detcheverry, Minier et Delpit, les *Registres secrets du parlement de Bordeaux de 1656*, et cinq ou six autres volumes se rapportant, soit à Bordeaux, soit à Molière. Me mettre en face de pareils matériaux, n'était-ce pas me prendre par mon faible?

Quand je quittai M. Céleste, il fut convenu que je ferais, le plus tôt possible, c'est-à-dire tout de suite, la première annonce au public dans *la Gironde*. Dans les cas pareils, il est utile de se hâter, si l'on tient à arriver bon premier. Justement, le lendemain, vendredi, était un jour de fête : *la Toussaint*. J'allais donc avoir d'autant plus de loisir pour préparer mon petit article.

Le surlendemain, au bureau du journal, se passa une assez bonne scène, que je vais raconter en l'abrégeant quelque peu. J'entrai dans le cabinet de rédaction où mon excellent ami, M. Edmond Ferrus, qui n'avait pas

encore eu vent de la nouvelle, était en train de préparer le numéro du soir.

— «Mon cher Ferrus, lui dis-je, je vous apporte de la » copie.

— » Ah! mon pauvre Loquin, vous savez, cela passera » quand ça pourra. Nous avons chômé tout hier, et j'ai » de quoi remplir quatre grands journaux; j'ai déjà tout » un numéro de composé, et ce qui ne l'est pas est » horriblement pressé...

— » Mon cher Ferrus, vous allez faire composer de » suite, de suite, la petite tartine que je vous apporte, et » cela paraîtra ce soir, et en première page...

— » Mais puisque je vous dis...! » Et voyant mes signes de dénégation et mon sourire un peu narquois :

— « Ah! mon Dieu, mais c'est donc bien pressé...?

— » Tellement pressé que si cela tardait, nous serions » immanquablement devancés par un confrère... »

Mon ami Ferrus prit l'article et lut le titre : ***Molière à Bordeaux, en 1656***. — « Oh! je comprends, dit-il, je » comprends. Eh bien! je ferai tout mon possible, plus » que mon possible. »

J'étais, quant à moi, parfaitement tranquille; et c'est sans surprise aucune que je vis, le soir même, paraître l'article dans ***la Gironde***, à la place demandée, et que j'en lus le lendemain matin un important extrait dans ***la Petite Gironde*** et des reproductions dans tous les journaux de Bordeaux.

§ 2. — *L'article de* LA GIRONDE.

Il faut en toute chose de l'ordre et de la méthode. Il ne fait pas bon courir deux lièvres à la fois, car on risquerait de se trouver dans la position du bon juge de ***l'Avocat Pathelin***, embarrassé au milieu des moutons et

des aunes de drap, et ne sachant plus finalement auquel entendre. Nous convenons donc tout d'abord de ne pas nous occuper, jusqu'à nouvel ordre, de la pièce même, si précieuse et si capitale au point de vue historique, heureusement découverte par M. Dast de Boisville, et des renseignements nouveaux qu'elle fournit aux « moliéristes ».

Nous avons à cœur de parler, auparavant, assez longuement et assez « copieusement », comme on dit aujourd'hui, et pour ne plus avoir à y revenir, de certaines circonstances, non moins curieuses qu'inattendues, qui ont accompagné et suivi la première publication, dans *la Gironde*, de cet important document. Si je tiens à examiner ici ces circonstances, c'est que j'y suis *personnellement intéressé*. Si j'ai paru laisser tomber, en novembre 1895, après que les raisons fournies de part et d'autre m'ont eu donné la victoire sur toute la ligne, la discussion où j'étais mis en cause d'une manière si nouvelle, ce n'est pas que, cette discussion, j'eusse le moins du monde l'intention de l'éviter ni de la fuir, *bien au contraire*. J'ai seulement voulu prendre le temps nécessaire pour l'éclaircir dans tous ses détails, sous toutes ses faces. Attaqué violemment, avec virulence et sans ménagement aucun, j'ai conservé mon droit de réponse, et j'entends en user aujourd'hui aussi complètement que possible. J'ai même la prétention, que je ne cache pas, de mettre les rieurs de mon côté. Je n'ai cherché de querelle à personne; mais on ne peut que trouver bon que je relève le gant si visiblement lancé dans ma direction.

Voici le point de départ de tout, c'est-à-dire l'article publié dans le numéro de *la Gironde* portant les deux dates : samedi 2 et dimanche 3 novembre 1895 :

« MOLIÈRE EST VENU A BORDEAUX EN 1656 !

» Une découverte inespérée et qui va faire battre le cœur à bien des

« moliéristes » vient d'être effectuée dans notre ville par M. Dast de Boisville, et a été communiquée par lui à la Société des Archives historiques de la Gironde dans la séance du 26 octobre 1895.

» En compulsant curieusement, aux Archives municipales, le registre paroissial de Saint-André, M. Dast de Boisville est tombé sur un acte de baptême que nous devons, avant toute chose, placer sous les yeux de nos lecteurs. Le voici :

» *Archives municipales de Bordeaux*.
» Registre paroissial de Saint-André.

» Du mesme jour (15 aoust 1656) a esté baptisé Jean-Baptiste, fils de » sieur Faure Martin et de Anne Reynier, paroisse Saint-Christophle » (Saint-Christoly). Parrain : sieur Jean-Baptiste Pocquelin, comédien de » M. le prince Conty ; marraine, Catherine Leclercq, damoiselle ; nasquit » le sixiesme de ce mois, à 4 heures du soir. »

« De cet acte il résulte incontestablement : que Jean-Baptiste Pocquelin, c'est-à-dire *Molière*, a été parrain d'un enfant le 15 août 1656 dans la paroisse Saint-Christoly, alors qu'il avait le titre de comédien du prince de Conti.

» Ajoutons maintenant que le théâtre, à Bordeaux, était alors situé rue Montméjean, précisément sur la paroisse Saint-Christoly.

» Mais voici une découverte que je viens de faire. J'y ai été un peu aidé, je dois le déclarer, par une conjecture bien ingénieuse de mon excellent ami M. Céleste. Je trouve (p. 161 de la *Notice biographique* de M. Paul Mesnard) la mention d'un acte de mariage passé à Lyon le 29 avril 1655 entre un comédien et une comédienne de la troupe du prince de Conti, acte sur lequel Molière a apposé sa signature. Le marié se nomme Foulle Martin, la mariée Anne Reynis. Impossible de ne pas reconnaître en eux le père et la mère du baptisé de 1656, du jeune Bordelais Jean-Baptiste Martin : Foulle Martin et Faure Martin, Anne Reynis et Anne Reynier ne forment bien à eux quatre qu'un seul et même couple, de cela on ne peut pas douter.

» On niait, faute de preuves, que Molière fût venu à Bordeaux et qu'il y eût donné des représentations. Longuement controversée, la question avait été, il y a quelques années, mise au concours à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, sur la proposition de celui qui écrit les présentes lignes. Aucun mémoire n'a été envoyé. Les recherches, unanimement dirigées de longue date vers les années 1644 et 1645, n'ont jamais pu fournir de résultat, et cependant l'on s'y tenait !...

» Nous n'hésitons pas à déclarer, disait Arnaud Detcheverry en 1860, » que *nous ne pouvons ajouter foi au séjour de Molière à Bordeaux*, et » que nous conserverons nos doutes tant que *des documents irrécusables* » ne viendront pas nous prouver l'inexactitude des faits avancés par » nous... » — Les documents irrécusables que demandait avec tant de raison le savant et estimé Detcheverry, nous les possédons aujourd'hui, grâce à la trouvaille si précieuse, si inespérée que vient de faire M. Dast de Boisville dans les anciens registres de paroisse de notre ville.

» Une lacune importante de la vie du grand comique est désormais très

heureusement comblée. On sait, en outre, maintenant, dans quelle année, dans quels mois précis l'on doit diriger les recherches futures! On avait constaté que Molière était à Pézénas le 26 février 1656, à Narbonne le 3 mai 1656, à Béziers le 17 novembre 1656. Mais où se trouvait-il entre le 3 mai et le 17 novembre? Nous le savons désormais à n'en pouvoir douter. *Il était à Bordeaux* avec la troupe du prince de Conti : et la pièce si précieuse découverte par M. Dast de Boisville LE PROUVE. Chose curieuse, on avait comme une lueur de ce séjour de Molière dans notre ville : la délibération du Conseil de ville de Narbonne constate bien, en effet, que *les comédiens se proposaient d'aller de Narbonne à Bordeaux, où ils avaient ordre d'attendre le retour du prince de Conti.*

» On a conjecturé, dit M. Paul Mesnard (*Notice*, p. 178-179), que les » comédiens, obéissant au programme tracé, s'étaient, en effet, dirigés » sur Bordeaux avant d'arriver à Béziers pour l'ouverture des États..., et » l'on a trouvé l'occasion bonne de placer en ce temps-là cette représen» tation d'une tragédie de *la Thébaïde,* que Montesquieu, si l'on en croit » Cailhava, disait avoir été composée par Molière et jouée par lui avec un » succès malheureux... Pour croire à *un séjour de notre poète à Bor» deaux en 1656,* on ne pourrait donc s'appuyer que sur l'indication » fournie par les consuls de Narbonne du rendez-vous assigné par le » prince de Conti à sa troupe... Entre le moment où Molière quitta Nar» bonne et celui où il vint à Béziers, *des représentations données par lui » à Bordeaux... restent des suppositions sans preuves,* et il faut se rési» gner ici encore à une lacune dans nos observations (p. 180). »

» *Les preuves* existent aujourd'hui, grâce à M. Dast de Boisville; et *la lacune,* si tristement signalée par M. Paul Mesnard, vient d'être enfin comblée, et de la manière la plus heureuse, par la découverte dont je viens d'entretenir les lecteurs de *la Gironde.*

» Honneur donc à la *Société des Archives historiques de la Gironde,* qui vient précisément de publier un remarquable *recueil d'autographes* destiné à rendre les plus grands services à l'histoire de Bordeaux et de la Guienne, et qui a obtenu tout dernièrement à l'Exposition de Bordeaux *la plus haute récompense* décernée aux Sociétés savantes! Honneur surtout au principal collaborateur du *recueil* dont nous venons de parler (XXXe volume de la collection), M. Dast de Boisville, qui s'adonne avec passion à l'étude des documents originaux, et dont les nombreuses et patientes recherches viennent d'être couronnées par un si imprévu et si éclatant succès! — ANATOLE LOQUIN. »

Je me suis surtout appliqué, dans l'article qui précède, à rendre à M. Dast de Boisville, puis à la *Société des Archives,* le juste hommage qui leur était si bien dû; ce en quoi je n'ai accompli que mon devoir le plus strict (1).

(1) « De son côté, M. Henri Levesque, dans *le Patriote du Sud-Ouest* du mercredi 6 novembre 1895, publia l'article suivant :

« Nous ne pouvons laisser passer sans la signaler à nos lecteurs une découverte

Dans son numéro du 3 novembre 1895, le journal parisien *le Temps* annonçait avec un certain empressement la bonne nouvelle que venait de lui envoyer son

récemment faite et qui va probablement fournir la solution définitive d'une question longtemps débattue, mais restée jusqu'ici indécise.

» On soupçonnait généralement que Jean-Baptiste Poquelin, *aliàs* Molière, avait dû passer dans notre ville, peut-être même pour y séjourner quelque temps, mais on y plaçait son passage entre les années 1644 et 1646. Les recherches faites soit aux Archives Départementales, soit aux Archives Municipales, dans les pièces de cette époque, n'ayant donné aucun résultat, n'ayant fourni aucun document, on désespérait de pouvoir fournir la preuve de ce fait, que l'on considérait cependant comme à peu près certain.

» Il devait être donné à un de nos plus érudits, de nos plus laborieux, de nos plus consciencieux fouilleurs d'archives de trouver la solution de ce problème. En effet, M. Dast de Boisville a eu le bonheur de découvrir dans les registres de naissances de la paroisse Saint-André l'acte suivant [*suit l'acte donné plus haut*].

» Cet acte, *nous l'avons vu nous-même aux archives municipales*. Il figure dans deux registres cotés :

» Le premier, 1. Saint-André, — naissances du 1er janvier 1654 au 31 décembre 1658; l'acte se trouve page 377, *in fine*.

» Le second, 2. Saint-André, — naissances du 1er janvier 1656 au 31 décembre 1569; l'acte y figure page 336, il est le cinquième.

» Nous devons cette communication à l'obligeance de M. Ducaunnès-Duval, le distingué archiviste de la ville... Henri Levesque. »

Précédemment M. Argus [Ernest Toulouze], dans sa spirituelle *Revue bordelaise* du journal *la Gironde* du lundi 4 novembre 1895, avait, lui aussi, entretenu ses lecteurs de la découverte. On lira avec plaisir des extraits de son article :

« J'aurais voulu vous parler le premier de la découverte qui va jeter l'émoi parmi les moliéristes et remettre sur le tapis la question tant controversée du passage ou des passages de Molière à Bordeaux, mais mon collaborateur Anatole Loquin, moliériste fervent et documenté, m'a coupé l'herbe sous le pied en s'emparant de la question et en vous l'exposant dans les colonnes de ce journal, avec l'autorité que lui donne son érudition bien connue.

» Je ne puis guère que glaner après lui, et comme il a volontairement et peut-être provisoirement borné sa discussion au séjour de Molière dans notre ville en 1656, j'invoquerai l'autorité d'un écrivain qui tenait, avec beaucoup d'autres, pour plusieurs séjours à Bordeaux du grand comique.

» Charles Monselet, qui avait habité Bordeaux assez longtemps, et qui connaissait bien l'histoire de notre ville, était d'avis que Molière était passé à Bordeaux non pas seulement une fois, mais trois fois. Le premier passage de Molière à Bordeaux, d'après Monselet, daterait de 1646, et voici sur quoi l'auteur des *Souliers de Sterne* base cette affirmation :

» On sait, dit-il, que Molière quitta Paris en 1646 pour exploiter la province
» avec une troupe dirigée par la Béjart. Vers quelle ville importante se dirigea-
» t-il d'abord ? Bordeaux réclame, et sa réclamation semble fondée par la date de
» *Séjanus*, tragédie de Jean Magnon, ce poète qui se vantait d'avoir fait sept cent
» cinquante vers en moins de dix heures, et qui mourut assassiné sur le Pont-
» Neuf. *Séjanus* est dédié au duc d'Épernon (Bernard de Nogaret de la Valette).
» L'auteur rappelle, en termes reconnaissants, la protection accordée par Monsei-
» gneur à la troupe de la Béjart *(textuel!!)* pendant son séjour à Bordeaux
» *(textuel!!!)*. Cette dédicace, écrite en 1647, permet de supposer que la Béjart
» était à Bordeaux en 1646. Si la Béjart y était, Molière y était aussi. »

» Pour le second séjour, l'argumentation de Monselet est moins solide. Il établit d'abord que Molière, en avril 1648, donna des représentations à Nantes, comme cela résulte de pièces authentiques. De Nantes, on ne retrouve plus la trace de Molière qu'à Narbonne, en 1650. Sa présence y est confirmée par un acte de baptême où il figure en qualité de parrain :

» Entre Nantes et Narbonne, dit Monselet, il y a Bordeaux. M. Bazin et plu-

« correspondant de Bordeaux ». Seulement, et suivant un procédé trop habituel dans la presse parisienne, le dit journal ne soufflait mot ni de M. Dast de Boisville, ni de la Société des Archives, absolument comme si l'un et l'autre n'avaient jamais existé; après une trentaine de lignes non guillemetées, mais que j'ai reconnues, — elles étaient empruntées textuellement à mon article, — le rédacteur de l'article *Théâtres*, qui était, paraît-il, M. Ad. Aderer, ajoutait la note suivante :

« Nous soumettons ces diverses questions à notre ami, M. Georges Monval, le savant archiviste de la Comédie-Française, l'homme qui connaît le mieux les moindres incidents de la vie de Molière. »

Cette note me plut; le lecteur n'oublie pas que c'est moi, en somme, qui avais *posé* ces questions. Elle fit aussi généralement très bon effet à Bordeaux. On allait donc s'occuper, là-bas, de la découverte de M. Dast de Boisville, bien qu'on ne le nommât pas encore. Et maintenant, je ne critiquerai pas pointilleusement la rédaction de cette note. Sans connaître peut-être « *le mieux* les

» sieurs autres historiens n'hésitent pas à déterminer jusqu'aux premiers jours » de 1649, époque des troubles de la Fronde, le séjour que Molière dut y faire. »

» Plus ou moins plausible, ce n'est là qu'une hypothèse. Quant au troisième passage de Molière dans notre ville, il était jusqu'à présent encore plus faiblement établi que les deux autres. Monselet avoue lui-même n'avoir, pour ce passage, d'autre guide que l'ouvrage de M. Emmanuel Raymond : *Pérégrinations de Molière dans le Sud-Ouest*. Le passage du livre de M. Raymond qui fait allusion au séjour de Molière à Bordeaux est ainsi conçu :

« De Carcassonne, la troupe de Molière se porta sur Castelnaudary, visita une » seconde fois Toulouse, s'arrêta à Agen et alla faire à Bordeaux le malencon- » treux essai de *la Thébaïde*, dont le président Montesquieu a rendu compte. »

» Monselet avoue, du reste, qu'il a vainement cherché ce compte rendu.

» C'est ce troisième passage, jusqu'ici le plus problématique de tous, qui vient d'être prouvé d'une façon à peu près irréfragable par l'acte de baptême retrouvé dans nos archives. Mon collaborateur a rappelé hier que le savant et consciencieux auteur de l'*Histoire des théâtres de Bordeaux*, une histoire que la Ville devrait bien faire continuer, M. d'Etcheverry, niait ce séjour de Molière à Bordeaux, ou du moins réclamait une preuve positive de ce séjour avant de l'admettre... Sans doute, il n'avait pas pensé à chercher dans les vieux registres des paroisses.

» Et pourtant la tradition locale, solidement enracinée, veut que Molière ait donné des représentations dans un théâtre situé sur un emplacement où se trouve aujourd'hui la rue Montméjean, et qu'il ait fait jouer là *la Thébaïde ou les Frères ennemis*. Monselet, comme on l'a vu, se mettrait du côté de la légende. Il semble certain, après la récente découverte, que c'est Monselet et la légende qui avaient raison... ARGUS. »

» moindres incidents de la vie de Molière » (car enfin M. Jules Loiseleur, M. Ch.-L. Livet, M. Louis Moland, M. Paul Mesnard, d'autres encore, en cette matière, ont fait leurs nombreuses et dignes preuves), M. Georges Monval, l'archiviste de la Comédie-Française, possède en effet (tous les hommes compétents en conviennent), sur le théâtre français en général et sur Molière en particulier, des connaissances solides et spéciales, à la fois très abondantes et très variées; et, pour celui qui s'occupe de ces sujets passionnants, il y a toujours satisfaction et profit à l'aller consulter.

Cette note de M. Ad. Aderer, reproduite par la grande généralité des journaux de France et de Navarre, fut très remarquée, et fit que l'on attendit la réponse, ainsi pompeusement annoncée, de M. Georges Monval avec une certaine impatience. La découverte bordelaise allait-elle donc presque devenir un petit événement?

§ 3. — *La Première lettre de M. Georges Monval.*

Dans son numéro du 5 novembre 1895, *le Temps* publiait l'étonnante lettre qui suit :

« La Jonchère, 3 novembre [1895].

» Cher Monsieur Aderer,

» Je suis d'autant plus surpris de la découverte d'un acte concernant Molière dans les archives municipales de Bordeaux qu'à mes demandes réitérées, lors de plusieurs séjours dans cette ville de 1874 à 1878, il fut invariablement répondu que les registres paroissiaux avaient été détruits par un incendie.

» Votre correspondant a-t-il vu, de ses propres yeux, l'acte sur lequel vous voulez bien me demander mon avis? Et oserai-je vous avouer que cet acte me semblera suspect jusqu'à ce que vous ayez reçu, sinon la photographie, du moins une copie certifiée par l'archiviste municipal!

» Vous remarquerez qu'en thèse générale rien n'est plus facile que de fabriquer un document qui n'énonce que des faits déjà connus et acceptés.

» En l'espèce, je flaire quelque... disons espièglerie.

» C'est de Bordeaux, — vous ne l'ignorez pas — que nous sont venus, depuis une dizaine d'années, et la fausse annonce de nombreux manuscrits de Molière, et le fameux *secret du Masque de fer,* et la prétendue piste de l'introuvable poème de *Lucrèce,* traduit par Jean-Baptiste Poquelin.

» Il y a à Bordeaux un maître-mystificateur, dont je sais le nom, et que je démasquerai, preuves en main, si vous le souhaitez.

» Je ne puis affirmer que le document dont votre correspondant vous a transmis la découverte soit l'œuvre de cet habile homme, mais j'ai de la méfiance, et je crois devoir vous faire part de mon pressentiment avant d'examiner l'acte en lui-même, comme vous m'y invitez si amicalement.

» Veuillez agréer, etc.

» GEORGES MONVAL. »

Le journal ajoutait les lignes suivantes :

« La parole est à notre correspondant, qui, sans doute, voudra se livrer à une enquête sur ce petit incident « moliéresque ».

La lettre de M. Monval n'est pas seulement *étonnante,* ainsi que nous le disons plus haut : elle est très grave, et l'auteur aurait pu en mesurer mieux les termes et attendre même quelques heures dans ce but avant de l'envoyer : tel est du moins notre sentiment personnel. Elle renferme, en effet, non seulement l'expression nette et formelle d'une *méfiance* marquée et un pressentiment contre l'authenticité de la pièce découverte, sur laquelle nous reviendrons en son lieu ; mais encore, mais surtout, une accusation, une véritable dénonciation faite en termes auxquels il n'y a pas à se tromper, et dont nous allons, de suite, nous occuper.

« *Il y a à Bordeaux,* nous apprend M. Georges Monval, *un maître-mystificateur dont je sais le nom, et que je démasquerai, preuves en mains, si vous le souhaitez.* »

Mais pourquoi attendre l'expression du souhait de M. Aderer à cet égard ? Un homme capable d'un pareil faux en écriture publique, historique et municipale, en mettant hardiment en avant les hommes et les sociétés les plus honorables de Bordeaux et jusqu'à la mairie elle-même,

cet homme doit être immédiatement signalé et surtout *nommé*. Ce ne peut être qu'un fou, un inconscient, car enfin, pour commettre de tels actes d'un alibi si facile, il faut, et tout le monde sera de cet avis, n'être pas dans son bon sens. *Fabriquer un* tel *document* (je me sers des expressions mêmes de la lettre) et ensuite le publier, ce n'est pas là, comme le dit beaucoup trop bénévolement M. Georges Monval, *une espièglerie;* c'est une tromperie manifeste, une publication de fausse nouvelle, un acte qui tombe directement sous le coup de la loi.

Mais, nous répond M. Monval... JE NE PUIS AFFIRMER *que le document... soit l'œuvre de cet habile homme,* MAIS *j'ai de la méfiance.* — Ici je cesse de comprendre. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Vous accusez ou vous n'accusez pas. N'importe! si vous connaissez, à Bordeaux, un homme capable de commettre un acte aussi répréhensible, votre devoir est de le faire connaître. Tergiverser, il vaut mieux alors ne rien dire. Mais agir ainsi, nous l'avons depuis longtemps constaté, est la méthode ordinaire de M. Monval, et nous aurons l'occasion de lui voir plus loin, dans d'autres cas, suivre la même ligne de conduite. *Faire deux pas en avant, puis un en arrière,* constitue sa tactique favorite, ainsi qu'il nous sera facile de nous en convaincre.

M. Georges Monval, ami des demi-mesures, *ne nomme donc pas* la personne dont il incrimine la conduite. (Il ne veut la nommer que *si c'est vrai!*) Mais il ne se rend peut-être pas bien compte que, cette personne, s'il ne donne pas les syllabes de son nom, il la désigne cependant si nettement que, pour un très grand nombre de lecteurs bordelais, elle est extrêmement facile à reconnaître.

En mentionnant ses crimes, — non! pardon : *ses*

espiègleries, — M. Monval lui attribue, à cette personne, au moins par insinuation, la brochure : *le Secret du Masque de fer.* Or, cette brochure, on l'a souvent mise sur mon compte. J'ai protesté, c'est vrai, mais seulement dans la mesure du possible. Quand je lis, par exemple, dans *Molière, sa vie et ses ouvrages*, de M. Louis Moland, page 536 :

« *Le Secret du Masque de fer*... par Ubalde. Bordeaux, 1882, Feret et » fils. — L'auteur est M. Anatole Loquin... »

ou bien encore, dans le volume de M. Victor Fournel : *De Malherbe à Bossuet*, page 108 :

« Il a paru à Bordeaux, en 1882, une brochure signée Ubalde et portant » pour titre : *Le Secret du Masque de fer. Étude sur les dernières* » *années de J.-B. Poquelin de Molière*. L'auteur, qui n'est autre, dit-on, » qu'un érudit connu, M. Anatole Loquin, se fonde sur trois ou quatre » raisons principales pour prouver..., etc. »

Que puis-je faire, en réalité, dans des cas semblables? Un journal m'insérera bien une lettre de six lignes ; mais, à moins qu'il ne s'agisse de rectifications de la plus haute importance, on ne peut pas toucher à un volume de luxe, tiré sur papier glacé ; et MM. Garnier frères d'une part, MM. Firmin-Didot de l'autre, m'accueilleraient certainement avec un bien fin et bien narquois sourire si je venais leur parler d'établir un carton, même à mes frais, dans les livres édités par eux. Les attributions, d'ailleurs, quand elles sont aussi innocentes que celles là, sont bien peu compromettantes pour ceux qui en sont l'objet, surtout quand ces derniers peuvent se rendre à eux-mêmes cette justice qu'ils n'ont absolument rien fait pour les motiver.

Ce qui n'empêche pas que tout le monde, à Bordeaux, ne m'ait reconnu du premier coup, et que *je ne me sois reconnu moi-même,* je l'ai dit de suite à tous ceux qui

m'en ont parlé, dans le portrait, oh! pas flatté du tout, tracé par M. Georges Monval dans sa lettre du 3 novembre 1895. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ***je ne me suis pas trouvé ressemblant.***

M. Monval, dans cette lettre reproduite dans une foule de journaux de France et de l'Étranger, a parlé de choses ***qu'il ne peut pas connaître,*** n'en ayant jamais entendu parler, n'ayant pas vécu dans l'intimité des personnes, habitant Bordeaux ou les environs, qui s'en sont occupées ou y ont donné lieu, il y a déjà tant d'années. Et alors, naturellement et ainsi que cela devait avoir lieu, il a pris, comme on dit un peu vulgairement, des chats pour des tigres. Il s'est créé très sérieusement, en imagination, la légende d'un ***maître mystificateur***, d'ailleurs très ***habile homme,*** et se permettant de-ci de-là de petites peccadilles et drôleries capables de le conduire tout droit en cour d'assises. « Espiègleries, » comme il dit lui-même.

Quant aux réalités, dont M. Monval voudrait, mais dont il ne ***peut*** parler, faute de les connaître, ***où, quand, comment*** et ***de quelle manière*** aurait-il pu les observer et les apprendre?

Un seul fait, comme exemple. La brochure du ***Secret du Masque de fer*** est signée ***Ubalde.*** Elle est dédiée ***au chevalier Danois.*** Voilà, certes, des noms bien connus de quiconque est quelque peu familier avec ***la Jérusalem délivrée*** du Tasse et surtout avec le quatrième acte de l'***Armide*** de Quinault. Et rien qu'à entendre parler de ces deux héros, surtout si nous nous rappelons l'axiome de Vidocq : « Cherchez la femme, » ou encore le mot si juste de je ne sais plus quel prince : « Comment s'appelle-t-elle? » nous jugeons bien que ***Mélisse*** et ***Lucinde*** ne sont pas loin. Mais que veulent dire ici ces noms? Pour-

quoi s'y trouvent-ils? Quel rapport avoué ou caché, direct ou éloigné, peuvent-ils bien avoir avec la brochure? Je sais quelqu'un, si on lui posait cette question coulant de source (et je n'ai pas besoin de le nommer), qui se trouverait singulièrement embarrassé pour y répondre (1)!...

Je regrette donc que M. Monval, puisque c'est de lui qu'il s'agit, ne se soit pas rappelé, avant de prendre la plume pour me signaler, dans le journal *le Temps*, à la vindicte publique, que c'est dans sa revue, *le Moliériste*, qu'ont paru originairement : 1° l'annonce de la question sur le séjour de Molière à Bordeaux, proposée par moi et mise au concours par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville; et 2° les deux articles sur la chanson du *Misanthrope :*

Si le Roy m'avoit donné
Paris sa grand'ville,

articles aux conclusions desquels, en me nommant expressément, M. Arthur Desfeuilles a bien voulu donner une si honorable place, page 301 de sa *Notice bibliographique sur Molière* (t. XI du *Molière-Hachette*). Sans m'exagérer le moins du monde ces deux légers titres, je croyais, je l'avoue, de telles communications de nature à

(1) Que me font à moi Ubalde et Mélisse, Lucinde et le chevalier Danois,... s'écriera peut-être ce *quelqu'un?* Bien peu de chose sans doute : mais, comme ledit « quelqu'un » *a accusé l'auteur* de la brochure [« Ubalde »], et par contre-coup son éditeur [nous-même], de *mystification* ou de *folie* [voir plus loin, p. 330, CHAPITRE VII, § 4], il n'est pas inutile de montrer à la galerie que cette publication douloureuse n'était ni une mystification, ni un acte de folie; il est bon de revenir, pour ce, ne fût-ce que le plus laconiquement possible, sur un passé déjà si loin de nous, uniquement afin d'établir qu'il y avait *des raisons* de publier la brochure : *le Secret du Masque de fer*, raisons plus sérieuses et bien autrement motivées que ne le pensait, à première vue et sans avoir reçu à ce sujet de confidence d'aucune espèce, M. le Secrétaire de la Comédie-Française.

Ce dernier, impatienté, et ne comprenant rien, en effet, à cette publication, eut le tort, à mon humble avis, de vouloir en finir brusquement avec elle, en consacrant quelques lignes dédaigneuses et passablement discourtoises à une théorie historique et « moliéresque » qui, n'émanant ni de lui, ni des siens, ne pouvait, par son audace et sa complète nouveauté, que l'indisposer et que le mettre hors de ses gonds.

Il est parfois plus prudent, dans certains cas, de ne pas se prononcer trop catégoriquement et de savoir attendre.

me faire considérer par M. l'Archiviste de la Comédie-Française comme un « moliériste » d'un certain *sérieux* et d'une incontestable *honorabilité*, absolument incapable de fabriquer des actes de paroisse du XVII[e] siècle et de les publier dans les journaux, en les annonçant et en voulant les faire passer pour authentiques.

Il ne me reste plus dès lors qu'une chose à faire: raconter exactement, et en mettant *les points sur les i*, ce qui a réellement donné lieu aux *trois griefs* que M. Monval énumère, les uns après les autres, contre son *maître-mystificateur*, celui qu'il veut *démasquer*, et auquel il donne en lui-même, tout semble me le prouver, le nom d'Anatole Loquin.

La troisième de ces historiettes, que je me vois obligé de raconter (§ 6) puisque l'on m'y force, ne semblera peut-être pas des plus agréables à mon très honorable, mais un peu vif adversaire, bien qu'elle soit renouvelée de Muret, mystificateur de Scaliger :

« C'était un plaisir que se donnaient souvent les savants du XVI[e] siècle, de chercher à se mystifier les uns les autres. Joseph Scaliger ne put jamais pardonner à Muret le tour que lui joua ce dernier, qui lui envoya comme des fragments de deux anciens comiques latins quelques vers de sa composition, et les lui fit insérer dans une édition de Varron, sous le nom des auteurs supposés, Attius et Trabéas. » LUDOVIC LALANNE, *Curiosités littéraires* [A. Delahays, 1857], p. 145.

Mais pourquoi cette troisième historiette, que personne ne connaissait, mon accusateur l'a-t-il, dans sa lettre, le premier remise en avant? *Vous l'avez voulu, Monsieur... Georges,* suis-je en droit de lui dire aujourd'hui. Mais aussi, voyons, entre nous, après tant d'années écoulées, *que diable alliez-vous faire dans cette galère?*

§ 4. — *Premier grief de M. Monval* : LE SECRET DU MASQUE DE FER.

Mon accusateur parisien est dans une erreur complète, profonde, absolue, lorsqu'il regarde comme ***une mystification*** la brochure d'Ubalde, à l'***impression*** et à la ***publication*** de laquelle j'ai pris une part importante, et dont la paternité, à cause de cela même, m'a été parfois attribuée. C'est qu'il s'agit d'une histoire dont M. Monval, chose bien naturelle, ignore jusqu'au premier mot. Je vais la raconter ici en respectant, comme je le dois, toutes les convenances.

Non, la brochure d'Ubalde sur ***le Masque de fer***, brochure commentée et fortement critiquée, lors de son apparition, par toute la presse parisienne, — preuve qu'elle n'est nullement passée inaperçue, — ***n'est pas une mystification***. C'est tout au contraire un travail de douleur, de chagrin violent et de désespoir; œuvre d'entière et complète bonne foi, écrite par un homme rempli de conviction et ayant la mort dans l'âme.

Cet auteur — « Ubalde » — était à Vichy en 1880, en proie à une prostration, à un anéantissement de forces à faire pitié. La cause de cet état était toute passionnelle : il s'agissait d'un abandon, auquel naïvement, dans les premiers temps, il ne voulait pas croire. Une idée lui vint et le soutint : « Si j'écrivais sur la pauvre vie humaine une de ces brochures consolantes, comme il en paraît trop rarement, capable d'attirer sur moi l'attention générale, et où, en même temps, il serait question d'*elle?* Si je devenais célèbre, très célèbre, pourrait-elle résister à une pareille preuve d'amour? » Il rédigea donc sa brochure, il l'acheva en un mois, avec fièvre; et je me chargeai moi-même complaisamment de la faire imprimer à Bordeaux, où elle parut, chez Feret et fils, sous le titre

de ***Profession de foi d'Ubalde,*** et il s'en vendit même près de deux cents exemplaires, ce qui est énorme, pour un opuscule philosophique paru en province.

Mais son amante ne vint pas...

En entendit-elle seulement parler? Ah! je gagerais bien que non. En somme, ce qu'il y a de positif, c'est qu'Ubalde ne fit pas fortune avec sa brochure; elle lui a seulement procuré plutôt du gain que de la perte, ce que je continue à considérer comme assez étonnant.

L'année suivante, je revis Ubalde, à Vichy, à l'hôpital militaire, et le plus souvent au ***chemin de Mesdames,*** sur les bords du Sichon qu'il affectionnait particulièrement.

Peu de jours après mon arrivée, il était déjà préoccupé par l'idée, qu'il mit bientôt à exécution, de faire de Molière, dans une seconde brochure, l'Homme au masque de fer. Cette idée lui vint tout à coup, en ma présence même, inopinément et par le hasard le plus grand et le plus extraordinaire. Quand elle lui fut suggérée, — ou, pour parler plus exactement, quand il la lança avec un rire douloureux comme parole en l'air, — il la regarda d'abord comme simplement absurde, et d'une invraisemblance enfantine; et voilà que lorsque, par simple acquit de conscience, il voulut vérifier et rapprocher quelques dates, il éprouva une véritable commotion en constatant, avec une profonde stupéfaction, que toutes concordaient, et jusqu'à la fin...

Dans le 9e paragraphe (numéros XLI et XLII) de mon CHAPITRE SECOND, tome II, pages 98-119, j'ai consacré un article spécial à la manière dont cette pensée se présenta d'abord à l'esprit d'Ubalde. Je ne saurais trop le répéter, je tiens à le redire encore ici : si réellement Molière a été l'Homme au masque de fer, — ce dont on ne peut être

absolument sûr, faute de preuve matérielle, mais *ce qui, du moins, me paraît* à moi *extrêmement vraisemblable,* — c'était un secret si bien enterré qu'il était devenu impossible et de le soupçonner, et d'être placé sur sa piste. Vous vous rappelez, je l'ai tant de fois répétée ! la fameuse phrase de Voltaire : *Ce qui redouble l'étonnement, c'est qu'il ne disparut alors en Europe aucun homme célèbre.* Mais LE HASARD EXISTE, mais le hasard est chose prodigieuse ; avec lui, *rien n'est impossible* et tout peut vous être dévoilé si les circonstances (deuxième hasard, souvent enté sur le premier) vous sont en ce moment-là favorables. Si Ubalde n'avait pas ouvert un dictionnaire biographique *placé à sa portée* pour voir la concordance des premières dates, qu'il était à dix mille lieues de supposer exacte, il aurait eu beau avoir *lancé* cette idée, ni plus ni moins saugrenue en apparence que bien d'autres, suggérées par mille et mille circonstances extérieures, dont on ne se rend pas très bien compte sur le moment, et qu'ensuite on oublie si vite ! N'y attachant, on le conçoit, aucune importance, il l'eût, quelques secondes après, — et cela tombe sous le sens, — totalement perdue de vue.

Comme Michel, dans ce chef-d'œuvre de Charles Nodier que l'on nomme *la Fée aux Miettes*, Ubalde mit la main sur « la mandragore qui chante ». Le sort lui devait bien cela, après ses rigueurs antécédentes ! Le bonheur fut donc qu'il eut une petite *Biographie Universelle* à sa portée, parmi ses quatre ou cinq livres, dans sa chambre d'hôpital militaire. Le plus extraordinaire fut surtout qu'il se leva, *en haussant lui-même un tant soit peu les épaules,* pour saisir ce livre, et pour y chercher, quoi? une vérification de dates à l'exactitude de laquelle, dans son for intérieur, il était bien loin de croire ; vérification

qu'il jugeait, conséquemment, à l'avance complètement inutile (1)!

C'est un chemin de Damas d'un tout nouveau genre, qu'il fit là en quelques jours (il y mit ce temps), se raidissant contre les réalités qui l'obsédaient, l'assiégeaient, l'aveuglaient de lumière, ne pouvant littéralement en croire ses yeux ni sa raison, — jusqu'au moment où, convaincu par l'irrésistible évidence, il s'écria, rempli de foi et d'enthousiasme : je ne sais pas si l'Homme au masque de fer était réellement Molière; mais ce que je sais fort bien, c'est que *toutes les circonstances, même les plus singulières, même les plus improbables, semblent se réunir pour me le prouver.*

J'emportai donc, de Vichy, la seconde brochure en manuscrit tout comme j'avais emporté la première l'année précédente. Arrivé à Bordeaux, je la fis imprimer, au nom et au compte de mon ami, chez J. Durand (2). Et le très malheureux Ubalde, le pauvre enamouré, l'ex-amant de la blonde Mélisse, fit envoyer cette brochure à tous les journaux.

On en parla. On en fit de nombreux comptes rendus. Je me rappelle, entre autres, un remarquable article (un feuilleton tout entier) publié, dans le journal *le Siècle,* par M. Charles Bigot, sur la recommandation spéciale de M. Carnot père, je le sais pertinemment, à qui la brochure avait souri. Il y eut même des articles excellents, bien que la complète nouveauté de la thèse, et surtout son audace, lui fissent, au commencement, beaucoup de tort. Et la preuve qu'*il fallait s'habituer d'abord à cette*

(1) Mais il causait; mais il voulait alimenter la conversation et corroborer, qui plus est, sa froide et ironique plaisanterie.

(2) C'est le même typographe qui m'imprimait à Bordeaux, en 1870, le journal *le Roman*, tué sous moi pendant la guerre, et dont les volumes brochés garniront pendant si longtemps, à Paris, les parapets des quais aux environs du Pont-Neuf!..

idée, c'est que bien des gens (j'en connais), rien que sur le simple intitulé de la brochure, se refusèrent obstinément à la lire et à s'en occuper en quoi que ce soit : au fond, c'est qu'ils avaient peur d'être entraînés à y croire ([1]).

Voici ce que dit *le Moliériste* lui-même, en résumé, du *Secret du Masque de fer* dans son numéro 47 de février 1883 :

« Folie ou mystification ?
» Dans les deux cas, triste, triste ! »

La brochure d'Ubalde avait certainement de grands défauts. D'abord, elle manquait de développements ; ensuite, l'auteur y triomphait trop. L'enthousiasme est peu convaincant, lorsqu'il s'agit de rallier à des idées nouvelles les gens qui y sont le plus obstinément réfractaires.

Le Secret du Masque de fer donna lieu à plusieurs publications que je ne veux même pas mentionner ici (une seule exceptée comme on va voir), les considérant comme de peu de valeur ([2]). Ubalde eut des partisans chaleureux dont je suppose qu'il se serait fort bien passé ; bonne leçon pour lui, car elle eut peut-être pour effet de mettre un frein salutaire à sa trop vive effervescence.

Six ans après parut une plaquette intitulée : *Lettre à M. Ubalde sur la mort de Molière.* Cette brochure, à la confection de laquelle je ne suis pas resté complètement étranger (j'aurais mauvaise grâce à ne pas l'avouer), a été publiée à Bordeaux chez Feret et fils, mais elle est datée de « Luzarches, 16 mars 1889 ». Si vous vous informez de son auteur dans la charmante ville du dépar-

([1]) Elles ne sont pas rares, même dans notre siècle, les personnes qui, dans l'incapacité trop réelle de décider elles-mêmes de la vraisemblance ou bien de l'inanité d'une thèse, se refusent absolument à en entendre parler !

([2]) J'en ai cependant signalé une autre encore ci-dessus, t. Ier, p. 59, en note, *au bas de la page.*

tement de Seine-et-Oise si justement célèbre par son église mérovingienne, son vieux château et les sites enchanteurs qui l'environnent, on vous dira sans doute que le nom de Sandrin est un des plus anciennement connus de la localité; mais que, quant à ce qui est du professeur de philologie et d'histoire Charles Sandrin, oh! c'est tout autre chose : personne, dans la petite ville dont J.-J. Rousseau et Gérard de Nerval aimaient tant les délicieux environs, n'en a jamais entendu parler: c'est simplement un nom tiré de ma propre généalogie, dont j'ai donné la coupe générale CHAPITRE TROISIÈME, § 2, tome II, pages 153 et 154, en note, prévoyant bien que je me trouverais plus d'une fois avoir à y faire allusion.

Voici donc ce que « le professeur Charles Sandrin » écrit à Ubalde :

« Je viens de lire, Monsieur, votre brochure intitulée *le Secret du masque de fer*. J'avais parcouru autrefois quelques-uns des articles auxquels son apparition donna lieu dans les principaux journaux de Paris, et je vis dans votre œuvre une mystification sans portée dont je ne m'occupai plus. J'eus tort de ne pas vous lire, je le reconnais aujourd'hui (1); non cependant que la proposition, fort singulière à coup sûr, que vous mettez en avant, me paraisse rigoureusement vraie : je n'en possède pas, par devers moi, les preuves à l'appui; mais je vous affirme, dussent certains « Moliéristes » se voiler la face avec indignation, qu'elle me semble du moins *fort plausible* dans son invraisemblance.

» Non, vous n'avez pas voulu mystifier vos lecteurs: et c'est très sérieusement que vous avez fourni la meilleure explication, après tout, qu'on ait encore offerte concernant l'identité du célèbre prisonnier de la Bastille.

» Mais vous avez été bien audacieux, convenez-en, en publiant une pareille brochure sans crier gare. Quand on émet des nouveautés de cette force, on n'est jamais cru sur parole. Lorsque, au siècle dernier, Guettard annonça au monde savant ébahi que les montagnes de l'Auvergne avaient été jadis en ignition, toutes les académies lui rirent au nez. Et cependant Guettard avait raison!

» Permettez-moi de vous le dire, vous vous y êtes fort mal pris pour

(1) A peine est-il besoin de faire remarquer au lecteur qu'ayant moi-même fait imprimer à Bordeaux, chez J. Durand, la brochure d'Ubalde, je n'étais pas si ignorant que cela, et que je savais parfaitement dès son apparition ce qu'elle contenait. Ce n'est pas moi, l'ami et le confident d'Ubalde, qui suis censé écrire cette lettre. Celui qui tient ici la plume, c'est M. le professeur Charles Sandrin.

faire passer votre conviction dans l'esprit de vos lecteurs : aussi bien l'enthousiasme débordant n'est-il guère fait pour séduire et convaincre la majorité des esprits justement réfractaires aux opinions par trop nouvelles et par trop hardies.

» On a répandu tant de flots d'encre, on a fait gémir tant de fois la presse, au sujet de l'Homme au masque de fer, et cela *sans rien découvrir*, qu'il faut bien opter à son sujet entre les deux opinions suivantes : ou le masque de fer n'a jamais existé et n'est que le résidu d'une légende sans consistance, ou bien sa piste réelle dans l'Histoire est toujours inconnue.

» M. Loiseleur, après avoir fait, mais en vain, d'intelligents et consciencieux efforts pour découvrir le mot de l'énigme (preuve qu'il la prenait au sérieux), a imaginé finalement de *trancher* le nœud gordien qu'il se trouvait dans l'impossibilité de dénouer. Il n'y a pas eu d'Homme au masque de fer, s'est-il écrié; ou plutôt il y a eu plusieurs prisonniers très distincts, que l'imagination populaire a ensuite unifiés en un seul et même personnage auquel elle a attribué tous leurs actes. — C'est très ingénieux, mais cela ne soutient pas la moindre critique.

» Qu'on ait fait intervenir à tort le mystérieux inconnu à propos de l'historiette du plat d'argent et de bien d'autres *racontars* qui ne se rapportaient pas à lui, d'accord. Mais le prisonnier, ayant subi une captivité si longue et si étroite, annoncé à l'avance par Saint-Mars à Du Junca, prisonnier dont le masque étonnait tout le monde (preuve que ce masque était une singularité à la Bastille); mais celui-là même dont Chamillard ne voulut jamais révéler le vrai nom à son gendre, et dont Louis XV parlait si mystérieusement au duc de Choiseul ainsi qu'à de la Borde son valet de chambre; mais l'homme qui a été enterré au cimetière Saint-Paul sous le nom de *Marchiali*, oh! celui-là possède une réalité historique incontestable. Il est par trop commode de nier ce qu'on ne saurait expliquer.

» Mais à quelle époque le masque de fer apparait-il pour la première fois dans l'Histoire? *En mars 1673*, nous dit (p. 232 de son livre) M. le major Iung dont vous auriez certainement cité le livre si vous l'aviez lu. Je suis donc heureux de vous signaler cette date révélatrice, qui vient corroborer ce que vous me permettrez d'appeler *votre système* de la manière la plus merveilleuse et la plus imprévue.

» Il y a eu, pendant le règne de Louis XIV, deux grandes époques essentiellement différentes : celle où le grand Roi protégea Molière et sa comédie du *Tartuffe;* celle où il révoqua l'édit de Nantes de son aïeul Henri IV. On pourrait les appeler le jour et la nuit.

» Ces deux époques sont séparées l'une de l'autre par un certain nombre d'années. C'est précisément pendant ce laps de temps que disparut Molière [1]. On se demande volontiers ce que serait devenu notre grand comique, s'il eût continué à faire des pièces de théâtre, une fois privé de

[1] Et ce bon Scribe qui, dans son discours de réception à l'Académie française, en 1836, *et faute d'avoir rapproché les dates*, faisait remarquer, comme fait significatif, que, dans les comédies de Molière, il n'était pas question de la révocation de l'Edit de Nantes !... — Voir ci-dessus, tome II, page 63, note 1.

la haute protection de Louis XIV : on ne voit désormais pour lui que la persécution !!

» J'approuve et je comprends votre silence sur tout ce qui se rapporte à la disparition si soudaine de Molière. Il serait évidemment fort curieux d'apprendre ce qui se passa lorsqu'il se dirigea vers son domicile de la rue de Richelieu à l'issue de cette représentation du *Malade imaginaire*, après laquelle, comme vous le dites, *on ne le revit plus*. Mais c'est là une de ces questions qui semblent bien destinées à ne jamais recevoir de solution. Autant vaudrait demander ce que devint le corps de Jésus après qu'il fut déposé dans la grotte où Marie-Magdeleine et ses compagnes vinrent, le lendemain matin, si inutilement le chercher...

» Une question, par exemple, que l'on peut, que l'on doit se poser aujourd'hui, c'est celle-ci : Molière fut-il réellement enterré *au pied de la croix* du cimetière Saint-Joseph ? A l'époque où vous publiâtes votre brochure, tout le monde le croyait. Aujourd'hui, et grâce surtout aux précieuses révélations de M. Louis Moland, et aux savants commentaires de MM. Paul Lacroix, Jules Loiseleur et Paul Mesnard, on peut dire que c'est tout le contraire.

» Tout « moliériste » instruit est, maintenant, parfaitement persuadé de deux choses... dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'absolue contradiction :

» La première, c'est que la bière fut bien enterrée au pied de la croix en présence des amis de Molière.

» La seconde, c'est que le clergé et les gardiens de Saint-Joseph certifiaient, eux, que Molière reposait dans un tout autre endroit du cimetière ; et que ce fut là en effet qu'on alla, sous la Révolution, chercher son corps.

» *La bière était donc vide, et l'on supposait le cas probable où l'on ferait un jour des fouilles, au pied de la croix, pour retrouver le corps de Molière,* et où l'on constaterait fatalement l'absence de tout squelette... On désignait conséquemment un lieu où il ne manquait pas de gens enterrés, et on disait bien haut que Molière n'était nullement à l'endroit où tant de témoins avaient cependant vu descendre le cercueil. Un mécréant pouvait-il donc être enterré en terre sainte? De cette manière, l'idée d'une bière vide (ou du moins ne contenant pas de corps), à laquelle le clergé aurait publiquement rendu les honneurs funèbres, ne venait à personne. Par la force des choses, *le temps s'écoulait;* et qui donc pouvait penser, beaucoup plus tard, à certaines particularités insolites et étranges qui n'avaient pas frappé les contemporains? Un secret n'est jamais mieux gardé que lorsqu'il n'est connu que d'un très petit nombre de témoins terrorisés et ayant tout à perdre de sa révélation.

» Grimarest a eu vent, évidemment, de cette étonnante affaire; et il explique à un de ses critiques prétendus [qui n'est autre que lui-même], en termes qui n'ont absolument rien d'ambigu, quelle est la raison qui, en cette occasion, l'empêche de souffler mot.

» De tout ceci, il n'est pas trop téméraire de conclure que le corps de Molière ne se trouvait pas dans la bière réellement enterrée, au cimetière Saint-Joseph, au pied de la croix, en présence de tous ceux qui étaient

venus assister à ses obsèques. Mais était-il davantage dans une autre partie du cimetière? Il est permis d'en douter fortement: *quand, comment, dans quelles circonstances ce corps y aurait-il été transporté après coup?...*

» Lors des premières représentations du *Malade imaginaire*, la faveur de Louis XIV était, depuis quelque temps déjà, complètement passée de Molière à Lully, ce grand ami et « collègue » futur de M. de Louvois; cet homme dont Charpentier, le dernier collaborateur musical de Molière, ne pouvait, plus tard, entendre prononcer le nom sans frémir. Le vent soufflait, désormais, vers l'opéra et les spectacles lascifs, où l'on ne pense ni ne raisonne; et le pauvre comédien-tapissier ne tarda pas à être trouvé gênant.

» Il ne me répugne nullement, quant à moi, de penser que Tartuffe eut un jour sa revanche, et qu'il fit réellement, mais dans le plus grand secret, plonger Molière *dans la prison* que ce dernier voulait *lui donner pour demeure*. Molière était devenu un homme dangereux pour la religion d'État. On sut l'accuser auprès de Louis XIV d'un crime tellement odieux, que, s'il avait été dévoilé et prouvé publiquement, ce crime aurait sans aucun doute conduit Molière en place de Grève, terrible châtiment dont l'infamie aurait rejailli jusque sur le Roi. Au lieu de cela, on ne le tuait pas! on épargnait sa vie! on avait même des égards pour lui... J'ignore si un pareil fait est vrai, toute preuve matérielle me manquant à cet égard. Mais il n'en reste pas moins *très possible* (1).

» Si la chose a eu lieu réellement, il est clair que l'on profita de l'occasion pour faire ensuite une chasse acharnée et impitoyable à tous les papiers, à toutes les lettres du grand homme. Peut-être même eut-on, pour ce, certaines raisons particulières que nous ignorons. Qui sait ce que contenaient certains manuscrits de l'auteur de *Dom Juan?* Ainsi s'expliquerait pourquoi tous les autographes de Molière ont disparu, tandis que nous en possédons un assez grand nombre de Corneille, de Pascal, de Racine, de La Fontaine, etc., etc.

» Je reviens à votre brochure. Vous auriez dû nous y raconter — et je vous reproche de ne pas l'avoir fait — *comment l'idée vous est venue d'établir un rapprochement si inattendu entre Molière et le prisonnier de la Bastille.* En supposant cette identité véritable, elle n'en était pas moins impossible à découvrir, elle défiait toute pénétration, toute conjecture. Rien n'ayant transpiré de ce secret, les témoins étant tous morts depuis longtemps, le hasard le plus exceptionnel, seul, a pu *vous placer sur une telle piste.* Puisque vous avez annoncé dans une publication postérieure (2) que votre intention était de consacrer une seconde brochure à cette question extraordinaire, il me semble que vous ne pourrez vous

(1) J'ai modifié un peu ce passage pour le faire cadrer plus complètement avec mes idées d'aujourd'hui sur *le motif* terrible qui engagea personnellement et définitivement Louis XIV à faire disparaître Molière.

(2) « L'auteur, qui tient à son opinion parce qu'elle lui semble être *la vérité*, » s'occupe en ce moment de l'étayer de nouvelles preuves, et de lui consacrer une » seconde brochure complémentaire de la première. » (*Almanach d'Ubalde* pour 1889, p. 142.)

dispenser d'exposer, cette fois, à vos lecteurs quel a été le point de départ de ce que vous appelez *votre découverte.*

» Je me résume :

» Trois faits de premier ordre, qui ont longtemps passionné les esprits, sont restés inexpliqués jusqu'à nos jours :

» 1° Quel a été le personnage célèbre, disparu à tout jamais de la scène du monde, et enfermé finalement à la Bastille, dont le visage était assez connu à Paris pour qu'on se crût obligé de lui mettre un masque afin d'empêcher toute suspicion d'identité à son égard ?

» 2° Pourquoi, lorsqu'il nous est arrivé une si grande quantité de lettres et de papiers de toute espèce, émanant du règne de Louis XIV et de la période précisément qui nous occupe, tous les autographes de Molière ont-ils si complètement disparu jusqu'au dernier, d'une manière aussi étrange, aussi mystérieuse, aussi absolue ?

» 3° Pour quelle raison le lieu où fut enterrée, devant de nombreux témoins, la bière de Molière, n'était-il pas, au dire d'autorités non moins nombreuses que convaincantes, celui où reposait son corps ?

» Ces trois faits si mystérieux trouvent *à la fois* la seule réponse plausible qui leur ait été jamais faite dans *votre hypothèse* (car en vérité je ne puis lui donner un autre nom).

» Il est temps de conclure. — Oui, *l'homme au masque de fer a pu être Molière.* Cela n'est certainement pas prouvé, il serait audacieux de l'affirmer, puéril de le soutenir avec entêtement ; mais, outre que le fait n'est *nullement impossible,* il expliquerait en même temps bien des choses. Les dates, en tous cas, concordent admirablement.

» Ce que tout le monde reconnaît et avoue, ce qui ne rencontre guère aujourd'hui de contradicteur, c'est qu'il plane, sur les destinées dernières de Molière, un mystère bien réel.

» Je ne puis donc que vous engager, Monsieur, — puisque c'est vous qui avez mis en avant, le premier, cette très curieuse hypothèse, — à continuer, comme cela paraît être votre intention, à en entretenir le public. On ne vous a pas pris en général au sérieux une première fois ; mais il a passé, depuis lors, tant d'eau sous les ponts ! Ne triomphez plus si vite désormais (pardonnez-moi ma franchise), mais n'abandonnez pas pour cela la partie, et ingéniez-vous à apporter quelque argument un peu probant à la thèse extraordinaire dont vous n'avez fourni jusqu'ici, rappelez-vous-le, aucune preuve directe.

» Le masque de fer a existé ; la bière enterrée au cimetière Saint-Joseph ne renfermait pas de corps ; toutes les lettres, et jusqu'aux lignes les plus insignifiantes, tracées par la main de Molière, ont à jamais disparu ; voilà qui est réel, certain, positif, irréfutable ; voilà ce qui ne saurait être battu en brèche par aucun critique sérieux.

» Maintenant, ces faits bizarres ont-ils une corrélation directe les uns avec les autres, ou bien doivent-ils être considérés comme isolés et sans dépendance mutuelle ? Toute la question est là.

» A mon avis, ce n'est pas se montrer trop téméraire que de penser que ces trois effets dérivent et partent d'une seule et même cause ; cette cause,

il reste encore à la découvrir en laissant de côté toute conjecture, à la démontrer, à la prouver; et cela vous regarde plus qu'un autre. »

Ou ne pensait guère à la brochure Ubaldienne, ni aux réponses qu'elle a fait naître dans les journaux et en librairie, lorsque le 3 novembre 1895 M. Georges Monval est venu tout à coup, dans sa première lettre, rappeler la question qu'elles traitent, et cela en termes commandant tout à fait l'attention :

« C'est de Bordeaux, vous ne l'ignorez pas,... *qu'est venu* le fameux *Secret du Masque de fer.* » — « Il y a à Bordeaux un maître-mystificateur dont je sais le nom, et que je démasquerai, preuves en main... »

Il est nécessaire et il est bien temps de répondre une fois pour toutes, en l'éclairant et en l'expliquant, à la bizarre légende qui hante le cerveau de M. Monval, et qui n'existe que dans sa seule imagination.

Les lignes que je viens de reproduire textuellement, en *forçant* en quelque sorte leurs lecteurs d'englober la question traitée par Ubalde dans celle concernant le séjour de *Molière à Bordeaux*, et de les réunir de manière à ce qu'elles n'en forment plus à elles deux qu'une seule et unique; ces lignes, dis-je, donnent un avantage précieux à celui qui veut, comme moi, traiter à fond de la présence dans notre ville de notre grand comique. Toute secondaire qu'elle semble être en effet, la thèse d'Ubalde soulève une question du plus haut intérêt, et qui vaut vraiment la peine d'être élucidée avec le plus grand soin et examinée à tous les points de vue.

L'idée de croire à *une mystification,* quand il s'agit du fameux masque de velours appliqué, cette fois, à Molière, fait exactement le pendant à celle de prendre également pour un mensonge la découverte, faite dans nos archives bordelaises (par un autre, il est vrai, que M. l'archiviste

de la Comédie-Française) d'une pièce de paroisse, se rapportant à Molière.

En un mot, *les deux prétendues mystifications font* bien *la paire.*

Dans le second cas, LA PIÈCE EXISTE, *on la montre,* la question est vidée.

Dans le premier, au fond, il n'est pas plus difficile de PROUVER que l'hypothèse mise en avant par Ubalde est très sérieuse et très sincère.

J'ai repris pour mon compte personnel et sous mon nom propre, dans *les quarante-deux articles* qui composent le § 9 de mon CHAPITRE DEUXIÈME, la thèse soutenue par Ubalde dans la brochure portée par moi à l'imprimerie Durand. Je me suis appliqué de mon mieux à développer, à démontrer, autant que faire se peut, la possibilité, la vraisemblance et surtout *le sérieux complet* de la proposition de l'identité probable de Molière et de l'Homme au masque de fer.

Si l'on trouve dans tout ceci l'ombre d'une mystification, c'est qu'on le voudra absolument. *Tout ce qui est nouveau,* du reste, pour certaines gens; tout ce qui n'a pas été dit auparavant par quelqu'un, n'est ou ne peut être qu'une plaisanterie, ou que l'erreur d'un esprit faux, sinon d'un homme égaré. Il en a toujours été, il en sera toujours ainsi.

A quoi tiennent pourtant les choses? S M. Georges Monval n'eût pas écrit sa première lettre à M. Aderer, il est parfaitement certain que je n'aurais pas songé à traiter, personnellement, et cette fois avec tous les détails qu'elle comporte, cette question de l'identité de Molière et de l'Homme au masque.

A l'heure où j'ai lu, dans les bureaux de *la Gironde,* cette lettre de M. Monval et les accusations qu'elle con-

tenait, pas un alinéa, pas une ligne du présent travail n'existait encore (1).

§ 5. — *Second grief de M. Monval : Le prétendu manuscrit de Molière.*

Deux amis, à Bordeaux, s'occupaient de littérature. Nous les appellerons Claude et Édouard, si vous le voulez bien. Édouard avait une passion, fort douce du reste, celle des autographes. Il possédait dans sa collection des échantillons écrits et des signatures de la plupart des hommes de lettres de la période de 1830 : Lamartine, Hugo, Musset, F. Soulié, G. de Nerval, Sainte-Beuve, Janin, Mérimée, Balzac, Dumas... mais je m'arrête ! car j'aurais bien plus vite fait de vous nommer tout simplement ceux dont des autographes manquaient encore au bonheur d'Édouard.

Un jour, il vit entre les mains de Claude une lettre que celui-ci avait reçue du Bibliophile Jacob.

— « Paul Lacroix t'a écrit?

— » Eh oui ! Il s'est même, pour ce, joliment fait tirer » l'oreille; et j'ai eu besoin, pour obtenir enfin mon ren- » seignement, de lui écrire lettre sur lettre.

— » Ton renseignement?

— » Oui : Paul Lacroix a dit, en 1842, dans sa notice » des *Chants et Chansons populaires de la France* publiée » chez Delloye (1re livraison), que Chateaubriand racon- » tait, quelque part dans ses *Œuvres*, avoir entendu, en » Orient, chanter l'air de *Malbrough*. Or, j'ai fait feuilleter, » page par page, tous les volumes de l'auteur de l'*Itiné-* » *raire*, impossible de mettre la main sur le passage en » question. Alors j'ai demandé, en désespoir de cause, au

(1) Sauf, bien entendu, l'article de *la Gironde*, publié par moi dans le numéro des samedi 2 et dimanche 3 novembre 1895, et reproduit ci-dessus CHAPITRE VII, § 2, pages 314-316 de ce deuxième volume.

» bibliophile Jacob de vouloir bien me préciser à quel » endroit il l'avait lu.

— » Et il t'a répondu?...

— » Tiens, voici sa lettre : qu'il ne se rappelait pas, » après un si long temps, dans quel volume se trouvait » ce renseignement, mais que cependant le fait *devait être* » exact. »

Après un silence :

— « Est-ce que tu tiens à cette lettre du bibliophile?

— » Beaucoup. »

Dès lors, Édouard n'eut plus de repos qu'il ne possédât, dans sa collection, un autographe de Paul Lacroix.

— « Ce sera difficile, je t'en préviens, lui dit son ami, » à en juger par ce qui m'est arrivé, car Paul Lacroix est » fort occupé. Je ne vois même qu'un moyen. Parle-lui, » dans ta lettre, de Molière ; marque-lui bien que tu viens » d'entendre causer d'une grande découverte, se rappor- » tant à lui, et tu peux compter qu'il te répondra cour- » rier pour courrier.

— » Oh! mon ami, quelle idée splendide tu me » donnes ! »

Dans l'expansion de sa joie, Édouard eut, comme on dit, la langue un peu trop longue, en ajoutant bientôt après :

— « Mais ce n'est pas seulement une seule lettre, c'est » toute une correspondance que je veux obtenir de lui, » pour peu que le poisson morde à l'hameçon... »

Immédiatement, Claude aperçut le danger : si le poisson mord trop, — et l'on sait combien le bon bibliophile était crédule touchant les objets de son culte, — la chose deviendra extrêmement fâcheuse ; ce sera un vilain tour joué à un vieillard, à un érudit dont s'honore justement le pays ; et Édouard, qui a bon cœur et qui n'attache aucune importance à l'incident, sera ensuite, dans un

embarras mortel pour terminer cette correspondance sans donner de soupçons à l'auteur de la ***Bibliographie*** et de l'***Iconographie Molièresques.***

Et Claude s'arrangea avec son ami de telle façon que ce fut ***lui*** qui écrivit ***de sa propre main*** la lettre à Paul Lacroix, lettre dont, bien entendu, il pesa les termes; indiquant, comme adresse, ***poste restante,*** BORDEAUX.

Deux jours après, la lettre de l'excellent bibliophile arrivait au bureau restant de la rue Porte-Dijeaux : un petit chef-d'œuvre de bon sens et de raison qui montra encore plus à Claude combien il avait sagement agi en prenant la direction exclusive de l'affaire. Le bibliothécaire de l'Arsenal, dans une lettre polie mais ferme, exigeait des preuves, des extraits du manuscrit de Molière que son correspondant bordelais lui disait avoir découvert.

— « Tout de suite! s'écria Édouard joyeux. Voyons, envoyons du ***Tartuffe,*** en faisant quelques petits changements... »

Claude n'eut pas de peine à faire comprendre à son ami que la chose devait s'arrêter là :

— « Je me charge, lui dit-il, maintenant que tu as ton » autographe, la seule chose que tu désirais, — et la » pièce, tu l'avoueras, est vraiment intéressante, — je me » charge de terminer la correspondance de manière à » écarter de l'esprit, fort sagace, du bibliophile toute » idée de mystification. »

Aussitôt dit, aussitôt fait. Dans une lettre, en effet, très courte et des plus courtoises, Claude s'excusait de ne pas envoyer au bibliophile les extraits qu'il réclamait. — « A un prochain voyage à Paris, lui écrivit-il, j'aurai » l'honneur de vous porter moi-même le manuscrit à la » bibliothèque de l'Arsenal. »

L'histoire s'arrête là.

Les deux amis furent-ils bien coupables? Je le laisse à décider à mes lecteurs. En tout cas, ils surent s'arrêter à temps : ce qu'il y a de plus difficile au monde.

Mais l'éditeur du *Ballet des Incompatibles,* de *Mélisse,* de *Joguenet* et de tant d'autres pièces attribuées avec beaucoup trop de confiance et de facilité à Molière, n'eut rien de plus pressé que de montrer les deux lettres de Bordeaux à un de ses amis, son extrême, peut-être, en tout : c'est-à-dire à M. Georges Monval. Ce dernier secoua la tête, évita sans doute de se prononcer catégoriquement, comme cela semble être son habitude. Et quand un assez bon nombre de mois furent écoulés sans amener de résultat, c'est-à-dire de voyageur bordelais à la bibliothèque de l'Arsenal, M. Monval — c'est lui qui le raconta plus tard dans sa publication mensuelle, — lança une lettre adressée, poste restante, à monsieur Claude : lettre qui, non réclamée à Bordeaux, revint tout naturellement au bout de quelques semaines au directeur du *Moliériste.*

§ 6. — *Troisième grief de M. Monval : La fausse piste de la traduction de Lucrèce.*

Et maintenant que les deux premiers griefs de M. Monval sont racontés, dans tous leurs détails, et avec une exactitude scrupuleuse, — griefs, on vient de le voir, qui n'en sont pas, qui n'en peuvent être, ni par rapport à M. Monval, ni par rapport au public, ni même à proprement parler par rapport au moliériste éminent qui seul aurait pu avoir, dans la seconde occasion, quelque droit de se plaindre, — abordons maintenant le troisième grief, le plus amusant de tous, celui qui met M. Monval directement en cause.

Voilà donc qu'un beau jour les deux amis, en recevant et en coupant un nouveau numéro du *Moliériste,* aper-

çurent à leur grande stupéfaction leurs deux lettres, à eux, clouées en première page comme des hiboux aux anciennes portes cochères, sous ce titre flamboyant : *Un nouveau mystificateur*. Ils étaient pris ! c'étaient bien eux qui se trouvaient, du coup, les vrais mystifiés. Ils comprirent immédiatement l'apologue : « bien joué ! » s'écrièrent-ils tous deux. Il n'y avait rien, de fait, à répliquer.

C'est seulement en relisant attentivement les réflexions et commentaires malins et ingénieux de M. Monval sur leur correspondance, que Claude et Édouard s'aperçurent d'une chose : c'est que celui qui *démasquait* ainsi leur ruse n'était *rien moins que sûr de son fait*. Il n'avait pas le courage de l'opinion indiquée par le titre si affirmatif qu'il avait choisi ! Il croyait encore un peu au manuscrit ! En un mot, le M. Georges Monval de la lettre reproduite plus haut, nous le retrouvons, tel quel et bien reconnaissable, dans cette publication antérieure, toujours hésitant entre les deux opinions contraires : risquant plusieurs pas en avant, mais, un moment d'après, un ou deux en arrière. M. Claude est un mystificateur, possible ! Mais si, cependant, le manuscrit existait? et il laisse entrevoir clairement, sur ce point, sa pensée secrète : c'est pour cette raison que lui, M. Georges Monval, se décide à faire cette publication. Encore et toujours le même caractère indécis, incertain, flottant entre le ziste et le zeste, d'un homme ne sachant pas avoir, jusqu'au bout, le courage de sa propre opinion.

Très vexés, au fond, de voir ainsi leur correspondance, en quelque sorte confidentielle, imprimée vive, exposée au grand jour de la publicité... moliéresque, et traitée, pour tout dire, en vrais *papiers des Tuileries*, les deux amis jurèrent de se venger. Claude eut à ce sujet une longue conférence avec son ami Édouard. « Monsieur

» Monval veut absolument être mystifié, comme la » femme de Sganarelle voulait être battue. Il y tient! » Qu'il en soit donc fait ainsi qu'il le désire! Et le biblio» phile Jacob ne mérite-t-il pas, lui aussi, une petite » leçon, pour laisser ainsi traîner et typographier ses » lettres particulières? »

— « Ainsi donc, dit Édouard à Claude, tu ne me » refuses plus, cette fois, la permission d'écrire moi» même, de ma propre écriture, la lettre que nous allons » envoyer à maistre Du Monceau, *alias* Monval? — Moi, » te le refuser? Comment donc! mais au contraire, cher » ami : non seulement je t'y autorise, mais encore je t'en » prie, et je vais même t'y aider. »

Et ils décidèrent, tous deux, ceci : le sieur Édouard, lisant, dans une campagne du Périgord, l'article du *Moliériste* intitulé : « Un nouveau mystificateur, » allait écrire au directeur parisien qu'il connaissait le manuscrit, qu'il l'avait eu entre les mains chez un de ses amis, qu'il nommerait; et qu'il venait de retrouver, qui plus est, sur un portefeuille de l'époque, huit vers de *la traduction de Lucrèce* qu'il y avait copiés autrefois; — et il fallait envoyer à M. Monval ces huit vers.

Mais ces vers, où les prendre? Édouard se rappela avoir lu, dans la préface des *États et Empires du Soleil* de Cyrano de Bergerac, quelques extraits d'une traduction en vers, du XVIIe siècle, du *De naturâ rerum*. Il alla chercher son édition, qui était justement celle du bibliophile Jacob, et les deux amis *frémirent de joie* quand ils lurent cette note, émanant précisément de M. Paul Lacroix :

« Quant aux vers traduits librement de Lucrèce qui s'y trouvent cités, » ne pourrait-on pas les croire empruntés à la traduction de Molière, » laquelle s'était conservée manuscrite (?), du moins par fragments (??),

» dans les mains de ses anciens condisciples, et surtout dans celles de son » professeur Gassendi ? » (P. 131.)

Seulement, — il faut penser à tout!! — comme il est rare que des vers circulent longtemps manuscrits sans variante aucune, les deux amis convinrent d'introduire de-ci de-là, dans leur octave Lucrétienne, quelques petits changements d'orthographe et même de mots. Cela fait, ils envoyèrent à M. Monval leur missive. Il est probable que le bibliophile, tenu au courant par le directeur du *Moliériste*, reconnut la pièce, et qu'il s'écria, comme Vasco de Gama dans *l'Africaine :*

Triomphe, je l'avais dit !

Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Georges Monval inséra dans sa revue la lettre d'Édouard et les vers « attribués à Molière » avec enthousiasme, sans l'ombre cette fois d'un soupçon, en demandant au contraire à l'ami Édouard de bien se rappeler si telle, telle et telle chose se trouvait dans le manuscrit. C'est gai, n'est-ce pas? La réponse d'Édouard, très laconique, et (comme on le pense bien) toute négative, datée et expédiée, cette fois, non plus d'une commune de la Dordogne, mais d'une commune de la Charente — il faut bien varier ses petits plaisirs, — fut le dernier acte de cette plaisanterie fort innocente, à la Scaliger, ou plutôt à la Muret, qui se termina là, et qui serait restée enfouie à jamais dans les numéros du *Moliériste* (1), si l'ex-directeur de ce journal, après tant d'années écoulées et quelques bons rapports d'ailleurs établis entre lui et celui qui écrit ces

(1) Nous ne reproduisons pas ici toutes ces pièces et toutes ces lettres, si faciles à retrouver dans la collection publiée par MM. Tresse et Stock, par la même raison qui nous a empêché de mêler les extraits d'*Élomire hypocondre* et de *la Fameuse Comédienne* aux documents sérieux et authentiques sur Molière. C'est pour établir plus de clarté dans l'esprit des lecteurs que l'on doit éviter de jamais rapprocher, sous aucune espèce de prétexte, les pièces apocryphes des véritables.

lignes, n'était pas venu la réveiller lui-même, plus que jamais sans crier gare, par un coup d'éclat qui a retenti soudain dans tous les journaux, et qui a montré combien il avait la rancune tenace.

Le voilà donc connu, ce secret plein d'horreur (1) !

§ 7. — *Les réponses à la première lettre de M. Monval.*

Un homme péniblement surpris, ce dut être M. Dast de Boisville. Dans tous les journaux on enregistrait bien sa découverte, mais pour la contester, mais pour la nier, de par l'autorité de M. l'archiviste de la Comédie Française. *Magister dixit!* Du moment où M. Monval *flairait* une... *espièglerie,* ce fut assez. La découverte de l'acte, *prouvant* la présence de Molière à Bordeaux en 1656, n'était qu'« une fumisterie », comme on dit aujourd'hui dans le monde des gens les plus comme il faut. Voyons! pouvait-on récuser l'autorité incontestable et incontestée de M. Monval? La cause était entendue.

Notez en outre que bien peu de feuilles publiques, venant de la capitale, nommaient M. Dast de Boisville! L'infatigable fureteur d'archives et d'anciens registres n'était cité presque nulle part. C'est assez l'habitude, à Paris, dans les journaux, toutes les fois qu'un homme habitant la province fait une découverte quelconque, de

(1) M. Georges Monval *n'a pas cru* à ce qui était parfaitement sincère : à la brochure d'Ubalde, s'adressant au public; mais *il a été fortement ébranlé* par la lettre de Claude au Bibliophile Jacob, qui n'est cependant qu'un pur prétexte pour arriver à une fin très évidente; et enfin, *il a cru tout à fait* à la lettre que lui écrivirent malignement les deux amis, et qui n'est en somme qu'une véritable mystification à lui adressée.

Voilà, en résumé, la vérité, toute la vérité, rien que la vérité sur « les griefs de M. Georges Monval ». Cette triple divulgation n'entache, certes, en rien son honneur, mais elle montre bien ses tendances naturelles et toutes personnelles aux partis pris et aux jugements *a priori*. Il a voulu la connaître, cette vérité, et m'a forcé, moi personnellement, jusque dans mon dernier retranchement. Pour la savoir, il m'a menacé de *me démasquer* et *de publier mon nom*... (car c'est bien moi qu'il avait en vue) !

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne lui-même.

ne pas désigner par son nom l'Olibrius, le sauvage, l'iroquois, l'osage, le hottentot auquel elle est due. Ceci n'est pas une critique : c'est la constatation pure et simple d'un fait qui n'est que trop réel, que tout le monde a, depuis longtemps, généralement remarqué, et dont la véritable explication, après tout, m'échappe complètement. Ce fait est bien surtout, on en conviendra, une application frappante du vers de Molière :

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

Désireux à bon droit de faire cesser un état de choses qui n'avait que trop duré, M. Dast de Boisville écrivit à M. le Rédacteur en chef du *Temps,* à Paris, la lettre suivante :

« Bordeaux, 5 novembre [1895].

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» Un de mes amis me communique un numéro du *Temps* dans lequel se trouve reproduite une lettre de M. Georges Monval, qui nie l'authenticité de la découverte que j'ai faite sur Molière aux archives municipales de Bordeaux. Je suis d'autant plus étonné de la façon de penser de M. Monval que j'ai, aussitôt ma découverte, envoyé à M. l'Administrateur général de la Comédie Française l'acte *authentique* démontrant le séjour de Molière à Bordeaux. Il est vrai que je n'ai reçu aucune réponse au sujet de cet envoi. Le doute, cependant, ne peut être possible, puisque j'ai eu soin d'indiquer la *source* de mon document et que tout le monde peut se convaincre facilement de son existence. Quel que soit l'imprévu de cette découverte, je ne m'explique pas les termes de la fin de la lettre de M. Monval. J'ignore quel peut être le mystificateur dont il veut parler, mais ce que je puis affirmer, c'est que j'ai communiqué ce document dans la séance de la Société des Archives historiques de la Gironde tenue le 26 octobre dernier, et à laquelle assistaient vingt des plus érudits historiens de Bordeaux, et dont plusieurs avaient cherché en vain, *des années!* la preuve du séjour de Molière à Bordeaux. L'un d'eux, M. Ducaunnès-Duval, qui est en même temps archiviste de la ville de Bordeaux et musicien distingué, a reconnu publiquement combien était précieuse la découverte faite dans le dépôt dont il a la charge. Il avait d'ailleurs lui-même toujours penché pour la *négative* après les recherches infructueuses qu'il avait entreprises.

» DAST DE BOISVILLE. »

Ce fut un véritable *tolle,* disons-le maintenant, qui accueillit, dans la presse bordelaise, la lettre légèrement

amphigourique de M. Monval. Voici du reste quelques extraits de journaux à cet égard (1).

La Gironde du mercredi 6 novembre 1895 :

« M. Georges Monval est incrédule, il craint une mystification. Il est clair, cependant, d'abord que *l'acte existe* dans le registre de la paroisse Saint-André conservé à la mairie de Bordeaux par l'archiviste M. Ducaunnès-Duval, ensuite qu'il a été présenté à la Société des Archives historiques par un de ses membres les plus autorisés et les plus actifs. *Rien n'est plus sérieux ni plus certain que cela.* Si M. Monval a cru que les registres paroissiaux avaient été détruits par l'incendie de l'hôtel de ville en 1862, il a été trompé : ces registres ont été sauvés.

» Relativement au passage de Molière à Bordeaux, on avait fait des recherches aux archives, mais en les bornant exclusivement aux années 1644, 1645... et c'est en 1656 que Molière est venu à Bordeaux.

» M. Georges Monval, qui n'a pas eu, dans son *Moliériste,* l'heureuse chance d'annoncer une pareille trouvaille, recevra à cet égard tous les éclaircissements et tous les certificats qu'il pourra souhaiter, de la part de la municipalité de Bordeaux, de l'archiviste en chef, du bibliothécaire de la Ville, de la Société des Archives historiques de la Gironde. Il ne sera peut-être pas encore satisfait! Nouveau saint Thomas, qu'il charge donc un des très habiles photographes de la ville de lui envoyer l'héliographie de la page du registre, qui sera très certainement publiée postérieurement par la *Société des Archives.* » « P[AUL] L[AVIGNE.] (2). »

Le Patriote du Sud-Ouest du samedi 9 novembre 1895 :

« Dans cette lettre, on a pu en juger par le texte même que nous en avons publié, M. G. Monval ne tendait à rien moins qu'à insinuer, à faire admettre que la pièce que l'on venait de découvrir *fortuitement* aux Archives municipales de Bordeaux avait été ou falsifiée ou fabriquée de toutes pièces par quelque habile mystificateur.

» Aussitôt cette lettre publiée, nous nous sommes empressé de protester contre ses termes et aussi contre les imputations, disons le mot, *diffamatoires* qu'elle contenait (3). Elle ne tendait à rien moins, en effet, qu'à

(1) Il y en a qui sont d'une couleur assez *foncée.* Ceux-là, nous les supprimons résolument. Nous ne reproduisons ici que ceux où l'exactitude dans le fond s'allie à une certaine modération dans la forme.

(2) Bien que cet article, au dernier moment, ait été signé P. L., tout le monde, dans la salle de rédaction de *la Gironde,* pour aller plus vite, y a mis un peu la main. On a été naturellement, en cette occasion, au plus pressé.

(3) « M. Monval a pu, au moment où il a écrit son *Moliériste,* ne pas connaître la pièce découverte par M. Dast de Boisville, mais de là à accuser les chercheurs de falsifier les pièces pour l'intérêt de leur cause, il y a une distance.

» Avant de lancer une telle accusation, il eût dû s'enquérir de savoir ce qu'étaient, et la Société des Archives historiques, et M. Dast de Boisville.....

» Nous reviendrons sur ce sujet. » HENRI LEVESQUE, *le Patriote du Sud-Ouest* du mercredi 6 novembre 1895.

entacher l'honneur de nos chercheurs, de nos travailleurs bordelais, à les faire passer pour des falsificateurs de pièces, pour des *forgeurs* ou fabricants de documents non existants.

» C'est un mauvais acte de la part de M. Monval, et d'autant plus mauvais qu'il ne provenait que d'une jalousie de métier, du dépit de n'avoir pas connu, au moment où il rédigeait son *Moliériste,* un document qu'un autre venait de découvrir sans sa participation, sans même qu'il en soupçonnât l'existence. Mais à ces deux considérations venait s'en joindre une troisième, plus violente peut-être encore, celle de l'amour-propre blessé de l'auteur de voir démolir subitement par un texte dont il ne connaissait pas l'existence une théorie par lui longuement, soigneusement et péniblement étayée sur le néant, sur l'absence de textes aujourd'hui mis au jour.

» Et ce que nous avançons, nous ne l'avançons pas sans preuves et nous pensons que protester contre les termes d'une lettre et les imputations diffamatoires qu'elle renferme n'est pas suffisant, il faut encore, il est utile même de répondre aux arguments proposés et, si possible, de les annihiler, dans l'intérêt de la vérité et de l'édification du public.

» C'est pourquoi nous entreprenons, dans la mesure de nos faibles moyens, d'écrire le présent article, que nous ferons aussi bref que possible.

» M. Monval prétend que, lors des différents séjours qu'il fit à Bordeaux de 1874 à 1878, il lui fut invariablement répondu que les registres paroissiaux avaient été détruits par un incendie.

» Nous ignorons si la réponse lui a été faite telle qu'il la rapporte, mais *nous pouvons affirmer qu'avant 1878, les registres paroissiaux ne se trouvaient pas aux Archives municipales, mais étaient déposés dans les bureaux de l'état civil, d'où ils n'ont été déplacés qu'à cette époque pour être versés aux Archives.* Quant à l'assertion suivant laquelle ils auraient été détruits par l'incendie de 1862 ou celui de 1870, *elle est absolument controuvée.* M. Monval peut assurément s'en convaincre, puisque ce sont eux [les registres paroissiaux] qui ont fourni l'acte qui soulève ses colères.

» D'un autre côté, comme nous l'avons déjà signalé, M. Monval a recours, probablement faute d'autre, à cet argument déjà ancien qui consiste à nier l'authenticité de la pièce invoquée, à la croire l'œuvre d'un mystificateur.

» Il est assez facile en thèse générale de se débarrasser par cet argument d'un contradicteur gênant, quand on n'a affaire qu'à un contradicteur. Mais ici, ce n'est pas le cas. M. Monval voudrait rendre complices de cette mystification, de cette *espièglerie*, suivant son expression même, et M. Dast de Boisville, et la Société des Archives historiques, qui a reçu et considéré comme authentique la communication de son secrétaire.

» Pour M. Dast de Boisville, nous ne jugeons pas utile de présenter sa défense ; son caractère, sa conscience, l'estime dont il jouit parmi les chercheurs suffisent à faire tomber d'elle-même toute supposition de ce genre.

» Quant à la Société des Archives historiques, qui se trouve, elle aussi, mise en cause, son passé, la valeur des travaux qu'elle a publiés jusqu'à

ce jour, les noms des membres qui la composent, la mettent à l'abri de tout soupçon.

» C'est là ce qu'on eût dit à M. Monval s'il eût demandé des renseignements à Paris même avant d'écrire cette lettre dont peut-être, aujourd'hui, il regrette les termes.

» Mais M. Monval est... persuadé sans doute qu'à Paris seulement se trouvent des hommes capables de faire des découvertes sérieuses, il pense... que *hors de Paris, point de salut;* c'est-à-dire, point de travaux de valeur.

» Nous le laissons avec ses illusions, tout en regrettant qu'il ait agi si légèrement et porté contre des gens qu'il ne connaissait pas une accusation si peu méritée et dont il sera lui-même obligé de reconnaître la fausseté sur le vu des copies certifiées et photographies du document qui lui ont été envoyées.

» Espérons qu'il fera courageusement amende honorable. » « HENRI LÉVESQUE. »

Le Nouvelliste de Bordeaux du samedi 9 novembre 1895 :

« Il s'est élevé depuis quelques jours un petit débat historico-littéraire qui me réjouit l'âme.

» Il s'agit de Molière et de son séjour à Bordeaux, contesté par les uns, affirmé par les autres.

» Pédestres utilitaires, bicyclistes positivistes, adorateurs de l'unique borne kilométrique, vous vous écriez : « Qu'est-ce que ça peut nous faire » que Molière ait habité Bordeaux : Y gagnerons-nous un coup de dent? » Y perdrons-nous un coup de pédale ?

» Voilà précisément ce qui me charme dans l'affaire, c'est le défaut d'actualité du problème, c'est la noblesse de la préoccupation gratuite. J'y vois une réhabilitation de notre gracieuse cité bordelaise, si longtemps taxée d'indifférence en littérature, en sciences et en arts, si cruellement dévouée aux cultes de ses intérêts matériels.

» C'est à l'occasion d'une découverte opérée par un érudit local, que la guerre savante s'est allumée. Cet homme inspiré a déterré, en effet, aux archives municipales, un document portant la mention de l'immortel auteur du *Misanthrope,* nommé dans un acte de baptême en qualité de parrain.

» Là-dessus, les moliéristes de la capitale, attaqués dans les œuvres vives de leurs prétentions, menacés sans doute dans leur monopole, ont immédiatement pris feu. L'un d'eux n'a pas hésité à écrire au *Temps* une missive où l'on remarque les lignes suivantes, dont notre municipalisme doit bouillonner :

» *Il y a à Bordeaux un maître-mystificateur dont je sais le nom, et* » *que je démasquerai preuves en mains, si on le désire.* »

» Il va bien, le justicier! Voilà qui est parler de haut et qui rabroue à merveille les audacieux provinciaux, chasseurs sans permis, braconniers incivils de l'érudition. Cent ans plus tôt, le monsieur de la lettre eût réclamé les galères pour le coupable.

» Cependant, ce papier qui nous traite si mal n'est pas pour me déplaire; la virile colère du moliériste m'émoustille. J'y rencontre avec plaisir la trace de la verve du poète, auteur involontaire du conflit, et, entre autres réminiscences, une variation sur le texte fameux :

« Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis ! »

» J'y vois surtout une sorte d'hommage tardif à notre cité et à ses habitants. Hier encore on se bornait à accuser quelques-uns de nos concitoyens de maquiller les vins, de fabriquer des crus en chambre, et il a fallu le pèlerinage du lord-maire pour dissiper ces calomnies; aujourd'hui, on nous reproche de gratter les parchemins, de machiner des documents; c'est plus noble et plus réconfortant.

» Je n'en proteste pas moins contre l'injustice et le dédain de l'érudit parisien. Il nous méprise parce que nous sommes des pépiniéristes; il nous refuse toute autre culture que celle de la vigne, et montre ainsi qu'il nous connaît fort peu.

» Qu'il vienne à Bordeaux, qu'il vienne donc. Il verra, cet homme léger, que nous possédons ici une académie meublée, une bibliothèque avec des savants à l'intérieur et qui ne se bornent pas à explorer le Larousse. Des documents inédits, il en trouvera à la dizaine, à la centaine. Il rencontrera des gens simples, peu décorés, qui, avec l'accent de Despaux, lui parleront de Molière comme d'un camarade et qui soumettront à sa sagacité les petits papiers d'Ausone...

» Accourez donc, doctes et antidoctes du boulevard, et je vous promets des surprises. Vous trouverez peut-être chez nous de quoi rabattre votre panache et glacer votre verve. Causez un instant avec le sympathique bibliothécaire de la ville, M. Céleste : il vous dévoilera, si sa modestie le lui permet, les petits services littéraires et épigraphiques rendus à plusieurs de vos congénères superbes et qualifiés, et repartis émus et reconnaissants.

» Que voulez-vous, nous ne montons pas sur les meubles quand nous découvrons un *iota souscrit* au troisième siècle, ou un *que retranché* sous Justinien. N'oubliez pas qu'une nouvelle planète surprise dans le firmament local ne se paie que cent francs à la caisse municipale. Nous ne prenons pas de grands airs, mais nous bouclons tout de même notre budget intellectuel, bon an mal an... » « JACQUES CURIEUX [GEORGES DUPRAT.] »

§ 8. — *La seconde lettre de M. Georges Monval.*

Dans son numéro du jeudi 7 novembre 1895, le journal *le Temps* publiait :

1° La lettre de M. Dast de Boisville, reproduite ci-dessus par nous, page 346, en tête du § 7.

2° La *seconde* lettre de M. Georges Monval, c'est-à-dire

la réponse à l'envoi officiel, fait par la Mairie de Bordeaux et par le correspondant du journal, de la fameuse pièce en litige revêtue de tous les certificats d'authenticité possibles et imaginables. Nous donnerons tout à l'heure cette nouvelle lettre de M. Monval.

Ces deux lettres étaient précédées, dans le numéro du *Temps*, des lignes suivantes, dont la vraie signification ne nous semble pas douteuse :

« A propos du document relatif à Molière, retrouvé à Bordeaux, nous recevons les deux lettres suivantes qui, *nous l'espérons*, vont clore cet incident. »

Ce qui veut dire, si nous ne nous trompons, en bon français : notre collaborateur et ami G. M. n'ayant pas eu le dessus, nous aimons autant que la question soit considérée comme vidée ; *la cause est entendue.*

Et en écrivant ceci, je prie mes lecteurs de le remarquer, je ne critique pas; bien loin de récriminer en quoi que ce soit au sujet de cet étouffement de la question, je trouve le fait tout naturel. Un journal favorise surtout les causes qui sont le plus particulièrement agréables à ses rédacteurs.

Je sais au contraire infiniment de gré au journal *le Temps,* en ma qualité de moliériste bordelais, des deux lignes suivantes, placées, pour clôturer, *après* la lettre de M. Monval :

« Ajoutons que notre correspondant de Bordeaux nous envoie la copie certifiée du document, extrait des archives de la Mairie. »

C'est en même temps de la bonne foi, de l'équité et de la loyauté. — C'est bien pour ce journal *le vrai mot de la fin,* étant données les circonstances.

Ceci-dit, voyons maintenant la seconde lettre de M. Georges Monval :

« Paris, mardi 5 novembre 1895.

» Cher Monsieur Aderer,

» Plus que personne, et pour plusieurs raisons, je me réjouis d'apprendre que l'acte envoyé de Bordeaux est parfaitement authentique.

» Mais a-t-il bien l'importance que lui supposent ceux qui l'ont découvert et publié? (1)

» On savait que « les comédiens du prince de Conti, sortant de Pézenas, » où ils avaient joué pendant la tenue des États, étaient à Narbonne en » février-mai 1656 et *s'en allaient à Bordeaux* pour y attendre son » Altesse. » (Voir *le Molièriste* d'avril 1881.) (2)

(1) M. Georges Monval a sans doute son idée en écrivant cette phrase qui manque absolument de clarté et de signification précise.

La personne qui a découvert l'acte (il n'y en a qu'*une seule*), c'est-à-dire M. Dast de Boisville; les personnes qui l'ont publié ou fait connaître, c'est-à-dire MM. Ducaunnès-Duval, Raymond Céleste, Anatole Loquin, Henri Levesque, etc., etc.. auraient donc *supposé* à cet acte *une importance* qu'il n'aurait pas en réalité, et contre laquelle M. Georges Monval s'élève.

Où, quand, dans quels termes, dans quel texte? J'ai le dossier très complet de tout ce qui s'est écrit sur cette question pendant les deux ou trois derniers jours d'octobre et les douze ou quinze premiers jours de novembre 1895, et j'ai bien peur que M. Georges Monval ne *suppose* ici, pour le besoin de sa cause aux abois, un texte *qui n'a jamais existé*.

Autre question: cette *importance* qu'ils auraient *supposée* à cet acte de baptême de 1656 et que ce dernier ne posséderait pas, quelle est-elle donc? *Quand on accuse, on doit préciser*, et c'est ce qu'il faut constamment redire à M. Monval. — Cette importance, disons-nous, en quoi consiste-t-elle? Voilà ce qu'il faudrait d'abord nettement établir, et c'est ce que M. Georges Monval se garde bien de nous exposer en termes clairs et précis.

Ces messieurs nommés plus haut *n'ont rien supposé du tout* en affirmant d'après cet acte de naissance que Molière et trois personnes de sa troupe étaient à Bordeaux en 1656. *Ils ont dit la vérité pleine et entière!* Impossible à M. Monval, eût-il le talent de polémiste de Beaumarchais dans ses *Mémoires*, de contester le fait et de s'élever contre.

LA QUESTION EST LA ET N'EST PAS AILLEURS. Le dit acte possède et continue à avoir (malgré les malignes insinuations de M. Monval) cette importance de premier ordre (surtout pour nous autres Bordelais) d'établir enfin d'une manière certaine l'exactitude d'un fait dont les molièristes doutaient très fort, surtout dans ces derniers temps, ainsi que nous le prouvons plus loin, dans la note qui suit immédiatement celle-ci, avec extraits et textes à l'appui: c'est que *Molière est venu à Bordeaux en 1656*. L'hypothèse, niée, repoussée très décidément et en dernier ressort, dans ces derniers temps, par les auteurs les plus sérieux et les plus justement accrédités, est devenue une belle et bonne réalité, grâce à la découverte inespérée de M. Dast de Boisville, le chercheur infatigable dont certains journaux de Paris ont affecté, jusqu'à la fin, de ne pas même prononcer le nom.

(2) A force de relire pour les citer à l'occasion ses vieux numéros du *Molièriste*, qui semblent être pour lui la loi et les prophètes, M. Monval ne se tiendrait-il donc pas au courant des nouvelles découvertes? Ce que ne contient pas son ancienne revue n'existerait-il donc pas pour lui? Il nous oppose un texte de 1881, attaqué, réfuté, et par conséquent périmé depuis longtemps. Nous allons lui en présenter un, nous, de 1889, et dû à un des plus éminents molièristes:

« La délibération du Conseil de ville de Narbonne constate... que *les comédiens se proposaient d'aller de Narbonne à Bordeaux, où ils avaient ordre d'attendre le retour du prince de Conti*. On a conjecturé que, obéissant au programme tracé, *ils s'étaient*, en effet, *dirigés sur Bordeaux avant d'arriver à Béziers pour l'ouverture des États*, après quelque séjour à Carcassonne, Castelnaudary, Toulouse et Agen; et l'on a trouvé l'occasion bonne de placer en même temps cette représentation d'une tra-

« Il n'est donc pas étonnant (1) que la troupe se soit trouvée à Bordeaux en août suivant et qu'à cette date Molière y ait été parrain d'un enfant né du mariage dont il avait été témoin, en l'église Sainte-Croix de Lyon, le 29 avril de l'année précédente.

» La marraine, Catherine Leclerc, n'est autre que sa camarade Mlle de Brie, qui avait déjà tenu un enfant avec Molière à Narbonne, en 1650 (2).

» L'acte bordelais ne nous apprend donc rien de nouveau (3), pas même les noms exacts des père et mère, Foulle Martin et Anne Reynis (4). Si,

gédie de *la Thébaïde*, que Montesquieu, si l'on en croit Cailhava, disait avoir été composée par Molière et jouée par lui à Bordeaux avec un succès malheureux.... Pour croire à un séjour de notre poète à Bordeaux en 1656, on ne pourrait donc s'appuyer que sur l'indication fournie par les consuls de Narbonne du rendez-vous assigné par le prince de Conti à sa troupe. Ce rendez-vous n'est pas douteux; mais il n'y eut pas lieu d'obéir à l'ordre du protecteur, qui ne donna pas suite à ses intentions. *Il était arrivé en mars 1656 à Paris. Il fut retenu toute l'année par l'état de sa santé.* N'eût-il pas eu cet empêchement, il est probable qu'il aurait manqué de parole aux comédiens; et ceux-ci peuvent bien avoir été avertis qu'il ne fallait plus compter sur sa faveur, car il n'est guère à croire que rien n'eût transpiré des scrupules qui lui avaient été inspirés pendant la session de 1656, et qui, depuis la direction de M. de Ciron, étaient de plus en plus en possession de son âme. Peut-être un contre-ordre reçu à Narbonne explique-t-il la prolongation du séjour qu'y fit la troupe. *Entre le moment où Molière quitta cette ville et celui où il vint à Béziers, des représentations données par lui à Bordeaux* et dans les autres villes que la vraisemblance de son itinéraire a seule fait nommer, RESTENT DES SUPPOSITIONS SANS PREUVES, *et il faut se résigner ici encore à* UNE LACUNE DANS NOS INFORMATIONS..... Il n'est pas invraisemblable qu'après Narbonne, il [Molière] ait été, cette année encore, s'établir pour quelque temps à Lyon. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 178, 179, 180 et 181.

Eh bien! je le demande à mes lecteurs, que reste-t-il, après ce texte si clair et si précis de M. Paul Mesnard, de la superbe affirmation de M. Georges Monval, celle-là même qui a donné lieu à cette longue, mais instructive note: « On savait, nous assure M. Monval, que les comédiens... *s'en allaient à Bordeaux...* » Eh! non, on ne le savait pas: on en doutait très fort, au contraire! Cela restait, c'est M. Paul Mesnard qui nous l'a dit en 1889, *une supposition sans preuves!!* Il y avait là, c'est ce dernier encore qui nous le dit en toutes lettres, *une lacune dans nos informations.* L'acte de baptême si heureusement découvert à Bordeaux par M. Dast de Boisville a montré que la *supposition* était exacte et légitime, et est venu détruire la *lacune.*

Sans cet acte, en un mot, nous ne savions rien! Avec cet acte, nous sommes sûrs, maintenant, à n'en pouvoir douter, de ce que nous ignorions si complètement auparavant: c'est-à-dire que *Molière est venu à Bordeaux en 1656.* Il me semble que c'est bien là quelque chose...

(1) Il ne s'agit pas de savoir si le fait est *étonnant*, mais s'il est vraiment *nouveau;* or, *la constatation*, à n'en pouvoir douter, *du séjour de Molière à Bordeaux* est un fait tellement nouveau et inattendu, que presque aucun biographe de Molière n'y croyait plus. M. Paul Mesnard, on vient de le voir, pensait que Molière avait été, cette année encore (1656), *s'établir pour quelque temps à Lyon*, et M. Louis Moland avait déjà exprimé cet avis auparavant. Or, M. Georges Monval a beau chercher à épiloguer: LYON, CE N'EST PAS DU TOUT BORDEAUX.

(2) M. Monval n'a pas vu, *car il ne fait pas remarquer*, que l'enfant baptisé à Narbonne en 1650 [le 10 janvier] et celui baptisé à Bordeaux le 15 août 1656 avaient chacun pour mère une nommée Anne..., qui pourrait bien être *la même*, n'en déplaise à feu H. Moulin, qui assimile (*Molière et les registres d'état civil*, p. 9) la mère du baptisé de Narbonne de 1650, à Anne Brillard, la future femme de Marin Prévost, laquelle ne faisait pas, alors, encore partie de la troupe. — J'ajoute d'ailleurs bien vite que c'est là un point très discutable.

(3) Je renvoie purement et simplement aux notes qui précèdent celle-ci.

(4) Décidément, M. Georges Monval n'a pas de chance. Malgré ses *a priori* perpétuels, il se trompe sur *tout*, au sujet de *tout*, à propos de *tout.*

Les deux noms *Faure Martin* et *Anne Reynier* sont admirablement écrits, sur les

du moins, il contenait la signature de Molière (1), comme l'acte lyonnais de 1655, qui est signé : J.-B. Poquelin, Pierre Réveillon, Dufresne, Joseph Béjard et René Berthelot !

» Puisque les registres ont heureusement échappé à l'incendie de 1862, j'espère que M. Dast de Boisville (2) trouvera, entre 1646 et 1652 (3), les traces d'autres séjours de Molière et des Béjard à Bordeaux, où ils durent jouer plus d'une fois *La Thébaïde* et *Josaphat* comme comédiens de la troupe du duc d'Épernon (4).

» On trouverait certainement, en cherchant bien (5), des actes analogues à Chartres, Orléans, Tours, Angoulême, Limoges, Périgueux, Montauban et Toulouse, sans parler des bourgades intermédiaires (6).

registres bordelais, et *en double*. Deux copies identiquement semblables ont bien une certaine valeur. *Faure* est un nom de baptême très usité au XVIIe siècle. *Foulle* nous est complètement inconnu ; — ce qui ne l'empêche pas d'être possible : nous ne nous croyons certes pas la science infuse.

Mais voici ce que nous lisons, page 816, colonne 2, du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jal [article 7, MARTIN (.....)] :

« M. Eud. Soulié, dont les recherches ont fait jaillir de si heureuses lumières pour l'histoire de Molière, a bien voulu me communiquer... une mention inscrite au registre de l'église Sainte-Croix [de Lyon] sous la date du 29 avril 1655, constatant que ce jour-là « Martin » (nom de baptême illisible) « un des comédiens de la » troupe de Mgr le prince de Conti » (Armand de Bourbon) « et Anne Reynes » comédienne de la même troupe, reçurent la bénédiction nuptiale, etc. »

Voyons ! *nom de baptême illisible*, ce n'est pas FOULLE ! *Anne Reynes*, ce n'est pas ANNE REYNIS !

Et M. Jal, sans s'en douter assurément, est *bien cruel* A L'AVANCE pour M. Monval : « Ce que l'acte de leur mariage, dit-il (p. 817) en terminant, A D'IMPORTANT, c'est » qu'*il témoigne d'une manière authentique de la présence de Molière et des siens à* » *Lyon à cette époque.* » — Tiens ! un témoignage authentique de cette sorte, qu'il s'agisse d'ailleurs de Lyon ou de Bordeaux, est donc *important*... pour M. Jal ?

(1) Chaque acte a sa valeur. Pourquoi celle de l'un ôterait-elle quelque chose à celle de l'autre ?

(2) M. Georges Monval est si bien persuadé (on l'a tellement habitué à le croire !) qu'il exerce un droit régulateur et souverain sur tout ce qui se fait ou se découvre à propos de Molière, que continuellement il conseille, il indique, il donne presque des ordres.

(3) Il est parfaitement permis par exemple à M. Georges Monval d'ignorer que pour ces époques reculées il n'existe, à la mairie de Bordeaux, que les *registres de baptême* de la seule paroisse Sainte-Croix.

[Je conserve cette note, écrite de premier jet, et qui, du reste, dans sa stricte rédaction, est parfaitement exacte. J'ignorais quand je l'ai rédigée (j'ai appris depuis, fort heureusement, de la bouche de M. Dast de Boisville), que *le greffe* possède les anciens actes de baptême, de mariage et de décès qui ne se trouvent pas aux archives municipales de Bordeaux, et cela *à partir de la seconde moitié du seizième siècle* (avec de nombreuses lacunes cependant). C'est ainsi que j'ai pu, plus haut (CHAPITRE III, § 5, t. II, p. 184, note 2), offrir à mes lecteurs, grâce encore à une communication de M. Dast de Boisville, un acte émanant de Bordeaux, paroisse Saint-André, et daté du 22 avril 1561. — Si, donc, je maintiens à son rang la note qui donne lieu à la présente rectification, c'est parce qu'elle me permet précisément d'instruire ici mes lecteurs d'un fait de tout premier ordre, fait généralement ignoré, et que les molièristes, et d'autres qu'eux encore, à Bordeaux, apprendront sans aucun doute avec une très vive satisfaction.]

(4) Faut-il donc *rappeler* à M. Georges Monval que le duc d'Épernon quitta son gouvernement de Guienne le 25 juillet 1650, et qu'il faisait surtout son séjour *à Agen*, avec sa maîtresse, la célèbre Nanon de Lartigue ?

(5) Et *si l'on ne trouvait pas*, M. G. Monval aurait toujours la ressource de dire que *l'on n'a pas assez bien cherché !!*....

(6) Mais tous ces actes ne sont pas encore découverts, il s'en faut, malgré que,

» Molière a parcouru la France pendant près de quinze années [1], ne l'oublions pas.

» Agréez, je vous prie, cher monsieur Aderer, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués.

» J. *(sic)* MONVAL. »

J'ai qualifié d'*étonnante* la première lettre de M. Georges Monval ; on peut, je crois, traiter avec quelque raison cette seconde de *prodigieuse*.

Résumons avant tout la situation.

M. Monval, à la nouvelle, publiée par les feuilles publiques, qu'une pièce, concernant Molière, vient d'être découverte par un des travailleurs les plus méritants dont s'honore la cité bordelaise, et qu'elle a été présentée à une des sociétés historiques les plus autorisées, *s'empresse de suspecter publiquement l'authenticité de cette pièce, dont il a cependant le texte fidèle sous les yeux.* A ce propos, il ne craint pas d'accuser de *mystification,* par la voie des journaux, un homme, dit-il, *dont il sait le nom,* et *qu'il veut démasquer aux yeux de tous*. Pourquoi ne pas le démasquer tout de suite, cet homme? C'est que M. Monval voulait auparavant *être sûr de la chose.* Sa tactique en cette occasion a été d'*accuser d'abord,* sauf à *vérifier ensuite.* Tout le caractère de l'ancien directeur du *Moliériste* est là! Notez bien qu'en attendant cet heureux moment, qui n'est jamais venu, *de démasquer,* en le désignant à la vindicte publique, un *mystificateur,*

d'après ce que nous dit M. Monval, *on* les *trouverait* CERTAINEMENT *en cherchant bien.* Et en attendant qu'ils le soient, il est parfaitement permis aux Bordelais, fiers à juste titre du renom et de l'éclat passés de leur belle cité, de se réjouir d'avoir enfin *la preuve certaine et irrécusable,* QUI LEUR MANQUAIT avant la découverte de M. Dast de Boisville, que l'immortel comique, dont s'honorent si justement la France et tout l'univers, est réellement venu dans leurs murs en l'an de grâce 1656. Ceci n'avait-il donc pas besoin d'être spécifié ?

[1] C'est à partir du 14 août 1645 que la troupe de *l'Illustre Théâtre* cesse « officiellement » de séjourner à Paris. — C'est le 24 octobre 1658 que Louis XIV, informé de l'arrivée à Paris de la troupe de Molière, la fit jouer en sa présence dans la salle des gardes du vieux Louvre. — Molière était donc resté *treize ans deux mois et dix jours* officiellement absent de la capitale; ce qui ne l'a cependant pas empêché d'y revenir, de temps à autre, par intervalles et à certaines époques.

ou plutôt un véritable FAUSSAIRE, M. Monval l'indiquait si clairement, cet homme dont il voulait parler, et *par une enseigne tellement saisissante et si facilement reconnaissable* (« le Secret du Masque de Fer »), qu'en vérité il n'y avait pas à se tromper sur son identité ni sur son vrai nom, et que personne, en effet, ne s'y trompa.

M. le Secrétaire de la Comédie Française demandait fièrement un certificat d'origine émanant de l'archiviste *en chef* de la ville de Bordeaux, et signé de lui, pour consentir à croire enfin à l'authenticité de cette pièce, qui, d'après M. Georges Monval, *ne pouvait pas* exister aux archives.

Il eût été extrêmement piquant, et je regrette qu'on ne l'ait pas fait, d'opposer à la demande de M. Monval un refus catégorique, formel, motivé. M. l'archiviste de la ville de Bordeaux, M. le Président et MM. les membres de la Société des Archives historiques de la Gironde, M. le Maire de la ville de Bordeaux, MM. les membres de la Municipalité bordelaise, ont bien le droit d'être crus sur parole quand ils publient une pièce par la voie des journaux. Ils n'avaient pas, en vérité, — parce qu'il plaisait à un monsieur de se croire plus molièriste que Molière lui-même, à pousser la condescendance jusqu'à lui affirmer, par leurs signatures ou leurs envois, la validité d'une pièce que tout, absolument tout, prouvait être authentique : sa découverte par M. Dast de Boisville, sa présentation à la Société des Archives historiques par M. Ducaunnès-Duval [l'archiviste *en chef*] lui-même, sa publication, enfin, par les différents journaux de la ville, puis de la capitale.

Eh bien ! on s'empresse d'envoyer à ce monsieur tout ce qu'il demandait, tout ce qu'il *exigeait :* copies d'acte signées et contresignées, épreuves photographiques,

héliographiques de chacun des deux registres; on lui accorde tout, on accède à ses moindres désirs, poliment, docilement, sans trouver le moins du monde sa demande singulière ou offensante pour les autorités que nous venons de nommer ni pour qui que ce soit. On ne lui fit même pas remarquer, ce que l'on aurait dû, que puisqu'il était passé maître en tout ce qui touche et concerne Molière, personne ne devait être meilleur juge que lui, en la présente occasion, pour distinguer le faux du vrai, l'ivraie du bon grain, l'apocryphe de l'authentique. Eh bien! on a eu tort. Et voici ce qui est arrivé. Acculé contre le mur, ne pouvant plus ni reculer ni bouger, ayant sous les yeux la preuve irrécusable et dix fois convaincante que son accusation par insinuation (1) n'était qu'*une calomnie,* le saint Thomas de la Comédie-Française se redresse fièrement, ***se réjouit, plus que personne, et pour plusieurs raisons*** dont il ne daigne pas nous faire part, ***que l'acte envoyé de Bordeaux*** soit ***parfaitement authentique,*** et trouve charmant de rabaisser autant que faire se peut (mais cela ne s'est pas pu), l'utilité, l'importance, la haute valeur de la pièce découverte par M. Dast de Boisville; pièce qui, à son avis, n'en possède aucune.

— Comment, vous vous imaginez qu'il vaut quelque chose, votre acte de Bordeaux dont vous êtes si fiers? Allons donc! Mais ce qu'il dit, ***nous le savions déjà, nous!*** Ce qu'il contient est incomplet et ***n'a*** d'ailleurs ***que peu d'importance.*** Et d'abord, il est sans signature, — sans signature, entendez-vous bien!!... Oh! ne me parlez jamais d'un acte sans signature! Quelle espèce de valeur cela peut-il avoir? Tel acte de Lyon a, lui, une superbe

(1) Voici *l'accusation par insinuation* dont je veux parler: « Vous remarquerez » qu'en thèse générale rien n'est plus facile que de fabriquer un document qui » n'énonce rien que des faits déjà connus et acceptés. » [G. Monval, Première lettre.] Cf. page 319.

signature de Molière; celui-là n'en a pas! *Donc*, le premier est bon, mais le vôtre est sans valeur. — Lisez la lettre de M. Monval, et, sans qu'il soit besoin d'en peser longuement les termes, voyez si mon amplification contient la moindre fausse note! Si l'acte avait une signature, d'ailleurs, n'en doutez pas, M. Monval trouverait encore à y demander autre chose.

Puisque les registres sont retrouvés, s'écrie l'archiviste parisien, que M. Dast de Boisville ne s'arrête pas en chemin, car *il n'a rien fait encore*. Il a encore telle et telle tâches à remplir, il a à nous fournir ceci, cela (jusqu'à demain). N'est-ce pas, vraiment, du plus haut comique? M. Monval désigne une myriade de tâches au moliériste bordelais. Ensuite et peut-être, si M. Dast de Boisville les remplit bien, M. Monval daignera-t-il lui en exprimer son contentement, — mais *ce n'est pas sûr*.

Quant au prétendu *mystificateur*, traité comme vous savez, M. Monval ne parle plus, mais plus du tout, de le *démasquer*. En bonne justice, pourquoi? S'il était coupable, il continue à l'être, et *si, en réalité, il ne l'a jamais été*, on s'étonne, alors, du silence de mort de M. Monval à son égard. Mais j'en ai assez dit sur ce point, que je devais seulement indiquer; et je me fais gloire et honneur, dans la présente occasion, de ne demander aucune expression de regret à l'homme léger qui m'a outragé, devant tous, d'une manière à la fois si absolument gratuite et si complètement imprévue.

Dans sa seconde lettre, celle qui fait l'objet du présent paragraphe, M. Monval a cru, en sautant continuellement à gauche et à droite du chemin, en passant brusquement de Bordeaux à Lyon, en faisant intervenir Orléans et Angoulême qui n'en peuvent « mais », en citant bravement, pour prouver son érudition, des noms d'acteurs, des

titres de pièces, et des dates qu'il se repentira peut-être un jour d'avoir mises en avant — en conservant en un mot, jusqu'à la fin, son ton sentencieux d'homme infaillible et de grand juge en « moliérisme » ; — M. Monval, disons-nous, a cru faire illusion au plus grand nombre de ses lecteurs, et sortir vainqueur de l'agression qu'il avait lui-même, de sa propre volonté et sans ombre de provocation, si malencontreusement engagée.

M. Monval s'est trompé.

Armé de cette seconde lettre, que j'ai pris le *temps* et le *soin* d'examiner, je lui ai consacré deux analyses :

La première, *dans le texte*, est destinée à en bien déterminer le caractère général, les tendances, les conclusions. Et l'on m'accordera, je l'espère, que j'ai usé là, sans en abuser une seule fois, de mon juste droit de critique.

Ma seconde analyse, *dans les notes*, signale au fur et à mesure toutes les erreurs, inadvertances, rodomontades, inexactitudes, bévues de cette lettre cependant si courte, et on peut s'assurer *de visu* qu'elles sont en nombre qui dépasse tant soit peu la permission. Fort de mon bon droit, je crois n'avoir rien laissé passer. En tout cas, j'ai fait de mon mieux. J'ai eu besoin d'une citation qui dure plus d'une page, j'ai reproduit *in extenso* cette longue citation. Il fallait faire intervenir dans telle question deux, trois ou quatre auteurs à l'appui, je les invoque tous jusqu'au dernier, et je reproduis en toutes lettres leur précieux, et accablant, et irréfutable témoignage.

Je ne donnerai pas maintenant ici, comme j'ai fait pour la première lettre, toutes les réponses des journalistes bordelais, effarés (on le serait à moins) du ton vainqueur et triomphant de celui que l'on se figurait réduit au silence (1) ; non qu'il n'y ait néanmoins, dans leurs vives

(1) Je me reprocherais cependant de ne pas fournir ici quelques extraits de

et justes critiques, des choses excellentes : tout le monde, en cette occasion, a vraiment été à la pleine hauteur de la situation. Mais il faut savoir se borner.

Dans un nouvel article que je fis moi-même pour *la Gironde* au commencement de novembre 1895, j'annonçais, dans un *post-scriptum*, que j'allais répondre, dans une chronique prochaine, à la première lettre de M. Monval. C'était peu sage de ma part, et je le reconnus bientôt. La lecture de sa seconde lettre, qui parut dans l'intervalle, me fit immédiatement changer de projet; fort heureusement, mon article, tout prêt, n'avait pu être inséré

l'amusante *Causerie bordelaise* publiée dans *la Gironde* du dimanche 10 novembre 1895 par mon spirituel collaborateur et ami M. Argus (Ernest Toulouze) :

« La guerre est allumée entre les molièristes, et c'est la découverte de M. Dast de Boisville qui a servi de brûlot en cette affaire. Un détail qui n'étonnera point ceux qui sont au courant des mœurs des chercheurs de documents, c'est la façon méfiante et discourtoise dont M. Georges Monval, molièriste de marque, a accueilli la nouvelle de cette trouvaille. Mettez cent individus à chercher une aiguille dans une botte de foin, il est entendu d'avance que le zèle de tous est louable, et que toute chance mise à part, leur mérite est égal. Cela n'empêchera point l'heureux mortel qui aura trouvé l'aiguille d'être jalousé par les quatre-vingt-dix-neuf autres. Et si parmi ces quatre-vingt-dix-neuf émules malheureux il se trouve un être grincheux, comme est le directeur du *Molièriste*, celui-là ne manquera pas de contester la trouvaille et de soutenir que l'aiguille qu'on lui présente est une épingle.

» Vous avez lu la première lettre de M. Monval, lettre un peu plus que désobligeante pour le révélateur de l'acte de baptême où figure le nom de Jean-Baptiste Poquelin. Cette épître est, en même temps, pleine de suffisance, et, par conséquent, bien digne à la fois de celui qui écarta jadis de la revue qu'il dirige des molièristes tels qu'Auguste Vitu et M. Ch. Livet, et qui se fit condamner à l'amende et à l'insertion forcée, dans l'affaire Ménard, pour avoir dépassé les droits de la critique.

» Il est évident pour tout le monde que M. Monval considère Molière comme sa propriété personnelle et privée, et qu'il n'entend en céder aucune bribe aux concurrents. Du moment qu'il n'a point trouvé d'acte portant le nom de Molière, nul n'a le droit d'en trouver. Prétendre le contraire, c'est s'associer volontairement au fameux mystificateur gascon que M. Monval dénonce dans sa lettre, et qu'il se dit prêt à démasquer.

» Je serais curieux, entre parenthèses, de savoir si le mystificateur dont se plaint M. Monval est le même individu qui lui fit croire, de 1874 à 1878, comme il le dit dans sa lettre. que « les registres des paroisses de Bordeaux avaient été « brûlés dans un incendie ». Peut-être celui qui trompa M. Monval de la sorte était-il lui-même un fureteur d'archives qui n'aimait pas la concurrence. En ce cas, M. Monval, si peu aimable pour les autres chercheurs, devrait trouver que le procédé est de bonne guerre.

» Mais ce qui est plus piquant encore que la première lettre de M. Monval, c'est la seconde, celle qu'il a écrite au *Temps* lorsque en présence de *la copie certifiée* de l'acte de baptême en question et d'*une lettre confirmative de l'auteur de la trouvaille*, il ne lui fut vraiment plus possible de contester la réalité du fait.

» Cette seconde lettre est tout simplement un petit chef-d'œuvre de vanité blessée et de mauvaise grâce. Permettez-moi de la citer en entier. . . . . .

la veille; et j'eus juste le temps, en courant au journal, de faire décomposer et supprimer mon ***post-scriptum***, qu'on était précisément en train de mettre en page, et qui allait paraître deux heures après.

Je venais de m'apercevoir, au ton de cette seconde lettre ***où il n'est plus du tout question de moi***, qu'avec un homme de la trempe de mon adversaire, les réponses écrites au jour le jour, dans les journaux, ne valaient rien : car il lui serait toujours facile, aux yeux du public, de se dérober. Ce qu'il faut en semblable occasion, c'est une critique ***continue***, constamment appuyée sur des

» Il faudrait pourtant s'entendre. Si l'acte en question n'a point d'importance, pourquoi M. Monval avoue-t-il avoir tenté de le trouver, de 1874 à 1878, lorsqu'il voulut compulser nos registres paroissiaux? Car enfin, c'était bien un acte de ce genre, je pense, et non point une affiche de théâtre qu'il espérait trouver dans des registres de paroisse.

» Et comme M. Monval a beau jeu de nous répéter *qu'il n'est pas étonnant* que Molière ait passé à Bordeaux en 1656, qu'on le *savait déjà*. (*On*, c'est lui, M. Monval, naturellement!)

» Eh! sans doute, *on* le savait (*a*), et sans doute aussi la nouvelle n'a étonné personne, mais on n'en avait pas la preuve. Cette preuve, beaucoup de gens l'avaient cherchée, M. Monval entre autres. Aujourd'hui, on l'a trouvée, et ce n'est pas M. Monval. Voilà toute l'affaire.

» Et pour édifier ceux des lecteurs qui auraient été surpris de la façon discourtoise dont M. Monval traite ceux qui contrarient sa prétention à moliériser sans concurrent, un de mes confrères m'adresse ces quelques lignes (*b*), cueillies dans la collection du *Moliériste* (t. VIII, p. 222) et signées Dumonceau, pseudonyme de M. Monval lui-même. Elles donnent l'opinion, peut-être un peu sévère, mais énergiquement exprimée de M. Monval, sur l'incomparable artiste de lettres qui se nommait Théophile Gautier :

« Ce gros poussah gonflé d'outrecuidance et d'infatuation, ce fakir somnolent » envahi par la graisse au point de n'avoir plus que deux paupières en guise de » regards..... »

» Et voilà! Les moliéristes dissidents que M. Monval malmène ont de quoi se consoler : ils sont en bonne compagnie.....

» Comme je suis prêt à signer cette causerie moliéresque, je me prends à songer que si Molière lui-même, du séjour des ombres qu'il habite, pouvait voir ces querelles, il ne manquerait pas d'égayer les habitants des Champs-Élysées par quelque fine comédie sur les moliéristes acharnés après lui.

» Et j'y aurais ma place, sans doute, avec les autres, si je ne réussissais pas à désarmer le grand railleur en lui représentant que je me suis chargé d'une étrange besogne : celle, comme il l'a dit à peu près lui-même, qui consiste à amuser les honnêtes gens. » ARGUS. »

(*a*) Ici, M. Ernest Toulouze se donne le tort bien pardonnable de *croire M. Monval sur parole ; on le savait si peu* que M. Paul Mesnard, une des plus grandes autorités « moliéresques », pense qu'en 1656, entre le séjour à Narbonne et le départ pour Béziers, Molière avait « été, cette année encore, » s'établir pour quelque temps *à Lyon* ». (Voyez *Notice biographique*..., p. 181.) Après cela, fiez-vous à l'exactitude des renseignements *intéressés* fournis par l'ancien directeur du *Moliériste !*

(*b*) J'ai déjà offert cette piquante citation à mes lecteurs dans mon CHAPITRE PREMIER; mais les perles littéraires de ce genre offrent cet avantage de pouvoir supporter facilement une seconde lecture.

documents et des preuves, ne laissant pas passer une ligne, un tour de phrase, un mot, tant soit peu inexact et impropre, sans en faire ressortir de suite, impitoyablement, l'inexactitude et l'impropriété. A un pareil régime seulement l'adversaire « cale doux » [1], parce qu'il lui est impossible de faire autrement. Tout l'important, en pareil cas, c'est de garder soi-même son sang-froid. Mais c'est l'*a b c*.

Quand M. Monval a vu que l'acte baptistaire de Bordeaux était authentique et dûment certifié tel, immédiatement il a cessé de parler de ***démasquer le mystificateur*** et ***de publier son nom***. Mais toute médaille a son revers ; me permettra-t-on de rappeler, en l'agrémentant pour la circonstance, le distique si connu de Théodore Polak :

> Ce *moliériste* est très méchant,
> Quand on l'attaque il se défend ?

Oui, c'est maintenant à l'homme injustement attaqué et si étrangement diffamé à se défendre, ce qu'il fait en ce moment ; et si l'on trouve qu'il y a mis ***le temps***, il répondra que ce temps, ***il le lui fallait***. On n'écrit pas un ouvrage du genre et de l'étendue de celui-ci les yeux fermés et au courant de la plume.

Qu'on ne s'y trompe pas, du reste : c'est avec une rapidité très grande que j'ai tracé le plan général de ce livre, ***dont rien, absolument rien, n'existait auparavant***, et que j'en ai indiqué à l'avance sur le papier toutes les grandes lignes, chapitres, paragraphes, articles, divisions particulières ; et depuis ce premier moment, ***je n'ai abso-***

[1] A ceux qui trouveraient ici mes termes un peu vifs, j'aurais en vérité trop à répondre : d'abord, je prie le lecteur de bien le remarquer, je parle en ce moment d'*un adversaire* en général, sans application immédiate et sans citation de nom propre. Ensuite, il ne faut pas perdre de vue que M. Monval, lui, ne parlait rien moins, dans sa première lettre, que de me *démasquer*. Ce n'est jamais froidement que l'on répond à une accusation conçue d'une manière aussi directe et aussi virulente. *Je prie du reste mes lecteurs de relire, à cette occasion, la note 2 de la page 5 de mon premier volume.*

lument rien changé ni ajouté à ce plan. L'étendue extrême, hors de toute proportion avec le reste de l'ouvrage, du § 9 du CHAPITRE SECOND, pourrait faire croire à un appendice, à un second travail, ou préparé à l'avance, ou soudé, greffé et joint après coup au premier. *Il n'en est rien.* Et le § 9, *nouveau comme le reste,* existait, avec ses quarante-deux « articles », à la place même qu'il occupe, dans mon plan non modifié du premier jour, par la raison qu'il m'y a, de suite, paru rigoureusement obligatoire. De prime abord, en commençant et dès la première minute, sa nécessité absolue en cet endroit s'est manifestée à moi claire et nette. Il n'y a qu'une seule chose dont je ne me rendais pas exactement compte : je veux parler de son étendue qui a dépassé toutes mes prévisions, malgré les nombreuses « saignées » que j'ai jugé ensuite absolument indispensable d'y faire.

J'ai senti, j'ai compris que puisque la découverte *à Bordeaux* d'un acte concernant *Molière* avait instantanément évoqué, dans la pensée de M. Monval, l'idée d'une *mystification* coupable qui n'existait pas, en même temps que le souvenir de la publication de 1883 sur *l'Homme au masque,* publication dont il a si mal compris le véritable caractère, je devais, pour être absolument complet, en me défendant contre ce même M. Monval et en écrivant précisément un livre intitulé *Molière à Bordeaux,* y introduire de plein droit et de toute nécessité une dissertation étendue, étudiée, détaillée et développée sur l'assimilation de Molière au mystérieux prisonnier gardé par Saint-Mars ; examiner l'hypothèse « bordelaise » (bien qu'elle ait été *trouvée* et émise à Vichy) mise en avant par Ubalde ; et enfin prouver, par ma manière de discuter la question et d'en faire ressortir les côtés forts comme les côtés faibles : 1° que loin d'être *une mystification* dans

le genre de « COMME QUOI NAPOLÉON N'A JAMAIS EXISTÉ », l'unification en une seule personne de Molière et du prisonnier masqué est parfaitement sincère, et offre au contraire matière à des rapprochements étonnants, à des rencontres curieuses et étranges, à des coïncidences singulières, à des synchronismes extraordinaires qui ne peuvent pas être *tous* l'effet du hasard; 2° que cette unification ouvre des horizons inattendus sur toute la dernière partie du règne de Louis XIV; 3° et qu'enfin, *malgré l'absence complète de preuves positives* (que je n'ai certes jamais cherché à nier, bien au contraire), cette assimilation pourrait bien devenir le dernier mot de la critique, touchant une question historique *à peu près désespérée*, et au sujet de laquelle le sagace et ingénieux M. Loiseleur lui-même, en cherchant bien cependant, n'est parvenu finalement à rien découvrir.

Le hasard, ce collaborateur aussi précieux qu'inattendu du désolé Ubalde, aurait donc été, en cette occasion, plus fort à lui tout seul que les Paul Lacroix, les Th. Iung, les Marius Topin, les Jules Loiseleur... et tant d'autres que, vu leur nombre, je renonce sagement à nommer! car c'est bien ici ou jamais l'occasion de m'écrier, comme Don Ruy Gomez de Silva au troisième acte d'*Hernani :*

..... J'en passe! et des meilleurs.

§ 9. — *Témoignages divers en faveur de M. Dast de Boisville.*

Les trois lettres suivantes, qui nous ont été communiquées par M. Dast de Boisville, et que nous tenons particulièrement à donner, clôtureront et résumeront, on ne peut plus heureusement, le présent chapitre. Des papiers précieux de ce genre ne sont pas faits seulement pour être gardés dans un tiroir de secrétaire.

I

1680-1895.
COMÉDIE FRANÇAISE
ADMINISTRATEUR
GÉNÉRAL

« *Monsieur Dast de Boisville.*

» Monsieur,

» Je me proposais de rendre compte de votre découverte au Comité et de vous remercier ensuite de votre aimable communication. Les indiscrétions et les polémiques ont précédé ma lettre officielle et je le regrette. Je vous remercie donc de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser et du très précieux document dont vous nous avez donné la primeur et je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les plus touchés et les plus cordialement dévoués.

» Jules Claretie.

» 6 novembre. »

II

« *A Monsieur Dast de Boisville.*

» Bordeaux, ce 14 novembre 1895.

» Mon cher Monsieur,

» Je suis vraiment un peu trop en retard pour vous apporter les félicitations que vous méritez. Il y a un mois et demi que je suis accablé d'une besogne qui me laisse à peine le temps de faire quelques sorties hygiéniques; je lis les journaux quand je peux et j'en ai sur ma table une quinzaine en tas qui attendent leur tour. Dimanche, en ouvrant *le Patriote du Sud-Ouest*, mes regards sont tombés sur un article où j'ai aperçu votre nom. Vite, j'ai lu, puis je suis allé prendre le numéro précédent, et voilà comment j'ai appris l'affaire Molière-Dast de Boisville-Monval. Ce matin j'ai lu les dernières pièces du dossier.

» Permettez-moi de vous féliciter de la trouvaille que vous avez faite; c'est la digne récompense de l'ardeur et de l'intelligence que vous apportez à fouiller nos dépôts bordelais. Permettez-moi aussi d'ajouter que je suis jaloux de votre veine: littérateur de profession en même temps que de goût, puisque moi aussi j'aime à fouiller, j'aurais voulu exhumer ces quelques lignes. Ne voyez dans cette jalousie qu'une nouvelle félicitation.

» J'ai manqué, malgré moi, la dernière réunion de la Société des Archives historiques; je ne manquerai pas la prochaine.

» Bien à vous.

» LÉON COSME. »

III

« *A Monsieur Dast de Boisville, secrétaire de la Société des Archives historiques de Bordeaux (Gironde).*

COMÉDIE FRANÇAISE
ADMINISTRATEUR
GÉNÉRAL

» Paris, 10 décembre 1895.

» Monsieur,

» Le Comité d'administration ne s'étant pas réuni depuis la fin de juillet, c'est aujourd'hui seulement que M. l'Administrateur général a pu lui donner communication du document dont vous avez bien voulu lui adresser copie, le 29 octobre dernier.

» Le Comité a apprécié, Monsieur, la valeur de votre découverte, et je m'empresse de vous transmettre ses remerciements et ses félicitations.

» Veuillez agréer, Monsieur, je vous prie, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Secrétaire du Comité,*
» G. MONVAL. »

CHAPITRE HUITIÈME

MOLIÈRE A BORDEAUX EN 1656

§ 1. Les artistes entrés dans la troupe depuis le 23 avril 1648 jusqu'au 24 octobre 1658. — § 2. La troupe de Molière pendant l'hiver de 1655-56. — § 3. Molière et sa troupe à Bordeaux. — § 4. Le théâtre de la rue Montméjan. — § 5. L'ancienne paroisse Saint-Cristoly. — § 6. Le jeu de paume de Barolla ou de Barroula. — § 7. Une promenade dans la rue Montméjan et ses alentours à l'époque actuelle.

---

§ 1. — *Les artistes entrés dans la troupe depuis le 23 avril 1648 jusqu'au 24 octobre 1658.*

Quels furent les artistes qui accompagnèrent Molière à Bordeaux en 1656, et qui jouèrent avec lui la tra-

gédie et la comédie dans la capitale de la Guienne? On peut exactement le savoir, du moins en très grande partie : nous n'avons en fait, pour l'apprendre, qu'à continuer notre liste commencée des artistes tour à tour engagés (ayant passé ou étant restés) dans la troupe de Molière et de la Béjart. Cette liste, en effet, nous la jugeons à tous les points de vue de la plus haute utilité; et si nous avons même à nous étonner d'une chose, c'est que l'on n'ait pas pensé *plus tôt* à la dresser.

Qu'il y ait dans cette liste des lacunes, ce n'est pas cela qui peut nous étonner : nous nous y attendons, nous en sommes à peu près sûrs à l'avance. Ces lacunes, rien ne sera plus facile que de les remplir plus tard, en complétant ce document, au fur et à mesure, par des numéros *bis, ter, quater* s'il en est besoin. Rien de plus simple! Mais à notre avis il vaut mieux posséder un tableau utile, dressé avec soin, laissant seulement tant soit peu à désirer, que de ne rien avoir du tout (1).

XIX. **Louis Béjart**, dit *l'Éguisé*. C'est le *septième enfant* [Béjart VII] de la famille Béjart-Hervé, composée de dix numéros. Nous lui avons consacré une notice spéciale au § 10 (II, p. 132 à 135) de notre CHAPITRE SECOND. Il ne nous reste donc presque rien à dire sur son compte. « *On » ne sait à quel moment précis*, dit M. Moland (p. 435), *il » fut incorporé dans la troupe formée par ses frères et sœurs.* » Sociétaire de la troupe de Monsieur, il joua avec succès, » disent les frères Parfaict, dans le comique les pères et

(1) Voici les dix-huit numéros antérieurs :

I. — Beys.
II. — Jean-Baptiste Poquelin de Molière.
III. — Nicolas Bonenfant.
IV. — Magdeleine Béjart II.
V. — Genevicfve Béjart VI, Mlle Hervé.
VI. — Germain Clerin.
VII. — Jacques Béjart IV, dit Joseph.
VIII. — George Pinel de la Cousture.
IX. — Magdal[ein]e Malingre.
X. — Catherine des Urlis.
XI. — Catherine Bourgeois.
XII. — Nicolas Desfontaines.
XIII. — Philippe Millot.
XIV. — Pierre Dubois.
XV. — Germain Rabel.
XVI. — Charles Du Fresne.
XVII. — René Berthelot, Du Parc.
XVIII. — Pierre Réveillon.

» les seconds valets, et dans le tragique les troisièmes et » quatrièmes rôles. »

XX. **Mademoiselle Debrie.** Catherine Le Clerc Du Rozet, femme d'Edme Villequin, dit Debrie.

« On a dit — que ne dit-on pas? — on a dit que Molière ayant essuyé les refus de Mlle du Parc, fut mieux accueilli par Mlle de Brie, dont l'amitié pour son camarade malheureux se changea bientôt en une affection plus vive, et que cette femme compatissante et belle lui resta attachée jusqu'au moment où il se décida à se marier (1662). Aucun document sérieux ne me permet de contrôler cette chronique, dont les mœurs du temps et celles des comédiens autorisent assez les suppositions. Cependant c'est toujours avec défiance que j'accueille de semblables anecdotes. » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 281-282.

» De Brie jouait les utilités, et il est probable qu'en 1653 Molière n'adhéra à son engagement qu'à cause de sa femme, qui remplissait les premiers rôles dans le tragique et le comique. Un contemporain, Beauchamps, nous apprend qu'elle était jolie et bien faite, bonne actrice dans les deux genres, jouant et chantant à merveille.

« Vous faites, lui dit Molière dans *l'Impromptu de Versailles*, écrit à un » moment où il essayait de se détacher d'elle [1], vous faites une de ces » femmes qui pensent être les plus vertueuses personnes du monde » pourvu qu'elles sauvent les apparences; de ces femmes qui croient que » le péché n'est que dans le scandale; qui veulent conduire doucement les » affaires qu'elles ont sur le pied d'attachement honnête, et appellent amis » ce que les autres nomment galants. » Son mari ne la gênait guère : bien que brutal et querelleur avec ses camarades, il était dans son ménage l'homme le plus accommodant du monde. Douce et naturelle, Mlle de Brie avait le cœur bien placé et resta toujours une excellente amie pour Molière, amie indulgente et de complexion tendre comme lui-même, mais éclectique et beaucoup moins tourmentée de la soif de l'idéal qu'il ne l'était. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 157 et 158.

C'est en 1650 que nous trouvons la première mention de « Catherine Du Rosé » dans l'existence de Molière. Son vrai nom, nous dit (p. 499) M. Mesnard, était Catherine Le Clerc. Elle tint un enfant avec Molière, à Narbonne, le 10 janvier 1650. « Du Rosé, remarque M. Mesnard » (p. 120-121), n'étant qu'un nom de théâtre, *elle était déjà* » *comédienne*, soit qu'elle fût entrée plus tôt qu'on ne l'a

[1] Je reproduis cette appréciation de M. Loiseleur tout à fait sous bénéfice d'inventaire.

» dit dans la troupe de Molière, soit qu'elle appartînt à » une autre, rencontrée alors à Narbonne (1). »

» Sa mère s'appelait Nicolle Ravaune... M. Jal a constaté que Mlle Debrie donna le jour à deux enfants... La date du mariage de Catherine Leclerc est inconnue, ainsi que celle de sa naissance (2)... Elle prit une grande part à toutes les créations du poète comique; ainsi elle fut l'Isabelle de *l'École des Maris*, l'Agnès de *l'École des Femmes*, l'Éliante du *Misanthrope*. Elle remplit le rôle d'Agnès avec une rare perfection, et cela dans l'âge le plus avancé. « Quelques années avant sa retraite du théâtre, dit une » note de M. de Tralage (3), ses camarades l'engagèrent à céder son rôle » d'Agnès à Mlle Du Croisy; et cette dernière s'étant présentée pour le » jouer, tout le parterre demanda si hautement Mlle Debrie qu'on fut forcé » de l'aller chercher chez elle, et on l'obligea de jouer dans son habit de » ville. On peut juger des acclamations qu'elle reçut; et ainsi elle garda » le rôle d'Agnès jusqu'à ce qu'elle quittât le théâtre. »

» Il semble constant que Mlle Debrie était bien faite et jolie, et conserva longtemps un air de jeunesse. Si elle n'eût été qu'un squelette, comme Grimarest le prétend, on n'eût pas osé lui adresser dans sa vieillesse des vers comme ceux-ci ;

Il faut qu'elle ait été charmante
Puisqu'aujourd'hui, malgré ses ans,
A peine des charmes naissants
Égalent sa beauté mourante (4).

» Elle était d'un caractère doux, conciliant, paisible, comme on en peut juger par les rôles mêmes que Molière lui attribua... Mlle Debrie prit sa retraite et fut mise à la pension le 14 avril 1685... » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier*, t. Ier, p. 445-446.

« Sa carrière fut longue et brillante. On dit qu'elle fit pour l'Agnès de *l'École des Femmes* ce que nous avons vu faire par mademoiselle Mars, à l'âge de soixante ans, pour l'Henriette des *Femmes Savantes*, avec plus de charme, de grâce et de talent, que toutes les jeunes filles de son temps. Selon Le Mazurier, Mlle de Brie mourut le 19 novembre 1706; il y a apparence que ce ne fut pas à Paris, car aucun des registres des soixante-huit anciennes paroisses de cette ville ne contient, vers cette date, l'acte d'inhumation de Catherine Leclerc ou de Catherine de Brie. Je dis : Catherine de Brie, car ce fut sous le nom de de Brie qu'Edme Villequin [son mari]

(1) « Nous avons dit qu'elle [Catherine Du Rosé] appartenait alors à une autre » troupe que la sienne. Cette troupe serait-elle celle de Mitallat, qui, en ce » temps-là, aurait été à Narbonne, et *dont la comédienne serait sortie à Lyon avec* » *Edme Villequin de Brie, devenu son mari?* Si tout cela reste incertain, il importe » assez peu. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 132.

(2) M. Ch.-L. Livet, page 136 de son édition de *la Fameuse Comédienne*, la fait naître sans réticence en 1620. Nous croyons que c'est lui donner *dix ans de trop*.

(3) « Recueillie par les frères Parfaict, dans l'*Histoire du Théâtre François*, » tome II, page 472. » *(Note de M. Louis Moland.)*

(4) « Portraits des comédiennes de l'hôtel Guénégaud, à la suite de *la Fameuse* » *Comédienne*. » *(Note de M. Louis Moland.)*

fut enterré. » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 282.

Mlle de Brie et Magdeleine Béjart furent certainement les deux femmes qui aimèrent le plus Molière...

XXI. **Edme Villequin,** dit **De Brie,** époux de Catherine Le Clerc Du Roset.

« On a ignoré jusqu'ici l'origine du comédien Edme Villequin. Edme était frère d'... Étienne Villequin [reçu à l'Académie royale de peinture le 21 avril 1663; né dit-on en Brie, AU VILLAGE DE FERRIÈRE, en l'an 1619; on ajoute qu'il mourut en 1688. — P. 1270]... On ne connait pas plus ses commencements au théâtre que l'on n'a connu sa famille. Il changea son nom, selon la coutume des comédiens, et se fit appeler : M. de Brie, du nom de la province où il était né ainsi qu'Étienne Villequin. M. de Brie courut, dit-on, la province avec sa femme, et il était à Lyon, en 1653, lorsque Molière y vint avec la troupe dont Madeleine Béjart et lui étaient les chefs... (P. 281.)

» Le neuf[vième] jour de mars 1676, environ six heures du matin, Edme » de Brie, bourgeois de Paris, est décédé en sa maison, rue Guénégaud, et » son corps a été inhumé le lendemain... » *(Registre de Saint-André.)* — A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 282.

« On a voulu trouver dans quelques-unes des comédies de Molière des indices de sa passion pour Mlle de Brie. Les rôles désagréables qu'il faisait jouer au sieur de Brie ont donné le soupçon qu'il avait pris plaisir aux occasions de le maltraiter sur la scène; par exemple dans *le Tartuffe,* où il lui a fait représenter le déloyal M. Loyal, pendant que lui-même, qui était Orgon, exprimait le désir

[De] pouvoir, à plaisir, sur ce mufle assener
Le plus grand coup de poing qui se puisse donner.

» On a remarqué aussi que, dans *l'École des Femmes,* de Brie était le notaire, à qui Arnolphe, représenté par Molière, fait la grimace, disant tout bas :

La peste soit fait l'homme et sa chienne de face.

» Une fois préoccupé de ces intentions malignes que l'on n'admettrait pas sans les juger inconvenantes, on aurait pu supposer que, dans la même scène, deux vers plus haut, Molière s'était permis une cruelle plaisanterie, en se faisant dire par le notaire :

Vous, qui me prétendez faire passer pour sot.

» Défions-nous de ces conjectures trop ingénieuses. Si Molière a vraiment eu le tort de s'amuser à marquer son antipathie pour de Brie, cette antipathie pourrait bien s'expliquer moins par une excessive sympathie pour sa femme que par une vengeance innocente à tirer de l'humeur brutale et querelleuse de ce bretteur, qui était, avec cela, très médiocre comédien. N'oublions pas, d'ailleurs, la date des pièces dont on a signalé

les passages tout à l'heure cités. *L'École des Femmes* a été représentée quelques mois après le mariage de Molière, *le Tartuffe* encore plus tard. Suppose-t-on que Molière n'avait jamais cessé d'être l'amant de la de Brie, et cela même au temps où il venait de se marier? » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 142 et 143.

XXII. **Mademoiselle Duparc,** Marquise-Thérèse de Gorla (1), femme de René Berthelot, dit Gros René, dit Duparc, notre n° XVII.

Elle était fille de Giacomo de Gorla ou Gorle, « premier » opérateur du Roi en sa ville de Lyon, » et de damoiselle Marguerite Jacquerl sa femme. Elle se maria avec Du Parc le 23 février 1653.

« Saltimbanque de naissance, *elle* doit avoir fait ses premiers débuts dans les parades ou comédies de l'opérateur, où probablement elle avait appris à faire ces belles et peu modestes cabrioles dont le *Mercure* de mai 1740 nous a transmis le souvenir. Ce fut pour ses beaux yeux que du Parc l'épousa; car ses trois mille livres de dot, ainsi que sa robe et sa cotte nuptiale étaient une libéralité du futur époux. Il est piquant de connaître l'origine et les commencements de cette *charmante Iris* chantée par Corneille, et dont Racine, en 1668, suivait, *à demi trépassé,* le convoi funèbre. N'imaginons pas autre qu'il n'était ce monde comique auquel appartenait Molière, et que sa gloire nous disposerait à grandir. L'heure est proche où par une œuvre brillante s'est ouverte devant lui une immortelle carrière, et voilà sa troupe en camaraderie avec des bateleurs, des triacleurs, qui lui donnent une actrice. Il ne faudrait pas cependant

(1) Avant toute chose, une explication.

« Mlle de Gorle était-elle de famillé noble, et dans *Marquise*, qui était ajoutée » au prénom Thérèse, faut-il voir l'indication d'une qualité? *Je n'en sais rien.* »

Ainsi s'exprime, page 936 de son *Dictionnaire*, M. A. Jal, le plus modeste et le plus instruit des hommes.

« Une discussion s'est élevée, dit à son tour (p. 440) M. Louis Moland, pour savoir » si *Marquise* était *un prénom* ou *un surnom*. M. A. Baluffe prétend que ce n'était » qu'un *surnom*... Ses contradicteurs, qui sont le plus grand nombre, font remar- » quer que Marquise, Marquèse, *Marquesa* ou *Marquesia* est un *nom de baptême* » donné parfois aux femmes du XVIIe siècle. Dans tous les actes... elle signe et est » prénommée *Marquise* ou *Marquise-Thérèse.* »

La preuve (que *Marquise* ou *Marquèse* est, en effet, un simple *nom de baptême*, très employé à l'époque), nous l'avons découverte où, très certainement, nous ne la cherchions pas, dans le *Registre des baptêmes de la paroisse Sainte-Croix de Bordeaux pour les années 1633 à 1644 :*

Acte n° 3590. — Le 16 mai 1641. « *Marquèse*, fille de Jehan Fer et de Louise » Pouyesse. Parrain, Martin Fer; Marraine, *Marquèse* Debisse... »

Acte n° 3636. — Le 15 juillet 1641. « Pierre, fils de Arnaud de Londres et de » *Marquèse* Creteau... »

Acte n° 4228. — Le 26 octobre 1642. « *Marquèze*, fille de Pierre Dubois et de » Barbe Pierre. Marraine, *Marquèze* Augeye... »

en être scandalisé; d'abord la beauté est une noblesse; le talent aussi, qui peut-être s'annonçait déjà; et puis, quelque part que la troupe de Molière se recrutât, on aurait tort de croire qu'elle n'eut pas à côté des autres troupes une place qui les *(sic)* en fit distinguer. Bien qu'elle fût toujours prête à s'associer des comédiens d'autres bandes, elle avait dès lors une supériorité reconnue. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 130, 131.

» Mademoiselle Duparc exerça une séduction particulière sur les grands poètes ses contemporains... A Rouen, en 1658, elle eut de vifs admirateurs dans l'un et l'autre Corneille. Lorsque Marquise Duparc quitta Rouen, Corneille lui adressa une élégie sur son départ :

Allez, belle Marquise, allez en d'autres lieux
Semer les doux périls qui naissent de vos yeux...

» Plus tard, le jeune rival du grand Corneille, Racine, s'éprit de Mlle Duparc qu'il avait vue remplir, avec un brillant succès, le rôle d'Axiane dans la tragédie d'*Alexandre*, pendant les quelques représentations qu'eut cette tragédie sur le théâtre du Palais-Royal. Aussi ce fut lui qui, à Pâques de l'année 1667, détermina cette actrice à quitter la troupe de Molière pour entrer à l'hôtel de Bourgogne. Elle y joua supérieurement *Andromaque*. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier*, tome Ier, p. 442.

« Quant à Marquise de Gorla,... sa beauté apprêtée et un peu froide était relevée par de grands airs discrets et par une coquetterie savante. « Il n'y a point de personne qui soit moins façonnière que moi, » lui fait dire Molière dans *l'Impromptu de Versailles*, et il la loue de bien représenter un personnage si contraire à son humeur. L'auteur des *Lettres sur la vie de Molière et des comédiens de son temps* nous apprend qu'elle brillait aux ballets du Roi dans les danses hautes. « Elle faisoit certaines » cabrioles remarquables, car on voyait ses jambes et partie de ses cuisses » par le moyen de sa jupe fendue des deux côtés, avec des bas de soye » attachés au haut d'une petite culotte. » C'est la première forme du maillot. Cinq des plus beaux génies du XVIIe siècle s'éprirent d'elle successivement : Molière à Lyon en 1653 ; les deux Corneille à Rouen en 1658 ; La Fontaine et Racine à Paris vers 1664. C'est à Mlle Du Parc que le grand Corneille, rebuté à cause de ses cheveux gris, adressa les belles strophes où, opposant les charmes éternels du génie aux charmes fugitifs de la beauté, il lui disait :

Vous en avez qu'on adore ;
Mais ceux que vous méprisez
Pourraient bien durer encore,
Quand ceux-là seront usés ;

Ils pourront sauver la gloire
Des yeux qui me semblent doux,
Et dans mille ans faire croire
Ce qu'il me plaira de vous.

Chez cette race nouvelle
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

» Molière ne fut pas, auprès de Mlle Du Parc, plus heureux que Corneille. Trouvant chez elle une résistance qui l'offensa, il se retourna vers Mlle de Brie qui le plaignit et trouva aisément le secret de le consoler. L'autre, piquée au jeu, se repentit de ses rigueurs, et la vanité opéra ce que la passion n'avait pu faire; mais Molière, à son tour, repoussa dédaigneusement ses avances. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs...*, p. 158-160.

Nous nous hâtons d'ajouter que cette petite légende, racontée par M. Loiseleur et par tant d'autres, est empruntée... à *la Fameuse Comédienne*, ce qui édifiera de suite nos lecteurs sur sa valeur propre.

« Du Parc et sa femme faisaient partie de la troupe qui, en octobre 1658, vint à Paris, arrivant de la campagne qu'elle avait courue pendant plusieurs années. En 1659, ils passèrent au théâtre du Marais et revinrent chez Molière à Pâques, en 1660. En 1667, Mlle Du Parc, veuve alors, passa à l'hôtel de Bourgogne, où elle établit le rôle de l'Andromaque de Racine (Journal de La Grange). On sait que cette infidélité de Mlle Du Parc brouilla Molière et Racine. — ..... Mlle Du Parc survécut un peu plus de quatre ans à son mari : « Du 13 déc[embre] 1668, Marquise Thérèze de » Gorle, veufue de feu René Berthelot, viuant sieur Du Parc, l'vne des » comédiennes de la trouppe royalle, aagée d'enuiron 25 ans [1], décédée » le vnziesme du présent mois, rue de Richelieu; son corps porté et » inhumé aux religieux carmes des Billettes de cette ville de Paris, » présents au conuoy Rault *(sic)* Régnier, marchand apothicaire dem[eu- » ran]t paroisse Saint-Germ[ain], et Spencer, juré crieur, témoins. » [Saint-Roch.] — « M. Soleirol, dans son livre intitulé *Molière et sa troupe* (1858), ouvrage en général mal renseigné, nomme Mlle Du Parc *Anne Menou,* et la fait passer, en 1659, avec son mari à l'hôtel de Bourgogne. On a vu que ce fut au théâtre du Marais qu'ils allèrent alors. » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* p. 936.

XXIII. Cyprien Ragueneau, dit de L'Estang.

« ... Comédien... de la troupe de Molière, quand le jeune J[ea]n-Bapt[iste] Poquelin alla courir la province avant de se donner à Monsieur,

(1) « Marquise-Thérèse pourrait bien... être née à Lyon. Son acte de décès lui donne vingt-cinq ans en 1668. Elle serait née, par conséquent, en 1643; elle se serait mariée à dix ans, ce qui n'est pas possible. *L'acte de décès doit la rajeunir de cinq ou six ans.* » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier,* tome I, page 439, note 2, continuée à la page 440.

frère du Roi. Cyprien Ragueneau n'avait point été destiné au théâtre par son père, qui était pâtissier, rue Saint-Honoré, près du Palais Cardinal... Il songea à s'établir, et, le 27 mars 1638, il fiança Marie Brunet, orpheline... Le mariage fut célébré, le 5 avril suivant... (Saint Germ.-l'Auxer.). Le mercredy, 18e de may 1639, Cyprien Raguenot fit baptiser *Marie;* l'acte du baptême dit Cyprien : « Honorable homme paticier *(sic)* de » Monsieur le Cardinal de Richelieu... » Cyp. Rag. eut un second enfant, *Cyprien* (Saint-Germain), 4 juin 1642... Qui poussa Ragueneau à quitter son ancien métier pour suivre la troupe de Molière et de Madeleine Béjart? Cyprien ne fut pas le seul cuisinier qui se fit comédien, mais il fut celui d'entre eux qui eut le moins de... renommée. Ragueneau emmena sa femme et sa fille avec lui; on ne sait pas si Marie Brunet joua la comédie en province; elle ne la joua pas à Paris, au moins avec Molière... Cyprien Ragueneau, qui s'était fait « M. de L'Etang » en quittant les fourneaux pour le feu des chandelles de la rampe, était mort à Lyon le 8 août 1654, selon [son gendre] La Grange, qui dit : « Il est enterré » à Saint-Michel. » C'est « à Saint-Nisier » qu'il voulait dire. Mad[ame] Ragueneau [sa femme, belle-mère de la Grange], mourut à Paris, le 15 mars 1670, et fut enterrée aux Quinze-Vingts (Journal de La Grange). » A JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1033-1034.

A ces bons et solides renseignements, j'aurais à en ajouter d'autres, mais moins bons et moins solides peut-être, trouvés dans les *Avantures d'Italie* de D'Assoucy, chapitre XII, par M. Louis Moland. Une citation seulement : « Il sortit... de Paris... pour aller chercher fortune » en Languedoc, où il fut reçu dans une troupe de comé- » diens qui avoit besoin d'un homme pour faire un per- » sonnage de Suisse, et quoique son rôle fût tout au plus » de quatre vers, il s'en acquitta si bien qu'en moins d'un » an il acquit la réputation du plus méchant comédien » du monde; de sorte que les comédiens, ne sachant à » quoi l'employer, le voulurent faire moucheur de chan- » delles; mais il ne voulut point accepter cette condition, » comme répugnante à l'honneur et à la qualité de » poëte,... » — car Cyprien Ragueneau se disait poëte. D'Assoucy attribuait même ses vers à Beys [notre n° I].

En acceptant comme vraiment sérieuse et authentique la fameuse distribution manuscrite d'*Andromède* de Pierre

Corneille, dont nous avons déjà parlé longuement CHAPITRE DEUXIÈME, § 8 [t. Ier, p. 202 et suiv.], et où aucune note fausse ne détonne, nous nous trouvons posséder, de fait, la liste infiniment précieuse des artistes qui, à l'époque de cette représentation, composaient la troupe de Molière, et il y en a *quinze* (1) :

Duparc (XVII). — Mlle Béjart (IV). — Debrie (XXI). — L'Éguisé (XIX). — Béjart (VII). — Mlle Debrie (XX). — Mlle Hervé (V). — Vauselle. — Mlle Menou. — Mlle Magdelon. — Dufresne (XVI). — Mlle Vauselle. — Châteauneuf. — Molière (II). — L'Estang (XXIII).

Sur ces *quinze* noms, *dix* ont des numéros. Les cinq qui n'en ont pas encore sont : ***Vauselle, Mlle Menou, Mlle Magdelon, Mlle Vauselle, Châteauneuf.*** Nous allons leur en donner immédiatement.

XXIV. **Jean-Baptiste l'Hermite de Vauselle** ou **Vaucelles**, frère de Tristan l'Hermite.

« Le sieur de Vauselle, dit M. Paul Mesnard (p. 139), » n'est pas le plus étonnant ici, *quoique sa gentilhommerie* » ***ait dû lui rendre pénible la nécessité de monter sur un*** » ***théâtre***... Mais il amenait avec lui sa femme qui notoi- » rement était ou avait été la maîtresse de l'ancien amant » de la Béjart, » c'est-à-dire du comte de Modène. « Celle-ci [Magdeleine Béjard], puissante dans la troupe, » n'y aurait pas laissé entrer Mlle Vauselle, si elle eût » ressenti comme une offense l'admission d'une rivale. » Évidemment, continue M. Paul Mesnard, ***nous ne nous*** » ***sommes pas trompé quand nous l'avons jugée de bonne*** » ***composition***. » M. Paul Mesnard, page 140, dit le mot vrai de la situation, quand il ajoute au sujet de Magdeleine Béjart, qui n'en a pas moins été une âme généreuse,

(1) L'exemplaire qui portait le n° 1147 dans le catalogue Soleinne, rédigé en 1843 par M. Paul Lacroix, *a été imprimé à Rouen en 1651*. Ragueneau de l'Estang y a un rôle, et il est mort à Lyon le 18 août 1654. La date de la représentation d'*Andromède* en question est donc resserrée entre trois années !...

et une femme remarquable dans son genre : « Dans ce » que nous savons de sa vie on a trop souvent cru » rencontrer des énigmes, où il eût été plus simple de » voir qu'elle s'était fait sur l'amour une philosophie à la » Ninon de Lenclos. Prenons pour ce qu'elles étaient les » femmes de théâtre au milieu desquelles Molière a vécu, » et parmi ces comédiennes, celles dont il a été plus que » l'ami ; il faut se défendre d'idéaliser naïvement le roman » de sa jeunesse. » P. MESNARD, *Notice...*, p. 139 et 140.

XXV. **Mademoiselle Menou.** Pour M. Auguste Baluffe (*Molière inconnu*, t. Ier, p. 163), c'est une parente du nommé Mathieu de Menou. M. Georges Monval soupçonne (*le Moliériste,* t. VIII, p. 177) qu'elle pourrait bien être Mlle Manon Dufresne, une des signataires, le 26 août 1659, du contrat de mariage Citois-Gobert. Et l'on a proposé encore, à son sujet, d'autres conjectures.

De l'avis des meilleurs juges et des « moliéristes » les plus autorisés, il ne faudrait voir dans cette très jeune personne que *la dernière* (n° X, voir CHAPITRE DEUXIÈME, § 10, t. II, p. 137-138) *des enfants* issus du très fécond mariage de l'huissier Joseph Béjart et de Marie Hervé ; nous voulons parler d'*Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart,* née au commencement de 1642, baptisée en mars ou avril 1643, et dont on a peut-être fait disparaître l'acte de baptême lorsque l'on a voulu donner, à la pauvre Armande « qui n'en pouvait mais », une origine infâme (1).

Elle fut la femme de Molière; et tous deux, par ce mariage, devinrent les plus malheureuses créatures du monde.

Le nom de *Menou* aurait donc été un sobriquet enfantin, dont nous ignorons l'origine, et qu'on aurait

(1) Voir, sur l'enfance de Mlle *Menou* et sur la lettre de Chapelle qui parle d'elle expressément comme *ayant été remarquée par Molière* lorsqu'elle était toute jeune, notre tome Ier, pages 209 à 214.

appliqué à la plus jeune sœur et filleule de Magdeleine Béjart dans sa première jeunesse.

Mlle Duparc, remarque (*Molière*..., p. 115) M. Louis Moland, « n'est pas sur la liste [d'*Andromède*] : aurait-elle » été éloignée de la scène par une maladie ou quelque » autre cause, ou faut-il faire remonter la représentation » *avant l'année 1653, où elle entra dans la troupe?* » Peut-être aussi n'y avait-il pas simplement, dans *Andromède,* de rôle à sa convenance. Quant à penser, avec M. Soleirol (1858), qu'*Anne Menou* était le nom véritable de *Mlle Du Parc,* qui s'appelait en réalité Marquise-Thérèse de Gorla... Non! je crois qu'à cet égard il suffit de signaler cette opinion sans avoir besoin d'insister...!

XXVI. **Mademoiselle Magdelon.** Fille de Jean-Baptiste l'Hermite de Vauselle [frère de Tristan l'Hermite] et de Marie Courtin de la Dehors [belle-sœur de Joseph Béjart.]

« C'est sous ce nom, dit M. Paul Mesnard (*Notice biographique*..., p. 520), que Madeleine de l'Hermite de Souliers... est inscrite sur la liste des acteurs dans la distribution des rôles d'*Andromède.* — A une date incertaine elle joue la comédie à Avignon dans la troupe de Molière, où elle était engagée avec sa mère. — En novembre 1655, elle fut mariée à un écuyer du prince de Conti. — En 1666, elle fit annuler ce mariage et devint comtesse de Modène, épousant l'ancien amant de sa mère. »

Tout commentaire, ici, paraîtrait de trop... et le serait en effet.

XXVII. **Mademoiselle Vauselle,** mère de la précédente; c'est-à-dire **Marie Courtin de la Dehors,** belle-sœur de Joseph Béjart, épouse de Jean-Baptiste l'Hermite de Vauselle, ancienne maîtresse d'Esprit de Modène, se trouvant réduite à jouer la comédie, avec son mari, avec sa fille, dans la troupe de Magdeleine Béjart et de Molière!... Nous n'avons pas à faire ressortir ici les énormités exceptionnelles d'une telle situation, qui sem-

blaient faites pourtant, en ce temps-là, pour n'étonner personne!... (1).

XXVIII. **Châteauneuf.** « Châteauneuf est un gagiste » que nous retrouvons plus tard sur le *Registre* de La » Grange. » Et voilà tout ce que dit de lui, t. Ier, p. 115, du *Molière-Garnier*, M. Louis Moland; et c'est quelque chose, cependant, puisque les autres biographes de Molière, eux... *n'en disent rien!* Je trouve bien, page 373 du *Dictionnaire* de Jal, un Châteauneuf (Balthasar-Phelypeaux, marquis de)... mais il est parfaitement clair que ce Châteauneuf ne saurait être *le gagiste* dont il s'agit ici.

XXIX. **Anne...** (2), actrice de la troupe de Molière, qui eut un enfant, père inconnu, baptisé à Narbonne le 10 janvier 1650. Parrain: Molière; marraine: Catherine du Rosé. Témoins : Charles Dufresne, etc.

XXX. **Marie-Hortense Desjardins**, plus tard **Madame Villedieu,** était à Narbonne à cette époque, et on croit, sans en être sûr, qu'elle y a joué la comédie. Née en 1632. Sa vie fut un roman. M. Louis Moland (*Molière*..., p. 76, note 2) donne de très grands détails sur son compte. En 1659, elle écrivit le *Récit de la farce des Précieuses,* dont nous aurons à parler au § 6 de notre CHAPITRE NEUVIÈME. Le 12 juin 1665, Mlle Des Jardins a fait représenter au jardin de Versailles une pièce de théâtre de sa composition : *Le Favory* (3). Molière en écrivit le

(1) « Ce n'est pas seulement la distribution des rôles de la tragédie de Corneille [*Andromède*] qui nous montre les Vauselle enrôlés dans la troupe de Molière. Un *factum* écrit en 1674 par Charles de Rémond, frère du comte de Modène, contre Madeleine de l'Hermite, nous apprend qu'elle [Magdelon] et sa mère [Mademoiselle Vauzelle], engagées dans *la bande du sieur Molière*, avaient été vues jouant la comédie à Avignon. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 140-141.

(2) « Probablement *Anne Brillard*, » dit, un peu à la légère, M. H. Moulin, page 9 de sa brochure *Molière et les registres de l'état civil*. Anne Reynis me semblerait bien autrement *probable*. En 1650, Anne Brillard n'était pas près d'entrer dans la troupe de Molière, et Anne Reynis s'y trouve sûrement en 1655, et de plus *elle se marie*. N'importe! N'AFFIRMONS RIEN D'AUCUN COTÉ, ce sera bien plus sage.

(3) « ... La pièce de Mlle des Jardins, *la Coquette ou le Favori*, avait probablement » été jouée pour la première fois au Palais-Royal, le 24 avril [1665]. » PAUL MESNARD, *Notice*..., page 327.

Prologue qui, malheureusement, est perdu.— Voyez aussi M. Paul Mesnard, *Notice biographique*, pages 326-327 et 484-485; et M. Arthur Desfeuilles, *Notice bibliographique*, pages 119, 225, 180 et 181.

XXXI. **Mignot**, dit **Mondorge** (1).

« Quand Mignot, autrement dit Mondorge, avait-il pu » être momentanément camarade de Molière en Lan- » guedoc et y jouer avec lui? N'est-ce pas en 1657, devant » les États? » A cette question que fait, page 191, M. Paul Mesnard, nous ne pourrions rien répondre de décisif. « *Il » est vrai que nous avons joué la comédie ensemble, et c'est » un fort honnête homme.* » Voilà ce que dit de Mignot, étant à Auteuil, Molière à Baron. C'est Grimarest (*La Vie de M. de Molière*, p. 120-125) qui nous rapporte cette parole de Molière lui-même, et c'est sans aucun doute de Baron qu'il la tient.

XXXII. **Foulle Martin** ou, mieux, **Faure Martin**. C'est le « Martin, nom de baptême illisible », qui figure, page 846, au *Dictionnaire* de M. Jal. Son acte de mariage, église Sainte-Croix, Lyon, 29 avril 1655, le désigne comme « un des comédiens du prince de Conti ». Dans l'acte de naissance, sur deux registres différents, de son fils Jean-Baptiste, paroisse Saint-André, Bordeaux, 15 aoust 1656, il est nommé, très distinctement, Faure Martin. — Mais voilà que M. Baluffe nous apporte des renseignements nouveaux et parfaitement inattendus sur son compte, page 222 et suivantes de son très curieux recueil : *Autour de Molière* (1889) :

« La plupart du temps, les mêmes sujets d'une troupe cumulaient trois ou quatre emplois aujourd'hui distincts et renfermés dans des spécialités exclusives. On sait que La Pierre, déjà nommé, était comédien, musicien, chanteur et danseur. Or, l'un des acteurs de sa compagnie, lors de sa

(1) *Mondorge*, dans *le Moliériste*, était le pseudonyme du rédacteur chargé, à la fin de chaque numéro, du *Bulletin théâtral*.

fusion avec la troupe de Molière à Montpellier (1655), qui se qualifiait, à ce double titre, de « comédien de Mgr le prince de Conti », était en même temps un des collaborateurs de Perrin pour les *Airs de cour* dont il avait composé un recueil. Il y a dans le recueil de Perrin, entre autres morceaux, un *Dialogue à deux voix par le sieur Martin,* et ce Martin n'est autre que le « jeune Martin », célébré par Dassoucy dans son *Ovide en belle humeur*... (P. 222.)

» Revenons à Martin. Perrin le classe au niveau des plus célèbres musiciens d'alors. Le Père Ménestrier lui-même lui fait une place honorable parmi les excellents compositeurs du début. « Il y a, dit-il, plusieurs dia» logues de Lambert, de *Martin,* de Perdigal, de Boisset et de Cambert, » qui ont servi, pour ainsi dire, d'ébauche et de prélude à cette musique » que l'on cherchait, et que l'on n'a pas d'abord trouvée. » Or Martin de la troupe de Pierre 'était *probablement* à Front [château, terre du marquis de Saint-Germain] *pendant l'été de 1656,* au moment où s'inaugurait là, comme en partie de campagne, l'opéra français à ses débuts préalables et inconscient de l'importance historique d'une telle anticipation. *La place de Martin devait être là* (1)

Et par droit de conquête et par droit de naissance,

sa présence y était naturelle : Martin était un peu de la maison. (P. 223.)

» Comme La Pierre, Martin, dit Foulle-Martin, était un comtadin. Il était né à « Aubignan », dont la seigneurie appartenait au marquis de Panisse-de-Fontevez de La Beaume-Suze, allié au Pianezze... (p. 223). — ... Dans l'acte de mariage du musicien Martin... on le dit « né à Aubignan, en France » (2). (P. 225.)

M. Auguste Baluffe va singulièrement vite, au sujet de Faure Martin, le comédien de la troupe de Molière; et l'on peut voir, dans les deux notes que motive l'extrait de son livre donné plus haut, pourquoi nous disons cela. Où, dans quel texte autre que le déchiffrement plus ou moins exact de l'acte de mariage de Lyon du 29 avril 1655, a-t-il trouvé d'ailleurs le nom de « Foulle Martin » ?

(1) Le véritable séjour de Foulle ou Faure Martin, « comédien de Mgr le prince de Conti » *pendant l'été de 1656*, UN ACTE AUTHENTIQUE LE PROUVE, était, n'en déplaise à M. Auguste Baluffe, la ville de Bordeaux, où l'on baptisait son enfant, auquel Jean-Baptiste Poquelin voulait bien servir de parrain à l'église Saint-André (a).

(2) « M. Baluffe nous paraît avoir trop *béatement* confondu *le jeune Martin*, musi» cien, dont parle D'Assoucy, avec le comédien Foulle Martin qui fit partie de la » troupe de Molière en 1655. Il n'y a pas qu'un Lapierre et qu'un Martin, que » diable ! » GEORGES MONVAL, *le Moliériste*, t. X, p. 345.

Ici, M. Monval me paraît avoir absolument raison, et sur toute la ligne.

(a) Il est du moins assez peu probable qu'il ait abandonné tout à coup, et la troupe de Molière à laquelle il appartenait, et sa femme prête à accoucher, pour aller au château de Front assister à « l'inauguration de l'opéra Français » !... N'étant pas sorcier, et ne possédant pas la science infuse, je prévois du moins ici, dans tous les cas, l'objection possible de M. Baluffe.

XXXIII. **Anne Reynis**, d'après son acte de mariage à Lyon (1655); **Anne Reynes**, d'après le *Dictionnaire* de Jal, page 846; **Anne Reynier**, d'après l'acte de baptême de son fils Jean-Baptiste à Bordeaux (1656).

Comédienne de la compagnie du prince de Conti, épouse du précédent. On ne sait rien de plus sur son compte ni sur celui de son mari. « Pour ce qui est de » Martin et de sa femme, je n'ai pu soulever, dit M. Jal » (*Dictionnaire,* p. 847), le voile qui les cache et trouver » *sous quels noms de théâtre ils jouaient*. Il paraît qu'ils » restèrent dans les troupes de campagne. »

Anne Reynier ne serait-elle pas la même que l'Anne ***, qui eut un enfant naturel à Narbonne, dont Molière fut également le parrain, cette actrice à laquelle nous avons donné plus haut (p. 378) le n° XXIX? Cette conjecture n'étant appuyée par aucune preuve directe, nous avons eu soin d'accorder à chacune des deux Anne de la troupe de Molière un numéro différent (1).

XXXIV. **Mademoiselle Le Baron**, ou simplement **la Baron**. C'est la mère du célèbre Michel Boiron dit Baron (2).

« Fille d'un comédien et d'une actrice dont les noms de théâtre ne sont pas venus jusqu'à moi, et qui ont peut-être joué sous leurs noms vérita-

(1) Il y eut, plus tard, une troisième et une quatrième Anne dans la troupe de Molière: *Anne Brillart*, à qui, carrément et de sa propre autorité, M. H. Moulin donne l'enfant naturel baptisé à Narbonne le 10 janvier 1650; cette actrice épousa ensuite Marin Prévost. — *Anne Gobert*, qui épousa en premières noces Pierre Quéneaux, marchand mercier; en secondes noces, Jean-Louis Citoys, sieur de la Richardière, et comédien selon toute probabilité. Cette dernière Anne, nous apprend le *Journal de La Grange*, page 18, était, dans la troupe de Molière, *préposée à la recette et au contrôle*. A son second mariage, elle « déclara ne pas savoir » signer ».

Il faut bien se garder de confondre Mademoiselle Anne Martin, qui fait l'objet du présent article XXXIII, avec damoiselle Anne-Marie Martin, femme de Jean-Baptiste Aubry, paveur du roi, celle qui a signé *Anne Martin*, le 29 mai 1677, au contrat de mariage d'Isaac-François Guérin, sieur d'Estriché, et de la veuve de Molière, Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart.

(2) Pourquoi *Boiron* changea-t-il son nom contre celui de *Baron?* Pour le conformer, dit une tradition, à la prononciation royale [Voir *Dictionnaire* de Jal, p. 112]: c'est un peu là le sujet du charmant opéra-comique de Leo Delibes: *le Roi l'a dit.*

bles, elle se nommait Jeanne Ausoult ou Ausou. Elle était dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne avec ses parents, qui avaient pour camarade André Boiron. Boiron n'était plus un tout jeune homme lorsque, épris de Jeanne Ausou, il obtint cette jeune fille de son père. Ce fut [le samedi 20 auril]... 1641 que fut célébré leur mariage... *à la paroisse* de Saint-Nicolas-des-Champs... André Boiron avait... environ quarante ans et sa femme seize quand on les unit... » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 111.

Le fameux Michel [Boiron dit] Baron naquit, sixième et dernier enfant, de leur mariage, le 7 ou 8 octobre 1653.

Jeanne Ausou perdit son mari, André Boiron, mort en 1655 d'une blessure reçue en plein théâtre, en repoussant dédaigneusement du pied, dans le rôle du comte de Gormas du *Cid*, l'épée trop affilée et tombée par terre de Don Diègue, père de Rodrigue. La mère de l'illustre Baron resta veuve sept ans ([1]). Elle mourut, nous dit Loret dans sa *Gazette*, le 6 septembre 1662. Elle était blonde, et d'une beauté remarquable. ***Elle joua à Rouen, au commencement de 1658***, EN MÊME TEMPS QUE LA BÉJART ET LA DUPARC. Il est douteux cependant, somme toute, qu'elle ait réellement appartenu à la troupe de Molière proprement dite.

Et nous arrivons, sans trouver de nouveaux noms, à la fameuse représentation du 24 octobre 1658, donnée à Paris, nous disent La Grange et Vivot, « devant Leurs » Majestés et toute la cour sur un théâtre que le Roi » avait fait dresser dans la salle des Gardes du Vieux » Louvre. »

M. Paul Mesnard (*Notice biographique*, p. 206) reconstitue ainsi la réunion des dix artistes composant à ce moment [1658] la troupe de Molière. Je ne puis mieux faire que de reproduire ici sa liste :

([1]) Thomas Corneille écrivait cependant le 19 mai 1658 à l'abbé de Pure : « Le » mariage de Mlle Le Baron, si précipité, est une aventure surprenante... Elle s'est » lassée du veuvage. » LOUIS MOLAND, *Molière*..., p. 111 et surtout 112.

« Molière, Béjart l'aîné (Joseph), Béjart cadet (Louis), Du Parc, Du Fresne, De Brie, et les demoiselles Béjart (Madeleine), Du Parc, De Brie, Hervé (Geneviève Béjart). »

M. Louis Moland (*Molière...*, p. 125), à ces dix artistes, ajoute un onzième sujet : « Croisac, gagiste à deux livres par jour. »

Nous jugeons peu nécessaire de donner à ce dernier un numéro d'ordre.

Ce n'est qu'en 1659 qu'apparaîtront : Jodelet (XXXV), De l'Épy (XXXVI), La Grange (XXXVII), Du Croisy (XXXVIII), Mademoiselle Du Croisy (XXXIX).

Inutile d'aller plus loin. Le n° XL serait Armande, et nous reporterait à trois ans en avant, en 1662. Mais la dernière fille de Joseph Béjart père et de Marie Hervé, la future femme de Molière, ne figure-t-elle pas déjà plus haut, à l'année 1653, au n° XXV, et sous le nom de *Mademoiselle Menou?*... La question, à l'heure qu'il est, est loin, bien loin d'être encore élucidée si elle doit jamais l'être!... Qu'était la jeune enfant apparue soudain, sous ce nom de *Menou*, dans la distribution d'*Andromède*, et aussi dans certaine lettre de Chapelle répondant à une lettre de Molière? On l'ignore! A son sujet, nous l'avons déjà vu (p. 376), MM. Auguste Baluffe et Georges Monval ont présenté de tout autres hypothèses.

Dans les numéros d'août et de septembre 1886, *le Moliériste* publie (t. VIII, p. 135-136 et 174-178), sous les signatures Émile Campardon et Georges Monval, le contrat de mariage, — *passé le 26 août 1659, à Paris,* devant maîtres le Fouyn et le Vasseur, notaires, — de Jean-Louis Citoys, sieur de la Richardière, avec Anne Gobert, veuve de feu Pierre Quéneaux. La minute de ce contrat existe à Paris en l'étude de M[e] Tourillon. Elle contient *vingt-huit signatures,* dont CELLE DE MOLIÈRE.

« *La troupe au grand complet*, sauf Mlle du Croisy (1), assistait au mariage Citoys-Gobert, ce qui nous a conduit à rechercher quels étaient ces futurs époux, demeurant l'un et l'autre rue des fossés St-Germain-l'Auxerrois, à deux pas du Petit-Bourbon, où l'on représenta, le soir même du contrat, *la Mort de Pompée* devant la plus faible recette du mois, 90 livres.

» Le marié était-il un parent de François Citois, le médecin du cardinal de Richelieu? Avait-il pris le parti du théâtre sous ce nom de *La Richardière* que ne portait pas son père, et Molière l'avait-il connu en province? Quoi qu'il en soit, il épousait Mlle Gobert, que le *Registre* de La Grange indique, à la page 18, comme préposée à la recette et au contrôle, aux appointements de 3 livres par jour de représentation, de compte à demi avec Mlle de Lestang. D'où la présence de toute la troupe, Molière en tête, au domicile de la future, pour signer à son contrat.

» Heureux temps, où le théâtre ne formait qu'une grande famille, dont les « bas officiers », comme dit Chappuzeau, et les gagistes même n'étaient pas exclus (2)! » GEORGES MONVAL, *Le Moliériste*, VIII, p. 175-176.

(1) Et Philbert Gassot, qu'en fait M. Monval? Nous verrons tout à l'heure qu'il ne manquait *personne* à la troupe, et que *Philbert Gassot*, c'était précisément *Mademoiselle Du Croisy*.

(2) M. Monval accompagne la liste des témoins qui ont signé à l'acte, et les observations et réflexions que nous venons de reproduire, des considérations suivantes:

« Avez-vous remarqué que Molière signe en bonne place, immédiatement après le lieutenant général et le conseiller du Roi, au-dessous du prêtre, et bien avant ses camarades de théâtre? On lui fait évidemment honneur, il est bien le chef et le maître.

» Qu'était ce Lallemant, qui signe plus bas, et dont le nom *des Mazures* sent fort la comédie, avant Destouches et *la Fausse Agnès*?

» Julien Bedeau, c'est le vieux Jodelet, qui n'a plus une année à vivre.

» Edme Villequin, c'est le briard de Brie, que Molière devait appeler déjà « seigneur Villebrequin ».

» Quant à Marie Courtin de la Dehors, c'est par erreur que l'acte la dit *veuve* de J.-B. l'Hermitte : le sieur de Vauselle vivait encore deux ans plus tard, puisqu'il a signé à l'acte de vente du 7 juin 1661 publié par M. Eudore Soulié.

» C'est à tort aussi que le contrat appelle Mlle de Brie *Marguerite* Leclerc; elle a d'ailleurs signé de son vrai prénom, Catherine.

» Françoise Guillin, qui signe au-dessous d'elle, était peut-être une employée du théâtre.

» Louis Béjart, c'est Béjart le cadet, *alias* M. de l'Éguisé.

» Grésinde, sa sœur, sera bientôt Mademoiselle Molière et ne se contentera plus d'un seul prénom : elle signera couramment Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart.

» Marie Brunet est la veuve du pâtissier-poète de la rue Saint-Honoré, Cyprien Ragueneau de L'Étang, un vieux camarade qu'on a laissé en route et qui dort, sous la pierre, à Saint-Michel (?) de Lyon; elle est, ainsi que la future [Anne Gobert], préposée à la recette et au contrôle.

» François Bedeau, c'est M. de l'Espy, le frère de Jodelet.

» *Madelon* Dufresne, probablement une fille du premier associé de Molière, de Charles Dufresne, qui vient de quitter la troupe à Pâques pour se retirer à Argenlan, ne serait-elle pas cette demoiselle *Menou* dont on cherche depuis si longtemps l'identité?

» Enfin, Geneviève Béjart n'est autre que Mlle Hervé, et Marie de l'Etang, alors âgée de vingt ans, sera plus tard Mlle de La Grange. » GEORGES MONVAL, *Le Moliériste*, t. VIII, p. 176-177.

Cette liste *du 26 août 1659*, qui présente les noms de tout le personnel du théâtre de Molière AU GRAND COMPLET, y compris ceux des *bas officiers* et des *gagistes même,* est d'un intérêt et d'une importance que je n'ai pas besoin ici de faire ressortir : aussi est-ce avec très grand empressement que je la donne ci-dessous en ayant soin, pour en augmenter encore, si possible, la valeur et l'utilité, *de faire suivre chaque nom d'artiste de son numéro d'ordre :*

J.-B. Poquelin [II, p. 190].
Dubois [Bourgeois de Paris. — *Cf. XIV*, p. 233].
Lallemant [*voir M. Monval, en note*,p. 384].
De la Grange [XXXVII, p. 383].
Blanchin [Bourgeois de Paris].
M. C. Deladehors [XXVII, p. 377].
Catherine Leclerc [XX, p. 368].
Françoise Guillin [*Voir M. Monval, en note*, p. 384].
Gresinde [Armande] Béjart [XL, p. 383].
Manon Dufresne [XXV?..., p. 376].
Geneviefve Béjart [V, p. 192].
Marie Deletang [*Fille de XXIII*].
Marie Brunet [*Femme de XXIII*].
J. Bedeau [XXXV, p. 383].
Ferry [Conseiller du Roi].
De Madot [Lieutenant général].
Dubois [Huissier des Tailles. — *Cf. XIV*, p. 233].
De la Porte [Marchand à Paris].
Du Croisy [XXXVIII, p. 383].
E. Villequin [XXI, p. 370].
Marie Herué [Mère de XL, V, IV, XIX].
M. Beiar [1] [IV, p. 191].
Louis Bejard [XIX, p. 367].

(1) *M. Béiar*: c'est ainsi que signera toute sa vie Magdeleine Béjart, la belle comédienne, la première maîtresse de Molière.

F. Bedeau [XXXVI, p. 383].

Philbert Gassot [XXXIX, p. 383] [1].

Louis Rossignol [Prêtre].

Lefouyn [Notaire].

Le Vasseur [Notaire].

[Archives Nationales, Y 197, f° 284. — Minute conservée en l'étude de Me Tourillon.]

Les sieurs Ogier Lallemant, sieur des Mazures, Françoise Guillin, Jean-Louis Citoys, sieur de la Richardière, Anne Gobert [Mademoiselle Quéneaux, puis Mademoiselle de la Richardière], seront-ils jamais comptés — par ceux qui, dans les temps futurs, s'occuperont des origines de la Comédie Française, — au nombre des artistes faisant véritablement partie, en 1659 et années suivantes, de la troupe de Molière? Nous ne le pensons pas; nous croyons cependant utile de les faire ressortir ici tous les quatre au point de vue simplement interrogatif, au cas où, dans la suite, on en découvrirait plus long sur le compte de l'un ou de plusieurs d'entre eux. Ce que je ne crains pas de dire, c'est que la pièce en question, découverte successivement dans ses deux états (signée *partiellement* sur la pièce des Archives Nationales, et *totalement* sur la minute conservée en l'étude de Me Tourillon) par MM. Émile Campardon et Georges Monval, est du plus haut intérêt; et que les notes du directeur du *Moliériste* indiquent hautement combien ce dernier, quand il examine sans aigreur

(1) C'est-à-dire *Mademoiselle Du Croisy*, CELLE-LA MÊME DONT M. GEORGES MONVAL, PLUS HAUT, A FAIT RESSORTIR L'ABSENCE (a). Son nom est SUR LE CONTRAT, mais *elle n'a pas signé*. M. Georges Monval, dans *le Moliériste*, tome V, page 243, nous dit avoir trouvé, aux archives de l'état civil de Montargis (Loiret), « une... famille bien » intéressante pour nous, celle des Gassot, à laquelle appartint Du Croisy. » C'est en toutes lettres! Est-ce donc à nous qu'il appartient de faire remarquer à M. Monval que *Philbert Gassot* n'est autre que MADEMOISELLE DU CROISY, *qui sans cela, de toute la troupe, manquerait seule à l'appel?* On me dira peut-être, il est vrai, que *Philbert* ne semble guère devoir être un nom de *femme?* Dans tous les cas, et quoi qu'il en soit, je vais moi-même au-devant de l'objection.

(a) « La troupe au grand complet (*sauf Mlle Du Croisy*) assistait au mariage Citoys-Gobert. » Ainsi s'exprime M. Monval.

et sans parti pris un document d'une certaine importance, sait l'accompagner et l'éclairer de commentaires aussi instructifs qu'ingénieux.

Dans *le Moliériste* du mois de mars 1883 (t. IV, p. 361-362) a paru sous ce titre : ***Molière à Montargis,*** et dû à la plume de M. Th. Cart, un article concernant ***la troupe de Molière en 1652,*** et que décidément nous ne pouvons reproduire autrement et ailleurs qu'en note (1), car la pièce qui fait le fonds principal de cet article nous semble fort mystérieuse, et surtout singulièrement sujette à caution. M. Th. Cart le reconnaît lui-même indirectement en ces termes, dans le dernier alinéa de son article :

« Cette pièce m'a paru cependant, malgré son invraisemblance, assez curieuse pour être publiée dans *le Moliériste.* Un autre chercheur sera peut-être plus heureux que moi et saura en tirer un renseignement exact sur les pérégrinations de Molière. » TH. CART, *Le Moliériste,* IV, p. 362.

Nous avons cependant nos motifs particuliers en reproduisant en note et au bas des pages 387-388 l'article de M. Th. Cart : c'est qu'on y rencontre un nom de lieu : ***Montargis,*** puis un nom de famille : ***Boivin,*** qui se retrou-

(1) « MOLIÈRE A MONTARGIS. — En feuilletant, il y a quelque temps, à la bibliothèque de Montargis, un ouvrage manuscrit, composé par *Boivin* et intitulé : *Notices sur Montargis*, j'ai trouvé, au tome II, sur un feuillet intercalé à la page 708, la note suivante. Malgré la singularité de sa rédaction, je puis garantir l'exactitude de la copie qui en a été prise :

« *Dans le courant de l'hiver 1652, une troupe d'acteurs ambulants, au nombre de 15 » à 16, vinrent donner quelques représentations ; cette troupe était sous la direction de » Molière, et parmi ses acteurs on distinguait les sieurs Ducroisy, Béjart, Lagrange, » Duparc, M*[lles] *Béjard, Duparc. (ils reçur)* (a) *un d'eux reçut même des pommes à la » figure, ce qui est la preuve de sa bonté.*

» *(Molière composait alors l'Étourdi.*

» *M*[e] *de M*[lle] *de Montpensier.)* »

» Cette note n'a été écrite qu'au commencement de notre siècle. La collection *Boivin* n'a d'ailleurs été formée qu'en 1840 sur des documents authentiques (?) épars dans les greniers de la mairie. On n'a retrouvé aucune des pièces dont s'est servi M. Boivin. Monsieur Mouflet, secrétaire de la mairie de Montargis, à l'amabilité duquel nous devons ces derniers renseignements, a bien voulu aussi parcourir les archives de l'époque. Il n'a trouvé aucune mention de Molière. Monsieur E. Camus, receveur de l'hospice de Montargis, a vainement cherché, dans ses registres, trace de représentations théâtrales en 1652 à Montargis.

» D'autre part, cette note ne se trouve pas, comme l'auteur semble l'indiquer, dans les *Mémoires* de Mademoiselle, ni dans aucun des nombreux autres mémoires

(a) « Ces deux mots sont biffés dans l'original. » (*Note de M. Th. Cart.*)

vent à plusieurs reprises différentes dans certaines circonstances, trop nombreuses pour être dues au hasard, de l'histoire de la vie et des ouvrages de Molière. Je suis d'ailleurs de l'avis de M. Th. Cart : on aurait tort de négliger, de dédaigner tout à fait certaines pistes, en apparence invraisemblables. Qui sait ce que telle ou telle d'entre elles peut réserver un jour au molièriste opiniâtre et sans parti pris qui s'occupera *sérieusement* de les poursuivre jusqu'au bout, sans se lasser et sans se soucier surtout du *qu'en dira-t-on?*

C'est à Montargis que Catherine Poquelin, la demi-sœur de Molière, fille de Catherine Fleurette, baptisée le 15 mars 1634, se fit religieuse le 20 janvier 1655 à la Visitation (Sainte-Marie de Montargis). C'est à Montargis que, *vingt et un ans avant Catherine Poquelin,* Agnès Asselin, pupille de Louis de Cressé et fille mineure de feu Sébastien Asselin et de Geneviève Bastelard, se retira, en 1634, au monastère des Bénédictines [1]. — C'est à

de l'époque que j'ai consultés. Enfin, et c'est là ce qu'il y a de plus grave, soit au commencement de 1652, quand Molière revenait de Poitiers (si, ce dont je doute, il y est allé), soit à la fin de l'année quand il se rendait à Lyon, la troupe ne comptait point encore parmi ses membres les sieurs Du Croisy et Lagrange... » TH. CART, *Le Molièriste*, IV, p. 361-362.

On a plus d'une fois, ce me semble, agité la question de savoir si, personnellement, et avant 1659, La Grange n'aurait pas, une première fois et en province, fait partie de la troupe de Molière, où l'aurait peut-être attiré la présence de celle dont il devait faire un jour sa femme. Si, dans la farce des *Précieuses*, à laquelle Rœderer (cf. P. MESNARD, *Notice*, p. 185) fixe la date de 1654, les noms de La Grange, de Du Croisy, de Jodelet étaient réellement ceux de trois des personnages (ce que néglige de nous indiquer Mme de Villedieu dans son récit de la farce des *Précieuses*), il serait donc prouvé par là que les comédiens qui portaient ces trois noms auraient, vers 1654, une première fois fait partie de la troupe de Molière; et 1654 est assez rapproché de 1652 pour rendre sinon probables, du moins possibles, les représentations des deux premiers à Montargis. Mais tout ceci est bien conjectural!

(1) « Le vendredi 17 mars 1634, Louis de Cressé, marchand tapissier à Paris, adresse au lieutenant civil une requête « expositive que comme tuteur d'Agnès » Asselin, fille mineure de feu Sébastien Asselin et de Geneviève Bastelard, icelle » Agnès Asselin se seroit retirée au monastère des Bénédictines de Montargis, et » voulant prendre l'habit en ladite religion, auroit mandé ledit exposant, son » tuteur, qu'il auroit passé contrat pour ladite Agnès Asselin avec lesdites reli- » gieuses, par-devant *Hureau, notaire audit Montargis*, le 25 novembre dernier. » Parmi les parents assemblés sur cette requête, figurent Louis de Cressé le jeune, marchand tapissier, cousin paternel, et Jean Poquelin, *parent de ladite Agnès.* » (*Archives de l'Empire, minutes du Châtelet*, Y 8900). — EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, Documents, p. 195, note 1.

Montargis, dont les archives remontent à 1566, que se trouvaient, de 1630 à 1634, époque de la naissance de plusieurs de leurs enfants, Estienne Desurlis et Françoise Lesguillon, le père et la mère de l'actrice Catherine Desurlis, notre n° X; le père et la mère également d'Étiennette Desurlis, la femme de Brécourt [Guillaume Marcoureau]. — C'est à Montargis encore, c'est à Montargis toujours que M. Georges Monval a été « mis sur la » piste d'une autre famille bien intéressante pour nous, » celle des Gassot, à laquelle appartient Du Croisy (notre » n° XXXVIII). Le créateur du rôle de Tartuffe, dit très » justement M. Monval, a bien droit à une place d'hon- » neur, etc. ». Ce qui n'a pas empêché le même M. Monval de ne pas reconnaître Mademoiselle Ducroisy (notre n° XXXIX) assistant, sous le nom de *Philbert Gassot*, au mariage de Jean-Louis Citoys et d'Anne Gobert, à Paris, le 26 août 1659. — C'est à Montargis, enfin et toujours, que la note tirée de la collection « Boivin » vient de nous transporter.

Passons maintenant au nom propre Boivin. C'est à M. Boyvin, prêtre, docteur en théologie *à Saint-Joseph,* qu'aurait été écrite, par un ecclésiastique, peu de temps après « la mort de Molière », la lettre relative aux « funérailles de Molière » au cimetière *Saint-Joseph;* lettre découverte bien tardivement, publiée par M. Benjamin Fillon, en 1871, pages 28 et 29, « Appendice, » de ses *Recherches sur le séjour de Molière dans l'Ouest de la France en 1648;* « et qui offre, dit M. Louis Moland, un » caractère d'authenticité incontestable. » — Quel est ce Boyvin, qui a besoin qu'on le renseigne sur une cérémonie funèbre venant de se passer dans sa propre paroisse, et dont la lettre à lui adressée est retrouvée si miraculeusement au milieu du XIXe siècle, lorsque tant de

pièces, relatives à Molière, ont si extraordinairement disparu? Il ne serait autre que Louis Boivin, qui fut plus tard membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Est-ce certain? — En 1736, Me Boivin, notaire au Châtelet de Paris, établit l'acte par lequel le sieur Claude de Rachel, sieur de Montalant, époux de la fille Molière (Esprit-Madeleine Poquelin), demeurant rue de Calais à Argenteuil, donne, au couvent des Augustins de ce bourg, une chapelle sous l'invocation du Saint-Esprit, qu'il avait fait élever à côté de sa maison. — Enfin, au XIXe siècle, nous trouvons à Montargis la note rédigée par un Monsieur Boivin (quel est ce Boivin?), qui forma en 1840 « la collection Boivin », reproduite ci-dessus, note 1 de la page 387, et signalant à tort ou à raison le passage de Molière et de sa troupe à Montargis en 1652.

Ces noms, de *Montargis* et de *Boivin*, que l'on retrouve continuellement à propos de Molière, sont-ils simplement l'effet de purs hasards? Ils n'ont pas laissé que de me frapper, et je les signale, sans y attacher, comme on le pense bien, une extraordinaire importance.

§ 2. — *La troupe de Molière pendant l'hiver de 1655-56.*

La troupe du prince de Conti, dirigée par Molière, Dufresne et les Béjart, passa l'hiver de 1655-56 à Pézenas, où se tint la session des États du 4 novembre au 22 février.

D'Assoucy, qui se trouvait à Avignon dans un état plus que précaire, y rencontra, fort heureusement pour lui, Molière et sa troupe, et partit avec eux pour Pézenas. Laissons-lui ici la parole :

« Mais comme un homme n'est jamais pauvre tant qu'il a des amis,

ayant Molière pour estimateur et toute la maison des Béjart pour amie [1], en dépit du diable, de la fortune et de tout ce peuple hébraïque, je me vis plus riche et plus content que jamais; car ces généreuses personnes ne se contentèrent pas de m'assister comme ami, elles me voulurent traiter comme parent. *Étant commandés pour aller aux États, ils me menèrent avec eux à Pézenas,* où je ne saurais dire combien de grâces je reçus ensuite de toute la maison. On dit que le meilleur frère est las, au bout d'un mois, de donner à son frère; mais ceux-ci, plus généreux que tous les frères qu'on puisse avoir, ne se lassèrent point de m'avoir à leur table *tout un hiver.* » D'ASSOUCY, *Avantures,* chap. IX, p. 316-317.

« Là [à Avignon] elle [la troupe du prince de Conti] *reçut l'ordre de se rendre aux États* convoqués par le prince de Conti pour la session qui s'ouvrit le 4 novembre 1655 à Pézenas. Le prince et la princesse logeaient dans l'hôtel d'Alfonce, grand prévôt de Guienne. Les appartements y étaient assez vastes pour que l'on y jouât la comédie. » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* p. 169.

C'était encore jusqu'à un certain point le temps de la grande faveur de Molière et de sa troupe auprès du

[1] « On vivait grassement dans la maison de Molière, où Madeleine, en bonne ménagère, maintenait l'ordre et l'abondance. Peu habitué à cette vie confortable et facile, le musicien profite largement de cette douce hospitalité et s'en félicite en vers agréables :

Qu'en cette douce compagnie,
Que je repaissois d'harmonie,
Au milieu de sept ou huit plats,
Exempt de soins et d'embarras,
Je passois doucement la vie!
Jamais plus gueux ne fut plus gras;
Et quoiqu'on chante, et quoiqu'on die
De ces beaux messieurs des États,
Qui tous les jours ont six ducats,
La Musique et la Comédie
A cette table bien garnie,
Parmi les plus friands muscats,
C'est moi qui soufflois la rôtie
Et qui buvois plus d'ypocras [a].

» Voilà, on l'avouera, un train de vie bien différent de celui de ces misérables saltimbanques que Scarron nous a dépeints et auxquels on a si souvent assimilé les camarades de Molière. » JULES LOISELEUR, *les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 185-186. — Nous avons déjà reproduit, tome Ier, page 395, le passage complet de M. Loiseleur d'où ces lignes sont tirées.

« Il [Dassoucy] trouvait de tels amphitryons bien dignes de représenter dans le monde les personnages des princes qu'ils représentaient tous les jours sur le théâtre. Et vraiment, pour donner de tels festins, il fallait que, sans être de grands princes, ils fissent assez bien leurs affaires.

» Dassoucy se vante d'avoir reçu des présents considérables *du prince de Conti, du généreux Monsieur de Guilleragues et de plusieurs personnes de cette cour.* Ce fut surtout sans doute à la recommandation de Molière, peut-être aussi comme musicien et comme joyeux esprit; ce qui pourrait confirmer la conjecture que dans l'esprit de Conti le renoncement aux amusements était encore en balance, et qu'il y avait lutte entre l'influence de l'évêque rigoriste [Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth] et celle des bons vivants dont le prince était entouré. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 172.

[a] *Les Avantures de Monsieur d'Assoucy,* chapitre IX, pages 316 et 317.

prince de Conti; faveur dont l'abbé de Voisin, aumônier du prince, rappelle le souvenir en ces termes :

« Monseigneur le prince de Conti avoit eu en sa jeunesse tant de passion pour la comédie qu'il entretint longtemps à sa suite une troupe de comédiens, afin de goûter avec plus de douceur le plaisir de ce divertissement; et ne se contentant pas de voir les représentations du théâtre, il conféroit souvent avec *le chef de leur troupe, qui est le plus habile comédien de France* (1), de ce que leur art a de plus excellent et de plus charmant. Et lisant souvent avec lui les plus beaux endroits et les plus délicats des comédies tant anciennes que modernes, il prenoit plaisir à les lui faire exprimer naïvement; de sorte qu'il y avoit peu de personnes qui pussent mieux juger d'une pièce de théâtre que ce prince. » L'ABBÉ DE VOISIN, *Défense du Traité de Monseigneur le Prince de Conti touchant la comédie et les spectacles*, p. 419.

Un procès-verbal des Archives de Pézenas, du 4 novembre 1655, nous fait assister à la réception assez étonnante que fit, à l'hôtel d'Alfonce, le prince de Conti à des députés qu'il ne put recevoir que dans les corridors, faute de place, les appartements étant occupés par MM. les comédiens de Son Altesse Royale :

« Les évêques de Béziers, d'Uzès et de Saint-Pons, en rochet et en camail; les barons de Castries, de Villeneuve et de Lanta, députés par les États pour complimenter S. A. R. le prince de Conti, se rendirent en l'hôtel de M. d'Alfonce, où logeoit ledit seigneur. Le prince de Conti les reçut à la porte du vestibule qui regarde la cour, et, après les avoir fait entrer, leur dit qu'il étoit forcé de les recevoir en cet endroit, parce que sa chambre étoit en un extrême désordre à cause de la comédie; sur ce, les compliments furent faits (2). » *Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc* (d'Emmanuel Raymond), p. 59 et 60.

(1) « Ce témoignage, qui n'est pas suspect de partialité pour un comédien si peu ménagé dans le *Traité* dont l'abbé écrivait la défense, nous montre *quelle place Molière s'était déjà faite par la distinction de son esprit*, et comme il savait donner des preuves d'une sérieuse étude des meilleurs modèles de son art, étude bien difficile cependant dans ces années si remplies par les occupations de son métier. Nous apprenons aussi là quelle fut un moment l'intimité de ses relations avec le prince spirituel et lettré, qui n'y cherchait pas seulement un amusement frivole.
» Une faveur dans laquelle la plus juste estime semblait avoir solidement établi notre poète, *ne pouvait se perdre en un jour*. Nous croyons que les remords éveillés par l'évêque d'Aleth mirent *quelque temps* à faire leur œuvre. Il est clair par le récit de Dassoucy que, *durant la session de Pézenas, la troupe ne s'éloigna pas*. Le prince de Conti n'en était pas encore à se priver de la comédie et à en priver les États. Le parasite de la troupe [D'Assoucy] parle de *tout un hiver* pendant lequel il fut régalé par elle. Si les comédiens ne se lassèrent pas, comme il dit, de le voir à leur table, il s'en lassa lui-même moins encore. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 171.

(2) « Ce sont probablement Messieurs des États qui ont fait enregistrer, dans

« Les comédiens, dit M. Louis Moland, demeurèrent à Pézenas pendant toute la durée de la session (4 nov. 1655, 22 février 1656). Pendant ce séjour et d'autres qu'ils firent en cette ville, ils ne manquèrent pas de faire des excursions dans les pays d'alentour; ils allèrent donner des représentations dans les châteaux et les villages. Il y a tout un ensemble de traditions recueillies tardivement, plus ou moins suspectes... » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier*, t. Ier, p. 98.

Ces traditions, nous n'avons pas à les raconter ici : elles nous éloigneraient trop de notre sujet principal. M. Moland les énumère ainsi : *La Fontaine de Gignac*, *la Valise perdue* (1), *la Lettre improvisée* [chez le barbier Gély]. On en trouvera les récits détaillés pages 98, 99, 100, 101 de son remarquable livre : *Molière, sa vie et ses ouvrages*.

« Ce qui, dans tout cela, nous semble le plus intéressant, c'est que, une juste part étant faite aux fables qu'est venue y mêler l'imagination populaire, *la mémoire du passage de Molière est restée dans tout ce pays*, et non seulement celle de ses excursions dans les environs de Pézenas, mais *de son séjour à Pézenas même*. La boutique de son perruquier-barbier Gély est demeurée célèbre. Dans ce qui en a été raconté, il peut bien y avoir quelques broderies, mais tout ne paraît pas inventé. Le fauteuil où Molière se tenait assis dans la boutique, pendant que les gens du pays y venaient jaser en se faisant accommoder, est un témoin que son ancienneté recommande; on dit avoir de bonnes preuves qu'il n'a jamais été perdu de vue. Il est à Paris depuis 1873. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 174.

Deux pièces ont malheureusement disparu des archives de Pézenas et de Marseillan.

La première est ainsi désignée dans une lettre d'un

toutes ces circonstances, cette réception cavalière, peu propre à les rendre bienveillants pour les comédiens, si en faveur à l'hôtel d'Alfonce. On n'avait cependant que patience à prendre. Il paraît bien que *le temps de cette session de Pézenas fut celui où le vent se mit à tourner contre le théâtre*. L'austère évêque d'Aleth Nicolas Pavillon, venu aux États, rendit visite au prince, qu'il trouva malade... A ce moment..., il y eut certainement de sévères paroles sur les dangers d'un goût si vif pour la comédie. Le temps d'une rupture éclatante avec ce profane divertissement n'était pas encore venu. Mais il est vraisemblable que *Molière trouva dès lors du refroidissement*. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 169-170.

(1) Cette valise perdue fut tellement prise au sérieux par Édouard Fournier, qu'il en fit le sujet (sous le titre « *la Valise de Molière* ») d'une « comédie en un acte » et en prose, *avec des fragments peu connus attribués à Molière*, représentée pour la » première fois, à Paris, au Théâtre-Français, le 15 janvier 1868, pour le 246e anni» versaire de sa naissance. »

habitant de Pézenas (M. Poitevin de Saint-Cristol) à Cailhava, reproduite par ce dernier en 1802, pages 305-307 de ses *Études sur Molière :*

« La lettre du prince de Conti aux consuls de Pézenas, *dont on vous a parlé,* ne contient rien de bien remarquable. Elle leur ordonne d'envoyer des charrettes à Marseillan pour transporter de là à la Grange-des-Prés Molière et sa troupe. Je n'ai pu m'en procurer la lecture; *elle a été enlevée, dans ces derniers temps, des archives de la commune, et l'on ne sait ce qu'elle est devenue...* »

Cette dernière ligne fait rêver! Quoi, vers 1802, recherchait-on donc encore avec cet empressement inexplicable, pour la faire disparaître à jamais, une lettre du prince de Conti parce qu'il y était question de Molière?... Il y a là de quoi se désespérer. Mystère infernal! ne finira-t-on donc pas par avoir raison de toi?...

Cette même lettre, adressée de Pézenas à Cailhava par M. Poitevin de Saint-Cristol, contient encore le passage suivant :

« La seule chose relative à Molière, consignée dans les archives de Marseillan, c'est qu'il fut établi une imposition sur les habitants de ce bourg pour indemniser Molière, qui était allé avec sa troupe y jouer la comédie... »

Enfin! l'établissement d'une imposition spéciale, consigné sans doute sur un registre de l'époque, cela ne disparaît pas, cela ne s'envole pas, cela ne s'enlève pas ni ne se détruit aussi facilement qu'une simple lettre!... « Mais cette dernière pièce, dit M. Moland, page 101, » cette pièce, qu'il serait bien curieux de vérifier, *a dis-» paru aussi.* » En vérité, il fallait s'y attendre! Une pièce concernant Molière, aussitôt signalée, aussitôt détruite. C'est de la féerie.

« M. Charles Labor, — nous apprend M. Gustave Larroumet dans *le Moliériste* (t. VI, p. 173), — M. Charles Labor, président de la Société archéologique de Béziers, — signale une pièce peu connue : « M. de P...,

» dit-il dans une note, conserve à Pézenas une quittance de la somme de » trente livres faite au nom de Molière par un voiturier qui l'avait conduit, » ainsi que toute la troupe, à Marseillan et ramené à Pézenas. » On accueillerait avec reconnaissance quelques détails sur cette pièce, sa teneur, son authenticité et son histoire. » GUSTAVE LARROUMET, *Le Moliériste*, n° 66, septembre 1884, p. 173.

Et de trois!... Et de trois pièces, concernant Molière, *et que nous n'avons pas...!*

Il nous en est arrivé jusqu'à deux, cependant, provenant de Pézenas, et appartenant à la même époque:

L'une est un autographe de Joseph Béjart [fils], une quittance pour la somme à lui payée, — par le trésorier de la Bourse des États de Languedoc, — de quinze cents francs, accordée pour son ouvrage *Recueil des tiltres, qualités, blazons et armes* des seigneurs des États généraux de la province de Languedoc :

« Jay receu de Monsier Le Secq (1) la somme de quinze cents liures qui m'a esté accordée par la délibération des Estats pour la composition dun liure que jay presenté a la prouince de la quelle somme ie quite ledit Monsier Le Secq. fait a Pezenas ce 24e feburier 1656. BEJAR. — Pour 1500 livres. »

Nous arrivons enfin à la pièce des pièces, à la merveille des merveilles, à la rareté phénoménale par excellence, à la quittance autographe, fournie au même Le Secq, *écrite, datée et signée...* PAR MOLIÈRE. Nous copions ce document de premier ordre dans le *Rapport* de M. de la Pijardière *sur la découverte d'un autographe de Molière* publié à Montpellier en 1873 par l'éditeur C. Coulet :

« J'ay receu de Monsieur le Secq, thresorier de la bourse des Estats du languedoc, la somme de six mille liures a nous accordez par messieurs du

(1) Tout se correspond, tout se complète, tout est en corrélation et en synchronisme dans la vie réelle et l'Histoire vraie. Je lis dans *la Vérité sur l'homme au masque de fer*, de M. Th. Iung, par nous si souvent citée plus haut (CHAPITRE II, § 9), à l'article consacré à *la marquise de Brinvilliers*, pages 285-286 : « Pierre-Louis de » Reich de Penautier, ex-commis des finances, épousa une demoiselle Lesecq, fille » unique de M. Lesecq, trésorier de la bourse des états de Languedoc... »

Bureau des comptes de laquelle somme ie le quitte faict à Pezenas ce vingt quatriesme iour de feburier 1656. MOLIERE ./. — Quittance de six mille liures (1). »

Douze ans après, en 1885, le même M. de la Pijardière publiait, dans *le Moliériste* de novembre 1885, une seconde quittance, encore découverte par lui, de cinq ans

(1) « L'écriture est rapide, nette, large, déliée, élégante; on sent une main sûre d'elle-même et déjà imbue des principes graphiques modernes; principes qui ne triomphèrent définitivement de la routine des scribes que vers le milieu du siècle suivant.

» Grâce à cette demi-page destinée à rester comme le plus beau spécimen de l'écriture de Molière jusqu'au jour où un chercheur plus fortuné que nous aura mis la main sur une lettre ou sur un manuscrit, la plume de Molière nous est désormais connue et la science peut défier les faussaires.

» Cet autographe, d'une si haute importance par sa valeur intrinsèque, offre tout autant d'intérêt par son contenu à qui se rappelle les circonstances déjà élucidées de la vie de Molière dans le Languedoc.

» Se basant sur les témoignages de Lagrange et de Vinot [Vivot], camarades du poète, les écrivains du XVIII[e] siècle et ceux du commencement du XIX[e] avaient accepté comme une tradition glorieuse pour le prince de Conti le souvenir de ses bienfaits à l'égard de Molière. Cependant depuis une vingtaine d'années le défaut de preuves à l'appui de cette assertion l'avait fait rejeter à peu près complètement et le prince de Conti avait perdu vis-à-vis de nos contemporains le titre de Mécène de son ancien condisciple. Il faut le lui rendre aujourd'hui, quoique son nom ne soit pas prononcé dans la quittance que nous venons de reproduire; c'est à la seule influence du prince que Molière a dû cette générosité du bureau des comptes, sorte de commission des États de Languedoc, laquelle n'agit point dans cette circonstance en vertu d'une délibération de l'assemblée, mais sous la pression du gouverneur de la province, représentant spécial du Roi près des États. Autrement les procès-verbaux des délibérations qui mentionnent jusqu'aux minimes récompenses accordées au sonneur de cloches, à l'organiste, au corps de musique, etc., ne seraient pas restés muets au sujet de la grosse somme dont le budget de la province allait se trouver grevé. Le rapprochement des dates nous fournit une autre preuve. La session de 1655-1656 ouverte à Pézenas, le 4 novembre 1655, avait pris fin le 22 février 1656, et c'est avant de se séparer définitivement, le jour même de la clôture ou le lendemain, que le bureau des comptes accorda à Molière la gratification qu'il s'empressa de se faire payer. Comment supposer qu'une commission se serait exposée sans l'ordre exprès du gouverneur aux reproches de la puissante assemblée, voire même à un recours en garantie?... (P. 10 à 14.)

» Un chercheur de beaucoup de mérite et qui le premier a étudié sérieusement, aux sources originales, la vie de Molière en Languedoc [M. Emmanuel Raymond], avait déjà découvert, il y a quinze ans, qu'aussitôt après la session des États, en février 1656, le prince de Conti avait fait donner à la troupe de Molière un mandat de cinq mille livres sur le fonds des étapes de la province. Sans doute le prince n'avait pas cru les services de Molière suffisamment rétribués par la somme de six mille livres accordée par le bureau des comptes, et il y avait ajouté cette assignation sur la caisse des étapes dont les fonds étaient plus directement à sa disposition.

» Il est vrai qu'on a reproché au prince de n'avoir pas fait ces générosités de sa poche; mais la troupe de Molière n'avait pas été affectée à ses seuls plaisirs; en l'hébergeant comme il le fit dans le domaine de la Grange-des-Prés il avait cru s'imposer un assez grand sacrifice personnel. Aux États incombait maintenant le soin de payer des distractions organisées à leur intention, auxquelles ils s'étaient associés et qui avaient contribué à rehausser le renom littéraire de la province et

et plusieurs mois antérieure à la précédente, et dont voici à son tour le texte :

« J'ay receu de Monsieur de penautier ([1]) la somme de quatre mille liures ordonnées aux comédiens par Messieurs des Estats. faict a pezenas ce 17e décembre mil six cent cinquante. MOLIERE pour 4,000 l. »

Ce qui prouve l'authenticité complète, absolue, de la quittance de Molière du 24 février 1656, c'est la quittance de Joseph Béjart qui l'accompagne *à la date du même jour*.

Ce qui prouve l'authenticité complète, absolue, de la quittance de Molière du 17 décembre 1650, c'est la quittance, du même Molière, du 24 février 1656, évidemment écrite de la même main, signée par la même personne.

La présence de Joseph Béjart nous démontre invinciblement que c'est de *notre* Molière (Jean-Baptiste Poquelin)

à enrichir la ville de Pézenas par la foule d'étrangers que la présence d'une troupe si réputée y avait attirés.

» Pour ces différentes raisons, la quittance du 24 février 1656 figurera désormais parmi les preuves de la biographie de Molière. Elle a aussi sa place marquée dans l'histoire des autographes fameux, sa valeur vénale étant très grande. Si nous osions parler ici le langage des affaires, nous croirions être au-dessous de la vérité en disant qu'aujourd'hui, en vente publique, le prix de ces quelques lignes arriverait au moins à la somme dont elles mentionnent la reconnaissance (a)... (P. 17-20.)

» En mettant cette page si curieuse sous les yeux du magistrat éclairé que son goût pour les lettres a déjà porté à s'intéresser au sort des Archives de l'Hérault, je suis heureux d'associer à l'honneur de sa découverte le nom de M. Étienne Bompar, sous-chef du dépôt, mon auxiliaire dévoué. » (P. 21-22.) L. DE LA PIJARDIÈRE, *Rapport sur la découverte d'un autographe de Molière*, 1873.

([1]) Voir, ci-dessus, page 395, note 1.

(a) « ... *Il est* inexplicable qu'un homme de la célébrité et dans la position de Molière, ayant vécu d'ailleurs à une époque si rapprochée de nous et dans un siècle lumineux, fouillé d'outre en outre, n'ait laissé qu'une quittance pour tout document écrit de sa main. Le phénomène est unique dans l'histoire littéraire et il s'explique d'autant moins que Molière, à la fois auteur, acteur, directeur de troupe, n'avait pas seulement à écrire ses pièces, à recueillir des notes, à tracer des plans et des *scenarios*, mais à défendre les droits et parfois l'existence de la compagnie dont il était le chef, à entretenir des relations nombreuses, à administrer ses propres intérêts comme ceux de son théâtre. Comment arriver à comprendre qu'il ne subsiste pas une lettre de ses manuscrits, ni de la vaste correspondance qu'il dut certainement entretenir ?

» On a imaginé des histoires plus ingénieuses ou plus extravagantes les unes que les autres : un auto-da-fé organisé par l'Inquisition, un acte de fanatisme des jansénistes, la revanche de *Tartuffe*, une trahison posthume de son indigne veuve, une confiscation faite par un amant ou son second mari, un vol, un incendie, une négligence coupable, une vente clandestine à quelque geai qui voulait s'enrichir des plumes du paon et qui, par malheur, n'a pas réussi. Ajoutons-y l'histoire d'une certaine valise perdue par Molière aux environs de Pézenas, et ramassée sur la grande route par une personne inconnue « qui ne dit pas son nom et qu'on n'a point revue », puis celle d'une malle conservée dans un château de Normandie dont on n'a pu retrouver la trace, — pas plus du château que de la malle... Si les simples actes au bas desquels figure la signature de Molière ont acquis par cela seul une valeur énorme et sont précieusement conservés..., on juge de quel prix serait le moindre document sérieux. La trouvaille d'une lettre de Molière ferait pâlir les découvertes de Livingstone et de Stanley. » VICTOR FOURNEL, *De Malherbe à Bossuet*, p. 131-133.

qu'il s'agit dans la pièce signée Molière du 24 février 1656, *et par suite* dans celle toute semblable, comme écriture et comme signature, du 17 décembre 1650.

Il y a pourtant des Moliéristes qui ont osé mettre en doute l'authenticité de ces deux pièces *en tant que se rapportant à notre Molière.*

« Ce reçu [de 1650], *d'une authenticité que l'on n'aurait pas dû con-*
» *tester*, et un autre de 1656, conservés aux mêmes archives, SONT ENTIÈ-
» REMENT DE LA MAIN DE MOLIÈRE, *dont nous n'aurions, sans eux, que des*
» *signatures.* »

Ainsi s'exprime, bien éloquemment à notre avis, M. Paul Mesnard, page 122 de sa *Notice biographique sur Molière.*

Page 173, en offrant ensuite à ses lecteurs le second reçu, le plus long des deux, et celui qui se rapporte précisément à l'époque dont nous nous occupons en ce moment, M. Paul Mesnard dit, avec une simplicité qui a bien aussi son éloquence : « Voici le reçu dont l'original, » *écrit tout entier de la main de Molière,* est conservé aux » archives du département de l'Hérault. »

En vérité, on ne saurait mieux dire.

Mais revenons aux comédiens. « Lorsque Molière quitta » Pézenas, dit M. P. Mesnard, page 176, il se rendit à Nar- » bonne, où Dassoucy nous a appris qu'il s'était séparé » de lui. » — « C'est là, dit de son côté M. Loiseleur » (p. 203) que ce pauvre sire se sépara d'elle [la troupe] » pour aller chercher à Montpellier la fâcheuse aventure » qui flétrit sa mémoire ; » et le bibliothécaire orléanais ajoute le piquant détail suivant, que nous nous empressons de lui emprunter :

« C'était la troisième fois que Molière séjournait dans cette vieille cité des comtes de Foix, où il avait suivi Louis XIII en 1642, et où nous l'avons vu, le 10 janvier 1650, servir de parrain à la fille d'un de ses camarades. Cette fois, particularité curieuse, il prit gîte à l'auberge des Trois-

Nourrices, dans laquelle, vers 1540, avait aussi logé Rabelais, ce génie libre et prime-sautier, qui a tant d'analogie avec celui de Molière. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 203.

Une délibération du Conseil de ville de Narbonne, datée du 26 février 1656, publiée par M. Georges Monval dans *le Moliériste* d'avril 1881 (p. 22 et 23), vient nous offrir, au sujet du séjour des comédiens à Narbonne et *de ce qui s'ensuivit*, des renseignements de la plus haute importance :

« Sur ce que M. le premier consul a représenté que les comédiens de S. A. de Conty, *sortans de Pézenas de jouer pendant la tenue des états, et* S'EN ALLANT A BOURDEAUS POUR ATTENDRE SON ALTESSE, où Elle doit aller à son retour de Paris, désireroient de passer quinze jours dans cette ville pour la satisfaction publique ; et, comme il n'y a point d'autre lieu à représenter que la grand'salle de la maison consulaire, ils la demandent, et avec eux toutes les honnêtes gens de la ville : à l'assemblée d'y délibérer.

» Sur quoi Mrs les consuls ayant conféré, ont été d'avis de remercier les dits comédiens et leur donner la salle. »

Les comédiens jouèrent à Narbonne pendant quinze jours et peut-être plus, s'il faut s'en rapporter à certain accord passé le 3 mai 1656, devant le juge royal de Narbonne, entre Melchior Dufort et Joseph Cassaignes d'une part, Molière et Magdeleine Béjart d'autre part. C'est *à partir du 3 mai 1656, jusqu'au 17 novembre 1656,* que l'on perdait complètement et décidément de vue Molière et ses comédiens. Où étaient-ils allés?

« Il se peut que la troupe, *après quelque temps de résidence à Narbonne,* AIT ÉTÉ FAIRE ACTE DE PRÉSENCE A LYON, SON LIEU DE RECRUTEMENT, avant de se rendre aux États qui ne furent ouverts que le 17 novembre [1656]. » JULES LOISELEUR, *Points obscurs...*, p. 203.

Mais M. Loiseleur, ne l'oublions pas surtout, écrivait ces lignes en 1877; et ce n'est qu'en avril 1881 que M. Monval publiera dans *le Moliériste* la délibération du Conseil de ville de Narbonne, reproduite plus haut!

Toutefois, cette délibération avait paru, en 1885, et on va s'en apercevoir, quand M. Moland écrivit le passage qui suit :

« LES COMÉDIENS DE S. A. DE CONTI FIRENT-ILS LE VOYAGE DE BORDEAUX *dont il est question dans la délibération des consuls de Narbonne?* Auraient-ils été à Bordeaux, entre le 15 mars et le 3 mai, ou seraient-ils partis de Narbonne seulement après cette dernière date? *On n'a découvert jusqu'ici aucune trace de cette longue excursion.* LE PLUS PROBABLE EST QU'ELLE N'EUT PAS LIEU. Le prince était parti, en effet, pour Paris. Une grande et totale réforme est en train de s'accomplir en lui. Lorsqu'il reviendra à Lyon l'année suivante, *ses sentiments à l'égard de ses comédiens seront bien changés.* » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 104.

J'ai déjà donné plus haut (CHAPITRE SEPTIÈME, § 8, page 352, note 2 continuée au bas de la page 353), la longue et remarquable discussion de M. Paul Mesnard sur cette question si importante. Je ne la reproduirai pas de nouveau dans son entier; j'en extrairai seulement les passages les plus importants : « Pour croire à un » séjour de notre poète à Bordeaux en 1656, on ne pour- » rait donc s'appuyer que sur l'indication fournie par » les consuls de Narbonne du rendez-vous assigné par le » prince de Conti à sa troupe. Ce rendez-vous n'est pas » douteux, mais il n'y eut pas lieu d'obéir à l'ordre du » protecteur, qui ne donna pas suite à ses intentions... » (P. 179.) — « Peut-être un contre-ordre reçu à Narbonne » explique-t-il la prolongation du séjour qu'y fit la » troupe... » (P. 179.) — Il n'est pas invraisemblable » qu'APRÈS NARBONNE il ait été, *cette année encore, s'établir* » *pour quelque temps à Lyon.* » (P. 181.) — On voit combien on croyait peu à ce voyage à Bordeaux en 1656! M. Mesnard, après la publication de la délibération des consuls, tout comme M. Loiseleur avant cette publication, penche pour Lyon. Quant à M. Louis Moland, il se sert à ce sujet, lui, d'une expression bien remarquable : « *On n'a décou-*

» *vert* JUSQU'ICI, dit-il page 104, *aucune trace de cette longue* » *excursion;* le plus probable est qu'elle n'eut pas lieu. »

On voit donc que quand M. Georges Monval, dans sa seconde lettre à M. Aderer, écrit en toutes lettres que l'acte découvert si heureusement et d'une manière si inespérée par M. Dast de Boisville, *ne nous apprend rien de nouveau*, il s'expose à se voir réfuté par tous les historiens de Molière qui traiteront du séjour de notre grand comique, en 1656, dans notre ville. *On n'était nullement sûr, malgré la délibération du Conseil de ville de Narbonne, que Molière et sa troupe fussent venus à Bordeaux en 1656.* Les textes si clairs et si convaincants, cités plus haut, de M. Louis Moland et de M. Paul Mesnard, nous empêchent d'insister davantage à cet égard. Leur évidence suffit.

C'est donc bien grâce à M. Dast de Boisville et à sa découverte que l'on est pour la première fois *certain* que Molière, après avoir quitté Narbonne, est venu à *Bordeaux.*

§ 3. — *Molière et sa troupe à Bordeaux.*

— C'est ici, — me direz-vous, lecteurs, — qu'il faudrait avoir des renseignements nets, exacts, précis...

Mais ces renseignements, en fin de compte, nous les possédons par devers nous, non pas *directs*, c'est vrai, non pas réunis tous ensemble, émanant de pièces, de témoignages du temps, mais tout aussi certains, au demeurant, tout aussi authentiques qu'auraient pu nous les fournir ces récits mêmes, ces attestations des contemporains, dont nous regrettons si fort de ne pas pouvoir prendre avidement connaissance.

Le 15 janvier 1656, à Pézenas, Molière a atteint ses trente-quatre ans. Entré dans la trente-cinquième année

de sa vie, il est dans toute la force, dans toute la plénitude de l'âge et du génie. Sa figure est intelligente, fière, expressive. Son teint, que fait toujours ressortir un linge d'une blancheur éblouissante, est d'un brun foncé; couleur accusée, que le soleil du Midi a si peu donnée à son visage, que trente ans de captivité au fond d'une prison seraient incapables de la lui faire disparaître. Ses traits, caractérisés, sont déjà, avec une physionomie plus jeune, ceux que nous offre le portrait célèbre peint par Pierre Mignard, légué par ce dernier à la Postérité. Avec ses grosses lèvres rouges, avec ses moustaches si fidèlement reproduites dans les petites gravures du temps placées en tête de ses pièces, Molière, quand il joue la tragédie, ce qui à cette époque lui arrive souvent, doit déjà ressembler un peu à un empereur romain, comme la statue de pierre de son futur *Dom Juan*.

Autour de lui, la famille Béjart au grand complet. — Joseph Béjart (au léger bégaiement dont il ne put jamais guérir), qui allait mourir trois ans seulement après son séjour à Bordeaux, devait être un type réfléchi fort curieux. Il devait avoir une bonne écriture; il devait être, dans tout ce qu'il faisait, réglé comme papier de musique; un vrai type de sous-chef dans une administration, trop bien apprécié, trop utile, pour jamais recevoir de l'avancement. Homme de tête, entendant les intérêts moins *de haut* que sa sœur Magdeleine, il s'ingéniait comme personne à tenir des registres d'états, à dresser, à rédiger des recueils de titres nobiliaires qui lui rapportaient parfois, bon an mal an, d'assez bons profits; seconde corde à son arc qu'il retrouvait toujours avec satisfaction dans les quelques loisirs que lui laissait sa vie de théâtre.

Bien différent et tout autre était son frère Louis, dit

l'Éguisé, un vrai brave et un bon cœur, ayant fait ses preuves sur un autre terrain que le plancher de la scène; homme tout en dehors, généreux, plein de franchise et de loyauté; boitant légèrement, par suite de deux accidents successifs à la cuisse gauche. Comme il est question de cette infirmité dans le rôle de Laflèche, de *l'Avare* de son beau-frère Molière, tous les acteurs — et ils sont nombreux! — qui, après lui, remplirent ce personnage, affectèrent de l'avoir aussi. Mais ce n'est qu'en 1668, ne l'oublions pas, que fut pour la première fois représenté le chef-d'œuvre en question; et nous ne sommes, en ce moment, qu'en 1656.

Magdeleine Béjart, l'*amie* de Molière, celle que nous avons pris l'habitude d'appeler *la belle comédienne* (1), est une grosse, une opulente blonde de trente-huit ans que sans doute elle n'avouait pas; belle et plantureuse personne, très intelligente, très retorte aux affaires, n'ayant pas, comme on dit, « froid aux yeux, » et avec cela, pleine de cœur; ayant su deviner le génie de celui qui, peu à peu et insensiblement, avait pris la direction de sa troupe dramatique, malgré sa présence, malgré celle de Charles Du Fresne, leur aîné à tous deux. Maîtresse femme. Grand talent. De fort beaux restes.

(1) *La Belle Comédienne!* Vous ne variez guère vos formules! me dira-t-on peut-être. — C'est vrai! et j'ai, pour ce, d'éminents modèles. Chaque fois qu'Auguste Comte, par exemple, parle d'un grand homme, il fait *toujours* précéder son nom d'un seul et même qualificatif : « *l'illustre* Lavoisier », « *l'illustre* Descartes », « *l'illustre* Bacon »..., etc., etc.

De même, Ernest Renan, — c'est M. Caro, ce très petit esprit, qui fait cette observation, — chaque fois qu'il parle des grands fondateurs ou réformateurs de cultes, Zoroastre, Moïse, Jésus, Mahomet, ne manque pas de placer sur sa liste « *l'inévitable* » Çakiamouni! Il lui serait difficile, en effet, sinon impossible, de faire autrement, et c'est ce dont n'a pas l'air de se douter le prétendu philosophe Caro, cet auteur d'un autre âge, qu'on aurait dit être né il y a plusieurs siècles en arrière, et n'avoir, depuis, rien appris ni rien oublié...!

Quand un mot, soit qualificatif, soit même nom propre, est excellent dans le discours ou dans la citation, pourquoi le remplacer par un autre, beaucoup moins bon, ou pour mieux dire très inférieur, dans le vain but de *varier les formules?*

Magdeleine Béjart était surtout une *belle comédienne.* C'est l'expression qui nous vient tout naturellement à la pensée quand il est question d'elle! Conservons-la lui jusqu'à la fin : elle l'honore, la dépeint et la fait avantageusement ressortir.

Geneviève Béjart est celle des comédiennes Béjart que nous nous représentons le plus difficilement. Nous avons si peu de renseignements sur sa personne! Elle n'était, en tout cas, nullement à comparer à sa sœur aînée. En voilà une, par exemple, *qui cachait sûrement son âge;* et les biographes en ont su quelque chose qui ont voulu, de nos jours, voir clair dans son état civil, embrouillé par elle-même comme à plaisir. Elle était, semble-t-il, âgée de trente-deux ans, ou environ, en 1656. Elle se nommait au théâtre *Mademoiselle Hervé,* du nom de sa mère. Elle se maria deux fois. Son principal titre, à faire partie de la troupe du prince de Conty, était sans aucun doute le lien étroit de parenté qui l'unissait à ses frères et sœurs, car on n'a jamais parlé de son talent ni même de sa beauté. Sur son acte mortuaire, on la rajeunira de sept grandes années. Voilà surtout ce que nous savons sur son compte. Cacher son âge nous paraît avoir été chez elle une idée fixe.

Pour compléter la famille, nommons maintenant la maman, Marie Hervé, qui ne quittait guère ses enfants, et qui était âgée alors de soixante et un ans. N'oublions pas non plus la future femme de Molière, Armande-Grésinde, la dernière, mais très authentique *fille du couple Béjart-Hervé,* laquelle, en 1656, n'avait ni plus ni moins que quatorze ans, tout comme la *Colette simple et sans parure* de notre Romagnési, si terriblement alors dans les brumes de l'avenir (1).

Ne passons pas surtout sous silence le couple Martin-Reynier, dont Molière, accompagné de sa commère, Mlle De Brie, va bientôt aller faire baptiser l'enfant à la paroisse

(1) Est-ce elle décidément, ou bien est-ce la jeune Manon Du Fresne, fille du comédien Du Fresne, ainsi que l'a conjecturé M. Georges Monval, à laquelle on donne, dans la troupe, le petit nom de *Menou?* Qui pourra jamais le dire avec une entière certitude? Toujours est-il que les deux fillettes, accompagnant leurs parents, sont venues aussi à Bordeaux, selon toute probabilité du moins.

Saint-André. Bien des maisons devant lesquelles ces deux derniers artistes ont passé pour se rendre à la cathédrale existent encore sans doute à Bordeaux, dans la rue aujourd'hui nommée Saint-Christoly ! — Mais n'est-ce pas à Anne Reynier qu'appartenait déjà cet enfant, ce garçon, qui eut également pour parrain Molière, pour marraine la De Brie (1), et qui fut baptisé à Narbonne, « l'an mil » six cent cinquante et le dixiesme janvier, par Moy, » curé soubssigné, *ne sachant le nom du père* »? Nous n'avons pas trouvé, *à cette époque*, dans la troupe de Molière, d'autre artiste portant le nom d'*Anne*. Hâtons-nous bien vite d'avouer que ce ne serait cependant pas une raison.

La De Brie, qu'on a qualifiée plus tard et un peu bénévolement peut-être de « vrai squelette », mais qui a produit « de l'effet » sur la scène jusque dans les dernières années de son existence, était, en l'an de grâce 1656, une charmante femme, très intelligente, très sympathique, remplie de talent et de naturel, et qui certainement avait bien des années de moins que Magdeleine Béjart, la maîtresse en titre de Molière,... laquelle dut être plus d'une fois obligée de fermer, sans trop en avoir l'air, ses beaux (?) et grands (?) yeux, en voyant sa jeune rivale s'accorder si bien avec Molière... — Encore quelques années, et ce sera à Catherine Du Rosé elle-même d'en faire autant, en voyant Molière se prendre de passion belle pour une véritable enfant ayant vingt ans de moins que lui : pour la jeune sœur et filleule de Magdeleine, Armande Béjart, et *l'épouser*, qui plus est! Elle aussi,

(1) Tel n'est pas l'avis de M. H. Moulin qui, dans son étude intitulée *Molière et les registres de l'état civil* (Charavay frères, 1878), nous dit : « Marin Prévost... » avait épousé Anne Brillard, *la même qui était accouchée à Narbonne, en 1650, d'un* » *enfant*, etc. » La preuve? en 1650, rien ne nous démontre qu'Anne Brillard faisait déjà partie de la troupe de Molière, où nous n'entendons parler d'elle qu'en 1661, c'est-à-dire onze ans après !

Catherine De Brie, restera bonne et compatissante pour Molière, et le réconfortera, et le consolera — comme savent si bien faire certaines femmes — dans ses grands, dans ses cuisants et trop réels chagrins.

Le mari de cette tant aimable créature, l'époux qui laissait fort volontiers le compère et la commère se rendre amicalement (peut-être bras-dessus bras-dessous), vers le magnifique portail de l'église de Saint-André, — ah dame! ce n'était pas précisément un jeune homme. Né en 1607, il frisait bel et bien la cinquantaine. Il ne montrait pas toujours vis-à-vis des autres, semble-t-il, le plus aimable ni le plus charmant caractère du monde. On le disait hargneux, querelleur, avec cela artiste fort ordinaire, et auquel on ne pouvait guère confier que des rôles peu importants... Mais il avait une si jolie femme!...

La Du Parc était un type tout différent: une femme froide et hautaine, quoique très coquette, dit la chronique, et excellente actrice; singulièrement jeune, ce qui n'était pas un défaut! et dont le doux visage faisait plus tard rêver, mais en vain! nos plus grands poètes. Nommerai-je Racine, Thomas Corneille et jusqu'au vieux Pierre Corneille lui-même? On ajoute même, mais que ne dit-on pas? que Molière en personne fut assez rudement éconduit par la belle enfant (mais aussi combien donc lui en fallait-il?) à qui il avait voulu compter fleurette, en passant, et rien que pour voir. Elle mourut jeune. On parla longtemps au théâtre de son port de reine, de ses beaux traits, de sa physionomie enchanteresse tant prisée par Racine... qui s'y connaissait. Elle avait cependant commencé par être saltimbanque et par se permettre même « des cabrioles », ce qui devait lui faire tant soit peu monter le sang à la tête. Mais bast!

c'est quand elle était tout enfant. En 1656, au compte de son acte de décès, qui doit certainement la rajeunir, elle n'aurait eu que treize ans!!... Accordons-lui en, nous, dix-sept ou dix-huit à cette époque, et nous nous trouverons être beaucoup plus dans le vrai, — si, encore, nous ne lui donnons pas, trop généreusement, quelques années... *de moins*.

Le gros Du Parc, son mari, de son véritable nom René Berthelot, n'a plus en 1656 que huit années à vivre. Artiste de vrai talent, élève des acteurs italiens, ce fut expressément pour lui que Molière écrivit, — à Bordeaux, presque sans aucun doute, puisqu'il le créa à Béziers peu de temps après son départ de la capitale de la Guienne, — le rôle immortel de *Gros René*, dont il avait aussi pris le nom. Ce serait donc dans notre cité qu'aurait été préparée, écrite, et probablement répétée, pour la première fois, la scène incomparable de *Dépit amoureux !*

Il nous reste à nommer encore Charles Du Fresne, — le même que nous avons déjà rencontré à Bordeaux (CHAPITRE PREMIER, § 2) en l'an 1632, alors que Molière enfant, et âgé de dix ans, faisait à Paris ses classes, — pour avoir, *sinon au grand complet*, DU MOINS DANS SES SUJETS LES PLUS ESSENTIELS, la magnifique troupe de tragédie et de comédie, dirigée par Molière et par la Béjart, et portant le nom de *troupe du Prince de Conty :* celle-là même qui arriva dans la grande et belle ville [1], capitale de la Guienne, en 1656, et qui était destinée à y laisser de si longues traces dans la mémoire de ses habitants, dans les souvenirs conservés à Bordeaux de père en fils, —

[1] Où descendirent tout d'abord Molière et ses compagnons à leur arrivée à Bordeaux, et avant de louer le jeu de paume dans lequel ils donnèrent leurs représentations? Il serait téméraire à cet égard de rien affirmer. Nous savons seulement que bien près de là, rue Porte-Dijeaux, existait *l'hôtellerie* célèbre *de la Croix-Blanche*. — C'est encore à M. Dast de Boisville que nous devons ce renseignement.

et relativement si peu, par contre, dans les livres et les documents écrits.

On conviendra que les renseignements précis que nous venons d'offrir à nos lecteurs constituent bien, somme toute, un résultat appréciable.

Nous venons de parler des oiseaux; il est temps de nous occuper de la cage.

§ 4. — *Le Théâtre de la rue Montméjan.*

Sous ce titre : *Anciennes salles de Barbarin*, nous lisons, dans l'*Histoire des Théâtres de Bordeaux* d'Arnaud Detcheverry :

« Les jurats... assignèrent aux comédiens l'établissement du jeu de paume d'un nommé Barbarin, situé dans la rue des Ayres, et à portée de l'Hôtel de ville, comme *le seul endroit où désormais on pourrait dresser un théâtre* (1635, 2 janvier). Ce jeu de paume, placé vis-à-vis la rue Saint-Antoine, avait, selon Baurein, englobé dans sa contenance *la maison ou logis* de Talbot, nommée auparavant *la garde-robe royale*, ou *Archives royales*, puis, plus tard, *l'auberge du grand Conti* (de nos jours *la Tête-Noire*).

» Barbarin, *ne faisant pas sans doute de brillantes affaires dans un établissement trop rapproché de l'hôtel-de-ville*, avait obtenu, sous la condition de laisser aux jurats la jouissance de son local, d'établir UNE PETITE SALLE DE COMÉDIE DANS LA RUE MONTMÉJEAN (1). *C'est précisément dans cette salle que Molière débuta*, suivant une certaine tradition, etc... » ARNAUD DETCHEVERRY, *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 11 et 12 (2).

(1) Cette petite salle, qui exista en effet, et qui fut incendiée le 14 juillet 1716, nous paraît avoir été très postérieure; nous nous occuperons d'elle plus loin. Mais il y avait alors, dans le quartier Saint-Cristoly, et sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le commencement de la rue Gouvion, — et Arnaud Detcheverry n'en parle pas, — un jeu de paume également à Barbarin, *le jeu de paume de Barroula* (inexactement dit *de Ravola*) dans lequel on disposa un théâtre. Et c'est là, précisément, que paraît avoir joué Molière.

(2) Dans l'année qui suivit l'établissement définitif de Molière et de sa troupe à Paris, en 1659, la cour se proposant de venir à Bordeaux, Louis XIV écrivit aux Maire et jurats :

« ..... Nous vous escrivons cette lettre pour vous mander et ordonner qu'incontinant après l'avoir receue vous ayez à permettre... de faire dresser un théâtre » et un parterre dans le jeu de paulme de Barbarin, affin que nous et les personnes de nostre cour et suitte puissions prendre à la commedie nostre divertissement, et à ce ne faictes faulte, car tel est notre plaisir. — Donné à Xaintes, le » 16me jour d'aoust 1659. — Signé LOUIS, — et plus bas : PHELYPEAUX. »

« Ce fut donc, comme on voit, dans le jeu de paume de Barbarin, situé rue des

Ceci établi, je laisse la parole à M. Dast de Boisville, qui, dans la *Revue de l'Agenais* (XXII[e] année, n° 6, novembre-décembre 1895), annonce et commente lui-même, pages 547-549, sa précieuse découverte :

« Les lecteurs de la *Revue d'Agenais* qui n'ont pas oublié le *Molière à Agen*, du regretté M. Magen, apprendront peut-être avec plaisir la nouvelle d'une découverte inattendue faite dans l'état civil de Bordeaux sur le séjour dans cette ville de Jean-Baptiste Pocquelin de Molière.

» Si les Agenais pouvaient, à juste titre, s'enorgueillir d'avoir donné l'hospitalité à notre grand comique, les Bordelais, au contraire, ne pouvaient, faute de preuves, que se livrer à des conjectures dont la valeur était contestée par les meilleurs auteurs.

» En 1884, sur la proposition de l'un de ses membres (1), l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux avait réservé un prix pour le mémoire qui répondrait à cette question :

» Molière est-il venu à Bordeaux ?

» Depuis cette époque, l'Académie n'a reçu aucun mémoire, et la question, si intéressante cependant pour les Bordelais, semblait ne devoir jamais être résolue.

» Au cours de mes recherches, je fus assez heureux pour découvrir cette preuve tant réclamée.

» Molière est bien venu à Bordeaux, c'est ce qu'il fallait démontrer; mais ce séjour, placé hypothétiquement par de savants Moliéristes pendant les années 1645 et 1646, n'eut lieu qu'en 1656 (2). L'acte découvert dans le

Ayres, et cédé en jouissance aux jurats, que Louis XIV prit le divertissement de la comédie. Il semblerait cependant que cet endroit ne parût point convenable au Roi pour la destination qu'il lui avait donnée... » Arnaud Detcheverry, *Histoire des théâtres de Bordeaux*, p. 16 et 17.

D'après A. Detcheverry, la salle de la rue Montméjan *(sic)* aurait été jugée trop petite pour contenir le Roi et *les personnes de sa cour et « suitte »*, si du moins elle existait déjà, ce que pour ma part je conteste fort. Quant au *Jeu de paume de Barroula*, il est bien caractéristique qu'il n'en soit, ici, nullement question. Et n'était-ce pas lui, de fait, que le Roi désignait dans sa lettre (voir plus haut) sous l'appellation de *Jeu de paume de Barbarin*... ? C'est Arnaud Detcheverry, remarquez-le bien, et non pas Louis XIV, qui nomme expressément ici *la rue des Ayres*.

(1) « *Concours de l'Académie de Bordeaux.*

» L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, sur la proposition de M. Anatole Loquin, a, dans sa séance publique du 24 avril 1884, mis au concours la question suivante :

» *Molière est-il venu à Bordeaux? Que sait-on de positif au sujet du séjour du grand* » *comique dans cette ville?* »

» Les mémoires destinés à concourir devront remplir les conditions suivan- » tes, etc., etc., etc. »

(*Le Molièriste*, t. VI, p. 85, n° de juin 1884.)

(2) Ce n'est pas *hypothétiquement* que de savants moliéristes ont dit que Molière était venu à Bordeaux pendant les années 1645 et 1646, mais d'après le témoignage de contemporains bien instruits du grand homme, au premier rang desquels on peut citer avec confiance Nicolas de Tralage. Il est du reste extrêmement probable que Molière était déjà venu à Bordeaux bien avant 1656, alors qu'il faisait partie de la troupe du duc d'Épernon. M. Auguste Baluffe a soutenu cette thèse avec

registre des baptêmes de la primatiale de Saint-André de Bordeaux, et dont voici la teneur, le prouve absolument :

« Du mesme jour (15 aoust 1656) a esté baptisé Jean-Baptiste, fils de » sieur Faure Martin et de Anne Reynier; parroisse Saint-Christophle » (Saint-Christoly); parrain : sieur Jean-Baptiste Pocquelin, comédien de » M. le prince Conty; marraine, Catherine Leclercq, damoiselle. Nasquit » le sixiesme de ce mois, à quatre heures du soir. »

» (*Arch. mun. de Bordeaux*, GG, 1 : Baptêmes de Saint-André.)

» Le doute n'est donc plus permis aujourd'hui; et si M. Monval, archiviste de la Comédie-Française, crut tout d'abord, dans une lettre adressée au journal *le Temps*, devoir nier l'authenticité de ce document (1), il dut bientôt reconnaître son erreur (2). M. Jules Claretie, administrateur général de la Comédie-Française, voulut bien me remercier officiellement de mon « intéressante découverte » (3).

» Ce document, curieux par lui-même, acquiert encore plus d'importance par ce fait que les père et mère du nouveau-né : Foulle Martin et Anne Reynies, dont les noms ont été tant soit peu défigurés par le rédacteur de l'acte de baptême (4), faisaient partie de la troupe de Molière qui avait été, à Lyon l'année précédente, témoin de leur mariage; et la marraine, Catherine Leclerq, n'était autre que Mlle de Brie (Catherine Leclerc du Rozet), camarade et amie de Molière, qui déjà dans plusieurs villes avait été sa *commère*.

» L'acte que j'ai découvert ne prouve pas, il est vrai, que Molière se soit fait applaudir par mes concitoyens, mais mes dernières recherches me permettent d'affirmer qu'il dut séjourner à Bordeaux plus d'un mois. Parti de Paris en février 1656 (5) pour se rendre à Bordeaux attendre le prince de *Condé* [*Conti*, faute d'impression évidente !], son protecteur, Molière dut se trouver dans cette ville tout au moins dans les premiers jours du mois de juillet 1656, puisque ce prince faisait annoncer son arrivée au siège de son ancien gouvernement dès le 14 juillet de cette même année et que le lendemain, 15 juillet, les jurats de Bordeaux prenaient les mesures nécessaires pour le recevoir dignement.

» J'ajouterai, en outre, que *les comédiens de la troupe de Molière étaient logés dans la paroisse de Saint-Christoly, près du* JEU DE PAUME DU RAVOLA *(sic), où les troupes de passage à Bordeaux donnaient*

succès, et elle a certainement pour elle les plus grandes vraisemblances. Cela n'ôte rien, du reste, à l'importance de la belle découverte de M. Dast de Boisville.

(1) Nous avons reproduit cette lettre, CHAPITRE SEPTIÈME, § 3, p. 319.

(2) Nous avons reproduit cette seconde lettre de M. Monval, CHAPITRE SEPTIÈME, § 8, p. 352.

(3) On trouvera, page 365, au § 9 du CH. VII, cette lettre de M. Jules Claretie.

(4) Nous n'en sommes pas si sûr que cela, quant à nous : l'acte de Lyon, du 29 avril 1655, n'est rien moins que *très lisible, quant aux noms propres,* ainsi que le fait remarquer M. Jal, au mot MARTIN de son admirable *Dictionnaire*. Les *deux* registres de naissances de Bordeaux pourraient bien, en la présente circonstance, avoir raison sur le registre *unique* de mariages de Lyon.

(5) C'est *à Pézenas* (et non pas *à Paris*) que se trouvait la troupe de Molière en février 1656. — Voir les pièces à l'appui, CHAPITRE HUITIÈME, § 2. C'est *entre le 15 mars et le 3 mai* qu'elle a dû partir pour Bordeaux.

leurs représentations (1). Il est d'ailleurs inadmissible que Molière n'ait fait que traverser une ville aussi importante que la nôtre à cette époque; et je ne croirai pas trop m'avancer en conjecturant que la lettre du 5 décembre 1656, signalée par M. Tholin et publiée par M. Francis Habasque dans les *Documents sur le théâtre à Agen*, par laquelle François d'Espinay-Saint-Luc, lieutenant du roi en Guyenne, recommande aux consuls d'Agen une troupe de comédiens « qui a demeuré quelque temps à Bor- » deaux à la satisfaction de tous ceux qui les ont ouys déclamer » pourrait fort bien concerner la troupe de Molière, qui, comme nous l'avons vu, se trouvait à Bordeaux peu de temps auparavant. — DAST DE BOISVILLE. »

(1) « Veut-on me permettre... de relater ici quelques impressions, toutes récentes, qui me sont personnelles? Tout ému de la communication que je venais de recevoir, je passais, *jeudi matin* (31 octobre *1895*), par la rue Montméjan, où se donnèrent, selon toute probabilité, en 1656, les représentations de la troupe de Molière, où l'on siffla peut-être *la Thébaïde*, mais où l'on applaudit très certainement les premières comédies du plus grand de nos dramatistes français. J'étais avide de contempler les restes, s'il en existait encore, de cette église Saint-Christoly qui fut sa paroisse... A l'entrée, à droite de l'imprimerie de Mme veuve Cadoret, je crus reconnaître quelques vestiges d'un grand bâtiment..... Mais *en me retournant et au n° 1 de la rue Saint-Christoly* [actuelle], quelle émotion me prit tout à coup en apercevant des fenêtres ogivales, qui avaient été celles d'une ancienne église! Impossible de s'y méprendre. . . .

» ... Le bâtiment, du haut en bas, était entièrement recouvert, comme murs d'un atelier de photographie, d'une épaisse couche de teinture noire. Mais la toiture n'existait déjà plus, elle venait d'être enlevée; et des ouvriers, pioches en main, étaient en train d'abattre précisément ces fenêtres à ogives *qu'avait vues Molière*, devant lesquelles il était passé tous les jours pendant son séjour à Bordeaux, et que j'ai contemplées ce matin-là de tous mes yeux et à mon complet apaisement. J'ai bien fait! Ceux qui viendront après moi n'auront plus ni la même satisfaction ni la même chance. J'ajoute que quelques pas plus loin, dans la rue Saint-Christoly, s'étalait sur les murs une affiche, vieille d'un ou deux jours, annonçant une représentation de M. Coquelin Cadet dans *l'Avare*, de Molière.

» *Le samedi 2 novembre* [*1895*], et lendemain de la Toussaint, je m'empressai, de très bonne heure, de repasser au même endroit; les derniers vestiges de l'ancien édifice en question... avaient complètement et irrémédiablement disparu. Je les avais donc contemplés, deux jours auparavant, pour la première et la dernière fois. C'est que la malice des choses est par elle-même inouïe, et que le *quine* qui ne sortait jamais à la loterie royale, heureusement abolie en 1836, sort quelquefois, même souvent, pour quelques-uns, dans cette autre loterie, toujours étonnante, que l'on nomme *le cours de la vie humaine*. » ANATOLE LOQUIN, *La Gironde* du samedi 9 novembre 1895.

« Que notre confrère, que les Bordelais se rassurent, l'annonce de la disparition de l'église Saint-Christoly n'est qu'une fausse alerte. Elle existe, elle subsiste encore, et on peut en voir les restes avec les contreforts aux nos 13 et 15 de la rue Montméjean, où elle constitue une maison dont le rez-de-chaussée est occupé par le magasin de M. Castet, poêlier-fumiste. — Cf. Plan de la ville de Bordeaux, gravé par Lattré. 1755.

» Nous devons aussi faire remarquer que ce n'est pas dans cette église, mais bien à Saint-André que fut baptisé le jeune Jean-Baptiste Martin, car à cette époque *trois églises seulement possédaient des baptistères, celles de Saint-Seurin, Saint-André et Sainte-Croix*, dont relevaient toutes les autres paroisses de Bordeaux, le curé étant simplement qualifié de *vicaire perpétuel*.

» Les croisées ogivales dont notre confrère a relevé la trace et qui ont maintenant disparu étaient les derniers vestiges du pâté de maisons que nos ancêtres, et notamment l'abbé Baurein, dénommaient l'Isle de Verteuil. Ce pâté de maisons semble, en effet, former un îlot entre les rues Beaubadat, Montméjan et Saint-Christoly. » HENRI LEVESQUE, *Le Patriote du Sud-Ouest* du samedi 16 novembre 1895.

M. Dast de Boisville, dans ces toutes dernières lignes, exprime le même soupçon que M. Baluffe en 1884 (*le Moliériste*, t. VI, p. 212-215). Il est seulement nécessaire de remarquer que si Molière et sa troupe ont quitté Bordeaux en décembre 1656 pour se rendre à Agen munis d'une lettre de recommandation de François d'Épinay Saint-Luc, c'est qu'ils n'avaient pas donné auparavant à Béziers, en *novembre 1656*, la primeur de *Dépit amoureux*. Je m'étends plus loin sur ce cas de non-possibilité au § 5 du CHAPITRE NEUVIÈME en ayant soin de fournir, en note, les objections et raisonnements de M. Baluffe, fort bons à faire connaître. Peut-être faut-il reculer de deux bons mois la première représentation, à Béziers, de *Dépit amoureux*.

La Correspondance historique et archéologique, dans son numéro du 25 novembre 1895, contient l'article suivant, assez intéressant pour que nous le reproduisions *in extenso :*

« M. Dast de Boisville vient de découvrir, dans les registres paroissiaux de l'église Saint-André, à Bordeaux, la preuve du passage de Molière dans cette ville en 1656.

» D'après la tradition, Molière aurait fait à Bordeaux un séjour antérieur, vers 1645 ou 1646, où il aurait joué *la Thébaïde* comme comédien de la troupe du duc d'Épernon. Les recherches dans les registres faites jusqu'ici, principalement pour les dites années, notamment par M. Monval, étaient demeurées infructueuses (1).

» D'autre part, on connaissait déjà ce séjour de 1656, car on savait, d'après une pièce des archives municipales de Narbonne, « que les comé» diens de S. A. de Conty » — Molière faisait partie de la troupe du prince — « sortans de Pézenas de jouer pendant la tenue des Estats, étaient à » Narbonne en février-mai 1656, *s'en allaient à Bourdeaus* pour attendre

(1) Je ne crois pas à ces recherches dans les registres bordelais (que l'on n'a fait revenir de l'état civil, pour les placer dans les archives municipales, que récemment), de M. Georges Monval : ce dernier nous dit lui-même, dans sa première lettre (CHAPITRE SEPTIÈME, § 3, p. 319), datée de la Jonchère le 3 novembre 1895 : « A mes demandes réitérées, *lors de plusieurs séjours dans cette ville de 1874 à 1878*, » il fut invariablement répondu que les registres paroissiaux avaient été détruits » par un incendie. » C'est clair et net. Les « recherches dans les registres » sont « donc demeurées » pour M. Monval d'autant plus « infructueuses » qu'*il n'a été mis à même d'en faire aucune*.

» son Altesse. » (Voir *le Moliériste,* année 1881, p. 22) (1). Le prince de Conti allait prendre possession de son poste de gouverneur de la ville.

» Quoi qu'il en soit, la découverte de M. Dast de Boisville constate que *les comédiens de la troupe du prince sont bien arrivés à Bordeaux, puisque Molière et sa camarade, Mlle de Brie (Catherine Leclercq), tenaient un enfant sur les fonts baptismaux* à *la date du 14 août 1656.* Comme l'a justement fait remarquer M. Loquin (2) (voir *la Petite Gironde* du 3 novembre 1895), cet enfant était issu d'un mariage entre deux comédiens de la troupe, pour lequel Molière avait apposé sa signature comme témoin (3).

» Voici le texte de l'acte, tel que je l'ai relevé sur le registre paroissial de Saint-André (4) :

« 15 aoust 1656.

» Du mesme jour. — A esté baptisé Jean-Baptiste, fils de sr Faure
» Martin et de Anne Reynier, paroisse St-Christophle; parrain sr Jean-
» Baptiste Pocquelin, comédien de mr le prince Conty, marraine Cathe-
» rine Leclerq, damlle; nasquit le sixiesme de ce mois à 4 heures du soir. »

» Malheureusement, ce registre, ou plutôt ces registres — car ils sont en double exemplaire — sont des copies de la fin du XVIIe ou du XVIIIe siècle (5), et *par suite* nous n'y trouvons pas la signature de Molière (6).

» La paroisse de Saint-Christophe (Saint-Christoly) était située rue Saint-Christoly (rue Montméjan actuelle). Les bâtiments existent encore, bien que M. Loquin ait cru les voir démolir tout récemment (voir *la Gironde* du 9 novembre 1895).

» Quant à la salle où a joué Molière, était-ce *celle de la rue Montméjan, qui a brûlé le 14 juillet 1716* (7)? Était-ce le jeu de paume de Barbarin,

(1) En rappelant dans *le Moliériste*, tome VI, page 213, le passage en question, M. Auguste Baluffe disait textuellement, *et M. Monval n'ajoutait à la remarque de son collaborateur aucune note rectificative :* « En commentant le très curieux docu- » ment des archives de Narbonne qui constate la marche de Molière sur Bordeaux, » notre excellent directeur (p. 23, n° d'avril 1881) a observé qu'ainsi se trouve » indiquée « *l'année exacte* DU VOYAGE *de Molière à Bordeaux* ». Je crois savoir que » L'OPINION DE M. GEORGES MONVAL N'EST PAS LOIN DE SE MODIFIER SUR CE POINT. » AUGUSTE BALUFFE, *Le Moliériste*, t. VI, p. 213 (n° d'octobre 1884).

Alors pourquoi M. Georges Monval nous dit-il dans sa seconde lettre (voir CHAPITRE SEPTIÈME, § 8): « ON SAVAIT que les comédiens du prince de Conti... S'EN » ALLAIENT A BORDEAUX pour y attendre Son Altesse? » Il a donc encore une fois depuis changé d'opinion à cet égard, tout exprès pour se donner le droit de n'attacher aucune importance ni aucune valeur à la découverte si heureuse et si inespérée de M. Dast de Boisville?

(2) J'avais été mis sur la piste par M. Raymond Céleste, le sagace et éclairé bibliothécaire de la ville de Bordeaux.

(3) Au XVIIe siècle, à Bordeaux et dans bien d'autres villes, le parrain et la marraine n'avaient pas à apposer leur signature sur les actes de baptême.

(4) « On ne baptisait pas à Saint-Christophe. » *(Note de M. E. Mareuse.)*

(5) M. Dast de Boisville va tout à l'heure annihiler cette opinion *a priori* de M. E. Mareuse.

(6) Voir, ci-dessus, notre note 3.

(7) « Voir Bernadau, *le Viographe bordelais*, page 101. » *(Note de M. E. Mareuse.)* — Nous verrons au § 6 que *le jeu de paume* dit *de Barolle* N'EXISTAIT PLUS DEPUIS 1672. Ce ne fut donc pas lui qui fut brûlé en 1716, c'est une tout autre salle.

situé rue des Ayres (¹)? Personne ne peut le savoir. La ville de Bordeaux possède dans ses archives un plan manuscrit fort curieux, qui donne l'état de la ville vers 1680. Ce plan, dressé par Jouvin de Rochefort, n'indique malheureusement ni l'une ni l'autre salle. Lorsque, postérieurement, Lattré a exécuté son grand plan (1733), — elles n'existaient plus ni l'une ni l'autre. Nous ne pouvons donc savoir non seulement où Molière a joué, mais même si nous le savions, nous serions dans l'impossibilité — du moins pour le moment — de déterminer l'emplacement exact de la salle. » E. MAREUSE, *La Correspondance historique*, t. II, p. 346-347.

M. Dast de Boisville riposta immédiatement par la lettre suivante, que s'empressa d'insérer la direction de la revue en question :

« Bordeaux, le 12 décembre 1895.

» Je lis, dans la *Correspondance historique et archéologique* du 25 novembre dernier, un article de M. E. Mareuse sur *Molière à Bordeaux*. Je crois qu'il serait peut-être utile, afin d'éviter de nouvelles polémiques, de rectifier deux ou trois passages de cet article susceptibles de faire naître des doutes fâcheux dans l'esprit de vos lecteurs.

» Tout d'abord, le séjour de Molière à Bordeaux était si peu connu, que jusqu'à ces derniers jours tous les historiens de Bordeaux l'ont nié. L'Académie de notre ville fonda en 1884 un prix pour celui qui découvrirait la preuve de ce séjour. Onze ans se sont écoulés, et cette preuve tant désirée n'avait pu être découverte. D'ailleurs, *entre supposer ce séjour et en donner la preuve formelle, il y a un abîme* (²).

» En second lieu, *les registres baptistaires,* dans lesquels j'ai découvert à la date du 15 août 1656 la preuve du séjour de Molière et de sa camarade (Mlle de Brie, Catherine Leclerc du Rozet), ne sont point de *la fin du* XVIIe *siècle ou du commencement du* XVIIIe; au contraire *ils sont bien de l'année 1656 et par conséquent contemporains du séjour de Molière.* IL EST FACILE DE LE DÉMONTRER.

» Ces deux registres ont été écrits par Me Jean Amelin, docteur en théologie, qui exerça les fonctions de curé de la Majestat de Saint-André de

(¹) « Voir Armand [Arnaud] Detcheverry, *Histoire des théâtres de Bordeaux*, page 16. » *(Note de M. E. Mareuse.)* — Nous avons nous-même, au commencement du présent § 4, page 408, reproduit ce passage d'Arnaud Detcheverry. Il y eut, ce dont ne semble pas se douter Arnaud Detcheverry, un second *jeu de paume de Barbarin*, et cela dans la paroisse Saint-Cristoli, sur l'emplacement occupé ensuite par l'église des petits Carmes, actuellement par le commencement de la rue Gouvion : *le jeu de paume de Barroula ou d'Ibarolla*, dit à tort « de Ravola », détruit en 1672, et qu'il ne faut pas confondre avec *la salle de spectacle de la rue Montméjan*, incendiée, elle, le 14 juillet 1716.

(²) En répondant par ces lignes irréfutables à M. E. Mareuse, M. Dast de Boisville se trouve faire d'une pierre deux coups et réfuter en même temps M. Georges Monval, qui n'a pas craint, malgré l'évidence, d'écrire textuellement dans sa *deuxième lettre à M. Aderer :* « ON SAVAIT que les comédiens du prince de Conti... » S'EN ALLAIENT A BORDEAUX pour y attendre Son Altesse, » croyant et voulant amoindrir, par ce témoignage inexact, la découverte de M. Dast de Boisville.

Bordeaux, de 1654 à 1689 et mourut à Bordeaux, le 7 août 1692, à l'âge de 78 ans. Ce curé a eu soin d'ailleurs de commencer les baptistaires de 1656 par ces mots :

» Livre des baptêmes QUI SE FERONT dans l'Église métropolitaine Saint-
» André de Bourdeaux l'année 1656 et les suivants par Me Jean Amelin,
» prestre, curé de la Maiestat dudit Saint-André.

» [Signé] : « Amelin, prestre, curé de la Maiestat St-André. »

et de les terminer par ceux-ci :

» Fin des baptêmes faits à St-André l'an 1656 par moy.

» [Signé] : « Amelin, curé de la Maiestat. »

» Ces registres ne sont donc pas postérieurs au séjour de Molière à Bordeaux.

» J'ajouterai en terminant que la salle de spectacle où dut jouer Molière ne peut être que *le Jeu de Paume qui, en 1656, portait le nom du* « JEU » DE PAUME DU RAVOLA *(sic)* » et qui se trouvait *dans la paroisse de Saint-Christoly, rue Montméjan, proche le palais du gouverneur.* L'emplacement de ce jeu de paume pourrait être facilement déterminé avec les nombreux et importants *terriers* de nos archives municipales et départementales.

» Veuillez, etc.

» DAST DE BOISVILLE,

» Secrétaire de la Société des Archives historiques de la Gironde. »

En reproduisant cette lettre, pages 385-386 du même volume, la direction de *la Correspondance historique et archéologique* la faisait suivre des lignes suivantes :

« M. Mareuse, à qui nous avons communiqué la lettre ci-dessus, nous fait remarquer que le séjour de Molière avait été signalé (1) dans le *Moliériste* de 1881 (p. 22), comme l'indique son article (2). Quant à la salle où a joué Molière, il pense qu'il n'y a pas plus de présomption en faveur d'un jeu de paume qu'en faveur de l'autre (3), tous deux étant voisins de l'église de Saint-Christophe.

» Notre collaborateur ajoutait dans son article qu'il regrettait l'absence

(1) Non comme *passé*, mais comme *futur*. Et c'est à cause de cela même que MM. Louis Moland et Paul Mesnard, pour ne citer que ces deux illustres « moliéristes », *ne croyaient pas, eux, à ce séjour à Bordeaux*, et penchaient fort pour le remplacer par un séjour à Lyon, supposé déjà (mais antérieurement à l'article du *Moliériste* de 1881) par M. Jules Loiseleur.

(2) Et avant cet article de M. E. Mareuse, la seconde lettre à M. Aderer de M. Georges Monval qui, le premier, avait indiqué sournoisement (en l'accompagnant de ces mots : *On savait...*) le dit passage du *Moliériste* de 1881.

(3) Il y a, en faveur du quartier Saint-Cristoly, la tradition, autorité irrécusable : Les écrivains postérieurs me paraissent seulement avoir confondu entre eux le jeu de paume détruit et remplacé par l'église des petits Carmes, — et qui n'a de commun avec celui de la rue des Ayres que son appellation de « Jeu de paume de Barbarin » — avec la salle de spectacle, incendiée en 1716, et reconstruite depuis avec l'argent d'une « lotterie ».

de la signature de Molière, et que c'est cette absence de toute signature des parties sur les registres qui lui avait fait supposer qu'on se trouvait en présence d'une copie authentique. Il est heureux d'apprendre qu'il s'est trompé, et que les registres sont bien des originaux. Ces observations n'ont jamais prétendu diminuer en rien la valeur de la découverte de M. Dast de Boisville (1). » (*La Correspondance historique et archéologique*, t. II, p. 386-387.)

On voit combien tous ces textes de MM. Henri Levesque, E. Mareuse, Dast de Boisville ont apporté et fourni de renseignements nouveaux, précis, et de toute espèce au débat si vivant et si mouvementé qui, loin d'amoindrir en quoi que ce soit la découverte du séjour de Molière à Bordeaux, n'a fait qu'agrandir, au contraire, et que faire ressortir davantage sa haute importance. Chacun des trois écrivains nommés plus haut *a fait ses recherches* et a fourni à l'éclaircissement de la question sa quote-part de faits spéciaux, ignorés ou oubliés, acquis désormais à l'histoire de Molière sous les noms mêmes de ceux qui les ont mis en avant. C'est ainsi que ce devrait toujours être, c'est ainsi que ce serait constamment si les citateurs de pièces découvertes ou les rapporteurs d'arguments présentés faisaient toujours leur devoir en conséquence (2).

Dans son intéressant article : *Quelques faits nouveaux*

(1) *Tout est bien qui finit bien!* comme dit Shakespeare.

(2) J'ai eu, quant à moi, je dois le reconnaître, plus de chance que M. Dast de Boisville lorsque, huit ou neuf ans après la guerre, je découvris, aux archives municipales de la ville d'Orléans ma patrie, l'acte de baptême de ma fameuse compatriote Thérèse Levasseur, la gouvernante de J.-J. Rousseau. Cette petite découverte (bien minime, bien microscopique, sans doute, mise en regard de celle de M. Dast de Boisville !...) fut pompeusement annoncée *comme mienne* dans le *Journal du Loiret* et les autres journaux d'Orléans, dans *la Gironde* et les autres journaux de Bordeaux; et dans la plupart des feuilles de Paris, et nommément — *avec la plus grande bienveillance* — dans le journal *le Temps*, où aucun admirateur fanatique de Rousseau, où aucun « Jean-Jacquiste » envers et contre tous ne prit, certes, le mors aux dents pour contester ou rabaisser en quoi que ce soit mon humble découverte.

Il y a plus : dans son livre intitulé : *Orléans* (in-18 de plus de 500 pages, H. Herluison, 1880), M. René Biémont, qui avait cherché lui-même, auparavant et très longuement, le susdit acte de baptême, et *qui, par conséquent, était loin d'être désintéressé dans la question*, a bien voulu consacrer à ma modeste trouvaille les lignes suivantes : « M. Anatole Loquin, Orléanais, critique musical et membre de » l'Academie de Bordeaux, a découvert, dans les registres de baptême de l'... église

sur Molière, publié à Paris dans la *Revue universitaire* du 15 février 1896, M. Paul Bonnefon résume ainsi tous les faits acquis définitivement au débat :

« ... Il est désormais *absolument certain* que, six ans après [le séjour de Molière à Agen en 1650], Molière et les comédiens du prince de Conti, en sortant de Pézenas, où ils avaient joué pendant la tenue des États du Languedoc, vinrent à Bordeaux pour y attendre Son Altesse Sérénissime. Une délibération du Conseil de ville de Narbonne indiquait bien que le prince de Conti avait donné rendez-vous à ses comédiens à Bordeaux, mais *il restait à démontrer que ceux-ci avaient été exacts* — et M. Paul Mesnard, en particulier, n'était pas éloigné de croire à UN CONTRE-ORDRE. — *M. Dast de Boisville vient d'en découvrir la preuve* en compulsant les registres des baptêmes de l'église Saint-André de Bordeaux. Le 15 août 1656, Jean-Baptiste Pocquelin, comédien de M. le prince de Conti, y tenait sur les fonts baptismaux, en compagnie de Catherine Leclerc, c'est-à-dire

» Saint-Michel [de la place de l'étape (*a*), église dans laquelle est installé, depuis » 1793, *le théâtre d'Orléans*], un acte longtemps et partout recherché, celui de la » naissance de Marie-Thérèse Levasseur, baptisée le 22 septembre 1721, née la » veille de François Levasseur, officier monnoyeur, et de Marie Renoux (*b*). — Cette » paroissienne de l'église de Saint-Michel n'est autre que Thérèse, l'acariâtre » compagne du philosophe J.-J. Rousseau. » RENÉ BIÉMONT, *Orléans*, Monuments municipaux, p. 345.

Puisque je n'ai pas pu faire, avec mon premier article de *la Gironde*, que la belle et importante découverte de M. Dast de Boisville fût accueillie, en novembre 1895, dans les journaux de Paris, comme elle aurait si bien mérité de l'être, je veux (imitant sur ce point mon généreux compatriote feu René Biémont), que le présent livre donne à l'érudit bordelais, au secrétaire si apprécié de la Société des Archives historiques, une compensation aussi complète, du moins, qu'il m'est personnellement possible de la lui offrir.

(*a*) Il est bon de spécifier : il y avait, dans l'ancien Orléans, *deux* églises Saint-Michel : et c'est pour ne pas avoir remarqué ce fait que M. René Biémont, après avoir compulsé les registres de *toutes* les paroisses orléanaises de l'année 1721 *moins une*, a manqué finalement la découverte.

(*b*) Je m'aperçois, en transcrivant ici ce nom propre, — celui de *la belle-mère du célèbre citoyen de Genève*, — qu'il m'est déjà rendu familier par les œuvres de Jean-Jacques lui-même ! ! La découverte est vraiment curieuse et unique. Plusieurs des lettres de J.-J. Rousseau, écrites par lui notamment en 1768, sont signées « Renou ». Il écrit à Grenoble, le 25 juillet, à trois heures du matin, 1768, « *à Mademoiselle Le Vasseur, sous le nom de Mademoiselle Renou.* » A Trye, pendant son installation chez le prince de Conti, le 27 mars 1768, il écrit à M. le duc de Choiseul : « Si vous m'honorez » d'une réponse sous le nom de Renou..., etc. » Le 9 septembre précédent (1767) il avait signé *Renou* une lettre écrite à M. de Sartine, lieutenant général de police. « Rousseau », dit à ce propos M. Musset-Pathay (père d'Alfred de Musset), « Rousseau ne pouvoit écrire en son nom au magistrat chargé de la » police, à cause de l'arrêt du Parlement. » Mais il ne dit pas, mais il ignore sans doute, cet éditeur au fils plus tard illustre, l'origine véritable de ce nom ! — Le 21 juin 1767, Rousseau se fait adresser ses lettres *pour remettre à M. Renou, au château de Trye, par Gisors.*

Dans son *Appendice aux Confessions* (1819), le très sagace et très intelligent éditeur de Rousseau, M. G. Petitain, nous dit expressément, à la partie de son livre qui regarde spécialement les deux années 1767-1768 ; « *il* accepte le nouvel asile que le prince de Conti lui offre à son château de Trye, » situé à demi-lieue de Gisors, et dont il ne reste maintenant que des ruines. Quoique cette retraite ne » doit être un secret pour personne, il s'y établit sous le nom supposé de *Renou ;* il paroit que le prince, » pour sauver au moins les apparences, avait désiré qu'il prît cette précaution. — Après avoir quitté » Trye, Rousseau a continué de porter le nom de *Renou*, et de signer ainsi toutes ses lettres; il n'a » repris son nom véritable que vers la fin de l'année 1769. »

Personne n'avait encore remarqué (la chose du moins est plus que probable) que ce nom « supposé » de *Renou*, que porta et qu'honora pendant trois ans environ J.-J. Rousseau, était précisément celui de la mère de sa *Thérèse,* le nom de l'ascendante immédiate de cette Orléanaise, ma compatriote, née le 21 septembre 1721 dans la « rue de la Monnoye », et baptisée le lendemain dans lancienne église de « Saint-Michel de l'Étappe », *aujourd'hui le théâtre... !*

sa camarade Mlle de Brie, un enfant issu, neuf jours avant, du mariage de Foulle Martin (1) et d'Élisabeth Reynis (2), dont il avait été le témoin, en l'église Ste-Croix de Lyon, le 29 avril de l'année précédente. *L'acte est inscrit à son rang dans le registre bordelais;* malheureusement Molière n'y a pas signé ainsi qu'il l'a fait sur celui de Lyon (3). *On sait dorénavant, à n'en pouvoir douter, que Molière vint à Bordeaux entre le 3 mai 1656,* date à laquelle on n'ignorait pas qu'il se trouvait à Narbonne, *et la fin de cette même année,* époque où il retourna à Béziers à l'occasion de la tenue d'une nouvelle session des États du Languedoc. De Narbonne, Molière remonta donc à Bordeaux, alors que son ami Chapelle et Bachaumont promenaient de conserve leur humeur enjouée et en un même temps, dans la même partie de la France, mais en sens inverse. Il ne semble pas alors que les deux troupes de voyageurs se soient rencontrées en chemin, et c'est dommage. *A Bordeaux, Molière et ses camarades jouèrent sans aucun doute dans la salle du Jeu de paume dit du Ravola, située rue Montméjan, proche du palais du gouverneur.* Il serait à souhaiter que d'autres documents, tels que celui qui vient d'être mis au jour, fassent encore la lumière sur des parties mal connues de la vie errante de Molière. On voit, par ce qui précède, combien les registres paroissiaux de mariages et de baptêmes peuvent y contribuer. N'est-il pas remarquable que la trace de ceux que l'Église condamnait soit surtout gardée ainsi par des actes qu'elle a sanctionnés et par des écrits qu'elle dressait elle-même? » PAUL BONNEFON, *Revue universitaire*, t. V, p. 144-145.

§ 5. — *L'ancienne paroisse Saint-Cristoly.*

Mais qu'était donc ce théâtre, où eurent lieu à Bordeaux, dans l'été de 1656, les représentations de Molière et de sa troupe? Voilà ce qu'il faudrait maintenant, et de toute nécessité, nous occuper de tirer à clair et d'établir. Où, très exactement, — c'est-à-dire: à quel endroit, dans quelle partie *actuelle* de la « rue Montméjan » — se trouvait-il situé? C'est ici que nous devons spécialiser les recherches, fouiller archives et minutes, nous entourer en un mot des documents du temps, afin de pouvoir répondre *a posteriori*, autant du moins que faire va se pouvoir, à cette question pour nous si capitale.

Pour mettre maintenant un peu d'ordre dans nos

(1) Lisez : *Faure* Martin.
(2) Lisez : *Anne* [et non Elisabeth !] *Reynier*.
(3) Il n'avait pas à le faire, *à cette époque*, *à Bordeaux*, sur un acte de *baptême*.

recherches, examinons d'abord ce qu'est ***aujourd'hui*** et ce qu'était ***jadis*** la rue Montméjan, à laquelle il nous faut même joindre les différentes voies qui l'entourent. En plusieurs siècles, que de modifications, que de transformations même de toute espèce ont dû avoir lieu ! et si, après une étude attentive de ce petit coin du vieil Bourdeaulx, nous constatons cependant que l'aspect général du quartier, dans ses lignes droites, s'est conservé jusqu'à nos jours à peu près intact, et tel qu'il était déjà au quinzième siècle; en revanche, et comme nous le pressentions bien à l'avance, que de changements de noms, dans les appellations successives de ces rues, ont eu lieu en effet, et ne manqueraient pas de causer quelque embarras à ceux qui s'engageraient dans ces recherches sans reconnaissance préalable des lieux : une étude longue et spéciale du ***devenir*** de l'ancienne paroisse Saint-Christophe (en gascon *Sent-Cristoly*), pour ne pas que nous nous égarions, nous est absolument indispensable, et c'est par cette étude même qu'il nous faut tout d'abord commencer.

Avant donc de recourir aux documents, soit manuscrits, soit imprimés, nous devons, de toute nécessité, nous occuper de consulter ***les plans***. Nous en avons réuni dix, dont voici les indications sommaires :

I. Plan Leo Drouyn.

« Plan de Bordeaux vers 1450 dressé par Leo Drouyn, pour l'intelligence » des documents imprimés par la Commission de publication des Archives » municipales de Bordeaux, 1874. »

Ce plan est une œuvre admirable et un monument. Jamais, on peut l'affirmer, érudition plus sûre et plus solide ne fut mise au service d'une patience plus infatigable, d'une volonté plus persévérante. On peut se fier absolument aux renseignements fournis par ce document

magistral, hors ligne, qui nous transporte réellement au milieu du Bordeaux du quinzième siècle merveilleusement reconstitué, avec toutes ses appellations, tous ses noms de rues, de paroisses, etc., *dans la langue du lieu et de l'époque.*

II. PLAN MOLAS.

« Plan de la ville de Bourdeaux en 1550 tiré de documents de l'époque » par Molas. Henry II, roi de France. Autho. G. Chariol. »

Ce plan est détestable et absolument fantaisiste. Je ne l'indique ici que pour bien avertir les lecteurs, qui le rencontreraient, de *se garder, surtout, de le consulter en quoi que ce soit.* C'est une œuvre misérable et extravagante, une véritable spéculation de librairie.

Pour donner, du reste, une idée de son inexactitude profonde et flagrante, de la fausseté des renseignements qu'il donne et de son peu de valeur, il me suffira de faire remarquer que l'on y trouve — *au seizième siècle, en 1550, et sous Henry II!...* — la « rue des Petits-Carmes », et que le « couvent des Carmes déchaussés », dont cette rue tira ensuite son nom, n'a été établi dans le quartier Sent-Cristoly qu'en 1672.

III. PLAN JOUVIN DE ROCHEFORT, conservé aux archives municipales de Bordeaux, et datant de la seconde moitié du dix-septième siècle. — Les Carmes déchaussés y sont marqués.

« Bourdeaux et ses enuirons. » (Ce plan manuscrit est d'autant plus précieux que c'est un des plus anciens plans de Bordeaux connus. — Mais plusieurs *vues cavalières* sont antérieures.)

IV. PLAN LATTRÉ.

« Plan de la ville de Bordeaux telle qu'elle était en l'année 1733, dans » lequel on a observé ses différents accroissements, dédié et présenté à

» M. de Tourny, conseiller d'État, par son très humble et très obéissant » serviteur *J. Lattré* [1]. »

V. Plan Santin et Mirail.

« Plan géométral de la ville de Bordeaux et de parties de ses fauxbourgs. » Levé par les ordres de M. de Tourny, intendant de la généralité, et de » MM. les maire, sous-maire et jurats gouverneurs de ladite ville. Par les » sieurs Santin et Mirail, géographes en 1754. Gravé à Paris par *J. Lattré* » en 1755. Avec privilège du Roy [2]. »

VI. Plan de la ville de Bordeaux et de ses fauxbourgs.

« Dressé selon les nouvelles divisions qu'il présente et les nouveaux » établissements qui y ont été formés. A Paris, chez Jean, rue Jean- » de-Beauvais, n° 32. » [Sous la Convention, 1793.]

VII. « Plan géométral de la ville et faubourgs de » Bordeaux divisé en ses deux paroisses, 1800, an 8. »

VIII. Plan de la ville de Bordeaux avec les projets principaux d'alignement et de redressement.

« Par M. Pierrugues, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, » ex-ingénieur des Ponts et Chaussées, ingénieur vérificateur du cadastre. » D. Béro, géomètre de première classe au cadastre. Dédié par la recon- » naissance à Monsieur le comte de Tournon, chevalier de l'ordre royal de » la Légion d'honneur, et honoraire de celui de Saint-Jean de Jérusalem, » préfet du département de la Gironde, 1818. A Bordeaux, chez Filliâtre [3] » et neveu, marchands d'estampes, musique, etc., fossés du Chapeau- » Rouge, n° 2. »

IX. « Plan de la ville de Bordeaux, réduit sur le » grand plan levé par MM. Pierrugues et D. Béro » (1835). »

X. Plan Fillastre.

« Plan de la ville de Bordeaux, 1853, chez Fillastre [4] frères, éditeurs, » marchands de musique, de cartes géographiques et marines, fossés du » Chapeau-Rouge, n° 4, près la Bourse, à Bordeaux. »

(1) C'est le *plan Lattré* N° 1.
(2) C'est le *plan Lattré* N° 2.
(3) Voir la note 4, *qui suit immédiatement* celle-ci.
(4) On voit, et il est intéressant de le remarquer en passant, que les éditeurs de ce plan et des deux précédents *ont repris* cette fois *l'ancienne orthographe de leur*

Armé de ces *neuf* plans, — car nous n'avons garde de nous servir du *second* par ordre de dates, — nous sommes désormais assez complètement outillé pour nous rendre exactement compte de toutes les modifications qu'a pu avoir à subir le quartier Saint-Christoly depuis 1450 jusqu'à nos jours.

La rue Montméjan *actuelle* possède aujourd'hui une longueur qu'elle n'avait pas autrefois, à beaucoup près, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. *Elle s'étend horizontalement de l'ouest à l'est.*

A son point de départ, elle est bornée, *à l'ouest, au nord-ouest et au sud-ouest* par l'ancienne rue Saint-Paul, aujourd'hui rue des Facultés, nom inconsidérément *donné à l'avance,* définitivement impropre depuis l'érection des nouvelles Facultés, et qui n'a pas réussi, jusqu'ici, à faire oublier le premier, sous lequel elle est et reste généralement connue à Bordeaux.

A son point d'arrivée, relativement récent ainsi que nous le verrons bientôt, elle est bornée : *à l'est,* par la rue Margaux, qu'habita l'illustre Montesquieu; *au nord-est,* par la rue Castillon; *au sud-est,* par la rue de Cheverus, autrefois rue Judaïque, où se trouve l'ancien hôtel de l'Archevêché, occupé aujourd'hui par les bureaux de direction, de rédaction, d'impression et de vente du journal quotidien *la Gironde.* — *Le long du parcours de la rue Montméjan actuelle,* on rencontre, *de l'ouest à l'est :*

1° La rue Vital-Carles, qui la traverse *du nord au sud,*

nom de famille; mais ç'a été aux dépens de sa prononciation. — Quand la prononciation change dans le cours des temps, on doit opter, pour ces noms, entre *les lettres* et *le son.* A Luzarches, mes vieux parents *Eude* (c'est le nom latin *Odo*) ont transformé plus tard leur nom en *Hudde.* L'orthographe a changé, la prononciation est restée la même. S'ils avaient conservé l'ancienne orthographe, on aurait fini par leur donner un nom qui n'était pas le leur. Dans ces sortes de cas, en effet, l'écriture, quand on la conserve intacte, finit toujours par avoir raison de la tradition et par modifier le langage parlé. *Le château de la meute* — ce dernier mot conservant, sur l'inscription, l'orthographe du temps jadis : *muete* — n'est-il pas devenu, insensiblement et fatalement, *le château de la Muette?...*

partant du cours de l'Intendance et aboutissant à la cathédrale Saint-André. De cette large voie, essentiellement nouvelle, nous ne pourrons avoir, nous n'aurons pas, évidemment, à nous occuper par la suite.

2° *Au nord* la rue du Temple, *au sud* la rue Baubadat, deux rues qui se font mutuellement suite.

3° Un peu plus loin, *au sud,* nous trouvons une rue, non pas droite, celle-là, mais transversale, et allant rejoindre la rue Baubadat; c'est celle désignée aujourd'hui, et inscrite comme telle sur tous les plans contemporains, sous le nom de *rue Saint-Christoly*. Ce n'est cependant pas celle qui était connue *sous ce dernier nom même* un certain nombre d'années auparavant.

4° *Au nord,* vient ensuite la rue des Treilles (aujourd'hui *rue de Grassi*), bien droite, celle-là, perpendiculaire à la rue Montméjan actuelle, et parallèle, qui plus est, à la rue du Temple.

5° Plus loin, cette fois *au sud,* se trouve la rue Gouvion, percée une des dernières, et dont nous n'aurons plus guère conséquemment à parler. C'est sur son emplacement futur, ainsi que nous le verrons, qu'était bâtie l'église des Carmes; et nous nous rendrons compte surtout de quel bâtiment antérieur, pour nous bien important, cette dite église tenait elle-même la place.

Les deux rues jusqu'où va de nos jours la rue Montméjan sont précisément, *au nord* la rue Castillon, *au sud* la rue de Cheverus (l'ancienne rue Judaïque), rues dont nous avons déjà parlé plus haut, et au centre desquelles, *à l'est,* se trouve commencer la rue Margaux.

On voit quelle est l'importance actuelle de la voie bordelaise qui figure, sur tous les plans contemporains, sous la dénomination de *rue Montméjan.*

En possession de ces données positives, et dont on fera

bien de suivre l'explication sur un bon plan contemporain (1898), concernant un des quartiers du Bordéaux actuel qui a le moins changé comme physionomie (mais non pas par exemple sous le rapport des noms de rues), examinons maintenant notre collection de plans, en commençant, bien entendu, par les plus rapprochés de notre temps, et en redescendant ensuite dans le passé pour arriver régressivement jusqu'à l'époque de Molière et de ses représentations dans notre ville.

Le plan [X] des frères Fillastre (1853) nous offre bien déjà l'état actuel. La rue des Facultés porte encore son ancien nom de rue Saint-Paul qu'on n'aurait pas dû lui faire quitter. La rue Vital-Carles n'est pas encore bâtie, du moins dans sa partie la plus importante, et, cependant, *elle existe bien en fait sur le plan;* seulement, elle n'y porte aucun nom. A ses deux extrémités (sud-nord), se trouvent : au sud, *la rue de l'Hôpital,* donnant sur la place de l'Archevêché; au nord, *la rue du Waux-Hall,* qui débouche perpendiculairement : d'un côté, sur la rue Porte-Dijeaux; de l'autre, sur les « Fossés » de l'Intendance : et qui n'est rien moins, si l'on y fait bien attention, que *le premier tronçon actuel de la dite rue Vital-Carles.*

— Mais la rue Montméjan, la rue Montméjan?

— *Elle a déjà toute sa longueur actuelle,* partant de la rue Saint-Paul, à l'ouest, et aboutissant aux trois rues Castillon, Margaux et de Cheverus, à l'est. Son nom seul, sur le plan des frères Fillastre, est déjà un peu changé, quoique très reconnaissable. Cette rue y figure sous le nom de *rue Monmigean.* Tous les autres noms du quartier sont déjà ce qu'ils sont aujourd'hui : rue Saint-Christoly, rue Baubadat, etc., sauf la rue de Grassi, qui s'appelle encore rue des Treilles.

Mais sur le plan (IX) de 1835, qui n'est qu'une réduction du *grand plan* levé par MM. Pierrugues et D. Béro, et sur ce dernier plan surtout (VIII), qui date de 1818 (1), et dont l'exécution est admirable et ne laisse place à aucun doute, *nous trouvons de grands changements dans les noms de rues !* — Et d'abord, ceci est vraiment le plus important, *la rue Montmijean,* partant toujours de la rue Saint-Paul, n'existe sous son nom, sur ces deux derniers plans, que jusqu'au point de rencontre perpendiculaire de la rue du Temple et de la rue Baubadat (2).

Au lieu et place de la continuation de la rue Montméjan actuelle, nous trouvons deux autres noms de rues : 1° *la rue Saint-Christoly (sic),* qui continue ensuite jusqu'à la rue des Treilles, — et 2° *la rue des Petits-Carmes,* qui occupe la dernière partie de notre rue Montméjan : celle qui, commençant à la rue des Treilles, se termine aux rues Castillon, Margaux (3) et... *Judaïque* (c'est l'ancien nom de la rue de Cheverus).

Ici se présente naturellement une objection à laquelle je dois m'empresser de répondre.

(1) L'exemplaire que j'ai en ma possession m'a été offert en cadeau par M. Fillastre fils, quand ce dernier quitta son magasin du cours du Chapeau-Rouge où j'avais eu occasion de remarquer ce plan et de l'admirer. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour adresser de nouveau à M. Fillastre fils un amical remerciement.

(2) Il n'y a pas longtemps que le changement, que l'unification avait eu lieu, quand Bernadau constata le fait à la page 236 de son *Viographe bordelais ou Revue historique des monuments de Bordeaux tant anciens que modernes...* (in-8°, Bordeaux, Gazay et Ce, 1844). Voici ce qu'il dit à cet égard :

« [Article XVI, *De la rue Saint-Paul et de quelques rues adjacentes*], § III. — A la » rue Saint-Paul aboutit la *rue Montméjan*, DONT ON VIENT DE DONNER LE NOM AUX » RUES DE SAINT-CHRISTOLY ET DES PETITS CARMES, QUI EN FORMENT LE PROLONGEMENT. » La *rue Saint-Christoly* était ainsi appelée de L'ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE QUI Y » ÉTAIT SITUÉE ET QUI AVAIT POUR PATRON SAINT-CHRISTOPHE, DONT LA DÉNOMINATION GASCONNE S'ÉTAIT CONSERVÉE. La *rue des Petits-Carmes* tirait son nom D'UN COUVENT DE » CARMES DÉCHAUSSÉS QUI Y AVAIT ÉTÉ ÉTABLI EN 1672. Sur le terrain de ce couvent a » été ouverte la *rue Gouvion*..... »

En 1844, donc, c'est ce texte de Bernadau qui nous l'indique, ON VENAIT DE DONNER le nom unique de rue Montméjan aux deux autres rues *qui formaient le prolongement* de cette dernière.

(3) A l'angle formé par les rues Castillon (n° 28) et Margaux (n° 31), se trouve encore aujourd'hui *l'ancienne pharmacie des Carmes*, chez X. Servantie.

Si le second tiers de la rue Montméjan actuelle, sur le grand plan Pierrugues et D. Béro, porte en toutes lettres le nom de *rue Saint-Christoly,* comment donc s'appelait, dans ce temps-là, la rue Saint-Christoly *actuelle,* celle qui part de ce second tiers de la rue Montméjan actuelle pour aboutir obliquement et transversalement dans la rue Baubadat? Car enfin, *il ne peut pas y avoir eu, en même temps et à la même époque, deux rues Saint-Christoly?*

SI et NON *tout à la fois :* la rue Saint-Christoly *actuelle,* au temps où l'on donnait encore son nom au second tiers de notre rue Montméjan, s'appelait purement et simplement *Petite rue Saint-Christoly,* comme communiquant d'un côté, de fait, dans la grande.

Et voilà comment ce n'est pas dans la « rue Saint-Christoly » *actuelle* que se trouve, comme j'ai eu d'abord tort de le croire, l'église Saint-Christoly!... C'est dans la rue Saint-Christoly de *jadis,* qui forme *aujourd'hui* un des tronçons (le second) de notre rue Montméjan actuelle, qu'on la découvre et qu'on la reconnaît.

Les plans VII et VI, datant, l'un de 1800 (An 8), l'autre de 1793, ne nous offrent rien de nouveau par rapport au quartier Saint-Christoly. La Révolution, qui changea, à Bordeaux, tant de noms de rues, en accumulant les dénominations à la mode du temps, bientôt destinées elles-mêmes à disparaître, ne toucha à aucun de ceux dont nous nous occupons ici spécialement. *La rue Monmigean* (c'est l'orthographe d'alors), *la rue Saint-Christoly* et enfin *la rue des Petits-Carmes* occupent bien à elles trois l'emplacement de notre *rue Montméjan* actuelle, sans aucun doute possible à cet égard. Une seule remarque est à faire : c'est que sur ces deux plans — de 1800 et de 1793 — la petite rue Saint-Christoly (notre rue Saint-Christoly actuelle) ne porte aucun nom et *figure en blanc.* Elle en

avait pourtant possédé un, de nom, et que nous rencontrerons à une époque bien antérieure.

Nous arrivons maintenant, en poursuivant notre marche à reculons, aux deux plans gravés à Paris par Lattré, l'un (V) en 1755, l'autre (IV) en 1733, et que l'on confond assez souvent entre eux en leur donnant le nom unique de *Plan Lattré.*

C'est toujours le même état de choses. On y a marqué cependant l'église paroissiale Saint-Christoly, ou plutôt Saint-Christophe, faisant le coin de la rue Saint-Christoly *(d'alors)* et de la rue des Treilles ; — et, au sud de la rue des Petits-Carmes, le couvent des Carmes déchaussés qui lui a donné son nom, et qui date, nous dit Bernadau, de 1672.

La petite rue Saint-Christoly future continue, sur ces deux plans encore, à ne pas porter de nom.

L'abbé Baurein, dans les *Recherches et Mémoires concernant la ville de Bordeaux* (dont le manuscrit autographe, conservé aux archives municipales, nous a été obligeamment communiqué par M. Ducaunnès-Duval), donne sur ce quartier des renseignements précis, que l'on chercherait vainement ailleurs :

« RUE BAUBEDAT *(sic), rue Magudas* ou *de Vermeil* aboutissant de la *rue des trois connils* a celle *du Temple* et a *l'église de St-Christoly.* Le ruisseau de la Devise traverse cette rue et les possessions de l'hopital en bornent une partie. Elle est désignée dans quelques anciens titres et en particulier dans un testament de 1338 en la manière suivante; *carreria publica per quam itur de domo vocata de Tartas versus Puteum vocatum de Vernilh.* La maison du vicomte de Tartas étoit située à l'extrémité de cette rue vers celle des trois conilhs dans l'endroit où est actuellement *l'église de l'hopital.* L'autre extrémité de cette rue vers celle du Temple est appellée dans les anciens titres *canton de Magudas.* — Manuscrit BAUREIN, folio 197 *verso* et folio 198 *recto.*

» CARREFOUR OU CANTON DE MAGUDAS. — *Quadrivium de Magudas.* C'est ainsi qu'est appellée dans les anciens titres l'extrémité de la *rue Baubedat (sic)* vers celle *du Temple.* Il est fait mention dans une ancienne lieve d'une maison située dans la paroisse de St-Paul dans la rue qui, du

ruisseau de la Devise qui est près de la *maison de Tartas,* conduit vers le *canton de Magudas.* Cette *maison de Tartas* étoit située dans l'endroit où est *l'église de l'hopital...* Le *canton de Magudas* étoit donc au delà de la Devise qui traverse la rue Beaubedat, et ce, par rapport à la *grande rue de Saint-André* aujourd'hui *des trois conils.* Par conséquent il étoit à l'extrémité de la *rue Beaubedat* vers celle *du Temple.* En suivant même celle-ci, on aboutissoit du *canton de Magudas* à la maison du Temple. Comme il paroit par l'extrait suivant : *rua de templo quæ a quadrivio de Magudas ducit versus domum templi.* — Manuscrit BAUREIN, folio 103 *verso* et folio 104 *recto.* »

Le plan III de notre liste : *Bourdeaux et ses enuirons,* manuscrit, et dressé — nous a-t-on dit aux archives municipales — par « M. Jouvin de Rochefort » (1), document qui constitue « un des plus anciens plans de Bordeaux » connus », est cependant postérieur à 1672, puisqu'on y trouve marqués *les Carmes deschaussés.* On y remarque aussi l'église Saint-Christoly (« St-Cristophe, Paroisse »), qui est bien située, comme nous l'avons déjà dit, au coin de la rue des Treilles ; et, à l'ouest, l'église Saint-Paul « de la Mission ».

Et si nous sommes maintenant curieux d'apprendre comment s'appelait, *à l'époque* (1656) *où Molière vint à Bordeaux,* la *rue* future *des Petits carmes,* DONT LE NOM EST ÉVIDEMMENT POSTÉRIEUR A L'ANNÉE 1672, il nous faudra recourir (en dédaignant absolument, *et pour cause,* le prétendu et apocryphe plan de Bordeaux en 1550, le *Plan Molas,* qui forme notre no II), à l'admirable *Plan de Bordeaux vers 1450* (notre no I) dressé en 1874 par M. Leo Drouyn, et qui va nous fournir de suite le mot de l'énigme :

La *rua de Mimisan,* partant à l'ouest de la *rua Sent Pau,* après avoir changé de nom et pris celui de *rua Sent Christoly* à partir du point de rencontre de la *rua*

(1) M. E. Mareuse, dans son article de *la Correspondance historique* [cf. ci-dessus, page 414], avait déjà, avant nous, cité ce plan, en lui assignant la date approximative de 1680.

dein Temple et de la *rua de Magudas* (ancien nom de la rue Baubedat, puis Baubadat), conservait ce nom de *rua Sent Christoly* sur tout le reste de l'étendue, à l'est, et jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à *la rua de Margots*, aujourd'hui rue Margaux.

Notre rue de Saint-Christoly *actuelle* (1897) s'appelait alors *rua deu Putz de Bertulh*, limitant, avec une portion de la *rua de Magudas*, la portion de terrain désignée au moyen âge sous le nom d'*Ila de Bertulh* (1).

(1) Mais c'est dans le grand ouvrage publié en 1874 par la municipalité de Bordeaux (*a*) que M. Leo Drouyn, cet éminent érudit, ce véritable bénédictin de notre époque, et dont le nom est destiné à tant grandir, nous donne, le plus naturellement, le plus simplement du monde, les détails les plus précieux, les plus circonstanciés, les plus merveilleux comme exactitude sur le quartier qui nous occupe... *et sur tous les autres* de la vieille ville de Bourdeaulx à la fin du moyen âge. Ne dédaignons pas, surtout, de lui faire ici quelques emprunts qui achèveront de nous rendre familier *le quartier de Bordeaux qu'habita Molière :*

(Page 6.) « Dans le rempart qui bordait la Garonne, il y avait une porte au milieu de la Tour-de-Gassies; elle correspondait à la porte *Saint-André*, percée dans le mur de l'ouest au bout de la rue des Trois-Conils. A l'embouchure de la Devise s'ouvrait la porte *Navigère;* elle servait d'entrée au port intérieur. La porte qui lui faisait face, à l'ouest, était à l'extrémité occidentale de la rue Montméjan. »

(Page 6.) « Baurein avance, dans un mémoire présenté, en 1760... que la porte *Basse* était au bout de la rue *Maumisent* (Montméjan); mais cette dernière porte était appelée, aux xive et xve siècles, porte de *Saint-Symphorien*, et au xvie, par Vinet, porte du *Pape*... »

(Page 84.) « Sent-Syphorian : Porta de *Sent-Syphorian*, de *Sent-Sufrian*, *Sent-Seuriant;* porta sancti *Symphoriani*, *Simphoriani*, *Syphoriani;* porte de *Saint-Symphorien*, *Saint-Simphorien*, porte du *Pape*. — Cette porte, qui faisait partie des murailles du xive siècle, était située à l'ouest de la ville, presque en face de la rue de *Mimisan* (Montméjan) et donnait issue dans le quartier *Saint-Symphorien*, appartenant à la paroisse *Saint-Seurin*. C'est ce que nous apprennent les textes suivants [C. de l'arch.] : En 1361 : « ... pro tribus solis contiguis juxta ulmum quod est, in trivio, ultra portam *Sancti-Simphoriani*. » En 1400 : « ... in parrochia *Sancti-Severini* apud *Sanctum-Syphorianum*. » (p. 85). Baurein écrit [*Var. Bord.*, t. III, p. 299] : « C'est cette chapelle *(Saint-Symphorien)* qui avoit occa-
» sionné la dénomination d'une ancienne porte de ville, pratiquée dans le mur d un
» petit accroissement, vers le couchant. Cette porte, qui étoit au-dessous de
» rue des *Remparts* (qui a été exhaussée par le transport des terres), étoit cons-
» truite près le ruisseau de *La Mothe*, et étoit anciennement connue sous le nom
» de porte *Saint-Symphorien*. Elle étoit murée, et ne paroissoit qu'en dehors des
» murs de la ville. »

« On la trouve quelquefois nommée porte de *Sent-Seurian* et *Suffrian*, qui ne sont que des variantes de son nom gascon *Syphorian*. (Invid. Saint-Andr.)..... *(page 85)*. — La porte de Saint-Symphorien a été aussi appelée porte du *Pape* (Ant. B. et B., § 44 et 45). « En la muraille de la cruë de la ville, qui n'est là qu'à
» cinquante ou soixante piés du vieil mur, i a une porte condamnée et murée res-
» pondant à la rue qui passe devant l'esglise de *Sainct-Christofle* ou *Christoli*... et

(*a*) En voici le titre exact : « Archives municipales de Bordeaux. *Bordeaux vers 1450. Description* » *topographique* par Leo Drouyn. » Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1874. Un volume grand in-quarto ; VIII-624 pages.

Nous connaissons, maintenant, parfaitement la rue *Montméjan*, les différents noms qu'elle a portés depuis le XV[e] siècle jusqu'à nos jours, les diverses rues qui la délimitent, qui la traversent ou auxquelles elle aboutit. C'est là un résultat, sans doute, et pleinement, et rigoureusement atteint.

Il ne nous reste plus qu'à nous occuper enfin du théâtre

» quant à cette porte murée que le di, pour ce que le l'ai quelquefois oui nommer » porte du *Pape*..... » *(page 86)*.

(Page 116.) « BERTULH : Ile de *Bertulh ;* île de Verteuil. — « C'est, dit l'abbé Baurein [Ms. p. 147, v°], le nom qu'on donne communément à un certain nombre de » maisons situées à l'extrémité de la rue *Baubedat*, vers *Saint-Christoly*. » Ce pâté de maisons s'appelait, en 1400, puits de *Verteuil*, nous devons supposer que la dénomination : *île de Verteuil*, était antérieure au XV[e] siècle.

(Page 147.) « SENT-CHRISTOLY : *Sent-Christoly ; Sanctus-Christophorus ; Sent-Christauli ; Saint-Christolia*. — La paroisse *Saint-Christoly* avait pour limites : à l'ouest, les rues de *Magudas* et du *Temple ;* au nord, la rue *Porte-Dijeaux* et la rue *Salebert ;* à l'est, la rue *Castillon* et la rue du *Pont-de-Brion* jusqu'à la Devise ; au sud-est, la Devise, et au sud, la grande rue *Saint-André*. Quelques rares textes lui donnent pour limites la Devise au sud et au sud-est. Les restes de l'église *Saint-Christoly* se voient encore sur le côté septentrional de la rue MONTMÉJAN, en face de la rue SAINT-CHRISTOLY, au coin de la rue de GRASSI. »

(Page 165.) « DEBISE : ... La *Devise*... entrait dans la ville par une étroite ouverture faite dans le mur du XIV[e] siècle, au pied de la première tour qui s'élève au midi de la porte *Saint-Symphorien ;* elle traversait aussi le mur romain en face de la rue de *Mimisan* (MONTMÉJAN), et, se dirigeant vers le sud-est, passait au nord et à quelque distance de l'église *Saint-Paul*, suivait le flanc nord de l'hôpital neuf de *Saint-André*, coupait en deux la rue de *Magudas* (BAUBADAT); prenant ensuite la direction du nord-est, elle coupait la rue *Judaïque* (de CHEVERUS)... »

(Page 251.) « MIMISAN : *Rua de Mimisan;* rua *de Mimisano*, *de Memisan*, *de Memisano*, *de Memissan*, *de Memizan*, *de Memysan*, *de Mymysano ;* rue *Maymisan*, *Mymisan ;* rue MONTMÉJAN. — Cette rue, ainsi que nous l'apprennent deux titres de 1355 et de 1367 [C. de l'arch.], passait auprès de la Devise : « in rua *Memisano*, a parte » *Divicie*. » ..... Suivant un autre titre de 1360, elle faisait partie de la paroisse *Saint-Paul*. Dans un compte de 1457, le contrôleur de l'archevêché dénombre les maisons du côté oriental de la rue *Saint-Paul ;* après avoir passé l'église, il arrive au coin de la rue de *Mimisan*, et il continue ainsi sa nomenclature : « Petrus Vi» talis d'Arros debet pro domo magna juxta *Diviciam*, in angulo rue de *Mimisano*..., » et postea vertendo ad manum dextram et eundo, per dictam ruam de *Mimisano*, » versus ecclesiam *Sancti-Christophori*... » Il est évident que tous ces textes ne peuvent désigner que la rue à laquelle on a donné par la suite le nom de rue MONTMÉJAN. L'auteur de l'inventaire des titres de l'archevêché l'appelle, en 1507, rue *Memysan*, *Memisan* et *Memissan*... En 1681 [Terr. de l'arch.], elle est appelée rue *Memizan*. Au XV[e] siècle, elle ne portait le nom de Mimisan que jusqu'à la rue du *Temple ;* mais elle traversait la rue *Saint-Paul*, le mur romain, où existait une porte, et donnait issue dans la campagne par la porte *Saint-Symphorien*, ouverte dans le rempart du XIV[e] siècle. Au bout de la rue, à l'est, et près de la porte, s'élevait une tour... »

(Page 284.) « PUTZ DE BERTULH : Rua *deu Putz-de-Bertulh ;* rue SAINT-CHRISTOLY (*a*). — ... Une maison située de cette façon était nécessairement placée dans l'île de *Verteuil* (voir *ila de Bertulh*, plus haut), au nord du puits, et ne pouvait

(*a*) Avant l'appellation définitive de *rue Saint-Christoly*, M. Leo Drouyn a oublié d'indiquer celle de *petite rue Saint-Christoly*, qu'on a donnée à cette voie pour la distinguer alors de *la rue qui faisait suite à la rue Montméjan*.

où joua Molière, de celui dont parle le duc d'Espernon dans la pièce de M. Minier, lorsqu'il s'écrie :

Qu'à Montméjan demain un spectacle se donne,

théâtre dont il faut nécessairement que nous nous ingéniions à retrouver les traces *positives* autrement et ailleurs que dans la tradition.

Un pareil sujet mérite bien que nous lui consacrions un paragraphe tout spécial; ce sera donc l'objet du suivant.

avoir sa façade que dans la rue BAUBADAT, entre la rue MONTMÉJAN et la fontaine qui remplace le puits de *Verteuil*, ou dans celle de SAINCT-CHRISTOLY. »

(Page 296.) « SENT-CHRISTOLY : Rua *de Sent-Christoly; rua Sancti-Christophori;* la *grand-carriere-Sent-Christoly;* rue *de Saint-Christoly;* rue *Saint-Cristoly;* rue *Sainct-Christophle:* rue *des Petits-Carmes;* rue MONTMÉJAN (partie de la). — Cette rue, dont il est fait mention dès l'an 1363 [C. de l'arch.], passait contre le flanc sud de l'église *Saint-Christoly*, et s'étendait depuis le bout oriental de la rue de Mimisan jusqu'au carrefour de *Castillon* : « ... in rua *Sancti-Christophori*, dit un texte » de 1400 [C. de l'arch.], que, ab ecclesia ejusdem sancti et trivio rue *de Trilheis*, » ducit versus quadrivium de *Castilhon*. » En 1391 [Inv. Saint-Andr.], elle s'appelait la *grand-carriere-de-Sent-Christoly*. Une pierre placée à l'angle d'une maison qui fait le coin des rues du TEMPLE et MONTMÉJAN porte cette inscription : « Rue Saint- » Christoly. » Dans les plans du commencement du XIXe siècle (*a*), elle est nommée rue *des Petits-Carmes* depuis la rue *des Treilles* jusqu'à la rue *Castillon*; elle passait au nord de l'ancien couvent. »

(Page 337.) « CARREFOUR MIMISAN : Cantoun de *Mimisan, Memisan;* furcata *de Memisano*. — *Un texte*, daté de 1355 [C. de l'arch.], nous autorise à placer ce carrefour au croisement des rues *Saint-Paul* et de *Mimisan...* »

(Page 403.) « PUITS BERTULH : Puits *de Bertulh;* puteus de *Vertolio;* puits de *Verteuil*. — Ce puits a été remplacé par la fontaine qui est à l'embranchement des rues BEAUBADAT et SAINT-CHRISTOLY; c'est ce qui résulte du texte suivant, de l'an 1400 [C. de l'arch.] : « Arnaldus Dominici, presbyter, vicarius de *Listraco*, » debet, pro domo alta, lapidea, cum casali quod est a parte retro, que est in par- » rochia *Sancti-Christophori*, in rua que, a putheo de Vertholio, ducit directe » versus ecclesiam *Sancti-Christophori...* » Il n'y a pas d'autre rue conduisant directement vers l'église Saint-Christoly que la rue SAINT-CHRISTOLY, au bout méridional de laquelle est située la fontaine dont nous venons de parler. »

(Page 16.) « Au nord de l'*Archevêché*, près des remparts, l'église *Saint-Paul* baigne ses pieds dans la Devise; plus loin, la petite église Saint-Christoly s'élève à l'angle des deux rues, et *le Temple*, avec sa chapelle quadrilatère, couvre un vaste emplacement protégé, au nord, par les remparts romains. »

Qu'ajouter, maintenant, après avoir étudié avec soin tous ces renseignements, sinon que M. Leo Drouyn est le plus précieux, le plus exact et le plus clair des guides? Grâce à lui, grâce à son livre magistral, nous connaissons toute la partie du vieux Bordeaux qui composait l'ancienne paroisse Saint-Christoly aussi bien que si nous l'avions habitée, nous-même, en 1656, à l'époque précise où Molière vint dans notre ville.

(*a*) Et aussi dans ceux du XVIIIe siècle, nous l'avons vu plus haut.

§ 6. — *Le Jeu de Paume de Barolla ou de Barroula.*

« § III. La plus ancienne salle de comédie que l'on sache *avoir subsisté* à Bordeaux était située dans la rue Montméjan. Il ne paraissait alors dans cette ville, comme dans toutes celles de province, que des troupes de comédiens ambulants qui ne jouaient pas tous les jours.....

» La salle des spectacles d'alors appartenait à un particulier nommé Barbarie [Barbarin], qui y tenait aussi un jeu de paume. Elle devint la proie des flammes le 14 juillet 1716 (1). Pour la reconstruire, les jurats autorisèrent l'établissement d'une loterie (2)..... On sait seulement que le 14 janvier 1731, à la suite d'une représentation du *Festin de Pierre,* le feu consuma une nouvelle salle des spectacles, qui était située rue du Chai-des-Farines. » BERNADAU, *le Viographe Bordelais, ou Revue historique des Monuments de Bordeaux tant anciens que modernes,* p. 101.

Bernadau ne perd pas, naturellement, une si bonne occasion d'évoquer le souvenir de Molière. Il nous ressasse précédemment au § II, page 100, — et nous jugeons complètement inutile de reproduire ici ce passage de son livre — l'indication des frères Parfaict, l'accueil que le duc d'Espernon fit à Molière, le *racontar* de Montesquieu au sujet de *la Thébaïde,* et le présent que Molière fit ensuite de son manuscrit « au jeune » Racine, qui commençait à se distinguer dans la carrière » des lettres ». Il y a longtemps qu'on l'a remarqué! Les erreurs et les inexactitudes font plus facilement et autrement vite leur chemin que les vérités!...

Un autre historien de Bordeaux nous a longuement intrigué, parce qu'il a été invoqué par Arnaud Detcheverry dans un passage très caractéristique de son *Histoire des Théâtres de Bordeaux,* passage que nous avons déjà reproduit au § 2 de notre CHAPITRE PREMIER (cf. t. Ier, p. 15) :

(1) Voir ci-après, pages 434 et 444. — La salle de spectacle, incendiée le 14 juillet 1716, n'est nullement celle où ont joué Molière et les acteurs de sa troupe en été-automne de l'année 1656, et l'on se rendra compte pourquoi.

(2) Voir plus loin, pages 445-446, au sujet de cette loterie, la lettre, partiellement brûlée, qu'a découverte et qu'a bien voulu nous communiquer l'archiviste actuel de la ville de Bordeaux, M. Ducaunnès-Duval.

« La *Chronique Bordelaise,* citée, on ne sait pourquoi, par M. Guilhe [à propos de Molière], garde [sur lui] le silence le plus complet (p. 13). »

Mais où trouver cet ouvrage de M. Guilhe? Fort heureusement, la bibliothèque des Archives municipales le possède, et M. Ducaunnès-Duval, son conservateur, voulut bien avoir l'obligeance de me le communiquer. En voici le titre exact : « *Études sur l'histoire de Bordeaux, de l'Aquitaine et de la Guienne,* par Henri-Charles » Guilhe. Un volume grand in-8°. A Bordeaux, chez » Lavigne, imprimeur de la Préfecture, 1835, x-386 p. »

Avec un peu de peine, c'est-à-dire beaucoup de patience, nous finîmes par y découvrir le passage visé par Arnaud Detcheverry; en voici le texte :

« Vers la même époque, des règlemens furent faits pour la salle de comédie; elle était rue Montméjan, *suivant la chronique,* et l'illustre Molière y fit ses essais. » (P. 265.)

Il n'est pas difficile, en lisant ces lignes, de reconnaître l'erreur dans laquelle est tombé ici le digne archiviste M. Arnaud Detcheverry, plus préoccupé de livres et de documents sur la ville de Bordeaux que de toute autre chose : « Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse ! » Au lieu donc de donner à ces mots : « la chronique » leur sens le plus général, c'est-à-dire : la rumeur publique, la tradition, et comme dit Littré (*Dictionnaire...,* article *Chronique*) : « ce » qui se débite de petites nouvelles courantes, » Arnaud d'Etcheverry a cru que Guilhe voulait parler, en la présente occasion de la *chroniqve Bovrdeloise* de De Lurbe et D'Arnal...! c'est un peu prendre le Pirée pour un homme.

Mais revenons au livre de Guilhe, qui nous donne en outre quelques menus renseignements dont nous devons d'autant plus faire notre profit, qu'ils paraissent précis, et qu'il ne les a sûrement pas inventés :

« Les pièces [de théâtre] étaient annoncées au son du tambour.
» Les prix des places étaient 24, 12 et 6 sous.
» La fin du spectacle était à sept heures du soir.
» Outre que les juifs en étaient exclus, les honnêtes femmes ne devaient » pas y paraître. » (P. 265.)

Ainsi, du temps de Molière, on finissait le spectacle à l'heure où, aujourd'hui, le théâtre n'est pas, la plupart du temps, encore ouvert... ! Et les israélites, qui n'étaient pas reçus dans ces temples profanes dont, de nos jours, ils font si souvent les plus grands frais, pécuniairement et artistiquement parlant ! Quant à la clause qui empêchait *les honnêtes femmes* de paraître au spectacle et de venir entendre *Le Cid, Polyeucte* ou *l'Estourdi*, n'est-ce pas surtout la plus singulière?...

Autre temps, autres mœurs !

Mais revenons bien vite à *la salle de spectacle*, qui réclame spécialement toute notre attention. Elle « appartenait » alors, vient de nous dire Bernadau, « à un par» ticulier nommé Barbarin qui Y *tenait* AUSSI *un jeu de* » *paume* ». C'est ce théâtre-jeu de paume, ou plutôt ce jeu de paume-théâtre, — car ce devait être *tout un* malgré le mot « aussi »,— dont il s'agit de retrouver, décidément, l'emplacement, mais *non pas cependant celui du théâtre qui* (si nous voulions écouter sur ce point Bernadau), serait devenu, le 14 juillet 1716, la proie des flammes.

Avant toute chose, en effet, ce n'est pas le *jeu de paume de Barroula,* — c'est-à-dire celui-là même dont nous allons avoir à nous occuper, — qui a été incendié en 1716 : puisque, raison majeure, *il n'existait déjà plus depuis 1672,* puisque c'est sur son emplacement même que les « Petits Carmes » firent bâtir leur église, ainsi que nous le verrons dans la suite : ce fut une autre salle, ce fut un autre jeu de paume, dont nous aurons, du reste, un peu plus tard à parler.

Rappelons-nous au contraire que M. Dast de Boisville, dans sa réponse du 12 décembre 1895 à la *Correspondance historique et archéologique* (cf. ci-dessus, CHAPITRE HUITIÈME, § 4, t. II, p. 415), donnait *les premières indications positives* à cet égard : « J'ajouterai en terminant que » la salle de spectacle où dut jouer Molière ne peut être » que *le Jeu de Paume qui, en 1656, portait le nom du* » JEU DE PAUME DE BAROLA [1], et qui *se trouvait dans la* » *paroisse de Saint-Christoly, rue Montmejan, proche le* » *palais du Gouverneur* [2]. »

Et le jeune et sagace archéologue ajoutait : « l'empla- » cement de ce jeu de paume pourrait être facilement » déterminé avec les nombreux et importants *terriers* de » nos archives municipales et départementales. »

C'est en effet sur les indications mêmes de M. Dast de Boisville que j'ai demandé et obtenu, aux Archives départementales de la rue d'Aviau, communication d'un gros manuscrit sur parchemin : *chapitre Saint-André 1650-1660,* coté 398 G, et dans lequel il est spécialement question de plusieurs propriétés, sises à Bordeaux, et au nombre desquelles se trouvait précisément le susdit jeu de Paume !

Continuellement, *le jeu de Paume de Barolla* est mentionné dans ce manuscrit, *en partie de l'époque de Molière* [3].

Nous ne chercherons pas maintenant à suivre, à l'aide

[1] Dans le registre des décès de la paroisse Saint-Christoly, à Bordeaux, M. Dast de Boisville a découvert l'acte suivant, qui parait concerner la concierge du jeu de paume qui nous occupe :

« *28 juin 1665.* — Décès, Anne Poitevin, demeurant au jeu de paume du Ravola. » — Inhumée aux Récolets. »

[2] Voici encore un document que nous a communiqué M. Dast de Boisville :

« *3 septembre 1676.* — Décès, Phébus d'Albret, maréchal de France et GOUVERNEUR » DE GUYENNE. Son corps est porté provisoirement à Saint-Christoly (paroisse dans » laquelle se trouvait *l'hôtel du gouverneur*), et ensuite transporté à Pons (en Sain- » tonge, sa principale propriété, celle où sa famille se faisait enterrer). »

[3] Par exemple :

(Page 48.) « ... Autre maison, qui estoit cy deuant en jeu de paulme en ladite rue » Degaxies et la somme de 6,000 livres encore autre maison en la rue des Épiciers

de ce manuscrit, le détail des différentes transactions, ventes, etc., qui ont eu lieu avant 1670 entre MM. Masson, Mathieu, etc., au sujet de la *maison et jeu de paume de Barolla;* ce qui, par rapport au sujet spécial qui nous occupe, ne nous offrirait aucune espèce d'intérêt. Mais il est une remarque que nos lecteurs sans doute n'auront pas déjà manqué de faire : c'est que le dit jeu de paume, qui était bien celui de Barbarin, était certes situé, comme le veut la tradition venue jusqu'à nous, dans la rue appelée aujourd'hui dans toute sa longueur rue *Montméjan;* mais, ce qui est très particulier et ce qui vraiment étonne, dans la partie de cette rue qui s'appelait alors *rue Saint-Christoly,* et qui devait se nommer ensuite, de 1672 jusque vers 1840, *rue des Petits-Carmes.* Le fait est constaté par Bernadau, et aussi par les plans.

Mais où était exactement situé *le jeu de paume de Bar-*

» et 10,000 livres la maison *le jeu de paulme de Barolla* rue Saint-Cristoly » autre maison et place vuide, y joignant en la susdite rue à la somme de » 6,000 livres... etc. »

(*Page 73*, RECTO.) « ... Lesquelles faisoit voir clairement qu'il n'auoict point d'hi- » potèque spéccialle sur lesdictes *maison et jeu de paulme de Barolla* pour ladicte » somme de 4,000 liures par luy. »

(*Page 157*, VERSO.) « Autre maison *le jeu de paume appelé de Barolla* situé en rue » et paroisse Saint-Christoly, pour la somme de 5,000 livres. »

(*Page 168*, RECTO.) « Ledict Masson ausdictes *maison Jeu de paume de Barolla* » maison et place vuide par aultre contract du mesme jour dixiesme juin mil six » cent cinquante-cinq. »

(Page 222.) « Aujourd'hui neufviesme d'avril mil six cent soixante-neuf par- » devant moi, notaire royal à Bourdeaux en Guienne... et *adiudication de la maison » et jeu de paulme appelé de Barolla et deppendance...* ez-rue et susdictes paroisse » Sainct-Cristoly. De Caussade. »

(Page 223.) « Ce jourd'huy treiziesme juillet mil six cent soixante-neuf c'est » presenté au bureau des consignations de la cour de parlement de Bordeaux, » lequel a dict que par... *la maison en jeu de paume de Barolla* ayant appartenu au » Sr Ethaut Masson auvoir esté adiugé à Me Raymond Mathieu, aduocat en la cour, » pour la somme de 6,220 liures... xx auril 1669. »

(*Page 224*, RECTO.) « ... *La Maison et jeu de paume appellé de Barrolla scise en la » prisam ville* auroit esté adjugé à M. Raymond Mathieu, avocat en la cour. »

(*Page 228*, RECTO *puis* VERSO.) « ... *Est toute icelle Maison et Jeu de peaume appellé » aberrolla sittueé en rue et paroisse Sainct-Cristolly de la presant ville et laquelle » confronte par entier de long en long du costé du leuant à la maison et jardrin de » Monsieur Dalesme, seigneur du Labouret.* »

(*Page 229*, RECTO.) « ... Par acte receu par M. Jean Caussade, notaire royal *de » laquelle Maison et jeu de peaume...* le quatriesme d'aoust mil six cent cinquante » par-devant feu M. Arnaud Saphin, notaire royal..., etc., etc., etc. »

roula? Pour le savoir, et sans me lancer personnellement dans des recherches qui seraient un peu étrangères à mes travaux habituels, j'ai fait beaucoup mieux : je me suis adressé à M. Dast de Boisville lui-même, et l'érudit infatigable de la Société des Archives historiques de la Gironde m'écrivait quelques jours après : « *J'ai enfin d'une » manière absolument certaine l'emplacement du jeu de » Paume de Barrola.* Il se trouvait juste en face de la rue » de Grassi sur le terrain occupé à partir de 1671 par » *l'église des Carmes*, j'ai vu tous les contrats de vente ou » d'esporles qui me permettent de pouvoir affirmer ce » qui précède. »

Et voici en effet les précieuses notes que m'annonçait, dans sa lettre du 23 juin 1897, M. Dast de Boisville :

« Jeu de Paume de Barrola ou mieux de Dibarrola. — Le nom de ce *jeu de paume,* où Molière dut très probablement faire exécuter ses œuvres à son passage à Bordeaux en 1656, est écrit improprement, dans les anciens textes, *de Barrola,* et aussi par une erreur de lecture *jeu de paume de Ravolla.* Il était établi dans l'ancien hôtel du conseiller Jean Dibarrola, prêtre, chanoine de Saint-André, qui fut conseiller clerc au Parlement de Bordeaux de 1515 au 11 décembre 1537, date de sa mort (1). Il eut dû par conséquent être nommé *Jeu de paume de Dibarolla* (2). Il était situé dans la rue Saint-Christoly (aujourd'hui rue Montméjan), presque en face de la rue des Treilles (aujourd'hui rue de Grassi), où il occupait l'emplacement de la rue Gouvion et des maisons portant actuellement les numéros 10 et 12 de la rue Montméjan.

» Il fut acquis par les Révérends pères Carmes déchaussés, dits « petits Carmes », et sur son emplacement ces religieux firent bâtir leur église en 1672.

» La situation précise de ce jeu de paume nous est fournie par divers Hommages rendus au chapitre de Saint-André de Bordeaux, et par les contrats de vente de plusieurs maisons acquises par les petits Carmes pour

(1) « Voir sa notice, *Archives historiques de la Gironde*, tome XXX, pages 38 et 39. » Signature autographe. » D. de B.

(2) *Dibarolla* est un nom fabriqué exactement sur les mêmes modèles que *D'Orléans, De la Rochelle, Du Crocq, D'Espeleta*, etc., etc. Il faut lire ici *D'Ibarolla.* C'est un nom d'origine basque, comme *D'Expeleta* : J'ai sous les yeux un *Vocabulaire des mots basques bas-navarrais* (1856) traduits en langue française par « M. Salaberry (d'Ibarrolle), notaire à Saint-Jean-Pied-de-Port ». Ibarrola est une commune basque du canton d'Iholdy, de l'arrondissement de Mauléon, du département des Basses-Pyrénées. A. L.

agrandir leur couvent et leur enclos : nous ne citerons que les deux plus importants de ces hommages et de ces contrats :

» 1° Archives série G (n° 398) 26 juillet 1669. [Grégoire, notaire à Bordeaux] (1).

» 2° 13 janvier 1671. [Betbeder, notaire à Bordeaux] (2). »

Je dois encore les très précieux renseignements suivants à l'obligeance de M. Dast de Boisville :

« 18 Xbre 1671. Grégoire Notaire, 1671, f° 798 et suiv., Établissement des Petits-Carmes rue St-Christoly.

» Les RR. Pères Carmes Deschaussés ayant décidé de bâtir une église et un couvent rue et paroisse St-Christoly durent obtenir l'autorisation des chapitres Sainct André et Sainct Seurin pour faire cet établissement : ces chapitres étant en droict d'empêcher l'établissement des communautés religieuses dans l'étendue de leurs paroisses.

» Cette autorisation fut donnée moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de « une chandelle de cire blanche du poids de 2 livres 1/2, » payée alternativement à l'un des chapitres. »

» Les Carmes achetèrent le jeu de Paume de Barrola, et plusieurs maisons par contracts du

» 21 novembre 1670 (Brisson notaire). Maisons achetées joignant le jeu de paume.

» 13 janvier 1671 (Betbéder notaire). Maison de M. Dalesme de Labouret.

» En 1685, les PP. Carmes avaient leur NOUVELLE église sur l'emplacement du jeu de Paume de Barolla. Voir contrat du 18 décembre 1671, Grégoire notaire. Cette église est bien celle marquée sur le plan, car elle était confrontée au levant par les jardins et les bâtiments du couvent des

(1) « Hommage pour le jeu de paume de Barrolla, situé en rue et paroisse Saint-Christoly et laquelle confronte par le levant par entier du long en long à la maison de Mr Dalesme, seigneur de Labouret, duquel coste elle contient de long en long 127 pieds et demi. Du couchant partie à la maison et jardin curialle de Saint-Christoly, partie au jardin de Mr Mathieu, avocat, et l'autre partie des escuries des héritiers du Sr Allenet, vers le nort à ladite rue Saint-Christoly et du Midi à un chai de Mr le président Grimard, contenant ledit jeu de paume par le devant du bout de ladite rue 33 pieds de large, 29 par le dernier dans œuvre le tout pied de terre, mesure de l'hôtel de ville. » D. DE B.

(2) « Betbédé, notaire, 1671, f° 162 et suivants. Dame Anne de Pontac, épouse de Mre Jacques Guybard Dalesme, écuyer, seigneur de Labouret, Parempuyre et autres places, conseiller au parlement et commissaire aux requêtes du Palais,

» Vend aux R. R. P. P. Carmes déchaussés du couvent de Bordeaux, autorisés par Mgr Henri de Béthune, « leur fondateur »,

» Toute icelle grande maison et 2 petites maisons y joignantes aux dits Dalesme et Pontac advesus par le testament de Mre Bernard de Pichon, seigneur, abbé de Bonlieu, oncle maternel de ladite dame du 30 août 1650 reçu par Thomas (Pierre), notaire royal.

» La dite maison sise rue et paroisse Saint-Christoly confronte de devant à la maison des héritiers de feu Mr Dalesme, Bon d'Arès, procureur général au bureau des finances.

» Du couchant au jeu de paume de Barrolla appartenant à présent auxdits R. R. P. P. achepteur[s]; du nord à la rue Saint-Christoly, et par le derrière vers midy au ruisseau appelé de LA DEVISE. » D. DE B.

Carmes dont les jardins allaient jusqu'à la Devise. — Voir les plans du XVIII[e] siècle. »

C'est encore M. Dast de Boisville qui nous a signalé, aux Archives départementales de la rue d'Aviau, où il est catalogué G 399, un très gros recueil moins ancien que le premier [G 398. — Voir p. 435], mais, par son contenu, absolument de premier ordre. En voici l'intitulé :

« CHAPITRE SAINT-ANDRÉ. — LIEVE DES FIEFS, BORDEAUX (ville). Nouuellement dressée par T. M. M. Hierome Lopes, chanoine Théologal de cette Église, 1685. »

Or, page 596 de cette lieve, commence la *paroisse Saint Christoly avec celle de Saint-Paul unies*.

P. 631. *Paroisse S[t]-Christoli et S[t]-Paul son annexe.*

597-600. Rue Porte-Dijeaux.......	4.	« *Tous les fiefs de* » *ces deux paroisses* » *unies sont au nom-* » *bre de* TRENTE-QUA- » TRE. (P. 631.) »
601-606. Rue S[t]-Paul ou Malemort.	6.	
607-609. Rue S[t]-Christoly.........	3.	
610-613. Rue Memisan............	4.	
614-618. Rue du Temple..........	5.	
619-630. Rue Magudas ou Vertueil.	12.	
	34.	

Trente-quatre fiefs, dans ces deux paroisses unies! Ainsi le constate, page 631 du précieux manuscrit G 399, le chanoine théologal T. M. M. Hierome Lopes!...

Trente-quatre fiefs! Quelle occasion tentante, cependant, si nous voulions faire ici, à peu de frais, de l'érudition historique et de l'archéologie, en ne regardant pas, comme *certains moliéristes,* à trop nous éloigner de notre sujet! Nous aurions beau jeu, en effet, à examiner, en les prenant successivement les uns après les autres, leur origine, les vicissitudes de toute sorte par lesquelles ils ont successivement passé, leur *devenir*, et enfin ce qu'ils sont actuellement dans les dernières années du XIX[e] siècle...!

— Mais, — me direz-vous, lecteurs, — si le théâtre

occupé par Molière et sa troupe en 1656, a fait réellement partie (ce qui n'est pas après tout d'un interêt absolument exceptionnel) de l'un de ces trente-quatre fiefs, qu'auraient à voir, pour nous, et dans la question qui nous occupe, les trente-trois autres?

C'est un peu cependant à un travail de ce genre' que s'est livré certain Moliériste « de haulte gresse », j'entends de grand et sérieux talent et d'une valeur tout à fait hors de pair, dans un ouvrage couronné, qui plus est, par l'Institut : M. Auguste Vitu, — que plaisante fort agréablement, à ce sujet même (tout en ayant l'air de lui adresser des compliments, et avec un petit ton de « pince-sans-rire » vraiment rempli de charme), le très fin et très spirituel bibliothécaire de la ville d'Orléans, M. Jules Loiseleur, dans la page suivante, que nous nous donnons le plaisir de reproduire ici, ne serait-ce que pour animer un peu les présentes pages qui en ont sans doute grand besoin, et faire diversion à leur sécheresse forcée.

« M. Auguste Vitu n'est pas seulement un moliériste entendu et fort compétent, c'est aussi un archéologue. Le moliériste recherche toutes les demeures qu'a habitées notre grand poète comique; l'archéologue les décrit et en analyse les titres. C'est le moliériste qui a prouvé que Molière mourut au n° 40 de la rue Richelieu [1], mais c'est l'archéologue qui a publié LES TITRES DE QUANTITÉ D'AUTRES MAISONS QUI N'ONT D'AUTRES RAPPORTS AVEC CELLE-LA QUE D'ÊTRE SITUÉES DANS LA MÊME RUE. Au lieu d'ap-

[1] On sait qu'Ubalde, — dont je reprends et dont j'agrandis de mon mieux, dans le présent ouvrage, la singulière et fort tentante hypothèse — a, comme dit Sganarelle, *changé tout cela*. Vitu (avec qui j'étais personnellement dans d'excellentes relations, et qui voulait bien me consulter en matière de mélodies populaires) faisait une grimace fort expressive, paraît-il, quand on lui parlait de la mince brochure jaune écrite en 1882 à Vichy par Ubalde, et publiée à Bordeaux en 1883. Je n'ai pas lu son article, s'il en a écrit un, à l'époque, sur cette publication. Je sais seulement, — et ceci je le tiens d'un de mes amis, qui le connaissait particulièrement, — qu'Auguste Vitu avait une opinion très arrêtée sur l'auteur, si malheureux et si affligé, de cet opuscule au fond parfaitement inoffensif. Pour lui, Vitu, le pauvre Ubalde était *un fou*. Le même ami dont je parle me demandait à quoi je pouvais bien attribuer cette opinion crue et sans ambages de la part d'un homme cependant rempli de sérieux, de tact et de solide érudition : — Comment donc, lui répliquai-je, ne le voyez-vous donc pas? Si Molière était réellement mort à la Bastille, comme, en effet, cela a fort bien pu avoir lieu; et si l'on parvenait à faire adopter cette opinion à la majorité du public, que deviendrait, du coup, le livre de M. Auguste Vitu : *la Maison mortuaire de Molière?*

peler son livre : *La maison mortuaire de Molière* (1), que ne l'a-t-il intitulé : *Histoire de la rue Richelieu!* Il eût évité l'ennui de s'entendre dire qu'il avait consacré moins de 40 pages à son sujet et plus de 400 à ce qui ne l'est pas (2) ; et l'ouvrage, qui est fort instructif, n'y eût rien perdu de son intérêt (3). M. Vitu fait partie de la *Société de l'Histoire de Paris*, et l'on ne pourrait dire, tant il sait associer les deux qualités (4), si c'est le disciple de Taschereau ou celui de Caumont qui publie, dans le Bulletin et dans les Mémoires de cette société, des études telles que celle qui concerne *le Jeu de Paume des Mestayers et l'Illustre Théâtre* et celle qui a pour titre : *la Maison des Pocquelins et la maison de Regnard aux piliers des Halles.* » JULES LOISELEUR, *Molière, nouvelles controverses sur sa vie et sa famille*, p. 60 et 61.

L'argumentation de M. Loiseleur est excellente et légitime. Avant de la lire, du reste, nous étions convaincu, nous étions converti à l'avance. Molière étant ici notre simple objectif, nous ne nous occuperons donc que du seul et unique fief renfermant le jeu de paume de Barolla, celui qui vit jouer sans doute *le Docteur amoureux*, la

(1) « *La Maison mortuaire de Molière*, d'après des documents inédits, avec plans et » dessins, par M. Auguste Vitu. Paris, Alphonse Lemerre, 1880 : 1 volume in-8° de » 480 pages. »

(2) J'ai encouru un peu moi-même une critique de ce genre : Je ne nierai pas que l'on ne m'ait déjà reproché, avant même que le présent livre ait encore paru, de l'avoir appelé *Molière à Bordeaux*, par la raison que j'y parle d'autres choses encore que du séjour de ce grand homme dans notre ville. Je pourrais répondre ici, en parodiant le fameux vers du *Roland* de Quinault :

Quand on prend *du Molière* on n'en saurait trop prendre.

Mais je ne le fais pas, et pour cause ; j'aime mieux accepter la critique, mais seulement cependant jusqu'à un certain point. Mon livre ne porte-t-il pas, en effet, un second titre : *et ses fins dernières à Paris?* Et, puisque je suis ramené une fois encore sur ce dernier terrain, je ferai remarquer — et ici je suis dans mon droit le plus strict — deux choses : c'est que *s'il est parfaitement prouvé que Molière est venu à Bordeaux en 1656, qu'il a habité le quartier Saint-Christoly et qu'il y a donné des représentations au jeu de paume de Barrola*, en revanche il n'est plus tant prouvé que cela qu'il soit réellement mort à Paris, rue de Richelieu [n° 40 actuel, nous dit M. Auguste Vitu], le 17 février 1673. En un mot, ce que l'on ne savait pas autrefois, on en est à peu près sûr aujourd'hui avec quelques réticences peut-être ; et, par contre, ce dont on croyait être, jadis, parfaitement certain, on commence sérieusement, de nos jours, à en douter... !

(3) M. Jules Loiseleur affecte, avec un rare esprit, de ne pas s'apercevoir que, grâce au titre si heureux, si alléchant et si... inexact (si exact, *seulement pour une faible partie du livre*), de *la Maison mortuaire de Molière*, tous les moliéristes, et ils sont légion, ont acheté le volume ; tandis que, sous celui d'*Histoire de la rue Richelieu*, il ne s'en serait « placé » (style de librairie) qu'un bien moins grand nombre d'exemplaires !!... L'ironie de M. Loiseleur est fine, mais ne se laisse pas moins déceler, pour qui s'est rendu familiers les livres, d'un intérêt si vif et si piquant, du malicieux bibliothécaire orléanais.

(4) Ici encore M. Jules Loiseleur adresse à M. Auguste Vitu des compliments à deux tranchants, mais auxquels il est bien difficile à un auteur, toujours naturellement prévenu en sa propre faveur, de ne pas naïvement se laisser prendre. C'est admirable, de « guêpinerie », de goût et de mesure.

farce des *Précieuses* et *l'Estourdy*... sans compter les tragédies formant le fonds classique du répertoire...!

Quant aux trente-trois autres fiefs, *qui* (comme dit si bien M. Loiseleur) *n'ont d'autre rapport avec celui-là que d'être situés dans la même rue* ou dans la même paroisse, nous en ferons abstraction complète, et laisserons leurs titres et les noms de leurs anciens propriétaires tranquillement dormir sur les feuillets séculaires de la lieve du chanoine bordelais.

Mais il faudrait, maintenant, s'entendre, et la chose, certes, en vaut la peine : Si le jeu de paume de Barrola, ainsi que cela a été établi plus haut, a été vendu en 1671, par le ministère du notaire bordelais Betbédé, aux Révérends pères Carmes s'établissant rue Saint-Cristoly; si, surtout, ces derniers *ont, en 1672, fait bâtir leur église à la place*, ledit jeu de paume de Barrola n'existait plus en 1685, date de la *Lieve des Fiefs nouuellement dressée par Hierosme Lopes*. Cela est irréfutable.

Page 609, recto, de ladite lieve, nous trouvons bien l'indication suivante que nous nous empressons de reproduire :

« P[aroisse] St-Christoly. R[ue] St-Christoly.

» M[ademoisel]le Pacot vefue de Nicolas Barbarin... Pour une maison de lad[it]e r[ue] faisant partie d'une plus grande maison où est un jeu de paulme que le fief du chapitre ioint, *au couchant vis à vis de la porte de l'église des P. P. Carmes deschaussés*... (??)

» Reconnu par Nicolas Barbarin [1], licencié ez loix, le 17 mai 1628. P. Subercaze, notaire, folio 289. »

Et, au folio 607, deux pages avant, nous trouvons : « La maison curiale de Saint-Cristoly joignoit au levant » l'église des PP. Carmes déchaussés. » — Il est clair

[1] Il est bien certain que la reconnaissance de Nicolas Barbarin, faite le 17 mai 1628, ne pouvait contenir la mention précédente, *reproduite par nous en italiques*, et suivie qui plus est, entre parenthèses, de deux points d'interrogation des plus significatifs; et que *la plus grande maison où est un jeu de paulme, située au couchant vis à vis de la porte de l'église des Carmes*, ne pouvait pas être *celle* que cette dite

que cette dernière existait, en 1685, date de la lieve, depuis treize ans accomplis...!

A ces renseignements, joignons les suivants, rétroactifs, et que nous tenons spécialement de l'obligeance de M. Dast de Boisville :

« G 398. — *Jeu de Paume de Barrola*. Notaires cités : Saubat, 11 avril 1658; Conilh, 25 aoust 1651, 6 mars 1652; Lheritier [1], 26 avril 1656, 29 janvier 1656. — Le jeu de Paume de Barrola est rue St-Christoly, confrontant par le devant à la rue St-Christoly, par derrière à une maison du président Jean de Gourgue; d'un costé à la maison presbytérale où demeure le curé de St-Christoly, de l'autre à une maison où demeure Me Raymond de Malvyn. »

Pour en revenir à Molière, dont la rue qu'il habitait et le jeu de paume où il a sans doute joué nous ont quelque peu éloigné, nous avons vu, dans le récit de ses pérégrinations avec sa troupe, que toute location de théâtre ou de jeu de paume donnait lieu à un bail ou à un marché. — Témoin ceux qui furent dressés :

A Paris, le 12 septembre 1644, avec Noël Gallois, pour location du jeu de paume des Mestayers;

A Paris, le 20 décembre 1644, avec Antoine Girault, pour transformation en théâtre du jeu de paume de la rue des Barrés.

Ne serait-il pas possible de découvrir dans les anciennes minutes de 1656, chez un notaire de Bordeaux, une pièce du même genre concernant la troupe de Molière et le jeu de paume de Barolla?

Eudore Soulié, si favorisé dans ses recherches chez les notaires de Paris, n'a plus retrouvé sa belle chance quand il a voulu ensuite compulser et fouiller les anciennes

église des Carmes avait elle-même *remplacée*. Il existait donc, en 1685, au couchant et vis-à-vis les Carmes, un autre jeu de paume; mais on ne dit pas qu'à cette époque, 1685, il fût déjà transformé en théâtre.

[1] Lhéritier était le notaire du duc d'Espernon à Bordeaux. On ignore ce qu'ont pu devenir ses minutes. (*Renseignement verbal de M. Dast de Boisville*, fourni le 7 novembre 1897.) — Nous attirons spécialement l'attention des chercheurs et des fureteurs d'archives sur cette petite note.

minutes des notaires de province. Dans les découvertes de ce genre, et quand ces sortes de pièces ne se rattachent pas surtout les unes aux autres, un heureux hasard seul peut vous guider! Je fais des vœux pour que cette nouvelle trouvaille soit, dans l'avenir, faite encore par M. Dast de Boisville, à qui Bordeaux est redevable de la première.

Quand a-t-on rebâti, maintenant, à Bordeaux, dans le même quartier Saint-Christoly un autre théâtre ou jeu de paume (car nous savons qu'il y en a eu un), portant ou ne portant pas le même nom? c'est là une question fort incidente. Celle qui nous touche le plus, surtout et avant tout, c'est de reconnaître dans le jeu de paume de *Barolla* ou d'*Abarolla,* primitivement d'*Ibarolla,* le théâtre où Molière et sa troupe jouèrent à Bordeaux à différentes reprises, et en dernier lieu en 1656. Le reste n'est que secondaire.

Ce second théâtre, cependant, dont nous parlons plus haut, a certainement existé. Mais nous pouvons dire jusqu'ici, par rapport à lui, parodiant le vers des *Plaideurs :*

Ce que je sais le *moins* c'est *son* commencement (1),

puisque nous avons appris du moins par Bernadau [*le Viographe Bordelais,* page 101], qu'il a fini, lui aussi, comme presque tous les théâtres, par un incendie — qui eut lieu le 14 juillet 1716. « Pour la reconstruire [la salle de spectacle], les jurats autorisèrent l'établissement d'une loterie... » Mais que disent, à ce sujet, les documents officiels?

Nous n'avions rien trouvé, aux Archives municipales, qui ait rapport à cet incendie, si ce n'est l'analyse d'une

(1) Ce *commencement,* chance inespérée, M. Dast de Boisville va cependant nous en fournir la date! Voyez, ci-après, page 446, note 1.

lettre, écrite en 1720, et dans laquelle il est question de *rebâtir la salle incendiée*. Voici, avant tout, cette pièce :

« 1720. 18e avril. Une lettre de Monseigneur de Lavrillière, ministre et secrétaire d'État, écrite à M. de Courson, intendant de la province, par laquelle il lui marque que le sieur Barbarin, après avoir obtenu de Monseigneur le duc d'Orléans Régent du Royaume une gratification de 25,000 livres pour rebâtir la salle de spectacle qui avoit été incendiée, a présenté un placet à S. A. R. pour demander que cette salle servit à cet usage, préférablement à toutes autres que l'on pourroit faire construire; ce qui a paru juste à Monseigneur le Duc d'Orléans, qui lui ordonne d'y tenir la main, et même de le faire savoir à MM. les jurats. La copie du placet est attachée au registre... (page 40). » *Inventaire sommaire de 1751.* — SPECTACLES. 1612-1753.

Par malheur, je m'étais convaincu que le *registre* en question n'existait plus aux Archives municipales, ni à plus forte raison *la copie du placet* qui y avait été *attachée*. Aurait-on la bonne fortune d'en retrouver des fragments parmi les pièces à demi-consumées et non encore classées, provenant de l'incendie de la mairie de Bordeaux? Nous n'osions trop l'espérer... !

Et voilà que le 21 octobre 1897, M. l'Archiviste en chef de la ville de Bordeaux, qui est l'homme le plus aimable et le plus obligeant du monde, nous écrivait le charmant petit mot suivant, auquel nous nous ferions scrupule de changer seulement un *iota :* « Mon cher Président, — cy- » inclus, à tiltre documentaire, la copie ressemblante » d'une lectre que je désire vous remplir moult de joye. » — Salut et dilection » — [DUCAUNNÈS-]DUVAL. — Voici cet intéressant document :

Copie de la lettre écrite par M. le Duc de Noailles à M. de Courson, le 22 avril 1717.

« Je vous écrivis, Monsieur, le 30 du mois de septembre dernier au sujet u dédommagement que S. A. R. vouloit bien accorder au sieur Barbarin, de la perte qu'il avoit souferte par l'incendie de ses maisons et de la salle des spectacles à Bordeaux. Ie vous marquay..... *(partie brûlée)*..... pas cru devoir permetre l'ouverture d'une lotterie en sa faveur; mais aiant esté informée depuis de l'extreme besoin qu'il avoit de quelques prompts

secours, elle a bien voulu luy accorder la permission de faire dès à présent cette lotterie jusques à concurrence d'un fonds de cent mille francs, suivant le projet que vous m'en aviés envoyé avec vostre lettre du 18 aoust de l'année dernière, et elle m'a ordonné de vous le faire savoir, non seulement afin que vous donnies tous les ordres necessaires pour l'etablissement de cette lotterie, mais aussy que vous veillies à ce qu'elle soit tiree avec toute l'exactitude et la fidélité possibles. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — *Signé :* le duc DE NOAILLES. »

[*Au dos :*] « Le 22 avril 1717. — Sur la permission accordée par M. le Régent d'une lotterie en faveur du sieur Barbarin pour l'indemniser de l'insendie de ses maisons et de la sale du spectacle. »

Nous savons donc désormais à quoi nous en tenir, grâce à l'heureuse trouvaille de M. Ducaunnès-Duval, au sujet de la *lotterie*, à laquelle donna lieu la reconstruction de la salle incendiée, et dont nous avions déjà entendu parler plus haut par Bernadau (1).

La salle a-t-elle donc été enfin rebâtie? quel a été son destin? où était-elle au juste située? Toutes questions qui nous éloigneraient sans doute considérablement de Molière... !

M. Minier, « le poète Bordelais », qui a célébré (dans une pièce de théâtre, en vers, dont nous avons beaucoup entretenu nos lecteurs [I, pages 17-23; II, pages 307-309], et qui est même intitulée *Molière à Bordeaux*), le séjour

(1) Une bonne chance arrive rarement seule! Aujourd'hui, 7 novembre 1897, je reçois de M. Dast de Boisville la note suivante qui fournit précisément (*a*) la date (1690) d'ouverture de la salle de spectacle de Barbarin ayant succédé, dans la rue Saint-Christoly [rue Montméjan actuelle], au jeu de paume de Barolla (*b*), détruit en 1672 : « D'après une supplique adressée au roi par Hyacinthe Barbarin (Arch. » munic. de Bordeaux, série GG, 307), la salle de spectacle, détruite par le feu » en 1716, était située *dans l'endroit de la ville le plus commode, et, depuis 1690 jus- » ques en 1716 que l'incendie arriva, tous les spectacles ont esté représentés dans cette » ville* [*salle?*] *à raison de 15 livres tournois par jour qui commencent du jour qu'on remet » les clefs aux entrepreneurs jusques à ce qu'ils les rendent.* »

(*a*) En relisant posément le texte dont il s'agit, j'avoue que je le trouve moins significatif que je ne l'ai cru tout d'abord et que je ne l'ai dit ici (dans la note qui motive la présente notule) : On n'y lit pas, en effet, en toutes lettres : *depuis 1690, date à laquelle les représentations commencèrent dans cette salle,...* La vérité avant tout.

(*b*) Reste toujours *un inconnu à dégager :* nous continuons à ignorer quel est le jeu de paume, *au couchant vis-à-vis de la porte de l'église des Carmes*, dont il est question (cf. p. 442) *dans une lieve de 1685*, c'est-à-dire quatorze ans après l'érection de l'église des Carmes sur l'emplacement du jeu de Paume d'Ibarolla, ou, si l'on aime mieux, cinq ans avant 1690. Après tout, on peut conjecturer, d'après la comparaison des pièces que nous avons : 1° que le jeu de paume, devant remplacer celui détruit par les Carmes, était déjà bâti en 1685, époque où la lieve, dressée par le chanoine Théologal T. M. M. Hierome Lopes, en fait mention ; 2° que ce serait à partir de l'année 1690 qu'on transforma spécialement ce second jeu de paume en théâtre pour y jouer la comédie.

dans notre ville de l'immortel comique, m'avait parlé autrefois, et je me le suis toujours rappelé, ***d'une très petite salle de la rue des Treilles*** où il avait vu jouer la comédie dans sa première enfance. Dernièrement je lui ai ravivé par écrit ce jeune souvenir, et j'ai reçu de lui l'aimable lettre suivante :

Bordeaux, 4 septembre 1897.

Mon cher Président,

C'est dans la partie de l'ancienne rue des Treilles (aujourd'hui de Grassi) qui va de la rue Porte-Dijeaux au cours de l'Intendance, et du même côté que la Salle des Ventes, qu'était situé le théâtre dont je vous ai parlé, — théâtre minuscule que renfermait une maison moderne, de la plus vulgaire apparence. Une société *bourgeoise* y donnait, le dimanche, des représentations auxquelles n'assistaient que les parents et les amis. — Le soir où j'y fus conduit (je pouvais avoir alors sept ou huit ans) on jouait *les Chevilles de Maître Adam*, vaudeville [1]. — J'en ai retenu la fin d'un couplet :

« Pégase est un cheval qui porte
» Les Poètes à l'hôpital. »

C'était, à mon égard, un avertissement charitable ! J'aurais dû mieux en profiter.

Voilà, sur l'ancien et petit théâtre de la rue des Treilles, tout ce que m'a fourni ma mémoire — Souvenirs un peu vagues, j'en conviens; mais qui datent d'environ soixante-quinze ans. — Cela mérite bien un peu d'indulgence.

A vous, cher ami, de tout cœur.

A Anatole Loquin. HIPPOLYTE MINIER.

§ 7. — *Une promenade dans la rue Montméjan et ses alentours à l'époque actuelle.*

Engageons-nous dans la rue Montméjan.

Notre point de départ est la rue des Facultés, l'ancienne rue Saint-Paul, que nous avons derrière nous. A notre gauche est *le nord*, à notre droite *le sud*. En marchant devant nous, nous nous dirigeons par consé-

[1] *Les Chevilles de Maître Adam, menuisier de Nevers, ou les poètes artisans* (1805), vaudeville en un acte, par Moreau et Francis d'Allarde. Mais les deux vers que cite M. Minier, bien antérieurs à la pièce des *Chevilles*, sont *originairement* du poète, membre de l'Académie, F. Maynard (1582-1646) : Cf. EDOUARD FOURNIER, *l'Esprit des autres*, cinquième édition (1879), p. 287-288.

quent, dans la réalité, *de l'ouest à l'est.* — Nous traversons la rue Vital-Carles, voie perpendiculaire, la plus nouvelle de toutes, et qui laisse enfin apparaître, complètement dégagée, notre admirable cathédrale ([1]).

Nous arrivons à l'endroit où se rencontrent, à notre gauche *(au nord)* la rue du Temple, à notre droite *(au sud)* la rue Baubadat.

C'est à cet endroit que finissait la rue Mimisan, que commençait la rue Saint-Cristoly (d'autrefois).

A notre droite, un peu plus loin, nous rencontrons l'ancienne rue deu Putz de Bertulh (rue Saint-Christoly actuelle) qui va rejoindre dans sa première partie la rue Baubadat, désignée dans les textes du moyen âge sous le nom de rue Magudas.

Suivez la rue Saint-Christoly actuelle jusqu'au bout, vous rencontrerez, à son extrémité, une fontaine. C'est cette fontaine qui remplace le puits de Bertulh, en français *Verteuil.*

Revenons maintenant sur nos pas pour regagner la rue « Montméjan ». C'est bien au n° 1 de cette rue Saint-

([1]) « Article XIV. *Église cathédrale de Saint-André.* — On ignore l'époque de la cathédrale du diocèse de Bordeaux. Celle qui subsiste fut consacrée le 3 mai 1096 par le pape Urbain II..... elle n'était pas terminée au commencement du XIVe siècle. *(P. 223-224.)*

» *(Page 225)*... Cette entrée est décorée de la statue du pape Clément V et de celles des six cardinaux bordelais qu'il avait créés à son avènement au trône pontifical. Sur le fronton de la porte se voient deux bas-reliefs superposés, dont l'un représente la cène et l'autre l'ascension. Ces deux morceaux de sculpture du XIVe siècle sont très remarquables. » BERNADAU, *Le Viographe bordelais.*

C'est par cette porte, et non sans doute sans jeter un coup d'œil sur ces sculptures, que passèrent, le 15 août 1656, Molière et sa commère, Mademoiselle de Brie, allant tenir sur les fonts et faire baptiser l'enfant de Faure Martin et d'Anne Reynier, leurs deux camarades.

« Sur le même côté de l'église, ajoute *(même page)* Bernadau, on a muré, dans ces derniers temps, une ancienne porte d'entrée qu'on appelait la *porte royale,* parce qu'elle ne s'ouvrait que dans les grandes cérémonies... »

Ajoutons qu'il y a peu d'années, on a dégagé et fait reparaître cette seconde porte.

Mais ce qui ne dut pas peu attirer l'attention des deux comédiens, c'est la grande tour Pey-Berland, si imposante, et que l'on découvre si bien aujourd'hui de la rue Montméjan même, grâce au percement de la rue Gouvion et au dégagement complet de l'ancienne place.

Christoly dans laquelle nous nous trouvons que nous avons vu démolir, tout à la fin du mois d'octobre 1895, toute la partie supérieure d'un' édifice, à fenêtres à ogives, et que nous avons pris naturellement (ce en quoi nous étions dans une grave erreur), pour l'église Saint-Christoly, étant donné le nom *actuel* de la rue dans laquelle il se trouvait : nous n'avions pas encore étudié le *devenir* des noms de rues du quartier Saint-Christoly de 1550 à 1895.

Mais cet édifice, quel était-il? C'est ce que nous aurions été curieux d'apprendre (1).

Quant à l'église Saint-Christoly, nous la retrouvons dans la rue Montméjan sur notre gauche (au nord), faisant le coin de l'ancienne rue Saint-Christoly (aujourd'hui *continuation de la rue Montméjan*) et de l'ancienne rue des Treilles (aujourd'hui *rue de Grassi*).

« Les restes de l'église Saint-Christoly se voient encore sur le côté septentrional de la rue *Montméjan,* en face de la rue *Saint-Christoly,* au coin de la rue de *Grassi.* » LEO. DROUYN, *Bordeaux vers 1450,* p. 147.

« Elle [l'église Saint-Cristoly] existe, elle subsiste encore, et on peut en voir les restes avec les contreforts aux nos 13 et 15 de la rue Montméjeau, où elle constitue une maison dont le rez-de-chaussée est occupé par le magasin de M. Castel, poêlier-fumiste. » HENRI LEVESQUE, *le Patriote du Sud-Ouest,* numéro du samedi 16 novembre 1895.

C'est à partir de la rue de Grassi, et jusqu'à l'embranchement formé au *nord* (à notre gauche) par la rue

(1) M. Henri Levesque ne satisfait pas notre curiosité. Il nous dit bien, dans son article du *Patriote du Sud-Ouest* du samedi 16 novembre 1895 reproduit par nous, CHAPITRE HUITIÈME, § 4: « Les croisées ogivales dont notre confrère a relevé la » trace et qui ont maintenant disparu étaient les derniers vestiges du pâté de » maisons que nos ancêtres, et notamment l'abbé Baurein, dénommaient l'Isle de » Verteuil. Ce pâté de maisons semble, en effet, former un îlot entre les rues Bau» badat, Montméjan et Saint-Christoly. » — Cf. p. 411, fin de la note 1.

Mais le pâté de maisons dénommé *l'Isle de Verteuil* n'aurait nullement été détruit! Entre la rue Saint-Christoly actuelle et la rue Baubadat, il n'y a pas d'espace vide! LES DEUX RUES EXISTENT TOUJOURS SIMULTANÉMENT ; ce qui ne serait pas, *si les maisons qui les séparent, et qui forment ledit pâté, ledit îlot,* avaient complètement disparu jusqu'au « dernier vestige ».

J'en reviens donc à ma question qui n'a pas reçu de solution : quel était à l'origine cet édifice à fenêtres ogivales, recouvert de peinture noire, et ayant visible-

Castillon, à l'*est* (devant nous) par la rue Margaux et au sud (à notre droite) par la rue de Cheverus, autrefois rue Judaïque, que se trouvait, jusque vers 1840, la rue des Petits-Carmes, troisième partie de notre rue Montméjan actuelle, et seconde partie de la rue de Saint-Christoly d'autrefois, la seule rue « Saint-Christoly » qu'ait connue Molière, — puisque, ainsi que Bernadau nous l'apprend (*Viographe*, p. 236), c'est en 1672 seulement, seize ans conséquemment après le séjour de Molière à Bordeaux, qu'a été établi le couvent des Carmes déchaussés « sur le terrain duquel *a été ouverte la rue Gouvion*... »

Il est curieux que « le théâtre de *la rue Montméjan* », qui n'était pas à coup sûr *rue Mimisan,* mais bien *rue Christoly* [D'ALORS], ait juste appartenu à la partie de cette dernière rue ayant reçu le nom, depuis 1672 jusque vers 1840, de *rue des Petits-Carmes...,* c'est-à-dire ait existé là où l'on aurait été le moins tenté naturellement de le chercher!

Et maintenant, abordons une question importante.

Ce ne sont pas seulement les très grandes cités, les villes de premier ordre, qui ont voulu perpétuer, d'une façon ou d'une autre, le souvenir du passage de Molière dans leurs murs, et qui ont tenu à honneur d'en offrir une marque certaine et durable à la postérité. Montpellier [1],

ment servi d'atelier de photographie, que j'ai vu démolir à l'époque ci-dessus indiquée, et que j'avais pris, un peu vite j'en conviens, pour l'église Saint-Christoly? Il ne serait sans doute pas difficile de le savoir, en s'en informant auprès de ses derniers propriétaires. Je laisse cette tâche, intéressante sans doute, mais qui nous éloignerait un tant soit peu de Molière, aux archéologues de l'avenir, aux Auguste Vitu bordelais futurs.

[1] Grâce à l'initiative de M. L. de La Pijardière, on voit aujourd'hui à Montpellier, sur les murs du *Musée Fabre*, du côté de la rue Montpelliéret, une tablette de marbre portant l'inscription suivante :

Cet édifice est construit
Sur l'emplacement de l'ancien hôtel
où MOLIÈRE
protégé par la province de Languedoc
joua pendant l'hiver de 1654-1655.

(Cf. *le Moliériste*, t. IX, p. 26.)

Béziers (1), Pézenas (2) *se sont souvenues*. — Bordeaux, la cité incomparable, la reine du Sud-Ouest, voudra-t-elle rester en dehors d'un pareil mouvement?

Dès la première heure — et j'en suis fier — où l'on a eu enfin LA PREUVE, grâce à la découverte de M. Dast de Boisville, que Molière était réellement venu à Bordeaux avec sa troupe, j'écrivais, dans *la Gironde* du samedi 9 novembre 1895 :

« Où le théâtre de la rue Montméjan était-il exactement situé? Les anciens plans de Bordeaux le spécifieront sans doute. J'ignore quelle est la signification précise du nom de *Montméjan* (ou *Montmijan*). Admet-

(1) « La première représentation d'une pièce comme *le Dépit amoureux* est, pour une ville, un événement trop glorieux pour que le souvenir n'en soit pas consacré. M. Charles Labor vient de proposer au Conseil municipal de Béziers DE DONNER A UNE RUE LE NOM DE MOLIÈRE. Il appartenait à un poète, admirateur de Molière, de prendre cette honorable initiative. Mais M. Ch. Labor n'est pas uniquement un poète de la plume, il est un poète du pinceau; et grâce à lui, grâce aux généreuses inspirations de son noble talent, une vue du MARCHÉ COUVERT, *tel qu'il existait au temps de Molière*, et tel qu'il était en 1865, date de sa démolition, est conservée et se perpétuera dans le musée de Béziers comme un monument historique. — AUGUSTE BALUFFE. » (*Le Moliériste*, t. VI, p. 272-273.)

(2) « Le 18 mai dernier [1886], dans une réunion des membres du CERCLE DES ARTS de Pézenas, un comité d'initiative s'est formé, dans le but d'ériger un monument à Molière en souvenir de ses séjours dans cette ville, de 1654 à 1656. » (*Le Moliériste*, t. VIII, p. 125.)

Aujourd'hui [1897], *c'est un fait accompli.*

« Le 8 août 1897, la coquette ville de Pézénas s'est mise en frais pour recevoir le ministre de l'instruction publique et la Comédie-Française. Avenues et rues fort bien décorées. Partout des arcs de triomphe, et des inscriptions : *A Molière! Honneur à Molière! Gloire au contemplateur!*

» Le monument de Molière est recouvert d'un voile tricolore. — On se rappelle les retentissants incidents auxquels a donné lieu le masque de M. Coquelin cadet, qu'Injalbert avait fait figurer sur la maquette pour reconnaître la grande part que M. Coquelin cadet avait prise à la réalisation du projet de monument. L'incident s'est aplani. Les traits caractéristiques de M. Coquelin et ceux de Mlle Ludwig sont gravés dans le marbre.

» Au-dessous, l'inscription :

SOUSCRIPTION DU COMITÉ DE PÉZÉNAS.
HONNEUR A MOLIÈRE!

et les dates des passages de Molière à Pézénas :

1650, 1651, 1653, 1656.

» M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, est arrivé par train spécial venant de Montpellier, à dix heures. — Le ministre est accompagné de MM. Sacquin, chef de cabinet; Roujon, directeur des beaux-arts; le général de Garnier des Garets, commandant le 16e corps; Vincent, préfet; tous les sénateurs et députés de l'Hérault; MM. Auricoste, député de la Lozère; Gauthier, sénateur de l'Aude, etc.

» A la mairie, un spectacle pittoresque attend le ministre. Dès qu'il a franchi le seuil, des fillettes, des garçons des écoles laïques lui font des compliments et lui donnent des bouquets. — Rangés des deux côtés du passage sont les treilleurs et les treilleuses, les jeunes filles et les jeunes gens. Chaque couple tient des cer-

tons que ce nom en ait une grande, et que l'on tienne à le conserver. La rue est assez longue, Dieu merci! pour que l'on puisse débaptiser la partie seulement où existait le théâtre où Molière a joué, où les Bordelais ont entendu, avant Paris, ses premières comédies, ses premières farces, et même les tragédies où il essayait encore, alors, son talent jeune et hardi.

» Quand nos archéologues auront parlé; quand, pièces authentiques en mains, ils auront exactement désigné l'endroit où se trouvait en 1656 le théâtre de la rue Montméjan, je me permets *à l'avance* de demander à la municipalité Bordelaise de donner ALORS à cette partie de la rue Montméjan actuelle — sinon à la rue tout entière — le nom glorieux de *rue Poquelin de Molière.* » ANATOLE LOQUIN.

Ce que nous ignorions encore à cette époque, nous le savons aujourd'hui.

ceaux fleuris, et c'est sous ces voûtes bariolées que le ministre, suivi de tous les personnages politiques, défile pendant que treilleurs et treilleuses marquent la cadence des *Treilles*, le vieux ballet languedocien, et que le flûtet égrène ses sons aigrelets que martelle le tambourin sonore. C'est absolument charmant.

» A midi, un grand banquet comprenant deux cents couverts est offert par la Ville au ministre, dans le réfectoire du collège. — Au moment des toasts, M. Montagne, maire, a remercié, au nom du Conseil municipal, au nom du Comité Molière et au nom de la population, le ministre de l'honneur qu'il a fait aux organisateurs en venant présider les fêtes de Molière, qui consacrent les souvenirs glorieux des divers séjours du grand poète à Pézénas.

» Le ministre a répondu qu'il est heureux de l'accueil si sympathique qu'il a reçu. Il rend hommage à la petite ville qui a réalisé ce que de grandes cités n'auraient pu mener à bien, car elle était guidée par un but littéraire. — Le ministre a terminé en portant un toast au maire, M. Montagne.

» Le secrétaire général du Comité Molière, M. Alliès, remercie ensuite tous ceux qui se sont occupés d'élever un monument à Molière, et boit à la Comédie-Française, à laquelle revient le plus grand mérite. — M. Mounet-Sully se lève alors; il n'accepte pas pour lui et ses camarades ces remerciements, car pour lui et pour eux c'était un devoir, et le plus doux. M. Coquelin cadet manifeste à son tour les mêmes sentiments. Le cortège se dirige ensuite vers le monument, dont l'inauguration a lieu à quatre heures. — Le Comité remet le monument à la Ville, sûr qu'elle veillera sur lui avec un soin jaloux.

» Le maire, M. Montagne, prononce un éloquent discours, dans lequel il célèbre la gloire du grand poète et l'œuvre, en effet fort belle, du sculpteur Injalbert. — Le ministre fait l'éloge de Molière, le plus grand génie de son siècle, et aussi le plus parfait honnête homme. — M. Mounet-Sully lit une touchante lettre de M. Claretie, exprimant ses vifs regrets de n'avoir pu venir s'associer aux honneurs décernés à celui qui fit la Comédie-Française. Il remercie le Comité et la ville de Pézénas, qui a si merveilleusement exécuté un projet si difficile. Il félicite M. Injalbert, si heureusement inspiré par le grand génie acclamé.

» Puis ont lieu les chœurs (*a*), la *danse des treilles*, la lecture des vers (*b*). — Le soir, au théâtre, les acteurs de la Comédie-Française ont joué *le Dépit amoureux*, *le Barbier de Pézénas* [de MM. Valade et Blémont], *le Médecin malgré lui.* » (*La Gironde*, du mardi 10 août 1897.)

(*a*) « Sous l'habile baguette du maître Saint-Saëns, plusieurs orphéons et musiques exécutent le *madrigal* (sur des paroles de *Psiché*), dont il vient de composer la musique. »

(*b*) « De sa belle voix, M. Mounet-Sully dit une pièce de vers de M. de Bornier : *A Pézénas.* C'est un succès colossal. — Après lui, M. Coquelin déclame avec une sincère émotion un *Hommage à Molière*, de M. Louis Marsolleau.

» Enfin, toutes les musiques jouent *l'Hymne à Molière*, de M. Célestin Vernozobres. — La cérémonie est terminée. »

Le *jeu de paume de Dibarolla,* appartenant à Nicolas Barbarin, où jouèrent Molière et sa troupe en 1656, se trouvait dans la partie de la rue Montméjan actuelle qui s'étend *depuis* le point de rencontre de la rue du Temple et de la rue Baubadat *jusqu*'à l'embranchement des trois rues de Castillon, Margaux et Judaïque [de Cheverus], sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui *le commencement de la rue Gouvion et les maisons portant les numéros 10 et 12 de la rue Montméjan actuelle.* Ces données nous ont été fournies d'abord, et confirmées ensuite, par M. Dast de Boisville.

J'ai donc l'honneur de renouveler aujourd'hui, *en la précisant,* ma demande à la municipalité bordelaise.

CHAPITRE NEUVIÈME

LES ŒUVRES DE MOLIÈRE EN 1656

§ 1. *La Thébaïde.* — § 2. Ballets et mascarades. — § 3. Farces et canevas comiques. — § 4. *L'Estourdy.* — § 5. *Despit amoureux.* — § 6. La farce des *Précieuses.* — § 7. *Le Docteur amoureux.* — § 8. La Traduction du poème de Lucrèce.

---

§ 1. — LA THÉBAÏDE.

Nous nous représentons toujours, dans notre imagination, Molière et sa troupe jouant *la comédie* à Bordeaux. C'est cependant *la tragédie* qui, à cette époque, y était surtout à l'ordre du jour. A cet égard, il ne saurait vraiment exister aucun doute possible.

Il y a plus. Une tradition, longue, obstinée et singulièrement tenace, comme toutes les traditions, attribue à Molière lui-même *la composition* d'une véritable tragédie: *la Thébaïde,* qu'il aurait ensuite fait représenter, avec un insuccès marqué, au théâtre de la rue Montméjan; plus

exactement, au *premier* jeu de paume de l'*ancienne* rue Saint-Christoly.

Avant de rien établir à cet égard, il nous paraît absolument nécessaire d'aller d'abord directement à la source *écrite* de cette vénérable tradition, ou pour mieux dire au texte *imprimé* qui, le premier, se trouve en faire mention. La chose est plus difficile qu'elle ne semble l'être au premier abord, et nos lecteurs vont de suite en juger.

En cherchant bien, et en furetant un peu partout, nous avions découvert, page 179, note 2, de la *Notice biographique* de M. Paul Mesnard, les lignes suivantes :

« Une note manuscrite de Trallage parle aussi de cette *Thébaïde*, qui aurait été jouée devant le duc d'Épernon et fort goûtée par lui. Elle aurait donc été représentée beaucoup plus tôt [que 1656], à Bordeaux, lorsque Épernon était encore gouverneur de la Guyenne. A quelque date que l'on place cette *Thébaïde* de Molière, il y a les plus fortes raisons de n'y pas croire. La fausse tradition ne viendrait-elle pas d'une représentation, donnée par Molière, devant Épernon, de l'*Antigone* de Rotrou (1), qui avait paru en 1638? »

Ce passage fort judicieux nous donnait, au commencement et à la première ligne, un renseignement auquel nous ne nous attendions pas du tout, et qui attira de suite notre très particulière attention. Trallage aurait parlé de *la Thébaïde!* Nous nous plaçâmes immédiatement sur cette piste, mais nous ne pûmes rien découvrir. *Au contraire :* page 13 de la 3e édition de l'*Histoire de Molière,* par Taschereau, ce dernier cite parfaitement Tralage *(sic)* au sujet du séjour qu'avait fait Molière à Bordeaux. — Quelques lignes plus bas (2), Taschereau nous parle de

(1) « Rotrou avait eu lui-même sur la scène française des devanciers dans ce sujet de *la Thébaïde*. Tout n'est pas à dédaigner dans ces vieux tragiques de l'école de Ronsard. Ils déclamaient longuement à la façon de Sénèque, qui était surtout leur modèle... On pourrait citer plus d'un trait vigoureux, plus d'un passage où brillent quelques lueurs d'éloquence, soit dans *la Thébaïde* de Jean Robelin, imprimée en 1584, soit dans la tragédie de Robert Garnier (1580), intitulée : *Antigone ou la piété.* » PAUL MESNARD, *Racine-Hachette*, t. Ier, p. 379.

(2) C'est là, très évidemment, l'origine certaine et bien reconnaissable de la confusion que nous constaterons tout à l'heure. [Cf. p. 457, fin de la note 1.]

la Thébaïde : mais il n'invoque nullement, cette fois, le témoignage de Tralage!

N'ayant rien pu trouver nulle part autre, corroborant plus ou moins le mystérieux passage en question, nous prîmes la liberté d'écrire à M. Paul Mesnard (dont nous avions déjà eu l'occasion de mettre la parfaite obligeance à l'épreuve), une lettre, datée du 26 février 1896, et dans laquelle, après avoir placé sous les yeux de l'éminent moliériste la note reproduite plus haut, nous lui disions :

« Cette note me donne la torture, et me met, selon l'expression de Sainte-Beuve, le feu sous le ventre. Jean-Nicolas de Tralage [neveu du lieutenant général de police Gabriel-Nicolas, seigneur de la Reynie], mourut le 12 novembre 1698. Montesquieu, né en 1689, et de qui on tient généralement *(je n'ai pu découvrir comment)* la tradition de *la Thébaïde,* n'a pas pu connaître de Tralage. Mais *que dit ce dernier,* dans quel manuscrit et à quelle page, *au sujet de cette fameuse tragédie?...* » [ANATOLE LOQUIN.]

M. Paul Mesnard, qui est un esprit charmant et vraiment supérieur, et la complaisance même, me fit l'honneur de me répondre après avoir pris seulement le temps de faire les recherches nécessaires. Je ne me crois pas le droit de reproduire *in extenso* son aimable lettre; j'en extrais seulement ce qui se rapporte à l'objet en litige :

« Suivant l'expression anglaise, *je plaide coupable.* Ma note 2 de la page 179 ne se trouve pas exacte. A la Bibliothèque de l'Arsenal la note de Trallage ne parle pas de *la Thébaïde...*

» Ce serait donc Cailhava qui, en 1802, plus d'un siècle après M. de Trallage, aurait le premier parlé de cette *Thébaïde.* « Molière, dit-il, con-» sacra les trois années suivantes (1655 à 1658) à parcourir les provinces. » Partout il réussit excepté à Bordeaux. Le président de Montesquieu » assurait qu'encore comédien de campagne, Molière fit jouer sans succès » dans cette ville une tragédie de sa façon intitulée *la Thébaïde.* »

» Ainsi, Molière aurait fait au moins deux séjours à Bordeaux, à dix années de distance environ. On serait même étonné qu'il ne fût pas revenu dans cette ville en 1648 ou 1649. Il est fâcheux que Montesquieu n'ait pas transmis par écrit cette tradition assez vague soit dans ses *Mélanges,* soit dans sa correspondance. » [PAUL MESNARD.]

On ne peut être assurément plus obligeant et plus courtois que M. Paul Mesnard. Non seulement il rétablit l'irréfragable vérité, mais lui-même se donne la peine de me fournir le renseignement dont j'avais besoin, et d'appuyer le tout de l'autorité de ses propres conclusions.

Une autre version du même fait est rapportée par Germain Garnier (*Œuvres de Racine*, édition de 1807, t. III, p. 352, à la note), et reproduite par M. Paul Mesnard, *Racine-Hachette*, t. Ier, p. 371 :

« Plusieurs personnes ont entendu raconter à Montesquieu un fait qui passait pour constant à Bordeaux : c'est que Molière, n'étant encore que comédien de campagne, avait fait représenter dans cette ville une tragédie de sa façon, intitulée *la Thébaïde*, dont le peu de succès l'avait dégoûté de faire des tragédies. »

Ce texte ayant *cinq ans* de plus que celui de Cailhava, ce dernier continue à conserver sa pleine autorité. Mais Bret, dont l'édition des *Œuvres de Molière* est de 1773, et *antérieure* conséquemment de *vingt-neuf ans* à Cailhava et de *trente-quatre ans* à Germain Garnier, a sur *la Thébaïde* (t. Ier, p. 53) une indication précieuse qui pourrait bien être la source commune des textes de Cailhava et de Germain Garnier, et que nous reproduisons d'après l'édition *Panthéon littéraire* des *Œuvres de Molière*, page 8, colonne 2, note 1 :

« On a ouï dire souvent à M. le Président Montesquieu, d'après une ancienne tradition de Bordeaux, que Molière, encore comédien de campagne, avait fait représenter dans cette ville une tragédie de sa façon qui avait pour titre *la Thébaïde ;* mais que le peu de succès qu'elle obtint le détourna du genre tragique [1]. *C'est sans doute le plan de cette pièce que Molière donna à Racine.* »

[1] « Il est, à la vérité, impossible de fournir une preuve bien positive à l'appui de cette assertion ; mais on sentira qu'elle offre assez de vraisemblance, pour peu qu'on réfléchisse à la passion malheureuse que Molière eut longtemps pour le genre sérieux, passion dont *le Prince jaloux* et ses excursions comme acteur dans le grand emploi tragique sont les tristes témoignages (*a*). On verra aussi qu'il

(*a*) « C'est ici une allusion à une petite mésaventure dont le comédien poète aurait été l'objet. M. P. Lacroix en a trouvé le récit dans une ancienne clef des *Caractères* de La Bruyère. La première fois que Molière parut dans la tragédie d'*Héraclius*, où il faisait le principal personnage, il

Montesquieu est mort en 1755, on a donc fort bien pu recueillir dix-huit ans après, en 1773, ce fait (1) de la bouche même d'une personne qui le lui aurait entendu dire, et peut-être même plusieurs fois (2).

Molière eut-il une part quelconque à *la Thébaïde ou les Frères ennemis* de Jean Racine, représentée le 24 juin 1664 par la troupe de Monsieur, au Palais-Royal, et avec

regardait ce sujet de *la Thébaïde* comme tout à fait propre à la tragédie, puisque *ce fut lui qui, plus tard, le donna à traiter au jeune Racine.* » J. TASCHEREAU, 3e édition, liv. Ier, p. 13.

(1) Dans un intéressant article, intitulé : *Quelques faits nouveaux sur Molière*, publié par M. Paul Bonnefon dans la *Revue universitaire* du 15 février 1896, article que nous avons déjà eu plus haut (p. 417-418) l'occasion de citer, nous trouvons les lignes suivantes :

« Précisément, un chercheur heureux et adroit [M. Dast de Boisville] vient de fournir la preuve du passage de Molière à Bordeaux... Si Molière vint [d'abord] à Bordeaux, ce ne put être *au plus tôt* que dans les derniers mois de 1645 [très juste et très exact]. Mais ce renseignement [des papiers de Trallage] n'en est pas moins juste, car on sait d'autre part que la troupe de *l'Illustre Théâtre* et, par conséquent, Molière appartenaient au duc d'Épernon dès le commencement de 1646. Il n'est pas douteux que les acteurs durent jouer alors plus d'une fois en présence de leur protecteur, et la tragi-comédie de *Josaphat* par le sieur Magnon, dont la dédicace au duc d'Épernon nous fournit tant d'utiles renseignements à ce propos, et aussi cette *Thébaïde*, que Montesquieu disait, SI L'ON EN CROIT CAILHAVA, avoir été composée par Molière lui-même et jouée par lui sans succès à Bordeaux. Je sais bien que quelques moliéristes — et M. Paul Mesnard est du nombre — ne croient pas à l'existence de cette dernière pièce et invoquent, en faveur de leur opinion, cette considération que Montesquieu ne connaissait le fait que par ouï-dire et que nous l'apprenons à notre tour d'une façon très indirecte. *Peut-être aussi que le moment n'est pas bien choisi pour en douter trop, maintenant que les papiers de Montesquieu sont successivement mis au jour (a) et peuvent nous apporter la confirmation de cette tradition.* Au surplus, Montesquieu, s'il en a parlé, NE SERAIT PAS LE SEUL : une note manuscrite de Trallage FAIT AUSSI MENTION [erreur !] de cette *Thébaïde* qui fut jouée, dit-elle, à Bordeaux en présence du duc d'Épernon et fort goûtée par lui. » PAUL BONNEFON. [Dans la *Revue universitaire*, t. V, p. 142-143.]

Il n'était que temps, on le voit, d'élucider et de rétablir les deux faits que nous venons de tirer à clair : 1° ce n'est pas Cailhava (1802), c'est Bret (1773) qui a mis le premier en avant l'indication concernant Montesquieu et *la Thébaïde;* 2° la prétendue note de Trallage, concernant *la Thébaïde*, N'EXISTE PAS, et a pour unique origine la confusion entre eux de deux passages fort différents de Taschereau, mais imprimés dans son livre à quelques lignes seulement de distance l'un de l'autre.

(2) Nous lisons dans *le Moliériste*, tome III, page 212 : « MOLIÈRE A BORDEAUX. Dans « lequel de ses ouvrages, Montesquieu a-t-il parlé du séjour de la troupe de Mo- » lière à Bordeaux, et de la représentation de *la Thébaïde* dans cette ville ? C. M. » Cette question, bien entendu, n'a reçu — et ne pouvait recevoir — aucune réponse... !

réussit si mal qu'il fut obligé de quitter la scène non sans avoir préalablement reçu quelques pommes cuites qui se vendaient à la porte. (*Iconographie*, p. 343, d'après le mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal, S. A, n° 7.) Presque tous les poètes comiques, avant de trouver leur voie, ont débuté par la tragédie qui est le faible des jeunes écrivains, et il en faut dire autant des acteurs comiques ; témoin Arnal et bien d'autres. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 141.

(a) Par MM. de Montesquieu, avec le concours de MM. H. Barckhausen, R. Dezeimeris et R. Céleste.

les artistes de Molière? C'est ce qui, aujourd'hui, serait peut-être très difficile à établir.

« La différence de jeu avoit fait naître de la jalousie entre les deux Troupes. On alloit à celle de l'Hôtel de Bourgogne; les Auteurs Tragiques y portoient presque tous leurs Ouvrages : Molière en étoit fâché. De manière qu'aïant sceu qu'ils devoient représenter une pièce nouvelle dans deux mois, il se mit en tête d'en avoir une toute prête pour ce temps-là, afin de figurer avec l'ancienne Troupe. Il se souvint qu'un an auparavant un jeune homme lui avoit apporté une pièce intitulée *Théagène et Chariclée*... qui lui avoit fait voir que ce jeune homme en travaillant pouvait devenir un excellent Auteur. Il ne le rebuta point, mais il l'exhorta à se perfectionner dans la poësie... et il lui dit de revenir le trouver... Pendant ce temps-là Molière fit le dessein des *Frères Ennemis*... Il le donna..., au jeune auteur, *qui*, ardent et de bonne volonté, répondit à l'empressement de Molière... Mais comme le tems pressoit, Molière l'aida... à achever la pièce, qui fut prête dans le temps et qui fut d'autant plus aplaudie que le public se prêta à la jeunesse de Mr Racine, qui fut animé par les aplaudissemens et par le présent que Molière lui fit. » GRIMAREST, *La Vie de M. de Molière*, édition Isidore Liseux, Paris, 1877, p. 31, 32 et 33.

Dans leur *Histoire du Théâtre Français*, tome IX, page 304, les frères Parfaict s'expriment ainsi : « Une » tradition constante veut que le sujet de cette tragédie » ait été donné par Molière à Racine. » — A cette tradition, qui ne remonterait pas plus haut qu'au récit de Grimarest et à l'année 1705, M. Paul Mesnard oppose les faits suivants :

« Si Louis Racine, dit-il, n'a pu toujours être bien informé des faits qui se rapportent à la jeunesse de son père, il s'appuyait du moins, lui aussi, sur une tradition, et sur la moins éloignée, sur la plus directe. Dans une note sur une lettre de Racine écrite en novembre 1663, il dit : « Il se pré- » parait à faire jouer *les Frères ennemis*, qu'il avoit composés en Langue- » doc. » Dans ses *Mémoires* également, il rapporte la composition de cette tragédie à l'époque du séjour à Uzès. « Il retourna, dit-il, à Euripide, et » y prit le sujet de *la Thébaïde*, qu'il avança beaucoup en même temps » qu'il s'appliquait à la théologie... Il revint à Paris, où il fit connoissance » avec Molière, et acheva *la Thébaïde*. » L'abbé Dubos, dont le témoignage est plus ancien que celui de Louis Racine, dit aussi dans ses *Réflexions critiques* (1719, t. II, p. 27) : « Racine portoit encore l'habit de la plus » sérieuse des professions, quand il composa sa tragédie des *Frères enne-* » *mis*. » Si donc Louis Racine et l'abbé Dubos ne se sont pas trompés, la tragédie de Racine, commencée en Languedoc, était à peu près faite, lors-

qu'il connut Molière: il ne dut pas à celui-ci, mais directement à Euripide, ce sujet qui le tenta... » PAUL MESNARD, *Racine-Hachette,* t. Ier, p. 371-372.

Pour nous, il nous paraît très vraisemblable qu'en 1656, pendant son séjour à Bordeaux, Molière ait fait représenter, sur le théâtre de la rue Montméjan, ou pour mieux dire *au jeu de paume d'Ibarroula,* une tragédie de sa façon intitulée *la Thébaïde* et imitée directement d'Euripide, — laquelle fit une chute retentissante.

Six ou sept ans après, Jean Racine, alors en Languedoc et âgé de vingt-trois ou vingt-quatre ans, écrivit de son côté sa pièce : *la Thébaïde ou les Frères ennemis,* qu'il destinait alors à l'hôtel de Bourgogne, sans autre plan préalable que celui de la tragédie grecque. Arrivé à Paris, il fit la connaissance de Molière et lui montra sa pièce. Celui-ci, enchanté de retrouver le sujet de son ancienne tragédie, proposa à Racine de jouer sa *Thébaïde* sur le théâtre de Monsieur, au Palais-Royal, ce qui eut lieu en 1664.

Dans l'intervalle, le jeune Racine, comme tous les auteurs, retoucha sans aucun doute sa tragédie, et Molière put lui donner, mais seulement alors, d'utiles conseils à ce sujet, peut-être même lui communiquer le manuscrit de sa pièce de Bordeaux. Deux tragédies sur le même sujet, tirées du même poète grec, doivent avoir entre elles de très nombreux points de ressemblance. Il est donc fort possible, si Molière le lui permit, — et rien de plus vraisemblable, — que Racine (quand ce n'aurait été que pour flatter, de son côté, son obligeant directeur de théâtre) ait fait, même au dernier moment, de-ci de-là, plus d'un heureux emprunt à la pièce bordelaise.

Nous sommes loin d'être sûr que les noms des personnages fussent à peu près les mêmes dans les deux

pièces. Admettons-le, ***par supposition seulement,*** et l'on va voir pourquoi : Les acteurs de 1656, et ceux de 1664, composant la troupe de Molière, n'ayant pas beaucoup changé, du moment où nous connaissons la distribution de la pièce de Racine à cette dernière date, nous nous trouverions donc posséder en partie la distribution de la pièce de Molière à Bordeaux, et nous pourrions même (mais ceci est ***beaucoup plus téméraire et discutable encore,*** et offre ***bien moins de chances de tomber juste***) remplacer les artistes nouveaux de 1664 par ceux qui se trouvaient être leurs prédécesseurs en 1656 dans la troupe bordelaise ([1]).

Nous venons de rappeler *la Thébaïde* de Molière, dont Montesquieu ***seulement*** nous a conservé le souvenir; ainsi que celle de Racine, qui n'est pas un des grands chefs-d'œuvre de l'auteur futur d'*Andromaque* ([2]). Mais bien peu

([1]) Donnons-nous, mais seulement en note, cette petite satisfaction, qui ne saurait tirer gravement à conséquence, surtout du moment où nous prenons nous-même le soin très nécessaire d'indiquer le peu d'exactitude probable de nos conjectures :

Noms des personnages dans les deux pièces.	*La Thébaïde* de Molière (Bordeaux, 1656).	*La Thébaïde* de Racine (Paris, 1664).
Étéocle.	Molière.	Hubert [du Marais].
Polynice.	Joseph Béjart.	La Grange.
Jocaste.	Magdeleine Béjart.	Mlle Béjart [Magdeleine].
Antigone.	Mlle de Brie [C. du Rosé].	Mlle de Brie.
Créon.	Charles Du Fresne.	La Thorillière.
Hémon.	Louis Béjart *l'Eguisé.*	Béjart [Louis].

Les personnages des *Phéniciennes* d'Euripide sont les suivants : Jocaste, le Pédagogue, Antigone, Polynice, Étéocle, Créon, Ménœcée, Tirésias, Œdipe, le chœur, deux messagers. — Sénèque le tragique, dans ses *Phéniciennes*, que l'on nomme parfois *la Thébaïde*, n'a que six personnages : Œdipe, Antigone, un messager, Jocaste, Polynice, Étéocle. — Enfin, *la Thébaïde* de Racine a encore, comme personnages, outre les six indiqués plus haut : Olympe, Attale, un soldat, gardes.

([2]) Dans l'article que le bibliophile Jacob consacre, *Bibliographie Moliéresque*, page 270 et sous le n° 1241, au *Molière à Bordeaux* de M. Hippolyte Minier, *dont il recule la date d'un mois*, on lit avec une certaine surprise les lignes suivantes :

« C'est à Bordeaux que Molière aurait joué une tragédie de sa composition, » *Étéocle et Polynice*, dont il devait plus tard fournir le sujet à *Racine*, pour *les* » *Frères ennemis*. » Paul Lacroix.

Pourquoi donner un nouveau titre à *la Thébaïde* de Molière? Pourquoi désigner celle de Racine par son sous-titre? Pourquoi être si affirmatif au sujet de la communication que Racine aurait reçue de Molière? L'excellent bibliophile Jacob, quand une opinion lui souriait quelque peu, devenait tout à coup le plus

de personnes, même parmi les érudits, savent aujourd'hui qu'il a existé aussi une *Thébaïde* de Pierre Corneille (pas une tragédie, mais un grand poème épique, en vingt et un chants s'il vous plaît (1), traduit de Stace), que cet ouvrage a été *imprimé*, au moins partiellement, à l'époque, c'est-à-dire vers 1672, et qu'il ne nous en est pas arrivé, à nous, hommes du XIXe siècle, un traître exemplaire. Ménage, *qui en possédait un dans sa bibliothèque*, cite *trois vers* de cet ouvrage qui n'a jamais été retrouvé, et c'est tout ce qui nous reste aujourd'hui de cette traduction en vers de l'auteur du *Cid* et de *Rodogune*, parfaitement authentique, parfaitement réelle!...

« Il semble *impossible...*, dit M. Ch. Marty-Laveaux (*Corneille-Hachette*, t. Ier, p. XIII-XIV), que cet ouvrage ait disparu *pour toujours*, et qu'à moins de deux cents ans de distance, et malgré les bienfaits de l'imprimerie, il en soit pour nous du père de notre théâtre comme de ces écrivains de l'antiquité dont certains livres ne nous sont connus que grâce aux fragments conservés par les grammairiens. » CH. MARTY-LAVEAUX.

Nous trouvons, à l'appendice de l'*Iconographie Moliéresque* de Paul Lacroix (p. 343-344), une foule de remarques et de détails fort curieux que nous ne devons pas oublier, sur *la Thébaïde* de Molière, et sur celles de Corneille [le poème de Stace] et de Boyer :

convaincu des hommes, et le plus coulant pour passer par-dessus tous les obstacles, pour aplanir complètement toutes les difficultés.

Aussi est-il exactement de l'avis de M. Minier par rapport à *Arnaud* Detcheverry qu'il appelle *Armand :*

« M. Armand Detcheverry..., dit-il, repousse la tradition du passage de Molière et de sa troupe à Bordeaux, parce qu'il n'a pas trouvé trace des représentations de ces comédiens dans la correspondance administrative du duc d'Épernon, gouverneur de la Guyenne à cette époque. *La tradition n'en subsiste pas moins.* » PAUL LACROIX, *Bibliographie Moliéresque*, 2e édition, 1875.

(1) Disons cependant que P. Corneille n'en avait traduit et fait imprimer que les deux premiers livres, ou même que le second livre seulement. Voici au surplus ce que nous lisons à cet égard dans la *Notice biographique sur Pierre Corneille* de M. Ch. Marty-Laveaux : « Le privilège de la tragédie de *Tite et Bérénice* (1670) fait » mention d'une traduction en vers de *la Thébaïde* de Stace, dont un livre au moins, » le second, paraît avoir été imprimé, mais probablement comme essai et à très » petit nombre. Corneille, découragé sans doute du peu de succès de cette tenta» tive, n'aura pas jugé à propos d'y donner suite. On n'a pas pu retrouver un seul » exemplaire de l'ouvrage. » (*Corneille-Hachette*, tome I, page LIV.)

« Il est hors de doute (?) que Molière avait composé et fait représenter à Bordeaux une tragédie de *la Thébaïde;* tous les biographes sont à peu près d'accord sur ce point (!...), et Montesquieu, qui avait recueilli la tradition à Bordeaux même, racontait que cette tragédie eut un sort fâcheux au théâtre. On ne saurait dire à quelle époque avait eu lieu la représentation de la pièce de Molière; il faut choisir, à notre avis, entre les deux dates de 1648 [1647...?] et de 1658 [1656!]. Nous pencherions pour la seconde date [nous aussi]...

» On s'explique très bien que Molière, bon humaniste, ait pris grand goût aux tragédies de Sénèque, qui plaisaient beaucoup, par leur enflure déclamatoire, aux régents de collège de ce temps-là. Sénèque le tragique était le modèle permanent qu'on recommandait aux élèves de rhétorique. Molière avait donc imité la *Thebaïs,* de Sénèque, peut-être en faisant aussi quelques emprunts à la *Thébaïde,* de Stace, que Pierre Corneille avait traduite en vers [impossible : cette dernière date de beaucoup plus tard, elle est de 1670!!...], traduction connue et citée par les contemporains, mais perdue aujourd'hui, *quoiqu'*elle ait été, sans aucun doute, imprimée, [mais] *à un très petit nombre d'exemplaires.* On comprend que Molière ait indiqué le sujet de *la Thébaïde* au jeune Racine, qui lui avait apporté une tragédie de *Théagène et Chariclée...*

» Un fait... étrange... se trouve mentionné dans l'*Abrégé de l'Histoire du Théâtre-François* (t. Ier, p. 462), par le chevalier de Mouhy. Une autre tragédie de *la Thébaïde,* attribuée à Boyer, avait été jouée, sans succès, avant celle de Racine, en 1660, *probablement* (!), au Palais-Bourbon, puisque Boyer était un des auteurs habitués de ce théâtre. Ne s'agirait-il pas de la tragédie de Molière, *que Boyer aurait consenti à faire représenter sous son nom et sous sa responsabilité littéraire?* (!!...) En tout cas, le Registre de La Grange est muet sur CETTE BIZARRE PARTICULARITÉ [1]. » PAUL LACROIX.

Nous le croyons facilement.

Nous venons de faire intervenir tour à tour M. Paul Mesnard, Cailhava, nous-même, Germain Garnier, Bret, J. Taschereau, C. M... (dans *le Moliériste,* t. III), M. Paul Bonnefon, Grimarest, les frères Parfaict, M. Jules Loiseleur, M. Ch. Marty-Laveaux, M. Paul Lacroix, le chevalier de Mouhy...

On n'avait certainement pas encore rassemblé, nous croyons avoir le droit de le dire, autant de menus renseignements de toute espèce et de toute provenance, par rapport à *la Thébaïde* de Molière; et nous croyons même,

[1] O imagination brûlante et vagabonde, toujours en éveil, du bon bibliophile!...

à propos de Trallage, et grâce à l'extrême courtoisie et à la complaisance rare de M. Paul Mesnard, avoir contribué fortement à débarrasser cette « légende » d'un détail qui ne contribuait pas peu à l'obscurcir. Malgré toutes les citations qui précèdent, nous ne sommes cependant pas sûrs du tout que *la Thébaïde* de Molière ait jamais existé... Mais nous croyons du moins avoir fidèlement rapporté, dans ce paragraphe, tout ce qu'on peut apprendre à son sujet, tout ce que l'on peut, surtout, essayer de présager, étant donné l'état actuel des connaissances moliéresques.

§ 2. — *Ballets et Mascarades.*

Nous empruntons beaucoup, pour ce paragraphe, au § 6 de notre CHAPITRE QUATRIÈME portant exactement le même titre que lui, et nous tenons à en prévenir tout d'abord le lecteur : Être complet *ici* et *là,* au chapitre IV et au chapitre IX, nous semble chose infiniment préférable à celle de chevaucher continuellement, et de renvoyer tour à tour de l'un à l'autre paragraphe *et vice versa.* Il ne faut pas toujours reculer devant *les redites :* elles sont quelquefois même précieuses et importantes, on ne doit pas s'y tromper, et mieux vaut parfois une répétition et même un double emploi voulu et à l'avance presque forcé, qu'un oubli fâcheux ou qu'une lacune par trop apparente.

Molière, dans la dernière partie de sa carrière, et aidé du divin Lully, fit de nombreux ballets pour Louis XIV, et dans notre premier volume nous nous sommes longuement étendu sur ce sujet rempli d'intérêt. Le genre lui était d'autant plus familier, qu'en province il eut souvent l'occasion de le cultiver, comme arrangeur et comme auteur sinon comme acteur.

Le *Balet (sic) de l'Oracle de la Sibyle (sic) de Pansoust,* dansé en 1645 par les gentilshommes et les officiers de Gaston d'Orléans à une époque où Molière n'avait peut-être pas encore quitté la capitale, a eu l'insigne honneur, dont il se serait certes facilement passé, d'être attribué par le bibliophile Jacob à l'auteur très futur du *Misanthrope* et du *Tartuffe.* « Ce ballet, » dit Paul Lacroix en parlant de cet ouvrage, « que *les connaisseurs* attribuent à Molière...! [1] » Ayez donc, après cela, l'audace de mettre en doute cette paternité au moins singulière, aussi flatteuse pour l'œuvre qu'elle le serait peu pour le poète! Halte-là, mon bon monsieur: cela prouvera évidemment que vous n'êtes pas un « connaisseur »!

Ce ballet, à dix-huit entrées, a été publié à Paris chez J. Bassin, in-4°, 1645, douze pages. Il a été réimprimé, de nos jours, au moins deux fois :

1° Par M. Victor Fournel, dans *les Contemporains de Molière,* sans nom d'auteur;

2° Par le bibliophile Jacob, déjà nommé, — dans le recueil dont nous donnons le titre exact et détaillé dans la dernière note indiquée avant ces lignes, — en le mettant trop généreusement sur le compte de l'illustre dramatiste que l'on sait.

M. Édouard Fournier, pour sa part, était si bien persuadé que ce ballet émanait directement *de Molière,* qu'il n'a pas hésité, dans sa comédie intitulée *la Valise de Molière,* représentée au Théâtre-Français le 15 janvier 1868, d'y faire figurer les vers suivants, tirés de la quatrième entrée de *l'Oracle de la Sybile de Pansoust :*

« QUATRIESME ENTRÉE.

» Panurge, avec deux de ses compagnons, consultant les docteurs s'il se doit marier ou non.

(1) *Ballets et Mascarades de cour sous Henri IV et Louis XIII* (de 1581 à 1632), recueillis et publiés d'après les éditions originales la plupart introuvables aujour-

» Monsieur de Saincte-Frique, les sieurs Souville, Balon.

» Je ne sçai si le mariage
Est le party qu'il me faudroit,
. . . .
A vostre avis, seray-je fou?
A vostre avis, seray-je sage? »

Nous avons déjà donné ce couplet dans son entier, plus haut, tome II, page 239.

Comme le dit fort bien M. Louis Moland, page 523, « Molière, âgé de vingt-trois ans, n'était pas en situation » de composer et diriger un grand ballet comme celui-là, » qui n'a pas moins de dix-huit entrées; et s'il l'avait fait, » cela eût paru assez rare et extraordinaire pour que le » bruit en fût parvenu jusqu'à nous. » — Citons encore, de ce ballet peu connu, un simple quatrain (cinquième entrée) : la *Réponse de l'oracle à Panurge :*

Si ta maistresse est jeune et belle,
Tasche de n'en pas mal user;
Mais te mariant avec elle,
Garde-toy bien de l'épouser.

C'est juste la situation dans laquelle se trouvait Molière vis-à-vis de Magdeleine Béjart. Loin de vouloir se faire épouser, du reste, par cet adolescent, la bonne fille ne lui donna-t-elle pas, bien plus tard, en mariage sa petite sœur et filleule Armande Grésinde, de vingt ans plus jeune que son ancien amant, devenu depuis son ami le plus affectionné?

La Fontaine de Jouvence, ballet divisé en deux parties, et dans lequel MM. Paul Lacroix et Edouard Fournier croyaient voir la griffe de Molière, date de 1643 (in-4°, de 8 pages)!... L'auteur futur des *Femmes savantes* l'aurait donc fait jouer à vingt et un ans, l'aurait donc composé

d'hui, par M. Paul Lacroix [Turin, J. Gay et fils, 1870], tome VI, page 103, note 1. — Cf. *Bibliographie Moliéresque*, 2e édition, 1875, n° 285, page 58.

à vingt ans! C'est ce que, raisonnablement, il est impossible de croire (1).

Nous voudrions néanmoins citer quelques vers de ce ballet rarissime, qui contient alternativement des strophes françaises, italiennes et espagnoles, et qui ne rappelle en rien Molière. — Nous nous en tiendrons, tout bien examiné, à ce simple quatrain comme échantillon :

Belles, de vos doux passetemps
Bannissez la mélancholie;
Pour paroistre jeunes longtemps,
Il n'est que faire la folie.

Pour le *Ballet des Incompatibles*, dansé en 1655 à Montpellier devant le prince et la princesse de Conti, c'est tout autre chose. Molière, qui devait venir à Bordeaux l'année suivante, et qui avait déjà fait représenter *l'Estourdy* à Lyon, Molière, qui préparait sans doute déjà (il n'aimait pas à être pris sans verd) *la Thébaïde* et *le Docteur amoureux*, ces deux pièces de caractères si différents, a réellement joué dans ce ballet, il y a figuré, il y est nommé, et il a fort bien pu, somme toute, en composer plusieurs pièces de vers.

M. Édouard Fournier, dans sa comédie *la Valise de Molière* (1868), déjà citée, a fait plusieurs emprunts au ballet des *Incompatibles*, dont M. Eugène Despois a, cinq ans après (1873), reproduit le livret complet à la fin du tome premier du *Molière-Hachette*. Voici les strophes choisies par M. Édouard Fournier :

POUR Mlle DU FEY.

Sans trop parler, aisément je m'explique:
Ce que j'ai dans l'esprit, on l'apprend de mes yeux:
Ils disent mes secrets à tous les curieux
Par un air tantôt gai, tantôt mélancolique :

(1) Je cherche en vain *la Fontaine de Jouvence* dans la *Bibliographie Molièresque*, du bibliophile Jacob, 2e édition, au chapitre VII, *Ouvrages divers attribués à Molière* (p. 58-65). Je ne la trouve pas non plus à la table alphabétique du même ouvrage.

Ils ne manquent jamais un cœur;
Et leur feu se rendroit vainqueur
De la plus froide indifférence.
Qui ne m'en conte pas est mis au rang des sots,
Et le Dieu même du Silence
Ne sçauroit s'empêcher de m'en dire deux mots.

LE SIEUR LA BRUGUIÈRE, M. D'ANGERVILLE ET LE SIEUR BÉJAR (1).

Fuyez bien loin, gens à double visage,
Dont le penser est contraire au langage,
Et qui trompez comme de faux écus.
On sçait bien entre nous faire la différence
Car dans la cour du bon prince Bacchus
Le meilleur courtisan y dit tout ce qu'il pense.

LA SOBRIÉTÉ ET QUATRE SUISSES.
LE SIEUR LA PIERRE, M. DE VITRAC, M. SEGUIN ET LES SIEURS MARTIAL ET JOACHIM.

Plutôt s'accorderoient la lumière et la nuit,
Plutôt seroient unis le silence et le bruit,
Le ciel plus aisément se joindroit à la terre,
Et le mensonge avec la vérité,
La paix s'accorderoit plutôt avec la guerre
Que nous et la sobriété.

L'ARGENT, UN PEINTRE, UN POËTE ET UN ALCHIMISTE.
M. DE VITRAC, représentant *l'Argent;* LE SIEUR MOLIÈRE, *le Poëte;* LE SIEUR BÉJAR, *le Peintre,* et LE SIEUR JOACHIM, *l'Alchimiste.*

Philosophes fameux, qui d'une ardeur si pure
De ce vaste univers recherchez les secrets,
Demeurez tous d'accord qu'avec notre peinture,
Nos vers ingénieux et nos divins creusets,
S'il est du vuide en la nature,
Il faut qu'il soit dans nos goussets.

Édouard Fournier était un homme de goût; il est donc à croire qu'il aura eu la main heureuse en choisissant, pour sa *Valise de Molière,* les vers que nous venons de nous empresser de reproduire ci-dessus, d'après le texte même du ballet, dont voici le titre exact :

« *Ballet des Incompatibles,* dansé à Montpelier *(sic)* devant Mgr le prince et Mme la princesse de Conty. A Montpelier *(sic),* par Daniel Pech, imprimeur du Roy et de la Ville, MDCLV (2). »

(1) Ce dernier n'est autre que Joseph Béjart, à qui M. Louis Moland attribue la plus grande partie du *Ballet des Incompatibles.*
(2) « Dans le *Ballet des Incompatibles,* avec plusieurs acteurs et actrices de la

« Molière figure dans deux entrées de ce ballet... et M. Paul Lacroix ne doute pas qu'il ne soit l'auteur de ce programme (1). Nous n'osons pas être aussi affirmatif. Les vers, SI L'ON EXCEPTE LES TOUT PREMIERS, ne sont guère dignes de l'auteur de *l'Estourdy*. Nous aimerions autant les croire de Béjart: il paraît aussi [J. Béjart] dans deux entrées, et il se piquait d'écrire; pourquoi n'aurait-il pas rimé dans l'occasion? *Il est possible, probable même, que Molière*, appelé à figurer dans ce ballet, *ait fourni son contingent de vers, et le « récit » de la Nuit* POURRAIT BIEN ÊTRE, EN EFFET, DE LUI :

Récit (2).

LA NUIT.

Dans le vaste sein de Neptune
Laisse vite tomber ta lumière importune,
O Jour trop envieux qui retarde mes pas.
C'est aux vœux de ta sœur opposer trop d'obstacles :
Un grand Prince aujourd'hui m'appelle à des spectacles
Où l'on ne te veut pas.
Après que ses faits pleins de gloire
T'ont rendu le témoin d'une illustre victoire,
Dont l'orgueil de l'Espagne a poussé des soupirs,
Dans cet empire égal que le sort nous partage,
A mes feux maintenant ne plains pas l'avantage
D'éclairer ses plaisirs.

» Quant au reste, pour oser le lui attribuer, *il nous faudrait des preuves*

troupe de La Pierre, troupe composée surtout de musiciens et de danseurs, ont figuré Molière et Joseph Béjart... La plupart des seigneurs qui y figuraient à côté des acteurs de profession siégeaient aux États, remarque à peine nécessaire pour nous donner l'assurance que ce divertissement est du temps de la session (1655). Ce fut sans doute un des plaisirs du carnaval. Dans une des entrées, Molière eut à représenter un poète; Béjart, un peintre; dans une autre, Béjart, un ivrogne; puis, dans une autre encore, Molière, une harengère, choisie pour faire contraste avec l'Éloquence, que figurait le baron de Ferrals». PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 158.

(1) « Ce ballet, *lequel est incontestablement de Molière*, a été signalé et publié avec un commentaire par le bibliophile Jacob, dans une série d'articles qui furent insérés dans le feuilleton du journal *le Siècle*, en mars 1851, articles réunis depuis en un volume, sous le titre de *la Jeunesse de Molière*, Bruxelles, Schnée, 1859, in-16. » PAUL LACROIX, *Bibliographie Moliéresque*, 2e édition, 1875, n° 188, p. 46.

(2) « Les ballets de cour se composaient d'entrées, de vers et de récits. Les *entrées* étaient muettes; on voyait s'avancer sur le théâtre des personnages dont le poète avait disposé les caractères, les costumes et les mouvements, en leur donnant à figurer par la danse une espèce d'action. *Le programme ou livre distribué aux spectateurs les mettait au fait de ce qu'étaient les danseurs et de ce qu'ils voulaient exprimer.* De tout temps on y avait joint quelques madrigaux à la louange des personnes qui devaient paraître dans les divers rôles, et c'était là ce qu'on appelait les *vers*, QUI NE SE DÉBITAIENT PAS SUR LA SCÈNE, qui n'entraient pas dans l'action, qu'on lisait, ou des yeux ou à voix basse, dans l'assemblée, sans que les figurants y eussent part, sinon pour en avoir fourni la matière. Les *récits*, enfin, étaient des tirades débitées ou des couplets chantés *par des personnages qui ne dansaient pas (le plus souvent des comédiens)*, et se rapportaient au sujet de chaque entrée ». A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, 2e édition, in-12, p. 164 et 165.

que nous n'avons pas. Il semblerait fort étrange au moins que Molière eût osé écrire, en parlant de lui-même :

Je fais d'aussi beaux vers que ceux que je récite,

éloge que les vers suivants, qui sont un pur galimatias, ne justifieraient guère, et qui serait en tout cas fort singulier dans sa bouche. M. Paul Lacroix dit : « L'obscurité de ces vers laudatifs témoigne de l'embarras » qu'il avait à parler de son propre mérite [*la Jeunesse de Molière* (1858), » p. 99]. » C'est une explication fort ingénieuse ; mais ne pourrait-on pas dire également que *l'obscurité de ces vers*, ainsi que l'éloge de Molière, prouverait tout aussi bien autre chose, c'est qu'ils ne sont pas de lui ?... » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. Ier, p. 523.

« Voici le sixain qui s'appliquait à Molière, lequel faisait un poëte dans la première partie du ballet, et une harengère dans la seconde.

Pour le sieur MOLIÈRES, *représentant* UNE HARENGÈRE :

Je fais d'aussi beaux vers que ceux que *je récite* (1),
Et souvent leur style m'excite
A donner à ma muse un glorieux emploi.
Mon esprit de mes pas ne suit pas la cadence :
Loin d'être incompatible avec cette Éloquence,
Tout ce qui n'en a pas l'est toujours avec moi.

» Il faut dire, pour rendre ce phébus un peu moins obscur, que la partenaire de la harengère, dans cette entrée où Molière figurait, était l'Éloquence, représentée par le baron de Ferrals, et considérée comme l'*incompatible* (2) ou, si l'on aime mieux, l'opposée d'une marchande de marée.

(1) « Nous n'apprendrons à personne que Molière n'a pas eu à prononcer cet éloge de son talent, et qu'il ne l'avait pas lui-même composé. Les personnes qui paraissaient dans les ballets y faisaient un rôle muet [voir la note précédente, de M. A. Bazin], pendant que *les vers* à leur louange, rendus parfois plus piquants par un assaisonnement de traits malins, *étaient lus par les spectateurs* dans le livre qu'on leur avait distribué. On a pensé que les vers de la Harengère pourraient bien être *de Joseph Béjart*. La conjecture ne serait pas plus hasardée si on les supposait *de Magdeleine*. Mais de quelque encensoir que ces vers louangeurs soient sortis, de celui, si l'on veut, d'un camarade, d'un ami, ils attestent que *dès ce temps-là* il y avait des admirateurs de l'éloquence de Molière, que *l'on connaissait de lui de beaux vers* (*a*). Serait-ce donc une preuve qu'il ne faut pas retarder jusqu'en 1655 la représentation de *l'Étourdi?* Elle ne nous semblerait pas décisive. Il n'est pas du tout dit qu'avant *l'Étourdi*, et sans parler même de Lucrèce traduit, on n'eût pas connaissance de quelques-uns de ses essais poétiques. Une autre explication est possible. Sans ce *glorieux emploi*, que le style, devenu familier à sa mémoire de comédien, l'avait *excité à donner à sa muse*, n'y aurait-il pas une allusion à quelque compliment en vers adressé par lui soit à la princesse de Conti, soit au prince revenu dans le Languedoc avec une moisson de lauriers ? Il y eut certainement à l'arrivée des Altesses plus d'un hommage de ce genre ; on en trouve même un exemple dans le *Récit de la Nuit*, qui sort de prologue au ballet, et *dont on n'a pas cru invraisemblable que Molière pût être l'auteur.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 159.

(2) « L'idée du *Ballet des Incompatibles*, c'est de faire paraître ensemble les

(*a*) Cela prouverait d'autant plus que ces vers auraient été composés par un des Béjart, *Joseph*, comme le pensent MM. Louis Moland et Despois, ou bien par *Magdeleine*, comme l'insinue M. Mesnard.

» On a conclu de ce dixain que Molière était l'auteur du ballet des *Incompatibles;* M. Moland a remarqué qu'il faudrait en inférer tout le contraire. « On ne s'adresse pas des louanges si lourdes et si mal tour- » nées et on n'écrit pas des vers si pitoyables quand on a déjà fait » *l'Estourdy.* » Et le judicieux éditeur conclut que MOLIÈRE PUT, EN EFFET, DESSINER ET COMPOSER LE DIVERTISSEMENT, mais qu'il *ne se chargea point de rédiger les couplets du programme.* Selon lui, *le véritable auteur de ces couplets pourrait bien être Joseph Béjart,* qui s'occupait en ce moment de publier le *Recueil des titres, qualités, blasons et armoiries des prélats et barons des états du Languedoc, tenus en 1654,* recueil par lui offert l'année suivante au prince de Conti qui en accepta la dédicace.

» M. Paul Lacroix ne s'est rangé ni à ces raisons, ni à cette opinion. Il a fait remarquer qu'à cette époque le programme en vers des ballets de cour, qui faisait allusion aux danseurs, était toujours l'œuvre du poète d'occasion à qui appartenait l'idée. Or, à Pézenas, Molière était le seul impresario de la troupe des Béjart. « Il composait, dit le savant bibliophile, » les vers de ballet comme les vers de comédie, et ces vers ont le cachet » de son style, ce cachet qu'on reconnait entre tous, car Molière avait le » style précieux comme s'il était sorti d'une académie de précieuses. Voilà » comment deux autres ballets [1], dansés chez Gaston d'Orléans, ont été » reconnus, par Édouard Fournier et par moi, comme ÉTANT BIEN DE » L'ESTOC MOLIÉRESQUE. Il est à peu près certain que les prologues et diver- » tissements ajoutés par Molière à ses pièces pour les représentations de la » cour sont remplis de vers qu'il avait dès longtemps composés en pro- » vince, soit pour les représentations chez le prince de Conti, soit pour » d'autres représentations dans les châteaux du Languedoc. »

» Ces raisons, il faut l'avouer, sont loin d'être convaincantes... On remarque, toutefois, par-ci par-là, dans *les Incompatibles*, des couplets *qui ne sont pas indignes de lui*, en particulier les strophes du prologue placées dans la bouche de la Nuit... Souvent, est-il dit, le style des ouvrages dramatiques que je représente m'excite

A donner à ma muse *un glorieux emploi.*

» On trouve justement, dans la seconde strophe de ce prologue, une allusion très marquée à la première campagne du prince de Conti en Catalogne et à la prise de Puycerda qui la termina honorablement (21 octobre 1654). C'est là cette *illustre victoire*

Dont l'orgueil de l'Espagne a poussé des soupirs;

extrêmes opposés, par exemple les quatre Éléments, qui passaient alors pour des principes irréductibles, puis la Fortune et la Vertu, la Vieillesse et la Jeunesse, des philosophes et des poètes, l'Argent et les Beaux-Arts, un charlatan et la Simplicité, la Dissimulation et des ivrognes suivant le dicton *in vino veritas*, l'Éloquence et une harengère, la Sagesse et des amoureux, la Vérité et des courtisans, la Sobriété et des Suisses, une bacchante et une naïade, enfin le dieu du Silence et six femmes. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 92.

[1] Il s'agit, bien entendu, des deux ballets que nous avons vus plus haut: *la Fontaine de Jouvence* et *la Sibylle de Pansoust.*

et voilà le glorieux emploi que la fréquentation habituelle des œuvres de Corneille engageait Molière à donner à sa muse.

» Notons, en terminant sur ce point et sans prétendre tirer de ce rapprochement plus de conséquences qu'il n'en comporte, que, dans l'*Amphitryon*, c'est *la Nuit* aussi qui, de concert cette fois avec Mercure, est chargée de l'exposition du sujet. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 174-177.

§ 3. — *Farces et canevas comiques.*

Après avoir (dans une magnifique page trop longue et trop importante pour pouvoir être reproduite ici) indiqué quelle éducation littéraire merveilleuse sut se donner Molière dans les premières années de sa carrière dramatique, M. Louis Moland, avec sa sûreté de coup d'œil et son habileté de pinceau, embrasse et nous dépeint à grands traits cette période de la vie du grand homme futur pendant laquelle, courant la province, il tâtait le terrain, se pliait à tout, cherchait à se faire goûter de tous, et élevait l'ancienne farce des tréteaux jusqu'à la hauteur d'une œuvre littéraire.

« On voit, dit M. Moland, si, pendant ses pérégrinations provinciales, il [Molière] emploie bien son temps, et s'il perd de vue le soin de sa future destinée. — Molière est lent à se produire; il marche sûrement, mais pas à pas. Il recule son point de départ bien au delà de l'époque présente, comme pour mieux s'assurer qu'il est dans la tradition nationale; il prend pied le plus loin qu'il peut; il s'essaye tout simplement, et comme s'il n'était que le plus ignorant des histrions populaires, dans la vieille *farce* telle que le XVIe siècle l'avait transmise au XVIIe, c'est-à-dire un peu transformée par l'influence italienne, qui lui avait donné plus de mouvement et de pétulance bouffonne. Avant d'entreprendre d'écrire des pièces régulières, il acquiert quelque réputation par ces compositions qui avaient toujours la vogue en province. « Il fit des farces, dit de Vizé, qui réussirent » un peu plus que des farces et qui furent un peu plus estimées dans toutes » les villes que celles que les autres comédiens jouoient. » Il n'y renonça pas, lors même qu'il fut installé à Paris, et l'on retrouve sur le registre de la troupe les titres d'un certain nombre de ces facéties dont le public parisien, à ce qu'il semble, ne s'accommodait pas plus mal que le public provincial..... *C'étaient là des croquis comme ceux qu'un peintre en voyage jette sur son album et dont il fait ensuite des tableaux.* Ainsi, Molière se servira plus tard de ces canevas comiques de sa jeunesse et on

les retrouvera presque tous dans ses grandes compositions... *Fort peu de ces petites pièces*, où l'acteur a plus de part que l'auteur, ont donc été inutiles à celui-ci, et *sont en réalité perdues pour nous.* » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 120 et 121.

Essayons, — après M. Eugène Despois, et en nous servant, bien entendu, de ses excellents travaux, — de *cataloguer* ces farces (en mettant à part *le Docteur amoureux* auquel nous consacrerons un paragraphe tout spécial); et, pour les mieux différencier s'il est possible les unes des autres, de donner à chacune d'elles un numéro d'ordre.

I. **Les Trois Docteurs rivaux.** — C'est la petite comédie que Grimarest nomme expressément comme ayant été jouée devant Louis XIV dans la salle des Gardes du vieux Louvre (1), après la tragédie de *Nicomède*, le 24 octobre 1658.

Évidemment Grimarest est dans l'erreur : c'est *le Docteur amoureux*, tout le monde est d'accord, qui fut représenté dans cette occasion solennelle et mémorable. Le *Registre de La Grange* et la *Préface* de 1682, — deux autorités antérieures à Grimarest, et ayant une bien autre valeur historique et « d'époque » que *la Vie de M. de Molière*, — ne laissent, sur ce point, aucune espèce de doute. — Le *Registre de La Grange* mentionne, en outre, à la date du 27 mars 1661, et sans doute par abréviation, *les Trois Docteurs*.

On s'est demandé, mais aucune certitude n'existe à cet égard, si *le Docteur amoureux* et *les Trois Docteurs rivaux* n'auraient pas constitué, sous des noms différents, une seule et même pièce. On identifierait ainsi, comme nous dit M. Despois (t. I, p. 7), « les deux farces

(1) « Aujourd'hui salle des Cariatides du Musée des Antiques, où Henri IV avait » épousé sa première femme, où il fut apporté mourant, le vendredi 14 mai 1610. » GEORGES MONVAL. *Chronologie Moliéresque* (1897), p. 96, note 1.

» dont les titres nous montrent le *Docteur* paraissant en » amoureux ou en rival de deux confrères — rival » d'amour, probablement, non de métier. » — Et M. Despois termine par cette phrase désolante : « Aucune » analyse, aucun canevas ne subsiste de ces farces...! »

« Cette farce, dont il ne nous reste que le titre [LES TROIS DOCTEURS RIVAUX, jouée en province avant 1659], fut encore représentée à Paris, suivant le *Registre de La Grange,* le 27 mars 1661, sous le titre des *Trois Docteurs.* Grimarest dit positivement que cette farce était une de celles que tout le monde en Languedoc, jusqu'aux personnes les plus sérieuses, ne se lassait pas de voir jouer (1). » PAUL LACROIX, *Bibliographie Moliéresque,* p. 341, n° 1655.

II. **Le Docteur pédant.** — C'est dans le *Registre de La Grange* que nous trouvons cette farce indiquée trois fois : le 18 juin 1660, le 1er février 1661, le 13 avril 1663. — Cette farce nous paraît très différente de la précédente, et aussi du *Docteur amoureux,* avec laquelle on l'a assimilée.

Le Maître d'École, cité pour la première fois par Grimarest en même temps que *les Trois Docteurs rivaux* (notre n° I), pourrait bien ne faire qu'un avec *le Docteur pédant*. M. Eugène Despois serait cependant, lui, tenté de l'identifier avec notre n° III : *Gros René écolier*.

« 1654. LE MAITRE D'ÉCOLE, farce jouée par la troupe de Molière dans les provinces, avant son établissement à Paris. — Cette farce, dans le goût italien, était une de celles qui avaient le plus de succès en province; cependant Molière ne paraît pas l'avoir fait représenter à Paris. — Le chevalier de Mouhy dit, dans son *Abrégé de l'histoire du Théâtre François* (Paris, L. Jorry, 1780, 3 vol. in-8°, t. Ier, p. 290), que M. de Bombarde avait le manuscrit de cette farce dans sa bibliothèque, une des plus importantes pour le Théâtre, vers le milieu du XVIIIe siècle, et qui a été dispersée, sans nous laisser au moins le souvenir d'un catalogue imprimé. » PAUL LACROIX, *Bibliographie Moliéresque,* p. 340-341.

(1) « ... Il avoit acoutumé sa Troupe à jouer sur le champ de petites Comédies, » à la manière des Italiens. Il en avoit deux entre autres, que tout le monde en » Languedoc, jusqu'aux personnes les plus sérieuses, ne se lassoient point de voir » représenter. C'étoient *les Trois Docteurs Rivaux* et *le Maître d'École,* qui étoient » entièrement dans le goût Italien. » (*Grimarest-Liseux,* p. 16.)

III. **Gros René écolier.** — C'est le joyeux Du Parc, sans doute, qui jouait le principal rôle de cette petite pièce inscrite sur le *Registre de La Grange* aux trois dates qui suivent : 18 avril 1659, 25 avril 1664, 27 avril 1664. A cette dernière date, le premier *Registre de La Thorillière* porte : *Gros René petit enfant.* « Ce qui prouve bien, » s'écrie M. Eugène Despois (p. 7), que ces farces n'avaient » pas de désignation très arrêtée. »

« Dans leur *Dictionnaire des Théâtres de Paris* (Paris, 1756), qui est à la fois un abrégé et une table de leur *Histoire du Théâtre François,* à l'article MOLIÈRE, les frères Parfaict donnent une double liste des « comé» dies du même auteur, non imprimées et jouées en province », et des « pièces représentées à Paris sans nom d'auteur et qu'on peut conjecturer » être de M. Molière ». Dans la seconde liste figure... *Gros-René petit enfant,...* avec la date de 1664.

» En outre, à l'article « Gros-René petit enfant », du même *Dictionnaire des Théâtres de Paris,* la notice porte : « Petite comédie représentée le » dimanche 27 avril 1664, précédée de la tragédie de *Cinna.* On croit que » cette petite pièce est de M. Molière..... » (P. 225-226.)

« ..... D'où vient, sinon d'une tradition antérieure et provinciale, cette attribution générale d'ailleurs et totalement inadmissible avec la date donnée de 1664, inadmissible parce que Molière n'a plus composé de farces après l'établissement définitif de sa troupe à Paris (La Grange n'a pas mentionné celle-ci dans ses programmes) (1) ; inadmissible encore du côté de Gros-René, au moins pour les deux derniers mois de 1664 (2), parce que Gros-René (Du Parc) est mort le 4 de novembre, et, qu'après lui, aucun comédien n'a porté, que dans une ancienne pièce, le nom de Gros-René au théâtre. — Le titre de *Gros-René petit enfant* fait remonter la farce qui le porte au répertoire des œuvres minuscules dont Molière et ses camarades amusaient la province. » ÉDOUARD THIERRY, *Le Moliériste,* t. X, p. 234-235.

IV. **Gorgibus dans le sac.** — Cette pièce, indique La Grange dans son *Journal,* a été représentée *six fois* en 1663 et en 1664. Mais était-elle bien de Molière? « Ce » titre, disent les frères Parfaict, semble indiquer le » canevas de la scène du troisième acte des *Fourberies* » *de Scapin,* où ce dernier fait mettre Géronte dans le

(1) Non, mais bien La Thorillière, nous l'avons vu plus haut.
(2) Mais très admissible, en revanche, pour les trois dates données ci-dessus.

» sac. » — C'est en se payant d'une raison du même genre que l'on a cru pendant si longtemps que *le Grand benêt de Fils aussi sot que son père* était de Molière : on croyait, au titre, que c'était l'embryon, le premier jet de la scène de Diafoirus et son fils dans *le Malade imaginaire*. On sait aujourd'hui à n'en pouvoir douter que cette prétendue farce était une pièce en plusieurs actes, de Brécourt, représentée le 17 janvier 1664 par la troupe de Molière (1).

V. **Le Fagoteux** (LE FAGOTIER, d'après La Grange). — Ici, nous n'avons aucun doute. *Le Fagotier* est bien la première forme du *Médecin malgré lui* (2). — Le 14 sep-

(1) Si la pièce en question est bien de Brécourt, *son titre*, du moins [cf. t. II, p. 20, *notule* (*d*)], est incontestablement de Molière, puisque, à *un article près*, il n'est autre que le vers 504 des *Fâcheux* (acte II, sc. VI) :

Nous présentant aussi, par surcroît de colère,
Un grand benêt de fils aussi sot que son père.

(2) « 1662. LE FAGOTIER, farce jouée au théâtre du Palais-Royal, le 14 septembre 1661. — Cette farce, que les Registres du théâtre nomment aussi *le Fagoteux*, fut reprise le 20 avril 1663. On croit que *le Fagotier* a servi de prélude au *Médecin malgré lui*, comédie « composée, suivant le chevalier de Mouhy, du *Fagoteux* et de » quelques autres farces que l'auteur jouait avec sa troupe dans les provinces. » BIBLIOPHILE JACOB, *Bibliographie Moliéresque*, p. 342.

« Assez longtemps avant *le Médecin malgré lui*, l'on avait joué, sur le théâtre du Palais-Royal, une farce où il se trouvait en germe; le sujet en était le même : *nous ne croyons pas qu'on en puisse douter*. Voilà d'abord le *Registre de la Grange :* à la date du 14 septembre 1661, avec *le Cocu imaginaire*, on représente *le Fagotier;* à celle du vendredi 20 avril 1663, avec *les Fâcheux*, *une Farce*. Cette dernière indication resterait vague, si le *Registre de la Thorillière*, sous la même date, ne nommait cette farce, qui était *le Fagoteux*. Dira-t-on que s'il y a fagots et fagots, il a bien pu y avoir *Fagotier* et *Fagoteux?* Mais ailleurs le même registre de la Thorillière nous apprend que, le mardi 9 septembre 1664, on donna *l'Héritier ridicule* [de Scarron], et *le Médecin par force*. Cette fois, et deux ans seulement avant *le Médecin malgré lui*, le personnage de comédie qui s'appela d'abord *le Fagotier* ou *Fagoteux* s'annonce sans équivoque comme une première épreuve de notre Sganarelle. Suivant toutes les vraisemblances, nous avons toujours affaire, sous trois titres, dont le dernier seul est réellement différent, à une même farce, plus ou moins imparfaite ébauche du *Médecin malgré lui*. Le titre du *Médecin par force* est clair : il l'est d'autant plus, que bientôt après on le donna aussi à la pièce plus nouvelle : les vers déjà cités de Robinet et de Subligny en font foi; et beaucoup plus tard, Bossuet, qu'on ne s'attendait pas à rencontrer en cette affaire, peut être aussi pris à témoin. Trop célèbre est le passage de ses *Maximes et Réflexions sur la comédie* (§ V) où, foudroyant Molière dans sa tombe, il le représente recevant la dernière atteinte de sa maladie (*a*) « en jouant son *Malade imaginaire* ou son » *Médecin par force*... » Madame de Sévigné..... la nomme en 1675 « la comédie du » *Médecin forcé* », et y fait allusion ailleurs sous ce même titre... Quant au titre de *Fagotier*, il est remarquable que Grimarest (1705) le donne au *Médecin malgré lui*,

(*a*) Ce qui est loin, ce qui est bien loin d'être exact, nous ne nous lasserons jamais de le redire ; *Molière n'est pas mort sur le théâtre !!!* on ne l'a pas emporté, chez lui, expirant.

tembre 1661, *le Fagotier* fut joué avec *le Cocu imaginaire.*

« Il [Molière] eut probablement vite fait de refondre une farce, tirée des vieux fabliaux, qu'il avait fait jouer en 1661 sous le titre du *Fagotier,* et qu'alors on désignait quelquefois sous celui du *Médecin par force.* Elle devint en 1666 *le Médecin malgré lui,* qui fut représenté pour la première fois le 6 août. Avec quelque rapidité que Molière lui eût donné une forme nouvelle, peut-être n'a-t-il rien écrit d'inspiré par une verve plus plaisante. Il y court d'un bout à l'autre un torrent d'esprit; et, chose bien rare dans une farce populaire, le badinage est semé des traits des plus fins. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 373-374.

VI. **La Casaque.** — M. Eugène Despois ne nous apprend pas grand'chose sur cette petite pièce :

« Cette farce, dit-il (*Molière-Hachette,* t. Ier, p. 9), n'est mentionnée qu'une fois, et en ces termes, dans le *Registre de La Grange,* à la date du 25 mai 1664 : *l'École des Maris* avec la farce de *la Casaque...* »

Et voilà tout ce que M. Despois a pu recueillir sur son compte ! C'est court, et fort peu instructif...

Fort heureusement, la *Bibliographie Moliéresque,* du bibliophile Jacob, nous offre à son sujet les renseignements très curieux et fort inattendus qui suivent :

« 1664. LA CASAQUE, farce jouée au théâtre du Palais-Royal, le 25 mai 1664 (1).

» Les historiens du théâtre disent que cette farce est une de celles que Molière jouait dans les provinces, avant de venir se fixer à Paris. D'après une ancienne tradition de la Comédie-Française, le canevas de *la Casaque* se serait conservé dans les archives du théâtre, et Alexandre Duval l'aurait remise à neuf dans *la Tapisserie,* comédie-folie en 1 acte et en prose, représentée au Théâtre de l'Impératrice (Odéon), le 1er mars 1808, reprise au Théâtre-Français le 9 janvier 1824, publiée sous le voile de l'anonyme (Paris, Vente, 1808, in-8°), et *non recueillie* dans les *Œuvres*

et plus remarquable encore que dans le *Registre de La Grange,* aux dates des 7 et 9 octobre 1679, on trouve *le Fagotier* joué, le premier de ces deux jours, avec *le Désespoir extravagant* (de Subligny), le second, avec *le Cid.* L'ancienne petite farce, depuis longtemps si bien remplacée, est, en 1679, hors de question..... On ne nous dit pas que cette ébauche fût de Molière, mais comment ne pas le croire? » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. VI (1881), p. 6, 7, 8.

(1) 1664 est à la fois la date de la représentation de *la Casaque,* et le numéro d'ordre sous lequel elle est inscrite dans la *Bibliographie Moliéresque* du Bibliophile Jacob. Je fais cette remarque pour que l'on ne puisse croire, ici, à aucune faute d'impression.

complètes de l'auteur. » PAUL LACROIX, *Bibliographie Moliéresque*, p. 343.

Le bibliophile Jacob nous avait déjà mis sur la piste du *Maître d'École*; il nous indique maintenant celle de *la Casaque*. Mais qu'est devenue la Bibliothèque dramatique possédée, vers le milieu du XVIII[e] siècle, par M. de Bombarde? Mais qu'est devenu le manuscrit *emprunté* aux archives de la Comédie-Française par Alexandre Duval?

Qui rétablira, qui replacera enfin, dans les *Œuvres* de Molière, *le Maître d'École* et *la Casaque?*

Nous arrivons enfin aux deux farces retrouvées au dernier siècle et publiées dans celui-ci : *la Jalousie du Barbouillé* et *le Médecin volant* (1).

(1) Le manuscrit de ces deux farces était, en 1731, entre les mains de Jean-Baptiste Rousseau, qui habitait alors Bruxelles (*a*). Dès cette époque, Chauvelin de Beauséjour... s'était adressé à Rousseau... « me priant..., *dit* Rousseau dans une » lettre à Brossette du 17 septembre 1731, de lui envoyer deux ou trois pièces » qu'on lui avait dit que j'avais de *Molière*, dans le temps qu'il couroit les cam- » pagnes avec sa troupe. » Rousseau... avait répondu à Chauvelin : « Quant aux » petites pièces que notre auteur représentoit en province, il est vrai qu'il m'en » est tombé deux entre les mains; mais il est aisé de voir que ce n'est pas lui qui » les a écrites. Ce sont des canevas tels qu'il les donnait à ses acteurs, qui les » remplissoient sur-le-champ, à la manière des Italiens, chacun suivant son » talent. Mais il est certain qu'il n'en a jamais digéré aucun sur le papier, et ce » que j'en ai est écrit d'un style de grossier comédien de campagne, et qui n'est » digne ni de Molière, ni du public. Les plus grands hommes n'ont pas toujours été » grands en tout : ils n'ont pas même toujours voulu l'être; et *loin qu'on doive* » *regarder comme précieux tout ce qui est sorti de leur plume, on devroit*, au con- » traire, *si on le pouvoit, supprimer avec discrétion* tout ce qui *n'auroit pas dû* en » sortir (*b*). » En rendant compte de cette correspondance à Brossette, Rousseau ajoute : « M. Chauvelin ne se contenta pas de cette raison, et... il me pressa » de nouveau de lui envoyer ces chefs-d'œuvre impertinents que je lui avais

(*a*) Comment était-il tombé entre ses mains? Venait-il de la famille d'Estriché, ou, bien plutôt, de la famille La Grange? Et n'est-il pas remarquable que J.-B. Rousseau ait écrit une comédie intitulée *l'Atrabilaire*, titre précisément choisi d'abord par Molière pour son *Misanthrope?* Il y a certaines pistes que l'on ne saurait trop suivre...!

(*b*) Voici la façon éloquente dont M. Jules Claretie (*Molière, sa vie et ses œuvres*, p. 66-67) répond, sans les citer, ni peut-être sans se les rappeler, à ces horribles paroles de Jean-Baptiste Rousseau :

« Sans doute la découverte de ces essais et de ces œuvres de la première heure n'ajouterait rien à la gloire, à la physionomie littéraire de Molière, mais on aime à connaître le génie jusque dans ses balbutiements. Ces *reliquiæ* et ces fragments sont comme les hochets de l'enfant que la mère conserve avec piété et qu'elle regarde encore quelquefois, lorsque l'enfant est devenu un homme. Il faut tout aimer dans ceux qu'on aime, et c'est pourquoi les recherches des érudits, les patientes études des amoureux de Molière ne pourront, même si elles aboutissent seulement à demi, que servir utilement à la littérature entière de tous les pays et de tous les temps, en augmentant la renommée du grand comique français. »

Ceci est juste, ceci est digne, ceci est vrai. On ne saurait mieux dire.

VII. **La Jalousie du Barbouillé.**

« Ce fut probablement, nous dit (p. 18) M. E. Despois, » une des premières farces esquissées par Molière. » — Il lui semble aussi probable (p. 17) qu'elle fut imitée d'un canevas italien; ce canevas, il reste encore à le découvrir. Brossette, écrivant à Jean-Baptiste Rousseau, avait raison de désigner *la Jalousie du Barbouillé* comme tirée d'un conte de Boccace (journée VII, nouvelle IV).

« Il nous paraît vraisemblable que plus tard le comédien Du Parc, dit Gros-René, ayant été chargé du principal rôle, la pièce fut appelée *la Jalousie de Gros-René* ou *Gros-René jaloux*. Nous trouvons *sept fois* (1) ces titres dans le *Registre de La Grange* aux dates suivantes : 1660,

» refusés. Je les lui envoyai donc pour le convaincre de ma bonne foi, et il m'en » parut effectivement convaincu par la troisième lettre qu'il m'écrivit... »

« Brossette, qui s'occupait de *rassembler sur Molière des notes historiques dont on ne saurait trop regretter la disparition* (a), ayant demandé à son ami quelques détails sur le manuscrit envoyé à Chauvelin, Rousseau lui répond, le 28 octobre 1731 : « Quant aux deux farces que j'ai envoyées à M. Chauvelin sur ses instances » réitérées, l'une est intitulée *le Médecin volant*, et l'autre *la Jalousie de Barbouillé;* » celle-ci est la première idée du *George Dandin;* mais l'une et l'autre ne sont que » des canevas remplis grossièrement par quelqu'un qui n'a jamais su écrire... »

« Voltaire... eut communication, et la Serre également, du manuscrit envoyé par Rousseau à Chauvelin... En lisant l'un après l'autre [sur ce sujet] les textes de Voltaire et de la Serre, on se demande si tous deux ne se sont pas inspirés de quelque note jointe par J.-B. Rousseau au manuscrit adressé par lui à Chauvelin.

» La vague indication donnée par Voltaire et par la Serre, sur l'existence « dans » le cabinet de quelques curieux » des deux farces de Molière, était, depuis l'année 1734, invariablement reproduite dans toutes les éditions des *Œuvres de Molière*, lorsqu'en 1819 Viollet le Duc fit paraître chez Th. Desoer, sous le titre de : *Deux pièces inédites de J.-B.-P. Molière*, une brochure in-8° contenant *la Jalousie du Barbouillé* et *le Médecin volant*..... Dans l'*Avertissement* qui précède sa brochure (p. 1 et 2), Viollet le Duc renvoie les lecteurs au recueil des lettres de J.-B. Rousseau... L'éditeur de ces deux farces les défend ensuite contre la sévère appréciation de J.-B. Rousseau et termine son *Avertissement* en affirmant que *le Barbouillé* et le *Médecin volant* « ne seront jugés indignes de Molière par aucun de ceux qui vou- » dront bien considérer à quelle époque, à quel âge et pour quelle destination il » les a composés..... »

» Viollet le Duc n'a pas indiqué la source qui lui a servi pour sa publication... Sur l'indication de M. Ludovic Lalanne, nous avons retrouvé à la Bibliothèque Mazarine, sous la cote L 2039, un manuscrit in-4°, d'une vieille écriture, ayant pour titre (mais d'une autre main et bien plus récente) : « *La Jalousie du Barbouillé* » et *le Médecin volant*, comédies en prose par Jean-Baptiste Pocquelin Molière. » Ce manuscrit pourrait bien être celui qui avait été envoyé de Bruxelles par J.-B. Rousseau à Chauvelin de Beauséjour; et c'est sans doute le même qui a servi à Viollet le Duc. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. Ier, p. 10-14.

(1) « Outre ces mentions, il y en a une huitième de *Gros-René* tout court, à la date du 22 octobre 1662, avec *l'École des Maris;* mais cette désignation peut aussi s'appliquer à *Gros-René écolier.* » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, p. 18.

(a) Encore une *disparition totale* à ajouter à tant d'autres. Tant que Brossette ne s'est occupé que de Boileau, ses papiers se sont conservés intacts. — Au sujet de ses recherches et de ses travaux sur Molière, perdus pour nous, cf. notre tome II, page 58, note 1.

25 décembre; 1662, 25 avril et 8 mai; 1663, 15 avril; 1664, 2 septembre, 5 septembre, 7 septembre...

» ... On avait eu le temps d'oublier *la Jalousie du Barbouillé* ou *de Gros-René* lorsque, quatre ans après, il [Molière] se servit de cette farce pour le troisième acte de sa comédie de *George Dandin,* dont la première représentation eut lieu le 18 juillet 1668. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette,* t. Ier, p. 18.

VIII. Le Médecin volant.

Nous avons, dans le *Registre de La Grange,* la mention de *seize* représentations du *Médecin volant : une* en 1659, *cinq* en 1660, *deux* en 1661, *trois* en 1662, *une* en 1663, *quatre* en 1664.

Voici ce que dit M. Despois (p. 47) de cette petite pièce : « Cette farce, ou plutôt ce simple canevas, est-il » bien de Molière? Nous le croyons, sans pouvoir l'affir- » mer. Mais ce qu'il nous est encore plus impossible de » décider, c'est dans quelle mesure l'auteur de cette » petite pièce a imité *il Medico volante;* nous ne connais- » sons pas l'original Italien. » Boursault a prétendu l'avoir connu, et traduit en vers français, dans son *Médecin volant* qui n'est autre, au fond, que la pièce de Molière mise en rimes. « Cette farce, dit encore M. Des- » pois (p. 50), contient *en germe* plusieurs des traits » vraiment comiques de *l'Amour médecin* et du *Médecin* » *malgré lui.* Ces traits appartiennent-ils à Molière ou » aux comédies italiennes? Voilà, selon nous, tout l'intérêt » de la question. »

Sur ces huit « farces », dont deux seulement sont venues jusqu'à nous, il est extrêmement probable (pour ne pas dire absolument certain) que *plusieurs ont été jouées à Bordeaux,* par Molière et sa troupe, au jeu de paume d'Ibarolla, rue « Saint-Christoly » *d'alors*, après des tragédies, parmi lesquelles sa propre *Thébaïde.* En 1656, les tragédies en cinq actes étaient principalement dans

le goût du jour; et les petites pièces gaies avaient ensuite l'avantage de bien terminer les spectacles, et de renvoyer les auditeurs chez eux hilares et satisfaits.

IX. **Le Pygmée.** — Je reçois de M. Ducaunnès-Duval, archiviste de la ville de Bordeaux, la pièce suivante, que je m'empresse de reproduire pour clore le présent § 3 :

« Du vendredy 20e juin 1704.

» Marionnettes. — A esté donné permission à la vefve Hubert de représanter dans la presant ville aveq des marionnetes *le Pigmé et autres pièces de Molière* (SIC), et de faire batre la caisse et metre des affiches pour avertir le publiq et ne pourra prendre que sols par personne, à la charge d'observer les dimanches jusques après le service divin.

» BB. Délibérations des Jurats, 1702-1705, f° 175 recto. »

Le Pigmé (sic) de Molière!... Ce titre ne fait-il pas rêver? Ne serait-ce pas celui d'une autre petite pièce, d'une *neuvième* farce, qui n'aurait pas été jouée à Paris, que La Grange, que La Thorillière, que les frères Parfaict n'auraient jamais connue, et dont le scenario manuscrit se serait conservé à Bordeaux ou dans certaines troupes nomades du Sud-Ouest? — Mais laissons là des conjectures inutiles. Un autre, peut-être, plus heureux que nous, rencontrera ce titre sans nom d'auteur dans d'anciens catalogues de pièces. Je l'ai cherché en vain, dans tous les cas, dans les recueils d'Adrian Braakman (1695), et autres *Scènes françoises* de la fin du XVIIe siècle. Mais je ne connais pas tout, et je n'ai pas pu tout fouiller ni tout feuilleter!... Que de documents rarissimes de l'époque, même conservés dans des dépôts publics, existent peut-être encore, et que l'on ne peut arriver à découvrir que par occasions très particulières, que par suite de circonstances tout à fait fortuites!...

Je consacrerai un paragraphe spécial à chacune des deux autres farces de Molière : *les Précieuses (sic)*, et *le Docteur amoureux*.

§ 4. — L'Estourdy.

« Il n'est guère vraisemblable... qu'un génie doué comme Molière, qui en 1653 avait déjà trente et un ans, n'ait pas au moins ébauché à cette date, non seulement *l'Etourdi*, mais plusieurs des pièces qui plus tard parurent à Paris sur son théâtre. Il n'est pas non plus probable que plusieurs de ces pièces n'aient pas été représentées pendant ses courses en province. Une production si tardive serait une exception dans la biographie des grands poètes dramatiques ; et ce qui paraîtrait encore moins naturel, ce serait qu'ayant tous les moyens de soumettre ses pièces au jugement du public, il eût si bien résisté à la tentation *de les montrer aux gens*. Il est donc fort raisonnable de croire qu'il n'a attendu ni la date de 1655, ni même celle de 1653, pour se révéler à lui-même et au public. »

Ainsi s'exprime M. Eugène Despois, tome Ier, page 86 du *Molière-Hachette*.

L'Estourdy a été représenté pour la première fois à Lyon, c'est incontestable. Mais en quelle année? c'est ce qu'il est difficile de déterminer rigoureusement.

La *Préface des Œuvres de 1682* nous dit bien :

« Il vint à Lyon en 1653 [1], et ce fut là qu'il exposa au public sa première comédie ; c'est celle de *l'Estourdy*. S'étant trouvé quelque temps après [2] en Languedoc, il alla offrir ses services à feu Monsieur le prince de Conty, gouverneur de cette province et vice-roi de Catalogne, etc. »

Mais La Grange nous indique, dans son *Journal* :

« Cette pièce de théâtre a été représentée pour la première fois à Lyon l'an 1655. »

De là une différence d'opinion très tranchée entre les Moliéristes : les uns tiennent pour 1653, les autres pour 1655. Et croyez bien que de part et d'autre on raisonne à

(1) La troupe de Molière « était installée à Lyon dès avant la date du 19 décembre » 1652 (M. Brouchoud, *Lectures* faites à la Sorbonne en 1865, p. 253). C'est à partir » de ce moment que cette grande ville devint, et pour longtemps, sa principale » résidence et le chef-lieu de son exploitation. » Jules Loiseleur, *Points obscurs*, p. 151.

(2) ... « Molière fut au moins deux fois appelé pour le *service* du prince en Languedoc : une première fois à la fin de 1653 ; une seconde fois à la fin de 1655. La Grange et Vinot [Vivot] ne parlent-ils que du second voyage? C'est possible, quoique nous ne prétendions rien affirmer sur ce point. » Eugène Despois, *Molière-Hachette*, t. Ier, p. 80.

merveille ([1]). J'avoue que cette question me laisse, pour ma part, singulièrement froid ([2]). Si j'avais un moyen pour

([1]) ***Raisonnement de M. Moland en faveur de 1653:***

« On donne avec raison la préférence à la date de l'édition, celle à laquelle le » camarade de Molière s'est attaché en dernier lieu et qu'il a dû établir avec plus » d'attention et de réflexion. » [T. Ier, p. LXIII.]

Raisonnement de M. Despois en faveur de 1655 :

« Rien ne serait plus juste, en effet, si dans leur édition La Grange et Vinot » [Vivot] affirmaient nettement que *l'Étourdi* a été représenté en 1653... Il n'en est » pas ainsi... *Leur* phrase ne signifie qu'une chose : c'est que la première représen- » tation de *l'Étourdi* eut lieu à Lyon, après 1652; mais elle n'en précise pas la date. » [T. Ier, p. 79-80.]

Raisonnement de M. Jules Loiseleur en faveur de 1653:

« Pour ce qui est de l'année, celle de 1653, qu'on s'ingénie à contester aujour- » d'hui,..... il faut remarquer que l'allégation contenue dans une préface dont La » Grange dut reviser les épreuves et qui est d'ailleurs postérieure à la rédaction de » son journal, mérite plus de foi qu'une note non destinée à l'impression et où » l'auteur se bornait à résumer sommairement les événements antérieurs à ceux » qu'il commençait à consigner quotidiennement. » (*Points obscurs*, p. 152 et 153.)

Raisonnement de M. Mesnard en faveur de 1655:

« Il est surtout impossible de croire, à moins qu'il [Molière] n'ait apporté à Lyon » sa comédie déjà toute faite, qu'elle y ait été représentée dès le commencement » de 1653. Une des raisons, dût-on la juger un peu faible, qui nous ferait pencher » pour 1655, c'est qu'il plaît assez de ne pas éloigner de la première représentation » de *l'Étourdi* celle du *Dépit amoureux*, où Molière a suivi le même filon et qui, » sans contestation (*a*), est de 1656. Stimulé par le succès, et une fois en train d'ins- » piration comique, not e poète, dans la première joie de son génie, a-t-il attendu » trois ans pour le laisser continuer son élan, et pour exploiter une seconde fois la » veine italienne? » P. MESNARD, *Notice...*, p. 135.

([2]) « Nous ne voudrions pourtant pas être plus décisif et tranchant qu'il n'est » juste. Despois nous a donné l'exemple d'une sage réserve : il a laissé quelque » doute entre 1655 et 1653. *Sans vouloir dire ce doute extrêmement fâcheux*, nous » aurions mieux aimé qu'il eût été possible de le lever. Si l'on n'a pas eu tort » d'attacher quelque importance à la vraie date, longtemps méconnue, de la nais- » sance de Molière dans le berceau où, comme tout autre enfant, il ne vécut » d'abord que de la vie végétative, cet autre jour dans lequel il a commencé, sur » le théâtre, sa vie de grand poète, est également celui d'une naissance dont il » serait, ce nous semble, moins indifférent encore de découvrir l'acte dûment cer- » tifié. » PAUL MESNARD, *Notice biographique...*, p. 135.

Mais l'apparition de *l'Estourdy* à Lyon, — si nous arrivions à en connaître la date exacte, — constituerait-elle donc bien réellement « cet autre jour », comme dit M. Paul Mesnard? Laissons absolument de côté les *Ballets de cour* et les *Farces* proprement dites, dont Molière a pu composer un certain nombre de fort bonne heure, à une époque conséquemment où il n'avait pas encore « commencé *sa vie de grand poète* ». Et pour ne citer que *la Thébaïde :* qui nous dit que cette tragédie ne date pas d'un premier séjour de Molière à Bordeaux, antérieur, celui-là, aux deux dates (1653, 1655) assignées tour à tour par La Grange à la première représentation de *l'Estourdy* à Lyon? Qui nous dit, pour bien préciser, que la tragédie de Molière mentionnée par Montesquieu, — *en vers*, sans aucun doute, comme toutes les autres, — ne remonte pas, par exemple, jusqu'à l'année 1647, indiquée, on se le rappelle, par Trallage, comme étant la date du *premier séjour de Molière à Bordeaux* avec la troupe du second duc d'Épernon, Bernard de Nogaret? — Ceci nous doit consoler, plus que tout le reste, de ne pas posséder la date *scrupuleusement* exacte, de la première représentation, à Lyon, de la comédie de *l'Estourdy*, ou plutôt de ne l'avoir en réalité qu'*à deux ans près*.

(*a*) Nous verrons plus loin que *Dépit amoureux*, malgré l'affirmation catégorique du *Registre de La Grange*, pourrait bien n'avoir été représenté pour la première fois à Béziers que dans les premiers mois de 1657.

la résoudre, j'y recourrais sur-le-champ. Du moment où il n'en existe aucun, je passe..., — et c'est, je crois, ce qu'il y a de plus simple à faire, — mais après avoir placé, bien entendu, toutes les pièces du procès sous les yeux de mes lecteurs.

Il est assez à croire que Molière fit représenter à Bordeaux, en 1656, *l'Étourdi* alors dans sa nouveauté. Il offrit bien aux Bordelais une véritable « première » (et qui n'eut guère de succès), celle de *la Thébaïde,* sans parler même de la farce des *Précieuses* et de celle du *Docteur amoureux*, dont nous ignorons les lieux de premières représentations, et qui ont fort bien pu être représentées, elles aussi, tout d'abord, sur la scène du jeu de paume de *l'ancienne* rue Saint-Christoly (aujourd'hui rue Montméjan). — Deux ans après, en 1658, au mois de novembre, *l'Étourdi* était représenté à Paris.

Il est à remarquer que dans le rôle de Mascarille (*Mascarilla* veut dire « demi-masque »), Molière jouait avec un masque sur le visage, — et, comme on disait alors, « sous le masque » (cf. Despois, t. Ier, p. 90). — Ainsi donc, après avoir connu *la prison* en 1645, Molière, en 1653 ou 1655 (puisqu'on n'est pas d'accord) devait en outre, *au théâtre*, tâter du *masque.* Et c'est *en prison* et le visage recouvert d'*un masque,* précisément, que se seraient écoulées ses dernières années... (1).

On a retrouvé, ai-je lu quelque part, un vieux cahier autographe de Napoléon écolier, cahier contenant des notes géographiques qu'il prenait dans ses classes. Au milieu d'une page, l'enfant s'est arrêté. Le dernier nom inscrit est *Sainte-Hélène.*

Sans croire pour cela le moins du monde — comme

(1) Chose piquante, quoique en somme fort naturelle, n'a-t-on pas découvert et signalé *un masque* dans « ses armes » ?

Shakespeare, dont nous reproduisons en note l'étonnante exclamation, — à ce qu'on appelle les présages ([1]), il est permis de trouver tant soit peu étonnants les rapprochements de ce genre, chaque fois qu'on les rencontre au passage. — C'est qu'il n'existe pas de chances réservées dans le grand tirage de cette loterie que l'on nomme *la vie humaine.* On y rencontre parfois antécédents et conséquents; et aucun cas, d'ailleurs, à proprement parler, n'est isolé dans l'infini. Hamlet avait donc raison, dans sa conversation, au cimetière, avec Horatio!

Plus belle et plus frappante encore est cette pensée, du même poète et du même ouvrage (*Hamlet*, I, v. 166), prise par M. H. Gaidoz pour épigraphe de son très intéressant et très curieux recueil intitulé *Mélusine :* « Il y a plus de » choses dans le ciel et sur la terre, Horatio, que n'en » conçoit notre philosophie. »

§ 5. — DESPIT AMOUREUX.

Le *Théâtre de Molière,* en 1656, pendant le séjour des comédiens du prince de Conti à Bordeaux, se composait : de quelques ballets et mascarades appartenant bien plutôt à Joseph Béjard, Vauselle, Chasteauneuf ou Ragueneau ([2]) qu'à l'auteur futur du *Misanthrope,* mais auxquels cependant, il nous faut bien l'admettre, ce dernier avait certes, de-ci de-là, pu mettre aussi du sien; d'un assez bon nombre de petites farces, en prose, sans texte bien arrêté, mais au contraire à canevas très élastiques, et dont deux

([1]) « Je brave les présages; il ne meurt pas un passereau sans un ordre spécial de la Providence... Maintenant ou plus tard, il faut toujours que mon heure vienne... Puisque nul, en mourant, n'a le sentiment de ce qu'il quitte, qu'importe le moment où cette séparation a lieu? » SHAKSPEARE *(sic)*, *Hamlet*, acte V, scène II. *(Traduction Benjamin Laroche.)*

([2]) C'est M. Loiseleur qui met, *Points obscurs*, page 176, ces trois derniers noms en avant.

surtout, les dernières, plus réellement *écrites* que les autres, et où commençait à se montrer Molière, obtenaient beaucoup de succès : 1° *les Précieuses*, qui n'étaient pas encore celles que nous avons aujourd'hui ; 2° *le Docteur amoureux*, qui sera, dans deux ans d'ici (1658), si goûté de Louis XIV. Nous aurons bientôt, tout à l'heure, l'occasion spéciale de parler de chacune d'elles. Et enfin, et surtout, de trois pièces de théâtre en vers, achevées, celles-là, dans toute la force du terme : une tragédie, *la Thébaïde ;* deux comédies : *l'Estourdy* et *Despit amoureux*. — Quelques mots, maintenant, sur ce dernier ouvrage.

S'il est vrai que *Despit amoureux* (sans article) fut joué pour la première fois à la fin de 1656 [1], à Béziers, aux États présidés par le comte *de Bieule* (c'est le nom français) ou *de Bioule* (c'est le nom languedocien), *c'est à Bordeaux, conséquemment, que cette pièce a dû être,* je ne dirai pas conçue, mais tout au moins *écrite par Molière.*

En effet, d'où venaient les comédiens de Son Altesse Sérénissime quand ils se sont dirigés sur Béziers ? *De Bordeaux*, presque tout le monde aujourd'hui est sur le point de l'admettre [2]. Or, si Molière apportait aux États une pièce nouvelle, c'est qu'il venait de la faire, de la répéter, de la préparer complètement, enfin, de manière à ce qu'on pût la jouer de suite. Car notez bien que ce n'a jamais été son habitude de conserver indéfiniment en portefeuille une comédie prête à passer, bien au contraire. Il en a plutôt fait jouer d'inachevées (*le Tartuffe* a même été dans ce cas) pour les offrir plus vite à ses

(1) *Le commencement de 1657* me semble à cet égard plus probable, et l'on va voir bientôt (page 490) pourquoi.

(2) On a cependant, dans ces derniers temps, et avec assez de vraisemblance, soupçonné un séjour de la troupe à Agen en décembre 1676. Il n'est possible de supposer cette station quelque peu marquée des comédiens *venus de Bordeaux* qu'en reculant de plusieurs semaines, ainsi que je l'indique dans la note précédente, la première représentation de *Dépit amoureux*. — Tout ceci est fort obscur et très discutable.

auditeurs, et les exemples de ce fait ne manquent pas. *Si donc Molière vient de mettre sur ses pieds « Dépit amoureux », ce n'a pu être qu'à Bordeaux*, — et, ce qu'il y a de piquant, en plein quartier Saint-Christophe (Saint-Christoly), et pas bien loin, comme on voit, de la future salle du « Théâtre Français » de Bordeaux, alors dans les brumes de l'avenir, où M. Hippolyte Minier nous a fait voir (j'y étais!), le 14 janvier 1865 [et non pas le 14 FÉVRIER, *comme le dit à tort le Bibliophile Jacob*], *Molière jeune homme interprétant à Bordeaux, avec Magdeleine Béjart, la fameuse scène entre Gros-René et Marinette.*

Je sais fort bien que s'il fallait prêter quelque attention aux choses de ce genre, tout, absolument tout, ici-bas, historiquement parlant, rappellerait des souvenirs. Et qu'importe, au demeurant? Sans trop appuyer ici sur un fait, non absolument prouvé d'ailleurs, je me réjouis pour ma part de penser que ce fut *probablement* à Bordeaux que Molière composa *Dépit amoureux,* et que M. Minier a eu comme une lueur intuitive du passé en le lui faisant répéter précisément dans notre ville.

Bien différent de tant de farces de Molière qui sont devenues plus tard de grandes comédies, *Dépit amoureux* n'est resté au théâtre qu'en se dégageant, qu'en se « dépouillant » (comme disent à Bordeaux nos dégustateurs-experts et nos maîtres de chais) au contraire des trois quarts de son poème. La chose, concernant cette pièce, est même tellement passée dans les habitudes théâtrales que l'on n'y fait plus, aujourd'hui, pour ainsi dire attention. Elle ne choque pas. Voici, je crois, comment elle est naturellement arrivée :

On a attendu d'abord avec impatience, aux représentations, la fameuse scène, qui ne venait jamais assez vite au gré des spectateurs. On a pris enfin le parti, pour

complaire à ces derniers, de réduire la pièce à deux petits actes en y introduisant même, pour plus de facilité, quelques vers *postiches,* c'est-à-dire qui n'ont jamais été de Molière. Je ne blâme ni ne loue cette singularité, qui n'a pas été longuement méditée ni préparée à l'avance, mais qui est advenue en quelque sorte par la force des choses : je me borne à la constater. Ajoutons, comme dernier mot à ce sujet, qu'on a voulu revenir à la pièce primitive, à la pièce dans son entier (1), et que le succès ne semble pas avoir accueilli décidément cette tentative.

Le *Registre de La Grange,* page 4, nous dit :

Le Dépit amoureux a été représenté pour la première fois aux États du Languedoc, à Béziers, l'an 1656, M. le comte de Bioule, lieutenant du Roi, présidant aux États. »

Les pauvres comédiens du prince de Conti, à leur retour de Bordeaux, et *si ce furent bien eux, en effet, qui arrivèrent au commencement de novembre* (ce qui est devenu douteux), eurent beaucoup à décompter à Béziers.

« Privé de l'appui du prince de Conti près des États, Molière s'ingénia pour y suppléer par ses propres ressources. La gratification de 6,000 livres allouée l'année précédente par le bureau des comptes n'avait pas été sans soulever quelques critiques. Le chef de la tribu errante ne l'ignorait pas; mais il comptait sur *le Dépit amoureux,* et il espérait bien que le bruit des applaudissements que cette pièce allait soulever couvrirait la voix des opposants. Aussi, le grand jour de la première représentation arrivé, fit-il distribuer gratuitement des billets d'entrée aux députés, espérant par là les engager à ne pas demeurer en reste de générosité avec lui. On convint de plus que Joseph Béjart leur ferait hommage de son *Armorial* augmenté d'un supplément... » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 209.

Or, voici les lignes précises que les États de Béziers

(1) Les 17 et 21 mai 1873, notamment, M. Ballande donna deux représentations de *Dépit amoureux* EN CINQ ACTES à la salle Ventadour. « sur les instances de M. Monval. » — Cf. *Le Moliériste,* t. X, n° d'octobre 1888, p. 219. — « L'année suivante » (1874), à la matinée du 1er mars, il [*Dépit amoureux*] a encore été donné en entier » sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin. » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette,* t. XI, p. 281.

firent littéralement consigner dans le procès-verbal de leur séance du 16 décembre1 656 :

« Sur les plaintes qui ont été portées aux États par plusieurs députés de l'assemblée, que *la troupe des comédiens qui est dans la ville de Béziers* (??...) fait distribuer plusieurs billets aux députés de cette compagnie pour les faire entrer à la comédie sans rien payer, dans l'espérance de retirer quelque gratification : a arrêté qu'il leur sera notifié par Loyseau, archer des gardes du Roi en la prévôté de l'hôtel, de retirer les billets qu'ils ont distribués, et de faire payer, si bon leur semble, les députés qui iront à la Comédie, l'assemblée ayant résolu et arrêté qu'il n'y sera pas fait aucune considération, et *défendu par exprès à messieurs du bureau des comptes de, directement ou indirectement, leur accorder aucunes sommes, ni au trésorier de la bourse de les payer*, à peine de pure perte et d'en répondre en leur propre et privé nom. »

Quant au pauvre Joseph Béjart, alléché par les 1,500 fr. reçus en février 1656, on ne lui envoya que cinq cents livres, mais en spécifiant bien, dans une séance très postérieure : « qu'*à l'avenir l'assemblée n'accorderait aucune » gratification pour de pareils ouvrages, à moins qu'ils ne » fussent expressément commandés.* » Tels sont les termes singulièrement durs du procès-verbal du 16 avril 1657... Ah! dame! le prince de Conti n'était plus là...

Je suis cependant extrêmement hésitant : *Est-ce bien contre la troupe de Molière que fut rédigé le procès-verbal du 16 décembre 1656?* La dernière date très postérieure de l'alinéa précédent, relatif à Joseph Béjard, nous en ferait douter très fort. Il nous faut bien citer, en effet, certaine lettre de recommandation adressée aux Consuls d'Agen, ÉCRITE DE BORDEAUX, découverte par M. G. Tholin, archiviste départemental du Lot-et-Garonne, et publiée par M. Adolphe Magen page 31 de son opuscule : *la Troupe de Molière à Agen* (1877) :

« A Bordeaux, le 5me décembre 1656.

» Messieurs les Consuls, — Une troupe de comédiens qui a demeuré *quelque temps* en cette ville, à la satisfaction de touts ceux qui les ont ouys declamer, s'en allant en la vostre, m'a demandé de vous recom-

mander leurs interets dans le seiour qu'ils y fairont. Ie vous prie de les bien traitter et de les appuyer dans les choses qui dépendront de l'authorité de vos charges, a quoy ie m'asseure que vous vous conformerés et que vous me croirés tousjours,

» Messieurs les Consuls, — Vostre tres aff[né] à vous servir, — SAINT-LUC (1). »

On trouve en effet, dans le *Journal des Consuls* d'Agen, BB. 61, f° 73, les lignes suivantes :

« Le neuviesme dudict mois (décembre 1656) nous avons reçu une lettre de Monseigneur de Saint-Luc, par laquelle il nous mande de recepvoir les comédiens en la présente ville, ce que nous avons faict. Et leur avons bailhé la grand'salle haute, quy est au dernier du parquet, pour faire leur théâtre. »

Cette pièce n'a pas été considérée jusqu'ici, et pour cause, comme se rapportant à la troupe Molière-Béjart-Dufresne.

« A la lecture de ces documents, dit M. Adolphe Magen (p. 32), le nom de Molière s'offre naturellement à l'esprit, *mais les faits contredisent cette idée*. Molière, à la date indiquée, *ne pouvait venir à Agen, pas plus qu'y arriver par Bordeaux*, puisqu'il était en Languedoc où il avait séjourné pendant plus de trois ans (juillet 1653-décembre 1656)... »

(1) Quel est ce Saint-Luc? Ce n'est pas un gouverneur de la Guienne : en 1656, ledit gouverneur n'était autre que Louis de Bourbon, prince de Condé. C'était un commandant en chef de Bordeaux.

Dans la liste de ces commandants en chef, cependant, fournie par M. Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, 8e édition, 1839, p. 322-323, nous le trouvons seulement de 1630 à 1654 :

1619. Le maréch. de Schomberg.
1650. Le marquis de Saint-Luc fils.
1654. Le comte d'Estrades.
1671. Le comte de Montaigu.

(BERNADAU.)

Mais si nous consultons maintenant la *Chronique bordeloise*, t. II, nous y lisons, d'abord, p. 79 :

« Le 11 mars [1656], Messieurs les Iurats ayant eu advis que Monsieur le Marquis » de Saint-Luc, *Gouverneur et Lieutenant du Roy dans cette prouince*, devoit arriuer » à Libourne, députèrent Messieurs de Pomarede et Lafon, Iurats, pour l'aller » saluer de la part de la Ville..... »

Et plus loin, p. 93 :

« Le 8 juillet 1661, Monsieur de Saint-Luc, *Lieutenant pour le Roy en la Prouince*, » revenant de Paris,..... etc., etc. »

(IEAN DARNAL.)

Il nous paraît probable que ce fut là ce Saint-Luc qui, le 5 décembre 1656, écrivit et signa, aux comédiens [quels qu'ils soient] se rendant à Agen, une lettre de recommandation.

M. Magen est dans l'erreur, ou plutôt il ne sait nécessairement que ce qu'on avait découvert déjà de son temps, et la chose est trop naturelle. Molière, nous en sommes sûrs aujourd'hui, *dans l'été et l'automne de 1656,* n'était plus en Languedoc : *il était* PRÉCISÉMENT *à Bordeaux, cela est désormais prouvé.*

De deux choses l'une, maintenant : 1° ou, comme le veut le *Registre* de La Grange, c'est dans l'année 1656 que fut représenté pour la première fois, à Béziers et aux États, *Dépit amoureux;* la chose est possible (1), mais peu probable; 2° ou, au contraire, prenant par le plus long, la troupe aura fait une pose à Agen, avant de se rendre à Béziers, où *Dépit amoureux* n'aurait été représenté que plusieurs semaines après l'époque marquée par La Grange, c'est-à-dire en janvier 1657, — et non en novembre ou décembre 1656. Il est très naturel de

(1) Voici comment, à mon avis, elle serait *possible :*

Avant toute chose, considérons bien que *la session des États du Languedoc* s'OUVRIT LE 17 NOVEMBRE 1656. C'est alors quelques jours auparavant qu'il nous faudrait placer en ce cas la première représentation de la troupe de Molière, sinon celle de *Dépit amoureux* lui-même. Le refus des billets par les députés indiqua bien vite aux comédiens qu'ils n'avaient rien à attendre, ou bien peu de chose, de la session des États La troupe ne dut pas rester longtemps à Béziers. Si réellement, comme le veut La Grange, ce fut vraiment à la fin de 1656 qu'elle donna, aux États de cette dernière ville, *Dépit amoureux*, ce ne put être qu'un bien petit nombre de fois, tout au commencement de la session, et en novembre. Devant le désastre inattendu qui les accablait et faisant flèche de tout bois, je serais fort tenté de croire, toujours dans la première hypothèse, que les comédiens rebroussèrent chemin et se dirigerent vers..... Agen (ceci serait nouveau) à petites journées, en dépêchant vers Bordeaux, où ils avaient eté bien accueillis, un des leurs, Dufresne par exemble, afin de demander au lieutenant du Roy en Guyenne, François II d'Épinay, marquis de Saint-Luc, une lettre de recommandation pour les consuls d'Agen.

Dans les deux cas, l'idée était heureuse d'aller à Agen, où ils avaient fait, six ans auparavant, un séjour qu'ils se rappelaient. Dans la première hypothèse, celle qui motive cette note, ils eurent le temps d'envoyer à Bordeaux solliciter leur lettre de recommandation *qui n'est datée après tout que du 5 décembre* et d'effectuer sans trop se presser ce nouveau voyage. Ç'aurait donc bien été, dans un cas comme dans l'autre, *la troupe de Molière* que la lettre de recommandation écrite à Bordeaux aurait concernée : Cette troupe, en effet, et cela est à faire valoir, n'aurait pas pu être *immédiatement remplacée*, dans la capitale de la Guyenne, par d'autres comédiens ayant eu, depuis les premiers, le temps d'y être goûtés et appréciés, et cependant la quittant si vite.

Je penche, néanmoins, pour la seconde hypothèse : c'est-à-dire pour le voyage de Béziers effectué *après* l'installation à Agen.

penser que Molière, instruit par les écoles des années précédentes, et sachant peut-être qu'il allait avoir là-bas des concurrents *à courir trop hâtés* et ne doutant de rien, aura laissé les États s'installer tranquillement à Béziers, afin de n'y apparaître ensuite, avec sa troupe, qu'en vainqueur et maître définitif du terrain, et que pour y frapper un coup plus certain, plus décisif.

Je suis donc, sauf renseignements imprévus, de l'avis de M. Dast de Boisville lui-même, qui cite, lui aussi, la lettre aux Consuls d'Agen (cf. ci-dessus, CHAPITRE HUITIÈME, § 4, p. 411) et ne croit pas trop s'avancer (ce sont les termes mêmes dont il se sert) « en conjecturant que » cette lettre... pourrait bien concerner la troupe de » Molière ».

La lettre signalée par M. G. Tholin et publiée par M. Adolphe Magen et par M. Francisque Habasque me paraît donc en dernière analyse, par ces rapprochements, qui n'avaient pas pu être faits avec la même certitude avant la découverte de M. Dast de Boisville, acquérir désormais une importance tout à fait inattendue (1).

(1) « Molière était-il à Béziers à l'ouverture de la session des États? De nombreux indices en font douter... Le 5 mai, Molière était à Narbonne. Combien de temps mit-il pour se rendre à Bordeaux, et, une fois là, combien de temps y séjourna-t-il? Je l'ignore. Mais je soupçonne fort qu'il en repartit le 6 décembre... pour retourner en Languedoc, aux États de Béziers. La lettre suivante, retrouvée par M. G. Tholin, archiviste départemental du Lot-et-Garonne, me semble significative. Le marquis d'Epinay de Saint-Luc, lieutenant du Roi en Guienne, écrit de Bordeaux le 5me décembre 1656 aux consuls d'Agen *(c'est précisément la lettre que nous venons de reproduire)*... Molière pouvait si bien venir de Bordeaux, qu'il ne pouvait même guère venir d'ailleurs... Molière a fait savoir en février qu'il allait à Bordeaux en montrant qu'il en prenait le chemin; on croit le retrouver à Béziers le 16 décembre : c'est apparemment qu'il en était revenu. D'Agen à Béziers, c'est une affaire de trois à quatre jours de marche à petites étapes : on avait sept jours pour faire le chemin. *Il y a donc correspondance de temps et de lieu pour supposer que c'est bien Molière et ses camarades que le marquis de Saint-Luc avait recommandés.*

» Au surplus, est-il vraisemblable que Molière eût été à Béziers durant les premières semaines de la session des États, sans que Dassoucy en fît mention?.... Mais, dira-t-on, il y a dans les *Avantures* de Dassoucy une chanson en deux couplets dont le premier (*a*) aurait été fait par Molière *à Béziers*. Sans doute, Molière

(*a*) Voici ce premier couplet :

Loin de moi, loin de moi, tristesse,
Sanglots, larmes, soupirs ;

§ 6. — *La Farce des* PRÉCIEUSES.

« Lorsque *les Précieuses ridicules* furent imprimées pour la première fois au commencement de 1660 (¹), elles le furent sous le titre de *Comédie*, qui, depuis, leur a toujours été donné, et auquel elles ont le plus incontestable droit. Il n'en est pas moins à remarquer que Mlle Desjardins, dans le *Récit* qu'elle en a fait, la nomme *la Farce des Précieuses;* et probablement Molière lui-même l'avait ainsi nommée en province, *si, comme il ne nous a pas semblé impossible, c'est là qu'elle a d'abord été représentée*. Nous ne serions pas étonné qu'il n'eût pas eu pour elle l'ambition d'un autre titre, lorsque, le 18 novembre 1659, il la fit jouer pour la première fois à Paris : le nom de *farce* n'était pas pour l'effrayer. »

De ce texte de M. Paul Mesnard, emprunté à la page 214 de la *Notice biographique sur Molière*, il faut conclure cette nouveauté : c'est que *les Précieuses ridicules*, avant d'être jouées à Paris comme *comédie*, l'avaient été d'abord comme *farce* en province. Cela semble du moins extrêmement probable, et sera admis, croyons-nous, tôt ou tard.

« Cette pièce, dit Grimarest, *quoique jouée dans les provinces pendant » longtemps*, eut cependant à Paris tout le mérite de la nouveauté. »

et Dassoucy se trouvèrent ensemble à Béziers, et plus d'une fois, cinq ou six fois peut-être, mais pas en novembre et décembre 1656... » AUGUSTE BALUFFE, *Le Moliériste*, t. VI (octobre 1884), p. 212, 213, 214, 215.

A la fin dudit article, M. Baluffe ajoute : « Dans de prochaines notes, je fixerai, » sinon la date, du moins le lieu absolument exact de la représentation du *Dépit » amoureux* à Béziers. » (P. 217.)

Ce nouvel article a paru, en effet, dans le même volume du *Moliériste* (p. 261-273). Il est à lire; mais il ne nous donne pas la date, même approximative, de la première représentation de *Dépit amoureux*, qui, d'après M. Baluffe, aurait cependant bien eu lieu à Béziers. Si la troupe de Molière a réellement joué à Agen à la fin de 1656, ce serait donc en 1657 qu'il faudrait reporter cette soirée mémorable... ?

(¹) « *Les Précieuses ridicules*, comédie représentée à Paris, au Petit-Bourbon, le 18 novembre 1659. Privilège du 19 janvier 1660, accordé pour cinq ans, sans que Molière y soit nommé, à Guillaume de Luynes, qui en fait part à Charles de Sercy et à Claude Barbin... — ÉDITION ORIGINALE : Paris, 1660, achevée d'imprimer le 29 janvier, in-12... » ARTHUR DESFEUILLES, *Notice bibliographique*, p. 1 et 2.

Je revois la Princesse
Qui fait tous mes désirs.
O célestes plaisirs, doux transports d'allégresse
Viens, Mort, quand tu voudras,
Me donner le trépas :
J'ai revu ma Princesse.

Cette princesse est Christine de France, duchesse de Savoie.

Voltaire et La Serre sont ensuite du même avis. Ils copient Grimarest, et conséquemment lui donnent leur confiance; — et après avoir cité ces trois autorités :

« Rœderer à son tour, dit M. Mesnard (p. 185), a placé la première représentation des *Précieuses* à Béziers; nous n'aurions pas eu à le citer, s'il n'avait donné la date de 1654, qui mérite quelque attention. La raison la plus forte de la préférer ne serait pas qu'on se trouve ainsi plus d'accord avec Grimarest, qui fait jouer la pièce *pendant longtemps* dans les provinces, mais plutôt que la date de 1654 indique Montpellier, où l'on s'expliquerait mieux que dans toute autre ville la composition, puis la représentation des *Précieuses.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 184-185.

M. Loiseleur prouve par d'excellentes raisons que *la Farce des Précieuses* n'a pas pu être jouée *devant le prince de Conti en 1656* (¹). Nous sommes de son avis. — Mais elle aurait pu l'être deux ans auparavant, — sous sa forme primitive bien entendu. Cette farce des *Précieuses* aurait été à la future comédie des *Précieuses ridicules* ce que *la Jalousie du Barbouillé* fut à *Georges Dandin,* ce que *le Fagotier* fut au *Médecin malgré lui :* la simple esquisse d'un futur tableau.

Comme le fait très bien ressortir M. Paul Mesnard (*Notice...,* p. 185-186), si les auteurs de la *Préface* de 1682 considèrent la pièce comme ayant été faite en 1659, c'est qu'ils parlent des *Précieuses* corrigées, tour à tour augmentées et même diminuées, telles que nous les avons seulement depuis cette dernière date.

« On peut regarder comme certain, dit le sagace biographe, que *les Précieuses ridicules* n'ont pas été tout d'abord telles que nous les avons

(¹) « A tous les arguments qu'il [M. Despois] a si bien fait valoir, nous en ajouterons ici pourtant un nouveau, purement historique et qui touche de près notre sujet. *Les Précieuses ridicules* ne furent point jouées devant le prince de Conti à Béziers, par la bonne raison que, dès le printemps de 1556, ce prince avait quitté la province pour se rendre à la cour et ne reparut plus de longtemps en Languedoc. Il cédait alors de plus en plus aux obsessions de l'évêque d'Alet et se détachait des comédiens, contre lesquels, plus tard, il écrivit un livre, le *Traité de la comédie et des spectacles selon la tradition de l'Église.* » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 207-208.

aujourd'hui. Dans le *Récit de la Farce* (1) écrit par Mlle Des Jardins, la mauvaise réception faite par la fille et la nièce de Gorgibus aux deux honnêtes hommes, leurs prétendants, est *mise en action*. Il est vraisemblable que ce n'est pas une invention de l'auteur du *Récit*, non plus que cette particularité des *Règles de l'amour* débitées en vers par les deux précieuses. La « balle éternuée » et l'expression bouffonne de *la soucoupe inférieure* sont évidemment *des débris d'un premier état de la pièce*. Il n'est sans doute pas impossible que les changements aient été faits après les premières représentations, à Paris; mais ils peuvent s'expliquer aussi bien par *l'existence d'une farce* qui aurait été refondue pour le théâtre du Petit-Bourbon, après avoir été *essayée, peut-être ébauchée seulement*, en province. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 186.

M. Eugène Despois, en reproduisant, tome II, pages 117-134 du *Molière-Hachette*, le *Récit de la Farce des Précieuses* de Mlle Desjardins, donne la note suivante, d'Édouard Fournier, qui corrobore singulièrement l'opinion émise plus haut par M. Paul Mesnard :

« Pour expliquer les divergences de l'analyse [de Mlle Des Jardins] et de la pièce [représentée le 18e novembre 1659, à Paris], on pourrait se demander si Molière n'avait pas fait pour *les Précieuses* ce qu'il fit pour toutes ses premières pièces, c'est-à-dire si, avant de venir à Paris, il ne les avait pas jouées en province (2), notamment à Avignon, où il se trouvait, en 1657, avec Mlle des Jardins, et si par conséquent celle-ci n'avait pas fait alors le *Récit*, qui courut plus tard à Paris, lorsque la pièce y fut reprise. La comédie avait reçu *les changements que Molière ne manquait jamais d'apporter à ses pièces faites en province* (3), lorsqu'il se décidait à les offrir au public plus difficile de Paris. *L'analyse*

(1) Abrégé de la Farce des *Précieuses*, fait par Mlle des Jardins. A Mme de Morangis. — Reproduit en 1856 par Edouard Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires*, tome IV, p. 285 et suivantes; et par Eugène Despois dans le *Molière-Hachette*, tome II, p. 118-134.

(2) « 1653. LES PRÉCIEUSES RIDICULES, farce représentée en province par la troupe de Molière.

» Il est à peu près incontestable que la *farce des Précieuses*... fut jouée d'abord en province. La plupart des historiens du Théâtre, les frères Parfaict, de Léris, de Mouhy, etc., se fondant sur la tradition, sont d'accord sur ce point; les auteurs du grand Dictionnaire de Moréri le disent positivement; enfin, on trouve, dans le *Récit de la farce des Précieuses*, plusieurs scènes qui ne sont pas dans la comédie. IL FAUT DONC EN CONCLURE QUE NOUS N'AVONS POINT LA FARCE PRIMITIVE dans laquelle Molière s'était moqué des *fausses* précieuses de province, dix ou onze ans avant que la comédie des *Précieuses ridicules* fût représentée à Paris. » PAUL LACROIX, *Bibliographie Moliéresque*, p. 340.

(3) « Molière tient une large place dans la thèse de M. Émile Roy sur la *Vie et les Œuvres de Charles Sorel*, car Sorel fut un des principaux fournisseurs de Molière. Son nom n'est pas tout à fait inconnu ni son œuvre complètement oubliée et on réimprime encore son *Histoire comique de Francion*. Mais Sorel a écrit bien

seule était restée la même. Un passage de la scène IX, relatif au siège d'Arras, qui avait eu lieu en 1654, ne contredit pas, loin de là, cette opinion, que *les Précieuses* pourraient avoir été écrites par Molière avant 1660. Pour leur donner plus d'à-propos, lorsqu'il les reprit à Paris, il y aurait ajouté, dans la même scène, un mot sur le siège beaucoup plus récent de Gravelines. » (Note de M. ÉDOUARD FOURNIER.)

Dans *les Précieuses ridicules,* les noms des personnages de la pièce paraissent en général être les mêmes que les noms de guerre ou de théâtre des artistes chargés de les interpréter. Ainsi, Lagrange, c'est Lagrange; Jodelet, c'est Jodelet; Magdelon, c'est Magdeleine Béjart; Cathos, c'est Catherine Du Rosé [de Brie]; Du Croisy, c'est Du Croisy, etc. Mais La Grange, Jodelet et Du Croisy, engagés depuis peu à Paris, n'avaient pas joué en province avec sa troupe. Or, c'est ici que le *Récit* de Mlle des Jardins va nous servir. Si elle parle des trois personnages-acteurs nommés plus haut, ce n'est plus à Avignon ou à Montpellier qu'elle a rédigé ce *Récit,* c'est à Paris et à propos de la pièce de 1659.

« Il reste... remarquable qu'elles [les deux précieuses] soient des *provinciales.* On peut trouver significatif aussi le nom de Mascarille, qu'à Paris, du moins après cette comédie, Molière a laissé de côté, et qui peut paraître là *une dernière trace de son théâtre de province.* Mascarille est dans le *Récit* de Mlle des Jardins. LE FAUX VICOMTE, SON AMI, N'Y EST PAS NOMMÉ, NON PLUS QUE LES DEUX AMANTS REBUTÉS. Si, au lieu d'y être anonymes, ces personnages avaient été désignés *par les noms qu'ils ont portés depuis 1659,* il n'y aurait plus à douter que le *Récit* n'eût été

d'autres livres qui ne sont guère étudiés, eux, et qui méritent cependant de l'être, car il est désormais certain que Molière y a beaucoup puisé... (P. 146.)

« La partie la moins intéressante du livre de M. Roy n'est pas celle qu'il consacre à Sorel écrivain précieux, et là encore l'histoire des ouvrages de Molière tient autant de place que celle de Sorel. *Les Précieuses ridicules* soulèvent bien des questions qui ne sont pas résolues. M. Roy a cru pouvoir les examiner à nouveau, de plus près, et il a bien fait. Grâce à d'ingénieux raisonnements, nous savons maintenant que *les Précieuses ridicules* n'ont pu être composées qu'à Paris et non durant les voyages de Molière, et que la représentation du 18 novembre 1659, dont parle La Grange, est bien la première de l'ouvrage. » PAUL BONNEFON, *Quelques faits nouveaux sur Molière* [dans la *Revue universitaire* du 15 février 1896, t. V, p. 147].

M. Paul Bonnefon a raison, et le Bibliophile Jacob n'a pas tort. *La Farce des Précieuses,* jouée en province, n'est que l'embryon des *Précieuses ridicules,* comédie donnée pour la première fois à Paris. De même, *le Fagoteux* et *le Médecin malgré lui* forment bien de leur côté deux pièces différentes, malgré que la seconde ne soit qu'une ampliation de la première.

écrit à Paris, puisque c'est à Paris seulement que La Grange, Du Croisy et Jodelet sont entrés dans la troupe. *Le hasard y a mis de la malice,* si c'est lui qui nous a privés, dans le petit écrit, d'un moyen facile de mettre la province hors de cause (1). » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 187.

La pierre de touche est bonne; et l'épreuve tourne décidément du côté de l'antériorité : c'est-à-dire d'une ancienne ébauche ayant précédé la *comédie* définitive.

Donc, *les Précieuses ridicules* de 1659 auraient eu en province, pour précédent et embryon, *une farce,* tout comme *le Médecin malgré lui,* tout comme *Georges Dandin, les Fourberies de Scapin* et d'autres encore sans doute.

Les Bordelais ont-ils applaudi cette farce en 1656? Je n'y vois rien que de très vraisemblable. Molière, arrivant à Paris, n'eut rien de plus pressé que d'offrir au public les pièces qui venaient d'avoir le plus de succès en province, au nombre desquelles *l'Étourdi, Dépit amoureux, les Précieuses,* — et *le Docteur amoureux,* dont nous allons parler dans le paragraphe qui va suivre.

Deux mois et demi avant la première représentation à Paris (2) de la COMÉDIE des *Précieuses ridicules,* fut passé, le 26 août 1659, chez les notaires parisiens Le Fouyn et Le Vasseur, un contrat de mariage sur lequel nous nous sommes longuement étendu, CHAPITRE HUITIÈME, § Ier (3), entre Jean-Louis Citoys, sieur de La Richardière, un

(1) « Puisque nous en sommes sur les noms, notons encore, sans prétendre toutefois trouver là rien de décisif, que Cathos et Madelon, suivant l'auteur du *Récit*, demandent à leur père d'être appelées Clymène et Philimène, et non, comme plus tard, Polyxène et Aminte. Ces changements de noms ne nous apprennent pas, il est vrai, où et quand la pièce a subi des transformations. En résumé, l'on a, ce semble, quelques raisons de regarder comme tout au moins spécieuse la conjecture d'Édouard Fournier, que le *Récit* de Mlle des Jardins a été écrit, non à Paris, mais dans quelqu'une des villes où elle rencontra Molière et sa troupe ambulante. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il y ait là des preuves assez fortes pour trancher la question; elle est une de celles qui sont en suspens devant le juge... » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 187.

(2) Au théâtre du Petit-Bourbon, le 18 novembre 1659.

(3) Voir spécialement ci-dessus, au bas de la page 388, la fin de la note 1 de la page précédente [387].

comédien sans doute, et Anne Gobert, veuve de feu Pierre Quéneaux, préposée à la recette et au contrôle du Théâtre du Petit-Bourbon. Nous avons vu que *tous les comédiens* (*y compris*, c'est nous qui l'avons établi, *la dernière venue*, Mlle du Croisy) *de la troupe de Molière* signèrent à ce contrat, du plus haut intérêt à cause des détails très curieux qu'il nous fournit sur la dite troupe.

Aux notes fort intéressantes, reproduites par nous, sur plusieurs des comédiens signataires de l'acte Citoys-Gobert, et qui sont dues à M. Georges Monval, ce dernier ajoute, pour finir, la piquante distribution suivante de la COMÉDIE des *Précieuses*, que nous nous empressons également de lui emprunter :

« Une remarque pour terminer ; nous trouvons là, réunie au grand complet, la « distribution » originale des *Précieuses ridicules*, représentées deux mois et demi plus tard :

» Mascarille. — MOLIÈRE.

» Jodelet. — J. Bedeau.

» La Grange et Du Croisy, sous leurs noms de théâtre.

» Magdelon. — Magdelaine Béjart [1].

» Cathos. — Catherine de Brie.

» Gorgibus. — F. Bedeau.

» Almanzor. — Villequin.

» Marotte. — Marie de l'Étang.

» Les deux porteurs de chaise : Louis Béjard et... (pourquoi pas des Mazures ?) [2].

» Lucile et Célimène, les voisines qu'on envoie quérir pour *remplir les vides de l'assemblée*, Geneviève et Manon, ou, à défaut de l'une d'elles, Gresinde qui a seize ans à peine et doit commencer à jouer des bouts de rôles.

» *En cadence, violons, en cadence!*

» Qui créa les *violons?* Peut-être ceux-là même qui avaient fait danser la troupe aux noces de M. de La Richardière et de Mlle Gobert, la *receveuse* du Petit-Bourbon. » GEORGES MONVAL, *le Moliériste*, t. VIII, p. 177-178.

(1) Sous ce nom de *Magdelon*, nous trouvons sur notre liste, portant le n° XXVI, la fille de Jean-Baptiste l'Hermite de Vauselle (notre n° XXIV) et de Marie Courtin de la Dehors (notre n° XXVII). Or, si la mère de cette « Magdelon » est parmi les témoins du mariage Citoys-Gobert, *cette dernière*, elle-même, *n'y figure pas*.

Serait-ce elle, à qui Molière aurait destiné originairement le rôle de Magdelon de la FARCE des *Précieuses?* J'ai été tenté, je l'avoue, de me le demander.

(2) Ogier Lallemant, sieur des Mazures [contrat Citoys-Gobert].

§ 7. — LE DOCTEUR AMOUREUX.

Une autre *farce* en prose et en un acte, composée originairement par Molière pour la province (et qu'une fantaisie de M. de Calonne, nous le verrons tout à l'heure, a voulu *rattacher particulièrement à* BORDEAUX), doit maintenant nous arrêter quelque temps : je veux parler du *Docteur amoureux*, la première en date des comédies jouées à Paris par la troupe de Molière, à partir de son établissement définitif dans la capitale. Cette pièce obtint en effet les suffrages, non seulement de Louis XIV et de toute sa cour, mais encore, et nous le ferons bientôt res sortir, d'un juge bien autrement difficile, et devant qui trouvaient à peine grâce Torquato Tasso, Quinault et La Fontaine : on devine que je veux parler du grand critique littéraire Nicolas Boileau-Despréaux (1).

« Le 24e octobre 1658 cette troupe commença de paraître devant Leurs Majestés et toute la cour, sur un théâtre que le Roi avoit fait dresser dans la salle des Gardes du vieux Louvre (2). *Nicomède*, tragédie de M. Corneille l'aîné, fut la pièce qu'elle choisit pour cet éclatant début. Ces nouveaux acteurs ne déplurent point, et on fut surtout fort satisfait de l'agrément et du jeu des femmes. Les fameux comédiens qui faisoient alors si bien valoir l'hôtel de Bourgogne étoient présents à cette représentation. La pièce étant achevée, M. de Molière vint sur le théâtre ; et après avoir remercié Sa Majesté, en des termes très modestes, de la bonté qu'Elle avoit eue d'excuser ses défauts et ceux de toute sa troupe, qui n'avoit paru qu'en tremblant devant une assemblée si auguste, il lui dit que l'envie qu'ils avoient eue d'avoir l'honneur de divertir le plus grand Roi du Monde leur avoit fait oublier que Sa Majesté avoit à son service d'excellents originaux, dont ils n'étoient que de très foibles copies ; mais que puisqu'Elle avoit bien voulu souffrir leurs manières de campagne, il la supplioit très humblement d'avoir agréable qu'il lui donnât un de ces petits divertissements qui lui avoient acquis quelque réputation, et dont il régaloit les provinces.

(1) Voir ci-après, page 500, à la fin de la citation d'Eugène Despois.

(2) M. Georges Monval, dans sa *Chronologie Moliéresque* (Paris, librairie Flammarion, 1897), donne des indications historiques fort intéressantes, p. 96, note 1, sur cette *salle*, aujourd'hui dite *des Cariatides*, où eut lieu cette première représentation restée si fameuse. Nous nous sommes empressé de reproduire textuellement ladite note ci-dessus, tome II, p. 472, note 1.

» Ce compliment, dont on ne rapporte que la substance [1], fut si agréablement tourné, et si favorablement reçu, que toute la cour y applaudit, et encore plus à la petite comédie, qui fut celle du *Docteur amoureux* [2]. Cette comédie, *qui ne contenoit qu'un acte,* et quelques autres de cette nature, n'ont point été imprimées; il les avoit faites sur quelques idées plaisantes sans y avoir mis la dernière main; et il trouva à propos de les supprimer, lorsqu'il se fut proposé pour but dans toutes ses pièces d'obliger les hommes à se corriger de leurs défauts. Comme il y avoit longtemps qu'on ne parloit plus de petites comédies, l'invention en parut nouvelle, et celle qui fut représentée ce jour-là divertit autant qu'elle surprit tout le monde. *M. de Molière faisoit le Docteur;* et la manière dont il s'acquitta de ce personnage le mit dans une si grande estime, que Sa Majesté donna ses ordres pour établir sa troupe à Paris. » La Grange et Vivot, *Préface* de l'édition des *Œuvres de Molière* de 1682. [*Molière-Hachette,* t. Ier, p. XIV et XV.]

Grimarest donne un second récit de cette représentation, mais qui n'a pas, à beaucoup près, l'autorité du premier. Au *Docteur amoureux,* il substitue *les Trois Docteurs rivaux.* En plusieurs endroits, il copie visiblement la préface de 1682. Bref, je ne trouve, dans ses quelques lignes, rien à glaner de nouveau; il ne sait aucun détail en dehors de ce qu'il a lu dans La Grange et Vivot.

(1) « Il est regrettable, dit M. Paul Mesnard (*Notice...*, p. 204) que nous n'ayons là qu'un abrégé du petit discours, et qu'on nous en ait seulement donné à peu près le sens, sans que nous puissions regarder comme textuelles les paroles mises dans la bouche de Molière. « Le plus grand Roi du Monde, » déjà! Cette flatterie trop prophétique étonnerait à cette date. Ce que l'on peut tenir pour sûr, c'est que la harangue fut très spirituelle. Louis XIV, en l'écoutant, put se dire, avec son droit sens, que l'esprit de ce comédien de campagne n'était pas sans urbanité ni de qualité médiocre. Il allait aussi, quoique dans une petite farce, se faire une idée de la verve plaisante de l'auteur comique. »

(2) « Mais quoi! dans une si grande occasion, n'était-ce pas *l'Étourdi* ou *le Dépit amoureux* qu'il eût fallu représenter? *Molière, n'en doutons pas, savait ce qu'il faisait.* Il n'y avait place que pour un petit acte après *Nicomède*, et lorsqu'on paraissait pour la première fois devant des personnes royales, une tragédie avait dû sembler de rigueur. Elle pouvait seule, d'ailleurs, permettre quelque comparaison entre les *excellents originaux* et leurs ambitieuses *copies*. Et puis il faut prendre garde de nous tromper sur le plaisir que faisaient ces légers canevas, à la mode italienne, qui laissaient beaucoup à l'improvisation des acteurs, et que Molière, plus que tous les autres, surtout en les reprenant alors, semait sans nul doute de traits étincelants. Ils avaient assez plu dans le Languedoc pour permettre d'espérer qu'ils ne seraient pas dédaignés par la cour elle-même, devant qui l'auteur du *Docteur amoureux* ne le produisit, soyons-en certains, qu'en le purgeant, s'il se trouvait qu'il en fût besoin, de tout sel grossier... Ce *Docteur amoureux*, choisi entre toutes [les farces] pour être représenté devant Louis XIV, peut bien avoir été *celle que Molière estimait la meilleure...* » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 204-205.

« Le *Registre du comédien La Grange* est d'accord avec la préface de l'édition de 1682. On lit à la première page de ce registre que « la » troupe de Monsieur, frère unique du Roi, commença au Louvre, devant » Sa Majesté, le 24e octobre 1658 *(un jeudi)*, par *Nicomède* et *le Docteur* » *amoureux*; » mais le titre de cette petite comédie *ne se retrouve pas une seconde fois* dans le *Registre de La Grange*. La troupe de Molière, dit ce manuscrit, « commença à représenter en public le jour des Tré- » passés, 3e novembre 1658, et continua jusqu'à Pâques ensuivant (13 avril » 1659). » La Grange n'étant entré dans la troupe qu'à cette dernière époque, son registre n'est tenu régulièrement qu'à partir du 28 avril 1659. Il est probable que *le Docteur amoureux* fut représenté *plusieurs fois* pendant cette période du 2 novembre 1658 au 13 avril 1659, et *c'est alors que Boileau put le voir jouer et l'applaudir*; en effet, si l'on en croit Monchesnay (*Bolæana*, 1742, in-12, p. 31), « M. Despréaux, *qui* ne se lassoit » point d'admirer Molière,... regrettoit fort qu'on eût perdu sa petite » comédie du *Docteur amoureux*, parce qu'il y a toujours quelque chose » de saillant et d'instructif dans ses moindres ouvrages. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. Ier, p. 4 et 5.

Cette bienveillance si marquée de l'auteur des *Satires*, en faveur d'une simple farce en un acte, d'un des *moindres ouvrages* de Molière assurément, a de quoi nous étonner, quand nous songeons surtout aux vers si sévères, ou plutôt si injustes, du troisième chant de l'*Art poétique*, dans lesquels le poète n'admet décidément pas que *Molière, de son art,* ait *remporté le prix (et qui donc aura ce prix,* s'écrie Voltaire, *si Molière ne l'a pas ?)*, l'accusant en propres termes d'avoir

Quitté, pour le bouffon, l'agréable et le fin,
Et sans honte à Térence allié Tabarin.

Nous n'avons pas *le Docteur amoureux*, représenté devant Louis XIV et sa cour, goûté par Boileau !... « *La* » *petite pièce,* dit M. Paul Mesnard (p. 205), qu'elle ait » été parée ou non d'agréments nouveaux pour la cir- » constance, *n'est pas venue jusqu'à nous;* elle n'est pas » au nombre de ces *juvenilia* de Molière qui nous ont » été conservés, peut-être plutôt mal que bien, et sans » que nous sachions ce que, sur la scène, il faisait entrer

» de spirituelles saillies dans ces cadres commodément » ouverts et toujours faciles à élargir (*Notice...*, p. 205). » Et cependant, Molière semble avoir eu l'intention de la faire imprimer ; nous lisons, en effet, page 236 de la *Notice* de M. Paul Mesnard :

« Somaize dit qu'on avait entendu Molière lire *Don Garcie* le même jour que *les Précieuses* qui n'étaient pas encore jouées. Il est mentionné avec *l'Étourdi*, LE DOCTEUR AMOUREUX et *le Cocu imaginaire* dans le Privilège daté du 31 mars 1660, trois jours après la première représentation de la dernière de ces pièces. »

Reste à savoir, je l'ai déjà dit, si *le Docteur amoureux* n'est pas ici une faute d'impression, et s'il ne faut pas lire *le Dépit amoureux...!*

Édouard Fournier avait cru retrouver, à la IXe entrée d'un ballet intitulé *Boutade des Comédiens,* deux strophes où auraient été personnifiés deux personnages de la fameuse pièce de Molière : le docteur amoureux et sa maîtresse Hélène. M. Arthur Desfeuilles (*Notice bibliographique,* p. 276-277) a prouvé jusqu'à l'évidence que ces personnages ne sont pas ceux de Molière, mais appartiennent à la comédie du *Docteur amoureux* de Le Vert, qui n'est pas « postérieure à 1747 [1], année où certainement » il n'était pas question, à la cour, du *Docteur amoureux* » de Molière ». Ainsi s'évanouit la dernière chance d'apprendre quelque chose — si peu que ce soit — concernant, de près ou de loin, la petite comédie de Molière.

— Mais on l'a retrouvé, *le Docteur amoureux* de Molière ! Mais je l'ai vu jouer à l'Odéon, en 1845, s'il m'en souvient bien..., pourront m'objecter quelques lecteurs un peu plus âgés que moi, et possédant une bonne mémoire... !

(1) Il s'en faut ! La comédie de Le Vert a été représentée à l'Hôtel de Bourgogne en 1637, et imprimée en 1638 ! — Il y a eu un troisième *Docteur amoureux*, représenté au siècle dernier sur le Théâtre Italien ; — et un quatrième, de Pixérécourt, reçu à l'Ambigu en juin 1796. C'est M. Eugène Despois (t. Ier, p. 5 et 6) qui nous fournit tous ces détails.

Une chose est absolument certaine — mais ne tire malheureusement pas à conséquence — c'est que le samedi 1er mars 1845, on pouvait lire dans tout Paris l'affiche suivante :

SECOND THÉÂTRE-FRANÇAIS

Samedi 1er mars 1845. On commencera à 6 h.

ORDRE DU SPECTACLE :

L'AVARE

Comédie en 5 actes, en prose, de MOLIÈRE.

LE PROLOGUE DU DOCTEUR AMOUREUX

En vers, de M. ERNEST DE CALONNE.

LE DOCTEUR AMOUREUX

Comédie retrouvée de MOLIÈRE, en 1 acte, en prose, qui fut jouée, pour la dernière fois *(sic)*, le 24 octobre 1658, devant MONSIEUR, frère unique du Roi *(sic)*, par Molière et sa troupe, dans la salle des gardes du vieux Louvre, et qui depuis avait été perdue.

LE MALADE IMAGINAIRE

Comédie en 3 actes, en prose, de MOLIÈRE.

La Cérémonie par toute la troupe.

AVIS. — Le manuscrit du *Docteur amoureux* sera exposé au foyer du théâtre pendant toute la durée de la représentation.

— Mais, allez-vous me dire, lecteurs, c'est une plaisanterie? C'est vous, qui venez de faire cette affiche-là?

— Pas le moins du monde : il n'y a là aucune plaisanterie... de ma part. L'affiche reproduite ci-dessus fut bien apposée, le 1er mars 1845, sur toutes les colonnes de spectacles de Paris; *la représentation eut lieu* dans la vaste salle de l'Odéon, *trop petite ce soir-là*...

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable,

et tous ceux qui y assistèrent, sauf des malins, *rari... in gurgite vasto*, furent parfaitement persuadés que l'on avait découvert la petite pièce du *Docteur amoureux* de

Molière, et qu'ils venaient de la voir représenter sous leurs yeux.

Et on le crut, une mystification de cette force paraissant impossible. — La pièce était précédée d'un *prologue* en vers, moderne celui-là, et composé tout exprès pour la circonstance; en voici quelques vers :

Le Prologue, en costume de vieux manuscrit.

Je suis le manuscrit du *Docteur amoureux*,
Et je viens devant vous m'expliquer de mon mieux.
. . . .
Je naquis à Bordeaux; Poquelin fut mon père,
Et je m'en vante. A peine eus-je vu la lumière
Qu'on me fit voyager et courir le pays,
De Lyon à Rouen, de Rouen à Paris.
Une fois arrivé dans cette grande ville,
Mon père obtint du roi, chose alors difficile,
La faveur de jouer à la cour, devant lui.
C'est moi dont il fit choix pour lui prêter appui.
La veille du grand jour où je devais paraître
Devant Sa Majesté, mon père me fit mettre
Des habits plus décents que ceux dont jusqu'alors
J'avais, pour la province, enguenillé mon corps;
. . . .
Le roi, qui m'écouta, m'applaudit, et mon père
Me dut, depuis ce temps, un destin plus prospère.
Voyez comme par lui je fus récompensé :
Il me mit au secret; je me vis délaissé;
Et lorsque, chaque soir, un public idolâtre
Accablait de bravos mes frères au théâtre,
Et la ville et la cour oubliaient leur aîné,
Comme s'il fût défunt ou pas encore né.
Boileau seul se souvint de moi, car il me nomme (1),
Boileau me regretta ; c'était un si brave homme!
. . . .
. . . . Mais j'y pense,
Mon papier peut fournir mon acte de naissance;
Mon orthographe aussi me servira, je crois,
Car vous parlez français et je parle françois.
Enfin j'espère en vous; oui, si ma gaîté brille,
Vous y reconnaîtrez le ton de ma famille,
Et les bravos perdus pendant mon long sommeil
Pourront seuls par leur bruit achever mon réveil.

(1) « L'artiste qui disait ce prologue, très spirituellement d'ailleurs, s'appelait Boileau, ce qui fit beaucoup rire. » *(Note de M. Ernest de Calonne.)*

M. de Calonne, l'auteur de cette plaisanterie littéraire tant soit peu audacieuse et risquée, véritable mystification s'il en fut jamais, a publié en 1862, chez l'éditeur Michel Lévy, *le Docteur amoureux,* « pièce inédite de » Molière, » continuant, du moins pour les yeux, la plaisanterie jusqu'au bout, à ce point que dans le *Journal de la Librairie* c'est bien sous le nom de MOLIÈRE que cette brochure est cataloguée. Je me hâte d'ajouter que dans sa préface, intitulée *Au lecteur,* M. de Calonne raconte toute l'histoire, mais d'une manière très spirituelle et qui doit lui faire pardonner bien des choses. Voici comment il termine :

« Et maintenant, ami lecteur, à nous deux. Vous avez toutes les pièces du procès, et vous jugerez en parfaite connaissance de cause. L'ouvrage est de Molière, ou de moi. Si, par impossible, il est de Molière, vous me devez une grande obligation pour l'avoir mis au jour ; s'il est de moi, vous me devez une grande indulgence pour avoir eu vingt-trois ans à l'époque où il fut représenté.

» Quoi qu'il en soit de tout ceci, prenez la chose par le bon côté. *J'ai pu commettre un gros péché,* mais les péchés de jeunesse ont le privilège des pardons faciles. Je n'ajouterai plus qu'un mot. *Le Docteur amoureux* a fait applaudir une fois de plus le nom vénéré de Molière ; — c'est là sa gloire, et il y tient. — S'il avait eu le malheur de le compromettre, il n'aurait pas attendu le second sifflet pour jeter au parterre son véritable nom. » (P. 31.)

De gaieté de cœur, M. de Calonne s'était jeté dans la plus redoutable, dans la plus émotionnante des situations, et c'est là, en même temps, la plus grande des circonstances atténuantes que l'on puisse plaider en sa faveur. La citation suivante, à la simple lecture, nous semble presque de nature à donner par moments la chair de poule au plus brave :

« En ce moment, j'éprouvai l'une des plus fortes émotions que j'aie jamais ressenties. Mon cœur battait violemment... C'est une impression que je n'oublierai de ma vie... La pièce du *Docteur amoureux* commença de la façon la plus sinistre. Le début en est froid, et le public se tenait obstinément sur la réserve. Il y a des auteurs qui se plaignent qu'on ne

les écoute pas assez ; je trouvais qu'on écoutait trop. Je ne savais plus où j'en étais. J'aurais voulu me voir à cent lieues du théâtre, et pourtant rien n'aurait pu m'en arracher. J'attendais avec une impatience fébrile le premier sifflet ou le premier applaudissement.

» Ce fut un applaudissement. Mais qu'il avait été lent à venir! Il ne se fit entendre que dans la septième scène, où M. Louis Monrose l'enleva de vive force par le comique de son débit et de son jeu. A partir de ce moment le public changea d'attitude. Il n'était plus à craindre : il avait ri. La scène du *Paysan,* dans laquelle M. Barré fit applaudir plusieurs fois et coup sur coup sa verve et sa rondeur, me rassura singulièrement pour la seconde partie de l'ouvrage. Il marcha sans encombre jusqu'au bout, avec un *crescendo* flatteur de rires et de bravos prolongés qui ne lui firent pas défaut aux représentations suivantes. » (P. 25-27.)

Un critique, c'est M. Ernest de Calonne qui nous l'apprend (p. 28), affirma dans son feuilleton « qu'on avait » dû retrouver des fragments inédits de Molière, pour les » faire entrer dans la comédie nouvelle. »

Après avoir représenté plusieurs fois la pièce de M. de Calonne, on ne recommença pas sur de nouveaux frais un pareil acte de sacrilège audace; on se contenta de continuer de jouer les pièces *authentiques* de Molière, et très bien fit-on. Si (ce que je n'espère pas) l'on retrouvait vraiment un jour le véritable *Docteur amoureux* de Molière, qui sait si certains ne le déclareraient pas *apocryphe?*

M. Ernest de Calonne est mort le 24 septembre 1887. A cette date, *le Moliériste* paraissait encore! Nous avons eu la curiosité — que l'on comprendra — de chercher dans sa collection l'article nécrologique qui, peut-être, avait été consacré à cet auteur dramatique.

Nous ne nous trompions pas en formant cette conjecture, et nous n'avons pas été déçu dans notre recherche : nous avons trouvé en effet, tome IX, page 250, les lignes suivantes :

« *Nécrologie.* — Nous avons à enregistrer le décès de M. Ernest de Calonne (24 septembre), qui n'appartenait au moliérisme que par son ingénieuse mystification du *Docteur amoureux* (Odéon, 1845). — G[EORGES] M[ONVAL]. »

C'est court, mais anodin : « ingénieuse mystification ! » Quand il écrivit ces lignes et traça ces deux mots, le Directeur rédacteur en chef du *Moliériste* était évidemment dans ses bons jours. — Et cependant, cependant !... C'est un véritable crime de lèse-majesté littéraire et dramatique, *un crime* sans excuse *contre Molière*, qu'accomplit sans vraiment paraître s'en douter, de gaieté de cœur et à vingt-trois ans M. Ernest de Calonne, en attribuant *sur les affiches de spectacle et dans tous les journaux*, au sublime créateur du *Misanthrope* et des *Femmes savantes*, la petite comédie (cinquième du nom... pour le moins !) du *Docteur amoureux*, qu'il venait de composer avec tant de laisser-aller, de confiance et de désinvolture.

Le même rédacteur en chef du « Moliériste », qui donne les étrivières que l'on sait à Théophile Gautier et à Stendhal, et qui adresse de si singuliers compliments à MM. Auguste Vitu, Paul Lacroix, Ch.-L. Livet, Auguste Baluffe, — mais la liste est trop longue, arrêtons-la... ! — est donc tout sucre et tout miel pour M. Ernest de Calonne !

Reproduisons maintenant, pour terminer ce § 7, l'article curieux consacré au *Docteur amoureux* par Paul Lacroix, n° 234, pages 64-65 de sa *Bibliographie Moliéresque* [2e édition, 1875] :

« Il *était* assez difficile de se prononcer sur l'authenticité de cette pièce, que M. de Calonne n'a[*vait !*] jamais voulu reconnaître pour son œuvre, sans toutefois s'expliquer sur l'origine du manuscrit, qu'il prétendait avoir retrouvé, en province, dans les papiers d'un ancien comédien. Quelques journalistes n'ont voulu voir qu'un pastiche assez bien réussi dans cette comédie-farce, qui a été jouée avec succès (février 1845) sur le théâtre de l'Odéon, et dont le manuscrit, faux *ou authentique* (!), fut exposé alors dans le foyer du théâtre, où un amateur passionné et indélicat eut l'adresse d'en arracher un feuillet (1). Il *parait* certain aujourd'hui que la

(1) « Pendant qu'une foule avide assiégeait de nouveau [après la représentation du *Docteur amoureux*] le foyer pour y voir le manuscrit devenu déjà plus authentique, — la pièce lui rendait le service qu'il avait rendu à la pièce ; — *pendant*

pièce et le manuscrit n'ont été qu'une ingénieuse supercherie littéraire de M. de Calonne. — *Cependant* (!) on *peut* rapprocher de ce fait la note suivante, publiée en 1844, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. Ier de la 2e série, p. 300) : « On annonce que M. A. Guérault, descen- » dant du comédien Lagrange, vient de retrouver, à Rouen, au milieu de » papiers laissés par son aïeul, une copie du *Docteur amoureux* (1). Depuis

. . . .

qu'un adroit fanatique en enlevait une page, à la barbe des gendarmes; — M. H. Lucas lui dit bien son fait le lendemain, dans *le Siècle;* — pendant qu'une discussion des plus vives s'élevait autour de la table d'Orgon sur la comédie qui venait de finir, tout chancelant encore d'émotion, je me sauvais dans l'intérieur du théâtre pour féliciter les artistes de leur succès et les remercier de leur zèle, au nom de Molière, s'il vous plaît. » E. de Calonne, *Le Docteur amoureux*, p. 27.

(1) Voici ce que dit précisément, à ce sujet, M. Ernest de Calonne lui-même :

« Dépité, découragé, désespéré d'une éternelle attente [à voir arriver, à l'Odéon, son tour de lecture pour l'acte en vers : *Sous le masque* (*a*)], je perdis patience et finis par me donner au diable. Le diable est toujours là pour profiter de nos imprudences ; il me prit au mot, et me souffla une idée naturellement diabolique. (P. 7-8.)

» Trois jours après, *l'Entr'acte* insérait dans ses estimables colonnes une lettre timbrée de Rouen, par laquelle M. Guérault-Lagrange, qui se disait avocat en cette ville et descendant de Lagrange, l'ancien camarade de Molière, annonçait *urbi et orbi* qu'en fouillant dans une armoire où s'étaient entassés de vieux papiers de famille, il avait mis la main sur une copie du *Docteur amoureux*. (P. 8.)

» A cette nouvelle, grand émoi dans le monde littéraire. On avait déjà retrouvé *le Médecin volant* et *la Jalousie du Barbouillé*. Pourquoi *le Docteur amoureux* n'aurait-il pas la même fortune ? A cela, rien d'invraisemblable... (P. 8.)

» Cependant ma bonne fortune voulait que M. Guérault-Lagrange et moi nous fussions amis, non de rencontre ou de passage, mais *amis d'enfance et de collège; amis partout et toujours, de ces amis enfin dont il faut dire que les deux ne font qu'un*... (P. 9.)

» Je me rendis, selon ma coutume, au petit lever de mon directeur. On parlait déjà de la grande nouvelle. Je fis savoir, sans trop d'empressement, que M. Guérault ne m'était pas inconnu. On m'accabla de questions sur son compte, sur sa découverte, sur ses intentions au sujet du *Docteur amoureux*. Quand on sut que j'étais son mandataire avec plein pouvoir, on me considéra comme un personnage... (P. 9.)

. . . .

» La critique n'est pas aussi méchante qu'elle en a l'air et surtout la réputation. Les feuilletons du lundi furent d'une extrême courtoisie pour *le Docteur amoureux*... (P. 27.) — Il y en eut un pourtant, — car il faut tout dire, — il y en eut un, M. Etienne Arago, qui laissa tomber sur la pièce un de ces mots qui valent un coup de massue. Il observa que le titre était faux et que l'ouvrage devait se nommer non pas *le Docteur amoureux*, mais *l'Amour docteur*. Que voulez-vous qu'on réponde à cela ? (P. 28.)

» Quelques jours après le feuilleton si redouté du lundi, il se commit certaines indiscrétions. Il paraît que, la bataille une fois gagnée, le général avait révélé sa tactique à ses intimes... (P. 28.) Bref, on l'en rendit responsable, et pour l'en punir, on le mit en demeure de faire voir, mort ou vif, M. Guérault-Lagrange, avocat — *inconnu* — à Rouen — *qu'il n'avait jamais habité;* — descendant du comédien Lagrange — *lequel n'a pas laissé de postérité :* un personnage enfin *dont l'existence était difficile à constater d'une manière authentique*. J'aurais bien voulu le produire chez des gens qui le désiraient si fort ; mais il se devait à sa chère santé et son médecin venait précisément de l'envoyer à Nice... (P. 29.)

» Je dois reconnaître pourtant que le départ si opportun de M. Guérault pour Nice n'ébranla pas la foi juvénile d'un élève de l'École des Chartes, qui vint examiner à la loupe et en savant le manuscrit du *Docteur amoureux*, exposé non plus

(*a*) Dans cette pièce, il ne s'agissait pas de Molière, à coup sûr ; c'est égal, le titre est singulier... Cf. ci-dessus, t. II, p. 483, et Despois, *Molière-Hachette*, t. Ier, p. 90.

» longtemps on cherchait cet opuscule qui, comme on sait, est l'une des » premières farces composées par Molière. » — PAUL LACROIX [1].

Tant il est vrai que le bon Bibliophile Jacob avait toutes les peines du monde à renoncer à ses chimères! *On croit toujours ce qu'on désire!* Même après l'aveu *dépouillé d'artifice* d'Ernest de Calonne, qu'il ne semble pas avoir lu avec une certaine attention, et que je viens de placer, en note, sous les yeux de nos lecteurs, il ne peut s'empêcher de hasarder un timide « cependant »!...

§ 8. — *La traduction du poème de Lucrèce.*

Nous voulons, dans ce paragraphe, essayer de rassembler tout ce que l'on sait aujourd'hui au sujet de cette *traduction de Lucrèce,* qui existait encore manuscrite en 1682 au témoignage de Trallage, et que les ennemis de Molière ont ensuite si bien fait disparaître qu'on n'en a plus onc entendu parler. Elle semble avoir été rejoindre la fameuse *Histoire de l'Étincelle* de Cyrano de Bergerac

au foyer, mais à la régie du théâtre. Dans un article qu'il fit paraître au *Courrier français*, l'obligeant paléographe, — c'est un homme d'esprit, un peu étourneau et très myope, que j'ai vu depuis chez une femme à la mode, — conclut de la façon la plus formelle et du ton le plus convaincu à l'authenticité du manuscrit fondée sur le papier, l'encre, l'écriture et l'orthographe. Que diable allait-il faire dans cette régie? (P. 29-30)

» Vous seriez peut-être curieux de savoir ce que devint *Sous le Masque*, petite cause d'un grand événement. M. Lireux, fidèle à sa parole, avait mis cet acte en répétition; mais, par l'effet de la fatalité qui s'attachait alors à *tout ce que j'écrivais sous mon nom*, la direction vint à changer au moment même où j'allais voir représenter mon premier ouvrage dramatique. Voilà bien le train des choses humaines! L'accessoire avait pris la place du principal et le principal restait dans le néant. » E. DE CALONNE, *Le Docteur amoureux*, p. 28-30.

[1] Sous le n° 1656 et page 341 de la *Bibliographie Moliéresque*, le Bibliophile Jacob donne les détails suivants au sujet desquels, par convenance, je me refuse de présenter de trop longues observations : « Il y a une vingtaine d'années, M. A. Guérault annonça, dans les journaux, qu'il avait découvert un manuscrit du *Docteur* » *amoureux*, provenant de la bibliothèque laissée par le comédien La Grange dans » une maison qui lui avait appartenu à Rouen. Cette bibliothèque renfermait, en » outre, les éditions que La Grange a données des œuvres de Molière, dont l'une » d'elles porte des annotations de sa main. » La critique se montra incrédule, et » mit au défi M. Guérault de produire le manuscrit *(sic). M. Guérault persista* » *dans ses déclarations (!!!), mais ne montra pas son manuscrit.* » [Et celui exposé au théâtre?] — Mais enfin, voyons, le Bibliophile Jacob croyait donc à M. A. Guérault? n'avait il donc pas lu la préface : *Au lecteur*, de M. Ernest de Calonne?

qui, elle non plus, et malgré toutes les recherches, n'a jamais pu être recouvrée (1).

« On ne trouverait aucune époque où il [Molière] ait pu avoir le loisir, disons même le goût, d'y travailler, sinon au temps des leçons de Gassendi. Le poème *De la Nature des choses* était le bréviaire de ce maître qui le cite continuellement dans ses lettres, et le savait tout entier par cœur, au témoignage de Bernier. Une prédilection si décidée indique par qui fut conseillée au jeune Molière, comme l'exercice poétique le moins étranger de tous à ses travaux philosophiques, une traduction hérissée de tant de difficultés (2); il n'est pas à supposer qu'il ait de lui-même choisi cette rude tâche. » P. MESNARD. *Notice biographique sur Molière,* p. 53.

(1) Puisque nous reparlons — tout à fait incidemment — de Cyrano de Bergerac, un des camarades de prédilection de notre grand Molière, et sur *le lieu de naissance* duquel nous nous sommes très spécialement étendu, pages 127-135 de notre premier volume, il nous paraît vraiment *utile* et *important* de reproduire ici certain passage du Bibliophile Jacob sur lequel on ne saurait trop appeler la plus sérieuse attention de tous ceux qui seraient tentés de s'occuper de Cyrano, personnage historique mis à la mode tout récemment, au moment où nous écrivons ces lignes (1898), par une remarquable comédie en vers; et au sujet duquel M. Auguste Vitu, l'éminent Moliériste, avait rassemblé, dit-on, dans les dernières années de sa vie, un important dossier, composé de pièces fort intéressantes. Voici donc ce passage fort curieux de Paul Lacroix :

» En publiant une nouvelle édition des *Œuvres de Cyrano de Bergerac*, nous aurions voulu pouvoir remplir les déplorables lacunes qui existent dans l'*Histoire comique des Etats et Empires de la Lune*. Mais le savant M. de Monmerqué, qui possède un manuscrit complet de cet ouvrage, se propose de le publier lui-même. « Il y a plus de vingt ans, nous écrit-il à ce sujet, que j'ai acquis un manuscrit des » *Etats et Empires de la Lune* du singulier Cyrano de Bergerac, dans lequel les pas- » sages retranchés, et dont l'absence est indiquée par des points, se trouvent sans » que le sens éprouve d'interruption. Je le publierai, dès que j'aurai achevé de » payer mon tribut à Madame de Sévigné... Cyrano faisait partie d'une coterie pré- » tendue philosophique, avec d'autres littérateurs du temps, sur laquelle je » lèverai quelques voiles... Publiez donc votre édition sans moi et sans mes manus- » crits; je viendrai après vous et je profiterai de vos recherches.

» Tout ce que je puis vous dire, c'est que les passages retranchés dans les » *Etats de la Lune*, outre certaines bizarreries propres à Cyrano, sont les avant- » coureurs de la philosophie du XVIIIe siècle, dont les auteurs n'ont cherché qu'à » nier et à repousser toutes les bases religieuses.

» Mon manuscrit est du temps de Bergerac; je ne serais pas éloigné de croire » qu'il est de sa main; mais je n'ai jamais vu une lettre écrite et signée par lui. » Quand je le publierai, les morceaux inédits seront, je pense, imprimés en carac- » tères italiques, pour les faire mieux distinguer des autres, sauf les observa- » tions de mon éditeur, qui pourrait demander de simples guillemets. »

» Les indications que nous fournit la lettre de M. de Monmerqué sont de nature à nous faire regretter davantage de n'avoir pu faire usage de son manuscrit. » P.-L. JACOB, *Avertissement de l'Editeur*, pages VII et VIII du premier volume des Œuvres de *Cyrano de Bergerac*, Paris, Adolphe Delahays, libraire-éditeur, 1858.

Ce manuscrit de M. de Monmerqué, si précieux, qu'est-il devenu après sa mort? — Nous en disons tout autant des documents sur Cyrano, recueillis et rassemblés, sans doute à grand'peine, par feu Auguste Vitu.

(2) « Restât-il des doutes sur l'époque où Molière traduisit le poète de la philosophie d'Epicure, nous dirions encore : Gassendi est là : Il n'y a que ses leçons qui aient pu engager Molière, plus tôt ou plus tard, dans ce commerce avec Lucrèce.

» Quoiqu'un tel indice, très frappant à la condition de n'être pas le seul, ne

Sans dire un mot, ni du poème de Lucrèce, ni de Gassendi, La Grange et Vivot, dans la *Préface de 1682*, confirment admirablement ces velléités, ces aspirations de Molière :

« Le succès de ses études fut tel qu'on pouvait l'attendre d'un génie aussi heureux que le sien. S'il fut fort bon humaniste, il devint encore plus grand philosophe. L'inclination qu'il avoit pour la poésie le fit s'appliquer à lire les poètes avec un soin tout particulier. Il les possédoit parfaitement. »

Faisant marcher de front les humanités, la philosophie et la poésie, *il devait* donc en quelque sorte traduire Lucrèce. C'était une tâche qui lui était, d'avance, comme dévolue et presque imposée par la force des choses. Nous donnerons à ces études et à ces essais la date approximative de 1641.

Dix-huit ans après, en 1659, l'abbé de Marolles écrivait, p. I et VIII de la préface de sa traduction de *Lucrèce* :

« On m'a dit qu'*un bel esprit* en a fait une traduction en vers, dont j'ai vu deux ou trois stances du commencement du second livre, qui m'ont semblé fort justes et fort agréables (1). Je m'assure que de ses bons amis, que je connois et que j'estime extrêmement, ne manqueront pas de nous dire cent fois que le reste est égal, ce que j'aurai bien moins de peine à croire que le poète n'en doit avoir eu à le composer. »

puisse raisonnablement paraître avoir la même valeur pour *tous ceux qui ont traduit Lucrèce vers ce temps-là*, il n'en a pas fallu d'autre pour que l'on ait cru voir dans notre petite école gassendiste un homme célèbre par des vers élégamment traduits du début du même poëme. On lit partout aujourd'hui le nom de *Hesnault* associé à ceux que donne Grimarest [Molière, Chapelle, Bernier, Cyrano de Bergerac]. N'acceptons pas ce nouveau disciple, enrôlé arbitrairement et trop tard. Il l'a été pour la première fois, à notre connaissance, par Auger dans son édition des *Œuvres de Molière* (1819), plus digne ordinairement de confiance. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 54-55.

(1) « Que n'a-t-il [l'abbé de Marolles], rendant un meilleur service aux lecteurs que par sa pauvre version, cité ces stances, où vraisemblablement on reconnaîtrait, à quelque âge que Molière les ait écrites, la main d'un poète dans la lutte avec les vers magnifiques : *Suave mari magno...?* » PAUL MESNARD. *Notice biographique sur Molière*, p. 54, au bas de la page, fin de la note 5 de la page précédente.

« On a soupçonné qu'il [l'abbé de Marolles] s'était quelque part servi, sans en avertir, de vers empruntés à cette traduction. Ce serait dans la préface des *Estats et empire du Soleil* de Cyrano, publiée en 1662, après sa mort, par *un ami qui a gardé l'anonyme*, mais dans lequel on pourrait à la rigueur reconnaître Marolles ; car *il n'était pas sans quelque liaison avec Cyrano* (a). » PAUL MESNARD, *Notice*..., p. 481.

(a) « Cyrano, qui n'avoit que trop de cœur et d'esprit, parce qu'en effet il le portoit quelquefois dans » l'excès, me donna son livre du *Voyage dans la Lune*, qui est une pièce ingénieuse, et sa tragédie » d'*Agrippine*. » L'ABBÉ DE MAROLLES, *Mémoires* (édition in-12, de 1755), p. 250 et 260.

En 1659, trois ans après son séjour à Bordeaux, Molière n'avait encore rien publié. Son premier ouvrage *imprimé : Les Précieuses ridicules* (1), n'avait pas encore paru.

C'est bien lui, néanmoins, qui est *le bel esprit* dont veut parler Marolles. Dans la nouvelle préface, qu'il mit en tête de la troisième édition de sa propre traduction, cette fois-ci en vers, de Lucrèce, parue en 1677, l'abbé de Marolles dit expressément, pages 3 et 4 :

« Plusieurs ont ouï parler de *quelques vers* après la traduction en prose qui fut faite [la sienne] de Lucrèce... Ces vers n'ont vu le jour que par la bouche du comédien Molière qui les avoit faits. C'étoit *un fort bel esprit* [décidément, il y tient !], que le Roi même honoroit de son estime, et dont toute la terre a ouï parler. Il les avoit composés, non pas de suite, mais selon les divers sujets tirés des livres de ce poète, lesquels lui avoient plu davantage, et les avoit faits *de diverses mesures*. »

De ces deux citations de l'abbé de Marolles, il ressort qu'il courait de par le monde *quelques vers* de la traduction de Molière, et que Molière les avait faits, non pas *alexandrins*, mais « de diverses mesures »; cette dernière assertion est très importante. On verra tout à l'heure (p. 517) pourquoi.

Voici un second témoignage qui a au moins tout autant de valeur que le premier. Il émane de Jean Chapelain, l'ami de Molière, l'auteur, si notre conjecture est juste, de la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur*, lettre qui nous a sauvé, ce que l'on ignore généralement, tant de passages du *Tartuffe* depuis disparus. — Cf. notre premier volume, p. 309-341.

Voici ce que, le 25 avril 1662, Chapelain écrivait à Bernier :

« On dit que le comédien Molière, ami de Chapelle, a traduit *la meilleure partie* de Lucrèce, *prose et vers*, et que cela est fort bien (2). »

(1) Privilège du 19 janvier 1660. — Edition originale : Paris, 1660. Achevée d'imprimer le 29 janvier; in-12. — Cf. Arthur Desfeuilles, *Notice bibliogr.*, p. 1 et 2.

(2) « *La date de cette lettre* montre assez que cette traduction avait été faite par

(Cité par Sainte-Beuve, *Causeries du lundi* [décembre 1857], t. XIV, p. 138.)

Pour être courtes, ces lignes n'en sont pas moins extrêmement précieuses. Elles nous donnent deux renseignements d'un prix inestimable : elles nous apprennent d'une part que Molière n'avait traduit que *la meilleure partie* du poème de Lucrèce, et de l'autre que sa traduction était *en prose et en vers* (1), deux points dont nous serions moins sûrs sans leur témoignage!

Enfin Brossette, le commentateur de Boileau, raconte le fait suivant, bien significatif, qui s'est passé en 1664 :

« L'auteur [Boileau] étant chez M. du Broussin, avec M. le duc de Vitry et Molière, ce dernier y devoit lire *une traduction de Lucrèce en vers françois,* QU'IL AVOIT FAITE DANS SA JEUNESSE. En attendant le dîner, on pria M. Despréaux de réciter la satire adressée à Molière :

> Rare et fameux esprit, dont la fertile veine
> Ignore en écrivant le travail et la peine, etc.;

mais après ce récit [cette récitation], Molière ne voulut plus lire sa traduction, craignant qu'elle ne fût pas assez belle pour soutenir les louanges qu'il venoit de recevoir. Il se contenta de lire le premier acte du *Misanthrope,* auquel il travailloit en ce temps-là ; disant qu'on ne devoit pas s'attendre à des vers aussi parfaits et aussi achevés que ceux de M. Despréaux, parce qu'il lui faudroit un temps infini, s'il vouloit travailler ses ouvrages comme lui. »

Cette citation du plus haut intérêt corrobore bien l'idée que *c'est dans sa jeunesse* que Molière fit, ou du moins commença, sa traduction de Lucrèce. — Mais qui n'aurait voulu assister, par impossible, à ce dîner chez M. du Broussin ; entendre Boileau réciter sa *Satire à Molière,* Molière lire son premier acte du *Misanthrope* et parler de sa traduction, qu'il avait apportée avec lui, du *De Natura rerum !*...

Molière dans ses années de jeunesse et de loisir. Plus tard, il n'avait pas même le temps indispensable à l'achèvement de ses pièces. » E. DESPOIS, *Revue politique et littéraire* du 16 septembre 1876.

(1) Je croirais volontiers que Molière avait *tout traduit :* « la meilleure partie » en vers, le reste en prose. Chapelain ne le dit pas expressément; mais ces lignes, écrites au courant de la plume, et comparées à ce que dit l'abbé de Marolles *dans sa seconde citation,* sembleraient à mon avis le sous-entendre.

N'est-il rien resté absolument du poème de Lucrèce traduit et imité par Molière? On a longtemps cité *le Misanthrope* même, — dont nous venons de voir Molière réciter le premier acte aux hôtes heureux de du Broussin, — comme contenant jusqu'à *vingt vers* (ce serait encore quelque chose!) de cette traduction à la scène IV de l'ACTE DEUXIÈME. C'est tout le couplet (vers 711-730) dit par Eliante. Ouvrons donc bien vite le chef-d'œuvre, et reproduisons ici ces vers :

ÉLIANTE.

L'amour, pour l'ordinaire, est peu fait à ces lois,
Et l'on voit les amants vanter toujours leur choix;
Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable,
Et dans l'objet aimé tout leur devient aimable:
Ils comptent les défauts pour des perfections,
Et savent y donner de favorables noms.
La pâle est aux jasmins en blancheur comparable;
La noire à faire peur, une brune adorable;
La maigre a de la taille et de la liberté;
La grasse est dans son port pleine de majesté;
La malpropre sur soi, de peu d'attraits chargée,
Est mise sous le nom de beauté négligée;
La géante paroît une déesse aux yeux;
La naine, un abrégé des merveilles des cieux;
L'orgueilleuse a le cœur digne d'une couronne;
La fourbe a de l'esprit; la sotte est toute bonne;
La trop grande parleuse est d'agréable humeur;
Et la muette garde une honnête pudeur.
C'est ainsi qu'un amant dont l'ardeur est extrême
Aime jusqu'aux défauts des personnes qu'il aime.

Voici maintenant la traduction en prose française de mon cousin Ernest Lavigne (correspondant au passage de Molière), des vers 1149 et suivants du livre IV du poème *de la Nature* (1) :

« Et cependant, même dans les filets, même captif, tu pourrais éviter ta perte, si tu n'y courais tête baissée, et si tu n'étais volontairement aveugle sur les imperfections de l'âme et du corps de l'objet que tu désires, que tu veux. C'est ce qui n'arrive que trop souvent : la passion

(1) Dans *les Trois Dorothées ou le Jodelet souffleté*, de Paul Scarron, on retrouve

ferme les yeux. On attribue à ce qu'on aime des qualités qu'il n'a pas : aussi voyons-nous des femmes vicieuses et laides captiver les cœurs et jouir de la vogue et des hommages. Ils se raillent les uns les autres, conseillant à leurs amis d'apaiser Vénus qui les a affligés d'une passion si peu honorable, et souvent les malheureux ne voient pas qu'ils ont eux-mêmes des maux plus grands à guérir... Leur maîtresse est noire? c'est une jolie brune. Malpropre et dégoûtante? c'est du négligé. Elle louche? c'est un peu comme Pallas. Toute en nerfs, décharnée? c'est une biche. Petite, naine? c'est une des Grâces, c'est la gentillesse même. Qu'elle soit grande, d'une taille démesurée, ce sera de la majesté, un port avantageux. Qu'elle bégaye, qu'elle ne puisse dire un mot, ce sera un charmant embarras; et muette, elle sera réservée. Mais qu'elle soit colère, hargneuse, bavarde, ce sera un feu continuel. Puis elle deviendra une délicate créature si la phthisie la met près de la mort, — ou une beauté languissante, si la toux l'exténue. Grasse, avec d'énormes mamelles, ce sera Cérès, sortant des bras de Bacchus. Avec un nez camus, ce sera une *silène*, une *satyre ;* avec de grosses lèvres, elle appellera le baiser. Sur ce sujet, si je voulais tout dire, j'en aurais pour longtemps. » LUCRÈCE, *De la Nature des choses*, traduction ERNEST LAVIGNE [librairie Hachette, 1870], p. 203.

Taschereau, page 67 de son *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, ne met pas un seul instant en doute que les vingt vers du *Misanthrope* ne soient tirés de la traduction du *De Natura rerum* de Molière :

avec stupéfaction, dix-neuf ans avant *le Misanthrope*, le même passage de Lucrèce ainsi imité en vers :

DOM FÉLIX à *Jodelet*.

. . . .
Enfin également de toutes je me joue;
De ce qu'elles ont moins, c'est dont plus je les loue :
Aux sottes, de l'esprit; aux vieilles, de l'humeur [*humour*].
Aux jeunes, qu'avant l'âge elles ont l'esprit meur;
La grasse se croit maigre et la maigre charnue,
Aussitôt que de nous elle est entretenue :
Aux petites je dis que leur corps est adroit;
Aux grandes, que leur corps, quoiqu'en voûte, est bien droit;
A celles que je vois d'une taille bizarre,
Qu'ainsi le Ciel l'a faite afin d'être plus rare;
Aux minces, qu'une reine a moins de gravité;
Aux grosses, qu'elles ont beaucoup d'agilité;
Aux propres [*bien attifées*] que j'admire en eux [pour *elles*] la nonchalance.
. . . .

C'est Castil-Blaze le premier (*Molière-musicien*, t. I. p. 209-210), François Génin ensuite (*Récréations philologiques*, t. I, p. 216), qui ont retrouvé ces vers de Scarron et qui les ont signalés aux curieux.

« On ne lit plus Scarron, — s'écrie avec raison François Génin, — c'est bien dommage! du moins au point de vue de la langue, qui est excellente chez lui, et dont ses écrits nous présentent le côté familier, précieux à connaître, et qu'on chercherait vainement ailleurs. Ses œuvres, en leur tems si brillantes, sont aujourd'hui des ruines; mais dans ces ruines il y a des trésors cachés. » F. GÉNIN, *Récréations philologiques*, t. I, p. 215-216.

« Le morceau d'Éliante du *Misanthrope,* dit-il (p. 67), sur les illusions des amants, est tout ce qui reste de cette traduction, qui, si l'on en croit Grimarest, était en vers pour la partie descriptive, et en prose pour les discussions philosophiques (1). »

Telle n'est pas, il s'en faut, l'opinion de M. Loiseleur, qui jette feu et flamme à ce propos. Voici ce que nous dit, du reste, à cet égard, page 48-49 de ses *Points obscurs,* l'ingénieux bibliothécaire de ma ville natale, après avoir fait de Hesnaut un des condisciples de Molière, de Bernier, de Chapelle et de Cyrano, nous ignorons absolument d'après quelle autorité autre que celle de M. Auger, si rudement, si justement réfuté (cf. notre tome Ier, p. 99) par M. Paul Mesnard; mais laissons décidément la parole à M. Loiseleur :

« Il reste, dit-on, de la traduction... de Poquelin, le passage du quatrième livre sur l'aveuglement de l'amour, inséré depuis dans la scène cinquième du second acte du *Misanthrope.* Voilà du moins ce qui se lit partout et ce qu'aucun éditeur de Molière n'a omis de noter au bas de cette scène. Oserons-nous conseiller aux éditeurs à venir et en particulier à M. Despois, qui va bientôt arriver au *Misanthrope* dans l'excellente édition qu'il dirige pour la maison Hachette, de renoncer à ce cliché? Le charmant passage dont il s'agit n'est qu'une libre imitation où Molière en a pris à son aise avec son modèle. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 48-49.

Le mot *cliché* est dur. Ainsi, tout le monde se serait trompé, à cet égard, jusqu'à M. Loiseleur exclusivement. Mais toutes les translations des poèmes latins en vers français ne sont-elles donc pas des *traductions libres?* Celle de *l'Énéide,* par Barthélemy, est-elle, elle-même, autre chose? « Je déclare, a dit Victor Hugo, qu'une tra-
» duction en vers de n'importe qui, par n'importe qui, me
» semble une chose absurde, impossible et chimérique.
» Et j'en sais quelque chose, moi qui ai rimé en français
» (ce que j'ai caché soigneusement jusqu'à ce jour) quatre

(1) Voir ci-après, p. 520, note 1, notule (*c*).

» ou cinq mille vers d'Horace, de Lucain et de Virgile; » *moi, qui sais tout ce qui se perd d'un hexamètre qu'on » transvase dans un alexandrin!»* (*Littérature et philosophie mêlées*, p. 112) ([1]). En adressant donc « ex cathedra » un conseil aussi étonnant, aussi inattendu, donné dans des termes aussi formels, à ses confrères en moliérisme et aux « éditeurs à venir », M. Loiseleur ne pouvait cependant pas s'attendre de leur part à une obéissance passive, à un acquiescement respectueux.

« C'est Lucrèce, dit M. Arthur Desfeuilles; c'est *Lucrèce* qui est ici *directement imité*. Il paraît bien prouvé, non pas que Molière eût précisément sur le métier, mais qu'il avait autrefois, *au temps de sa jeunesse sans doute et des leçons de son maître Gassendi*, entrepris une traduction complète du grand poème *de la Nature.* » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. V, p. 559.

M. Paul Mesnard ne tient pas un autre langage dans sa *Notice*, bien qu'il essaie, en galant homme qu'il est, de faire toutes les concessions possibles.

« *Molière* simplifia *sa tâche*, nous dit-il; car on nous apprend qu'il s'était borné à traduire en prose et en vers la meilleure partie du poème. Il avait apparemment réservé les vers pour les morceaux les moins arides, tels que celui dont il a placé dans *le Misanthrope* une imitation ([2]) sans aucun doute retouchée, *peut-être toute nouvelle.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 53-54.

Toujours le maudit « cliché » qui reparaît. Impossible de détruire certains faits trop évidents, et de démontrer que tous les prédécesseurs n'ont entendu goutte à la question, quelque envie que l'on puisse avoir d'ailleurs

(1) C'est égal! Nous voudrions que l'on retrouvât la traduction en vers de Lucrèce par Molière, moins encore pour Lucrèce, bien entendu, que pour l'auteur à jamais immortel du *Tartuffe* et du *Misanthrope!...* « Du Molière » est toujours « du Molière »! Et, du reste, disons-le aussi avec le plus grand empressement: « Du Victor Hugo » est toujours « du Victor Hugo ».

(2) « Personne n'ignore que Molière avait traduit, partie en vers partie en prose, presque tout le poème de Lucrèce *De la Nature des choses*, mais que de cette traduction on n'a pas même retrouvé de fragments, le couplet d'Éliante dans *le Misanthrope* pouvant *à peine* [textuel] passer pour nous en avoir conservé un. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IX, p. 568-564.

de faire plaisir à un érudit aussi ingénieux et aussi imaginatif que M. Loiseleur.

La seule chose qu'on n'ait pas dite, que nous sachions du moins, c'est que les *vingt vers* en question du *Misanthrope*, s'ils ont fait originairement partie de la traduction du *De Natura rerum* par Molière, ce qui est toujours possible *jusqu'à un certain point* ([1]), ont été depuis très retouchés et profondément modifiés; en effet, ils sont tous devenus uniformément des alexandrins, tandis que la traduction de Molière, elle, contenait des vers de divers rythmes et de pieds mêlés. L'abbé de Marolles est même ici d'une précision admirable, à laquelle il n'y a guère rien à répliquer, quand il nous dit : « *Molière les* » *avoit composés, non pas de suite, mais selon les divers* » *sujets des livres de ce poète, lesquels lui avoient plu* » *davantage,* ET LES AVOIT FAITS DE DIVERSES MESURES. »

Ce serait bien là une preuve, en effet, que les vingt alexandrins du *Misanthrope*, sous leur forme actuelle du moins, — car Molière a pu les retoucher pour sa comédie, — n'ont jamais fait textuellement partie de la traduction de Lucrèce par Molière, QUOIQUE ÉTANT TRÈS INCONTESTABLEMENT DE LUI, et IMITÉS, qui plus est, DU POÈTE LATIN.

N'allons pas, maintenant, tomber d'une extrême dans l'autre, et accepter de confiance et les yeux fermés, comme ayant réellement appartenu à la traduction « moliéresque », les vers, cités dans la préface des *Estats et Empire du Soleil* de Cyrano de Bergerac, par un ami

([1]) Prouvons-le, en quelque sorte, en citant un autre fait presque identique : En janvier 1671, Molière, scène I, acte II de *Psyché*, a reproduit, PRESQUE DANS LES MÊMES TERMES, les deux premiers quatrains de son *Sonnet*, de 1661, *à la Mothe Le Vayer*, « sur la mort de monsieur son fils ». Il ne regardait donc pas, quand cela était nécessaire, à tirer parti de certains vers antérieurs qu'il considérait comme réussis, et *il jugeait parfaitement, le cas échéant, qu'il était inutile de les recommencer de fond en comble.*

de ce dernier, qui peut sans doute avoir été l'abbé de Marolles; mais qui peut certes, aussi, avoir été un autre; — vers qui sont bien, en effet, DE DIVERSES MESURES.

Voici au surplus ce que dit précisément (*Molière-Hachette*, t. X, p. 481), au sujet de ces derniers vers, M. P. Mesnard, un fin lettré et un juge de premier ordre dont on ne saurait, sans injustice, contester la compétence :

« Que l'auteur de la préface des *Estats du Soleil* soit Marolles ou tout autre, les courts passages de Lucrèce qu'il donne, *traduits en vers d'inégale mesure et à rimes croisées*, peuvent bien lui appartenir et PARAISSENT TROP FAIBLES POUR QUE L'ON NE CRAIGNE PAS DE LES ATTRIBUER A MOLIÈRE, *même dans le temps qu'il étudiait encore sous Gassendi.* Nous laissons donc ceux qui voudront les juger eux-mêmes, les chercher où nous venons d'indiquer qu'ils se trouvent. »

Tout le monde n'ayant pas sous la main les *Œuvres de Cyrano,* nous allons reproduire ici ces différentes strophes (que le Bibliophile Jacob, lui, — voir ci-dessus, p. 343 et 344, — ne craignait nullement d'attribuer à Molière), en ayant soin de faire précéder chacune d'elles de son début correspondant, en latin, dans le texte original.

Il y a *quatre* extraits de Lucrèce mis en vers français, sans parler d'une imitation d'Horace dont nous n'avons pas ici à nous occuper. Nous les copions dans *les Œuvres diverses de Monsieur de Cyrano de Bergerac,* tome second, à Amsterdam, chez Daniel Pain, marchand libraire sur le Voorburgwal, proche du Stilsberg, M. DC. XCIX.

I

Sic igitur terræ concreto, etc.

Les corps furent pressez, et s'acquirent leur poids ;
La terre, cet amas des excremens du Monde,
Demeura fixe, et sembla faire choix
Dans le fonds du Chaos d'une figure ronde.
Déslors les champs de l'air se virent transparans,
La Mer s'émût, son cristal fût liquide,
Et du ciel estoilé la matière fluide
Nous laissa voir ses beaux Astres errans.

LUCR. *Lib. 5.*

II

Inque dies quanto circum, etc.

Ce beau vuide apparent, le Ciel ce bel espace,
De jour en jour augmenta son ardeur;
Et pour chasser enfin cette matière crasse,
La Terre et l'Eau, ces sources de froideur;
Il s'unit au Soleil, ramassa sa lumière,
Lança ses traits sur elle avec tant de roideur,
Que de la Terre il fit une masse grossière.

LUCR. *Lib. 5.*

III

Ergo vivida vis animi pervicit, etc.

Le feu de son Esprit, sa généreuse audace,
Courut le Ciel, la Terre, et leurs vastes déserts;
Mais les troûvant toûjours d'un trop petit espace,
Il ouvrit leurs ramparts, et passa l'Univers.

LUCR. *Lib. 1.*

IV

Quoniam hæc ratio, etc.

Pour ceux qui sont nouveaux dans les doctes matières,
Les hauts raisonnemens, les traittez serieux,
Paroissent bien souvent des discours ennuyeux,
Qui sont que le commun fuit ces tristes lumières,
Dont l'abord ne produit que de vaines sueurs;
Mais le style enjoüé, la grâce des neuf sœurs
Espand un air divin qui rend tout agréable,
Et rendra mon sujet plus doux et plus traittable.

LUCR. *Lib. 2 et 4.*

Dans son recueil manuscrit, conservé à Paris à la Bibliothèque de l'Arsenal, Jean-Nicolas de Tralage, tome IV, f° 240 v°, parle ainsi de la traduction de Lucrèce, à propos de *la nouvelle édition des Œuvres de Molière* faite à Paris, chez Thierry, l'an 1682, en huit volumes in-12, par M. Vivot et M. de La Grange :

« Le sieur Thierry n'a point voulu imprimer ce que Molière avoit traduit de Lucrèce : cela étoit trop fort contre l'immortalité de l'âme, à ce qu'il dit... »

Tralage dit encore, même tome IV, f° 226 v° :

« Le sieur Molière a traduit quelques endroits du poète Lucrèce en beaux vers françois. On les vouloit joindre à la nouvelle édition de ses

Œuvres faite à Paris l'an 1683 *(sic)*, en huit volumes in-douze, chez Thierry; mais le libraire les ayant trouvé *(sic)* trop forts contre l'immortalité de l'âme, ne les a pas voulu imprimer. La comédie du *Festin de pierre* du même est retranchée en plusieurs endroits; on y a fait des cartons [1]. »

La publication des *Œuvres*, de 1682, est la dernière occasion où l'on entend parler des manuscrits de Molière. Bien des choses semblent et restent obscures dans cette publication. Comment d'abord la veuve de Molière, qui avait fait en 1677 une excellente affaire avec *le Festin de Pierre* édulcoré en vers par Thomas Corneille, consentit-elle, cinq ans après, à en faire une si mauvaise avec les *Œuvres inédites* de son mari pour lesquelles le libraire Thierry lui paya seulement 1,500 livres tournois, une vraie bagatelle!

(1) Il est important de reproduire ici ce que M. J. Loiseleur dit de la traduction de Lucrèce et de sa disparition.

« Molière n'avait écrit en vers que les parties descriptives et de pure poésie, réservant la prose pour les discussions métaphysiques et l'exposé des systèmes philosophiques. Ce travail l'occupait encore dans un âge assez avancé, et nous savons, par un autre traducteur de Lucrèce, l'abbé de Marolles, qu'il y revenait souvent, à ses moments perdus (a), corrigeant sans cesse et écrivant même certains passages de diverses manières (b). Loin de jeter sa traduction au feu, comme l'a prétendu Grimarest (c), et cela dans un moment d'irritation causée par l'action d'un domestique qui aurait pris un des cahiers pour en faire des papillotes, *il la conserva soigneusement, et sa veuve la vendit, moyennant 600 livres, au libraire Barbin*, lequel, après réflexion, trouva le sujet dangereux et refusa de la publier. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 49 et 50.

Il est malheureux que M. Loiseleur (ainsi que le fait remarquer, p. 55, en note, *Notice biographique sur Molière*, M. Paul Mesnard) ne fasse pas « connaître les » preuves » de cette « version » tout à fait inattendue ! « Parmi les *Points obscurs*, » celui de la disparition du poème *De la Nature* ne nous semble pas éclairci. » Il est vrai que le Bibliophile Jacob nous dit, n° 1470 et p. 307 de sa *Bibliographie Moliéresque :* « Cette traduction, en vers irréguliers, n'a jamais été imprimée, mais *le manuscrit avait été vendu à Claude Barbin*, par la veuve de Molière, comme nous

(a) Molière, dans les dernières années de sa vie, en avait bien peu, de *moments perdus !*

(b) « Préface de la traduction en vers de Lucrèce, par l'abbé de Marolles, *Paris, Langlois, 1677.* » (*Note de M. Loiseleur.*)

(c) Grimarest a certainement obéi à un mot d'ordre en disant que le manuscrit de la traduction de Lucrèce avait été détruit par Molière lui-même; cela, en effet, coupe court à tout. Aussi est-ce dans une notule seulement que je veux reproduire ce récit absurde et idiot auquel du reste personne n'a jamais cru : « Cet auteur avait traduit presque tout Lucrèce; et il auroit achevé ce travail, sans » un malheur qui arriva à son ouvrage. Un de ses domestiques, à qui il avoit ordonné de mettre sa » perruque sous le papier, prit un cahier de sa traduction pour faire des papillotes. Molière n'étoit » pas heureux en domestiques; les siens étaient sujets aux étourderies, ou celle-ci doit être encore » imputée à celui qui le chaussoit à l'envers. Molière, qui était facile a s'indigner, fut si piqué de la » destinée de son cahier de traduction, que, *dans la colère, il jeta sur-le-champ le reste au feu*. A mesure qu'il y avait travaillé, il avait lu son ouvrage à M. Rohault, qui en avoit été très satisfait, » comme il l'a témoigné à plusieurs personnes. Pour donner plus de goût à sa traduction, Molière » avoit rendu en prose toutes les matières philosophiques, et il avait mis en vers ces belles descriptions de Lucrèce. » GRIMAREST, *La Vie de Molière*, p. 311-319.

On dirait qu'elle n'était vraiment pas fâchée de se débarrasser, enfin, d'un dépôt onéreux et qui lui pesait fort. La Grange et Vivot, entre les mains desquels elle remit les manuscrits, crurent satisfaire amplement la censure en introduisant, par exemple, dans *Dom Juan,* toutes les corrections qui avaient été exigées en 1665 quand Louis Billaine, aux termes de son privilège, devait faire imprimer cette pièce. Mais les cartons spéciaux qu'on imposa aux nouveaux éditeurs leur prouvèrent bientôt combien lourdement ils s'étaient trompés. Enfin, Tralage, le neveu du lieutenant de police La Reynie, vient de nous montrer comment et pourquoi la traduction de Lucrèce, ***dont on***

l'apprend Trallage dans ses notes manuscrites. — Mais dans la citation de Trallage, donnée par nous plus haut (t. II, p. 519 et 520) dans le texte, il s'agit de ***Thierry***, l'éditeur des *Œuvres* de 1682, et non de ***Barbin***. Le Bibliophile est donc ici dans l'erreur, et son livre (1873) nous paraît bien être la source de l'assertion de celui de M. Loiseleur (1877). Barbin n'aurait donc rien à faire ici, où M. Paul Lacroix ne l'aurait introduit que par confusion, que par pure distraction.

Dans son *Iconographie Moliéresque* (1876), à l'appendice, M. Paul Lacroix revient encore sur la traduction de Lucrèce (p. 338) :

« Est-il permis d'espérer qu'on retrouvera, un jour, la traduction en prose et en vers libres, que Molière avait faite du poème de Lucrèce et que sa veuve vendit au libraire Barbin (*a*), qui n'osa la publier dans les *Œuvres posthumes* (*b*) de l'illustre écrivain? Il est certain que cette traduction était complète (*c*) et que le libraire, qui en avait acheté le manuscrit 600 livres (*d*), refusa de l'imprimer, parce que le dogme de l'immortalité de l'âme était mis en doute par le poète latin. *On peut supposer* (*e*) que Gassendi avait ajouté des notes à la traduction de son élève... »

Le Bibliophile Jacob cite ensuite l'abbé de Marolles et Brossette, que nous avons nous-même, ci-dessus, pages 510, 511 et 512, appelés en témoignage.

(*a*) *Barbin!* Le Bibliophile Jacob y tient !... Lisez : *Denys Thierry.*

(*b*) Le Privilège des *Œuvres posthumes de Molière,* daté de Chaville le 20 août 1682, s'exprime ainsi :

« Notre amé Denis Thierry, marchand libraire imprimeur, et ancien consul de notre bonne ville de Paris, nous a fait remontrer qu'il a traité avec la veuve de feu Jean-Baptiste Poclin (*sic*) de Molière d'un manuscrit intitulé *Recueil des Œuvres posthumes de I.-B.-P. de Molière*... »

Nous lisons ensuite, *sous* la date d'enregistrement du 26e août 1682 :

« Ledit Thierry a associé audit privilège Claude Barbin et Pierre Trabouillet. » Associé postérieurement, et même, non pas seul, à la publication de Denis Thierry, *Claude Barbin n'avait donc pas fait d'acquisition à la veuve Molière;* ou du moins on n'en a pas, que nous sachions, fourni la preuve... !

(*c*) Hélas ! hélas ! que M. Paul Lacroix aurait donc été embarrassé de fournir la preuve de ce fait, qu'il avance si cavalièrement : « IL EST CERTAIN... » !

(*d*) Denis Thierry, seul, avait acheté les *Œuvres posthumes* de Molière à sa veuve : « Les anecdo- » tiers du temps croyaient savoir à quelles conditions ; Tralage a consigné dans ses cahiers et Bor- » delon rapporté au public que Thierry paya le manuscrit quinze cents livres... » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette,* t. XI, p. 69, note 1. — Si Thierry a acheté 1,500 livres toutes les œuvres posthumes du grand homme à si bon marché, à si bas prix, *comment* et *quand* Barbin aurait-il, lui, acheté la traduction de Lucrèce, *qui en faisait partie*, et que Thierry a refusé en 1682 d'imprimer, pour la somme rondelette de 600 livres, les deux cinquièmes de la somme comptée à la veuve Molière par Denis Thierry ? Finissons-en donc, une bonne fois, avec toutes ces légendes...

(*e*) Nous ne croyons pas être irrévérencieux envers le Bibliophile Jacob en constatant que, dans tous ses livres sur Molière, il... *supposait* beaucoup trop!...

possédait alors parfaitement le manuscrit, fut refusée : par le libraire Thierry, nous dit Tralage. En réalité, *par la censure*, qui ne voulut pas sans doute entendre parler non plus d'autres ouvrages, dramatiques ceux-là, que nous n'avons plus : par exemple *le Feint Lourdaud, le Docteur amoureux, l'Homme de cour,* le prologue du *Favory,* etc. J'irai même plus loin dans mes conjectures : l'édition, qui s'est arrêtée après le huitième volume (second des *Œuvres posthumes*), se serait peut-être encore continuée, si l'autorité, tout à coup mise en éveil par certains hommes puissants, et qui n'aimait pas *en ce temps-là* qu'il fût question de « feu » Molière autrement que d'une certaine manière, n'avait pas fait terminer bien vite le huitième volume avec *la Comtesse d'Escarbagnas* et *le Malade imaginaire,* et, comme on dit, « arrêter les frais. »

Le poème de Lucrèce se traduisait et s'imprimait tous les jours impunément, sans exciter aucune foudre, sans motiver aucune saisie. Mais alors...? Les passages contre l'immortalité de l'âme n'existaient pas seulement dans la traduction de Molière, et étaient bien connus des fins lettrés, des très rares lecteurs en état de goûter Lucrèce et capables de prendre un vif plaisir à sa lecture. Je ne sache pas d'ouvrage offrant moins de danger à la jeunesse, ayant moins de portée sur les masses ignorantes, que le livre *De la nature des choses*. Ce n'était donc pas l'admirable auteur latin, ce n'était pas Lucrèce, que l'on poursuivait : c'était Molière, que l'on exécrait, et dont on ne voulait plus rien voir publier, et pour cause. De cela, il n'y a pas à douter. Rappelons-nous que c'est six ans après l'excellente édition de La Grange et Vivot que paraîtra l'horrible, l'immonde pamphlet de *la Fameuse Comédienne,* si souvent imprimé depuis.

Il est évident que l'on poursuivait un but, et que ce

but a été complètement atteint : celui de faire de Molière un criminel, de noircir sa mémoire, et d'empêcher finalement de bien connaître son véritable caractère *en supprimant tout ce qui restait de lui*. Sans être tout à fait une surprise, l'édition de 1682 devint très vite l'occasion d'une part du feu forcée. Après cette publication, faite par de vrais amis de Molière, *tout est dit*. Et jusqu'à la mort de Louis XIV (1715), il ne sera jamais plus question de rien de ce qui concerne la vie, les actions, les œuvres, la correspondance, les manuscrits de l'homme incomparable qui fut Molière et qui écrivit *le Tartuffe* et *Dom Juan*. On fera autour de lui un silence bien significatif dont on peut ne pas connaître exactement les tenants et aboutissants, mais dont il est impossible de nier l'étrange réalité. Après la mort du prisonnier masqué (1703), on lâcha une détente : on laissa paraître *la Vie de M. de Molière*, de Grimarest (1704), qui vient là, on remarque *dans quel moment juste*, remplir une lacune, combler un vide dont *on* craignait que le public, à la longue, ne vînt enfin à s'apercevoir. Quand Louis XIV mourut, le destin lui avait laissé douze années pour éteindre, définitivement et à tout jamais, le secret qui avait tant dû le préoccuper dans les dernières années du XVII[e] siècle et les trois premières du XVIII[e], secret dont on n'aura jamais le dernier mot, et dont la solution, si curieusement *approchée* par Ubalde, restera éternellement, selon toute apparence, à l'état de « postulat » *historique*.

Ne me demandez pas, surtout : Après la publication de 1682, *que devinrent les manuscrits?* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne rentrèrent jamais chez Armande-Grésinde, et qu'ils ne restèrent pas, pour cela, chez La Grange, encore moins chez le libraire Thierry ! On les mit sous séquestre, on les confisqua, *on les supprima sans*

bruit; La Grange, Vivot, furent *obligés, par ordre,* de s'en dessaisir, et la correspondance entière de Molière éprouva bientôt après le même sort : l'on sut arriver jusqu'à ses derniers détenteurs, et *c'est ainsi que personne ne connaît aujourd'hui l'écriture du grand homme!!...*

C'est à propos de ces manuscrits, tant cherchés et jamais trouvés, que se sont formées et établies une foule de légendes impossibles, qu'il faut bien chercher à réfuter et à détruire une fois pour toutes pour qu'il n'en soit plus question. Essayons donc de leur porter le dernier coup.

Ni la famille Guérin, ni La Grange, ni aucun éditeur ne possédaient plus, après l'année 1682, de manuscrits de Molière.

La phrase tant de fois reproduite, et que nos lecteurs connaissent déjà, de la préface de *Myrtil et Mélicerte,* de Nicolas-Armand-Martial Guérin :

« J'avouerai en tremblant que le troisième acte est mon ouvrage, et que je l'ai travaillé sans avoir trouvé dans ses papiers ni le moindre fragment, ni la moindre idée. Heureux s'il m'eût laissé quelque projet à exécuter! Tout ce que je puis conjecturer, ce fut qu'il avait tiré *Mélicerte* de l'histoire de Timarète et de Sésostris, qui est dans *Cyrus.* Je la lus avec attache; et là-dessus je traçai mon sujet. »

Cette fameuse phrase, que j'ai tenu à citer encore une fois dans son entier, ne contient pas la proposition que l'on a cru y voir, proposition que M. Paul Mesnard (*Notice...*, p. 482) formule en ces termes :

« Sept ans après la mort de La Grange, les papiers de Molière étaient, *au moins en partie,* dans les mains de Nicolas Guérin, l'auteur de *Myrtil et Mélicerte.* On en perd ensuite les traces. »

Que l'on relise maintenant, posément et avec la plus vive attention, le texte, donné plus haut, émanant du fils Guérin. On se convaincra que ce dernier n'*affirme* nullement *posséder* des papiers. Comme beaucoup de jeunes

gens, il fait du style; et était bien loin de se douter, surtout, de quelle manière on interpréterait un jour les termes dont il se sert, quand il nous dit qu'il n'a rien trouvé *dans les papiers de Molière* se rapportant à *Mélicerte*.

— Mais, *ces* papiers de Molière, il les avait donc?

— Des papiers d'affaires, des contrats, des baux, oui, c'est possible, c'est même probable; *des pièces de théâtre?* cela est bien loin d'être dit expressément. Au contraire : *sans avoir trouvé dans ses papiers ni le moindre fragment, ni la moindre idée. Heureux s'il m'eût laissé quelque projet à exécuter!* Tout ceci m'a bien l'air de s'appliquer, non pas seulement à *Mélicerte* en particulier, mais à toute pièce de théâtre en général. J'en fais juge le lecteur (1).

Autre chose maintenant; La Grange garda-t-il par

(1) « Nicolas-Armand-Martial Guérin... naquit, vers 1678, d'Isaac-François-Guérin D'Estriché et d'Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart, la veuve de Molière, mariés, comme on sait, le 31 mai 1677, en l'église basse de la Sainte-Chapelle.

» Voici ce qu'écrivaient en 1748 les frères Parfaict, dans une note dont ils devaient la plus grande partie à deux contemporains de Guérin, Nicolas Grandval et Mlle Desmares (*a*):

« Le précepteur de Guérin fils, ayant obtenu la cure de Fucherolles (*sic*), l'en-
» gagea à le venir voir. Le jeune Guérin passa quelque temps chez ce curé, et
» devint amoureux de sa nièce, qui, quoique peu jolie, mais assez bien faite,
» lui inspira une passion si vive, que Guérin d'Étriché, son père, fut obligé de
» consentir à son mariage avec cette fille. »

» Ce renseignement n'est pas de tout point exact. Le précepteur de Nicolas Guérin était l'abbé Guignard, qui fut curé, non pas de Feucherolles (*b*), mais de Montfort-d'Amaury (*c*). Son frère, Jacques Guignard, officier du Roy, habitait Feucherolles, petit village peu éloigné, situé à la lisière de la forêt de Marly, et, le 2 mai 1707, le fils d'Armande Béjart, morte depuis six ans et demi, épousa en effet la fille de ce dernier, Jeanne Guignard; mais le nom de l'abbé ne figure pas dans l'acte de mariage que nous avons eu la bonne fortune de retrouver (*d*).

» J'ai fait, par un beau dimanche de l'été dernier (1882), le petit voyage de Feucherolles, après être descendu à la station de Plaisir-Grignon. Les registres de paroisse, dont le plus ancien remonte à l'année 1658, m'ont été très obligeamment communiqués à la mairie...

» [Guérin fils] mourut... jeune, après dix mois de mariage, et sans laisser d'enfant... Sa veuve... se remaria le 12 novembre 1716 à François de Bellin... De ce mariage naquit, le 17 février 1719, Marie-Anne Bellin qui, après la mort de son père

(*a*) « *Histoire du Théâtre Français*, t. XIV, p. 367. » (*Note de M. Georges Monval*).

(*b*) *Feucherolles*, 692 habitants, recensement de 1886, canton de Marly.

(*c*) *Montfort-l'Amaury* (et non pas « d'Amaury »), 1,493 habitants, recensement de 1886, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rambouillet.

(*d*) « Feucherolles, registre de 1687 à 1719, fo 143. » (*Note de M. Georges Monval*). — Cet acte de mariage de Guérin fils est reproduit en entier, et accompagné de notes fort intéressantes, dans le même numéro du *Moliériste*, t. V, p. 79-82. — Ceci réfute M. Ch.-L. Livet, qui, page 180 de son édition de *la Fameuse Comédienne*, Généalogie des Béjart, nous dit : « Nicolas-Armand-Martial [Guérin], né en 1678, bourgeois de Paris, acte de décès du 8 mars 1708, *non marié.* »

devers lui les fameux manuscrits, les transporta-t-il, ou sa famille les fit-elle transporter, dans cette mystérieuse commune ou ce féerique château de Ferrière ou La Ferrière, qui motiva cette brochure de Beffara, que j'ai le vif regret, en écrivant ces lignes, de ne pas encore avoir lue : « *Lettre* du 20 juin 1828, *à Messieurs les maires » des communes de Ferrière et La Ferrière pour la recherche » des manuscrits de Molière* (1). » Je remarque ce fait curieux, et qui, je crois, n'a pas encore été signalé, que De Brie (le camarade et l'ami intime de La Grange, au mariage duquel il signa le 25 avril 1672 à Saint-Germain-l'Auxerrois), dont le véritable nom était Edme Villequin, était né, dit-on, en Brie (de là son surnom), *au village de Ferrière!!* Jal nous parle, page 1270 de son *Dictionnaire*, de l'incurie de la municipalité de Ferrière, « dont tous » les membres, dit-il, occupés à la terre, n'ont pas le » loisir de faire des recherches, et ne seraient guère capa- » bles, sans doute, de lire l'écriture du commencement » du XVIIe siècle. »

Mais je trouve dans une brochure de M. H. Moulin : *Molière et les registres de l'état civil,* publiée à Paris, en 1878, à la librairie Charavay frères, d'autres renseignements encore, sur le fameux château de Ferrière ou La

[13 janvier 1724], épousa, le 27 novembre 1736, un Jean-Pierre Guignard, son parent.

» Tous deux vivaient encore en 1748, ainsi que Jeanne Guignard, veuve Guérin, veuve Bellin.

» On comprendra l'intérêt de ces recherches, un peu minutieuses peut-être, si l'on veut bien se rappeler que, dès 1699, Nicolas avait entre les mains les *papiers de Molière :* lui-même le dit (*a*) dans la préface de son *Myrtil et Mélicerte.*

» S'il les avait conservés, après la mort de sa mère, jusqu'à l'époque de son mariage, sa veuve a dû les transmettre aux enfants qu'elle eut de son second mari; Marie-Anne Bellin, en se mariant à un Guignard, a pu les conserver dans la famille, dont il existe encore aujourd'hui des descendants à Feucherolles.

» Le maire actuel de la commune est M. E. Guignard, agriculteur-distillateur au hameau de Sainte-Gemme. Retrouvera-t-il les fameux papiers? » GEORGES MONVAL, *Le Moliériste*, t. V (juin 1883), p. 78, 79, 84, 85.

(1) Cf. ci-dessus, pages 19, 20, 21, *en note*, à ce sujet, deux longues citations de M. Louis Moland et de M. Jules Claretie.

(*a*) Voir immédiatement ci-dessus, pages 524-525.

Ferrière et la malle aux manuscrits; des détails ne faisant pas double emploi avec ceux donnés par nous, t. II, p. 19, 20 et 21, *en note* [chapitre II, § 9, article XXXV], et dont, en bonne conscience, je tiens à ne pas priver mes lecteurs. Les voici :

« Un siècle et demi s'était écoulé depuis la mort de Molière, et le silence s'était fait sur la disparition de ses manuscrits, lorsqu'un habitant de la province, homme d'un âge déjà avancé, se présente, un jour de 1823 ou 1824, à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, et demande à voir un autographe de Molière. Le conservateur de lui répondre que la Bibliothèque malheureusement n'en avait pas; qu'elle ne possédait qu'une quittance signée, qu'on lui montra. Il se retire en disant qu'au fond de la Normandie, dans un château, à Ferrière ou à La Ferrière, il a vu une malle pleine de papiers, dont plusieurs, croit-il, sont de la main de Molière; il promet d'en apporter quelques-uns, comme pièces de comparaison.

» La Bibliothèque attendit, mais elle ne le revit pas. Était-il mort, était-ce un fou ou un mystificateur?

» Quoi qu'il en soit, le bruit de cette visite parvint aux oreilles de M. Beffara. Toujours empressé de s'enquérir de ce qui touchait à notre grand comique, il adressa « à MM. les Maires des communes de Ferrière et La » Ferrière une lettre pour la recherche des manuscrits de Molière; » mais comme il y a une cinquantaine de communes de ce nom (1), répandues

(1) Une *cinquantaine* de communes, une *douzaine* de départements, le tout en chiffres ronds, c'est bien vague et bientôt dit. J'ai voulu en avoir « le cœur net », et j'ai ouvert dans ce but le « *Dictionnaire des postes de l'Empire*, 3e édition,... » publiée sous l'administration de M. Ed. Vandal,... Oberthur et fils, à Rennes... » 1868. » J'ai trouvé, en partant de la page 631, cent cinq *Ferrière* ou *Ferrières*, ce qui est assurément beaucoup. Mais il y a d'abord de nombreux doubles emplois. Il y a bien des *Ferrière* ensuite qui ne sont pas des communes. Les départements où tous ces *Ferrière* si variés existent sont les suivants, rangés par ordre alphabétique :

1. Ain.	17. Ille-et-Vilaine.	33. Pyrénées (Hautes-).
2. Allier.	18. Indre.	34. Rhône.
3. Ardèche.	19. Indre-et-Loire.	35. Haute-Saône.
4. Bouches-du-Rhône.	20. Isère.	36. Saône-et-Loire.
5. Calvados.	21. Loiret.	37. Sarthe.
6. Cantal.	22. Loir-et-Cher.	38. Seine-et-Marne.
7. Charente.	23. Loire-Inférieure.	39. Seine-Inférieure.
8. Charente-Inférieure.	24. Lot.	40. Sèvres (Deux-).
9. Corrèze.	25. Maine-et-Loire.	41. Somme.
10. Côtes-du-Nord.	26. Manche.	42. Tarn.
11. Dordogne.	27. Marne (Haute-).	43. Tarn-et-Garonne.
12. Doubs.	28. Meurthe.	44. Var.
13. Drôme.	29. Nièvre.	45. Vaucluse.
14. Eure.	30. Nord.	46. Vendée.
15. Eure-et-Loir.	31. Oise.	47. Vienne.
16. Hérault.	32. Orne.	48. Yonne.

Quarante-huit départements bien comptés au lieu de *douze* accusés seulement par M. H. Monin, assurément la différence est forte... et M. H. Monin nous semble bien

dans une douzaine de départements, dans les Côtes-du-Nord et la Vendée, la Charente-Inférieure et le Jura, le Calvados, l'Orne, la Manche et la Seine-Inférieure, etc., aucun de MM. les Maires, dont la plupart, honnêtes

avoir parlé de ces choses un peu trop à la légère... C'est dans de telles recherches que l'on ne saurait admettre les à peu près.

Sur les cent cinq *Ferrière* curieusement offerts par le *Dictionnaire des Postes*, je n'en retiendrai pour ma part qu'un seul, qui doit être le bon :

« FERRIÈRES EN BRIE (Seine-et-Marne), arr. Meaux, canton Lagny, 700 habitants, » (château) ⊠. »

Il n'est pas en Normandie, c'est vrai, mais ce doit être le lieu de naissance du célèbre De Brie (Villequin, dit), Edme ; c'est, à coup sûr, celui de son frère Étienne Villequin, *né en Brie, au village de Ferrière, en l'an 1619* (JAL, Dict., p. 1220, colonne 2). — La Grange (Varlet dit De), Charles, le camarade de De Brie, est mort en 1692, à Paris, en sa maison à la porte de Bussy. Sa veuve, Marie Ragueneau, survécut trente-cinq ans à son mari ; elle mourut également à Paris, paroisse Saint-André-des-Arcs, le 6 février 1727, âgée de quatre-vingt-huit ans (JAL, p. 1034).

« La veuve de La Grange, qui ne mourut qu'en 1727, vendit sa bibliothèque, et » ses manuscrits aussi, on n'en peut douter. — Mais, continue M. Jules Claretie » dans son mignon volume : *Molière, sa vie et ses œuvres*, p. 63-67 — mais La » Grange avait un gendre, M. Musnier de Troheou, payeur des états de Bretagne ; » *ne serait-il point*, demandait Beffara, *devenu propriétaire de tous ces manuscrits?* »

Attention, maintenant : « *Un vieillard, ne parlant que par tradition*, assurait que » M. Musnier de Troheou avait déposé tous ses papiers (et, par conséquent, les » manuscrits de Molière s'il en possédait) dans un château situé en Normandie et » dépendant d'un endroit qui s'appelait Ferrière ou La Ferrière. *Y seraient-ils* » *restés jusqu'à présent*, disait encore Beffara [en 1828, s'il vous plaît !], *sans que per-* » *sonne les fît connaître ?* »

Jal, qu'il faut toujours consulter, et qui nous ouvre tout grands les registres de paroisse si malheureusement brûlés à Paris en 1871, connaît, lui, ce gendre de La Grange, et il en sait même relativement long à son sujet :

« Manon Varlet [Marie-Jeanne]... ne fut point élevée pour le théâtre, et n'épousa » pas un comédien. Le dimanche 16 décembre 1691, dans l'église de Saint-André- » des-Arcs..., elle fut unie à *François-Louis Musnier, avocat en Parlement, de la* » *paroisse Saint-Jean en Grève*. Les époux signèrent : DE TRONCOC [Troheou ?] » MUSNIER, Marie-Jeanne Varlet. Louis Musnier et sa femme Fiacre de Graft n'as- » sistèrent point au mariage de leur fils, et l'acte ne dit pas qu'ils fussent morts ; il » ne dit pas non plus qu'ils accordèrent leur consentement. Ce mariage leur » déplut-il ? La tradition du théâtre, recueillie par Le Mazurier, veut qu'il n'ait » pas été heureux, et que, tout de suite, le jeune époux ait eu de mauvais pro- » cédés pour la femme de dix-sept ans que lui avait confiée La Grange. Le malheur » de la pauvre Manon causa, dit-on, un si violent chagrin à son père, qu'il en » mourut le samedi 1er mars 1692. Je ne sais si, en effet, sa douleur fut mortelle, » mais la tradition est fidèle quant à l'époque de sa mort... *Je ne sais ce que devin-* » *rent Marie-Jeanne Varlet et son tyran* ; quant à Marie Ragueneau, elle survécut » trente-cinq ans à son mari, etc. » A. JAL, *Dictionnaire*, p. 728.

Raisonnons maintenant un peu : comment La Grange, ayant encore sa femme, aurait-il laissé en mourant, en admettant qu'il les eût gardés en sa possession, les manuscrits si précieux de son maître Molière, à un gendre si peu digne de son estime et devenu au contraire, pour lui, une sorte d'ennemi ?

De tout ce qui précède, je ne veux retenir qu'une chose : l'identité curieuse de ce nom de *Ferrière*, allégué par le visiteur mystérieux de la Bibliothèque nationale

Qui ne dit pas son nom et qu'on n'a pas revu,

et se rencontrant précisément dans la biographie *De Brie* (Edme Villequin dit) avec lequel La Grange était étroitement lié, ainsi qu'en témoignent divers actes de baptême cités par Jal. Ce n'est peut-être qu'un pur hasard !... En ce cas, avouons-le, il est bien étrange !...

laboureurs, s'intéressaient assez peu à l'objet de ses recherches, ne prit la peine de lui répondre, et Beffara, presque octogénaire, en resta là.

» Quelques années plus tard, M. Eud. Soulié, quand il prépara une nouvelle édition des *Œuvres de Molière* pour la collection des *Grands écrivains de la France*, reprit ces recherches. Homme d'activité, d'intelligence, de ferme volonté, ne se bornant point à une correspondance bien ou mal accueillie, il se mit sur les traces de Molière, parcourut après lui les lieux qu'il avait visités, s'arrêta dans les villes où il avait séjourné, interrogeant sur sa route les traditions, fouillant les dépôts publics, les archives des paroisses, les études des notaires. Un jour, jour de grande joie,

Dies albo notanda lapillo!

il crut toucher au terme de son odyssée et avoir retrouvé la malle aux manuscrits..., mais ce jour, brillant d'espérances au matin, s'assombrit, le soir, d'une cruelle désillusion... » H. MONIN, *Molière et les registres de l'état civil,* p. 13 et 14.

Le Catalogue mensuel n° 16, octobre 1896, de la Librairie ancienne et moderne Pierre Lechanteux, 65, rue de Richelieu, en face de la Bibliothèque nationale, à Paris, contenait l'annonce suivante :

« 3872. FERRIÈRES (Seine-et-Marne). Documents autographes sur le » domaine de Ferrières appartenant au duc d'Otrante, papiers relatifs à la » vente du domaine, 1827-1831. Dossier intéressant. 12 fr. »

Je n'ai pas eu, je l'avoue, la... naïveté de faire venir ce dossier par mon libraire. Mais qui sait s'il n'aura pas tenté, par contre, quelque autre dévot à Molière? On croit si facilement ce qu'on désire!... (1).

(1) J'ai cherché — et trouvé, — dans *les Environs de Paris* de M. Paul Joanne (Hachette, 1887), l'article suivant sur le FERRIÈRES de Seine-et-Marne :

« OZOUER-LA-FERRIÈRE ou LES-FERRIÈRES est un village de 702 habitants à 2 kil. 1/2 de la station, sur la route de terre de Paris à Coulommiers par Tournan, qui oise le chemin de fer à droite de la gare. — *La station d'Ozouer est, en réalité, la station de Ferrières,* où se trouve la splendide propriété de M. Alphonse de Rothschild...

» FERRIÈRES, 5 kil. 1/2 de la station d'Ozouer, 8 kil. de Lagny [De Lagny une voiture de correspondance conduit à Ferrière. V. p. 257], 839 habitants, dans un vallon entouré de bois de tous côtés... » (P. 265.)

Suit la description de l'église, du XIIIe siècle; détails sur le fief de Ferrière, dépendant de la maison de Montmorency; sur le château de Ferrière, sa vaste pièce d'eau, son parc, sa bibliothèque de 8,000 volumes, etc. — Pour visiter, il faut avoir une autorisation de M. de Rothschild, qui a acheté la propriété, après la mort de Fouché, pour la modeste somme de deux millions six cent mille francs! Pour parfaire le troisième million, que n'a-t-on pu, par la même occasion, mettre aussi en vente les manuscrits de Molière!...

Il est temps de conclure au sujet de la disparition totale des papiers et des autographes de Molière, qui me semble, et depuis bien longtemps, hélas! une question définitivement vidée.

La vérité simple et triste, c'est que les mêmes personnes qui ont eu la volonté, le crédit et la puissance de faire disparaître *toutes* les lettres de Molière y compris même les billets dans lesquels il invitait Dassoucy à dîner et les épîtres par lesquelles il répondait familièrement à Auteuil à son ami Chapelle, — billets et épîtres [1] dans lesquels il n'était certainement question ni du bon Monsieur Tartuffe, ni de Dom Juan, ni de l'immortalité de l'âme, — se sont bien moins gênés encore pour ANÉANTIR tous les manuscrits de l'homme contre lequel ils éprouvaient

[1] C'est avec battement de cœur qu'en recevant le numéro du *Moliériste* de mai 1887, j'y lus, p. 50-51 (t. IX), l'entrefilet suivant de M. Georges Monval :

« Je profiterai de l'intéressant article qui amène ici le nom de Templery pour signaler aux chercheurs un ouvrage publié par cet auteur, dans lequel se trouvent « des lettres de Balzac, de La Fontaine, de MOLIÈRE, de Scarron, etc. ».

» Ce livre rarissime, qui ne figure au catalogue d'aucune des grandes bibliothèques de Paris, a pour titre : *Réflexions nouvelles et critiques sur la manière de bien écrire des lettres*, par M. de Templery. Lyon, 1695, in-12.

» Je ne l'ai vu catalogué qu'une fois chez le « bouquiniste briard » L. Joly, n° 751 du catalogue 37 (octobre 1882). Il a été vendu à un amateur de passage dont je n'ai pu retrouver la trace. G. M. »

Je m'informai immédiatement auprès du bibliothécaire d'alors, M. Reinhold Dezeimeris, le prédécesseur de M. Céleste, si la bibliothèque de Bordeaux ne possédait pas cet ouvrage. Sur sa réponse négative, j'écrivis sans perdre de temps, un article, flamboyant je puis le dire, dans *la Gironde* du 3 mai suivant, *pour signaler le livre à tous les bibliothécaires de France et de Navarre et de l'étranger, avec prière instante à tous mes confrères en journalisme de reproduire ledit article.*

Quelques-uns d'entre eux voulurent bien accéder à ma demande. *Destiné à frapper fort*, l'article fit même, à cause de cela, *un certain bruit dans la presse*, et quelques jours après, dans le numéro du *Journal de Genève* du 10 mai, M. Théophile Dufour voulut bien y répondre en ces termes :

« J'ai sous les yeux un exemplaire des *Réflexions nouvelles et critiques sur la manière de bien écrire des lettres* (a), par M. de Templery, Lyon, 1695, in-12; ce petit livre, si ardemment désiré, est loin, par malheur, d'avoir tout l'intérêt qu'on lui suppose. La lettre unique de Molière qu'il renferme n'est autre que l'épître dédicatoire à Madame (Henriette d'Angleterre, femme de Monsieur, duc d'Orléans, frère du Roi) mise en tête de toutes les éditions de *l'École des Femmes*, à partir de la première, 1663. »

En reproduisant cette réponse *trois mois après*, t. IX, p. 151 du *Moliériste*, M. Georges Monval a surtout bien soin de ne pas me nommer; je lui avais, cependant, adressé mon article aussitôt son apparition; et c'est à moi, sans aucune espèce de doute; c'est à cet article de *la Gironde* que M. Monval devait de posséder enfin le renseignement qui l'intriguait et qu'il désirait tant...!

(a) « Cet exemplaire du livre de Templery appartient à la bibliothèque d'Yverdon (Vaud). »

une si féroce haine. A celui qui sourirait en haussant les épaules : Montrez-moi donc, alors, lui dirais-je simplement, quelques lignes, fussent-elles les plus insignifiantes du monde (1), réellement tracées par Jean-Baptiste Poquelin.

Nous nous sommes un peu écarté, n'est-il pas vrai? de la traduction du poème de Lucrèce, qui forme le

(1) Sauf, bien entendu, les deux reçus, *parfaitement authentiques*, découverts par M. de la Pijardière, et qui seraient si précieux pour servir de termes de comparaison avec les autographes de Molière que l'on pourrait croire, un jour, avoir découverts.

J'ai souvent pensé à une chose : c'est que nous possédons peut-être des autographes de Molière *sans nous en douter*, faute de pouvoir les reconnaître. On a toujours été si pressé de *contester* tous ceux que tels et tels, de parfaite bonne foi, ont cru avoir découverts ! *Je serais fort d'avis*, quant à moi, et j'en fais la proposition à tous les Molieristes, *que l'on publiât un Album, où seraient reproduits* HÉLIOGRAPHIQUEMENT — ainsi que l'on vient de faire, à Bordeaux, pour les deux actes de baptême du jeune Jean-Baptiste Martin, — *les pièces de tous genres où l'on croit que peut se trouver* DE L'ÉCRITURE DE MOLIÈRE. Par exemple :

1° Avant tout, les deux reçus publiés par M. de la Pijardière, devant servir de pièce générale de comparaison et en quelque sorte de pierre de touche ;

2° La distribution d'*Andromède*, qui pourrait, en somme, avoir été écrite par Molière lui-même. La chose, sans être probable, reste, après tout, possible ;

3° Une page de chacun des manuscrits de *la Jalousie du Barbouillé* et du *Médecin volant* conservés à la bibliothèque de l'Arsenal. Il est bien invraisemblable, certes, que ces manuscrits soient de la main de Molière. Pour ma part, je ne le crois pas. Il serait bon, dans tous les cas, de posséder à cet égard une *certitude* complète et absolue. A force de vouloir tout récuser et contester *a priori*, on finit par repousser souvent ce qui possède le plus de valeur ;

4° Toutes les signatures que nous possédons de Molière, et qui n'ont pas été anéanties par l'incendie de la Commune en 1871 ;

5° Tous les soi-disant autographes de Molière, c'est-à-dire même les pièces dont *la non-authenticité* semble jusqu'ici *la mieux démontrée*.

Ce qui, en effet, me frappe par-dessus tout, ce qui me porte particulièrement à donner ce conseil, c'est que les deux autographes découverts par M. de la Pijardière, *de l'authenticité la plus évidente* (sinon il faudrait donc repousser, aussi, les pièces qui les accompagnent : *les reçus de Joseph Béjart!!...*), ont cependant été contestés par les épilogueurs et les éplucheurs quand même. Puisque du moins nous possédons ces deux dernières pièces, de la haute valeur desquelles nous sommes aujourd'hui absolument sûrs, et que de plus celui qui les a découverts est mort et ne suscite plus d'ombrage (car il faut, hélas ! faire entrer cela en ligne de compte...), au moins serait-il à désirer que l'on en fît le meilleur usage possible en s'en servant en quelque sorte comme de mètre étalon pour opérer des comparaisons devenues bien nécessaires.

Les manuscrits de Molière ont tous été détruits jusqu'au dernier, cela ne paraît que trop évident. Mais il ne peut guère en être absolument de même (les deux pièces La Pijardière le prouvent) des moindres lignes de son écriture, qu'il a certainement dû tracer à droite et à gauche, et qu'il s'agirait simplement de savoir reconnaître, partout où elles se trouvent, en publiant, pour ce, des *spécimens* plus ou moins authentiques de cette écriture, destinés à être répandus dans le public et parmi tous ceux que la chose intéresse. De chacune de ces comparaisons finirait par jaillir une certitude quelconque.

Lorsque M. Reinhold Dezeimeris, mon éminent collègue à l'Académie de Bordeaux, découvrit chez un bouquiniste un gros volume imprimé, annoté de la main

sujet du présent § 8, et dont la revue et l'indication des œuvres de Molière existant déjà en 1656, date de son

même de Michel de Montaigne, c'est qu'il s'était familiarisé de longue date avec l'écriture de l'immortel auteur des *Essais*. Que de gens, avant lui, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours, avaient ouvert ce volume et l'avaient même feuilleté sans en soupçonner l'inappréciable valeur!...

Je demande donc à ce que l'on fasse autant que possible le nécessaire pour mettre les dévots à l'auteur du *Misanthrope* à même d'acquérir la même connaissance familière, la même habitude, en ce qui regarde les caractères tracés sur le papier par Jean-Baptiste de Molière. Au lieu de nier que nous possédions des échantillons de son écriture, combien ne vaudrait-il pas mieux *se mettre à même de la reconnaître*, cette écriture, au cas inespéré, mais toujours possible, où l'on viendrait vraiment à la rencontrer!...

La proposition contenue dans les lignes qui précèdent est essentiellement différente, je tiens à le faire remarquer, de celle faite par M. Jules Loiseleur, p. 96-111 de sa très intéressante brochure à couverture bleue : *Molière, Nouvelles Controverses sur sa vie et sa famille* (1886). M. Loiseleur, en effet, demande que l'on nomme une commission « dans laquelle entreraient... des paléographes experts » en pareille matière »; ce que je désirerais, moi, ce dont aujourd'hui je fais la proposition, c'est que l'on publie un *Album*, MIS DANS LE COMMERCE ET A LA PLEINE DISPOSITION DU PUBLIC, où seraient *reproduites*, *héliographiquement* (et sauvées ainsi à jamais de la destruction), TOUTES LES PIÈCES sans exception où l'on a cru jusqu'ici, *à tort ou à raison*, reconnaître et retrouver l'écriture de Molière.

En relisant encore une fois cet excellent, ce remarquable article de M. Loiseleur, j'y trouve mention de deux autographes *fort douteux*, de Molière, dont mes lecteurs me reprocheraient sans doute de ne pas leur avoir donné connaissance :

« Le premier consiste en trois lignes écrites sur une bande de parchemin collée au dos d'un tableau représentant une *Sainte Famille*. Molière y certifie que ce tableau lui a été donné par son ami Sébastien Bourdon, « *peintre du Roy et directeur de l'Académie de peinture* (a). »

» Sébastien Bourdon était recteur, mais non directeur de cette Académie. Le directeur était M. de Ratabon, surintendant des bâtiments du Roi, le même qui joua un vilain tour à la troupe de Molière en jetant bas, sans façon, la salle du Petit-Bourbon, où elle avait débuté à Paris, ce qui l'obligea de chercher asile dans la salle du Palais-Royal.

» De plus, le faussaire a placé un accent grave sur le premier *e* de la signature:

(a) J'ai cherché, mais je n'ai pas *trouvé* ou *su trouver*, cette *Sainte Famille* dans l'*Iconographie* du Bibliophile Jacob.

En revanche, elle figure, sous le n° 1645, dans la *Bibliographie Moliéresque* du même bibliophile, avec des détails fort curieux que nous n'hésitons pas à reproduire ci-dessous :

« 1645 [p. 337]. DÉCOUVERTE D'UN AUTOGRAPHE DE MOLIÈRE. Réfutation impartiale de quelques points de controverse élevés à ce sujet. Avec un tableau comparatif des variations qu'offre l'écriture de Molière dans les signatures qu'on a de lui (par P.-Jul. Fontaine), *Paris, Ch. Tresse,* 1840, in-8° de 11 pages, avec *fac-simile* in-4°.

» Cet autographe, de deux lignes avec signature, écrit et signé sur parchemin, avec la date du 21 juin 1670, avait été découvert derrière la toile d'un ancien tableau de sainteté, attribué à Sébastien Bourdon. Il fut généralement contesté et dédaigné; *mais par un hasard vraiment inexplicable, un tableau analogue est mentionné dans l'inventaire du mobilier de Molière, après décès, inventaire retrouvé en original dans les archives d'un notaire de Paris, par M. Eudore Soulié.* Le tableau de Sébastien Bourdon, derrière lequel se trouve encore l'autographe de Molière, appartient aujourd'hui [1875] à M. Louis Viardot. Il a figuré à l'Exposition du Musée Molière, lors du jubilé organisé au Théâtre-Italien, du 15 au 23 mai 1873, par les soins de M. Ballande. Voy. le catalogue de ce Musée nos 2 et 3. » BIBLIOPHILE JACOB, *Bibliographie Moliéresque*, p. 337 et 338.

La publication de M. P. Jul. Fontaine (1840), *si cette dernière date est juste*, étant antérieure de vingt-trois ans (1863) à celle de M. Eudore Soulié, il ressort avant toute chose que l'autographe n'est pas une mystification suggérée par l'inventaire après décès du mobilier de Molière, qui n'a été connu que grâce aux *Recherches sur Molière et sa famille*. C'est un grand point, et cela rend de suite la question plus curieuse et plus intéressante.

Nous ouvrons donc Eudore Soulié, et nous lisons, page 273 :

« *Item.* Un grand tableau couché, de quatre pieds de long, d'une famille de « Jésus ». Et voilà tout! De Sébastien Bourdon, pas un mot! Rien d'étonnant à ce que Molière ait eu chez lui une *Sainte*

séjour *prouvé* dans la capitale de la Guienne, nous avaient, très particulièrement, incité à parler. Mais nous n'avions

Molière n'en mettait pas, non plus que ses contemporains. C'est seulement dans la troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, publiée en 1740, qu'on voit apparaître un accent sur les mots terminés en *ière;* encore est-ce d'abord un accent aigu; le grave ne figure à cette époque que dans les mots qui finissent par *ère*, tels que *père*, *colère*. » (P. 99 et 100.)...

« *Le* titre *de l'autre pièce* est un peu long, mais il importe de le citer en entier :

« Devis que Jean Pastel et André Mazières, jurés du roy en ouvraiges de maçon- » neries, fournissent, en suivant l'ordre du Roy, au sieur Poquelin Molière, des » ouvraiges de maçonnerie à faire pour les fondations de la grande salle des comé- » dies et balletz a machines que Sa Majesté desire faire construire en toute dili- » gence dans la place qui reste a bastir du palais des Thuilleries, depuis le corps de » logis qu'occupe M. le comte d'Harcourt tenant vers la grande écurie. »

« Au bas de la page petit in-folio qui contient ce devis se lisent les lignes suivantes :

» *Ce devis me paroit bien entendu reste a scauoir dans quel temps on rendroit les » ouvrages.*

» J.-B. P. Molière. »

(P. 102 du livre : *Molière...*, de M. Loiseleur.)

M. Gabriel Charavay formula ainsi son opinion sur cette pièce dans *l'Amateur d'Autographes* du 1er janvier 1863 :

« Nous l'avons vue et revue plusieurs fois, et nous sommes resté convaincu qu'elle est d'une authenticité incontestable, et que les deux lignes signées de Molière sont parfaitement de sa main (*a*). »

Voici de son côté ce que dit *contradictoirement*, à ce sujet, le Bibliophile Jacob, n° 250, p. 79-80 de son *Iconographie Moliéresque :*

« C'est sur le grand théâtre du Palais des Tuileries, que fut représenté, pour la première fois, en janvier 1671, l'opéra (*sic*) de *Psyché*, composé par Molière, P. Corneille et Quinault, et mis en musique par Lully (*b*).

» On a prétendu que Molière avait été chargé, par le Roi, de diriger la construc-

Famille. Ne trouvez-vous pas le *hasard vraiment inexplicable*, du Bibliophile Jacob, au contraire très facilement explicable pour qui ne veut pas à l'avance « se monter la tête » ?

Mais M. Eudore Soulié, même page 273, a, à ce sujet, une assez longue note.

Lisons avec attention :

« Le sujet de ce tableau... » — Le sujet! rien que le sujet! pas autre chose que le sujet! Et qui n'avait, au XVIIe siècle, une Sainte Famille dans son alcôve! au pied de son lit! Mais reprenons :

« Le sujet de ce tableau semblerait donner quelque poids à une brochure publiée en 1840 et intitulée : *Découverte d'un autographe de Molière*. D'après cette brochure, on aurait retrouvé derrière un tableau représentant une Sainte Famille où figure saint Jean-Baptiste, une inscription ainsi conçue : *Donné par mon ami Séb. Bourdon, peintre du Roy et directeur de l'Académie de peinture. — Paris, ce vingt-quatrième de juin mil six cents septante*, J.-B. P. Molière.

» Plusieurs circonstances doivent faire douter de l'authenticité de cette inscription, dont l'écriture ne ressemble en rien au *fac-simile* publié par M. Charavay, d'après l'original appartenant à M. Chambry (*Bulletin de l'amateur d'autographes*, 1er janvier 1863). L'orthographe n'est pas celle du temps ; la signature n'offre aucun rapport avec celles de Molière que l'on connaît; enfin Sébastien Bourdon n'a jamais été que recteur de l'Académie de peinture. » Eudore Soulié, *Recherches sur Molière...*, p. 273, note 2.

(*a*) « On se demande sur quelles preuves le savant expert pouvait asseoir un jugement si positif, puisque, à l'époque où ce jugement fut formulé, *on ne connaissait de Molière que des signatures*. Peut-être croyait-il plus que de raison à l'authenticité de l'inscription collée au dos de la peinture de Sébastien Bourdon, inscription dont M. Eudore Soulié n'avait point encore signalé les principales invraisemblances.

» Il se pourrait bien, en effet, que ce soit uniquement d'après des signatures, combinées peut-être avec les données fournies par l'écriture de cette étrange inscription, que l'approbation mise au bas du devis de la salle des machines ait été fabriquée par quelque habile faussaire... » Jules Loiseleur, *Molière...*, p. 104.

(*b*) La *Psyché* dont il est ici question, et qu'il faut bien se garder de confondre avec la tragédie lyrique du même nom et presque des mêmes auteurs [Académie royale de musique, 9 avril 1678], *n'est pas un opéra :* c'est une *tragédie-ballet*, « représentée pour le roi dans la grande salle des machi- » nes du Palais des Tuileries, en janvier [1671!] et durant tout le carnaval de l'année 1671, par la » troupe du Roi. »

rien de plus à ajouter au sujet de ce poème introuvable; et c'est ainsi que nous avons été peu à peu entraîné à

tion de la salle des Machines, en 1660! On se fondait, pour appuyer *cette étrange supposition*, sur un devis d'architecture... [Nous l'avons donné ci-dessus.] CE SOI-DISANT AUTOGRAPHE EST ÉVIDEMMENT FAUX (*a*). Ce qui eût été possible en 1670 ne l'était pas en 1660. Il est bien certain que le théâtre des Tuileries n'a pas été construit en 1660 et que Molière n'avait rien à y voir. La salle des Machines ne fut mise en état que dans le cours de l'année 1670, sous la direction de Vigarani. » PAUL LACROIX (*b*).

M. Étienne Charavay, dans le journal *le Temps* du 12 janvier 1886, écrivait, au sujet encore de cette même pièce :

« *Je considère comme* FAUSSES les deux lignes qui auraient été apposées par Molière sur le devis ayant appartenu à M. Chambry. J'ai exprimé formellement mon opinion à cet égard dans le catalogue que j'ai dressé, en 1881, de la collection de cet amateur. *Le document lui-même m'avait tout d'abord paru authentique; mais après examen, il me semble également fabriqué.* J'y reconnais l'encre jaunâtre et la main assez habile du faussaire qui a composé et écrit les lettres de Rabelais, de Bayard, d'Agnès Sorel, de Charles V, etc., du trop fameux cabinet Letellier. » [ÉTIENNE CHARAVAY.]

Reproduisons maintenant les considérations suivantes de M. Loiseleur, qui appartiennent à cette même année 1886 :

« Piganiol de La Force, dans sa *Description de la ville de Paris*, a parlé de cette salle des machines dont l'italien Vigarani donna le plan et conduisit l'exécution (*c*). Les fondations durent être commencées au printemps de l'année 1660, et telle serait la date de l'autographe.

« Bien qu'à cette époque la troupe de Molière, qui n'était à Paris que depuis dix-huit mois, n'appartînt pas au roi, mais à son frère, *il n'est pas absolument invraisemblable* que Louis XIV ait fait consulter le directeur des comédiens de Monsieur sur l'aménagement et même sur les dimensions qu'il convenait de donner à la salle projetée. Mais qu'il ait prescrit de lui soumettre un devis concernant exclusivement les fondations et les tranchées, à remplir « de bonne maçon» nerie faite moitié de grands quartiers de pierre et moitié de bon moellon dur » de Vaugirard », *voilà qui peut sembler plus étonnant.* » J. LOISELEUR, *Molière. Nouvelles Controverses*, etc., p. 102-103.

Je reviens à mes moutons : Tant que le public, le vrai public, le public en masse, n'aura pas été mis à même de comparer entre eux, dans *un recueil d'épreuves héliographiques*, tous ces autographes, nous n'aurons sur leur compte que des appréciations personnelles, excellentes sans doute, mais qui ne peuvent

(*a*) Mais d'où vient-il? comment a-t-il été mis en circulation? Voilà ce qu'on désirerait bien savoir!...

« L'autographe où est consigné ce fait étrange [la prescription de Louis XIV, de faire présenter un devis de construction à Molière au printemps de l'année 1660] faisait partie d'une collection dépendant de la succession de M. Letellier et *qui souleva bien des doutes quand elle fut mise en vente*, tant à cause de l'exceptionnel état de conservation des pièces qui la composaient qu'eu égard à certaines invraisemblances qu'on crut y découvrir. M. Chambry... avait acquis celle-là en même temps que beaucoup d'autres, parmi lesquelles *une lettre de Raphaël*... (!) » JULES LOISELEUR, *Molière*..., p. 103.

(*b*) Le Bibliophile Jacob, page 339 de sa *Bibliographie Moliéresque*, dit encore quelques mots au sujet de ce prétendu autographe:

« 1651. DISSERTATION sur un faux autographe de Molière, par P.-L., bibliophile.

» Cette dissertation, qui roule sur l'époque de la construction de la salle des Machines aux Tuileries, a paru dans *l'Amateur d'autographes*, de Gabriel Charavay, 3e année, 15 sept. 1864, pages 274-79. *Elle a pour objet de combattre l'authenticité du prétendu autographe de Molière*, qui avait servi de texte à *l'auteur anonyme d'un article publié dans le même recueil, le 1er janvier 1863*. Ce prétendu autographe appartenait à M. Chambry, qui l'avait acquis aux enchères dans une vente d'autographes, faite par Charon en 1845. » [PAUL LACROIX.]

(*c*) « C'est une des plus vastes, dit-il, et certainement la plus ingénieusement et la plus richement décorée qu'il y ait en Europe. Elle a été construite par ordre du roi Louis XIV pour la représentation des ballets et des comédies, et peut contenir sept ou huit mille personnes. » [PIGANIOL DE LA FORCE].

revenir sur cette question brûlante des manuscrits de Molière en général (manuscrits bien autrement difficiles à découvrir que les sources du Nil), et aussi sur les endroits où il pourrait y avoir encore peut-être quelque chance (oh ! bien improbable...) de les recouvrer (1). De là à la question de l'écriture de Molière, écriture si peu connue, — je dirais volontiers : *si ignorée,* — il n'y avait qu'un pas, un seul, que nous nous sommes décidé, finalement, à franchir.

L'écriture, les autographes, les manuscrits, les ouvrages inédits de Molière ! !...

Par où pourrais-je mieux finir ?

Au moment de terminer notre travail, nous croyons ajouter beaucoup à sa clarté en offrant maintenant à nos lecteurs, avant de prendre congé, un *Tableau* des âges respectifs des principaux personnages qui figurent dans cet ouvrage ; tableau dont *l'idée et la réalisation premières* nous appartiennent en propre (2), et dont la grande utilité ne nous semble pas douteuse.

Ce tableau, en effet, permet de se rendre compte instantanément, à sa simple inspection, de l'âge réel, de l'âge exact que se trouvaient avoir mutuellement et simultanément tel et tel personnage de l'histoire de Molière, à chaque époque, bien déterminée, de leur existence commune et synchronique. *(Voyez ci-contre.)*

pas toutes se trouver vraies, par la raison trop évidente qu'elles sont différentes, et quelquefois même *opposées* entre elles... ! *L'examen des pièces*, d'abord et avant tout !... Le prononcé des jugements aura bien ensuite le temps de venir.

(1) Deux lettres de Molière auraient été retrouvées, dans un vieil exemplaire de la *Consolation philosophique* de Boèce, par « un bibliophile parisien » en juin 1877, s'il fallait du moins en croire la revue anglaise *The Theatre :* « Une, adressée à » La Fontaine sur la première représentation des *Femmes savantes*, l'autre conte- » nant le plan de *l'Avare* quelque temps avant l'impression de cette pièce. »

Le Moliériste, tome Ier, pages 21 et 48, réclame, mais en vain, des renseignements sur cette découverte vraie ou prétendue.

Enfin, sous ce titre à coup sûr fort alléchant : « Un manuscrit a retrouver, » la même revue de M. Monval demande, tome III, page 213 : « Quelle est la ville du » Midi dont les archives posséderaient (si l'on en croit *l'Athenæum* de 1856, p. 255) » un manuscrit autographe *signé* de Molière, intitulé : *le Barbon médecin*, petite » comédie ou farce ? »

A cette question, d'un si vif intérêt, il n'a jamais, que nous sachions, été fait de réponse.

(2) Nous en avons, du moins, la conviction. — En tout cas, elle nous est venue et nous l'avons eue, cette idée, de fort longue date.

TABLEAU DES AGES RESPECTIFS DES PRINCIPAUX PERSONNAGES DE LA VIE DE MOLIÈRE

	1600	1610	1620	1630	1640	1650	1660	1670	1680	1690	1700	1710	1720
Duc d'Épernon. 1592-1661	8	18	28	38	48	58	68	»	»	»	»	»	»
Gassendi. 1592-1655	8	18	28	38	48	58	»	»	»	»	»	»	»
Marie Hervé. 1595?-1670	5	15	25	35	45	55	65	75	»	»	»	»	»
Jean Chapelain. 1595-1674	5	15	25	35	45	55	65	75	»	»	»	»	»
Poquelin père. 1599-1669	1	11	21	31	41	51	61	»	»	»	»	»	»
Louis XIII. 1601-1643	»	9	19	29	39	»	»	»	»	»	»	»	»
Dassoucy. 1604-1679	»	6	16	26	36	46	56	66	»	»	»	»	»
Pierre Corneille. 1606-1684	»	4	14	24	34	44	54	64	74	»	»	»	»
Comte de Modène. 1608-1673	»	2	12	22	32	42	52	62	»	»	»	»	»
Pierre Mignard. 1610-1695	»	0	10	20	30	40	50	60	70	80	»	»	»
Joseph Béjart fils. 1617-1659	»	»	3	13	23	33	»	»	»	»	»	»	»
Magdeleine Béjart. 1618-1672	»	»	2	12	22	32	42	52	»	»	»	»	»
Cyrano de Bergerac. 1619-1655	»	»	1	11	21	31	»	»	»	»	»	»	»
De Brie. 1620-1676	»	»	0	10	20	30	40	50	»	»	»	»	»
La Fontaine. 1621-1695	»	»	»	9	19	29	39	49	59	69	»	»	»
Molière. 1622-1673?	»	»	»	8	18	28	38	48	?	?	?	»	»
Geneviève Béjart. 1624-1675	»	»	»	6	16	26	36	46	»	»	»	»	»
Thomas Corneille de Lisle. 1625-1709	»	»	»	5	15	25	35	45	55	65	75	»	»
Bernier. 1625-1688	»	»	»	5	15	25	35	45	55	»	»	»	»
Chapelle. 1626-1686	»	»	»	4	14	24	34	44	54	»	»	»	»
Saint-Mars. 1626-1708	»	»	»	4	14	24	34	44	54	64	74	»	»
Prince de Conti. 1629-1666	»	»	»	1	11	21	31	»	»	»	»	»	»
Louis Béjart l'Éguisé. 1630-1678	»	»	»	0	10	20	30	40	»	»	»	»	»
Mademoiselle de Brie. 1630?-1706	»	»	»	0	10	20	30	40	50	60	70	»	»
Lully. 1633-1687	»	»	»	»	7	17	27	37	47	57	»	»	»
Charpentier. 1634-1702	»	»	»	»	6	16	26	36	46	56	66	»	»
Quinault. 1635-1688	»	»	»	»	5	15	25	35	45	»	»	»	»
Boileau-Despréaux. 1636 1711	»	»	»	»	4	14	24	34	44	54	64	74	»
Guérin d'Estriché. 1636-1728	»	»	»	»	4	14	24	34	44	54	64	74	84
Louis XIV. 1638-1715	»	»	»	»	2	12	22	32	42	52	62	72	»
Donneau de Vizé. 1638-1710	»	»	»	»	2	12	22	32	42	52	62	72	»
La Grange. 1639-1692	»	»	»	»	1	11	21	31	41	51	»	»	»
Jean Racine. 1639-1699	»	»	»	»	1	11	21	31	41	51	»	»	»
Louvois. 1641-1691	»	»	»	»	»	9	19	29	39	49	»	»	»
Mademoiselle Molière. 1642 1700	»	»	»	»	»	8	18	28	38	48	58	»	»
Baron. 1653-1729	»	»	»	»	»	»	7	17	27	37	47	57	67
Mademoiselle de Montalant. 1665-1723	»	»	»	»	»	»	»	5	15	25	35	45	55

Ce tableau nous montre à merveille, et d'un simple coup d'œil, la durée respective d'existence, et comme la longueur de carrière, comparées, de chacun des principaux contemporains de Jean-Baptiste Poquelin ayant eu

quelque part un peu notable dans les événements les plus importants de sa vie; de chacun des amis, ou des indifférents, qui l'ont particulièrement accompagné dans sa course, si brusquement, si prématurément interrompue, et jusque-là si merveilleusement remplie!

C'est une procession d'êtres humains, en général peu ordinaires et pas insignifiants du tout, débouchant d'un long passé aux mystérieuses, aux insondables origines; surgissant tout à coup les uns après les autres à tel moment de *la durée,* et poursuivant ensuite dans *le devenir* leur marche ascendante, leur carrière, oserons-nous dire leur *destinée?* pour s'engouffrer subitement chacun à son tour, on dirait *à point nommé,* dans cet abîme mystérieux, toujours et malgré tout quelque peu sombre, qui doit s'ouvrir, béant, pour chacun de nous, et que l'on nomme *l'au-delà.*

Il y a des existences de personnages, célèbres ou illustres, qui sont claires, lucides, je dirais volontiers *transparentes,* sans nuages ni mystères aucuns. Telles sont, par exemple, celle de Pierre Corneille le sublime tragique, celles de Boileau, de Racine, de La Fontaine. C'est le calme, c'est la quiétude dans la production plus ou moins continue.

Mais il faut bien convenir, par contre, que telle n'a pas été la vie, constamment accidentée, de notre grand Molière! Combien M. Auguste Baluffe a donc été dans le vrai quand il a intitulé un de ses livres *Molière inconnu!* Que M. Jules Loiseleur a donc eu raison, en se donnant la mission spéciale d'élucider *les Points obscurs de la vie de Molière,* qui en contient, elle, et c'est bien évident, un si grand nombre!

Nous sommes, en effet, par suite de raisons mystérieuses qu'il faut bien finir par aborder! nous sommes si peu, si mal, si incomplètement renseignés sur le compte de notre illustre et incomparable comique! Après tant d'études longues et compliquées, patientes et passionnées, concernant la biographie du génie unique et transcendant devant lequel Gœthe, l'illustre et profond Gœthe, s'inclinait et se déclarait *un petit être* (1), montrant ainsi combien il était vraiment digne de le comprendre et de l'apprécier!... Après, disons-nous, tant et tant de recherches et de publications en tout genre, concernant l'auteur du *Tartuffe,* et dont nous avons essayé de mesurer l'étendue et de résumer en peu de pages la liste imposante (2), nous en sommes encore, au sujet de certains événements très marquants de la vie de Molière, réduits à faire des conjectures...!

D'où vient cela?

On commence seulement à s'en apercevoir: telle qu'elle nous est parvenue par la filière historique, la vie, relativement si courte de Molière telle que nous la connaissons, n'est rien moins que simple et naturelle. Elle nous est arrivée pleine de *légendes qui ne se raccordent pas.* Pourquoi?... A chaque instant, le narrateur fidèle, l'historien sagace et consciencieux est littéralement dérouté: il y *pressent,* y devine, y surprend des problèmes insolubles, des étrangetés redoutables. On croit bien posséder les documents, authentiques et véritables, de telle ou telle époque de l'existence de Molière. On les recueille à droite et à gauche, on les

(1) Cf. t. II, p. 63-64, note 3.
(2) Cf. t. Ier, p. 27-58.

rapproche, on les compare... et puis, ce n'est pas du tout cela : parmi ces pièces, en effet, il y en a de mensongères, il y en a de *voulues*, il y en a d'apocryphes dans toute la signification du mot!... et maintenant, oserons-nous avouer que celles-là même sont précisément celles qui se trouvent en majorité?

Et puis, à force de chercher toujours et quand même, on a fini, d'un côté et d'un autre, par remarquer certains témoignages *isolés*, tout d'abord négligés comme « broutilles », mais dont il est vraiment impossible de nier la réalité d'origine : tel passage authentique, par exemple, d'un auteur contemporain qui n'a certainement pas été interpolé; mieux que cela encore : telle minute de notaire, oubliée depuis le XVIIe siècle, dans le fond d'une obscure étude, — et qui ne se rapportent, mais plus du tout, aux récits, aux allégations *(de pure convention, alors!...)* des brochures, des écrits, des pamphlets, de l'époque ou des temps avoisinants, consacrés à Molière et à sa femme... !

Des lueurs bien faibles, mais certaines, mais convaincantes, viennent nous indiquer de temps à autre que *la vérité* n'est nullement où l'on avait cru généralement la trouver jusqu'ici, et que L'HISTOIRE DE MOLIÈRE EST TOUT ENTIÈRE A REFAIRE. Il y a des livres dont il faut avoir le courage et la volonté de ne pas s'occuper tout d'abord (1) : c'est seulement *après* le méticuleux dépouillement de faits certains et qu'il a été impossible aux ennemis de supprimer entièrement, épars qu'ils sont un peu de tous les côtés, inscrits dans des documents ayant échappé par la force des choses à une destruction générale, étrange, invraisemblable et *cependant parfaitement réelle* (2); c'est après ce dépouillement que nous apprendrons, que nous saurons, enfin, enfin, à quoi nous en tenir touchant ce qui constitue seulement les éléments principaux d'information de la véritable et inaltérée biographie de Molière.

On est tellement prévenu à l'avance, à certains égards, contre l'ancien état de choses (celui que les hommes de la seconde et de la troisième génération n'avaient déjà plus sous les yeux), que l'on se refuse absolument, chose bizarre! à admettre ce qui est parfaitement réel, ce qui est absolument certain, lorsque, enfin, on le rencontre.

Par une sorte de miracle, qui s'est produit *par deux fois*, on a *découvert* fort heureusement, non plus seulement une simple signature, mais un échantillon *bien certain* de l'écriture de Molière (3)! C'était inespéré. Eh bien! on n'a pas voulu y croire. On a suspecté l'authenticité de cette écriture : « Il y a eu, a-t-on dit, plusieurs personnes qui se sont appelées *Molière*. » Voyons! il faudrait pourtant s'entendre. Si, dans les comptes du Languedoc si heureusement découverts et mis au jour par M. de La Pijardière, on trouve, *entre plusieurs milliers de pièces du même genre, des reçus détaillés de Joseph Béjart et de Molière*, écrits exactement au même lieu, à la même époque et pour le même genre d'affaires, pas de doute possible : Si ceux du premier sont authentiques, ceux du second le

(1) Cf. t. Ier, p. 117-120; 144-145; 168; 223-224.
(2) Cf. t. Ier, p. 107, 110, 113, 114, 115, etc., etc.
(3) Cf. t. II, p. 395, 396, 397, 398.

sont également! Si vous admettez (ainsi que vous le faites *spontanément*) sur ces pièces *l'écriture* et *la signature* de Joseph Béjart, pour peu que vous soyez logique, vous devez bien plus encore y admettre, en même temps, du même coup et pour les mêmes raisons, l'écriture et la signature de *Molière*!

Et cette admission *forcée,* — n'en doutons pas, et disons-le au contraire aussi haut que possible, afin que tout le monde l'entende bien, — ne peut avoir pour l'avenir que des conséquences de premier ordre : puisqu'elle nous permettra, le cas échéant, *s'il existe encore de par le monde d'autres autographes de Molière quels qu'ils soient,* de reconnaître enfin son écriture, et de découvrir à la simple vue, et de recouvrer définitivement désormais, jusqu'à la moindre page non signée émanant de lui (1).

La légende, insufflée, inculquée, apprise et retenue dès l'enfance, possède donc vraiment pour nous des charmes bien réels, assez forts pour que nous ne voulions pas entrevoir seulement la vérité, lorsque, comme on dit si justement, « elle crève les yeux? » La naissance et la filiation d'Armande est certainement l'exemple le plus inouï et le plus... *démontant* que l'on puisse citer à cet égard. *Son acte de décès,* de 1700 (2), a été admis comme bon et authentique, bien qu'il contienne *une impossibilité manifeste*!... (3). Car enfin : Armande, la filleule de Magdeleine et la femme de Molière, n'a pas pu venir au monde en 1645, c'est-à-dire *alors que, depuis plus de deux ans, son père Joseph est mort, tout au commencement de l'année 1643!...* (4). Tournez et retournez les choses comme il vous plaira, il est manifeste qu'ELLE N'A PAS PU naître *deux ans après la confection de la pièce, authentique celle-là, où il est question, officiellement et en toutes lettres, de son existence et de sa parenté avec les Béjart.*

C'est lorsqu'elle avait *vingt ans,* il n'y a pas à s'y tromper, — et non pas seulement *dix-sept,* — que Molière l'a épousée! Quoi de plus absolument clair et évident? Va-t-on donc être enfin convaincu? Eudore Soulié découvre *le contrat de mariage d'Armande* (5), rédigé à une date où l'étrange conspiration contre la vérité « moliéresque » n'avait pas encore commencé, et dans un milieu — une ancienne étude de notaire — impossible à suspecter.....

Eh bien! tout cela n'a pas empêché l'ancienne et jésuitique théorie de la maternité de Magdeleine, échafaudée et bâtie l'on sait dans quel épouvantable but, de prévaloir et d'être imperturbablement maintenue et remise en avant quand même et sur de nouveaux frais. Il y a des actes, s'écrie M. Loiseleur, il y a des actes auxquels il ne faut pas croire (auxquels, dit-il, Henri Guichard ne croyait pas, — ce qui est bien plus fort encore!!...), car ils ne disent pas la vérité (6).

— D'accord, puisqu'ils se contredisent les uns les autres, et que *le*

(1) Cf. t. II, p. 531. note 1, continuée à la page 532.
(2) Cf. t. Ier, p. 158 et 159.
(3) Cf. t. Ier, p. 162, 163, 164.
(4) Cf. t. II, p. 155, 156, 157.
(5) Cf. t. Ier, p. 162-163.
(6) Cf. t. Ier, p. 593; p. 594, note 1; p. 595, note 2; p. 604 et 605.

même fait historique ne peut pas avoir eu lieu à deux époques et de deux manières différentes! MAIS LESQUELS SONT BONS? LESQUELS SONT A REJETER? En un mot, quels sont les authentiques, quels sont les faux?

Si Armande, si *la petite non baptisée* est réellement née tout au commencement de l'année 1642, ce qui est absolument certain et irréfragable (1), son acte de décès a beau nous dire qu'elle est née en 1645, nous nous refusons à y croire, nous sommes absolument sûrs du contraire (2). Mais *les Moliéristes tant pis*, eux, conservent leurs préjugés! Ils renouvellent et répètent à l'envi leurs sourdes insinuations! *Ils n'ont rien appris ni rien oublié.* Si vous les écoutez, vous vous apercevez qu'Armande est, reste et demeure à toujours, pour eux, la fille de Magdeleine. M. Louis Moland, comme nous et *avant* nous *Moliériste tant mieux*, a beau démontrer jusqu'à la dernière évidence que les pièces du mariage d'Armande sont parfaitement en règle et qu'il n'y manque rien (3), qu'importe? C'est toujours la tradition empoisonnée, partant populaire, qui l'emporte et pour eux constitue *le vrai.* Ce sont plus que jamais les pièces authentiques qui sont par eux déclarées fausses. Mon compatriote Jules Taschereau est tellement persuadé, lui, qu'Armande est *née en 1645* (et non *tout au commencement de l'année 1642*), que, ne se donnant pas la peine de prendre ses lunettes, — soin cependant si nécessaire, — *il affirme* (4) que *l'acte de mariage* d'Armande *donne son âge,* CE QUI N'EST PAS, et que la date de sa naissance est bien celle-là même qu'indique son acte de décès!.....

Mais l'opinion traditionnelle arrivée jusqu'à nous a suivi le chemin habituel et spécial à la calomnie. Elle s'est formée lentement, mais sûrement. Voyant Armande au milieu de ses frères et sœurs *considérés par tous comme tels,* les contemporains n'y ont pas entendu malice! Guichard, par exemple, n'hésite pas un seul instant à désigner expressément Geneviève Béjart, autrement dit Mademoiselle Aubry (au théâtre Mademoiselle Hervé), comme *la propre sœur d'Armande* (5), car CELA EST, A CETTE ÉPOQUE, DE NOTORIÉTÉ PUBLIQUE (6). Et il n'y a vraiment pas à s'y tromper! Il n'y a pas de haine qui tienne : « La sœur de la Molière, » dit-on d'elle [Geneviève] couramment, unanimement, dans les pamphlets les plus odieux; cela se colportait, cela s'imprimait de toutes parts, et *dans ces termes-là même.*

Les pamphlétaires du temps admettent bien cependant, car cela commence à se murmurer charitablement tout bas, *qu'Armande était fille de Molière.* Ils ne se gênent pas, eux, pour le dire en toutes lettres et plus qu'en toutes lettres (7)! Ils s'empressent de le répandre, de le colporter

(1) Cf. t. Ier, p. 154-165; 165-170; 170-196.
(2) Cf. t. Ier, p. 162, 163, 164.
(3) Cf. t. Ier, p. 165, note 1; même tome, p. 187-188, 191.
(4) Cf. t. Ier, p. 159 et 160.
(5) Cf. t. Ier, p. 586 (note 1, notule *b*) et 593.
(6) Qu'on se rappelle *les frères de Jésus*, admis d'abord, niés ensuite par les historiens du Christianisme! Tant il est vrai que les mêmes faits se reproduisent, partout et toujours, se manifestant grâce aux mêmes « raisons d'être »!...
(7) Cf. t. Ier, p. 406 et notes, 594, 595, 606 et 607.

partout. Mais, si on les avait quelque peu interrogés et pressés à cet égard, ils auraient été singulièrement embarrassés d'expliquer ***comment cela pouvait se faire!*** La prétendue maternité de Magdeleine, ils n'en parlent pas, ils ne la supposent même pas! Aussi bien était-elle, ***alors***, si facilement réfutable! C'est donc, ç'aurait donc été, ainsi que nous l'avons nous-même fait remarquer (1), de la vénérable Marie Hervé, de la mère de plus de dix enfants, que Molière, sortant à peine de l'adolescence, aurait obtenu les faveurs... Rien qu'au simple énoncé, il y a des choses qui sont grotesques! De fait, se serait-on vraiment attendu à celle-là?

« *La sœur de la Molière.* » Nous citons exactement!... Geneviève Béjart, baptisée à Paris le 2 juillet 1624, la veuve de Léonard de Loménie, sieur de la Ville-Aubrun, remariée depuis le 19 septembre 1672 à Jean-Baptiste Aubry, était bien, en effet, LA SŒUR VÉRITABLE ET RECONNUE PAR TOUS de « la Molière », c'est-à-dire d'Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth Béjart, née au commencement de 1642. Je le répète, ***ce fait était de notoriété publique,*** tout le monde le savait parmi les contemporains.

Mais chacun meurt à son tour! Tous les témoins de cette époque vont disparaître les uns après les autres de la surface du globe, et bientôt il n'en restera plus un seul...

Et la calomnie infâme reste, elle! et ***rien désormais ne lui fera plus obstacle,*** car tous les souvenirs personnels sont éteints, car tous les contemporains sont morts (2), car toutes les pièces sont bien détruites et il n'en demeure plus trace. — Et qui donc s'occupera désormais de faire des remarques au sujet de tel ou tel membre, décédé, de la famille Béjart, de ses attaches généalogiques et de sa parenté? Tout cela est oublié. Quant aux recherches mêmes, si admirables, si triomphantes, si couronnées de succès, de Beffara, de Jal et d'Eudore Soulié, les spécialistes, les curieux et les « savants », seuls, les connaissent, ***sans en admettre même, toujours, les plus évidents résultats!...***

Le mystère, l'élément inconnu, pour Guichard, était, non pas le père d'Armande (que la calomnie, sans autre explication, criait bien haut, sur les toits, ne pouvoir être que Molière), mais SA MÈRE : qui, ***pour qu'Armande et Geneviève fussent vraiment sœurs*** comme tout le monde le disait, ***devait être forcément Marie Hervé*** (3).

Mais à la seconde, et surtout à partir de la troisième génération, ***les empêchements n'existaient déjà plus.*** La foule, le vulgaire, la masse du public ne s'occupait plus, et pour cause, des liens de parenté ayant bien pu exister entre les différents *Béjart*, qu'elle n'avait pas connus, et dont elle se souciait si peu! Les Béjart : à part Armande, et aussi un peu Magde-

(1) Cf. t. Ier, p. 504, note 1; 596, 606 et note 1, 613, etc.

(2) Les hommes meurent..., mais les institutions ne meurent pas! Et ce qu'il serait impossible dè faire accepter à telle époque, ***où l'on se souvient*** encore, il devient si facile de le faire croire quand il ne reste plus ni ***témoins,*** ni ***preuves palpables*** des faits réels!...

(3) Car enfin, Geneviève n'était assurément pas ***la fille de Magdeleine***, mais bien sa sœur!!... La belle comédienne, née en 1618, ne pouvait pas être accouchée de Geneviève le 2 juillet 1624 (Cf. t. II, p. 130), alors qu'elle n'avait positivement, elle, que SIX ANS ET DEMI!!!...

leine, qui, dans son temps, fut également une actrice célèbre, la troisième génération avait-elle eu jamais occasion d'en entendre parler? Mais du vivant d'Armande et de Geneviève, *on ne mettait pas en doute qu'elles ne fussent les deux sœurs.* Voilà ce qui est extrêmement curieux! voilà ce qui n'avait pas encore été remarqué! voilà ce qui ressort définitivement et ce qui est désormais acquis...!

La routine est-elle donc enfin terrassée? la calomnie est-elle donc sérieusement vaincue et à la veille de disparaître? Soyons du moins sûrs d'une chose: *Armande est bien la fille de Joseph Béjart et de Marie Hervé,* tout comme Geneviève, tout comme Magdeleine elle-même, et aucun doute ne peut rester à cet égard. Les actes d'Eudore Soulié sont les bons et les vrais; ils ne contiennent, eux, aucun mensonge. Les explications du sagace M. Moland, si fermes et si judicieuses, et les remarques et commentaires dont nous avons cru devoir les accompagner, ne constituent-ils pas définitivement *l'évidence même?...*

Pour en revenir à notre tableau, dont ces dernières explications nous ont un tant soit peu éloignés, on y reconnaît bien l'entourage *exact* de Molière, pendant sa vie, subitement interrompue (on finira par le remarquer) d'une manière si surprenante. Que de réflexions les synchronismes qu'il contient ne sont-ils pas de nature à nous suggérer et à faire naître en nous!... Après Armande, dénommée « Mademoiselle Molière », née en 1642, nous n'y trouvons plus, chronologiquement bien entendu, que deux noms: Baron, né en 1653, et la fille de Molière et d'Armande, « Mademoiselle de Montalant », née en 1665.

Ce qui tient le plus de place au contraire dans ce tableau (et il en serait forcément ainsi, remarquez-le bien, dans tous les autres que l'on dresserait sur le même plan), ce sont *les personnages ayant précédé notre héros dans la vie.* Parmi ceux qui ont fleuri sous le règne de Louis XIII, nous remarquons avec quelque surprise et nous constatons l'antériorité relative de certains hommes qu'à leur influence continue et même tardive nous aurions supposés beaucoup plus jeunes: le vieux d'Assoucy, par exemple, qui voulait mettre la *dernière* pièce de Molière (1673): *le Malade imaginaire,* en musique et en grande partition (1); c'est bien lui, qu'on aurait pu appeler: « un homme de l'autre règne, » car il avait en réalité deux ans de plus par exemple que Pierre Corneille, dont il avait été le collaborateur. Plus âgé encore (né en 1595) était ce bon, et honnête, et droit, et expansif Chapelain, l'auteur présumé de la *Lettre sur l'Imposteur* (2), l'auteur certain du grand poème un peu lourd, consacré à la gloire impérissable de notre Jeanne d'Arc; le sérieux admirateur de Molière, enfin, qui a jeté un des premiers, dans une lettre particulière à Ottavio Ferrari (3), comme le suprême adieu au grand homme disparu! Chapelain était donc un vieillard, à cette dernière époque, puisque, de fait, il était né en 1595, l'année présumée de la naissance de Marie Hervé (4). Et

(1) Cf. t. Ier, p. 510, note 2, continuée à la page suivante.
(2) Cf. t. Ier, p. 341; 353, *note 2* [continuée p. 354 — voir *tout à la fin*]; 495-496; etc., etc.
(3) Cf. t. Ier, p. 496, 574 *en note.*
(4) En lui donnant, à Marie Hervé, « 73 ans » le jour de sa mort (jeudi 9 jan-

le grand âge de l'auteur de *la France délivrée* ôte à Boileau toute excuse de l'avoir si vivement attaqué, — non sans laisser passer fort heureusement, une petite fois, le bout de l'oreille; et cela quand il nous dit:

Il est le mieux renté de tous les beaux esprits (1)!

Le duc d'Espernon, lui, est plus âgé encore: il est né, comme Gassendi [qu'il dépassera de six ans d'existence], en 1592; *il ouvre notre liste;* bien qu'il ne faille pas cependant le prendre pour le fameux duc d'Espernon des règnes d'Henry III et d'Henry IV, le héros des romans de *la Reine Margot,* de *la Dame de Monsoreau* et des *Quarante-Cinq* d'Alexandre Dumas, avec lequel tant de Moliéristes l'ont cependant, tour à tour, maladroitement confondu, ainsi que le faisait si malignement et si heureusement remarquer M. Anaïs Bazin (2).

Cette longue, cette imposante suite, cette véritable procession de personnages remarquables, éminemment pittoresques, et se rattachant tous si étroitement à notre Molière, — qui les accompagne et leur fait comme les honneurs du tableau, — est bien de nature, ainsi que je le faisais remarquer tout à l'heure, à jeter les penseurs instruits dans de sérieuses réflexions.

Molière, dans sa carrière si brusquement arrêtée — il serait peut-être plus juste de dire: *coupée en deux,* — est toujours tour à tour malade ou convalescent. La postérité immédiate a cru vraisemblable que ce qui durait depuis si longtemps pût finir *tout à coup* et par un funeste dénouement. On est si porté à commenter doctement le passé et à donner une explication plausible aux faits *qui ont eu lieu!* Mais les témoignages des contemporains, c'est-à-dire de ceux qui ont vu, qui ont observé sur le vif et *qui ont écrit* INCIDEMMENT, sont ceux qui doivent toujours compter le plus! Celui extrêmement précieux de La Grange (3) nous en dit long: Grâce à l'auteur du *Registre,* et plus tard de la *Préface*, nous apprenons, en effet, à n'en pouvoir douter, que *la toux et la fluxion* de Molière ne furent nullement la cause de sa mort. Et cet autre témoignage, non moins inattendu et *véritablement fulgurant,* dont nous parlions encore tout à l'heure, quelques pages plus haut [cf. p. 540 et 541]: celui de Guichard (4), voulant cependant vilipender « la Molière », et nous initiant très naturellement au détail *que tout le monde savait alors,* c'est-à-dire en nous apprenant que Geneviève et Armande *étaient sœurs,* n'est-il pas plus *décisif* que toutes les assertions intéressées, que toutes les brochures, que tous les pamphlets?...

L'identité de notre grand Molière avec l'Homme au masque de fer,

vier 1670), M. Georges Monval la ferait naître *deux ans plus tard*, en 1597 par conséquent (*Chronologie moliéresque*, p. 211), ce qui aurait l'avantage précieux de nous éloigner de plus en plus du grand âge qu'accordaient si bénévolement les anciens Moliéristes à la mère de Magdeleine, de Geneviève *et d'Armande.*

Au commencement de 1642, date certaine de la naissance d'Armande, *Marie Hervé n'aurait donc eu que quarante-cinq ans,*

(1) BOILEAU-DESPRÉAUX, *Satire IX*, vers 218.

(2) Cf. t. II, p. 277, 278, 279.

(3) Cf. t. Ier, p. 531, 532, 533, 534, 535.

(4) Cf. t. Ier, p. 593, 604-605.

identité mise en discussion et présentée pour la première fois en 1882-1883 par Ubalde dans la brochure : *le Secret du Masque de fer,* écrite à Vichy, publiée à Bordeaux, vient d'être enfin traitée, par celui qui écrit ces lignes, avec le développement et les détails que comportait naturellement une question si nouvelle et si inattendue, — et, osons le dire enfin, si importante. Mais je me suis bien gardé, dans le vaste paragraphe en quarante-deux articles que je lui ai consacré, de l'affirmer, cette identité, trop complaisamment, et de l'imposer, surtout, en quoi que ce soit, à mes lecteurs et au public. J'ai établi, au contraire, plusieurs fois et *avec intention marquée,* que je n'étais *nullement sûr* (pouvais-je aller plus loin?) que Molière ne fût pas mort dans son lit, rue de Richelieu, le 17 février 1673 au soir (1). Il y a plus : dans le tableau même qui suscite et motive ces dernières pages, tout l'espace de temps compris entre 1673 et 1703, — dans la ligne horizontale correspondant au nom si glorieux de *Jean-Baptiste Poquelin de Molière,* — est rempli, par moi, à l'aide de timides points d'interrogation. C'est *dans l'intérêt même de la question,* et connaissant le public, que je fais ces réserves complaisantes. Il faut y regarder à deux fois avant d'exposer une opinion un peu *hardie,* et je crois que celle dont il est ici question ne laisse rien à désirer à cet égard.

Car elle est neuve et étrange, l'idée de rapprochement qu'Ubalde a *rencontrée* inconsciemment, en proie il est vrai à une surexcitation « passionnelle » absolument dévorante, et singulièrement propice à bien des audaces ! J'ai eu soin de dire au reste (2) UNE CHOSE ABSOLUMENT VRAIE et que je n'ai pas cherché un seul instant à céler : c'est que la pièce dernière, la plus convaincante de toutes, celle à laquelle il ne resterait plus rien à opposer (en un mot, *le nom véritable* du mystérieux prisonnier *inscrit sur un document réel du temps*), est celle qui manque le plus, celle qui ne pourra jamais être fournie, — d'après du moins toutes les apparences (3).

En l'envisageant, cette question, de très près et sous tous ses aspects, et à mesure que j'en développais les conséquences possibles, j'ai senti ma conviction grandir ; et malgré les réserves que j'ai dû m'imposer, un peu pour la forme, et dans l'intérêt même de la thèse que je soutenais, je me dois à moi-même de déclarer et de certifier sérieusement en terminant que *je crois de plus en plus* (cette formule est LA VRAIE) à l'emprisonnement de Molière, opéré, qu'on le remarque bien, sur le modèle du châtiment infligé sur la scène au *bon monsieur Tartuffe :* incarcération conçue, préparée et exécutée, sinon sous la haute direction de ce dernier, du moins, il n'en faut pas douter, à son instigation première et bien reconnaissable.....

Comme tant de beaux génies dont il est inutile de rappeler ici les noms, Molière, en atteignant pleinement et complètement le but suprême qu'il poursuivait depuis si longtemps, n'a nullement échappé ensuite à la ven-

(1) Cf. spécialement t. II, p. 112 et 113.
(2) Cf. t. Ier, p. 492, t. II, p. 100 [au haut de la page], 104 [2e et 3e alinéas], 109, 113 [Début de l'article XLII], 293 [*les deux dernières lignes* de la note 1.]
(3) Cf. t. II, p. 54, 83, 89, 95, 96, etc.

geance, redoutable et imminente, des vindicatifs et trop puissants ennemis qu'il avait irrités — et vaincus. Rien de si périlleux que la gloire acquise aux dépens des méchants et des traîtres. Mais, bien qu'il se soit, dit-on, presque repenti d'avoir écrit, publié et fait jouer *Tartuffe* (1), notre auteur se rendait parfaitement compte à l'avance, ne fût-ce que par intuitions passagères, il n'en faut pas douter (2), à quels dangers trop réels il s'exposait en le mettant au jour; et on peut enfin dire, somme toute, que c'est vraiment de gaieté de cœur qu'il s'est jeté, si courageusement, dans le terrible péril où sa liberté a si complètement sombré.

Je raconte plus loin, dans ma POSTFACE (3), comment, de quelle manière, à quelle occasion cette question de l'Homme au masque est venue se greffer, tout naturellement, à celle du séjour à Bordeaux de Molière et de sa troupe. La découverte de M. Dast de Boisville, sans laquelle le présent livre n'existerait pas, m'a été, surtout, singulièrement profitable. Non seulement ce travailleur, aussi infatigable qu'obligeant, a bien voulu mettre à ma disposition tout ce que, en cherchant beaucoup, il est parvenu à rencontrer concernant Molière à Bordeaux, mais encore, — et je lui adresse ici, pour ce, l'expression de ma gratitude, — dès le premier jour, il a consenti à me laisser traiter et présenter personnellement au public, dans un livre spécial, un sujet qui lui revenait, à lui, si naturellement de droit, de par sa découverte.

Au tableau d'ensemble synchronique que nous venons d'offrir à nos lecteurs, et dont nous nous sommes appliqué à faire ressortir en même temps, par des exemples, le genre d'utilité tout spécial, il nous paraît à la fois pratique et avantageux de joindre ici une seconde Table, élément de clarté très différent, mais non moins important, qui nous semble absolument indispensable pour achever de familiariser ceux qui veulent étudier de près la vie de Molière avec certaines péripéties encore peu connues de son existence, et pour les empêcher surtout de confondre entre eux des faits et des dates de haute importance, et dont la succession, dans le Temps, demande à être rigoureusement tirée à clair.

Pour donner à ce nouveau document toute l'utilité qu'il comporte, par rapport aux deux volumes qu'il a pour mission spéciale d'accompagner et de résumer à très grands traits, il nous semble surtout nécessaire de ne lui faire embrasser que les seules parties, parfois très espacées, de la vie du grand homme que nous nous sommes donné pour mission de traiter dans cet ouvrage (4), et avant toute chose d'éviter absolument les développements qui n'ont que faire ici, puisqu'ils existent déjà, de fait, dans mes deux volumes mêmes.

Répétons-le : nous avons d'autant moins, dans les pages qui vont suivre, à embrasser la vie complète de Molière, que *cette dernière n'est nullement l'objet du présent ouvrage,* dont ces dernières feuilles sont comme

(1) Cf. t. Ier, p. 355, note 3.
(2) Cf. t. Ier, p. 240.
(3) Cf. ci-après, t. II, p. 557.
(4) Voyez le dernier alinéa de la note qui suit immédiatement celle-ci, ci-contre, page 546.

une sorte de récapitulation chronologique. Il y a des périodes entières, en effet, dans l'existence du grand dramatiste, que nous nous sommes absolument interdit de traiter, par la raison qu'elles ne se rattachent, par aucun côté, ni aux différents séjours de Molière à Bordeaux, ni à ses fins dernières à Paris, double objet de notre travail (1).

Bien entendu nous allons suivre, dans ce second tableau, non pas l'ordre successif de nos chapitres, paragraphes et articles (on en trouvera la liste dans notre Table des matières); mais, ce qui est très différent, l'ordre, cette fois *strictement et rigoureusement chronologique,* des faits que ces divisions contiennent; en ayant surtout grand soin, à peine avons-nous besoin de le dire, de placer la série des événements multiples, traités spécialement dans les quarante-deux articles du § 9 de notre CHAPITRE DEUXIÈME, *à leur vraie date:* c'est à-dire, de fait, tout à la fin de notre second tableau d'ensemble, — que voici :

QUELQUES DATES DE LA VIE DE MOLIÈRE.

1622. *15 janvier.* Baptême de Molière.

1632. *11 mai.* Enterrement de la mère de Molière.

1636. *A la rentrée des classes.* Molière entre au collège de Clermont, chez les Jésuites.

1637. *18 décembre.* Molière prête serment, comme survivancier de la charge de son père.

1641. *Fin juillet.* Molière va faire sa philosophie chez Gassendi avec Chapelle, Bernier et Cyrano.

(1) Sous ce titre : *les Dates principales de la vie de Molière,* nous avions depuis longtemps pensé à composer et à publier un livre devant avoir sa raison d'être, son importance et son intérêt. Nous y renonçons définitivement, par la raison que ce livre existe aujourd'hui et n'est plus à faire :

C'est la *Chronologie moliéresque* de M. Georges Monval, qui vient de paraître (1897) à Paris, à la librairie des Bibliophiles (E. Flammarion, successeur). Ce livre est composé avec beaucoup de soin, et on peut le recommander sérieusement aux Moliéristes; car, comme dit lui-même l'auteur dans son introduction, « *il peut » suggérer plus d'un rapprochement inattendu* (p. II), » et nous l'avons constaté nous-même plus d'une fois en le parcourant.

En résumé, ce petit livre a un mérite très réel. Par exemple, il nous a appris, personnellement, plusieurs faits que nous ignorions parfaitement; et nous nous empressons de le reconnaître, puisque c'est la vérité.

Pour en revenir à notre second tableau, ce que nous disons plus haut, à la fin de l'alinéa qui motive cette note, n'a rapport qu'aux périodes parfaitement claires, de la vie de Molière, constituant ce que M. Loiseleur appelle avec si juste raison, ses « *années de gloire* ». Quant à l'espace de temps qui commence à septembre 1645 et finit à la fameuse représentation de la salle des Gardes du Vieux Louvre (24 octobre 1658), tout nous commandait au contraire de le remplir de notre mieux avec les dates de tous les événements arrivés jusqu'à nous. Ajoutons que, pour cette partie de notre tableau, la *Chronologie moliéresque* de M. Georges Monval nous a été vraiment fort utile. — Mais nous tenons à dire, par exemple (prévoyant une insinuation peu charitable que certains seraient peut-être tentés de faire), que les *Quelques dates de la vie de Molière* ne sont nullement un abrégé ni un extrait de l'important petit livre de M. Monval. A cet égard, nous ne pouvons qu'inviter simplement les lecteurs de bonne foi à comparer ce dernier avec la présente fin de chapitre; ils seront vite édifiés à cet égard.

1642. *Commencement.* Naissance d'Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart, fille légitime de Joseph Béjart et de Marie Hervé, son épouse.

1642. *Premiers mois.* Molière est étudiant en droit.

1642. *Deuxième trimestre.* Voyage [probable] de Molière en Roussillon à la suite du roi Louis XIII.

1642. *Juillet.* Retour de Molière à Paris.

1642. *Automne.* Molière fait connaissance des Béjart et devient l'amant de Magdeleine, sœur aînée et marraine de sa future femme.

1643. *6 janvier.* Molière renonce à ses droits à la charge de son père, et annonce à ce dernier qu'il veut se faire comédien.

1643. *Février.* Mort de Joseph Béjart le père.

1643. *10 mars.* La veuve Béjart, au nom de ses cinq enfants, renonce à la succession de son défunt mari.

1643. *30 juin.* Fondation de *l'Illustre Théâtre.*

1643. *12 septembre.* Location à Paris du jeu de paume des Mestayers.

1643. *31 octobre.* Engagement de l'orchestre de *l'Illustre Théâtre.*

1643. *3 novembre.* Séjour à Rouen de la nouvelle troupe.

1643. *Décembre.* La troupe est de retour à Paris et fait ses derniers préparatifs pour l'inauguration de la salle des Mestayers.

1643..... *La Fontaine de Jouvence,* ballet en deux parties attribué [à tort] à Molière.

1644. *3 janvier.* Représentation d'ouverture de la troupe.

1644. *28 juin.* Engagement du danseur Daniel Mallet.

1644, *9 septembre.* Obligation de la compagnie à Louis Baulot.

1644. *17 décembre.* Trois obligations de *l'Illustre Théâtre* à François Pommier.

1644. *20 décembre.* Marché passé entre Antoine Girault et *l'Illustre Théâtre* pour son déménagement à *la Croix-Noire* et la remise du *Mestayer* en l'état primitif.

1645. *8 janvier.* Inauguration, par la troupe de Molière, du Théâtre de *la Croix-Noire* au Port Saint-Paul, rue des Barrés et quai des Ormes.

1645. *10 janvier.* Mise en vente de *la Mort de Sénèque,* tragédie de Tristan l'Hermite.

1645. *20 juillet.* Mise en vente de *la Mort de Chrispe,* tragédie de Tristan l'Hermite, et d'*Artaxerce,* tragédie de Magnon.

1645. *Avant septembre.* Le « Balet » de *l'Oracle de la Sibyle de Pansoust,* dansé par les gentilshommes et les officiers de Gaston d'Orléans pendant que Molière était encore à Paris.

1645. *2-4 août.* Molière prisonnier au Grand-Châtelet.

1645. *13 août.* Obligation à Léonard Aubry, signée par cinq des comédiens de *l'Illustre Théâtre.*

1646. *Mars.* Le duc d'Épernon, gouverneur de la Guienne, est à Paris.

1646. *28 avril.* Mise en vente du *Dictateur Romain,* tragédie d'André Maréchal, dédiée au duc d'Épernon.

1646. *24 août.* Le duc d'Épernon est à Agen.

1646. *12 octobre.* Mise en vente de *Josaphat,* tragédie de Magnon, dédiée au duc d'Épernon.

1647. *31 mai.* Le duc d'Épernon est à Agen.

1647. *Août-septembre.* La troupe du duc d'Épernon est à Albi.

1647. *Octobre.* Une quittance de 500 livres est signée, à Carcassonne, par les comédiens Du Fresne, Du Parc et Réveillon.

1648. *23 avril.* Arrivée à Nantes de Molière, de Dufresne et de leur troupe.

1648. *18 mai.* Les Béjart signent, à Nantes, au baptême d'Isabelle Réveillon.

1649. *Mai.* Représentation à Toulouse, au Capitole, d'une comédie à l'arrivée du comte de Roure, par Molière, Du Fresne et leurs artistes.

1649. *21 octobre.* « Molière écrit à Poitiers pour demander au maire d'y » passer deux mois. » (G. Monval : *Chronologie*, p. 61.)

1649. *26 décembre.* Ch. Dufresne et Magdeleine Béjard sont parrain et marraine à Saint-Paul de Narbonne.

1650. *10 janvier.* Mademoiselle de Brie et Molière tiennent sur les fonts, à Saint-Paul de Narbonne, l'enfant d'Anne XXX.

1650. *13 février.* Ch. Dufresne est à Agen.

1650. *Mai.* « Molière à Toulouse? » (G. Monval : *Chronologie*, p. 63.)

1650. *17 décembre.* Molière écrit et signe, à Pézenas, une quittance de 4,000 livres.

1651. ... Séjour de Molière à Pézenas.

1651. *14 avril.* Molière donne reconnaissance, à Paris, des sommes qu'il a reçues de son père.

1652. *19 décembre.* Réveillon est parrain à l'église Sainte-Croix de Lyon.

1652. *Fin* [ou 1653 *commencement*]. Représentation à Lyon, avec une distribution curieuse, de l'*Andromède* de Pierre Corneille.

1653 [ou 1655]..... Première représentation, à Lyon, de *l'Estourdy* de Molière.

1653. *19 janvier.* Molière signe, à Lyon, au mariage de Du Parc avec Marquise-Thérèse de Gorla.

1653. *17 mars.* Ouverture, à Pézenas, des États du Languedoc présidés par le comte de Bieule.

1653. *2 juin.* Clôture des États, à Pézenas.

1653. *Septembre.* La troupe est appelée à la Grange-des-Prés; elle est autorisée à prendre le nom de *Troupe de M. le prince de Conti.*

1653. *10 novembre.* Molière et sa troupe jouent, à Montpellier, dans la maison du président d'Atgel.

1654. *6 janvier.* Baptême, à l'église Saint-Pierre de Montpellier, d'un enfant : Jean-Baptiste Du Jardin, né le 10 novembre 1653, tenu sur les fonts par Molière et par Magdeleine de l'Hermite.

1654. *22 février.* Le prince de Conti est nommé gouverneur de la Guienne.

1654. *8 mars.* Mlle Du Parc accouche, à Lyon, d'un garçon.

1654. *26 mars.* Mlle Du Parc, à Lyon, est marraine.

1654. *3 novembre.* Molière est toujours à Lyon. A-t-il été à Vienne (Dauphiné) dans l'intervalle ?

1654. *7 décembre.* Ouverture, à Montpellier, des États du Languedoc, présidés par le prince de Conti.

1654.... D'après Rœderer, première représentation, à Béziers [à Montpellier, dit Grimarest], de la farce des *Précieuses,* de Molière.

1655. *7 février.* Représentation, à Montpellier, du *Ballet des Incompatibles,* devant le prince de Conti, par Molière, Joseph Béjart, La Pierre, Vitrac, Seguin, Martial, Joachim, etc.

1655. *14 mars.* Clôture des Etats du Languedoc, à Montpellier. La troupe de Molière reçoit 8,000 livres (pour quatre mois).

1655..... D'Assoucy, l'auteur de la musique d'*Andromède,* rencontre Molière et sa troupe à Avignon.

1655. *29 avril.* Molière appose sa signature, à Lyon, sur l'acte de mariage du comédien Faure [et non pas Foulle] Martin et de la comédienne Reynes [registre de Lyon] ou Reynier [registre de Bordeaux].

1655. *Septembre.* Molière et sa troupe vont successivement à Lavagnac, Mèze, Lunel, Gignac, Marseillan, Agde, Nissan, Montagnac [itinéraire indiqué par M. Georges Monval].

1655. *4 novembre.* Molière et sa troupe, commandés, assistent, à Pézenas, à l'ouverture des États du Languedoc par le prince de Conti.

1656. *22 février.* Fin de la session de Pézenas, où se trouvait la troupe du prince de Conti, dirigée par Molière, Du Fresne et les Béjart.

1656. *24 février.* Molière écrit et signe, à Pézenas, une quittance de 6,000 livres.

1656. *3 mai.* A Narbonne depuis le 26 février, Molière parait dans un accord sous forme de police, entre Dufort et Cassaignes d'une part, Molière et Magdeleine Béjart de l'autre.

1656. *Été et automne.* Molière est à Bordeaux, établi avec sa troupe dans la paroisse Saint-Christoly, et donne des représentations au jeu de paume de Barroula.

1656. *6 août.* Naissance à Bordeaux, à quatre heures du soir, sur la paroisse Saint-Christoly, du fils de Faure Martin et d'Anne Reynier.

1656. *15 août.* Molière et M[lle] De Brie tiennent à Bordeaux, à l'église Saint-André, l'enfant [Jean-Baptiste] de Faure Martin et d'Anne Reynier.

1656. *17 novembre.* Ouverture, à Béziers, des États du Languedoc, présidés par le comte de Bieule.

1656. *5 décembre.* François II d'Épinay, marquis de Saint-Luc, gouverneur et lieutenant du Roi dans la province de Guienne, écrit aux consuls d'Agen pour leur recommander une troupe de comédiens qui viennent de jouer à Bordeaux.

1656. *Décembre.* Première représentation à Béziers, aux États présidés par le comte de Bieule, de *Dépit amoureux,* de Molière [date douteuse].

1657. *16 avril.* Béjart aîné reçoit la somme de 500 livres des États du Languedoc.

1657. *15 mai.* Le prince de Conti retire à la compagnie, dirigée par Molière et les Béjart, son titre de *Troupe de M. le prince de Conti.*

1657. *1er juin.* Dufort cité par Magdeleine Béjart, devant la Bourse de Toulouse.

1657. *Novembre.* Molière rencontre à Avignon Pierre Mignard, dit *le Romain*, chez son frère Nicolas Mignard, de Troyes, dit « Mignard *d'Avignon* ».

1658. *10 janvier.* Molière assiste, à Lyon, à l'enterrement du petit Du Parc.

1658. *10 janvier.* Magdeleine Béjart reçoit, de Dufort, la somme de 3,750 livres.

1658. *Carnaval.* Molière est à Grenoble, avec sa troupe.

1658. *30 avril.* Molière est à Rouen, au jeu de paume des *Deux-Maures.*

1658. *12 juillet.* Location pour dix-huit mois, par Magdeleine Béjart, à Rouen, du jeu de paume des Marais, à Paris.

1658. *24 octobre.* Molière et sa troupe représentent, à Paris, devant le Roi, dans la salle des Gardes du vieux Louvre, *Nicomède*, de Pierre Corneille, et *le Docteur amoureux*, comédie [depuis perdue] de notre auteur.

1658. *2 novembre.* Première représentation, A PARIS, de *l'Estourdy* [*ou les Contretemps*].

1658. *Novembre.* « Molière demeure sur le quai de l'École, en la maison » de l'image Saint-Germain. » (G. Monval : *Chronologie*, p. 97.)

1658. *9 décembre.* Première représentation, A PARIS, de *Despit amoureux.*

1659. *16 avril.* Molière et sa troupe, au château de Chilly-Mazarin [près Longjumeau], jouent, pour le maréchal de la Meilleraye, *Dépit amoureux*, en présence de Louis XIV et de sa cour.

1659. *18 avril.* Représentation de la petite pièce *Gros-René écolier.*

1659. *26 août.* Mariage Citoys-Gobert.

1660. *11 octobre.* Le Roy accorde à Molière la salle du Palais-Royal.

1660. *16 octobre. Le Médecin volant* est représenté au Louvre, pour le Roy.

1660. *16 novembre.* Le privilège accordé par erreur à Neufvillenaine, pour *Sganarelle ou le cocu imaginaire*, est définitivement supprimé.

1661. *17 août.* Magdeleine Béjart paraît, dans *les Fascheux*, en costume de naïade.

1661. *14 septembre* [dit le Bibliophile Jacob. — *13*, dit M. Monval, *chronologie*, p. 123]. *Le Fagotier*, farce attribuée à Molière.

1661. *20 novembre.* Molière et Magdeleine Béjart tiennent, à Paris, sur les fonts de l'église Saint-Merry, une enfant de Marin Prevost et d'Anne Brillart.

1662. *23 janvier.* Contrat de mariage de Molière.

1662. *20 février.* Mariage, à Saint-Germain-l'Auxerrois, de Molière et d'Armande Béjart.

1662. *9 mai.* A Saint-Germain-en-Laye, *la Jalousie de Gros-René* [avec *D. Japhet*].

1662. *26 décembre.* Première représentation de *l'École des Femmes;* commencement de la ligue des dévots contre Molière.

1663. *27 janvier.* Molière et sa femme sont parrain et marraine d'un enfant Du Parc, à Paris, à Saint-Eustache.

1663. *17 mars.* Louis XIV fait une pension de 1,000 livres à Molière, qui réplique par le *Remerciement au Roy.*

1663. *1er juin.* Première apparition d'Armande Béjart, sur la scène, dans le rôle d'Élise de *la Critique de l'École des Femmes.*

1663. *23 juin.* Molière est parrain d'un enfant Boudet, à Paris, à l'église Saint-Eustache.

1663. *8 août.* Molière et Mlle Du Parc sont parrain et marraine, à Saint-Eustache, de la fille de La Thorillière.

1663. *Novembre.* Tourné en ridicule dans *l'Impromptu de Versailles*, le comédien Montfleury dénonce insidieusement et faussement Molière à Louis XIV comme ayant commis un crime épouvantable.

1664. *19 janvier.* Naissance de Louis Poquelin, *premier enfant de Molière.*

1664. *16 février.* Louis Béjart et Armande tiennent, sur les fonts de l'église Saint-Eustache, une fille de Marin Prevost et d'Anne Brillart.

1664. *28 février.* Baptême de Louis Poquelin, à Saint-Germain-l'Auxerrois. Parrain : Louis XIV ; marraine : Madame.

1664. *12 mai.* Les trois premiers actes de *l'Hypocrite* [1er titre du *Tartuffe*] sont représentés à Versailles dans la sixième journée des fêtes données sous le nom des *Plaisirs de l'Isle enchantée.*

1664. *25 mai.* *La Casaque*, farce attribuée à Molière [et qu'aurait retouchée en 1808 Alexandre Duval en lui donnant le nouveau titre de *la Tapisserie*], est représentée, à la réouverture, avec *l'École des maris.*

1664. *Après le 28 juillet et avant le 1er août* [*18 août*, dit M. Monval, *Chronol.*, p. 155]. Publication du *Roi glorieux au monde*, libelle contre Molière par le curé de Saint-Barthélemy Pierre Roullé.

1664. *31 août.* Premier placet de Molière, en réponse au *Roy glorieux au monde.*

1664. *Septembre.* Sonnet de Molière à Lamothe le Vayer [publié en 1667].

1664. *25 septembre.* Représentation, à Villers-Cotterets, des trois premiers actes du *Tartuffe.*

1664. *11 novembre.* Enterrement du petit Louis Poquelin, âgé de dix mois.

1664. *25 novembre.* Molière est présent, ainsi qu'Armande, au contrat de mariage de Geneviève Béjart et de Léonard de Loménie.

1664. *29 novembre.* Molière fait représenter au Raincy, par ordre du prince de Condé, son *Tartuffe* en cinq actes.

1665. *15 février.* Première représentation de *Dom Juan ;* brochures et pamphlets qu'il suscite.

1665. *20 mars.* *Dom Juan* est joué pour la quinzième et dernière fois, après laquelle il disparaît subitement et complètement de l'affiche.

1665. *13 juin.* *Le Favori*, avec prologue [perdu] écrit par Molière.

1665. *4 août.* Baptême à Saint-Eustache, d'Esprit-Magdeleine Poquelin, fille de Molière et *son second enfant.* Parrain : Modène ; marraine : Magdeleine Béjart.

1665. *8 novembre.* Seconde représentation, au Raincy, du *Tartuffe* de Molière.

1666. *26 octobre*. Contrat de mariage de Modène et de Mlle de l'Hermite. Le mariage a lieu à l'église Saint-Paul.

1667. *17 avril*. Mort de Molière, annoncée et démentie.

1667. *5 août*. Première et unique représentation de *Panulphe ou l'Imposteur*.

1667. *6 août*. Le Premier Président notifie à Molière l'ordre de suspendre les représentations de sa pièce.

1667. *7 août*. Molière adresse à Louis XIV, alors à Lille, son second placet par La Grange et La Thorillière.

1667. *11 août*. Ordonnance de l'archevêque de Paris contre *le Tartuffe*.

1667. *20 août*. Publication de la *Lettre sur la comédie de « l'Imposteur »*.

1669. *3 janvier*. Molière reparaît enfin sur la scène du Palais-Royal.

1669. *5 février*. « La grande résurrection » de *Tartuffe*, représenté publiquement à Paris au Palais-Royal.

1669. *19 novembre*. Privilège de *la Critique du Tartuffe*, comédie.

1669. *1er décembre*. *Élomire hypocondre*, pamphlet de Le Boulanger de Chalussay.

1670. *24 juin*. Date d'un autographe de Molière (très douteux) découvert derrière la toile d'un ancien tableau de sainteté attribué à Sébastien Bourdon.

1670. *15 novembre*. Molière et Mlle de Brie tiennent la petite Beauval sur les fonts baptismaux, à Saint-Germain-en-Laye.

1671. *30 mars*. Molière et Geneviève Jennequin tiennent un enfant de Rochefort et de Magdeleine Desurlis sur les fonts de l'église Notre-Dame d'Auteuil.

1672. *9 janvier*. Magdeleine Béjart fait son testament.

1672. *17 février*. Mort de Magdeleine Béjart.

1672. *15 septembre*. Molière présent au contrat de mariage entre J.-B. Aubry des Carrières et Geneviève Béjart, veuve Loménie de la Villaubrun.

1672. *15 septembre*. Naissance de Pierre-Jean-Baptiste-Armand Poquelin, *troisième et dernier enfant de Molière*.

1672. *1er octobre*. Baptême de Pierre-Jean-Baptiste-Armand Poquelin, à Saint-Eustache. Parrain : Pierre Boileau ; marraine : la fille de Pierre Mignard.

1672. *12 octobre*. Convoi à Saint-Eustache de l'enfant précédent, mort le 10.

1672. *12 décembre*. Double baptême des deux jumelles de La Grange, à Saint-Eustache. Verneuil et Mlle Molière (Armande) tiennent l'une ; Molière et Mlle de Brie tiennent l'autre.

1673. *11 février*. Molière est parrain, à Saint-Sauveur, d'une fille de Claudine Mallet et de Jean Uscet de Beauchamp, petite-fille du danseur Daniel Mallet.

1673. *17 février*. Quatrième représentation du *Malade imaginaire*, à l'issue de laquelle Molière *ne mourut pas sur le théâtre*.

1673. *21 février*. Convoi funèbre de Molière au cimetière Saint-Joseph.

1673. *Février*. Commencement de la captivité et de la mise au secret, au donjon de Pignerol, du mystérieux détenu de Saint-Mars.

1676. *16 juillet.* « Requeste d'inscription de faux, en forme de *factum* », par Henry Guichard.

1681. *Octobre.* Le prisonnier de Saint-Mars est transporté de Pignerol à Exiles.

1682. *Premier semestre.* Denys Thierry [Barbin, dit M. Loiseleur se basant sur le Bibliophile Jacob], refuse de faire imprimer la traduction, par Molière, du *De Natura rerum* de Lucrèce.

1682. *20 août.* Publication à Paris, chez Denys Thierry, de l'édition définitive des *Œuvres de Molière* y compris les *posthumes*, et disparition, par la même occasion, des autres manuscrits de Molière.

1687. *30 avril.* Le mystérieux prisonnier et son geôlier Saint-Mars, après un voyage de douze jours, arrivent aux îles Sainte-Marguerite et Honorat, sur les côtes de Provence.

1688..... Publication, à Francfort, du pamphlet de *la Fameuse Comédienne.*

1691. *13 août.* Le marquis de Barbezieux, fils de Louvois, écrit maladroitement à Saint-Mars une lettre destinée à devenir, par la suite, d'une très haute importance historique.

1698. *18 septembre.* Arrivée à la Bastille, sous l'escorte de Saint-Mars, du prisonnier masqué venant des îles Sainte-Marguerite.

1700. *30 novembre.* Mort à Paris, rue de Touraine, de M[lle] Armande Guérin d'Estriché, la « veuve » remariée de Molière.

1700. *2 décembre.* Acte de décès [*mensonger* quant à l'âge], de la « veuve » de Molière, inscrit à Paris sur le registre de la paroisse de Saint-Sulpice.

1703. *19 novembre.* Mort de l'homme au masque de fer, à la Bastille.

1703. *20 novembre.* L'homme au masque de fer est enterré à Paris, au cimetière Saint-Paul.

1704. *15 décembre.* Fontenelle appose sa signature au bas de l'approbation de *la Vie de M. de Molière,* par JEAN-LÉONOR LE GALLOIS, sieur DE GRIMAREST.

Ainsi resserrée dans ses très justes et très étroites limites, cette simple suite de dates et d'événements rapprochés les uns des autres acquiert immédiatement un relief, une clarté, une évidence lumineuse que ne récuseront pas, nous l'espérons du moins, les lecteurs qui auront bien voulu nous accompagner jusqu'ici (1).

Dans mon *Avant-Propos*, j'avais tout d'abord averti ceux qui ouvriraient ce livre que ce titre, que je ne changerais pas pour un autre : *Molière à Bordeaux*, annoncé en premier plan au frontispice de mon ouvrage, se a t

(1) Afin de donner vraiment à cette réunion de dates la plus grande utilité qu'elle puisse avoir, nous nous sommes fait une loi sévère de la rendre aussi restreinte et aussi laconique que possible. Quant on veut seulement *éclairer* un travail qui existe, il faut bien se garder surtout de le recommencer. La fixation des principales dates, *sans détail aucun*, est ce qu'il y a de vraiment nécessaire et ce qui importe seul ici.

peut-être beaucoup moins justifié, dans son intérieur, que, pour ma part, je ne l'aurais désiré, car je me trouvais, à cet égard, dans le cas de « la plus belle fille du monde ». Mais si, contraint et forcé par la pénurie des renseignements, j'ai été bref au sujet des différents séjours et stations de Jean-Baptiste Poquelin et de ses compagnons et associés dans la capitale de la Guienne, je crois, — ou du moins j'espère, — avoir un peu pris ma revanche comme « analyste » et rapporteur dans les discussions animées (1) auxquelles les découvertes de M. Dast de Boisville ont donné lieu : discussions dans lesquelles les écrivains *bordelais*, par leur bon sens, leur franchise, leur libre fantaisie et leur humour, ont eu si complètement le dessus sur certain opposant parisien *à courir trop hâté*.

A propos de Molière, du reste, et sans vouloir offenser personne, la Province, depuis quelque temps, a pris l'excellente habitude de se montrer et de revendiquer, à l'égard de ce grand homme, sa place au soleil. A la veille même de l'inauguration de la statue de Molière dans cette intelligente ville de Pézenas, à bon droit si heureuse et si fière de son « Moliérisme », la polémique bordelaise, soutenue par une grande partie de notre presse locale à propos de l'acte découvert par M. Dast de Boisville, acte dont on prétendait nier l'authenticité d'abord, l'importance et la valeur ensuite; cette polémique a largement prouvé le prix et la haute satisfaction que « la reine du Midi », la noble ville de Bordeaux, attachait à avoir reçu dans ses murs, elle aussi, la visite du grand comique et de sa troupe.

Au lendemain des fêtes superbes et souverainement cordiales, dignes de Molière, dignes de Pézenas (2), dignes de notre pays, et qui ont laissé, Dieu merci, dans notre cher Midi français, tant de beaux, et précieux, et durables souvenirs, je suis personnellement heureux d'avoir, dans ces deux volumes, fait ressortir de tout mon mieux l'admiration si vive qu'a toujours éprouvée notre grande cité pour l'auteur incomparable qui fut Molière, et de m'être attaché, en outre et surtout, dans la mesure entière de mes faibles moyens à réhabiliter, *à l'aide de rapprochements nouveaux*, la mémoire injustement attaquée de celui qui, aussi honorable qu'il fut grand et bon, était en butte depuis si longtemps aux calomnies les plus infâmes, les plus atroces, les plus imméritées! Puissé-je y avoir réussi, et avoir complètement justifié, en même temps, la belle proposition de Stendhal qui sert d'épigraphe à mon ouvrage!...

(1) Voir t. II, p. 313-325 et 345-366.
(2) Voir t. II, p. 451, note 2, continuée p. 452.

POSTFACE

Je n'avais pas formé le projet d'écrire ce livre. Sa publication tient à des circonstances imprévues qui sont venues me surprendre; par lesquelles je me suis, en quelque sorte, laissé conduire, et qu'il me semble nécessaire de résumer maintenant à grands traits.

Invité obligeamment, tout à la fin du mois d'octobre 1895, à annoncer aux lecteurs de *la Gironde*, et par suite à ceux de tous les autres journaux, l'heureuse découverte que venait de faire M. Dast de Boisville aux archives municipales de la ville de Bordeaux, découverte intéressant, d'une manière si spéciale, et Bordelais et « Moliéristes », je fus dans le plus grand des étonnements lorsque je lus, comme tout le monde et avec tout le monde, la réponse *indirecte* à mon article, adressée à « M. Aderer » par M. le Secrétaire de la Comédie-Française, publiée à Paris dans le journal *le Temps*, et reproduite immédiatement après par toute la presse. Du moment où tous ceux qui m'entourent *me reconnaissaient* comme clairement désigné par l'auteur de cette lettre, force me fut d'admettre que c'était bien moi que l'on y visait personnellement. Ma surprise fut aussi vive que l'attaque de mon adversaire : M. Monval, — et ce n'est pas peu dire.

Je crus d'abord que je pourrais, dans *la Gironde*, traiter « copieusement », à mon apaisement et à la satisfaction des amis de Molière, les questions soulevées, étant donnée la bonne grâce parfaite avec laquelle ce journal accueillait déjà mes premières communications (1).

Je m'aperçus fort heureusement, tout à fait au dernier moment, — et alors que ma première réponse à M. Monval

(1) J'avais même, à cet égard, un précédent singulièrement encourageant pour moi : n'était-ce pas également dans une feuille quotidienne — de Paris : *le Temps*, précisément, — que parurent tout d'abord *les Points obscurs de la vie de Molière* de mon illustre compatriote M. Jules Loiseleur, un des meilleurs ouvrages que l'on ait écrits sur notre grand dramatiste ?

allait paraître, — que la publicité quotidienne des journaux était ce qui convenait le moins à la discussion, à la fois ferme et courtoise, que j'avais l'intention d'établir (1). J'annonçai donc, dans le journal même, mon projet désormais arrêté de faire paraître, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, l'étude développée que je préparais sur la question alors agitée.

Quand je dis : « la question », je reconnus bien vite qu'*elle était double;* et puisque, pour la première fois de ma vie, je me trouvais posséder le temps nécessaire pour la traiter alternativement sous chacune de ses deux faces ; puisque, surtout, j'y étais en quelque sorte convié par des circonstances non moins engageantes qu'inattendues, sur lesquelles je n'ai pas à insister davantage, je résolus d'en profiter et de me mettre courageusement à l'ouvrage.

Dans ses deux lettres, publiées par le journal *le Temps*, M. Georges Monval faisait aussi bon marché que possible de la découverte capitale qui venait d'être effectuée aux archives de Bordeaux, après avoir été tout d'abord jusqu'à *contester l'existence de la pièce elle-même.*

Parfaitement sûr que *Molière était venu à Bordeaux*, ce qui avait fait longtemps question, j'ai tenu à commencer par le commencement. J'ai essayé de traiter l'historique du séjour de Molière dans notre ville, et de ses antécédents à Paris et dans ses environs, aussi complètement que faire se pouvait, *dans le plus grand détail et avec tous les développements nécessaires.*

J'ai pris d'abord Molière au berceau même, à Paris, rue Saint-Honoré et dans le vieux quartier des halles ; l'accompagnant ensuite à travers toutes les péripéties *connues* de son enfance, de son adolescence et des commencements de sa carrière dramatique, avec ses professeurs, ses camarades, ses premiers amis, sa maîtresse, bien résolu de ne le quitter pour la première fois qu'en 1648 (le 19 avril), c'est-à-dire à l'arrivée, à Nantes, de la troupe du duc d'Espernon, sûr que *son premier séjour à Bordeaux, que sa première étape dans la capitale de la Guienne ne pouvait plus désormais m'échapper;* — et c'est fidèlement ce que j'ai fait.

(1) Je le reconnus surtout en recevant de plusieurs côtés des *lettres à insérer* auxquelles on me demandait de *répondre* concernant des points, bien souvent traités déjà, dans *le Moliériste* et les excellents ouvrages publiés, sur le sujet, depuis un demi-siècle. Si je m'étais jeté, de gaieté de cœur, dans un pareil embrouillamini, adieu clarté et rigueur d'exposition : *Je n'aurais plus été le maître de mon travail!* Je tombais dans le chaos, et je n'instruisais plus, et je ne convainquais plus personne !...

Je le rejoins ensuite — car je n'écris pas l'histoire de sa vie! — aux États de 1655-1656, à son départ de Narbonne, *je l'accompagne jusqu'à Bordeaux* (août 1656, *date mémorable, absolument certaine*); c'est dans notre ville, c'est dans la capitale de la Guienne, qu'il écrit selon toute apparence, en plein quartier Saint-Christoly et pour Magdeleine Béjart, l'immortelle farce de *Dépit amoureux* (sans article) qu'il jouera bientôt à Béziers.

Nous embrassons ainsi, d'une part, un vaste espace de vingt-six ans (1622-1648); de l'autre, il est vrai, une seule année (1656); mais quelle année!... la trente-cinquième de la vie de notre héros, alors qu'il était dans toute la force de l'âge, dans toute l'effervescence des passions, dans toute la fleur et dans toute la puissance du génie.

Ces deux époques, par conséquent, nous font bien assister aux deux séjours de Molière dans notre ville : le premier, singulièrement nuageux, et n'acquérant quelque relief que grâce à une étude patiente de toutes les années de sa jeunesse et de son adolescence; le second, au contraire, certain, précis et *daté*, bien que sa reconstitution complète doive demander sans doute, aux travailleurs de l'avenir, bien d'autres efforts.

C'est là ce qui, pour nous, constituait uniquement *Molière à Bordeaux*.

Mais ces trois mots, précisément : « Molière à Bordeaux, » ont réveillé très naturellement, chez certain Moliériste, — celui-là même qui nous a fait l'honneur de nous prendre publiquement à partie, — bien d'autres idées encore que celles dont nous venons de parler. A l'en croire, il existe depuis longtemps à Bordeaux *un maître mystificateur*, doublé d'*un habile homme*, qui inonde MM. les Moliéristes de nouvelles controuvées, de pièces historiques imaginaires et apocryphes. Vrai personnage de légende romantique, échappé de la littérature de 1825 ou de 1826, il rappelle bien fort *le Solitaire* du vicomte d'Arlincourt,

Qui sait tout,
Qui voit tout,
Est partout,

ou bien encore le terrible Han d'Islande se servant d'un crâne humain pour ingurgiter *l'eau des mers!*

Interpellé *ad hominem*, mis publiquement sur la sellette par M. le Secrétaire de la Comédie-Française, qui n'avait deviné qu'une chose, une seule : c'est que je possédais peut-être le mot de certaine énigme, fort peu intéressante du reste,

mais qui ne laissait pas, paraît-il, que de l'intriguer fort; j'ai dit, et je n'y reviendrai pas, tout ce que je savais à cet égard : c'est-à-dire la vérité pure et simple substituée aux fantaisies plus ou moins bizarres qui tenaient sa place dans l'imagination de mon très honorable, très instruit, mais trop prompt, mais beaucoup trop vif adversaire.

L'intervention si inattendue de M. Georges Monval a été certainement le plus prodigieux « coup de *malice des choses* » dont pour ma part je me sois trouvé le témoin. Sa fameuse lettre, — la première, — adressée à M. Aderer et au journal *le Temps*, — à la tournure que n'ont pas tardé à prendre les événements, m'a rendu, de fait, le service le plus réel et le plus grand. Je gage que telle n'était cependant pas là son intention...! Outre qu'il ne me connaissait pas personnellement, je constate qu'il se servit même à mon égard de termes assez peu parlementaires. — Car, enfin, on ne *démasque* jamais, et dans aucun cas, un honnête homme.

M. Monval est venu... — comment dirai-je? — me fournir simplement et précisément *ce qui me manquait :* c'est-à-dire le « joint », la « liaison », le *pont*, enfin, dont j'avais le plus réel besoin pour parfaire la tâche que j'étais en train de me proposer et pour la remplir absolument telle que je désirais le faire. Sans la lettre de M. Monval au *Temps*, j'aurais simplement écrit une brochure sur la découverte de M. Dast de Boisville, sur le quartier Montméjan, sur la troupe et le répertoire de Molière en 1656... Et voilà tout!

Tandis qu'avec cette lettre, *que je n'avais nullement suscitée* et à laquelle j'étais à mille lieues de m'attendre, m'arrivait et m'incombait la quasi-nécessité de répondre à mon adversaire au sujet de « la mystification » de *l'Homme au masque,* rattachée PAR LUI de fait, et dans sa lettre, à la ville de Bordeaux et aux séjours qu'y fit Molière; et de traiter avec détails, puisqu'on m'en fournissait ainsi l'occasion, cette longue, mais si attachante question des fins dernières du plus grand des poètes comiques : question que le bon et malheureux Ubalde, en proie au plus violent chagrin, m'avait comme léguée, à Vichy, à l'hôpital militaire, et sur les bords ombragés du Sichon, sa promenade favorite.

Cette aventure de Vichy a toujours eu pour effet de réveiller en moi le souvenir pénible et douloureux d'un homme de cœur profondément malheureux, et qui n'avait certainement rien fait pour l'être, du moins à ce point (1).

(1) Après avoir reçu une foule de solutions, toutes plus *impossibles* les unes que

Ce fut Ubalde, ce fut lui-même qui me chargea de faire imprimer à Bordeaux *le Secret du Masque de fer*, brochure

les autres (allez donc croire *un moment*, par exemple, que Louis XIV a fait enfermer son frère jumeau, le visage recouvert d'un masque de velours, dans un cachot de la Bastille !), cette *question célèbre* de l'Homme au masque pourrait bien en effet, GRACE A UBALDE, se trouver à la veille d'être complètement percée à jour, sinon *directement* résolue.

J'ai raconté comment la chose était arrivée. Bien peu en train dans le moment de résoudre des questions historiques, ayant émis en l'air devant un de ses amis, ironiquement et avec une sorte d'impatience fébrile, un paradoxe d'une fantaisie outrée, Ubalde voulut prouver ensuite à son interlocuteur (et c'est là que réside l'originalité du fait) que sa prétendue hypothèse, n'offrant aucune concordance dans les dates, et ne résistant pas même au plus simple examen, était dénuée de toute exactitude et de tout sens commun.

J'ai dit comment, après l'*examen* fait par lui en haussant d'avance les épaules, Ubalde eut soudain un fort battement de cœur, et comme une sorte d'éblouissement intérieur et intellectuel. Une *évidence* surgit immédiatement pour lui, et lui apparut *irrésistible*.

. . . .

Ce n'est pas tout : croyant ensuite tromper la vive douleur qui l'accablait, et changer son sort, il écrivit, oh ! avec quelle conviction et quelle foi, une brochure dans le sens indiqué, et en y attachant, cela est triste à dire, le plus fol espoir — qui ne se réalisa pas, fort heureusement pour lui-même !...

Mais ceci ne se rapporte plus à Molière, mais à l'histoire d'Ubalde, que nous raconterons peut-être un jour, accompagnée et escortée de ses preuves justificatives; car elle offre incontestablement un intérêt qui n'est pas banal au point de vue de la connaissance *vraie* du cœur humain.

L'amour-passion, éprouvé par J.-J. Rousseau pour Sophie d'Houdetot, analysé et commenté par Stendhal, ressenti pour la blonde actrice et chanteuse Jenny Colon par Gérard de Nerval, est un fait tellement rare et anormal, et en même temps tellement frappant, que, par ses effets mêmes et en dépit de tout, il convertit et convainc les indifférents, et demeure finalement pour eux indiscutable. Il y a plus, il y a mieux ! Ce que la vie réelle n'a pas consacré, c'est l'imagination populaire qui s'en charge ensuite pour parfaire l'idéal, et c'est ce qui dure dans l'avenir définitivement ici-bas. Laure est bien à Pétrarque pour la postérité, quoi qu'en disent l'Histoire et les chroniques, et non à nul autre, et il suffit de nommer l'un pour les rappeler de suite tous deux. Et Jenny Colon, malgré ses relations connues, prouvées, constatées, avec Lafon qu'elle épousa à Gretna-Green, avec Chollet dont elle était plus que la camarade à l'Opéra-Comique,... et avec le flûtiste Leplus, avec qui elle se maria devant M. le Maire et devant M. le Curé, eh bien ! Jenny Colon, cette créature enchanteresse et décevante, verra son souvenir, grâce à l'auteur de *Sylvie*, traverser les âges : elle sera toujours, pour la postérité, *l'amante de Gérard de Nerval*.

Gérard de Nerval ! J'ai découvert, dans un vieux journal qu'on ne lit guère aujourd'hui : la *Revue comique à l'usage des gens sérieux*, t. Ier, 1848-1849, p. 234-235, un article de l'amant de Jenny Colon, auquel personne assurément, à l'époque, ne sachant pas le dessous des cartes, n'a fait la moindre attention. Il s'agit de l'apparition de *Raphaël*, par Lamartine. Remerciez-moi, lecteurs qui aimez Gérard, en lisant ces lignes admirables et inconnues de l'homme que l'on trouva pendu à Paris dans la rue de la Vieille-Lanterne, en janvier 1855; qui renonça à la vie treize ans après la mort de celle qu'il avait refusé d'épouser — l'honneur *avant tout !* — mais qu'il lui fut, par contre, *impossible* d'oublier :

« Disons-le tout net : avec tous ses défauts... *Raphaël* n'en est pas moins une œuvre impérissable.....

» Jamais livre ne nous a plus douloureusement ému... Ce livre n'aura d'athées que parmi ceux pour qui un semblable amour n'est ni un souvenir, ni une espérance.....

» Quant à ceux qui ne voyent dans l'amour qu'une femme, et dans une femme qu'une maîtresse, ce livre n'est pas plus fait pour eux que la peinture pour ceux

écrite, par lui, un peu trop au courant de la plume (1), mais avec une sincérité, une pureté et une droiture d'intention, une croyance d'enfant, ou plutôt d'honnête homme trompé, qui n'ont pas peu contribué, toutes les fois où j'ai songé de mon côté à cet exceptionnel problème de l'Homme au masque, à me faire longuement réfléchir, et à ébranler, à déraciner même à une foule de reprises et de plus en plus, mes propres doutes à cet égard : effet naturel, et souvent constaté, d'une conviction, d'une foi, d'une croyance sacrée rencontrée et observée de près chez autrui, et qu'on arrive, finalement, à partager soi-même.

C'est cependant d'un superbe trait de plume que le correspondant de M. Aderer juge dédaigneusement et définitivement la brochure d'Ubalde. *Il m'en attribue en outre et sans preuve aucune la paternité*, en même temps qu'il m'accuse hautement et devant tous, dans sa première lettre, d'avoir *fabriqué de toutes pièces* l'acte si heureusement découvert, par M. Dast de Boisville, dans les archives municipales de la ville de Bordeaux.

Eh bien! après avoir rendu pleine et entière justice à M. Dast de Boisville et à sa trouvaille, j'ai pensé à mon ancien compagnon de promenade de Vichy. Le gant jeté par M. Georges Monval dans la direction de Bordeaux, je l'ai relevé moi-même et *en mon propre nom*. J'ai donc traité à mon tour la question de *l'Homme au masque identifié à Molière;* et je ne saurais dire combien elle m'a de plus en plus frappé, attiré, et puissamment intéressé.

qui ne voyent dans le tableau d'un maître qu'une toile et qu'un cadre; dans un beau et magnifique paysage que des arbres qu'on peut couper, que des troupeaux qu'on peut tondre ou mener à l'abattoir.....

» N'aime pas qui veut! n'aime pas même quiconque croit aimer! Je n'étonnerai que les sots en disant que l'amour vrai est aussi rare que le génie, aussi rare que la vertu parfaite, aussi rare que la beauté idéale, et que, dans ce Paris, dont la moitié se livre à l'autre tous les soirs, il serait aussi difficile de trouver vingt êtres s'aimant d'un amour véritable, que vingt hommes d'un incontestable génie....

» ... *Raphaël* prouve, envers et contre tous, que M. de Lamartine a aimé au moins une fois dans sa vie, plus et mieux et autre chose que lui-même. — Aussi ce livre lui fera-t-il pardonner bien des fautes. Julie est, à coup sûr, l'égale d'Héloïse, l'égale de Laure, l'égale de la Julie de Saint-Preux. Elle est aussi poétique et elle est plus parfaite... — Que si vous vous demandez : Pourquoi Julie meurt-elle? je vous réponds : *Demandez plutôt à M. de Lamartine, si Dieu n'a pas bien fait de l'enlever à la terre?*

» Elle est morte, parce qu'elle devait mourir. Madame de Warens n'eut-elle pas été heureuse de mourir avant d'en arriver au perruquier?

» OR, IL Y A UN PERRUQUIER DANS TOUTES LES EXISTENCES; souhaitons à toutes les Julies, à tous les Raphaëls de mourir avant de l'avoir seulement entrevu. »

(1) Cela lui a même valu, dans un article fort spirituel, de très justes critiques de la part de M. Ch.-L. Livet qui résidait alors à Vichy.

Je n'imiterai pas, cependant, le Bibliophile Jacob, écrivant, plein de conviction, à la fin de son livre :

L'homme au masque de fer, c'était Fouquet !

Non ! je ne m'écrierai pas à mon tour : *L'homme au masque de fer, c'était Molière.*

Je serai moins affirmatif, moins dogmatique surtout, que M. Paul Lacroix ; je me contenterai de dire à haute et intelligible voix : *Oui certes, le Masque de fer a fort bien pu être Molière;* et cette hypothèse hardie, non seulement n'est pas déraisonnable, mais elle présente à la fois, pour celui qui n'est pas prévenu contre, *sérieux, esprit de suite* et *grande vraisemblance.* Si ce n'est pas l'avis de M. Monval, c'est le mien.

Mais laissons *là Monval* pour la dernière fois.

Une remarque doit être faite : On a eu beau chercher et rechercher quels sont les hommes célèbres, **aux traits bien connus du public** (cette condition est *de toute rigueur*), qui sont morts ou qui ont disparu dans le premier trimestre 1673, il est **impossible** d'en découvrir et d'en citer **un autre que Molière.**

Il est très sûr que s'il en avait existé un second dans les mêmes conditions, il y a longtemps, certes, qu'on l'aurait déjà *trouvé* et *nommé.*

Attirons, en terminant, l'attention toute spéciale des lecteurs sur la principale *nouveauté* du présent ouvrage, nouveauté fertile en conséquences bien imprévues.

Les historiens n'avaient pas encore assez fait remarquer, non seulement que tous les documents *authentiques* de l'époque, tels que lettres, billets, faire-part, correspondances, actes, mémoires et papiers de toute sorte, *concernant Molière*, avaient déjà, vers 1690, irrémédiablement disparu de la circulation; mais encore, qu'on les a insensiblement *remplacés* (1) par des écrits, brochures et pamphlets infâmes et odieux, immondes et révoltants : dont les renseignements mensongers, perfides et affreux, renseignements apocryphes désormais *inoubliables,* ont détruit en France, et pour si longtemps, la plus grande partie des notions historiques tant soit peu sérieuses et réelles, concernant Molière, sa femme et les principaux événements de leur existence.

Je me suis donc mis résolument en garde contre tous ces

(1) « On ne détruit que ce qu'on remplace, » a dit, de notre temps, le célèbre chef de l'école *positiviste*, Auguste Comte, l'immortel philosophe de Montpellier.

documents faux, qui semblaient solliciter mon attention et diriger mon choix. Je me suis assujetti, dans le cours de mon récit proprement dit, — sauf à les retrouver plus tard, pour les examiner à part, — à ne faire aucun emprunt, quel qu'il soit, à ces livres odieux que l'autorité française, dans les dernières années du XVIIe siècle, a laissés se répandre si complaisamment, si docilement, et comme obéissant à un mot d'ordre.

J'ai considéré seulement comme *sérieux :* les récits des contemporains, épars dans leurs livres; les minutes des notaires, oubliées dans la poussière et les ténèbres des anciennes études; et, enfin, quelques pièces très rares, mais d'une authenticité inattaquable, ayant précédé l'année même du *mariage de Molière :* ligne de démarcation certaine, absolue, constatée par moi, entre ce qui est vrai et ce qui est faux.

L'effet de cette tactique, que je crois avoir le premier inaugurée et suivie jusqu'au bout, a été décisif. J'ai obtenu finalement ainsi un tout autre Molière que celui des libelles: le grand homme, l'homme foncièrement bon, l'homme profondément honnête, que nous voyons tous, aujourd'hui, *à travers* ses comédies, je l'ai fidèlement retrouvé, tel qu'il a véritablement existé, tel que l'ont connu, dans la vie, Boileau, Pierre Corneille, Cyrano, La Fontaine, Lully, Racine, Chapelle...! J'ai corroboré victorieusement, de tous les côtés à la fois, ce que M. Louis Moland, malgré les brochures, libelles et pamphlets qu'il avait cependant interrogés, a eu, le premier, le très rare mérite d'apercevoir. J'ai constaté, j'ai fait toucher du doigt la naissance parfaitement *légitime* d'Armande, *fille* de Joseph Béjart, *fille* de Marie Hervé, *sœur* de Magdeleine. J'ai détruit, — *à jamais,* j'ose l'espérer, — le faux état civil que l'on avait fabriqué ignominieusement, à sa mort, à la pauvre fille, si calomniée parce que Molière l'avait tant aimée!

Ma joie serait bien grande si l'on m'accordait un jour que j'ai beaucoup contribué pour ma part à annihiler une calomnie épouvantable et à rendre, enfin, à la mémoire sacrée du grand homme, le plus équitable et le plus nécessaire de tous les services. Les chercheurs, quels qu'ils soient, les Moliéristes de bonne foi qui, — laissant *d'abord* de côté les libelles pour ne les étudier qu'*après,* — feront les mêmes rapprochements patients que moi, arriveront exactement et forcément aux mêmes résultats. *Deux fois deux font quatre* partout et quand même.

Un dernier mot.

J'ai cherché tour à tour, en écrivant ce livre :

1° A démontrer, *à l'aide de preuves matérielles et pal-*

pables, que Molière est réellement venu à Bordeaux, au moins à *deux* époques de sa vie si singulièrement mouvementée. **C'est un résultat** sur lequel on ne comptait plus, et que l'on a acquis enfin grâce à la découverte de M. Dast de Boisville. Avec l'assentiment de ce dernier, je me suis appliqué à rassembler tous les documents biographiques et bibliographiques, se rapportant à Molière directeur et à Molière auteur, *à ces époques* reculées de sa vie, et je crois sous ce double rapport avoir peu laissé à glaner à mes successeurs. Quant au séjour de Molière à Bordeaux, tout n'est pas dit encore à ce sujet et M. Dast de Boisville lui-même (cela le regarde plus que qui que ce soit) trouvera peut-être un jour dans nos archives départementales et municipales, et dans les minutes de nos anciens notaires bordelais, de nouveaux faits, de nouveaux renseignements inédits à communiquer au public;

2° A faire entrevoir, dans un mystérieux clair-obscur, *malheureusement sans preuves matérielles ni palpables*, que l'hypothèse, d'après laquelle « l'Homme au masque de fer » n'aurait été autre que *Jean-Baptiste Poquelin de Molière*, non seulement n'est nullement dénuée de vraisemblance, mais encore constitue même, aujourd'hui, la *seule* solution de ce problème historique qui soutienne un examen tant soit peu sérieux. Sans être une *certitude,* c'est déjà plus qu'une *possibilité;* c'est une *probabilité* très forte, et qui mérite au demeurant, de la part des hommes intelligents et instruits (et n'ayant aucun intérêt direct à dire le contraire), plus et mieux qu'orgueilleux haussement d'épaules et que prétentieux dédain.

Excusez les fautes de L'AUTEUR.

Bordeaux (Gironde),
Cambo (Basses-Pyrénées), } novembre 1895 à avril 1898.
Chabanais (Charente),

ERRATA

TOME PREMIER

P. 490, lignes 9 et 10, *supprimez ces mots :* et en province. [Magdeleine Béjart ne paraît pas avoir quitté Paris en 1645.]

P. 571, note 1. Sur l'inexactitude absolue de ce magnifique récit de Victor Hugo, *voyez :* t. II, INDEX, article « Hugo (Victor) », *en note.* [Important.]

P. 586, notule (*c*), au bas de la page, ligne 1, *au lieu de :* Tant il est vrai, *lisez :* Tant il est vrai.

TOME SECOND

P. 9, note 2, *au lieu de :* Douneau, *lisez :* Donneau.

P. 11, note 2, 4e alinéa, lignes 1 et 2, *au lieu de :* la reine du théâtre, *lisez :* la reine de théâtre.

P. 34, note 1, 2e alinéa, lignes 3-4, *au lieu de :* le major Godillon, chevalier; *lisez :* le major Godillon Chevalier.

P. 79, article du comte de Vermandois, 2e alinéa, ligne 6, *au lieu de :* « 1601 », *lisez :* « 1691 ».

P. 111, second alinéa, ligne 20, *après ces mots :* au beau linge, *ajoutez :* grand de taille.

P. 113, second alinéa de l'article XLII, ligne 6 : « s'offrir » doit être imprimé *en italiques.*

P. 182, note 1, lignes 1 et 2, *au lieu de :* Philarète Charles, *lisez :* Philarète Chasles.

P. 215, 2e paragraphe, ligne 6 : *après* ces mots guillemetés dans le texte : « si le temps le permit, » *ajoutez de suite :* ....., [plusieurs points suivis d'une virgule].

P. 288, ligne 2, *au lieu de :* 1545-1546, lisez : 1645-1646.

P. 289, note 6, ligne 8, *au lieu de :* se serait elle, *lisez :* se serait-elle.

P. 293, à la fin de la note 1, *après :* [cf. t. Ier, p. 492, — *il faut ajouter :* — et t. II, p. 109].

P. 411, note 1, 4e alinéa, cinquième ligne, *au lieu de :* M. Castet, *lisez :* M. Castel.

P. 415, note 3, ligne 1, *au lieu de :* du quartier, *lisez :* du quartier.

P. 425, ligne 7, *au lieu de :* rue Montmijcan, *lisez :* rue Monmigean.

P. 430, 4e alinéa de la note, *après ces mots :* « Rua *de Mimisan*..., rue *Maymisan*, rue MONTMEJAN, » *attachez la notule suivante : Mimizan* (Landes), de nos jours chef-lieu de canton de 1,008 habitants. « Cette bourgade, dit M. Adolphe Joanne [*Itiné-» raire des Pyrénées*, p. 51], aujourd'hui tres déchue de son antique prospérité, » était autrefois l'une des plus importantes cités de la Gascogne. Elle partageait » avec Saint-Sever et Labouheyre le privilège d'être le lieu de réunion des États de » la province. Elle était aussi un port de mer et faisait un assez grand commerce; » mais l'envahissement des sables détruisit graduellement le port, qui est mainte-» nant recouvert par la dune élevée d'Udos (p. 52). » — *La suite de l'article de M. Adolphe Joanne est importante, et à consulter.* On la trouvera à l'INDEX, article *Montméjan,* en note. — On s'explique maintenant pourquoi, au moyen âge, on donna le nom de cette cité, alors importante, à une des rues de l'ancien Bordeaux. *Mimisan* s'est changé ensuite en *Monmigean*, qui est devenu finalement, par corruption, *Montméjan.*

P. 451, dernier alinéa, lignes 2 et 3 : « J'ignore quelle est la signification précise » du nom de *Montméjan* ». — Ce que j'ignorais alors (1895), je l'ai découvert depuis (1898), et je l'indique ci-dessus; voir aussi à l'INDEX, article *Montméjan*, en note.

INDEX

(1) Voir, sur la date véritable de naissance de Marie Hervé, la *Chronologie moliéresque* (1897) de M. Georges Monval, page 211 [très important], et notre tome II, pages 542-543, *note* 4 *continuée*.

(1) En décembre 1897, un grand problème historique a été résolu : on a ouvert à Paris, au Panthéon, devant témoins, les deux tombeaux de Voltaire et de J.-J. Rousseau, et on a constaté que *leurs cendres y sont toujours*, ce qui a fait l'objet d'un procès-verbal spécial.

L'admirable récit de Victor Hugo, dans *William Shakespeare*, doit donc être définitivement relégué au rang des fables. On y a cru, et peut-être, à une certaine époque, a-t-il été bon et nécessaire que l'on y crût. Ce qu'on n'a pas fait sous la Restauration, en mai 1814, on aurait fort bien pu le faire sous Napoléon III, en 1852. Je me rappelle, surtout, ce que disaient les journaux de cette dernière époque quand on a rendu sainte Geneviève au culte.

Le fait par lui-même, du *faux bruit* qui a couru et qui a fini par être regardé comme étant *l'expression de la vérité*, nous étonne d'autant moins que nous n'avons jamais cru, pour notre part, nous l'avons exposé avec détails (t. I, 572, *note* 1, *et* 573, *note* 1), au changement de place de la bière enterrée en février 1673, au cimetière Saint-Joseph, au pied de la croix. Or, *les deux cas sont exactement semblables ;* et l'un a même amené (t. I, p. 571) M. Jules Loiseleur à citer l'autre.

(1) L'*Histoire des États* *Soleil*, dans la préface d vers traduits ou imités de rent, a été imprimée pou fois et publiée chez Ch. 1662. Cette date est gran sidérer : à cette époque, lière était en pleine activ production littéraire. Il sous le sens que l'on n'a pas été prendre dans sa Lucrèce *qu'il se proposai* car le dîner chez Du Brou en 1664, *c'est-à-dire deux* des vers qui n'apparten seul Molière, pour aller sans mot dire dans une livre de Cyrano... ! Ces ces rapprochements, qui n pas frappé tout d'abord. faits. Aussi nous empre les insérer ici.



(1) J'écrivais, dans *la Gironde* du samedi 9 novembre 1895 : « J'ignore » quelle est la signification précise du » nom de *Montméjan* (cf. ci-dessus, » tome II, page 451) ». — Cette signification, nous la connaissons aujourd'hui : *Montméjan* est l'orthographe défectueuse de *Monmigean* [comme *Orléans* est l'orthographe défectueuse d'*Orliens*], et *Monmigean* est une corruption évidente, prouvée et justifiée par tous les anciens textes, du nom de cité *Maymisan, Mimisan* et enfin *Mimizan*.

Nous avons reproduit, à la fin de l'*Errata* de notre second volume (page 564), quelques lignes, tirées de l'*Itinéraire des Pyrénées* de M. Adolphe Joanne, sur la bourgade actuelle de *Mimizan* (Landes), en signalant la suite de cet article de M. Joanne comme *importante*,

et à consulter. Nous profitons de l'occasion présentê pour la donner ici :

« La fondation de Mimizan remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne; car, en 506, il se livra sous ses murs un combat opiniâtre entre les Goths et les Vascons. Ceux-ci furent vaincus et massacrés. L'église actuelle, qui a appartenu à une abbaye de Bénédictins, construite lors de la domination anglaise, est du style gothique; elle est située au pied même de la dune, et une partie de la muraille a été recouverte par les sables. Si on n'eût fixé la dune par des semis de pins, nul doute que l'église n'eût été engloutie. La porte principale, assez bien conservée, offre des sculptures en relief d'un goût bizarre, qui représentent une espèce de zodiaque. Dans les environs de Mimizan s'élèvent plusieurs *obélisques*, dont quelques-uns sont très apparents et d'autres ruinés ou ensevelis sous le sable. Plusieurs savants ont pensé que ces obélisques étaient des tombeaux romains; d'autres les regardent comme les limites d'un lieu de refuge qu'on aurait offert aux persécutés de tous les pays voisins, fondé dans le but de retarder la décadence de Mimizan, à l'époque où l'obstruction du canal de l'étang ferma son port. Sur le territoire de la commune, on exploite des minerais de fer. » ADOLPHE JOANNE, *Itinéraire des Pyrénées*, p. 52.

TABLE DES MATIÈRES

TOME PREMIER

TOME SECOND

CHAPITRE TROISIÈME

Les Recherches : Molière et les Béjart en 1643.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les Recherches: Molière et les Béjart en 1644.

CHAPITRE CINQUIÈME

Les Recherches : Molière et les Béjart pendant les huit premiers mois de 1645.

CHAPITRE SIXIÈME

Molière et sa troupe, en province, du 1er septembre 1645 au 23 avril 1648.

CHAPITRE SEPTIÈME

La Découverte de M. Dast de Boisville.

CHAPITRE HUITIÈME

Molière à Bordeaux en 1656.

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Œuvres de Molière en 1656.

Bordeaux. — Imprimerie G. Gounouilhou.

ÉLOGE

DE

ÉTIENNE-HENRI BROCHON

PAR M. LOUIS BOUÉ

Henry Brochon n'est plus. Bordeaux a perdu, en lui, une haute personnalité; le barreau, un grand avocat. Deux membres seulement de ce barreau avaient l'honneur d'appartenir à notre Académie, l'un éminent et l'autre obscur, hélas! Celui-là vous ayant quittés à jamais, permettez à celui-ci, au survivant, de vous entretenir, avec une pieuse émotion, du maître disparu...

Brochon est, au premier chef, une figure bordelaise. Son père, qui présida notre Académie, fut maire de Bordeaux. Il était issu d'une lignée fameuse, d'une dynastie, qui enrichit notre cité d'un long contingent de services et d'illustrations.

Dépeindre Brochon, le faire revivre : tâche extraordinairement difficile! Comment, en quelques pages, reproduire sa physionomie essentiellement mobile et ses qualités infiniment diverses? Dès que je le conçois sous un aspect, je l'envisage déjà sous un autre. Il s'offre soudain à ma pensée avec des traits si différents que ma plume n'a pas le temps de les imprimer sur le papier.

Il y a quelques mois à peine, un dessinateur, qui s'est fait une notoriété dans notre région à l'aide de quelques silhouettes prestement enlevées, estima que Brochon rehausserait certes la gloire de sa galerie de portraits. Il se rendit à la deuxième chambre du Tribunal où le maître devait parler. J'observais du regard le malheureux dessinateur qui n'avait jamais été soumis à un tel supplice. Accoudé sur le pupitre de l'huissier — haletant et désespéré — il s'efforçait de suivre une image qui s'obstinait à le fuir et déconcertait son crayon. Éperdu, il aiguisait sans relâche la mine de plomb qu'il usait sans succès. Les feuillets s'ajoutaient aux feuillets et rien d'acceptable ne s'y profilait encore. Vaines tentatives ! L'album se remplissait en pure perte. Pauvre dessinateur ! L'outil, d'ordinaire si docile entre ses doigts, devenait tout à coup rebelle. Jugez donc ! Le portraitiste braquait ses yeux sur l'orateur, le dévisageait ardemment, avec une sorte de convoitise, et croyait le tenir, alors que, par exemple, un mouvement d'ironie relevait malicieusement le coin de sa lèvre. Aussitôt, il fixait ou essayait de fixer, tout joyeux, l'expression observée ; mais, dès qu'il reportait sa vue sur l'insaisissable avocat, celui-ci avait changé d'allure, changé d'attitude, changé de ton. La figure, tout d'abord éclairée d'un sourire, s'assombrissait maintenant sous un masque tragique. En un clin d'œil, la raillerie faisait place à l'apostrophe et le persiflage se transformait en noble sentence, sans préjudice d'un brusque retour à la première manière et d'une nouvelle série de changements inattendus. Nul ne savait, avec une plus surprenante dextérité,

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Le dessinateur, pour cette fois, s'avoua vaincu. J'ai bien peur, Messieurs, de me trouver bientôt dans pareille nécessité puisque, sans avoir la même légèreté de main, j'ose entreprendre la même besogne — séduisante, à coup sûr, autant qu'elle est ardue et irréalisable. L'écrivain ne manquera pas de maudire sa plume comme le dessinateur avait maudit son crayon. Il y a des modèles qui défient la témérité du copiste.



Brochon aurait pu, mieux que beaucoup d'autres, aspirer à se distinguer sur plus d'un théâtre. Il dédaigna des situations si âprement recherchées par des médiocrités sans nombre, et, doué de maintes aptitudes, n'eut qu'une ambition : être avocat. Il le fut dans toute la force du terme, il le fut entièrement, il le fut supérieurement. N'avait-il pas de qui tenir, lui que précédèrent de nombreux ancêtres devenus célèbres au service de la justice, tandis qu'ils se succédaient chez nous — comme une chaine ininterrompue — pendant près de trois siècles?

Brochon, aux yeux des jeunes, incarnait l'ancien barreau. Je m'explique, dès lors, qu'un de mes confrères ait pu dire de ce dernier descendant d'une féconde souche d'avocats : « C'était le grand prêtre de nos traditions. » Je n'en voudrais pour preuve que la plaidoirie de Brochon dans une question concernant l'Ordre dont il était le bâtonnier. On aurait cru entendre l'âme même du barreau élevant de fières et éloquentes protestations contre une atteinte portée à ses chères prérogatives. Les paroles de Brochon resteront comme un monument de dignité professionnelle.

Le barreau, tel est son vrai terrain; la plaidoirie,

telle est sa passion primordiale. C'est donc au Palais qu'il faut le suivre pour le contempler dans son cadre.

Il y arrive allègrement. Autour de son cou flottent, en hiver, les deux bouts d'un foulard de soie blanche très indépendant, tantôt noué au hasard, tantôt entièrement dénoué. Sa tournure est élégante, elle a une sorte de crânerie martiale, une désinvolture toute juvénile. Quelle agilité encore! Quelle coquetterie dans sa démarche! Quelqu'un me disait, ces jours-ci, qu'il avait des pieds spirituels. Il était donc spirituel — c'est bien le cas de l'affirmer — de la tête aux pieds...

Brochon garde une main dans sa poche et, de l'autre, tourmente un bout de cigare qui ne donne plus signe de vie. Il s'acharne sur le récalcitrant. Seul, ce Havane maussade se permet de résister à cet homme irrésistible. Brochon, malgré ses efforts, ne torture que du tabac calciné, n'aspire que des cendres refroidies. Il parle trop pour avoir le loisir de fumer paisiblement. Pendant qu'il cause sans trêve avec ceux qu'il rencontre, ses auditeurs restent en éveil, mais le feu languit et s'endort entre ses doigts. Il essaie bien de le rallumer, de le rallumer encore, de le rallumer toujours. C'est constamment à recommencer. Quelle prodigieuse consommation d'allumettes pour ne mâcher que des cigares éteints!... Brochon confessait lui-même qu'il fumait plus d'allumettes que de tabac.

L'avocat vient de prendre le costume de sa profession. Il se rend à l'audience avec l'entrain du soldat qui, au cri d'alerte, court aux avant-postes. Sa toque, fendue dans le milieu comme par un coup de sabre, affecte des airs de bonnet de police. Elle est négligemment plantée au sommet de ce crâne, à l'ivoire

dévasté, qu'estompe dans le bas une frange ténue, une demi-couronne de cheveux roux et indisciplinés. Deux favoris clairsemés — de coupe correcte, réglementaire — descendent et s'effilent tristement. Blanchis sur les bords, ils ont des reflets de vermeil usé laissant transparaître des taches d'argent. On dirait qu'ils s'écartent par respect pour donner à la bouche, large meurtrière, la liberté de livrer passage aux projectiles. Les yeux, où se réfugie et se concentre toute la vie du visage, les yeux, chargés de mitraille, ont des lueurs de braise, des phosphorescences d'acier. On devine le lutteur exercé à parer le coup non moins qu'à le porter. Le rabat paraît attaché à la hâte. La robe s'entr'ouvre ou n'est rajustée que par un bouton à peine... Brochon traverse, de son pas alerte et dégagé, la salle des Pas-Perdus. Il ne s'embarrasse pas de sa serviette en cuir rouge, que le zèle d'un de ses secrétaires a d'avance placée à la barre. Ainsi, pour les messes solennelles, le calice est porté par le diacre et précède l'officiant à l'autel. Toutes les mains se tendent vers le maître, sollicitant l'aumône d'une désopilante histoire. Brochon, jamais pris au dépourvu, a le temps de décocher à droite et à gauche quelques bons mots que les friands recueillent avec avidité; de semer sur son chemin un peu de cet esprit qui déborde et illumine sa trace; de laisser derrière lui un long remous de belle humeur, une bruyante trainée de sincère et vive gaieté. Soyez bien persuadés que ces dépenses de verve n'ont pas amoindri les réserves qu'il porte en lui et qu'il va répandre à torrents devant les juges. Quelle mimique étonnamment expressive! Comme il vit la scène qu'il décrit! Il serait éloquent même sans parler, car il est — ainsi que l'a écrit Cormenin au sujet de Berryer —

« éloquent dans toute sa personne ». A quel point ne l'est-il donc pas lorsqu'il parle? Tandis qu'il se démène au milieu d'un récit mouvementé, on rit dès qu'on l'aperçoit; on rit bien plus dès qu'on l'entend! Il joue avec les expressions à facettes comme le jongleur avec les boules de cuivre qui allument autour de son front l'illusion d'une auréole.

Pendant que ses dernières paroles, jetées au hasard de conversations rapides, font fortune et courent de groupe en groupe, il est déjà à son poste de combat et recommence, avec la même aisance, à lancer un intarissable feu d'artifice qui ne s'achève que pour briller encore. Chaque mot est une aveuglante fusée; chaque tirade, un radieux bouquet. Nul ne posséda, mieux que Brochon, le don des formules personnelles, neuves, typiques, imprévues...

Le voici à la barre! Il est chez lui, cet avocat doublé d'un artiste exquis, raffiné jusqu'au bout des ongles. Par parenthèse, qu'il me soit permis de rappeler combien son jugement était sûr et combien ses critiques étaient autorisées en matière d'art. N'a-t-il pas publié, en 1866, sous le voile de l'anonyme, un essai de classification du paysage contemporain où ses qualités spéciales s'ornaient d'un coloris si bien approprié à la circonstance? Qu'il me soit permis d'invoquer, à l'appui de sa compétence, le témoignage des murailles mêmes de son appartement, de cet appartement que son goût éclairé avait transformé en un précieux Musée... Il aimait à dire que la Ville n'avait fourni, lors de notre dernière Exposition bordelaise, que deux vitrines à la section de l'Art ancien, tandis qu'il avait pu en fournir quatre.

Donc, Brochon est à la barre. L'avocat absorbe

l'artiste qui, mal caché par les plis de la toge, ne cessera pas de se montrer. L'artiste et l'avocat sont inséparables : l'un est l'intime collaborateur de l'autre.

Brochon professe trop de respect à l'égard de la Justice, des intérêts qui lui sont confiés et de la robe qu'il porte, pour affronter un débat sans être prudemment outillé. Malgré sa rassurante faculté d'improvisation, il veut tout prévoir, tout peser, tout préparer. Quelles que soient les apparences trompeuses, rien n'est laissé à l'aventure, sauf, bien entendu, la forme, le style oratoire, que la *folle du logis* saura trouver quand il faudra et comme il faudra. Ses papiers nous ont conservé son procédé. Dans les affaires importantes, Brochon dictait ou écrivait lui-même des notes serrées, des notes attestant qu'il avait une idée précise de son procès...

Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement.

L'écriture, lisible quoique nerveuse, est espacée de manière à réserver une place aux interlignes. Sur la marge se détachent, de loin en loin, les dates qui donnent, dès le premier coup d'œil, la chronologie des faits de la cause et des actes de la procédure. De cet ensemble se dégagent des jalons très nettement, ainsi qu'il convenait à cet esprit très net. N'allez point croire, cependant, que Brochon s'assujettissait à suivre invariablement ses notes pas à pas. Elles avaient eu cet heureux effet de lui infuser l'essence de l'affaire, de lui permettre de s'en assimiler les détails avec méthode et clarté. C'était assez pour lui. Maintenant, il attendra les événements et sera en mesure, quoi qu'il advienne, d'agir selon les nécessités qu'imposera la tactique adoptée par l'adversaire à l'audience. Sa

nature indépendante ne se plie à aucun esclavage et secoue, au besoin, tous les jougs. Plus d'une fois, tandis que le dernier mot du demandeur tintait à son oreille, il avait soudain une manière toute différente de comprendre la situation; il repoussait aussitôt les pages sur lesquelles il comptait s'appuyer pour reconnaître son chemin, et, volant de ses propres ailes, il montait plus haut et planait plus librement. L'assiette du débat pouvait changer, le travail de cabinet n'avait pas été inutile et n'était point perdu. C'était lui qui, même sous cette forme nouvelle, soutenait encore l'orateur. Celui-ci, par instinct, était porté à choisir les grâces d'un langage enjoué. Il sonnait, par ce moyen, le réveil du juge! On aurait mille fois tort de confondre l'enjouement avec la futilité. Cette futilité n'était qu'apparente. Elle cachait une habileté réelle. Brochon trouvait, à propos, le moyen d'envelopper dans un éclat de rire une thèse dont il avait ainsi atténué la rigueur, une insinuation dont il avait ainsi corrigé l'audace ou l'invraisemblance. Ses plaisanteries elles-mêmes servaient la cause qu'il défendait. Elles devenaient souvent des auxiliaires fort appréciables, car, loin de les risquer au hasard, il les émettait à bon escient, « en réalité tendant toujours vers le but voulu, » comme l'a excellemment observé M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats [1]. Brochon pourra rire maintenant, s'il y a lieu, et faire rire les autres. Il n'en est pas moins vrai que, derrière cette aimable gaieté, il y a un travail profond, opiniâtre, acharné. Le procédé, qui paraît d'abord très simple, n'est pas à la portée de tout le monde : il exige beau-

[1] Me Lainé.

coup de savoir, beaucoup de labeur et beaucoup d'esprit!

Avant tout, Brochon s'est préoccupé de réunir, de lier fortement en faisceau, les arguments qu'il enfoncera comme une cognée d'airain aux flancs de l'argumentation de son adversaire. Afin de poser et de cimenter les assises de son raisonnement, il appelle à son secours la Loi et la Science qui n'ont plus de secrets pour lui. C'est dans le vêtement dont il recouvrira cette robuste charpente, que l'artiste va se révéler, l'artiste à qui nulle manifestation du beau n'est étrangère. Tantôt, ce vêtement sera tissé d'une trame légère sur laquelle on croirait qu'une fée brode par miracle des fleurs charmantes et variées; tantôt, il sera taillé, à grands coups de ciseaux, dans une dure étoffe sur les mailles de laquelle les flèches de l'ennemi s'émousseront sans l'entamer.

Je ne précise pas davantage, pour le moment, comment Brochon étudiait un dossier. J'aurai l'occasion d'y insister plus loin.

S'il parle le premier, il tracera un magistral exposé de la cause, aussitôt renforcé par les prestigieuses combinaisons d'une stratégie, faite de flair et d'expérience, dont il est plus facile de sentir l'extrême ingéniosité que de déjouer le redoutable péril.

S'il réplique, oh! alors, il est lui tout entier. Son tempérament fait explosion. Malheur au pauvre confrère qui aurait commis une faute! Le sarcasme et l'indignation vont tour à tour avoir raison de lui...

Pendant que le demandeur s'explique, Brochon souffre de se contenir encore. Il harcèle, malgré lui, son contradicteur par les mordantes réflexions qui lui échappent et qui déjà amusent les assistants, car il

eut sans relâche, celui-là, les rieurs de son côté. Quel autre possède à un tel point le véritable esprit français, le véritable esprit gaulois? C'est particulièrement à Brochon que l'on peut appliquer la phrase de Cormenin déclarant que Dupin « fait rire ses auditeurs d'un rire franc et national ».

Ces escarmouches ne sont que les préludes de la chaude action près de s'engager. Ce sont les bouffées d'écume du coursier fringant que l'inaction énerve ou que le fouet irrite, du *pur-sang* qui hennit en rongeant le frein avant de s'élancer fièrement et de dévorer l'espace. Ce sont les trouées d'une bouillonnante poussée de lave qui monte intérieurement et crevasse le sol çà et là, impatiente de se faire jour et de secouer, à travers les moindres interstices de la montagne, un pétillement d'étincelles, en attendant que le cratère puisse lancer au dehors sa gerbe ou répandre sa coulée de flammes.

Brochon a enfin la parole. Il se recueille et frémit; on sent que le dieu de l'inspiration le pénètre et l'agite. Tandis que le moment est venu de parler à son gré, il regarde l'adversaire avec complaisance et le plaint des coups qu'il se dispose à lui asséner. Sans prendre toutefois des poses d'hercule qui soulève une massue, il feint l'étonnement d'un homme cherchant à comprendre une argumentation presque incompréhensible; puis, il s'adresse au Tribunal, après un dédaigneux haussement d'épaules, la tête en avant, les sourcils froncés, le teint pâle, la joue creuse, les narines dilatées, semblant humer avec l'air ambiant la géniale riposte qu'il va fulminer. La bouche fine et railleuse de ce puissant frondeur se resserre tout à coup, comme pour aiguiser au passage les traits qui

en jailliront. Ces traits se préparent. On les sent venir, dès que l'œil de Brochon — cet œil d'une vivacité si intense — jette subitement l'éclair qui annonce le coup de tonnerre. Aussitôt, il éclate! On dirait un zouave, baïonnette au clair, s'élançant à l'assaut d'une redoute. Je ne suis plus surpris d'apprendre qu'un de nos collègues le vit en 1870 — de néfaste mémoire — par une matinée d'octobre, dans une contre-allée de nos Quinconces, portant sa tunique d'officier à la manière de sa robe et son képi à l'instar de sa toque. Brochon se distinguait là comme partout et reçut publiquement les félicitations d'un groupe d'officiers supérieurs et, en particulier, d'un vieux général, pour la rectitude et la vigueur avec lesquelles il commandait la manœuvre et entraînait ses hommes à l'exercice...

Sa parole, incisive et brillante, a le tranchant et l'éclat d'une épée. Il frappe d'estoc et de taille. C'est un feu roulant d'arguments qui terrassent et de saillies qui éblouissent. La plupart du temps, le vaillant jouteur manie avec une telle *maëstria* l'arme légère de l'ironie, que cette arme lui suffit pour démonter un adversaire gravement parti en guerre, équipé de pied en cap, sous le casque et la cuirasse. Que d'armures elle a faussées et fracassées! Le champ de bataille reste jonché de leurs débris...

Même quand d'insurmontables impossibilités n'ont pas permis à Brochon de remporter une victoire effective, l'incomparable *dilettante* s'est, du moins, donné la satisfaction de se livrer à un merveilleux jeu de mousqueterie. Bien que la charge n'ait pas atteint la poitrine devenue sa cible vivante, on ne peut s'empêcher de s'extasier devant les délicates enluminures du mousquet au canon ciselé, damasquiné, semble-t-il,

par Benvenuto Cellini lui-même. Quel brio étourdissant! Quelle formidable artillerie de siège! J'en parle savamment puisque j'en ai, comme les amis, essuyé les éclats et ressenti les meurtrissures. J'en parle dans les conditions où la victime saignante parlerait du boulet qui l'a meurtrie...

Maint avocat se rappelle une de ces fins d'audience où, tandis que la nuit descendait dans le Palais presque désert, Brochon baissait la voix, se rapprochait des magistrats, les fascinait plus sûrement, leur parlant un langage plus simple et les serrant de plus près, tel que ces assaillants qui, à la faveur des ténèbres, se glissent jusqu'aux abords de la place assiégée. Un de ses anciens collaborateurs [1] me décrivait ce tableau que tous les hommes du Palais gardent devant les yeux. La pénombre éteint les contours et on n'aperçoit, au fond de l'enceinte, que la ligne rouge formée par la Cour. En face, se détache — comme un point lumineux — cette tête d'avocat attirant, pour ainsi dire, tout ce qu'il y a de vie et de pensée autour d'elle. Brochon prend je ne sais quelle solennelle autorité. On dirait qu'il s'adresse moins aux juges qui disparaissent à cette heure, qu'au Juge des juges, au Christ voilé mais toujours présent, qu'il devine au dessus de leurs rangs. Ce n'est plus seulement un avocat qui plaide, c'est une honnêteté qui domine, une croyance intime qui se révèle, une conscience qui parle. Quel ascendant sur l'auditoire subjugué!

Brochon, cet avocat consommé qui avait toutes les cordes à son arc, étalait volontiers la pompe de la période harmonieuse ou, suivant les besoins de la

(1) Me Brazier.

cause, condensait sa pensée en un mot qui faisait balle et perçait au cœur l'ennemi. Même lorsqu'il semblait effleurer l'épiderme, son scalpel entrait profondément dans les chairs. Il ne fut pas moins apte à soulever une communicative hilarité au sein des foules qu'à faire courir un frisson d'enthousiasme ou d'effroi parmi les rangs d'une assemblée. Comme il savait exciter le rire, il savait exciter l'intérêt et l'admiration.

Ce serait donc créer une fausse légende autour du nom de Brochon et lui faire expier injustement son amabilité, que de laisser croire qu'il se préoccupait, avant tout, de la toilette de sa plaidoirie. Il lui était presque désagréable de s'entendre éternellement appeler « spirituel ». Sans doute, il l'était à outrance; mais cet avocat de trempe avait conscience d'être mieux que cela. L'heureux homme! il avait le droit de prendre pour du plomb vil ce que d'autres auraient pris pour de l'or pur; il avait le droit de considérer comme une sorte de reproche ou d'injure un compliment qui aurait paru si doux à bien des confrères, mais dont, à leur grande douleur, on a sans doute moins abusé à leur égard. Être spirituel, c'était la moindre des choses pour Brochon. Il visait à être solide, certain d'être brillant par-dessus le marché, puisqu'il ne pouvait point ne pas l'être, puisque l'imagination l'emportait à son insu. Certes, il redoutait que l'on ne reconnût dans sa plaidoirie qu'une qualité qu'il jugeait lui-même accessoire. Sa volonté tendait encore plus à convaincre qu'à plaire, il s'appliquait plus à forger ses théories qu'à les émailler, ainsi qu'on aurait pu s'en rendre compte en le voyant préparer certaines questions pour l'étude desquelles il bouleversait sa bibliothèque et essoufflait plusieurs secrétaires. Le point

juridique, objet de sa constante et unique préoccupation, était par lui envisagé à fond sous tous ses aspects et c'était sur la rude enclume du Droit qu'il martelait, à revers de bras, ses substantielles conclusions. Après un pareil effort, souvent considérable, il s'écriait avec amertume : « Et on supposera que je ne me suis pas inquiété du Code, on ne me trouvera que spirituel ! » S'il lâchait ensuite la bride à son humour, était-ce une raison pour ne plus apercevoir la force et le mérite d'un système dont il aimait à faire disparaître l'aridité? Cesse-t-on d'être sérieux parce qu'on rehausse sa parole par d'attrayants ornements? Or, Brochon était attrayant partout et toujours. Ce fut sa manière d'être. On demeurait ébloui devant l'abondance des fleurs et on devenait trop enclin à perdre de vue qu'au-dessous il y avait le roc. Plus un visage est rayonnant et plus on oublie le squelette, le squelette qui n'en existe pas moins derrière l'éclat extérieur. Brochon avait à cœur que l'on ne se méprît pas sur la situation, il avait à cœur que l'on remarquât bien que sa verve de bon aloi s'exerçait au profit d'un raisonnement réfléchi. J'ai voulu réjouir sa mémoire en cherchant, pour ma part, à dissiper l'équivoque. D'un mot, je résume ma pensée : la pourpre et les arabesques du manteau recouvraient une ossature de fer!

Après avoir donné une idée du vaste labeur de Brochon, pourquoi n'indiquerais-je pas comment il réclamait ses honoraires? C'était curieux de le voir rédiger ses comptes. Prenant son courage à deux mains et soutenu du regard et de la voix par ses secrétaires — qui n'attendaient plus ici que de la faiblesse — il hésitait, consultait, hésitait encore, estimait toujours la somme trop forte et se décidait enfin à poser un chiffre, un

chiffre *minimum;* puis, il y revenait, imaginant toutes sortes de mauvaises raisons pour en retrancher quelques lambeaux, pour le diminuer et le diminuer toujours. Je pourrais nommer telle administration qui, jugeant elle-même dérisoire le chiffre ainsi réduit, a maintes fois envoyé à son avocat le double de ce qu'il demandait. Le désintéressement de Brochon, il faut bien le dire à l'honneur du barreau, n'y était pas une exception.

Cet homme, si réservé pour réclamer, l'était moins pour donner. Combien d'infortunes n'a-t-il pas secourues? Le tiroir de sa table de travail était organisé comme dans un Bureau de bienfaisance. Les sommes, prêtes pour la distribution, attendaient par catégories les requêtes qui ne cessaient jamais d'affluer. Brochon avait quelquefois besoin d'effrayer un peu les quémandeurs trop enclins à renouveler leurs visites. Aussi, il s'agitait en versant son obole, mais il la versait.

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

Souvent, ce que donnait Brochon semblait valoir plus que la façon dont il le donnait. Toutefois, défions-nous : avec cette nature privilégiée, on peut soupçonner des calculs dont la suprême délicatesse nous échappe ou nous déroute, et j'estime qu'il est permis d'apercevoir, sous les emportements d'une brusquerie voulue, un vrai raffinement de charité. Brochon cherchait sans doute à diminuer la portée de son bienfait pour contraindre son obligé à moins de gratitude. Quel solliciteur — rudoyé peut-être — n'emportait cependant son obole? Je me borne à mentionner en bloc tous ceux que Brochon secourait discrètement dans l'ombre. Si la mémoire des morts n'avait pas

aussi sa pudeur, je révélerais certains actes qui vous attendriraient sûrement et vous donneraient la réelle mesure du tact et des largesses de notre ancien collègue...

Qui donc contredirait mes assertions puisées, d'ailleurs, aux meilleures sources? Brochon avait ainsi traversé les luttes de la vie oratoire. Je ne serai pas démenti, soyez-en sûrs, par ceux qui l'ont vu de plus près, par ceux qui ont été associés étroitement à ses occupations quotidiennes, par ceux qui — d'après les expressions de Me Rousse, parlant sur la tombe de Chaix-d'Est-Ange — « ont travaillé à son éloquence ». Dois-je m'appesantir à ce point de vue? J'entends l'éminent avocat-académicien qui poursuit et se demande,... « lorsque la mort a mis la main si brusquement sur cette bouche faite pour charmer, à quoi bon vanter les triomphes fragiles de la parole? » C'est pourtant un besoin que nous éprouvons aujourd'hui. Ne convient-il pas, à cette heure, d'élever entre nous, à notre collègue disparu, une statue qui devrait être fouillée avec un ciseau d'or? Infiniment au-dessous de la tâche entreprise, je regrette de n'avoir pas su — selon les termes que j'emprunte encore à Me Rousse — « dire tout ce qu'il y avait d'ardeur dans cette âme impétueuse, prompte aux extrêmes, emportée jusqu'à la passion, caressante jusqu'à la tendresse, généreuse, prodigue, improvisant les belles actions comme les beaux discours, par instinct de nature et par d'irrésistibles élans ». Ces mots, consacrés à Chaix-d'Est-Ange, nous rendent notre Brochon.

Tel fut, Messieurs, l'avocat que pleure le barreau de Bordeaux. Me suis-je, dans mes appréciations, laissé entraîner au delà de la vérité ou suis-je inconsciem-

ment resté en deçà? Je n'ai songé qu'à être équitable envers Brochon. Comme toutes les extraordinaires organisations, s'il eut ses fidèles, ses fervents, il eut aussi ses détracteurs. Disons aujourd'hui qu'à certains égards, il n'avait pas plus besoin des premiers qu'il ne devait craindre les seconds. Ses succès légitimes, en dehors d'une claque de commande et malgré l'attaque systématique, s'imposaient à tous. Mon intention est de m'écarter aussi bien de l'inutile flatterie qui était impuissante à le grandir que du dénigrement exagéré qui était incapable de le rabaisser. Je m'efforce, libre de parti pris, de ressusciter Brochon, de le peindre ressemblant. Les uns voudront bien avouer que c'est assez et les autres auraient mauvaise grâce à prétendre que c'est trop. Si je rencontre un avantage, je le consigne avec empressement; si je rencontre une imperfection, je n'hésite pas à la signaler. Un portrait ne saurait être exact qu'à ce prix et je tente de faire un portrait exact. Lorsque j'écoute Brochon à la barre ou ailleurs, je ne peux pas me soustraire à l'action indicible qu'il exerce sur moi. Lorsque, par la porte entrebâillée, je le surprends dans son cabinet, je loue sans restriction son inextinguible ardeur au travail, mais je confesse, de bonne foi, sa nervosité excessive...

Un jour, tandis que nous étions chargés de plaider pour les mêmes intérêts, je fus convoqué par lui, ainsi que l'avoué de la cause, afin de fondre ensemble nos avis dans un plan commun et d'arrêter la ligne qu'il convenait d'adopter. Brochon parla tout de suite, parla très bien, parla sans trêve, parla pendant près d'une heure. C'était l'homme du monologue. Quand je le crus au bout (je ne dis pas : à bout); quand je vis l'avoué prêt de regagner son étude, j'estimai que

ma dignité ne pouvait, en cette circonstance, s'accommoder d'un rôle absolument muet et je pensai qu'elle me commandait de prononcer enfin quelques syllabes pour prouver qu'également j'avais, au moins, lu le dossier de l'affaire. Ayant, en silence, prêté une oreille respectueuse et attentive à la longue harangue du maître, je n'osai pas m'abstenir jusqu'à la fin et j'intervins timidement ainsi : « Moi, Messieurs... » Brochon, hors de lui, s'écria aussitôt avec exaspération : « Ah! mon ami, si vous parlez tout le temps!!!... » Je n'ajoutai rien et mon premier mot fut aussi mon dernier.

On me pardonnera cette réminiscence. N'était-elle pas nécessaire à l'achèvement du tableau qu'elle éclaire d'une façon plus caractéristique, sans en diminuer l'attrait captivant? Quand on sculpte un buste de Cicéron, il faut bien lui restituer en plein visage la verrue d'où lui est venu son nom. Quand on reproduit la tête d'Homère, il faut bien lui éteindre les yeux. On n'amoindrit pas l'homme et surtout son œuvre par le seul fait que l'on pousse son effigie jusqu'à la plus scrupuleuse vérité. Pour y modeler le relief de la vie, les lignes d'ombre ne sont pas moins indispensables que les coups de lumière. En consignant une imperfection au milieu de maintes qualités, on n'altère point ces qualités, on ne les détruit point; on ajoute un trait à la ressemblance. Brochon se charge lui-même de me donner raison dans un discours dont nous aurons à parler. Son bon sens n'admet pas d'éloge absolu. L'éloge sans réserves, déclare-t-il, « n'est plus que de l'aveuglement; il tombe dans l'abus, sinon dans le ridicule... » Heureux l'homme possédant assez de qualités pour payer et racheter cent fois ses défauts! En pareil cas, les défauts équivalent aux minces taches

qui maculent le front du soleil, mais ne lui enlèvent aucun de ses rayons. Je peux donc conclure que Brochon fut un avocat hors ligne. Il n'aspira jamais à un meilleur éloge.

Pendant plus de quarante ans, n'est-il pas resté, au barreau de notre ville, l'une des personnalités les plus vivantes, les plus populaires, les plus intègres, les plus distinguées? Il a appartenu au Conseil de discipline depuis 1870, et — rarissime privilège — fut élevé trois fois aux honneurs du bâtonnat.

Brochon meurt sans être décoré.



Parler de lui, c'est bien; le faire parler, c'est beaucoup mieux. A ceux qui ont pénétré encore plus avant que moi dans son intimité, il appartiendrait de faire connaître l'homme privé. Celui-ci ne se donnait jamais à moitié lorsqu'il se donnait. Ses amis pourraient-ils redire assez la sûreté de ses relations et l'étendue de son dévouement? D'une loyauté à toute épreuve, il était inflexible sur le point d'honneur. A cet égard, chacun sait bien qu'il a vécu sans peur et sans reproche. Les replis de son âme ne m'ayant pas été complètement ouverts, je serai plus à l'aise pour mettre à nu les prodiges de son esprit. Que ne vous est-il permis de l'entendre, tandis qu'il prend un instant de repos à la chambre des avocats, ce foyer du Palais de Justice! Là, comme dans la salle des Pas-Perdus, il se dévoilera, sous le plus agréable aspect, dans les libres propos d'une expansion familière. Des confrères sont réunis, les uns entre deux plaidoiries, les autres avant ou après la plaidoirie du jour, les autres enfin en attendant... celle du lendemain. Quels

échos les événements d'actualité trouvent dans ce coin privilégié ! Les moindres sujets sont traités par chacun — naturellement — de main de *maître!* Je n'assurerai pas qu'une bienveillance inaltérable y préside à tous les conciliabules, mais l'esprit et l'entrain n'en sont jamais absents. Il existe donc des circonstances atténuantes. Chacun, en effet, apporte sa note au concert, et, à côté de la foule des accompagnateurs modestes qui font leur partie dans l'ombre, il y a les solistes qui dominent la rumeur générale. Brochon était, sans conteste, un premier soliste. Causeur disert entre tous, batailleur endiablé, malin comme pas un, sémillant par excellence, il brillait d'un éclat qui ne tardait guère à réduire la plupart de ses voisins au rôle d'humbles satellites. Avec la meilleure grâce, du reste, ils se tenaient à l'écart devant la montée de l'astre qui donnait toute sa lumière au milieu d'applaudissements unanimes. Ses nerfs s'irritent parfois de la contradiction, bien qu'elle lui fournisse d'inimitables reparties et qu'il résiste aisément aux contradicteurs les plus déliés. Ses phrases pittoresques scintillent souvent comme un couperet de guillotine aux premiers feux du jour... et coupent autant que lui. L'exécution est rapide, car la machine n'a jamais le temps de se rouiller. Elle reste en permanence, fonctionne avec une surprenante célérité, et on songe à peine à plaindre les victimes tellement l'appareil est décoré, verni, presque séduisant. Du choc continuel des idées, quelles étincelles sont sorties, quelles perles ont jailli !

Plus d'une fois, j'ai eu la pensée de les dérober à l'oubli, et, il n'y a pas bien longtemps, j'ai précisément fait part à Brochon de mon projet. Je lui communiquai mon intention d'ouvrir un registre pour y conserver

les plus étonnants propos de la chambre des avocats et, en particulier, quelques-uns des siens que j'avais eu la bonne fortune de retenir. Je lui en citai plusieurs. Brochon — tant la contradiction devient une habitude! — déclara qu'il ne les avait jamais tenus. Quel honneur pour moi, si les assistants, donnant raison à ses protestations, m'avaient cru l'auteur des mots que je lui prêtais! Par malheur, nul ne pouvait s'y méprendre, car ces mots gardaient l'empreinte du maître, une marque de fabrique singulièrement difficile à contrefaire. Ils étaient donc bien authentiques. Quoi qu'il en soit, Brochon m'encouragea et me conseilla d'inaugurer le registre par cette anecdote — concernant son grand-oncle, Louis — qu'il me raconta et que voici :

Louis Brochon sortait de son cabinet et raccompagnait un client jusqu'à l'antichambre, où un humble individu était assis dans un coin. Le client maugréait un peu et se plaignait des lenteurs d'un procès pour lequel il faisait des visites à son avocat depuis plusieurs mois déjà. « Et vous trouvez cela bien long, répliqua froidement l'homme de loi. Pauvre plaideur! ayez plus de patience, et prenez plutôt modèle sur ce monsieur qui vient, tous les jours — depuis vingt-cinq ans — pour la même affaire. » L'avocat montrait du doigt l'inconnu. Celui-ci esquissa, avec résignation, un signe de tête affirmatif en guise d'acquiescement. Le client, confondu, ne trouva pas de réponse. Quant au monsieur offert en exemple, c'était le barbier de Louis Brochon, qui, depuis vingt-cinq ans, en effet, venait, tous les jours, pour le raser!

La boutade, vous le voyez, était piquante et méritait de figurer au livre d'or de la chambre des avocats. Ce livre est resté à l'état de rêve. Puisqu'il n'a pas pu, dès

lors, donner asile au récit de mon confrère, j'ai cru devoir le consigner ici...

Le neveu fut digne de l'oncle. Il n'avait pas besoin du secours de sa famille pour couvrir quelques pages de traits mémorables. Avec lui, les moindres incidents devenaient épiques ou prenaient, du moins, une tournure qui s'éloignait toujours de la banalité. Il ne négligeait rien pour les grosses causes, mais, en revanche, il était parcimonieux de son temps quand il rencontrait une affaire indigne de lui.

A une époque déjà éloignée, Brochon, entrant au palais, venait de me rejoindre. Au même instant, j'aperçus un campagnard se dirigeant vers lui. Mon confrère, soudain de mauvaise humeur, me raconta que cet individu était assigné par le ministère public pour avoir porté un coup de poing à sa belle-sœur. Il ajouta que ce maudit prévenu s'était présenté chez lui dès l'aurore, l'avait sans pitié arraché au sommeil et accablé, à propos d'une peccadille, de mille explications aussi inutiles que stupides. Brochon, tourné vers moi et causant avec un redoublement d'animation, espérait décourager le client et le tenir en respect. Celui-ci gagnait du terrain peu à peu... Il ôta timidement sa casquette et finit par aborder son avocat qui se retourna brusquement et lui dit : « Ah ! ça, j'aime à croire que vous n'allez pas recommencer. Entendez, malheureux, qu'avec une défense conforme à vos vues, votre procès ne tarderait pas à être compromis. Allez vous asseoir dans l'*armoire* correctionnelle. Je vous y retrouverai en temps utile. » Le client, sans perdre contenance, songea alors qu'il n'avait point parlé d'honoraires à son avocat et pensa que cette omission était la seule cause d'un semblable accueil. Il se détourna

donc pour sonder les compartiments de son porte-monnaie d'où il retira un billet de banque. Plein d'un nouveau courage, il revint à la charge en montrant le papier bleu au bout des doigts, — ce papier bleu qui est trop souvent ici-bas un infaillible *Sésame, ouvre-toi*. Il frôlait l'avocat de plus près et répétait d'un air vainqueur : « Tenez, Monsieur Brochon, tenez... » Le pauvre diable ne soupçonnait pas à qui il avait affaire. A cette vue, Brochon affolé plonge, à son tour, les mains dans ses poches, retire une somme et s'écrie : « Quoi! mon ami, de l'argent? Vous vous imaginez que je cours après ça? De l'argent! Je n'en manque pas, regardez! J'en ai à votre disposition. Combien voulez-vous? Oui, combien voulez-vous pour me laisser tranquille? » Le client, littéralement ahuri, tenta cependant d'insister. Brochon alors bondit sur lui, l'écume aux lèvres, l'œil en feu, les bras en avant et les poings fermés, lui cinglant la face de ces mots : « Partez, vous-dis-je, partez ou je vous tue! Il n'y aura pas au monde un jury capable de me condamner. » Voilà un client qui dut regretter, un instant, de ne pas avoir frappé à une autre porte. L'heure venue, l'avocat se rendit à l'audience. Il commença son plaidoyer par cette déclaration : « Messieurs, il y a ici un homme qui ne me croit pas à la hauteur de cette affaire et demeure persuadé que je prends peu souci de ses intérêts. Cet homme est mon client, mais, comme il ne comprend rien à la question, je ne me préoccuperai ni de son sentiment, ni de ses avis, et je plaiderai à ma façon. » Me Brochon plaida, en effet, à sa manière qui était la bonne. Bien entendu, il administra — dans un autre genre — à la belle-sœur de son client une magistrale volée de bois vert, une maîtresse râclée auprès de la-

quelle la première n'avait été qu'une simple caresse; et, moyennant ce, le mal fut réparé. L'acquittement coula de source. Malgré tout, le client a été satisfait. Il pouvait l'être... La perfection n'existant pas en ce monde, mieux vaut, à la rigueur, un brutal chirurgien qui vous sauve la vie, qu'un aimable opérateur qui vous conduit à la mort avec une grâce ineffable.

Brochon éloignait les importuns en termes peu ordinaires. Un plaideur lui faisait perdre son temps et le retenait abusivement pour lui recommander surtout de faire allusion à telle circonstance et d'adresser tels reproches, etc... « Je vois, repartit Brochon, ce que vous désirez. Vous voulez ennuyer votre adversaire. » — « Oui, Monsieur, » se hâta de répondre le plaideur. Brochon de reprendre aussitôt : « Eh ! bien, mon ami, vous n'avez pas besoin de moi pour atteindre ce résultat. Vous y suffisez amplement ! »

Il y a, au Palais, des phrases de notre Brochon que les générations rediront aux générations. Dès qu'on parle de lui, les anciens citent notamment celle où il nargue son adversaire, un important industriel « qui s'intitule fabricant de moutarde *diaphane* parce qu'il la renferme dans des pots de verre qui sont transparents! »

Les souvenirs s'offrent en foule à ma pensée et pullulent pêle-mêle dans mon encrier. Je n'ai qu'à y faire la pêche au hasard de la plume...

Dans un procès correctionnel — qui eut un immense retentissement, jusque dans la presse parisienne, moins par l'importance des faits que par le rang social des prévenus — nous devions plaider, plusieurs confrères et moi, aux côtés de Brochon. Notre aîné parla le premier. Il se surpassa lui-même ! Ce fut à un tel point que, nous étant consultés d'un regard, nous

renonçâmes tous à intervenir. Qui donc se serait permis d'élever la voix après le morceau de choix que nous venions d'entendre? Brochon avait à dépeindre, au sein d'un décor *sui generis,* une courtisane — le vrai pivot de l'affaire — dans l'emploi d'une certaine soirée et de la matinée qui suivit. C'est alors qu'il insinua malicieusement, avec une expression impossible à reproduire, un *omisso medio* ayant le prix et la saveur d'un long poème. Je crois bien que d'austères ancêtres, des magistrats antiques et solennels, accrochés à la muraille, ont dû sourire eux-mêmes en leurs rigides encadrements. Mes confrères se rappellent encore, aussi bien que moi, cette scène inénarrable.

Brochon seul savait et osait égayer le plus monotone débat par une réflexion d'un comique extravagant. Un ancien magistrat venait de commettre contre lui... une plaidoirie au poids médiocre — quoique fort lourde. Brochon se déclara chargé de répondre à la parole « grave » de son adversaire. Il s'agissait d'un règlement de compte sollicité au nom d'un épicier qui invoquait, à l'appui de sa demande, les mentions d'un livret où s'alignaient les fournitures faites. L'avocat du prétendu débiteur avait examiné les chiffres de près et reconnu, en vérifiant chaque détail, que, d'après le calcul de l'épicier, un ménage de deux personnes aurait consommé, dévoré, dans le court espace d'un mois, des centaines de kilos de saucisson. Il protesta, puis, se ravisant, il ajouta sentencieusement : « Je ne cache jamais rien à la Justice. Un scrupule de conscience m'oblige à avouer qu'il y avait aussi dans la maison un petit enfant de trois ans ! » Vous voyez d'ici l'effet. *Risum teneatis amici.*

Une autre fois, à propos de la trompe d'un conduc-

teur de tramway, Brochon parla de la musique, des fanfares, du cor de chasse, de l'*hallali*... que sais-je encore? Le Tribunal s'esclaffait et sa belle humeur me navrait. Si je n'avais pas été l'adversaire, je me serais diverti autant que mon entourage.

Une autre fois, dans une question de responsabilité notariale, résultant d'une pièce égarée, c'est-à-dire dans une affaire qui ne paraissait pas d'une nature folâtre, il trouva moyen de mettre en scène le roi d'Honolulu et la reine Pomaré. Ce fut du délire!

Une autre fois... Les souvenirs, au lieu de s'épuiser à mesure que je les énumère, continuent à se presser dans ma tête et à demander une place dans ces modestes lignes.

Brochon se portait partie civile contre un personnage qui était maire de sa commune et... fabricant de cordes harmoniques! Décidément, la Providence devenait complice des succès de l'avocat en suscitant des causes exprès pour lui. Jamais il n'apparut plus gai. Sa verve, aux mirifiques ruissellements, fut divinement alimentée par la double qualité de son client. Je vous laisse à penser s'il fit vibrer, sous l'archet de sa haute fantaisie, les dites cordes harmoniques! L'assistance implorait grâce. Le rire sans répit devenait une fièvre, un surmenage.

Changeons la note et passons à la Cour d'assises.

Pendant que Brochon magnétisait le jury qu'il tenait sous le charme de sa parole entraînante, l'avocat général se démenait, se trémoussait en mille gestes de dénégations. Dans une pareille circonstance, quel avocat n'a protesté avec violence? Mieux avisé, Brochon — que ce continuel mouvement d'épaules rouges, vu du coin de l'œil, taquinait furieusement — devenu

plus doux que jamais, exhala ces mots : « Ah ! Monsieur l'Avocat général, comme je vous comprends bien ! Oui, je comprends votre malaise, je comprends vos impatiences très naturelles ; je comprends, je comprends qu'il vous soit difficile de vous tenir tranquille sur votre siège, car il ne doit pas être agréable, pour un magistrat, de se faire ainsi tordre la peau en public... » Le représentant de la société, on peut le croire, sembla retrouver le repos et, durant quelques instants, rentra dans un calme complet.

Devant la quatrième chambre de la Cour, Brochon, soutenant un appel quelconque à la lumière de nos lois, fit une soudaine incursion sur le domaine de la législation anglaise. Il paraît que, par suite d'une coïncidence bizarre, d'autres avocats avaient eu, à des audiences précédentes, une idée analogue. Au ministère public, siégeait un homme d'une valeur incontestée. A la suite de la plaidoirie, il prit à son tour la parole et proclama, en termes acerbes, qu'il était puéril de toujours rappeler à des magistrats de la France le Code de l'Angleterre. Il émit de savantes réflexions relatives à la justice d'outre-Manche et déclara qu'il devenait d'autant plus ridicule d'en parler que des voix plus nombreuses en avaient parlé déjà. Brochon se souleva à peine sur le coude et, plein d'une joie... féroce, laissa tomber cette brève interruption : « J'ai l'honneur de faire remarquer à la Cour que Monsieur l'Avocat général en a encore parlé après moi ! »

Point de commentaires, n'est-ce pas?

Surtout, assez de souvenirs d'audiences.

J'en passe et des meilleurs. Il faut savoir se borner. Cette notice ne peut pas avoir la folle prétention de

contenir toutes les saillies de Brochon. Comme l'a exprimé un auteur contemporain, on ne renferme pas « l'Océan dans une bouteille ».

Permettez-moi de mentionner seulement cette histoire que l'on prendrait pour une des plus jolies scènes de Molière, extraite de quelque pièce intitulée : *l'Avocat et le Tailleur*. N'insistons pas...

Je laisse donc au fond de ma mémoire mille réminiscences qui voudraient jaillir. Me blâmera-t-on de n'avoir pas fait appel davantage à la mémoire de certains amis de Brochon? Chacun n'aurait pas manqué d'apporter son épi à la gerbe, sa pierre à l'édifice. Je me serais trouvé dans l'impossibilité d'accumuler et de classer tant de trésors. Il suffit, en effet, de nommer Brochon pour qu'aussitôt d'interminables histoires montent à la pensée comme une mousse capiteuse et pétillante. Qui les compterait? Autant vaudrait compter les étoiles du firmament ou les grains de sable du rivage. Elles rempliraient des volumes et des volumes.

J'aurais préféré, d'ailleurs, reproduire des pages entières, des pages retentissantes ou enflammées, des pages détachées de telle ou telle magnifique plaidoirie de Brochon qui, certes, fit autres choses que des bons mots. J'aurais préféré vous le montrer glorieusement aux prises avec les exigences multiples et élevées de sa profession. J'aurais préféré le montrer, au Tribunal de commerce, retenant l'attention de ses juges dans une de ces complexes questions de droit maritime qu'il traitait avec la compétence d'un spécialiste, avec l'autorité d'un maître. J'aurais préféré montrer, dans une affaire de contrefaçon, toutes les puissances de sa dialectique; dans une affaire d'accident, toutes les ressources de son habileté; dans une affaire mettant

en jeu les faiblesses ou les douleurs humaines, toutes les compassions de son âme. J'aurais préféré même l'évoquer, dans une affaire d'une gaieté plantureuse, en ses géantes chevauchées, à travers l'idéal, sur les ailes de son vertigineux caprice. Par malheur, l'improvisation échappe à l'historien : elle ne laisse pas plus de traces que le météore fendant les airs.

Qu'on me pardonne donc de m'être borné à colliger quelques répliques peu dignes sans doute de fournir la matière d'un éloge funèbre. Qu'était cela? A peine la menue monnaie, le billon de ce millionnaire de l'esprit qui répandait à profusion — comme un grand seigneur qu'il était — les pièces d'or frappées au coin de son humour inépuisable et de son originalité sans égale.

On donne, je le sais, une bien maigre idée d'un festin, lorsqu'on ne peut offrir que des miettes tombées de la table opulente. Toutefois, si ces miettes gardent un prix inusité, que n'est-il pas permis de croire au sujet du festin lui-même?



Ma tâche ne serait pas terminée, à l'Académie, si je n'y retraçais que Brochon avocat. Je vous dois surtout, Messieurs, Brochon académicien, — « académicien malgré lui, » pour employer son langage. C'était un académicien nécessaire, et je conçois qu'on l'ait violenté et élu, sans tenir grand compte de son bon plaisir.

Lorsque Brochon fit son entrée parmi ses nouveaux collègues, M. le président Lespiault, lui adressant le compliment d'usage pour lui souhaiter la bienvenue, fit allusion à ces belles créations qui s'évaporent sur les lèvres de l'avocat et se plut à espérer que le récipiendaire ne manquerait pas désormais de transmettre

à la postérité des œuvres dignes de vivre; car, lui dit-il, « les devoirs académiques que vous contractez aujourd'hui vous amèneront sans doute à nous réserver quelques étincelles de cet esprit original que vous prodiguez ailleurs. » Notre Président d'alors avait eu un juste pressentiment de l'avenir. L'esprit de Brochon, en effet, prodiguait ailleurs des étincelles trop éphémères, tandis qu'elles devenaient ici des rubis inaltérables. Oui, les délicats nous sauront gré d'avoir attiré Brochon à nous, parce que c'est grâce à notre Compagnie qu'ils posséderont un discours de Brochon, un discours écrit dans lequel il a cristallisé, solidifié, ces bulles fluides et colorées qu'il ne cessait d'éparpiller à tous les souffles et qui s'évanouissaient trop vite. C'est grâce à l'Académie que l'on gardera ces lignes où il a distillé le meilleur de sa pensée et figé la quintessence de son cœur. C'est grâce à elle que le parfum ne s'est plus volatilisé; que l'on peut à jamais le respirer à loisir dans cette brochure qui nous le conserve mieux qu'un riche flacon aux chatoiements de pierreries.

Avant d'y puiser une nouvelle ivresse, rappelons un trait de nos discussions intimes.

Un soir, Brochon arriva sanglé dans sa redingote noire tel qu'un maître d'armes. Il y avait de l'orage dans l'air. L'ordre du jour portait la lecture d'un rapport sur un ouvrage susceptible de soulever des questions irritantes. Les amis de l'auteur assistaient à la séance. Le rapporteur résuma le sentiment de la Commission et conclut à la médaille d'or. Un de nos collègues combattit ces conclusions avec sa courtoisie habituelle. Brochon demanda, à son tour, la parole et commença de la sorte : « Messieurs, après avoir reli-

gieusement prêté attention au débat contradictoire qui vient de s'engager devant vous, je vous dirai toute ma pensée. L'honorable rapporteur a conclu à la médaille d'or. S'il n'y a, pour la donner, que les raisons qu'il a développées, je ne vois pas le moins du monde pourquoi on la donnerait. D'un autre côté, mon excellent collègue et ami M. X..., combattant le rapport, vous a adjurés de ne pas voter la médaille réclamée. S'il n'y a, pour la refuser, que les raisons qu'il a développées, je ne vois pas le moins du monde pourquoi on la refuserait. L'un des deux cependant doit avoir raison au fond. Je préciserai mon avis... » Là dessus, notre collègue — dont la langue semblait une lame plus effilée que de coutume, si c'est possible, — s'engagea dans une verte diatribe avec accompagnement de mots à l'emporte-pièce qui laissaient des brûlures comme un fer rouge. Il malmena terriblement les conclusions du rapport. Alors, un murmure s'éleva d'un côté de la salle. Brochon, tenant tête aux interrupteurs, leur jeta ces mots : « Pardon! messieurs. Entendons-nous bien. Je ne fais que formuler mon appréciation et expliquer mon vote. Quant à vous, vous restez libres; je ne vous impose rien. Vous pourrez, si vous le voulez, accorder au candidat une médaille d'or; mais alors, au nom du bon sens le plus élémentaire, je demande qu'elle soit du moins comme son livre, qu'elle soit creuse! » Un long discours aurait-il eu cette portée? On passa au vote, et je n'ai pas besoin d'ajouter que notre trésorier fut dispensé du soin de commander la précieuse médaille.

J'ai rappelé comment Brochon parlait au milieu de nous. Rappelons, sans plus tarder, comment il écrivait.

Je crois encore le voir au moment où il prononça son admirable discours. En est-il dans nos annales un plus parfait? L'affirmative serait bien flatteuse pour nos annales.

Il y avait liesse, ce soir-là, chez nous, tant Brochon donnait de charmes à nos séances. Un public choisi avait envahi notre salle, trop étroite, de la rue Jean-Jacques-Bel. Les murs éclataient. Le barreau, largement représenté, se massait dans la salle. La présence de maint gourmet de belles-lettres indiquait assez que l'on s'attendait à un régal exceptionnel. Le maître, objet de l'attention générale, se détachait resplendissant sur les tentures de velours rouge et sous l'éclat des lustres dorés. Combien il éclipsait notre décor de gala! Son plastron, ses yeux, son crâne, tout flambait. Et son esprit, on le savait, allait flamber bien davantage!

Quelle tenue exquise! Ce n'était plus l'homme du palais. Il laissait à la barre les procédés d'usage, les tempêtes de gestes et de cris. Pas d'adversaires à pourfendre, pas de combat sans merci pour l'honneur ou la vie d'un client! Brochon n'avait maintenant qu'à intéresser un auditoire sympathique. Nous avions devant nous l'homme du monde causant dans un salon distingué. Plus de larges manches, plus de voix tonitruante...

L'orateur est debout, blême, fin, imposant. Dès les premiers mots, il apparaît aussi sobre, aussi correct, aussi discipliné, qu'il est ordinairement libre, expansif, fantaisiste. Qu'il a grand air! Le méridional a disparu. Son maintien, ses manières, son langage, font de lui un gentihomme accompli, un marquis de l'ancien temps — un vrai. C'est le diseur de race qui a merveilleuse-

ment le don de mettre une idée en relief. Sans taux artifices, d'un ton posé, — recherchant plutôt les demi-teintes, comme il convient en bonne compagnie, — il reste sûr de ses effets et prête à chaque parole toute sa valeur, une valeur irrésistible. On s'étonnerait — s'il n'avait habitué à tant d'étonnements ! — de le trouver si pondéré à l'Académie après l'avoir vu si fougueux à la barre. La souplesse de son talent s'adapte aux sujets quels qu'ils soient. Il n'a qu'un coup d'aile à donner pour changer de région, tour à tour comique, grave, touchant, sublime. Sa nature primesautière a su, une fois de plus, s'identifier avec une nouvelle situation et affirmer une supériorité nouvelle. Lorsque je regarde l'orateur, je songe à Berryer; lorsque je scrute son discours, je songe à Jules Favre. J'aime à croire que je n'ai rien exagéré et que je n'ai pas besoin, après cette double appréciation, de me faire un bouclier avec cette phrase de Brochon : « Le milieu académique tolère l'intrépidité de la flatterie. »

Notre collègue avait une dette envers nous. Il ne la paya pas sur l'heure, mais, quand il se décida à l'acquitter, il le fit royalement. Bien que reçu dans nos rangs depuis plusieurs années, il nous donna un *Éloge de Vaucher,* son prédécesseur. Il s'agissait donc du Barreau et de la Magistrature, deux questions qui devaient le mettre à l'aise, bien qu'aucune — je le crois — ne fût susceptible de le gêner beaucoup.

Quoi qu'il en ait dit, il a victorieusement prouvé qu'il savait aussi bien certes « peser le mot » que « le lancer ». Comment une lente préméditation n'aurait-elle pas valu pour lui « la spontanéité »?

Le discours, d'une sage et méthodique ordonnance, contient une suite de tableaux — d'une touche fondue

ou énergique, mais toujours puissante — que relient entre eux les beautés d'un style de premier ordre. « Le style, c'est l'homme, » a dit Buffon. Nous sommes d'accord...

Quel enchaînement de délicats aperçus, de conceptions originales ou profondes ! D'un bout à l'autre, quelle lumineuse sagacité ! Ne dirait-on pas que des paillettes, semées à pleines mains, miroitent sur l'œuvre entière ? Rien n'est confié au hasard. Chaque expression porte. On sent qu'un jugement inflexible l'a sévèrement évaluée comme ces balances subtiles qui pèsent la moindre poussière de diamant.

Vous n'avez pas oublié ce début formant à l'œuvre une sorte de portique grandiose, je veux parler d'un savant parallèle entre l'avocat qui écrivait ses plaidoiries et celui qui les improvise, entre le barreau d'autrefois et le barreau d'aujourd'hui. Brochon, en les analysant, nous a permis d'avoir la certitude qu'il n'aurait pas figuré avec moins d'avantages dans le premier que dans le second. Il possédait aussi bien les qualités du barreau ancien que du barreau moderne, car il a été servi à souhait par le travail de la réflexion comme il était toujours servi à souhait par l'inspiration subite.

Laissez-moi dire tout de suite — puisqu'un passage de son discours m'en fournit l'occasion — qu'il prenait un air intraitable, mais qu'il était coutumier des plus charmantes attentions. Dans l'une des premières feuilles, il entreprend une charge à fond de train contre certains poètes et se proclame « hargneux aux rimailleurs vulgaires ». Pendant la lecture de cette profession de foi, j'éprouvai quelque embarras. On sait dans quelle catégorie on se classe, mais on ignore dans

laquelle on est classé par les autres. Un peu de défiance est donc nécessaire. Brochon comprit mon inquiétude et m'envoya au plus tôt son discours avec une dédicace qui cherchait à dissiper mes alarmes et versait un baume bienfaisant sur la blessure. Je n'aurai pas l'enfantillage de citer la dite dédicace à laquelle je n'ai fait allusion que pour rendre à Brochon un témoignage qu'il méritait.

Les pages suivantes étudient les origines, les débuts et les aptitudes de Vaucher. A propos du séjour de l'étudiant en droit à Paris, Brochon fut amené, paraît-il, à écrire des impressions personnelles au sujet de la célèbre tragédienne Rachel. Un de nos éminents collègues (1) pourrait vous raconter ici, infiniment mieux que moi, pourquoi ces lignes ont déserté le discours de Brochon. Ayant reçu communication de ce discours, il déclara, après un consciencieux examen, — presque à contre-cœur, — que le morceau consacré à Rachel, morceau aussi attrayant que possible en lui-même, avait le seul tort de constituer un hors-d'œuvre et de nuire à l'unité de la composition. Sans méconnaître qu'il était agréable de se rapprocher de Rachel, il soutint qu'il était, dans l'espèce, regrettable de trop s'éloigner de Vaucher. Ce fut assez. Brochon, avec la docilité des forts, pratiqua sur une des plus délicieuses parties de son œuvre — cette chair de sa chair — l'amputation prescrite.

Il devait bien un tel exemple à ceux qui prenaient auprès de lui des conseils et dont il avait, plus d'une fois, bombardé le travail de fond en comble pour ne laisser que des ruines. Et dire que l'auteur le lui avait com-

(1) M. Th. Froment.

muniqué peut-être avec la secrète espérance d'avoir à peine quelques retouches à y introduire! J'ai soumis moi-même plus d'un essai à cet inexorable laminoir et je sais combien mon manuscrit en sortait aplati, déformé ou plutôt réformé!

Vous n'ignorez donc pas maintenant pourquoi vous ne trouvez plus de détails relatifs à Rachel dans l'éloge de Vaucher. Il y a, après tout, des figures que l'on ne s'attend pas à rencontrer sur le même médaillon...

Au nombre des amis de Vaucher, Brochon range le futur procureur général Cellérier, dont le nom ne saurait me laisser indifférent, et je reste reconnaissant à notre ancien collègue du digne hommage qu'il lui a décerné. Brochon s'occupe maintenant de l'avocat. Ayant à nous rapporter une appréciation de Me Crémieux sur Vaucher, il nous présente son confrère parisien en des termes où il se reflète, lui, avec non moins d'exactitude : « Terrible lutteur au Palais; causeur étincelant dans un salon; très savant et très artiste à la fois. » Brochon semble ainsi nous avoir laissé, en miniature, son propre portrait peint par lui-même.

Nous voici arrivés peut-être au point culminant. Cette page n'est-elle pas d'une perfection complète? Elle figurera avec honneur à côté de celle que Me Nicolet a écrite à propos du dossier. Jamais une toile de grand maître n'aura reproduit et transmis une attitude mieux observée et plus saisissante. Nous avons sous les yeux Vaucher touchant, « avec une sorte d'attendrissement », à son dossier, comme « le luthier de Crémone touchait à son violon fameux, avant d'en faire vibrer la magie »! Ne le retrouvons-nous pas « très myope », tel qu'il était à l'époque où, tandis « qu'il approchait son long visage de ce dossier

sacré, on eût dit le prêtre baisant la patène »? Pour ceux qui ont connu Vaucher, cette peinture est un chef-d'œuvre. C'est digne d'être signé : Meissonier.

Vaucher était bien, en effet, l'homme que Brochon appelle un « grand circonspect ». Quant à Brochon, je m'imagine qu'il devait être un grand irrévérencieux en face d'une procédure. Je le conçois, en pareille circonstance, agissant « avec un ménagement », moins « recueilli ». Oui, je supposerais volontiers que, lorsqu'il s'agissait d'une affaire touffue, il entrait dans son dossier, pour ainsi dire, botté, éperonné et la cravache à la main, comme Louis XIV entrait au Parlement. Il paraît, en effet, — d'après les précisions qu'a bien voulu me donner l'un de ses collaborateurs les plus dévoués[1], — qu'il saccageait son dossier et rompait avec mépris ce « fil de chanvre rouge » que Vaucher effleurait à peine du bout des doigts. Brochon le cassait vivement, comme il cassait toutes les entraves, et, d'un geste d'ouragan, faisait voler l'amas des paperasses sur le sol. Le tapis en était jonché. Les secrétaires, ramassant alors les pièces une à une, les transmettaient successivement au maître. Ainsi, chacune passait par ses mains, était parcourue d'un coup d'œil et recevait d'utiles annotations. Il les empilait ensuite auprès de lui — toujours sur le plancher — après avoir écarté les documents sans objet et retenu à part les communications destinées à l'adversaire. Par ce moyen, les pièces, jetées d'abord en éventail, reprenaient peu à peu la forme classique d'un dossier — dossier désormais ordonné, expurgé et complété.

La plupart du temps, cette opération avait lieu en

(1) Me Barrère.

présence du client pétrifié. Je vous laisse à deviner sa consternation lorsqu'il voyait d'innombrables feuillets s'égrener en avalanche dans l'appartement! Aussi, comme il respirait dès qu'ils rentraient dans l'ordre et recouvraient leur apparence primitive! Si le client commençait à respirer, il est vrai, ce n'était pas pour longtemps. Brochon, maintenant en possession de l'affaire, allait le saisir dans l'étau d'un interrogatoire impitoyable. Au simple contact des pièces, un monde d'idées s'était échafaudé et avait mis en branle tous les ressorts de ce fécond cerveau. Un secrétaire attendait pour écrire les conclusions. Le client passait un mauvais moment,... mais dans son propre intérêt. Il était, pour ainsi dire, secoué, roué de coups, mis à la question, tenaillé, jusqu'à ce qu'il se décidât à déclarer la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Après cet exercice, Brochon était fixé à fond, et le client, qui se trouvait maintenant éclairé sur son affaire, emportait de bonnes raisons pour se retirer convaincu de la suffisante préparation de son avocat. C'est, en effet, de l'avocat que je vous parle par la force des choses, Messieurs, alors que je voudrais vous parler de l'académicien. Ceci n'a pas tué cela. Même sous l'académicien, l'avocat perce toujours. Refermons donc discrètement la porte du cabinet de l'homme de loi, cette officine où s'élabore la tâche du Palais et où s'aiguisent les armes pour le combat de l'audience.

Tournons quelques pages de ce discours dont chaque ligne susciterait des réflexions sans fin. Quel art dans l'étude minutieuse du talent de Vaucher! L'écrivain y démontre à quel point il connaissait les secrets de sa langue et les arcanes de sa profession. C'est un portrait en pied que Bonnat ne désavouerait pas.

Ici, après maintes louanges, quelques réserves. Brochon s'en excuse. Il a — avouons-le — quelque peu égratigné son héros par-ci par-là. Toutefois, il ne s'agit que de certaines restrictions. C'est ainsi qu'il comprenait l'éloge d'autrui. Ne l'a-t-il pas nettement indiqué dans le passage que j'ai déjà eu l'occasion de citer? D'ailleurs, il est certain, comme on l'a dit, que la nature humaine est toujours courte par quelque endroit. Brochon était trop clairvoyant pour ne pas s'en apercevoir et trop franc pour ne pas en convenir. Tout s'explique...

Je vous convie, Messieurs, à quitter vos fauteuils un instant, et je vous promets que vous serez dédommagés de votre peine. Entrons — sur les pas de Brochon, ce guide aimable s'il en fut! — dans l'enclos où Vaucher se reposait au déclin de sa vie. Passons devant le perron à l'italienne gardé par des chimères surannées et respirons le parfum de ces roses « épaisses et embaumées ». Brochon est parvenu à tremper son pinceau dans un arc-en-ciel. D'habitude, il ne reculait certes pas devant la couleur crue, pourvu que la teinte fût juste. Il promenait alors volontiers son pinceau sur la palette où Delacroix broyait de la flamme. Renonçant aux vastes toiles que sa main vigoureuse savait brosser largement, il nous prouve combien il excelle aussi dans le tableau de chevalet. Cette fois, il a recours aux vaporeux et poétiques procédés de Corot. Pour peindre ce calme paysage, il semble communiquer à sa toile, par un beau soir d'automne, la lumière adoucie et tiède d'un mélancolique coucher de soleil.

Nous voyons, nous, ce qui apparaît à la surface, cette Vénus que Brochon proclame « très callipyge »,

ce bouquet de grands chênes et ce vivier plein de nénuphars. Mais l'œil de notre archéologue, qui est aussi un paléontologue, aperçoit des « carrières de calcaire sableux, riches en curieux ossements de grandes tortues marines, de squales et de phoques ».

Brochon, vous le savez, était surtout un botaniste émérite. Nous ayant conduits à la campagne, il en profite pour nous parler de son cher herbier, de cet herbier que Vaucher — nous apprend-il — lui avait donné en 1848, après l'avoir commencé depuis une vingtaine d'années. Avec quelle persistance Brochon s'est appliqué à le continuer! Il l'a augmenté à ce point qu'il laisse aujourd'hui un trophée élevé à la flore de notre contrée en général, à la flore girondine en particulier. Après les occupations quotidiennes, le soir, il se penchait dévotement, à la clarté de sa lampe, une loupe en main, sur ces plantes desséchées qu'il avait cueillies, au prix de grandes fatigues, et qu'il était heureux de classer suivant les rigoureuses données de la science. Son patient labeur a ainsi enfanté un des plus considérables herbiers de notre région. On retrouve, dans cette importante collection, la preuve palpable de son culte envers l'histoire naturelle. M. de Loynes lui a rendu justice à cet égard, au nom de la Société Linnéenne, que notre collègue avait naguère présidée. Ajoutons qu'il avait été jadis, dans notre cité, l'un des fondateurs de la Société des Sciences physiques et naturelles.

En épuisant l'examen du discours de Brochon, j'arrive à épuiser l'examen de ses aspirations et de ses titres. Pour terminer son œuvre, il retraça la fin de son héros; permettez-moi de vous retracer aussi la fin du mien. Cette fin fut digne de lui, fut ce qu'elle devait

être, fut telle qu'il l'avait souhaitée et telle que chacun de nous peut la souhaiter pour lui-même.

Le mardi 21 janvier dernier, Brochon défendit, devant la première chambre de la Cour, les intérêts de la Compagnie des chemins de fer du Midi. Il eut précisément comme adversaire, dans ce dernier procès de sa vie, le confrère qui allait devenir son exécuteur testamentaire (1). Cependant, il n'était plus en état de supporter un pareil fardeau. Il fléchissait sous le poids et fut bientôt obligé de s'aliter...

Le dimanche, il se leva dans l'après-midi; mais, ses forces le trahissant, il dut s'aliter de nouveau et mander auprès de lui son médecin.

Le lundi matin, il présentait les signes non équivoques d'une attaque qui avait dû le frapper au cours de la nuit précédente. Brochon, pour la première fois, ne parla point d'affaires et ne régla pas le service de ses collaborateurs. L'un d'eux, à la suite de la consultation médicale qui eut lieu, veilla, la nuit suivante, et lut au malade, sur sa demande, certains passages d'un dictionnaire de la Faculté, dont il avait soin parfois d'altérer un peu le texte, afin de lui persuader qu'il souffrait de crampes compliquées par l'extrême surexcitation de son système nerveux. Malgré cela, Brochon n'allait pas tarder à accentuer cette déclaration : « Je ne suis ni un pusillanime, ni un sot. N'étant pas un sot, je connais ma situation, et, n'étant pas un pusillanime, je dois m'appliquer à bien finir. »

Le mardi, à dix heures du matin, il fit appeler un de ses amis les plus intimes et prit ses dernières dispositions. Il exprima formellement le désir de n'avoir

(1) Me Chartrou.

que « l'enterrement des pauvres ». A deux heures, il réclama le prêtre et se réconcilia avec Dieu. Toujours en possession d'une lucidité parfaite, il affirma devant les assistants, profondément remués et édifiés, qu'il n'avait pas agi par débilité d'esprit, mais par suite de convictions innées et dans la plénitude d'une volonté que l'approche du dénouement respectait et laissait absolument intacte. Se sentant maître de ses idées, il aimait à dire : « Je meurs tout entier, ainsi que je le voulais. » Puis, ayant perdu l'ultime illusion, il ajoutait : « Je croyais aller plus loin; je sens que je ne dépasserai pas deux jours! » Néanmoins, il luttait énergiquement contre le mal qui l'envahissait et, s'arrachant du lit, s'efforçait de se mettre sur pied,

Comme un soldat blessé qui veut mourir debout...

A quatre heures, assis dans son fauteuil, il reçoit l'Extrême-Onction avec courage et ferveur. Répondant au prêtre, il affirme que jamais repentir n'a surpassé le sien. La conscience en paix, il regagne son lit, où il sera cloué maintenant, presse son ami de prédilection sur ce cœur qui va cesser de battre, et lui dit : « J'embrasse en vous mes amis et mes confrères! » A ces mots, il pleura abondamment. Ses confrères furent, après Dieu, sa dernière pensée! Il n'oublia pas dans son testament ceux d'entre eux pour qui le sort est cruel. Puis, ses idées s'obscurcirent, quelques vagues paroles errèrent de temps en temps sur ses lèvres décolorées, il s'anéantit dans une prostration profonde, la respiration devint de plus en plus courte, et le mercredi 29 janvier 1896, à six heures et demie du matin, le souffle lui manqua. Il était mort si doucement que l'on en pouvait douter encore.

La maladie, sans être foudroyante, avait fait des progrès rapides. Brochon n'eut que le temps de se préparer au grand voyage. Il fut donc un de ces « élus » dont il parlait à propos de Vaucher, — ainsi que l'a rappelé M. le Bâtonnier de l'Ordre, — un de ceux « que Dieu appelle ainsi à lui en leur épargnant les affaissements et les abjections d'une fin vulgaire ».

Le ciel n'est plus le ciel, quand il n'a pas d'étoiles.

Brochon n'eût plus été Brochon, sans son intelligence. La terrible faucheuse l'a donc abattu, terrassé, d'un seul coup. Ainsi il devait mourir; ainsi Dieu permit qu'il mourût!...

Je peux dire aujourd'hui de lui, comme la plupart de mes confrères, ce qu'il avait dit de Vaucher : « Je l'ai vu sur son lit funèbre. »

Lorsque je me suis présenté au seuil de son appartement mortuaire, ses secrétaires — les anciens aussi bien que les jeunes — ainsi qu'un peloton d'élite, faisaient à sa porte une garde d'honneur. Noble et touchante constance! ils lui restaient fidèles jusqu'après sa mort. Une nature banale n'inspire pas d'aussi inaltérables amitiés.

Oui, j'ai contemplé Brochon dans la majesté de cette immobilité poignante à laquelle doivent fatalement arriver même les plus actifs, même les plus intrépides. Etendu, rigide et pâle, il me rappelait ces statues de marbre blanc qu'en Italie j'avais si souvent admirées sur des tombeaux. Il n'y avait plus là que la pauvre enveloppe d'où l'âme sereine s'était envolée vers l'immortalité. Je m'agenouillai, un instant. Il me semblait que le barreau bordelais s'inclinait avec moi devant la dépouille de celui qui avait longtemps

contribué à l'épanouissement de son éloquence, au maintien de ses traditions, à l'éclat de son prestige et de sa renommée!

Au Palais de Justice, avait retenti, tel qu'un coup de foudre, le cri : « Brochon se meurt, Brochon est mort! »

Dans notre ville elle-même, le deuil fut général. L'universelle émotion donna des témoignages exceptionnels. Aucun hommage n'a manqué au grand disparu.

Au début des audiences, plusieurs de ses confrères de la veille, présents à la barre, jetèrent aux échos attristés la fatale nouvelle.

La fin de cet avocat, fils de magistrat, atteignait la magistrature comme le barreau. Tous se solidarisèrent dans la louange et l'affliction. Pour sceller, d'une façon aussi flatteuse que solennelle, cette irrécusable union qui mêlait les pleurs de la Compagnie à ceux de notre Ordre, M. le premier président Delcurrou, à la première chambre de la Cour, puisa dans la générosité de son âme des accents touchants et élevés que le barreau debout accueillit avec une fierté légitime et dont il garde le souvenir avec la plus respectueuse reconnaissance. La scène eut un caractère de grandeur inoubliable. Dès que les avocats et les magistrats se trouvèrent en présence, ils se regardèrent et se comprirent à travers des larmes. Il y eut, de part et d'autre, une subite explosion de douleur qui rapprocha les cœurs et les confondit dans l'unanimité du même sentiment. Ce sentiment, honorable pour tous, faisait particulièrement honneur à la chère mémoire qui fut capable de l'inspirer. On peut dire que la vie du palais se trouva, un instant, suspendue. Chacun aurait voulu

garder le silence dans ce temple de la parole où Brochon avait tant et si bien parlé. Le jour des funérailles, le vide s'y fit presque. Tous les avocats, que des obligations professionnelles ne retenaient pas au palais, en restèrent éloignés.

Les obsèques de Brochon furent le superbe couronnement de ces manifestations qui, sortant des limites étroites de l'intimité, s'étendirent sur un théâtre plus ample. Ce n'était plus seulement la famille judiciaire, c'était la société bordelaise qui accourait à la triste mais imposante cérémonie. Dans les flots du convoi, les principales notabilités de notre ville coudoyaient maints déshérités revêtus de la livrée de ces hospices tutélaires dont Brochon avait été le conseil pendant plus de trente ans. Il avait dû s'estimer cent fois rémunéré de cet infatigable dévouement par un hommage dont aucune somme d'argent n'aurait pour lui égalé la valeur, je veux parler du bronze d'art qui lui fut offert par le Bureau de Bienfaisance avec cette légende : *A Henri Brochon, l'avocat des pauvres.*

Le cortège se déroulait innombrable...

Ah! Messieurs, combien je fus saisi, en arrivant dans notre cathédrale si modestement parée, lorsque j'aperçus, sous l'ouverture de l'immense voûte, le cercueil de notre ami, de notre maître, posé sur un petit tréteau, près de terre, entre de rares cierges! C'était la stricte exécution de sa recommandation expresse. Sublime et péremptoire réponse à ceux qui avaient cru à la vanité du défunt! Il avait un esprit trop droit et trop haut pour ne pas apprécier à leur juste valeur les hochets d'ici-bas. Il s'est fait humble dans la mort. Le contraste était frappant avec ces catafalques, pareils à des nuits étoilées, ordinairement

empanachés et constellés de mille feux, « qui semblent vouloir, suivant les expressions de Bossuet, porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant. » Brochon laissa donc rayonner, même après lui, le visible reflet d'une volonté sage et d'une raison supérieure.

Il avait pu écarter d'avance de futiles et orgueilleuses exagérations, mais il ne lui avait pas appartenu d'étouffer la sympathie qui devait lui faire escorte et d'écarter cette foule, le plus significatif et le plus glorieux des ornements. Il ne lui avait pas appartenu de défendre aux grandes administrations, qu'il comptait dans sa nombreuse clientèle, d'attacher à son char dépouillé quelques fleurs plus pompeuses. Il ne lui avait pas appartenu d'empêcher le Barreau, sa véritable famille, de dissimuler la nudité du cercueil sous la splendeur d'une monumentale couronne, tressée avec des roses, vivaces comme notre amour, et des violettes, sombres comme nos regrets!...

Ne me blâmez pas, Messieurs, d'avoir eu la témérité de vous livrer déjà une ébauche dont l'achèvement eût pris de longs mois encore. Il y a des sentiments trop vifs pour se laisser maîtriser. Après tout, c'est quand la fonte est en ébullition qu'il faut la précipiter dans les profondeurs du moule, sans attendre qu'elle se refroidisse. Qu'importent les scories de l'œuvre, si elle est sincère et vivante?

Tout est consommé. Notre jugement prépare, pour Étienne-Henry Brochon, celui de la postérité qui, à coup sûr, ne manquera pas de ratifier nos appréciations. Elle dira, après nous, que cet homme, remarquable par le caractère et le talent, a augmenté d'inestimables trésors le patrimoine commun. Nos

descendants, s'inspirant de son souvenir non moins que du souvenir de cette race dont il fut le dernier rejeton et le dernier flambeau, chercheront à suivre d'âge en âge les virils exemples qu'il nous a laissés tels qu'un sillage lumineux qui ne s'éteindra plus!



SÉANCE PUBLIQUE

DU 17 DÉCEMBRE 1896

Présidence de M. le vicomte de PELLEPORT-BURÈTE, président.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Une assistance élégante et nombreuse remplit le vaste amphithéâtre de l'Athénée. Un certain nombre d'autorités se sont excusées; la municipalité bordelaise est représentée par son premier adjoint.

La séance ayant été ouverte, M. le Président, après avoir rendu, en termes émus, un hommage à la mémoire des Académiciens décédés en 1896 et rappelé les distinctions accordées à plusieurs Académiciens au cours de l'année et notamment à M. Camille Jullian, qui a obtenu un prix de 1,500 francs de l'Académie française pour son *Histoire de Bordeaux,* s'exprime en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

En m'appelant à l'honneur de présider la fête annuelle de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de notre cher Bordeaux, mes honorables Confrères m'ont imposé une délicate mission que je ne puis remplir sans le con-

cours de votre extrême bienveillance : sans phrases, tout simplement, permettez-moi de la réclamer.

Ce serait une grande erreur de croire que notre Compagnie, absorbée par sa passion innée pour les travaux historiques et les merveilleuses découvertes de l'Esprit moderne, ne se préoccupe pas souvent des questions d'économie charitable qui, de tout temps, ont si profondément absorbé l'âme de la France.

Il n'est pas, en effet, de problèmes plus intéressants à résoudre que ceux qui ont rapport aux moyens pratiques qu'il est nécessaire d'employer pour dérouter les cruelles désespérances de ceux qui, dans le grand combat de la vie, sont encore en arrière. Si le temps ne me manquait pas, en ce moment, je vous entretiendrais en détail des remèdes plus ou moins efficaces que les maîtres éminents en la matière ont si souvent préconisés : ce sera, je l'espère, pour une autre occasion.

Restant aujourd'hui dans les grandes lignes, je ne puis, Mesdames et Messieurs, que vous répéter, après tant d'autres, que, toute Société étant une mutualité, si l'homme dédaigneux des lois essentielles du devoir social prime le citoyen, les plus redoutables perturbations morales et matérielles sont à redouter.

Cette étroite obligation qu'au siècle dernier on appela *Fraternité*, qu'on dénomme parfois aujourd'hui *Solidarité*, et à laquelle, pour mon compte, je conserve pieusement le doux nom de *Charité*, est-elle toujours accomplie ? Je ne le crois pas. La preuve en est malheureusement dans ce fait indéniable que nous vivons au sein d'une grande Nation qui, depuis l'aurore des immortelles affirmations de 1789, cherche en vain son équilibre confraternel. A qui la faute ? A nos pères, qui, trop enthousiastes d'idéal, ont oublié, c'est Proudhon qui l'a dit, que *Progrès*

et *Conservation* étaient deux termes inséparables. Voilà le mal dont un cruel atavisme nous fait encore supporter la peine.

C'est ainsi que les uns veulent être libres au delà que de raison et que les autres réclament à tout propos l'intervention de l'État. En résumé, tous, nous avons besoin de réfléchir et d'étudier pour arriver au port du salut, c'est-à-dire à la conciliation des droits imprescriptibles de la liberté avec les droits non moins respectables de l'autorité publique. Contre cet état de choses, dangereux à tous les points de vue, il faut, rejetant au loin passions, préjugés, intérêts de toutes sortes, réagir vigoureusement, et cela, par l'indispensable concentration de toutes les bonnes volontés.

Disons-le hautement, l'assistance aux miséreux n'est pas le don de quelques menues pièces de monnaie données au hasard de la rue, ou le patronage accordé à quelques fondations officielles ou pieuses, c'est, quels que soient les vocables, le don de soi dans la plus large acception du mot. Or, du moment où, chrétiens et patriotes, nous ne voyons dans ceux qui souffrent et qui pleurent que des associés dont le concours nous est indispensable pour accomplir le redoutable pèlerinage, à tous, sans exception, nous devons aide et protection.

Sous tous les régimes, le gouvernement s'est chargé de ce soin ; mais j'aime peu, pour ma part, cette protection parfois intéressée. Toutes mes sympathies vont aux œuvres de l'initiative privée, qui, dans ses admirables expansions, donne ample satisfaction à l'éternelle parole du divin Maître : « Aimez-vous les uns les autres. » Les égoïstes vous diront : et après ?... Rappelez-vous ce mot charmant d'une femme d'esprit, à qui on posait la même question, et qui répondit : « On manque de renseigne-

ments sur le Paradis, mais, j'en suis sûre, *Dieu s'en tirera !* »

En vaillants que vous êtes, vous continuerez, Mesdames et Messieurs, le bon combat, et, soyez-en certains, vos généreux labeurs donneront naissance à une floraison nouvelle d'œuvres animées de l'esprit de dévouement, de respect, d'amour, bien fait pour accroître à jamais le glorieux renom de notre France bien-aimée.

Je termine, Mesdames et Messieurs, dans la parfaite conviction qu'ayant, comme l'Académie, la passion du Bien et du Beau, le culte du sacrifice sera toujours l'objet constant de vos plus sérieuses réflexions.

La parole est donnée à M. le Dr Garat, qui prononce le discours suivant :

Discours de M. GARAT :

MESDAMES,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

En m'adressant à ce brillant et troublant auditoire, mon premier mot ne doit-il pas être un appel pressant à son indulgence?

S'il est doux à mon cœur de faire ici l'éloge d'un confrère que j'admirais et aimais, je n'en accomplis pas moins la tâche difficile et périlleuse du récipiendaire, qui voudrait être digne à la fois de celui dont il a à vous entretenir, de l'Académie qui lui a fait l'honneur de le recevoir, et de ceux qui ont montré trop de bienveillance en venant en si grand nombre l'écouter.

Malgré les tristes compensations qui nous sont accordées au déclin de la vie,

> De cendres recouvrant nos ardeurs de nature,
> Le temps est le creuset où notre âme s'épure!

C'est un débutant, en somme, qui s'adresse à ce public imposant, un débutant trop âgé, qui devrait posséder, pour cette circonstance, la voix de la jeunesse, la force et les talents de l'âge mûr.

Vieux Bordelais de vieille race médicale et parlementaire, que n'a-t-il, pendant une demi-heure seulement, cette chaude et pénétrante éloquence, si commune de tout temps dans notre belle et chère Gironde!

Tendez donc à votre compatriote, à l'ami de plusieurs d'entre vous, une main puissante, secourable et généreuse.

S'il m'était néanmoins possible de photographier les qualités morales et intellectuelles de l'homme dont j'ai à vous entretenir, j'aurais droit, malgré mon insuffisance, à tous vos suffrages; je devrais, avec la seule exactitude de la ressemblance, éveiller vos équitables sympathies et remuer vos cœurs.

N'ayant connu personnellement le Dr Berchon que dans ses dernières années, je diviserai en deux parts se faisant contraste le narré de cette vaillante et belle existence: l'une, la vie active, voyageuse, toujours mouvementée du médecin de la marine, travaillant sous toutes les latitudes à recueillir des notes scientifiques, gagnant et acquérant dans l'intervalle de chacune de ses pérégrinations ses titres et ses grades;... l'autre, de l'académicien résidant, surtout celle où, sans rien diminuer de ses travaux, la maladie l'a cloué pendant plus de quatre années dans son appartement, son fauteuil ou son lit.

Ernest Berchon naquit à Cognac le 16 juin 1825; il eut pour père un homme dont le savoir égalait le mérite et la piété, il eut aussi des oncles qui allèrent chercher la fortune au delà des mers. Elle s'y trouvait parfois, à cette époque disparue, puisque la légende prétend que, d'Amérique, les oncles oubliés la rapportaient souvent à leurs neveux pauvres, charmés et surpris.

L'atavisme si souvent invoqué de nos jours, mais compliqué pour nous du milieu, de la nature et de l'éducation, lui transmit peut-être, avec le goût des voyages, les qualités de l'esprit, du cœur et le respect des idées religieuses.

Il fit de brillantes études au collège de Pons, et entra en 1843, à l'âge de dix-huit ans, dans la médecine navale.

Dès lors, le monde entier pouvait s'ouvrir à ses recherches; il avait choisi, comme l'a si bien dit notre collègue M. de Tréverret, une carrière qui permettait à ses regards des spectacles toujours nouveaux, à sa curiosité des jouissances infinies, des mystères aussi et des problèmes capables de remplir la vie la plus longue, et de ne laisser jamais sans occupation l'intelligence la plus active.

Il connut plus particulièrement Terre-Neuve, le Sénégal, Tahiti et les îles Marquises, et rapporta de ses voyages, pour lesquels il était si bien préparé, une foule d'articles, de mémoires, un nombre considérable de documents scientifiques ou d'agrément; permettez-moi d'en citer quelques-uns en les accompagnant de réflexions ou considérations succinctes, sans les énumérer tous; la fécondité de ce travailleur émérite irait jusqu'à lasser votre patience :

Relation médicale d'une campagne aux mers du Sud en 1851; Une épidémie de fièvre jaune à Rio de Janeiro;

Un passage au cap Horn en 1852; Une visite des principaux ports du Chili, du Pérou et de San Carlos de Chiloe au Callao en 1853; Une relâche aux îles Marquises et à Tahiti. Il publia en 1861 une brochure très intéressante et très documentée : *Recherches sur le tatouage.*

Il n'y rappelle point les marques indélébiles que portait au bras un général républicain, devenu roi; fortune qui, là-bas, eût paru moins inouïe, puisque la plupart des observations de Berchon ont été prises dans un voyage et ont eu pour sujet des indigènes des îles Marquises. Aux antipodes, cette coutume était générale, et l'on y trouvait les spécimens les plus variés, les plus curieux, les plus complets.

Ces tatouages étaient tellement compliqués qu'il fallait s'y reprendre à cinq fois pour les achever, quelques-uns couvraient le corps entier et le visage; les chefs portaient ainsi sur leur figure leur blason et leur généalogie.

Le Dr Berchon s'est surtout occupé des dangers que provoquait cette coutume, qui a singulièrement diminué de nos jours, même chez les Polynésiens, au fur et à mesure de la disparition de leur race.

En 1867, fut imprimé au Havre un volume de trois cents pages avec cartes : *En steamer d'Europe en Amérique.* Là se trouve une étude importante, et nouvelle alors, sur les courants de l'Océan : *le Gulf-Stream et la direction des icebergs.*

Au point de vue purement médical et chirurgical, il a fait un très grand nombre de publications, près d'une soixantaine, notamment un recueil remarquable sur des observations de *Fractures de la base du crâne.*

Si je ne donne point aujourd'hui une analyse même sommaire de ces observations, c'est qu'elles ont forcément perdu de leur valeur pratique actuelle, ayant été

publiées quelques années trop tôt, bien avant les grandes applications de la méthode antiseptique, qui a révolutionné le monde médical et par ses audaces et par ses succès, méthode souvent merveilleuse, surtout dans notre chirurgie contemporaine, que deux de nos collègues académiciens, en pleine maturité de leur talent incontesté, représentent si brillamment dans notre cité.

Ce travailleur n'a pas été seulement un médecin, un marin, un voyageur, il a abordé avec un égal succès l'histoire et l'archéologie; aussi cette incroyable activité lui a-t-elle permis d'appartenir à un trop grand nombre de Sociétés savantes :

A six Sociétés de Paris, à six de Bordeaux (Médecine, Pharmacie, Linnéenne, Archéologie, Anatomie, Ethnographie), à une du Havre, du Puy, d'Alger, de Rochefort, à trois de La Rochelle, enfin également à trois des États-Unis, de l'Autriche et du Portugal; total : vingt-huit, et peut-être en oublié-je quelqu'une.

C'est en 1865, après avoir été nommé médecin principal de première classe, qu'il quitta le service actif et entra dans l'administration pour diriger le lazaret de Trompeloup.

Cette même année, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et, quelque temps après, officier d'Académie.

C'est dans ce service sanitaire, devenu si important et modernisé, depuis que se préparaient dans l'ombre des laboratoires les merveilleuses découvertes de notre glorieux Pasteur, dont le génie et le labeur scientifiques ont fait bénéficier le monde entier, c'est là, dis-je, que, loin d'oublier ce qu'il avait appris pendant vingt ans de pérégrinations, Berchon classa, résuma, compléta beaucoup de ses travaux antérieurs, et de plus explora parfois encore les côtes voisines du Lazaret et collabora à la

publication du journal *les Fonds de la mer*, publication qui a révélé une faune et une flore si étonnamment curieuses et pittoresques. Aussi, en 1871, la Société de Médecine de Paris lui décerna-t-elle le prix Godard.

Je n'aurais qu'à puiser dans la notice biographique qu'a publiée sur Ernest Berchon, son ami d'enfance et de collège, M. Mercier, ancien magistrat à Cognac, pour y constater beaucoup d'œuvres intéressantes écrites en style excellent, mais il faudrait vous retenir plus longtemps que je n'ose le faire ; aussi ai-je à peine indiqué les ouvrages du médecin de marine, du directeur du Lazaret, pour en venir à l'archéologue, à l'historien, à l'académicien, et même à l'époux, au père de famille, à l'ami, qui, sous ces aspects si variés, a constamment occupé le rang le plus noble et le plus élevé.

Il avait quitté le Lazaret après l'avoir administré pendant vingt années, y avoir introduit ou achevé un grand nombre d'améliorations, pour habiter le château de Cordeilhan, près de Pauillac. Entre temps, il avait été décoré de la Rose du Brésil et nommé chevalier de la Couronne de fer d'Autriche.

De Pauillac, il sollicita les suffrages de l'Académie et les obtint aussi aisément que l'exigeait la simple équité, le 30 juillet 1885. Près de vous, Messieurs, il se créa rapidement la place qui lui était due, dans un milieu si bien fait pour lui; son activité redoubla, s'il était possible, et de 1885 à 1895 il publia force brochures sur des questions extrêmement variées, notamment une étude très fouillée sur l'âge de bronze, et, comme œuvre maîtresse, un volume des plus attachants sur *Bertrand de Goth* (Clément V). Cet ouvrage local, si intéressant pour la Gironde, eut pour collaborateurs MM. l'abbé Brun, curé d'Uzeste, et mon jeune et savant collègue

M. Brutails. Je sollicite de votre bienveillante attention l'autorisation de revenir dans quelques instants sur cette œuvre, le couronnement, la dernière lueur d'une carrière si exceptionnellement remplie.

Le nouvel académicien fut rapidement apprécié, aimé de tous, et devint le président de votre Société scientifique, littéraire et artistique, et c'est, hélas! en prononçant sur la tombe de l'un des membres de votre Compagnie des paroles émues et éloquentes, qu'il fut pris de cette congestion cardiaque, choc cruel, dont il ne s'est jamais relevé.

C'est peu de temps après ce douloureux événement que j'ai eu la satisfaction et la tristesse de le connaître, de l'apprécier et de devenir son ami.

Oui, son ami, malgré nos âges si rapprochés, car c'est une erreur de croire que l'amitié ne peut naître, grandir et se fortifier que chez l'enfant, l'adolescent ou l'homme jeune encore, dans le village, l'école, le lycée ou le régiment.

Ce sentiment n'est-il possible que dans la jeunesse, quand l'âme est tout inexpérience, fraîcheur et pureté? N'a-t-il pas même alors la terrible concurrence d'une force aimante plus violente et plus passagère?

Une maxime passée à l'état de proverbe, a écrit Ernest Legouvé, « c'est qu'à partir de soixante ans on ne fait plus d'amitiés; à partir de soixante ans, on perd, on ne remplace pas. Est-ce vrai? Le cœur du vieillard n'est-il plus capable ni de s'attacher, ni d'attacher? Est-ce une branche morte sur laquelle rien ne repousse? Est-il condamné, comme les arbres de nos vergers, à voir tomber successivement à ses pieds, ses fleurs, ses fruits, ses feuilles, et à rester dépouillé, dénudé, noir, en proie à l'hiver? Je ne le crois pas. — J'ai eu le bonheur, a-t-il

dit, et certes je ne l'ai pas eu seul, de rencontrer, depuis que je suis entré dans la vieillesse, quelques hommes, quatre entre autres, à qui j'ai le droit d'appliquer le nom d'amis. »

Quatre, c'est beaucoup. Tout le monde n'a pas eu les mérites, le bonheur et l'immortelle jeunesse du doyen de l'Académie Française; mais chacun, tant modeste soit-il, a le droit de ressentir la justesse de ce consolant et sincère optimisme.

C'est à ce titre que je réclame pour les dernières amitiés.

Mon ami — vous m'accordez désormais le droit de l'appeler ainsi — n'était pas seulement un savant, c'était aussi un lettré, et même un poète à de rares heures, poète fort académique, sévère sur les règles prosodiques, et moins indulgent que tant d'autres aux théories et aux licences contemporaines; il n'admettait ni les décadents, ni les déliquescents, ni les incohérents, ni les sublimistes, ni les apocalyptiques, bref, aucun de ces littérateurs volontairement ridicules, fantaisistes, irréguliers et tapageurs.

Il trouvait, et les personnes de goût penseraient avec lui, qu'il n'est permis qu'au génie seul de briser parfois les anciens moules prosodiques, de mépriser, de remplacer les formules et les règles consacrées; qu'il est interdit à tout littérateur, à chaque poète, d'y substituer des locutions néo-baroques, qui nous ramèneraient au moyen âge, sans en avoir la saveur, la naïveté, la franchise et la saine allure.

Ce prétendu affranchissement des lois acceptées par tous les grands stylistes du beau XVIIe siècle n'était pour lui qu'un progrès à reculons; cette fécondité apparente, une stérilité réelle, la licence et non la liberté; c'était le bruit assourdissant de la trompette du vendeur, rempla-

çant, hélas! la divine mélodie dans sa puissance, sa douceur et sa sérénité.

Il critiquait ma demi-indulgence pour ce romancier industriel et surabondant qui frappe depuis tant d'années à certaine porte illustre, s'entre-bâillant à moitié pour se refermer bruyamment devant lui, à ce penseur trop libre qui a vainement tenté de forcer l'entrée du Vatican.

Il trouvait un peu ternes ces quatorze lignes rimées :

De vos œuvres, Monsieur, la lecture est malsaine,
Et tous les gens de goût ont blâmé vos excès,
Pourtant la *Bête humaine* eut le plus grand succès;
A quoi cela tient-il? A la bêtise humaine.

Et votre ambition est la preuve certaine
Des raisons que l'on a de vous faire un procès :
L'Académie et vous, vous devez vivre en haine,
Si la Coupole abrite encor l'esprit français.

Tous les fins prosateurs issus de son génie,
Les poètes épris d'idéal, d'harmonie,
Sauront répudier, malgré son gros travail,

Celui qui fit *Pot-Bouille* et *Nana* l'impudique,
Documenta l'horreur sous le nom de clinique,
Préférant à l'odeur des fleurs celle de l'ail.

Je viens de dire, Mesdames, que Perchon était poète par moments, et, pour le démontrer, je n'ai qu'à vous lire presque en entier cette idylle charmante, honnête et si morale, intitulée ***Page détachée d'un livre de famille :***

C'était en mai, le mois des roses,
Quand toutes les fleurs sont écloses,
Et que le soleil du printemps
A chassé l'hiver, les autans

Et leur cortège de froidure.
Tout s'éveillait dans la nature :
L'oiseau, revenu dans nos bois,
Dont la douce ou bruyante voix
Remplit les échos du bocage
De son éternel babillage
Ou de son ravissant concert ;
La fleur, dont le calice ouvert
Et tout humide de rosée
Que le matin a déposée
Comme un tendre baiser d'amour ;
Nos champs, qui, sous les feux du jour,
Ont pris leur plus belle parure
De fleurs, de parfums, de verdure ;
Et, dans nos vallons, le ruisseau
Qui, sous les arbres en berceau,
Porte partout son onde vive,
Trésor de fraîcheur, qui ravive
Et la splendeur et la beauté
De notre terre, aux mois d'été.
C'est la belle et riante aurore,
Qui naît de la nuit et colore
De tons de rose et de vermeil
La nature, dès son réveil ;
Et si je me plais à redire
Ce que ce souvenir m'inspire,
C'est que le temps nous a prouvé
Que le bonheur alors rêvé
Devait durer longues années,
Sans que, jamais, dans ces journées
Dont nos cœurs gardent les secrets
Soit né le moindre des regrets.
Le temps n'altère pas l'ivresse
Des jours marqués par la tendresse ;
Il leur prête un charme plus doux,
Et fait ainsi revivre en nous
Les heures d'un passé qu'on aime,
De ce passé, charmant poème,
Aux longs chapitres sans ennui,
Dont j'ai voulu lire aujourd'hui
La plus enivrante des pages :
Celle où se trouvent les passages
Qui m'ont rappelé le retour

Du mois où je fus pris d'amour;
C'était en mai, le mois des roses,
Quand toutes les fleurs sont écloses.

Et cette jeune poésie était adressée à la compagne dont le dévouement de toutes les journées, de toutes les heures, ne lui a jamais manqué, et à qui il écrivait encore en 1894 :

Tout change autour de nous et le jour et l'année,
Tout fuit, tout disparaît sans espoir de retour.
Ce qui ne change pas, c'est une foi donnée,
La foi dans un constant, dans un ardent amour.

Mieux que d'autres souvent les médecins savent supporter ces longues maladies qu'ils connaissent incurables, il s'y glisse peut-être une part de scepticisme sur l'efficacité des méthodes et des remèdes les plus à la mode; c'est dès lors chez eux une preuve d'estime, de confiance, de délicate amitié, que de causer même brièvement de leurs souffrances, de leurs appréhensions, sans appuyer sur leurs certitudes. C'est ce que mieux que personne savait faire Berchon avec une discrétion et une philosophie touchantes, puis il revenait de lui-même, malgré le soin, l'intérêt, l'attention, la sympathie que chacun de nous portait à l'écouter, à la causerie savante et gracieuse, sur les nombreux sujets d'étude qu'il avait le courage inaltérable d'entreprendre et de continuer.

Vous n'avez pas oublié que c'est en prononçant un éloge émouvant sur la tombe d'un de vos collègues, qu'il fut frappé de cette attaque qui devait pendant quatre années le condamner à une existence douloureuse et captive.

C'est dans cette retraite obligatoire où l'esprit seul était libre, sur ce fauteuil attristant, lui qui avait pendant

vingt ans parcouru le monde en tous sens, que, travaillant à l'ouvrage sur Clément V, il fit joyeusement une découverte prouvant sans conteste le lieu de naissance de notre ancien et illustre compatriote Bertrand de Goth; cette question excitait la controverse depuis de longues années : les uns tenaient pour Uzeste qui possède le tombeau et les dépouilles du célèbre Pape, d'autres pour Villandraut dont le visiteur admire les ruines imposantes.

Une pièce trouvée dans la tour de Londres, une lettre adressée à Édouard Ier d'Angleterre, lève tous les doutes. Ce document, au milieu de tant d'autres, avait passé inaperçu ou avait été incomplètement lu par plusieurs archéologues; le malade attentif et patient a pu seul y découvrir la phrase irréfutable et, de son fauteuil, triompher quelques mois avant sa mort des rivaux et des chercheurs en parfaite santé.

« *Locum nativitatis nostræ Vignandaldrum*, » a écrit en propres termes le pape... « Mon lieu de naissance est Villandraut. »

Si je ne parlais devant des académiciens, je me servirais de ce terme dont on a tant abusé : Voilà un fameux clou pour accrocher le portrait ressemblant de Clément V.

Et quant à vous, Mesdames, j'en vois ici bien peu qui soient archéologues, c'est l'infatigable chercheur, c'est le malade vaillant, qui vous paraîtra, je l'espère, plus intéressant peut-être que la découverte elle-même.

Je parle depuis trop longtemps, Messieurs, sans avoir pu, je le crains, dessiner la silhouette exacte et complète de l'homme que nous avons perdu. J'ai esquissé le voyageur, le savant, le médecin, l'administrateur et le poète, et je ne vous ai rien dit de l'homme aimable

et spirituel qu'il était malgré ses souffrances et son internement.

Il pensait qu'il ne faut pas toujours mesurer la valeur d'un médecin à la richesse et au seul nombre de ses clients, et félicitait l'auteur de ce modeste quatrain :

Paul est intelligent, instruit, ami fidèle,
Mais dans un cercle étroit doit être circonscrit,
Il a bien peu de clientèle :
Il est le médecin de tous les gens d'esprit.

Et pourtant, à Pauillac, ne refusant jamais ses soins aux pauvres, il avait un peu à se défendre contre le grand nombre de malades riches qui seraient venus le consulter, et le détourner de ses multiples et chers travaux.

Il aimait beaucoup l'Académie de Bordeaux, la respectait dans son ancienne et noble origine; il avait foi en elle, mais ne cachait pas son désir de la voir autonome et girondine, soucieuse de ses idées personnelles, se recrutant surtout, sans exclusivisme il est vrai, chez nous, sur notre propre sol, préférant les sédentaires, les régionaux, aux rapides et brillants oiseaux de passage.

Ce grand voyageur de jadis n'admettait pas sans contrôle les idées, les prétendues nouveautés venues de Paris et surtout de l'étranger; il critiquait cette tendance de notre époque à tout subordonner à la vitesse; il aurait préféré la formule « Toujours plus haut » à la manie contemporaine : Coûte que coûte, toujours plus vite.

Et pourtant que savons-nous de l'avenir? L'adolescence actuelle, la jeunesse de l'aube du XXe siècle adoptera, tout porte à l'espérer, l'une et l'autre devise : *Velocior, Excelsior !* Et les jeunes et les vieux ne disent-ils pas avec Biot : Ce qu'on sait n'est rien auprès de ce qu'on ignore,

ce qu'on ignore n'est rien auprès de ce qu'on ne connaîtra pas, ce qu'on ne connaîtra pas n'est rien auprès de ce qu'on ne connaîtra jamais?

Berchon est mort avant la découverte de ces rayons X, cathodiques si vous le voulez, ondulations insaisissables à la vision, mais constatées indirectement comme le pourront être tant d'autres vibrations au toucher, à l'ouïe, au goût, à l'odorat, par des méthodes ingénieuses ignorées jusqu'à ce jour, comme le sont et le seront toujours pour nous les merveilles et les mystères de l'insondable pensée; de cette pensée extériorisée dont on a prétendu montrer des photographies à l'Académie de Médecine de Paris. Certes, comme nous, il n'aurait pas eu foi *a priori* dans ces découvertes où sont mêlés des médiums, s'ils n'y jouent même le premier rôle.

> L'esprit humain souvent de folle erreur s'abreuve,
> Il ne faut rien nier, ni rien croire sans preuve.

Et néanmoins, qui ne songe au fond de lui-même à cette puissance surélevée, dont une science médiocre nous éloigne et dont nous rapproche un savoir très étendu?

Eh bien! et c'est là ma dernière parole, mon savant ami, supérieur par la volonté, ennobli par la longue souffrance, était un croyant, il était religieux dans l'acception la plus haute et la plus libérale; il eût admiré, sans permettre qu'on en tronquât le texte harmonique et prophétique, cette strophe de Lamartine :

> Enfants de six mille ans qu'un peu de bruit étonne,
> Ne vous troublez donc pas d'un mot nouveau qui tonne
> D'un empire éboulé, d'un siècle qui s'en va!
> Que vous font les débris qui jonchent la carrière?
> Regardez en avant et non pas en arrière,
> Le courant roule à Jéhova!

Réponse de M. le PRÉSIDENT au récipiendaire :

MONSIEUR,

On a dit quelquefois que j'étais un homme heureux. J'avoue qu'une longue expérience m'ayant appris deux choses : la première, que la vie n'était qu'un constant emprunt à l'indulgence d'autrui; la seconde, que, pour ne pas être éconduit, il fallait passer pour riche, je n'ai jamais protesté contre cette sympathique opinion que quelques amis avaient de ma bonne fortune.

Eh bien ! je dois vous le dire en toute franchise, je commence à croire réellement que je suis né sous une bonne étoile, puisqu'il m'est donné de présider aujourd'hui à votre réception académique, dans des conditions qui me sont particulièrement agréables; permettez-moi de vous les rappeler.

Entre nous, Monsieur, il existe depuis longtemps une honorable intimité, due non seulement à de vieilles relations familiales au milieu desquelles vous avez bien souvent laissé aller à l'aventure la spirituelle folle de votre charmant logis, mais encore à nos communes sympathies pour les œuvres de l'initiative privée en matière charitable, qui sont l'honneur de la grande cité bordelaise.

Pour moi, qui, tout en reconnaissant que l'éducation maternelle, le commerce des belles âmes, le spectacle des belles actions, peuvent modifier les caractères particuliers de la race, crois fermement que les hommes ne peuvent pas plus que les peuples se soustraire entièrement aux inflexibles lois de l'hérédité, votre passion pour le Bien et pour le Beau ne m'a jamais étonné : vous êtes né Garat.

Ne descendez-vous pas, en effet, de Laurent Garat, avocat au Parlement et membre de l'Académie de Bordeaux; de Dominique, l'un de ces députés patriotes qui, à l'aurore de la liberté, rêvaient le règne de la vertu; de Jean, le royal chanteur, dont la fidélité à la reine sera toujours l'honneur de votre nom; de Joseph, mort, comme tant d'autres, sénateur et comte de l'Empire; de Fabry, enfin, le banquier national dont la puissante griffe, enfantant des mille et des cents, procura à nos pères de si douces illusions; vous le voyez, Monsieur, l'atavisme ne vous a pas épargné, et l'Académie s'en félicite.

Si je vous parle si longuement de ceux de vos anciens qui ont marqué dans la carrière, ce n'est pas seulement pour honorer comme il le mérite un passé familial auquel Rivarol, tout en hésitant entre la cervelle de l'oncle et le gosier du neveu, a fait une réelle célébrité, c'est encore, je dois vous le confesser, pour retarder l'instant délicat où je dois rendre à votre œuvre la justice qui lui est due. Il faudrait, en effet, Monsieur, la plume élégante de votre éminent rapporteur ou les lyres autorisées de nos poètes réunis pour accomplir dignement le devoir présidentiel. Or, toutes ces qualités me manquent absolument; je ne suis ni éloquent ni poète, et c'est ce qui me donne une émotion que vous comprendrez plus tard, le jour où, à votre tour, vous aurez à ouvrir les portes de l'Académie à un astronome ou à un historien. Mais, rassurez-vous, le voyage que, sans bagages personnels, je vais avoir l'imprudence de faire en votre compagnie, à travers les montagnes du Parnasse, sera court, et s'il s'accomplit sans trop d'encombres, je serai le premier à m'en étonner.

Ce qui me frappe le plus, Monsieur, dans les différentes poésies que vous avez soumises au jugement de

mes confrères, aujourd'hui vos pairs, c'est l'absence absolue de toute prétention. L'esprit vous vient tout naturellement, vous en poétisez l'expression et, une juste popularité faisant le reste, vous rajeunissez les uns et consolez les autres ; à tous, vous donnez l'espérance qui, en nous faisant entrevoir l'avenir tel qu'il ne sera peut-être jamais, nous permet d'accepter le présent tel qu'il est.

Je vous l'avoue toutefois, de tous vos « vieux péchés », qui m'ont si souvent rappelé les beaux esprits du Musée bordelais, où, au XVIIIe siècle, Dupré de Saint-Maur, Martignac, Ferrère, rimaient agréablement en attendant que le temps prît sur eux une si terrible revanche, ceux auxquels je donne la plus complète absolution ont été commis au service de la Croix-Rouge. Vous me direz que je tombe trop souvent du côté vers lequel je penche ; vous aurez raison, et, cependant, vous êtes, Monsieur, l'un des docteurs les plus fidèles de cette grande assistance qui, sous le haut commandement du petit-fils de l'immortel auteur de l'Édit de Nantes, consacre toutes les libéralités de son cœur au soulagement de la nation armée.

Quoi qu'il en soit, j'en fais juges ici mes honorables confrères. Peut-on rester impassible à la lecture de ces rimes vaillantes, où, répétant le cri que Bourbon poussa au lendemain d'Azincourt, le cri chrétien et français : Espérance ! vous vous écriez dans les termes les plus enthousiastes :

> Oui, que je puisse avant ma mort voir nos enfants,
> S'ils sont blessés, du moins revenir triomphants ;
> Que la France, par eux renaissant indomptée,
> D'un souvenir fatal ne soit plus attristée.
> L'humanité pour tous, c'est juré, je le sais,
> Mais la Croix-Rouge est teinte ici de sang français.
>
> . . . .

S'il vivait encore, Francisque Garat, le Tyrtée *non boiteux*, dont les chants patriotiques entraînaient jadis nos pères au delà du Rhin, qui, hélas ! triste mémoire, ne coule plus pour la France, ne démentirait certainement pas cette superbe avance à l'avenir !

Mais là, Messieurs, ne s'arrêtent pas mes justes éloges. A une heure de pêle-mêle social où, sous un ciel gris, l'égoïsme livre au sacrifice français son suprême combat, c'est un devoir étroit que de louer sans réserves le poète qui, reprenant la fière devise de Montalembert : *Ne espoir, ne peur*, s'écrie :

Chez nous, plus de partis, notre foi les ignore ;
Il n'est qu'un étendard, le drapeau tricolore.
. . . .

Je le sais, ces deux vers rappellent bien un peu les flonflons populaires de cette époque de restauration où les mères, en chantant *Lisette,* endormaient les petits enfants, qui, vingt ans plus tard, soldats sous Bugeaud et d'Aumale, faisaient reverdir par leurs héroïques exploits les glorieux lauriers de Fleurus et de Marengo. Que voulez-vous ? J'aime passionnément nos trois couleurs chéries dont l'honneur, en payant libéralement à la France le sang qu'il lui a coûté, est le symbole des victoires et conquêtes de nos pères, va-nu-pieds sous Carnot, grognards sous Bonaparte, toujours Français.

Mais si votre verve n'est jamais épuisée, Monsieur, je ne puis en dire autant de la mienne. Aussi, me sentant tout essoufflé, je m'arrête en vous renouvelant l'assurance que je marque d'un caillou blanc ce jour heureux où, vous forçant à entendre la vérité, j'ai donné satisfaction à de vieux sentiments qui n'ont jamais été pour moi

une habitude, mais bien une jouissance toujours impatiemment attendue.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Baillet.

Discours de M. BAILLET :

MESDAMES,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux a daigné m'accepter dans son sein. En me faisant cet honneur, elle m'a aussi créé quelques obligations au nombre desquelles figure celle de revêtir de formes académiques le discours de réception que doit tout nouvel élu.

J'avoue que ce n'est pas sans une certaine crainte que je me soumets à cette épreuve, car s'il est vrai « qu'un travail opiniâtre vient à bout de tout », il est non moins vrai que, peu habitué à prendre la parole devant un auditoire aussi distingué, je suis exposé à m'écarter de la voie que je me suis tracée et je crains qu'à votre tour, vous ne m'appliquiez ces mots d'Horace : *Cela peut être beau, mais n'est pas à sa place*,

Permettez-moi donc, Mesdames et Messieurs, de compter sur votre indulgence, et voyez en moi beaucoup plus la bonne volonté que le talent de l'orateur orné des palmes de l'académicien.

A différentes époques, il s'est trouvé des hommes qui, animés d'un vrai souffle de génie, ont donné dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, des preuves de leur incontestable savoir basé sur des recherches, sur des travaux d'une importance capitale.

C'est à Florence qu'au XVIIe siècle Galilée affirmait, contrairement à la lettre des Écritures, le ***mouvement diurne de la terre;*** c'est vers la même époque que Pascal écrivait ses ***Pensées*** et ses ***Lettres provinciales,*** que Newton découvrait les ***lois de la gravitation et la décomposition de la lumière.*** Plus près, bien plus près de nous, un génie, bien français cette fois, suivant l'exemple de Galilée, apportait dans la question de l'origine des infiniment petits une rigueur expérimentale qui a fini par lutter et vaincre même la contradiction : j'ai nommé Pasteur.....

Tous ces hommes ont dirigé leurs sublimes pensées vers la recherche d'un inconnu, d'un idéal; aussi Pasteur disait-il dans un élan sublime de langage: « Heureux » celui qui porte en soi un dieu, un idéal de la beauté et » qui lui obéit : idéal de l'art, idéal de la science, idéal » de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile. »

Sous le charme de cette invocation, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de faire appel aux nombreux travaux que nous a laissés Pasteur, comme à ceux qu'ont laissés ses prédécesseurs ou ses émules; de rappeler les services que les uns et les autres ont rendus à la société en nous initiant aux causes particulièrement susceptibles de faire naître les maladies contagieuses chez l'homme et chez les animaux, et aux moyens propres à combattre ces maladies avec un succès inconnu jusqu'au jour où ils ont obéi à ce grand idéal : « soulager la douleur, enrichir » leur patrie. »

Pour résumer la méthode pasteurienne, je rappellerai qu'elle repose sur les principes suivants :

1° Les maladies contagieuses doivent leur caractère propre à la présence dans les milieux où nous vivons, air, sol, eau, d'êtres vivants microscopiques, de ***microbes,***

en un mot, qui arrivent à empoisonner l'organisme par les toxines ou poisons qu'ils y abandonnent;

2° L'alimentation, le contact, les poussières atmosphériques sont les moyens à l'aide desquels se transmet la contagion;

3° La culture des microbes dans des milieux appropriés a pour effet de les transformer en de véritables vaccins préservateurs des maladies mêmes auxquelles ils ont donné naissance.

Grandes et sublimes découvertes, Mesdames et Messieurs, que Renan, dans sa réponse au discours de Pasteur à l'Académie, caractérisait dans les termes suivants : « Cette flamme divine, ce souffle indéfinissable » qui inspire la science, la littérature et l'art, nous » l'avons trouvé en vous, Monsieur, c'est le génie. » C'est, en effet, par les efforts de son génie, par la sûreté de sa méthode, que Pasteur est arrivé à combattre ces grandes calamités que Littré définissait : « une influence » mortelle, sortant soudainement de profondeurs incon- » nues et couchant d'un souffle infatigable les populations » humaines comme les épis dans leurs sillons, » et que, parlant plus particulièrement des animaux, H. Bouley appelait « des fléaux apportant la ruine et la misère » générale dans les pays autrefois les plus florissants ».

La médecine humaine range en deux grandes catégories principales les services que lui rend la méthode pasteurienne ou microbienne : les uns appartiennent à la chirurgie, les autres à la prophylaxie des maladies contagieuses.

Au point de vue chirurgical, c'est à un médecin anglais, Lister, que revient le mérite d'avoir, le premier, appliqué d'une façon méthodique l'*antisepsie* basée sur les découvertes de Pasteur, et adoptée aujourd'hui par

tous les opérateurs sérieux. L'antisepsie, ou moyen de combattre dans les opérations l'action néfaste des germes microbiens capables d'en compromettre le succès, est également pratiquée en chirurgie vétérinaire; mais il faut reconnaître que la médecine vétérinaire a plus particulièrement profité des découvertes pasteuriennes au point de vue de la prophylaxie des maladies contagieuses. C'est ainsi que successivement le choléra des poules, la pneumonie-entée infectieuse et le rouget du porc, les maladies charbonneuses et la tuberculose des bêtes bovines, la morve du cheval, la rage du chien, etc., ont été l'objet de travaux sur la recherche du microbe propre à chacune de ces affections, sur les voies par lui suivies pour se répandre et se multiplier et sur les moyens de le transformer en son propre vaccin. Il est certain que tous ces travaux n'ont pas encore été également suivis de succès; mais les résultats obtenus jusqu'ici n'en sont pas moins incalculables. C'est ainsi qu'en 1882 seulement, près de quatre cent mille moutons et cinquante mille bœufs reçurent le vaccin anticharbonneux de Pasteur, au grand profit des agriculteurs dont les pertes furent réduites à un dixième de ce qu'elles étaient avant les vaccinations. C'est même à ce propos qu'un savant anglais, Huxley, a pu dire que la valeur des services rendus par Pasteur pourrait à elle seule payer notre rançon de guerre à l'Allemagne.

Est-ce à dire cependant que, tout en rendant justice à Pasteur, on doive oublier les autres savants dont les noms méritent eux aussi de passer à la postérité? Je ne le crois pas. Il serait injuste, en effet, d'oublier les services rendus à la chirurgie par Trousseau; par le Dr Alphonse Guérin, auteur du pansement ouaté ou filtrage de l'air, le débarrassant des ferments ou microbes susceptibles de

produire l'infection des plaies, et j'ajoute, en passant, Mesdames et Messieurs, que je suis d'autant plus heureux de parler de cette découverte qu'elle a été contrôlée, dès son apparition, à la fois par Pasteur et par notre collègue et ami M. le professeur Gayon, qui était alors préparateur du grand maître.

On ne doit pas oublier non plus Rayer, Davaine, Delafond, signalant pour la première fois la présence et le rôle du microbe du charbon; Rayer, prouvant la contagiosité de la morve du cheval à l'homme; le professeur vétérinaire Toussaint, démontrant par un procédé lui appartenant la possibilité de transformer le virus charbonneux en agent vaccinal; le Dr Villemin, les professeurs vétérinaires Chauveau, Saint-Cyr appelant l'attention du corps médical sur la contagiosité de la tuberculose des animaux à l'homme; H. Bouley, inspecteur général des Écoles vétérinaires, mettant sa brillante éloquence au service de la théorie pasteurienne; le Dr Roux et le professeur Nocard, d'Alfort, trouvant dans la culture du microbe tuberculeux un précieux moyen de diagnostiquer la tuberculose chez les bovidés; et dernièrement encore le professeur Arloing, de l'École vétérinaire de Lyon, cherchant le vaccin préservatif de la péripneumonie du bœuf. Nous est-il permis d'oublier également, bien qu'il ne soit pas Français, un homme qui a rendu à l'humanité un service immense en préconisant la vaccine contre la variole de l'homme, Jenner, dont le nom éveille la reconnaissance de tous les peuples civilisés? Seulement, la grande différence entre la vaccination telle que l'a comprise Pasteur et celle dont s'est servi Jenner est que ce qui, pour ce dernier, n'avait été que « l'application » très particulière d'une théorie à peine ébauchée », est devenue pour le premier une vérité scientifique démontrée

par l'expérimentation et susceptible de recevoir les applications les plus variées.

En passant, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, une remarque qui ne manque pas d'un certain intérêt.

Depuis que Pasteur a donné cet élan incomparable aux recherches expérimentales, il a surgi d'autres travaux dont certains ont une utilité incontestable et démontrée alors que les autres sont encore à un état très problématique. Tous les savants auxquels on doit ces travaux ont été poussés également par un sentiment d'humanité et, chose remarquable, ils ont, comme Pasteur, emprunté aux animaux les éléments de leur nouvelle thérapeutique. De même, en effet, que Pasteur puise sur le bœuf son vaccin anticharbonneux, qu'il se sert du lapin pour combattre la rage, de même nous voyons son savant élève, le Dr Roux, se servir du bœuf pour obtenir l'agent révélateur de la tuberculose, emprunter le sang du cheval pour combattre la diphtérie des enfants. Dans cet ordre d'idées, n'avons-nous pas vu Brown-Séquard utilisant un produit animal au point de le transformer en une véritable fontaine de Jouvence, rajeunissant les vieux, allant même jusqu'à leur faire croire à une virilité nouvelle, oubliant ainsi la maxime de Boileau :

Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.

Et récemment encore, ne préconisait-on pas le suc thyroïdien du mouton pour combattre la bouffissure de la face, du cou, des épaules, le goitre, etc.; le liquide pancréatique du cobaye pour combattre le diabète; le rein du bœuf comme moyen curatif de certaines maladies de la vessie!

Quel avenir nous réserve cette nouvelle pharmacopée?

Sur certains points au moins, elle me laisse incrédule; mais n'en retenant que ce seul fait d'emprunter au cheval le sérum qui guérit la diphtérie ou croup des enfants, je me demande si nous ne poussons pas l'ingratitude un peu loin lorsque nous parlons de substituer complètement la machine au cheval dont Buffon a vanté les qualités merveilleuses, au cheval chanté dans l'*Iliade* par Homère, au cheval enfin dont, suivant Virgile, *le front combat le vent et le pied frappe la plaine!* Hélas! Mesdames, comme M. Josse, je suis orfèvre, et je crains bien que vous riiez de mon ardeur à défendre le cheval contre la vapeur, le pétrole ou l'électricité; tout au moins suis-je certain d'avoir vos suffrages lorsque je vous présenterai le cheval, non plus seulement comme moteur, mais comme l'être bienfaisant auquel quelques-unes d'entre vous doivent aujourd'hui la vie de leurs enfants!

Mais là ne se bornent pas, au point de vue prophylactique, les bienfaits se rattachant à la méthode pasteurienne; elle doit aussi être appréciée pour les services qu'elle a rendus en matière d'hygiène, notamment pour ce qui concerne l'utilisation des viandes de boucherie. Là encore, nous trouvons, comme l'a dit le Dr Grancher, l'application de découvertes, de sources éternellement fécondes où les générations humaines viendront tour à tour puiser le bienfait de la vie.

Il y a trente ans que Geoffroy Saint-Hilaire appelait la viande l'élément indispensable au complet développement des hommes et des peuples, et en plus grande proportion, à égalité de climat, aux classes laborieuses et surtout à celles des villes.

Fort heureusement pour notre époque, Mesdames et Messieurs, nous sommes loin du temps où Voltaire écrivait « que les paysans ne mangent presque jamais

de viande, et que leur carême est de toute l'année » et où Vauban déclarait que « le commun peuple ne mange pas de viande trois fois en un an ».

Aujourd'hui, à la campagne comme à la ville, chez le paysan comme chez le bourgeois, on mange de la viande, et beaucoup de viande; seulement, elle est plus ou moins bonne, plus ou moins saine, et chacun sait qu'il n'est pas de produit alimentaire plus sujet que la viande à des altérations d'autant plus dangereuses qu'elles ne peuvent être soupçonnées par le consommateur. De tout temps, du reste, on s'est préoccupé des accidents que pouvait déterminer l'usage de la viande insalubre. C'est ainsi que Charles V, Louis XI, Henri IV, Louis XIV, Louis XVI et Napoléon considéraient cette question comme très importante pour la sûreté et la santé publiques. Pour citer un fait se rapportant particulièrement à notre ville, il paraît, d'après M. Morot, de Troyes, que dès l'année 1593, à Bordeaux, les personnes atteintes d'une maladie contagieuse ou autre n'étaient pas admises à écorcher les animaux de boucherie, et qu'en outre, il était recommandé aux bouchers de fermer leurs étaux pendant la nuit, ainsi que les jours où il n'y avait pas de vente, de peur qu'il ne vînt s'y réfugier des vagabonds malades de la peste ou d'une autre affection contagieuse. Aujourd'hui, notre amour pour la viande saine repose sur des bases un peu plus positives; le conseil de Juvénal : *mens sana in corpore sano,* est devenu notre maxime parce que nous comprenons que c'est grâce à la santé de l'esprit que nous pouvons concevoir, exprimer nos idées, jouir, en un mot, des apanages de l'intelligence, et que c'est grâce à la santé du corps que nous pouvons faire nos travaux, défendre notre patrie, nous rendre réciproquement utiles les uns aux autres.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est encore par la méthode pasteurienne que nous pouvons expliquer les dangers résultant de l'usage alimentaire des viandes provenant d'animaux atteints de charbon, de morve, de tuberculose ou en voie de décomposition sous l'influence des variations de température. Dès lors s'expliquent les bienfaits d'une institution encore récente en France, l'*inspection des viandes de boucherie,* dont vous me pardonnerez de faire l'éloge, d'abord parce qu'elle est un peu *mon enfant,* et ensuite parce qu'elle rend d'immenses services au pays, notamment à l'armée gardienne de notre honneur national et sur laquelle nous fondons tant d'espoir!

Étant données, enfin, les conditions favorables à la transmission des maladies contagieuses, on comprend que c'est encore par la méthode pasteurienne que s'expliquent les mesures sanitaires prescrites pour éviter la propagation de ces maladies, aussi bien que les conventions sanitaires internationales grâce auxquelles les États peuvent se prémunir contre l'envahissement par ces mêmes fléaux contagieux.

Tels sont, en résumé, Mesdames et Messieurs, les services rendus par Pasteur à la médecine humaine et surtout à la médecine vétérinaire. Ainsi que l'a dit M. le ministre Poincarré sur sa tombe, Pasteur a obéi toute sa vie à l'idéal le plus pur, à un idéal supérieur de science, de vertu, de charité. Certes, Messieurs, notre époque se souviendra des mérites de Pasteur; certes, la France verra toujours en lui le symbole non seulement du savant, mais encore du bon patriote, car elle se rappellera qu'après la guerre de 1870, Pasteur déclarait odieuse la vue du diplôme de docteur que lui avait conféré l'Allemagne. Nous lui élèverons des mausolées,

des statues, devant lesquels s'inclinera la postérité ; mais tout cela ne parviendra pas à diminuer les regrets que nous a causés sa mort; loin de là, ces souvenirs élevés à la mémoire du grand homme ne feront que raviver nos chagrins, car avec Bossuet nous pourrons dire : « *Rien ne manque dans tous ces honneurs... que celui à qui on les rend.* »

Réponse de M. le PRÉSIDENT au récipiendaire :

MONSIEUR,

Malgré les sages ordonnances du roi Henri IV, renouvelées par Louis XIII, octroyant la noblesse à ceux de ses sujets qui s'occupaient d'hygiène, la législation, sur cette grave matière, n'a été officiellement formulée qu'à dater du 18 messidor an X, jour mémorable où Bonaparte, premier consul, constitua au siège même du gouvernement un Conseil national de salubrité publique. C'est que la qualité maîtresse de l'esprit français, allant toujours avec plus d'empressement à ceux qui décorent qu'à ceux qui assainissent, n'est pas précisément de se préoccuper du lendemain même souvent le plus inquiétant.

Lorsqu'une épidémie éclate, quels sentiments irrésistibles voyons-nous, en effet, se produire dans les milieux mêmes les plus athéniens? De tous les côtés, le branle-bas est général ; la presse, reprochant violemment à l'administration sa coupable incurie, proclame, c'est de style, la loi des suspects; le moindre ruisseau est surveillé par des inspecteurs volontaires dont le zèle pour les antiseptiques ne connaît plus d'obstacles; amener enfin dans la ville en proie à une véritable terreur presque autant d'eau que dans l'ancienne Rome, devient le pro-

gramme irréductible des élections prochaines. Le péril passé, les Commissions se dispersent et il ne reste plus sur la brèche que des Cassandres impénitents qui, au milieu de la déroute inconsciente de la foule affolée d'affaires et de plaisirs, essaient, même le plus souvent en vain, de prêcher le prévoyance. Le tableau n'est pas chargé, Monsieur, j'en appelle à vos souvenirs.

Honneur soit donc rendu aux hygiénistes bordelais qui, continuant, comme vous, les généreuses traditions de nos anciens dont vous venez de rappeler si justement les noms vénérés, s'efforcent, par d'incessants appels au bon sens populaire, de faire comprendre, pendant l'accalmie, à tous ceux qui, vivant, veulent vivre encore, que le mépris de l'expérience n'est pas seulement une grave injure au principe essentiel de la solidarité civique, mais qu'il est encore pour l'entassement humain une cause irrémédiable des plus cruelles désolations.

Dès votre entrée dans une carrière que vous deviez brillamment parcourir, vous n'avez cessé un seul jour, Monsieur, de travailler avec une persistance infatigable pour maintenir dans la Gironde le culte de ces saines objurgations, inspiré par votre enthousiasme inné pour tous les progrès qui peuvent augmenter le bien et moral et matériel de vos concitoyens d'adoption. C'est ainsi que, successivement, nous vous retrouvons inspecteur général du Service municipal des viandes, professeur d'apiculture et de zootechnie, lauréat de la Société protectrice des animaux et de la Société d'agriculture, membre du Conseil d'hygiène de la Gironde, vice-président de la Société de médecine-vétérinaire et de la Société d'hygiène publique, vétérinaire de la Ville, inspecteur général de la boucherie, membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris, enfin, membre du

Conseil de perfectionnement des écoles vétérinaires de France.

Pour moi qui, étant Maire de Bordeaux, vous ai vu, ne faiblissant jamais devant les sollicitations de l'intérêt privé, appeler, sans désemparer un seul jour, l'attention de l'Administration municipale sur toutes les questions intéressant l'hygiène publique, j'estime que les services rendus par votre vigilance à la cité bordelaise sont considérables. Ils le sont d'autant plus, Monsieur, que, comme nous le disait, il y a quelques jours, votre sympathique rapporteur : « vous avez toujours fui le » bruit, sachant que le bruit qui se fait autour d'un » nom n'est pas le gage certain de la valeur de celui qui le provoque. »

Mais là ne s'est pas bornée votre œuvre personnelle que le Gouvernement a depuis longtemps reconnue en vous créant chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, ainsi qu'officier de l'Université, justes récompenses d'une notoriété indiscutable consacrée tant en France qu'à l'étranger, par votre *Traité sur l'inspection des viandes de boucherie.* Appliquant votre amour de l'humanité à la défense nationale, vous avez encore, dans un opuscule ayant pour titre : *La Viande de la troupe,* étudié de main de maître la question de l'alimentation de l'armée. Cet important travail dont la *France militaire* du 25 février dernier parlait dans les termes les plus élogieux, témoigne que chez vous le savant est doublé d'un patriote.

Continuez, Monsieur, votre sympathique propagande, plus efficace, à mon avis, pour combattre les microbes intellectuels qui obscurcissent encore notre éducation sanitaire que tous les arrêtés de M. le Maire ! Certes, je suis loin, *par état,* de contester, en aucunes

occasions, l'utilité des rappels officiels à l'observation de la loi, mais je crois « qu'une société qui, pour triompher du mal, compte uniquement, à l'heure présente, sur le Code pénal (c'est Jules Simon qui le dit), est une société en danger de mort. » C'est à la presse, à la conférence, à l'initiative privée, sans cesse excitées par des professionnels tels que vous, qu'il faut demander aide et concours afin de faire comprendre aux masses populaires que l'hygiène est au corps ce que la morale est à l'esprit : la source éternelle de la vie. La tâche est lourde, je le sais, mais vous êtes de taille à la remplir à l'entière et complète satisfaction de vos nouveaux confrères.

En deux mots, Monsieur, je me résume : depuis vingt-cinq ans, vous avez libéralement dépensé avec une compétence exceptionnelle les meilleurs instants de votre existence au service d'une science bienfaisante entre toutes ; aussi suis-je heureux de vous ouvrir les portes de l'Académie au sein de laquelle l'estime de vos pairs et la reconnaissance des Bordelais vous ont depuis longtemps précédé.

Ces discours ont été accueillis avec une très grande faveur et ont été fréquemment interrompus par des applaudissements chaleureux et répétés.

Le Secrétaire général donne lecture du palmarès, et les lauréats viennent recevoir, au bruit des applaudissements, les récompenses qui leur ont été décernées à l'occasion des concours ouverts pour l'année 1895.

M. le Président remercie ensuite l'assistance, qui a bien voulu répondre à l'appel de l'Académie, et il

affirme que la maison où domine le souvenir de Montesquieu sera toujours heureuse d'être hospitalière aux Bordelais.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général, AURÉLIEN VIVIE.

Le Président, V[te] DE PELLEPORT.

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1896

Par M. Aurélien VIVIE

Secrétaire général

MESSIEURS,

Il y a trois ans environ, j'ai eu l'honneur de vous donner lecture d'un travail intitulé : *les Lauréats de l'Académie.*

C'était surtout un travail de patience, et pour vous le rendre tolérable je l'avais fait précéder d'une étude résumant à grands traits les travaux de notre Compagnie de 1713 à 1893, c'est-à-dire pendant une période de cent quatre-vingts ans.

Il m'a été permis de constater, et je suis heureux et fier de l'affirmer ici publiquement, que l'Académie est restée fidèle à la charte que lui conféra Louis XIV.

Elle n'a cessé de s'intéresser à toutes les branches des *Sciences,* des *Belles-Lettres* et des *Arts,* trilogie admirable inscrite à son acte de baptême et qui embrasse toutes les connaissances humaines.

De 1713 à nos jours, l'Académie n'est restée étrangère à aucun progrès, à aucune découverte nouvelle du génie de l'homme, à aucun des mouvements qui gonflent

les flancs d'une humanité toujours en travail, toujours vivante et pensante, qui s'agite et que Dieu mène.

En 1714, elle a fondé le premier prix de physique qui ait été établi en Europe, et si je n'avais pas le devoir, quelle que soit mon affection filiale et respectueuse pour notre Compagnie, d'épargner vos instants et de pratiquer cette vertu, toujours un peu rare, qu'on appelle la modestie, je ferais passer sous vos yeux la liste des travaux qu'elle a eu à examiner, leur nature, variée à l'infini, et celle des récompenses qu'elle a décernées. Rassurez-vous, Messieurs, je suis surtout partisan des *résultats* bien plus que des *paroles,* et je vais me borner à vous rappeler quelques chiffres que vous ne trouverez pas sans éloquence.

Dans une période de cent quatre-vingts ans, commençant en 1713 et finissant le 31 décembre 1893, l'Académie a décerné 995 récompenses, consistant en 45 prix en argent, 269 médailles d'or, 245 médailles d'argent, 38 médailles de bronze, 84 médailles d'encouragement, 293 mentions honorables, 17 félicitations et 4 insertions dans ses *Actes*.

Je vous disais tout à l'heure qu'elle avait fondé en 1714 le premier prix de physique établi en Europe, je vous rappellerai sans autres détails que dès 1830, il y a soixante-sept ans, elle couronnait un travail sur la *sténographie,* une science que tout le monde connaît aujourd'hui et que je considère comme un des plus merveilleux outils du progrès à notre époque. — Je n'insiste pas. — Je vous dirai cependant quelques mots des travaux des membres de l'Académie et de ses membres correspondants en 1896; c'est une obligation que m'imposent nos statuts.

I. — TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS

Notre cher et honoré collègue M. Hautreux, dont la compétence vous est bien connue, nous a fourni des indications très intéressantes sur les cartes topographiques et hydrographiques dressées et levées par l'ingénieur militaire Claude Masse, qui vécut de 1650 à 1737. C'est un travail géographique d'une valeur inestimable et le document le plus complet et le plus exact que l'on puisse consulter sur notre région à la fin du règne de Louis XIV. M. Hautreux a raconté dans une brochure des plus substantielles l'histoire de Masse et de son œuvre magistrale; grâce au concours de la Ville de Bordeaux, du Département de la Gironde et de la Chambre de commerce, secondés par M. Crahay de Franchimont, ingénieur en chef des ponts et chaussées, les originaux des cartes de Masse, que l'on possède en partie, ont été sauvés d'une destruction possible par une reproduction qui en assure désormais la conservation. La Ville de Bordeaux a fait don d'un exemplaire de cette reproduction à l'Académie, et nos *Actes* ne tarderont pas à contenir, avec des détails sur les cartes de Masse, des mémoires étendus qui les accompagnaient, dont l'existence est certaine et à la recherche desquels notre honoré collègue M. Céleste, toujours heureux, emploie ses soins intelligents et ses rares loisirs. L'Académie sera heureuse de mettre ces manuscrits précieux à la portée des érudits et des hommes d'étude.

Un *ironiste* — sans doute — a parlé un jour de la *banqueroute de la science.*

Le mot était malheureux, même *ironiquement*. Non, Messieurs, la science ne fera pas banqueroute; elle illu-

minera cette fin de siècle, et l'on pourra dire avec le poète que :

Le Dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs !

Il suffit de rappeler les noms des Chevreul, des Pasteur, des Roux, des Yersin et de bien d'autres que je pourrais citer, pour affirmer sans crainte que la science ne cessera pas d'être à la hauteur de sa grande mission et de rester, selon l'expression de Michel de Montaigne, « un outil de merveilleux service ».

A cet égard, notre savant collègue M. Bergonié a bien voulu, dans une de nos séances, nous initier aux essais faits dans son laboratoire pour reproduire les magnifiques expériences du professeur Rœntgen, de Wurtzbourg, sur la photographie de l'invisible. C'est encore là une des plus grandes et des plus belles découvertes de la science dans ces derniers temps.

M. Rayet, l'éminent directeur de l'Observatoire de Floirac, vous a fait hommage de ses *Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde de juin 1894 à mai 1895.*

Vous avez reçu d'un de nos nouveaux collègues, M. Gustave Labat, un artiste doublé d'un critique d'art, d'un archéologue et d'un historien, et qui a manié tour à tour, et toujours avec succès, la plume, le crayon et le pinceau, un magnifique volume consacré à *Gustave de Galard, à sa vie, à son œuvre.* Vous alliez décerner la plus haute de vos récompenses, une médaille d'or, à l'auteur, quand, des vacances s'étant produites dans l'Académie, vous avez, par un acte de justice, il ne faut pas craindre de le dire au risque de blesser la modestie de notre distingué collègue, appelé M. Gustave Labat à siéger au milieu de

nous dans le fauteuil laissé vacant par notre ami regretté Charles Marionneau. C'est ainsi qu'à l'Académie nous savons reconnaître et récompenser le travail.

M. le Dr GARAT, l'aimable et charmant poète que tout le monde connaît, celui à qui M. Anatole France, membre de l'Académie française, disait, il y a quelques années : « Il y a des gens qui naissent vieux. Vous, cher docteur, vous resterez toujours jeune. C'est un don des Muses. » M. le Dr Garat, que vous avez chaleureusement applaudi tout à l'heure, nous a lu plusieurs poésies où le charme le plus délicat s'allie à la plus haute raison. Vous les relirez avec plaisir, j'en suis sûr, dans le volume de nos *Actes*.

M. Anatole LOQUIN, notre cher et très affectionné président, profitant d'une découverte faite par un de nos jeunes lauréats, M. Dast Le Vacher de Boisville, qui a trouvé la preuve de la présence, longtemps contestée, de Molière à Bordeaux en 1645 et 1656, M. Loquin, dis-je, s'est mis immédiatement à l'œuvre pour faire des recherches spéciales sur tout ce qu'on a dit au sujet de Molière à Bordeaux; il vous a donné lecture de son beau travail, et bientôt le public curieux et lettré pourra lire les deux volumes si documentés qu'il a consacrés à l'illustre poète comique, au profond philosophe dont s'honore la France.

J'ai continué à vous lire, Messieurs, en 1896, les *Lettres* écrites par Gustave III, roi de Suède, à la comtesse de Boufflers. Sainte-Beuve, qui a consacré, en 1863, une étude pleine d'intérêt à la comtesse, avait exprimé deux regrets : le premier, que les lettres du roi fussent perdues, et le deuxième que l'on ignorât le lieu et la date du décès de Mme de Boufflers.

Le hasard d'une bonne fortune et la confiance d'une intelligente amitié ont mis entre mes mains ces lettres de

Gustave III, et comme un bonheur n'arrive jamais seul, dit-on, j'ai reçu, il y a quelques jours, grâce à des indications fournies par la revue bien connue *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, une copie de l'acte de décès de Mme de Boufflers : la grande dame, aimée par le prince de Conti et par le roi de Suède, est morte à Rouen le 7 frimaire an IX (28 novembre 1800), à l'âge de soixante-quinze ans, dans un état de gêne voisin de la misère. Je n'ai qu'un regret, c'est que Sainte-Beuve, dont les *desiderata* sont ainsi satisfaits, ne puisse mettre en œuvre lui-même et publier les curieuses lettres de Gustave III.

Aux derniers les bons, comme dit le proverbe. M. Hippolyte Minier, membre honoraire, l'éminent poète bordelais, à qui l'âge n'a enlevé ni sa verve ni son esprit, et à qui la Providence gardera de longs jours encore, nous l'espérons, vous a adressé, en juin 1896, les vers suivants, que vous ne m'en voudrez pas de vous rappeler :

841

Oui, j'ai bien quatre-vingt-quatre ans,
Et mon âme en est peu ravie ;
Pour nous, plus s'allonge la vie,
Plus les soucis deviennent grands.
On fait — ce n'est pas un mystère —
Triste figure sur la terre,
Où rien n'émeut, rien ne sourit,
Quand on a l'âge de Voltaire
Et que l'on n'a pas son esprit !

C'est singulier, mais, en prenant de l'âge, les poètes ne vieillissent pas ; décidément, je suis de l'avis de M. Anatole France : c'est un don des Muses !

M. le Dr Paul Dupuy a pris une retraite prématurée, et vous l'avez élu à l'unanimité membre honoraire.

Les deuils de l'Académie ont été nombreux pendant

l'année 1896 et douloureux à tous les titres. Nous avons perdu, en effet, M. Henry BROCHON, M. l'abbé GAUSSENS, M. Leo DROUYN, M. Th. LABAT, M. Charles MARIONNEAU, membres résidants, et M. Gustave BRUNET, membre honoraire. Leurs tombes ont été saluées par des voix éloquentes et autorisées, et nous entendrons un jour leur éloge dans cette enceinte.

Aux nouveaux membres entrés à l'Académie durant l'exercice qui m'occupe, je souhaite la bienvenue. Ce sont M. le Dr GARAT, poète, dont la verve est toujours en éveil; M. BAILLET, le savant vétérinaire de la ville de Bordeaux; M. le Dr DEMONS, l'éminent chirurgien, dont vos applaudissements ont accueilli ce soir l'entrée publique dans nos rangs.

Je ne dois pas oublier de vous signaler les honneurs accordés à quelques-uns de nos collègues et dont l'éclat rejaillit sur notre Compagnie.

Deux de nos membres honoraires ont été promus au grade de commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur (1); M. Reinhold DEZEIMERIS a été nommé officier, et MM. SAMAZEUILH et Charles MARIONNEAU, chevaliers du même ordre; M. Anatole LOQUIN a reçu les palmes d'officier de l'Instruction publique, et M. VASSILLIÈRE celles d'officier d'Académie.

II. — TRAVAUX DES MEMBRES CORRESPONDANTS

J'ai le regret de constater une fois de plus que nos membres correspondants continuent à garder, en général, le silence à notre égard. C'est mal reconnaître le choix

(1) MM. Berniquet, préfet de la Gironde, et Alfred Daney, ancien maire de Bordeaux.

dont l'Académie les avait honorés. Cependant, j'ai deux exceptions à signaler.

M. le vicomte Borrelli vous a fait hommage d'un recueil de vers intitulé *les Dactyles*. Cette œuvre est digne de celles qui l'ont précédée et qui ont valu à notre éminent collègue une récompense décernée par l'Académie française.

M. Achille Millien nous a envoyé des travaux dont l'importance ne pouvait vous échapper, et vous lui avez décerné un rappel de médaille d'or.

Désireux de reconnaître le zèle et le dévouement de M. Crahay de Franchimont, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'occasion de la reproduction des cartes de Masse et des services qu'il a rendus à l'étude de la géographie pendant son séjour à Bordeaux, vous l'avez élu à l'unanimité membre correspondant de l'Académie.

III. — TRAVAUX DU CONCOURS

Fondation de La Grange.

L'Académie a reçu pour le concours d'archéologie de cette fondation quatre envois d'une réelle importance; votre Commission, après un sérieux examen, a proposé de décerner les récompenses suivantes :

1° Un prix de la moitié de la somme affectée à l'archéologie, à M. Camoreyt, professeur de dessin au collège de Lectoure, pour un travail imprimé intitulé : ***Objets antiques avec marques de fabricants, inscriptions et autres signes, trouvés à Lectoure d'abord en 1890, 1891 et 1892, puis en 1894, 1895 et 1896.***

2° Un prix du quart de la même somme à M. Philippe Lauzun, pour ses travaux imprimés intitulés : ***Les En-***

ceintes successives de la ville d'Agen et *le Château de Bonaguil en Agenais*.

Et 3° un prix de l'autre quart de la même somme à M. Alexandre Nicolaï, pour un travail imprimé intitulé : *Le Mas-d'Agenais sous la domination romaine et le cimetière gallo-romain de Saint-Martin*.

L'Académie a ratifié les propositions de sa Commission.

Fondation Brives-Cazes.

La Commission du concours Brives-Cazes a eu à examiner trois ouvrages :

Une *Histoire manuscrite du commerce maritime à Bordeaux au XVIIIe siècle et à diverses époques du XIXe; les Maisons d'Henri IV*, par M. Nicolaï, et *les Rôles gascons*, publiés par M. Ch. Bémont, sous-directeur de l'École pratique des Hautes Études à Paris.

Ce dernier travail, œuvre magistrale et d'une importance historique considérable puisqu'il rectifie et complète le volume publié en 1885 par M. Francisque Michel, l'a emporté sur ses concurrents, et c'est à lui que l'Académie a décerné le prix de 500 francs de la fondation Brives-Cazes.

Il est juste de dire que le travail de M. Nicolaï a été hautement apprécié par la Commission.

Prix de l'Académie.

1° HISTOIRE

Vous avez décerné, sur la proposition de votre Commission d'histoire :

1° Une médaille d'or à M. Dast Le Vacher de Boisville, secrétaire général de la Société des Archives historiques,

pour ses trois envois imprimés intitulés : 1° *Documents relatifs à l'arrestation des Girondins à Saint-Émilion*; 2° *Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux*, et 3° *Inventaire sommaire des registres de la Jurade, de 1520 à 1783*.

2° Une médaille d'or à M. Ph. Lauzun, pour ses deux volumes imprimés intitulés : *Les Couvents de la ville d'Agen avant 1789*.

Et 3° un rappel de médaille de bronze à M. Lochard, de Pau, pour un travail intitulé : *Le Pays souverain de Béarn aux États-Généraux de Versailles en 1789*.

Votre Commission vous a signalé l'importance de ces publications historiques et la somme considérable de recherches et de travail qu'ils ont imposée à leurs auteurs.

2° AGRICULTURE

M. Georges Duclou vous a soumis un groupe de huit brochures relatives aux vendanges et à la vinification, sujets du plus haut intérêt pour notre région. Votre Commission d'agriculture a constaté l'attention et la persistance des plus louables apportées par l'auteur dans ses recherches, et elle vous a proposé de lui accorder une médaille d'argent; vous avez adopté cette proposition.

M. Cuzacq, de Tarnos, déjà lauréat de l'Académie, a été proposé par la même Commission pour une médaille de bronze à l'occasion de l'envoi de cinq brochures traitant des sujets différents intéressant la région des Landes. Cette proposition a été ratifiée par vous.

3° SCIENCES

M. le Dr Ballion, de Villandraut, vous a soumis un travail imprimé intitulé : *De l'instinct de la propreté chez les*

animaux. Ce travail a paru remarquable malgré son petit volume; l'auteur s'y montre à la fois philosophe prudent et observateur consommé, et vous lui avez décerné la médaille d'or demandée pour lui par votre Commission des sciences.

M. Gabriel Lafon, notaire à Terrasson, qui semble s'être assigné la tâche de faire connaître à ses compatriotes les hommes éminents du Périgord, vous a présenté une brochure consacrée à Jean Rey, l'un des savants du XVIIe siècle qui ont le plus contribué à démontrer la pesanteur de l'air. Votre Commission vous a proposé d'attribuer une médaille de bronze à M. Lafon pour ses recherches consciencieuses et son intéressant travail, et vous avez adopté cette proposition.

4° BEAUX-ARTS

Sur les rapports de votre Commission des beaux-arts, vous avez décerné :

Une médaille d'argent à M. le comte Aurélien de Sarrau pour son livre intitulé : *l'Art à Bordeaux*.

Et une médaille d'argent à M. Maurice Larue, pour un volume intitulé : *les Beaux-Arts à Bordeaux*.

Ces deux études, écrites dans un sentiment consciencieux de la situation artistique dans notre ville, constituent des documents précieux pour l'histoire de l'art, et vous avez tenu à témoigner votre satisfaction aux auteurs en récompensant leurs travaux.

5° POÉSIE

Notre concours de poésie a été moins important que celui de l'année 1895 : dix-neuf envois au lieu de trente-deux.

Votre Commission n'en a pas moins eu un travail considérable pour arriver à formuler ses propositions; 20,000 vers, dont un millier de vers gascons, à examiner, à étudier, à classer; c'est une besogne rude, pour laquelle on a besoin du concours d'Apollon; il n'a pas fait défaut, ce concours, à l'aimable rapporteur qui a mis autant d'esprit que de bonne humeur et de justice dans son étude des manuscrits des poètes des deux sexes. Votre Commission de poésie vous a proposé, par son organe, d'accorder les récompenses suivantes, et vous avez ratifié toutes ses propositions :

Un rappel de médaille d'or à M. Achille Millien, membre correspondant, pour l'ensemble des travaux qu'il a envoyés à l'Académie.

Une médaille d'argent à M. Hovyn de Tranchère, pour la traduction en vers de trois pièces de poésie d'Ausone : *Bordeaux, l'Éloge funèbre de son père* et *Sa petite villa.*

Une médaille d'argent à M. Ch. Ratier, d'Agen, pour un recueil de poésies patoises intitulé : *Lou Rigo-Rago agenés.*

Une médaille de bronze à Mme Louise Vigier, née Mathé, de Saintes, pour un recueil de poésies intitulé : *Moments perdus.*

Une médaille de bronze à M. Raoul Grange, lieutenant au 144e de ligne, pour un recueil de vers intitulé : *Ciels bleus et gris.*

Un rappel de médaille de bronze à M. Maysonnave, soldat au 9e de marine, au Tonkin, pour une poésie intitulée : *Sur la tombe du capitaine Béranger, mort à l'ennemi.*

Une mention honorable à M. Louis Moustey, de Bordeaux, pour une pièce de vers intitulée : *la Tour de Vésone.*

Une mention honorable à M. L.-A. Mourat, au Val-d'Osne (Haute-Marne), pour un recueil intitulé : ***Fragments du livre « Pour l'Absent »***.

Enfin, une mention honorable à M. René Delaporte, de Paris, pour un recueil intitulé : ***Parcelles de l'âme***.

Boileau a dit :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

Je me suis souvenu de ce vers au moment de vous lire une pièce des recueils couronnés ; toutefois, désireux de ne pas vous ennuyer d'*un long poème*, j'ai choisi un sonnet *avec défauts* afin d'avoir la certitude de ne vous dire que quatorze vers.

Le sonnet m'est dédié, ce qui m'a rendu indulgent ; mais il a été écrit par un jeune lieutenant du 144e régiment de ligne, ce qui a décidé mon choix, afin de donner à notre armée, dans un de ses enfants, à l'heure douloureuse que nous traversons, un témoignage de notre patriotique affection et de notre confiance inaltérable dans ses vertus et dans sa valeur.

C'est un paysage exotique qui ne manque pas d'originalité ; vous allez en juger :

INTÉRIEUR DE PAGODE

Sous le tendelet de gaze bleu sombre,
S'alignent ventrus, des démons, des dieux
Ornés de joyaux d'or, de camaïeux,
Près d'un grand Bouddha qui rit d'un air sombre.

L'air est imprégné de parfums étranges,
Capiteux, subtils, qui troublent les sens ;
Le benjoin, l'anis, la myrrhe et l'encens
S'y retrouvent là dans de fous mélanges.

Très silencieux, quelques jeunes bonzes
Brûlent des parfums au fond de vieux bronzes
Ornant les degrés laqués d'un autel,

Tandis qu'accroupie, une idole jaune
Siège gravement sur un joli trône,
Et tient un lotus qui montre le ciel!

LISTE
DES
PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE

Pour les Concours de l'année 1896

Ire PARTIE

RÉSULTATS DES CONCOURS

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les Concours ouverts en 1896, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement, soit enfin à titre d'hommage (1).

FONDATION DE LA GRANGE

1° Archéologie.

1° *Hiatus et Lacune. Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil,* par M. Ed. Piette, à Rumigny (Ardennes).

2° *Les Enceintes successives de la ville d'Agen,* par M. Philippe Lauzun.

3° *Le Château de Bonaguil en Agenais,* par le même.

4° *Objets antiques avec marques de fabricants, inscriptions et autres signes,* trouvés à Lectoure, recueillis et étudiés par M. Eugène Camoreyt, à Auch.

(1) Ces derniers ouvrages sont marqués par un astérisque (*).

5° *Un Dieu injustement exilé du Panthéon pyrénéen*, par le même.

6° *Le Mas-d'Agenais sous la domination romaine et le cimetière gallo-romain de Saint-Martin*, par Alexandre Nicolaï.

2° Linguistique.

Aucun travail n'a été envoyé.

3° Numismatique.

Aucun travail n'a été envoyé.

FONDATION CARDOZE

Les prix de la fondation Cardoze seront décernés, le premier en 1899 et le deuxième en 1898.

FONDATION BRIVES-CAZES

1° *Les Maisons d'Henri IV dans les landes de Gascogne et d'Albret*, par M. Alexandre Nicolaï.

2° *Rôles gascons*, transcrits et publiés par M. Ch. Bémont, sous-directeur de l'École pratique des Hautes Études, à Paris.

3° *Le Commerce maritime à Bordeaux au* XVIIIe *siècle et à diverses époques du* XIXe.

Devise : *Le progrès est la grande loi de l'humanité.*

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Prix d'éloquence.

L'intendant du Pré de Saint-Maur.

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

1° *Les Couvents de la ville d'Agen avant 1789,* par M. Philippe Lauzun.

2° *Le Pays souverain de Béarn aux États-Généraux de Versailles en 1789,* par M. Joseph Lochard.

3° *Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783,* par M. Dast Le Vacher de Boisville.

4° *Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux,* par le même.

5° *Documents relatifs à l'arrestation des Girondins à Saint-Émilion et à la saisie des papiers de Guadet,* par le même.

*6° *Lettres de Gustave III à la comtesse de Boufflers,* par M. Aurélien Vivie.

*7° *Molière à Bordeaux en 1645 et 1656, d'après des documents inédits,* par M. Anatole Loquin.

*8° *Étude sur Henry Brochon,* par M. Louis Boué.

*9° *Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale,* par M. Ch. Guérin.

*10° *Les Anciennes Familles dans la Gironde,* par M. P. Meller.

*11° *Archives municipales. Période révolutionnaire.*

*12° *Jean-François Melon, l'économiste,* par M. P. Rebière.

*13° *Pour le mariage du vicomte de Saint-Quentin avec Mlle de Boucher de La Mothe,* par M. Albert de Lacombe.

*14° *Discours prononcé à l'inauguration du buste du capitaine de Géreaux,* par le même.

2° Sciences.

1° *Le Dr Jean Rey, du Bugue, et sa découverte de la pesanteur de l'air,* par M. Gabriel Lafon, notaire à Terrasson (Dordogne).

*2° *Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde de juin 1894 à mai 1895,* par M. Rayet.

*3° *Note sur les radiations Rœntgen et leur emploi en médecine,* par M. le Dr Bergonié.

*4° *Atlantique Nord. Courants de surface de la mer,* par M. A. Hautreux.

*5° *Collection des cartes de l'ingénieur Masse,* offerte par la Municipalité bordelaise.

6° *Recherches philosophiques, mathématiques et chimiques sur l'unité de la matière,* par M. Delaurier.

3° Histoire naturelle, Physiologie et Médecine.

1° *De l'Instinct de la propreté chez les animaux,* par M. le Dr Ballion, à Villandraut.

*2° *Recueil des discours prononcés par M. le Dr Levieux à l'hôpital Saint-André de novembre 1877 à novembre 1894.*

4° Agriculture.

1° *De la prévision de la qualité des vins et de leur avenir par les pesages comparatifs des raisins et de leur jus pendant les vendanges de 1892,* par M. G. Duclou.

2° *De la prévision et de l'amélioration de la qualité des vins,* etc., 2e édition, par le même.

3° *Graphique des expériences sur les poids des jus des raisins et leurs densités. Vendanges de 1893,* par le même.

4° *De la prévision et de l'amélioration de la qualité des vins,* 3ᵉ édition, par le même.

5° *Réponse aux critiques formulées sur la 3ᵉ édition par la Société des Viticulteurs de France,* par le même.

6° *Prévision de la qualité des vins pendant les vendanges,* par le même.

7° *De l'épamprement ou écimage de la vigne,* par le même.

8° *Des rôles de la râfle, de l'aération et de la réfrigération des moûts pendant la fermentation des raisins en cuve,* par le même.

9° *Histoire du domaine de Baudonne,* par M. Cuzacq, de Tarnos.

10° *La Justice gratuite,* par le même.

11° *Les Actes sous seing privé et le tarif des notaires,* par le même.

12° *Le Serment de fidélité et ses anciennes formules,* par le même.

13° *Le Canal des Deux-Mers entre Narbonne et Bayonne,* par le même.

5° Beaux-Arts.

1° *Les Beaux-Arts à Bordeaux,* par M. Maurice Larue.

2° *L'Art à Bordeaux,* par M. le comte Aurélien de Sarrau.

* *Gustave de Galard, sa vie et son œuvre,* par M. Gustave Labat.

6° Littérature et Poésie.

1° *Grains de sable. A ma France,* par M. Carlos Rendon-Perez, à Saint-Nazaire.

2° *Lous jalouns del Paul Constant, de Cassanel,* poésies patoises.

3° *Épithalame,* poésie, par M. Crouzel, pharmacien, à La Réole.

4° *Moments perdus,* recueil de poésies, par Mme Vigier-Mathé, à Saintes.

5° *Chez nous,* poésies, par Achille Millien.

6° *Les Chants oraux du peuple russe,* par le même.

7° *Étrennes nivernaises pour 1895,* par le même.

8° *Étrennes nivernaises pour 1896,* par le même.

9° *Gerbes déliées,* poésies.

Devise : *Fac et spera.*

10° *Achille Millien,* par M. Alexandre Piédagnel, à Lyon.

11° *Essais poétiques.*

Devise : *Une pensée de Joubert.*

12° *L'Afrique conquise,* poésie.

Devise : *L'Afrique est la partie du monde que le génie des découvertes a le plus anciennement et plus constamment offerte.*

13° *Anthologie ausonienne,* par M. Hovyn de Tranchère.

14° *Quelques épis,* poésies.

Devise : *J'ai ramassé quelques épis*
Pour en faire une mince gerbe,
Mais je crains, hélas ! d'avoir pris
Sans le vouloir plus d'un brin d'herbe.

15° *La Tour de Vésone,* poésie.

Devise : *Je fus fierté, je fus homme, je fus prodige.*

16° *L'Amitié,* poésie.

Devise : *Telle je la chantais, telle je l'ai trouvée.*

17° *Fragments du livre « Pour l'Absent »,* poésies.

Devise : *A qui perd tout, Dieu reste encore.*

18° *Trasybule,* drame historique en 5 actes, par M. Judde de La Rivière.

19° *Sur la tombe du capitaine Béranger, mort à l'ennemi,* par M. Maysonnave, soldat au 9e de marine, au Tonkin.

20° *Lou Rigo-Rago agenés,* poésies patoises, par M. Ch. Ratier, à Agen.

21° *Parcelles de l'âme,* poésies.

Devise : *Faire des vers, c'est vivre avec les dieux.*

22° *Ciels bleus et gris,* poésies.

Devise : *Semper.*

*23° *Sonnet idéaliste; la Jeune fille moderne; l'Abus du sonnet; Inaccessibles étoiles; Politesse à une jeune bachelière; la Mandoline; les Toiles d'araignée; le Cheval dompté* et *l'Adage des abeilles,* poésies, par M. le Dr Garat.

*24° *Quatre-vingt-quatre,* poésie, par M. H. Minier.

*25° *Les Dactyles,* poésies, par le vicomte de Borrelli.

*26° *Hommage à Nansen,* poésie, par M. le Dr Garat.

*27° *La Bicyclette,* poésie, par le même.

Après avoir entendu les rapports qui lui ont été présentés sur les ouvrages soumis à son examen, et après avoir pris l'avis de la Commission générale des concours, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

FONDATION DE LA GRANGE

Archéologie.

Le Prix de 300 francs de cette fondation est attribué dans les proportions suivantes, savoir :

150 francs à M. Eugène Camoreyt, professeur de

dessin au collège de Lectoure, pour son travail intitulé : *Objets antiques avec marques de fabricants, inscriptions et autres signes, trouvés à Lectoure d'abord en 1890, 1891, 1892, puis en 1894, 1895 et 1896;*

75 francs à M. Philippe Lauzun, demeurant à Agen, pour son volume intitulé : *Les Enceintes successives de la ville d'Agen;*

Et 75 francs à M. Alexandre Nicolaï, avocat à Bordeaux, pour son volume intitulé : *Le Mas-d'Agenais sous la domination romaine et le cimetière gallo-romain de Saint-Martin.*

FONDATION BRIVES-CAZES

Le Prix de 500 francs de cette fondation est décerné à M. Ch. Bémont, sous-directeur de l'École pratique des Hautes Études, à Paris, pour la publication du volume intitulé : *Rôles gascons,* supplément au tome Ier.

P IX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

1° Une Médaille d'or à M. Dast Le Vacher de Boisville, secrétaire général de la Société des Archives historiques de la Gironde, pour les travaux ci-après :

a) Documents relatifs à l'arrestation des Girondins à Saint-Émilion et à la saisie des papiers de Guadet;

b) Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux;

c) Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783.

2° Une Médaille d'or à M. Philippe Lauzun pour son

volume intitulé : *Les Couvents de la ville d'Agen avant 1789.*

3° Un rappel de MÉDAILLE DE BRONZE à M. Lochard, demeurant à Pau, rue Henri-IV, 12, pour son travail intitulé : *Le Pays souverain de Béarn aux États-Généraux de Versailles en 1789.*

2° Agriculture.

1° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Georges Duclou, de Bordeaux, pour l'ensemble de ses travaux sur les vins et la vinification.

2° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Cuzacq, de Tarnos, pour l'ensemble de ses communications, consistant en cinq brochures sur des sujets divers.

3° Sciences.

1° Une MÉDAILLE D'OR à M. le Dr Ballion, à Villandraut, pour son travail intitulé : *De l'Instinct de la propreté chez les animaux.*

2° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Gabriel Lafon, notaire à Terrasson, pour sa brochure intitulée : *Le Dr Jean Rey, du Bugue, et sa découverte de la pesanteur de l'air.*

4° Beaux-Arts.

1° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. le comte Aurélien de Sarrau, pour son volume intitulé : *L'Art à Bordeaux.*

2° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Maurice Larue pour son volume intitulé : *Les Beaux-Arts à Bordeaux.*

5° Littérature et Poésie.

1° Un rappel de MÉDAILLE D'OR à M. Achille Millien, membre correspondant, pour l'ensemble de ses envois.

2° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Hovyn de Tranchère, à Guîtres, pour son *Anthologie ausonienne*.

3° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Ch. Ratier, d'Agen, boulevard de la Liberté, 12, pour son volume intitulé : *Lou Rigo-Rago agenés*.

4° Une MÉDAILLE DE BRONZE à Mme Vigier-Mathé, à Saintes, pour un recueil de poésies intitulé : *Moments perdus*.

5° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Raoul Grange, lieutenant au 144e régiment de ligne, pour un recueil de vers intitulé : *Ciels bleus et gris*.

6° Un rappel de MÉDAILLE DE BRONZE à M. Maysonnave, soldat au 9e de marine, au Tonkin, pour une poésie intitulée : *Sur la tombe du capitaine Béranger, mort à l'ennemi*.

7° Une MENTION HONORABLE à M. Louis Moustey, rue Condillac, 2, à Bordeaux, pour une poésie intitulée : *La Tour de Vésone*.

8° Une MENTION HONORABLE à M. L.-A. Mourot, au Val d'Osne, par Curel (Haute-Marne), pour un recueil de vers intitulé : *Fragments du livre « Pour l'Absent »*.

9° Une MENTION HONORABLE à M. René Delaporte, rue d'Ulm, 40, à Paris, pour un recueil de vers intitulé : *Parcelles de l'âme*.

IIe PARTIE

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1898

ET ANNÉES SUIVANTES

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. FAURÉ, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté à ses travaux, a, par son testament en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de » Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de 50 fr. de » rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 fr. à décerner tous les six ans au » meilleur Mémoire sur une question posée par l'Académie, intéressant le » bien-être de la population peu aisée de notre ville. L'Académie sera seule » appelée à juger de la valeur de ces Mémoires. »

L'Académie met au concours la rédaction d'un mémoire sur la question suivante :

« Recherches sur l'élevage et l'alimentation des alevins de poisson d'eau douce. »

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1898.

FONDATION DE LA GRANGE [1]

M. le marquis Lelièvre de La Grange et de Fourille, membre de l'Académie, par testament olographe du

(1) Dans sa séance du 15 mars 1888, l'Académie a pris la délibération suivante :
« Article premier. — Les sujets des concours ouverts pour les prix de la

14 août 1871, visé par décret du 20 octobre 1880, a légué à la Compagnie :

Une rente de *six cents francs* « destinée à fonder un prix annuel, sous le » nom de *Prix de M. le marquis de La Grange*, qui sera décerné alternati- » vement à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue gasconne » dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur du meilleur » livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces méridionales. »

L'Académie qui dispose, pour 1898, d'une somme de 900 fr., décernera les prix suivants :

Langue gasconne.

L'Académie recommande spécialement le sujet suivant:

« Étude grammaticale de la langue gasconne, dans un ou plusieurs de ses dialectes. »

fondation La Grange seront choisis chaque année par l'Académie sur la proposition du Conseil, dans la première Assemblée générale du mois de juin.

» Art. 2. — Le Secrétaire général de l'Académie est invité à donner à l'annonce des prix la plus large publicité, en faisant appel au bienveillant concours des directeurs des journaux de la région et des revues scientifiques consacrées à la linguistique, à la numismatique et à l'archéologie.

» Art. 3. — Le délai accordé aux concurrents pour traiter les sujets désignés par l'Académie est de deux années. Les mémoires devront être déposés, à peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 juillet au plus tard.

» Art. 4. — Les ouvrages imprimés dont les auteurs désirent prendre part au concours de la fondation La Grange devront pareillement être déposés, sous peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 juillet au plus tard.

Art. 5. — Si aucun des mémoires ou livres déposés n'est jugé digne du prix et que cependant l'un d'eux ait une valeur suffisante pour mériter une récompense, l'Académie pourra, à titre d'encouragement, lui attribuer une portion du prix total.

» Art. 6. — Les sommes restées sans emploi seront mises en réserve pour accroître l'année suivante la valeur ou le nombre des prix décernés par l'Académie au nom de M. le marquis de La Grange.

» Art. 7. — Les articles 45, 46 et 47 du Règlement général de l'Académie s'appliquent aux prix de la fondation La Grange. »

Un prix de 400 fr. sera décerné au meilleur livre ou mémoire sur ce sujet.

Numismatique.

L'Académie décernera un prix de 400 fr. au meilleur livre ou mémoire sur la numismatique des provinces méridionales.

Archéologie locale.

L'Académie, s'inspirant de la pensée du Fondateur, décernera un prix de 400 fr. au meilleur livre ou mémoire d'archéologie locale.

Elle accueillera de préférence :

1° « Des monographies d'un des anciens monuments de » la Guyenne, — églises, monastères, châteaux, etc. »

2° « Des monographies, au point de vue archéologique, » des villes ou communes de l'ancienne province de » Guyenne. »

FONDATION CARDOZE

M. Cardoze (Salomon-Antoine-Amédée) a, dans son testament du 2 janvier 1880, inséré une disposition ainsi conçue :

« En outre des legs qui viennent d'être énoncés, il sera remis à l'Académie » de Bordeaux un titre de rente au capital de 10,000 fr., pour la fondation » de deux prix comme il est dit ci-après :

» 1° Un prix quinquennal de la valeur des intérêts accumulés de la somme » de 6,000 fr., pour être décerné à l'auteur d'actes jugés les plus méritoires, » soit d'ordre moral ou matériel, et accomplis dans l'arrondissement de » Bordeaux.

» 2° Avec les intérêts du surplus de la somme léguée, soit 4,000 fr., tous » les trois ans, l'Académie fera un choix de bons livres qu'elle offrira à » l'instituteur primaire le plus méritant du département. — Partie de ces » livres lui sera donnée en toute propriété; l'autre moitié restera à l'école.

. . . .

L'Académie a été autorisée, par décret de M. le Président de la République en date du 12 mars 1888, à accepter le legs de M. Cardoze.

Le premier de ces prix, d'une valeur de 1,000 francs, sera décerné en 1899. Le deuxième sera décerné s'il y a lieu, en 1898.

FONDATION BRIVES-CAZES

M. Brives-Cazes (Joseph-Émile), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux et membre de l'Académie, par un testament du 14 janvier 1877 et par un codicille du 31 octobre 1882, a fait la disposition suivante :

« Je lègue à l'Académie le capital d'une rente de 250 fr. sur l'État. Cette » rente est destinée à fonder un prix de 500 fr. qui sera donné tous les deux » ans au meilleur travail présenté à l'Académie, pendant la période bisannuelle » précédente, sur un sujet relatif à l'histoire de la région du Sud-Ouest » (ancienne Aquitaine), et plus particulièrement de Bordeaux. Mes trois » médailles d'or serviront à faire les frais d'un coin spécial gravé pour cette » fondation. »

L'Académie a été autorisée, par décret du 18 mai 1889, à accepter le legs de M. Brives-Cazes.

Ce prix sera décerné en 1899.

FONDATION ARMAND LALANDE

M. Armand Lalande fils et M. et M[me] Lawton, née Lalande, se conformant aux dernières volontés de M. François-Louis-Marie-Armand Lalande, leur père et beau-père, ancien président de la Chambre de commerce de Bordeaux et ancien député de la Gironde, qui désirait la création d'un prix destiné à *l'auteur du meilleur livre écrit pour démontrer aux aveugles et aux incrédules la certitude de l'existence de Dieu,* ont, par acte du 13 janvier 1897, retenu par M[e] Peyrelongue, notaire

à Bordeaux, fait donation à l'Académie d'une somme de 20,000 francs dont les intérêts, *déduction faite des frais,* doivent servir à la fondation d'un prix quinquennal sous le nom de PRIX ARMAND LALANDE, qui serait décerné à « l'ouvrage écrit et publié dans cette période, qui ten- » drait soit directement, soit indirectement, à la démons- » tration de l'existence de Dieu par la défense de la » doctrine spiritualiste en opposition avec les idées maté- » rialistes et positivistes. » Cette donation, autorisée par décret de M. le Président de la République du 31 juillet 1897, a été acceptée, par acte authentique passé devant M[e] Peyrelongue, notaire, le 30 novembre 1897.

Le prix, d'une valeur de 2,400 francs, sera décerné pour la première fois en 1902.

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Prix d'éloquence.

« Le Conseil municipal de Bordeaux a délibéré, le 20 fé- » vrier 1885, qu'une somme de 500 francs était allouée à » l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux » pour le rétablissement du prix d'éloquence, lequel prix sera » exclusivement affecté à l'éloge des illustrations bordelaises » dont le choix est réservé à ladite Académie. »

L'Académie propose, pour sujet du concours de 1898, l'éloge de l'historien *Girard du Haillan.*

PRIX DE L'ACADÉMIE

Histoire.

L'Académie met au concours les sujets suivants :

1° « Notice biographique sur un des hommes remar- » quables qui ont appartenu à cette province. »

2° « Chronologie de la vie de Montluc. »

3° « Monographie de l'ancienne paroisse Saint-Remi » de Bordeaux, d'après les titres originaux et les monu- » ments. »

4° « Histoire de l'amirauté de Guyenne. »

5° « Étude sur la situation des personnes du Sud-Ouest » et des terres dans une paroisse rurale aux XVIIe et » XVIIIe siècles, surtout d'après les minutes des notaires. »

6° « Étudier, d'après les documents originaux, l'admi- » nistration et le rôle d'un archevêque de Bordeaux au » moyen âge, Pey Berland excepté. »

7° « Étude littéraire sur un ou plusieurs membres du » barreau de Bordeaux de 1750 à 1850. »

8° « Dresser un état des documents sur l'histoire de » Bordeaux et de la province, gardés en dehors de la » Gironde, notamment dans les dépôts de Paris, Londres » et Rome. »

9° « Étude sur les modifications éprouvées, depuis les » temps anciens, par les rives et par les passes de la » Gironde jusqu'aux limites où se fait sentir la marée. »

10° « Étude sur les modifications éprouvées depuis les » temps anciens par les côtes des Landes, les dunes et les » étangs du littoral. »

11° « Étude sur le port de Bordeaux et ses mouillages » avant et depuis la construction des ponts. »

12° « Monographie de l'initiative privée bordelaise en » matière charitable de saint Paulin à nos jours. »

Agriculture.

1° Recherche des procédés pratiques et économiques d'accroissement de la valeur alimentaire des fourrages.

2° Étude complète d'un des nouveaux cryptogames parasites de la vigne.

3° Dresser la carte agronomique de l'un des arrondissements suivants de la Gironde : Bordeaux, Libourne, Blaye, La Réole [1].

4° Étude sur la maladie dite le *blanc du tabac*.

5° Étude sur l'influence, au point de vue économique et social, de l'automobilisme sur la production et l'élevage du cheval en France.

Physiologie.

L'Académie laisse le concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier l'action toxique du cuivre et de ses composés;
» examiner en particulier le *cuprisme chronique* et la
» question de l'emploi des préparations de cuivre dans
» l'industrie et l'agriculture. »

Physique.

L'Académie laisse le concours ouvert sur le sujet suivant.

« Faire l'historique des progrès de l'éclairage électrique;
» état actuel de la question, particulièrement au point de
» vue économique. »

Beaux-Arts.

L'Académie met au concours les sujets suivants :

1° « Comparer les tendances des Écoles française et
» hollandaise au XVIIe siècle, au point de vue de l'étude
» de la nature. »

(1) L'Académie désire que les natures physique et chimique du sol et même celles du sous-sol, lorsque celui-ci est rapproché de la surface, y soient indiquées clairement, aussi bien, si cela est possible, que leur origine géologique et que le relief du terrain. Cette carte devra être complétée par une série d'analyses physiques et chimiques des principaux types de sols et de sous-sols suffisant à établir, s'il y a lieu, des lois générales qui permettraient de déterminer, sans autre donnée, le genre de culture, la composition de la fumure, etc., qui seraient applicables dans chaque cas particulier.

2° « Étudier les origines et les évolutions du paysage » contemporain en France. »

3° « Examiner si, d'après des fragments importants » conservés au Musée des antiques de Bordeaux, il serait » possible de reconstituer un monument romain (arc de » triomphe probablement) qui aurait existé dans cette » ville. »

4° « Esquisse d'une histoire du romantisme dans une » province française. »

L'Académie récompensera, en outre, les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

Poésie.

L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des pièces de poésie qui lui paraîtront dignes d'une distinction.

CONDITIONS DE CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, Hôtel de l'Athénée, rue des Trois-Conils, 53, avant le 31 décembre de chaque année, irrévocablement.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées : 1° les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement (art. 48 du Règlement) et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes; 2° les livres

envoyés aux concours ouverts pour la *Fondation de La Grange.*

Sont admis à concourir : les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

7° L'Académie s'interdit toute discussion sur les questions politiques et religieuses : les concurrents sont priés de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui adresser.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

Art. 45. Les mémoires et autres travaux envoyés au concours sont confiés par le Président, en assemblée générale, à des commissions spéciales (1).

Art. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

(1) Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen » d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense, le Président » consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir *si elle prend ces* » *conclusions en considération.*

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclusions » à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous » les rapporteurs des concours; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera » remplacé par un membre de la majorité de la Commission.

» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a été » prononcée en assemblée générale, procède au classement des travaux » proposés pour une récompense, en tenant compte de leur valeur relative. » Elle dresse en conséquence, après avoir consulté le trésorier, un état des » récompenses à proposer à l'assemblée générale.

» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la » Commission, la liste des travaux récompensés. »

ART. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appar tiennent.

ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

ART. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 16 décembre 1897.

Le Secrétaire général,
AURÉLIEN VIVIE.

Le Président,
ANALOLE LOQUIN.

COMPTE RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1896

SÉANCE DU 9 JANVIER 1896.

Présidence de M. DE PELLEPORT-BURÈTE, Président.
M. G. RAYET, Président sortant.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. Rayet, président sortant, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Lorsque, il y a une année, j'ai présidé pour la première fois nos assemblées, je crois vous avoir demandé de m'accorder toute votre indulgence et de pardonner beaucoup à l'inexpérience de l'astronome que vous veniez d'élever à une situation toujours enviée.

Maintenant que mes pouvoirs sont expirés, permettez-moi de vous remercier tous de la bienveillance extrême que vous m'avez témoignée ; elle seule m'a permis de n'être point trop inférieur à ma tâche. Je conserverai donc un souvenir attendri des mois qui viennent de s'écouler et qui m'ont rendu meilleur. Plus assidûment mêlé à votre vie de chaque jour, j'ai appris que la sagesse et l'équité président toujours à vos résolutions.

L'année 1895 a d'ailleurs été heureuse pour nous. Si, dès les premières semaines, nous avons eu à déplorer la perte de l'un de nos collègues les plus aimés, Labraque-Bordenave,

dont la modestie égalait la science, nous avons eu bientôt après la satisfaction de voir entrer dans la Compagnie des hommes, jeunes encore, qui donneront une nouvelle vie à nos assemblées et ramèneront notre attention sur des sujets familiers à nos anciens et toujours dignes d'études.

D'autre part, les fêtes du centenaire de l'École normale ont valu à votre Président une promotion dans la Légion d'honneur, et, à l'inauguration de l'Exposition, le Président de la République a remis à M. Jullian le ruban de chevalier. Enfin, le dernier jour de l'année a consacré par une nouvelle croix de chevalier les travaux persévérants de M. Marionneau.

Je suis certain d'être ici l'interprète de la Compagnie entière en lui disant combien nous sommes heureux que le centenaire de l'Institut ait permis à l'Académie des Beaux-Arts de songer au chercheur infatigable qui a tant fait pour l'histoire de la peinture et de la sculpture à Bordeaux.

Due à l'initiative d'artistes qui comptent parmi les plus renommés, cette distinction, mon cher Collègue, doit vous être plus chère encore. A Bordeaux, où tout le monde vous aime, la satisfaction est universelle; à l'Académie, où nous apprécions toutes vos qualités, et où vous n'avez que des amis, notre joie est plus grande encore.

Les centenaires sont donc quelquefois aimables.

Le rapport de notre infatigable Secrétaire général, auquel un ordre du jour très chargé n'a pas permis de faire les honneurs de notre séance publique, tenue à sa date normale, vous montrera que nos réunions générales ont été remplies de lectures intéressantes et que notre activité scientifique ne s'est point ralentie malgré le surcroît d'obligations que l'Exposition a imposé à chacun de nous.

Le Conseil seul ne s'est pas réuni avec la régularité que paraît demander notre règlement, mais il a néanmoins rempli ses obligations, administré l'Académie, donné une solution à la question de la frappe de nos médailles ordinaires et de la médaille Brives-Cazes. N'y aurait-il pas dans cet essai l'indication d'un mode de procéder qui rendrait moins lourde la charge de vos officiers et n'absorberait pas toutes les soirées de tous leurs jeudis?

J'ai été l'un des promoteurs du déplacement temporaire de quelques séances du Conseil, et, par cela même, je n'ai pas voulu que la question fût examinée sous ma présidence. Maintenant que je ne suis plus que l'un de vous, le nouveau Conseil pourra étudier ce qu'il convient de faire.

L'horoscope de ma proposition annonce une discussion orageuse, mais, mon cher Vice-Président, vous avez pour la conduire l'usage des assemblées et les vives sympathies de tous vos collègues. C'est avec confiance que je vous confie son sort, et je vous prie de venir prendre place dans ce fauteuil, désormais le vôtre.

M. le vicomte de Pelleport-Burète ayant pris possession du fauteuil de la présidence, répond en ces termes à M. Rayet :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Une loi sage, car elle est libérale, veut que, chaque année, votre Président cède sa charge à l'un de ses confrères. L'âge, la maladie, les devoirs professionnels ayant fortuitement rétréci, pour 1896, le champ électoral, vous avez été forcés, à défaut de plus méritants, de faire appel à l'un des fidèles de la Compagnie.

Vous dire, Messieurs et chers Collègues, dans quel esprit j'essaierai de maintenir intacte votre fière devise : *Crescam et lucebo,* je crois la chose inutile. Vous me connaissez, en effet, assez aujourd'hui pour savoir que, fidèle à l'esprit bordelais, je ne comprends, comme vous, la vie en commun qu'à la condition que le sacrifice soit la règle de la maison. Du reste, s'il m'arrivait d'oublier parfois qu'en dehors du juste équilibre de l'harmonie, il ne saurait y avoir que de stériles débats, votre honorable Vice-Président serait là pour me rappeler aux règles du parfait accord.

C'est dans ces circonstances exceptionnelles que, pris à l'improviste pendant la veillée des armes, j'ai l'honneur de succéder au savant éminent dont la direction éclairée, assurant à vos actes l'union dans le travail, laissera dans vos annales les traces les plus honorables.

En terminant, je prie mes anciens du Conseil, notamment votre infatigable Secrétaire général, de vouloir bien faire quelque crédit à mon inexpérience académique. A ce prix, mais à ce prix seulement, j'espère pouvoir, l'an prochain, remettre intact entre les mains de mon successeur le délicat dépôt que vous avez daigné me confier.

Ces discours sont applaudis, et le Président déclare le Bureau installé.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Excuses de MM. Marionneau et Gayon, qui ne peuvent assister à la séance de ce soir.

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts relative au 34e Congrès des Sociétés savantes.

Lettre du Musée d'histoire naturelle de New-York demandant à échanger ses publications avec les nôtres; renvoi au Conseil.

Hommage par M. Paul Auvard du 3e fascicule d'une publication intitulée : *Le Saint-Dictamen.*

Hommage par M. Rayet des Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le departement de la Gironde de juin 1894 à mai 1895. Remerciements.

Lettre de remerciements de Mme la baronne de Bouard, annonçant son intention de prendre part de nouveau à nos concours.

L'Académie a reçu avant le 31 décembre les ouvrages suivants, qui ont été renvoyés aux Commissions compétentes des concours de 1895.

Autour du Drapeau, poésies par M. Puymaly.

Portraits d'hier, Réaction, Tête et Cœur, Heures vécues, l'Éternelle Douleur, Strada et *Jaubert,* 7 volumes imprimés de M. J.-P. Clarens.

Lyre liturgique, par M. l'abbé Gabriel d'Eynesse.

Les Landais illustres, par M. Albert Bureau.

Les Anciennes Familles dans la Gironde, par P. Meller.

Gerbes de poésie, avec la devise : *Toujours et quand même.*

Apostrophes d'un Bordelais, poésies.

M. le professeur Lanelongue fait hommage, au nom de M. le Dr Levieux, du recueil des discours qu'il a prononcés à l'hôpital Saint-André de Bordeaux, dans les séances d'installation des internes et des externes du 6 novembre 1877 au 13 novembre 1894. Remerciements.

M. le Président fait part à la Compagnie de la mort de M. Gragnon-Lacoste, l'un de nos membres correspondants; des condoléances sont votées.

Il annonce ensuite que notre collègue M. Charles Marionneau vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur : cette récompense, si bien méritée et si bien justifiée par de nombreux et remarquables travaux, est accueillie par de chaleureux applaudissements et le Président est chargé de transmettre à M. Marionneau les félicitations de l'Académie.

Après avoir rendu compte de l'avis favorable du Conseil sur la situation morale de M. le Dr Garat, le Président nomme une Commission composée de MM. Froment, Boué et Pitres, pour faire un rapport sur les titres du candidat, conformément à l'article 54 du Règlement.

Il est donné lecture de la lettre par laquelle M. Baillet

pose sa candidature à l'un des fauteuils vacants. Renvoi au Conseil pour examen de la situation morale.

M. le Président lit ensuite une lettre par laquelle M. le Dr Paul Dupuy maintient sa démission de membre résidant qu'il a précédemment donnée.

En raison des services rendus par M. le Dr Paul Dupuy, le Président propose de l'élire par acclamation membre honoraire et de déclarer vacant son fauteuil de membre résidant. Ces deux propositions sont acceptées.

M. Loquin commence la lecture d'un travail intitulé : *Molière à Bordeaux en 1645 et 1656 d'après des documents récents.*

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société d'Agriculture de la Basse-Alsace, 1895.
Étrennes nivernaises, par A. Millien, 1895.
Verslagen en Mededeelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen, 1895.
Transactions of the natural history Society of Queensland, 1892-93-94.
Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 1895.
Académie des Sciences de Cracovie, 1895.
Société d'Agriculture de France, 1895.
Société Archéologique de Béziers, 1895.
Myrmedon aliaque poemata, 1895.
Archives du musée Teyler, 1895.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, 1895.
Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1895.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1895 et 1896.
O Clima do Rio de Janeiro, 1892.
Posicóes geographicas do Observatorio do Rio de Janeiro, 1893.
The Transactions of the Royal Irish Academy, vol. XXX, part XVI, july 1894.
Journal des Savants, novembre et décembre 1895.
Société royale Malacologique de Belgique, 1892.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, 1894.
Proceedings of the Royal Society, 1896.

Étaient présents :

MM. Rayet, Aurélien Vivie, de Pelleport, de Tréverret, Bergonié, Léon Drouyn, A. Loquin, A.-R. Célesle, Lanelongue, E. Leroux, F. Clavel, Brutails.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1896.

Présidence de M. de PELLEPORT-BURÈTE, président.

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier est lu et adopté.

Le secrétaire général dépouille la correspondance :

La Société des Archives historiques fait hommage de son beau volume de fac-similés des autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne. Remerciements.

M. Loquin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce soir.

Lettre de remerciements de M. le D[r] Levieux.

M. le Président, au nom du Conseil, exprime une opinion favorable à la situation morale de M. Baillet, candidat à l'un des fauteuils vacants, et après avoir pris l'avis de l'Académie, désigne MM. Vassillière, Gayon et Lanelongue, pour présenter un rapport sur sa candidature.

M. le Président lit ensuite une lettre par laquelle M. le D[r] Demons sollicite sa nomination au titre de membre résidant en remplacement de M. le D[r] P. Dupuy. Renvoi au Conseil conformément à l'article 54 des Statuts.

M. Gayon, trésorier, donne lecture d'un rapport sur la situation des finances de l'Académie et soumet un projet de budget pour l'année 1896.

Ces deux documents sont ainsi conçus :

I. — Situation financière de l'Académie au 31 déc. 1895.

L'Académie possède quatre titres de rente 3 0/0 représentant les sommes léguées par divers bienfaiteurs pour des fondations de prix, savoir :

Pour le legs Cardoze,	titre n°	133,131.	Rente annuelle F.	362
— Brives-Cazes	—	137,442.	— ..	250
— de La Grange	—	142,846.	— ..	600
— Fauré	—	147,479.	— ..	50
Pour l'ensemble des rentes annuelles. F.				1,262

Sur ces diverses fondations, après avoir payé les prix décernés pour le concours de 1894, il reste disponible :

Sur le legs Cardoze	.........................F.	1,513 50
— Brives-Cazes	Arrérages... F. 562 50 Vente de trois méd. d'or.... 561 70	1,124 20
— de La Grange	....	1,700 »
— Fauré	....	100 »
	Total..................F.	4,437 70

L'Académie a autorisé la vente des trois médailles d'or que lui a léguées M. Brives-Cazes pour un usage déterminé; le produit de cette vente est représenté ci-dessus.

II. — Projet de budget pour l'année 1896.

RECETTES

En caisse	....................................F.	5,971 60
Subvention de la Ville	2e semestre 1895	1,250 »
	1er semestre 1896	1,250 »
Subvention du Conseil général pour 1896	....	1,500 »
Cotisations des membres de l'Académie pour 1895-1896	....	800 »
	Total..................F.	10,771 60

DÉPENSES

Traitement de M. Poiraudeau ....F.	600 »
Pension de Mme Giraud	350 »
Gages du concierge de l'Athénée	200 »
Frais de recouvrement des cotisations...........	50 »
Souscription à la Société des Amis des Sciences....	10 »
Séances annuelles de 1895 et de 1896	800 »
Médailles et gravure pour le concours de 1895	500 »
Chauffage	100 »
Voitures	20 »
Frais de bureau................................	50 »
Réparations au mobilier........................	1,000 »
Frais de publication pour le volume de 1893.......	1,500 »
— — 1894.......	2,000 »
TOTAL ....F.	7,180 »

Le rapport et le projet de budget pour 1896 sont adoptés.

M. Brutails fait connaître que les Archives départementales possèdent un cartulaire de Saint-Seurin qui a été acheté en Angleterre, ainsi que d'autres documents intéressant la Guyenne, aux frais de la Ville et du Département. Il propose l'insertion dans nos *Actes* du cartulaire de Saint-Seurin, qui a une véritable importance historique. Cette proposition est adoptée.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Couat, Jullian, Céleste, Pitres et le Trésorier, l'Académie décide que le travail de M. Brutails fera l'objet d'une série spéciale de volumes ayant un format plus grand que nos *Actes*, le grand in-8° carré par exemple, et qui pourra comprendre des travaux et mémoires intéressant notamment l'histoire locale, et dont la publication, qui a toujours un caractère urgent, sera autorisée par décision de la Compagnie.

M. Froment, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Boué et Pitres, présente un rapport favorable sur la candidature de M. le Dr Garat au fauteuil vacant de M. le Dr Berchon. Le vote est renvoyé à la prochaine séance et, conformément à l'article 54 des statuts, le rapport restera déposé au secrétariat pendant la quinzaine.

M. le Président fait connaître que le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, serait disposé à proposer le changement des heures de nos assemblées générales, en les reportant de cinq à sept heures au lieu de huit à dix heures du soir, afin de rendre plus facile l'assistance de beaucoup de nos collègues à ces réunions ; il resterait bien entendu que nos séances *publiques* auraient lieu aux mêmes heures que par le passé. M. Gayon demande qu'avant de prendre une décision, les membres de la Compagnie soient consultés sur cette modification par une circulaire du Conseil. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde de juin 1894 à mai 1895, par M. Rayet.

Recueil des discours prononcés à l'hôpital Saint-André de Bordeaux, du 6 novembre 1877 au 13 novembre 1894, par M. le Dr Levieux.

Union des Abeillistes méridionaux, par Paul Auvard, 1895.

Société Académique de Poitiers, 1896.

Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1895.

Revue historique et archéologique du Maine, 1895.

With the Compliments of Alexandre Agassiz, 1894-95.

Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1896.

Académie des Sciences de Cracovie, 1895.

Revue économique de Bordeaux, 1896.

Société nationale d'Agriculture de France, 1895.

Statistique minéralogique des roches de la chaîne du Mont-Blanc.
Feuille des Jeunes Naturalistes, 1896.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1895.
Société de Borda, à Dax, 1895.
Société d'Agriculture de la Loire, 1895.
Société Archéologique de Montpellier, nos 1 et 2, 1895.
Annuario della Universita degli studi di Turino, 1895-1896.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, janvier et février 1896.
Machines et Procédés pour lesquels des brevets ont été pris, 1re, 2e et 3e parties, 1895.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, Gayon, Léon Drouyn, A. Ferrand, F. Vassillière, E. Leroux, Brutails, A. Pitres, A. Couat, A.-R. Céleste, F. Clavel, C. Jullian, Th. Froment.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettres de MM. Loquin et Couat s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce soir.

Lettre de remerciements de M. le Dr Paul Dupuy, pour son élection au titre de membre honoraire.

Lettre par laquelle M. Henry Expert fait hommage des deux premiers volumes de sa collection : *Les Maîtres Musiciens de la Renaissance française.* Une Commission composée de MM. A. Loquin, Sourget et de Mégret est chargée d'en faire rapport à la Compagnie.

M. Carlos-Rendon Perez soumet à nos concours un

volume imprimé intitulé : *Grains de sable. A ma France.* Renvoi à la Commission du concours de poésie pour 1896.

M. le Président fait part de la mort de M. Gustave Brunet, membre honoraire de l'Académie, et il est donné lecture, selon l'usage, du discours suivant prononcé sur sa tombe par M. de Pelleport.

MESSIEURS,

Ce n'est pas pour obéir aux banales exigences de la vie sociale que l'Académie est réunie à cette heure douloureuse autour du cercueil de M. Gustave Brunet. C'est pour témoigner le sincère respect que vous professez tous pour la mémoire de l'éminent confrère qui, par sa probité intellectuelle et sa fidélité pour le livre, a si puissamment contribué à développer en France, pendant plus d'un demi-siècle, la culture des germes divins déposés dans l'âme humaine.

Interprète de ces pieux sentiments auxquels s'associe sans réserves aucunes l'assistance émue qui nous entoure, je vais essayer de vous entretenir quelques instants de l'œuvre considérable que lègue à la bibliographie française M. Gustave Brunet, si justement honoré de tous ceux qui l'ont connu de loin, comme de tous ceux qui ont vécu près de lui. La forme faisant tort à l'idée, l'hommage rendu sera imparfait, je le sais, mais la responsabilité en incombera à vous, Messieurs, qui, en m'appelant trop tôt aux honneurs de la présidence, n'avez pas assez réfléchi à la lourde charge que vous imposiez à mon inexpérience académique.

Issu de l'une des familles du vieux Bordeaux qui, à la ville comme au commerce, furent de tout temps l'honneur de la grande cité, Gustave Brunet naquit à Bordeaux le 18 novembre 1805. Membre de l'Académie depuis 1841 et son président en 1857, notre regretté confrère, ancien adjoint au maire, fut pendant vingt-deux ans secrétaire général de la Chambre de commerce. Déjà très apprécié dès 1839, époque à laquelle, à la demande de Charles Nodier, il publia sa lettre sur les ouvrages écrits en patois, M. Gustave Brunet ne tarda pas à

prendre un rang très important parmi ses contemporains les plus distingués, par une série de travaux sur l'économie politique et commerciale aussi bien que sur les questions vinicoles et philologiques. Chercheur infatigable, Gustave Brunet publiait notamment, de 1841 à 1847, une étude sur Rabelais, les *Essais de Montaigne*, leçons inédites; les *Propos de table de Martin Luther;* la correspondance complète de la duchesse d'Orléans, princesse Palatine; une étude sur François Goya. La littérature nationale doit encore à M. Gustave Brunet, une multitude d'articles insérés dans le *Dictionnaire de la Conversation*, ainsi que de nombreuses plaquettes des plus intéressantes.

Vivant en dehors des ambitions du monde qui s'agite pour conquérir honneurs et richesses, n'ayant d'autres désirs que d'accroître la grandeur de votre patrimoine confraternel, M. Gustave Brunet possédait au suprême degré la douce philosophie qui permet à l'homme sage de résumer toutes les espérances de sa vie dans la satisfaction du devoir accompli.

En s'inclinant aussi avec une juste déférence devant la dépouille mortelle de M. Gustave Brunet, académicien pendant quarante-cinq ans, du grand érudit qui, en dehors de nous, ne fut rien, pas même *chevalier de la Légion d'honneur,* vous payez la dette des Bordelais, dont notre très regretté concitoyen fut l'un des serviteurs les plus désintéressés.

A l'âme immortelle de M. Gustave Brunet, je dis au revoir dans les sphères éternelles; à vous, Messieurs, je demande de vous souvenir, car, conserver dans les replis intimes de son cœur le culte de ceux qui ont honnêtement et vaillamment combattu, c'est, en défiant la mort, rester fidèle aux plus respectables traditions.

M. le Président annonce ensuite la mort inattendue et douloureuse pour la Compagnie de M. Henry Brochon.

Respectant sa dernière volonté, M. le vicomte de Pelleport a dû s'abstenir et garder le silence devant la tombe de notre éminent collègue; mais il a considéré comme un devoir de lui rendre dans cette séance l'hommage dû à son souvenir, et il donne lecture du discours suivant :

Messieurs,

M'inclinant devant les volontés formelles de votre regretté collègue, Étienne-Henry Brochon, je n'ai pu, jeudi dernier, rendre publiquement à sa mémoire l'hommage académique. Libre aujourd'hui d'accomplir, dans l'intimité de vos délibérations, le devoir confraternel, je vous demande de me permettre de rappeler à grands traits la carrière si largement remplie de celui que la mort a si subitement ravi à vos plus chères affections.

Fils, petit-fils, neveu de jurisconsultes éminents qui, toujours présents à la même barre, et cela pendant près de trois siècles, ont largement contribué à accroître le glorieux patrimoine de votre Compagnie, Étienne-Henry Brochon, l'un des avocats en renom de cet illustre barreau bordelais dont les rois de France jalousaient la grandeur intellectuelle et l'intégrité professionnelle, était passé maître dans l'art souverain de faire triompher la vérité.

Trois fois élu bâtonnier, fondateur de la Société des Sciences physiques, président de la Société de Sainte-Cécile, botaniste des plus érudits, amateur passionné de tout ce qui élève l'âme vers les régions supérieures de l'idéal, Étienne-Henry Brochon, pour qui aucunes facultés n'avaient de secrets, était l'un des patrons les plus autorisés de l'art qu'il aimait ardemment, comme tout ce qui pouvait intéresser le développement moral et matériel de la grande cité bordelaise.

Étienne-Henry Brochon entra à l'Académie en 1879, où, pendant dix-sept ans, sa spirituelle parole ensoleilla souvent vos plus délicates discussions. Si, entraîné parfois par la verve toujours au clair de son tempérament familial, votre bien-aimé collègue dépassait le but, bien vite, le cœur reprenant d'instinct son généreux empire, c'était toujours une bonne fortune que de l'avoir eu pour contradicteur.

Étienne-Henry Brochon n'avait pas comme son père cette superbe prestance qui rappelait si parfaitement les grandeurs magistrales des jurats d'autrefois, mais, avec le temps, il avait pris les allures, les traits même de son oncle Louis,

dont le Palais, qui l'avait surnommé l'Ancien, conserve encore le souvenir. Inspiré par la patriotique conduite tenue en 89 par son grand-oncle Guillaume, Étienne-Henry Brochon aurait pu, s'il l'avait voulu, devenir, comme tant d'autres, un personnage officiel. Dédaigneux des nécessités impérieuses de la vie politique, qui impose si souvent à l'initiative privée les dures lois de la discipline, Henry Brochon, dont l'esprit aimait le grand air, se contenta, en toutes circonstances, de n'être qu'une personnalité qu'honorèrent aussi, comme de juste, les sympathies les plus diverses. Dans un milieu tel que le vôtre où, l'étude du passé l'emportant si souvent sur celle du présent, les bruits du dehors vous laissent indifférents, je suis convaincu que vous apprécierez comme elle le mérite la sage philosophie qui imprima à la vie tout entière d'Étienne-Henry Brochon un cachet d'unité digne des plus profonds respects.

Les inépuisables saillies d'Étienne-Henry Brochon, fort populaires dans Bordeaux, étaient toujours pour les délicats un régal impatiemment attendu, et, cependant, ce n'était pas l'esprit qui gouvernait cette nature d'élite, mais bien l'amour du prochain, qui se traduisait dans ses moindres actions par une inébranlable fidélité à l'amitié ainsi que par une profonde compassion pour la douleur; Brochon avait l'enthousiasme de la charité.

Mais je m'arrête, Messieurs, en espérant que l'Académie voudra bien consigner dans le compte rendu de ses séances le suprême adieu que j'adresse, en son nom, au dernier des Brochon.

Ces discours sont accueillis par des applaudissements.

On passe à l'ordre du jour.

M. le Président, après avoir ouvert le vote sur la candidature de M. le Dr Garat, donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Dr Demons pose sa candidature au titre de membre résidant, en remplacement de M. le Dr Dupuy. Après avoir pris l'avis de l'Académie, M. le

Président désigne MM. Pitres, Boué et Bergonié pour faire un rapport sur les titres du candidat.

Le Secrétaire général fait connaître le résultat de l'enquête à laquelle il a été procédé pour le changement de l'heure des séances. Sur trente-six membres dont se compose en ce moment la Compagnie, vingt-huit sont favorables à la modification, cinq défavorables et trois n'ont pas répondu. En conséquence, l'Académie a décidé, à titre provisoire, qu'elle tiendrait désormais ses séances de quatre heures et demie à sept heures du soir.

Le scrutin relatif à M. Garat est clos et M. le Président procède au dépouillement. M. le Dr Garat ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre résidant en remplacement de M. le Dr Berchon, décédé.

M. le Dr Bergonié fait ensuite la très intéressante communication ci-après sur la photographie de l'invisible et présente un certain nombre de photographies obtenues par l'entremise des rayons X de M. Rœntgen :

Note
sur les radiations Rœntgen et leur emploi en médecine.

Je tiens à présenter à l'Académie, qui se tient au courant de toutes les grandes découvertes de notre époque, les essais faits à Bordeaux dans mon laboratoire pour reproduire les magnifiques expériences du professeur Rœntgen, de Wurtzbourg, sur la photographie de l'invisible.

Le procédé pour obtenir ces photographies est on ne peut plus simple et pourra fonctionner après la séance devant l'Académie. Il suffit de posséder un tube convenablement construit, dit tube de Crookes, et dans lequel le vide a été fait jusqu'à près de 1 millionième d'atmo-

sphère. Ce tube de Crookes est excité soit par une bobine de Ruhmkorff, soit par des courants de haute tension et de grande fréquence de Tesla, soit enfin, comme nous l'avons fait au laboratoire de physique de la Faculté de Médecine, par une forte machine électrostatique.

Le reste consiste en une plaque au gélatino-bromure ordinaire, enfermée dans son châssis ou recouverte de papier noir ou papier aiguille en double, sur laquelle on place directement l'objet à reproduire.

Le tube est orienté de telle façon que la cathode (pôle négatif) envoie directement ses rayons sur l'ensemble de l'objet à reproduire et de la plaque, d'où le nom de rayons cathodiques donnés à ces rayons actifs.

La durée du temps de pose peut aller de un quart d'heure à une heure et plus ; elle dépend de l'efficacité du tube, de l'énergie électrique fournie par la source, de l'épaisseur des corps interposés devant la plaque et de leur perméabilité aux radiations de Rœntgen ; après développement ordinaire, on trouve sur le négatif l'ombre portée des corps opaques par les radiations de Rœntgen, qui avaient été placés pendant la pose entre le tube en activité et la plaque. Il importe, en effet, de bien se rendre compte qu'il n'y a pas là fixation d'une image réelle, mais un phénomène tout différent, identique à celui des ombres chinoises projetées sur un écran qu'on aurait au préalable rendu sensible.

L'origine et la nature de ces rayons est encore à l'étude, et ce serait abuser du temps de l'Académie que d'indiquer toutes les suppositions et les théories auxquelles cette nature inconnue a donné lieu.

Quel est maintenant l'avenir de la méthode au point de vue du diagnostic médical ? On sait, par les premières expériences, que les tissus normaux ou pathologiques du

corps de l'homme et des animaux sont facilement traversés, transparents pour ces radiations; les os au contraire et les corps étrangers métalliques sont opaques. On pourra donc reconnaître et photographier le squelette osseux ou des corps étrangers métalliques, même plongés au sein des tissus. C'est ce que montrent les nombreuses photographies que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie.

Nous avons pu déterminer expérimentalement dans mon laboratoire que les tissus du corps de l'homme, tels que : muscle, cœur, poumon, rein, cerveau, substance grise et substance blanche, moelle, peau, foie, rate, cuir chevelu, etc., sont également transparents; les os seuls sont opaques.

Les corps étrangers et plus particulièrement les métaux usuels (aluminium excepté) peuvent être décelés au milieu des tissus, surtout dans certaines conditions favorables. La première de ces conditions encore aujourd'hui requise, c'est que l'épaisseur du tissu *transparent* interposé ne soit pas trop considérable. Nous craignons, par exemple, qu'une balle soit difficilement reconnue dans un poumon ou dans un foie. Il faudra un outillage meilleur et une intensité de rayonnement beaucoup plus grande. Mais un obstacle plus sérieux est à vaincre : ce sont les lois de l'optique qui régissent la formation de l'ombre et de la pénombre. Un corps opaque, éloigné quelque peu de l'écran et éclairé par une surface lumineuse assez étendue, ne peut donner qu'une ombre diffuse et vague. Dans nos expériences, une aiguille enfoncée dans les tissus laisse encore reconnaître l'extrémité perforée, le chas de l'aiguille, à un centimètre et même un centimètre et demi de profondeur dans les tissus de la main, celle-ci étant d'ailleurs bien aplatie sur

la glace sensible. Plus profondément, l'image est diffuse. La localisation du corps étranger en profondeur est également assez difficile ; ce que l'on pourra faire de mieux pour s'en rendre compte, c'est d'obtenir des ombres portées dans des plans différents en faisant tourner autour de la partie du corps incriminée le tube de Crookes et l'écran sensible. Pour cela, point n'est besoin de photographies multiples, l'écran fluorescent de Rœntgen, observé dans la chambre, suffira et sera plus pratique.

En terminant, qu'il me soit permis de montrer à l'Académie les principales photographies de Rœntgen faites dans mon laboratoire avec le seul et unique tube (combien précieux !) que nous possédons, avec la collaboration de mes collègues agrégés MM. Sigalas et Guilloz. Nous nous sommes servis tantôt de la bobine ordinaire, tantôt de la machine statique, que j'ai eu l'idée d'employer dès le début.

M. Bergonié fait passer à M. le Président les photographies suivantes : mains vivantes et mortes, ces dernières beaucoup plus faciles à obtenir (bobine et machine); petit portemonnaie contenant des objets différents (machine); grand portemonnaie épais avec chiffre (machine); lettre R à travers un livre de 400 pages cartonné (bobine); mains avec aiguilles à diverses profondeurs (bobine et machine); pilules de fer dans leur boîte (bobine); boîte de poids d'acajou de 3 centimètres d'épaisseur (machine); gros thermomètre dans sa gaine (bobine); plaques de différents métaux (bobine et machine); nombreux tissus de l'organisme (bobine); main avec pansement complet silicaté, très bien venue malgré l'épaisseur (bobine); avant-bras entier (machine), etc.

L'Académie adresse à M. Bergonié les plus chaleureux remerciements.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Géologie de l'Indo-Chine, par Petiton, 1895.
Smithsonian Contributions to Knowledge, 1895.
Mémoires du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, vol. IX, nº 4; vol. X, nº 3; vol. XIV, nº 4, 1895.
Journal des Savants, janvier et février 1896.
Bulletin du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, nºs 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 9, 1895.
Bulletin historique et philologique, nºs 1 et 2, 1895.
Annuaire de la Société Philotechnique, 1895.
Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1895.
Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1895.
The Proceedings and Transactions, part 4, 1895.
Anales de la Universidad de Buenos Aires, tome X, 1895.
Société impériale des Naturalistes de Moscou, nºs 1 et 2, 1895.
Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, 1895.
Tufts Callege Studies, nº 4, 1895.
Smithsonian miscellaneous Collections, 971 et 972. 1895.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, Aurélien Vivie, R. Dezeimeris, Dr Azam, Leo Drouyn, A. Ferrand, Millardet, E. Gaussens, de Tréverret, A. Sourget, L.-A. Auguin, Lanclongue, Brutails, Léon Drouyn, Gayon, Rayet, A.-R. Céleste, F. Clavel, F. Vassillière, Bergonié, A. Pitres, C. Jullian, E. Leroux, Louis Boué.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 6 février est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre par laquelle le Comité de patronage constitué à Bordeaux

pour le monument à élever à Paris à M. Pasteur sollicite le concours de l'Académie. La Compagnie, heureuse de participer à l'hommage que la France veut rendre au grand et immortel savant, qui nous avait appartenu, d'ailleurs, par les liens de l'honorariat, fixe à cent francs le chiffre de sa souscription. Avis en sera donné au Comité bordelais.

On passe à l'ordre du jour.

Il est procédé à la réception de M. le Dr Garat, élu membre résidant en remplacement de M. le Dr Berchon, décédé.

M. le Dr Garat est introduit par MM. l'abbé Gaussens et le Dr Azam, et prononce le discours suivant :

MESSIEURS

Ai-je besoin de vous dire combien je suis heureux et touché d'avoir été admis dans votre ancienne et illustre Compagnie?

Et comment ne l'aurais-je pas été profondément, lorsque mon vénérable pasteur s'est transporté à l'Académie, malgré la brume et ses quatre-vingt-trois ans, et que notre doyen d'âge est venu spontanément m'apporter le premier la bonne nouvelle?

Comment n'aurais-je pas été attendri dans mes intimes sentiments professionnels, quand il m'a appris que mes quatre confrères avaient voté d'ensemble pour leur ami ou leur vieux maître?

Enfin, Messieurs, que tous sans exception vous aviez bien voulu me faire une place au milieu de vous?

J'avais appris bien jeune à aimer, à respecter l'Académie bordelaise, à rêver, presque à mon insu, l'honneur d'être, quand l'âge serait venu, admis dans cette élite de notre province; en voici les raisons naïves et naturelles ·

Dès l'âge de douze ans, j'écrivais sous la dictée d'un de mes vieux parents, M. Raymond Vignes, grand amateur de

fleurs et de plantes exotiques, fondateur de la Société d'Horticulture de la Gironde, membre actif et dévoué de votre Société savante, artistique et lettrée. Elle s'occupait alors, avec une réelle compétence, un ensemble parfait, de toutes ces questions intéressant simultanément ces trois branches, trinité possible alors, si difficile de nos jours, mais à laquelle on reviendra plus tard par un juste retour des choses d'ici-bas, puisque la généralisation, la spécialisation et la manière de les présenter doivent en définitive au lieu de se séparer doivent, dis-je, se soutenir, s'associer, se porter un mutuel appui.

Cette étude des fleurs terrestres, des plantes étrangères ou rares, fut remplacée dans mon adolescence par l'exemple et les conseils d'un autre académicien, M. le Dr Dégranges, qui m'infusa, qu'il n'en soit pas puni là-haut, le goût des fleurs de rhétorique et de la rime traîtresse!

Je montrai néanmoins une sagesse obligatoire en les délaissant courageusement dès ma jeunesse et dans mon âge mûr pour suivre la carrière médicale et hospitalière... *primo vivere, deinde philosophari.*

Mon temps, dès lors, fut plus utilement employé par nos études médicales si intéressantes, si absorbantes, si multipliées...

L'internat, mes examens, mes débuts dans le doctorat..... Vinrent à la suite les Bureaux de bienfaisance, le Dépôt de mendicité, puis l'hospice des Enfants pendant douze ans et l'hôpital Saint-André pendant dix années, un service médical aux Chemins de fer du Midi, et vingt ans d'assistance de jour et de nuit comme aide-major du bataillon des sapeurs-pompiers, service souvent émouvant et parfois dangereux.

Enfin, les soucis de l'éducation et de l'établissement de mes enfants.

Cette énumération vous explique comment le temps m'a manqué pour cultiver les lettres et la poésie, que j'aimais toujours en secret.

C'est bien rarement que j'assemblai des phrases rimées ou rythmées à l'exemple de MM. Dégranges et Gout-Desmartres, un autre collègue à vous et dont je sais par cœur deux pièces charmantes.

La flamme sacrée, si flamme il y a, était donc latente au fond de moi-même, mais je ne songeai sérieusement à vous au point de vue littéraire, qu'à l'époque où, devenu grand-père et moins occupé, je composai quelques fables pour mes petits-enfants, quelques sonnets et quelques contes pour mes vieux ou jeunes amis.

Ces péchés, commis clandestinement d'abord, avoués ensuite, me firent cultiver la connaissance d'Hippolyte Minier, dont le mérite, provincial nous dira-t-on, aurait pu et dû, selon moi, briller sur un théâtre plus éclatant.

Vous connaissez presque tous les richesses enfouies chez Minier; elles mériteraient d'être moins oubliées, plus répandues, et brilleront un jour, j'en ai le ferme espoir, d'un éclat renouvelé. J'ai prononcé le nom de notre impeccable poète, académicien bordelais, qu'on me permette à son sujet une petite anecdote dont je tire quelque vanité.

Minier me dit un beau matin :

« Je ne sais pas faire les fables, j'aime les vôtres; j'ai vainement tenté ce sujet : *une Vieille et son Miroir*, traitez-le. » Le lendemain, je la lui apportai et je la lui récitai.

Voulez-vous me permettre de vous la dire?

La vieille Actrice et le Miroir.

Si le temps est cruel, le miroir l'est aussi
Et plus sévère encor; la preuve, la voici :
Ayant trente-cinq ans brillé sur le théâtre,
Reçu mille bouquets d'un public idolâtre,
Une actrice tenta de se voir, un matin,
Dans son miroir : quels yeux! quelle bouche! quel teint!
Furieuse des traits que lui montrait sa glace,
En vingt fragments au moins notre vieille la casse.
Intelligent lecteur, tu m'as déjà compris,
Car, pour mieux la punir de sa rage impuissante,
Dans chacun des morceaux, rides, attraits flétris,
Se reflètent avec sa face grimaçante...
Au lieu d'un, ils disaient à l'unanimité :
La colère ne peut tuer la vérité.

Minier se montra bon prince et me complimenta.

Je m'étais essayé dans quelques feuilles d'un abord facile, mon petit volume allait paraitre, et, quoique je fusse déjà

d'un âge avancé, mon livre était celui d'un versificateur bien inexpérimenté; mes vers n'avaient qu'une prétention, c'était de dire quelque chose, car je considérais la poésie comme la première hypothèque du style, dont, en le colorant, elle assure l'expression.

Un hasard heureux me fit rencontrer dans l'intimité et le calme des champs M. Anatole France, le délicieux lettré entré hier sous la célèbre coupole; il m'infusa du courage, m'offrit et me fit une charmante préface dans laquelle il louait finement le vieux débutant; vous fîtes davantage, Messieurs, vous couronnâtes votre futur collègue, et je tournai délibérément mes regards ambitieux vers votre belle Compagnie, dont la noblesse compte aujourd'hui cent quatre-vingt-quatre années.

C'est alors que je fis la connaissance du Dr Berchon, homme remarquable dont je ne dis rien maintenant, me réservant de le faire dans une circonstance solennelle, obligatoire mais douce à mon cœur. M. Berchon me poussait vers vous.

Votre père, Monsieur le Président, cet admirable général d'une légendaire, inoubliable et glorieuse époque, a dit ou du moins a dû dire : « Tournez longtemps, patiemment, autour d'une ville assiégée, vous finirez par y entrer... »

Je tournai donc, Messieurs, autour de votre enceinte fortifiée, désireux *in petto* de succéder à chaque soldat mort à ce champ d'honneur.

Mais les temps ont été parfois à l'orage et j'ai su attendre. Les beaux jours revenus, j'ai frappé franchement aux portes closes de votre citadelle, dont on dit tant de mal lorsqu'on ne peut les franchir, dont on dit tant de bien lorsqu'on y est entré, et je vous remercie de me les avoir largement ouvertes.

Les jeunes et les vieux sont d'accord cette fois,
Car pour me recevoir ils n'ont eu qu'une voix.

J'en suis très fier, mais je me sens incorrigible; à peine admis, les félicitations me sont arrivées, et j'ai répondu à ces bonnes paroles de quelques-uns d'entre vous. Faut-il l'avouer, j'ai répondu en vers.

Et d'abord à mon sage et puissant conseiller, M. Dezeimeris :

En m'appuyant sur vous, j'étais habile et sage,
Ma vieille barque a pu voguer en sûreté,
Vous m'avez préservé des vents et de l'orage,
C'est à vous que je dois cette unanimité.

A M. Céleste :

Vous auriez pu seul adoucir
Un dur échec, mais sans conteste,
Le Docteur devait réussir :
Il avait votre appui, Céleste.

Au Dr Lanelongue, qui m'avait remis ses félicitations avec ces mots : « immense succès » :

Ne riez pas de ce *succès immense,*
Je le dois à votre rapport,
J'ai par vous eu la rare chance
De vaincre sans avoir un mort.

A M. le curé Ferrand, qui m'adressa une carte sur laquelle sont écrits de la plus belle main ces mots trop gracieux : « L'un des unanimes adresse ses meilleurs compliments à l'aimable *vieux pécheur,* impénitent et désormais *immortel :*

En chauffant ma candidature,
Je le sais, vous avez montré
L'indulgence d'un fin lettré
Et même une belle écriture.

Je tenais beaucoup, j'en conviens,
A conquérir d'un vrai poète
Cette voix qui me cria : Viens,
Viens prendre part à notre fête...

Moins heureux que Guillaume Tell
Qui n'a pas eu besoin de vivre,
Pour avoir fait un pauvre livre,
Je suis à mon tour *immortel !*

Enfin, je viens de recevoir de M. Anatole France, le récent élu de l'Académie française, une carte dont l'annotation s'adresse bien plus à vous qu'à moi-même :

« Avec mes félicitations, cher poète et cher confrère (car les académies sont sœurs). »

Puisque je suis entré, par une pente prévue et forcée, dans la voie des personnalités, un peu peut-être pour faire oublier la mienne et le célèbre et terrible mot de Pascal, je serais impardonnable si je ne parlais de ma gratitude envers les deux hommes de haute valeur qui m'ont servi d'introducteurs auprès de vous : MM. Froment et Pitres.

M. Froment, dont l'irrésistible talent s'est fait écouter trois quarts d'heure des savants, des artistes et des lettrés de cette enceinte en traitant un bien mince sujet; M. le Dr Pitres, étendant sa jeune main puissante et secourable vers son vieux prédécesseur à l'hôpital Saint-André. J'ai fait, pour le fils de notre savant doyen, une fable que le père a fait apprendre et réciter à l'enfant; en voici le titre, le titre seul : *le Cheval dompté.*

Vous la dire serait abuser de votre patience et de votre longanimité.

En terminant, je proclamerai hautement quelle est ma joie légitime en sachant, par l'unanimité de votre adhésion, que je ne trouverai ici que des collègues dont plusieurs sont déjà des amis, et dont les autres le deviendront à coup sûr s'ils me rendent une part de la sympathie que je leur ai déjà vouée. Ces sentiments, qu'on me permette de les exprimer dans un sonnet, car ces quatorze lignes résument mes intentions les plus intimes, les aspirations de ma vieillesse, mes ambitions et mes espérances de l'au-delà.

Ce sonnet, le voici :

Le Sonnet du Vieillard.

Une longue existence est un poids, un mécompte,
La mort la plus heureuse est la mort la plus prompte,
N'importe... à cette vie il faut se rattacher,
A l'appel du devoir se soumettre et marcher.

L'âge est fait de douleurs, mais le mal qu'on affronte,
Par le courage et par la volonté se dompte ;
Différents de Sisyphe au retombant rocher,
Nous allons vers un but que nous pourrons toucher.

De cendres recouvrant nos ardeurs de nature,
Le temps est le creuset où notre âme s'épure,
Et si le vieillard veut, dans un constant effort,

Consacrer au seul bien le restant de sa vie,
De bonnes actions elle sera suivie,
Qui lui feront cortège en atteignant le port.

M. le Président répond en ces termes à M. le Dr Garat :

MONSIEUR,

On a dit quelquefois que j'étais un homme heureux. J'avoue qu'une longue expérience m'ayant appris deux choses : la première, que la vie n'était qu'un constant emprunt à l'indulgence d'autrui; la seconde, que, pour ne pas être éconduit, il fallait passer pour riche, je n'ai jamais protesté contre cette sympathique opinion que quelques amis avaient de ma bonne fortune.

Eh bien! je dois vous le dire en toute franchise, je commence à croire réellement que je suis né sous une bonne étoile, puisqu'il m'est donné de présider aujourd'hui à votre réception académique, dans des conditions qui me sont particulièrement agréables; permettez-moi de vous les rappeler.

Entre nous, Monsieur, il existe depuis longtemps une honorable intimité, due, non seulement à de vieilles relations familiales au milieu desquelles vous avez bien souvent laissé aller à l'aventure la spirituelle folle de votre charmant logis, mais encore à nos communes sympathies pour les œuvres de l'initiative privée en matière charitable, qui sont l'honneur de la grande cité bordelaise.

Pour moi, qui, tout en reconnaissant que l'éducation maternelle, le commerce des belles âmes, le spectacle des belles actions, peuvent modifier les caractères particuliers de la race, crois fermement que les hommes ne peuvent pas plus que les peuples se soustraire entièrement aux inflexibles lois de l'hérédité, votre passion pour le Bien et pour le Beau ne m'a jamais étonné : vous êtes né Garat.

Ne descendez-vous pas, en effet, de Laurent Garat, avocat au Parlement et membre de l'Académie de Bordeaux; de Dominique, l'un de ces députés patriotes qui, à l'aurore de la liberté, rêvaient le règne de la vertu; de Jean, le royal chanteur, dont la fidélité à la reine sera toujours l'honneur de votre nom; de Joseph, mort comme tant d'autres, séna-

teur et comte de l'Empire; de Fabry, enfin, le banquier national dont la puissante griffe, enfantant des mille et des cents, procura à nos pères de si douces illusions; vous le voyez, Monsieur, l'atavisme ne vous a pas épargné, et l'Académie s'en félicite.

Si je vous parle si longuement de ceux de vos anciens qui ont marqué dans la carrière, ce n'est pas seulement pour honorer comme il le mérite un passé familial auquel Rivarol, tout en hésitant entre la cervelle de l'oncle et le gosier du neveu, a fait une réelle célébrité, c'est encore, je dois vous le confesser, pour retarder l'instant délicat où je dois rendre à votre œuvre la justice qui lui est due. Il faudrait, en effet, Monsieur, la plume élégante de votre éminent rapporteur ou les lyres autorisées de nos poètes réunis pour accomplir dignement le devoir présidentiel. Or, toutes ces qualités me manquent absolument, je ne suis ni éloquent ni poète, et c'est ce qui me donne une émotion que vous comprendrez plus tard, le jour où, à votre tour, vous aurez à ouvrir les portes de l'Académie à un astrologue ou à un historien. Mais, rassurez-vous, le voyage que, sans bagages personnels, je vais avoir l'imprudence de faire en votre compagnie, à travers les montagnes du Parnasse, sera court, et, s'il s'accomplit sans trop d'encombres, je serai le premier à m'en étonner.

Ce qui me frappe le plus, Monsieur, dans les différentes poésies que vous avez soumises au jugement de mes confrères, aujourd'hui vos pairs, c'est l'absence absolue de toute prétention. L'esprit vous vient tout naturellement, vous en poétisez l'expression et, une juste popularité faisant le reste, vous rajeunissez les uns et consolez les autres; à tous, vous donnez l'espérance qui, en nous faisant entrevoir l'avenir tel qu'il ne sera peut-être jamais, nous permet d'accepter le présent tel qu'il est.

Je vous l'avoue toutefois, de tous vos « vieux péchés », qui m'ont si souvent rappelé les beaux esprits du Musée bordelais, où, au XVIIIe siècle, Duprç de Saint-Maur, Martignac, Ferrère rimaient agréablement en attendant que le temps prît sur eux une si terrible revanche, ceux auxquels je donne la plus complète absolution ont été commis au service

de la Croix-Rouge. Vous me direz que je tombe trop souvent du côté vers lequel je penche; vous aurez raison, et, cependant, vous êtes, Monsieur, l'un des docteurs les plus fidèles de cette grande assistance qui, sous le haut commandement du petit-fils de l'immortel auteur de l'Édit de Nantes, consacre toutes les libéralités de son cœur au soulagement de la nation armée.

Quoi qu'il en soit, j'en fais juges ici mes honorables confrères. Peut-on rester impassible à la lecture de ces rimes vaillantes, où, répétant le cri que Bourbon poussa au lendemain d'Azincourt, le cri chrétien et français : Espérance, vous vous écriez dans les termes les plus enthousiastes :

Oui, que je puisse avant ma mort voir nos enfants,
S'ils sont blessés, du moins revenir triomphants;
Que la France, par eux renaissant indomptée,
D'un souvenir fatal ne soit plus attristée.
L'humanité pour tous, c'est juré, je le sais,
Mais la Croix-Rouge est teinte ici de sang français.

. . . .

S'il vivait encore, Francisque Garat, le Tyrtée *non boiteux,* dont les chants patriotiques entraînaient jadis nos pères au delà du Rhin qui, hélas! triste mémoire, ne coule plus pour la France, ne démentirait certainement pas cette superbe avance à l'avenir!

Mais là, Messieurs, ne s'arrêtent pas mes justes éloges. A une heure de pêle-mêle social où, sous un ciel gris, l'égoïsme livre au sacrifice français son suprême combat, c'est un devoir étroit que de louer sans réserves le poète qui, reprenant la fière devise de Montalembert : *Ne espoir, ne peur,* s'écrie :

Chez nous, plus de partis, notre foi les ignore;
Il n'est qu'un étendard, le drapeau tricolore.

. . . .

Je le sais, ces deux vers rappellent bien un peu les flonflons populaires de cette époque de restauration où les mères, en chantant *Lisette,* endormaient les petits enfants qui, vingt ans plus tard, soldats sous Bugeaud et d'Aumale, faisaient reverdir par leurs héroïques exploits les glorieux lauriers

de Fleurus et de Marengo. Que voulez-vous? J'aime passionnément nos trois couleurs chéries dont l'honneur, en payant libéralement à la France le sang qu'il lui a coûté, est le symbole des victoires et conquêtes de nos pères, va-nu-pieds sous Carnot, grognards sous Bonaparte, toujours Français.

Mais si votre verve n'est jamais épuisée, Monsieur, je ne puis en dire autant de la mienne. Aussi, me sentant tout essoufflé, je m'arrête en vous renouvelant l'assurance que je marque d'un caillou blanc ce jour heureux où, vous forçant à entendre la vérité, j'ai donné satisfaction à de vieux sentiments qui n'ont jamais été pour moi une habitude, mais bien une jouissance toujours impatiemment attendue.

Des applaudissements saluent ces discours et M. le Dr Garat est invité, suivant l'usage, à prendre place à la gauche de M. le Président pour la durée de la séance.

M. Louis Boué donne lecture d'une *Étude sur Henry Brochon,* qui est applaudie à diverses reprises.

M. Vassillière, au nom de la Commission composée avec lui de MM. Gayon et Lanelongue, lit ensuite un rapport sur les titres de M. Baillet, candidat au fauteuil vacant de M. Labraque-Bordenave, décédé. Le vote est renvoyé à l'une des prochaines séances et le rapport et les titres produits resteront déposés au Secrétariat de l'Académie.

La séance est levée à six heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

An Account of the Smithsonian Institution, 1895.

Revue économique de Bordeaux, 1895.

Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, 1895.

Memoires of the Boston Society of natural History, vol. V, number 1 et 2, 1895.

Annales de la Faculté des sciences de Marseille, tome V, 4e fasc., 1896.
Feuille des Jeunes Naturalistes, 1896.
The Journal of the College of Sciences imperial University Japan, vol. III, part II, 1895.
Académie des Sciences de Cracovie, janvier 1896.
Societa Reale di Napoli, 1895.
Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1896.
Bulletin de la Société Dunkerquoise, 1895.
Société scientifique et littéraire d'Alais, 1895.
Revue des maladies de la nutrition, 1896.
Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1895.
Proceedings of the Royal Society, 1896.
Proceedings of the Boston Society of nat. Hist., vol. XXVI, 1895.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, A. Loquin, Aurélien Vivie, Garat, R. Dezeimeris, A. Ferrand, F. Clavel, Louis Boué, Dr Azam, A. Sourget, Léon Drouyn, Bergonié, A. Couat, Leo Drouyn, E. Leroux, de Tréverret, A.-R. Céleste, E. Gaussens, marquis de Castelnau d'Essenault, Gayon, Froment, F. Vassillière.

SÉANCE DU 5 MARS 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 20 février dernier est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

Lettre de M. de Castelnau d'Essenault relative au mode d'éclairage de la salle de nos séances. Renvoi au Conseil pour examen.

Lettre de l'*Annuaire géologique et minéralogique de la Russie*, demandant l'échange avec nos publications. Renvoi au Conseil.

Lettre de l'Association française demandant à l'Aca-

démie de se faire représenter au 25e Congrès qui doit avoir lieu à Tunis du 1er au 5 avril prochain. MM. Gayon et Bergonié sont désignés à cet effet.

Lettre de M. Georges Duclou envoyant six brochures ou notices qu'il a publiées sur ses expériences relatives à la prévision et à l'amélioration de la qualité des vins pendant les vendanges. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Une brochure de M. Gabriel Lafon intitulée : *Le Dr Jean Rey, du Bugue, et sa découverte de la pesanteur de l'air*, est renvoyée à la Commission des sciences.

Un volume de vers patois intitulé : *Lous salouns del Paul Constant*, de Cassanel, est renvoyé à la Commission de poésie.

On passe à l'ordre du jour.

M. le Dr Pitres, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Louis Boué et Bergonié, présente un rapport favorable sur les titres de M. le Dr Demons au fauteuil de M. le Dr Paul Dupuy, nommé membre honoraire. Ce rapport sera déposé au Secrétariat conformément au règlement, et l'Académie fixe au 19 de ce mois le vote sur les candidatures de MM. Baillet et Demons.

M. Loquin continue la lecture de son travail sur *Molière à Bordeaux en 1645 et 1656, d'après des documents inédits*.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société d'Émulation des beaux-arts du Bourbonnais, 1895.
Bulletin historique de l'Auvergne, 1896.

Annales de l'Institut colonial de Marseille, 1895.
Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1895.
Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Beaune, 1894.
Mémoires de la Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie (Odessa), 1895.
La Hongrie à la veille du millénaire, 1885.
Société nationale d'Encouragement au bien, 1895.
Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1895.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1896.
Report of the superintendent of the U. S. Coast and Geodetic Survey, 1895.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, février et mars 1896.
Revue de l'Histoire des Religions, 1895.
Annales du Musée Guimet, 1895.
Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1893.
Altre Notizie intorno alla flore del Montenegro, 1893.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, A. Loquin, Aurélien Vivie, Gayon, A. Couat, A. Pitres, L. Drouyn, A. Sourget, A.-R. Céleste, F. Clavel, Bergonié, E. Leroux.

SÉANCE DU 19 MARS 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. Froment s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Lettre de M. Couat, président du Comité pour le monument Pasteur, remerciant l'Académie de sa souscription.

Lettre de la Société royale de Londres, relative à la

création d'un catalogue général des publications scientifiques.

Lettre de la Société Archéologique de Montpellier demandant de lui compléter ce qui lui manque de nos publications. Renvoi à M. l'Archiviste.

Une brochure intitulée : *Hiatus et Lacune, Vestige de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil*, est renvoyée à la Commission d'archéologie des concours de 1896.

Réception, sous le couvert de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts : 1° d'un manuscrit de l'abbé Desbiey contenant des corrections et additions à la *Bibliothèque historique de la France*, du père Lelong, et 2° un certificat délivré par l'ancienne Académie de peinture, sculpture et architecture, à M. Thiac jeune, pour lui servir de témoignage et le faire jouir des privilèges accordés aux élèves de la dite académie par les statuts. Ces deux documents, offerts en hommage à l'Académie, le 25 novembre 1895, par M. Ch. Grellet-Balguerie, décédé depuis, seront classés dans nos archives.

M. Céleste dépose sur le bureau le diplôme d'honneur et la médaille obtenus par l'Académie à la XIII[e] Exposition de la Société Philomathique.

On passe à l'ordre du jour.

Il est procédé au vote sur les candidatures de M. Baillet et de M. le D[r] Demons aux fauteuils vacants de MM. Labraque-Bordenave, décédé, et Paul Dupuy, nommé membre honoraire. Les deux candidats ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés par M. le Président membres résidants de l'Académie.

M. Loquin continue la lecture de son intéressant travail : *Molière à Bordeaux en 1645 et 1656, d'après des documents inédits.*

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Géologie de l'Indo-Chine, par Petiton, 1895.
Smithsonian Contributions to Knowledge, 1895.
Mémoires du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, vol. IX, n° 4; vol. X, n° 3; vol. XIV, n° 3, 1895.
Journal des Savants, janvier et février 1896.
Bulletin du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, nos 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 9, 1895.
Bulletin historique et philologique, nos 1 et 2, 1895.
Annuaire de la Société Philotechnique, 1895.
Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1895.
Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1895.
The Proceedings and Transactions, part 4, 1895.
Anales de la Universidad de Buenos Aires, tome X, 1895.
Société impériale des Naturalistes de Moscou, nos 1 et 2, 1895.
Proceedings of the Academy of nat. Sciences of Philadelphia, 1895.
Tufts College Studies, n° 4, 1895.
Smithsonian miscellaneous Collections, 971 et 972, 1895.
An Account of the Smithsonian Institution, 1895.
Revue économique de Bordeaux, 1895.
Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, 1895.
Memoires of the Boston Society of natural History, vol. V, number 1 et 2, 1895.
Annales de la Faculté des sciences de Marseille, t. V, fasc. 4, 1896.
Feuille des Jeunes Naturalistes, 1896.
The Journal of the College of Sciences imperial University Japan, vol. III, part II, 1895.
Académie des Sciences de Cracovie, janvier 1896.
Societa Reale di Napoli, 1895.
Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1896.
Bulletin de la Société Dunkerquoise, 1895.
Société scientifique et littéraire d'Alais, 1895.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, Anatole Loquin, Aurélien Vivie, Dr Azam, A. Ferrand, R. Dezeimeris, F. Clavel, Gayon, Charles Marionneau, Leo Drouyn, Louis Boué, A. Sourget, Garat, Millardet, de Tréverret, comte Alexis de Chasteigner, P. Samazeuilh, de Mégret, A. Pitres, Camille Jullian, Léon Drouyn, Brutails, Hautreux, A. Couat, A.-R. Céleste, Dr Lanelongue, L.-A. Auguin.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

M. Clavel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Programme des concours de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, pour 1896.

Lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, fait connaître qu'il accorde à l'Académie une somme de 800 fr. à titre d'encouragement pour la publication du *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin*. Remerciements.

L'Académie de Vérone demande l'échange de ses publications avec les nôtres. Renvoi au Conseil.

M. Balducci, professeur de botanique à l'Université de Bologne, sollicite le titre de membre correspondant, et une lettre de M. Raulin, membre honoraire de l'Académie, recommande la candidature de ce savant. Renvoi au Conseil.

L'Académie des Arts et des Sciences de Boston demande

quelques-uns des volumes de nos *Actes* manquant à ses collections. Renvoi à M. l'Archiviste pour la suite à donner.

M. Ch. Guérin fait hommage à l'Académie d'un travail imprimé intitulé : *Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale.* Remerciements.

On passe à l'ordre du jour.

M. Baillet, élu membre de l'Académie, est introduit par MM. Azam et Vassillière. Il prononce le discours suivant :

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de m'accepter au nombre des membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, de cette Académie dont Louis XIV préjugeait avec raison les bons résultats lorsqu'il disait « qu'il y aurait avantage à faire appel au concours mutuel des lumières de plusieurs personnes savantes pour polir et perfectionner les talents admirables que la nature donne si libéralement aux gens nés sous notre climat ».

Permettez-moi donc, tout d'abord, Messieurs, de vous remercier de cet honneur, tout en vous demandant l'autorisation de le reporter en grande partie sur la profession à laquelle j'appartiens.

Par ordre chronologique, je suis le troisième vétérinaire appelé à siéger dans cette enceinte : Oliveau, en 1803, et Guichenet, en 1832, ont fait partie de l'Académie de Bordeaux, et si je consulte vos annales, je vois qu'en plusieurs circonstances, vos prédécesseurs, aussi bien que vous, n'avez pas dédaigné de vous occuper de questions se rattachant plus ou moins directement à la médecine vétérinaire. C'est ainsi que Journu-Auber, Villers, Dutrouilh, Cazeaux, Guestier, Dupont, etc., ont particulièrement traité des questions d'amélioration des races de bêtes à laine de la Gironde; que Secondat en 1775, Guichenet en 1839, Ducas-

tain en 1840, Bourges en 1846, ont traité successivement des maladies pestilentielles du bœuf, de l'éducation du cheval, de l'hygiène et de l'éducation des animaux domestiques, de la rage, etc., etc., questions qui, toutes, m'autorisent à dire que, bien que modeste vétérinaire, je n'arrive pas dans un pays inconnu et que je suis sûr à l'avance de trouver au milieu de vous toute la bienveillance, tout l'appui dont j'aurai besoin pour traiter en votre présence les sujets qui me sont plus particulièrement connus. J'avoue, Messieurs, que c'est là pour moi une grande satisfaction, car il n'y a pas bien longtemps encore que le médecin-vétérinaire a pris sa place dans le monde savant. Dans son *Histoire du Cheval*, Buffon, après avoir exprimé ses regrets de ce que la santé de cet animal ait été jusqu'alors abandonnée aux soins et à la pratique, souvent aveugle, des gens sans connaissances et sans lettres, ajoutait : « Je suis persuadé que si quelque médecin tournait ses vues de ce côté-là, il en serait bientôt dédommagé par d'amples succès. » Eh bien! Messieurs, il s'est trouvé au sein de l'Académie de Bordeaux un médecin, le Dr Bourges qui, en 1839, s'est fait l'écho des idées de Buffon, et a publié dans vos *Annales* un mémoire, très étudié pour son époque, ayant pour titre : *Quelques Considérations générales sur la médecine vétérinaire*, mémoire dans lequel l'auteur a fait parfaitement ressortir l'importance de la médecine comparée et des secours mutuels que peuvent se prêter la médecine humaine et la médecine vétérinaire. Et de nos jours, Messieurs, les deux médecines n'ont-elles pas gagné aux travaux des Renault, Bouley, Chauveau, Arloing, Nocard, etc., qui ne sont que des vétérinaires, mais des vétérinaires savants auxquels je n'ai pas l'intention de me comparer, mais que je puis cependant invoquer aujourd'hui avec un certain orgueil parce que ces hommes, ces membres de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, ont été mes maîtres ou sont encore mes amis et que c'est guidé par leurs leçons et leurs conseils, que j'ai pu acquérir les quelques connaissances qui ont fait de moi surtout un des ardents défenseurs de l'hygiène publique et particulièrement de l'hygiène alimentaire.

C'est surtout lorsque l'esprit se porte vers l'étude des

maladies contagieuses des animaux et même de celles de l'homme que le rôle du vétérinaire semble avoir acquis une importance considérable. Au début, la superstition; vers le milieu de notre siècle, le scepticisme et l'indifférence auxquels succèdent souvent les méthodes empiriques, et enfin la grande lutte entre Pasteur et Pouget sur la génération spontanée, lutte de laquelle le premier de ces deux savants devait sortir vainqueur, tout en se plaisant à reconnaître qu'il avait trouvé le meilleur appui de sa nouvelle doctrine parmi les représentants de la médecine vétérinaire. Ce fut, en effet, Henri Bouley, membre de l'Institut et inspecteur général des écoles vétérinaires qui, dans son cours au Muséum, sut particulièrement mettre son éloquente parole au service de la méthode nouvelle en vertu de laquelle toutes les manifestations épidémiques ou épizootiques trouvaient leur explication dans la présence au sein de l'air, dans les eaux, dans la terre et à sa surface, comme à la surface de tous les objets qui la couvrent, des germes vivants d'où procède la contagion, ce qui, en un mot, faisait dire à Bouley que la *contagion est fonction d'un élément vivant*, d'un *microbe*, comme on l'a appelé depuis.

Au milieu du vaste champ d'études qui s'ouvrait à l'horizon et dont les conséquences devaient être si grandes pour l'humanité, j'ai cru devoir obéir au grand mouvement de l'époque; il m'a semblé qu'ignorer les bases sur lesquelles reposent la vie, la santé des animaux, méconnaître les belles découvertes du jour sur les causes susceptibles d'altérer particulièrement les viandes de boucherie et sur les relations existant entre la santé de l'homme et celle des animaux, serait presque un crime puisqu'il s'agissait d'un sujet touchant à la fois au bien-être général des populations et à la considération de la profession à laquelle j'appartenais.

« Rester en arrière, écrivais-je alors, est une faute; ne pas avancer, c'est reculer, à l'époque de progrès scientifique où nous sommes. » Et voilà, Messieurs, comment j'ai été amené a publier le premier ouvrage sur l'*Inspection des viandes de boucherie* qui ait paru en France, ouvrage devenu classique, et dans lequel plusieurs générations de vétérinaires ont puisé des connaissances qui ont fait d'eux des défenseurs

ardents de cette grande branche de l'hygiène qu'on nomme l'alimentation.

Institué par la municipalité de Bordeaux en 1872, le service de l'inspection des viandes a pris depuis lors une importance d'autant plus grande que si, depuis quelques années, le nombre des animaux abattus sous mes yeux à l'abattoir de la Ville a sensiblement diminué, l'apport des viandes mortes, dites viandes foraines, provenant d'animaux abattus au dehors, sans contrôle, a considérablement augmenté; aussi ai-je fait valoir depuis plusieurs années au sein du Conseil départemental d'hygiène l'avantage qui résulterait au point de vue de la santé publique, de la création d'abattoirs communaux placés sous la surveillance de l'autorité, création qui aurait pour conséquence de faire disparaître toutes les tueries particulières dont la surveillance est impossible et dont bon nombre constituent de véritables foyers d'empoisonnement pour la population des campagnes..... Et si je parle de la sorte, Messieurs, c'est que sur les quatre-vingt-dix mille kilogrammes de viandes retirés annuellement de la consommation par le service de l'inspection de Bordeaux, près de la moitié est fournie par les viandes abattues au dehors.

Mais là, Messieurs, ne se borne pas mon rôle de vétérinaire hygiéniste. Attaché par mes attributions à la municipalité de Bordeaux, je suis sans cesse préoccupé de conjurer ou d'atténuer les dangers que font courir à la population certaines affections graves en tête desquelles se place la *rage* du chien, cette affreuse maladie considérée jusqu'à la fin du siècle dernier comme une mystérieuse névrose et dont le siège et le traitement n'ont été connus qu'en 1885, grâce aux recherches de l'éminent Pasteur. Ici, Messieurs, je me suis appliqué, par la voie des conférences, à faire disparaître les préjugés, à combattre les errements qui règnent encore dans le public..... Ignorant, en effet, le caractère insidieux des premières manifestations de la rage, tout possesseur d'un chien ayant mordu sans provocation, se refuse à croire à la possibilité de la maladie, par cela même à l'éventualité de la contagion; il le choie, il l'aime trop souvent presque à l'égal d'un membre de la famille; il pousse même cette

amitié, cette confiance en son chien jusqu'à demander à la salive de cet animal de devenir le baume cicatrisant des plaies ou blessures qu'il porte à la figure ou sur les mains, oubliant que, même chez l'animal sain, la salive renferme des éléments divers susceptibles de lui donner des propriétés malfaisantes. J'ai lutté, Messieurs, contre l'ignorance en matière de rage aussi bien que je ne cesserai de déceler le danger que court tout conducteur de cheval s'oubliant jusqu'à essuyer les naseaux d'un sujet atteint de *morve* avec son propre mouchoir de poche. Ce sont là, sans doute, Messieurs, des titres dont vous avez bien voulu vous souvenir pour m'accepter au milieu de vous, de même que vous avez tenu compte des services que je puis avoir rendus à la population de Bordeaux en cultivant depuis quinze ans le vaccin sur la génisse, mission bien douce, Messieurs, puisqu'elle a surtout pour résultat de garantir la « plus belle moitié du genre humain » contre les stigmates de la variole.

Dans un autre ordre d'idées, vous avez pensé que je pourrais figurer dans une académie où siégent des représentants de l'agriculture.

Il y a longtemps, Messieurs, que pour la première fois on a qualifié les vétérinaires du titre de *missionnaires du progrès agricole;* c'est qu'en effet, ils sont forcément les conseillers des agriculteurs, lorsqu'il s'agit des questions d'hygiène, d'élevage, d'amélioration ou d'engraissement des animaux, comme aussi lorsqu'il s'agit d'enseigner aux cultivateurs les découvertes récentes sur les bienfaits des inoculations révélatrices de certaines affections qui, comme la morve du cheval et la tuberculose du bœuf, touchent à la fois à l'hygiène publique et à la fortune nationale.

Mais, de tous les titres que je puis invoquer pour mériter votre estime, il en est un dernier sur lequel je tiens à vous donner quelques explications. Peut-être seriez-vous portés à penser que, vivant dans un abattoir, au milieu des brutalités, quelquefois même des cruautés auxquelles sont soumis les animaux, dans cet antre où, suivant l'expression du Dr Blatin, « les animaux pénètrent vivants et en sortent cadavres, écorchés, coupés en morceaux, » à penser, dis-je, que j'ai perdu tout sentiment de commisération pour ces victimes de

l'une des grandes nécessités de la vie humaine? Bien autres sont mes sentiments, Messieurs; je n'oublie pas que Virgile a tracé les tableaux les plus saisissants de ces « compagnons des travaux de l'homme » et que « La Fontaine s'est servi des animaux pour instruire les hommes ». Et moi qui, par ma situation, serais jusqu'à un certain point autorisé à avoir les chiens en horreur, j'ai plaidé au sein de la Société d'hygiène publique de Bordeaux la création d'un asile de chiens, analogue à ceux qui existent en Angleterre, pour y recevoir et soigner convenablement les chiens errants ramassés sur la voie publique, tout au moins pendant un certain temps, en attendant leur mise à mort.

Vous voyez, Messieurs, que la profession vétérinaire n'exclut pas la pitié pour les animaux et que, personnellement, j'estime que le devoir de l'homme est de les traiter comme des amis malheureux.

Mais je m'aperçois que je vous ai entretenus bien longtemps d'un sujet où ma personne est trop souvent en jeu.

Je termine, Messieurs, car en continuant de la sorte je craindrais de vous fournir l'occasion de m'appliquer ce vers de Corneille :

Un bienfait perd sa grâce à le trop publier.

M. le Président répond en ces termes au récipiendaire :

Monsieur,

Malgré les sages ordonnances du roi Henri IV, renouvelées par Louis XIII, octroyant la noblesse à ceux de ses sujets qui s'occupaient d'hygiène, la législation, sur cette grave matière, n'a été officiellement formulée qu'à dater du 18 messidor an X, jour mémorable où Bonaparte, premier consul, constitua au siège même du gouvernement un Conseil national de salubrité publique. C'est que la qualité maîtresse de l'esprit français, allant toujours avec plus d'empressement à ceux qui décorent qu'à ceux qui assainissent, n'est pas précisément de se préoccuper du lendemain même souvent le plus inquiétant.

Lorsqu'une épidémie éclate, quels sentiments irrésistibles voyons-nous, en effet, se produire dans les milieux même les plus athéniens? De tous les côtés, le branle-bas est général: la presse, reprochant violemment à l'administration sa coupable incurie, proclame, c'est de style, la loi des suspects; le moindre ruisseau est surveillé par des inspecteurs volontaires dont le zèle pour les antiseptiques ne connaît plus d'obstacles; amener enfin dans la ville en proie à une véritable terreur presque autant d'eau que dans l'ancienne Rome, devient le programme irréductible des élections prochaines. Le péril passé, les Commissions se dispersent et il ne reste plus sur la brèche que des Cassandres impénitents qui, au milieu de la déroute inconsciente de la foule affolée d'affaires et de plaisirs, essaient, mais le plus souvent en vain, de prêcher la prévoyance. Le tableau n'est pas chargé, Monsieur, j'en appelle à vos souvenirs.

Honneur soit donc rendu aux hygiénistes bordelais qui, continuant, comme vous, les généreuses traditions de nos anciens dont vous venez de rappeler si justement les noms vénérés, s'efforcent, par d'incessants appels au bon sens populaire, de faire comprendre, pendant l'accalmie, à tous ceux qui, vivant, veulent vivre encore, que le mépris de l'expérience n'est pas seulement une grave injure au principe essentiel de la solidarité civique, mais qu'il est encore pour l'entassement humain une cause irrémédiable des plus cruelles désolations.

Dès votre entrée dans une carrière que vous deviez brillamment parcourir, vous n'avez cessé un seul jour, Monsieur, de travailler avec une persistance infatigable pour maintenir dans la Gironde le culte de ces saines objurgations, inspiré par votre enthousiasme inné pour tous les progrès qui peuvent augmenter le bien et moral et matériel de vos concitoyens d'adoption. C'est ainsi que, successivement, nous vous retrouvons inspecteur général du Service municipal des viandes, professeur d'apiculture et de zootechnie, lauréat de la Société protectrice des animaux et de la Société d'Agriculture, membre du Conseil d'hygiène de la Gironde, vice-président de la Société de Médecine-vétérinaire et de la Société d'Hygiène publique, vétérinaire de la

Ville, inspecteur général de la boucherie, membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris, enfin, membre du Conseil de perfectionnement des Écoles vétérinaires de France.

Pour moi qui, étant maire de Bordeaux, vous ai vu, ne faiblissant jamais devant les sollicitations de l'intérêt privé, appeler, sans désemparer un seul jour, l'attention de l'Administration municipale sur toutes les questions intéressant l'hygiène publique, j'estime que les services rendus par votre vigilance à la cité bordelaise sont considérables. Ils le sont d'autant plus, Monsieur, que, comme nous le disait, il y a quelques jours, votre sympathique rapporteur : « vous avez » toujours fui le bruit, sachant que le bruit qui se fait autour » d'un nom n'est pas le gage certain de la valeur de celui » qui le provoque. »

Mais là ne s'est pas bornée votre œuvre personnelle que le gouvernement a depuis longtemps reconnue en vous créant chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, ainsi qu'officier de l'Université, justes récompenses d'une notoriété indiscutable consacrée, tant en France qu'à l'Étranger, par votre *Traité sur l'inspection des viandes de boucherie*. Appliquant votre amour de l'humanité à la Défense nationale, vous avez encore, dans un opuscule ayant pour titre : *La Viande de la troupe*, étudié de main de maître la question de l'alimentation de l'armée. Cet important travail dont la *France militaire* du 25 février dernier parlait dans les termes les plus élogieux, témoigne que chez vous le savant est doublé d'un patriote.

Continuez, Monsieur, votre sympathique propagande, plus efficace, à mon avis, pour combattre les microbes intellectuels qui obscurcissent encore notre éducation sanitaire que tous les arrêtés de M. le Maire ! Certes, je suis loin, *par état*, de contester, en aucunes occasions, l'utilité des rappels officiels à l'observation de la loi, mais je crois « qu'une société qui, pour triompher du mal, compte uniquement, à l'heure présente, sur le Code pénal (c'est Jules Simon qui le dit), est une société en danger de mort. » C'est à la presse, à la conférence, à l'initiative privée, sans cesse excitées par des professionnels tels que vous, qu'il faut demander aide et

concours afin de faire comprendre aux masses populaires que l'hygiène est au corps ce que la morale est à l'esprit : la source éternelle de la vie. La tâche est lourde, je le sais, mais vous êtes de taille à la remplir à l'entière et complète satisfaction de vos nouveaux confrères.

En deux mots, Monsieur, je me résume : depuis vingt-cinq ans, vous avez libéralement dépensé avec une compétence exceptionnelle les meilleurs instants de votre existence au service d'une science bienfaisante entre toutes ; je suis aussi heureux de vous ouvrir les portes de l'Académie au sein de laquelle l'estime de vos pairs et la reconnaissance des Bordelais vous ont depuis longtemps précédé.

Ces discours sont applaudis et M. Baillet est invité, suivant l'usage, à prendre place pour le reste de la séance à la gauche de M. le Président.

M. le D[r] Demons est ensuite introduit par MM. Boué et Pitres, et remercie en ces termes l'Académie :

MESSIEURS,

Quelques amis, tout fiers d'appartenir eux-mêmes à votre illustre Compagnie, m'ont donné le conseil — doux à écouter — d'ambitionner à mon tour une place au milieu de vous. Sans doute, ils vous ont dit de moi quelque bien. Vous les avez crus sur parole. Et aujourd'hui, grâce à votre bienveillance, je viens vous apporter le témoignage de ma gratitude pour les avocats éloquents de ma cause et pour les juges qui ont prononcé un arrêt favorable.

Il me semblait — et je croirais encore, si votre cordial accueil n'était pas fait pour encourager l'audace — que je n'avais pas suffisamment travaillé pour mériter un si grand honneur.

Je me sentais envahi par une crainte plus vive en regardant la longue liste de vos illustrations passées. J'y voyais luire d'un éclat inquiétant pour moi, parmi tant d'autres plus resplendissants encore, les noms des médecins les plus justement célèbres de Bordeaux. La liste du temps présent

n'était pas non plus pour me rassurer. Que votre modestie ne s'effarouche pas, Messieurs! Je ferai seulement l'éloge de mes confrères! — Mais j'y prendrai quelque plaisir, ne fût-ce que pour faire mentir, au moins une fois, l'affligeant dicton dont un malade incurable est, sans doute, l'auteur: *Invidia medicorum pessima.*

Vous possédez l'un des maîtres de la chirurgie moderne, M. Azam. Son universelle réputation, acquise par des travaux de premier ordre et déjà consacrée par le temps, est sûrement plus grande qu'il ne le croit. Je me flatte d'avoir été son élève, et les élèves, comme vous savez, sont souvent des juges terribles.

A côté de lui, vous avez appelé M. Lanelongue, le modèle des professeurs de clinique, par l'étendue de son savoir, la rectitude de son jugement, et par cet enseignement plein d'autorité, où le respect de la tradition et l'amour du progrès se mêlent harmonieusement.

Je vois aussi M. Pitres, nommé doyen de notre jeune Faculté, à un âge où beaucoup voudraient bien être professeurs, par un ministre qui s'y connaissait, et maintenu depuis lors dans ces difficiles fonctions par les libres votes de ses collègues qui s'y connaissent mieux encore. Si nous n'étions pas dans le Midi, je dirais, comme les Parisiens, que sa place était marquée dans la capitale, à côté de ces hommes éminents qui ont avec lui donné à la médecine française un lustre si éclatant. Il est heureux, j'en suis sûr, de voir honorer, en ma personne, un des professeurs de sa chère Faculté de médecine. Et notre bonheur serait complet si le chef de notre Université, qui est des vôtres, voulait bien prendre part à notre joie.

Près d'eux, j'aperçois encore M. Bergonié qui se hâte dans les triomphes que sa science mérite, ainsi qu'en des temps disparus marchaient les jeunes vainqueurs de nos épopées héroïques.

Enfin, notre vieil ami Garat, bien-aimé courtisan des Muses, se souvenant qu'Esculape était fils d'Apollon, est venu suspendre sa lyre d'or au blanc portique de votre Académie.

Plus d'un, j'imagine, a dû s'écrier, là comme ailleurs:

« L'Académie est déjà bien riche en médecins; pas n'est besoin d'un nouveau venu! »

J'aurais donc rebroussé chemin — mais il n'en était plus temps, — surtout quand il m'a été dévoilé qu'en vos projets je devais m'asseoir dans le fauteuil laissé inoccupé par le départ à jamais regrettable de M. Paul Dupuy. Je connais depuis bien longtemps, cela veut dire que j'admire, ce modeste entre les modestes. Sa vaste érudition, sa profonde science philosophique, sa haute valeur morale le rendent digne de tous les honneurs, et il semble les repousser tous comme s'ils étaient indignes de lui. Je me suis demandé comment il me serait possible, si le devoir m'en était tracé, d'apprécier à sa juste valeur cet esprit supérieur, planant dans les sphères les plus élevées de notre science, à moi qui lutte chaque jour, sur le terre-à-terre de la pratique chirurgicale, avec les poignantes réalités du mal!

Heureusement, Messieurs, la médaille a un beau côté, et, volontiers, j'en oublie le revers. Par une douce fortune — assurément trop rare, — c'est à l'un des vôtres plein de vie, et d'une belle vie, que je succède. Le bonheur que je vous dois, n'est fait d'aucune larme, et pour chanter vos louanges, je ne suis pas forcé de monter sur une tombe.

N'est-ce pas aussi pour moi une précieuse faveur, dont le hasard n'est pas le seul maître, que de trouver à votre tête, en ce moment, M. le vicomte de Pelleport? La Charité, notre souveraine, n'a pas à Bordeaux de représentant plus dévoué, plus désintéressé et plus infatigable. Depuis bien longtemps, nous combattons ensemble à l'ombre du même drapeau, le drapeau dont la croix rouge a été tracée avec le sang des nobles victimes de la guerre. Je l'ai vu flotter sur ma tête, cet emblème sacré de la fraternité des peuples, dans les plaines glacées de notre pays, au milieu des angoisses et des deuils. Et c'est lui que je salue aujourd'hui, entre les mains loyales qui le portent, car je sais qu'il sera toujours prêt à voler où la souffrance gémira et où la patrie voudra l'appeler.

Aussi bien, Messieurs, je trouve dans cette hospitalière maison le souvenir toujours vivant de celui qui fut mon premier maître, mon protecteur et mon parent, M. le Dr Paul

Denucé. Son entrée à l'Académie avait été comme le couronnement de sa vie laborieuse. Il avait pour vous l'attachement le plus vivace, et l'affection dont vous l'entouriez a jeté sur la fin de sa trop courte existence une claire lueur de joie. Sa famille a pieusement gardé la mémoire émue des paroles que votre éloquent président a prononcées, en votre nom, sur sa tombe. Ne soyez donc pas surpris, Messieurs, si j'éprouve maintenant cette sorte de sentiment religieux qu'on ressent toujours en pénétrant dans la demeure longtemps habitée par les êtres chers qu'on a perdus.

M. le Président adresse à M. Demons le discours suivant :

Monsieur,

Je vous avoue très franchement que malgré la foi constante que j'ai toujours eue dans les dieux inconnus, j'étais loin de penser lorsque, maire de Bordeaux, je contribuais activement, en 1874-1875, à l'installation de la nouvelle Faculté de médecine [1], que vingt ans plus tard, j'aurais la bonne fortune de présider à la réception académique de l'un des professeurs les plus populaires de ce grand établissement scientifique, devenu à l'heure où je parle l'honneur de l'Université nationale. Vous pouvez être certain que je n'oublierai jamais que si ce souvenir des plus honorables pour mon administration municipale survit au temps parfois si cruel pour les collaborations, même les plus désintéressées, c'est à vous que je le devrai.

Obéissant à une tradition séculaire qui, en ce jour d'heureuses congratulations, impose au récipiendaire la délicate obligation de s'oublier lui-même pour ne songer qu'aux éclatants mérites de ses nouveaux confrères, vous venez de

(1) Arrêté du Maire en date du 21 décembre 1874, instituant une Commission spéciale pour proposer l'adoption des voies et moyens à employer à l'effet de constituer immédiatement la Faculté de médecine créée par la loi du 25 juin 1874. Décision du Conseil municipal aux termes de laquelle le Maire est autorisé, le 5 février 1876, à acheter les terrains des Incurables et de la Maternité appartenant aux Hospices, pour y établir la Faculté de médecine.

nous dire, dans les termes les plus aimables, que l'émotion que vous éprouviez était d'autant plus réelle que vos mérites étaient plus modestes. Ayant lu et relu avec le plus vif intérêt l'état de vos services, je ne puis accepter votre façon d'apprécier, comme vous le faites, la haute notoriété que vous avez si justement conquise dans l'art presque divin de guérir vos semblables. Soyez donc modeste, Monsieur, je le veux bien, mais vous ne m'empêcherez pas de vous dire que votre présence dans cette enceinte réveille dans mon esprit les inoubliables souvenirs de ces maîtres illustres qui, pendant trois siècles, au Collège de médecine et à la Communauté des chirurgiens, comme à l'École de Saint-Côme et à l'École préparatoire, ont honoré le nom bordelais.

Mais il y a encore, Monsieur, un motif d'ordre tout intime qui légitime l'accueil chaleureux que l'Académie vous fait en ce moment : je veux parler de votre gracieuse alliance avec le Dr Paul Dénucé dont tous, dans cette Assemblée, nous gardons pieusement la belle mémoire. Certes, la valeur individuelle doit toujours l'emporter sans conteste possible sur l'hérédité des services rendus ; j'estime, toutefois, que lorsque dans une personnalité largement sortie de page, on retrouve, comme chez vous, les traditions respectables du milieu familial, le contentement doit être complet, car les droits essentiels de la conservation et du mouvement sont utilement consacrés.

En 1888, votre très distingué doyen, M. le professeur Pitres, écrivait à mon vieil ami le Dr Péry, qui lui avait dédié son *Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux et de l'Enseignement médical dans cette ville, de 1841 à 1888 :*

« Des manifestations importantes se sont produites depuis » un siècle dans l'esprit public ; la science est devenue une » force sociale dont les gouvernements et les municipalités » comprennent fort bien la nécessité. La haute culture intel- » lectuelle est universellement considérée comme l'un des » éléments nécessaires à la civilisation moderne. »

Puissamment aidé par une droiture parfaite et une distinction native qui, en faisant reste de droit au vieil adage : *Mens sana in corpore sano,* sont les qualités maîtresses de votre sympathique personne, vous n'avez cessé un seul jour,

depuis vingt-six ans, de respecter scrupuleusement ces sages réflexions inspirées par la plus patriotique prévoyance. Permettez-moi, Monsieur, de vous en féliciter, car, en vous efforçant sans défaillances aucunes d'élever, par un enseignement vraiment libéral, le niveau intellectuel de vos jeunes disciples, vous avez rendu un légitime hommage à notre État démocratique où le nombre faisant loi, l'instruction sagement distribuée entre tous est le facteur obligatoire de l'équilibre social.

Mais je m'aperçois, Monsieur, que, me laissant aller avec trop de complaisance à quelques considérations générales que me suggère votre élection, je n'ai pas encore esquissé les principales étapes de votre vie médicale. Quoique vous soyez encore jeune, le résumé en sera peut-être un peu long, mais je l'entreprends avec confiance, certain d'aller au-devant des désirs de mes honorables confrères qui, pour entendre parler de vous, daigneront m'écouter avec bienveillance.

Docteur-médecin de la Faculté de Paris, l'administration hospitalière vous appelait, en 1869, aux fonctions de médecin des Hôpitaux de Bordeaux; en 1870-1871, vous partiez comme chirurgien de l'une des ambulances de la Croix-Rouge française, dirigée par de Luze, mort dans vos bras au champ d'honneur, et la Légion d'honneur était la récompense de votre généreuse conduite. En 1873, vous étiez nommé médecin des prisons; en 1874, professeur suppléant à l'École de médecine; en 1881, chirurgien du Lycée; en 1886, professeur titulaire de clinique chirurgicale. Quelques années après, nous vous voyons successivement membre correspondant de l'Académie nationale de Chirurgie de Paris et membre correspondant de l'Académie nationale de Médecine, membre de la Société des Sciences médicales de Lisbonne; membre titulaire de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux. Plus tard, voulant contre-balancer l'influence des chirurgiens allemands, vous fondiez le Congrès français de chirurgie dont, en 1881, vous deveniez le président. En vous conférant, pour ce service exceptionnel rendu à l'Idée-Patrie, la croix d'officier de la Légion d'honneur, M. le Président de la République n'a fait que sanc-

tionner les témoignages unanimes de la reconnaissance publique.

Vous me pardonnerez, Monsieur, si je ne vous parle pas d'une façon toute spéciale de vos nombreuses communications au Congrès international des sciences médicales de Rome, ainsi qu'à l'Association française pour l'avancement des sciences, pas plus, du reste, que de tous vos travaux relatifs à l'art chirurgical, notamment sur les questions d'ostéonomie, de trépanation du crâne, d'extirpation du larynx et à divers points de gynécologie. C'est qu'au milieu de si remarquables observations dont j'épelle les titres avec tant de difficulté, je finirais par me perdre sans profit pour votre réputation qui défie toutes les méconnaissances, car, à l'encontre d'un général célèbre dans les fastes parlementaires, votre main habile, devançant les lumineux rayons du temps présent, ne s'est jamais trompée.

Encore un mot, Monsieur: Au siècle dernier, lorsqu'un chirurgien bordelais voulait obtenir les lettres de maîtrise, il fallait qu'il choisît des conducteurs chargés de l'initier à toutes les formalités de la réception. Les jours suivants, après avoir offert un bouquet de fleurs à chacun de ses examinateurs, le néophyte présentait, dans une salle tapissée, balayée et purifiée à ses frais, son grand chef-d'œuvre. Le bouquet traditionnel, votre courtoise visite l'a agréablement remplacé; vos conducteurs, vous les avez choisis parmi les plus éminents; ils ont nom : Azam, Lanelongue, Pitres, Dupuy; la salle où nous sommes aujourd'hui réunis, a revêtu ses parures de fêtes ; le grand chef-d'œuvre, vous venez de nous le présenter en nous faisant hommage de votre vie tout entière consacrée au culte du bien; l'épreuve est terminée.

L'Académie aussi, en vous sacrant immortel, ne demande plus à votre profond enthousiasme pour la douleur humaine, que de rester à jamais ce que vous êtes si sincèrement: un zélateur passionné de la science et de la charité.

Ces discours sont accueillis par des applaudissements et M. le Dr Demons prend place, selon les traditions académiques, à la gauche du Président pour la durée de la séance.

MM. Anatole Loquin et Aurélien Vivie continuent leurs lectures sur *Molière* et sur *Gustave III*.

La séance est levée à six heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue des maladies de la nutrition, 1896.
Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1895.
Proceedings of the Royal Society, 1896.
Proceedings of the Boston Society of nat. History, vol. XXXI, 1895.
Société d'Émulation des beaux-arts du Bourbonnais, 1895.
Bulletin historique de l'Auvergne, 1896.
Annales de l'Institut colonial de Marseille, 1895.
Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1895.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune, 1894.
Mémoires de la Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie (Odessa), 1895.
La Hongrie à la veille du millénaire, 1895.
Société nationale d'Encouragement au bien, 1895.
Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1895.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1890.
Report of the Superintendent of the U. S. Coast and Geodetic Survey, 1895.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, février et mars 1896.
Revue de l'Histoire des Religions, 1895.
Annales du musée Guimet, 1895.
Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1893.
Altre Notizie intorno alla flora del Montenegro, 1893.
Risultati botanica del Viaggio compinto in Cretai nel 1893.
Rivista critica della Collezione botanica flatta nel 1892 in Albania.
Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1896.
Société nationale d'Agriculture de France, 1895.
Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1896.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux.
La Saga de Nial. Annales du musée Guimet, 1896.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, Anatole Loquin, Aurélien Vivie, Garat, A. Sourget, Dr Azam, Leo Drouyn, comte Alexis de Chasteigner, marquis de Castelnau d'Essenault, baron de Verneilh, Brutails, de Mégret, A. Pitres, Louis Boué, F. Vassillière, A.-R. Céleste, E. Leroux, Dr Demons, Baillet.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1896.

Présidence de M. A. LOQUIN, Vice-Président.

M. Loquin présente les excuses du président, M. le vicomte de Pelleport, qui, retenu à l'assemblée générale de la Croix-Rouge française, ne pourra assister à la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, demandant le concours de la Compagnie pour l'érection, à Chambéry, d'un monument à Joseph et à Xavier de Maistre. Renvoi au Conseil.

Hommage, par M. Pierre Meller, du deuxième volume de son travail intitulé : *Les Anciennes Familles dans la Gironde.* Remerciements.

Lettre de l'imprimeur de l'Académie faisant connaître les prix du volume gr. in-8° de la 2e série de nos *Actes*, et communiquant un échantillon du papier à employer pour ce volume. Une Commission composée de MM. de Pelleport, Gayon et Brutails est chargée d'examiner la question et de présenter un rapport à l'Académie.

On passe à l'ordre du jour.

M. Aurélien Vivie continue la lecture des *Lettres du roi Gustave III à Mme la comtesse de Boufflers.*

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1896.
Société de Médecine de Bordeaux, 1895.
Bulletin du Comité des travaux historiques, 1895.
Académie de Mâcon, 1895.
Mémoires de l'Académie de Metz, 1892-93 et 1894-95.
Revue des Travaux scientifiques, 1895.
Bollettino della Accademia Gioenia, 1895.
The Jack Rabbits of the United States, 1896.
Bulletin de l'Académie du Var, 1895.
Société nationale d'Agriculture de France, 1896.
Proceedings of the Royal Society, march 1896.
Société d'Agriculture de la Loire, 1895.
Société d'Agriculture de la Basse-Alsace, 1896.
Société d'Agriculture de Valenciennes, 1896.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, mars et avril 1896.
Report of the Commissionner of education, 2 vol., 1892-1893.
Mémoires de l'Académie de Lyon, 1895.
Transactions of the Wisconsin Academy of Sciences, Arts and Lettres, vol. X, 1894-1895.
Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1896.
Proceedings of the American Philosophical Society, vol. XXXIV, July 1895.
Académie des Sciences de Cracovie, 1896.
Anthropologie du sud-ouest de la France, par le Dr R. Collignon, 1895.
Société nationale d'Agriculture de France, 1896.
Bulletin historique de l'Auvergne, 1896.
Journal of the Asiatic Society of Bengal, 1896.
Académie de Reims, 1893-1894.

Étaient présents :

MM. Anatole Loquin, Aurélien Vivie, Garat, Baillet, Dr Azam, Louis Boué, comte Alexis de Chasteigner, A.-R. Céleste, Leo Drouyn, A. Sourget, baron de Verneilh, A. Couat.

SÉANCE DU 21 MAI 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

M. Loquin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Programme du concours de poésie de 'Académie d'Amsterdam pour 1897.

Lettre de la dame Dreuille, née Miégeville, annonçant le décès de sa tante, la dame veuve Giraud, née Maussacré, pensionnaire de l'Académie, et demandant que le trimestre de la pension finissant le 1er juillet lui soit attribué, attendu ses charges de famille et les frais que lui a occasionnés le dit décès. Cette demande est accueillie.

M. Maurice Larue soumet aux concours de l'Académie pour 1896 un volume intitulé : *Les Beaux-Arts à Bordeaux*. Renvoi à la Commission des beaux arts.

La Ville de Bordeaux offre à l'Académie le premier volume imprimé des *Archives municipales : Période révolutionnaire*. Remerciements.

Le Président demande avec instance aux Rapporteurs des Commissions de présenter leurs rapports sur les concours de 1895, afin que l'Académie puisse fixer la date de sa séance publique.

On passe à l'ordre du jour.

M. le Dr Garat lit plusieurs poésies portant les titres suivants : *Sonnet idéaliste, la Jeune Fille moderne, l'Abus du sonnet, Inaccessibles Étoiles, Politesse à une jeune bachelière, la Mandoline, les Toiles d'araignée, le Cheval dompté* et *l'Adage des abeilles*. Cette lecture est vivement applaudie.

M. Aurélien Vivie donne ensuite la continuation des *Lettres de Gustave III à Mme la comtesse de Boufflers.*

Le Président remercie MM. Garat et Vivie de leurs communications.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1896.
Smithsonian Contributions to Knowledge, 1895.
Inventaire des Archives municipales de Bordeaux, par M. Ducaunnès-Duval, 1896.
La Feuille des Jeunes Naturalistes, mai 1896.
Bulletin du Comité des travaux historiques, 1896.
Revue de la Société des Études historiques, 1895.
Proceedings of the Royal Society, april 1896.
Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord, 1896.
Revue économique de Bordeaux, 1896.
Bollettino delle Pubblicazioni italiane, 1894.
Bullettino delle Sedute della Accademia Gioenia di Scienze naturali in Catania, 1896.
Thirteenth Annual Report, 1895.
Société nationale d'Agriculture de France, 1896.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1896.
Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1896.
Proceedings of the California Academy of Sciences, 1895.
Les Anciennes Familles dans la Gironde, par Meller, 1895.
Mémoires du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, vol. X, n° 4 et dernier, 1895.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport, Aurélien Vivie, A. Couat, Garat, Leo Drouyn, de Tréverret, A. Ferrand, marquis de Castelnau d'Essenault, comte Alexis de Chasteigner, A. Sourget, baron de Verneilh, de Mégret, A.-R. Céleste, Gayon.

SÉANCE DU 11 JUIN 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance ;

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, relative à la 21e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui s'ouvrira à Paris le 20 avril 1897.

L'Académie a reçu pour les concours de 1896 :

1° De M. Crouzel, pharmacien à La Réole, une pièce de vers intitulée : *Épithalame*. Renvoi à la Commission de poésie.

2° De M. Aurélien de Sarreau, un volume intitulé : *L'Art à Bordeaux*. Renvoi à la Commission des beaux-arts.

3° De M. A. Nicolaï, un volume, accompagné de planches, intitulé : *Les Maisons d'Henri IV dans les landes de Gascogne et d'Albret*. Renvoi à la Commission d'archéologie de la fondation La Grange.

4° De M. Gustave Labat, un volume intitulé : *Gustave de Galard, sa vie et son œuvre*. Renvoi à une Commission

composée de MM. de Verneilh, Castelnau d'Essenault et Céleste.

M. le Président informe la Compagnie que l'Académie française a accordé à notre collègue M. Camille Jullian le prix Thérouanne pour son *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895*, et des félicitations sont votées à l'unanimité.

Il annonce aussi la mort imprévue de la comtesse de Chasteigner; des condoléances seront adressées, au nom de l'Académie, à notre collègue M. le comte de Chasteigner.

M. le Dr Garat, en demandant au nom de M. Hippolyte Minier le fascicule de nos *Actes* contenant ses *Adieux à l'Académie*, donne lecture des vers suivants de notre éminent collègue, à qui l'âge n'a enlevé ni sa verve, ni son esprit :

84!

Oui, j'ai bien quatre-vingt-quatre ans,
Et mon âme en est peu ravie;
Pour nous, plus s'allonge la vie,
Plus les soucis deviennent grands.
On fait — ce n'est pas un mystère —
Triste figure sur la terre,
Où rien n'émeut, rien ne sourit,
Quand on a l'âge de Voltaire
Et que l'on n'a pas son esprit!

H. M.

Juin 1896.

Des applaudissements accueillent cette communication.

M. Anatole Loquin continue ensuite sa lecture sur *Molière à Bordeaux en 1645 et 1656*, etc.

La séance est levée à six heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Supplément au t. XIV des Bulletins du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, 1895.
Materialien zur geologie Russlands, 1895.
Bulletin de la Société Philomathique Vosgienne, 21e année, 1895-96.
Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, 1896.
Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, 1895.
Bulletin historique de l'Auvergne, 1896.
Académie des Jeux floraux, 1896.
Annuaire des bibliothèques et des archives, 1896.
Memorie della Regia Accademia di Scienze, Lettere ed Arti in Modena, (2e série, vol. XI), 1895.
Académie de Cracovie, 1896.
Société de Borda, à Dax, 1896.
Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, 1895.
Revue des Jeux scolaires, 1896.
Société d'Agriculture de Caen, 1896.
Académie de Besançon, 1896.
United-States coast and geodetic Survey, bulletin no 35, 1896.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, A. Loquin, Aurélien Vivie, F. Samazeuilh, Leo Drouyn, baron de Verneilh, Hautreux, de Trévérret, Baillet, A. Couat, Gayon, A.-R. Céleste, Garat.

SÉANCE DU 25 JUIN 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique contenant le programme du 35e Congrès des Sociétés

savantes de Paris et des départements qui aura lieu en avril 1897.

M. H.-Azaïs Guadet, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un certain nombre de fac-similés provenant des collections authentiques qui ont servi à la publication du *Recueil des Lettres missives d'Henri IV*, commencé par M. Berger de Xivrey, son oncle, et achevé par son père M. J. Guadet. Remerciements.

M. Lacoste, président de la Société botanique et entomologique du Gers, communique le règlement d'une Société pour l'échange des plantes.

M. Achille Millien, membre correspondant à Beaumont-Laferrière (Nièvre), envoie pour nos concours de 1896 un volume intitulé : *Chez nous*. Renvoi à la Commission de poésie.

Le Secrétaire général présente les excuses de M. le comte de Chasteigner, que son deuil retient momentanément éloigné de nos séances.

M. le Président fait la communication suivante :

Messieurs,

Un décret présidentiel en date du 10 juin 1896, rendu à l'occasion de l'Exposition internationale bordelaise de 1895, vient de conférer à notre éminent confrère M. Dezeimeris la croix d'officier de la Légion d'honneur, et celle de chevalier à l'honorable M. F. Samazeuilh.

Interprète de vos sentiments confraternels, j'adresse à MM. Dezeimeris et Samazeuilh l'expression bien sincère de nos cordiales félicitations. Déjà l'an dernier l'Académie avait eu la bonne fortune de féliciter, dans des circonstances analogues, MM. Rayet et Jullian.

Votre Président espère, Messieurs, qu'il en sera de même tous les ans, et cela jusqu'à épuisement de votre tableau.

M. A. Daney, ancien maire de Bordeaux et membre honoraire, ayant également été promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, je pense que l'Académie voudra bien autoriser M. le Secrétaire général à adresser, suivant l'usage, à M. Daney, le souvenir de vos félicitations empressées.

Les propositions de M. le Président sont adoptées et des félicitations sont votées aux nouveaux légionnaires.

M. F. Samazeuilh déclare qu'il est profondément touché des nombreuses manifestations dont il a été l'objet pour sa nomination dans la Légion d'honneur; il en exprime tous ses remerciements, et ajoute que les félicitations qu'il reçoit aujourd'hui de l'Académie seront l'un des plus doux souvenirs de sa vie.

On passe à l'ordre du jour.

M. Céleste, au nom de la Commission d'histoire, lit un rapport de M. Jullian sur les ouvrages envoyés au concours : la majorité de la Commission conclut aux récompenses suivantes : 1° une médaille d'or à M. l'abbé Allain pour ses travaux intitulés : *Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution,* et *Paroisses et couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles;* 2° une médaille de bronze à M. Lochard, pour un travail intitulé : *Quelques pages d'un manuscrit sur la Terreur en Béarn.* Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

Le Secrétaire général, au nom de la Commission du

commerce maritime, lit un rapport de M. Hautreux concluant à des récompenses en faveur de MM. Ed. Feret et Le Camus de Moffet; après discussion, il est proposé une médaille d'or pour le livre de M. Ed. Feret, intitulé : *Dictionnaire manuel du négociant en vins et spiritueux et du maître de chai,* et une médaille d'argent pour le livre de M. Le Camus de Moffet, intitulé : *Nouveau Tableau des droits de statistique à l'usage spécial du commerce et de la douane.* Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

M. le Président expose que M. Armand Lalande a fait à l'Académie un legs de 20,000 francs dont les arrérages serviraient à donner tous les cinq ans un prix à l'auteur du meilleur travail tendant à prouver l'existence de Dieu. Le Conseil, sur la communication qu'il lui avait faite de ce legs, le chargea, après discussion, de s'entendre avec les héritiers Lalande afin d'aplanir, suivant le désir de leur auteur, les difficultés qui pourraient se présenter, de fixer les termes du legs, d'en déterminer les conditions. Il s'est acquitté de cette mission et a reçu du notaire de la famille Lalande un projet de délibération qui semble de nature à répondre aux scrupules qui s'étaient produits.

Le Secrétaire général donne lecture de ce projet qui est ainsi conçu :

La discussion ayant été ouverte sur le rapport présenté par M. le Président, il résulte des observations échangées que la première pensée de M. Lalande était la création d'un prix décerné une seule fois à l'ouvrage conçu et écrit selon le programme dont il avait tracé les grandes lignes, mais que, craignant que ce programme pût donner lieu à certaines difficultés, et voulant faciliter à l'Académie l'exécution de

ses volontés, il avait tenu à laisser à ses héritiers toute la latitude à l'effet d'en fixer les termes et d'en déterminer les conditions, d'accord avec l'Académie.

Que ceux-ci ayant exprimé le désir de voir créer un prix périodique destiné à perpétuer la mémoire de leur père et la profession de foi en l'existence de Dieu qu'il a voulu faire, il convient de chercher une formule à la fois assez large pour donner satisfaction à la pensée de M. Lalande et pour ne pas condamner les candidats au prix en question à n'écrire jamais que le même livre, ce qui les exposerait évidemment à des redites peu dignes d'être couronnées.

L'Académie invite, en conséquence, son Président à s'entendre avec les héritiers de M. Lalande à ce sujet, et à leur soumettre une formule dans le sens ci-après :

I

Un prix qui prendra le titre de *Prix Armand Lalande*, sera décerné tous les cinq ans par l'Académie de Bordeaux à l'ouvrage écrit ou publié, dans cette période, qui tendrait soit directement, soit indirectement, à la démonstration de l'existence de Dieu par la défense de la doctrine spiritualiste en opposition avec les idées matérialistes et positivistes.

II

Ce prix sera du montant des cinq années d'arrérages du titre de rente acquis en remploi des vingt mille francs légués par M. Lalande, sous déduction des frais de publicité ou autres que l'Académie jugerait nécessaires pour faire connaître l'existence du prix, provoquerait l'envoi des ouvrages conformes au programme établi et, au besoin, instituer des concours à cet effet, le tout ainsi qu'elle le réglera ultérieurement

Une partie du prix pourra être consacrée à la vulgarisation par une édition populaire de l'ouvrage couronné, sauf consentement du lauréat. Cette partie ne pourra, en aucun cas, dépasser le tiers du montant du prix.

III

A défaut d'ouvrages présentés ou couronnés, l'Académie aura la faculté soit de remettre le prix à l'année suivante ou d'instituer un concours pour son obtention, sur une question rentrant dans le programme ci-dessus déterminé, soit de renvoyer le décernement du prix à l'expiration des cinq années suivantes. Dans ce cas, le montant du prix serait de dix années d'arrérages du titre de rente, sauf les frais.

IV

Dans le cas où, pour une cause quelconque, le prix resterait trois fois de suite sans être décerné, il serait aboli de plein droit, et le titre de rente avec les arrérages accumulés serait restitué aux héritiers ou représentants de M. Lalande dans les six mois qui suivraient l'expiration de la quinzième année après l'institution du prix.

Après une discussion longue et approfondie à laquelle prennent part MM. Loquin, Garat, F. Samazeuilh, Froment, Gayon et le Président, l'Académie, sous la réserve des observations présentées par les orateurs, charge M. le Président et M. le Trésorier de se mettre en rapport avec le notaire de la famille Lalande afin d'arriver à la rédaction définitive d'une délibération donnant satisfaction aux tendances manifestées par l'Académie, qui estime que l'acceptation du legs Armand Lalande doit être subordonnée à l'exclusion de toute pensée confessionnelle dans le travail dont le testateur a tracé lui-même le programme.

M. Loquin continue la lecture de son travail sur *Molière à Bordeaux, en 1645 et 1656, d'après des documents inédits.*

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1896.
Bollettino delle Pubblicazioni italiane, 1896.
Société des Sciences de l'Yonne, 1896.
Société Archéologique de Montpellier, 1896.
Proceedings of the California Academy of Sciences, vol. V, 1896.
Proceedings of the Boston Society of natural History, 1896.
Proceedings of the American philosophical Society, 1895.
Bulletin of the Chicago Academy of Sciences, 1896.
Proceedings of the Royal Society, 1896.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1896.
Memoires of the national Academy of Sciences, vol. VII, 1895.
The Transactions of the Royal Irish Academy, vol. XXX, part. 18, 19, 20, 1896.
Transactions of the astronomical Observatory of Yale University, vol. I, part. 5, 1896.
Archives du musée Teyler, 2e série, vol. V, part. 1, 1896.
Proceedings of the Royal Irish Academy, third series, vol. III, n° 5, 1896.
Royal Irish Academy, todd lecture series, vol. VI, 1895.
List of the members of the Royal Irish Academy, 1896.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, A. Loquin, Aurélien Vivie, Garat, Leo Drouyn, Gayon, F. Samazeuilh, A.-R. Céleste, Th. Froment, de Mégret, E. Leroux, Brutails.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

M. Philippe Lauzun, à Valence-sur-Baïse (Gers), soumet

à l'Académie, pour les concours de 1896, les ouvrages suivants :

1° *Les Couvents de la ville d'Agen avant 1789.* Deux volumes imprimés. Renvoi à la Commission d'histoire.

2° *Le Château de Bonaguil en Agenais,* et 3° *Les Enceintes successives de la ville d'Agen.* Renvoi à la Commission d'archéologie.

M. Achille Millien soumet aussi aux concours de l'Académie les volumes ci-après :

1° *Chants oraux du peuple russe,* et 2° *Étrennes nivernaises de 1895 et 1896.* Renvoi à la Commission de poésie.

Un manuscrit intitulé : *Gerbes déliées,* avec la devise : *Fac et Spera,* est renvoyé à la Commission de poésie.

M. le Dr Paul Ballion soumet un volume intitulé : *De l'Instinct de la propreté chez les animaux.* Renvoi à la Commission de médecine.

M. le vicomte de Borrelli, membre correspondant, fait hommage d'un volume intitulé : *Les Dactyles.* Remerciements.

M. Judde de la Rivière soumet un volume imprimé intitulé : *Thrasybale,* drame historique en cinq actes. Renvoi à la Commission de poésie.

Mémoire du Père Camille de La Croix, archéologue, à M. le Ministre de l'instruction publique, au sujet de ses fouilles et recherches archéologiques.

Lettre de M. le Préfet invitant l'Académie à assister à la revue qui doit avoir lieu place des Quinconces à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. M. Leroux est délégué pour représenter l'Académie.

M. Hautreux fait hommage d'une brochure intitulée. *Atlantique Nord. Courants de surface de la mer.* Remerciements.

On passe à l'ordre du jour.

M. Froment, au nom de la Commission de littérature, présente un rapport concluant aux récompenses suivantes : 1° Mention honorable à Mme Soulhié; 2° Médaille d'argent à M. Paul Cabanes pour ses volumes intitulés : *Heures vécues; Réaction* et *Portraits d'hier.* Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

Au nom de la Commission de poésie, M. Froment présente un rapport concluant aux récompenses suivantes : 1° Mention honorable à Mme Germaine Abadie pour le recueil intitulé : *Simples Fleurs;* 2° Mention honorable au recueil intitulé : *Une gerbe par Cigale;* 3° Médaille de bronze pour le recueil intitulé : *A travers mes rimes;* 4° Médaille de bronze pour la poésie intitulée : *Baptême d'une cloche;* 5° Médaille de bronze à M. Puymaly pour un recueil intitulé : *Autour du drapeau;* 6° Médaille d'argent pour un recueil intitulé : *Les Rurales;* 7° Rappel de médaille d'argent pour un recueil intitulé : *Dans le bleu.* Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

M. Gayon propose de tirer à quatre cents exemplaires la nouvelle série de nos *Actes,* dont l'Académie a autorisé la publication. Cette proposition est adoptée.

M. Aurélien Vivie continue la lecture des *Lettres de Gustave III à Mme la comtesse de Boufflers.*

La séance est levée à six heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Académie des Sciences de Cracovie, 1896.
Bulletin historique de l'Auvergne, 1896.
Bollettino delle Pubblicazioni italiane, 1896.
Vulgarisation de l'histoire locale, par Ch. Guérin, 1895.
Académie de Reims, 1895-1896.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1896.
Journal of the Asiatic Society of Bengale, 1895-1896.
Bulletin of the Geographical Club of Philadelphia, may 1896.
The Scientific Transactions of the Royal Dublin Society, vol. V (2e série, 1895) et vol. VI (2e série, 1896).
The Scientific Proceedings of the Royal Dublin Society, vol. VIII (august 1894) et vol. VIII (septembre 1895).
Machines et Procédés pour lesquels des brevets ont été pris (1re et 2e parties), 1896.
Transactions of the American Philosophical Society, vol. VIII, new series, 3e part., 1896.
Journal des Savants, mai et juin 1896.
Société d'Agriculture de la Sarthe, 1896.
Société d'Anthropologie de Paris, 1895-1896.
Société Industrielle de Saint-Quentin, 1895.
Revue économique de Bordeaux, 1896.
Courants de surface de la mer, par M. Hautreux, 1895.
Société nationale d'Agriculture de France, 1896.
Annales du Conservatoire des arts et métiers, t. VII, 1895.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, A. Loquin, Aurélien Vivie, Garat, Leo Drouyn, Ch. Marionneau, A. Ferrand, Th. Froment, Hautreux, Brutails, Gayon, Lespiault, A. Couat, A.-R. Céleste.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

M. J. Maysonnave, l'un de nos lauréats de l'année dernière, aujourd'hui soldat au 9e de marine, envoie de Phu-An-Binh (Tonkin) une pièce de vers intitulée : *Sur la tombe du capitaine Béranger, mort à l'ennemi.* Renvoi à la Commission de poésie.

Programme du Congrès géologique international qui doit avoir lieu à Saint-Pétersbourg à la fin du mois d'août.

M. Charles Ratier, d'Agen, envoie un volume de vers patois intitulé : *Lou Rigo-Rago agenès.* Renvoi à la Commission de poésie.

Sur la proposition du Trésorier, l'Académie décide la réfection, pendant les vacances, des fauteuils de la salle de réunion; cette réfection, devenue absolument nécessaire, est votée en attendant la subvention demandée à la Ville pour concourir à son exécution.

M. A. Rebière fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Jean-François Melon l'économiste.* Remerciements.

M. le Président fait part à la Compagnie de la mort de notre vénéré collègue M. l'abbé Gaussens, curé-archiprêtre de la basilique de Saint-Seurin, et prononce son éloge en ces termes :

MESSIEURS,

La mort vient de ravir à votre respectueuse considération M. l'abbé Gaussens qui, depuis quarante-deux ans, honorait l'Académie autant par ses vertus évangéliques que par la délicatesse de son esprit.

Né à Gabarnac (Gironde), Étienne-Marie Gaussens, chanoine honoraire, vicaire général honoraire d'Agen, archiprêtre de la basilique de Saint-Seurin de Bordeaux, votre président en 1863, fit ses études au Petit-Séminaire de notre ville où il fut successivement professeur de rhétorique et préfet des classes.

Lorsqu'il quitta l'enseignement, en 1855, il fut nommé curé de Queyrac (Médoc), et l'année suivante, en 1856, il était appelé par la confiance du bon cardinal Donnet à la cure de Saint-Seurin qu'il occupa jusqu'aux derniers jours de sa vie.

Prêtre, M. l'abbé Gaussens qui, dès ses premiers pas dans la carrière qu'il devait si charitablement parcourir, eut en toutes choses l'amour du bien, laisse au sein de la noble cité bordelaise dont la passion pour les grands tolérants est traditionnelle, un souvenir des plus populaires.

C'est aussi avec juste raison que Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Bordeaux a pu dire du haut de la chaire paroissiale de Saint-Seurin : « Le front de notre vénéré frère » était orné de la triple couronne de la vieillesse, du sacer- » doce et de la vertu. »

Académicien, M. l'abbé Gaussens à qui votre Compagnie doit de nombreux et très importants travaux où, dans une mesure toujours exquise, les connaissances les plus variées se mêlent, avec autant d'art que de science, aux pieuses affirmations d'une foi ardente dans les divines espérances, fut un lettré des plus brillants.

Pour moi, Messieurs, qui, estimant que le souvenir est la science même, suis toujours heureux de couronner en toutes circonstances les tombeaux des anciens, je sens que ce rapide exposé d'une existence tout entière consacrée au double respect de la solidarité chrétienne et des belles-lettres est absolument incomplet. Je vous avoue même que j'en serai très contristé si je n'espérais pas en l'avenir qui inspirera certainement à l'un de vous la bonne pensée de rendre à la mémoire du bien-aimé confrère qui fut l'une des parures éclatantes de notre Compagnie, l'hommage public qui lui est dû.

Messieurs,

Au nom de l'Académie, je prie le vénérable frère par le sang et par les œuvres de celui que tous ici nous pleurons, de recevoir l'assurance confraternelle de nos unanimes regrets.

M. Loquin, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. de Mégret et Sourget, lit un rapport sur le volume de M. Expert, intitulé : *Les Maîtres musiciens de la Renaissance française*, et propose d'accorder à l'auteur une médaille d'argent. Cette proposition est prise en considération et renvoyée à la Commission générale des concours.

M. Céleste fait une communication relative à la carte de Masse qui vient d'être rééditée par le Service maritime, et demande qu'une Commission soit désignée pour préparer la publication, dans la nouvelle série de nos *Actes*, des textes de Masse, qui sont d'un très haut intérêt à tous les points de vue pour notre région.

M. Hautreux s'associe à la communication de M. Céleste et fournit des explications complémentaires sur l'important travail de Masse.

L'Académie désigne MM. Dezeimeris, Labat, Sourget, Clavel, Samazeuilh, Hautreux, Céleste et Brutails, pour étudier la question et présenter un rapport à la reprise des travaux de l'Académie, au mois de novembre prochain.

MM. Gayon, de Mégret, Hautreux, Sourget, Dezeimeris, Garat, Céleste et Clavel, en rappelant les services rendus à l'étude de la géographie pendant son séjour à Bordeaux par M. l'ingénieur ~~en chef~~ Crahay de Franchimont, récem-

ment appelé à Paris, proposent sa nomination en qualité de membre correspondant de l'Académie. Cette proposition est, conformément à nos statuts, renvoyée au Conseil pour avis.

M. Loquin continue la lecture de son travail sur *Molière à Bordeaux.*

M. le Président le remercie et fait connaître que, suivant l'usage, l'Académie suspend ses séances jusqu'au mois de novembre.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société de secours des Amis des sciences, 1896.

Société d'Émulation d'Abbeville, 1894-1895.

Thirteenth annual Report of the bureau of Ethnology to the secretary of the Smithsonian Institution, 1891-92.

Sixteenh annual Report of the United States geological Survey to the Secretary of interior, 3 volumes, 1894-95.

Mémoires du Comité géologique, vol. XIII, n° 2, 1896.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, vol. LXV, part 1, n°s 1 et 2, et part 2, n° 2, 1896.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, n°s 2, 3, 4, 5, 1896.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, vol. LXII, part 3 *(Anthropology)*, n°s 1 et 3, 1896.

Bulletin du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, n°s 1, 2, 6, 7, 8, 9, 1896.

Mémoires de la Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie, t. XX, 1re part., 1895.

Mémoires de la section mathématique de la Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie, t. XVII, 1895.

Proceedings of the American Association for the advancement of Sciences, 1896.

Rivista della Collezione botanica falte nel 1894.

Annales du Musée Guimet, 1896.

Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft zu Konigsberg in pr. 1895.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, A. Loquin, Aurélien Vivie, A. Sourget, Hautreux, Garat, Ch. Marionneau, de Tréverret, marquis de Castelnau d'Essenault, Th. Froment, Baillet, E. Leroux, Gayon, de Mégret.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet dernier est lu et adopté.

Le secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. Daney, ancien maire de Bordeaux, remerciant l'Académie de ses félicitations.

Lettre de l'Académie des Sciences naturelles de Catane, notifiant le décès de son président M. Giuseppe Zurria. (Condoléances.)

Lettre de M. Émile Lalanne, remerciant l'Académie de l'hommage qu'elle a rendu à M. Charles Marionneau, membre de la Compagnie, décédé.

Hommage par M. Paul Auvard des troisième et quatrième fascicules de son ouvrage intitulé *Saint-Dictamen*.

M. Eugène Camoreyt, professeur au collège de Lectoure, envoie pour les concours deux brochures intitulées : *Objets antiques avec marques de fabricants, inscriptions ou autres signes trouvés à Lectoure* et *Un Dieu injustement exilé du Panthéon pyrénéen*. Renvoyé à la Commission d'archéologie de la fondation La Grange.

Un manuscrit intitulé : *Sonnets-Portraits*, est exclu des concours pour cause de plagiat.

Un manuscrit intitulé : *L'Intendant du Pré de Saint-Maur en Guienne*, est renvoyé à la Commission du prix d'éloquence.

M. le Président rappelle les pertes éprouvées par l'Académie pendant les vacances : M. Leo Drouyn, le 4 août; M. Th. Labat, le 11 septembre, et M. Ch. Marionneau le 13 du même mois ont été enlevés à notre affection. La Compagnie s'est associée au deuil des familles de nos regrettés collègues, et suivant l'usage il est décidé que les discours prononcés dans ces douloureuses circonstances seront insérés au procès-verbal de la présente séance.

Discours prononcé sur la tombe de M. Leo Drouyn par M. Froment, remplaçant M. le Président absent de Bordeaux :

MESSIEURS,

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux ne peut laisser partir sans un suprême hommage le plus ancien et le plus éminent de ses membres, le grand vieillard encore jeune, le doyen si vert et si droit, malgré ses quatre-vingts ans, dont la mort l'a douloureusement surprise. En l'absence de notre président et de notre vice-président, en l'absence d'une partie de nos confrères dispersés par les vacances, je me fais donc, devant cette tombe si brusquement ouverte, l'interprète des souvenirs et des regrets de tous. C'est un devoir qu'une longue affection me rend à la fois pénible et cher.

D'autres vous diront quel ami fut Leo Drouyn, quel cœur loyal, quel grand homme de bien. Je ne parlerai que de l'artiste et du savant. C'est à ce double titre qu'il appartenait à notre Compagnie depuis près d'un demi-siècle.

Élève d'Alaux, de Paul Delaroche et de Coignet, formé

pendant trois ans à Paris dans les ateliers des meilleurs maîtres, sitôt ses études finies, il revenait à Bordeaux, dans cette région où il était né et dont il ne voulut plus sortir.

Il avait senti, jeune encore, le charme intime de ces paysages dont il rendit, avec le crayon, la plume ou l'eau-forte, les douces teintes et les aspects variés. La nature est désormais son seul guide; et ses courses à travers la campagne lui en révèlent la poésie et la langue.

Frais hameaux de l'Entre-deux-Mers, landes girondines, coteaux baignés par la Garonne et la Dordogne, voilà le domaine qu'il doit explorer jusqu'à la dernière heure avec une ardeur infatigable, un talent qui se transforme et grandit d'année en année. Ses eaux-fortes et ses dessins figurent dès lors à toutes nos expositions bordelaises; il obtient au Salon de Paris une médaille de gravure. Mais l'artiste ne tarde pas à se doubler d'un archéologue. A l'étude des grands arbres battus du vent ou dorés par le soleil se joint l'étude des ruines qui les environnent. Le dessinateur s'attache aux vieilles pierres, qui cachent sous la ronce ou sous la mousse la trace lisible des siècles.

Il relève dans une curieuse monographie les *croix* de *cimetières*, de *processions* ou de *carrefours* dont la plupart ne se retrouvent plus guère aujourd'hui que dans les images qu'il en a laissées. Il pénètre dans les antiques abbayes et déchiffre leurs inscriptions, leurs manuscrits et leurs sculptures. Porches détruits, marbres brisés, fragments épars à demi effacés par le temps, il observe tout en connaisseur. Il redresse et ranime ces précieux débris dans des eaux-fortes, des fusains, des dessins à l'encre où le souci de l'exactitude n'enlève rien au sentiment de l'art. N'est-ce pas à cette époque qu'une gravure magistrale nous représente les *Travaux d'isolement de la cathédrale de Bordeaux*, et n'est-ce pas hier qu'il restituait encore d'une main sûre les plus vieux monuments de notre cité dans des tableaux que la Ville, bien inspirée, s'est empressée d'acquérir? Tour à tour conservateur du Musée des Antiques, inspecteur des Archives communales de la Gironde, il met au service de la Ville et du Département son goût, son application et son expérience,

Rien de ce qui touche à la région ne lui est étranger ni indifférent.

Drouyn était un Bordelais, et, disons-le, ne voulut être qu'un Bordelais : là fut son originalité, là sa gloire. Il avait borné son érudition aux limites de sa province ; mais sur ce terrain, qu'il avait choisi, c'était un maître ; et Viollet-le-Duc put s'en convaincre en l'entendant causer, par hasard, de l'architecture locale. Drouyn avait ce qui fonde l'autorité, non seulement le coup d'œil juste et l'observation pénétrante, mais la méthode rigoureuse et, par-dessus tout, la probité scientifique. Il puisait la science aux sources mêmes, il interrogeait directement les monuments et les textes, et ne leur faisait jamais dire autre chose que ce qu'ils avaient réellement dit. Dégagé de tout intérêt et de tout amour-propre, en dehors de toute secte et de tout parti pris, il aimait la vérité pour elle-même, il la cherchait dans la simplicité de son cœur et la reproduisait fidèlement dans ses dessins comme dans ses livres.

Est-ce le lieu d'énumérer ici tant d'ouvrages considérables où le dessinateur soutient et complète l'archéologue? L'*Album de la Grande-Sauve,* la *Guienne militaire,* les *Variétés girondines sur le diocèse de Bazas*, où il se montre l'émule et le continuateur de l'abbé Baurein ; tant d'articles publiés dans la *Revue de l'Art chrétien* et la *Revue catholique de Bordeaux,* et cette *Étude de Mœurs* au XVIIe siècle, où il ressuscite à nos yeux, pendant la Fronde, les familles nobles d'un petit coin de l'Entre-deux-Mers. « Quels romans, disait-il, on pourrait écrire avec de tels personnages ! Mais je n'ai pas l'imagination qui les remettrait dans le relief de la vie. La sévère nudité des documents originaux a seule le don de me captiver. » Ce qui ne l'empêchait pas, pourtant, de traiter ces personnages oubliés comme de vieilles et familières connaissances et de s'occuper de leurs mariages, de leurs procès, de leurs affaires avec une sympathie qui nous étonnait toujours. Il était devenu leur contemporain et leur confident.

J'admirais, pour ma part, cette rare faculté d'évocation, cette étendue et cette précision de renseignements. Je lui parlais quelquefois de ces Espagnols du temps d'Auguste,

venus à Rome du fond de l'Ibérie pour voir Tite-Live et qui repartirent sitôt après cette entrevue, sans regarder au delà, croyant avoir vu Rome puisqu'ils avaient contemplé son historien.

Et moi, de même, en voyant Drouyn, j'embrassais Bordeaux tout entier dans le présent et dans le passé, avec ses édifices, ses institutions, ses légendes, le Bordeaux du moyen âge qu'il connaissait si bien et le Bordeaux d'aujourd'hui qu'il aimait tant. Drouyn m'avait fait comprendre comment toute une ville est dans un seul homme.

Comme il goûtait la vieille langue du pays; comme il parlait le patois de nos campagnes! Quelles anecdotes savoureuses il se plaisait à raconter dans l'idiome gascon, avec sa verve gauloise et sa spirituelle bonhomie! On ne le quittait pas sans avoir appris quelque chose, sans emporter un fait nouveau, quelque trait de mœurs, une notion de langue plus exacte, de son instructive et libre conversation. Pour lui, il ne quittait ses interlocuteurs que pour reprendre la plume, le burin ou le crayon.

Il a travaillé jusqu'au bout; on peut dire qu'il est mort en travaillant. Il y a huit jours qu'à peine remis des premières atteintes de son mal, assis devant sa table et ses parchemins, dans ce cabinet où s'est passée la meilleure part de sa vie, il m'entretenait d'une monographie de la paroisse de La Tresne, qu'il n'aura pas eu le temps d'achever... La mort est venue l'interrompre. Mais, en somme, son œuvre était faite: elle lui survivra, — et Drouyn ne meurt pas tout entier.

Outre cette immortalité céleste dans laquelle il avait foi et dont son âme chrétienne a déjà pris possession, il a conquis par ses œuvres une autre immortalité qui ne lui manquera pas non plus, car elle durera autant que les pierres de nos vieux monuments, autant que les frontons et les murs de nos basiliques, autant que cette ville elle-même, à l'histoire de laquelle il a pour jamais attaché son nom. Et je ne parle pas du souvenir impérissable qu'il laissera dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu!

L'Académie, sa seconde famille, peut être fière de ce modeste et de ce laborieux. Elle a profité, près de cinquante

ans, de son active et féconde collaboration; elle s'est honorée de sa science et de son caractère : elle sent quel vide il va laisser parmi nous; mais un fils digne de lui l'y continuera, et sa mémoire y sera pieusement conservée.

Discours prononcé sur la tombe de M. Th. Labat par M. le Président :

MESSIEURS,

L'année 1896 aura été terrible pour l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Hier, c'étaient Gustave Brunet, Henry Brochon, l'abbé Gaussens, Leo Drouyn, à qui votre assistance amie rendait, le cœur en deuil, le suprême témoignage des derniers adieux.

Aujourd'hui, c'est la dépouille mortelle de M. Théophile Labat, l'un de vos plus éminents collègues, que, dans l'affliction bien sincère du recueillement confraternel, vous accompagnez à sa dernière demeure.

Né à Lormont le 20 mars 1834, M. Théophile Labat, ingénieur de la marine du plus grand mérite, a été l'une des personnalités les plus distinguées de notre génération. Successivement membre de la Chambre de commerce, votre président en 1888, député de la Gironde, M. Labat, toujours écouté au Parlement comme dans les Conseils de commerce, fut partout un fidèle serviteur de la chose publique.

Doué d'un esprit charmant et d'une verve toujours prête, celui que tous ensemble nous regrettons était, par l'autorité incontestée de ses connaissances pratiques en matière d'économie sociale et politique, l'un des honneurs de votre Compagnie.

Décoré en 1877 de la main même de M. le Maréchal-Président, lors de son passage dans le Bordelais, M. Th. Labat laisse au sein de l'Académie, qui aime les honnêtes et les vaillants, des souvenirs qui échapperont aux injures du temps.

Puisse, Messieurs, ce juste hommage rendu à la mémoire de M. Th. Labat adoucir la profonde douleur de sa famille, à laquelle j'ai l'honneur d'adresser, en votre nom, le respectueux tribut de vos unanimes regrets.

Discours prononcé sur la tombe de M. Ch. Marionneau par M. le Président :

MESSIEURS,

Pardonnez-moi mon égoïsme, mais, devant le cercueil de M. Charles Marionneau, je m'attriste autant de l'impuissance où je suis de vous parler dignement des trésors de modestie et de science que renfermait la noble intelligence que Dieu vient de rappeler à lui, que du deuil profond que la mort, véritablement impitoyable pour votre Compagnie, impose, pour la cinquième fois en moins d'un an, à vos plus chères affections.

Né en 1823, M. Charles Marionneau était un Bordelais du vieux Bordeaux, la rue Neuve l'avait vu naître. Dans son enthousiasme vraiment filial pour les souvenirs de sa jeunesse, il devint, dans les dernières années de sa laborieuse carrière, l'historien aussi passionné qu'érudit de ce quartier, centre jadis opulent du grand commerce local. Les travaux considérables, notamment sur *les Hommes et les Choses du Bordelais,* qui rendirent M. Charles Marionneau peintre, archéologue, biographe, digne de faire partie de l'Institut et de la Légion d'honneur, constituent l'un des apports les plus brillants de votre patrimoine académique.

Pour rappeler, comme elle le mérite, l'œuvre grandiose de M. Charles Marionneau, il faudrait de longues pages. Écourter cet acte de la reconnaissance Bordelaise, ce serait manquer de déférence pour la mémoire d'un de vos anciens les plus éminents. Je préfère aussi, afin que l'éloge soit à la hauteur du sujet, m'en remettre à l'hommage public qui, dans l'une de vos séances solennelles, sera rendu à la vie si largement remplie de M. Charles Marionneau.

MESSIEURS,

Au nom de l'Académie, j'adresse à la fille et au gendre si justement considérés de M. Charles Marionneau, l'assurance que le temps sera impuissant à effacer de nos cœurs le souvenir de celui qu'avec eux nous pleurons.

Ces discours sont applaudis.

On passe à l'ordre du jour :

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie fixe au jeudi 17 décembre prochain, à huit heures et demie du soir, sa séance publique annuelle, pour la réception de MM. Garat et Baillet et la distribution des récompenses de 1895.

Le Conseil ayant présenté un rapport favorable sur la candidature de M. Crabay de Franchimont au titre de membre correspondant, il est procédé au vote et le candidat ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé membre correspondant de l'Académie.

M. Céleste annonce que M. le Maire de Bordeaux a bien voulu faire don à la Compagnie d'un exemplaire de la carte de l'ingénieur Masse. M. le Président est chargé de transmettre au chef de la Municipalité bordelaise les remerciements et la gratitude de l'Académie pour cette gracieuse attention.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Universitatis hungaricæ Claudio Politanæ Francisco Josephinæ, 1896.

Statistica delle biblioteche, Roma, part. II, 1896.

Transactions of the Wagner force Institute of Sciences of Philadelphia, vol. IV, january, 1896.

Verhandlungen mineralogischen-kaiserlichen Gesellschaft zu Saint-Petersbourg, 1895.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, 1895.

Observatory of Yale University, 1896.

Boletin de la Academia nacional de Ciencias en Cordoba, 1896.

Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1896.

Proceedings of the Boston Society of natural History, vol. 27, p. 7-74. 1896.

Proceedings of the American philosophical Society, january 1896.

Proceedings of the Royal Society, septembre et octobre 1896.

North-American Fauna, nos 10, 11, 12, 1895-1896.

Bulletins delle sedute della Accademia Gioenia di Scienze naturali in Catania, 1895.

Report of the geodetic survey of south Africa, 1896.

Report of the sixth Meeting of the Australiasan Association for the advancement of sciences, 1896.

Annual Report of the American historical Association for the year 1894.

Annuario publicado pelo Observatorio do Rio de Janeiro, 1896.

Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix, 1896.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, 1896.

Mémoires de la Société Académique de l'Aube, 1895.

Société Scientifique et Station zoologique d'Arcachon, 1895.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport Burète, A. Loquin, Aurélien Vivie, Garat, A. Sourget, L. Clavel, Baillet, marquis de Castelnau d'Essenault, Brutails; A.-R. Céleste, Rayet, Gayon, Camille Jullian.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

M. Alex. Nicolaï envoie pour les concours un volume intitulé : *Le Mas-d'Agenais sous la domination romaine et le Cimetière gallo-romain de Saint-Martin.* Renvoi à la Commission d'archéologie de la fondation La Grange.

Hommage par M. Albert de Lacombe, lauréat de l'Aca-

démie, de deux brochures intitulées : 1° *Pour le mariage du vicomte de Saint-Quentin avec Mlle de Boucher de La Mothe; 2° Discours prononcé à l'inauguration du buste du capitaine de Géreaux*. Remerciements.

Le ministre de l'instruction publique a fait don à l'Académie des ouvrages ci-après :

1° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, etc.*, t. III, 1re livraison.

2° *Recueil des documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, t. II;

3° *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Biliothèque Sainte-Geneviève*, t. II;

4° *Catalogue... : Bibliothèque de l'Arsenal*, t. VII;

5° *Catalogue... : Départements*, t. XXVIII; *Avignon*, t. II. Remerciements.

M. Cuzacq, de Tarnos, envoie pour les concours les brochures ci-après :

1° *Le Canal des Deux-Mers entre Narbonne et Bayonne;*

2° *Le Serment de fidélité et ses anciennes formules;*

3° *La Justice gratuite;*

4° *Les Actes sous seing privé et le tarif des notaires;*

5° *Histoire du domaine de Baudonne.*

Renvoi à une Commission spéciale, composée de MM. Clavel, Vassillière et Brutails.

M. le Président rappelle les précédents de l'affaire relative au legs de 20,000 francs fait à l'Académie par M. Armand Lalande et la discussion qui a eu lieu antérieurement; il est résulté alors des observations échangées que la première pensée de M. Armand Lalande était la création d'un prix décerné une seule fois à l'ouvrage conçu et écrit selon le programme dont il avait tracé les

grandes lignes, mais que, craignant que ce programme pût donner lieu à certaines difficultés et voulant faciliter à l'Académie l'exécution de ses volontés, il avait tenu à laisser à ses héritiers toute latitude à l'effet d'en fixer les termes et d'en déterminer les conditions, d'accord avec l'Académie.

Que ceux-ci ayant exprimé le désir de voir créer un prix périodique destiné à perpétuer la mémoire de leur père et la profession de foi en l'existence de Dieu qu'il a voulu faire, il avait paru convenable de chercher une formule à la fois assez large pour donner satisfaction à la pensée de M. Armand Lalande et pour ne pas condamner les candidats au prix en question à n'écrire jamais que le même livre, ce qui les exposerait évidemment à des redites peu dignes d'être couronnées.

Une Commission, composée de M. le Président et de M. Gayon et du Secrétaire général, avait été nommée pour s'entendre à cet égard avec les héritiers Lalande. Après accord avec eux et le notaire de la famille, cette Commission propose à l'Académie de prendre la délibération suivante :

I. — Un prix, qui prendra le titre de **Prix Armand Lalande**, sera décerné tous les cinq ans par l'Académie de Bordeaux à l'ouvrage, écrit ou publié dans cette période, qui tendrait, soit directement, soit indirectement, à la démonstration de l'existence de Dieu par la défense de la doctrine spiritualiste en opposition avec les idées matérialistes et positivistes.

II. — Ce prix sera du montant des cinq années d'arrérages du titre de rente acquis en remploi des vingt mille francs légués par M. Armand Lalande, sous déduction des frais de publicité ou autres que l'Académie jugerait nécessaires pour faire connaître l'existence du prix, provoquer l'envoi des ouvrages conformes au programme établi et, au besoin,

instituer des concours à cet effet, le tout ainsi qu'elle le réglera ultérieurement.

Une partie du prix pourra être consacrée à la vulgarisation par une édition populaire de l'ouvrage couronné; sauf consentement du lauréat, cette partie ne pourra, en aucun cas, dépasser le tiers du montant du prix.

III. — A défaut d'ouvrages présentés ou couronnés, l'Académie aura la faculté soit de remettre le prix à l'année suivante ou d'instituer un concours pour son obtention, sur une question rentrant dans le programme ci-dessus déterminé, soit de renvoyer pour décerner le prix à l'expiration des cinq années suivantes. Dans ce cas, le montant du prix serait de dix années d'arrérages du titre de rente, sauf les frais.

IV. — Dans le cas où pour une cause quelconque le prix resterait trois fois de suite sans être décerné, il sera aboli de plein droit, et le titre de rente sera restitué aux héritiers ou représentants de M. Armand Lalande dans les six mois qui suivront l'expiration de la période de quinze années pendant laquelle le prix n'aurait pas été décerné.

Quant aux arrérages accumulés, l'Académie ne sera pas tenue de les rembourser. Mais le montant en sera consacré à la création d'un *prix unique* sous le nom de **Prix Armand Lalande**, qui sera décerné par l'Académie à un ouvrage remplissant les conditions de l'article 1er ci-dessus.

Cette délibération est adoptée.

Il en sera adressé copie aux héritiers de M. Armand Lalande, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour mettre l'Académie en possession du legs de leur auteur.

On passe à l'ordre du jour.

M. Gayon, au nom de la Commission d'agriculture, présente sur un mémoire relatif à la question : ***Étudier au point de vue de ses conséquences économiques, pratiques et durables pour l'alimentation du bétail, l'influence de la sécheresse de 1893,*** un rapport concluant à ce qu'il soit

adressé à l'auteur une lettre d'encouragement. Après discussion, ce concurrent est exclu des concours pour cause de plagiat antérieur.

M. Gayon communique des exemplaires en argent, en bronze et en plâtre de la nouvelle médaille frappée pour les prix de l'Académie, ainsi que le nouveau coin relatif à la médaille de la fondation Brives-Cazes. Il propose et l'Académie décide d'offrir un exemplaire de la médaille d'argent à M. le Préfet de la Gironde, à M. le Maire de Bordeaux, à M. le comte de Chasteigner, à M. le baron de Montesquieu et à M. H. Barckhausen, et une médaille de bronze aux Archives municipales. L'Académie décide ensuite que les membres de la Compagnie recevront gratuitement et à titre de souvenir, un exemplaire de la médaille de bronze où ils pourront faire graver leur nom, et que, désormais, la même médaille sera remise à tous les nouveaux académiciens au moment de leur réception.

Les exemplaires en plâtre, en bronze et en argent déposés sur le bureau par M. Gayon seront conservés par M. Céleste, archiviste de l'Académie, dans le coffre-fort de la Bibliothèque de la Ville.

La séance ayant été momentanément suspendue, la Commission générale des concours, immédiatement réunie, a procédé à l'examen de l'ensemble des propositions formulées pour les concours de 1895 et a été d'avis de décerner deux médailles d'or, quatre médailles d'argent, quatre médailles de bronze et deux mentions honorables.

L'Académie ayant repris séance, le Président lui fait connaître l'avis exprimé par la Commission générale des concours.

En conséquence, l'Académie arrête ainsi qu'il suit les prix décernés pour 1895, après avoir ouvert les plis cachetés afférents aux ouvrages qui ont obtenu des récompenses :

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

1° Une MÉDAILLE D'OR à M. l'abbé Allain, pour son ouvrage intitulé : *L'Instruction primaire en Gironde avant la Révolution. Paroisses et couvents bordelais.*

2° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Lochard (Joseph), à Pau, pour son ouvrage intitulé : *Quelques pages d'un manuscrit sur la Terreur en Béarn.*

2° Économie politique et Commerce maritime.

1° Une MÉDAILLE D'OR à M. Édouard Feret, pour son ouvrage intitulé : *Dictionnaire-Manuel du Négociant en vins et spiritueux.*

2° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Le Camus de Moffet, pour son ouvrage intitulé : *Nouveau Tableau des droits de statistique à l'usage spécial du Commerce et de la Douane.*

3° Beaux-Arts.

1° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. H. Expert, pour sa publication intitulée : *Les Maîtres Musiciens de la Renaissance française.*

4° Littérature et Poésie.

1° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Jean-Paul Clarens, pour les trois volumes intitulés : *Réaction, Portraits d'hier* et *Heures vécues.*

2° Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Thévenot (Arsène), à Lhuitre (Aube), pour son volume de poésies intitulé : *Les Rurales.*

3° Un rappel de Médaille d'argent à Mlle Marie Caussé, à Bordeaux, pour un volume de poésies intitulé : *Dans le bleu.*

4° Une Médaille de bronze à M. Puymaly, pour son volume de poésies intitulé : *Autour du Drapeau.*

5° Une Médaille de bronze à M. Joseph Destibarde, à Mont-de-Marsan, pour un recueil de poésies intitulé : *A Travers mes rimes.*

6° Une Mention honorable à Mme A. Soulhié, pour son volume intitulé : *Lettres du Samedi à mon élève.*

7° Une Mention honorable à Mme Germaine Abadie, pour ses poésies intitulées : *Simples Fleurs.*

8° Une Mention honorable à Mme de Beauroyre, à Bordeaux, pour un recueil de poésies intitulé : *Une gerbe.*

M. Garat lit *deux* pièces de vers intitulées : *Hommage à Nansen* et *La Bicyclette.* Elles sont applaudies, et le Président lui adresse des remerciements.

L'Académie arrête ensuite le programme de ses prix pour l'année 1897. Il est convenu qu'à l'avenir et un mois environ à l'avance, les membres de l'Académie seront invités par lettres spéciales à présenter leurs propositions au sujet des questions à introduire dans les programmes des récompenses.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue des travaux scientifiques, tome XV, 1895; tome XVI, nos 1, 2, 3, 4, 1896.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1896.

Mémoires de la Société des Sciences morales des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, 1895.

Société d'Agriculture de l'Aube, 1896.

Annales de l'Académie de Nantes, 1895.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1895.
Académie de Rouen, 1894-1895.
Mémoires de la Société des Sciences de Seine-et-Oise, 1890 à 1895.
Académie de la Rochelle, 1895.
Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1895-1896.
Société de Secours des Amis des Sciences, 1896.
Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1896.
Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1896.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1896.
Journal des Savants, 1896.
Annales de la Société des Sciences de Marseille, 1896.
Société de Statistique de Marseille, 1896.
Revue des Jeux scolaires, 1896.
Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne, 1896.
La Feuille des Jeunes Naturalistes, 1896.
Académie des Sciences de Cracovie, 1896.
Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, 1896.
Société belfortaine d'Émulation, 1896.
Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux, 1895 et 1896.
Revue économique de Bordeaux, 1896.
Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne, 1895.
Société nationale d'Agriculture de France, 1896.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, juillet, août, septembre et octobre 1896.
Société des Beaux-Arts de Caen, 1893.
Annales du Musée Guimet, 1896.
Revue de l'Histoire des Religions, 1896.
Commission de géologie du Canada, 1896.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, Anatole Loquin, Aurélien Vivie, Garat, de Mégret, marquis de Castelnau d'Essenault, A. Ferrand, L. Drouyn, A. Sourget, Bergonié, A.-R. Céleste, Louis Boué, Gayon, A. Couat, Camille Jullian, Brutails.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de l'Université de Chicago (section de la presse), demandant la souscription de l'Académie au ***Journal de géologie*** qu'elle publie. Renvoi au Conseil.

M. Bémont envoie pour les concours de 1896 un volume intitulé : ***Rôles gascons, supplément au tome Ier***. Renvoyé à la Commission de la fondation Brives-Cazes.

M. Hovyn de Tranchère soumet à l'Académie trois pièces de vers traduites d'Ausone et intitulées : ***La Petite Villa d'Ausone, Burdigala*** et ***l'Éloge posthume de Julius Ausonius***. Une Commission composée de MM. Dezeimeris, Jullian et Ferrand, est chargée de présenter un rapport.

M. Delaurier, rue Daguerre, 77, à Paris, communique un travail intitulé : ***Recherches philosophiques, mathématiques et chimiques sur l'unité de la matière***. Renvoyé à la Commission des sciences de 1896.

M. Gayon dépose sur le bureau un deuxième exemplaire de la nouvelle médaille en argent de l'Académie. Cet exemplaire est remis à l'Archiviste pour être joint à ceux qu'il s'est chargé de conserver.

M. le Président annonce que, dans sa séance du 26 novembre dernier, l'Académie française a décerné un prix de 1,500 francs de la fondation Thérouanne à M. Camille Jullian pour son ***Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895***. Il adresse, au nom de l'Académie, les plus vives félicitations à notre cher et honoré collègue pour cette récompense, si bien justifiée par son beau travail historique.

On passe à l'ordre du jour, et l'Académie procède au renouvellement de son Bureau pour l'année prochaine.

M. Sourget est élu vice-président.

M. Aurélien Vivie est élu secrétaire général pour une nouvelle période de trois ans.

MM. Baillet et Demons sont élus secrétaires adjoints.

MM. Gayon et Céleste sont élus : le premier trésorier et le second archiviste.

MM. de Tréverret et Sourget, membres sortants du Conseil, sont remplacés par M. le vicomte de Pelleport-Burète, président sortant, et par M. Camille Jullian.

En conséquence, le Bureau de l'Académie pour 1897 est composé ainsi qu'il suit :

MM. Anatole Loquin, *Président;*
Adrien Sourget, *Vice-Président;*
Aurélien Vivie, *Secrétaire général;*
Baillet, Demons, } *Secrétaires adjoints;*
Gayon, *Trésorier;*
R. Céleste, *Archiviste;*
Vicomte de Pelleport-Burète, Camille Jullian, Rayet, Dezeimeris, } *Membres du Conseil.*

Les Commissions de concours pour 1897 sont ensuite constituées de la manière suivante :

Fondation Fauré.

MM. Baillet, Millardet, Vassillière, Gayon.

Fondation La Grange.

Linguistique.

MM. Dezeimeris, Ferrand, de Tréverret.

Numismatique.

MM. Dezeimeris, comte de Chasteigner, Jullian.

Archéologie.

MM. le marquis de Castelnau, comte de Chasteigner, Jullian.

FONDATION CARDOZE.

MM. de Mégret de Belligny, Dezeimeris, vicomte de Pelleport.

FONDATION BRIVES-CAZES.

MM. Jullian, Brutails et de Tréverret.

COMMISSION D'HISTOIRE.

MM. Jullian, Céleste, Brutails.

COMMISSION D'HISTOIRE NATURELLE, PHYSIOLOGIE ET MÉDECINE.

MM. Azam, Lanelongue, Millardet, Pitres, Bergonié.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Dezeimeris, Gayon, Millardet, comte de Chasteigner, Vassillière.

COMMISSION DU COMMERCE MARITIME ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

MM. Hautreux, Samazeuilh, Clavel.

COMMISSION DES BEAUX-ARTS.

MM. Auguin, Sourget, Léon Drouyn, Leroux.

COMMISSION DES SCIENCES.

MM. Rayet, Lespiault, Gayon, Pitres, Demons.

COMMISSION DE POÉSIE ET DE LITTÉRATURE.

MM. Th. Froment, Louis Boué, Ferrand, Dr Garat.

COMMISSION DU PRIX D'ÉLOQUENCE.

MM. de Tréverret, Th. Froment, Jullian, vicomte de Pelleport, Couat.

Au nom du Conseil, M. Céleste donne lecture du rapport suivant relatif à une interprétation de l'article 55

de notre Règlement, au sujet de l'élection des membres résidants :

Messieurs,

L'Académie de Bordeaux procédait le 17 juin 1736 à l'élection de Jean-Jacques Bel. Le règlement alors en vigueur permit de faire cette élection à l'unanimité, malgré l'absence forcée de quelques académiciens. Le secrétaire perpétuel avait reçu de Paris le vote de deux membres qui ne pouvaient assister à la séance de l'Académie tenue ce jour-là : « Je déclare que je donne ma voix à M. Bel pour être reçu à » l'Académie et je vous prie, Monsieur mon très honoré con- » frère, de faire part de cette lettre à la Compagnie et de » mon respect. Je vous salue et embrasse de tout mon cœur. » Signé : Montesquieu. A Paris, ce 10 juin 1736. » Au bas de ce billet : « Je suis de l'avis de M. le président de Montes- » quieu. Signé : Melon. A Paris, 10 juin 1736. »

Aujourd'hui, l'article 55 du Règlement de l'Académie, tel qu'il est interprété, empêcherait Montesquieu et Melon de voter pour leur ami J.-J. Bel. L'inconvénient du système adopté il y aura bientôt un demi-siècle a plus d'une fois frappé quelques-uns de nos collègues. Une question de procédure a fait écarter une solution différente : Il importe, disait-on, que les votants assistent à la séance; tels faits, tels renseignements portés à la connaissance de l'assemblée avant le vote peuvent entraîner un changement d'opinion et modifier le résultat du vote, — ce qui ne pourrait avoir lieu s'il était permis de voter sans être présent, — et on citait un cas relatif à la moralité d un candidat évincé. Mais cette objection n'était valable qu'alors que l'enquête sur la moralité du candidat était faite après lecture du rapport sur ses titres. Aujourd'hui, c'est par cette enquête que l'on commence, et avant le vote il est facile de renseigner les absents dont l'opinion pourrait être modifiée par la connaissance du résultat de cette enquête, qui a toujours lieu un ou deux mois avant l'élection.

N'est-ce pas une anomalie de voir qu'un candidat peut être

privé, par cas de force majeure, de la voix de ceux-là même qui ont signé le rapport concluant à son admission? La volonté de l'Académie est soumise au hasard de la santé ou des occupations de quelques-uns de ses membres. Ne serait-il pas plus équitable de permettre à chacun d'exprimer son suffrage, en étant présent, quand la chose est possible, ou par correspondance, si l'on est absent involontairement?

L'article 55 ne s'oppose pas à l'adoption de cette mesure, qu'il ne vise pas. Il suffit de lire attentivement les trois conditions exprimées pour s'apercevoir qu'il y a place pour une interprétation plus large et plus conforme à la justice et aux intérêts de l'Académie :

« Nulle nomination au titre de membre résidant ne peut avoir lieu :

» 1° Si l'Assemblée ne se compose de la moitié au moins des membres inscrits ; »

Cette clause est nécessaire, il n'y faut rien changer.

« 2° Si le candidat n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés ; »

Rien à changer non plus à cette clause qui oblige le candidat à obtenir un plus grand nombre de voix en multipliant le nombre des votants.

« 3° Si cette majorité n'équivaut pas au tiers des membres résidants. »

Il n'y a aucun motif de changer cette condition. Pourquoi ne pas convenir que la première clause sera considérée comme une garantie, sans aucun lien avec les seconde et troisième clauses relatives au nombre des suffrages exprimés?

L'Académie, en adoptant le principe du vote par correspondance, n'aurait aucune modification à apporter au texte de son règlement; elle créerait simplement une jurisprudence nouvelle pour elle, mais adoptée depuis longtemps déjà dans plusieurs Sociétés savantes.

Il ne peut être question de revenir entièrement aux usages suivis au XVIIIe siècle. Si le vote par correspondance offre des avantages incontestables, c'est à la condition qu'il soit entouré de toutes les garanties de sincérité. Il doit donc rester secret, et les moyens d'application devront être

soumis à l'approbation de l'Académie, si elle entend adopter ce mode de vote, sur lequel nous sollicitons son avis.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la Compagnie, le principe du vote par correspondance est admis, l'article 55 du Règlement ne devant subir d'ailleurs aucune modification, et le Conseil est chargé de présenter des propositions pour l'organisation du vote par correspondance.

Conformément à l'article 63 de nos Statuts, l'Académie détermine au chiffre de l'année précédente la quotité de la cotisation pour 1897.

M. Aurélien Vivie continue ensuite la lecture des *Lettres de Gustave III à Mme la comtesse de Boufflers.*

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

United States geological Survey, 1893-94.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, 1896.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1896.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Bibliothèque Sainte-Geneviève, t. II; bibliothèque de l'Arsenal, t. VII; départements, t. XXVIII, 1896.

Pubblicazioni del R. Istituto di studi superiori pratici e di perfizionamento in Firenze : sezione di medicina e chirurgia, 1889-90; sezione di filosofia e filologia, 1890; sezione di scienze fisiche e natural, 1890-1891.

Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada, 1896.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Seine-et Oise, 1896.

Journal des Savants, septembre et octobre 1896.

Feuille des Jeunes Naturalistes, 1896.

Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1896.

Revue des travaux scientifiques, n°s 5, 6, 7, 1896.

Société de Borda, à Dax, 1896.

Société Philomathique de Bordeaux, 1896.
Revue historique et archéologique du Maine, 1896.
Revue économique de Bordeaux, 1896.
Société nationale d'Agriculture de France, 1896.
Société d'Anthropologie de Paris, 1896.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 1896.
Summary of the original articles Canadian Naturalist, 1896.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, Anatole Loquin, Aurélien Vivie, Leroux, A. Sourget, Gayon, Garat, A. Ferrand, marquis de Castelnau d'Essenault, Brutails, Dr Azam, Baillet, Bergonié, Louis Boué, Lanelongue, A. Couat, Demons.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 DÉCEMBRE 1896.

Présidence de M. le vicomte DE PELLEPORT, Président.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Une assistance élégante et nombreuse remplit le vaste amphithéâtre de l'Athénée. Un certain nombre d'autorités se sont excusées; la municipalité bordelaise est représentée par son premier adjoint.

M. le Président prononce un discours où, après avoir rendu, en termes émus, un hommage à la mémoire des académiciens que nous avons perdus au cours de l'année, il rappelle les récompenses et les distinctions qui ont été accordées à plusieurs de nos collègues et notamment à M. Camille Jullian, qui a obtenu un prix de 1,500 francs de l'Académie française pour son *Histoire de Bordeaux*.

La parole est donnée à M. le Dr Garat, qui prononce l'éloge de son prédécesseur, M. le Dr Berchon. Il résume en termes élevés l'œuvre considérable du regretté docteur, dont les travaux scientifiques et historiques suffi-

ront pour conserver le souvenir de sa mémoire et le préserver de l'oubli.

M. le Président répond à M. le D[r] Garat. Après avoir délicatement rappelé ses origines, il fait son éloge comme poète aimable et charmant qui a su conquérir les suffrages unanimes de ses collègues. Il donne ensuite la parole à M. Baillet.

M. Baillet lit un discours dont le sujet est l'étude de la méthode pasteurienne et des conséquences de son application sur l'homme et les animaux. Ce discours, très scientifique et très intéressant, est écouté avec une grande attention par l'auditoire.

M. le Président répond à M. Baillet; il fait une appréciation à la fois flatteuse et vraie des services rendus à la science et à la ville de Bordeaux par le nouvel académicien, et termine en disant que chez lui « le savant est à la hauteur du patriote ».

Ces discours ont été accueillis avec une très grande faveur et ont été fréquemment interrompus par des applaudissements chaleureux et répétés.

Le Secrétaire général donne lecture du palmarès, et les lauréats viennent recevoir, au bruit des applaudissements, les récompenses qui leur ont été décernées à l'occasion des concours ouverts pour l'année 1895.

M. le Président remercie ensuite l'assistance, qui a bien voulu répondre à l'appel de l'Académie, et il affirme que la maison où domine le souvenir de Montesquieu sera toujours heureuse d'être hospitalière aux Bordelais.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Journal and Proceedings of the Hamilton Association for session of 1895-1896.

The Proceedings and Transactions of the Scotian Institute of Science Halifax, Nova Scotian, session of 1894-95.

Proceedings of the Royal Society, 1896.

Verhandelingen of Natuurkunde, 1° sectie, DL I, nos 5 à 9, Dul V, nos 1 et 2; 2° sectie DL IV, nos 7 à 9, Dul V, nos 1 à 3; 2° sectie, *Litterkunde*, DL I, nos 5 et 6; *Zitting Sucrolayen; Natuurkunde*, année 1895-96; *Verslagen en Medeelingen of Letterkunde*, Dul IV; 3° *Ricks*, DL, Juarbock 1896.

Nova Acta der Ksl. Leop.-Carol. deutschen Akademie der Naturforscher, Band XLIX, n° 4, 1887; LII, n° 4, 1888; LIV, nos 1 et 5, 1890; LV, n° 3, 1890; LVII, n° 5, 1891; LVIII, n° 4, 1892.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, t. I, nos 2 et 9, 1895; t. II, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1895; t. III; nos 3, 5 et 6, 1896; t. IV, n° I, 1896.

Mémoires du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, vol. XV, n° 2, 1896.

Smithsonian miscellaneous Collections, part II, non to Z, 1896.

Smithsonian Contribution to knowledge, vol. XXX, XXXI, XXXII, 1896.

Société Agricole des Pyrénées-Orientales, 1896.

Étaient présents :

MM. le vicomte de Pelleport-Burète, Anatole Loquin, Aurélien Vivie, Garat, de Mégret, Dr Azam, Brutails, Gayon, Lanelongue, Baillet, A. Sourget, L. Drouyn, A.-R. Céleste, Louis Boué, Leroux, Camille Jullian, Bergonié, Pitres.

Table du Compte rendu.

(1896)



OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1896.

—

Messieurs

De PELLEPORT-BURÈTE ✻, *Président.*
Anatole LOQUIN, ✿ A., *Vice-Président.*
Aurélien VIVIE, *Secrétaire général.*

BERGONIÉ, CLAVEL,	} *Secrétaires adjoints.*

GAYON ✻, ✿ I., *Trésorier.*
CÉLESTE, ✿ A., *Archiviste.*

RAYET, O. ✻, DEZEIMERIS ✻, De TRÉVERRET ✻, SOURGET ✻, ✿ A.,	} *Membres du Conseil d'administration.*

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1897.

—

MESSIEURS

ANATOLE LOQUIN, ✿ I., *Président.*
ADRIEN SOURGET, *Vice-Président.*
AURÉLIEN VIVIE, *Secrétaire général.*

BAILLET ✻, ✿ A., DEMONS ✻,	*Secrétaires adjoints.*

GAYON ✻, ✿ I., *Trésorier.*
CÉLESTE ✿ A., *Archiviste.*

DE PELLEPORT-BURÈTE ✻, CAMILLE JULLIAN ✻, RAYET, O. ✻, R. DEZEIMERIS, O. ✻,	*Membres du Conseil d'administration.*

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

arrêté au 31 décembre 1896.

—

Membres Honoraires :

MM.

LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
LE MAIRE DE BORDEAUX.
BOUGUEREAU (W.), C. ✻, peintre, membre de l'Institut.
CUQ (E.), ✪ I., à Paris.
MINIER (HIPPOLYTE), rue Pèlegrin, 39-41.
DANEY (ALFRED), C. ✻, maire de Bordeaux.
DUPUY (Dr PAUL), allées de Tourny, 8.

Membres Résidants :

MM.

1862. LESPIAULT ✻, doyen de la Faculté des sciences, rue Michel-Montaigne, 5.
1863. DEZEIMERIS (REINHOLD), O. ✻, correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11.
1865. DE MÉGRET DE BELLIGNY, négociant, à Talence.
1869. LOQUIN (ANATOLE), ✪ A., homme de lettres, cours Saint-Jean, 39.
1875. VERNEILH-PUYRAZEAU (bar. DE), r. Montbazon, 19.
1875. AZAM ✻, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, rue Vital-Carles, 14.

1875. FROMENT (TH.), professeur honoraire à la Faculté des lettres, 24, rue du Tondu.
1876. CASTELNAU D'ESSENAULT (marquis DE), à Paillet.
1878. AUGUIN, peintre paysagiste, rue de la Course, 67.
1880. TRÉVERRET (DE) ✻, professeur à la Faculté des lettres, rue de Pessac, 170.
1880. RAYET, O. ✻, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observ. de Floirac, rue Millière, 8.
1882. BOUÉ (LOUIS), avocat, place Rohan, 6.
1884. GAYON ✻, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Permentade, 41.
1884. CÉLESTE, ✪ A., bibliothécaire de la Ville, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1884. VIVIE (AURÉLIEN) ✻, rue Émile-Fourcand, 6.
1887. HAUTREUX ✻, ✪ A., rue Mondenard, 29.
1887. CHASTEIGNER (Cte ALEXIS DE), rue de Grassi, 7.
1887. JULLIAN (CAMILLE), ✻, ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, cours Tournon, 1.
1888. MILLARDET ✻, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Bertrand-de-Goth, 152.
1888. Abbé FERRAND, curé de Baurech, rue Saint-James, 8.
1890. Dr PITRES ✻, doyen de la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, cours d'Alsace-et-Lorraine, 119.
1890. LANELONGUE, professeur à la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, rue du Temple, 24.
1890. BRUTAILS (AUGUSTE), arch. du départ., rue d'Aviau.
1891. SOURGET (ADRIEN) ✻, ✪ A., cours de Gourgue, 8.
1891. SAMAZEUILH (FERNAND) ✻, cours du Jardin-Public, 6.
1892. DROUYN (LÉON), architecte, rue Desfourniel, 30.
1892. PELLEPORT-BURÈTE (vicomte DE) ✻, place du Champ-de-Mars, 8.
1893. COUAT, recteur de l'Académie de Bordeaux, cours d'Albret, 29.
1895. BERGONIÉ (Dr), ✪ A., rue du Temple, 6 *bis*.

1895. CLAVEL ✻, ingénieur, agent voyer du département, rue du Temple, 6.
1895. LEROUX (Gaston), sculpteur, rue de Pessac, 203.
1895. VASSILLIÈRE ✻, professeur d'agriculture du département, cours Saint-Médard, 52.
1896. GARAT (Dr), rue Saint-Étienne, 6.
1896. BAILLET ✻, cours Saint-Jean, 156.
1896. DEMONS (Dr), O. ✻, cours du Jardin-Public, 18.

Membres associés non résidants :

MM.

JACQUOT, O. ✻, inspecteur général des mines, rue Monceaux, 83, à Paris.
LINDER (Oscar), O. ✻, inspecteur général des mines, rue du Luxembourg, à Paris.
SAINT-VIDAL (Francis de), sculpteur, rue Bayen, 27 *bis*, à Paris.
COLLIGNON, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
MICÉ ✻, recteur de l'Académie, à Clermont-Ferrand.
FARGUE, O. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.
RAULIN ✻, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Bordeaux, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse).

Membres Correspondants :

MM.

1851. MAGEN, pharmacien-chimiste, à Agen.
1853. GAUDRY (Albert) ✻, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.
1854. SAINT-ANGE (Martin), docteur en médecine, à Paris.
1855. LIAIS (Emmanuel), ancien maire de Cherbourg.
1857. RÉSAL, O. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

1858. MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collège de Harrow on the Hill, près de Londres.
1858. PIOGEY, avocat, à Paris.
1862. GRIMAUD (ÉMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée,* à Nantes.
1863. SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
1863. TAMIZEY DE LARROQUE ✻, correspondant de l'Institut, à Gontaud.
1863. DEBEAUX, pharmacien princ. des hôpitaux militaires.
1863. ENGEL, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy.
1864. BLADÉ, correspondant de l'Institut, à Agen.
1864. LE JOLIS, docteur médecin, à Cherbourg.
1865. CALIGNY (MARQUIS DE), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.
1865. HAILLECOURT, inspecteur d'Académie honoraire, à Périgueux.
1866. GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
1866. LESPINASSE ✻, président honoraire à la Cour d'appel de Pau.
1867. ROSNY (LÉON DE), président de la Société d'Ethnographie, professeur de langues orientales, à Paris.
1868. MILLIEN (ACHILLE), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
1872. RÉVOIL, O. ✻, architecte, à Nîmes (Gard).
1874. MALVEZIN (TH.), avocat, à Bordeaux.
1874. PARROCEL, homme de lettres, à Marseille.
1874. TOURTOULON (DE), à Montpellier.
1875. PÉRIER, maire de Pauillac.
1876. BONNETON, président du Tribunal, à Gannat.
1877. CAFFARÉNA, avocat à Toulon.
1878. FOLIN (MARQUIS DE), ancien officier de marine, à Biarritz.
1883. LIVET (CH.), médecin-inspecteur, à Vichy.

1886. TESTUT (LÉO), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
1890. FUSTER (CH.), homme de lettres, à Paris.
1891. HAMEAU ✻, docteur en médecine, à Arcachon.
1891. OLLIVIER-BEAUREGARD, à Paris.
1891. GUADET (J.-B.), boulevard Saint-Michel, 141, à Paris.
1891. BORRELLI (VICOMTE DE), à Paris.
1892. BONNEFON (PAUL), bibliothécaire à l'Arsenal, Paris.
1892. BOUILLET (le docteur), à Béziers.
1896. CRAHAY DE FRANCHIMONT, à Paris.

LISTE DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES

L'ACADÉMIE DE BORDEAUX ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Académies de France.

Académie d'Aix.
— d'Amiens.
— d'Angers.
— de Besançon.
— de Caen.
— de Clermont-Ferrand.
— Delphinale, de Grenoble.
— de Dijon.
— du Gard.
— de Grenoble.
— des Jeux floraux, à Toulouse.
— de Lyon.
— de Mâcon.
— de Montpellier.
— de Nancy.
— Stanislas, à Nancy.
— de La Rochelle.
— de Reims.
— de Rouen.
— de la Savoie, à Chambéry.
— de Toulouse.

Sociétés françaises.

Société Académique de Brest.
— Académique de Cherbourg.

Société Académique de Maine-et-Loire.
— Académique du Puy.
— Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, au Puy.
— Académique de Saint-Quentin.
— d'Agriculture d'Agen.
— d'Agriculture d'Angers.
— d'Agriculture d'Angoulême.
— d'Agriculture de Boulogne-sur-mer.
— d'Agriculture de Caen.
— d'Agriculture de Douai.
— d'Agriculture de Lille.
— d'Agriculture de la Marne.
— d'Agriculture de Rochefort.
— d'Agriculture de La Rochelle.
— d'Agriculture de Rouen.
— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.
— d'Agriculture de Saint-Étienne.
— d'Agriculture de Tours.
— d'Agriculture de Valenciennes.
— d'Agriculture de Vaucluse.
— Archéologique de Béziers.
— Archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Archives historiques (des) de la Saintonge.
— Antiquaires (des) de France.
— Beaux-Arts (des) à Caen.
— Borda, à Dax.
— Centrale d'Agriculture, à Paris.
Conservatoire du Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
— d'Émulation d'Abbeville.
— d'Émulation de Cambrai.
— d'Émulation d'Épinal.
— d'Émulation du Jura.
— d'Émulation de Moulins.
— d'Émulation de Rouen.

Société d'Études historiques, à Paris.
— d'Études, à Draguignan.
— Havraise d'Études diverses, au Havre
— d'Histoire de Châlon-sur-Saône.
— Historique et Archéologique du Maine
— d'Horticulture, à Caen.
— Industrielle d'Angers.
— Industrielle de Saint-Quentin.
— Musée (du) Guimet, à Lyon.
— Philomathique du Mans.
— Philomathique vosgienne.
— Sciences (des) d'Arras.
— Sciences (des) de l'Aube.
— Sciences (des) de l'Aveyron.
— Sciences et Arts (des), à Bayonne
— Sciences (des) de l'Eure.
— Sciences naturelles (des), à Cherbourg.
— Sciences naturelles (des), à Rouen.
— Sciences (des) de Perpignan.
— Sciences morales (des) de Versailles.
— Sciences (des) de l'Yonne.
— Scientifique d'Alais.
— Scientifique d'Arcachon.
— Statistique (de) de Marseille.
— Statistique (de) de Vaucluse.
Feuille des Jeunes Naturalistes de Paris.
Revue des Sciences naturelles de l'Ouest.
Bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne.
Annales de la Faculté des Sciences de Marseille.

Académies étrangères.

Académie royale des Sciences d'Amsterdam.
— royale de Belgique.
— américaine des Sciences de Boston.
— des Sciences de Californie, à San-Francisco.

Académie des Sciences de Chicago.
— du Connecticut.
— nationale des Sciences de la République Argentine, à Cordova.
— de Davemport (Iowa).
— royale d'Irlande.
— Dei Lincei, à Rome.
— Leopoldino-Carolina des Naturalistes, à Halle-s.-Saal.
— Leyde (de) (Hollande).
— Metz (de).
— Modène (de).
— Péabody (Salem).
— Sciences (des) de St-Louis, à Washington (États-Unis)
— Sciences (des) du Visconsin, à Madison.
— Sciences et Arts (des) de Zagrabia (Croatie).
— des Sciences, Lettres et Arts des Agiati, à Rovereto (Italie).

Sociétés étrangères.

Antiquaires du Nord (des), à Copenhague.
Asiatic du Bengale, à Calcutta.
Basse-Alsace (de la), à Strasbourg.
Bibliothèque de Metz.
Bureau d'éducation, à Washington.
Collège des Sciences de l'Université impériale de Tokio (Japon).
Comité de géologie de la Russie, à Saint-Pétersbourg.
Essex Institut, à Salem.
Helvétique des Sciences, à Berne.
Histoire naturelle (d'), à Boston.
Impériale technique de Russie, à Moscou.
Industrielle de Mulhouse.
Institut canadien français, à Ottawa.
Institut Smithsonien, à Washington.
Malacologique de Belgique.
Musée Teyler, à Harlem.

Museum national de Rio-de-Janeiro.
Naturalistes de la Nouvelle-Russie (des), à Odessa.
Observatoire de Bruxelles.
Observatoire de Madrid.
Philosophique de Philadelphie.
Sciences (des) de Liège.
Sciences naturelles (des), à Philadelphie.
Sciences physiques (des), à Kœnigsberg (Prusse).
United States geological Survey, à Washington.
Société des Naturalistes de Kieff (Russie).
Institut Canadien de Toronto.
Société Antonio Alsate, de Mexico.
Bibliothèque de Tufts-Collège, Massachussetts (États-Unis).
Université de Californie, à Berkeley (Alameda-Couendy).
Société des Lettres d'Upsal.
Université Impériale de Saint-Wladimir, à Kiew.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTE-CINQUIÈME VOLUME (1896)

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.





